UNIVERSITÉ DE PARIS
FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO

une géographie du sous-peuplement

★ ★

République du Congo
République Gabonaise

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES
PRÉSENTÉE PAR

Gilles SAUTTER

IMPRIMERIE NATIONALE
MCMLXVI

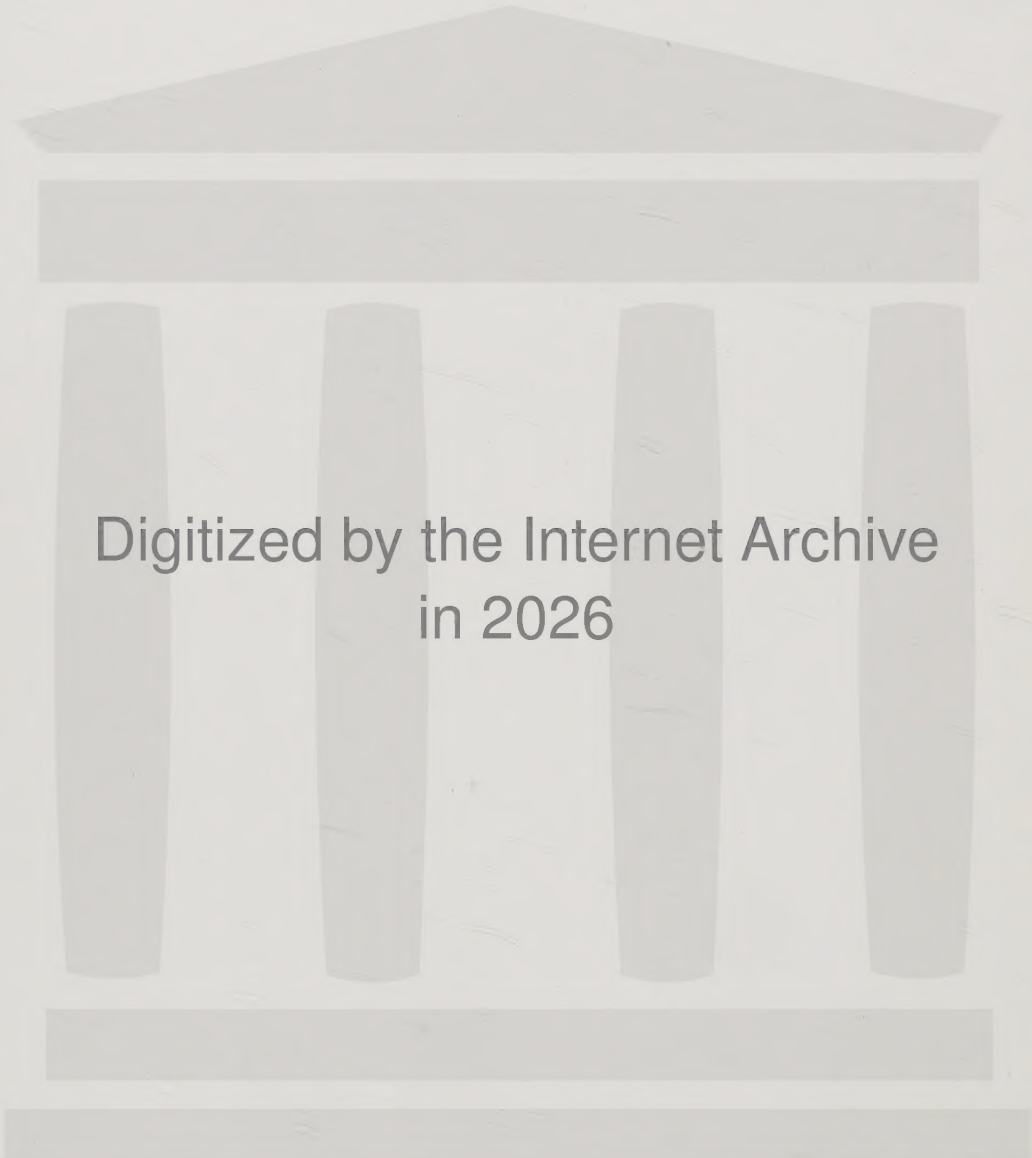
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546026_0018

DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO

une géographie du sous-peuplement

★ ★

DE L'ATLANTIQUE
AU FLEUVE CONGO

une géographie du sous-peuplement

* *

UNIVERSITÉ DE PARIS
FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO

une géographie du sous-peuplement

★ ★

République du Congo
République Gabonaise

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES
PRÉSENTÉE PAR

Gilles SAUTTER

IMPRIMERIE NATIONALE
MCMLXVI

© 1966, by École Pratique des Hautes Études, Paris and Mouton & Co, La Haye.
Printed in France.

CHAPITRE VII

LA PLAINE DU NIARI

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK - LEIDEN

A moins de 100 km à vol d'oiseau du pays de Boko, en direction de l'ouest, commence la plaine du Niari, du nom du fleuve qui la délimite du côté du nord et du nord-ouest. Le climat ne diffère que par des nuances de celui de Boko. Les hommes — des « Fiottes », comme les Bakongo — appartiennent à la même grande tradition ethnique que leurs voisins jusqu'à Brazzaville et Pointe-Noire. Mais, à mi-chemin de la côte et de la capitale du Congo, cette nouvelle région est moins étroitement soumise que les précédentes à l'influence des villes du Stanley Pool : l'économie s'ouvre davantage sur le monde extérieur ; Pointe-Noire et Dolisie disputent à Brazzaville les habitants qui désertent leurs villages, en nombre d'ailleurs moins élevé qu'ailleurs. Ce mouvement, ici, n'est plus sans contrepartie : la plaine attire du monde, et en particulier des émigrants bakongo. Dans tout le pays, c'est la seule contrée rurale qui fasse figure de région d'accueil. A cet égard, la situation apparaîtra comme le négatif de celle que nous avons décrite à Boko : au lieu de sols uniformément pauvres, des terres de qualité ; une densité de population plus basse, laissant vacante une part appréciable des surfaces cultivables. Les mêmes circonstances sont responsables, pour finir, de la façon très particulière dont s'oriente, depuis la dernière guerre, l'économie régionale. Nous retrouvons ici, comme dans la Cuvette congolaise, les Européens et leurs capitaux directement engagés. Mais dans une voie bien plus originale que la création de palmeraies ou le drainage commercial des surplus villageois : comme agriculteurs et éleveurs, palliant la rareté de la main-d'œuvre au moyen de machines, et d'une formule pastorale extensive. Ce dernier trait, faisant de la plaine un type régional unique en son genre, imposait de l'inclure dans la collection de nos monographies.

Commençons par en préciser le caractère géographique et les limites. Il s'agit d'une région déprimée, d'un seul tenant, avoisinant le cours moyen du Niari. Cette définition exclut les petits bassins égrenés en amont de la dépression principale, et les larges vallées de certains affluents de rive gauche (haute Loudima, Louvakou, Loubomo), nettement excentriques. Telle quelle, la plaine débute, du côté amont, un peu plus bas que le confluent de la Loutété. En aval, le fleuve la quitte au pont de la « route du Gabon », pour s'engager à travers l'avant-chaîne sédimentaire du Mayombe. Mais la plaine elle-même se prolonge latéralement, sur une certaine distance, en direction du Gabon.

Cette extrémité nord-ouest est le seul endroit, avec les environs de Loudima, où elle déborde sur la rive droite du fleuve. Partout ailleurs, le Niari coule à la limite de sa plaine, ou en est séparé par une rangée de collines. La plaine, dont l'altitude n'excède nulle part 250 m, est encadrée de régions bien plus élevées. Au nord et au nord-est, le pays s'élève, par gradins successifs, jusqu'au plateau de Sibiti et Mossendjo. Au sud et au sud-ouest, une succession de petits plateaux aux flancs raides forme un rebord discontinu, de 500 à 800 m d'altitude. Vers l'amont, les deux bordures se rapprochent et finissent par étrangler la plaine. A l'autre extrémité, au contraire, elle n'est séparée du bassin de la Nyanga que par un seuil assez peu marqué.

Peu en aval de Loudima, un rétrécissement divise la plaine en deux parties, assez différentes l'une de l'autre. Conformément à un usage assez général, nous appellerons « Vallée du Niari » la portion orientale, et « Boucle du Niari » la partie qu'enserre la courbe du fleuve, au nord-ouest de Loudima. La première atteint sa plus grande largeur juste à l'est de Loudima ; elle s'y étale sur une vingtaine de kilomètres, entre le Niari et la ligne de collines qui court au sud du « Plateau de Télémine ». A partir de là, on la voit se rétrécir progressivement jusqu'à la hauteur de la Nkenké, quelques kilomètres au-delà de Madingou, pour s'épanouir de nouveau quelque peu vers Bouenza.

Quant à la boucle du Niari, elle se développe sur plus de 80 km de long, avec une largeur assez uniforme de 25 km en moyenne. Passé le pont routier du Niari, son aspect physique et son contenu humain se modifient de façon très nette, de sorte qu'il vaut mieux l'arrêter au cours même du Niari.

La vallée et la boucle s'appuient sur deux sections du fleuve, formant entre elles un angle de 45° environ. A tous points de vue elles s'opposent. Plus plate, isolée du Niari sur une partie de sa longueur, la boucle est souvent marécageuse. Une population très clairsemée de Bacougni l'habite. Sauf à ses deux extrémités, elle est demeurée longtemps à l'écart des grands axes de circulation[1]. Serrant le Niari de plus près, mieux drainée, la vallée ouvre une trouée bien orientée qu'emprunte le chemin de fer Congo-Océan, et la route de Brazzaville à Dolisie. Sauf aux environs immédiats de Loudima, elle héberge une population bien plus dense, essentiellement composée de Bakamba[2].

Avec ses sols mieux drainés et de qualité bien supérieure, davantage d'habitants, des voies de communication modernes à portée immédiate, la vallée concentre aujourd'hui l'essentiel de l'activité économique de la plaine. Les atouts qu'elle possède lui ont fait occuper une place de choix dans les plans de développement économique de l'après-guerre. Elle fut durant plusieurs années le siège d'une « expérience » de mise en valeur agricole, dont les autorités attendaient beaucoup. Aussi les problèmes posés par le peuplement, ses vicissitudes et ses rapports avec l'économie offrent-ils, dans cette partie du Congo, une grande actualité. Les initiatives et les investissements dont la vallée du Niari a bénéficié en font aujourd'hui le foyer d'une région économique qui la déborde très largement vers le sud, et surtout vers le nord. Ainsi s'organise, à partir et autour d'elle, le vaste ensemble où nous avions reconnu, sous le nom de « Pays du Niari », l'une des six grandes unités géographiques constitutives du Congo[3]. Ce rayonnement de la vallée, sur le plan des activités modernes et de l'évolution des sociétés locales, fait de plus en plus souvent prendre l'expression « vallée du Niari » dans une acception bien plus large et plus vague que celle que nous avons retenue. Elle tend alors à se confondre, non pas seulement avec la « Plaine » entière, mais avec tout le bassin moyen du Niari, en tant qu'il forme un ensemble économique. Sans aller jusque-là, nous serons amené nous-même, pour étudier dans toute leur extension géographique certaines formes d'activité moderne, à déborder le cadre strict de la « Plaine », en y englobant ses bordures : reliefs et plateaux du sud, bassin de la moyenne Loudima, frange de collines menant du côté nord aux plateaux de Mossendjo-Sibiti-Mouyondzi, cuvettes égrenées à l'amont du Niari jusque vers Mindouli[4]. En ce cas, nous parlerons de « Vallée du Niari latu senso » ; ou, plus simplement nous dirons, comme on le fait là-bas pour abréger, « le Niari ». Vallée proprement dite, plaine, vallée au sens élargi, nous nous réservons de considérer les faits, suivant les problèmes qui se présenteront, tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces trois échelons emboîtés de l'articulation régionale.

A bien des égards, nous avons affaire à une région privilégiée, jouant un rôle pilote dans le développement économique et l'évolution du pays. Doit-on imputer cette situation particulière au milieu naturel, original et séduisant, de la plaine du Niari ? Mais pourquoi, si l'environnement est aussi favorable qu'il le paraît, la population n'est-elle pas plus dense ? Quelles sont les raisons de son inégale répartition ? En présence de terres de bonne apparence, et dont de vastes étendues demeuraient libres, la technique européenne a-t-elle su mettre au point une formule d'exploitation satisfaisante ? Ces questions, et quelques autres, appellent une réponse.

---

1. Les choses viennent de changer, depuis la construction du chemin de fer du manganèse. La voie de la Comilog, aujourd'hui terminée, se branche sur le Congo-Océan au P.K. 200 de ce dernier, à peu près à mi-chemin de Dolisie et de Loudima. Elle se dirige de là vers le nord-nord-ouest. Vers le P.K. 12, elle pénètre dans la boucle du Niari, où elle suit un tracé approximativement parallèle au fleuve. Le Niari est franchi, un peu au-delà de Makabana (très précisément entre les P.K. 90 et 91), dans une zone de collines, où le rail s'engage en serpentant, vers le P.K. 80.

2. Dont il est fait fréquemment mention dans les textes, dès les premières années du régime colonial. « En partant de Loudima », écrivait un voyageur en 1892, « nous traversons le pays des Bakambas qui habitent toute la vallée moyenne du Niari ». (Maistre, 1895.)

3. Sautter, 1954.

4. Dans ce cadre élargi, à défaut d'unité topographique, le substratum schisto-calcaire confère néanmoins au milieu naturel un minimum de cohésion, à travers les sols, la végétation et l'hydrographie. Nous en verrons l'importance, quand nous étudierons l'élevage.

1

LES AVANTAGES NATURELS

Lorsque Léopold II renonça, contre l'abandon par la France de ses droits sur la rive gauche du Stanley Pool, au bassin intérieur du Niari, que Stanley avait fait occuper en 1883, l'État Indépendant perdit alors, selon certains, « la plus riche et la plus belle de ses provinces »[1]. Ces mots ne faisaient pas seulement allusion aux richesses de la région minière des confins méridionaux, mais aussi aux promesses agricoles de la plaine. Une série de traits physiques confèrent effectivement à celle-ci une authentique vocation agricole.

---

1. Van de Velde. On trouvera dans ce texte un exposé détaillé des opérations lancées par Stanley, et des circonstances dans lesquelles furent fondés un certain nombre de postes du Comité d'Études : « Stephanieville, à l'embouchure de la Loudima », « Franktown, à l'embouchure de la Louasa-Lalli », Philippeville (qui deviendra plus tard le poste français de Bouanza, en amont de Madingou), etc. Selon Chavannes, c'est le roi des Belges qui, après avoir pris connaissance du « traité Makoko-Brazza », aurait « probablement » ordonné « à Stanley de faire occuper tout le bassin du Niari-Kouillou, afin de nous interdire cette voie, ou tout au moins d'en retarder l'accès, sans compter que les mines de cuivre de cette région ne manquaient pas d'attrait pour un proche avenir ». (Chavannes, 1935, note p. 172-173.) Les nouvelles acquisitions de Léopold II furent érigées en une « province » commandée par un « Administrateur général », et subdivisée en quatre circonscriptions confiées chacune à la charge d'un Européen. (Grant Elliott, 1886.) Gagné de vitesse, Brazza, qui comptait lui-même faire occuper la région, ne pouvait manquer de réagir. De la côte, où des détachements avaient été débarqués à Pointe-Noire et Loango, au printemps 1883, une colonne partit en juin 1884, sous le commandement de Dolisie, accompagné de Cholet, Pierron, Le Briz et du Dr Gros. Il fallut quarante jours à Dolisie pour atteindre Brazzaville, à la fin de juillet. Un poste fut créé au passage à Loudima, où Cholet et le Dr Gros prirent position à 2 km environ de celui de l'Association Internationale. A Philippeville-Bouanza, il s'en fallut de peu que des coups de fusil fussent échangés. Dans un rapport (Chavannes, 1932), Dolisie a laissé le récit de la contre-occupation du Niari réalisée sous son commandement. D'autres détails ont été donnés par Veistroffer (1931), qui avait participé l'année d'avant aux opérations sur la côte, et vint en octobre 1884, de Loango, ravitailler le poste de « Loudima-Niari ». Voir également la lettre de Dutreuil de Rhins (C.R. des séances de la Société de Géographie de Paris, Séance du 7 novembre 1884, in : *Bull. Soc. Géogr.*, 1884, p. 507-510), et la relation figurant dans les *Mémoires* de Chavannes (1935, p. 201).

La pénétration belge au Niari avait été précédée elle-même, plusieurs années auparavant, par une tentative du Dr. Güssfeldt, le chef de l'expédition allemande qui séjourna sur la côte de Loango de 1873 à 1875. On en trouvera le récit détaillé dans le gros ouvrage de Güssfeldt, Falkenstein et Pechuel-Loesche (t. I, 1879, chap. IV, VI et VII, et carte h.-t.), et un compte rendu succinct mais assez précis par Johnston (1884, p. 485 à 487). L'explorateur avait quitté la côte à l'automne 1873, remonté le Kouilou, puis traversé le Mayombe de part en part, pour aboutir chez les Bacougni (Bakunya), et retrouver en fin de compte, après le village de Nguéla, le Kouilou sous un nom différent (p. 131 : « Der Kuilu ist den Bakunya nicht mehr unter diesem Namen bekannt ; sie nennen ihn Nyadi und auch Nyali »). Le fleuve put être franchi, mais la marche en avant se termina peu au-delà, au village de Timaluis. Une nouvelle reconnaissance eut lieu plus au nord, en 1874, en remontant au départ le cours de la Nyanga ; le plateau des Bayaka fut atteint, mais le Dr. Güssfeldt dut renoncer à pousser plus loin qu'Intinde, à une centaine de kilomètres de la côte.

LA PLAINE DU NIARI : le cadre naturel

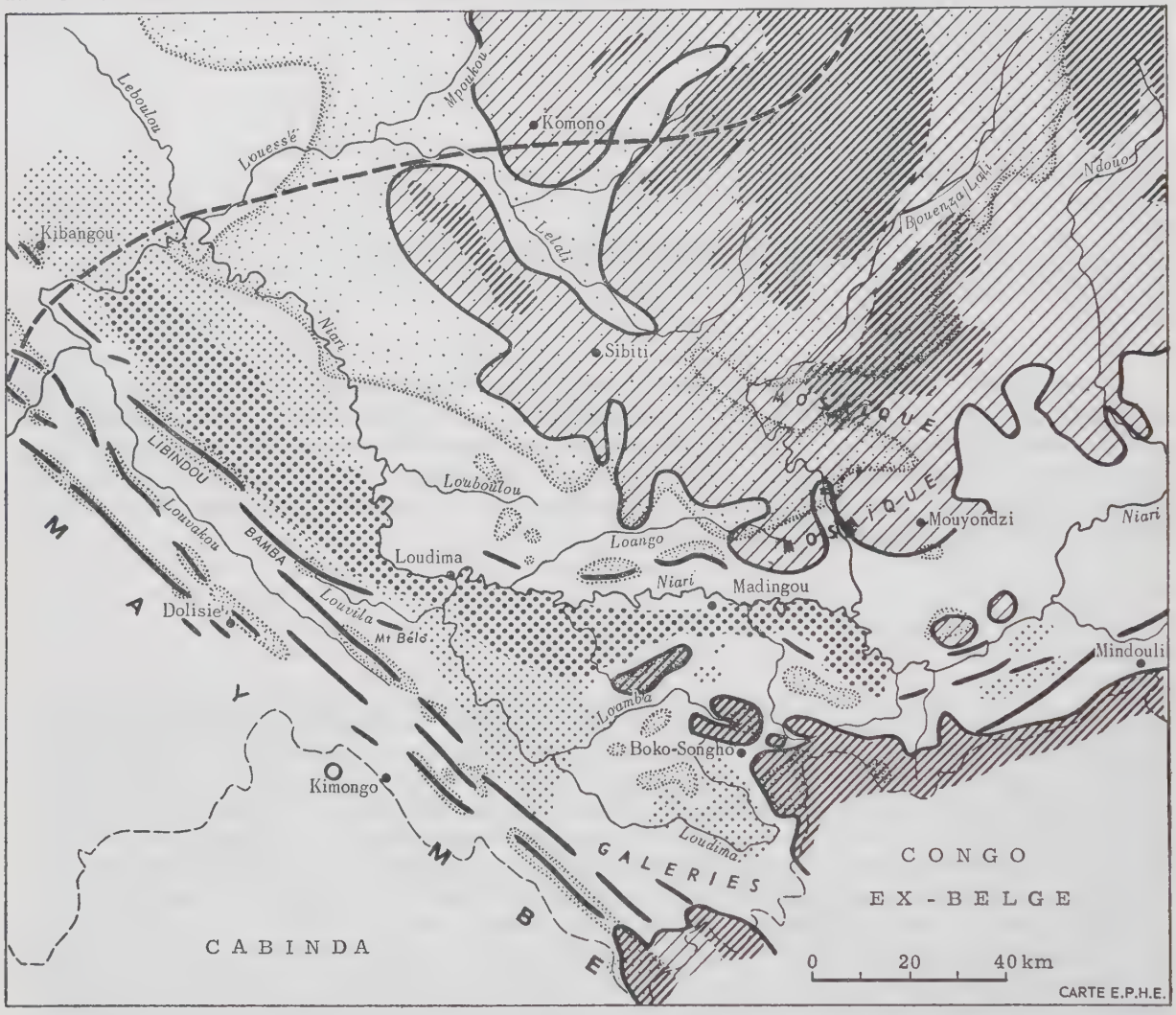

- sols de plaine à vocation agricole (d'après J. Brugière)
- plaine du Niari et dépendances
- Forêt
- limite nord des peuplements de Limba (d'après J.Groulez)
- bordure du plateau septentrional, du plateau des Cataractes et de ses fragments détachés
- surface des plateaux : altitude supérieure à 600 m
- surface des plateaux : altitude inférieure à 600m.
- Chaînons structuraux combiens (ENE-OSO), pré-mayombiens ou parallèles au cours moyen du Niari

A. — Une belle étendue de surface plane

a) Le relief dans ses relations avec la structure.

Du point de vue morphologique, la plaine du Niari se définit comme une dépression monoclinale, logée sur le flanc nord d'un vaste synclinal sédimentaire. Ce « synclinal du Niari » occupe l'emplacement d'une « grande dépression subsidente qui longeait à l'est la chaîne Mayombienne », à l'époque de la sédimentation[1]. La plaine actuelle se développe dans les terrains de la partie moyenne, notée SCII, de la « Série » schisto-calcaire, substituée depuis quelques années au « Système » du même nom[2]. La « richesse en argile » est donnée par J. Cosson comme l'un des « caractères généraux propres à cet ensemble ». A côté de « calcaires clairs à calcite en aiguilles » et de niveaux silicifiés, des « calcaires très argileux, compacts, de teintes délavées, y alternent avec des marnes gréseuses lie-de-vin ». Ces caractères lithologiques confèrent aux « couches moyennes » du Schisto-Calcaire une assez faible résistance à l'érosion. Mais ceci ne suffit pas à expliquer « le fait que le paysage calcaire » de la vallée du Niari soit « en creux », ni l' « ampleur des aplanissements karstiques » dont le modelé porte la marque. Sous le climat chaud et relativement pluvieux de la région, force est d'admettre que la dissolution des calcaires a progressé avec une rapidité sans commune mesure avec ce qui se passe dans la zone tempérée. L'épaisseur des sols argileux résiduels en porte témoignage. On peut donc supposer, avec Ph. Renault, que « la corrosion physico-chimique, prédominante sous les hautes latitudes », est ici « renforcée par une corrosion biochimique »[3].

A la base du Schisto-Calcaire, les couches SC1 — l'ancienne « Série inférieure » C1, C2, C3, de Delhaye et Sluys[4] —, plus riches en vrais calcaires, ont fondu moins facilement. A leurs affleurements correspond le pays de collines, qui assure la transition vers le plateau septentrional, et une partie du plateau lui-même dans le secteur de Mouyondzi. Les calcaires particulièrement purs et massifs, formant le haut de l'étage, semblent responsables des reliefs bien marqués qui dressent, à peu de distance au nord du Niari, une barre discontinue. Quant aux « couches supérieures » du Schisto-Calcaire, notées SCIII (le C5 de Delhaye et Sluys), elles affleurent au sud et au sud-ouest de la plaine. Leur domaine se confond avec le « bassin minéralisé du Niari »[5], dont les gîtes métallifères complexes ont depuis longtemps retenu l'attention des géologues. En avant de la frontière

---

1. Bigotte, 1959, p. 73.
2. Cosson, 1955, p. 24. Le SCII de l'échelle stratigraphique établie par Cosson, et reprise par Gérard dans sa synthèse générale (1958, p. 59), correspond, rappelle celui-ci, « à l'ancienne zone CII de V. Babet, amputée de sa partie supérieure, devenue SCIIIa ». Pour beaucoup de détails, on se reportera utilement à l'ouvrage de ce dernier (1929), et aux cartes assez précises qui l'accompagnent. Voir également, du même, une coupe inédite reproduite par M. Nicklès (1952, p. 49 à 51), qui met bien en valeur les relations du relief régional et de la structure. Notons encore l'identité du SCII de J. Cosson et de l' « étage moyen C4 » des géologues belges, dans une classification qui remonte à Delhaye et Sluys (1920-1921 ; autres références dans Babet et Gérard).
3. Renault, 1959.
4. Delhaye et Sluys, 1920-1921.
5. Bigotte, 1959, p. 27.

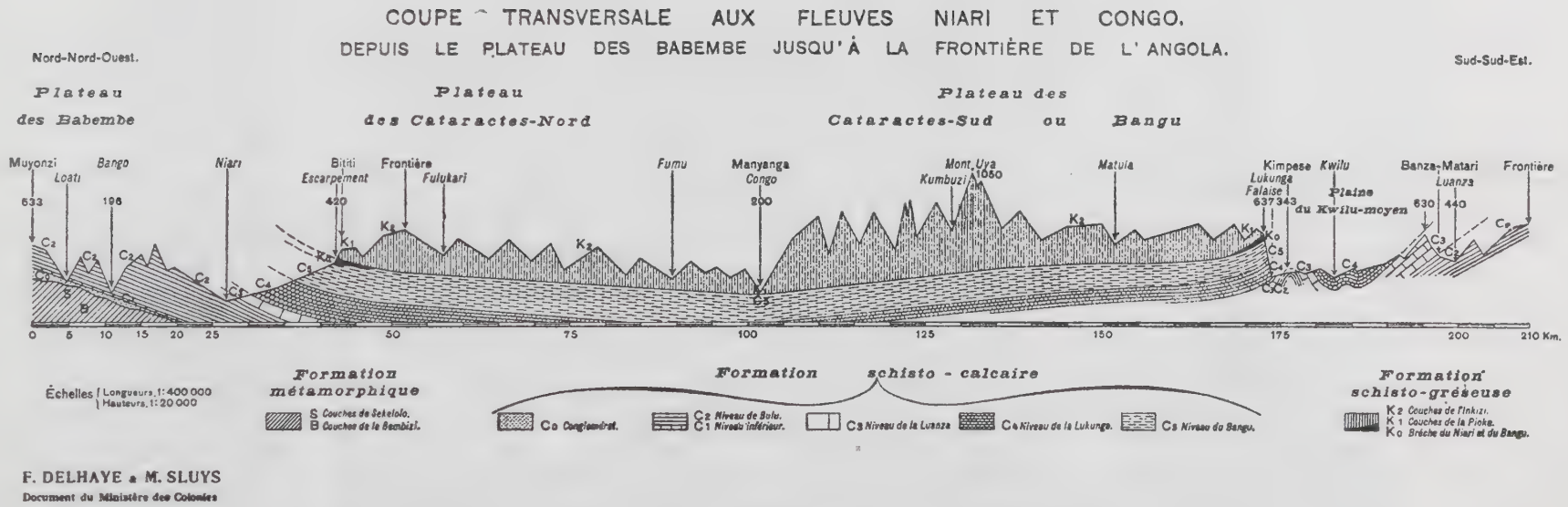

Relations du relief et de la structure géologique régionale selon Delhaye et Sluys (1921). Coupe tracée en amont de la plaine du Niari. (Figure extraite de BIGOTTE, 1959, p. 96).

des deux Congo, leurs calcaires et leurs dolomies s'étagent sur les versants du plateau des Cataractes, couronnés par les grès de la série de la Mpioka.

Vers la Loutété, celui-ci domine immédiatement la dépression schisto-calcaire. Mais partout ailleurs, et notamment au sud de Madingou, des reliefs de dimension variable le séparent de la vallée. Ces reliefs sont les buttes-témoins du plateau des Cataractes, dont ils reproduisent l'arrangement géologique : grès sur calcaires. Le plateau lui-même représente, à l'échelle régionale, une manière de synclinal perché, où les couches de la Mpioka, géologiquement abaissées, ont été conservées, et mises en saillie par l'érosion. Au nord du plateau, les reliefs annexes, d'étendue modeste, forment des alignements discontinus, obliques par rapport à la vallée, dont ils bornent l'horizon méridional. Ce dispositif est en relation avec une série d'ondulations longitudinales, qui interrompent la montée des couches vers le massif du Chaillu. Mentionnons, parmi ces reliefs, la chaîne de Comba, dont la grande route traverse l'extrémité entre Mindouli et Marche ; et la montagne de Ngouédi, entre la Nkenké et la Loutété, flanquée à l'est du célèbre pic Albert. Du côté de l'ouest, c'est le corps même du plateau des Cataractes qui se termine en étrave au-dessus des plaines de la haute Loudima, et se fractionne en éléments séparés, dépassant par endroits 800 m d'altitude. Dans ce secteur, à la tectonique vigoureuse de plis (parfois violents, « de style extrusif »), de flexures et de failles, les structures se trouvent écartelées entre trois « direction[s] d'allongement »[1] : « mayombienne » (nord-ouest–sud-est), « combienne » (est-nord-est–ouest-sud-ouest) et « subméridienne ». Qu'on y ajoute les effets de torsion et de bascule imprimés aux plis tangentiels par les « mouvements profonds du socle », et l'on s'explique le caractère confus d'un relief pourtant énergique, la quasi-absence de lignes directrices. En arrière des hauteurs qui ferment au sud la vallée du Niari s'individualisent, de la Loutété à la Loamba, une série de bassins, de larges vallées ou de petites plaines, encastrées dans ces montagnes ou entre des éléments de plateau ; étudiée en grand détail par G. Bigotte, la cuvette de Boko-Songo en est le type accompli (photo 75).

La situation est plus simple en bordure de la boucle du Niari. De ce côté, tourné vers le Mayombe, les grès de la Mpioka n'affleurent, dans l'axe de la dépression tectonique, qu'au sommet de quelques chaînons étirés. Comme dans le cas du plateau des Cataractes, ils se sont conservés en position synclinale, à la faveur des ondulations qui affectent, ici parallèlement au Mayombe, les couches schisto-calcaires. Deux chaînons, séparés par un décrochement, dessinent au sud-ouest de la plaine une limite assez simple, et commode. Le plus méridional des deux vient mourir à l'ouest de Loudima. De cet endroit aux premiers reliefs qui annoncent, au sud de Kayes, le plateau des Cataractes, une échancrure se dessine, et le bord de la plaine cesse d'être bien marqué. Dans ce secteur, un relèvement transversal affecte le bassin sédimentaire ; portées à trop haute altitude, les couches de la Mpioka n'ont pu se conserver, et l'on passe en continuité, sur le Schisto-Calcaire, du bord septentrional au bord méridional du synclinal. Pareillement, dans le relief, un simple dos de collines, dont l'altitude relative, par rapport au plateau de Télémine en particulier, n'excède guère une centaine de mètres, fait communiquer la vallée du Niari avec les plaines de la moyenne Loudima et de la basse Loamba. Par l'abondance des dépressions fermées, la place que tiennent les marécages et le grand nombre des étangs, ces dernières s'apparentent cependant à la boucle beaucoup plus qu'à la vallée ; en dépit de la relative continuité topographique, elles forment un petit monde à part, en marge du domaine de notre étude.

Dans l'ensemble, la plaine du Niari se présente donc comme « une sorte de dépression subséquente au pied de la cuesta constituée par les grès »[2]. Le drainage s'organise lui-même parallèlement aux limites géologiques. Mais les cartes, et l'observation sur le terrain, montrent le curieux divorce du fleuve et de sa plaine. Entre les deux, des collines forment écran par endroits, non seulement dans la boucle[3], mais aussi vers Madingou et Bouenza. Alors que la plaine s'étale au

1. Bigotte, 1959, p. 75 et suiv.
2. Dresch, 1946.
3. Cf. Brugière, 1953, p. 14. Celui-ci, qui a été le premier à faire la cartographie précise de la boucle, signale « une ligne de relief relativement faible, le long du Niari, de l'embouchure de la Moïndi jusqu'à Makabana, qui domine de 100 m le fond de la boucle et isole le fleuve au nord-est ».

niveau des calcaires marneux et des marnes du SCII, le Niari coule, sur une bonne partie de son cours, incrusté dans les calcaires durs de l'étage inférieur, au fond d'un étroit sillon (photo 80). La surimposition ne fait pas de doute : l'enfoncement progressif du fleuve ne s'est pas accompagné du glissement latéral, qui l'aurait maintenu sur les couches tendres. Quant au mécanisme du blocage, on a le choix entre deux explications. La première consiste à invoquer le pendage trop faible des couches. Selon l'autre, une ondulation des calcaires résistants du dessous aurait, à un moment donné, emprisonné le Niari.

b) Le détail du relief.

A Loudima, à Kayes, sur la rive gauche de la Nkenké, trois niveaux sont visibles au-dessus du lit majeur du Niari. Ils s'étagent à 5 m, 30 m et 50 m d'altitude relative (photo 81). Le niveau inférieur forme des plages étroites au-dessus du fleuve, et paraît correspondre à une terrasse alluviale. Les deux autres niveaux, souvent qualifiés de « haute » et « moyenne terrasse », ont un soubassement de roche en place. Les alluvions forment parfois un placage sur le niveau intermédiaire ; elles semblent absentes du niveau le plus élevé. Aucun des deux n'est tout à fait plat. Les dénivellations atteignent une dizaine de mètres sur le niveau de 50 m. A une certaine distance du Niari, le niveau moyen disparaît ou se rapproche du plus élevé, et il devient impossible de reconnaître le moindre étagement. Il n'y a plus qu'une seule surface, assez inégale : l'encaissement des points bas est en général de 10 à 15 m, mais il peut atteindre 25 m. Cette surface va jusqu'au pied des versants calcaires. Elle dessine des golfes le long des rivières, et s'insinue entre les plateaux disposés en échelons. En sens inverse, des éperons détachés des hauts versants calcaires font saillie dans la plaine. Dans leur prolongement, des collines rocheuses coniques ou bombées crèvent encore, par endroits, la surface.

Ces pitons attirent l'attention sur une topographie de type karstique, particulièrement caractérisée sur le plus haut des trois niveaux. Il existe aussi de très nombreuses dolines, et des dépressions fermées de toutes dimensions[1]. Mais, dans l'ensemble, ces formes en creux s'inscrivent dans un réseau bien reconnaissable de vallons peu enfoncés. L'influence des calcaires se manifeste surtout par les contre-pentes sur les axes d'écoulement, les brusques variations de largeur des vallons, la pente irrégulière de leurs versants, sans relation avec la courbure des talwegs, enfin les contours bizarres, les angles et les rebroussements des courbes de niveau sur les plans de détail. Des marécages, des étangs et des lacs occupent les endroits où les vallons ont été élargis et défoncés. Mais, d'une nappe d'eau à la suivante, il subsiste d'ordinaire un écoulement de surface, au moins en saison des pluies. Des « rivières actives au niveau de la surface calcaire », des « dolines de plain-pied avec les rivières actives », des « circulations souterraines du type réseau de fentes et ne parvenant qu'exceptionnellement à se transformer en réseau de conduits » : tout se passe comme si l'enfoncement des talwegs, déclenchant l'attaque des calcaires dans la masse, avait été impuissant dans l'ensemble à gagner de vitesse le processus de dissolution de la roche au contact du sol, et l'abaissement corrélatif de la plaine. Expansions lacustres et marais prennent un développement considérable dans la boucle du Niari, où le drainage est gêné par les collines interposées du côté du fleuve. L'écoulement ne se fait bien qu'aux deux extrémités, et près du bord sud-ouest.

A l'exception des parties marécageuses, peu développées en dehors de la boucle, rien dans

---

1. Dolines, précise Ph. Renault (1954), « en général de grand diamètre — atteignant de 800 à 1 000 m —, de faible profondeur — moins de 10 m en général —, fréquemment alignées dans le sens de la direction des couches et lorsqu'elles sont de grande taille avec un versant entaillé par des talwegs secondaires. A proximité d'un cours d'eau, la doline sera souvent dissimulée par un bouquet d'arbres, à mi-pente aucun détail ne la signalera particulièrement à l'attention, sur une surface horizontale suspendue elle sera occupée par un étang marécageux » soulignant « l'existence d'un colmatage argileux imperméable ». Ces lacs de dolines, à l'eau « chargée de matières en suspension, jaunâtre », ne peuvent être confondus avec les vasques à l'eau profonde et claire, légèrement bleutée, qui sont de « grosses émergences », sur l'exutoire d'un « réseau de fentes ». De tels « lacs bleus », comme on les appelle dans le prolongement gabonais de la vallée du Niari, existent en plusieurs points de notre région.

ce relief qui soit une gêne véritable pour l'agriculture. L'érosion des sols elle-même ne trouve un champ favorable qu'à des emplacements précis et bien circonscrits : en bordure des dolines dissymétriques ou des dépressions les plus enfoncées, à la faveur d'une brusque accentuation de la pente ici et là sur les versants des vallées sèches, à la jonction des niveaux étagés, enfin aux endroits où l'un de ces derniers vient surplomber directement le ruban alluvial du Niari ou de l'un de ses affluents. Même alors, la pente est d'autant plus courte qu'elle est plus forte, et le ruissellement, faute de recul, ne peut prendre d'ampleur. Il ne manque pas, en revanche, de surfaces d'un seul tenant, au relief doucement ondulé, qui se prêtent admirablement à la culture mécanique.

LA PLAINE DU NIARI: l'encadrement administratif, économique et ethnique

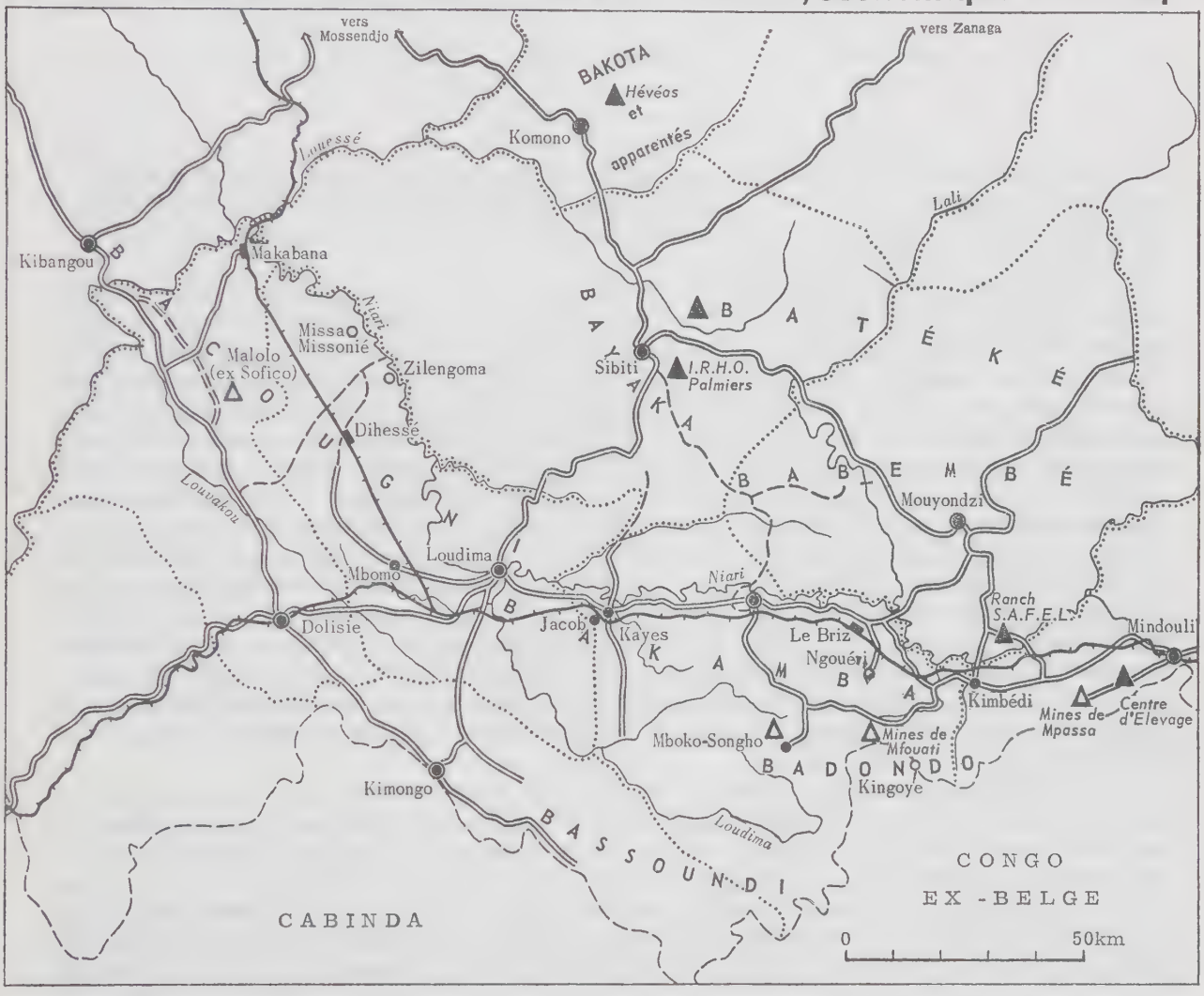

- Chef-lieu administratif
- Ancien poste administratif
- Localité
- ..... Limite de sous-préfecture
- Chemin de Fer (Congo-Océan et Comilog) avec gare
- BAKOTA Nom de l'ethnie dominante
- Routes régulières (en dehors de la Plaine et de ses abords : routes d'intercommunication seulement)
- Route abandonnée
- Principales routes d'exploitation forestière
- Exploitation agricole ou minière (en dehors de la Plaine)
- Exploitation abandonnée

B. — Des sols intéressants

Ces surfaces planes sont revêtues d'un sol meuble et profond, de bonne structure physique, et mieux pourvu que la plupart de ceux du Congo des éléments nécessaires à la fertilité chimique. Grâce aux travaux poursuivis sur place, des années durant, par J.-M. Brugière, puis G. Martin, il est possible d'éclairer ces différents points.

Notons d'abord la proportion modeste d'alumine libre. La fraction argileuse « est composée de kaolinite (60 à 65 %), d'hydroxydes de fer (25 %) et d'hydroxydes d'alumine (10 à 15 %) »[1]. Se référant à la définition chimique de la latérite[2], on peut donc parler d' « argiles faiblement ou très faiblement latéritiques »[3]. De la kaolinite, on sait l'aptitude à conférer « une structure relativement compacte et stable », mais aussi la « capacité de fixation réduite » à l'égard des bases. Quant aux composés du fer, à l'état plus ou moins oxydé et hydraté, ils colorent le sol dans une gamme qui va du jaune au rouge. Jusqu'à la surface se rencontrent des particules ferrugineuses comprises entre 0,2 et 2 mm, qui témoignent de « peptisations dans toute l'épaisseur du profil »[4], aux points d'aspiration radiculaire. « On ne trouve pratiquement aucun sol vraiment riche en calcium »[5], tant la décalcification, à partir du matériel fourni par la roche sous-jacente, a été poussée ; tout ce qu'on peut dire, c'est que les sols du Niari sont moins dépourvus de cet élément, en règle générale, que ceux des autres régions du Congo. La potasse, sous sa forme échangeable, présente également un déficit marqué. En revanche, en P_2O_5 total, le taux satisfaisant de 1/1 000 « est souvent atteint et dépassé »[6]. La teneur en azote varie énormément : de 70 à 250 mg ; une bonne partie des terres en ont néanmoins assez. Un fort enrichissement en bases échangeables s'observe au voisinage de la surface, où les retient le complexe humique, bien approvisionné par la décomposition, suffisamment rapide, des matières organiques.

Ce tableau est loin d'être mauvais, même si l'on prend en considération la grande hétérogénéité des sols du Niari, dont nous apprenons qu'elle porte « aussi bien sur le stock minéral que sur les éléments fixés par le complexe colloïdal argilo-humique ». Mais c'est bien davantage par leur structure physique que se distinguent les terres de la plaine. Dans la masse du sol, les taux d'argile granulométrique[7] « sont toujours supérieurs à 50 et même 60 % », atteignant parfois jusqu'à 80 %[8]. Mais cette composition est masquée par un degré remarquable d'agrégation des particules. Loin de prendre en masse sous l'effet de l'eau, et de se désagréger quand on les travaille

1. Brugière, 1954.
2. Selon le critère SiO_2/R_2O_3 inférieur à 2.
3. Brugière, 1953.
4. *Ibid.*, p. 81.
5. *Ibid.*, p. 285.
6. *Ibid.*, p. 288.
7. Diamètre des grains inférieur à 0,002 mm.
8. Brugière, 1953.

à sec, les terres du Niari montrent une « excellente structure »[1]. Celle-ci « ne paraît pas due à la présence des hydroxydes de fer, mais à l'état floculé des colloïdes minéraux, dans les conditions de pH (4,5 à 6), de saturation du complexe et de richesse organique ». Mais les sols de la plaine ne restent pas indéfiniment meubles et perméables. Sous l'effet de la culture, une dégradation progressive les affecte, dont le pédologue G. Martin a décrit les étapes : d'une structure « nuciforme assez grossière » au départ, la terre, au bout de quelques mois, devient « motteuse » au voisinage de la surface ; rapidement, les mottes s'émiettent et, à partir de la troisième année qui suit l'ouverture du sol, « la structure prend un type particulier souvent dénommé ' poudreuse ' ». Cette transformation s'accompagne « d'une diminution rapide de la perméabilité »[2]. Mais cette fragilité, nous le savons, est un trait constamment associé aux sols tropicaux ; elle ne saurait altérer l'opinion particulière que nous avons de ceux du Niari.

Sous les surfaces à peu près planes de la vallée, l'épaisseur de la terre meuble est surprenante ; elle atteint couramment de 3 à 5 m. Ce sol ne recouvre pas directement la roche en place. Les entailles des routes comme les tranchées de la voie ferrée révèlent partout, sous la couche superficielle, « un horizon gravillonnaire ferrugineux, contenant des concrétions ferrugineuses, précédant le plus souvent la cuirasse compacte »[3]. L'horizon gravillonnaire renferme, emballés pêle-mêle avec des nodules de structure concentrique, pouvant s'être formés in situ, des éléments de nature bien différente : des fragments de toute taille — jusqu'à des blocs de plusieurs mètres cubes — d'une latérite vacuolaire extrêmement dure, recouverte en surface d'un vernis brillant. Certains blocs font saillie au-dessus de l'horizon des gravillons (photo 86). Un tel profil pédologique pose des problèmes qu'il vaut la peine d'évoquer au passage. D'abord celui des rapports de l'horizon supérieur, avec la roche en place. Tout se passe comme si les argiles de surface avaient enseveli un niveau concrétionné plus ancien, et n'avaient pas la même histoire. Mais y a-t-il là davantage qu'une apparence ? J.-M. Brugière admet la relation entre terre de surface et roche calcaire du soubassement, mais fait la réserve suivante : « la décalcification ayant porté sur des épaisseurs difficilement concevables de calcaires des différents niveaux, il est impossible d'affirmer que les sols de décalcification qu'on trouve actuellement sur un des niveaux du Schisto-Calcaire soient originaires de ce niveau, et il est même certain qu'il n'en est pas ainsi »[4]. J. Koechlin, qui dans sa thèse sur la végétation du Congo méridional, s'est également penché sur ce problème, accentue encore les restrictions[5].

Au problème de la genèse de l'horizon meuble de surface, un autre est étroitement lié : d'où les éléments concrétionnés, qui forment la masse du banc sous-jacent, proviennent-ils ? Le pédologue H. Erhart élimine l'hypothèse d'une formation in situ. Pour lui, « il ne paraît pas douteux qu'à une période plus ou moins reculée du Quaternaire, de vastes remaniements de terrain ont eu lieu qui ont éparpillé dans les vallées anciennes et dans les pénéplaines les matériaux d'un épais manteau d'altération des roches... »[6]. Les blocs aussi bien que la « masse de gravelles et de pisolithes

---

1. Brugière, 1954.
2. Martin, 1962.
3. Brugière, 1953.
4. *Ibid.*, p. 71.
5. Koechlin, 1961, p. 20 et 23-24. Pour cet auteur, « la question de savoir jusqu'à quel point les sols de la 'vallée du Niari ' dérivent de la décomposition des calcaires n'est pas encore tranchée définitivement. Il est certain que dans de nombreux cas, ces sols ne sont pas en place mais ont subi de nombreux remaniements. Des éléments d'origine très diverse ont contribué à leur constitution ». L'analyse morphoscopique lui a révélé, en regard « d'un certain nombre d'éléments particuliers provenant de la décomposition des calcaires », des sables dont il se dit « certain qu'une bonne part... provient d'apports extérieurs ». Dans une discussion plus générale, ouverte à propos des « manteaux colluvionnaires » observés dans le sud du Congo, voici la position du même auteur : « si ces recouvrements dérivent des roches-mères locales, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont subi des remaniements importants ». L'auteur dit encore plus loin opter « plutôt pour une origine autochtone des terrains situés en dessus de la nappe caillouteuse. Du moins, il n'y aurait pu avoir de transport que sur une échelle très réduite ». On peut d'autre part appliquer à la vallée du Niari cette idée que « la majorité des sols actuels » se seraient formés à partir des « manteaux colluvionnaires recouvrant les anciennes surfaces d'érosion ». On notera combien les faits et les arguments rappellent ceux que l'on trouve dans les discussions récentes sur les sols rouges méditerranéens, en particulier ceux des garrigues languedociennes.
6. Erhart, 1951 (3).

ferrugineux » où ils sont emballés proviendraient d'anciennes cuirasses démantelées. Ce matériel détritique aurait été ensuite « très souvent... cimenté en une masse compacte », donnant les nouvelles cuirasses que l'on trouve actuellement en place[1]. L'épisode de remaniement ne peut guère être mis en doute. Reste à savoir sur quelles distances les matériaux ont pu être transportés ; et si la superposition des deux horizons du profil résulte d'apports successifs, ou d'un triage dans l'épaisseur du sol. H. Erhart ne pose pas ces questions.

De toute façon, aucun des problèmes qui viennent d'être évoqués ne peut être entièrement résolu dans les limites de la plaine du Niari. Des profils étroitement apparentés s'observent en effet dans les régions voisines, sur un autre substratum géologique et avec un relief différent. Partout se retrouve, en dehors des régions purement sablonneuses, la même couche meuble superposée à un banc de gravillons (passant ou non, latéralement ou en profondeur, à une véritable cuirasse) ou une « stone line », le tout coiffant la roche en place, décomposée sur une plus ou moins grande épaisseur. Signalons en particulier les observations faites par Laporte le long du tracé du chemin de fer Comilog[2]. Et celle de Vogt au bas Gabon, sur lesquelles nous reviendrons à propos des lacs du Sud[3]. Un dispositif aussi constant, dans un large domaine géographique, mérite une explication d'ordre général. Ce n'est pas ici le lieu où la rechercher[4].

En attendant que pleine lumière puisse être faite sur l'origine des sols de plaine du Niari, il est clair que leur coupe caractéristique résulte d'une histoire longue et compliquée, durant laquelle trois types de processus ont interféré : 1° les argiles de décalcification se sont accumulées sur place, au fur et à mesure qu'était exportée la fraction soluble des calcaires et marno-calcaires du SCII ; 2° des transports ont eu lieu, depuis les couches supérieures du Schisto-Calcaire (SCIII) et celles de la Mpioka, sur l'ampleur verticale et horizontale desquels il y a matière à discussion ; 3° divers épisodes climatiques se sont probablement succédé, qu'il est difficile de ne pas rendre plus ou moins directement responsables des remaniements évoqués plus haut. A cet égard, la nature même des éléments de cuirasse apporterait, selon les vues de H. Erhart, une confirmation intéressante. La « structure vacuolaire » et les « cloisonnements labyrinthiques » observés par ce dernier, tant dans les blocs ferrugineux de la vallée du Niari que dans ceux du plateau forestier de Sibiti, impliqueraient une origine termitique[5]. Aux termites est également imputée la transformation secondaire des produits de remaniement. Or les constructions termitiques fossiles n'ont pu biologiquement s'élaborer, toujours selon le même auteur, « sous un couvert forestier équatorial » analogue à celui qu'on trouve au nord du Niari, ou dans les prairies qui en dérivent immédiatement[6].

L'horizon gravillonnaire et les blocs associés sont bien trop profondément enfouis, la plupart du temps, pour exercer une influence quelconque sur la culture, ou même pour entraver la croissance des arbres. Ils n'affleurent que quand la pente s'accentue, sur le bord des vallées et dépressions de tous genres. Une corniche caractéristique s'esquisse alors en contrebas des surfaces ; le ruissellement étale en dessous les gravillons, et les blocs glissent en avant. Quant à la cuirasse proprement dite, qui n'existe d'ailleurs pas partout, ses affleurements naturels sont rares : nous ne l'avons découverte en surface qu'une seule fois, en un point de la plate-forme intermédiaire.

Voilà donc des sols dotés d'un certain nombre de qualités, au regard de l'agriculture africaine traditionnelle, et plus encore de l'agronomie moderne. Ils sont épais et perméables. La fertilité chimique atteint en général, et dépasse souvent le minimum indispensable. Les outils ameublissent sans peine la couche superficielle, qui s'effrite sans tomber en poussière. Après les plus fortes averses,

---

1. Cf. également Brugière (1953, p. 93-94) : le démantèlement de la cuirasse sur les pentes et l'entraînement des débris peuvent aboutir, par recimentation par les hydroxydes de fer, à « des cuirasses à allure de brèche, ou de conglomérat de néoformation. Ces cuirasses à leur tour peuvent être de nouveau démolies et on peut voir des échantillons très nets de cuirasse conglomératique un peu partout dans le nord de la boucle du Niari ».

2. Laporte, 1962.

3. Vogt, 1962.

4. Nous nous efforcerons de faire le point des hypothèses émises, concernant les deux horizons et leurs rapports, dans un travail sur le modelé des versants aux environs de Brazzaville.

5. H. Erhart, 1951, [1] et [2].

6. *Ibid.*, 1951, [3]. Il est juste d'ajouter que, depuis les travaux d'Erhart, l'idée même de cuirasses termitiques a été vigoureusement mise en doute par des spécialistes. (Grassé et Noirot, 1959.)

les champs se ressuient en quelques heures : nous avons vu tomber 103 mm dans la nuit sur les terres de la S.I.A.N., et les tracteurs repartir au travail dès le matin suivant. En dehors d'emplacements déjà topographiquement défavorisés, les labours les plus profonds ne risquent d'atteindre ni la roche en place, ni un horizon induré ; il est parfois seulement nécessaire d'extraire quelques boules de latérite qui dépassent le niveau gravillonnaire. Aucun de ces traits, en soi, n'est remarquable. Mais leur combinaison le devient, et justifie cette appréciation de J.-M. Brugière : « les sols de la vallée du Niari, s'ils ne sont pas exceptionnels de fertilité, permettent une mise en valeur sûre, sous réserve d'observer certaines règles »[1]. Quelle aubaine pour l'agriculture, et spécialement pour une agriculture désireuse et capable d'exploiter les vastes étendues planes disponibles dans la vallée ! Cette chance, toutefois, n'est pas offerte partout. Si les sols alluviaux des vallées bien drainées éclipsent les terres des parties hautes de la plaine, les régions marécageuses de la boucle, par contre, n'ont que des « sols squelettiques » et des « sols bleus » mal égouttés, tous également dénués d'intérêt.

1. Brugière, 1953, p. 183.

C. — Une savane facile à défricher[1]

Les sols de la plaine du Niari nourrissent un tapis dense de hautes herbes. Dans les fonds alluviaux, les bourrelets de berges portent « un peuplement presque pur de *Pennisetum purpureum*, l'herbe à éléphants », dont les chaumes forment « un fouillis impénétrable », de 3 à 4 m de haut, « défendu encore par les poils urticants des gousses du *Mucuna pruriens* ». En arrière, « une savane herbeuse ou légèrement arbustive », à *Hyparrhenia cyanescens* et *Hyparrhenia welwitschii*, occupe les sols un peu plus argileux du lit majeur.

Mais la savane vraiment typique de la vallée du Niari est celle qui revêt les sols argileux profonds des terres planes et sèches (photo 82). Elle est caractérisée par « la dominance presque exclusive » d'une graminée de haute taille, *Hyparrhenia diplandra*, capable d'opposer « une concurrence sévère... à toute intrusion ». Ses chaumes « forment un feutrage très serré dépassant le plus souvent 2 m de haut ». Les savanes à *H. diplandra* « occupent une vaste superficie le long du fleuve, entre Loudima et Loutété », mais s'observent également, à la périphérie de la vallée, « en taches moins importantes ».

C'est seulement sur les « sols squelettiques », ou « profondément érodés », encombrés de gravillons ferrugineux ou de résidus silicifiés, que les savanes du Niari perdent leur vigueur. Elles forment alors « un tapis bas, ne dépassant guère un mètre de haut », et qui plus est clairsemé, ne couvrant « qu'imparfaitement le sol ». *Andropogon pseudapricus* et *Hyparrhenia lecomtei*, les deux graminées qui caractérisent cette formation, fleurissent en avril-mai, un mois plus tôt que les grandes herbes de la précédente, et se flétrissent « dès le début de la saison sèche ». Entre les deux variétés de savane, un type intermédiaire, très répandu, assure la transition. Tout change, quand ce ne sont plus les horizons pédologiques inférieurs, mais le calcaire lui-même qui affleure, ou fait sentir son influence à travers une mince couche de terre. Le tapis herbacé est alors bien mieux fourni, et reste vert plus longtemps. Tout se passe comme si l'on avait affaire à « un sol profond ou bien alimenté en eau. Ce fait doit être attribué à la libération continuelle », par la roche-mère, « et à la mise à la disposition des plantes d'éléments chimiques plus abondants ». La « richesse chimique » de ces sols calcaires leur donne donc une végétation « plus proche de celle des sols argileux profonds que de celle des sols squelettiques caillouteux ».

A l'exception des fourrés de *Pennisetum purpureum* des rives, le tapis graminéen est dominé, dans toute la vallée du Niari, par une « strate arbustive de densité variable, mais le plus souvent faible, formée d'individus de hauteur médiocre (1 à 3 m généralement) ». La « définition de la savane arbustive » s'applique donc « très exactement à celles de la vallée du Niari ». D'une formation à l'autre, diverses espèces se relaient. Dans les savanes à *H. diplandra*, *Annona arenaria* contribue à définir un type plus sec, *Bridelia ferruginea* un type plus humide. Un trait remarquable est la

1. Nous utiliserons et citerons ici très largement l'ouvrage de J. Koechlin (1961, chap. IX, « La végétation de la vallée du Niari », p. 162 à 231).

quasi-absence d'*Hymenocardia acida*, « généralement dominant dans toutes les savanes situées sur les formations géologiques limitrophes du Schisto-Calcaire ». Ses rares apparitions correspondent à des sols qui se chargent en éléments quartzeux.

Quelle peut être l'origine des savanes du Niari ? Les mêmes faits que dans d'autres régions, celle de Boko en particulier, peuvent alimenter la même discussion entre ceux qui voient dans la végétation actuelle une formation naturelle, adaptée au sol et au climat, et d'autres, pour qui les savanes du Niari ont remplacé la forêt détruite, soit par l'homme, soit à la suite d'une péjoration brutale et temporaire de la pluviométrie. Nous ne la reprendrons pas. Signalons seulement la position très nette, et à notre sens raisonnable, de J. Koechlin, pour qui : 1° « le climax est... indubitablement forestier », comme le démontrent « la tendance à la progression des lisières et le boisement d'enclaves de savanes autour des grands îlots forestiers de la rive droite du Niari », avec ce signe caractéristique que sont « les arbustes de savanes prisonniers à l'intérieur des lisières ». Toutefois, « les feux, la nature du sol et la concurrence des graminées s'opposent à la progression de la forêt » ; 2° « les lisières actuelles sont à peu près fixées et ne reculent qu'à la faveur de défrichements répétés ou ne progressent qu'à la suite d'une longue protection contre les feux ». Compte tenu des feux, la situation est assez stable pour que l'on puisse parler d' « équilibre des types de végétation », et considérer, qu' « au cours des derniers siècles », l'homme n'a « pas dû avoir d'action très marquée ». Rappelons d'autre part le point suivant, acquis à la suite des travaux d'Aubréville (1948) : les sols dérivés du Schisto-Calcaire sont moins favorables à la forêt que ceux qui recouvrent les formations géologiques des régions voisines. En admettant que, dans un passé reculé, la forêt ait occupé à un moment donné la plaine, elle devait y être plus fragile, plus sensible à une modification du climat, dans le sens de la sécheresse, ou à l'action de l'homme. Ces conclusions reposent sur l'observation des limites actuelles de la forêt : du côté nord, le massif équatorial commence à peu près à la limite du Schisto-Calcaire et du « Bouenzien » gréseux ; symétriquement, au sud du Niari, un taux élevé de couverture forestière signale, sur le plateau des Cataractes et au sommet des reliefs annexes, la présence des grès et schistes de la Mpioka.

Si les bois ne sont pas totalement absents de la plaine, ils n'y occupent que des surfaces infimes, et se cantonnent dans des positions écologiques déterminées. Quelques tronçons de galeries accompagnent les rivières. Mais en dehors de la boucle, ces tronçons sont courts, et se réduisent souvent à une ligne d'arbres occupant la rive. En amont de Loudima, la savane s'étend habituellement jusqu'aux bords mêmes du Niari. D'autres bois, dans la région de Madingou surtout, forment des taches très discontinues à la limite méridionale de la plaine. Les uns se composent de diverses essences de forêt, où figurent notamment kambala *(Chlorophora excelsa)* et fromagers ; d'autres constituent de curieux peuplements de manguiers, sur le site d'anciens villages (photo 85). Ces derniers eux-mêmes ne prennent d'extension qu'au pied des versants, sur des colluvions humides, ou en relation avec des lignes de sources.

C'est donc avec la savane, à peu près exclusivement, qu'ont à compter les agriculteurs de la plaine. Une savane d'ordinaire « extrêmement dense », bien qu'au niveau du sol les touffes de graminées soient « nettement séparées et écartées les unes des autres ». Le sol est efficacement protégé, et la masse des herbes constitue, dans l'intervalle des périodes de culture, une jachère aussi efficace que la forêt. La densité des arbustes, piquetés parmi les herbes, est trop faible — 200 pieds à l'hectare peuvent être considérés comme la moyenne dans la formation-type à *H. diplandra* — et leur taille trop réduite pour qu'ils puissent gêner la culture : on les abat ou les extirpe, au besoin, sans grande peine. Par ailleurs, « toutes les savanes du Niari sont utilisables pour l'élevage », particulièrement celui des bovins ; dans les fonds, l'espèce vivace *Hyparrhenia cyanescens* « assure une repousse convenable en saison sèche », après les feux, tandis que *Pennisetum purpureum*, de toutes les herbes la « mieux appétée par le bétail », est « susceptible de se maintenir verte pendant presque toute la durée de la saison sèche ». Accessible, ouverte aux communications, offrant de l'air, de la lumière et des horizons, la savane pour finir fait du Niari un pays accueillant, où des agriculteurs venus d'Europe ne se sentent pas trop dépaysés.

D. — Un climat séduisant

De tous les éléments qui définissent le milieu particulier du Niari, le climat est certainement le moins original. Nous n'avons affaire, dans la plaine, qu'à une variété du climat « bas-congolais angolais » défini par Aubréville[1], intermédiaire entre celles de Brazzaville et de la côte. Les grands traits de ce climat ont été précédemment définis. Nous savons déjà qu'à latitude égale la pluviosité est inférieure, très nettement, à celle des postes qui occupent une position symétrique dans l'hémisphère Nord. Voici, pour quelques stations situées dans la vallée du Niari ou à sa périphérie immédiate, les moyennes publiées par le Service Météorologique[2] :

Aubeville	1 264 mm
Dolisie	1 274 mm
Kayes (Aquarium)	1 244,5 mm
Kayes (Yokongassi)	1 339 mm
Loudima-Poste	1 305 mm
Madingou	1 289 mm
Mindouli	1 411 mm
Ngouédi	1 510 mm
N'Kenké (I.R.C.T.)	1 266 mm

Ajoutons à cette liste la station de Malolo-Sofico, dans la boucle ; aujourd'hui abandonnée, quatre années d'observations y avaient donné antérieurement 1 225 mm. Pour Aubeville, Kayes, Madingou et la Nkenké, les dernières moyennes calculées tombent en dessous de 1 250 mm.

A 4° environ de l'Équateur, il pleut bien davantage dans la République Centrafricaine : Bangui (4° 23) reçoit 1 526 mm ; Berbérati (4° 15), 1 518 mm ; Bangassou (4° 44), 1 753 mm. Pour découvrir des valeurs comparables à celles du Niari, il faut s'élever au-delà du sixième degré de latitude Nord. On trouve par exemple 1 319 mm pour Bossangoa (6° 30), 1 319 mm encore pour Fort-Crampel (6° 59), 1 344 mm pour Batangafo (7° 19). Manifestation, dira-t-on, du décalage bien connu de l'Équateur barique et pluviométrique par rapport à l'Équateur géographique. Mais quand on substitue le premier au second, la symétrie climatique n'est pas rétablie pour autant : à des totaux comparables, dans les deux hémisphères, sont loin de correspondre des climats identiques. Par rapport à celui qui règne, un peu au nord de la forêt, dans la République Centrafricaine, le climat du Niari offre un certain nombre de singularités, qui sont autant d'atouts à valoir sur le plan agricole : des précipitations étalées sur un plus grand nombre de mois ; une saison des pluies subdivisée en deux « cycles » à peu près égaux ; une saison sèche atténuée par un certain degré de fraîcheur et de nébulosité. Reprenons ces différents points.

Par 6° 59 de latitude Nord, les 1 319 mm de Fort-Crampel se distribuent entre six mois

1. Aubréville, 1948, p. 13 ; voir aussi la carte, p. 12.
2. Service Météorologique, résumé mensuel du temps en A.E.F., supplément annuel pour 1958.

75 - *PLAINE DU NIARI*. Le plateau des Cataractes dominant la cuvette de Boko-Songho (en haut) et les plaines de la haute Loudima (à gauche). Grès boisés au sommet, calcaires nus en contre-bas. Transition par de longues échines, entre lesquelles des coulées de forêt s'insinuent dans les ravins. Dense occupation du plateau : nombreux villages-rues perchés sur les lignes de crête, forêt mitée par les défrichements. *I.G.N.*, mission AEF 1953 004, cliché 115.

76 - *PLAINE DU NIARI.* Entre Kayes et Loudima : le village de Kindamba et ses champs. Culture en savane, parcelles de forme simple, défrichées en contiguité. En haut, blocs de champs en jachère (teinte plus sombre). *I.G.N.*, mission AE 1963-64 235/100, assemblage des clichés 223 et 225.

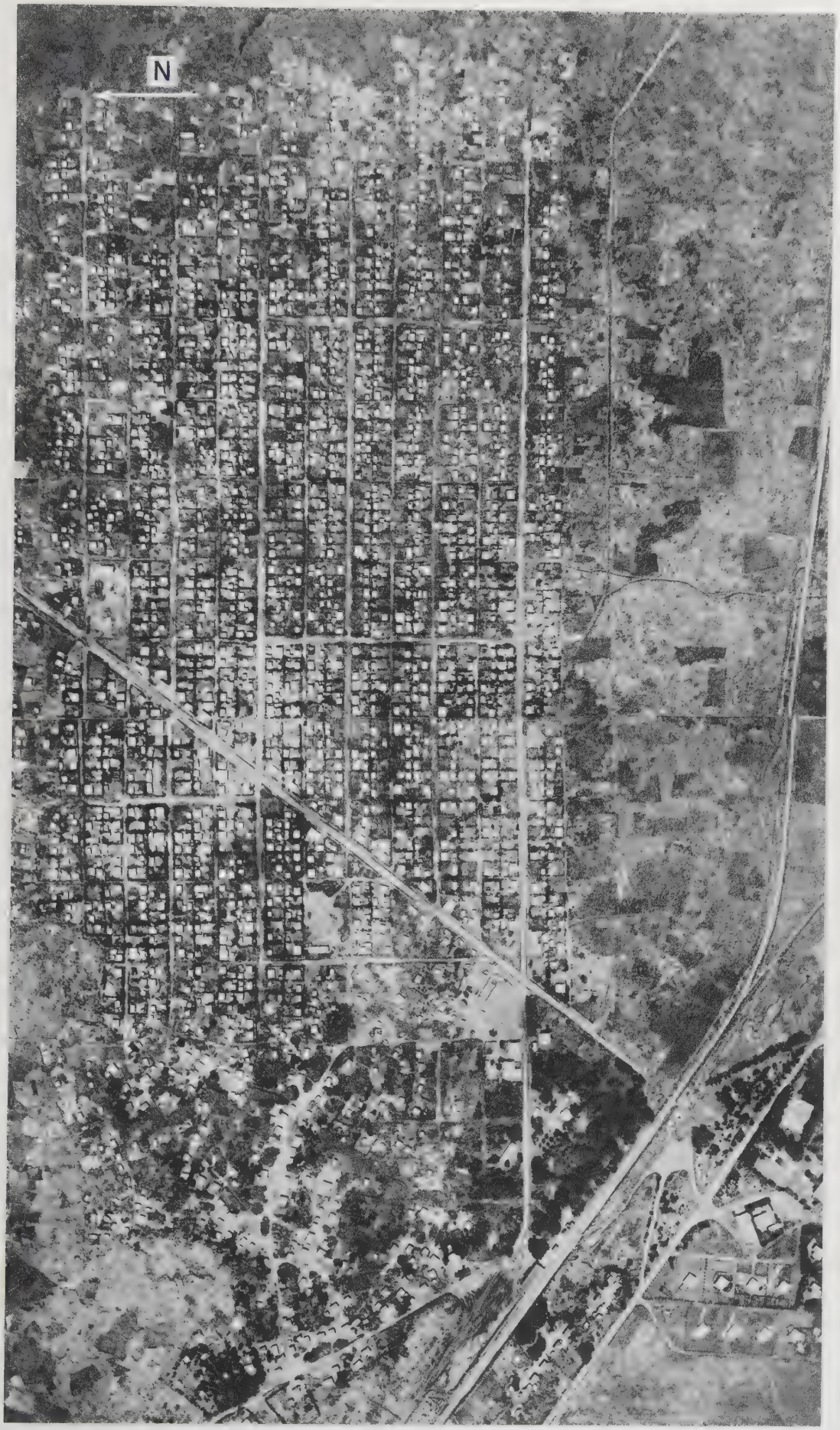

77 - *PLAINE DU NIARI.* Un enfant de la S.I.A.N. : la ville-champignon de Jacob. L'urbanisme en damier, propre aux villes congolaises, marque la rupture avec l'ancien village de gare (en bas), de génération spontanée. *I.G.N.*, mission AE 148/60 (mai 1960), assemblage des clichés 003 et 005.

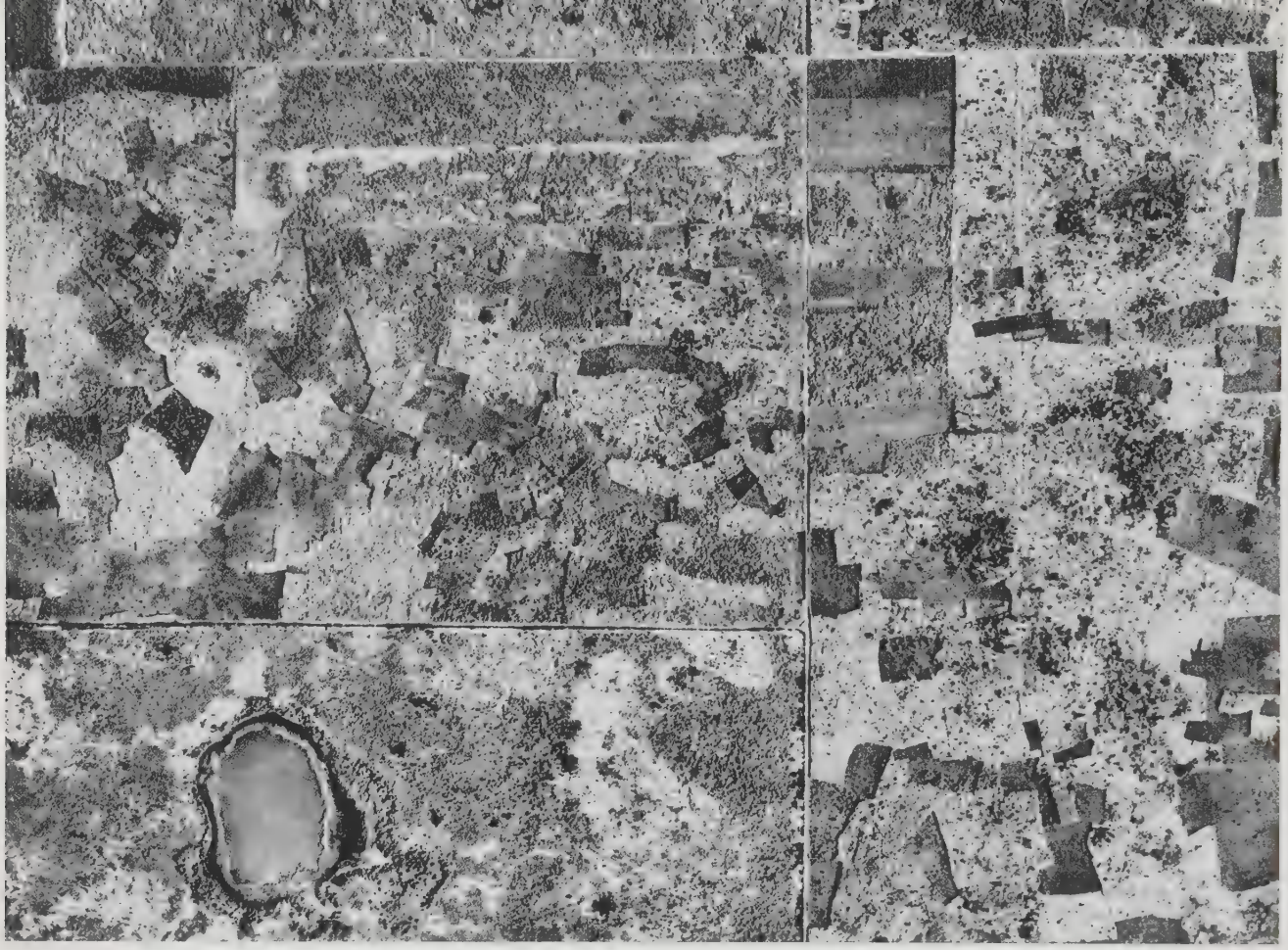

78 - *PLAINE DU NIARI.* Parcelles cultivées par les Congolais, en surimpression sur l'ancien quadrillage des terres rétrocédées par la S.I.A.N.. *I.G.N.*, mission AE 1963-64 235/100, cliché 012.

79 - *PLAINE DU NIARI.* Champs de cannes à sucre de la S.I.A.N., *I.G.N.*, mission AE 1963-64 235/100, cliché 004.

pluvieux (mai à octobre), et deux mois semi-pluvieux (mars et avril, qui reçoivent plus de 30 et moins de 60 mm chacun). Le régime est sensiblement le même à Bossangoa (quatre mois secs, un mois demi-sec) et à Batangafo (cinq mois secs, un mois demi-sec). Dans la vallée du Niari, par contre, les moyennes mensuelles disponibles[1] indiquent, à Loudima comme à Madingou, une succession de huit mois pluvieux consécutifs (octobre à mai), parmi lesquels octobre seulement enregistre un tout petit peu moins de 100 mm. Pour retrouver un diagramme comparable à celui des stations oubanguiennes, il faut se rapprocher de la côte ; mais Dolisie, avec ses quatre mois secs et un mois demi-sec, n'est plus dans la plaine du Niari.

Dans les stations « soudano-guinéennes » de la République Centrafricaine, les pluies s'établissent très progressivement, leur volume croît jusque vers le milieu de la saison, puis elles diminuent, avant de cesser brusquement. Le régime pluviométrique se définit par une courbe en cloche, dissymétrique, culminant au mois d'août. Dans les plaines du Niari, ce sont au contraire le second et l'avant-dernier mois de la période pluvieuse les mieux arrosés. Dans l'intervalle, il continue à pleuvoir, mais moins : à Madingou, il ne tombe que 111,5 mm en janvier, et 158 mm en février, contre 230 mm en novembre, et 212 mm en avril. C'est la « petite saison sèche », mieux marquée encore dans la réalité que dans les moyennes, car elle oscille, suivant les années, entre janvier et février (plus rarement : décembre ou mars). A défaut de précipitations en quantités équatoriales, le régime du moins, avec ses deux maxima bien individualisés, et séparés par un intervalle de quatre à cinq mois, témoigne de la basse latitude où l'on se trouve.

De la mi-mai ou de la fin de mai aux premiers jours d'octobre, la « grande saison sèche » du Niari, contrairement à la « petite », mérite vraiment son nom. De juin à septembre, il tombe moins de 50 mm en tout à Madingou, moins de 10 mm à Loudima ; en juillet-août, la pluie est encore plus rare qu'en décembre-janvier, dans les stations homologues de la République Centrafricaine. Mais ces mois sont en même temps les plus frais de l'année, et les moins ensoleillés ; l'humidité atmosphérique, de son côté, demeure élevée. Reprenons ces différents points. Voici d'abord quelles ont été, en 1951-1952, les moyennes mensuelles de température relevées à Madingou-la Nkenké :

Septembre	24° 8	Mars	28° 2
Octobre	25° 5	Avril	27°
Novembre	25° 3	Mai	26° 4
Décembre	25° 3	Juin	24° 2
Janvier	26° 4	Juillet	23° 2
Février	25° 3	Août	24° 5

Contrairement à ce qui se passe au nord de la grande forêt, où les grosses chaleurs se placent en fin de saison sèche, on voit que même septembre, dernier mois sans pluie, demeure en dessous de la moyenne annuelle. Les observations de longue durée, dans diverses stations du Congo méridional, confirment cette observation. Voici d'autre part, en heures, les valeurs mensuelles de l'insolation, telles qu'elles ont été mesurées à Loudima-Maléla[2] :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
123	147	161	160	133	110	109	108	71	98	121	128

En 1951, le soleil a brillé en moyenne 110 heures par mois de mai à octobre, et 151 heures de novembre à avril. L'actinomètre n'est pas nécessaire pour constater que la brume et les ciels gris sont caractéristiques de bien des matinées de saison sèche, et que des journées entières se passent sans que le soleil fasse son apparition. Sur le dernier point, l'humidité atmosphérique, on manque malheureusement de mesures. Voici toutefois une indication : en 1951-1952, à la station de la Nkenké, pendant les six mois les plus arrosés (novembre 1950 à avril 1951), l'humidité relative (degré hygrométrique) n'a été supérieure, en moyenne, à 7 heures du matin, que de 5 % à la valeur

1. *Recueil de Moyennes Climatologiques*, 1953.
2. GUILLEMIN, 1956.

calculée pour les quatre mois secs (septembre 1950, juin, juillet et août 1951). Pour midi et 17 heures, l'écart, un peu plus élevé, n'atteint cependant que 10 %. Compte tenu de l'abaissement de température, la saison sèche apparaîtrait encore moins « sèche ». A pluviosité égale, en résumé, le climat du Niari est loin de reproduire cette alternance que l'on observe au nord de l'Équateur d'une période de franche aridité, livrant la végétation à une chaleur torride, au soleil et aux vents continentaux desséchants, avec une saison de pluies continuelles. Bien au contraire les mois pluvieux, dont la plupart ne reçoivent même pas 200 mm, sont entrecoupés de magnifiques journées, ce qui est banal, mais aussi de semaines entières sans une goutte d'eau. Il est exact que les pluies sont exceptionnelles en saison sèche, mais l'état de l'atmosphère limite alors, au moins jusqu'à la fin d'août, la ponction qu'opère l'évaporation sur les réserves d'eau du sol et des plantes[1].

Ce sont là, au total, des circonstances heureuses pour les agriculteurs du Niari. Les pluies qui s'étalent sur huit mois de l'année, une saison sèche presque bénigne, cela signifie qu'il est possible de cultiver avec succès les plantes qui demandent le plus de temps pour mûrir ; de pratiquer toute la gamme des cultures vivaces ; de faire pousser la plupart des arbustes et des arbres qui ont besoin d'une ambiance humide. Ni le bananier, ni le palmier, ni le caféier, ni la canne ne sont exclus de la région ; l'irrigation ne leur est pas indispensable. Le manioc résiste, au Tchad par exemple, à des périodes de sécheresse autrement dures et prolongées que dans le Niari ; mais il est possible ici de le planter presque à n'importe quel moment de l'année, loin de l'eau, même dans les semaines qui précèdent la saison sèche. Par ailleurs, la répartition des précipitations entre deux cycles annuels de pluviosité permet de redoubler les cultures à développement rapide, telles le maïs ou certaines variétés d'arachides, et même d'en obtenir deux récoltes successives sur le même champ, entre octobre et juin. Les beaux jours de la « petite saison sèche » aident à mûrir les cultures mises en place aux premières pluies de l'automne ; ils en facilitent la récolte, ainsi que les travaux préparatoires aux cultures de printemps, notamment les brûlis d'herbes. Sensiblement équilibrés, le « premier » et le « second » cycle donnent, qui plus est, des chances à peu près égales aux deux générations de plantes. Voici, pour octobre-janvier et février-mai respectivement, le total de précipitations offert à l'agriculture :

	Premier cycle	Deuxième cycle
Malolo	602 mm	517 mm
Loudima-Maléla	609 mm	587 mm
Kayes-Sian	552 mm	613 mm
Nkenké	622 mm	708 mm

On a peine à imaginer une répartition plus égale. Un dernier point mérite d'être porté à l'actif du climat régional : les sols laissés nus par la culture au début de la saison sèche échappent aux effets d'un ensoleillement trop brutal, destructeur des équilibres chimiques et biologiques.

Ce tableau du climat du Niari, dans ses rapports avec l'agriculture, n'est-il pas trop flatteur, dangereusement séduisant ? Les ombres existent aussi, et se révèlent à un examen attentif. Il a été question, déjà, de l'irrégularité des pluies dans le sud du Congo. Le Niari ne fait pas exception. Totaux annuels, totaux par cycle, durée de la grande saison sèche, époque de la « petite saison sèche », aucun aspect de la pluviométrie n'échappe à cette variabilité, et rien n'est jamais sûr. Kayes a reçu 972 mm pendant l'année agricole 1960-1961, et 1 667 mm en 1944-1945. En regard des 1 289 mm attendus en moyenne, Madingou n'a vu venir, en 1958, que 585 mm. Cette année-là, dans les stations les plus favorisées du Niari, les totaux n'ont pas atteint 900 mm.

A l'échelle du « cycle », les variations s'accusent encore : à Kayes, le premier cycle (octobre-

1. Voici le résultat des mesures d'évaporation faites à Maléla pendant quatre années (en millimètres) :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
63,8	74,6	72,8	71	68,6	73,4	95,9	123,7	127	128,6	72,4	60,4

(GUILLEMIN, 1956.)

janvier) a apporté 315 mm en 1940-1941 et 698 mm en 1949-1950 ; le second cycle (février-mai) 437 mm en 1951 et 887 mm en 1945. Durant la catastrophique année 1958, les précipitations du second cycle se sont réduites à 232 mm à Madingou, 287 mm à Kayes-Aquarium, 235 mm à Kayes-Yokongassi, 232 mm à Loudima-Maléla (le chiffre donné pour Loudima-Poste — 57,5 mm — est si bas qu'on hésite à le retenir). Ajoutons que, même dans le cours d'un cycle « normal », peuvent se produire aussi bien des déluges par accumulation de jours pluvieux, que des périodes de sécheresse prolongées, de véritables « breaks » à l'intérieur de la saison humide. Ces dernières surtout ont un effet désastreux sur les cultures.

La grande saison sèche témoigne de beaucoup d'élasticité, d'une année à l'autre. Il arrive qu'elle s'étale sur cinq et même six mois. En 1958, il n'a pas plu à Loudima-Maléla de mai jusqu'à août ; septembre, avec 4,5 mm, et octobre, avec 25,2 mm, n'ont guère été mieux arrosés. De mai à octobre 1946, le total enregistré à Kayes n'a pas atteint 85 mm. Beaucoup plus rarement, la saison sèche se réduit à trois mois : en 1952, Kayes et Madingou ont reçu 69 mm et 61 mm de pluies respectivement, dès le mois de septembre (sous forme, il est vrai, d'une averse unique, suivie d'un retour de sécheresse). Une saison des pluies qui débute en avance sur la date habituelle est aussi gênante pour la culture qu'une saison sèche prolongée : les agriculteurs sont surpris, sans avoir eu le temps de préparer leurs terres.

Il y aurait beaucoup à dire, enfin, sur les fantaisies, et plus spécialement sur les divagations dans le temps de la « petite saison sèche ». A cet égard, la situation est à peu de chose près la même qu'à Boko, et tout ce qui a été dit précédemment pourrait être répété. Nous y reviendrons d'autre part, quand il sera question de la culture mécanique. Disons seulement, pour le moment, que cette rémission, attendue au cœur de la saison des pluies, déçoit plus souvent les agriculteurs qu'elle ne les comble : tantôt elle vient en avance, tantôt elle se fait attendre, ou encore se dédouble, ou bien n'arrive à aucun moment à s'établir. Le résultat, de toute façon, est le même : des trombes d'eau qui s'abattent sur les champs prêts à être récoltés, ou inondent les terres que l'on se prépare à mettre en culture.

Aux inconvénients de la variabilité des pluies s'ajoutent ceux de leur violence excessive. C'est là, dira-t-on, un trait assez typiquement tropical. Mais avec des degrés, d'une contrée à l'autre. Or, précisément, les travaux de F. Bultot ont clairement mis en évidence, à l'intérieur de l'ancien Congo belge, un gradient géographique, de l'intensité des précipitations, qui fait culminer celle-ci dans le Bas-Congo[1]. La vallée du Niari participe sans aucun doute à un caractère établi sur une large base régionale. De septembre 1948 à avril 1952, Loudima-Maléla a reçu trois pluies de plus de 75 mm, et 17 de plus de 50 mm ; ensemble, ces pluies ont déversé près du quart des précipitations enregistrées pendant la période. Entre octobre 1940 et mai 1952, on a relevé à Kayes six chutes de pluies supérieures à 90 mm ; le 4 mai 1944, il est tombé 113 mm. Ces chiffres éloquents parlent érosion des sols, destruction des semis, verse des céréales, etc.

Ce sont les cultures annuelles surtout, et les sols qui les portent, qui souffrent de la variabilité ou des excès pluviométriques. Des menaces d'un autre genre planent sur les cultures arbustives ou les plantations d'arbres. Bénéfique à un certain point de vue, le déficit d'insolation en saison sèche apparaît préjudiciable au rapport des cultures pérennes dans la mesure où il abaisse la durée annuelle d'ensoleillement à des valeurs anormalement basses : 1 469 heures à Maléla contre 1 861 heures à Yangambi, en pleine Cuvette congolaise, sous un climat beaucoup plus franchement équatorial et pluvieux pourtant[2]. De même la fraîcheur des premiers mois de la saison sèche, si elle présente l'avantage de freiner l'évapotranspiration, va malheureusement de pair avec des températures minimales, en début de journée, dangereusement basses pour certaines plantes. On leur impute, dans la vallée même, l'échec total du caféier jusqu'à ce jour, et sur le plateau forestier du nord la fameuse « pourriture du cœur » qui a rapidement détruit les palmiers sélectionnés mis en place vers 1950 à Sibiti. Sans doute cet inconvénient est-il appelé à s'atténuer avec un meilleur choix d'espèces ou de variétés, et la sélection sur place de types adaptés aux conditions particulières

1. Bultot, 1956.
2. Et 2 678 heures à Élisabethville, sous un climat tropical à saison sèche. (Bernard, 1945.)

de l'extrême sud du Congo. La plaine du Niari apparaît d'autre part moins directement concernée, pour le moment, que la région forestière de Sibiti–Mossendjo. Il n'y en a pas moins là une ombre sérieuse au tableau un peu trop flatteur que l'on se faisait il y a une quinzaine d'années du milieu naturel dans la vallée du Niari.

Les avantages, puis les inconvénients du climat au regard de l'exploitation agricole ont été exposés. Cet ordre de présentation n'a rien d'artificiel. Les aspects satisfaisants sont ceux que révèlent de prime abord les totaux et les moyennes. Pour mesurer les risques auxquels ce climat expose en contrepartie les agriculteurs, il faut suivre au jour le jour le déroulement du temps : vivre des années sur place, ou fouiller les archives météorologiques. Aussi bien est-ce le côté flatteur qui a d'abord frappé les techniciens responsables de la mise en valeur agricole ; les inconvénients ne se sont révélés qu'à la longue, une action de grande envergure depuis longtemps engagée.

La même remarque ne vaut-elle pas pour d'autres composantes du milieu, les sols en particulier ? N'a-t-on pas, au lendemain de la dernière guerre, surestimé ces derniers ? Les possibilités qu'offrait la nature, dans la plaine du Niari, n'ont-elles pas été surévaluées ? C'est ce que nous devrons rechercher. Mais si cette idée prévalait en fin de compte, faudrait-il réviser notre propre jugement sur le climat, les terres, la végétation, le relief du Niari ? Penser qu'ils n'offraient aux hommes que des séductions trompeuses ? S'il y a des ombres au tableau, un certain nombre de restrictions à faire, le bilan demeure assurément positif. Surtout si l'on y ajoute la situation géographique exceptionnelle dont jouit le Niari, à portée de la mer, sur le passage obligé du trafic entre la côte et l'intérieur. On retrouve ici le milieu : par sa platitude, son sol dégagé et son orientation, la plaine se prête admirablement aux communications. C'est ce qui lui a valu un chemin de fer, dont elle profite largement sans avoir eu à le payer, et qui n'eût jamais été construit pour ses propres besoins. Les hommes ne pouvaient gâcher ce faisceau d'atouts bien réels que par présomption et précipitation, en exigeant trop d'une nature cependant généreuse, quitte à invoquer après coup ses faiblesses comme alibi à la légèreté et à l'impréparation de leurs entreprises.

2

UNE AGRICULTURE AFRICAINE PRODUCTIVE[1]

Il ne manque pas en Afrique de fleuves ou de lacs poissonneux dont les riverains ne savent pas pêcher ; ni de régions à « vocation » agricole et où pourtant les habitants ne tirent du sol qu'un parti dérisoire. Ce n'est pas le cas dans la plaine du Niari, peuplée d'agriculteurs, et même d'agriculteurs de qualité, capables d'utiliser habilement les particularités du milieu, et d'obtenir, sans détériorer celui-ci, des récoltes très supérieures à leur propre consommation.

A. — Facteurs humains de la production

Chaque année, les Bacougni de la boucle utilisent leurs savanes pour des chasses collectives au feu. Ils pêchent, ainsi que leurs voisins bakamba de la vallée, dans les cours d'eau, et surtout les innombrables lacs ou étangs logés dans les dépressions karstiques. Une variété de techniques et d'engins sont mis à contribution. Les filets servent en eau profonde. Des barrages, équipés de nasses, coupent les cours d'eau, et même des rivières aussi importantes que la Nkenké. A la fin de la saison sèche, le courant tari ou réduit à un filet, les biefs où l'eau stagne sont successivement vidés. A la même époque, la baisse de niveau des étangs est mise à profit pour de grandes parties de pêche : au panier-cloche, ou en écopant l'eau derrière les diguettes de terre, compartiment par compartiment. Ces pêches attirent des dizaines, voire des centaines de participants. Une véritable pisciculture se pratique également[2]. Mais l'intérêt qu'ils portent à la pêche ou à la chasse n'empêche pas les Bacougni et les Bakamba d'être en fait, avant tout, des agriculteurs, et même de bons agriculteurs, capables et actifs.

---

1. Cette partie du chapitre, et les deux suivantes, consacrées à la densité de population et aux entreprises agricoles modernes, ont été rédigées sur la base de la documentation recueillie sur place entre 1948 et 1953, et des publications antérieures à 1955. Nous n'y avons opéré que des modifications de forme, et quelques adjonctions de notes. L'évolution postérieure à 1953 fera l'objet d'une dernière partie, où seront évoquées, chaque fois qu'il sera nécessaire, les transformations ou faits nouveaux qui ont modifié depuis le tableau.

2. Les marais de Kinzaba, notait jadis l'administrateur de Madingou, « servent de réserve à poisson aux indigènes. En saison sèche, ils transportent dans ces petits lacs de jeunes poissons qu'ils prennent dans les rivières. En saison des pluies, quand l'exercice de la pêche devient difficile à cause des hautes eaux, les habitants de Kinzaba viennent dans ces étangs prendre le poisson que les années précédentes ils y avaient apporté ». (Rapport pour le premier trimestre 1932, archives locales.)

a) Une large gamme de cultures.

A parcourir les champs, dans les plaines du Niari, l'observateur est frappé par le nombre et la variété des plantes rencontrées. Base de l'alimentation locale, le manioc vient en tête. Bakamba et Bacougni font pousser principalement du manioc amer mais ils entretiennent aussi, et apprécient, une série de variétés douces. Les bananiers ne sont cultivés en grand qu'à l'est de Madingou, et dans les montagnes. A Kimbenza Ndiba, les villageois savent énumérer dix variétés distinctes de bananes à cuire, et quatre autres de bananes douces. Il ne reste pas trace de sorgho, à supposer qu'on l'eût autrefois cultivé. Mais le maïs, déjà signalé vers 1880, avec « la banane, le manioc et l'arachide », comme « la nourriture principale » dans la région[1], joue toujours un rôle très important, sans qu'il existe de types nettement différenciés. Dès l'aube de la colonisation, les arachides étaient cultivées « sur une grande échelle »[2] ; mais la variété traditionnelle — dite « ngouba za Bakamba », « arachide des ancêtres », en pays kamba — est en voie de disparition, supplantée par les variétés introduites peu avant la dernière guerre. Le voandzou — « nsamba » — continue à être récolté, en petites quantités. Sous l'appellation « nkassa za mitélé », ou « nkassa » tout court, les pois d'Angole ou ambrevades sont au contraire un des éléments-clés du système de culture. Parmi les haricots, les « nkassa za missinga » ou « nkassa za ndamba », aux tiges rampantes, des Vigna sans doute, se rencontrent plus souvent que les « mampouessé », grimpants. Plusieurs sortes de cucurbites à fruits ronds poussent en plein champ, cultivées principalement pour leurs graines oléagineuses. Groupés sous le nom générique de « mbala », des tubercules variés font l'objet d'une culture régulière. Ce sont, par ordre d'importance, divers types d'ignames, des patates, des taros, ces derniers assez rares. Tous ensemble tiennent cependant moins de place que le manioc à lui seul. Les habitants de la plaine cultivent encore de la canne à sucre ; des ananas ; une belle variété de légumes, dont une série de solanacées et quelques cruciféracées ; des plantes condimentaires ; des plantes médicinales ou douées de vertus magiques[3]. Le tabac pousse un peu partout, en petites quantités ; mais le cotonnier, qui avait attiré l'attention des premiers visiteurs européens, semble avoir disparu. Partout, enfin, sur le site d'anciens villages, bois ou boqueteaux de manguiers attestent la faveur dont jouit cet arbre depuis longtemps.

Toutes ces plantes appartiennent au stock ancien des agriculteurs de la région. Leur diversité s'explique en partie par des facteurs naturels : intermédiaires entre celles de la forêt et des pays à longue saison sèche, les conditions climatiques sont compatibles avec des cultures aux exigences tant soit peu contradictoires ; les sols ont une fertilité suffisante pour convenir aux espèces les plus exigeantes comme aux plus rustiques. Mais les facteurs humains ne sauraient être négligés. On pense d'abord aux contacts anciens et prolongés dont le bas Congo a été le théâtre, sur sa façade atlantique. Voilà des siècles que dans le royaume de Kongo, berceau de la population actuelle du Niari, se sont répandues les espèces comestibles américaines apportées par les navires européens. La mentalité propre aux cultivateurs bacougni et bakamba, que l'on découvre ouverts aux nouveautés, à l'affût de toutes les plantes intéressantes, explique sans doute qu'ils aient pu accumuler et incorporer à leur système de culture tant d'espèces différentes.

Depuis le début du siècle, le stock végétal des agriculteurs du Niari s'est encore enrichi. Contrairement aux Bakongo de Boko, les habitants de la vallée ont adopté sans restrictions les arachides distribuées par l'administration coloniale après 1930, du temps du Gouverneur Général Reste. Sous le nom de « ngouba za Bassanga » — elles auraient été importées de la haute Sangha, ou par la Sangha — ces arachides ont partout supplanté les variétés traditionnelles. Après la dernière guerre, l'I.R.H.O.[4] en a tiré, par sélection sur place, les variétés rediffusées sous le nom de

1. Destrain, 1886.
2. *Ibid.*
3. On trouvera davantage de détails dans nos *Notes sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari* (1955, p. 74 à 80). Dans ce travail ont été consignés les résultats d'une enquête menée dans huit villages de la vallée. Nous ne faisons ici qu'en reprendre les principaux éléments.
4. Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux.

« rose » et de « rouge de Loudima ». Nous verrons plus loin la petite révolution déclanchée dans le système de culture local par ces arachides à cycle court (trois mois environ). Par ailleurs, diverses variétés de manioc, de haricots, de canne à sucre se sont répandues spontanément à partir des grandes exploitations agricoles situées de part et d'autre de la frontière des deux Congo, ainsi que des stations officielles ou des établissements missionnaires. Parmi les nouveaux maniocs, il en est de doux et hâtifs (six mois), et d'autres très amers (variété « kinini », allusion à la quinine) mais de rendement particulièrement élevé.

Il s'en faut cependant que les gens du Niari aient tout annexé sans discrimination. Des plantes qui passaient à leur portée, ils n'ont retenu que celles qui pouvaient utilement s'intégrer à leur système agricole, tout en convenant au milieu local. Mentionnons l'échec des tentatives répétées avec obstination par l'administration française pour leur faire cultiver en grand du coton, à l'époque de la guerre de 1914. Après des débuts prometteurs[1], malgré « six années d'expérience » et de contrainte, il ne fut pas possible de « réaliser une seule récolte, même médiocre »[2]. Il s'agissait pourtant d'une culture familière aux habitants de la vallée[3]. Nouveau venu, le ricin, essayé à trois reprises (1919, 1924 et 1934), n'a pas eu plus de succès. L' « expérience » la plus curieuse fut celle du « maïs de la Plata » : importé à grands frais, distribué en 1934 à tous les villages, celui-ci refusa de lever, ou ne donna que des épis minuscules[4]. Les semences, conclut un rapport à l'époque, « devaient être défectueuses, car un insuccès semblable dans une culture aussi facile que le maïs ne s'explique pas autrement »[5]. Proposé aux villageois durant la même période, le riz lui-même fut rejeté[6]. Ces réactions sont tout à l'honneur des Bakamba et des Bacougni, agriculteurs avisés, à l'attitude ouverte mais sélective.

La diversité des plantes dont leur collection s'est enrichie avec le temps offre d'indiscutables avantages. Elle permet de varier les cultures en fonction des sols. Le meilleur parti peut être tiré de la fertilité existante, grâce au grand nombre de combinaisons et de successions qui s'offrent au choix des agriculteurs. Moins qu'ailleurs, d'autre part, le régime alimentaire risque d'être déséquilibré, et les villageois freinés dans leur effort par manque de résistance physique. N'oublions pas, enfin, le potentiel d'adaptation accru, dans le cadre de l'économie de marché, d'un système de cultures aux nombreuses composantes.

---

1. « Il semble bien », écrivait le chef de la subdivision de Boko-Songho, en bordure de la vallée du Niari, « que l'indigène se soit résolument engagé dans la culture du coton dont il a pu vendre une partie de la récolte à Loudima. Un peu de méfiance subsiste cependant dans quelques groupements car il est difficile d'assigner comme but aux efforts des indigènes la seule vente des récoltes au poste de Loudima qui ne dispose pas d'un crédit d'achat suffisant. Cette méfiance disparaîtrait si l'écoulement de la fibre pouvait s'opérer sur une plus grande échelle. Distribuer des récompenses aux chefs les plus sérieux a pu produire de bons résultats, mais cette façon de procéder ne stimule pas les initiatives ; elle engage simplement les chefs les plus disciplinés à exécuter littéralement les ordres reçus, pour satisfaire l'Européen qui les a donnés, ou, plus véritablement, pour n'être pas inquiétés. En surplus, les autres chefs, considérant comme un devoir l'obtention d'une récompense décernée aux plus méritants, se considèrent comme lésés et l'effort qu'ils devraient fournir se trouve diminué ». (Lettre en date du 27 janvier 1915, archives de Madingou.) Un état annexé à ce document indiquait 62 ha cultivés en coton.

2. Lettre du Gouverneur général de l'A.E.F. au Lieutenant-Gouverneur du Moyen-Congo, 26 septembre 1918, archives du poste de Madingou.

3. « Le coton », notait Destrain à l'époque où la France et Léopold II se disputaient le Niari (1886), « est assez abondant, quoiqu'il ne fasse pas l'objet d'une culture spéciale. Les nègres le tissent d'une façon grossière, mais ils préfèrent les filaments de l'écorce du baobab ou du palmier, qui donnent une étoffe solide ».

4. Les semences avaient été réparties, par l'intermédiaire des administrateurs et des chefs, en 1934, en même temps que les arachides importées. Quelques mois plus tard, il fallait déchanter : « le maïs ' Plata ' que nous avions reçu s'est mal développé. Les épis se sont formés, mais leur volume atteint à peine la moitié d'un épi moyen ». (Madingou, rapport pour le 1er trimestre 1935, archives locales.)

5. Rapport administratif, Subdivision de Boko-Songho. Le bruit courut à l'époque que le « maïs de la Plata » était un maïs dénaturé, à l'usage des animaux, commandé par erreur ou ignorance.

6. Dans la plaine, du moins. Un premier essai avait déjà eu lieu en 1919, apparemment sans plus de résultats. Au terme de l'opération sur les cultures vivrières, avec distribution conjuguée de semences de riz, maïs et arachides, et obligation faite aux villageois de préparer les champs correspondants, voici la conclusion désabusée d'un fonctionnaire colonial : « Nous tâtonnons depuis notre arrivée dans la région. Nous avons fait des essais de culture de maïs. Le résultat a été désastreux. Nous avons fait planter du riz. Il n'a pas poussé... L'arachide nous a donné quelque satisfaction. Mais ce produit ne s'exporte pas ». (Madingou, rapport pour le 3e trimestre 1935, archives locales.)

b) Les techniques agricoles.

Bacougni et Bakamba se comportent en agriculteurs compétents. Ceci apparaît clairement dès que l'on entre dans le détail de leurs procédés culturaux. Laissons de côté, provisoirement, les premiers, qui ne sont qu'une faible minorité, et dont l'étude n'apporterait pas grand-chose de plus. L'habileté des Bakamba — plus exactement de leurs femmes sur qui repose pour l'essentiel la charge des cultures — se manifeste d'abord dans la façon dont les champs sont préparés. Comme dans pratiquement tout le reste du Congo, l'exploitation du sol est discontinue, entrecoupée de périodes de jachère de plusieurs années, au cours desquelles se reconstituent la structure et les réserves de fertilité de la couche arable. Mais un soin particulier est apporté ici au défrichage de la savane, réinstallée dans l'intervalle de deux phases de culture. A cet égard, les agriculteurs du Niari s'apparentent assez étroitement aux Koukouya[1]. Après une jachère herbeuse de plus ou moins longue durée, trois procédés sont employés concurremment, suivant les lieux et les circonstances.

Dans le premier, le sol est ouvert à la houe en fin de saison sèche, après l'incendie général qui ne manque pas, en dehors des sites spécialement protégés, de brûler chaque année les grandes herbes desséchées. Déterrées avec leur paquet de racines et leur pelote de tiges incomplètement consumées, les souches herbeuses finissent de sécher, à même le sol. Les cultivatrices les incinèrent, le moment venu, en tas répartis à la surface du défrichement. Le champ est ainsi nettoyé portion par portion, et chacun des foyers successifs approvisionné au fur et à mesure de la combustion. Il faut souvent s'y reprendre à deux fois pour brûler les « massinda » (nom que les Bakamba donnent aux souches), surtout quand les premières pluies sont venu les détremper. Mené de pair avec les derniers feux de nettoyage, un labour complémentaire égalise le sol et fait disparaître les repousses d'herbes. Ce travail accompli, le champ se présente donc comme un espace intégralement houé, parsemé de quelques tas de cendres et de terre rougeâtre. L'intérêt du procédé réside en ceci que, sur les sols assez riches de la vallée, les herbes de savane, et en particulier les grandes *Hyparrhenia*, qui constituent le fond de la végétation, poussent serrées et en touffes compactes (les « mahê », que les habitants opposent aux tiges isolées des *Imperata*, envahissant les champs abandonnés). Leurs souches représentent déjà un volume important de matière végétale et de terre retenue par les racines. La masse est accrue encore par l'action des termites : après le feu de brousse, ces insectes viennent truffer les massinda de leurs constructions ; leurs galeries escaladent les tronçons de tiges ménagés par le feu. Ainsi la combustion des souches, préalablement déterrées, devient-elle un véritable écobuage : à l'emplacement des feux, les cultures exigeantes disposent d'une bonne épaisseur de terre calcinée et mêlée de cendres. Les Bakamba appellent « nséké massinda » les champs ainsi préparés. Le terme « makouka » désigne les buttes d'incinération.

Soit pendant la « petite saison sèche », soit au début de la grande, d'autres champs sont préparés d'une manière tout à fait différente, en partant d'une portion de savane que le feu n'a pas touchée. Arrachées à la houe, les herbes pourrissent à terre sous l'action des pluies ou de la rosée. Quand vient le moment de cultiver, les femmes y mettent le feu. L'incendie se propage à travers le champ, brûle le tapis de feuilles et de tiges, mais respecte en partie les souches. Celles-ci sont incinérées à part, de nouveau en tas, mais il y a moins de terre en mélange, et les makouka qui en résultent sont plus petits. L'opération s'accompagne d'un second houement qui, comme dans le cas précédent, achève de nettoyer et d'ameublir le sol. Cette méthode de défrichage, à partir de la savane non incendiée, donne des champs généralement qualifiés par le mot « bifoundika » (sg : ki–), dérivé semble-t-il d'un radical ayant le sens de « pourriture ».

Indépendamment de ces deux modes de préparation des champs, constatés d'un bout à l'autre de la Vallée, un authentique écobuage est en honneur dans les villages situés à l'est de

1. Voir Sautter, 1960.

Madingou. La technique diffère sensiblement de celle qu'emploient les Koukouya, autres spécialistes de l'écobuage, pour leurs plantations de tabac. Elle est réservée aux fonds à revêtement alluvial ou colluvial, où pousse une savane particulièrement drue, sur un sol dont la couleur tourne au noir. Coupées dès la fin des pluies, les herbes échappent à l'incendie annuel, mais subissent durant toute la saison sèche, couchées sur le sol, l'action des agents atmosphériques. En septembre ou octobre, les cultivatrices entassent ce qui en reste en planches épaisses de 2 à 3 m de longueur. De la terre, prise dans les intervalles, vient recouvrir ce matelas végétal. Quand les pluies sont sur le point de commencer, les femmes mettent le feu à l'herbe, qui se carbonise lentement. Les billons résultant de cet écobuage, et les champs eux-mêmes, composés d'un plus ou moins grand nombre de billons, portent le nom de « mamaala » ou « mayiila » (sg. : « maala » et « yiilla »). C'est au contact des Babembé, qui ont des champs analogues, que le procédé s'est répandu chez une partie des Bakamba ; plus précisément par le truchement des nombreuses femmes que ces derniers ont achetées chez leurs voisins du nord-est, et conservées comme épouses, à l'époque où se faisait encore la traite des esclaves vers les régions côtières[1]. Notons pour finir une lacune : il ne semble pas exister chez les Bakamba de parcelles préparées par enfouissement en vert, sans brûlis préparatoire ni écobuage. Ce n'est que sur les champs en service que l'on voit les fanes d'arachides, ou les mauvaises herbes arrachées en cours de culture, mises à pourrir, dans le courant de la saison des pluies, sous une couche de terre.

A la phase suivante de la culture, le savoir-faire des villageoises bakamba se révèle encore dans les combinaisons culturales juxtaposant sur un même champ des plantes qui, loin de se nuire mutuellement, assurent une exploitation plus complète et mieux échelonnée. A cet égard, les champs d'arachides sont tout à fait caractéristiques. Aux variétés hâtives, semées au début de la saison des pluies, sont presque toujours associés des pois d'Angole. Tantôt il s'agit de jeunes plants issus d'une culture faite au « cycle » précédent. Tantôt les pois sont semés juste avant ou juste après les arachides. Le maïs, le voandzou entrent aussi, très souvent, dans la combinaison : leurs touffes parsèment alors, de place en place, le tapis régulier des arachides. Plantés à la même époque, mais espacés davantage, les haricots rampants figurent plus occasionnellement dans l'association. L' « oseille » (?) du jargon local, l'ananas, différents légumes méritent encore d'être cités comme composantes facultatives et mineures. Quant aux « makouka » de terre calcinée, ils reçoivent patates, bananiers, maïs, ananas, « moussosso » et « kimbombolo » (plantes dont les feuilles sont mangées bouillies), etc. Dans tout l'est de la plaine, des bananiers ou du manioc sont mis en place, en même temps que les arachides, sur la surface entière du champ. En ce cas, les arachides, qui n'occupent le sol que peu de temps, font figure de culture dérobée. De toute façon, les récoltes s'échelonnent sur une assez longue période : semées en octobre-novembre, les arachides sont mûres les premières, dès janvier-février ; les haricots suivent, à partir de l'intercycle (février). Mais le tour du voandzou ne vient qu'au début de la grande saison sèche, celui des pois d'Angole à la fin. Entretemps du maïs est à nouveau semé. Il arrive aussi que la place libérée par les arachides soit utilisée, après la petite saison sèche, pour planter du manioc et des pois d'Angole, quand il n'y en avait pas dans l'association initiale.

En règle habituelle, des années se passent avant qu'un champ retourne en jachère. Les cultures consécutives ne se relayent pas au hasard, mais selon les règles précises d'une succession ordonnée, où se révèle une fois encore la compétence agricole des Bakamba. Le schéma n'est d'ailleurs pas rigide ; il est assorti de variantes et d'options, susceptibles en outre de se combiner

1. D'une façon générale, une limite, passant approximativement par Madingou, sépare deux systèmes agricoles assez nettement distincts. Le *système bakamba oriental* n'est pas caractérisé seulement par les cultures sur billons d'écobuage, mais aussi par la place importante tenue par les bananiers, cultivés en plein champ (en fin de succession culturale, on le verra plus bas). Dans le *système bakamba occidental*, maïs, courges et ignames ne sont plus des cultures inaugurales, mais succèdent à l'arachide sur les champs préparés par l'un des deux autres procédés. C'est le manioc qui termine normalement les successions, les bananiers n'occupant plus que les billons incinérés (makouka) au milieu des arachides, ainsi que des emplacements spéciaux (fonds humides, abords du village). Bien plus souvent que dans l'est, enfin, l'arachide est cultivée directement sur défriche ; au lieu de précéder l'arachide, les pois d'Angole lui sont systématiquement associés, en quantités notables.

entre elles. Traditionnellement, sur les terres de qualité suffisante au regard des critères locaux, la pseudo-rotation[1] est inaugurée par une culture exigeante, capable de tirer parti de la fertilité initiale : soit une culture de pois sans mélange, sur défrichements de petite saison sèche ; soit une association d'ignames, courges et maïs, prenant possession des planches écobuées. Elle se poursuit par un cycle d'arachides (avec leurs accompagnatrices habituelles), apte, dans une certaine mesure au moins, à relancer la fertilité. Mais la tendance actuelle, dans l'ouest de la vallée, est de supprimer la culture initiale de pois. Le défrichement est reporté de la petite à la grande saison sèche, et ce sont des arachides, mêlées d'ambrevades, qui sont alors chargées d'inaugurer la culture. En fin de succession viennent, aujourd'hui comme autrefois, bananier ou manioc : soit l'un, soit l'autre, en fonction notamment de la qualité de la terre, mais pratiquement jamais les deux ensemble. Ces cultures semi-arbustives n'ont besoin d'être nettoyées qu'à la phase initiale ; plus tard, les villageoises les laissent envahir par les herbes, qui préparent le retour de la savane. Du stade champ au stade jachère, le passage est donc insensible. Les bananiers sont plantés en même temps que l'on sème les arachides, quelquefois même avant. Quant au manioc, on le bouture pareillement au milieu des arachides, ou bien tout de suite après leur récolte, ou encore — dans certains villages — après une culture intercalaire d'ignames et de maïs associés. D'une façon générale, les associations successives qui occupent un même emplacement ne sont pas nettement délimitées dans le temps : certaines composantes sont récoltées puis remplacées, tandis que d'autres continuent à occuper le terrain, au sein d'une combinaison nouvelle. Dans les champs d'ignames, courges et maïs sur planches écobuées, les ignames, mises en terre aux premières pluies, ne donnent une récolte qu'à la saison sèche suivante. Entre-temps, le maïs, arrivé à maturité en petite saison sèche, a été remplacé ; un peu plus tard, des pois d'Angole ont succédé aux courges. Éclaircis ou recépés après leur récolte, en août-septembre, ces pois s'associent, à partir d'octobre ou novembre, aux arachides semées la deuxième année sur l'emplacement partiellement libéré. Ces chevauchements, et la culture dérobée des espèces à court cycle, ont pour effet de ne jamais laisser le sol à nu, dangereusement exposé aux pluies et aux radiations solaires. Ainsi contribuent-ils à prolonger l'exploitation des champs, en ménageant le capital de fertilité disponible lors du défrichage initial. C'est du reste à quoi tendent toutes les pratiques examinées jusqu'ici : utiliser le mieux, le plus longtemps et le plus complètement possible, une terre remise en état par un certain nombre d'années de jachère. Mais rien n'est fait pour renouveler la fertilité et reconstituer la structure des sols en cours de culture. Moins encore que chez les Bakongo de Boko, il ne s'amorce une évolution vers des champs permanents. La jachère prolongée demeure la clef de tout le système agricole.

La qualité des soins culturaux confirme l'impression favorable que, dans ces limites, produit l'agriculture bakamba. Les champs sont d'ordinaire bien entretenus, sarclés à temps. Les façons de planter, de récolter, etc., apparaissent comme le fruit d'une longue expérience. Contrairement, par exemple, à ce qui se passe dans d'autres régions du Congo, les arachides sont cultivées à plat, sans aucune sorte de buttes, de billons ou de planches. Or, des essais systématiques entrepris à la « cellule » agronomique de recherches, jumelée à l'exploitation C.G.O.T. de Loudima, ont démontré que les meilleurs rendements étaient effectivement obtenus par cette méthode. Les femmes de la vallée, d'autre part, ne cultivent les arachides que pendant le premier cycle de la saison des pluies. C'était le cas, déjà, avec les variétés traditionnelles à développement lent. Et rien n'a changé, à cet égard, depuis la diffusion des variétés hâtives : seules les repousses spontanées donnent lieu à une récolte à la fin du second cycle. Après la petite saison sèche, les femmes ne sèment que du maïs

1. Nous avons eu le tort, dans notre travail sur l'agriculture des Bakamba (1955), d'utiliser indifféremment les termes « succession », « rotation » et même « assolement » (ce dernier dans un sous-titre). Rétablissons donc le sens exact des deux derniers mots. Quoique, en agronomie européenne, « assolement » désigne couramment la répétition des cultures caractéristiques d'un système agricole, il convient de spécialiser ce terme dans son sens étymologique : la répartition alternante des cultures (et, le cas échéant, de l'année de jachère) entre les grandes divisions d'un terroir. Pris dans cette acception, il n'a évidemment pas sa place ici. Quant à « rotation », le mot implique un retour au point de départ, donc qu'après une série de cultures, éventuellement suivies d'une courte jachère, le sol soit ramené dans son état initial, sa fertilité reconstituée. Cette condition n'est pas réalisée dans la vallée du Niari. Nous y avons affaire à une succession dégradante, sinon épuisante, et c'est pourquoi l'expression de « pseudo-rotation », proposée par R. Portères, est tout à fait appropriée en l'occurrence.

et des pois. Ce serait une erreur de voir en cela la manifestation d'un esprit routinier. En réalité, les Bakamba ont découvert depuis longtemps ce que l'expérience malheureuse des entreprises européennes a confirmé à grands frais : le rendement inférieur et le caractère aléatoire des cultures d'arachides de second cycle[1]. D'une manière générale, bien loin d'être figées, machinalement suivies, les techniques agricoles en usage dans la vallée évoluent et s'adaptent. Ainsi, les successions de cultures observées jadis ont été profondément remaniées en fonction des variétés nouvelles d'arachides introduites depuis la dernière guerre.

L'unique grave faiblesse imputable à l'agriculture bakamba, c'est en définitive son caractère purement manuel, l'absence de toute force motrice autre que l'énergie humaine, appliquée aux travaux de culture, aux transports entre le village et les champs, au traitement des produits récoltés. Ce qui limite singulièrement les surfaces cultivées, et le volume de la production par habitant. Mais la plupart des agricultures d'Afrique noire se trouvent, aujourd'hui encore, logées à la même enseigne. Et les Bakamba sont loin d'être les plus mal lotis, avec la possibilité que leur donne le climat local de répéter les cultures au cours de l'année, et d'étaler les travaux des champs sur un grand nombre de mois. Par rapport aux autres Congolais, soumis à des sujétions identiques, ils gardent l'avantage de leurs techniques agricoles élaborées, excellemment adaptées aux particularités locales du milieu. Celui, aussi, d'un entraînement collectif vers les activités comportant un profit monétaire, d'un système social qui facilite au lieu de la contrarier, comme c'est si souvent le cas, l'obtention de surplus commercialisables.

c) Des facilités d'ordre sociologique.

Nous avons affaire en effet, en les Bakamba, à une ethnie douée d'une forte cohésion et de beaucoup de vitalité. Comme tous les peuples « Fiottes », les habitants de la vallée ont le goût et la volonté de s'enrichir, de vivre mieux. Ils savent travailler autant que leur intérêt l'exige, et faire face à des situations inédites, en particulier celles qui sont nées des contacts modernes, en y puisant de nouvelles raisons d'agir. Cependant ni les Bakamba, ni les Bacougni n'ont la conscience ethnique poussée au point où, comme on l'a vu à propos des Balali, elle peut devenir une entrave au développement. Loin de bouder les arachides distribuées par l'administration française, ils les ont immédiatement adoptées, intégrées à leur système agricole, pour le plus grand bénéfice de leur économie. En descendant l'échelle de l'organisation sociale, de l'ethnie jusqu'au ménage, nous trouvons en premier lieu deux structures distinctes : le clan et le village. Des clans bakamba et bacougni, il serait possible de dire à peu près les mêmes choses qu'au sujet des clans bakongo, dont ils procèdent d'ailleurs, par filiation directe. Notons en particulier, comme à Boko, l'éparpillement des groupes familiaux constitutifs. Si le sentiment d'appartenance à un clan demeure net, ses membres n'ont plus que des relations très épisodiques et fort peu contraignantes. Sur le plan matériel, il n'y a d'interférence avec la vie agricole que par le truchement des droits fonciers. Mais les conditions propres à la région font du contrôle juridique ou social des terres une notion elle-même passablement théorique. Quant aux villages, solide réalité bien visible dans le paysage comme sur les cartes à grande échelle dressées par l'I.G.N.[2], ils manquent souvent, au terme d'une histoire mouvementée qui sera retracée plus loin, de toute assise sociale. Ce sont des unités de fait, des agrégats plus ou moins artificiels, sans institutions collectives et sans dotation propre de terres.

Il faut descendre d'un échelon, au niveau du groupe lignager, dénominateur commun du village et du clan, pour découvrir le véritable cadre à l'intérieur duquel s'organise l'exploitation

1. Quand les cultivatrices utilisent à plein la période la plus favorable aux semis d'arachides de premier cycle (à cheval sur octobre-novembre), le temps nécessaire à la récolte, c'est-à-dire à l'arrachage et surtout à l'égoussage, gros consommateur de main-d'œuvre, les empêche de profiter du moment où elles pourraient mettre en place un deuxième cycle d'arachides. Ce dernier n'est donc possible, en culture traditionnelle, qu'à condition de réduire les surfaces consacrées au premier cycle, dont le rendement est en général meilleur. Tel n'est évidemment pas l'intérêt des villageoises.

2. La « Vallée » proprement dite, et les régions adjacentes au sud ont fait l'objet de prises de vues aériennes au 20 000e, au début des années 1950. Cette mission a été exploitée sous la forme de feuilles provisoires

du sol. « Kifoumba » ou « kanda », il s'agit, comme pour la petite kanda des Bakongo, d'une fraction localisée du clan utérin, grossie d'une aura de dépendants (descendants d'esclaves, gendres, parents paternels), et soumise à l'autorité d'un ancien, le « mfoumou kifoumba ». Les villages d'une certaine importance rassemblent plusieurs de ces groupes. Réunis souvent au simple hasard des rencontres ou des initiatives passées de l'administration coloniale, chacun a ses terres acquises indépendamment. Mais tant de péripéties ont bouleversé le peuplement régional depuis le début du siècle que le patrimoine foncier, d'une part, l'espace effectivement réservé aux cultures, de l'autre, ne coïncident que dans une minorité de cas : le premier est associé aux habitats antérieurs du groupe ; le second se délimite en fonction du site actuellement occupé. De la sorte, la majorité des terres sont exploitées par d'autres que leurs possesseurs coutumiers ; l'ajustement est réalisé à travers un droit d'usage très large et très souple. C'est dans le travail agricole que se manifeste la solidarité de la kifoumba. Comme à Boko, les femmes rattachées à une même fraction cultivent ensemble, sous la direction des « bihounda », les anciennes. L'intérêt de cette organisation, sur le plan de la culture, est dans l'encadrement qu'elle procure aux jeunes villageoises, inexpérimentées ou manquant de cœur à l'ouvrage. Tous les champs d'une même compagnie de femmes sont jointifs et dessinent dans la savane un bloc caractéristique, aux subdivisions grossièrement géométriques (photo 76). Les vieilles sont à même de surveiller, conseiller, encourager, ou à l'occasion chapitrer leurs cadettes. Certains travaux se font d'ailleurs en commun, une parcelle après l'autre, ou plutôt se faisaient, car cette habitude tend à se perdre. Portons donc au crédit de l'institution la stimulation, l'entraînement collectif qu'elle favorise, et aussi la possibilité qu'elle donne aux femmes âgées de transmettre aux débutantes les trésors d'une longue expérimentation. Il y a peu de chose à inscrire au passif. Le statut individuel des parcelles fait que chaque participante reste intéressée aux résultats de son propre effort. Comme on compte en général plus d'un groupe de culture — « mpoumbou » — par kifoumba, libre aux femmes qui s'en sentent les forces de s'agréger à deux équipes ou davantage, en multipliant leurs champs.

Le système est aujourd'hui en perte de vitesse. Les jeunes femmes supportent de plus en plus malaisément la tutelle de matrones volontiers grincheuses ; elles tendent à faire bande à part. Même si elle est appelée à disparaître dans un avenir prochain, la vieille organisation n'en aura pas moins eu le mérite d'aider et de pousser les villageoises à produire, durant la phase capitale de mise en place de l'économie monétaire dans la vallée du Niari. Le relais sera d'autant plus facilement pris que le droit de regard exercé par la communauté utérine a toujours laissé un certain jeu aux initiatives personnelles. Chez les Bakamba, l'exploitation individuelle est une réalité, la cellule de base de l'organisation agricole. Une réalité sociale à tout le moins, car les moyens matériels sont si pauvres, la marque spécifique dans le paysage si ténue — un auvent, éventuellement un coin de l'habitation ; un ou deux greniers sur pilotis ; le poulailler, semblablement perché — que « ferme » semble un bien grand mot pour la désigner. Cette exploitation s'inscrit dans le cadre du ménage, mais ne se confond pas avec lui. Entre la femme et son mari règne en effet, de par une tradition toujours vivante, une répartition très stricte des tâches, qui laisse aux épouses le plus clair des travaux vivriers. Selon l'excellent observateur que fut Laman[1], n'incombent à l'homme, en fait d'opérations agricoles, que le défrichage de la forêt ou des *Pennisetum* géants des alluvions humides, la mise en terre des drageons de bananiers (encore peut-il exiger que sa femme les apporte à pied d'œuvre), la culture du tabac, du chanvre indien, des calebasses (indispensables à la fabrication du vin de palme) : « l'homme a honte de travailler dans un champ d'arachides, de manioc..., car ce

---

au 50 000e, distribuées en édition ozalid par l'Institut Géographique National, à Brazzaville. Ces cartes sont les seules dont nous ayons disposé à l'époque de nos dernières enquêtes sur place, avec les minutes levées par J. Brugière dans la boucle du Niari, pour servir de fonds à sa carte pédologique. La boucle a été photographiée plus récemment, en vue du choix d'un tracé pour le chemin de fer du manganèse. Tirées des différentes missions photographiques I.G.N., deux sortes de cartes sont actuellement disponibles : un très beau 200 000e en couleurs (feuilles Kibangou, Sibiti, Dolisie, et surtout Madingou, cette dernière couvrant la totalité de la vallée proprement dite), et un 50 000e non moins expressif (pour la vallée : feuilles 1a, 1b, 1c, 1d, 2a et 2b).

1. Indépendamment de son admirable dictionnaire kikongo-français, le missionnaire suédois a laissé une somme énorme d'observations sur tous les aspects de la vie chez les Kongo et leurs voisins du Niari. Un simple résumé en a été publié, après sa mort, sous la forme de l'ouvrage *Kongo I*, publié à Uppsala, dont nous

travail est pour les femmes. Si l'homme fait comme elles, on rit de lui... Le travail des hommes consiste à planter les bananiers, tirer le vin de palme, commercer et faire le zonzi [plaider]... Mais cultiver et semer est un travail de femmes ». Ce cloisonnement rigoureux des activités demeure, dans une large mesure, en vigueur, sanctionné par la très efficace peur du ridicule. Aussi bien chez les Bacougni que chez les Bakamba, c'est avec beaucoup d'hésitations et de répugnance que les maris mettent la main aux « plantations » vivrières. Exclusivement destinés à leur procurer de l'argent, leurs propres champs sont à l'écart, et constituent à tous égards des exploitations distinctes. On sait qu'il n'en va pas autrement dans une bonne partie du Congo, et en dehors du Congo dans de nombreuses régions d'Afrique noire. Une telle spécialisation par sexes, cantonnant les hommes, à l'exception de quelques travaux de force, et de cultures bien particulières, dans des tâches extra-agricoles, n'est pas nécessairement défavorable au développement rural. Les énergies en disponibilité sont prêtes à s'employer dans des activités inédites, relevant de l'économie monétaire. Le malheur a voulu qu'au Niari l'une des plantes alimentaires du stock traditionnel, l'arachide, devînt la principale culture de vente, véhiculant du secteur vivrier au secteur moderne le vieil interdit. Les hommes se rabattent sur des cultures mineures : le tabac, les haricots de saison sèche, les légumes, la canne à sucre surtout, qu'ils font pousser au bord des rivières. Un grand nombre de villageois travaillent à fabriquer du vin de canne dans de petites huttes au milieu des champs. Mais ces occupations sont loin de prendre tout leur temps. En contraste avec l'activité débordante de la gent féminine, ce sous-emploi relatif des hommes constitue une indiscutable faiblesse du système de production, dont la société locale porte la responsabilité. Mais nous verrons que cette faiblesse est loin d'être irrémédiable. De toute façon, dans l'ordre des conditionnements sociologiques, les stimulations l'emportent nettement sur les facteurs de stagnation.

---

avons fait mention à propos de Boko (1953). Le reste n'existe que sous la forme de plusieurs milliers de pages dactylographiées, écrites en kikongo, et qui plus est en kikongo « classique », difficilement compréhensible même pour les Bakongo d'aujourd'hui. Nous remercions la Mission Suédoise qui a mis à notre disposition ce manuscrit, dont nous n'avons malheureusement pu, faute de traducteur qualifié, exploiter que l'un des chapitres, consacré à l'agriculture. C'est de là que vient l'extrait donné ci-dessous.

B. — Bilan de l'utilisation du sol

La concordance de données physiques et de données sociales, également favorables dans l'ensemble, fait augurer une production agricole d'un niveau élevé. En est-il bien ainsi ? Nous aimerions répondre à l'aide de chiffres précis. Enquêtant seul, nous ne pouvions malheureusement songer à réunir des observations quantitatives. Les quelques coups de sonde que nous aurions été réduit à donner n'eussent apporté qu'une vue beaucoup trop fragmentaire des choses. Aussi nous contenterons-nous d'indications indirectes, ou grossières. Les faits, il est vrai, sont d'une telle évidence que la recherche la plus minutieuse ne saurait infirmer sérieusement les conclusions auxquelles nous allons aboutir.

a) De larges excédents de production.

On vient de voir que les techniques agricoles locales, grosses consommatrices de travail humain, tendaient à limiter la production par habitant. D'autant plus, nous l'avons dit, que la fraction masculine de la population des villages ne manifeste qu'un enthousiasme modéré pour les travaux courants de la culture. Mais ce dernier handicap est totalement annihilé par l'énergie extraordinaire que les femmes déploient sur leurs champs. Du matin au soir, par tous les temps, elles y sont. Aux périodes critiques de l'année agricole, passé huit heures du matin, il est impossible d'en trouver une au village[1]. D'autre part, si la dépense de temps est élevée, pour des tâches entièrement exécutées à la main, du moins les terres de la vallée rapportent-elles davantage — toutes choses égales[2] — que la moyenne des sols congolais. Dans ces conditions, la production de denrées agricoles par habitant semble sans équivalent dans le reste du pays.

---

1. Moyennant quoi, selon les résultats d'une enquête récente à caractère statistique, 9 % seulement des champs chez les Bakamba de Madingou sont exclusivement destinés à l'auto-subsistance, contre 39 % spécialisés en vue de la vente et 52 % « à deux fins ». (*I.R.H.O.*, 1962, II, p. 111-137.) A elles seules, les arachides occupent 45 % de la surface cultivée. (*Ibid.*, p. 111-118.)

2. Mesurés au terme du premier cycle de culture 1961-1962, défavorisé par les conditions météorologiques, les rendements de l'arachide ont atteint en moyenne 991 kg à l'hectare chez les Bakamba de Madingou. Ce chiffre est relativement faible en comparaison des 1 180 kg obtenus dans « le Niari » au sens le plus large, du Mayombe à Mindouli, et de la frontière sud aux plateaux forestiers du nord inclus. Mais il doit être apprécié en tenant compte de la surface plus grande que partout ailleurs, dont l'entretien incombe à chaque cultivatrice. Peut-être témoigne-t-il aussi d'un début de fatigue de terres trop sollicitées par des villageois qui ne disposent plus de la même mobilité que jadis, ni surtout des mêmes réserves de terres cultivables, enserrés qu'ils sont à présent entre les « concessions » des sociétés ou des colons européens.

Soit dit en passant, les techniciens sont d'avis qu'à l'aide de « moyens simples, peu coûteux et pouvant rapidement être mis en œuvre », les rendements de l'arachide en culture traditionnelle pourraient être accrus largement de 50 %. Au nombre de ces moyens figurent notamment l'emploi de semences à haut pouvoir germinatif (récoltées en 2e cycle pour le 1er de l'année agricole suivante, ou conservées au sec de 1er cycle à 1er cycle), et leur désinfection systématique.

Sur le plan alimentaire, elle suffit visiblement, et assez largement, aux besoins locaux. Base de la ration calorique, les champs de manioc sont abandonnés, couramment, bien avant d'être épuisés. Courges et légumineuses procurent un complément notable d'aliments protecteurs. Enfin, test irréfragable, la plaine du Niari est probablement la seule région du Congo où les habitations soient flanquées de greniers. Montés sur pilotis, pour mettre les graines à l'abri des prédateurs, ceux-ci ont le même toit à deux pentes que les cases traditionnelles, et le même mur de paille. Ils sont seulement plus petits, avec une ouverture en pignon, que ferme une porte, munie d'un cadenas. Beaucoup de femmes ont deux greniers, un pour les arachides, l'autre (de moindres dimensions) pour les pois d'Angole. Jadis, dans les villages, « pullulaient cabris, moutons, poules, etc. »[1]. Le petit bétail reste aujourd'hui plus abondant qu'ailleurs : non seulement les chèvres et les moutons habituels, mais aussi les cochons noirs de l'espèce introduite il y a des siècles sur la côte par les Portugais. L'apparente prospérité des Bakamba avait frappé les premiers voyageurs européens. Les villageois actuels n'ont pas cet air famélique que l'on doit déplorer chez tant de Batéké, ni l'aspect chétif que montrent si souvent les Bakongo.

De longue date, les agriculteurs de la plaine ont été en relations commerciales avec la côte[2]. A l'aube de la colonisation, A. Fourneau put voir déjà les Bakamba de Loudima écouler « leurs produits vers le Chiloango, dans l'enclave de Cabinda, et aussi vers le Congo, en aval de Manyanga... »[3]. Par la « trouée de Boma », c'est-à-dire la vallée de la Loudima, abouchée à celle de la Lukula, « les linguisters de commerce de Boma » venaient à cette époque « trafiquer jusqu'aux portes de Philippeville » (alias Kimbési, l'un des postes fondés par les Belges au Niari)[4]. D'autres routes allaient directement vers la côte[5]. Mais la maigreur des débouchés et le long chemin à parcourir n'autorisaient que des transactions de bien faible volume. A partir de 1885, le passage des « caravanes », sur la piste de Loango à Brazzaville, permit aux villageois de négocier sur place l'excédent de leur production agricole. Ils mirent tout en œuvre à cette époque pour obliger les porteurs recrutés sur la côte à dépenser leurs « avances », en leur faisant « payer l'indispensable chicouangue dix ou quinze fois sa valeur »[6]. Au lendemain de la guerre de 1914-1918, pour se procurer l'argent de l'impôt et quelques marchandises d'importation, les hommes se rendaient, chargés d'arachides, de palmistes et d'autres denrées, à Kakamoéka sur le bas Kouilou, au Cabinda, dans les factoreries belges du bas Congo, notamment à Tshéla, tête de ligne de la voie du Mayombe, et quelquefois même à Pointe-Noire ou Brazzaville. L'administration française admettait alors que l'impôt fût payé avec de la monnaie belge[7]. Vint ensuite la construction du Congo-Océan. Des années durant, elle procura sur place, aux agriculteurs du Niari, un débouché illimité. L'administration ne cessait de

1. Berton, 1891.

2. Comme le rappelle J. Vansina, il existait, à l'époque de Dapper, un trafic actif entre la côte de Loango d'une part, l'intérieur du pays d'autre part, où les Loango avaient la plus grande part : « Les Téké expédiaient des esclaves et de l'ivoire. Du cuivre venait des mines de Mindouli... et de l'ivoire était fourni par les Jaga, qui se le procuraient à Bokkemeale, une région située au nord-est du Mayombe, où des pygmées le chassaient ». (Vansina, 1963.)

3. Fourneau, 1932, p. 255.

4. Chavannes, 1932.

5. Cf. le rapport d'A. Dolisie, publié par Chavannes : « Trois routes partent de la côte, de Chissanga, de Loango, de Pointe-Noire, se rejoignent à Mayomba et ne forment plus qu'une seule route, celle des caravanes. Cette route se dirige presque toujours à l'est, atteint le Niari à quelque 4 km en avant de Stephanieville, après avoir monté un peu au nord. Une autre route, suivie par les caravanes de l'A.I.A. pour le ravitaillement des stations du Quillou-Niari, part de Rudolfstadt, à l'embouchure du Quillou, remonte celui-ci jusqu'à Baudoinville (Kakamouéka), prend la voie de terre, passe par Kitabi où il y a un poste... et atteint le Niari à environ moitié distance des stations de Stanley-Niadi (N'Gouléa) et Stephanieville (Loudima) ».

6. Baratier, 1914.

7. A Boko-Songho-Madingou, en 1922, « le seul numéraire se trouvant dans la subdivision est représenté par des billets belges et quelques pièces divisionnaires françaises et belges. Le billon est presque exclusivement belge ». (Rapport administratif, 1922, archives du poste de Madingou.) Dix ans plus tard, les liens commerciaux restent si forts avec la région située au sud de la frontière, que le chef de poste affirme : « la situation n'a pas changé depuis vingt-cinq ans ». Au marché de Kingoye, sur le plateau des Cataractes, on vient encore « de très loin... échanger des produits et du bétail contre des couteaux, des étoffes, de la poudre et probablement aussi des armes. Les Babembés de Mouyondzi et les Bakambas de Madingou y ont de tout temps apporté des produits à troquer ». (Subdivision de Boko-Songho, rapport pour le 4e trimestre de 1932, archives du poste de Madingou.)

réclamer des vivres. Sur les chantiers, les arachides se vendaient un franc le verre. Sans les recrutements de travailleurs, c'eût été l'âge d'or.

Avec l'achèvement du chemin de fer, les marchés extérieurs s'ouvrent aux produits du Niari. Des commerçants européens s'installent aussitôt. Dès la fin de 1934, année de l'inauguration de la ligne, ils sont quatre à Madingou. A Bouenza, deux firmes se portent régulièrement acheteuses. Les premières transactions concernèrent principalement les palmistes : plus de 300 t furent exportées en 1934 de la seule subdivision de Madingou. Une huilerie s'installa même à proximité du poste. Cependant, dès ce moment, les administrateurs veillèrent à développer une véritable production agricole. Des cultures nouvelles furent lancées : ricin, café, tabac. Pour diverses raisons, elles connurent le même échec que le coton avant 1920. En revanche, les variétés à court cycle distribuées vers 1935 firent démarrer la production des arachides pour la vente. Les relations directes et rapides établies avec Dolisie, Pointe-Noire et Brazzaville, et les besoins d'une population urbaine en rapide expansion, donnèrent un vif essor à la culture des vivres pour la consommation des citadins.

Les ventes actuelles de produits agricoles sont impossibles à chiffrer. Les seules précisions disponibles concernent les arachides commercialisées pour l'exportation, ou traitées par l'huilerie de Kayes. En valeur absolue, les chiffres sont modestes[1]. Mais ils acquièrent une tout autre signification quand on les met en regard de la population de la plaine : moins de 15 000 habitants (boucle comprise)[2], qui contribuent à cette production pour une part appréciable[3]. De plus, une proportion croissante des arachides exportées le sont comme arachides « de bouche », et valent en principe aux villageois un supplément de rémunération[4]. D'autres rentrées monétaires correspondent aux produits agricoles — le maïs en particulier, destiné aux porcs — vendus de longue

---

1. Voici comment les ventes ont évolué au cours d'une série d'années :

1954	3 424 t	(dont	194	exportées)	(base coques)
1955	4 129	—	596	—	—
1956	6 581	—	1 029	—	—
1957	7 030	—	1 631	—	—
1958	6 684	—	2 257	—	—
1959	5 134	—	1 133	—	—

à celle des sous-préfectures de Madingou et de Loudima, ces chiffres ajoutent la production de Dolisie et de Mouyondzi, cette dernière très appréciable, de l'ordre du quart au tiers du total. En la retranchant, il reste donc, depuis 1956, quelque 4 à 5 000 t annuelles à porter au crédit des producteurs de Madingou et Loudima. Selon les statistiques de l'administration locale, 6 000 t environ auraient été commercialisées en 1960, rien que dans ces deux sous-préfectures. On peut se demander, toutefois, si ce dernier chiffre n'a pas été gonflé par des apports en provenance du Congo ex-belge.

2. Le chiffre est tiré des monographies de recensement, dans leur état de 1953. La population, depuis, s'est sensiblement accrue, mais surtout du fait de la poussée des agglomérations semi-urbaines constituées autour des gares du Congo-Océan et du complexe de Kayes-Jacob, dont les habitants ne sont guère vendeurs d'arachides.

3. La sous-préfecture de Madingou déborde largement les limites de la vallée et, pour être moins gros producteurs, les villages de la périphérie n'en apportent pas moins leur contribution, dont il convient de ne pas tenir compte. En éliminant, en outre, les tonnages obtenus sur place dans le cadre assez particulier des « paysannats » étudiés plus loin, il devrait rester, au titre de la production purement villageoise et locale de la plaine du Niari, de 2 500 à 3 000 t, peut-être un peu plus. Compte tenu de rendements légèrement supérieurs à la tonne, en année normale, et de la part de production auto-consommée, ce chiffre paraît en bon accord avec la surface récoltée en moyenne par femme : 74 a chez les Bacougni et 81 chez les Bakamba de Madingou, à ramener, pour éliminer l'effet de la culture semi-mécanisée des « paysannats », à une soixantaine d'ares, valeur qui doit correspondre d'assez près au « plafond de capacité manuelle en surface », comme disent les spécialistes. (*Enquête sur les oléagineux*, 1962, II, p. 111-118 et IV, p. 23.)

4. Les arachides de bouche exportées par le Congo sont le résultat des recherches poursuivies depuis de longues années, à Loudima, par une équipe de l'I.R.H.O. Par sélection, puis par hybridation, ont été obtenues des variétés répondant de mieux en mieux aux critères de conditionnement basés sur le poids des graines, et la proportion de gousses tri- et quadri-graines. (Martin, 1962 ; Gillier, 1963.) C'est ainsi que la « rouge de Loudima » est passée de 168 g pour 100 graines (population d'origine) à plus de 200 g (Lignées A 124 b). A vrai dire, la zone forestière du Niari a montré plus d'aptitude à cette production que la plaine, mais Komono et Sibiti n'en ont cependant pas le monopole. La part des arachides de bouche s'est élevée en 1958 à 1 300 t sur les 3 075 exportées cette année-là par le Congo, qui prend place au deuxième rang des fournisseurs de la zone franc. La même année, la plus-value dont les producteurs de la qualité « bouche » ont bénéficié s'est élevée à 28 millions. Par la suite malheureusement, une telle confusion a régné sur le marché des arachides dans le Niari — prix anarchiques, exigences contradictoires des acheteurs — que les producteurs se sont découragés, et que les tonnages ont fortement baissé.

date par les villageois aux éleveurs européens installés sur place. Et surtout à une variété de denrées dont les envois fractionnés, dirigés vers les villes, échappent au commerce régulier en même temps qu'à toute statistique. Les habitants des villages juxtaposés aux gares du Congo-Océan se spécialisent en partie dans le rôle d'intermédiaires entre les producteurs locaux et les consommateurs ravitaillés par la voie ferrée. A chaque train omnibus, ce sont de véritables cargaisons de colis et de bagages vivriers qui quittent la vallée, sans compter les inévitables dames-jeannes de vin de canne ou d'ananas. Toutes ces sources de revenus additionnées, la population jouit, pour le pays, d'une relative prospérité[1]. Son aisance ne se compare cependant pas à celle dont s'accompagne en d'autres régions la culture du caféier ou du cacaoyer[2].

b) Terres exploitées et terres en réserve.

Les Bakamba et les Bacougni de la plaine du Niari ignorent, nous l'avons dit, la culture permanente. Il n'empêche que, pour un système agricole fondé sur la jachère prolongée et les cultures itinérantes, le leur consomme remarquablement peu d'espace. Rappelons d'abord la juxtaposition des parcelles individuelles en blocs compacts, découpés d'un seul tenant, avec le minimum de place perdue, dans la savane. Mais surtout, en dépit de l'absence de toute fumure, les cultures sont faites, aux mêmes emplacements, à intervalles étonnamment rapprochés. Une succession de culture, débutant par des pois, des arachides ou l'association courges-ignames-maïs, et se terminant par du manioc ou des bananiers, occupe le sol de trois à cinq années consécutives (deux à quatre années, si l'on considère la deuxième année du manioc et des bananiers comme une année de transition au cours de laquelle la savane réoccupe progressivement le terrain). D'après les réponses qui nous ont été données à maintes reprises sur le tas, la phase de jachère qui suit ne dure pratiquement pas davantage. Ce qui revient à dire que beaucoup de terres se trouvent approximativement la moitié du temps sous culture. Peu de sols, en Afrique centrale, sont exploités à ce rythme, à moins qu'il s'agisse de petites surfaces privilégiées par rapport au restant du terroir (c'est ce qui se passe à Boko, mais ce n'est pas le cas ici). Peu importe en l'occurrence que ce résultat soit imputable aux vertus propres des sols de la vallée, ou à la science agricole des Bakamba, à leur art des associations bien dosées et des successions savamment conduites, au fait qu'ils sachent interrompre la culture au moment précis où, selon les derniers résultats obtenus par les pédologues, la structure risque de s'effondrer. Un point est acquis de toute façon : les groupes humains ont besoin, dans ces conditions, de relativement peu de place pour vivre et prospérer.

---

1. Surtout si l'on y ajoute les salaires distribués par les entreprises locales, lesquels diffusent pour une part en milieu villageois, ne fût-ce que par l'intermédiaire des achats de vivres. Il est malheureusement difficile de donner des chiffres. Ceux de l'enquête socio-démographique de 1958 sont sujets à caution. On peut faire fond, semble-t-il, sur les données recueillies par Lierdeman (1963) ; mais elles concernent globalement un vaste « bloc » géographique, où les habitants de la vallée du Niari, et même de toute la plaine, sont en minorité par rapport à ceux de la périphérie, économiquement moins favorisés. Mentionnons cependant le revenu monétaire moyen de 5 000 francs (CFA) par personne, et 25 000 par ménage, ainsi que l'écart qui se creuse entre le revenu des salariés de la fonction publique (100 000 francs par ménage), celui des salariés du secteur privé (60 000), et celui des villageois non salariés (8 500) ; les deux premières catégories sont proportionnellement mieux représentées, et la troisième obtient des gains supérieurs dans les limites de la plaine, c'est tout ce qu'on peut dire. A titre de comparaison, on notera que le cultivateur d'arachides moyen du Sénégal touchait il y a quelques années, pour une récolte de 800 kg sur 1 ha, une somme inférieure à 20 000 francs CFA, dont il fallait encore déduire le coût du crédit. (Péhaut, 1961.) En République Centrafricaine, en 1958, dans le canton Maliki, le seul coton rapportait plus de 15 000 francs par ménage, et ce chiffre se trouvait environ doublé par le revenu d'autres activités (vente de vivres en ville, principalement). (Mission Économique Centre-Oubangui, 1959.) Mais il s'agissait là d'un canton-pilote et dans le village de Pouyamba, beaucoup plus représentatif des conditions moyennes du pays cotonnier, le revenu par ménage s'effondrait, à la même époque, aux environs de 5 000 francs, le coton y entrant pour les deux tiers. (Georges, 1961.)

2. Compte tenu des surfaces maîtrisables en culture annuelle, et des rendements, c'est la modicité des prix de vente qui fait l'infériorité des cultures annuelles, et ceci vaut notamment pour les arachides. Suivant la qualité (tout-venant, triées 3-4 graines, triées-lavées) le commerce les payait, en 1961-1962, dans les pays du Niari, de 23 à 43 francs CFA le kilogramme (en coques), soit en moyenne 15 000 francs pour une récolte d'une demi-tonne, obtenue sur un are environ.

Supposons en effet une surface cultivée de 2 ha par ménage de cinq personnes, et de 40 a par habitant (en additionnant les champs correspondant aux années successives des pseudo-rotations courantes, moins la dernière dont nous avons noté le caractère ambigu). Pour une population qui ne dispose d'aucun appoint de travail animal, et d'aucun outillage mécanique, ces chiffres sont plutôt élevés, mais en rapport avec l'effort considérable déployé par les femmes de la vallée pour étendre au maximum leurs cultures d'arachides. Admettons, pour compter large, deux années de jachère en moyenne par année de culture. Sur cette base, le besoin de terres s'établit, en longue période, à 120 a par personne, et guère plus de 15 000 ha en tout pour les 12 800 habitants fixés, vers 1953, dans la vallée du Niari (boucle exclue), entre le fleuve et le pied des collines. Or la superficie totale, dans les limites géographiques que nous avons indiquées précédemment, est d'environ 1 200 km², soit 120 000 ha : la disproportion est éclatante[1]. Il est vrai que toutes les terres ne sont pas cultivables. Évaluons à un tiers de l'étendue de la vallée, pour garder une forte marge de sécurité, la place tenue par les sols de mauvaise qualité pédologique, ou en pente trop forte, ou trop gorgés d'eau pour être exploitables même en saison sèche, ou encore situés dans des secteurs difficilement accessibles faute de points d'eau pour les villages : plus de 60 000 ha restaient disponibles, il y a quelques années, au bas mot quatre fois la surface des terrains intégrés aux cycles d'exploitation villageois. Sans doute une objection peut-elle être faite. En différentes régions d'Afrique, l'observation montre qu'après une alternance de périodes de culture et de périodes de jachère, se suivant à un rythme assez rapide, la terre a besoin d'une longue phase de repos. C'est le moment que les agriculteurs ont tendance à choisir pour déplacer leur habitat, à tel point qu'il est difficile de savoir si les communautés bougent pour disposer de terres neuves à portée de leur nouvel établissement, ou si la fatigue manifestée à la longue par les sols ne donne pas simplement à des facteurs purement sociologiques de mobilité l'occasion de s'exprimer. On manque de recul, dans la plaine du Niari, pour décider si, au rythme actuel de la succession cultures-jachère, les terres subissent ou non un lent processus de dégradation. De toute façon, même s'il fallait doubler les 15 000 ha considérés plus haut, les agriculteurs de la vallée n'en apparaîtraient pas moins excessivement au large. Notons en passant ce dernier point : à raison de 120 a par habitant, jachères comprises, un village de 200 habitants — chiffre supérieur à la moyenne de Madingou et Loudima — ne mobilise en tout pour ses cultures que 240 ha, correspondant à un cercle de moins d'un kilomètre de rayon. Même avec la sujétion des animaux domestiques, qui ne rendent pas souhaitables des champs immédiatement contigus aux habitations, et en tenant compte aussi des portions incultivables des terroirs, la distance effective du village aux dernières cultures est généralement inférieure à 2 km, 3 tout au plus. Les cultivatrices perdent peu de temps en allées et venues, et peuvent en consacrer davantage au travail proprement dit.

Voici donc, en résumé, quelle était la situation vers 1950 dans la plaine du Niari : des terres de bonne qualité, comparées à la norme congolaise, rémunérant largement l'effort des cultivateurs, d'ailleurs compétents et travailleurs ; de vastes étendues de sols d'égale valeur laissés en dehors des cycles de culture villageois, tant du fait d'une densité de population encore modeste (quoique très supérieure à la moyenne du pays) qu'en raison de jachères réduites à un petit nombre d'années consécutives, entre deux périodes de culture. Dans une région par ailleurs dotée d'excellentes communications, en relations faciles avec la mer et les principales villes du pays, une pareille situation contenait un double appel : à une immigration d'agriculteurs, attirés des régions voisines par la conjonction d'éléments favorables ; à des investissements de capitaux appuyés sur une formule moderne d'exploitation du sol. Il nous reste à voir comment, en effet, la vallée du Niari se trouve progressivement peuplée par des Congolais venus d'ailleurs. Puis à suivre, dans ses vicissitudes, la tentative de mise en valeur commencée au lendemain de la dernière guerre, sous l'impulsion de colons européens et d'agronomes.

---

1. Elle l'est encore davantage dans la « Boucle » : moins de 3 000 habitants, pour les 1 040 km² de la « zone à vocation agricole » approximativement délimitée par J.-M. Brugière, avec, il est vrai, dans les limites de cette zone, une proportion plus élevée d'enclaves inutilisables.

3

UNE DENSITÉ DE POPULATION MÉDIOCRE AU DÉPART[1]

S'il suffisait qu'une région soit douée par la nature pour avoir de nombreux habitants, la plaine du Niari serait la partie la plus peuplée de tout le Congo. Si l'on considère en outre les avantages de la position géographique, sensibles dès l'époque de la traite côtière, nous sommes en droit d'être déçus par le chiffre de la population. Faisons nos comptes, en nous fondant sur les chiffres administratifs disponibles en 1952-1953. Les deux sous-régions que nous avons distinguées s'opposent assez nettement, sans qu'aucune apparaisse réellement bien peuplée[2]. En chiffres ronds, les 13 000 habitants de la vallée, entre la Loutété et le treizième méridien (limite entre les deux feuilles au 200 000e Dolisie et Madingou), se répartissent sur 1 200 km², soit une densité très légèrement inférieure à 11 habitants. Dans la Boucle, où 2 600 habitants seulement se dispersent à l'intérieur d'une surface de 1 860 km², la densité dégringole : à peine 1,4[3].

Les terres de la vallée supportent, en un ruban très long et très étroit, une population bien supérieure à la moyenne congolaise. Mais d'autres régions, où les hommes ne bénéficient pas de conditions aussi satisfaisantes, ont une densité nettement plus élevée : les environs de Brazzaville, le pays de Kinkala et de Boko, le plateau des Babembé, le plateau Koukouya. Quant à la boucle du Niari, elle est certes marécageuse, mais nous avons vu précédemment qu'au Congo des marécages pouvaient être bien peuplés. D'ailleurs, même si l'on admet que les deux tiers de sa surface sont impropres à une véritable occupation humaine, et que l'on reporte la population sur le tiers restant, le chiffre obtenu demeure singulièrement modeste. Ajoutons que la vallée elle-même se trouve encadrée par deux bandes de terrain, au peuplement particulièrement ténu. A l'échelle régionale, elle se détache donc sur un fond de densités plus basses, et la relation milieu naturel-occupation

---

1. Voir p. 605, n. 1.

2. Pour ces calculs de densité, nous avons pris comme limites de la plaine du Niari d'un côté le fleuve lui-même, depuis le confluent de la Loutété jusqu'au pont du Niari ; de l'autre une ligne tracée en suivant le pied des premiers massifs de collines et des premiers plateaux gréseux (quelques collines isolées, au sud de Bouenza et de Kayes, ont été toutefois englobées dans la vallée : nous avons incorporé de même à la boucle les hauteurs qui s'allongent en avant du chaînon du Bamba). Ces limites ne coïncident pas entièrement avec celles adoptées localement sur la carte générale (à trame irrégulière). Au sud-est de Madingou, quelques villages implantés sur les premières pentes de la montagne de Ngwéri — en dehors de la vallée, par conséquent — ont eu cependant leur population comptée avec celle des villages de plaine, en considération du fait que c'est en plaine qu'ils font leurs cultures.

3. Cette opposition entre la vallée, comparativement bien peuplée, et la boucle, semble avoir été un trait permanent du peuplement. « Il existe », notait il y a longtemps déjà un fonctionnaire colonial, « de vastes espaces désertiques dans la subdivision de Loudima, mais on n'y trouve pas trace d'emplacements d'anciens villages comme dans les subdivisions de Mindouli et de Pointe-Noire, sans doute parce qu'ils ont été de tout temps considérés par les indigènes comme inhabitables... Dans la boucle du Niari, notamment, les rives du Niari et les principales pistes commerciales sont seules occupées ». (Rapport de l'Inspecteur des Affaires Administratives Jamet sur la Subdivision de Loudima, octobre 1922.)

humaine apparaît nettement positive. En revanche, l'ensemble que la plaine constitue avec ses bordures ne fait pas particulièrement bonne figure dans le domaine géographique constitué par les savanes sud-congolaises. Tout se passe comme si le ruban des bonnes terres ne s'était garni d'hommes qu'au détriment des secteurs immédiatement adjacents.

Mais ces particularités du peuplement régional ne peuvent être réellement comprises qu'à condition de les replacer dans une évolution. Les traditions locales demeurent assez vivantes, et il y a suffisamment de sources écrites pour que l'on puisse retracer, avec un minimum de sécurité, les derniers épisodes au moins de l'occupation de la plaine du Niari. Du même coup pourront être éclairés certains aspects qui, manifestement, ne doivent rien à la géographie physique : la concentration partielle de la population sur quelques axes de communication ; des unités d'habitat dont la dimension s'échelonne entre le petit noyau familial isolé et plusieurs centaines d'habitants groupés. Dans cette histoire du peuplement que nous allons esquisser, les années 1930 à 1935 marquent une étape. C'est le moment où, grâce au chemin de fer, enfin réalisé, va débuter la « mise en valeur » de la plaine du Niari. Un moment stoppé par la guerre, cet effort recevra quelques années plus tard la vigoureuse stimulation des plans quadriennaux. Tout va dépendre alors de la donnée capitale que nous avons mise en évidence : le caractère encore très lacunaire du peuplement, même dans la vallée. L'orientation donnée au développement régional par les pouvoirs publics, et certains ajustements spontanés de l'économie locale vont se dessiner en fonction d'elle. Mais, dès la phase de mise en route, le peuplement réagira en s'étoffant de façon substantielle. Cette évolution finira, nous le verrons, par remettre en cause les formes mêmes prises par l'exploitation du sol, en fonction d'un milieu bien doué et médiocrement peuplé. Dans l'interaction étroite qui lie à ce stade faits de population et faits de développement, la coupure qu'introduit notre exposé est artificielle. Mais il était nécessaire de la faire, pour la clarté de l'analyse.

A. — La mise en place des ethnies

D'un bout à l'autre de la plaine, les habitants affirment qu'à l'arrivée de leurs ancêtres le pays était vide. Faut-il prendre cette affirmation au pied de la lettre ? Les géographes et les ethnologues qui enquêtent sur l'origine du peuplement la récoltent si souvent en Afrique noire qu'elle devient un peu suspecte[1]. Nous inclinerions pourtant, dans ce cas particulier, à faire crédit aux villageois. Différents faits impliquent bien à un moment indéterminé du passé la présence d'une population antérieure, peut-être dense. Et tout d'abord le grand nombre et la richesse des gisements d'outillage lithique découverts dans la région. Après G. Droux[2], G. Bergeaud en a fait un premier inventaire[3]. Si relativement peu de « stations en profondeur » ont été découvertes, par contre « les stations en surface abondent et, sur chaque mont ou colline, les gisements, ateliers de taille, se succèdent, déterminant l'emplacement des anciens habitats ; là gisent pêle-mêle et conservées dans leur premier état toutes les industries qui se sont superposées au cours des siècles et des millénaires et qui s'offrent par centaines aux yeux du préhistorien ». La plupart des gîtes sont situés en effet au sommet des collines dominant immédiatement la plaine. D'autres témoignages archéologiques ont été relevés, sur les terres cultivées par la C.G.O.T. aux environs de Loudima, sous la forme de taches grossièrement circulaires d'un sol noir et pulvérulent, mêlé de débris de poteries. Ce sont là, sans aucun doute, des restes d'anciens établissements humains, mais ils semblent

1. Cf. H. Nicolaï écrivant à propos du Kwilu : « Si l'on déclare que le pays était vide quand on est arrivé, n'est-ce pas pour écarter des contestations foncières ou politiques éventuelles ? La tradition poursuivrait alors un but pratique évident, c'est-à-dire la défense des acquisitions du groupe ». (1963, p. 125.)
2. Droux, 1937 ; Droux et Kelley, 1939.
3. Bergeaud, 1937 ; 1947 ; note manuscrite.

n'avoir aucun rapport avec le type actuel d'habitat. Des hommes ont donc vécu jadis, peut-être nombreux, dans la région. Mais cette ancienne population semble avoir disparu, et des siècles, voire des millénaires ont pu s'écouler avant la venue des ethnies qui occupent actuellement le pays. Il n'est même pas exclu que la plaine du Niari ait été peuplée puis dépeuplée à plusieurs reprises.

D'autres faits pourraient être opposés aux dires des villageois : soit dans le prolongement de la dépression du Niari, vers la Nyanga et la Ngounyé, soit sur les plateaux qui la dominent au nord, divers groupes ethniques -- Babembé de Mouyondzi, une partie au moins des Bapounou de Ndendé-Mouila — se réclament de la même origine méridionale que les gens de la plaine. A moins d'avoir suivi un chemin tout à fait détourné, ils ont dû séjourner eux-mêmes, avant de poursuivre leur migration, dans la vallée ou dans la boucle, précédant la deuxième vague migratoire constituée par les Bakamba et les Bacougni. Comment se fait-il que ces derniers n'en parlent pas ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : 1° Les prédécesseurs des occupants actuels de la plaine auraient été détruits (et les survivants chassés) par une épidémie de trypanosomiase analogue à celle dont nous décrirons les ravages à l'époque coloniale. Nous avons, sur ce point, le témoignage de la mission d'études envoyée, au début de ce siècle, pour poser les bases de la lutte contre la maladie du sommeil : les Bakamba connaissaient celle-ci, paraît-il, « depuis fort longtemps » ; « les ravages qu'elle a pu faire antérieurement », estimaient les signataires du rapport, « ne le cèdent en rien » à ceux dont ils furent les témoins. Bien des villages auraient « été complètement détruits avant l'arrivée des Européens »[1]. 2° Nous avons déjà mentionné la présence, juste au nord de la vallée du Niari, dans la région de Sibiti, de Bayaka paraissant être les descendants de ces « Jagga » qui ravagèrent jadis le royaume de Kongo et en furent expulsés avec l'aide des Portugais[2]. Le déferlement sur la plaine du Niari des débris de cette horde guerrière a pu au moins contribuer à y faire le vide. 3° Il n'est pas exclu, pour terminer, qu'à une époque où l'actuel Cabinda, la plaine côtière occupée par les Vili, et le Mayombe lui-même étaient le siège de solides organisations politiques, les plaines situées en arrière aient été le théâtre d'une chasse à l'homme de grande envergure, à laquelle ni la forêt ni le relief ne venaient faire obstacle.

Les certitudes commencent avec la migration, en provenance du sud, responsable du peuplement présent du Niari. Cette migration s'est poursuivie activement, jusqu'en pleine occupation coloniale. Les Bakamba sont issus des Manyanga et des Badondo qui occupent le plateau des Cataractes et ses abords[3]. E. Dupont, qui fut l'un des premiers Européens à parcourir ce dernier, avant 1890, en a laissé le témoignage indiscutable : « La population de quatre villages près de Mannyanga, sur la rive nord [du Congo], a abandonné..., pendant mon séjour même dans cette région, ses cases et ses plantations sans esprit de retour, et a émigré à sept ou huit jours de marche dans la direction du Quilou-Niari »[4]. Par-delà les ethnies-souches de la rive droite du Congo, la tradition des Bakamba se réfère à « Kongo dya Ntotila », l'ancien royaume de Kongo et sa capitale. Leur nom serait une allusion à la rapide multiplication des nouveaux habitants de la plaine, érigés en une ethnie autonome du seul fait de la migration et de la coupure géographique. Au niveau des clans, la même rupture a donné naissance à des branches nouvelles, dont les noms évoquent les circonstances du premier établissement, ou les particularités des lieux d'implantation. De leur côté, les Bacougni se disent issus des Bassoundi occidentaux, ceux de Kimongo et de la portion contiguë de l'ex-Congo belge. Leur point de départ est dans l'ancien royaume soundi, flanquant au nord celui de Kongo. Les Bakamba ont glissé vers le nord-ouest, puis suivi vers l'aval la dépression du Niari. Les Bacougni se sont déplacés le long de la Loudima, avant de se répandre à travers la boucle. Ces deux migrations presque parallèles font pendant à celle des Bacongo, des Balali, des Bassoundi orientaux,

1. Martin-Roubaud-Lebœuf, 1909.
2. L'idée cadre avec cette mention d'A. Dolisie : « De l'autre côté du Niari, existe une peuplade..., dont le nom m'échappe (des Bayaks je crois), population très indépendante, difficile, qui vit retirée chez elle, ne permet aucune incursion sur son territoire, n'a aucune relation de voisinage avec les Bakamba ». (Chavannes, 1932.)
3. E. Dupont signalait les « Badoundos » sur le plateau, immédiatement au sud de Boko-Songho. (1889, p. 330.) On les rencontre aujourd'hui non seulement vers Boko-Songho, mais aussi dans l'est de la sous-préfecture de Madingou, jusqu'aux abords immédiats de la vallée du Niari, vers sa terminaison orientale.
4. *Ibid.*, p. 692.

refoulant progressivement les Batéké vers leur bastion des plateaux. Elles délimitent la vaste expansion vers le nord, en forme d'éventail, du groupe kongo tout entier, à l'époque contemporaine.

Le premier kamba fut, selon la tradition, Mata kou Mpéné, membre du clan kinanga, dont les descendants vivent au village de Kilounga. D'autres le suivirent, de plus en plus nombreux. Les nouveaux arrivants allaient rejoindre des familles alliées ou de même clan. Après un délai plus ou moins long, le sol était partagé ; le groupe nouvellement fixé en obtenait une certaine étendue, et voyait confirmer ainsi son droit de cité. Sur place, les familles ne tardèrent pas à s'agrandir et à se diviser. Reprenant la migration, les branches cadettes abandonnaient souvent la place pour aller se fixer plus loin. C'est pourquoi il existe aujourd'hui des chaînes de lignages apparentés, disposés en échelon d'une extrémité à l'autre du pays. Des Kimbenza de même origine s'égrènent, par exemple, de Moussi Ngantaya (ancien Congo belge) à Moutéla (sous-préfecture de Loudima), en passant par Taboulou (village dondo sur la rive droite de la Loutété), Kimbenza Ndiba (derrière la station de Le Briz) et Kinsaka (route de Madingou à Boko-Songho). Des Kinanga de même souche se répartissent entre sept villages différents de la sous-préfecture de Madingou. En dépit de l'éloignement, les groupes apparentés maintiennent des liens. Leurs anciens se réunissent à l'occasion d'affaires particulièrement graves. Les terres acquises par chaque branche restent jusqu'à un certain point propriété indivise : d'une fraction à l'autre, des invitations sont lancées au moment des grandes chasses au feu, ou des parties de pêche dans les étangs. Par ces canaux s'entretient, aujourd'hui encore, la conscience ethnique. Dans une région en pleine transformation, les fils ténus de l'ancienne migration continuent ainsi d'apparaître en filigrane.

Des achats massifs de captifs ont renforcé le peuplement consécutif à la migration. A ce point de vue, Bakamba et Bacougni détenaient une position stratégique : les premiers se trouvaient au débouché de deux régions fort peuplées, les montagnes badondo et le plateau babembé, véritables réservoirs d'esclaves[1] ; quant aux Bacougni, ils contrôlaient en aval des Achikouya (Koukouya), des Balali du haut Niari et des Bayaka, l'une des grandes routes de la traite, celle qui partant de l'Alima supérieure contournait l'État batéké pour aboutir au Niari puis à Loango. La majorité des captifs acquis dans l'intérieur étaient certainement revendus, et prenaient le chemin de la côte. Mais les bénéfices obtenus, et sans doute aussi ceux d'autres opérations commerciales, permettaient aux habitants de la plaine d'en retenir au passage une certaine proportion. Cette immigration d'esclaves ne semble pas avoir eu exactement le même caractère chez les deux peuples. Les Bakamba systématiquement, se procuraient des femmes chez leurs voisins Babembé pour les épouser. Il s'agissait pour eux, par le prestige et la force du nombre, d'étendre l'influence de leur famille, de leur lignage. Contrairement aux enfants de la femme libre, ceux de l'esclave s'incorporent à la parentèle du mari : prendre des épouses de statut servile, c'était donc pour un homme le moyen de tourner la règle matrilinéaire qui écartait de lui sa propre descendance. Les Bacougni faisaient davantage figure de trafiquants d'esclaves. Ils n'en conservaient pas moins un bon nombre de captifs pour eux-mêmes, au point qu'avant 1914 « la majorité de la population de la plaine de Goualé » (dans la boucle du Niari) avait fini par se composer « de Batéké esclaves venus de la rive droite du Niari »[2]. Il leur fallait d'ailleurs des porteurs pour leurs transports commerciaux entre la côte et l'arrière-pays[3]. Ces pratiques se sont perpétuées jusqu'à une date récente. Nombre de vieux notables bakamba ont encore des épouses achetées aux Babembé. Près de Bouenza, à l'est de Madingou, les deux villages de Kimpanzou et de Ngamba ont été peuplés à l'origine de Babembé rachetés par l'ancienne mission catholique. Dans les monographies de recensement des villages de

---

1. Les Babembé occupent aujourd'hui en force, autour de Mouyondzi, la partie orientale, en partie boisée seulement, du plateau qui domine au nord la dépression du Niari moyen. Ils devaient déjà s'y trouver il y a une centaine d'années, à en juger par l'indication suivante de BASTIAN (1874, p. 324) : « Das Land der Mubembe von Tschibembe (...) bildet eine vom Niali (Quillu) durchflossene bewaldete Ebene... ». (Le Niari supérieur coule en fait un peu plus à l'est, en pleine savane, mais la Bouenza Lali, son principal affluent, passe bien à travers le pays bembé, et au milieu des bois.)

2. Missamissonié, rapport pour le mois d'août 1913, archives administratives de Dolisie.

3. Le trafic des hommes et celui des marchandises étaient encore liés d'une autre manière : par le système des avances en marchandises consenties par la tribu d'aval à celle d'amont (Bacougni et Bayaka, en l'occurrence), des individus étant laissés en gage de la bonne exécution du contrat. Devant les tribunaux coloniaux, jugeant

la boucle, un certain nombre d'hommes figurent toujours avec la mention de leur « race » d'origine, sans rapport avec le peuplement local : ce sont d'anciens esclaves. En 1909, il était encore question, dans la correspondance administrative, d' « enrayer le commerce des courtiers esclavagistes » venus de la côte[1] ; d'un village, situé au passage du Niari, près de Loudima, dont il fallait surveiller la cheffesse « pour son commerce d'esclaves »[2] ; des « esclaves servant de marchandise d'échange dans les transactions entre Dondo d'une part, Kamba et Bembé d'autre part »[3]. En 1922, un haut fonctionnaire en tournée dans la subdivision de Loudima constatait la persistance d'une traite de plus en plus clandestine : certains habitants, apprenait-il, « seraient réduits à donner en gage », à des colporteurs, « pour se procurer des marchandises ou du numéraire, des membres de leur famille ou des esclaves ». Ces derniers, supposait-on, « envoyés comme porteurs au Congo portugais, ne reviendraient pas », car il semblait bien s'agir d'un trafic organisé[4]. On notera, incidemment, que le statut ou l'ascendance servile d'un individu, quand on l'évoque à présent, ne suscite, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, ni mutisme ni gêne caractérisée. Dans l'ancienne organisation sociale, il comportait des sujétions, mais également des avantages, et ne véhiculait qu'à un faible degré les sentiments de mépris d'une part, de honte ou d'infériorité de l'autre, que nous avons coutume de lui associer.

---

les faits d'esclavagisme, les prévenus ne manquaient pas d'en faire état. Dans un tel procès, l'accusé, N'Zao, se défendait d'avoir, comme on lui en faisait grief, acheté une femme et un enfant à un nommé Mangouenza contre un certain nombre de pièces d'étoffes, puis de les avoir revendus à un certain Mavoungou : femme et enfant « pouvaient ultérieurement être réclamés par Mangouenza si celui-ci le désintéressait des étoffes avancées... auquel cas lui-même aurait remboursé Mavoungou pour délivrer et rendre les deux gagés ». (Registre des jugements du tribunal indigène de la circonscription des Bacougni, audience publique du 6 novembre 1915, archives administratives de Dolisie.)

1. Madingou. Lettre de l'Administrateur commandant la région à son collègue du littoral, 6 juillet 1909, archives administratives de Dolisie.

2. Madingou. Du même au Lieutenant-Gouverneur, 31 juillet 1909, archives administratives de Dolisie.

3. Madingou. Du même au Lieutenant-Gouverneur, 11 septembre 1909, archives administratives de Dolisie.

4. Rapport de l'Inspecteur des Affaires administratives Jamet, sur la Subdivision de Loudima, octobre 1922. On rapprochera ces faits des convois d'esclaves surpris au Congo belge, en 1914 et 1925, se dirigeant vers l'Angola. (Rinchon, 1929.)

B. — Les crises contemporaines de la colonisation

Les axes de migration barrés par une frontière, le mouvement des plateaux méridionaux vers le Niari n'a pas tardé à se ralentir. Et ce d'autant plus qu'une fois le chemin de fer belge terminé, l'ancien État Indépendant put se développer plus vite et devenir plus attrayant que le territoire administré par la France. Quant aux achats d'esclaves, les administrateurs coloniaux surent, par leur fermeté, y mettre fin progressivement. Au moment précis où l'immigration, ses sources en voie de tarir, se ralentissait sérieusement, une crise très grave, indirectement déclenchée par la colonisation, vint compromettre sur place les progrès que venait de réaliser le peuplement. C'est en 1898 en effet que débuta dans le Niari l'une des plus terribles épidémies de maladie du sommeil jamais observée en Afrique centrale. Grâce à la mission Martin-Roubaud-Lebœuf, qui vint étudier alors les conditions de propagation de la maladie et les mesures de prophylaxie possibles, les faits nous sont bien connus[1]. Au passage de la mission, en 1906-1908, l'épidémie flambait toujours, mais elle approchait de sa fin, et l'on pouvait déjà faire le point. A Madingou, la population avait été décimée. Vers Bouenza, la trypanosomiase restait « extrêmement virulente, après avoir détruit de nombreux et importants villages ». Ce qui frappa les chercheurs, c'est que la plupart des foyers se localisaient au voisinage de la route des caravanes : « toute la région traversée » était « profondément contaminée » ; si les « Bakamba de la route des caravanes » figuraient parmi les plus atteints, l'épidémie avait fusé depuis le Mayombe jusqu'aux portes de Brazzaville. Déclenchée par le passage répété des porteurs loango, qui répandaient et renouvelaient les germes, dans des conditions propices au renforcement de leur virulence, elle ne s'éteignit, vers 1912, qu'avec l' « abandon de la voie de portage »[2].

Il n'est pas possible de chiffrer les pertes d'hommes qui en ont résulté. Des villages de plusieurs « centaines de cases », qu'il fallait « une demi-journée », « onze heures » et même « deux jours de marche » (?) pour traverser, aux dires des survivants, se trouvèrent réduits à d'insignifiants hameaux. Le village de Kingoma, lit-on dans le rapport de la Mission d'études, « serait depuis longtemps inhabité, s'il n'était repeuplé constamment par des hommes nouveaux, des Bakambas venus des régions du sud, qui, pour payer leurs dettes et leurs impôts, se vendent comme esclaves aux chefs des villages décimés ». A Bouenza, les missionnaires européens mouraient les uns après les autres : la mission dut être transférée dans les montagnes du pays badondo. Faisant l'historique de familles bakamba, nous avons pu mettre en évidence, dans certains cas, les regroupements consécutifs à l'épidémie. Trop affaiblies numériquement, certaines fractions claniques ont alors renoncé à leur autonomie géographique, et quitté les terres qu'elles possédaient en propre, pour rejoindre les branches parentes. Il n'est pas déraisonnable d'estimer qu'en une quinzaine d'années

1. Martin-Roubaud-Lebœuf, 1909.
2. Laigret et Blanchard, manuscrit.

la trypanosomiase a détruit plus de la moitié de la population déjà rassemblée dans la plaine du Niari. Depuis que l'épidémie s'est éteinte, la maladie demeure pour ainsi dire en veilleuse ; de temps à autre une menace plus précise ou une courte flambée, vite jugulée, la rappelle à l'attention. Une alerte eut lieu en particulier après la guerre de 1914-1918 : en 1924, de nouveau, la trypanosomiase « sévissait... de dangereuse façon » sur « le cours moyen du Niari »[1]. L' « index de morbidité » atteignit alors de 10 à 12 % dans la plaine, du côté de Loudima, mais les décès demeurèrent isolés.

Le portage sur la « route des caravanes » avait joué un rôle très important, nous venons de le voir, dans la propagation et l'aggravation de la maladie. Mais n'a-t-il pas en même temps contribué, de façon autonome, à dépeupler la vallée du Niari, dont la piste suivait l'axe ? A lire certains textes, on serait porté à le croire. Ayant rappelé le « nombre considérable de porteurs » fourni par les populations riveraines « au temps du gouvernement de Brazza, avant la construction du chemin de fer belge », le capitaine Mornet affirmait en 1909 : « elles ont laissé sur la route des caravanes un grand nombre d'entre eux, et c'est ce qui a fait déserter par les indigènes cette route autrefois si peuplée qu'on pouvait y recruter chaque mois des milliers de porteurs »[2]. « Les villages, aux abords de la route des caravanes », selon un autre témoignage d'époque, « ont disparu ou bien se sont éloignés dans la brousse pour éviter les réquisitions »[3]. Selon un dernier contemporain, le pays avait « été totalement déserté par les indigènes, pressés de fuir le portage et l'impôt ». Ce n'est qu' « à une certaine distance de la route » que l'on retrouvait des villages qui s'étaient « transportés plus loin », en se dérobant « avec soin » à la vue des voyageurs[4]. « Des chefs et des indigènes de la région entière », rapportait enfin un administrateur, « disent que si l'on continue à leur faire supporter un portage aussi intensif, ils quitteront la rive gauche du Niari »[5]. Faut-il prendre au pied de la lettre tous ces dires ? Nous inclinerions à faire un tri : si la mortalité s'explique, de façon beaucoup plus convaincante, par la trypanosomiase qui sévissait à la même époque, le mouvement des villages, fuyant la route et la corvée, semble en revanche parfaitement attesté. Encore faut-il s'entendre sur l'ampleur des déplacements : quelques kilomètres suffisaient à mettre les groupements relativement hors d'atteinte, et nous ne croyons pas que la plaine elle-même ait été véritablement désertée.

A peine le Niari se remettait-il de la maladie du sommeil qu'une nouvelle crise secouait la population : à partir de 1923, en effet, les villages durent fournir d'importants contingents de travailleurs pour les travaux du chemin de fer Congo-Océan, et de la route de service donnant accès aux chantiers. Il y eut de lourdes pertes. A elles seules, les équipes recrutées avant 1928 dans la circonscription dite du chemin de fer — à cheval sur le tracé, elle englobait la plaine du Niari — donnèrent 500 décès au minimum, et peut-être bien davantage. Il est malheureusement impossible de déterminer quelle fraction de ce chiffre est à rapporter aux Bacougni et aux Bakamba de la plaine. Notons encore le départ d'un certain nombre de villageois, qui cherchèrent leur salut dans la fuite, et ne revinrent que bien des années après du Congo belge et du Cabinda où ils s'étaient réfugiés.

---

1. Ledentu et Vaucel, 1927.
2. Mornet, 1909.
3. Levat, 1907.
4. Bel, 1908.
5. Madingou. Lettre du Chef de Circonscription au Lieutenant-Gouverneur, 30 septembre 1909, archives locales. Il est clair, d'après ce document, qu'une fois le chemin de fer belge en service, et Brazzaville ravitaillé directement (en principe) via Matadi, le portage n'avait pas cessé pour autant sur la route partant de Loango. A tout le moins le Niari lui-même continuait-il à dépendre de cette voie.

C. — Les formes nouvelles de l'immigration

L'entrée en service du Congo-Océan a donné le signal de la reprise du mouvement en direction de la plaine. Mais les déplacements ont revêtu des formes nouvelles, liées de façon plus ou moins étroite aux activités greffées sur la voie ferrée : glissement des villages précédemment implantés en bordure de la vallée ; transplantation par voie d'autorité ; colonisation individuelle par des éléments venus de loin. Ces trois types d'immigration seront examinés l'un après l'autre.

Un glissement localisé. — Attirés par la vallée, quelques-uns des groupements babembé les plus proches ont franchi le Niari. Ils forment à présent cinq villages, qui s'échelonnent en bordure de la route, en plein pays kamba, des environs de Le Briz jusqu'à l'ouest de Madingou : Kibounda Ngoma, Kinkondo, Makondo Mabengué, Massoumba, Moupépé. A la hauteur de Kayes, sept villages bakamba en provenance du sud de la vallée se sont rassemblés vers 1937 près de la gare de Jacob. Ils sont devenus les quartiers de l'agglomération un peu lâche connue sous le nom de « Dakar ». Au même groupement, dont la population s'élève en tout à 550 habitants, se rattachent également deux anciens villages de la plaine. Le nom de Dakar a été choisi, disent les habitants, pour « donner du mouvement ». La concentration s'explique par l'initiative d'un colon européen, M. Ottino, qui avait offert aux villageois de leur acheter tout le manioc dont ils pourraient disposer, s'ils venaient s'établir à côté de sa féculerie. Dakar se trouve sur les terres mêmes jadis concédées à ce colon, et reprises depuis par la S.I.A.N. dont il sera question plus loin. Un peu à l'écart, deux autres villages, Kimbonga et Foumvou, sont arrivés plus récemment de la haute Loamba. Vers Madingou et Le Briz, dans l'est de la vallée, divers groupements bakamba n'ont fait que descendre des premières pentes qui s'élèvent au sud. Au total, les villages nouvellement installés dans la plaine rassemblent une population de 1 350 habitants environ.

Une tentative de transplantation. — A l'époque où s'achevait la construction du chemin de fer, une immigration d'un tout autre style a contribué à peupler, au moins temporairement, les abords de la ligne. A la différence du glissement évoqué ci-dessus, en grande partie spontané, et dans la ligne des migrations traditionnelles, elle a résulté d'une action concertée. L'origine s'en trouve dans une circulaire du Gouverneur général Antonetti, le constructeur du Congo-Océan. « Il conviendra », écrivait celui-ci aux chefs de circonscription, « d'amener vos administrés à se rapprocher du rail et à venir s'installer dans les territoires fertiles bien arrosés et encore inoccupés de la plaine du Niari... Cependant aucun mouvement dans ce sens ne m'est signalé... Je vous prie d'entreprendre, dans ce but, dès maintenant, une campagne active... Vous vous adresserez de préférence aux habitants des terres les plus lointaines, les plus pauvres et dépourvues de moyens de communications... Il vous faudra triompher de l'appréhension de ces populations primitives qui craindront les vengeances de leurs morts, et l'animosité des esprits régnant sur les terres de leur

nouvel habitat... »[1]. Au transfert de population organisé conformément à ces directives ne participèrent que des habitants des régions situées au nord de la plaine. La vallée du Niari recueillit une partie des villageois déplacés ; les autres furent dirigés vers le tronçon de la voie ferrée compris entre Loudima et le Mayombe. Bien qu'elle ait par conséquent débordé le cadre strict de notre région, l'affaire gagnera à être exposée dans son ensemble.

Du milieu de 1933 à la fin de 1934, il y eut 1 171 personnes déplacées, dont 981 adultes, et sur ce nombre presque autant de femmes que d'hommes. Les partants étaient théoriquement volontaires. En fait, les « chefs de terre » des trois subdivisions de Zanaga, Sibiti et Mossendjo furent astreints à présenter chacun un certain nombre de candidats. Il va sans dire qu'en dehors de quelques individus réellement tentés par l'aventure, le choix se porta sur les villageois mal vus de leurs chefs. Pour décider les hésitants, les autorités avaient fait miroiter une exemption d'impôt, et de toute forme de travail obligatoire, durant l'année de l'installation. Elles s'engageaient à fournir le bois destiné à la construction des cases, et des vivres jusqu'au moment où les champs entreraient en rapport. Les contingents recrutés comprirent quelques Bandjabi, mais surtout des Bambamba plus ou moins métissés de Bakota, et des Batéké pris à Sibiti et Zanaga. Ils furent répartis en seize villages, s'échelonnant de Monzi (Les Bambas) à l'orée du Mayombe, jusqu'à Kayes, entre Loudima et Madingou. Les emplacements assignés aux Bambamba et Bandjabi se situaient hors des limites de la plaine du Niari, dans l'ouest de la subdivision de Loudima, et dans celle de Dolisie. Les Batéké, par contre, se retrouvèrent les uns sur la Louvila, à une vingtaine de kilomètres de Loudima, les autres près de Kayes, où l'on comptait sur eux comme main-d'œuvre pour l'exploitation Ottino.

Réalisée avec méthode, l'expérience de peuplement entraîna de gros frais : plus de 200 000 francs avaient été dépensés à la fin de 1934. L'opération fut-elle du moins un succès ? On put le croire, dans l'euphorie des premiers mois. Mais dès 1935 il fallut déchanter : « habitués à la forêt où ils vagabondent à leur gré », les Bambamba-Bakota se sentaient « dépaysés en savane » et s'accoutumaient « difficilement à l'existence ordonnée » de leurs nouveaux villages. Beaucoup ne tardèrent pas à réintégrer leurs groupements d'origine, ou à s'en aller rejoindre leurs compatriotes immigrés depuis peu à Dolisie-Ville. D'autres, cependant, restèrent ou se bornèrent à de courts déplacements. Six ou sept villages demeurent aujourd'hui, en partie ou en totalité, peuplés de Bandjabi et de Bambamba transplantés. La plupart se trouvent aux environs immédiats de Dolisie, et il est probable que leur survie s'explique précisément par les avantages d'une pareille situation, à portée d'un centre urbain. Les villages du Niari, en revanche, ont tous disparu. Les Batéké de la Louvila ont lâché pied les premiers. Au village de Bikié-Louvila, on suit par les recensements successifs l'amenuisement de la population : 97 habitants en août 1935, 55 en 1938, 46 en 1940. Les derniers habitants ont été regroupés avec ceux de Kayes. A Kayes, les Batéké étaient encore une trentaine en 1947 ; depuis, ils sont retournés dans leur pays, à l'exception d'un petit groupe entré au service de la C.G.O.T.

L'affaire des transferts Bambamba-Batéké méritait d'être examinée de près, car elle a une valeur d'exemple. Elle montre combien sont aléatoires les tentatives visant à modifier par voie d'autorité la répartition de la population, même lorsque la contrainte est assortie de puissantes séductions, et que les autorités obtiennent un assentiment verbal. Ailleurs, des actions similaires ont pareillement échoué. Rappelons seulement l'opération qui eut lieu, après la guerre, dans les lagunes de Mossaka. Dans le cas présent, trois facteurs particulièrement défavorables achevaient de compromettre l'entreprise : on prétendait faire vivre en savane des gens habitués pour le plupart à la forêt ; les nouveaux venus ne pouvaient se prévaloir d'aucune parenté ethnique ou linguistique avec les occupants coutumiers du pays ; égrenés sur une grande longueur de voie ferrée, il ne leur était pas facile de communiquer les uns avec les autres. Condamnés ainsi à l'isolement dans un milieu étranger et par conséquent — de leur point de vue — hostile, ils devaient fatalement céder un jour ou l'autre à la nostalgie du pays d'origine, ou à l'appel de la ville.

---

1. Lettre circulaire du Gouverneur général de l'A.E.F. à MM. les Chefs des Circonscriptions du Bas-Congo, de Loudima, Sibiti, Franceville, Mvouti, Pointe-Noire, Djambala, datée du 12 avril 1933.

Une colonisation à longue portée. — Cet échec fait d'autant mieux ressortir la vigueur spontanée d'une troisième et dernière forme prise par l'immigration contemporaine dans la vallée. A l'époque où la construction du Congo-Océan tirait à sa fin, bon nombre de travailleurs licenciés ne voulurent pas rentrer chez eux. Ils ne se mêlèrent pas non plus à la population locale. Après avoir vécu dans des « campements » jalonnant la voie, ce sont eux qui ont constitué aux abords des gares, avec les employés et les manœuvres du chemin de fer, et quelques commerçants, le premier noyau d'un type original d'agglomérations[1]. Suivant le processus d'agglutination déjà noté à propos de Brazzaville, les premiers installés en ont attiré d'autres. En 1953, les villages de gare — Loutété, Le Briz, Madingou, Loudima et Jacob — rassemblaient près de 2 000 habitants[2], le huitième environ de toute la population de la plaine. D'autres petits centres se sont développés parallèlement autour des postes administratifs. 700 habitants environ vivaient en 1953 à l'ombre des deux chefs-lieux : Madingou et Loudima. Les exploitations agricoles européennes hébergent de leur côté, dans des « villages » de travailleurs, un effectif appréciable d' « étrangers » ; placés sous la dépendance étroite d'un colon ou d'une entreprise, il est cependant difficile de les englober dans la population permanente de la plaine. Une seule exception : le village de Kayes, dépendant de la S.I.A.N., la société qui a repris l'ancienne exploitation Ottino. La S.I.A.N., en effet, a plus ou moins perdu le contrôle de ce groupement. Beaucoup d'hommes y résident sans travailler pour elle, ou en ne le faisant que très irrégulièrement ; ils se considèrent pourtant comme chez eux. C'est pourquoi Kayes peut être assimilé aux villages de gares et de postes. Sa population atteignait 690 habitants en 1949 ; il n'y en avait plus que 460 en 1953.

Au total, au début des années 1950, les divers types d'agglomérations liées aux activités modernes de la vallée groupaient un peu plus de 3 000 habitants. Sur ce chiffre, environ 25 % étaient issus des villages ordinaires de la plaine (126 sur 614 à Loudima-Gare ; 144 sur 458 à Le Briz), et nous pouvons les exclure. Au nombre de plus de 2 000, les autres appartenaient aux ethnies les plus diverses, et beaucoup venaient de loin. Parmi eux se trouvaient des Badondo, quelques Batéké, assez de gens du « Haut-Congo » (originaires de la Cuvette congolaise et des savanes du nord) pour former à Loudima-Gare un quartier distinct. Mais deux groupes occupaient, et de loin, la première place parmi ces « étrangers » : les Babembé constituaient plus du tiers de la population de Kayes. Les Bakongo (en y comprenant, outre les Balali et les Bassoundi de l'est, les Bahangala de Mindouli) étaient plus de 100 à Le Briz, près de 400 à Loudima-Gare. Cet essaimage des Bakongo le long de la ligne Brazzaville–Pointe-Noire est un fait chargé de signification. C'est l'histoire d'un peuple agriculteur et commerçant qui commence à se sentir à l'étroit chez lui, gêné par la médiocrité des ressources, bloqué par l'appropriation générale des terres, bridé par un certain nombre de sujétions d'ordre social, et qui saisit avec empressement l'occasion de s'établir dans une région d'où ces contraintes sont absentes, et où sa langue est comprise.

Le cas des Bakongo évoque à première vue celui des Baluba, colonisateurs des abords du B.C.K.[3]. Sans parler de la différence d'échelle, il y a toutefois des divergences appréciables dans le comportement des deux peuples. Contrairement aux Baluba, les Bakongo n'entrent qu'avec réti-

---

1. Des indications très explicites figurent dans les documents administratifs d'époque : au début de 1934, « plusieurs centaines d'anciens travailleurs licenciés des chantiers habitent encore des campements près de la voie ferrée ». On envisageait « de les fixer aux abords des gares de Kayes et de Loudima comme cela a déjà été commencé à Dolisie ». Nouveaux renseignements quelques mois plus tard : « Le village indigène de Dolisie continue à s'accroître et dépasse actuellement 1 000 habitants dont la presque totalité sont d'anciens travailleurs des entreprises qui dépendaient de la construction du Congo-Océan. On y trouve nombre de spécialistes et de manœuvres d'origines diverses qui attendent pour s'embaucher que des travaux soient entrepris. Ils ont été poussés aux cultures pour arriver à suffire à leurs besoins... Beaucoup de petits commerçants indigènes, la plupart Bacongo, sont installés dans ce village et vivent surtout de la vente de chikouangues provenant de la région de Boko, de sel et de quelques articles de traite ». Dolisie ne nous concerne pas directement ici, mais le phénomène se répétait ailleurs, en plus petit : « Deux autres groupements moins importants du même ordre se constituent près de la gare de Loudima et de la gare de Kayes ». (Dolisie-Loubomo, Rapports pour le 2e et le 4e trimestre 1934, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.)

2. Certains de ces villages n'ayant pas été recensés depuis plusieurs années, leur population a été simplement estimée, en supposant que l'accroissement, depuis cette date, avait été le même que dans les autres.

3. Nicolaï et Jacques, 1954.

cence au service des Européens : ils s'installent de préférence à leur compte. Les Bakamba surtout ne jouent en aucune façon le rôle des Bakuba[1]. Ils n'admettent pratiquement pas d' « étrangers » dans leurs villages, et ne se mêlent qu'en petit nombre à ceux des gares. Mais ce quant-à-soi ne les fait pas fuir le chemin de fer, bien au contraire. Autour de chaque station du Congo-Océan, le cercle intérieur peuplé d'immigrés se double d'un cercle extérieur de villages bakamba. Dakar, par exemple, n'est guère plus loin de la gare que Jacob. Ce n'est pas aux Bakamba que font penser en réalité les Bakuba, mais aux Batéké.

Deux questions se posent au sujet de la population des gares et des postes. Doit-on, d'abord, la tenir pour définitivement fixée ? Tout dépend si l'on considère les gens isolément ou en tant que groupe. Dans les gares surtout, beaucoup de personnes ne restent que quelques mois ou quelques années. Elles retournent ensuite dans leur pays, ou changent de gare, ou vont s'installer en ville. En relation avec cette mobilité, on notera la prédominance des hommes sur les femmes, ainsi que les nombreuses locations de chambres ou d'habitations. Mais les départs sont compensés par de nouvelles arrivées, et tout se passe en définitive comme si l'on avait affaire à une population stabilisée. Avons-nous le droit, sur un tout autre plan, d'englober les « étrangers », comme nous l'avons fait, dans le calcul de la densité rurale ? Beaucoup d'entre eux, en effet, sont des salariés ou exercent des métiers de type urbain. A Loudima-Gare, par exemple, nous avons dénombré en 1952, sur quelque 180 hommes recensés, 56 salariés (C.F.C.O. et entreprises agricoles), 20 commerçants (les uns à leur compte, les autres simples gérants de boutiques) et 16 artisans (tailleurs, menuisiers, charpentiers). En marge du commerce patenté, les envois de vivres destinés aux grandes cités sont l'occasion de petits trafics fructueux, qui contribuent à faire vivre un certain nombre de personnes. Les activités purement rurales n'en tiennent pas moins une grande place dans la vie des gares et des postes. Pour commencer, toutes les femmes cultivent : l'espace ne leur manque pas, en général, pour planter, à une distance raisonnable de chez elles. Bricolant un peu, flânant davantage, nourris par leurs épouses, la majorité des hommes ne mènent pas une vie bien différente de celles des vrais villageois. Une partie passent leur temps à jardiner, chasser ou pêcher. Quelques-uns sont d'authentiques cultivateurs. A Madingou, un Bakongo a même réussi à monter une entreprise agricole à laquelle participent, indépendamment de sa propre famille, plusieurs salariés.

Bilan des apports récents. — En tout, le gain de population imputable à l'immigration consécutive à l'achèvement du Congo-Océan pouvait être estimé, vers 1953, à 3 500 habitants. La vallée seule en a bénéficié, à l'exclusion de la boucle. Celle-ci, au contraire, dans le même temps, a perdu une partie de ses habitants. De 1938 à 1944, la gare de Favre, située en dehors de la plaine (entre Loudima et Dolisie), a attiré une série de villages établis auparavant sur la route de Mbomo (180 habitants au total). De son côté, la nouvelle « route du Gabon », construite entre Dolisie et le pont du Niari dans le cadre du premier plan quadriennal de développement, a drainé vers l'ouest une fraction appréciable de la population qui occupait la partie septentrionale de la boucle. Atteinte plus précocément par la migration venue du sud, bénéficiaire de l'apport démographique des femmes babembé, la vallée semble avoir été de longue date le secteur le plus peuplé de la plaine du Niari. Mais l'évolution de ces dernières années, en fonction du chemin de fer et des activités liées au rail, a considérablement renforcé l'écart initial. L'immigration, toutefois, ne saurait rendre compte à elle seule des changements survenus, en l'espace d'une génération, dans l'assiette du peuplement. Une place doit être également faite au mouvement naturel de la population.

1. Il s'agit des riverains autochtones du chemin de fer Bas-Congo–Katanga, dont les Baluba ont envahi le territoire.

D. — Les gains imputables au mouvement naturel

Un contraste remarquable oppose, sur le plan démographique, les deux groupes ethniques qui se partagent la plaine du Niari. Semblables en ceci aux Bakongo, les Bakamba sont le type même d'une population progressive. Si grossiers que soient nos éléments d'appréciation, aucun doute n'est possible. Pour les 65 villages Bakamba–Babembé de la plaine (peuplés de 9 078 habitants à l'époque de nos enquêtes), le rapport enfants/100 femmes s'élève à 152, classant nettement l'ethnie dans la catégorie des Congolais les plus prolifiques. L'indice varie peu d'une partie de la vallée à l'autre. A l'aide des cahiers de recensement, nous avons dressé une pyramide des âges pour 10 villages pris au hasard, groupant 1 379 habitants. Cette pyramide apparaît remarquablement bien assise, avec ses classes d'enfants presque trois fois mieux fournies que celles des adultes dans la force de l'âge. Il faudrait une mortalité terrifiante, au-delà de la première enfance, pour que le remplacement des générations ne fût pas assuré, avec un solide excédent. Commune à la plupart des Congolais de l'extrême sud du pays, cette prospérité démographique constitue, nous le savons, une sorte de constante ethnique des Fiottes. Elle reflète la cohésion d'une société que rien n'a pu entamer, la solidité de ses institutions, son dynamisme politique et économique[1]. Elle atteste l'excellente résistance du groupe aux facteurs de détérioration véhiculés par la colonisation.

Le tableau qu'offrent les Bacougni est singulièrement moins satisfaisant. Leurs 45 villages de la boucle et des environs de Loudima (3 412 habitants en tout) n'ont que 94 enfants pour 100 femmes, valeur pour le moins médiocre. Établie pour une population-échantillon de 19 villages et 1 463 habitants, la pyramide des âges présente un aspect inquiétant, avec ses côtés à peine inclinés. Comment se fait-il que, proches parents ethniques des Bakamba, les Bacougni aient un comportement démographique si différent ? Le milieu naturel ne peut être incriminé : aux environs de Loudima, les deux populations cohabitent sans que l'opposition s'atténue sérieusement. Les faits suivants, en revanche, mettent sur la voie d'une explication possible. Il apparaît, tout d'abord, que la situation varie considérablement d'un village à l'autre : tantôt les enfants sont en proportion très satisfaisante, tantôt les adultes dominent de façon écrasante. Tout se passe comme si la démographie chancelante des Bacougni était le résultat d'une évolution récente, et que quelques îlots résistaient encore à la dégradation. Il existe par ailleurs, mais en dehors de la plaine du Niari, des fractions bacougni prolifiques : dans la région de Kibangou, au-delà du coude du fleuve, d'une part, et sur la rive droite du Niari, en face de Kayes et de Madingou, d'autre part. Rattaché administrativement à Madingou, ce dernier groupe de villages (neuf en tout, peuplés de 659 habitants), avec 139 enfants pour 100 femmes, serre d'assez près le taux des Bakamba. Tous les Bacougni ne sont donc pas en état de crise, mais seulement, semble-t-il, ceux que la traite des esclaves a mis en contact étroit avec les habitants du bloc forestier de Sibiti. Bambamba, Bakota, Bayaka ou

1. « Les femmes sont chastes et fidèles, les mœurs très sévères », constatait peu avant 1885 un officier belge à propos du Niari, et des pays limitrophes du côté du sud. (Van de Velde, 1886.)

PYRAMIDES DES ÂGES DES POPULATIONS DE LA PLAINE DU NIARI ET DE SES ABORDS (d'après les recensements de 1950-52)

BAKAMBA DE MADINGOU ET LOUDIMA
10 villages

589 hommes
(+36 d'âge indéterminé)

734 femmes
(+20 d'âge indéterminé)

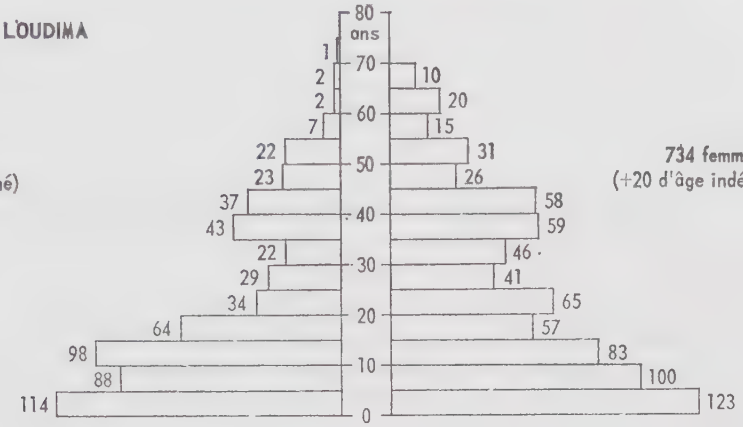

BADONDO ET BASSOUNDI DE MADINGOU
(région montagneuse méridionale)
12 villages

559 hommes
(+2 d'âge indéterminé)

611 femmes

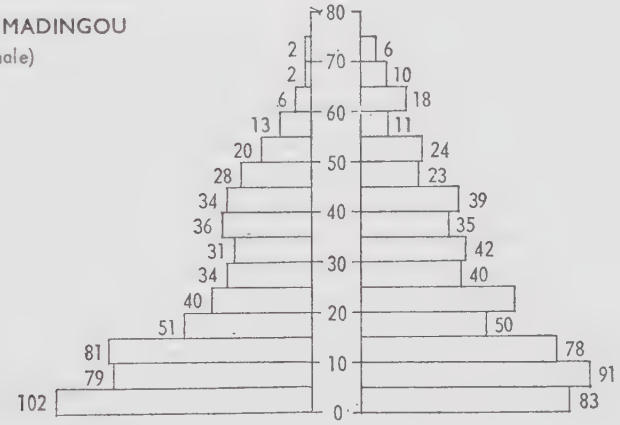

BACOUGNI DE LOUDIMA ET DE LA BOUCLE DU NIARI
19 villages

646 hommes
(+72 d'âge indéterminé)

706 femmes
(+39 d'âge indéterminé)

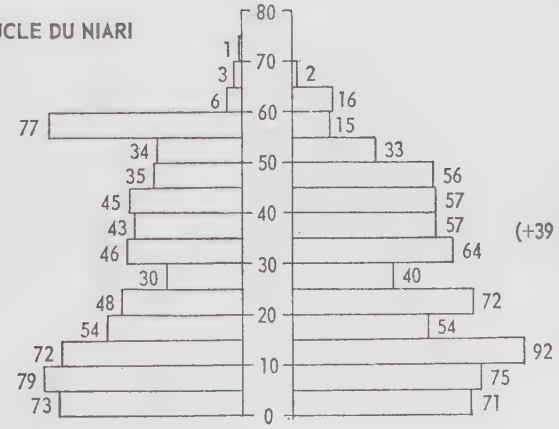

Batéké, ces derniers ont en commun une situation démographique médiocre, et par endroits désastreuse. Une sorte de contamination — dont on constate souvent les effets au Congo sans pouvoir en préciser le mécanisme — expliquerait que les Bacougni de Loudima et de la boucle soient en proie au même marasme. Leurs défenses sociales ont-elles faibli sous l'influence des esclaves achetés vers Sibiti ou Komono, et incorporés en grand nombre à leurs familles ? De nouvelles mœurs les ont-elles rendus plus sensibles à une contagion vénérienne, à laquelle les exposaient leurs relations suivies avec la côte ? En fait d'esclaves, les Bakamba, eux, n'ont guère reçu que des éléments babembé et badondo, ethniquement très proches, et bien incapables d'altérer les bases de leur excellente démographie. Pareillement on pourrait admettre que les Bacougni de la rive nord du Niari ont été préservés par leur situation géographique à l'écart des grands courants de la traite, sous l'ombre du plateau babembé. Mais ce ne sont là que des hypothèses, pratiquement invérifiables. Ne retenons donc, sous toutes réserves, que la ligne générale d'interprétation suggérée.

Le fait solide dont nous pouvons faire état, c'est le notable excédent des naissances sur les décès chez les Bakamba qui forment près des trois quarts de la population « coutumière » de la plaine. Depuis la fin des travaux du Congo-Océan, ce croît naturel, qu'aucune surmortalité accidentelle n'est venue contrarier comme auparavant, a déterminé à lui seul un accroissement substantiel de la population. Les recensements administratifs permettent de s'en faire une idée. Nous avons disposé, lors de nos enquêtes, de « monographies » mises à jour à une date variable comprise entre 1949 et 1953 (mais dans l'immense majorité des cas plus près de cette dernière année). Il a été possible de mettre la main, d'autre part, sur les résultats d'anciens dénombrements, offrant de bonnes garanties d'exactitude. La plupart remontaient aux années 1932 et 1934. Les deux séries de chiffres — anciens et récents — ont été passés au crible, pour éliminer l'effet parasite des déplacements, divisions ou fusions de villages, ayant eu lieu dans l'intervalle. Ces précautions prises, il ressort de la comparaison que, durant les dix-huit ans qui séparent en moyenne les recensements d'avant et d'après guerre, 37 villages dépendant de Madingou ont vu leur population passer de 5 254 à 6 301 habitants. L'accroissement atteint donc 19,9 % (1,1 % en moyenne par an). Et ceci en dépit des villageois, assez nombreux, qui se sont fixés entre-temps auprès des postes ou dans les grands centres. Faute de documents d'une qualité suffisante, pour la période d'avant guerre, le même calcul n'a malheureusement pu être fait pour l'ancienne subdivision de Loudima. Si nous appliquons à l'ensemble des villages bakamba de la vallée le taux d'augmentation constaté à Madingou, extrapolation parfaitement légitime, le gain total de population s'établit à 1 270 habitants.

La situation paraît moins favorable en pays bacougni. Mais nous manquons d'éléments pour chiffrer un déficit qui paraît probable. Le seul indice permettant d'apprécier l'évolution repose sur le chiffre d'habitants par village. Là où les villages ont été créés ou reconstitués par l'administration coloniale, comme dans le Niari, ils avaient tous à l'origine sensiblement la même population : de l'ordre de 100 à 150 habitants, le plus souvent. Si au bout d'un certain nombre d'années l'on retrouve des valeurs notablement plus faibles ou au contraire plus élevées, sans que les villages aient été divisés ou regroupés dans l'intervalle, en dehors de cas d'espèce, il est probable que la population, dans son ensemble, a elle-même diminué ou augmenté. Or, dans la plaine du Niari, tandis que les villages bakamba rassemblent en moyenne 140 habitants (100 pour ceux qui dépendent administrativement de Loudima), le chiffre tombe à 76 habitants pour les villages bacougni. Le comportement particulier des Bacougni, peu nombreux en comparaison des Bakamba, a simplement freiné le croît d'ensemble. Mais il a contribué à creuser encore l'écart de densité entre la boucle et la vallée.

E. — La ponction opérée par les villes

Comme partout, les villes ont attiré une certaine proportion de villageois durant la période récente, et surtout depuis la dernière guerre. En dépit de communications particulièrement faciles avec la chaîne des grands centres sud-congolais, la plaine du Niari semble avoir été moins touchée cependant que bien d'autres régions. En partant des pyramides des âges, analysées suivant les principes indiqués au début de cet ouvrage, nous obtenons, pour le début des années 1950, un déficit de l'ordre de 1 000 à 1 500 personnes. A cette date, les villages bacougni avaient alimenté une émigration plus faible que les villages bakamba ; proportionnellement plus de femmes, en revanche, manquaient, ce qui impliquait en principe un éloignement plus définitif. Les statistiques urbaines permettent-elles de retrouver les villageois partis ? Il est impossible de le dire pour les Bacougni, les recensements des agglomérations ne distinguant pas ceux de la plaine de leurs « frères de race », comme on dit au Congo, originaires de Kibangou ou de la rive droite du Niari. Quant aux Bakamba, il y en a remarquablement peu dans les grands centres. Soret en indiquait 6 pour 1 000 habitants en 1951 à Poto-Poto et 2 à Bacongo[1]. A la même époque, 87 seulement (soit 12 ‰) avaient été dénombrés à Dolisie, classant leur groupe au vingtième rang des ethnies représentées dans cette ville[2]. C'est encore à Pointe-Noire qu'on en trouve le plus : 96 en 1949. Ainsi, vers 1950, moins de 250 Bakamba en tout avaient été repérés dans les villes. Où sont passés les autres ? Ils habitent simplement les villages de gares et de postes, et les « campements » de travailleurs des exploitations de la plaine. Déjà peu important dans le Niari, l'exode villageois s'y limite en outre dans une large mesure à un mouvement local, sans incidence sur la densité de population. Ce caractère bénin ne peut s'expliquer que par l'activité économique régionale, les possibilités d'emploi et de gain que les habitants de la plaine trouvent à domicile : de ce fait, la ville a perdu à leurs yeux l'un de ses attraits majeurs.

---

1. Soret, 1954, p. 58.
2. Dans le tableau de la population de Dolisie par district d'origine, celui de Madingou ne vient qu'en onzième position, celui de Loudima en septième, après toute une série d'autres bien plus éloignés et pas forcément plus peuplés. Cf. *ibid.*, p. 58.

F. — Le semis du peuplement et ses avatars

L'insécurité ambiante contraignait jadis les habitants du Niari à se grouper en villages capables d'offrir un minimum de résistance. A deux, trois ou davantage, des lignages de même souche, ou simplement alliés, venaient s'installer côte à côte, quitte à reprendre leur liberté quand la bonne entente cessait. Vint la colonisation, qui mit fin aux petites guerres, aux embuscades et aux razzias. Les tendances centrifuges l'emportèrent aussitôt, et les villages se disloquèrent. Il en est résulté la situation décrite, de la façon suivante, par un haut fonctionnaire de la colonisation : « les villages les plus importants, assez rares, ont à peine 200 habitants adultes... Le chef de terre y réside généralement. Les autres membres du clan sont éparpillés dans les environs en petits villages. Souvent même un homme libre installe ses cases dans un endroit isolé, où il vit misérablement avec sa femme et quelques esclaves, s'intitulant pompeusement chef de village »[1]. Chez les Bakamba de Madingou, les groupements avaient un peu mieux résisté, mais le même processus était à l'œuvre.

L'administration coloniale vit d'un mauvais œil la population s'éparpiller, et ce faisant échapper progressivement à son emprise. Dans la boucle surtout, où l'action des fonctionnaires finissait par se diluer sur toute l'étendue d'un vaste territoire. La réaction ne tarda pas, et l'on vit de bonne heure les chefs de poste se préoccuper de « regrouper » les hameaux quasi familiaux en villages dignes de ce nom. Mais ils se heurtèrent à forte partie, et les opérations se succédèrent, de longues années durant, sans aboutir à des résultats bien décisifs. Un premier épisode se place en 1913. Une action particulièrement énergique fut entreprise cette année-là autour du poste de Missamissonié, dans la boucle du Niari, où 67 villages sur 221 avaient moins de 10 habitants ! Dans telle terre, le « commandant » décida de réduire de 30 à 8 le nombre des groupements ; dans telle autre, de 58 à 17 ; dans une troisième, de 27 à 4[2]. Quelques mois plus tard, il se félicitait des résultats obtenus : « Un plan unique a présidé à l'établissement des nouvelles formations. Elles sont généralement situées sur une élévation présentant les meilleures garanties d'hygiène et de salubrité. Les logements sont alignés de chaque côté d'une avenue large et bien débroussée sur laquelle débouche la piste principale reliant le village à ses voisins ». Quel contraste avec l'ancienne « agglomération tapie peureusement dans un pli de terrain, à l'abri des vues indiscrètes », « assemblage informe de cases sordides ! »[3]. Au même moment, vers Madingou, « les groupements s'organisent à peu près partout. Les nouveaux villages groupés ne sont pas encore terminés, mais en pleine voie d'exécution... Certains d'entre eux réunissent 70 à 80 cases... »[4].

---

1. Rapport de l'Inspecteur des Affaires administratives Jamet sur la Subdivision de Loudima, octobre 1922, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.
2. Poste de Missamissonié, rapport pour le mois de juillet 1913, archives administratives de Dolisie.
3. Poste de Missamissonié, rapport pour le mois de novembre 1913, archives administratives de Dolisie.
4. Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le mois d'août 1913.

Mais les organisateurs ne tardèrent pas à déchanter. Dès la fin de 1915, l'administrateur de Madingou se plaignait de la « force d'inertie » qu'on lui opposait, et se résignait à se montrer « sans pitié » : « à chaque tournée », signalait-il, « je suis obligé de sévir contre des chefs de famille qui persistent à construire des petits villages dans la brousse »[1]. Dans l'ouest de la plaine, à la suite de la fermeture, pendant la guerre de 1914-1918, des postes de Missamissonié et de Loudima, la surveillance se relâcha, et les villages reconstitués à grand-peine s'empressèrent de s'éparpiller à nouveau. On discerne, à travers les documents administratifs de cette époque, quelques-unes des raisons qui compromirent le succès de ces premiers regroupements. Raisons sociologiques d'abord : « ... des haines féroces divisent les familles qui constituaient autrefois d'importantes agglomérations commandées par de vieux chefs à l'autorité indiscutable et indiscutée »[2]. Raisons matérielles aussi : «... les familles continuent de cultiver les parcelles qui leur appartiennent... ». A tel point qu'à Madingou, il fallut « dégrouper certains groupements dont les terres familiales étaient vraiment trop éloignées du nouveau centre »[3].

Au lendemain de la guerre, on dut repartir à zéro, ou presque. Une deuxième offensive est alors lancée contre la dispersion des habitants en une poussière de hameaux. A Loudima, où à la fin de 1922 « la population se trouvait disséminée en une multitude de petits campements isolés », le chef de circonscription claironne un an plus tard : « le groupement des villages est terminé »[4]. Mais il faut, cette fois encore, revenir sans cesse à la charge. L'affaire, toutefois, ne tarde pas à entrer en sommeil avec les travaux du Congo-Océan qui font passer au premier plan un tout autre genre de préoccupations. L'intermède dure une dizaine d'années, puis il est question, de nouveau, de regroupements. Mais le chemin de fer vient d'entrer en service, les routes se multiplient, et le troisième et dernier épisode de concentration des villages va prendre de ce fait une allure tout à fait différente. Désormais, la population est amenée en bordure des voies automobilisables : l'artère principale, qui double la voie ferrée, et les antennes en construction vers le nord et le sud. Dans le territoire dépendant de Madingou, où la vallée est étroite, « il s'agit de mouvements opérés dans un rayon restreint toujours inférieur à 2 km des anciens habitats »[5]. Bien des villages sont d'ailleurs autorisés à rester « en brousse ». Mais à l'est de Loudima déjà, et surtout dans la boucle, la plaine s'ouvre largement, et les déplacements prennent de l'ampleur. Au nord du poste, l'unique route, tracée à la limite des terres basses, recueille la totalité des habitants. Sur le « plateau de Télémine », à l'est de la basse Loudima, pas un seul groupement n'est maintenu à l'écart des deux routes menant à Kimongo et Madingou respectivement. Cette fois les villages, dans l'ensemble, ont mieux tenu. Du moins les gens n'ont-ils pas cherché à s'éloigner des routes. Survolant, deux heures durant, à basse altitude, la boucle et ses abords, nous n'avons pu voir, en dehors de celles-ci, aucune trace d'habitat si ce n'est les bosquets de manguiers des villages d'autrefois. Seules les pêches et les chasses traditionnelles ramènent encore les familles, à certaines époques de l'année, sur leurs terres coutumières. Bien mieux : sur la route dite du Gabon, construite au départ de Dolisie pendant la dernière guerre, et qui longe la plaine sur une certaine distance avant d'aboutir au pont du Niari, ne sont pas venu se fixer seulement les villages du nord de la boucle, mais encore, spontanément et malgré la distance accrue entre leurs terres propres et ce nouvel habitat, une partie des habitants rassemblés précédemment sur l'antenne Loudima-Mbomo. Plus récemment, une nouvelle « route du Gabon », autostrade au petit pied financée sur les crédits du premier plan quadriennal, a remplacé la précédente, suivant un tracé plus occidental, qui évite en grande partie la plaine du Niari ; sans que joue la moindre pression administrative, les villages ont en majorité quitté l'ancienne voie pour la nouvelle, désertant du même coup la boucle. Ceux qui ne l'ont pas encore fait ne tarderont sans doute pas à suivre leur exemple. Ainsi se vérifie, au Niari, l'attrait, déjà noté à Boko,

1. Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le mois de novembre 1915, archives du poste de Madingou.
2. Poste de Missamissonié, rapport pour le mois d'avril 1913, archives administratives de Dolisie.
3. Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le mois de septembre 1918, archives du poste de Madingou.
4. Rapport du Chef de la Circonscription du Chemin de Fer.
5. Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le 4e trimestre de 1935, archives de Madingou.

qu'exercent les voies de communication modernes sur la population rurale du Congo. Tant que les administrateurs ont prétendu, pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec les normes locales, déplacer les gens d'un coin de brousse à un autre, les villageois trouvaient l'idée saugrenue, et ne s'exécutaient que contraints et forcés. Mais ils ont immédiatement saisi ce que la route allait leur apporter : mouvement, distraction, facilités pour voyager et vendre leurs produits.

Fixés sur les routes, sans esprit de retour, les villages restent en proie aux mêmes forces centrifuges que dans le passé. Nombre d'entre eux se sont dissociés depuis le dernier épisode des regroupements, et si les fractions qui ont repris leur liberté ne se retrouvent plus éparpillées dans la nature, on n'en va pas moins vers une nouvelle forme de dispersion, en hameaux égrenés le long des voies automobilisables. Aux 64 villages bakamba de la plaine, constitués à l'origine, au moins pour la plupart, en autant de groupements compacts, correspondent aujourd'hui une centaine d'implantations effectives. Et le morcellement se poursuit.

Au terme de cette évolution récente, la carte de localisation des habitants n'a pas exactement la même allure dans toute notre région. Les habitants que conserve la boucle du Niari sont rassemblés, en fait, sur un axe unique : l'antenne qui part de Loudima vers le nord-ouest et, dans son prolongement, la route du Gabon. Du côté de Kayes et de Madingou, par contre, les villages de la route sont en minorité. L'opposition reflète nettement l'écart des densités de population. C'est dans le secteur le moins peuplé, c'est-à-dire la boucle, que la division et l'étalement de l'habitat, ayant les effets les plus gênants, ont été le plus énergiquement combattus. Mais il faut faire aussi la part des initiatives locales. A Loudima plus qu'à Madingou, les administrateurs ont tenu la main aux regroupements. Dans la partie de la vallée qui dépendait d'eux, entre Loudima et la Louadi, ils n'ont pas hésité, en dépit d'un peuplement consistant, à rassembler tous les habitants sur l'unique route, où les groupements se suivent aujourd'hui à la queue leu leu, presque sans interruption.

Contrairement aux autres villages, ceux des gares ne marquent aucune tendance à éclater. Personne ne tient à s'éloigner de la station, où se concentre le trafic et l'animation. Les habitants, d'autre part, aiment se serrer les coudes dans un pays qui, pour la majorité d'entre eux, n'est pas le leur. Ces facteurs suffisent à faire des principales gares les agglomérations les plus importantes du Niari. Le Briz, Jacob, Loudima frisent ou atteignent les 500 habitants. Les rues qui se croisent à angle droit, les clôtures de lantana délimitant des parcelles géométriques, les habitations de pisé et les toits de tôle, tout cela évoque déjà la ville. Le phénomène n'est pas propre au Niari : les villages de gare jalonnent sur toute sa longueur le tracé du Congo-Océan, et tous ont un air de famille. Mais le contraste ne s'accuse pas partout au même degré entre ces agglomérations et les groupements coutumiers. A l'est de Mindouli en particulier, à la traversée du pays bakongo, la coupure ethnique s'efface, et les villages de gare ne font plus autant figure de corps étrangers.

CONCLUSION

Si la plaine du Niari n'est de loin pas aussi peuplée qu'elle pourrait l'être, nous en connaissons maintenant les raisons : une occupation remontant à un petit nombre de générations ; des crises sévères qui, à deux reprises au moins depuis les débuts de la colonisation, sont venues annuler les effets d'une immigration continuelle et d'une démographie favorable. Mais nous savons aussi que, depuis le tournant qui correspond à l'achèvement du Congo-Océan, la densité de population s'élève rapidement, sous le stimulus des activités économiques axées sur la voie ferrée. En une vingtaine d'années, si le tiers environ de ses habitants ont déserté la boucle du Niari, la vallée a enregistré dans le même temps un gain de peu inférieur à 75 %. Pour l'ensemble de la plaine, on peut tabler sur un accroissement de l'ordre de 40 %. Il s'en faut cependant, et de beaucoup, que les habitants actuels mobilisent pour leurs cultures toutes les terres exploitables. Dans la boucle et aux environs de Loudima, la concentration de la population sur un très petit nombre de routes, et celle des champs à proximité immédiate de ces dernières, font particulièrement bien ressortir l'étendue des terres vacantes. Les usages fonciers ne révèlent de leur côté, jusqu'à présent, pas trace d'un attachement matériel au sol, d'une concurrence entre groupes sociaux ou individus pour en contrôler l'usage. Dans l'orbite des villages bakamba et bacougni, la terre ne fait l'objet ni de locations, ni de ventes : tout se règle encore à l'amiable, dans le cadre de relations de voisinage. Ce n'est qu'autour des gares, des groupements de néo-formation constitués auprès des postes et des grandes exploitations, que le sol commence à apparaître comme un bien rare, à faire l'objet de droits exclusifs susceptibles d'évoluer en propriété. Des sols fertiles, au moins en apparence, un chemin de fer, de vastes étendues de terres disponibles : cette conjonction de facteurs favorables ne pouvait manquer d'attirer dans la plaine du Niari des entreprises agricoles modernes.

4

UNE EXPÉRIENCE AGRICOLE DE GRAND STYLE[1]

« De Bouanza à la station de Loudima, nous mîmes quatre jours et demi à traverser un pays plat et fort riche ; c'est la seule région où l'on puisse se livrer en grand à l'agriculture, car les richesses tant vantées du Congo se réduisent à bien peu de chose »[2]. Ces phrases clairvoyantes, écrites en juin 1887 par le futur M^gr^ Augouard, indiquaient, un demi-siècle à l'avance, la voie où la région a fini par s'engager. L'idée se précisera peu à peu. Des témoignages significatifs en jalonnent le cheminement : « La plaine et le plateau montagneux », signale avant 1914 un administrateur en poste à Madingou, « se prêtent l'un et l'autre à l'organisation de colonies agricoles. La nature du sol permet la formation de grandes plantations... Les cultures vivrières peuvent être de grand rapport ; avec un peu de soin toutes les espèces réussissent et seraient d'un fort appoint dans l'alimentation européenne. Mais pour que ces colonies réussissent il est nécessaire qu'un moyen rapide de communications permette le transport à bref délai dans les agglomérations importantes »[3]. Cette notion d'un colonat européen va bientôt se doubler d'un appel au machinisme agricole : « ... les environs immédiats de Loudima et toute la partie nord de la boucle du Niari », explique au lendemain de la guerre de 1914-1918 un autre chef de circonscription, « par leur configuration exempte de relief, se prêteraient à la culture mécanique... »[4]. Les années passent, et rien ne se produit. Mais du jour où la plaine du Niari disposera — à partir de 1934 — d'une voie d'évacuation à bon marché, la vocation qui lui avait été prédite va commencer à se manifester. Sous une forme timide encore. Il faut attendre l'après-guerre pour assister au véritable « démarrage ». L'activité bouillonnante qui se manifeste depuis 1947-1948 n'a pas eu le temps de trouver sa voie définitive. Le recul manque pour qu'on puisse porter un jugement d'ensemble sur tout ce qui s'est fait. Des enseignements commencent pourtant à se dégager de multiples tentatives, inégalement réussies. Un début de réponse, surtout, peut être donné à la question capitale que soulève l'expérience de mise en valeur agricole de la vallée du Niari : la culture mécanique était-elle réellement capable de suppléer une population numériquement insuffisante pour tirer pleinement parti des terres disponibles ? Non pas n'importe quelles terres, mais — c'est ce qui fait l'intérêt de la réponse — les plus aptes de toutes celles du Congo, peut-être même d'Afrique centrale, à cette forme précise de mise en valeur.

1. Voir p. 605, note 1.
2. AUGOUARD, 1905, t. I, p. 455.
3. Circonscription de Madingou, rapport annuel pour 1909, archives locales.
4. Circonscription du Chemin de Fer, rapport pour le mois d'avril 1922, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

LA PLAINE DU NIARI DE LOUDIMA A LOUTÉTÉ (dite "Vallée du Niari")

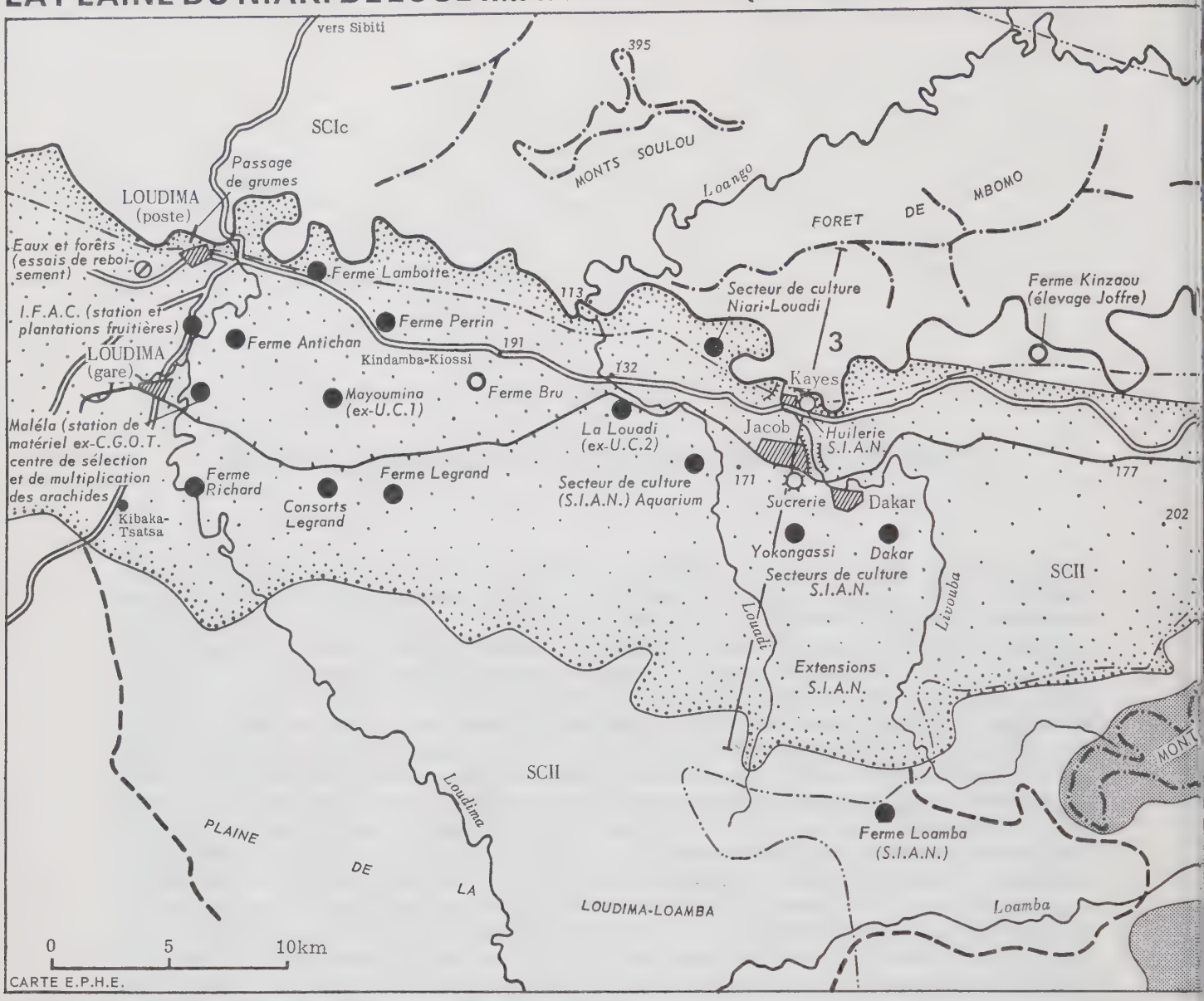

plaine du Niari
ligne de crête ou rebord de plateau
• 143 cote d'altitude en mètres
SCII subdivisions du schisto-calcaire

Série gréso-argileuse de la Mpioka
tillite supérieure du Bas Congo
limite des plaines

route
chemin de fer
agglomération
village

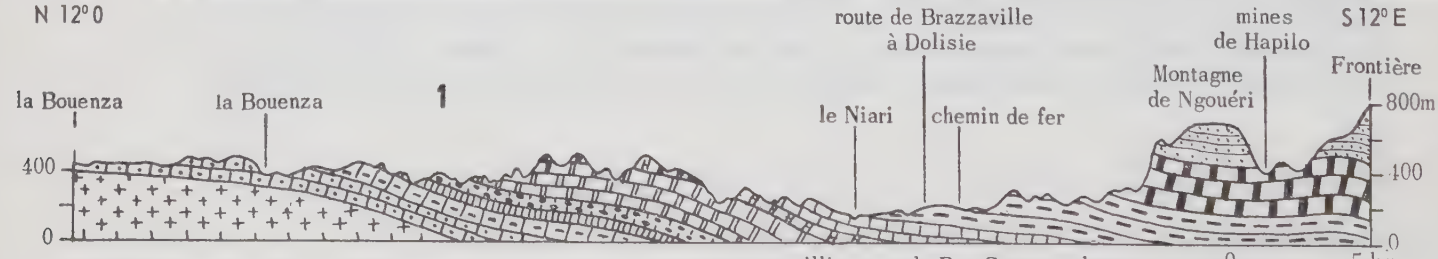

P Série de la Mpioka: grés feldspathique et argilites
SCIII dolomies massives
SCII calcaires argileux
SCIc calcaires massifs
SCIab calcaires marneux, dolomies
série schisto-calcaire

Ts tillite sup. du Bas-Congo: galets dans un ciment calcareux
Bz série de la Bouenza : grès felds-pathiques, calcaires marneux
γ granodiorite du Massif du Chaillu

Lire *Nkenké* au lieu de *Nkendé*.

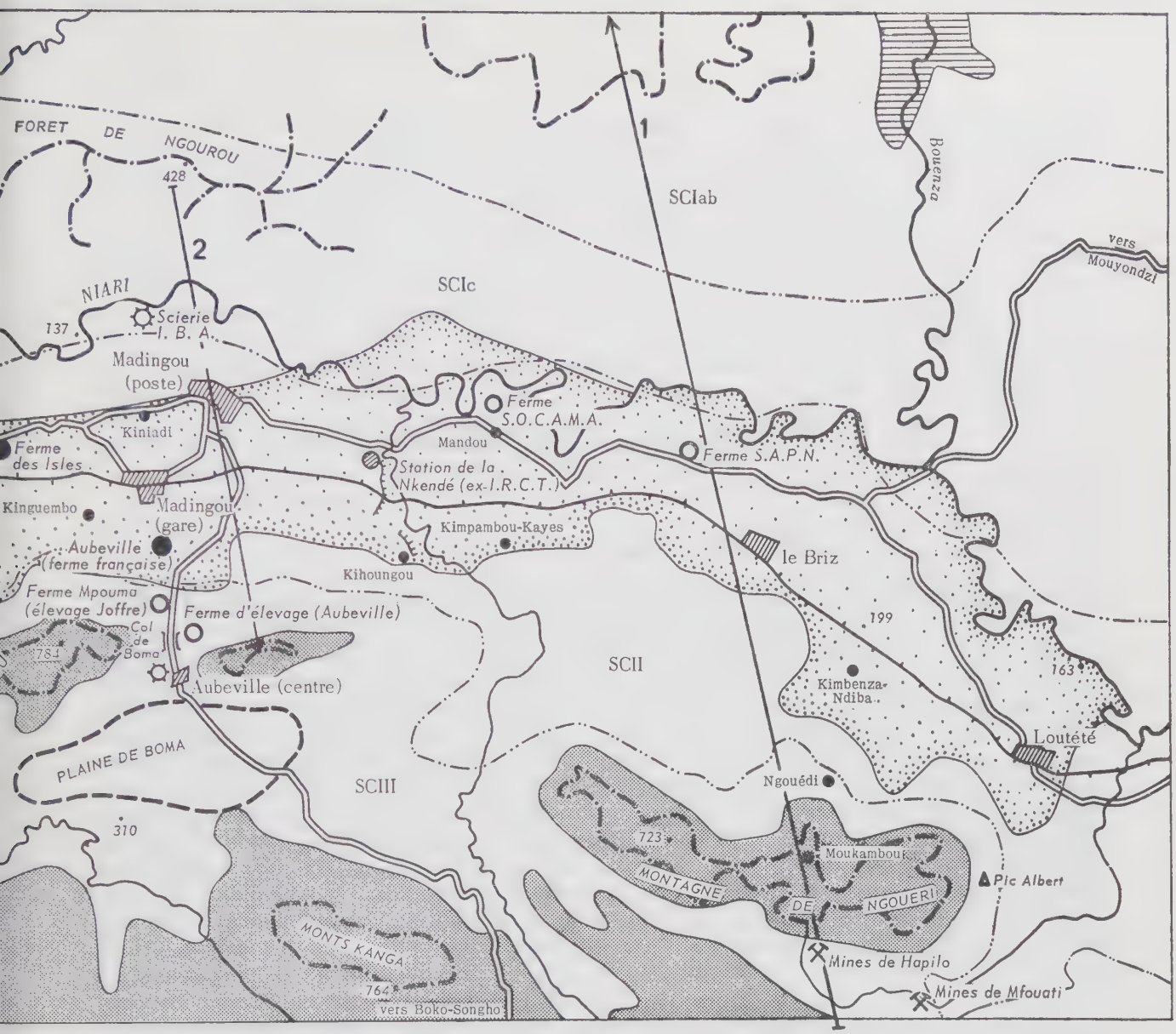

- village étudié sur le plan agricole
- exploitation ou station à dominante agricole (1961)
- à dominante pastorale (1961)
- mixte
- exploitation forestière (1961)
- mine
- usine
- tracé des coupes

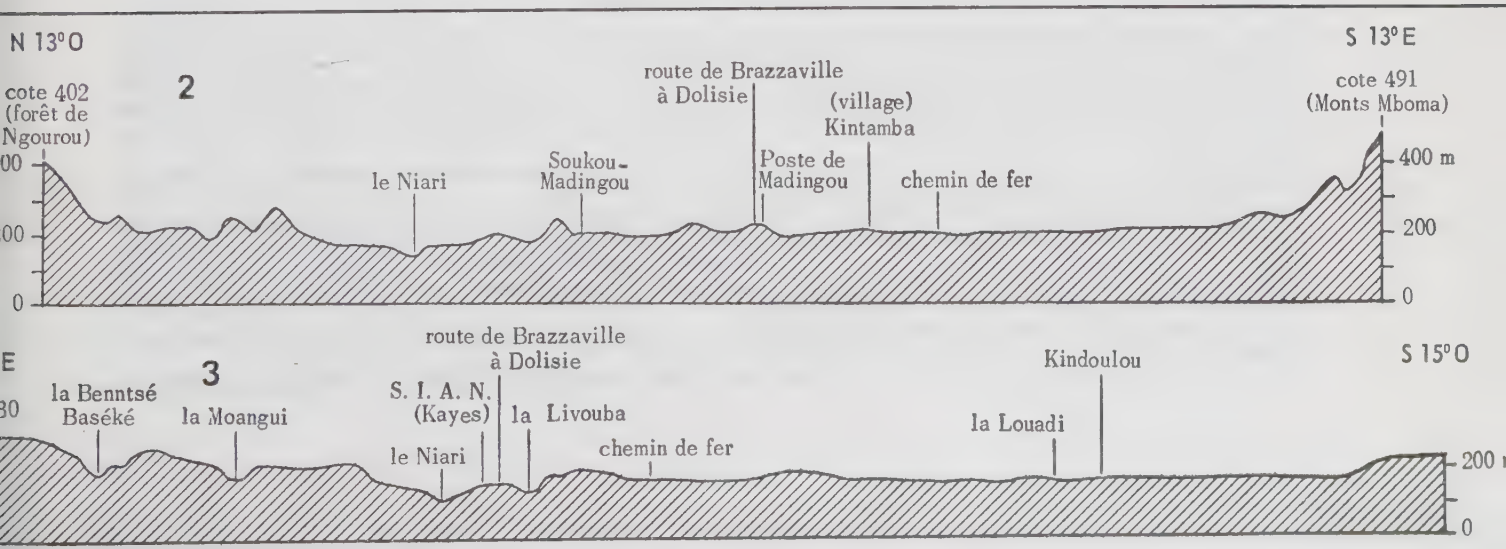

A. — Les acteurs : entreprises et colons

a) Jusqu'en 1947 : des initiatives isolées.

Dès les premières décennies, une puissante société avait pris pied dans le Niari. Un décret de 1894 concédait en pleine propriété à la « Société d'Études et d'Entreprises du Congo Français » un immense domaine taillé dans les bassins du Kouilou-Niari et de la Nyanga. Constituée par l'ingénieur Le Chatelier, cette société touchait ainsi, de la part d'une colonie trop pauvre pour s'acquitter en espèces, la rémunération des études menées sur le terrain, en vue de déterminer le tracé d'un chemin de fer entre Brazzaville et la côte[1]. Elle se trouva dès lors à la tête d' « une vaste bande de terrain d'un seul tenant de plus de 300 km de long sur une largeur moyenne de 80 km, coupant intégralement le sud de l'ancien Gabon et l'isolant en deux parties »[2]. En 1897, toute la boucle du Niari fut annexée à ce domaine, à la suite d'un rajustement sanctionné par un nouveau décret[3]. L'État s'était seulement réservé la possibilité de reprendre, à titre gratuit, le terrain strictement nécessaire à l'amélioration des deux pistes partant de Loudima vers Loango et Kakamoéka, ainsi qu'au futur chemin de fer. Il avait été prévu un hectare de « réserves » par habitant. En 1899, l'actif passa à une société nouvelle, la « Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari » (C.P.K.N.). Tout en défendant jalousement ses droits territoriaux, celle-ci limita pratiquement son effort, en dehors de quelques factoreries implantées dans l'arrière-pays, aux parties les plus accessibles de son domaine, riveraines du bas fleuve. Son action, toute négative, aboutit simplement à bloquer les initiatives qui auraient pu s'exercer, de l'extérieur, dans la boucle et au nord du Niari. Comme exemple de possession purement spéculative, la C.P.K.N. mérite d'être opposée à la compagnie des frères Tréchot, dans le nord du Congo. C'est à juste titre que la haute administration du Congo portait sur elle ce jugement : « ... la compagnie n'a pour ainsi dire jamais fait d'exploitation sérieuse dans ses territoires. L'indigène ignore presque son existence »[4]. D'interminables pourparlers s'enga-

---

1. Promotrice du chemin de fer de Matadi au Stanley Pool, la C.C.C.I. avait été payée elle aussi en terres. Aux termes d'une convention signée en 1887 avec l'État Indépendant, elle devait recevoir, les études terminées, 150 000 ha à choisir ; dans le cas où elle entreprendrait la construction de la voie, il lui serait concédé en outre « 1 500 ha de terre pour chaque kilomètre de voie ferrée construit et livré à l'exploitation et, de plus, une zone de 200 m de profondeur de chaque côté de la voie ferrée » lui serait « attribuée en toute propriété ». (Cornet, 1953, p. 152.)

2. Rapport de l'Inspecteur général des Colonies Tixier... au sujet du rachat de partie du domaine de la compagnie propriétaire du Kouilou-Niari (26 juin 1937).

3. La « Convention territoriale » du 5 juin 1897 faisait passer la limite, sur la rive gauche du Niari, « par le cours de la Loubomo, de son confluent dans le Niari jusqu'à la route des caravanes de Loango à Loudima ; par la route des caravanes... depuis le passage de la Loubomo jusqu'à la rivière Louvila ; par la rivière Louvila de la rencontre de la route des caravanes jusqu'au confluent de ladite rivière dans la Loudima ; par la rivière Loudima du confluent de la Louvila jusqu'au Niari ».

4. Moyen-Congo, rapport économique annuel, 1923, dossiers de l'ancien Service des Affaires politiques, Brazzaville.

Quelques années plus tard, en 1928, dans une lettre adressée le 28 juillet au Gouverneur général, la

gèrent en 1927 entre la société concessionnaire et les pouvoirs publics ; ils aboutirent, à partir de 1939, à une rétrocession progressive du domaine. Par une convention signée en 1950, celui-ci se trouva ramené, en fin de compte, à 159 800 ha[1]. Dix mille hectares, cédés aux environs de Loudima par la C.P.K.N. à la « Société Méditerranéenne », en 1920, ne furent pas davantage exploités.

Le premier essai de mise en valeur agricole effective de la plaine du Niari, dont les documents administratifs livrent la trace, est imputable à la « Compagnie Minière du Congo Français » (C.M.C.F.), qui depuis 1911 extrayait le cuivre de Mindouli. Une concession rurale de plus de 3 000 ha lui fut accordée en 1935 à Kiéni, près de Madingou. Mais il y avait alors bien des années qu'elle occupait « tacitement »[2] le terrain. Dès 1929, deux agents européens étaient à l'œuvre, 110 travailleurs semaient sous leur direction caféiers et palmiers, 75 bêtes à cornes faisaient leur apparition[3]. L'année suivante, on comptait 2 000 ha de palmeraie préparée. L'effort se poursuivait encore en 1935. Mais peu après que les terres eurent été octroyées à titre définitif, la concession tomba à l'abandon. Le troupeau seul, transféré à Mindouli, fut un succès.

Pendant que l'on achevait de construire le Congo-Océan, beaucoup de travailleurs, licenciés à mesure que les chantiers se fermaient, venaient s'agglomérer près des gares. De la même façon, un certain nombre d'Européens, après avoir servi comme tâcherons ou techniciens, demeurèrent sur place : il y eut alors, le long de la ligne, une floraison d'hôtels, de garages et de boutiques, dont beaucoup ne tardèrent pas à péricliter. Quelques anciens du Congo-Océan se tournèrent vers la culture. Un ancien administrateur, Harquet, qui avait dirigé le « Service Automobile » du chemin de fer, s'installa en 1931 dans la vallée du Niari pour y planter, lui aussi, des palmiers ; 8 700 ha lui furent attribués, en concession définitive, en 1934 et 1935, répartis en trois blocs distincts. A cette époque, il avait journellement à son service 80 à 90 manœuvres. C'est lui également qui ouvrit une huilerie à Madingou. Mais sa mort mit fin à l'entreprise. A partir de 1933, il est question dans les documents officiels du colon déjà cité, M. Ottino, qui avait travaillé lui aussi pour le chemin de fer, en construisant un grand nombre de ponts et de viaducs. 7 600 ha lui échoient à titre provisoire, en 1933, à Kayes, et 1 000 autres l'année suivante, « près du lac de Kibaka et de la Loudima »[4]. Il ne s'agissait plus cette fois de planter des palmiers, mais de lancer en grand une véritable culture : celle du manioc. Les champs sont préparés et récoltés, avec un outillage manuel, par des travailleurs salariés. Un essai de préparation mécanique de la terre est tenté, mais l'opération revient trop cher, et le colon en reste là. Le manioc obtenu, et celui qu'Ottino achète aux villages environnants, sont traités dans une féculerie, montée sur place, premier élément du futur ensemble industriel de Kayes. Suit une huilerie, destinée à être approvisionnée par les producteurs locaux.

C.P.K.N. déclarait (à l'appui d'une demande de droits miniers) : « aucune société sérieuse ne pourrait rien entreprendre d'utile dans la région du Kouilou-Niari sans notre bon vouloir, notre concours et notre assistance active ». A quoi le destinataire rétorquait en reprochant à la Compagnie de n'avoir « pratiquement... rien fait sur ses 2 millions d'hectares, pas de mise en valeur, pas de plantations. Seules existent quelques misérables boutiques en pisé, et les indigènes, faute de trouver sur place acquéreur pour les produits de récolte sont encore et trop souvent obligés d'aller vendre leurs palmistes au Congo belge ».

1. Pour amener la C.P.K.N. à composition, les pouvoirs utilisèrent l'arme de l'impôt foncier, aggravée à partir de 1948 par une taxe sur les propriétés non mises en valeur. Mais il y eut également des indemnisations profitables. De toute manière, l'attentisme pratiqué par la Société se révéla payant à la longue. L'opération pourtant bien montée et menée avec de solides appuis, qui consistait à faire aboutir le Congo-Océan à la côte en plein dans son domaine fut un échec. Mais, beaucoup plus récemment, le chemin de fer de la Comilog, obligé de passer par les terres restant à la C.P.K.N., dut payer tribut (dans des conditions que nous n'avons pas réussi à faire préciser). Surtout, les portions conservées de l'ancien domaine, fort riches en limba, à la périphérie de la boucle du Niari, en particulier, ont fait la fortune de la S.F.N., Société Forestière du Niari, filiale spécialisée de la société-mère.

Comme beaucoup d'anciennes sociétés concessionnaires, la C.P.K.N. a dérivé d'autre part vers les activités d'import-export et le commerce urbain. Cette évolution remonte à 1934. Elle aboutit à la constitution, en 1937, d'une nouvelle société, la S.C.K.N. (Société Commerciale du Kouilou-Niari), qui reprit, en liaison étroite avec la Sedec — dépendant du groupe Unilever — les activités commerciales de la C.P.K.N., et exerce son activité, aujourd'hui encore, en de nombreux points du Congo.

2. Département de la Bouenza, rapport pour le 4e trimestre 1934, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

3. Subdivision de Madingou, rapport pour le 1er trimestre 1929, archives locales.

4. Dolisie-Loubomo, rapport administratif pour le 4e trimestre 1934, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

Bien conçue, habilement conduite, l'entreprise traversera la guerre sans encombre. Elle se muera en la « Société Industrielle et Agricole du Niari » (S.I.A.N.), et c'est sous cette raison sociale qu'elle poursuit aujourd'hui ses activités. Une autre exploitation, d'un style très différent, et bien modeste en comparaison, remonte encore à cette phase pionnière de la mise en valeur : l'élevage de porcs Diaz, installé par un colon portugais au pied du col de Boma, sur la route de Madingou à Boko-Songho. Les animaux sont engraissés avec les produits de culture, le maïs principalement, achetés aux villageois.

b) Depuis 1947 : le « rush » sur la vallée.

A partir de 1945, les liens, interrompus par la guerre, se renouent entre le Congo et la France. La pénurie de transports, de biens d'équipement freine encore temporairement les initiatives. Mais dès 1947, l'A.E.F. se lance dans l'aventure du développement, selon le programme tracé par le Plan décennal d'équipement et de développement (1948). Suivant l'expression d'un journaliste, elle « prend un nouveau départ »[1]. Dans le foisonnement de projets que l'on va tenter de réaliser, avec une fortune inégale, le Niari occupe une place de choix. La vallée, plus particulièrement, est choisie comme lieu d'implantation principal d'une grandiose expérience de culture mécanique. « Pour la première fois dans nos territoires africains », écrira quelques années plus tard un spécialiste des questions « coloniales », « une région est ouverte à la grande culture moderne, après une étude systématique des problèmes agronomiques, et une expérimentation préalable d'exploitation agricole »[2]. Les « terres cultivables de la vallée » couvrant une surface officiellement estimée à 200 000 ha, on tablait alors, compte tenu des concessions déjà distribuées, sur 150 000 ha de terres « encore disponibles »[3]. C'est plus qu'il n'en fallait pour légitimer cette formule d'un agronome : « la vallée du Niari, par son manque d'hommes, appelle et justifie une mécanisation poussée de l'agriculture »[4]. Un matériel perfectionné permettra donc d'exploiter les terres inoccupées. Mais la culture mécanique, à l'échelle où on veut la lancer, ne s'accommode que d'un choix restreint de plantes : les céréales, quelques oléagineux, certaines plantes à fibre. Toutes ces cultures ne livrent que des produits d'une assez faible valeur unitaire. Mais les promoteurs de l'opération tablent sur les énormes surfaces mises en œuvre et la production de masse qui en résultera pour assurer la rentabilité.

Pouvoirs publics et intérêts privés, séduits par le même mirage, ont poussé conjointement à l'application de cette formule. Dans une période de crise des approvisionnements, la France cherchait à s'assurer à bref délai, sans débours de devises fortes, une source importante de produits agricoles. Toujours à l'affût de ce qui pouvait accroître les échanges extérieurs, et contribuer, par le biais des droits fiscaux d'entrée et de sortie, à renflouer leur budget, les pouvoirs locaux étaient particulièrement séduits par les résultats rapides que leur faisaient miroiter les techniciens. Cette double impulsion s'est concrétisée dans le Plan décennal d'équipement et de développement de l'A.E.F., établi comme cadre d'action pour les années 1947 à 1956, et adopté à Brazzaville par le Grand Conseil de la Fédération le 27 octobre 1948. Conçu dans l'euphorie de l'aide Marshall, le plan voyait grand. Sous l'influence des projets anglais démesurés du Tanganyika, l'arachide recevait la part du lion. 291 millions de francs devaient servir aux achats de machines, et à la création de deux centres de motoculture : l'un à Inoni, sur les plateaux Batéké, qui ne nous intéresse pas ici ; l'autre à Loudima, où l'on prévoyait à bref délai la mise en culture de « 8 000 ha d'arachides en assolement avec soja, maïs, patate »[5]. L'entreprise des plateaux Batéké a tourné court assez

1. Blanchet, 1950.
2. Maurice Guernier, dans la préface du *Guide du colon dans la vallée du Niari*, p. 1 (Coleno, 1952).
3. *Ibid.*, p. 2 *bis*. « Vallée » entendue ici au sens le plus large.
4. Coleno, 1951. « L'absence de population dense », lit-on par ailleurs dans un rapport un peu plus ancien, « interdit toute méthode de culture agricole par les méthodes moyenâgeuses du travail individuel à la houe et par la main-d'œuvre africaine ». (Landrau, 1943.)
5. *Plan décennal*, p. v.

rapidement, nous l'avons relaté ailleurs[1] ; tout l'effort officiel s'est donc reporté, au bout d'un certain temps, sur la station de Loudima, dotée dès le départ de la majorité des fonds disponibles. Dans l'esprit des promoteurs, il ne s'agissait pas tant de produire — sinon pour rémunérer les capitaux engagés — que de montrer la voie en entraînant un « secteur mixte ou privé », qui exploiterait les résultats des « deux entreprises pilote »[2]. C'est sur ce dernier que l'on comptait, essentiellement, pour atteindre les 120 000 t annuelles « d'arachides décortiquées exportables... obtenues en culture mécanique », fixées comme objectif à l'expiration du plan décennal. Investisseurs privés et sociétés d'économie mixte se trouvèrent au rendez-vous. Il y eut de tout dans les fonds dépensés à cette époque au Congo : bénéfices de guerre à la recherche d'un emploi honorable, capitaux rapatriés d'Indochine, produit de taxes métropolitaines, disponibilités en quête d'un refuge sûr, loin de l'Europe et de ses incertitudes politiques. Après avoir vécu, comme l'A.E.F. tout entière, à la petite semaine, sur des fonds chichement mesurés, le Niari se trouva doté en un tournemain, muni de plus d'argent — c'est là tout le drame — qu'il ne pouvait raisonnablement en être dépensé, dans les délais impartis, sur la base des connaissances que l'on pouvait avoir du milieu et des hommes.

Sous cet afflux de capitaux, des exploitations de types variés surgirent en un court espace de temps, échelonnées d'un bout à l'autre de la vallée et jusque dans la boucle. Dès 1946, une « Station de Modernisation Agricole » (S.M.A.) avait vu le jour à quelques kilomètres du poste de Loudima, sur la rive droite de la rivière du même nom. C'est elle, on vient de le voir, que le plan décennal devait charger un peu plus tard de mettre au point et de lancer la culture mécanique à base d'arachides. A l'exception d'une « cellule de recherches », la Station fut confiée, à partir de 1950, à une société d'économie mixte, la « Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux » (C.G.O.T.). Dotée de réserves importantes de terres entre la Loudima et la Louadi (à une vingtaine de kilomètres plus à l'est), la S.M.A. avait en exploitation, en 1953, deux « unités de culture » de 1 200 (Maléla) et 700 ha (Louadi) respectivement. Elle se veut toujours l' « Entreprise pilote de la vallée du Niari », dotée « de la gamme la plus complète d'équipements agricoles, d'une expérience non seulement théorique mais également pratique, mettant ses prix de revient et ses méthodes de travail à la disposition de tous »[3]. Établie à 9 km de Madingou, sur la rive gauche de la Nkenké, à un endroit où la plaine domine d'assez haut et d'assez près cet affluent du Niari[4], une autre société d'économie mixte, l' « Institut de Recherches des Cotons et Textiles » (I.R.C.T.), dispose d'une concession de 2 500 ha environ. A une échelle moindre que la S.M.A. — quelques centaines d'hectares de labours seulement — la station de la Nkenké centre ses recherches sur divers succédanés du jute *(Urena, Hibiscus, Triumfetta)*, dont elle s'efforce de mettre au point la culture mécanique et une technique économique d'extraction des fibres, en même temps qu'elle sélectionne les variétés adaptées aux conditions particulières du Niari[5]. Dans l'avenir, elle compte se spécialiser comme fournisseur de semences, et dans un rôle de conseil agronomique auprès des exploitants privés qui se lanceraient à leur tour dans les cultures dites jutières. Installée aux environs de Sibiti, dans la forêt, une troisième société d'économie mixte, l' « Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux »

---

1. Sautter, 1960.
2. *Plan décennal*, p. VI.
3. M. Guernier, préface au *Guide du colon dans la vallée du Niari*, de P. Coleno.
4. C'est en passant à gué la Nkenké, à peu près à cet endroit, après avoir passé la nuit « au village assez important de Madingo » (Madingou), que Chavannes fut attaqué en mai 1887, comme il le raconte dans ses mémoires. (Chavannes, 1935, p. 58.)
5. *Urena lobata*, précisait en 1951 le botaniste A. Chevalier, est une « malvacée répandue comme mauvaise herbe dans tous les pays tropicaux du monde... Elle a été cultivée dans l'Inde et à Madagascar. Son exploitation a débuté il y a une quinzaine d'années au Congo belge... ». Les habitants du Niari se bornent à exploiter « la plante subspontanée qui vit sans être ensemencée autour des villages ». Une variété particulièrement robuste « était autrefois très cultivée par les habitants des bords du Niari pour faire des filets ». L'*Urena* ne doit pas être confondu avec le *punga*, d'où sont tirées les fibres commercialisées dans la région forestière au nord du Niari. Les Bantous appliquent ce nom à différents arbustes du genre *Triumfetta*, de la famille des tiliacées, et plus particulièrement à *T. rhomboidea* Jacq. qui donne la fibre vendue. Quant aux *Hibiscus*, ils sont « cultivés surtout sur les bords du Niger », où leurs « fibres servent aux pêcheurs », sous le nom de *da*. *H. cannabinus*, le « vrai *Da* », pousse « dans l'Inde et dans presque toute l'Afrique tropicale », région équatoriale comprise, mais en général les populations forestières ne l'utilisent pas. (Chevalier, 1951 [2].)

(I.R.H.O.), axée au Congo bien davantage sur le palmier à huile que sur l'arachide, entretient néanmoins, auprès de la S.M.A., une équipe de recherches, spécialisée dans un travail de sélection et de première multiplication des variétés d'arachide destinées à la grande culture. Notons pour finir l'implantation toute récente, à côté du poste de Loudima, de l'Institut Français des Agrumes Coloniaux » (I.F.A.C.), chargé de promouvoir les cultures fruitières.

En regard de ces entreprises qui toutes procèdent largement de la puissance publique, il existe dans la plaine du Niari deux grandes exploitations à forme de sociétés privées. La première est la S.I.A.N., dont nous avons dit plus haut l'origine. Contrôlée présentement par divers capitaux français et belges, l'entreprise de Kayes, abandonnant ses champs de manioc, s'est tournée résolument vers la culture en grand des arachides. Sur les 13 600 ha qui lui ont été concédés à titre définitif, elle prévoyait d'en ensemencer un peu plus de 2 000 durant la campagne agricole 1952-1953. A l'inverse de la C.G.O.T. et de l'I.R.C.T., qui s'efforcent de varier leurs cultures, la S.I.A.N. ne fait plus alterner ses arachides avec aucune autre plante annuelle. L'autre grande exploitation privée est celle de la « Société des Fibres Coloniales » (Sofico), émanation conjointe des utilisateurs métropolitains du jute et de ses succédanés. Elle se localise à Malolo, sur les terres les moins humides de la boucle, et consacre l'essentiel de son activité à l'urena. Mais la mécanisation de la récolte (ramassage-décorticage), et le défibrage des tiges à l'échelle semi-industrielle que postule la grande culture, lui posent de difficiles problèmes. De ce fait, les surfaces effectivement cultivées — sur lesquelles l'urena alterne avec des arachides et du riz — ne couvrent qu'une fraction des 1 700 ha initialement défrichés.

La dernière catégorie d'entreprises est celle des colons-exploitants, propriétaires de leur exploitation, ou s'en occupant au nom d'une société dont ils font partie. « Aubeville » est la plus importante, et la plus originale en même temps, des affaires que l'on peut ranger sous cette étiquette. L'exploitation a été mise sur pied, à partir de 1947, par un groupe d'anciens « maquisards » de l'Aube, venus sous la direction de leur chef — d'origine mauritienne — après avoir réalisé et mis en commun leurs avoirs. Ayant constitué à l'origine une sorte de phalanstère, les fondateurs d'Aubeville ont donné depuis à leur entreprise la forme juridique d'une coopérative. Les statuts prévoient, indépendamment de la rémunération du travail fourni, une répartition des bénéfices au prorata des apports de capital. Installée à l'origine au col de Boma, sur la route de Madingou à Boko-Songho, dans un site agréable et bien venté, l'exploitation continue d'y avoir son centre, et les colons d'y habiter, pour la plupart, mais les cultures ont toutes été transférées dans la plaine, sur des terres meilleures, et moins sujettes à l'érosion. Certains « cycles », les labours ont couvert plus de 500 ha. Des arachides sont, naturellement, cultivées, mais les agriculteurs d'Aubeville se sont faits les champions du riz. Les autres exploitations appartiennent toutes à la catégorie des « moyens » ou des « petits colons » des documents officiels. Propriétaire des anciennes concessions Harquet, la « Société Agricole et Pastorale du Niari » (S.A.P.N.) est installée dans la portion orientale de la vallée. Dirigée par M. de Choulot, elle se spécialise elle aussi dans la riziculture, et a même installé une décortiquerie. Mais les surfaces mises en valeur ne sont pas en rapport avec l'étendue du domaine. Sur des terres situées entre le Niari et le domaine de la S.M.A., tout près de Loudima, la ferme Perrin, l'une des plus anciennes de la plaine, se consacre par contre exclusivement aux arachides. A l'ouest de Madingou, M. Merles des Isles se livre sur la sienne à des cultures variées. Une autre exploitation de la même catégorie appartient à la Société Plancotran (Lambotte). Du côté de Le Briz, à l'est de Madingou, la ferme Desplanches-Neeser, en cours d'installation, s'oriente vers une polyculture associée à l'élevage. Sur la route qui part de Loudima en direction de la boucle, un petit colon entreprend, de son côté, l'élevage des volailles, combiné à des cultures potagères. La culture mécanique et l'arachide laissent place, on le voit, tant en ce qui concerne la dimension des exploitations que le choix des spéculations, à une indiscutable diversité[1].

L'importance des intérêts en jeu, aussi bien publics que privés, et le rôle capital dévolu

1. Nous rappelons que ce tableau remonte à 1954-1955, époque où fut rédigée cette partie du chapitre. Sur notre carte économique de la vallée du Niari, figurent, en plus des exploitations citées, d'autres établies postérieurement.

au Niari dans les programmes de développement, ont amené les autorités à doter la région — dont la plaine constitue le cœur — d'un statut économique spécial, chevauchant les délimitations purement administratives. C'est ainsi qu'est né le « Comité d'Aménagement de la vallée du Niari », dont la composition, le statut et les fonctions ont été définis par deux arrêtés, l'un du Ministre de la France d'Outre-Mer, l'autre du Gouverneur général de l'A.E.F. En gros, ce comité est chargé d'une tâche d'information et de coordination, à cheval sur les deux régions administratives du Niari (Dolisie, Kibangou, Divénié, Sibiti, Komono, Mossendjo, Loudima) et du Pool (Mouyondzi, Mindouli, Madingou, à l'exclusion des districts de l'est). Il doit se réunir périodiquement, groupe des représentants des services publics, des divers organismes para-étatiques intéressés à la mise en valeur du Niari, des exploitants agricoles (classés en « grandes », « moyennes » et « petites » entreprises), des entreprises minières et forestières, etc. Des réunions périodiques sont prévues, dans l'intervalle desquelles un haut fonctionnaire, installé à Loudima, doit assurer la continuité d'action indispensable. La première s'est tenue, à Loudima, le 14 janvier 1953. Si les statuts du Comité le font apparaître comme un organisme essentiellement consultatif — on ne voit de toute façon pas bien comment un petit parlement régional d'une cinquantaine de personnes aux intérêts divergents pourrait exercer une action effective — son rôle ne doit pas être sous-estimé comme le lieu d'une confrontation des problèmes et d'une mise en commun des expériences.

B. — Les solutions techniques

La culture mécanique en grand s'est attachée jusqu'à présent aux plantes suivantes : les arachides ; le riz ; l'urena *(Urena lobata)* ; accessoirement le soja et le tournesol (abandonnés), le maïs. Avec ces espèces, et ce mode de culture, à quelles difficultés les exploitants du Niari ont-ils eu à faire face ? Dans quelle mesure en sont-ils venus à bout ? Ont-ils obtenu des rendements satisfaisants, susceptibles de payer l'intervention mécanique ? A-t-on réellement pu se passer d'un appoint de travail manuel ? C'est à ces questions que nous allons nous efforcer de répondre.

a) L'emploi des machines.

Spectacle surprenant, par les beaux jours d'octobre, sous un ciel et une lumière rappelant les printemps du bassin parisien, que le va-et-vient des tracteurs sur les immenses pièces de terre de la vallée du Niari ! (Photo 87.) Mais ce spectacle ne doit pas faire illusion : la mécanisation continue à poser des problèmes délicats. Il ne s'agit pas des engins moteurs : dans la riche gamme des modèles de construction américaine, les exploitants du Niari ont trouvé des tracteurs parfaitement adaptés à leurs besoins. Les difficultés sont venues de l'outillage. Là encore, il faut distinguer. Beaucoup d'opérations ont pu se faire sans trop de peine, avec un matériel tout à fait au point : la préparation des terres, les semis, la récolte des céréales, notamment. Les difficultés éprouvées avec le riz ne sont dues qu'à la verse, et relèvent de facteurs essentiellement écologiques et variétaux. Même le défrichage de la savane n'a soulevé aucun problème particulier : avec un « chenillard » équipé en bulldozer, c'est une opération simple. Les arbustes du Niari se laissent déraciner sans peine, et la situation ne rappelle en rien, à cet égard, celle à laquelle ont dû faire face les agronomes britanniques, notamment au Tanganyika et en Nigéria[1]. Après le passage des engins, il reste seulement à enlever à la main le bois, ou à le brûler sur place. L'indispensable binage des arachides se présente déjà sous de moins bons auspices : il faut parfois compléter le travail des machines en nettoyant à la main ; en gros, néanmoins, l'opération peut être tenue pour effectivement mécanisée.

---

1. Et même au Sénégal où le débroussage mécanique, poursuivi trop avant dans la saison sèche, cassa beaucoup de troncs, laissant dans la terre durcie « des souches fort gênantes ». Jusqu'au jour où la C.G.O.T. imagina d'utiliser une « lourde chaîne tirée par deux gros tracteurs ». (Dumont, 1954.) On sait qu'au Tanganyka le caractère pénible du défrichement initial a contribué à faire avorter rapidement le « plan des arachides » mis en application à partir de 1947. On trouvera dans l'exposé de deux agronomes français envoyés à l'époque en mission le détail des opérations compliquées, et finalement aléatoires, qu'imposait à Kongwa (la principale implantation) la nature de la végétation. (Rossin et Coleno, 1948.) A Mokwa, dans l'ouest de la Nigéria, où le travail commença en 1949, la leçon ne fut pas perdue, et l'on renonça carrément à défricher mécaniquement. Mais il fallut déterrer les souches une à une, sans arriver pour autant à débarrasser le sol d'énormes racines traçantes, qui détérioraient le matériel de labour et, tronçonnées par les engins, redonnaient aussitôt des rejets vigoureux. (Baldwin, 1957.)

- *PLAINE DU NIARI*. Le cours surimposé du fleuve, incrusté dans les calcaires
s du SCIc. La plaine se devine à l'arrière-plan. Vue prise de la rive droite,
lques kilomètres à l'est de Kayes.

81 - *PLAINE DU NIARI*. La vallée alluviale de la Nkenké, en contrebas de la Plaine. A droite (rive gauche), les installations de l'I.R.C.T. Au fond, les Monts Mboma. Vue prise au-dessus du confluent Niari-Nkenké.

82 - *PLAINE DU NIARI*. Vue prise du bord septentrional de la Plaine. Au premier plan, dense savane herbeuse. Au fond, les Monts Kinoumbou, précédés et couronnés de forêt, sur sols humides.

83 - *PLAINE DU NIARI*. Entre Madingou et Kayes : le village de Kiniadi, bordant la grande route.

Au terme de plusieurs années d'expérimentation et de mise au point, les machines n'achoppent plus aujourd'hui, véritablement, que sur deux points, essentiels il faut bien le dire : la récolte des arachides et celle de l'urena. La récolte des arachides se décompose en deux opérations distinctes : arrachage et égoussage. Les arracheuses existantes, utilisées sur les terres sablonneuses de la région côtière du golfe du Mexique, conviennent très mal aux sols argileux du Niari, surtout pour les cultures de premier cycle, qui arrivent à maturité sur des champs souvent très humides encore. Il a fallu improviser. Après plusieurs années d'efforts, deux machines ont vu le jour, basées sur des principes distincts : l'une promène sous la surface du sol une lame souleveuse[1], l'autre saisit les plants au moyen d'une courroie et les arrache. Les utilisateurs se déclarent satisfaits des deux modèles. Les défauts ne leur manquent cependant pas : le premier, qui laisse les plants en désordre, nécessite un complément de travail manuel ; le second range les pieds d'arachides en andains, mais va trop lentement. On ne saurait, par conséquent, considérer le problème comme résolu ; mais il ne manquera pas de l'être, avec le temps. Reste la question de l'égoussage. Plusieurs batteuses ont donné des mécomptes. Il fallait les déplacer laborieusement d'un point du champ à l'autre ; ou bien les alimenter à poste fixe, en véhiculant pour rien des tonnes de matière végétale. Le problème a été réglé grâce à un matériel (batteuse Frick) dont le système ramasseur permet un véritable battage mobile. Indépendamment l'une de l'autre, les deux opérations consistant à sortir de terre puis à battre les arachides sont donc au point, désormais. Mais leur couplage continue à poser un problème ardu. Avant que passe la batteuse, les fanes doivent avoir eu le temps de sécher en partie. Mais pour peu que l'intervalle se prolonge, les arachides laissées sur le sol sont attaquées par les termites, qui sectionnent les gynophores[2] : il ne reste plus alors qu'à glaner à la main les gousses tombées à terre. Il faut donc opérer dès que les arachides sont suffisamment sèches pour être battues, mais sans laisser aux termites le temps de faire des dégâts. Le délai n'excède pas cinq à six jours. Si l'égoussage doit suivre de très près l'arrachage, l'arrachage à son tour « doit correspondre exactement à la maturation »[3], dont la date est elle-même rigoureusement déterminée par celle du semis. Les données climatiques limitent à une vingtaine de jours la période optimale des semis, il en résulte que le battage doit se faire dans le même laps de temps. Or, en vingt jours, une batteuse Frick ne couvre que 30 à 50 ha, suivant l'écartement des rangs et l'abondance de la récolte[4]. Comment amortir des machines d'un prix aussi élevé sur la modeste récolte correspondant à une surface aussi restreinte ? Différents expédients ont été imaginés pour allonger la période utilisable : mise en perroquets, en gros andains, etc. Tous comportent des opérations manuelles d'un prix de revient élevé, ou n'assurent qu'une protection insuffisante vis-à-vis des termites. Au premier cycle, le plus important parce que climatiquement le plus sûr, il ne suffit d'ailleurs même pas que le battage puisse être assuré à temps : qu'il pleuve, et il faut laisser sécher les arachides deux ou trois jours de plus, à la merci des insectes, ou bien déplacer les andains, à grands frais de main-d'œuvre. La seule vraie solution consisterait à transporter et mettre à l'abri la récolte non battue, simplement séchée sur le terrain (on pourrait même se contenter d'un séchage partiel, qui serait ensuite parachevé, sur l'aire de stockage, par des moyens mécaniques). Il serait possible alors d'étaler sur une longue période le travail des batteuses. Cette solution a été préconisée récemment[5] ; elle est techniquement satisfaisante, mais certainement coûteuse : ne risque-t-on pas de perdre en frais de transport, et sur l'amortissement des installations fixes bien au-delà de ce qu'on peut espérer gagner en améliorant la rentabilité des batteuses ?

Si déjà la récolte des arachides n'est pas au point (obligeant en fait les exploitants à utiliser

---

1. C'est « l'arracheuse mécanique C.G.O.T.-Nolle », présentée dans le *Bull. Mens. d'Information de la C.G.O.T.*, nº 32, 28 août 1952.
2. Fixant les fruits à la tige.
3. JULIA, 1953.
4. Si cette estimation pèche, c'est par optimisme : au Niari, estime R. Guillemin, la « capacité maximum en fin de premier cycle » d'une batteuse Frick « tombe à 30 ha et encore quand les conditions atmosphériques sont bonnes. Il faudra donc, à surface égale, trois fois plus de batteuses au Niari qu'en A.O.F. ». (GUILLEMIN, 1956.)
5. JULIA, 1953.

sur une grande échelle la main-d'œuvre puisée dans les villages alentour), que dire de celle de l'urena ! Les deux exploitations intéressées au premier chef — la Sofico et l'I.R.C.T. — ont préparé, chacune de son côté, un « bloc-décortiqueur »[1]. Mais les problèmes annexes de coupe et de ramassage sont loin d'être résolus. On attend beaucoup d'une machine étudiée pour la récolte du kénaf à Cuba et en Floride. Mais pour l'instant, et faute d'une solution à portée, la culture de l'urena, lancée à grand bruit dans la plaine voici quelques années, doit être mise en sommeil, et il n'est plus question dans l'immédiat de l'incorporer aux rotations courantes.

b) Les « pestes » animales et végétales.

Comme il est arrivé si souvent, la culture en grandes pièces homogènes a fait surgir, du milieu ambiant, une variété d'insectes, de parasites et de mauvaises herbes nuisibles aux espèces cultivées. Des chenilles de papillons *(Prodenia litura*, peut-être aussi *Laphygma exempta)* ont dessiné à plusieurs reprises des attaques subites et brutales ; les champs de riz, d'arachides et de tournesol en ont souffert. Aux dires de certains spécialistes, cette prolifération est en relation avec la mise en culture de terres neuves, et le risque irait en s'atténuant à mesure que le sol aura reçu davantage de façons. Parmi les champignons microscopiques, la cercosporiose et le colletotrichum n'ont causé jusqu'ici que des dégâts limités[2], mais restent comme une épée de Damoclès suspendue sur les cultures d'arachides. Certaines exploitations ont eu des récoltes entières de riz anéanties par la pyriculariose, peut-être importée d'Europe avec les semences. Mais la vedette en ce domaine revient à un champignon, responsable du « chancre de la tige » de l'*Urena lobata*. Il s'agit d' « un champignon imparfait de l'ordre des sphaeropsilades, famille des sphéroïdacées »[3], qui manifeste sa présence par des nécroses étendues, rendant la fibre inutilisable, et amenant à bref délai la mort de la plante. Apparu en 1951, durant une phase de pluviosité déficitaire, le chancre tend à être considéré par les spécialistes comme une « maladie de misère »[4]. L'urena souffre de pousser hors de son environnement forestier naturel. L'expérience a montré que même une prophylaxie sévère (utilisation de graines décortiquées et traitées, semis en terres vierges ou parfaitement nettoyées) ne suffisait pas à écarter tout danger. Aussi s'efforce-t-on de sélectionner des variétés résistantes. Si celles-ci ne pouvaient être mises au point, il ne resterait plus qu'à substituer à l'urena d'autres plantes à fibres, comme l'*Hibiscus* (sp. *sabdariffa* et *cannabinus*).

Les mauvaises herbes ne manquent naturellement pas. Quelques-unes se sont montrées particulièrement envahissantes : un *Pennisetum*, un *Paspalidum*, une polygonacée. Par ses repousses le riz lui-même étouffe parfois les arachides cultivées au cycle suivant. A l'exemple de la C.G.O.T., les exploitants se défendent en multipliant, à titre préventif, les façons données à la terre. Indépendamment du labour qui précède les semailles, un « déchaumage » est souvent effectué au début de la saison sèche. Les pièces laissées en repos au premier cycle n'en reçoivent pas moins un minimum de façons. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'éliminer les mauvaises herbes, mais aussi de diminuer l'évaporation et d'accroître l'infiltration : cette ébauche de « dry-farming » se justifie par la pluviosité assez médiocre et irrégulière du cycle suivant. Une seule mauvaise herbe résiste aux traitements courants : le prétendu « carex », en réalité *Cyperus rotondus*, forme sauvage du souchet rond[5], et bête noire des agriculteurs du Niari. A la S.A.P.N., à la S.I.A.N., sur les terres d'Aubeville, des parcelles entières ont été envahies, et rendues inutilisables. Ailleurs, le « carex » forme des

1. Roliers, 1953.
2. *Cercospora* et *Colletotrichum* conjuguent leurs attaques sur les champs d'arachides ; le soja, si l'on devait en entreprendre la culture, serait menacé par une cercosporiose encore plus grave que celle de l'arachide (renseignements tirés de P. Coleno, 1952. On trouvera dans ce travail, p. 48 à 54, une description détaillée des divers insectes et champignons parasites menaçant les récoltes, tels qu'ils se sont manifestés jusqu'ici).
3. Guillemat, 1952.
4. Roliers, 1953.
5. Le *Cyperus esculentus* L., cultivé « par diverses tribus africaines » et « dont les tubercules plus gros sont doux ». Répandue « dans les pays chauds du monde entier », et jusque dans le midi de la France, la mauvaise herbe représenterait « un des plus grands fléaux de l'Afrique Noire et même de l'Afrique du Nord, spécialement dans les terres irriguées ». (Chevalier, 1951 [1].)

taches menaçantes, souvent aux endroits les plus humides, par où commence l'envahissement des champs. De par la rapidité de son cycle évolutif (graines formées en moins de deux mois), et ses multiples modes de reproduction[1], notamment au moyen de tubercules souterrains résistant à la sécheresse annuelle, il apparaît quasiment inexpugnable, une fois qu'il occupe la place. Il faut l'arracher à la main, ou procéder à des traitements spéciaux, juste au moment voulu, pour en venir à bout.

c) L'érosion des sols.

Les dénivellations sont trop faibles, dans les portions cultivées de la plaine, pour que le ruissellement prenne jamais une ampleur spectaculaire. On n'observe pas ici ces formes ravinantes de l'érosion qui dans tant de régions du monde griffent le paysage cultivé de façon si inquiétante. Tombant sur une surface artificiellement dénudée, les grosses averses tropicales du Niari n'en causent pas moins de sévères dommages. Nous nous trouvons ici dans le domaine d'une érosion typique de surface, décapant la couche arable feuillet par feuillet, de façon presque inapparente, dès que la pente devient perceptible. Dans les cas graves, là où le profil s'accentue, ou à l'occasion de pluies torrentielles, les sillons de culture sont surcreusés ; ils servent de collecteurs à l'eau de ruissellement, qui finit par défoncer l'obstacle des billons, en s'échappant suivant la ligne de plus grande pente. Sur les axes de l'écoulement, la terre est emportée ; en saison végétative, les plantes sont couchées, voire arrachées. Après des précipitations particulièrement violentes, on voit se dessiner, quand le terrain s'y prête, un réseau hiérarchisé de rigoles. Le ruissellement est favorisé par la couche de terre compacte qui se constitue à 10-15 cm de profondeur. Imputable aux passages répétés d'engins à disques, déchaumeuses et pulvériseurs, cette « dalle » a pour effet de bloquer l'infiltration. Elle affleure dans certains cas sur une largeur qui peut atteindre plusieurs mètres, décapée de son revêtement de sol meuble. Il résulte d'expériences faites à la station de la Nkenké (I.R.C.T.) qu'un sous-solage périodique, voire un simple « griffage », rompant la croûte de tassement sans retourner le sol, suppriment ou réduisent dans une large mesure l'érosion apparente. Par contre, une tentative de culture en courbes de niveau, sur une pièce de la C.G.O.T., n'a pas donné de résultats concluants. De toute façon, le danger n'est qu'à terme : dans un lent écoulement de la terre utile plutôt que sous la forme d'un bouleversement brutal du lit de culture. Par sa nature un peu particulière, le relief contribue à limiter les effets de l'érosion : après un court trajet, l'eau qui ruisselle finit le plus souvent par s'étaler sur une surface plane, où la terre entraînée se redépose.

d) La question des « cycles ».

Nous avons dit la place que tiennent les arachides comme base de l'agriculture mécanisée dans la vallée du Niari. Les variétés utilisées mûrissent en 90 à 100 jours[2]. Des types moins hâtifs ont été expérimentés, mais n'ont pas donné de meilleurs résultats, bien au contraire. Ce cycle de trois mois environ correspond sensiblement à la durée des deux périodes pluvieuses d'octobre à janvier et de février à mai. Il est donc possible, en théorie, de faire deux cultures d'arachides successives la même année, avant et après la petite saison sèche. Ainsi s'ouvrent des perspectives avantageuses : il est souhaitable de pouvoir amortir le matériel et étaler les frais de personnel sur deux récoltes au lieu d'une[3]. L'idéal consisterait à se servir des mêmes terres aux deux cycles consécutifs, quitte éventuellement à faire alterner l'arachide avec d'autres cultures à développement rapide, de maïs par exemple, ou une variété précoce de riz.

---

1. Koechlin, 1951.
2. Très exactement 92-93 jours pour le type rouge, 95-96 pour le type rose. « Cette durée d'évolution ne varie guère que de deux à six jours suivant le cycle de culture (généralement deux à trois jours de plus pour le 2e cycle), le terrain (situation sèche ou humide) et les conditions » pluviométriques de l'année. (Julia, 1953.)
3. « La possibilité de faire valablement deux cultures d'arachides par an est unanimement admise et le double cycle apparaît même comme la condition sine qua non de la réussite... ». (*Une ferme dans le Niari*, 1953.)

Les exploitants du Niari ne pouvaient négliger ces possibilités. Dès l'origine de la culture mécanisée, des arachides ont été semées aux deux cycles par les principaux d'entre eux. Mais avec des résultats très inégaux : tandis qu'au premier cycle le rendement s'élève assez régulièrement — sauf accident cultural — aux environs de 2 t, l'expérience a montré qu'il n'était pas prudent d'escompter plus de 800 kg à l'hectare de la deuxième récolte de l'année. C'est pourquoi la culture dite « sur deux cycles » n'améliore la rentabilité qu'à la condition de n'entraîner, par rapport à une exploitation limitée au premier cycle, que des frais supplémentaires minimes. Il est d'autant plus important de pouvoir resemer les arachides, après la petite saison sèche, sur des terres qui viennent déjà d'en porter. C'est ce que l'on a essayé de faire, avec beaucoup d'obstination. Mais il y a loin de la théorie à la pratique. Entre le moment où les arachides du premier cycle arrivent à maturité (du 19 janvier au 7 février, à quelques jours près), et celui où il faut semer pour le second cycle (du 22 février au 3 mars), le battement ne dépasse pas un mois[1]. Le principal obstacle est là, car il faut durant cet intervalle arracher, battre, puis donner aux champs deux façons croisées, avant de les ensemencer à nouveau. Les champs, pour commencer, doivent être libérés au plus vite, et l'on retombe ainsi sur les problèmes posés par l'arrachage et l'égoussage mécaniques. A supposer même ces problèmes résolus, le temps est si mesuré que les exploitants ne peuvent éviter — même en se contentant, comme ils le font, de façons aratoires simplifiées — de commencer à travailler certaines parcelles avant que la récolte soit terminée sur d'autres. Cette période d'une semaine au moins, pendant laquelle il faut tout mener de front, se traduit par des besoins supplémentaires de personnel et de tracteurs, aux dépens des bénéfices escomptés. La difficulté reste la même quand les arachides du second cycle sont remplacées par du maïs ou du riz : une mise en place retardée implique des risques analogues, quelle que soit la culture. En renversant l'ordre, et en réservant le second cycle aux arachides, on gagne du temps, mais au prix — sauf année exceptionnelle — d'un rendement moindre de la culture considérée comme la plus payante. Cultiver « sur deux cycles », avec des machines exclusivement, apparaît en fin de compte bien moins simple qu'on ne l'aurait cru. Jusqu'à présent, en dépit de leurs efforts, les entreprises du Niari n'y sont pas parvenues, du moins sur des surfaces importantes.

e) La conservation de la fertilité.

Sans même faire intervenir l'érosion, il est fatal que la fertilité s'épuise au bout d'un certain nombre d'années de culture, à moins que le sol bénéficie de soins particuliers, et qu'on lui restitue, sous une forme ou une autre, ce que les récoltes successives lui ont enlevé. Dans le processus de dégradation, l'épuisement chimique se combine, de façon intime, à une altération progressive, et parfois irréversible, de la structure physique. Il n'est pas aisé de faire la part exacte des deux phénomènes, mais c'est leur manifestation commune qui nous intéresse ici : la diminution des récoltes que l'on constate au bout d'un certain temps. Dans la vallée du Niari, certains chefs d'exploitation se sont contentés de resemer, année après année, voire cycle après cycle, de l'arachide sur les mêmes pièces. D'autres ont fait l'effort de varier les cultures, mais sans aller jusqu'à suivre une rotation rigoureuse. Or, des essais d'épuisement, entrepris sur les terres de la C.G.O.T., ont mis en évidence une chute de rendement « à la quatrième culture successive d'arachides sur la première unité, et à la troisième sur la seconde unité »[3]. J.-M. Brugière a été le premier à tirer le signal d'alarme, en réclamant une « croisade de l'humus »[2]. Tous les techniciens s'accordent aujourd'hui à préconiser une culture d'engrais vert, destiné à l'enfouissement, tous les quelques cycles[4]. Essayée

---

1. Julia, 1953.
2. 3e réunion du Comité d'aménagement de la vallée du Niari, 1953.
3. Brugière, 1953. Pour réduire au maximum les pertes d'humus, les exploitants sont invités à maintenir le sol constamment couvert : « il est contre-indiqué de laisser à l'abandon une parcelle dont le semis a été manqué, ou de laisser au cycle suivant des repousses dont la densité serait trop faible pour assurer une culture continue ». (Brugière, 1954.)
4. L'un d'eux se déclarant « persuadé ... que la production pourra se maintenir et même s'améliorer

à Maléla, par les agronomes de la S.M.A.-C.G.O.T., la crotalaire n'a pas donné satisfaction. D'autres plantes ont été proposées : le sorgho berbère, certains sojas, le soleil du Mexique, etc. Le but qu'on se propose, avec celle qui fera l'affaire, c'est, au prix d'une courte interruption de la culture, de reconstituer suffisamment les réserves du sol en matière organique pour pouvoir en obtenir une nouvelle série de récoltes d'arachides. Tôt ou tard, il faudra bien cependant remettre les terres en jachère. A ce stade, les recherches s'orientent vers une plante de couverture (ou un mélange de plantes) capable d'occuper le sol durant une longue période, en le régénérant plus vite que la savane naturelle. La plante idéale sera celle qui, servant en même temps de fourrage, pourra former la base d'une jachère pâturée.

f) Les variétés cultivées.

Qu'il s'agisse de l'arachide, du riz, du maïs ou de l'urena, les premières cultures ont été faites avec des semences prises sur place, en milieu villageois. Simultanément, dans les stations dépendant des instituts de recherche, les sélectionneurs se sont mis au travail. Des « populations » locales, très mélangées, et des collections constituées à partir de semences importées, ils ont su tirer des variétés intéressantes. Dès à présent, en particulier, les exploitants ont à leur disposition, mis au point par l'I.R.H.O. (qui se charge également des premières multiplications), des types homogènes d'arachides, convenant à la grande culture[1]. Le travail est moins avancé pour le riz. De leur propre initiative, certains colons ont fait venir des semences de l'extérieur, sans autre résultat que d'accroître encore la confusion des variétés. Les sélections d'urena sont en cours, dans le sens d'un rendement accru et d'une meilleure résistance au chancre, en même temps que sont essayées, en vue d'une éventuelle substitution, une série d'autres plantes textiles : hibiscus, triumfetta, lin, agave, ananas, etc. D'une manière générale, confiée à des chercheurs compétents, travaillant à l'aide de méthodes éprouvées, et d'application très générale, l'amélioration du matériel végétal ne figure pas au nombre des problèmes critiques pour l'avenir de la culture mécanique dans la plaine du Niari. Les difficultés qui subsistent seront résolues.

g) Essai de bilan.

Des problèmes de toute sorte se posent, nous espérons l'avoir suffisamment fait sentir, aux agriculteurs « modernes » installés sur les terres du Niari. Quelques-uns ont été réglés. Davantage demeurent en suspens, et il est impossible de dire, à l'heure actuelle, si certains obstacles fondamentaux pourront être écartés[2]. Les résultats d'ores et déjà obtenus se prêtent à deux sortes d'évalua-

---

grâce à l'enfouissement périodique d'un engrais vert tous les quatre cycles et en faisant appel tous les dix ans à un améliorateur de fond comme le manioc surtout si, comme cela s'impose dans la vallée du Niari, on allie l'agriculture à l'élevage ». (Coleno, 1951.)

1. Pour les techniques et les résultats de la sélection, voir Martin, 1962, et Gillier, 1963. D'une façon générale, les lignées mises au point « sont toutes du type hâtif et érigé, à gousses groupées, et leur maturité est très homogène », alors que les graines tout-venant d'origine locale donnent des plants « très polymorphes », à maturité échelonnée sur plusieurs jours. (Julia, 1953.)

2. De bons esprits pensent que non. A. Chevalier, en particulier, n'a pas caché son pessimisme, au terme d'un voyage dans un pays dont il suit l'évolution depuis un demi-siècle : « ... je fais les plus extrêmes réserves », écrivait-il dès 1951, parlant d'Inoni et des exploitations mécanisées du Niari, « sur l'avenir de ces entreprises. Les conditions de sol, d'hydrobiologie et de biologie agraire nous sont absolument inconnues dans ces contrées et dès maintenant on aperçoit des échecs certains pour l'avenir... ». En ce qui concerne plus spécialement l'arachide, « je n'ai pas l'impression », ajoutait-il, « que cette culture ait un véritable avenir dans cette contrée... J'y ai vu [à la S.M.A.-C.G.O.T.] beaucoup de machines dont aucune n'est au point... ». Et de conclure : « Dans les savanes herbeuses du Moyen-Congo..., il y a peu d'espoir qu'on obtienne dans l'avenir des rendements intéressants pour les cultures annuelles dans des sols où les feux de brousse ont déjà causé des ruines. Il faudra de longues années de mise en défens pour obtenir des rendements intéressants et encore à la condition qu'on ait recours aux fumures (engrais verts et si possible engrais animal). La seule vocation de ces sols épuisés et infestés de mauvaises herbes pour l'agriculture est la forêt reconstituée avec des arbres à croissance rapide... et aussi probablement l'aménagement de prairies propres à l'élevage du bétail qui fournirait du fumier de ferme... Ce

tion. En faisant le compte des hommes mobilisés par hectare cultivé, on peut mesurer l'économie de main-d'œuvre imputable à la mécanisation, autrement dit l'aptitude de cette dernière à réaliser son principal objectif. Mais il n'est pas moins important de considérer les rendements obtenus par unité de surface : tout l'équilibre financier des entreprises en dépend.

La mécanisation est-elle effective ? Dans cinq des principales entreprises agricoles, nous avons disposé des éléments voulus pour calculer le nombre de travailleurs affectés, par 100 ha, à la culture proprement dite. Les chiffres obtenus sont compris entre 9 et 19. Il n'a été tenu compte que des surfaces réellement utilisées (multipliées par deux pour les pièces cultivées à chacun des deux cycles de l'année). D'une entreprise à l'autre, les écarts ne s'expliquent pas seulement par une mécanisation inégalement poussée. Ils tiennent aussi à la nature des cultures (il faut plus de main-d'œuvre pour l'urena que pour l'arachide), et à la qualité des façons agricoles. Partout, cependant, l'étendue exploitée excède considérablement ce que, sans l'aide de machines, le même nombre d'hommes serait capable de mettre en culture. Mais cette constatation doit être assortie d'une double restriction. Tout d'abord, les chiffres sur lesquels reposent nos calculs sont ceux de la main-d'œuvre permanente des entreprises. Il s'y ajoute, partout où l'arachide est cultivée en grand, d'importants effectifs recrutés temporairement à certains moments critiques de l'année agricole. A la C.G.O.T., par exemple, environ 150 travailleurs supplémentaires — des femmes, en l'occurrence, pour la plupart — ont dû être embauchés pour la récolte du deuxième cycle, en 1952. A la S.I.A.N., au même moment, l'effectif de cette main-d'œuvre d'appoint s'élevait approximativement à 350 unités. Ces chiffres sont appelés sans doute à diminuer, avec les nouvelles batteuses qui seront importées, et la mise en service des arracheuses. Mais il faut prendre en considération, d'autre part, en sus du personnel affecté aux champs, celui qui travaille dans les ateliers annexes, dans les services généraux des entreprises, ou encore aux constructions. En rapportant aux surfaces cultivées l'effectif global des salariés, sans préjudice de leur affectation particulière, on trouve cette fois de 15 à 28 hommes pour 100 ha. La période des constructions terminée, et le personnel bien « rodé », une certaine compression de ces besoins peut être escomptée. Mais il est improbable qu'en l'état actuel de la technique, et avec les machines existantes, ils puissent s'abaisser en dessous d'une dizaine d'ouvriers permanents pour 100 ha de récoltes annuelles.

Quant aux rendements agricoles, particulièrement en ce qui concerne l'arachide, il n'est pas si facile de s'en faire une idée, à l'aide des chiffres publiés par les exploitants. Leur signification n'est pas du tout la même suivant la méthode employée pour les établir. Issus d'une « pesée géométrique » sur 100 m² du plus beau champ, certains résultats affichés donnent de la réalité une image singulièrement flatteuse. Une façon plus subtile d'améliorer le tableau consiste à ne prendre en considération, pour établir le rendement, que les seules pièces ayant donné une récolte effective, à l'exclusion des champs abandonnés après avoir été ensemencés. Faute de temps ou d'outillage, ou tout simplement parce qu'il y avait trop peu d'arachides à récupérer, bien des terres ont été en effet, les premières années, cultivées en pure perte. Il convient pour finir de distinguer la récolte en terre, d'un intérêt purement agronomique, et la récolte en magasin, la seule déterminante, quant à l'équilibre financier des exploitations, et à l'avenir de la culture arachidière. Elles sont loin de se confondre, en dépit de l'équivoque entretenue par certains documents. Pour peu que tarde le battage, la fraction récupérable s'abaisse rapidement, et de toute façon l'arrachage mécanique, dans la mesure où il se pratique effectivement, rend les pertes inévitables. A la S.M.A.-C.G.O.T., lors de la première campagne 1951-1952, sur 2,5 t d'arachides en terre, 1 700 kg seulement ont pu être emmagasinés. Avec le temps, toutefois, et les progrès accomplis par les exploitants, les valeurs se rapprochent, comme en témoignent les chiffres suivants. A Loudima, les « multiplications » opérées sous le contrôle de l'I.R.H.O. ont donné, au premier cycle 1952-1953, sur 33 ha, un rendement vrai supérieur à 2,5 t ; simultanément, la C.G.O.T. rentrait, sur l'ensemble de ses terres, une récolte voisine de 2 t. Au second cycle, sur 505 ha ensemencés par la même entreprise, 42 seulement

---

n'est certainement pas la mécanisation dans ces sols si peu stables qui permettra d'instaurer une agriculture durable... Seule peut réussir la culture des arbres (espèces forestières, puis hévéas, palmiers, arbres fruitiers, etc.) dont les racines vont au loin et en profondeur chercher des matières nutritives... ». (1951 [3].)

durent être abandonnés, et sur les 463 autres le rendement commercial s'établit à 706 kg. L'année suivante (1953-1954) de mauvaises conditions pluviométriques affectèrent la récolte du premier cycle, mais celle du second cycle fut, comparativement, d'un excellent rapport : de l'ordre de 1 500 kg en terre, et 1 300 en magasin, sur la même exploitation. De tels chiffres sont encore l'apanage des entreprises qui « soignent » le plus la culture des arachides. Rien n'empêche qu'ils soient égalés par les autres exploitants. Mais pourront-ils être obtenus de façon régulière ? On voudrait pouvoir tabler sur 2 t au premier cycle, et 800 kg au second[1]. Sans parler des inévitables aléas pluviométriques, encore faut-il que la fertilité puisse être maintenue à son niveau de départ, et qu'aucune « peste » ne se développe de façon massive.

Quant aux céréales, la mise au point de leur culture est beaucoup moins avancée que pour les arachides. Le riz, en particulier, expose à d'extraordinaires sautes de rendement : de 0 à 1 700 kg suivant les campagnes. En ce qui le concerne, ni les maladies cryptogamiques, ni la verse ne sont encore contrôlées. Le calendrier des travaux reste flottant. Laissons de côté le soja, le colza, le tournesol, rapidement condamnés par des rendements dérisoires. En dehors de l'arachide, l'urena seule donne satisfaction en grande culture. Faute d'un matériel de récolte adapté, ce résultat ne peut malheureusement être exploité. Au terme de sept années d'expérimentation, l'arachide apparaît encore comme « la seule plante... valable »[2].

---

1. Sur ces chiffres reposent les calculs de rentabilité dont nous ferons état plus loin, en nous référant au document diffusé sous le titre *Une ferme dans le Niari*. A noter que les rendements des deux cycles n'ont pas exactement la même signification, car les récoltes de la petite saison sèche contiennent de 15 à 20 % d'humidité et même davantage, tandis qu'au second cycle la teneur s'abaisse à 5 % seulement.

2. *Une ferme dans le Niari*, 1953.

C. — L'avenir de la culture mécanisée

a) Le problème de la rentabilité.

Il ne suffit pas de résoudre, même parfaitement, les problèmes d'ordre technique. Le machinisme agricole n'a d'avenir, dans la plaine du Niari, qu'à condition de ne pas faire perdre d'argent aux exploitants ou aux bailleurs de fonds. Une bonne approche du problème consistera à sérier les facteurs favorables et les facteurs défavorables à l'équilibre financier des entreprises mécanisées. Au nombre des premiers, comptons d'abord la situation géographique, excellente du point de vue des liaisons avec les centres consommateurs et le marché mondial. Les heureuses dispositions du milieu naturel sont à ranger dans la même rubrique, à condition bien entendu que le Niari s'oriente vers des cultures de pays chauds. Un dernier élément positif réside dans le bon marché de la main-d'œuvre recrutée sur place ; la mécanisation, qui par définition réduit les effectifs employés, n'annule qu'en partie cet avantage.

En sens opposé joue d'abord la cherté du personnel venu d'Europe, techniciens et « cadres », indispensable en l'état actuel des choses pour faire fonctionner des exploitations disposant d'un matériel important, et posant des problèmes d'organisation complexes. Par rapport aux entreprises similaires des pays tempérés, l'isolement, le manque de fournisseurs et de réparateurs spécialisés, facilement accessibles, accroissent considérablement certains frais. En fait d'ateliers mécaniques, de pièces de rechange pour leurs machines en panne, les exploitants ne peuvent compter, dans les cas d'urgence, que sur eux-mêmes. Pour parer, quand il y a presse, aux défaillances toujours possibles du matériel, il leur faut des équipements supplémentaires[1]. A cet égard, l'expérience du Niari recoupe celle d'autres régions africaines lancées dans des entreprises parallèles de mécanisation agricole. Différents éléments contribuent donc à alourdir les prix de revient : résultat d'autant plus fâcheux que les cultures qui se prêtent à l'emploi des machines, sur une grande échelle, livrent toutes des produits relativement bon marché. Qu'il s'agisse des arachides, du riz ou des succédanés du jute, les exploitations du Niari entrent en concurrence, par la force des choses, avec la masse des agriculteurs traditionnels, déversant sur le marché des produits identiques ou similaires, et habitués à une rémunération très modique : ceux du Congo, d'abord, qui contribuent à ravitailler les centres en riz et en arachides (ou en huile, par l'intermédiaire de la S.I.A.N.), mais aussi, d'une façon générale, l'ensemble des cultivateurs à bas niveau technique participant, en Afrique noire ou dans le reste de la zone tropicale, à la formation des prix internationaux.

Il est vrai que la question ne se pose pas exactement dans les mêmes termes pour toutes les entreprises. Les stations de la Nkenké (I.R.C.T.) et de Loudima (C.G.O.T.) font figure d'exploi-

---

1. « Rares sont », en effet, « les concessionnaires de matériel agricole » qui, disposant des pièces nécessaires et organisant un « service après vente », « assurent à leurs acheteurs une utilisation normale des engins ». Ainsi se trouvent imposées aux colons du Niari, de « très lourdes servitudes ». (Guillemin, 1956, p. 59.)

tations-pilotes et, à ce titre, échappent dans une certaine mesure aux impératifs d'une stricte rentabilité. Ce qui leur était demandé, en fait, c'est de fixer aux moindres frais les normes techniques et économiques de la culture mécanisée dans la plaine du Niari, c'est-à-dire un pays neuf, dont on ne pouvait savoir a priori comment réagiraient le sol et le milieu biologique. L'urena, surtout, plante nouvelle, pour laquelle n'existait aucun matériel approprié, devait inévitablement poser des problèmes, coûteux à résoudre. En présence de pareilles inconnues, l'espoir était maigre, pour les entreprises chargées d'ouvrir la voie aux autres, et soumises par ailleurs aux mêmes conditions générales assez défavorables, de parvenir à équilibrer leur budget, et a fortiori de faire des bénéfices.

Cet objectif était-il du moins à la portée des exploitants ordinaires, dégagés de toute servitude et libres d'appliquer, dans leur intérêt le mieux compris, les résultats de l'expérimentation en cours ? Il semble que non. Un seul colon passe pour avoir gagné de l'argent en cultivant des arachides. Encore s'agit-il d'une ferme de dimensions modestes, et d'un homme qui ne s'est lancé qu'avec prudence dans la mécanisation. Plusieurs entreprises, en revanche, ont été contraintes, pour pouvoir « tenir », de solliciter des prêts substantiels auprès des organismes publics de crédit. L'exemple d'Aubeville est spécialement instructif. P. Gourou a dit avec quelle ardeur, sous la conduite de leur chef, les anciens maquisards se sont lancés dans le défrichage de leurs terres, puis la culture, en renouvelant leur effort de cycle en cycle et d'année en année[1]. S'ils ont commis des erreurs, ils n'ont pas été les seuls au Niari, et les conseils officiels qu'on leur reproche de n'avoir pas suivis n'étaient pas toujours des mieux inspirés. Eux du moins ont vécu, depuis les débuts, dans des conditions véritablement spartiates : le « coopérateur » le plus cher n'a occasionné pour lui-même, sa femme et ses deux enfants, que 414 000 francs C.F.A. de frais à la charge de la communauté, en l'espace de trois années ; le plus économique a vécu pour 147 000 francs. Aubeville travaille au plus bas prix qui soit possible, et pourtant l'entreprise s'est lourdement endettée. De temps à autre, une bonne récolte fait luire un espoir. Mais au cycle suivant les difficultés recommencent. Encore quelques activités annexes, plus rentables, viennent-elles au secours de la culture mécanisée.

Devons-nous conclure de tout ceci que les machines, employées comme elles le sont, ne sauraient être payantes dans le Niari ? Ce serait oublier que les exploitations de grande culture ont démarré dans les plus mauvaises conditions, sans vouloir ou pouvoir attendre les conclusions définitives des recherches mises en route par les organismes spécialisés. Des centaines d'hectares ont été ensemencés avec des graines tout-venant, sans matériel adéquat pour la récolte, et avant même que fussent cernées les exigences de la plante au regard des sols et de la climatologie locale. Chacun s'est cru assez fort pour mener ses propres expériences, au petit bonheur et à grands frais. Contraints de récolter les arachides à la main, les exploitants ont dû se rabattre sur la main-d'œuvre villageoise ; mais les femmes, seules disposées à travailler pour eux, n'étaient libres qu'au second cycle, ayant fort à faire au premier sur leurs propres champs : ainsi les cultivateurs européens du Niari se sont-ils trouvés acculés à reporter leur principal effort de la saison la plus favorable à une période beaucoup moins régulièrement propice[2]. Au moins pour une part, les déboires essuyés tiennent donc aux circonstances, à la précipitation, au manque de méthode et de coordination ; en bref, au fait que l'on a voulu tout faire à la fois, en négligeant le facteur temps, si important dans l'agriculture, et en tenant pour acquis des résultats à peine entrevus, au terme d'essais insuffisamment répétés. Comme l'a dit P. Gourou (1955), à propos du « plan des arachides » lancé en 1947 par les Anglais dans l'Est africain, avec une coupable précipitation, « il n'est pas sûr qu'une entreprise bien conduite eût bien réussi, mais l'accumulation des fautes d'organisation fut telle que l'échec était inévitable »[3]. La chance du Niari est qu'en dépit de la mégalomanie qui inspirait

---

1. Gourou, 1950 et 1953.

2. Julia, 1953 : « ... par suite de l'irrégularité de la petite saison sèche et de la pénurie de main-d'œuvre, la grande culture européenne, qui n'est encore que partiellement mécanisée, a été obligée jusqu'ici de restreindre les surfaces cultivées en premier cycle, en attendant la mise au point de la mécanisation de l'arrachage et des techniques de séchage, de battage et de conservation des récoltes en saison pluvieuse ». Mais, ajoute l'auteur, les rendements plus bas, dus à l'irrégularité des pluies et aux attaques plus fréquentes des parasites, font de cette « politique de culture principale en deuxième cycle... une solution de facilité ».

3. Un peu partout, la même improvisation se reconnaît dans les entreprises de cette époque. Mais nulle

les objectifs inscrits au plan décennal, les opérations débutèrent à une échelle suffisamment modeste pour que tout ne s'écroulât pas aux premiers déboires graves.

Pour l'arachide au moins, cheval de bataille de la grande culture, la période des tâtonnements expérimentaux semble toucher à sa fin. On sait désormais quand et comment s'y prendre pour obtenir les meilleurs rendements ; des variétés et un outillage valables sont à la disposition des exploitants. Ces derniers sont-ils assurés pour autant de rentrer dorénavant dans leurs débours ? Les meilleurs praticiens de la culture mécanisée en sont persuadés. A la question de savoir « si une famille de colons s'installant dans cette région [la vallée du Niari] pouvait y gagner normalement sa vie », ils ont répondu par l'affirmative[1]. Soit une ferme de 5 à 600 ha, « dont 300 ha de terres planes permettant la culture mécanique, le surplus étant utilisé pour l'élevage, le reboisement, les cultures fruitières, etc. ». Le capital nécessaire pour la faire marcher est chiffré à 15 millions de francs C.F.A., dont cinq fournis par l'exploitant, et le solde emprunté au taux de 4,5 % (remboursement prévu en cinq annuités). A l'exception d' « un engrais vert tous les trois cycles », il n'y aurait pas d'autre culture que l'arachide, « seule plante actuellement valable ». 140 ha pourraient être emblavés à chaque cycle (plus 70 d'engrais vert). Sur ces bases, le compte proposé fait miroiter aux candidats-colons un bénéfice de 850 000 francs durant les cinq premières années, et de 1 400 000 au cours des dix suivantes. De telles perspectives sont encourageantes. Mais a-t-on fait la part des incidents, inévitables dans la marche des exploitations agricoles, tels que les dégâts dus au mauvais temps, les accidents mécaniques en cours de récolte, les défaillances du personnel, etc. ? S'est-on préoccupé des dangers auxquels s'exposeraient les exploitants, conviés à ne cultiver que des arachides : réactions des sols à la monoculture, développement de « pestes » incontrôlables, fluctuations sur le marché des corps gras ? Ces aléas n'ont pas été expressément chiffrés, mais les auteurs du calcul tablent sur les activités annexes proposées aux colons pour leur permettre d'équilibrer leur budget en dépit des moins-values accidentelles. N'est-ce pas reconnaître implicitement les graves incertitudes qui font de la culture mécanique dans le Niari, en l'état actuel des choses, une spéculation pour le moins hasardeuse ?

Notre région n'est d'ailleurs pas la seule en Afrique à éprouver de graves difficultés à mettre au point une formule rentable d'agriculture mécanique. A cet égard, on lira avec intérêt les pages où un ingénieur agronome, fort de son expérience dans le delta intérieur du Niger, a mis en lumière les faiblesses et les limitations de la machine en milieu tropical, et dans un pays pauvre et mal équipé[2]. Selon les termes de René Dumont, cité dans cette publication[3], « qui dit tracteur dit lourd investissement. Le matériel moderne est plus facilement rentable dans les pays très évolués, parce qu'il est bon marché et que la main-d'œuvre y est chère, alors qu'en Afrique au contraire, où la machine revient très cher et où la main-d'œuvre est bon marché, il est difficile d'y rentabiliser un tracteur ». La mécanique n'est donc payante qu'en présence d'un ensemble de facteurs favorables : des sols, en premier lieu, capables d'assurer une récolte importante, alors que, comme le disait encore R. Dumont, « la caractéristique de l'agriculture en zone tropicale exondée est justement la faiblesse et l'irrégularité de la récolte ». Puis son application à « des cultures industrielles à fort

---

part l'analyse des fautes commises n'a été poussée avec autant de rigueur et de « fair play » que dans l'ouvrage où un agronome britannique démontre les causes qui ont fait avorter le « Niger Agricultural Project » implanté sur la rive gauche du Niger, dans l'ouest du Middle Belt nigérien. (BALDWIN, 1957.) « Les plans originaux », nous dit-on, « sous-entendent clairement qu'on en savait assez en Nigéria pour qu'il n'y eût pas besoin d'une expérimentation supplémentaire ». En réalité, « le projet fut lancé et mis en application à grande échelle avant que maintes données, essentielles à la confection correcte d'un programme, eussent été réunies » (p. 171). En particulier, « l'expérience accumulée au cours des ans par les cultivateurs de la région semble avoir été totalement ignorée par bien des gens intéressés à l'entreprise » (p. 61). Il fallut donc, parallèlement à l'exécution du projet, entreprendre les recherches indispensables, avec ce résultat que l'entreprise fut transformée tout entière en un vaste champ d'expériences, car « un *pilot scheme* ne saurait être en même temps une première étape de développement » (p. 171). On se croirait dans la vallée du Niari ! Considérée sous cet angle, l'affaire, conclut Baldwin, n'aura pas été inutile, mais on doit se demander si les connaissances acquises n'auraient pas pu l'être à meilleur prix. Réponse également valable pour le Niari : « la nature humaine étant ce qu'elle est, cela apparaît peu probable » (p. 183).

1. *Une ferme dans le Niari*, 1953.
2. METGE, 1952.
3. Dans une communication « faite au groupe des agros de la France d'Outre-Mer en avril 1950 ».

rendement économique » et, surtout quand on se trouve loin des points d'évacuation, donnant des produits immédiatement valorisables par une transformation sur place. Enfin le matériel devrait être réservé aux seules opérations qui ne peuvent être exécutées à la main « ni correctement, ni en temps opportun ». La dernière condition suppose qu'à la mécanisation intégrale soit substituée, comme dans le delta du Niger précisément, une formule d'assistance mécanique à des cultivateurs africains (ou l'inverse, selon l'évolution spontanée notée dans le Niari : l'assistance des villageois aux exploitations en difficulté pour certains travaux convenant mal à l'outillage motorisé). « Rien ne doit pécher », par conséquent, « dans un système cultural mécanisé ». On en est d'autant plus loin que, sur les irrigations du Niger comme au Niari, il a fallu utiliser « du matériel, des techniques et des méthodes de culture adaptées aux régions tempérées »[1].

Or, remarque un technicien, fort d'une autre « expérience » de culture mécanique, celle de Richard-Toll au Sénégal, « un mauvais choix risque de rendre déficitaire une affaire qui aurait pu être intéressante avec un autre matériel »[2]. Mais on s'est surtout heurté, à Richard-Toll, à ce handicap fondamental de la trop courte période pendant laquelle, chaque année, le matériel sert utilement. Sur le casier irrigué, le labour n'est possible que tout de suite après la récolte de riz, en janvier-février : rapidement, « le travail devient de plus en plus mauvais et on en arrive à sortir de gros blocs argileux qui doivent être immédiatement brisés si l'on veut éviter qu'ils durcissent jusqu'à devenir pratiquement incassables »[3]. Le « problème des pièces détachées » s'est avéré particulièrement épineux, à 400 km de l'unique fournisseur : « Si l'on ajoute que la main-d'œuvre est peu soigneuse, que les conditions de travail sont très dures et qu'une réparation importante revient tellement cher qu'il est plus économique de remplacer la pièce usagée que de la faire réparer, on comprendra l'intérêt de posséder un stock de pièces détachées, ce qui exige un magasin, avec souvent un magasinier européen, et un fonds de roulement considérable »[4]. Sous le rapport des « pestes », ajoutons que le delta du Sénégal n'a rien à envier au Niari. La « magnifique surface verte » des cultures de riz de Richard-Toll n'a pas manqué d'attirer « les mange-mils de la région »[5]. On « a dû mobiliser les paysans pour leur faire peur, et même faire appel à l'armée, qui est venue avec des lance-flammes les brûler sur les arbres où ils se posaient. L'année suivante, les mange-mils ne sont pas revenus mais les poissons rhizophages ont pénétré dans les rizières et ont mangé les jeunes plants. On a pris l'année suivante des précautions contre les mange-mils et contre les poissons, mais les rats ont dévoré les semences sélectionnées. Et les rats, et les mange-mils et les poissons et la lutte contre eux ont détruit la plus grosse part des bénéfices attendus ».

Faisant le bilan de l'entreprise anglaise au Tanganyika, après l'enterrement du « plan des arachides », P. Gourou a relevé, en plus des difficultés de défrichage déjà mentionnées, « l'inadaptation des machines »[6], nées sous d'autres cieux ; le « massacre des tracteurs » par un personnel novice, et qui voyait en eux des machines faites « pour tourner comme un arbre pour fleurir ou un fleuve pour couler » ; enfin le sous-emploi ruineux d'un matériel laissé, par force, au repos. Un peu partout, ce sont bien en définitive les « conditions climatiques en pays tropical » qui empê-

---

1. Ainsi, pour la récolte du riz, les « combines » américaines « conçues pour égrener beaucoup de grains en avalant peu de paille » dans un pays où l' « on coupe haut sous la panicule », ont eu un rendement très diminué dans le delta du Niger où la verse obligeait à moissonner à 10 cm du sol, « avec des dispositifs pour redresser le chaume ».

2. Martine, 1954.

3. A Mokwa, en Nigéria, où l'on pensait au départ pouvoir utiliser les tracteurs une bonne partie de l'année, il s'avéra qu'il ne fallait pas tabler sur beaucoup plus de 80 journées ouvrables, et que même pendant la période favorable, le rendement demeurait inférieur au rendement escompté. Les 150 ha assignés initialement à chaque tracteur dégringolèrent à l'usage à guère plus de 45. (Baldwin, 1957.)

4. Même son de cloche à Mokwa, où la durée d'utilisation effective du matériel fut encore diminuée par la casse et les pannes. Il arrivait que l'on ne trouvât même pas les pièces nécessaires pour réparer chez les agents de la marque. Il fallait écrire en Europe ; les pièces expédiées en retour s'égaraient ou mettaient un temps infini à parvenir à destination. Il n'y avait pas d'autre moyen d'accélérer la livraison que d'envoyer des agents en personne à Lagos, à près de 500 km.

5. Capet, 1956, p. 69.

6. Gourou, 1955. A Kongwa, les semoirs fonctionnaient mal, en partie à cause d'une terre « plus lourde qu'en Amérique » où ils avaient été conçus. « Les déboires donnés par les semoirs se répétèrent avec les sarcleuses et les récolteuses mécaniques » (p. 112).

chent d'étaler dans le temps, comme il conviendrait, le travail des machines. A ce point de vue, « les pays tempérés disposent sur les pays tropicaux à saison sèche d'un avantage immense. La terre peut y être travaillée sans péril et sans difficulté pendant toute la période où elle ne porte pas de récoltes ». En dépit d'une pluviosité plus forte et mieux répartie, le Niari n'échappe qu'en partie à cet inconvénient, et la culture sur deux cycles, avec un temps de battement très court, n'est pas faite pour arranger les choses.

b) Les surfaces disponibles.

Supposons levés tous les empêchements d'ordre technique, et assurée la rentabilité des exploitations, sur les bases envisagées. Quelles sont alors les possibilités d'extension, dans l'espace, de la formule ? « L'étendue utilisable de la vallée du Niari », lit-on dans un rapport rédigé à l'époque où « démarrait » la culture mécanique, « n'est pas infinie. Au sens strict de la délimitation du Service de l'Agriculture, elle ne dépasse pas 440 000 ha, dont il faut déduire les superficies nécessaires aux besoins des autochtones, 74 000 ha, et les concessions déjà accordées [dont le domaine C.P.K.N.] 63 000 ha, ou sur le point de l'être (S.M.A.), soit 137 000 ha [en tout], et les parties non cultivables à la machine qui peuvent être évaluées à un bon tiers : au total 100 000 ha (zone de Mindouli et zone de la Louvakou). 240 000 ha seraient donc ainsi immobilisés ou inutilisables et il n'y aurait guère que 200 000 ha disponibles, compte tenu des zones excentriques, les moins recherchées... »[1]. Les évaluations ultérieures ne s'écarteront plus guère de ce chiffre[2]. Mais les calculs ont été faits dans un cadre qui déborde largement la définition que nous avons donnée de la plaine du Niari. Ils concernent, en fait, la totalité des « terrains schisto-calcaires propres à la culture intensive », y compris les collines et les petits bassins de l'est, ainsi que les dépressions annexes drainées par les affluents de l'aval (Loudima, Louvila, Louvakou). Les sols n'avaient fait l'objet à cette époque que d'investigations sommaires. On s'est rendu compte par la suite du peu de valeur des terres en dehors de la vraie « vallée », de la Loutété à la Loudima, et d'un glacis assez étroit qui frange à l'ouest les marécages occupant l'axe de la boucle. Dans ces limites, 150 000 ha représentent le grand maximum de ce que peut revendiquer la culture mécanique. Rappelons d'autre part les besoins propres des villageois : 15 000 ha dans la seule vallée, selon l'estimation donnée plus haut, étant entendu qu'il serait prudent de doubler ce chiffre dans une perspective à long terme, pour tenir compte de la fatigue possible des sols après un certain nombre de successions culturales séparées par des intervalles de jachère relativement courts. Sur les mêmes bases, le calcul étendu à l'ensemble de la plaine, boucle comprise, conduit à réserver 18 000 ou 36 000 ha, suivant que l'on retient l'appréciation étroite ou l'appréciation large. Ces terres, toutefois, ne viennent pas nécessairement en déduction de la superficie convenant à la culture mécanique. Les marécages, les sols dépourvus de fertilité sont inaptes à quelque usage agricole que ce soit. Mais les villageois peuvent tirer parti de terres fractionnées par le relief ou par l'eau, ce qui n'est pas le cas des exploitations mécanisées. Inversement, la grande culture, moins étroitement dépendante des points d'eau, a les moyens de mettre en valeur certaines parties de la plaine relativement inaccessibles aux groupements locaux ; à tout le moins, des adductions ou des forages seraient-ils plus facilement envisagés à son profit qu'à celui des communautés paysannes. Tout le problème est de savoir dans quelle mesure ces dernières font effectivement leurs champs en dehors des espaces guignés par la culture mécanique, ou voudront bien s'en dessaisir. A cet égard, l'absence de droits contraignants sur le sol, le fait que bien des villages cultivent déjà des terres n'appartenant pas aux lignages constitutifs, sont des facteurs favorables. Du moment qu'on leur laisse assez de place pour leurs champs, les Bakamba

---

1. Landrau, 1948.
2. Il a été repris, en particulier, par M. Guernier (Coleno, 1952). Quant aux « quelque 250 000 ha restant à cultiver dans l'ensemble de la Vallée », dont parlait le chef de la Fédération dans son discours du 24 octobre 1955 devant le Grand Conseil (cité dans : *Comité d'Aménagement de la vallée du Niari, Procès-verbal de la 7e réunion* 1955), ils impliquent une acception très large, non seulement de la vallée en tant qu'unité géographique, mais encore de la forme de mise en valeur agricole.

et les Bacougni acceptent assez facilement de renoncer aux secteurs convoités par les grandes exploitations. Un peu trop facilement peut-être car, s'ils gardent la disposition des fonds alluviaux fertiles et humides, qui sont parmi les meilleures terres à leur point de vue, les concessions accordées ces dernières années avec — en principe — leur accord semblent avoir dangereusement réduit l'étendue de certains terroirs. Même ainsi, une limitation de fait empêche, vers Kayes et Madingou, l'affectation à la grande culture de toute la surface physiquement utilisable : les villages existants, très rapprochés, ne peuvent pas ne pas empiéter sur les terres se prêtant à l'emploi des machines.

Même en s'en tenant à une évaluation prudente, une centaine de milliers d'hectares restent aujourd'hui disponibles. C'est énorme en comparaison des surfaces jusqu'ici défrichées dans le cadre de la mise en valeur du Niari, et plus encore de ce que les exploitants « modernes » parviennent péniblement à emblaver à chaque cycle. A l'échelle de la région, des perspectives presque illimitées semblent s'ouvrir pour le jour où la formule agricole sera réellement au point. Mais ces perspectives se rétrécissent singulièrement quand on se décide à examiner les choses de près. Il faut tenir compte, pour commencer, des changements à venir dans l'effectif des agriculteurs africains. Les prochaines années verront à coup sûr un accroissement substantiel de la population fixée dans la plaine : les excédents de naissances constatés chez les Bakamba sont appelés à s'amplifier[1], et le développement de la vallée ne peut que renforcer le courant d'immigration constaté depuis les années 1930. Dans l'hypothèse, hautement probable, où le nombre de producteurs villageois — y compris ceux des gares — doublerait d'ici vingt ou trente ans, des dizaines de milliers d'hectares supplémentaires sont à défalquer du total des terres théoriquement mobilisables. En second lieu, les dotations généreuses consenties avant la guerre ou vers 1950 en faveur de plusieurs colons ou entreprises ont déjà fortement entamé le capital foncier à la disposition de la puissance publique animatrice : aux mains de bénéficiaires qui n'ont ni les capitaux ni les moyens techniques requis pour en tirer parti, d'importantes surfaces sont juridiquement stérilisées. Dans l'ensemble enfin — troisième restriction — les terres restant à attribuer ne sont plus les meilleures : l'écrémage des années écoulées laisse surtout à prendre des sols de seconde zone, des sites moins proches des gares et de la grande route, des terrains morcelés. Dans le secteur de Kayes-Madingou, le plus favorable à différents égards, des indices ont manifesté récemment la raréfaction des espaces encore libres ; près de la Nkenké, un nouveau colon n'a pu s'installer qu'après de longues discussions avec ses voisins villageois, et leur indemnisation ; entreprenant le défrichage d'une partie de sa concession jusqu'alors inutilisée, la S.I.A.N. a suscité un grand mécontentement à Dakar, dont les habitants cultivaient à cet endroit et s'y considéraient comme chez eux.

Faisons abstraction maintenant de toutes les hypothèques pesant sur le capital foncier théoriquement offert à la mise en valeur. Les machines, nous l'avons vu, ne dispensent pas de recourir aux hommes. A raison de dix ouvriers par 100 ha, il faudrait trouver dix mille ouvriers en tout : près de trois fois l'effectif en âge de travailler que recèlent les villages de la plaine. Dès maintenant, les groupements les plus rapprochés des exploitations procurent toute la main-d'œuvre que l'on peut raisonnablement en attendre : 24 hommes sur 54 de tous âges, en 1952, à Kindamba-Kiossi (sur la route, entre Kayes et Madingou), par exemple. Toute extension de la grande culture obligera à élargir le rayon de recrutement. Mais les besoins de la plaine se heurtent déjà sur place, se heurteront a fortiori dans les régions voisines à des demandes concurrentes, sans parler de la ponction partout exercée, principalement sur les éléments les plus jeunes, par les grands centres. Ainsi les Badondo vivant au sud du Niari, loin de pouvoir être considérés comme une réserve de main-d'œuvre, sont déjà incapables de fournir à la société minière locale les travailleurs indispensables. Pour arriver à réunir le personnel voulu, dans un contexte de plein emploi, les exploitants agricoles devraient se livrer à un effort de recrutement du même ordre de grandeur que celui qui

1. Partout en Afrique noire, à quelques exceptions près, les études démographiques entreprises ces dernières années ont révélé une même amélioration, plus ou moins rapide, de la balance démographique. Bien placés pour profiter de l'équipement médical, et voir leur niveau de vie progresser, il est peu probable que les Bakamba fassent exception. Précédemment stationnaires ou en déclin, les Bacougni eux-mêmes enregistreront sans doute à leur tour, au cours des années à venir, des excédents substantiels.

s'est imposé aux entreprises forestières du bas Gabon, avec toutes les difficultés et les aléas que cela implique. A moins d'une pression officielle (supposant que la priorité soit accordée par les pouvoirs publics au développement des cultures mécanisées, aux dépens d'activités au moins aussi justifiables pour l'économie du pays) particulièrement vigoureuse, dans un climat politique qui se prête d'ailleurs de moins en moins aux manifestations autoritaires de l'administration, on voit mal comment ils réussiraient sans offrir aux meilleurs ouvriers des salaires et des conditions de vie en net progrès par rapport aux conditions actuelles ; et sans aggraver du même coup le problème de la rentabilité. A ce stade du raisonnement, les difficultés n'apparaissent pas encore insolubles. L'obstacle insurmontable, dans l'hypothèse d'un grand développement des exploitations mécanisées, tient à la possibilité qu'ont déjà, et qu'auront sans doute de plus en plus les hommes résidant dans la plaine, de gagner au moins autant comme producteurs à leur compte qu'en tant que salariés. Pour le moment, le vieil empêchement sociologique arrête bien des villageois : il est plus honorable de conduire un tracteur, ou même d'être manœuvre, que de faire un travail de femmes. Mais cette barrière risque de ne plus tenir longtemps, surtout si des aménagements techniques viennent augmenter la productivité du cultivateur individuel. Quant au personnel qui serait recruté en dehors de la plaine, comment espérer le retenir, comment l'empêcher de s'établir sur place de façon indépendante, une fois qu'il serait familiarisé avec le pays, profitant des mêmes facilités — en particulier l'existence de terres vacantes — que la colonisation européenne ? Déjà, on l'a dit, une partie des hommes qui habitent à Kayes ne sont plus au service de la S.I.A.N., responsable à l'origine de leur venue ; ils ont trouvé d'autres moyens d'existence, et une partie d'entre eux cultivent leurs propres champs. Le problème de main-d'œuvre risque ainsi de se poser sans cesse à nouveau. Surtout, la multiplication des grandes exploitations mécanisées aboutirait, par ce biais, à précipiter l'occupation des terres par des résidents africains de plus en plus nombreux : à servir, en quelque sorte, de catalyseur à la prise de possession du sol par des villageois précédemment inactifs ou de nouveaux immigrés. Les réserves foncières fondraient alors rapidement ; à la limite, les colons et les sociétés d'origine européenne pourraient voir leurs droits remis en cause.

D. — Les activités de rechange

Ce sont là des perspectives à long ou moyen terme. Dans l'immédiat, les problèmes de trésorerie, de financement des campagnes successives ont suffisamment de quoi préoccuper les exploitants. Dans l'attente d'une « rentabilité » indéfiniment reculée, ils cherchent à présent à s'assurer, à travers d'autres activités que la grande culture, des ressources moins aléatoires. Les colons d'Aubeville ont obtenu un peu d'argent frais en aménageant au col de Boma un vaste potager irrigué. Des envois de légumes ont pu être faits régulièrement à Brazzaville. Mais avec une clientèle aussi lointaine, et des denrées aussi périssables, pertes et ruptures d'approvisionnement sont inévitables. La concurrence des maraîchers locaux, des « vivres frais » importés par avion accentue encore l'étroitesse du marché : les légumes ne seront jamais qu'une production d'appoint ou de secours. Sous la même rubrique des cultures à grosses exigences de main-d'œuvre, compensées par un revenu à l'hectare très supérieur — en principe — à celui de la culture mécanique, l'Institut Français des Agrumes Coloniaux s'est installé dans la vallée, dans le but de promouvoir les plantations fruitières. Il est bien trop tôt encore pour se prononcer sur l'avenir de ces dernières, que devraient cependant favoriser le climax forestier et les sols profonds. La S.I.A.N., enfin, depuis peu, entreprend des cultures de canne à sucre : 80 ha étaient en place au début de l'année 1952-1953. Dans le sillage de celle-ci, la C.G.O.T. procède, de son côté, à des essais de variétés. Une grande plantation, assortie d'une unité industrielle pour la production du sucre, telle est la perspective qui se profile. La formule a fait ses preuves de l'autre côté de la frontière, avec l'exploitation de Moerbeck. Il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas un succès au Niari aussi. Pour 1 200 ha de cannes, la S.I.A.N. envisage un effectif de 3 000 ouvriers. Cette densité de main-d'œuvre suffirait à limiter les possibilités d'extension. De toute façon, avec quelques milliers d'hectares au plus, les besoins de l'Afrique Équatoriale seront saturés pour longtemps, l'état du marché du sucre ne laissant guère d'espoir du côté de l'exportation[1]. Si intéressantes que soient les perspectives pour l'entreprise-pilote, la canne ne saurait être l'instrument de la mise en valeur autrement que dans une petite portion de la vallée.

Une autre voie, suivie par les premiers colons fixés aux abords de la voie ferrée, consiste à traiter et à commercialiser les produits de l'agriculture ou de la cueillette villageoise. Sur ce terrain, la technique européenne est d'un rapport sûr. Mais les possibilités sont strictement fonction du volume de la production en milieu africain. La seule huilerie de la S.I.A.N., qui n'a jamais cessé de fonctionner, suffit à traiter une bonne partie des arachides locales. A un niveau très inférieur, la S.A.P.N., qui possède son propre matériel de décorticage, s'efforce de le valoriser en développant la riziculture dans les villages du Ngouéri. A la Louvakou, la Sofico se dit prête à assurer le dégommage chimique des lanières d'urena, dès qu'elle en produira elle-même suffisamment

1. Nous rappelons que ces pages ont été écrites en 1955.

pour mettre en route l'équipement conçu à cet effet. D'autres exploitants européens se sont lancés dans le commerce pur et simple. Ils vendent en boutiques des marchandises d'importation, et à l'occasion participent à la « traite » des arachides. Aubeville, en particulier, a cru trouver dans cette voie très classique une compensation à ses déboires dans la culture mécanique : des comptoirs sommaires ont été aménagés dans un certain nombre de villages, et confiés à des traitants du pays. Tirant la leçon des expériences antérieures, l'un des derniers colons venus dans la vallée a commencé par établir un embryon de réseau commercial, avant même de faire démarrer son exploitation agricole. Ainsi, par une pente naturelle, après les désillusions de la grande culture, les capitaux européens reviennent-ils à leur vocation de toujours, celle qui, lorsque la puissance publique n'est pas là pour prendre les risques à sa charge, assure le maximum de profits dans les conditions les plus sûres.

Parmi les activités véritablement productives, l'élevage, toutefois, semble offrir aux colons du Niari la possibilité d'une relance qui n'équivaille pas à une démission. De tous temps, les villageois ont eu des porcs. Leur exemple a été suivi. Près de Madingou, la ferme Diaz transforme en bêtes le maïs de production locale. D'autres exploitants, dont Aubeville, se sont bornés à adjoindre une porcherie au reste de leurs installations. Plus original apparaît, dans cette région, l'élevage des bovins. Avec son aspect d'immense prairie, surtout pendant la première partie de la saison des pluies, et ses troupeaux de buffles, le Niari semblait appeler les spéculations fondées sur les bêtes à cornes. Les premiers essais, dans les savanes sud-congolaises, remontent au tout début de la colonisation. Un officier fut chargé par Brazza en personne, à l'occasion d'un recrutement de « laptots » destinés à la Colonie, de se procurer au Sénégal et en Sierra Leone un certain nombre d'animaux : chameaux, chevaux, ânes et bovins[1]. Qu'avait en tête le Commissaire général ? Sans doute cherchait-il, en installant un troupeau à proximité de Brazzaville, à pourvoir aux besoins en viande des Européens et de la petite garnison. Quant aux chameaux, chevaux et ânes, il s'agissait sans aucun doute de substituer aux « caravanes » humaines, sur la piste Loango-Brazzaville, et peut-être aussi sur l'itinéraire reliant le haut Ogooué à l'Alima, des animaux de bât, voire le transport attelé. Quoi qu'il en fût, Chavannes lui-même, qui réceptionna les animaux à Loango, a raconté sa perplexité à l'idée de faire prendre à ce « convoi extraordinaire » la « piste traversant la forêt de Mayombe », et comment il décida de répartir le lot entre Brazzaville et Loudima[2]. Les témoignages ultérieurs sont quelque peu contradictoires[3]. Il est possible que d'autres envois aient suivi. Toujours est-il qu'à la fin du siècle, « le poste de Loudima, avec son troupeau de bétail d'ânes, de cochons, ses deux ou trois chevaux et son jardin » produit bonne impression sur un observateur[4]. Quelques années plus tard, nous apprenons que le commandant du cercle de Loudima élève « un certain nombre de moutons et de bœufs de très belle venue »[5]. A la même époque, une société commerciale cherche à son tour à tirer parti des pâturages naturels du Niari ; la tentative avorte, mais pour une raison qui n'a rien à voir avec le milieu[6]. Elle sera reprise, entre les deux guerres,

---

1. Instructions de P. S. de Brazza, datées du 9 décembre 1887, au lieutenant Boffard-Coquat. Archives Nationales, Section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIV 1b.

2. Chavannes, *Avec Brazza*, 1935, p. 159 et 166. Les animaux étaient initialement destinés tous à Brazzaville.

3. « ... chameaux et chevaux sont morts, seuls, quelques couples d'ânes, de taureaux et de vaches ont résisté aux fatigues de la route, du climat. Ces derniers se sont retapés dans les vertes plaines de Loudima et les rejetons qu'ils ont produits sont beaux, sains, promettant bien ». (Fourneau, 1932, p. 254-255.) Chavannes, lui, mentionnait « un seul taureau », et avait donné comme instructions de ne laisser à Loudima qu'une jument, un étalon et quatre ânesses. Passant par là peu après 1890, un observateur particulièrement attentif établissait le compte suivant : « Une petite jument née à la station, laide et misérable, — un ânon né à la station, — cinq ânesses dont une née à la station, un baudet (pour mémoire, attendu incessamment de Loango) ». (J. Berton, 1891, 3e rapport.)

4. Klobb, 1896, rapport n° 4.

5. Bel, 1908.

6. Cf. les indications figurant dans les rapports administratifs de l'époque, conservés au poste de Madingou : « Un essai sur une assez forte échelle, d'élevage du gros bétail, avait été tenté à Kihidi, près de Loudima, par la Société Afrique-Congo. Sa trop courte durée, un an à peine, n'a pas permis aux exploitants de se rendre compte du profit ou de la perte qu'il pouvait occasionner... Les bêtes que j'ai pu voir sont très bien portantes... Il reste à Kihidi six bœufs ou vaches qui n'attendent que le moment propice pour aller à Brazzaville » (sous la

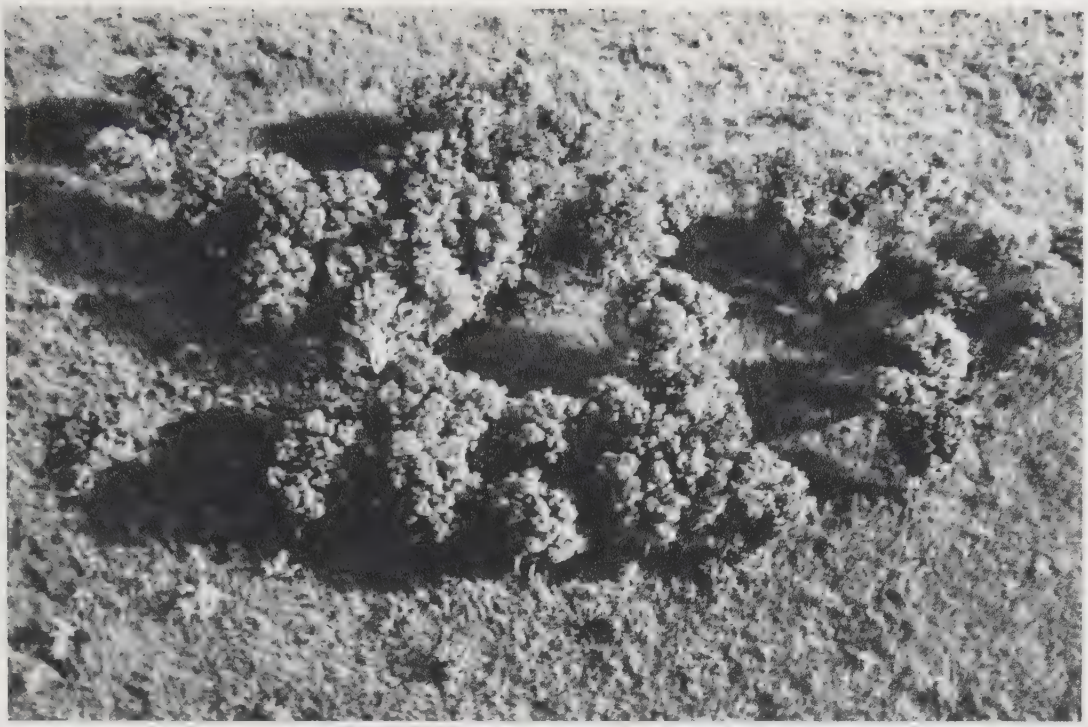

85 - *PLAINE DU NIARI.* Bosquet de manguiers témoin d'un ancien village, entre Loudima et Kayes.

86 - *PLAINE DU NIARI.* La tranchée du Congo-Océan, entre les pK 171 et 172 (piste de Kimbaoka). Sous le sol argileux superficiel, la coupe révèle la partie supérieure d'un niveau très épais de gravillons ferrugineux, emballant des fragments de cuirasse en blocs arrondis.

87 - *PLAINE DU NIARI.* Labour mécanique à la station de Loudima. *Cliché Mako.*

par la Société Minière de Mindouli, dont le troupeau, transféré à la Compagnie Pastorale, rassemblera jusqu'à un millier de bêtes, avant d'être liquidé au cours de la période 1940-1945. Durant ce temps, les services officiels ne sont pas restés inactifs : « dès 1936, le principe avait été posé de la création d'un centre d'élevage dans les plaines du Niari. Après étude sur place, une ferme » fut « construite à Dolisie même », pour héberger « un troupeau de bovidés de la race trypano-résistante du Bas-Dahomey... acheté par la Colonie... »[1]. On ne sait ce qu'il advint des animaux qui semblaient, dit le même document, « s'être adaptés parfaitement ». Au lendemain de la dernière guerre, l'opération se répète, sur un plus grand pied : à la station de Mpassa près de Mindouli, à l'autre bout des savanes du Niari, les vétérinaires du Service de l'Élevage remettent sur pied un troupeau de vaches Ndama, qui n'a cessé depuis de prospérer[2].

La preuve est aujourd'hui définitivement faite que, même sur les collines partiellement dénudées, entrecoupées de galeries à glossines, de ce secteur oriental, la savane schisto-calcaire convenait parfaitement à une entreprise pastorale. A condition d'utiliser des races offrant une certaine résistance naturelle à la maladie, ou de procéder à des injections préventives de sels de dimidium, la trypanosomiase est aisément tenue en respect. Le déparasitage systématique des animaux suffit, en les débarrassant des tiques, à prévenir d'autres graves affections telles que les rickettsioses et piroplasmoses. Deux méthodes d'élevage ont été définies. La première, extensive, consiste à faire paître les animaux dans la savane naturelle, à raison de 4 à 5 ha par tête (1 ha en principe par mois de saison sèche)[3]. Au moyen de brûlis échelonnés, qui font reverdir les pâturages, la période critique de sécheresse annuelle peut être franchie sans encombre. Les aménagements requis consistent essentiellement en clôtures et en bacs de détiquage (deeping-tanks). Sous l'égide d'une société spécialisée, disposant de l'appui des pouvoirs publics, de grands projets sont en instance de réalisation selon cette formule dans la partie du district de Mouyondzi qui touche au Niari. Sous cette forme d'activité autonome et extensive, l'élevage représente l'unique mise en valeur concevable de sols médiocres, érodés ou érodables. Lui seul peut assurer l'occupation effective des étendues accidentées ou infertiles qui enserrent de toute part l'étroit ruban des terres cultivables de la plaine du Niari. La seconde méthode associe étroitement l'élevage à la culture. L'I.R.C.T., dans sa station de la Nkenké, travaille activement à la mettre au point. Il s'agit de faire alterner les cultures et la jachère pâturée : après avoir porté plusieurs récoltes successives, les terres seraient converties en pâturages pour une durée égale. A cette fin, les spécialistes s'efforcent de sélectionner, dans la flore locale, des espèces à la fois vivaces et dotées d'une bonne valeur fourragère. De toutes les possibilités de reconversion qui s'offrent aux entreprises agricoles du Niari, celle-ci est la plus prometteuse. Susceptible de remédier à la dégradation des sols sous culture, transformateur de produits agricoles bon marché en viande de valeur élevée, l'élevage bovin apporte aux exploitants leur meilleure chance de redresser une situation dangereuse, sans les détourner pour autant de leur objectif initial, et rendre caducs les investissements accomplis. Plusieurs l'ont compris, et d'ores et déjà, outre l'I.R.C.T., la C.G.O.T. et Aubeville ont leur propre troupeau. Dans la gamme des spéculations entreprises par les Européens du Niari, l'élevage, seul ou associé à la grande culture, apparaît au total comme celle qui a le plus d'avenir. Les débouchés ne manquent pas : à lui seul, le ravitaillement des villes congolaises justifierait, d'après les calculs opérés, un troupeau de 50 000 têtes. Qui plus est, il ne semble pas y avoir de sérieuse entrave du côté de la main-d'œuvre : peu d'hommes seront nécessaires et, en attendant que l'on puisse former sur place des bouviers, les spécialistes indispensables se trouveront sans peine parmi les éleveurs des pays du nord.

---

conduite d'un bouvier tchadien) (1er trimestre 1909). « La suppression de l'élevage décidée par cette société est due à l'éloignement de Kihidi de toute agglomération importante. Il serait impossible de faire parvenir, à l'état frais, la viande de boucherie au lieu de vente... » (Rapport annuel, 1908).

1. Reste, p. 119.

2. A la fin de 1960, son effectif atteindra 3 600 unités, dont 2 100 femelles. Il s'agit de Ndama originaires de Guinée, en parties métissées de Montbéliard et de zébus Bororo (en provenance du Tchad).

3. Paquier, 1953, p. 41.

5

HUIT ANS D'ÉVOLUTION

Les pages qui précèdent ont été rédigées en 1955, au terme d'un séjour de cinq années au Congo, durant lequel des voyages répétés dans la « vallée » nous avaient permis d'acquérir une grande familiarité avec les lieux et les hommes. Nous avons pu y retourner au printemps de 1961, et mesurer les transformations survenues. Plutôt que de reprendre un à un les points précédemment examinés, il nous a semblé plus intéressant d'étudier à part cette tranche d'évolution. Un facteur nouveau, la décolonisation, a certes modifié, à dater de la loi-cadre, en 1956, les conditions générales de la mise en valeur agricole. Mais, pour le reste, les changements dont on va faire le bilan étaient en germe dans le tableau des réalisations, des efforts et des difficultés, arrêté à la date de 1953. Dans la ligne des choix opérés au début, en présence des contraintes imposées tant par le milieu naturel que par la coexistence avec les communautés africaines, l'expérience de colonisation de la vallée du Niari a suivi son cours logique jusqu'au carrefour où la place aujourd'hui la situation nouvelle née de l'indépendance du Congo. Enrichie au terme de ces huit années bien remplies, diversifiée par un foisonnement d'initiatives, arrivée à maturité, intégrée désormais au milieu régional, elle comporte des leçons, dont la portée déborde infiniment le cadre géographique étroit où elle s'insère.

Nous avons énuméré plus haut les « activités de rechange » vers lesquelles, au début des années 1950, les exploitants européens du Niari étaient tentés de réorienter leur effort, mal récompensé jusqu'alors dans la voie de la grande culture mécanisée. L'une d'entre elles, le commerce de traite, n'offrait que des perspectives modestes et, de plus, liées sur place à l'accroissement de la production agricole. Quant à la possibilité, pour les entreprises établies dans la vallée, d'étendre leur rayon d'action sur les contrées voisines, la concurrence des commerçants locaux, et de Dolisie comme place de gros, la limitait singulièrement. La seule initiative marquante a été le fait d'Aubeville, qui continue d'exploiter un secteur commercial dans le pays babembé de Mouyondzi, sous la responsabilité d'un Européen.

Le traitement des produits agricoles en provenance des exploitations africaines demeure une activité d'appoint, pour les entreprises qui disposent d'un matériel industriel. Ce qui est le cas, pour l'arachide, de la S.I.A.N. à Kayes-Jacob, et de la C.G.O.T., à Loudima-Maléla. La première a modernisé, et considérablement accru la capacité de production de son usine de Kayes, héritée de l'ancienne exploitation Ottino. Obtenue par double extraction mécanique, mais sans solvants, l'huile, de bonne qualité, se vend sous la marque « le coq », au Congo et dans le nord de l'ancienne A.E.F., jusqu'au point où elle se heurte à la concurrence des huiles de coton fabriquées sur place[1].

---

1. En 1961, les achats d'arachides de la S.I.A.N. se sont élevés à 1 365 t (décortiquées) dans la région forestière du Niari septentrional (Sibiti et Divénié principalement), et 3 170 t en « zone de savane », dont la majeure partie à Madingou-Loudima et Mouyondzi. Quelques acquisitions sont faites en République Centrafricaine. La

De petites quantités de palmistes et de noix d'ongokéa, ces dernières achetées dans la Cuvette congolaise, sont également traitées. Vendus en France, les tourteaux résiduels font plus que payer leur transport. Leur valeur est accrue par le mode d'extraction, qui laisse un peu d'huile et n'utilise aucun produit toxique susceptible de demeurer à l'état de traces. Quant à la C.G.O.T., elle se borne à revendre, après les avoir soigneusement triées, les arachides apportées par les Africains. Le tri préalable permet d'obtenir, pour une fraction appréciable du total, le classement comme « arachides de bouche », et un prix nettement supérieur. Les producteurs en bénéficient par contrecoup, car l'entreprise est à même de leur acheter des graines « tout-venant » plus cher que le cours local.

Mais ces activités restent subsidiaires. En revanche, trois autres se sont développées en quelques années à tel point qu'ensemble elles représentent aujourd'hui le plus clair de la participation des entreprises dites « modernes » à la production effective de la vallée du Niari. Il est juste de dire que deux de ces activités en flèche débordent très largement le cadre géographique de la « vallée », tel qu'il a été défini précédemment. Mais la plaine a constitué pour elles une base de départ, et, par le canal des entreprises, des intérêts communs et du branchement sur une même voie ferrée, les relations demeurent étroites entre le ruban des bonnes terres agricoles, et le domaine d'activité élargi où il s'insère aujourd'hui.

A. — La canne à sucre

C'est à la plus ancienne et la principale entreprise privée de la vallée du Niari, et à elle seule, que revient l'initiative d'avoir créé sur place une industrie sucrière. Nous avions laissé, en 1953, la S.I.A.N. occupée, à l'instar de ses voisines, à produire des arachides — ou du moins à essayer de le faire, dans les moins mauvaises conditions économiques possibles, sur son domaine de Kayes-Jacob, à mi-chemin de Madingou et de Loudima. Dans l'esprit des bailleurs de fonds, il ne s'agissait pourtant là que d'une activité de relais. Dès 1953, nous avons pu voir les premiers champs de multiplication des cannes à sucre. A la même époque, les dirigeants de l'affaire faisaient le siège des autorités, pour obtenir l'aide financière importante dont ils faisaient dépendre l'édification d'une unité sucrerie-raffinerie. Cette aide a été obtenue, l'usine s'est montée aux abords de Jacob, et, de multiplication en multiplication, les coupes ont pu commencer en grand, et la production démarrer en 1957, pour de bon (les premières coupes d'exploitation et la mise en route des installations datent d'octobre 1956).

Depuis lors, les surfaces sous canne et les tonnages de sucre obtenus n'ont cessé d'augmenter, passant les unes de 1 156 ha la première année à 3 133 en 1960 ; les autres de 5 890 t en 1957 à 14 600 en 1960[1]. En février de cette année, les cannes couvraient 3 400 ha. Raffiné, le sucre est expédié, pour plus des deux tiers, sous la forme de pains de 2 kg, et quant au reste, essentiellement en morceaux. Des sous-produits, les bagasses seules servent, classiquement, à alimenter la chaufferie et elles permettent de ne recourir au fuel que comme appoint. Les mélasses sont jetées. L'idée de fabriquer du rhum a été écartée « pour des raisons économiques »[2], et l'on envisage seulement, mais prudemment en raison de leur acidité, de répandre les mélasses comme engrais. Voilà donc une entreprise en pleine activité, et dont l'importance est loin d'être négligeable, surtout dans le

---

société a vendu sur place (au Congo) la même année 670 t d'huile, et en a exporté 1 362 t. L'usine continue à traiter les palmistes ramassés dans les régions avoisinantes. Mais il a été impossible, en 1961, de trouver des noix d'ongokéa.

1. Depuis, les surfaces récoltées ont légèrement progressé encore (1961 : 3 493 ha ; 1962 : 3 279 ; 1963 : 3 416), mais moins que la production de sucre (1961 : 16 500 t ; 1962 : 17 050 ; 1963 : 24 400).

2. Mais, dans la perspective d'une production considérablement accrue, est envisagée actuellement « la fabrication d'alcool industriel à bas prix » qui, dans l'immédiat, « pourrait trouver place sur le marché mondial ». (*Projet du premier plan quinquennal*, sept. 1963, p. 190.)

vide économique de cette partie de l'Afrique. L'effectif des travailleurs fluctue autour de 3 000, dont environ 2 300 « permanents », qui restent seuls employés durant la période creuse correspondant à l'interruption des coupes[1]. Du coup, les agglomérations jumelées à la S.I.A.N. et à la gare se sont beaucoup développées, au cours de ces dernières années, Jacob surtout, mieux située par rapport au chemin de fer, plus indépendante de l'entreprise, et dont le caractère de « ville » s'accuse davantage. De récentes investigations y ont dénombré 5 988 habitants. 1 916 autres ont été comptés à Kayes. Sur place, l'opinion veut que ces chiffres soient sous-estimés : rien qu'à Kayes demeureraient 7 000 à 8 000 personnes. 10 à 12 000 habitants en tout, en y comprenant les semi-villageois de Dakar, vivraient dans l'orbite de la S.I.A.N. : une population du même ordre de grandeur que celle de Dolisie, la troisième ville du Congo (11 725 habitants recensés en 1960 à Dolisie-Ville par la Mission démographique)[2].

Mais, sous sa forme actuelle, l'entreprise ne semble plus appelée à se développer beaucoup, ni à faire école dans la vallée[3]. Seule de sa catégorie, elle règne sur un marché géographique, dont la consommation est appelée sans doute à croître, mais lentement, et dont on voit mal, en l'état actuel des choses, comment il pourrait être élargi dans l'espace. Ce marché correspond aux anciens États de l'A.E.F., restés unis dans un système douanier commun, et plus particulièrement au Tchad, dont les éleveurs, gros consommateurs de sucre en pain, absorbent une part importante de la production de Kayes-Jacob. Le monopole de la S.I.A.N. s'appuie sur trois éléments : les droits d'entrée, modestes, qui pèsent sur le sucre importé ; le transport à bas prix de Jacob au

---

1. La « main-d'œuvre dépasse actuellement (1964) le chiffre de 3 500 ouvriers et employés ». (*Banque centrale*, 1964.)

2. Estimation confirmée par P. VENNETIER. Utilisant une série de recoupements, celui-ci arrive à un total compris entre 13 000 et 13 500 habitants, répartis de la façon suivante : « un millier d'habitants à Kayes, 1 300 dans les différentes cités de la plantation (Dakar, Aquarium...), et 11 000 à Jacob même ». (1963, p. 32.) Mais les projets actuels de la S.I.A.N., en cours de réalisation ou encore en gestation, font prévoir un nouveau bond. D'ores et déjà, « l'agglomération de Kayes-Jacob est devenue la troisième ville de la République du Congo » (*Banque centrale*, 1964), et le projet de plan quinquennal retient à titre d' « hypothèse de travail », un total de 20 000 habitants à Jacob en 1971, contre 14 000 à Dolisie, chiffres qui peuvent paraître d'ailleurs bien modestes, si les projets actuels se réalisent dans toute leur ampleur.

3. Elle « cherche plutôt à diversifier ses activités », écrivait encore, il n'y a pas longtemps, P. Vennetier. (VENNETIER, 1963, p. 38.) A cet égard, ce ne sont pas les projets, ni même les réalisations qui manquent. Depuis un certain temps se trouvait envisagée, en accord avec l'origine de certains des capitaux investis dans la S.I.A.N., la création d'une minoterie industrielle, équipée pour produire 75 000 qx de farine par an, et satisfaire ainsi à la demande rapidement croissante de pain dans les centres ; l'installation a été mise en service le 15 décembre 1963. Valorisant un certain nombre de sous-produits (issues de minoterie, tourteaux d'arachides, mélasse), une usine d'aliments pour le bétail a commencé à fonctionner en février 1964, au bénéfice des éleveurs congolais. Sous un régime de contrats de culture, un appoint de riz, maïs et manioc, en particulier, doit être fourni par les exploitants congolais du voisinage. Mais la grande affaire semble devoir être, jumelée avec une usine de transformation, la culture industrielle — irriguée — de l'ananas, que la S.I.A.N. doit entreprendre, vers la fin de 1964, en association avec le groupe américain Libby's. On prévoit une production de 48 millions de boîtes, soit 32 000 t de produits manufacturés exportables, valant plus de deux milliards de francs CFA. Des boîtes, des emballages seraient également fabriqués sur place, pour conditionner les ananas, mais aussi les conserves de viande que le développement d'un élevage d'embouche devrait permettre de placer sur les marchés extérieurs. Le complexe agro-industriel se compléterait d'une fabrique de papier kraft utilisant les bagasses, avec appoint de sisal provenant de plantations villageoises, dont l'entrée en production est prévue pour 1967.

Cependant, depuis que ces pages ont été écrites, les changements qui ont affecté le marché du sucre ont levé le plafond économique qui limitait la production de sucre dans la vallée du Niari. La S.I.A.N., bien au contraire, développe aujourd'hui (1964) ses équipements pour porter sa capacité de production à 35 000 t. Mieux que cela : une « Société Sucrière Congolaise » à capitaux mixtes associera l'entreprise au Gouvernement congolais en vue de réaliser un objectif de production de 100 000 t de sucre (indépendamment du complexe de Kayes-Jacob), qui serait atteint par paliers successifs à partir de 1966. On compte pour placer ce tonnage, sur le marché en plein développement des États d'Afrique de l'Ouest (200 000 t pour le moment). Les terres nécessaires seront trouvées au sud de la voie ferrée, au droit des anciennes unités de culture de la S.M.A.-C.G.O.T.

Des projets de cette ampleur — et nous ne parlons pas des nouvelles unités de production que la S.I.A.N. prépare au Cameroun et au Tchad — représentent des investissements de l'ordre de 12 milliards de francs CFA au bas mot, et on compte qu'ils entraîneront la création de 8 à 10 000 emplois supplémentaires. De pair avec la cimenterie projetée à Loutété, à l'extrémité orientale de la plaine du Niari, pour une production d'environ 70 000 t, ils supposent une consommation d'électricité telle qu'elle justifie l'équipement du site de la Bouenza (correspondant aux fameuses chutes, un peu à l'ouest de Mouyondzi), étudié par l'E.D.F. dès le lendemain de la dernière guerre, et susceptible de fournir, par tranches successives, jusqu'à 30 000 KVA. La centrale serait reliée à Dolisie, via Loutété et toute la vallée du Niari, et interconnectée d'autre part avec l'usine du Djoué qui approvisionne actuellement Brazzaville.

Tchad, en vertu d'un contrat complexe, unissant les transporteurs successifs (fer, eau, puis route) à la société vendeuse, sous l'égide de la puissance publique, intéressée à l'avenir de cette forme de production locale ; enfin, et probablement surtout, les accords entre sucriers, qui laissent la S.I.A.N. maîtresse de son hinterland, à l'exception d'un contingent d'un millier de tonnes, largement entamé par les seuls besoins du Gabon. Cet ensemble de mesures, dont bénéficie le sucre congolais, se justifient en fonction du prix de revient, qui est élevé : 63 à 65 francs le kilogramme, en 1961, départ Kayes-Jacob, sensiblement ce que vaut à la côte le sucre importé de France. Pour ne pas parler, bien entendu, du sucre de canne à son cours international[1].

La légitimité d'une industrie sucrière locale, même sous un régime de rentabilité sérieusement protégée, ne fait guère de doute. On peut néanmoins se demander pourquoi le sucre revient plus cher au Niari que dans la plupart des pays tropicaux où la canne fait également l'objet d'une culture industrielle. L'entreprise de Kayes est bien organisée, menée d'une poigne solide, et l'on peut être assuré qu'elle ne dilapide pas ses fonds en politique de représentation et en frais généraux. Les coûts sont donc bien ici l'expression, à l'incertitude près qui réside dans les marges bénéficiaires et le calcul de l'amortissement, des conditions techniques où le sucre est obtenu. Or la responsabilité du milieu naturel apparaît à cet égard assez lourde. Nous avons dit la longue saison sèche, longue en considération de la latitude, qui caractérise le climat du Niari. Elle impose à l'exploitation un rythme haché. Les coupes durent environ cinq mois. La récolte commence dans le courant de juin, lorsque la concentration de la sève s'est suffisamment élevée, et se termine vers la fin novembre, une fois les pluies bien établies. Encore n'arrive-t-on à ce relatif étalement qu'en jouant sur le décalage entre les cannes vierges et les repousses, sur l'existence de plusieurs variétés mûrissant à des dates échelonnées, enfin sur la position topographique des parcelles, dont la terre retient inégalement l'eau. Quand cesse la campagne sucrière, le matériel est démonté, révisé. La raffinerie entre à son tour en action, pour traiter la montagne de sucre accumulée au sec, sous un hangar[2]. De la même façon, les gros travaux de culture se font dans l'intervalle des campagnes de coupe : à la préparation des champs succède en mars-avril, tout de suite après la petite saison sèche, la mise en place des boutures. Grâce à cette alternance, un niveau d'activité assez élevé peut être maintenu d'un bout à l'autre de l'année, en dépit du climat.

Mais d'autres effets encore, aussi dommageables mais moins faciles à corriger, sont imputables au rythme local des pluies. On ne peut qu'être frappé par le caractère semi-extensif de la culture, telle qu'on la pratique à la S.I.A.N. 2 340 ha ont donné en 1959 10 169 t de sucre ; 3 133 ha en 1960, 14 600 t. On est loin des 9,5 t à l'hectare régulièrement obtenues à la Barbade, par exemple. Le matériel végétal n'est pas en cause. En tâtonnant, à partir de nombreuses variétés en provenance des différentes parties du monde, les techniciens de l'entreprise ont remplacé peu à peu les cannes du début, prises dans la vallée même ou à Moerbeck, de l'autre côté de la frontière (de l'ancien Congo belge), par des types plus productifs et mieux adaptés. L'on a dû éliminer en particulier certaines variétés, incapables après une coupe précoce, en début de saison sèche, de « repartir » en couvrant le sol, et responsables des vides, envahis de mauvaises herbes, qui s'observent sur certaines parcelles. Il ne semble pas y avoir non plus de grosses difficultés phytosanitaires. Mais les rendements agricoles se ressentent à coup sûr du ralentissement qu'impose à l'activité végétative une sécheresse annuelle prolongée. Certaines années, la variabilité pluviométrique accuse ces conditions, qui sont déjà des conditions-limites, et le prix de revient du sucre s'élève en flèche. En 1958, par suite d'une sécheresse exceptionnelle, 1 750 ha de coupes n'ont rendu que 4 670 t de sucre, moins de 3 t à l'hectare. La teneur elle-même des cannes en sucre s'est abaissée cette année-là

1. Il était difficile de prévoir à quel point les choses allaient changer, en peu d'années. C'est en juillet 1963 qu'à la suite du « renversement de situation » consécutif à la réorientation de l'économie cubaine, le cours de la zone franc, subventionné depuis si longtemps, est passé en dessous du cours mondial. Alors que la tonne de sucre ne vaut encore que 67 livres dans la zone franc, « les prix mondiaux ont atteint en période de pointe 105 livres et sont encore présentement de 84 livres ». (*Banque centrale*, mars 1964.)

2. Ce n'est plus tout à fait le cas. « Conçue à l'origine pour fonctionner pendant l'intercampagne », la raffinerie « peut désormais, grâce à l'acquisition de matériels nouveaux, travailler dix mois par an... ». (*Banque centrale*, mars 1964.)

à 8,48 %, contre 9,5 à 10 % en année normale. Il a fallu, pour tenir les contrats, importer un tonnage complémentaire[1].

En plus des inconvénients et des aléas qu'elle comporte inévitablement sous un climat comme celui du Niari, la culture en sec se combine à Kayes avec un genre d'exploitation du sol qui s'est borné jusqu'ici à « tirer » sur la fertilité naturelle, sans chercher à la relever, ni même à compenser les exportations et maintenir la structure physique par des restitutions appropriées. Au terme d'un cycle de culture — environ quatre-cinq ans à partir de la mise en place des boutures, suivant le système « vierge, trois repousses » adopté à Kayes[2], — la terre exige un repos prolongé. Précisément l'entreprise touche aujourd'hui cette échéance, pour les surfaces mises en culture vers 1956-1957. L'alternative est donc dès à présent de déplacer les champs, c'est-à-dire les éloigner de l'usine, avec les inconvénients que cela suppose, ou d'intensifier le système, en engageant de nouveaux et considérables frais, qui ne seront payants qu'à plus ou moins longue échéance. Nous dirons plus loin comment la S.I.A.N., loin de se dérober, envisage d'attaquer ce problème de reconversion, tout en prenant pour l'immédiat les mesures conservatoires qui lui permettront de tourner. Pour l'instant, il est clair que les rendements assez médiocres obtenus même en année climatiquement « normale » augmentent les dépenses de culture pour une production donnée. Pour la même raison, les champs sont en moyenne plus éloignés de l'usine, ce qui alourdit à son tour le poste « transports » du prix de revient. Grâce à un effort d'organisation méritoire, une préparation du sol devenue fort expéditive avec le temps et l'expérience accumulée, un quadrillage de routes correctement entretenues sur lesquelles des remorques à grande capacité font le va-et-vient de l'usine aux champs, l'entreprise parvient à limiter ces inconvénients. Mais elle ne les supprime pas.

---

1. Depuis 1960, des progrès sérieux ont été accomplis, qui ont fait passer le rendement de sucre à l'hectare de 4 580 kg à 4 722 en 1961 ; 5 182 en 1962 et 7 142 en 1963.

Le rendement des cannes à sucre a fait de sérieux progrès, passant de 9 % en 1960 à 12 % trois ans plus tard. Mais le rendement de l'hectare en cannes reste en arrière : 50 200 kg en 1960, 58 700 en 1963.

2. A présent, vierge, quatre repousses.

B. — Le bois

Il peut paraître étrange de parler de bois à propos de la vallée du Niari, alors que la savane, et même une savane particulièrement dépouillée, constitue précisément l'un des traits marquants du paysage. Il est clair que la région ne peut être impliquée dans l'exploitation forestière que par ses marges, ou parce que le chemin de fer qui la traverse dans l'axe fait fonction de voie d'évacuation obligée. C'est bien ce que l'on constate, mais ces faits de proximité et de transit se traduisent par une réelle solidarité sur divers plans, dont il est impossible de ne pas tenir compte : la vallée sensu stricto s'est trouvée intéressée de façon précise au développement de l'activité forestière au nord et au sud. Les pays du Niari, dans leur ensemble, ont été balayés en effet, depuis le début des années 1950, par un véritable front pionnier lié à l'exportation des bois, et essentiellement du limba.

A bien des égards, le limba (*Terminalia superba* Engler et Diels) rappelle l'okoumé, ne fût-ce que par cet engouement dont il est rapidement devenu l'objet sur les marchés européens, et qui en fait aujourd'hui l'une des « vedettes » parmi les bois d'Afrique. Comme l'okoumé, il s'agit d'une essence de lumière, à « croissance généralement très rapide »[1], et, par suite, d'une espèce grégaire. Combinée à « l'abondance et la régularité de sa fructification, la légèreté relative, la forme ailée et le pouvoir germinatif des graines », cette « héliophilie » en fait un « envahisseur de défrichements »[2]. Au Congo, on le découvre en colonies sur l'emplacement d'anciennes cultures vivrières. Le limba se présente par ailleurs comme un « arbre de première grandeur »[3], doté d'un « fût régulier, très droit, à faible décroissance », et dont la minceur surprenante (le diamètre ne dépasse guère 80 cm) jaillit d'un « socle tronconique » de plusieurs mètres de diamètre à la base, formé par des contreforts « en forme d'ailes triangulaires, minces et planes ».

Contrairement à l'okoumé, le limba possède une aire géographique étendue : on le rencontre de la haute Guinée jusqu'à la région située au sud-est de Bangui, et au Mayombe. Son domaine n'est pas celui de la forêt ombrophile, mais de la « forêt dense semi-décidue »[4]. Il perd lui-même ses feuilles en saison sèche, pendant une durée qui varie selon les conditions climatiques locales ; durant cette période, « les arbres vus d'avion se détachent en gris clair sur le fond vert de la forêt et sont très facilement repérables »[5], ce qui rend possibles les prospections aériennes. Dans ces conditions, il n'y a de limba dans la forêt sempervirente qu'à la faveur de sols particulièrement bien drainés ; encore faut-il que les défrichements lui aient frayé la voie. Dans l'ensemble, l'espèce se cantonne à la frange septentrionale de la « grande forêt » ouest-africaine ; plus à l'est, en Afrique

1. *Monographie du Limba*, 1959, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 18.
3. *Ibid.*, p. 16.
4. *Ibid.*, p. 17.
5. *Ibid.*, p. 20.

centrale, elle encadre au nord et au sud le grand massif installé à cheval sur le Cameroun, le Congo et le Gabon. Elle contourne également ce dernier par l'est, le long de la Sangha et du Congo, établissant un pont d'un hémisphère à l'autre, sans doute à la faveur de l'axe de relative sécheresse signalé par Aubréville. Dans le sud du Congo, les bases écologiques de la localisation du limba se révèlent avec une particulière netteté. Son aire « évite le bloc forestier gabonais »[1], et « se situe de façon générale en limite de la forêt dense ». En deçà de cette limite, le limba « est prédominant dans les parcelles forestières et lambeaux subsistants et occupe les galeries... ». Il abonde par conséquent, à cheval sur les deux Congo et le Cabinda, dans le Mayombe, et forme également de nombreux peuplements sur les plateaux de la rive droite du Niari. Au sud du fleuve Congo, par contre, dans des « zones plus déboisées et plus sèches », l'aire s'effrite « en îlots dispersés jusqu'à une limite méridionale correspondant au 12e degré de latitude sud ». Cette répartition est en quelque sorte complémentaire de celle de l'okoumé, hôte de la forêt gabonaise humide ; cependant, dans le nord du Mayombe et sur le glacis méridional du massif du Chaillu, dans la région traversée par le chemin de fer du manganèse, les deux aires chevauchent et les deux essences cohabitent.

Comme l'okoumé, le limba est un bois léger ; à 12 % d'humidité, sa densité est généralement comprise entre 0,5 et 0,6. Corrélativement il se classe parmi les bois tendres. Ses résistances mécaniques sont insuffisantes, sa résistance au choc surtout, et trop variables pour en faire un bois d'industrie. Mais il a d'autres qualités, qui le destinent à un grand nombre d'emplois. Peu fendif, peu abrasif (pour l'outillage), facile à travailler et à usiner, remarquablement apte en particulier au sciage industriel à gros débit, se peignant et se vernissant aisément, c'est un excellent bois de menuiserie courante. Et de placage, car il « se tranche et se déroule aisément »[2]. Aux avantages technologiques du bois de limba, il faut ajouter l'attrait esthétique d'un coloris « blanc crème assez pâle », un peu dans le ton du chêne clair, et qui, contrairement à celui d'autres bois clairs tels que l'érable, se conserve bien même à la lumière. Certains sujets, toutefois, ont une coloration foncée, homogène ou irrégulièrement distribuée, localisée au cœur de la bille ou sur le bord d'anciennes blessures. On parle alors, par opposition au limba blanc, ou clair, de « limba noir » ou de « limba bariolé », suivant le cas. Les forestiers se perdent en conjectures sur les causes qui font qu'une partie des limba seulement sont affectés par ce noircissement. Toute une littérature a été consacrée à cette question. Il semblerait qu'il s'agît d'un « phénomène physiologique normal »[3] affectant les individus âgés, mais susceptible de se manifester de façon précoce, à la suite de traumatismes ou sur des sujets végétant dans des conditions écologiques médiocres. Quoi qu'il en soit, le « bois noir » n'est pas physiquement altéré ; il conserve ses qualités mécaniques, et s'il est moins coté sur le marché, c'est seulement en fonction de la prime esthétique dont jouissent les bois clairs. Sous le nom de « noyer du Congo », le limba noir a connu d'ailleurs, au début de son exploitation dans le Mayombe, une période de faveur. Ce phénomène de coloration in situ ne doit pas être confondu avec les « colorations d'origine fongique », affectant après abattage les billes fraîches de limba, laissées trop longtemps en atmosphère humide (bleuissement et brunissement en particulier, suivant l'agent responsable)[4].

Les premières importations de limba sur le marché d'Europe remontent à 1925. Mais les ventes ne se sont sérieusement développées qu'après 1930. L'Allemagne n'a cessé d'être le « principal acheteur..., absorbant à elle seule près de la moitié des exportations » de la côte d'Afrique[5]. De sa part comme de plusieurs autres pays industriels, l'expansion de la demande a été spectaculaire depuis la dernière guerre, surtout à partir de 1950. Après l'okoumé et l'obéché, mais avant l'acajou, le limba est à présent, à égalité avec les *Entandrophragma*, l'un des trois ou quatre bois qui se classent en tête des tonnages expédiés. Le Congo ex-belge était demeuré jusqu'en 1954 le premier des pays exportateurs, grâce à l'exploitation systématique des ressources du Mayumbe. Depuis 1955,

1. *Monographie du Limba*, p. 12.
2. *Ibid.*, p. 71.
3. *Ibid.*, p. 34.
4. Fougerousse, 1958.
5. *Monographie du Limba*, p. 74.

le Congo de Brazzaville l'emporte, et cette prééminence n'a fait que s'accentuer avec la crise politique de l'ancien Congo belge. Dans l'ensemble des pays tropicaux d'Afrique, inclus dans la zone franc, les ventes de limba sont passées de 27 000 m³ « équivalent-grumes » en 1951 à 219 000 en 1959. Le Congo se taille la part du lion : près de 201 000 m³ de grumes, et 8 700 m³ de bois débité avaient cette provenance. Pour 1960, les chiffres sont encore supérieurs : 233 000 et plus de 7 000 m³ respectivement, de loin la plus grosse partie des 279 000 m³ de grumes et des 26 500 m³ de bois scié et déroulé expédiés par le pays (okoumé non compris). Cette année-là, les bois, bruts ou travaillés, ont représenté en valeur plus de 61 % des exportations de la République congolaise, et le limba à lui seul près de 44 %. Depuis, la production tend à se stabiliser : 209 000 m³ de grumes embarquées en 1961, 221 000 en 1962[1].

Or le plus clair vient de la zone bordière de la vallée du Niari, au cœur des 1 850 000 ha de « forêt à limba » que l'on suppose exister dans le sud du Congo[2]. Si cette région a pris une telle place sur le marché du limba, c'est que l'arbre s'y « trouve dans la partie optimum de son aire », sous la forme de « peuplements ou taches pouvant atteindre plusieurs dizaines d'hectares »[3]. Sur de grandes surfaces, « la densité de cinq arbres exploitables à l'hectare est probablement souvent atteinte », « dans la bordure de la forêt du bassin du Niari ». C'est plus qu'il n'en faut pour assurer une exploitation rentable. La proximité d'un chemin de fer bien équipé est un atout de plus, ou du moins compense l'inconvénient qui aurait résulté autrement du relatif éloignement par rapport à la côte. En outre, l'accès aux peuplements exploitables est largement facilité du fait que ces derniers, quand ils ne sont pas inclus dans la savane, n'en sont jamais très éloignés.

Pour déclencher la vague d'exploitation du limba, qui achève en ce moment de balayer les pays du Niari, il a fallu cependant un concours de circonstances : très exactement une forte expansion de la demande dans les pays utilisateurs, Allemagne, Belgique et États-Unis en particulier, et l'impossibilité où l'ancien Congo belge s'est bientôt trouvé d'y faire face. Dans ce dernier pays, de sévères mesures de contingentement ont dû être édictées en 1955, pour prolonger l'exploitation de peuplements déjà fortement entamés. L'autre Congo a pris la relève. On y coupait déjà des limba, mais sur une petite échelle, et exclusivement dans l'arrière-pays de Pointe-Noire, de part et d'autre de la voie ferrée à l'endroit où elle traverse le Mayombe. Jusqu'en 1950, pour l'A.E.F. entière, les exportations de bois autres que l'okoumé n'avaient jamais dépassé 30 000 t. Qui plus est, l'essentiel, en provenance du Gabon, était constitué par des « bois divers » n'ayant rien à voir avec le limba. En 1951, pour la première fois, le Moyen-Congo d'alors émerge dans les statistiques avec une production propre de 22 000 t environ de bois exportés, en grumes ou en sciages, indépendamment de l'okoumé. L'année suivante, cette production dépasse 30 000 t. Elle marque le pas, en 1953, entre 30 et 35 000 t, mais bondit en 1954 à plus de 50 000, et poursuit désormais son ascension jusqu'aux chiffres donnés plus haut. Le « démarrage » de 1954 traduit l'entrée en scène du Niari comme région productrice.

En 1955, on continue d'exploiter au Mayombe. La Soforma de M. Vigoureux coupe en particulier du limba, en même temps que d'autres bois, aux environs de Dimonika et de Mvouti, près de la lisière orientale du massif. Mais déjà une série de permis sont « posés » en bordure de la « boucle » du Niari, au sud-ouest sur la chaîne de hauteurs qui la sépare du bassin de la Louvakou, au nord-est dans le massif forestier frangeant la rive gauche du fleuve, avant le coude qui lui fait prendre la direction de la mer[4]. L'accès aux deux secteurs, au premier surtout, est beaucoup facilité par la grande route Dolisie-Gabon. Au cours des années suivantes, l'exploitation gagne rapidement vers l'est. Au sud de la vallée du Niari, la forêt discontinue d'entre les rivières Louvakou et Louango se couvre de permis, desservis par la route Dolisie-Kimongo. Au nord, l'exploitation commence par les îlots de forêts avoisinant la route Loudima-Sibiti, en avant du grand massif qui couvre le plateau, en continuité avec la forêt gabonaise ; elle s'étend très rapidement aux forêts de quelques

1. 1963 : 236 000 t.
2. Tariel, 1958, p. 10 et 11.
3. *Monographie du Limba*, 1959, p. 15.
4. Tuffier, 1955, p. 89.

milliers d'hectares, qui dominent le Niari, à quelques kilomètres de distance, au droit de Kayes (forêt de Mbomore) et de Madingou (forêts dites de Kissengué et de Ngourou). Plus récemment, les coupes ont continué à progresser vers l'intérieur. Vers l'amont du Niari, on exploite à présent les taches de limba de la région comprise entre Le Briz et Mouyondzi. Simultanément, et sur une beaucoup plus grande échelle, on s'est attaqué, sur le plateau septentrional, à la grande forêt elle-même. Dans ce secteur, les peuplements, connus depuis longtemps, avaient été mis en réserve en 1951. Après les avoir prospectés lui-même, le Service forestier y a délimité un certain nombre de lots. Ces « lots de la rive droite du Niari » ont été répartis, à partir de la fin de 1958, selon une procédure spéciale. Leur exploitation se trouve d'ores et déjà largement entamée.

Comme la limite septentrionale du limba est ici toute proche, déjà se pose le problème de l'avenir de cette forme d'économie. Au sud du Niari, on se heurte à une frontière, et de toute façon les arbres sont de moins belle venue. Du côté du nord-ouest, en revanche, le rail de la Comilog est sur le point de débloquer un secteur jusqu'ici tenu en réserve. Les prospections exécutées par le Service forestier sur des crédits FIDES font entrevoir la possibilité d'expédier dès la première année, au départ des deux premières gares, un volume de 50 000 m³ de grumes. La forêt drainée par le chemin de fer doit être adjugée par zones successives, au fur et à mesure de sa complète exploitation. Cependant, de ce côté encore, on se trouvera assez vite à la limite de l'aire du limba. D'ici peu d'années donc, il ne restera de peuplements vierges qu'en bordure des savanes de la Nyanga et de la moyenne Ngounyé, et surtout dans le nord du Congo, dans les 15 millions d'hectares de forêt accessibles par la Sangha et l'Oubangui. Des lots ont déjà été obtenus dans cette dernière région, en vue de coupes de limba. Est-ce à dire que les forêts bordières du Niari doivent être considérées comme virtuellement épuisées ? Certes, on y assiste au « phénomène classique du déplacement des exploitations forestières à partir des forêts d'accès facile, mais épuisées, vers des forêts difficiles à exploiter »[1]. Mais les choses ne sont pas tout à fait aussi simples qu'elles le paraissent. Dans les lacs du sud de l'Ogooué, l'exploitation forestière trouve encore à glaner des bois bien longtemps après la mise en coupe réglée des peuplements d'okoumé par les chantiers des années 1920. Semblablement dans le Niari le croît naturel des jeunes arbres reconstitue lentement les réserves, amène en quelques années de nouveaux peuplements à échéance. Par ailleurs, depuis dix ans, les conditions économiques de l'exploitation du limba ont été sans cesse en s'améliorant. Il est possible aujourd'hui d'abattre et de vendre des bois qu'il y a cinq ans seulement on aurait dû laisser sur pied, sous peine de perdre de l'argent.

Le changement est en partie imputable au progrès technique, à la mécanisation de plus en plus poussée et à la rationalisation des exploitations. Cette observation a, en Afrique, une portée qui déborde très largement le Congo. D'une façon générale, dans les exploitations bien menées, le rendement des travailleurs, exprimé en mètres cubes par homme et par an, a plus que doublé en quelques années, compensant, et au-delà, l'accroissement des salaires et des charges. D'autres circonstances sont propres au limba. Et d'abord une véritable flambée des cours : le Congo avait exporté en 1954 environ 45 000 t de « bois ronds bruts » autres que l'okoumé, pour une valeur de 291 millions de francs CFA ; en 1960, ces chiffres deviennent respectivement un peu plus de 254 000 t et de 2 500 millions de francs. La valeur a presque décuplé, pendant que le tonnage ne se multipliait que par guère plus de cinq. Les limba « noirs » d'autre part ont cessé d'être un problème. En 1957 encore, les « arbres à cœur noir développé » étaient « inutilisables »[2]. Aucun signe ne les distinguant à coup sûr de leurs congénères clairs, il fallait les abandonner sur place quand on avait la malchance d'en abattre. Des sondages préalables permettaient d'écarter les peuplements à fort pourcentage

1. Tariel et Groulez, p. 11. Dès à présent, dans le secteur de Mossendjo-Divénié, « sur les nouveaux chantiers en cours d'aménagement, les distances (jusqu'au port d'embarquement) dépasseront souvent 400 km », dont 200 au moins de route. (*Rapport Sofred*, 1963.) Ces chiffres doivent s'apprécier en tenant compte du prix du transport des grumes (4 francs CFA la tonne kilométrique par fer, entre 9 et 14 francs sur route), et du coût d'établissement des routes de desserte des chantiers (de 300 à 310 000 francs le kilomètre en savane ; de 1,5 à 2 millions en forêt). Finalement, dès que la distance à la voie ferrée excède quelques dizaines de kilomètres, l'acheminement du bois jusqu'à Pointe-Noire revient plus cher que tous les autres frais réunis, encourus par l'exploitant.

2. Le Ray, 1957, p. 29.

de « noirs », mais en encourant un supplément de frais. Sur ce point encore, le marché a évolué. Limitée avant 1959 aux grumes de bois blanc ou « un tiers noir », la demande s'est étendue progressivement au cours de cette année « pour intéresser en fin d'exercice des qualités qui n'avaient jamais été exportées »[1]. A la fin de 1959, le cours F.O.B. du limba noir atteignait désormais 6 400 francs CFA, en regard de 8 550 pour le limba blanc, de qualité « loyale et marchande »[2]. Tous ces changements, dans la mesure où se sont trouvés valorisés même des peuplements médiocres et mal situés, ont entretenu le mouvement pionnier, en permettant au front des coupes de progresser jusqu'aux limites géographiques du limba. Pour peu que les facteurs de la production continuent à évoluer dans le même sens favorable, il restera assez de limba sur les arrières de ce front pour tenter dans les années à venir, faute de mieux, des exploitants locaux, en entretenant plus ou moins longtemps l'activité forestière sous une forme intermittente et dispersée. Nous pensons aussi bien aux arbres qui ont été délaissés jusqu'ici parce que mal venus, d'abord mal commode ou trop disséminés, qu'aux sujets qui auront atteint entre-temps la taille marchande.

Par rapport à l'axe agricole du Niari, l'exploitation du limba se localise dans une position périphérique. Mais la vallée proprement dite n'en est pas moins concernée, de différentes manières, par cette forme d'économie. En tant, d'abord, qu'elle ouvre une voie d'accès aux peuplements. De Dolisie à Le Briz, chaque gare du C.F.C.O. fonctionne comme point d'embarquement vers Pointe-Noire. Les agglomérations riveraines de la voie servent de point d'attache et de ravitaillement aux forestiers branchés sur elle. Pour tout l'ouest, c'est-à-dire la région de la haute Loudima et la plus grande partie de la « boucle », la plaque tournante est extérieure à la vallée du Niari : c'est Dolisie, dont les exportateurs et les transporteurs de bois drainent une part importante des tonnages. Loudima vient ensuite. Sur toutes les routes qui convergent vers le chemin de fer, on rencontre aujourd'hui les gros « grumiers » qui font le va-et-vient entre gares et chantiers. Les routes officielles ne suffisant pas, une série d'autres ont été tracées dans les intervalles par les exploitants eux-mêmes. Elles coupent à travers la « boucle » vers la « route du Gabon », ou l'antenne Loudima-Mbomo, en attendant qu'on puisse utiliser les gares de la Comilog. Ou bien, plus à l'est, complètent sur la rive droite du Niari l'ancien réseau en arêtes de poisson. L'une d'elles, notamment, débouche à Kayes, une autre un peu à l'ouest de Madingou.

Dans l'ensemble, il existe une cloison étanche entre les capitaux et le personnel qui s'emploient sur les chantiers de limba, et ceux des exploitations agricoles de la région. A cet égard, le Niari représente une zone d'expansion, de colonisation pour ainsi dire, de la foresterie du Gabon et du Mayombe. Mais il y a des exceptions. Pour un secteur agricole englué dans ses problèmes techniques et ses lourdes dettes, il était tentant de prendre pied dans ce champ d'activité infiniment plus prometteur. A côté d'un petit colon, qui s'est fait passeur de grumes sur le Niari, à proximité de Loudima, c'est ici que nous retrouvons la colonie d'Aubeville, que nous avions laissée aux prises, quelques années plus tôt, avec les difficultés évoquées par P. Gourou. De ses activités initiales, Aubeville a gardé son élevage de porcs, auquel s'ajoute aujourd'hui une ferme avicole de plusieurs milliers de volailles, et un troupeau bovin en rapide progression ; et le four à chaux, dont l'exploitation a repris depuis quelque temps. Mais les dernières campagnes de « grande culture » ont eu lieu en 1960-1961, et l'entreprise a renoncé à la vente, pleine d'aléas, de produits maraîchers. On ne cultive plus que pour nourrir les animaux, et ravitailler la colonie en vivres frais. L'essentiel de l'activité est tournée à présent vers le bois. Les prodromes de cette réorientation se situent vers 1950, dans une première tentative faite pour exploiter les kambala (iroko) des forêts proches du col de Boma, et les transformer en meubles, destinés au marché local, alors largement ouvert dans l'euphorie du plan décennal et la fièvre de construction qui s'était emparée des villes. C'est ainsi que les dirigeants d'Aubeville ont été amenés, d'abord à reprendre une exploitation dans le Mayombe,

1. République du Congo, Service des Eaux et Forêts, rapport annuel 1959.
2. Trop de « qualités secondes » ayant fini par engorger le marché, un « effondrement passager des cours » s'est produit en décembre 1961. Les prix du limba loyal et marchand se sont rétablis par la suite à un niveau élevé (9 400 à 10 100 francs FOB Pointe-Noire), mais les acheteurs sont devenus plus exigeants sur sa définition, tandis que « les petits bois et les bois noirs ne sont plus demandés ». (*Rapport Sofred*, 1963.)

puis, la vague du limba venant à leur rencontre, à ouvrir des chantiers successifs au nord de Madingou. Ils finissaient en 1961 de vider un gros permis, à 25 km environ du Niari, et s'apprêtaient à entamer, après l'avoir obtenu en décembre 1960, l'un des « lots de la rive droite du Niari ». Aubeville dispose d'une dizaine de grumiers de 5-8 t pour l'évacuation des bois, et de plusieurs bulldozers pour faire les routes, et débarder les billes jusqu'aux chantiers de tronçonnage. Une route est tracée, dont les deux branches vont rejoindre, vers Sibiti et Mouyondzi respectivement, la route est-ouest du plateau. 26 000 m³ de grumes, presque uniquement du limba, ont été expédiées en 1960. Une scierie a été installée, de compte à demi avec un exportateur, sur la rive gauche du Niari, en bordure du fleuve, à la sortie du bac utilisé par la route. Entrée en service dans le courant de 1960, l'installation doit atteindre un débit d'un millier de mètres cubes. Elle est destinée à valoriser les bois divers et les billes de qualités inférieures.

On cite au moins trois exemples, dans le Niari, d'exploitants forestiers qui ont fait fortune en quelques années grâce au limba. Aubeville n'en est pas là. Mais, après les difficultés et les privations des années passées, son redressement est spectaculaire, et se traduit matériellement, pour ceux qui y travaillent, par une existence beaucoup moins dure, et, en même temps qu'un embryon de confort, la possibilité de faire des économies. L'entreprise elle-même a pu rembourser en majeure partie celles de ses dettes qui comportaient de sa part un engagement réellement contraignant, et ne correspondaient pas à une subvention plus ou moins déguisée. Elle pourvoit en partie, par auto-financement, au développement de ses nouvelles activités. Outre un salaire honorable, les colons fondateurs restés fidèles jusqu'à aujourd'hui voient désormais leur capital rémunéré, et sont remboursés de cet apport initial quand ils s'en vont. Juridiquement, à la formule coopérative s'est substituée, fin 1958, une société anonyme, dont les coopérateurs sont devenus actionnaires. L'atmosphère a changé, la camaraderie bon enfant du phalanstère des années héroïques a fait place à des rapports codifiés, à une hiérarchie affirmée. Parmi les « anciens », qui avaient tenu bon en face des difficultés et des privations, plusieurs, le succès venu, ne se sont plus sentis à leur aise ; ils ont lâché pied, ou s'apprêtent à le faire, remplacés par des salariés recrutés en France, plus malléables. De l'équipe initiale, qui avait accueilli P. Gourou en 1949, il ne reste plus que trois membres, en dehors des deux directeurs. Partis fonder une colonie de paysans tropicaux, les promoteurs d'Aubeville s'étaient peu à peu mués en employeurs de main-d'œuvre africaine. L'idéal d'une « ferme française » reconstituée en pleine Afrique cède aujourd'hui le pas à la réalité d'une affaire forestière. A l'association basée sur le travail succède une entreprise capitaliste parmi d'autres[1]. Le milieu tropical, l'environnement économique et la faiblesse des hommes ont eu raison d'un dessein qui heurtait la nature des choses. Du moins reste-t-il, de la généreuse aventure du début, quelques Français enracinés au Congo ; sans doute aussi, dans le souvenir des villageois du Niari, l'image d'hommes blancs qui n'ont pas craint, dans leurs ateliers et sur leurs champs, de travailler jusqu'à la limite de l'épuisement.

Le rétablissement d'Aubeville, les fortunes édifiées sur le limba, la façon dont ce produit, sans effort particulier de la puissance publique, a conquis en quelques années une position de prééminence absolue sur la liste des exportations du Congo : tous ces faits comportent une moralité géographique. Ils montrent une fois de plus combien la cueillette des arbres, dans la forêt tropicale non aménagée, est facile, comparée à la culture mécanique sous le même climat et dans la même ambiance économique. La comparaison est d'autant plus instructive que la vallée du Niari réunissait, au bénéfice de cette dernière, le maximum d'atouts : sols convenables, communications faciles, assez d'hommes sur place mais pas trop, une puissante volonté d'aboutir du côté des techniciens et des autorités. Ce qui favorise l'exploitation forestière, c'est que l'expérience acquise dans une région du monde tropical et pour un arbre déterminé est largement transposable ailleurs et pour d'autres essences ; que les mêmes matériels peuvent être employés à peu près partout, et certains aussi bien dans la forêt congolaise que dans la Grande-Chartreuse. La remarque ne concerne pas seulement le bois, elle s'applique à toutes les techniques à caractère industriel qui, n'ayant pas à

1. Qui semble connaître du reste, aux dernières informations, de nouvelles difficultés.

compter ou guère avec les réactions imprévisibles du milieu naturel, accordent à l'homme le plein contrôle des opérations productives. Ceux qui ont charge de préparer les programmes d'action économique feraient bien de méditer l'exemple du limba. Que d'efforts déployés depuis 1947, de dépenses inscrites dans les plans successifs, pour doter le Congo d'une agriculture massivement exportatrice ! Et quels maigres résultats jusqu'au jour où quelqu'un d'avisé s'est tourné vers cette culture éprouvée qu'est la canne à sucre ! Si dans la Cuvette congolaise des espoirs légitimes se fondent aujourd'hui sur les palmiers sélectionnés, le moins qu'on puisse dire est qu'aucune plante annuelle n'a récompensé les investisseurs. Pour l'économie du pays, et le budget de l'État, le salut est venu d'où on ne l'attendait pas : du bois, dont on s'était infiniment moins préoccupé.

Faut-il voir dans ce « boom » du limba un épisode sans lendemain pour le Congo, une forme d'activité condamnée à terme par l'appauvrissement des réserves ? A cet égard, l'exemple du Gabon devrait inciter à la circonspection : après un demi-siècle d'exploitation, assez d'okoumés s'y trouvent encore pour alimenter un courant d'exportations régulièrement supérieur à 500 000 t par an[1]. Surtout, aux limba sauvages devraient pouvoir se substituer, dans un avenir relativement peu éloigné, des limba plantés. Une abondante bibliographie a été consacrée, par les spécialistes belges, à la sylviculture du *Terminalia*[2]. De ce côté-ci de la frontière, la réserve forestière de Bokou Nsitou, en bordure du Congo-Océan, a servi de banc d'essai. On s'est vite aperçu qu'il fallait renoncer aux méthodes économiques d'enrichissement de la forêt (opérations de dégagement, mise en place en layons dans la forêt spontanée), qui ne conviennent pas à cet arbre comme à l'okoumé. La méthode finalement retenue « consiste en la création, après destruction totale de la forêt préexistante, de peuplements purs », installés d'emblée « à écartement définitif »[3]. Mais, cette sujétion reconnue, les limba poussent bien en plantation. Leur sylviculture est d'autant plus facile qu'aucune maladie sérieuse ne s'est manifestée jusqu'ici, et que l'espèce « concurrence victorieusement », sur un terrain dégagé, « la plupart des essences locales »[4]. Sur le plan économique, la rapidité de croissance est telle qu'elle « offre au sylviculteur pressé... la possibilité d'envisager un âge d'exploitabilité relativement faible, à l'échelle des spéculations forestières ».

La méthode mise au point a été appliquée par le Service forestier, autour de Bokou Nsitou et dans la réserve voisine de Guéna, à partir de 1950. Le rythme de croisière atteint en 1953, avec 700 ha annuellement plantés, s'est maintenu les années suivantes. En outre, des contrats avantageux, dits « sylvo-bananiers », ont été proposés aux planteurs du Mayombe, pour obtenir à bon compte la conversion des bananeraies abandonnées en peuplements de limba. Cet effort suffisait, vers 1958, pour compenser les prélèvements effectués sur les boisements naturels. Il n'en va plus ainsi malheureusement car les coupes ont été sans cesse en se développant, tandis que se restreignait la dotation budgétaire du Service forestier, réduit dernièrement, faute d'argent et de personnel, à entretenir les plantations existantes.

Entre-temps, d'autres essais avaient été mis en place, non plus sous forêt, mais en arrière du Mayombe, « en terrain découvert »[5]. Nous retrouvons ici la vallée du Niari, la vraie, celle des sols profonds de la plaine au sud du fleuve. Les besoins locaux des exploitants agricoles, pris en considération, expliquent les recherches appliquées à certains « Cassias ». Mais le vrai intérêt des promoteurs se tournait sans aucun doute vers d'autres bois, susceptibles d'alimenter l'exportation. Des tecks, des iroko ou kambala *(Chlorophora excelsa)*, des limba ont été installés au pied des premières collines, un peu à l'ouest de Loudima. Avec le limba et surtout l'iroko, ici dans « son aire optima de répartition naturelle », les premiers résultats furent encourageants. Mais, une fois de plus, les crédits semblent avoir manqué pour poursuivre l'expérience avec toute la continuité qui aurait

---

1. Selon le projet de plan quinquennal 1964-1968, les exportations de limba sont appelées à diminuer légèrement, au cours des prochaines années, en passant de 185 000 t (placages et sciages non compris ; à ne pas confondre avec les chiffres donnés plus haut en mètres cubes) en 1964 à 160 000 t en 1968. Dans le même temps, grâce à l'ouverture, le long de la voie ferrée de la Comilog, d'une « nouvelle province forestière », on passerait de 65 000 à 100 000 t de grumes d'okoumé, bois travaillés en sus.
2. Voir, notamment, divers articles publiés dans la collection du *Bulletin agricole du Congo belge*.
3. Tariel, 1958, p. 14.
4. *Ibid.*, p. 13.
5. Groulez, 1958.

pu la rendre réellement probante. Retenons en tout cas l'hommage rendu par cette tentative au *climax* indiscutablement forestier de la vallée du Niari, où les manguiers des anciens villages sont par endroits devenus des bois touffus, tandis que « dans les parcelles protégées des feux », le *Chlorophora* « s'installe de lui-même »[1]. Après tant d'efforts stériles pour concurrencer les agriculteurs africains sur leur propre terrain, celui des arachides et des cultures vivrières, il n'est peut-être pas absolument téméraire de voir, dans la sylviculture, un avenir possible pour les entreprises dotées de capitaux et de techniciens. Après s'être écartée du Niari, par un mouvement pionnier, il n'est pas exclu que l'exploitation du bois revienne un jour vers la vallée, non plus comme cueillette, mais pour s'intégrer à une formule stable et relativement intensive d'utilisation du sol[2].

---

1. Groulez, 1958.
2. C'est effectivement dans cette voie que va s'engager le Congo, si l'on doit donner suite aux opérations envisagées par le projet de plan quinquennal 1964-1968 : mise en train progressive d'un programme de plantations de limba de 2 000 ha/an (dont une partie au moins concerne la vallée du Niari ou ses franges) ; et surtout mise en place, à partir de 1964, de peuplements d'eucalyptus dans la région de Loudima, destinés à alimenter « une première unité de 100 000 t de cellulose qui devrait permettre au Congo de prendre place en 1972-1973 sur ce marché en forte expansion ».

C. — L'élevage des bovins

Nous avons montré précédemment comment, dès l'époque de Brazza et à plusieurs reprises ensuite, des tentatives sont attestées, visant à implanter l'élevage du gros bétail dans la vallée du Niari, ou dans les savanes de bordure. Il était inévitable que, durant la période d'investissements massifs qui a suivi la dernière guerre, l'expérience fût reprise avec plus d'ampleur. Entre-temps, les Belges avaient sérieusement travaillé la question de leur propre côté et les résultats obtenus, notamment par l'entreprise Van Lancker, dans un environnement très comparable à celui qu'offre la vallée du Niari, devaient constituer un encouragement supplémentaire.

a) Le ranch de la SAFEL.

Comme il est arrivé si souvent au Congo, les premières études approfondies, au moins en ce qui concerne les possibilités offertes par le milieu, ont suivi et non pas précédé les décisions pratiques. Elles n'ont heureusement fait que confirmer la vocation pour l'élevage des savanes du Niari. « Les conditions écologiques... sont favorables à l'élevage », conclut un travail qui fait autorité en la matière[1]. A cet égard, le substratum calcaire influence suffisamment la composition des sols pour que, trouvant de quoi « bâtir leur squelette », les animaux puissent accuser, « dès la seconde génération de N'Damas », un accroissement de 5 à 8 cm de la taille au garot. A condition de s'en tenir à cette race comparativement résistante, et d'éloigner les troupeaux de quelques galeries particulièrement infestées, la trypanosomiase n'est pas l'écueil qu'elle pouvait paraître. Elle ne se manifeste que de façon « sporadique », principalement par un amaigrissement et des avortements[2]. Les bêtes atteintes sont facilement tirées d'affaire. Par ailleurs, l'isolement géographique du Niari, derrière l'écran de la grande forêt, l'a mis jusqu'ici à l'abri de la peste bovine et de la péri-pneumonie, maladies dont on connaît les ravages dans les savanes situées au nord du massif équatorial. En dehors de quelques affections mineures, le danger principal vient des tiques, et des plaies qu'elles provoquent, toujours graves sous le climat humide de la région. Mais il est facile de s'en défendre par la technique, bien au point, des bains ou aspersions antiparasitaires. Finalement, dans les grands élevages-pilotes, les taux de mortalité restent infimes : à Mpassa, 2 % en 1958, 0,5 % en 1959. Au « ranch » de la SAFEL, il meurt plus de vaches piquées par des serpents, ou tombées dans des « gullies », que la maladie n'en tue. Le taux annuel des naissances, calculé sur l'effectif des adultes, atteint couramment 70 à 80 %.

Essentiellement herbeuse, et par endroits très dense, une savane de bonne qualité offre une surface utilisable récemment évaluée à « plus de 200 000 ha »[3]. Grâce aux sept à huit mois que

---

1. Pagot, Koechlin et Boudet, 1959.
2. Rapport annuel du Service de l'Élevage, Secteur vétérinaire, Pool et Niari-Bouenza, 1959.
3. Service de l'Élevage, plan triennal 1961-1964.

dure la saison des pluies, la période végétative couvre de loin la majeure partie de l'année, conférant aux pays du Niari un avantage marqué sur les savanes climaciques ou pseudo-climaciques des latitudes plus élevées. Au Congo même, l'expérience de ces dernières années a montré, de façon assez inattendue, combien il est difficile, en dépit d'un climat et de formes de végétation très comparables, de tirer parti des atouts précédents, dès que l'on sort de la zone schisto-calcaire du Niari : sur les sables de l'intérieur du Congo et, à un moindre degré, sur les sols dérivés du Schisto-Gréseux, « l'absence de calcaire et de nombreux oligo-éléments détermine chez les animaux des carences », réduit leur taille et fait s'effondrer la natalité dans les élevages[1]. Sur ce point, des résultats tout à fait concordants ont été enregistrés de part et d'autre de la frontière entre les deux Congo[2].

Tout ceci aurait pu conduire à orienter vers les spéculations animales le gros effort d'équipement et de développement entrepris à partir de 1947 dans le Niari. On sait qu'il n'en a rien été. Les esprits étaient si obnubilés par l'idée de la culture mécanisée, et la position des services agricoles si forte en regard de celle des vétérinaires responsables de l'action pastorale, qu'il a fallu de longues années et de cruelles expériences avant que l'on consentît à suivre la pente naturelle des choses. L'élevage des bêtes à cornes n'a « démarré » pour de bon au Niari que comme un moyen économique accessoire, permettant de « récupérer » à des fins productives les savanes bordant la vallée et, pour différentes raisons, impropres à la culture : accès plus difficile, relief accidenté se prêtant mal à l'emploi des machines, absence de « limons » ou sols carrément tronqués par l'érosion. Voilà comment il faut situer l'action menée par la SAFEL, la première en date et de loin la plus importante des entreprises spécialisées du Niari.

C'est en 1952, plusieurs années après les principales sociétés agricoles de la plaine, qu'a été constituée la « Société Africaine d'Élevage », sous l'égide du Haut-Commissaire de l'époque, et à l'initiative d'un homme d'affaires, M. Cahen d'Anvers. Il n'est pas sans intérêt de noter l'expérience et les attaches sud-américaines de ce dernier ; elles expliquent pour une part la formule de « ranching » adoptée, dans un milieu qui n'est pas sans analogies avec certaines grandes régions pastorales d'Amérique du Sud, et peut-être la décision elle-même de créer un grand élevage dans un pays tout à fait neuf à ce point de vue. Un faisceau de participations diverses, d'origine bancaire en particulier, sont venues soutenir l'initiative des promoteurs. Un prêt consenti par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer s'y est ajouté, doublant les mises de fonds privées, et portant le capital de départ à 150 millions de francs CFA[3]. Ces larges disponibilités ont permis à l'affaire d'acquérir assez d'animaux, et de conserver suffisamment longtemps la totalité du croît « femelles » pour se fixer à terme un objectif de 15 000 têtes de bétail sur un espace de plus de 50 000 ha équipé pour une exploitation rationnelle des pâturages et du troupeau.

A la descente de Mouyondzi vers le Niari, sur la bretelle qui relie à présent l'ancienne route administrative (vers Le Briz) à la gare de Chavannes, dès que l'on s'engage sur le versant-rebord du plateau, la route est coupée puis suivie de fils de fer barbelés, tandis qu'un écriteau annonce le « Ranch de la SAFEL ». C'est là en effet qu'a été accordée à titre provisoire d'abord, puis en partie à titre définitif, une « concession » de 34 000 ha sur la rive droite du fleuve, et de 20 000 ha sur la rive gauche. Les installations centrales du Ranch et, juste au-dessus, les habitations du personnel européen, occupent un replat sur l'immense pente, coupée d'ondulations, qui mène au Niari. De la jolie « case de passage » mise à la disposition des visiteurs, on découvre, par les belles journées de la petite saison sèche, sous un ciel bleu piqué de cumulus, l'immensité verte d'une savane

---

1. Pagot, Koechlin et Boudet, 1959.

2. Cf. en particulier l'étude de Gillain, concernant l'élevage sur les plateaux du Kwango et les plateaux Batéké de la rive gauche du fleuve. (Gillain, 1958.) Tous les animaux introduits sur les plateaux kalahariens du Kwango avaient dépéri « d'une maladie de langueur avec des lésions généralisées de la peau rappelant la gale ». Il apparut finalement que ces symptômes relevaient « vraisemblablement de l'acobaltose ». Effectivement, des résultats spectaculaires ont été obtenus sur un troupeau à la ration duquel avait été ajouté un cocktail de sels minéraux variés (comportant notamment cuivre, cobalt, zinc, manganèse, fer, calcium, phosphore). (Miknévicius, 1959.)

3. *L'A.E.F. Économique et Financière*, n° 17, mars 1959, p. 29-33, II-B, « La Société Africaine d'Élevage (SAFEL) ». Des prêts ultérieurs ont encore considérablement renforcé le financement initial.

qui se déroule jusqu'aux lointains bleutés du plateau des Cataractes, faisant face à celui de Mouyondzi. Le rouge des érosions, les frondaisons sombres de quelques résidus de forêt dans le fond des vallons, complètent ce tableau coloré, où ne manquent que les hommes. Pour découvrir la marque de ces derniers, il faut se retourner : tout en haut de la pente s'accrochent les champs des derniers villages babembé. C'est cette place disponible, ces savanes désertes à courte distance de la voie ferrée, dans un secteur qu'aucune entreprise agricole ne pouvait convoiter, qui ont fait choisir l'emplacement de la concession. La route a été construite après, dans le prolongement d'une antenne à l'usage de quelques villages dépendant de Mouyondzi. La gare de Chavannes est à 12 km environ, au-delà du Niari qu'il faut traverser par un bac.

Largement pourvue d'espace, la SAFEL fait de l'élevage en grand, sur une base extensive. Qu'on ne s'y trompe pas, cependant : les animaux sont loin de vivre en semi-liberté, selon l'image qu'évoque trop facilement l'adjectif. Au début de 1961, le domaine aménagé se divisait en seize parcs fermés de 1 200 à 1 500 ha, disposés en une double rangée, de part et d'autre d'une ébauche de crête, parallèle au Niari[1]. La rangée inférieure prend appui sur le fleuve, qui limite de ce côté le domaine. Les clôtures sont de fil ronce galvanisé, en trois ou quatre rangées portées par des montants de bois ; ce bois, le « miguengué »[2], abonde dans les bosquets de la région ; taillé et mis en terre, il offre cette particularité de s'enraciner la plupart du temps, en redonnant un arbre. De place en place, mais seulement dans la savane dense des fonds, des poteaux de fer, plus résistants mais aussi plus coûteux, consolident les clôtures. 200 km environ de routes intérieures, tracées en bordure de ces dernières, desservent les parcs et en facilitent la surveillance. En quelques points stratégiques, à la jonction de plusieurs parcs, des installations fixes complètent l'équipement : il y en avait trois au début de 1961 ; une quatrième était en cours d'aménagement. Ces installations comprennent chacune une station de déparasitage du type « spray » (par aspersion) ; un « caisson » ingénieux où l'animal se trouve emprisonné et immobilisé par un système de panneaux basculants, qui facilite le marquage, les injections, la castration des mâles ; un jeu de parcs d'attente et de tri, assortis de dispositifs pour faire avancer, et pour aiguiller les bêtes. L'équipement se complète d'un atelier pour les besoins courants de l'entreprise, et en particulier pour l'entretien des véhicules et du matériel routier. Quant au personnel, il se compose d'une centaine de travailleurs, dont la moitié jouissent du statut supérieur de « bouviers ». Tous ont été recrutés et formés sur place, les Tchadiens, auxquels on avait pensé d'abord, ayant déçu. Localement, la bonne marche de l'entreprise repose sur un responsable européen, assisté d'un chef-mécanicien.

Les premières vaches, des Ndama acquises auprès de l'élevage belge Van Lancker, sont arrivées en mai 1953, au nombre de 300. D'autres contingents, venus directement du Fouta-Djallon, ont suivi jusqu'en 1955 : 1 300 animaux en tout. Partant de là, le croît naturel a grossi progressivement les effectifs, qui atteignaient 8 200 au printemps 1961. Pour améliorer le tout-venant d'origine guinéenne, les taureaux Van Lancker du début ont été mis systématiquement à contribution. Par ailleurs, un travail de sélection a été poursuivi parmi les animaux nés sur place, en même temps que d'élimination des caractères liés à la présence de sang d'origine angolaise dans l'élevage Van Lancker. Le bétail est réparti entre les parcs, en troupeaux de 5 à 600 têtes. Il pâture librement, et le rôle des bouviers consiste surtout à rassembler les animaux pour le déparasitage, au moins mensuel ou bimensuel, les tris et les « mutations » de troupeau à troupeau. Les vaches et leurs veaux, les génisses, les bœufs sont en effet groupés séparément.

On s'est borné jusqu'ici à des essais, encore peu concluants, pour améliorer la flore naturelle. Tout l'élevage repose donc sur le tapis graminéen naturel, à base d'andropogonées vivaces. Mais la bonne exploitation de cette savane pose des problèmes. Une première difficulté vient de la saison sèche, qui dès juin fait se flétrir les herbes. Elle est résolue de deux façons. En mettant d'abord à contribution les pâturages de bas-fonds, particulièrement ceux qui avoisinent le Niari ; la ten-

1. Il s'agit d'un relief monoclinal, dû à la mise en saillie de l'une des couches de calcaire résistant incluse dans le Schisto-Calcaire, tourné vers le nord en fonction du pendage des couches, qui se relèvent vers le massif ancien du Chaillu.

2. *Spondias lutea.*

dance est alors de charger les parcs d'aval. On a recours d'autre part à « des brûlages échelonnés en début de saison sèche » ; ceux-ci « permettent d'obtenir une repousse d'herbe de fourrage jeune pendant toute la durée de la mauvaise saison »[1]. Un plus sérieux problème se pose pendant la deuxième partie de la saison des pluies. Au commencement de la saison pluvieuse, les animaux se répandent sur toute l'étendue des parcs, qui sont alors pâturés de façon homogène. Mais plus tard, quand les herbes deviennent hautes, et surtout après la petite saison sèche, les vaches ont tendance à rester au voisinage des faîtes, où la pousse est moins dense. A mesure que le temps passe, le contraste s'accuse entre la végétation touffue des pentes inférieures, où les animaux craignent de plus en plus de s'aventurer, et les parties hautes, surpâturées. Toute la difficulté vient au fond de ce que la charge des parcs est déterminée, et limitée par leur capacité de saison sèche. Les pluies revenues, les bêtes ne sont pas assez nombreuses pour maintenir la savane basse, et il se passe alors ce que l'on vient de voir. Il faudrait pouvoir cloisonner les grands parcs en petits ; le prix de revient des clôtures l'interdit. On se rabat sur des moyens de fortune. Au début, les animaux étaient parqués la nuit dans des kraals, que l'on ouvrait chaque jour face à un secteur différent du parc ; mais les abords ont été si sévèrement piétinés qu'il a paru préférable d'y renoncer. Depuis, l'on joue sur des abris à sel, périodiquement déplacés. On comptait beaucoup, primitivement, sur les brûlis de petite saison sèche pour rabattre les herbes et assurer la soudure au début de la grande saison sèche. En fait, ils n'ont été possibles que deux fois seulement, depuis que les troupeaux sont en place.

De tout ceci, les animaux ne souffrent guère. Dès la seconde génération (les animaux nés de femelles importées), le bétail accusait une augmentation et de gabarit et de poids. Les bœufs destinés à la boucherie ont atteint le poids moyen de 330 kg, avec un rendement de 52 à 53 %[2]. Ce sont, pour la Ndama, des chiffres plus qu'honorables, du même ordre de grandeur que ceux qui sont signalés à Mpassa. Ils sont obtenus avec, en chiffres ronds, 8 000 animaux répartis sur 25 000 ha. Soit environ 3 ha par animal, nettement moins que la norme en pays tropical, couramment estimée à 4 ou 5. Ceci confirme les caractères favorables du milieu, en même temps que les qualités techniques de cet élevage. Nous sommes bien vers la limite inférieure, et non pas supérieure, de l'extensif. Mais une question se pose : ces résultats sont-ils obtenus dans le respect des équilibres naturels ? Vus d'avion, à quelques centaines de mètres d'altitude, les parcs de la SAFEL montrent indiscutablement des traces d'érosion actuelle. L'observation se confirme au sol. Nous ne parlons pas ici des « gullies », mais des plaques d'érosion sommitale, avec mise à nu d'un sol lavé par le ruissellement, et souvent attaqué jusqu'au niveau gravillonnaire. Sont-ce les effets du stationnement prolongé des bovins sur les crêtes ? Il est de fait que les crêtes se dénudent dès que l'on pénètre sur le Ranch. Peut-être n'y a-t-il là qu'une apparence, due à ce que les herbes pâturées ne font plus écran à la vue. L'idée nous paraît peu convaincante. En revanche, nous sommes persuadé que les routes, tracées systématiquement sur les lignes de faîte, ont dû aggraver, et même à l'occasion déclencher le phénomène[3]. Il n'y a d'ailleurs pas lieu d'en exagérer la gravité. Et l'on doit noter par endroits, en contrepartie, une évolution progressive, et non plus régressive du milieu, avec formation d'un pâturage bas et très couvrant.

L'inconvénient de la formule mise en œuvre par la SAFEL, comme d'ailleurs de toute activité fondée sur l'élevage des bovins, c'est une rentabilité différée. A cet égard, l'exploitation représente un pari sur l'avenir dévolu aux entreprises européennes dans ce pays. Ceci dit, le ranch produit la meilleure impression. Le troupeau a progressé jusqu'ici au rythme prévu. Dès 1960, les ventes de bœufs, correspondant aux mâles en surnombre, lui ont permis, sinon d'équilibrer déjà

1. Pagot, Koechlin et Boudet, 1959.

2. Les animaux perdent du poids en saison sèche, à partir de juillet, mais modérément ; les envois sur Brazzaville sont alors interrompus, juste au moment ou ceux du Tchad (dont la saison des pluies est inversée par rapport à celle du Congo) recommencent. Ainsi se manifeste une certaine complémentarité des deux sources d'approvisionnement qui pour le moment se disputent le marché congolais.

3. Avec un relief et sur des sols assez comparables, aux environs de Boko (au sud-ouest de Brazzaville), il n'y a pas de bétail, mais le même genre d'érosion descendante s'observe au sommet des croupes, nettement aggravé en contrebas des routes ou d'anciens sites habités.

son budget d'exploitation suivant les échéances fixées au départ[1], du moins d'approcher cet équilibre. Le moment venait de réformer les femelles les plus âgées, et la position financière devait s'en trouver renforcée. En coupant plus ou moins Léopoldville de ses sources d'approvisionnement en viande, et en y raffermissant les prix de vente, les événements survenus dans l'ancien Congo belge ont eu sans doute une influence heureuse : au début de 1961, un bœuf se vendait 27 000 francs CFA sur le marché du Pool. Mais des facteurs moins épisodiques jouent aussi en faveur des élevages du Niari : outre la bonne qualité intrinsèque de la viande de Ndama, les animaux ne supportent pour arriver à Brazzaville ni les fatigues d'un long voyage à pied, ni les frais d'un transport par avion. Et le marché local est bien loin d'être saturé.

b) Les troupeaux de la plaine.

Les succès obtenus à la Mpassa et à la SAFEL, dans le temps même où l'on commençait à désespérer de mettre au point au Congo une formule d'agriculture mécanisée rentable, ont largement contribué à réorienter l'ensemble de ce que l'on peut appeler le colonat européen, vers des formules d'exploitation fondées soit en partie soit en totalité sur l'élevage. Il y avait au Congo, vers 1947, environ 300 vaches, pour la plupart à Mindouli, à la Mission Catholique de Kindamba, et dans une ou deux fermes laitières proches de Brazzaville. Les effectifs passent à 5 000 en 1947, atteignent 17 500 à la fin de 1959. Ils sont concentrés désormais, en quasi-totalité, dans la vallée du Niari et sur sa bordure schisto-calcaire. Le Service de l'élevage a cessé de prêcher dans le vide. Débarrassés de leur complexe d'infériorité, les vétérinaires fixent au développement du troupeau congolais des objectifs ambitieux : 50 000 têtes « au minimum » en 1965, 100 000 au terme d'une période de dix années. Ces cibles font une large place à l'élevage en milieu africain, dont nous reparlerons. Pour l'instant, de loin la plus grosse partie du troupeau, SAFEL exclue, reste aux mains d'Européens.

Mais la SAFEL demeure unique en son genre[2]. D'abord par l'ampleur de ses réalisations et de ses objectifs. En dehors du ranch de Mpassa, on ne comptait, à la fin de 1960, que 4 500 animaux en chiffres ronds, répartis en huit élevages de quelque importance. Le plus gros troupeau n'atteignait pas 1 400 têtes, et les prévisions les plus ambitieuses tournaient autour de 2 000. Peut-être en eût-il été autrement si dès l'abord, dans la période d'argent facile qui a duré de 1948 à 1952, l'élevage avait été capable d'attirer les capitaux qui ont préféré s'investir alors dans la culture mécanisée de l'arachide ou des succédanés du jute.

Dans la mesure où Mpassa et la SAFEL ont néanmoins fait école, ce n'est point dans la même situation géographique marginale, mais sur les terres franches de la vallée sensu stricto. Cette localisation comporte deux conséquences. D'un côté, faute d'espace, de très gros troupeaux sont exclus. Par ailleurs, l'ensemble des conditions réunies dans la plaine appelle une formule d'exploitation sensiblement plus intensive que celle du ranching sur pâturages naturels. A la méthode évoquée plus haut se substitue ici une combinaison mitigée, qui fait place, et une place croissante, à côté des grands parcs, à diverses formes de pâturages artificiels, ou au moins améliorés. De très

---

3. Cf. *L'A.E.F. Économique et Financière*, article cité ; il y est question d' « une seconde phase (1960-1965) où l'équilibre budgétaire sera atteint car les ventes de bétail couvrent *(sic)* les frais d'exploitation. Pendant cette seconde phase, le troupeau continuera à s'accroître ». La « dernière phase, celle de la rentabilité », devait commencer alors, les effectifs se stabilisant à 15 000, et la vente des animaux en surnombre laissant désormais assez d'argent pour amortir la dette. Aux actionnaires, la perspective des premiers dividendes était offerte pour 1970.

1. Un autre élevage de même type s'est installé toutefois au Gabon, dans les savanes de la Nyanga, que des études agrostologiques préalables avaient montré devoir parfaitement convenir. Il relève d'une société d'économie mixte, financée par le Fonds d'Aide et de Coopération. En partant d'un contingent initial de 1 500 têtes de Ndama d'importation, le projet prévoyait un troupeau de 10 à 12 000 bêtes, à l'échéance d'une dizaine d'années, et une production annuelle de 1 000 à 1 100 unités. Le tout destiné à la consommation de Libreville, via un abattoir prévu à Tchibanga. Quant au Congo, la création de deux nouveaux ranchs y est envisagée, l'un dans la région de Madingou, l'autre vers Kibangou, mais seulement vers la fin de la période couverte par le plan quinquennal 1964-1968.

gros efforts ont été déployés, dès le début des années 1950, en vue de sélectionner les plantes convenant à cet usage, et de poser les règles de leur emploi. A ces efforts est lié très particulièrement le nom de J. Koechlin[1]. L'expérimentation fut menée à la station agronomique de Loudima, où douze plantes « qui, en petite parcelle avaient végété convenablement », firent l'objet d'un essai sur plus d'un hectare[2]. Les plus prometteuses furent alors cultivées « en grand », de façon à produire « des quantités importantes de graines à un prix de revient avantageux ». Il s'agit d'abord d'une légumineuse, *Stylosanthes gracilis*, « qui présente un certain nombre d'avantages remarquables », dont « une excellente valeur fourragère », et une non moins bonne résistance à la saison sèche[3]. Viennent ensuite des graminées. D'origine également américaine, *Paspalum virgatum* donne de grosses touffes pouvant dépasser 1,50 m de hauteur ; très facile à cultiver, on lui reproche d'être envahissante, et médiocrement appétée dès que les feuilles ne sont plus toutes jeunes. Une unanimité favorable se dégage par contre en faveur de *Melinis minutiflora*, l'une des multiples plantes fourragères que les éleveurs d'Amérique du Sud ont empruntées à l'Afrique[4]. Les premières souches essayées péchaient par un faible pouvoir germinatif ; mais un écotype, découvert par J. Koechlin dans la flore locale, au sud du Niari, est exempt de ce défaut. L'association *Melinis-Stylosanthes*, qui évite au bétail les risques de météorisme à quoi l'expose la légumineuse consommée seule, semble particulièrement satisfaisante[5]. En culture fourragère, ou incluses dans des pâturages naturels améliorés, ces espèces, *Stylosanthes* surtout, la plus largement répandue, devraient permettre d'inverser le rapport animaux/hectares, caractéristique de l'élevage extensif ou semi-extensif du type SAFEL. L'une des entreprises les plus sérieuses table dans l'avenir sur deux animaux adultes par hectare d'herbages améliorés ou de pâturages artificiels[6].

Parmi les éleveurs de la vallée, la ligne de partage est essentiellement économique : entre les exploitations véritablement fondées sur l'élevage, et d'autres où l'élevage ne fait qu'entrer dans un effort de reconversion de la grande culture. De ces dernières, les plus nombreuses, il sera question plus loin. Quant aux éleveurs de plein exercice, ils sont au nombre de trois, venus s'installer à partir de 1953 : la S.A.P.N. (Société Agricole et Pastorale du Niari), dépositaire, dans la partie orientale de la plaine, aux environs de Le Briz, des anciennes concessions Harquet ; la SOCAMA (Société Agricole de Madingou), fondée par un agriculteur de l'Aube, détentrice de deux concessions, dont une à titre définitif, à l'est de Madingou, sur la rive droite de la Nkenké (dont l'I.R.C.T. occupe la rive gauche) ; enfin l'exploitation Joffre, à l'ouest et au sud de Madingou, où elle confine aux terres d'Aubeville. A la fin de 1960, les troupeaux étaient respectivement de 1 400, 750 et 700 animaux. Il n'est pas possible d'examiner ces entreprises dans le même détail que la SAFEL. Considérons simplement la dernière. L'exploitant, qui s'en occupe de très près, détient 850 ha entre la route Kayes-Madingou et le cours du Niari ; il a repris d'autre part, au pied du col de Boma, l'ancien élevage de porcs Diaz, avec les 400 ha qui en dépendaient ; il dispose enfin sur la rive droite du fleuve, en face de son installation principale, de plusieurs milliers d'hectares de moindre qualité, en location.

---

1. Koechlin, 1958; Koechlin et Cavalan, 1959.
2. Pagot, Koechlin et Boudet, 1959. Voir également : Carré, 1962.
3. Cavalan, 1962.
4. En compagnie, notamment, d'*Hyparrhenia rufa* et de *Panicum maximum*. (Cf. Rosevaere, 1948.) Dans la « tierra templada » colombienne, *Melinis minutiflora*, accidentellement introduite en 1806, s'est répandue spontanément sur une grande échelle, au point de devenir la providence des éleveurs sur les sols les plus pauvres et les pentes les plus fortes. (Parsons, 1949.)
5. Il ne serait cependant pas « judicieux de concevoir un élevage qui tirerait parti uniquement des ressources fourragères procurées par les plantes cultivées en assolement. Les graminées spontanées de la savane fournissent en saison des pluies une alimentation abondante et bon marché qu'il convient d'exploiter, d'autant plus que c'est le seul moyen de mettre en valeur des terrains impropres à la culture... L'intérêt des plantes fourragères semées sur les terrains de culture est de procurer un aliment de complément destiné à remédier à l'insuffisance des ressources fourragères de la savane pendant les périodes de sécheresse, et d'améliorer la valeur nutritive de la ration ». (Cavalan, 1962.)
6. Les essais menés par les techniciens belges dans le milieu très comparable des collines de la région de Mvuazi auraient montré qu'il « est possible d'enrichir des pâturages apparemment très pauvres, incapables de porter plus d'une tête de bétail ndama par 7 ou 8 ha. Une rationalisation des feux, avec parcage du bétail, permet déjà de passer à une tête pour 3 ha ». Le fauchage au rotary, et l'adjonction de *Stylosanthes* donneraient « la possibilité de nourrir au moins un animal par hectare ». (Delhaye, 1959.)

Installée en 1955, alors que la faillite de l'arachide se consommait, l'entreprise n'a sacrifié que pendant deux ans, et sur quelques dizaines d'hectares seulement, à la « grande culture ». En revanche, et dès le début, elle a systématiquement travaillé à accroître son troupeau, autour d'un petit noyau de bêtes achetées sur place, puis complétées par des Ndama d'importation. Le bétail pâture trois sortes d'emplacements. A proximité immédiate de la ferme, les quelque 30 ha anciennement dévolus à l'arachide ont été convertis en pâturages artificiels, à base de stylosanthes. La surface est cloisonnée, de façon à permettre une utilisation tournante. Le reste de la concession de rive gauche, laissé à l'état de pâturage naturel, forme trois grands parcs, clôturés de fil de fer. Quant aux dépendances de la rive droite, on ne les utilise qu'en saison sèche, quand l'herbe manque. Comme à la SAFEL, des brûlis échelonnés renouvellent le pâturage au début et dans le courant de la saison sèche.

Le croît femelle est intégralement conservé. Les mâles seuls, castrés à un an (à l'exclusion des animaux sélectionnés comme géniteurs), sont vendus en boucherie, à l'âge de trois ou quatre. Il n'est pas question, dans de telles conditions, de faire des bénéfices. Tout l'équilibre de l'affaire, dans cette période d'attente, repose sur un important élevage de porcs. A cet élevage est consacrée l'ancienne ferme Diaz, à Kinzaou. La race a été complètement renouvelée, et le troupeau accru de moitié : il oscille entre 1 000 et 1 200 têtes. Les bêtes sont « faites » en sept mois ; on les écoule à Pointe-Noire et Brazzaville, sans peine. Du maïs, du « foufou », des pois d'Angole, achetés aux villageois, servent à l'engraissement ; des tourteaux, en provenance de la S.I.A.N., sont également utilisés. Les animaux reçoivent des compléments équilibrés. Mais surtout, ils sont mis au vert, dans des parcs, où le fauchage régulier améliore la composition du tapis herbacé. Grâce à quoi l'on obtient ce que partout réclame le consommateur : du « cochon maigre » ! L'exploitation Joffre est la plus grosse productrice de porcs du Congo. Mais elle a des émules. Sans parler d'entreprises, où les porcs ne sont qu'un à-côté de la culture, dont ils peuvent contribuer à valoriser les produits, la SOCAMA utilise la même formule, pour obtenir des rentrées rapides et pallier la rentabilité si longtemps différée du gros élevage. Le cas de la S.A.P.N. est un peu différent : elle élève bien quelques porcs mais compte avant tout, pour alimenter sa trésorerie, sur une spéculation originale. Au lieu de veaux nés sur place, elle engraisse des animaux achetés dans le nord de l'ancienne A.E.F., qui viennent par le fleuve et sont revendus dans des délais bien plus courts. C'est du moins ce qu'elle faisait jusqu'en 1960, au risque, si l'on en croit les autres éleveurs, d'introduire dans le Niari les affections dont le cheptel local se trouvait jusqu'alors préservé.

D. — Les avatars de la grande culture

Nous avions laissé les entreprises, en 1953, en proie à toute sorte de difficultés : problèmes de matériel, champs en butte à l'érosion et à diverses pestes, fertilité en baisse et, sanctionnant le tout, des perspectives de rentabilité de plus en plus lointaines et problématiques. Pourtant, les chefs d'exploitation ne se décourageaient pas[1]. Les autorités fédérales prenaient les choses vigoureusement en main. Sous l'égide du « Comité d'aménagement de la vallée du Niari », l'action menée en ordre dispersé faisait place à un minimum de coordination et d'entente[2]. On avait changé de Gouverneur général, mais la vallée du Niari, et dans la vallée l'entreprise européenne, restaient le cheval de bataille du développement congolais. Il n'était question que de diversifier la formule économique, en complétant les grandes entreprises et les gros capitaux en place par une « petite colonisation »[3]. On regrette de dire qu'une propagande systématique, et la sollicitude que se voyaient témoigner les candidats à une ferme dans le Niari, firent monter dans la galère un contingent supplémentaire de petits exploitants, qui ne se révélèrent pas à l'usage les mieux armés.

Cinq ou six ans plus tard, voici le son de cloche amer, mais malheureusement lucide, que l'on trouve dans un document largement diffusé[4] : « Un fait saute aux yeux : la culture de l'arachide sur laquelle est basée toute l'économie agricole de la vallée, et telle qu'elle est pratiquée actuellement, est encore une culture extensive qui ne nourrit pas son homme. L'expérience de dix ans, tant en culture européenne entièrement mécanisée qu'en culture semi-mécanisée africaine, a prouvé que les méthodes en cours conduisaient à la dégradation des sols et à une impasse sur le plan financier ». Que s'est-il donc passé dans l'intervalle, qui ait rendu bonnes à dire des vérités jusqu'alors pudiquement masquées par un écran de fumée ?

---

1. A la fin de 1955, si « pour beaucoup, l'avenir reste encore très sombre », l'on s'efforce encore à l'optimisme : « tout le monde sent que le Niari peut et doit concrétiser les espoirs que l'on a fondés sur lui. Mais on ne voit pas encore très bien comment aboutir à ce résultat ». (GUILLEMIN, 1956, p. 2.)

2. C'est ainsi qu'en 1954, la C.G.O.T.-Loudima accepte de placer l'une de ses « unités de culture » sous le contrôle technique du Comité du Niari, pour servir de champ d'expérience à grande échelle, et fournir de semences sélectionnées l'ensemble des planteurs d'arachides. (*7e Réunion du Comité d'Aménagement de la vallée du Niari*, 1955.)

3. Les projets initiaux de développement agricole de la vallée du Niari avaient prévu une répartition égale des terres entre « grand colonat » et « petit colonat ». Mais, comme l'a fait remarquer P. Coleno, c'est « le gigantisme qui a régné en maître au début de la mise en valeur ». (*Première Réunion plénière du Comité d'Aménagement de la vallée du Niari*, 1953, p. 19.) Les années 1953-1955 marquent bien, à cet égard, un revirement de la politique officielle.

4. *Rapport sur le projet de création d'une société d'économie mixte dans la vallée du Niari*, document non daté ni signé, d'origine C.G.O.T., établi fin 1958 ou début 1959.

a) Persistance des difficultés.

Il est de fait que, vers 1955, l'agriculture européenne du Niari s'enfonce de plus en plus dans une formule de monoculture extensive[1]. Le riz ne trouve sur place, à l'intendance et dans les villes du Congo, que des débouchés restreints. Les entreprises y renoncent peu à peu, à l'exclusion d'un moyen exploitant qui, disposant d'une décortiquerie, continue d'y consacrer plusieurs centaines d'hectares chaque année. L'urena avait suscité bien des espoirs[2]. Mais le marché des plantes « jutières », entre-temps, s'effondre ; la SOFICO abandonne le terrain, laissant derrière elle des bâtiments qui commencent à s'effondrer eux aussi, et les espoirs s'envolent. Des essais de ricin (dont la fabrication des fibres du type Rilsan ont élargi les débouchés) ne donnent rien. Il ne reste que l'arachide, sans la perspective de pouvoir l'incorporer à des rotations correctement conçues. Et sans que l'on parvienne à hausser, ni même à stabiliser ses rendements qui restent désespérément fluctuants, et demeurent la plupart du temps très en deçà des 1 000 kg par cycle considérés comme un minimum. Aussi « la course au défrichement » se poursuit-elle : « Ne pouvant obtenir la rentabilité sur de petites surfaces, on estimait pouvoir l'atteindre sur des superficies beaucoup plus grandes »[3].

Aussi bien, aucune des difficultés des premières années n'a-t-elle été réellement surmontée. Aux caprices de la pluviométrie, l'on ne sait toujours pas comment remédier. A la fin de mai 1955, après que les exploitants eurent, pour leurs semis, travaillé « sans désemparer, nuit et jour », l' « arachide mûrissante » était « noyée d'eau », et, les gynophores ayant pourri, une fraction appréciable de la récolte devait être laissée en terre[4]. Un an plus tard, c'est au contraire « la sécheresse prolongée » qui « compromet gravement la récolte du second cycle »[5]. A notre dernier passage, fin février 1961, de nouveau des pluies persistantes, à un moment de l'année où il aurait dû faire relativement sec, menaçaient de ruiner la récolte. A leurs dépens, les colons du Niari ont vérifié cette vérité paysanne d'après laquelle « il est rare de voir une année qui ne soit pas exceptionnelle... dans le mauvais sens du terme »[6].

Le problème de la récolte mécanique des arachides n'a pas été résolu. Aucun des modèles d'arracheuses, à lame ou à courroie, n'a vraiment donné satisfaction. On s'est borné à inventer de nouveaux expédients, telle la « souleveuse » C.G.O.T., qui réalise une sorte de pré-arrachage, et rend le travail manuel, dans les terres desséchées, plus rapide et efficace. Un « prototype de moissoneuse-batteuse automotrice à grand rendement », commandé à un industriel français, s'est avéré en fin de compte moins pratique que la batteuse américaine Frick, en usage dans la vallée[7].

Aucune « peste » inédite ne s'est manifestée. Mais les anciennes sont demeurées actives. La chenille *Prodenia litura*, qui avait ravagé les champs d'arachides en 1951-1952, s'est manifestée de nouveau, en 1954, sur les terres de la C.G.O.T. Le *Cyperus* demeure un ennemi redoutable. Les herbicides en viennent à bout, mais à quel prix ! Les cannes à sucre l'étouffent, mais, qu'on rem-

---

1. De toutes les cultures successivement essayées, l'arachide, écrivait R. Guillemin à la fin de 1955, est « la seule qui ait pu, finalement être retenue et, actuellement, la presque totalité de la mise en valeur agricole repose sur elle ». (1956, p. 65.)

2. Le même technicien entrevoyait, pour « une échéance assez proche », la « production de l'urena en culture mécanique au Niari » et, pour les colons, la fin de « l'ère de la monoculture ». (*Ibid.*, p. 119.)

3. *Ibid.*, p. 141.

4. *Comité d'Aménagement de la vallée du Niari*, 7e réunion, 1955.

5. Agence France-Presse, *Bull. A.E.F.*, nº 171.

6. *Rapport sur le projet de création d'une société d'économie mixte, op. cit.*

7. *Comité d'Aménagement de la vallée du Niari*, 6e réunion, 1954. Dans la mise au point de machines adaptées aux conditions locales, et même plus largement à celles de toute l'Afrique chaude et pluvieuse, on se heurte à l'empêchement suivant, bien mis en lumière à propos de l'Est africain : « la construction de nouvelles machines ne peut se justifier vis-à-vis des fabricants que si un marché suffisamment étendu... leur est ouvert. Ce n'est pas le cas du marché africain... pour l'instant... ». Mais « le marché africain ne peut se développer sans l'introduction de ce matériel indispensable ». Pour briser ce « cercle vicieux », les États de l'Afrique orientale ont confié à un organisme commun le soin de définir et de faire construire « spécialement pour la zone tropicale » une série de machines ou d'équipements. Ont ainsi vu le jour une récolteuse d'arachides, une moissonneuse de plantes à fibres et une moissonneuse à riz. (Cashmere, 1958.)

place les cannes par de l'arachide, et il réapparaît en masse, après plusieurs années d'éclipse. Jusqu'au *Pennisetum* qui, comme mauvaise herbe, a continué à faire parler de lui.

A travers ces difficultés, si les colons de la vallée du Niari ont malgré tout pu tenir tant d'années, c'est grâce aux qualités naturelles de la terre qu'ils avaient à leur disposition. Mais ce capital lui-même a fini par être sérieusement entamé. « La structure se dégrade : de granuleuse qu'elle était, elle devient rapidement particulaire en surface, polyédrique en profondeur », constatait un pédologue en 1954, signalant d'autre part, comme conséquence de la destruction de l'humus, « la diminution de la fertilité chimique par amoindrissement du pouvoir fixateur du complexe colloïdal »[1]. Depuis cette date, les choses n'ont fait qu'empirer. Alors qu'on se préoccupait surtout de la déperdition de matières organiques, sont apparus les symptômes, d'abord mystérieux, d'une véritable « intoxication manganique » des cultures. Particulièrement sensible, l'arachide se flétrissait par plaques, et l'analyse révélait les « doses massives » de manganèse absorbées par les plants[2]. Évolution si pernicieuse que certains sols mal cultivés semblaient « voués à l'abandon pur et simple »[3]. Les recherches de G. Martin ont mis en effet nettement en évidence le rôle du facteur cultural dans la libération et la mise en solution du manganèse. Et la nocivité particulière de la jachère nue ou — ce qui revient au même — de semis manqués au deuxième cycle de l'année agricole[4]. Après avoir sacrifié quelques années plus tôt une partie de leurs terres au *Cyperus*, les exploitants ont dû recommencer, pour des sols menacés d'un empoisonnement définitif. Sans autre alternative pour eux que de restreindre leurs cultures, en renonçant aux rentrées d'argent escomptées, ou d'engager de nouveaux frais pour mettre en production des terres gardées en réserve. Durant l'année agricole 1954/1955, la C.G.O.T. avait pu planter d'arachides 417 ha au premier cycle, et 1 020 au second. Il apparut alors que 1 100 ha devaient d'urgence être mis au repos. Du coup, les ensemencements prévus pour l'année à venir durent être ramenés à 160 et 360 ha respectivement pour les deux cycles.

Ainsi, entreprises ou particuliers, gros ou petits exploitants, tous les « colons » de la vallée, aux prises avec des difficultés multiples et sans cesse renaissantes, se sont trouvés engagés dans un cercle vicieux. Leur « souci dominant... fut de produire. Ce souci devint très rapidement une obligation qui est parvenue à faire oublier cet autre impératif qui est celui de la conservation des sols »[5]. Pour l'exploitant, talonné par les échéances à venir, au lieu d'améliorer qualitativement la culture, il était en effet « tentant de préparer 100 ha de plus qui, avec un peu de chance, donneraient 120 t d'arachides »... et sauveraient la mise. Le « calcul s'est avéré faux »[6], mais tous y ont plus ou moins cédé, et en le faisant se sont progressivement endettés, et en s'endettant se sont condamnés à miser chaque fois davantage sur la « bonne récolte », capable d'éponger d'un seul coup les arriérés. Eussent-ils été assez lucides et assez au large sur le plan financier pour opérer à temps la nécessaire reconversion des méthodes, qu'on voit mal comment ils auraient pu s'y prendre. Laissons de côté les changements d'activité, qui ont fait passer quelques entreprises des cultures annuelles au bois, à la canne ou à l'élevage. Sur le plan strict de la culture mécanique du riz et des arachides, les agro-

---

1. Brugière, 1954.
2. Martin, 1958. L'auteur a étudié le phénomène de façon approfondie, et précisé sa nature : dans des sols « riches en manganèse total », comme le sont ceux du Niari, cet élément est normalement fixé et inactivé au sein du complexe organique. C'est l'acidification de la terre, sous l'effet de la culture, qui le fait passer sous une forme « hydrosoluble, échangeable et facilement réductible ».
3. Guillemin, 1956.
4. Martin, 1958. Ce qui rend le second cycle particulièrement dangereux, selon cet auteur, c'est qu'il coïncide avec une forte baisse de la courbe naturelle de variation du pH au cours de l'année. En sorte « qu'un second cycle nu » exerce autant « d'influence sur l'acidité que cinq cycles d'arachides bien conduits ». Des expériences menées à l'aide de cases lysimétriques ont permis de mettre en évidence le mécanisme responsable : moins « le phénomène d'érosion » proprement dit, « généralement très réduit », que le « lessivage des bases » et l' « intoxication » consécutive des plantes cultivées. Du coup, se trouve défini un nouvel « art de cultiver », consistant en l'occurrence « à rendre à l'atmosphère, par voie d'évapotranspiration, le maximum du total des pluies. Même l'apport de calcaire... n'exclut pas la nécessité d'assurer une couverture aussi efficace qu'il est compatible avec une exploitation rationnelle du sol, tant sont élevées les pertes par lessivage observées après de tels apports et chères à remplacer les bases entraînées ». (Martin, 1962.)
5. Guillemin, 1956, p. 37.
6. *Rapport sur le projet de création d'une société d'économie mixte, op. cit.*

nomes, jusqu'à ces toutes dernières années, ont eux-mêmes tâtonné dans le noir, sans parvenir à définir une doctrine culturale satisfaisante. De la très abondante littérature consacrée à ces questions ressort une extraordinaire impression de flottement, de variation au fil des années, dans les conseils administrés par les spécialistes. Il ne dépendait pas d'eux que la formule définitive fût découverte du premier coup et par miracle. Pas davantage, comme salariés de l'État ou d'entreprises para-étatiques, il ne leur était humainement possible d'opposer trop ouvertement leurs incertitudes à de hauts responsables, politiquement engagés et avides de résultats. C'est au départ que se trouve la faille, dans une colonisation agricole décidée sans véritable expérimentation préalable, et qui pour cette raison a pris les traits d'une aventure. Une aventure épique pour certains, dramatique pour d'autres, mais de toute façon coûteuse. Et au terme de laquelle la plupart des exploitants se trouvent enfoncés jusqu'au cou dans les dettes. A cet égard il est difficile de faire le point ; nous aurions aimé le tenter, mais les éléments ne nous ont pas été communiqués. De toute façon l'origine variée des fonds, privés, semi-publics et publics, venus directement de France ou passés par l'intermédiaire du Congo, prêtés ou investis à fonds perdus, et qui plus est distillés au long des années, rendrait les recherches aléatoires. Pour s'en tenir aux prêts accordés sur des fonds publics, par l'ancien Crédit de l'A.E.F., l'ancienne Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, et les organismes similaires, l'endettement individuel tourne autour de quelques millions de francs CFA pour les plus petits colons, de quelques dizaines de millions pour les moyens, et de quelques centaines pour les plus grosses entreprises.

b) L'effort de redressement.

A ce prix toutefois, transformée dix années durant en un immense champ d'expérimentation, en « vraie grandeur » et avec toute la variété de conditions requise d'une année et d'une entreprise à l'autre, un certain nombre de points ont été acquis. « Chaque cycle », nous dit-on, a apporté « sa petite contribution à l'aménagement des problèmes culturaux de la vallée du Niari »[1]. Rien de plus vrai, et si l'on ne sait pas encore toujours comment faire, du moins a-t-on appris comment ne pas faire, en bien des occurrences. A leurs dépens, les exploitants ont réalisé le danger d'un sol laissé nu, surtout à la fin du premier cycle. De dures expériences ont ébranlé le mythe de la double culture annuelle sur les mêmes champs[2]. On sait à peu près comment contrôler l'érosion et diverses pestes, encore que de ce côté la boîte de pandore que sont les équilibres naturels puisse encore réserver des surprises.

Sur trois points surtout, des progrès décisifs ont été accomplis : soins donnés au sol, simplification des façons préculturales, passage de la culture extensive à la culture intensive. Nous les prendrons dans l'ordre. Sur la question du sol, un long chemin a été parcouru. Les premières années étaient dominées par la recherche d'une plante de couverture capable de couvrir le sol, si possible résistante à la saison sèche, et susceptible enfin d'être enfouie comme engrais vert avant reprise de la culture. Bien des aléas furent essuyés, nous l'avons montré, avant que l'on découvrît enfin quelques espèces satisfaisant à ces conditions, et de plus fourragères[3]. On sait donc, depuis peu comment protéger le sol de la pluie et du soleil, et le réenrichir en matières organiques. Mais il est apparu qu'au stade de l'intoxication manganique l'engrais vert, employé seul, risquait de faire plus de mal que de bien, en abaissant encore des pH déjà fort bas[4]. Et que, même installé

---

1. Guillemin, 1956, p. 68.

2. *Ibid.*, p. 141 : « Il apparaît bien qu'il faille réviser les conceptions originelles et admettre qu'au Niari, il n'est pas toujours possible, en l'état actuel des choses, de faire chaque année deux cultures de rapport sur la même sole, mais que la longue saison des pluies de cette région permet d'avoir toujours une culture de rapport et une culture dérobée de couverture ou d'engrais vert ».

3. *Ibid.*, p. 41 : R. Guillemin rappelle les espoirs fondés sur une crotalaire, considérée à un moment donné comme « rédempteur universel des torts causés aux terres du fait de la motoculture », pour se révéler en fin de compte « une mauvaise herbe excessivement gênante et envahissante ».

4. Martin, 1958. Selon cet auteur, l'acidification peut résulter aussi bien d' « une augmentation de la capacité d'échange par la teneur en matière organique » que d'une diminution en valeur absolue des bases échan-

à temps, il n'accordait qu'un sursis fugace à la culture, en prolongeant quelque peu « la durée d'exploitabilité d'une parcelle »[1]. C'est alors que germa l'idée, vulgarisée ensuite par la station agronomique de Loudima[2], de recourir aux amendements calcaires. A la différence de bien des sols tropicaux, dans le nord du Congo notamment, ceux du Niari contiennent du calcium et de la magnésie. Mais la teneur en est modeste, comme l'indique un pH naturel très voisin de 5, et ce en dépit d'un substratum de calcaires partiellement dolomitisés. Ce chiffre n'apprécie, bien entendu, que la fraction échangeable. Mais les réserves manquent également. Dans ces conditions, les récoltes exportant le calcium disponible, et les pluies le lessivant à travers le sol laissé nu, toute période de culture prolongée acidifie irrémédiablement la terre, et d'autant plus rapidement que cette culture est mal conduite[3]. Or il existe une corrélation extrêmement nette entre le pH d'une part, le rendement et la qualité des arachides de l'autre, qui s'effondrent en dessous de 4,7. Cette corrélation tient pour une part à la libération du manganèse qui vient intoxiquer les plants ; mais elle exprime également les exigences physiologiques propres à l'arachide, dont l'optimum à cet égard se situe légèrement au-dessus de 5.

Ainsi la nécessité s'est-elle imposée d'amendements calcaires, et si possible calco-magnésiens, à la fois pour reconstituer les sols et insolubiliser le manganèse[4]. Idée d'autant plus facile à mettre en œuvre que la matière première se trouve pratiquement sur place. Les résultats expérimentaux sont remarquablement nets. L'épandage de calcaire broyé, à la dose de 3 t/ha, « sur une terre nouvellement défrichée », a été suivi, « dès la première culture d'arachides... par un accroissement du rendement et une amélioration de la qualité » en comparaison des parcelles-témoins. L'action s'est poursuivie « pendant trois cycles successifs », donnant au second cycle un supplément de près de 400 kg à l'hectare, et un rendement au décorticage accru de 12 %. Une autre expérience, menée sur une terre déjà cultivée, et de fertilité très diminuée, a confirmé l'intérêt des amendements calcaires[5]. La méthode a été adoptée ou est en passe de l'être par les principaux exploitants du Niari. A la S.I.A.N., on se déclare à fond pour elle. La station agronomique de Loudima et l'I.R.C.T. ont monté de petites installations de concassage-broyage, qui utilisent le calcaire légèrement magnésien du niveau SC1c du Schisto-Calcaire, affleurant en bordure du Niari. Les doses préconisées varient de 3 à plus de 5 t /ha, tous les quatre ans, suivant la nature des cultures et l'état des terres. A l'I.R.C.T., le prix de revient de l'amendement en place s'établit à 5 000 francs CFA la tonne. Ce coût est très largement compensé par le supplément de rendement escompté[6].

Les applications de calcaire laissent malheureusement intact le problème posé par la dégradation de la structure physique des sols, sévère après quelques années seulement de culture. Contrairement aux espoirs un moment mis en eux, l'effet des « apports de chaux ou de calcaire broyé » sur la stabilité structurale s'est révélé « insignifiant sinon nul »[7]. Déjà les améliorations de structure obtenues « par des enfouissements d'engrais verts ou de fumier » n'avaient eu qu'un « caractère extrêmement fugace ». Le stylosanthes lui-même semble impuissant à ramener la structure « au niveau initial ». Au terme d'une expérimentation systématique, le seul espoir de rendre aux terres du Niari les qualités physiques que la culture leur fait perdre se situerait du côté des sels organiques

---

geables, la quantité de matière organique demeurant stationnaire. Aussi bien l'engrais vert a-t-il été « reconnu comme acidifiant ».

1. GUILLEMIN, 1956, p. 41.
2. CAVALAN, 1960.
3. En partant d'un sol vierge à pH 5, la « culture continue d'arachides » (6 cycles successifs) a fait monter l'acidité jusqu'à 4,65, valeur-limite au point de vue fertilité ; la « dénudation » pendant une durée égale a mené jusqu'à 4,30 (4,45 au bout de 4 cycles seulement). (*Ibid.*, p. 47.)
4. C'est « l'existence d'un fort antagonisme entre Ca et Mn qui explique » à la fois le lien entre la toxicité manganique et l'acidité du sol, et « l'action favorable du chaulage sur la réduction des teneurs en Mn et la toxicité de cet élément ». (PRÉVÔT, 1959.)
5. Indications prises dans CAVALAN, 1960, p. 18 à 24 et 54 à 64.
6. Cf. CAVALAN, 1960, p. 68 : « ... nous avons obtenu [sur 3 cycles successifs] grâce au calcaire un accroissement de production de 600 kg à l'hectare, représentant une valeur de 18 000 francs, au prix moyen de 30 francs le kilogramme ». En tenant compte de la plus-value au décorticage, ce chiffre est à 'porter « à 22 000 francs au moins ». En regard : l'apport de 3 t de calcaire, revenu à 7 150 francs.
7. MARTIN, 1960, p. 22.

de fer. Par l'intermédiaire de complexes organo-ferriques, le fer « agirait comme ' pont ' entre les matières humiques et l'argile », élevant ainsi le taux des agrégats. Une régénération spectaculaire de la structure a pu être effectivement observée sur des échantillons de sol auxquels cet élément était fourni sous la forme chimique adéquate. « La solution », concluait l'auteur de cette recherche, « consisterait vraisemblablement à trouver un produit organique riche en fer dont l'application au champ serait complétée par apport d'amendement calcaire »[1]. Solution malheureusement toute théorique, car en face de ce « phénomène pratiquement inéluctable » qu'est la dégradation de la structure, « il paraît impossible de préconiser l'emploi de sels organiques de fer très coûteux, surtout aux doses qui seraient nécessaires »[2]. Face à l'imperméabilisation croissante de la couche cultivable, la seule parade réside dans des pratiques anti-érosives, appliquées dès l'ouverture du terrain.

Prenons à présent notre second point : la simplification des travaux préparatoires à la culture. A cet égard, les recherches de la station agronomique l'ont menée à préconiser une véritable révolution aratoire. Nous avons dit précédemment les façons profondes, répétées et croisées que les agriculteurs de la vallée estimaient devoir à leurs terres. Certains allaient jusqu'à préconiser des griffages ou sous-solages périodiques. Cette « préparation très poussée du sol » revenait cher, et présentait en outre, dans le domaine agronomique, une série d'inconvénients spécifiques : enterrement, par les charrues à disques, de la « couche superficielle de terre la plus active », action « trop intense et trop brutale » du pulvériseur, « effet de lissage » et formation d'une « semelle de labour » à la limite de pénétration des disques de la charrue ou de la déchaumeuse[3]. Bien mieux : à la suite d'essais systématiques, il est apparu aux agronomes de Loudima que ces travaux coûteux n'avaient pas, en définitive, « une influence décisive sur les rendements ». Ils ont été amenés à formuler une doctrine nouvelle, consistant à « réduire dans toute la mesure possible le nombre des interventions mécaniques », et à substituer aux matériels en usage des outils mieux adaptés. Sont désormais préconisés, pour le labour, les « engins du type rome-plow [disques crantés], qui ameublissent le sol à profondeur moyenne, sans retournement et sans déplacement latéral de la couche travaillée », et l'émiettent modérément « sur toute l'épaisseur de terre ameublie ». Pareillement, le croskill est préféré, comme instrument de compactage, au rouleau. A la charnière des deux cycles annuels de culture, des façons aratoires réduites à leur plus simple expression remplacent avantageusement les travaux d'Hercule de jadis : « un passage de rome-plow complété par un passage de croskill ». La S.I.A.N. déclare se trouver bien d'une simplification qui, chez elle, n'a pas entièrement éliminé les engins à disques ordinaires. Est-ce le dernier état de la question ? De nouvelles invasions de mauvaises herbes n'obligeront-elles pas un jour à reconsidérer la question ? Constatons en tout cas combien la nouvelle formule rejoint la position des pédologues, depuis toujours hostiles, en milieu tropical, à ce qui dérange la couche superficielle du sol, et bouleverse de délicats équilibres chimiques et microbiologiques[4].

Sur la voie d'une intensification de la culture — le dernier aspect que nous ayons à considérer — le chaulage représente un progrès indiscutable. Les essais d'engrais chimiques, en cours à la S.I.A.N. sous le contrôle d'agronomes qualifiés, devraient également faire avancer la question[5]. Mais ce ne sont de toute façon là que des acquisitions isolées. En pareil domaine, il ne peut y avoir

---

1. Martin, 1960, p. 29.
2. *Ibid.*, p. 5.
3. Cf. Cavalan, 1960. Voir également le témoignage de R. Guillemin (1956) sur « la préparation aussi impeccable que possible » du « lit de semis », à laquelle se contraignaient les exploitants, dans le but d' « éliminer les façons culturales d'entretien ». Avec ce résultat d' « ouvrir les parcelles dès le début de la saison sèche, si bien que le sol reste absolument dénudé pendant plusieurs mois ». Et de rendre « très pulvérulente, donc extrêmement sensible à l'érosion pluviale » lors des « premières tornades d'octobre » la couche arable si bien travaillée. Sans pour autant prévenir « l'envahissement des parcelles par le *Pennisetum* ».
4. L'expérience des agronomes français, il est intéressant de le constater, rejoint celle de leurs collègues britanniques dans l'Est africain. Là aussi, et à peu près au même moment, une nouvelle méthode de culture mécanique, simplifiée, a été mise au point et adoptée : le sol n'est plus retournée, mais simplement travaillé au cultivateur, et les billons refendus. Le tout demande 0,7 heure à l'acre au lieu de 1,6. (Lea, Ofield et Pammore, 1960.)
5. L'objectif, en cas de succès, consistant, selon P. Vennetier, à « supprimer totalement » les jachères sous plantes couvrantes, et arriver à cultiver « canne sur canne ». (1963.)

de solution pleinement efficace que globale. Le but à atteindre est la culture continue, sans baisse des rendements à terme, et sans détérioration des qualités naturelles du sol. On ne peut y parvenir qu'en combinant une rotation, de nature à équilibrer la ponction des récoltes sur la fertilité, et des restitutions suffisantes pour ramener cette fertilité à son niveau de départ. Touchant la première, les techniciens de Loudima préconisaient encore, en 1960, quatre cycles successifs d'arachides, suivis de deux années consacrées à « une culture pérenne à fort enracinement »[1], en l'occurrence le stylosanthes. Et de préciser : « le stylosanthes n'est pas considéré comme plante fourragère, mais seulement comme plante d'amélioration du sol. Il est prévu de le recéper périodiquement afin d'accroître son effet bénéfique, par apport au sol de matière organique sèche ». C'est à peu près la façon dont on s'y est pris, à la S.I.A.N., depuis plusieurs années, pour remettre en état des terres « matraquées » par des cultures répétées d'arachides, à ceci près qu'ici c'est le *Mimosa invisa* qui a été choisi initialement comme plante couvrante. Par rapport à la période antérieure, où l'on se contentait d' « intercaler de temps en temps un engrais vert dans la succession des cultures annuelles », le progrès est réel mais ne constitue en aucune façon une révolution.

Et la question se pose alors tout naturellement : y a-t-il intérêt à faire des cultures fourragères dans un but purement agronomique ? Pourquoi ne pas combiner, dans une formule agricole réellement intensive, la grande culture et l'élevage bovin, menés jusqu'ici séparément, en donnant les fourrages à pâturer aux vaches, et en récupérant pour les cultures de rapport au moins une partie du fumier ? Les responsables de la station I.R.C.T. de Madingou-la Nkenké considèrent que cette solution est la seule rentable, et travaillent systématiquement à la mettre au point. L'entreprise a été la première à œuvrer dans ce sens. A la fin de 1960, son troupeau frisait déjà les 500 têtes, l'objectif final étant de 1 800. Pour le moment, ces animaux sont élevés selon des méthodes qui rappellent de très près celles que nous avons exposées, à propos de l'exploitation Joffre. On joue sur un ensemble de pâturages diversifiés : vastes parcs de savane naturelle enclose, dans la partie de la concession située au nord de la grande route ; petits parcs (quelques dizaines d'hectares) de pâturages naturels en cours d'amélioration, par essouchement, enrichissement et fauchage périodique des refus ; enfin cultures fourragères *(Melinis-Stylosanthes)* établies les unes sur défriche, les autres sur des sols dégradés par la culture, où elles ont eu du mal à prendre, mais ont fini par combler les vides en créant des herbages vigoureux. Au commencement de 1961, deux troupeaux pâturaient séparément : les bœufs et génisses dans les parcs naturels, les vaches et les veaux sur les prairies fourragères. Un troisième allait être constitué, de bœufs à l'engrais, pour lesquels étaient prévus des aliments de complément. L'élevage bovin, pour finir, se complétait de 300 moutons de race locale, et de quelques porcs.

Sans doute ce cheptel et la façon dont on l'élève confèrent-ils au domaine de la Nkenké une dominante pastorale, qui le rapproche singulièrement des élevages précédemment étudiés. Cette orientation s'explique sans aucun doute par un souci de rentabilité à moyen terme. Mais l'I.R.C.T. n'a en aucune façon renoncé à sa vocation agricole. Si la plus grande partie des 200 ha sous culture au début de 1961 portaient des fourrages, l'entreprise, sur le restant, expérimente deux types de succession, avec et sans fumure. Une culture de maïs inaugure la première, suivie de coton au second cycle ; viennent alors quatre cycles d'arachides consécutifs ; pour finir, le sol porte pendant deux ans des fourrages. Moins intensive, la deuxième formule ne démarre qu'à l'intercycle annuel, avec le coton ; les cycles d'arachides se réduisent à deux, tandis que la période fourragère s'allonge à trois années. De toute façon, on commence par chauler. Mais la première rotation est précédée, en plus, d'un épandage massif de fumier : 30 à 40 t à l'hectare. Ce fumier lui-même est recueilli dans les « kraals », au nombre de deux, où les animaux passent la nuit[2]. L'orientation textile de l'I.R.C.T. s'est reportée, on le voit, des « plantes jutières » dont on entretient

1. Cavalan, 1960, p. 13.

2. En ce qui concerne la production de fumier, le problème réside évidemment dans les disponibilités de matière végétale pouvant servir de litière. Utiliser la paille de brousse suppose de telles manipulations que la rentabilité s'en trouverait compromise. La solution essayée à l'I.R.C.T., et dont l'entreprise se déclare satisfaite, consiste à récupérer pour servir de litière le produit des fauchages à l'intérieur des parcs quand il a plu par-dessus et que le foin a perdu sa valeur nutritive.

seulement les collections, vers le coton. On rejoint ainsi l'une des très vieilles cultures de la vallée, et à une époque plus récente les malheureux essais de la période 1910-1920, qui avaient abouti à sa disparition. Ce qui légitime cette exhumation, c'est la technique des amendements calcaires, grâce à laquelle il est devenu possible de hisser le pH des sols locaux, à condition de ne pas partir de trop bas, aux 5,2 que réclame le coton. Nous avons vu en tout cas des champs de magnifique apparence, et qui semblaient un encouragement dans cette voie.

Sur le plan strict de l'élevage associé à la culture, il semble que l'I.R.C.T. fasse école. A son tour la C.G.O.T. envisageait, début 1961, de constituer un troupeau important, et de se lancer dans le « mixed-farming ». Peu ou prou, tous les cultivateurs européens avaient, ou étaient en passe d'acquérir des vaches. La S.I.A.N. comprise. Mais est-ce là la seule forme possible d'intensification de la culture ? Deux autres possibilités se discernent. En premier lieu l'arboriculture : arbres fruitiers, bananiers (qui leur sont dans une certaine mesure assimilables), caféiers. De nouveau l'on rejoint là de vieilles tentatives : les palmiers de l'ancienne concession Harquet, les caféiers dont une partie survivent dans les villages bacougni. Le climax, on l'a vu, est forestier, et il n'y a aucune raison pour que des espèces, dont l'habitat correspond aux marges de la forêt dense plutôt qu'à la « rain forest » proprement dite, ne prospèrent pas. Les essais menés par l'I.F.A.C. (devenu l'Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer), près de Loudima, légitiment bien des espoirs. A coup sûr, le Niari pourrait produire des agrumes, puisque les arbres réussissent parfaitement à Boko. Mais la réussite en ce domaine n'est pas simplement une question d'eau : les mandariniers et orangers du Pool ne prospèrent et ne produisent que sur les sols spontanément engraissés qui entourent les habitations. En plantation, dans le Niari, les règles de la fumure devraient d'abord être posées. L'I.F.A.C. a obtenu de bons résultats avec le bananier, mais ces résultats ne sont extrapolables qu'aux sols les meilleurs et les plus humides de la vallée, c'est-à-dire les alluvions basses frangeant les rivières. Or ces terres sont déjà en grande partie mobilisées par les cultures traditionnelles des villageois[1]. On a pensé encore à ressusciter les caféiers d'avant guerre, avec d'excellents arguments à l'appui. Plus neuve apparaît l'idée des manguiers greffés. Ceux qui ont été plantés se développent fort bien, au point qu'il faut, dit-on, immobiliser les mangues pour éviter qu'elles s'entrechoquent au moindre souffle[2] ! A cet égard, les bois de manguiers des anciens villages constituaient une référence. Mais comment choisir entre toutes ces cultures ? Plus encore qu'avec les plantes annuelles, une longue expérimentation est indispensable ; ou l'on risque de voir se répéter l'aventure des palmiers sélectionnés par l'I.R.H.O. à Sibiti, et qui, au bout d'un certain nombre d'années, se sont mis à pourrir du cœur. Le pire serait une multitude d'initiatives en ordre dispersé, aboutissant à un échantillonnage de productions. Le placement des récoltes, le café mis à part, qu'il s'agisse d'agrumes, de mangues, de bananes, et d'une façon générale de toute arboriculture fruitière, suppose un marché bien organisé et discipliné, s'appuyant sur un volume de production suffisant. Faire de l'arboriculture au Niari n'a rien d'absurde, mais il faut savoir à quoi l'on s'engage : à faire un trait sur quinze années de recherches et d'expériences dans une tout autre voie, et repartir de zéro.

De toute manière l'irrégularité des cycles pluviométriques semble devoir lier les rendements,

---

1. De toute façon, même sur les sols humides et convenablement drainés que réclame le bananier, le rendement et la qualité marchande des régimes sont subordonnés à un enrichissement permanent du sol. Dans les vallées du Mayombe, où toutes les conditions naturelles requises se trouvaient réunies, les bananeraies établies par des planteurs africains aux abords des routes et des gares, faute de restitutions, finissent par donner des régimes de taille insuffisante au regard des normes commerciales.

Dans le Niari, la seule tentative, œuvre d'un petit colon installé aux abords du poste de Loudima, n'a pas été un succès, c'est le moins qu'on en puisse dire. Bien sûr, même dans le Niari et sans précaution particulière, il est toujours possible de produire pour le marché local une marchandise approximative, et de l'écouler. Mais ce n'est pas cela qu'on demande, pour l'essentiel, à la vallée.

2. Des essais se poursuivent près de Loudima à la station de l'I.F.A.C., depuis la création de cette dernière en 1953. L'irrigation ne s'est montrée nécessaire que les deux premières années : l'arbre se montre ensuite « très résistant à la sécheresse en plaine ». En fait de taille, un simple écimage vers sept ans suffit. Certaines variétés arrivent à produire « 500 kg de fruits à l'âge de huit ans ». Des envois sur la France ont laissé un bénéfice substantiel en 1961-1962, en dépit d'un fret avion de près de 90 francs CFA. Une plantation-pilote de 1 500 arbres a été créée, et un millier de plants greffés sont annuellement cédés. (MOREUIL, 1963.)

et la rentabilité, à l'irrigation[1]. A cet égard, pour des produits que l'on désire exporter, la situation est tout autre que pour la canne, qu'il a été possible de protéger, parce qu'elle disposait d'un marché au Congo et dans l'arrière-pays. Mais y a-t-il moyen d'irriguer au Niari ? Matériellement, techniquement, oui. Des sondages étaient en cours, au printemps 1961, pour détecter les eaux souterraines au sein des calcaires, dans le périmètre de la C.G.O.T.[2]. Ces eaux existent à n'en pas douter. A supposer qu'on parvienne à les localiser, là où ailleurs, une irrigation, à petite échelle, deviendrait possible. L'autre solution consiste à pomper l'eau dans le cours même, ou la nappe alluviale, soit du Niari, soit de ses affluents de rive gauche. La S.I.A.N. le fait, pour ses champs de multiplication, sur la basse et la moyenne « terrasses » ; ce qui lui a permis d'augmenter dans une proportion appréciable la production de boutures. Mais sur la haute terrasse (pour reprendre le jargon local) et pour des cannes destinées à l'usine, l'aspersion a beau doubler les rendements, la différence de niveau est trop grande, et l'énergie fournie par un moteur diesel revient trop cher pour que l'opération soit rentable. Tout le mal vient en somme du relief particulier de la vallée du Niari, fausse plaine où s'encaissent les rivières, bordées d'un ruban alluvial étroit. Il ne serait pas impossible d'irriguer par gravité à partir des affluents du fleuve, mais les prises d'eau devraient être reportées très en amont, et ces rivières souffrent de toute façon d'un débit fort irrégulier, et qui s'affaisse en saison sèche, quand on en aurait le plus besoin. Le seul espoir d'un développement spectaculaire en matière d'irrigation réside donc dans le courant électrique à très bon marché que pourrait fournir le Kouilou ou la Bouenza (ou, anticipant sur un équipement hydro-électrique régional, une ligne à haute tension amenant de Brazzaville le courant du Djoué).

---

1. Selon un document émanant de la C.G.O.T., « la nécessité d'irriguer est généralement admise pour établir dans la vallée une agriculture et un élevage intensifs sans lesquels la rentabilité désirée ne peut être obtenue ». (*Rapport sur le projet de création d'une société d'économie mixte dans la vallée du Niari, op. cit.*)

2. Une campagne de prospection systématique a été confiée, depuis, à la F.A.O.

E. — La participation des Congolais aux activités nouvelles

La canne à sucre, le limba, les vaches, autant de nouveautés adjointes en l'espace de quelques années au secteur, d'abord étroitement agricole, des activités européennes dans la vallée du Niari. Restent-elles l'apanage des entreprises de colonisation, fortement capitalisées, ou ont-elles diffusé dans le milieu, très réceptif, formé par les habitants de la région, ceux des villages et ceux des petites agglomérations, constituées autour des entreprises et des gares ?

Pour la *canne à sucre*, la réponse est d'une grande simplicité. Voulant rester maîtresse de ses approvisionnements, et conserver les avantages d'une organisation très stricte, dans l'espace et dans le temps, de la production des cannes et de leur transport, la S.I.A.N. se refuse à envisager une forme quelconque d'association à de petits producteurs indépendants ; elle se méfie également des risques de contamination que comporteraient, pour ses propres champs et pour la régularité des fournitures, une formule de cet ordre. La canne reste donc jusqu'à nouvel ordre, pour les cultivateurs autochtones, une spéculation entièrement autonome, liée à la production et à la vente plus ou moins clandestine d'alcool destiné au marché local[1].

a) Le bois.

Il en va tout à fait autrement du limba. Au Congo, d'une façon générale, la grosse exploitation domine : sur une centaine d'entreprises qui travaillaient en 1959, onze produisaient à elles seules les deux tiers du tonnage global. Sur le territoire de l'Inspection forestière du Niari (comprise entre celles du Kouilou et de Brazzaville, et couvrant la majeure partie des pays du Niari), la moitié de la production a été obtenue, la même année, sous quatre raisons sociales seulement : environ 55 000 m³ évacués sur un total de 110 000. Ce chiffre concerne les exploitants qui opèrent sous le régime normal des permis forestiers, analogue à celui qui est en vigueur au Gabon. Une place doit être faite en marge à la S.C.K.N., restée jusqu'à aujourd'hui propriétaire d'une partie de l'immense domaine qui lui avait été jadis concédé. Elle a commencé par affermer l'exploitation de portions de forêt qui lui appartenaient, notamment en bordure de la route Loudima-Sibiti. Une filiale, la Société Forestière du Niari, a pris ensuite la relève, sous un régime de propriété forestière. Les statistiques de l'année 1959 créditent cette dernière de 8 800 t de grumes évacuées (pour le Niari seulement, car elle opère aussi au Kouilou).

A l'autre bout de l'éventail, on tombe sur des exploitants congolais. Comme au Gabon, le Gouvernement les encourage. Des facilités particulières leur ont été consenties dans les réserves dites « de la rive droite du Niari ». Mais aucun, avant 1960 en tout cas, n'a voulu profiter des permis

1. A Madingou, la production de « vin de canne » est estimée, par le sous-préfet, à 40 dames-jeannes par homme et par an, valant 250 francs l'une, et 10 000 francs en tout : à peu près le cinquième des revenus monétaires de cette catégorie de la population agricole.

de 500 ha prévus à leur intention. Ils s'en tiennent à la procédure des lots d'arbres sur pied, adjugés pour un nombre limité de coupes (ne dépassant pas quelques centaines). Ce qui n'a pas empêché les entrepreneurs africains de « sortir » un total de 18 400 m³ de bois, en 1959, toujours dans les limites de l'Inspection du Niari. Le plus en vue s'est même inscrit, à lui seul, pour 3 600 m³, plus que certains Européens. Plusieurs, installés à Loudima, utilisent la route Sibiti-Loudima. D'autres opèrent beaucoup plus à l'est, dans la région de Mouyondzi, et descendent leurs bois en direction de Le Briz. La part des Congolais dans la production totale n'est pas négligeable : elle s'élevait en 1959 à 13,4 % (contre 10,5 % l'année d'avant), et continuera sans doute à s'accroître[1]. Non pas seulement en raison des facilités qui leur sont consenties : la nature des choses joue en leur faveur. Le gros des bois ayant été drainé par quelques grosses entreprises fortement équipées, les tonnages restants, beaucoup plus disséminés, s'accommodent d'une exploitation fractionnée, par petits paquets d'arbres. Certains des exploitants africains sont correctement outillés, et savent s'organiser. Mais ils manquent de capitaux, de formation technique, de rigueur comptable, et demeurent étroitement tributaires des transporteurs et même des moyens de débardage étrangers. C'est en apparence, suivant la formule consacrée, « le blanc qui travaille pour le noir » ; mais sans doute aussi, à l'arrière-plan, le risque d'un retour hypocrite à la vieille formule gabonaise des tâcherons, avec ce qu'elle comporte d'aliénation économique. Au reste, la dépendance et l'endettement ne sont pas l'apanage des exploitants locaux. A débrouiller les relations entre les entreprises forestières et les transporteurs, et derrière ces derniers le rôle exact que jouent les exportateurs, en tant que bailleurs de fonds, on ferait à coup sûr des découvertes intéressantes.

b) Les vaches.

Il reste à parler de l'élevage. Dans ce domaine comme dans tant d'autres — à commencer par le limba et sa sylviculture, et en attendant de parler des « paysannats » — ce sont les Belges qui ont montré la voie, entrepris les essais, mis au point des formules. Brazzaville n'a fait que suivre, pas toujours à bon escient du reste, et adapter. En matière d'élevage, tout est parti de troupeaux constitués, au Mayumbe ex-belge, par des missions catholiques, des sociétés et des particuliers, à partir de bétail originaire du bas Dahomey (dont les premières introductions remontent à la période antérieure à 1914). Une société agricole, la S.C.A.M., inaugura en 1933 une politique de diffusion, en milieu autochtone, de génisses et de taurillons en provenance de ses propres élevages. Elle le fit sous un régime de métayage, suivant un contrat inspiré des règles locales en usage pour le petit bétail. D'autres l'imitèrent. Dans une proportion appréciable de cas, les troupeaux cédés ont prospéré, et l'on recensait, peu après la dernière guerre, plus de 2 500 bêtes aux mains d'éleveurs congolais, dont un millier détenues en pleine propriété[2].

A son tour, avec beaucoup de retard mais aussi d'enthousiasme, le Congo de Brazzaville s'est lancé dans la même voie. Des vaches de la petite race dite des Lagunes ont été acquises de l'autre côté de la frontière. A la fin de 1960, les effectifs de ce bétail « Dahomey » se montaient déjà à 2 050. Plusieurs centaines d'animaux d'importation devaient s'y ajouter en 1961. D'ores et déjà, 228 « petits troupeaux » avaient pu être constitués en milieu africain, dont 212 dans le périmètre du Niari. La diffusion repose sur un système de contrats de métayage, étroitement inspiré de celui des Belges. Le candidat éleveur reçoit en principe un taureau et quatre femelles ; il s'engage à rembourser les animaux sur le croît. Les bêtes restituées faisant l'objet de nouveaux prêts, on compte ainsi, par un processus de boule de neige, multiplier progressivement les troupeaux, sans importations trop coûteuses. 500 « petits éleveurs » sont prévus pour 1965, dans le cadre de cet « élevage familial africain ». Un autre aspect de cette politique de diffusion consiste à propager les troupeaux de proche en proche, en satisfaisant en priorité les demandes exprimées par les voisins des premiers éleveurs. Ainsi se trouve facilitée l'adaptation du bétail au milieu naturel, et des hommes au bétail ;

1. Avec 71 000 m³, les exploitants africains ont assuré, en 1960, 16,7 % de la production totale du Congo.
2. Flamigni, 1948.

on limite en même temps au maximum les possibilités de conflits dans les villages. Mais la politique se met en travers de ces bonnes intentions : de passe-droits, résultent des troupeaux éparpillés dans la nature ; comme il faut faire plaisir à beaucoup de gens, le nombre de femelles données ensemble tend à se réduire à trois, ce qui est insuffisant ; le remboursement promis n'est ni toujours exigé, ni surtout obtenu dans un délai raisonnable. Tout ceci freine le développement d'une initiative pleine d'intérêt, mais ne suffira vraisemblablement pas à la compromettre.

Les deux pôles de cet élevage, dans son état actuel, correspondent aux deux extrémités de la vallée du Niari, latu senso. Le gros des effectifs est à l'est, dans la sous-préfecture de Mindouli ; la répartition s'y appuie sur la station de Mpassa. Mais il existe, à l'opposé géographique, un deuxième centre de diffusion : la sous-préfecture de Boko-Songho, où par achat aux éleveurs de l'ancien Congo belge, derrière la frontière toute proche, un certain nombre de troupeaux se sont spontanément constitués. Autour de Madingou, les 100 bêtes reçues entre 1955 et 1960 se retrouvent multipliées par deux. On y comptait, à la fin de 1960, 18 « métayers » et 7 « propriétaires », détenteurs de 230 animaux en tout. Chez les premiers, 54 naissances pour 9 morts avaient été enregistrées au cours de l'année, et tous les troupeaux, à l'exception d'un seul, s'étaient accrus.

Ce qui a fait choisir la vache des Lagunes, de faible poids et de tout petit format (200 kg contre 300 à 350 pour la Ndama), par les Belges d'abord, puis au Congo de Brazzaville, ce sont ses qualités de docilité, de rusticité, de résistance aux parasites et notamment aux tiques. Son caractère casanier aussi, qui limite au maximum les problèmes de gardiennage. « C'est la seule race de bêtes bovines qui ne demande presque pas de soins, mais il lui faut de bonnes herbes et de bonne eau »[1] : précisément ce qu'à défaut d'éleveurs compétents le Niari peut lui offrir. Le Service de l'élevage n'a pas renoncé pour autant à répandre la Ndama dans les villages. Économiquement, la race est bien plus intéressante ; mais son caractère moins facile, son grégarisme et sa sensibilité aux tiques, ont fait prévoir pour elle une solution particulière : celle de troupeaux non plus familiaux mais villageois précisément. Propriété collective des habitants, ces troupeaux seraient gardés en permanence par des bouviers fournis par la communauté, et rémunérés sur le croît ; au nombre de trois par an, il est prévu de les constituer aux effectifs initiaux de 100 à 120 têtes. Cette formule est inspirée de celle en usage au Dahomey. Nous doutons qu'elle puisse fonctionner telle quelle au Congo où le sens communautaire n'existe guère à l'échelon du village, mais seulement au niveau de cette cellule intermédiaire qu'est la grande famille (ici sur une base de parenté utérine, qui vient encore compliquer les choses)[2].

Pour s'en tenir au bétail du Dahomey, le seul à avoir donné lieu à un début de réalisation des projets, le milieu africain du Niari est réceptif, et nous avons vu qu'il y avait plus de demandes que de possibilités de les satisfaire. Est-ce dû au souvenir de l'élevage bovin que semblent avoir connu il y a très longtemps les Bakongo ? Ou simplement à l'ambiance favorable créée par un petit bétail relativement nombreux et varié dans la région ? Ou encore à l'émulation suscitée par les élevages européens ? Peu importe au fond. Il est plus important de diagnostiquer la place et le rôle que les vaches vont tenir dans la société et les activités villageoises. Les services officiels visent la culture et le transport attelé. On se préoccupe depuis plusieurs années à Mpassa de dresser des bœufs de labour ; on prévoit de les diffuser, ainsi que des charrettes, dans le cadre de ces « paysannats » dont nous allons reparler. Ces bœufs auront-ils raison du tracteur et de la bicyclette ? Faut-il le souhaiter ? On n'en est pas là pour l'instant, et ce qui frappe au contraire, là où existent des troupeaux de vaches des lagunes, c'est qu'on les a donnés aux hommes, tandis que les femmes continuent d'assurer le gros des travaux agricoles. Ainsi se renforce encore une division des activités sur la base des sexes. Les épouses maniant la houe, et le bétail des maris paissant négligemment à la périphérie des villages, des conflits devaient inévitablement surgir, sur le modèle clas-

---

1. Flamigni, 1948, p. 25.

2. *Le projet de plan quadriennal 1964-1968* limite à la préfecture du Pool l' « implantation de troupeaux collectifs de 100 têtes ». C'est une autre formule qui est prévue désormais pour le Niari : celle de troupeaux de 25 bêtes confiés à des mutuelles villageoises (groupant une trentaine de producteurs) en métayage collectif, le remboursement commençant la quatrième année. A partir de 100 troupeaux distribués, il est prévu d'atteindre un « niveau d'équilibre » de 10 000 animaux entre le 12e et la 15e année (p. 60-61 et 82-83).

sique des disputes provoquées par le cochon dévoreur de manioc. La réaction — positive en l'occurrence — de certains éleveurs commence à faire surgir dans la vallée du Niari des parcs clôturés, où les vaches sont mises à l'abri des tentations. Mais des étendues importantes ne vont-elles pas, à la longue, être soustraites aux cycles culturaux, dans une région où beaucoup de villages n'ont pas trop de toute la terre disponible ? L'avenir dira si, et comment, cette répartition dans l'espace pourra faire place à une répartition dans le temps, intensifiant le cycle d'utilisation du sol ; si cet élevage masculin finira par mériter de la sorte son qualificatif de « familial » ; et dans quelle mesure, enfin, les apprentis-éleveurs sauront échapper à la tentation qui semble les guetter : celle d'un élevage pour l'élevage, visant le nombre plus que le rapport, et le prestige social de préférence à l'efficacité. Faisons confiance, en attendant, à l'évolution spontanée des hommes et des choses.

c) La culture mécanisée.

Dès le début des années 1950, dans la mouvance des « fermes » d'Aubeville, des cultivateurs congolais, séduits par le modernisme technique, avaient demandé et obtenu que l'entreprise labourât leurs champs. C'était là le premier indice d'un changement d'état d'esprit, d'une sorte de mobilisation psychologique de la fraction masculine des villageois du Niari, sensible à l'exemple des exploitations européennes, mais peut-être plus encore à l'atmosphère de mouvement et d'initiative instaurée par la colonisation agricole du pays. Ces velléités du début ont pris corps, quelques années plus tard, dans le cadre de la formule d'intervention officielle dite des « paysannats ».

Précisons ce que recouvre le terme. Jusque vers 1950, les autorités de l'A.E.F. et des territoires constitutifs disposaient, en sus de l'autorité personnelle des administrateurs en poste, de deux moyens d'action utilisables en vue du progrès agricole : d'une part, les agents locaux des services agricoles, distributeurs de semences et de plants, acceptés plus que désirés, et de bons conseils, rarement suivis ; d'autre part, les fameuses Sociétés Indigènes de Prévoyance, muées en Sociétés Africaines de Prévoyance, avec les prodromes de la décolonisation[1]. Bâties sur le modèle de celles d'A.O.F., ces S.I.P. ne fonctionnaient pas, du moins dans le sud de l'ancienne A.E.F., comme des greniers de réserve ; gérées suivant des règles souples, dotées de ressources et d'une caisse indépendantes, appuyées sur un fonds commun, elles donnaient, aux administrateurs qui en avaient la volonté, la possibilité matérielle d'agir sur le plan agricole : en achetant et distribuant du matériel ou des graines, en effectuant les transports nécessaires, et en assurant le cas échéant le ramassage, le stockage et la revente des produits agricoles. Des cultures nouvelles, comme le riz dans la région de Mossendjo, ou les arachides sur le plateau de Sibiti, ont indiscutablement « pris » grâce à l'action persévérante de fonctionnaires s'appuyant sur les S.I.P. Ailleurs l'institution a permis à des administrateurs, en se faisant commerçants, de susciter un minimum de concurrence parmi les acheteurs privés, voire de se substituer à ces derniers quand ils étaient défaillants. Bien des S.I.P., il faut le reconnaître, n'ont pas fait œuvre aussi utile ; elles ont prêté le flanc aux critiques des villageois et de leurs élus, qui n'ont voulu voir en elles que des organismes parasitaires, prétexte à la perception sous une forme déguisée d'un supplément d'impôt.

La réputation mitigée des S.I.P., la résistance des systèmes culturaux traditionnels à une action trop diluée et souvent inadaptée, ont fait rechercher, lors de la mise en route du premier « plan » de développement, de nouvelles formules d'encadrement agricole. Comme en A.O.F., c'est à une organisation de type coopératif que les autorités de l'époque ont d'abord pensé. Sans s'engager bien à fond, il faut le reconnaître, dans une voie qui conduisit rapidement à de graves déboires[2]. On en arrive alors, vers 1952-1953, à nos « paysannats ». Le mot et la formule d'origine sont belges, et c'est, une fois de plus, l'exemple d' « en face » qui a été imité. De quoi s'agissait-il ? Il existe

1. Les S.I.P. ont été instituées en A.E.F., sous l'égide du Gouverneur général Reste, par un décret du 14 janvier 1937, suivi d'un arrêté d'application du 26 mars de la même année. Ce sont précisément les circonscriptions du Pool et du Niari (à l'époque : Départements) qui hébergèrent les deux premières, créées en mai.

2. Les mêmes que ceux dont faisait état, pour l'ancienne A.O.F., l'économiste Capet (1956).

sur la question, dans les périodiques spécialisés, et en particulier dans la collection de l'ancien *Bulletin agricole du Congo belge*, une abondante littérature sur ce sujet[1]. En simplifiant beaucoup, le mot « paysannat » recouvrait, de l'autre côté du Congo, une grande variété de formules agricoles ayant en commun les trois traits suivants : intervention globale sur toute une communauté, substituée à l'appel aux « initiatives individuelles » ; liberté d'action des « paysans » sacrifiée au respect d'une combinaison agricole mise au point en fonction de considérations mi-agronomiques, mi-économiques ; enfin un remaniement systématique du dessin foncier et du plan cultural à l'intérieur de l'espace exploité par la communauté. Mais la formule la plus répandue était celle des « lotissements agricoles », combinée à la « culture en couloirs », dont le détail figure dans de nombreuses publications[2].

Logique et bien présenté, lentement rodé depuis les premières années de la dernière guerre avant de recevoir un développement spectaculaire sous l'impulsion du plan décennal, le système avait de quoi séduire. Longtemps inapparentes, ou volontairement camouflées, les failles ne sont apparues que tardivement à l'observateur du dehors[3]. Mais alors, depuis plusieurs années déjà, l'A.E.F. avait entrepris de le naturaliser chez elle. En l'adaptant à des conditions politiquement différentes, et en particulier en le débarrassant de ses aspects contraignants, inacceptables sous le régime français d'après-guerre. C'est en fin de compte une version passablement édulcorée des « paysannats » belges qui a vu le jour. De vrais « lotissements », en particulier, n'ont guère été mis sur pied que dans l'ancien Oubangui-Chari[4]. De la formule mise au point par le pays voisin, ce qui a été retenu, en définitive, c'est l'idée d'une intervention à la fois massive et sélective, associant le technique au social, sur certains villages ou groupes de villages. En ce sens, l'initiative se relie, sans référence explicite, au grand mouvement du « community development ». Mais le mot même de paysannat a joué aussi son rôle : il proclamait la rupture avec un passé d'inefficacité, et ses vertus incantatoires semblent avoir abusé les autorités elles-mêmes. Les paysannats, en dépit de la prudence affichée au départ[5], se sont très vite multipliés sous l'égide d'un service spécialisé, dans toutes les régions du Gabon et du Congo, sans parler du reste de l'ancienne Fédération, et sous les formes les plus diverses. La formule a été mise à toutes les sauces[6]. A l'enthousiasme du début succède à présent, au vu d'innombrables échecs, la déconvenue. Le Gabon comme le Congo sont à la recherche, dès à présent, d'une nouvelle formule, pour remplacer celle qui a fait long feu[7].

Mais revenons au Niari. Ici, l'affiche et les moyens financiers du « paysannat » ont couvert et servi une intéressante tentative pour introduire la culture mécanique en milieu africain. L'affaire remonte à 1955. A cette date est mis en place, aux environs immédiats de Madingou, un « paysannat semi-mécanisé ». Idée née, suivant les termes d'un document officiel, « du souci de l'administration

---

1. Cf. en particulier STANER, 1956.
2. De bonnes descriptions synthétiques en ont été données par DE COENE, 1956, et TONDEUR, 1956 (chapitre IV : « Adaptation de l'agriculture nomade aux circonstances modernes », p. 69 à 105).
3. Cf. en particulier TULIPPE, 1955, et BÉGUIN, 1960 (chapitres VI et VII, p. 151 à 202).
4. Cf. M. GEORGES, *Pouyamba*.
5. « Aucune expérimentation ne doit avoir lieu dans le cadre du paysannat », posait-on en principe, en même temps que l'on exigeait avant tout début d'action « une connaissance précise du milieu physique et du milieu humain » par le moyen d' « enquêtes préliminaires approfondies », et « le maximum de prudence dans l'exécution ». (Rapport KELLERMANN, BORDIER et MULLENDER.)
6. Cf. SAUTTER, 1953.
7. Après bien des tâtonnements, voici (1963) l'organisation qui a prévalu au Congo. Indépendamment des « régions » et des « secteurs agricoles », chargés de l'action technique, des pépinières, de la vulgarisation et de l'animation, les nouvelles « structures d'intervention rurale » reposent sur les « Centres de Coopération Rurale » (C.C.R.), mis en place au niveau de la sous-préfecture. Ceux-ci ont hérité des S.A.P. la vocation à distribuer aux producteurs plants, semences et équipements ; à commercialiser la production (quitte à faire appel aux services du commerce privé : avant, c'était l'inverse, la S.A.P. n'intervenant qu'en cas de défaillance de ce dernier) ; à en assurer, le cas échéant, la transformation. La gestion en est confiée à un gérant compétent et responsable, entouré d'un conseil purement consultatif. Quant au financement, on envisage de substituer à la vieille cotisation, si mal vue jadis par les villageois, une marge sur les opérations commerciales. A la tête de l'organisation, la « Société Nationale Congolaise de Développement Rural » (S.N.C.D.R.) se voit confier le rôle tenu précédemment, en gros, par le fonds commun des S.A.P. L'avenir seul dira dans quelle mesure les structures nouvelles, satisfaisantes sur le papier, permettront, mieux que les précédentes, une réelle animation de la vie rurale.

de moderniser l'agriculture africaine, dans une vallée du Niari de plus en plus envahie par le colonat européen, mécanisé et épaulé par les fonds publics ». Un peu plus tard, deux entreprises similaires voient le jour à l'ouest de Loudima : les paysannats de la Louvila (1956) et de la Mouindi (1958). Trois catégories de personnes ont été touchées. D'une part, un petit groupe « de propriétaires individuels de 5 à 10 ha désireux d'expérimenter la culture mécanisée » : une douzaine en tout, fixés aux alentours de la gare et du poste de Madingou, et qui semblent avoir été le noyau du premier paysannat. En second lieu, on trouve de simples villageois, restés dans leur milieu traditionnel ; ce sont eux qui ont fourni, même à Madingou, la masse des effectifs. Enfin, des « chômeurs » recrutés à Brazzaville ont fait, très provisoirement, leur retour à la terre, dans le cadre des paysannats du Niari ; il s'agit en particulier, rattaché à celui de Madingou, du fameux « paysannat de Sakamesso ». Attirés par la promesse d'un salaire substantiel, auquel s'ajouterait une « indemnité mensuelle de changement de résidence », et des facilités diverses, les chômeurs se sont plus amusés qu'ils n'ont travaillé, et l'expérience a rapidement fini en queue de poisson.

Les vrais « paysans » ont mieux tenu le coup : il en restait une trentaine à Madingou lors de la campagne agricole 1959-1960 (sur les 126 familles, chômeurs non compris, réunies deux années plus tôt) ; à Loudima, la même année, on comptait 240 participants à la Louvila sur 120 hectares, et 150 participants sur 150 hectares à la Mouindi. Les chiffres ont baissé depuis (1960-1961 : 68 familles sur une quarantaine d'hectares à la Louvila ; 119 sur environ 90 ha à la Mouindi). Mais une réorganisation a eu lieu, et il est possible que les effectifs aillent à nouveau en augmentant.

Toute l'affaire se résume dans l'expression de culture semi-mécanisée. Ces mots signifient qu'une partie du travail est exécutée par des machines, et le reste par les cultivateurs ou leurs familles. Le matériel mécanique est réparti en trois unités, correspondant à chacun des trois paysannats. Des moniteurs africains en ont la responsabilité. Un technicien européen, installé au printemps 1961 sur l'ancienne U.C.2 de la C.G.O.T., gère le tout, assisté d'un agent de culture pour Madingou. Quant aux « paysans », ils demeurent chez eux, éparpillés dans les villages. Le paysannat de Madingou a eu jusqu'à douze groupements dans son orbite. Quant à ceux de Loudima, leur rayon d'action s'étend pratiquement à toute la route de Mbomo, dite de la « boucle », que coupe à présent le chemin de fer du manganèse. Les participants le sont à titre entièrement volontaire. Ils choisissent, en accord avec les techniciens, l'emplacement des blocs à défricher. D'après ce que nous avons pu voir nous-même sur la route de Mbomo, les travaux qui leur incombent sont exécutés. Des champs en cours de récolte l'attestaient, avec leurs pieds serrés, chargés de gousses à l'arrachage. Les rendements, dans le district de Loudima, atteignaient, au premier cycle 1960-1961, 1 200 à 1 500 kg. Il est vrai que, d'un bout à l'autre du Niari, la récolte était belle. Et, de toute façon, le fait frappant est d'un autre ordre : ce sont des hommes, aidés ou non de leurs épouses, que nous avons vus retirer les arachides de terre et, après lavage et triage, les transporter au village sur le porte-bagage de leurs bicyclettes. Le fait, il y a quinze ans, eût été impensable. Il n'est pas exagéré de dire que la culture mécanique est en train d'enlever à l'arachide, en pays bakamba et bacougni, aux yeux de la gent masculine, son caractère ignominieux de culture de femmes.

Cependant, cette petite révolution ne suffit pas à elle seule à justifier la formule. Celle-ci est-elle techniquement satisfaisante ? Voilà la première question. La culture mécanique se réduit, en réalité, à la préparation du sol ; encore l'essouchement initial se fait-il à la main. Tout le travail d'entretien et de récolte incombe aux « paysans ». Les semis également, mais on prévoyait la diffusion prochaine de semoirs à mancherons, qui devaient réduire dans la proportion de 6 à 1 le temps consacré à cette tâche. Des expériences analogues, faites dans diverses régions d'Afrique, montrent qu'en pareil cas il est impossible aux cultivateurs, relayant les machines, de suivre au même rythme, et de ne pas accumuler des retards impossibles à combler[1]. Le problème se pose notamment

1. Rappelons que, d'après les investigations de l'I.R.H.O., il faut plus de temps pour récolter un hectare d'arachides en savane (arrachage et andainage : 10 journées/ha ; égoussage : 20 journées/ha, pour un rendement de 1 200 kg) que pour les semis correspondants (environ 15 journées/ha).

pour la récolte. A cet égard, les « paysans » de Loudima, obligés de se faire aider par leurs épouses, ne sont pas dans une situation fondamentalement différente de celle des exploitants européens, qui ponctionnent eux aussi la main-d'œuvre féminine des villages, faute d'un matériel adéquat et suffisant. Mais les femmes ne viennent-elles pas au détriment de leurs propres cultures, en instance de récolte ? Au bout du compte, on se demande si le bénéfice le plus clair de l'intervention mécanique n'est pas dans l'appoint de travail masculin, jusqu'alors inemployé, qu'il met, par entraînement, au service de la culture des arachides. La machine remplirait alors une fonction essentiellement psychologique (pas exclusivement, car elle accélère les labours, et rend ainsi possibles des semis précoces, gage de bons rendements). Ce raisonnement s'applique aux parcelles actuelles, d'une étendue médiocre, comprise entre un demi et un hectare ; livrées à leurs seules forces, les femmes cultivent une surface au moins égale, sans aide mécanique au départ pour leur servir de stimulant. Mais qu'adviendra-t-il le jour où, les possibilités de la machine étant réellement utilisées, l'on portera la parcelle individuelle ne fût-ce qu'à 2 ha ? La difficulté ne semble en aucune façon résolue (ni même le problème soulevé pour l'instant).

La culture semi-mécanisée bute, par ailleurs, de par son principe même, sur un problème de rentabilité, symétrique de celui que les colons européens connaissaient bien. Les paysannats du Niari ont déjà coûté beaucoup d'argent. Rien qu'à Madingou, la facture s'élevait, à la fin de 1959, à près de 30 millions de francs CFA. Quant aux deux unités de Loudima, elles ont été considérées plusieurs années durant, comme des organismes expérimentaux, incapables de vivre sans subventions. Un vent de rigueur s'est alors élevé. Les paysannats ont été réorganisés, ceux de Loudima enlevés à C.G.O.T. qui en avait eu la gestion jusqu'en 1959, et pris en compte directement par le service compétent. On a décidé de faire désormais payer d'avance aux cultivateurs une partie des frais d'intervention mécanique : à Loudima, 2 000 francs sur une redevance forfaitaire de 6 000, correspondant aux travaux de défriche et de labour pour un cycle. C'est alors que, du coup, les effectifs se sont dégonflés. A Madingou surtout, où beaucoup de cultivateurs avaient pris l'habitude de vendre en cachette une partie de leur récolte, affichant ensuite des rendements ridiculement bas, et s'en targuant pour ne pas rembourser leur quote-part des frais.

Psychologiquement, l'affaire est donc devenue plus saine : ceux qui ont tenu bon se sentent désormais réellement engagés ; ils ne considèrent plus les paysannats comme une vache à lait mise à leur disposition par le Gouvernement congolais. Mais le prix demandé, bien qu'ayant provoqué le retrait de nombreux participants, n'assure pas pour autant l'équilibre financier. A Loudima, on estime que 8 000 francs seraient un minimum. Or les frais sont appelés à augmenter. La culture mécanique en milieu villageois en est pour le moment au stade par lequel les entreprises européennes sont passées il y a plusieurs années : elle consomme la fertilité naturelle du sol. Mais il est prévu, à bref délai, de chauler les terres avant culture ; coût estimé : 6 000 francs l'hectare, qui obligeront à demander aux paysans 3 000 francs de plus. Après quatre cycles consécutifs d'arachides, les champs doivent être mis sous *Stylosanthes*. Au point où sont les choses, il n'est pas question de demander aux cultivateurs qu'ils s'en occupent ; comme partout en Afrique, quand il s'agit d'engrais vert, on ne peut compter que sur la machine : nouvelles dépenses en perspective. Et la rentabilité s'éloigne d'autant... Par rapport à la culture européenne, il faut noter deux circonstances aggravantes. La première tient dans la dispersion des champs. Ceux-ci sont groupés en blocs d'une certaine importance, mais le modelé, passablement accidenté, et l'impératif d'accessibilité depuis des villages assez distants les uns des autres, aboutissent à multiplier le nombre des blocs : 6 ha d'un côté, 7 de l'autre, 11 ailleurs, échelonnés sur des 10 à 15 km. Le matériel va et vient, consomme de l'essence, s'use. Une autre faiblesse s'est révélée à l'usage : les paysans acceptent de payer pour les cultures mises en place au début de la saison des pluies (le premier et le troisième cycle de la succession de quatre) ; à l'intercycle, ils sont réticents, et beaucoup, suivant en cela la vieille habitude de la vallée, préfèrent compter simplement sur les repousses spontanées, qui leur garantissent, sans travail ni frais, une petite récolte. Le malheur est que, de ce fait, le matériel ne peut être utilisé à sa pleine capacité : inconvénient d'autant plus sérieux que précisément les façons préparatoires de l'intercycle sont de loin les moins coûteuses.

Ainsi voyons-nous les « paysannats », avec plusieurs années de décalage, s'engager sur les

mêmes voies, et passer par les mêmes épreuves que la grande culture européenne. Ils bénéficient de l'expérience acquise : on s'y contente de travaux aratoires simplifiés, on sait comment faire pour ne pas ruiner les sols, les « paysans » ont à leur disposition les arachides sélectionnées comme arachides de bouche. Mais ils souffrent en même temps d'inconvénients spécifiques : l'éparpillement des cultures, l'indiscipline des participants. Dans l'état actuel de la formule, un jugement des plus réservés doit être porté sur elle. Cependant, comme en culture européenne, l'élevage bovin, combiné ou substitué aux machines, peut être l'instrument futur d'une révolution agricole, qui ferait enfin mériter aux villageois le nom de paysans, sans guillemets cette fois.

F. — Les perspectives

Des sommes impossibles à chiffrer, mais se comptant par milliards de francs CFA, se sont investies, depuis une quinzaine d'années, dans les entreprises agricoles de la « vallée heureuse ». Des dépenses importantes ont été consenties pour la doter d'une infrastructure : un réseau routier de qualité honorable, une chaîne de petits centres administratifs et commerciaux correctement équipés, des hôtels pour loger les passagers, un réseau téléphonique reliant la plupart des exploitations. A part le sucre de la S.I.A.N., le bois, les porcs et les premières ventes de bœufs des éleveurs les plus anciennement installés, cet argent n'a pas donné jusqu'à présent ce qu'on attendait de lui : le supplément de production important et stable, qui devait faire de la vallée du Niari la source de richesse du Congo, l'équivalent de ce que représente depuis cinquante ans pour le Gabon la zone côtière productrice d'okoumé. S'agit-il d'un simple retard, d'une ultime mise au point, et le Niari est-il sur le point de « décoller » enfin ? Ou bien l'énorme effort technique et financier consenti en sa faveur, la gigantesque consommation d'énergies et d'initiatives dont il a été le théâtre, vont-ils faire long feu ? Pour essayer de répondre, il faut sérier les problèmes, en considérant séparément l'avenir des entreprises européennes, d'une part, et de l'autre les chances de voir leur œuvre poursuivie dans un cadre différent, où les habitants congolais de la vallée joueraient un rôle plus actif.

a) L'avenir des exploitations européennes.

Un vent de découragement soufflait en 1961 sur les Européens du Niari. Faisons la part des circonstances, de l'inquiétude soulevée par les événements de l'ancien Congo belge, du changement d'ambiance suscité par la décolonisation poussée à son terme politique. Des faits précis n'en justifiaient pas moins ce pessimisme, donnant aux exploitants le sentiment que leurs efforts et leur présence étaient mis en question. Ce sont d'abord les difficultés de trésorerie auxquelles tous, ou presque, se heurtaient. Le fait en soi n'est pas nouveau. Mais, dans le passé, les entreprises en difficulté finissaient toujours par obtenir, d'un côté ou d'un autre, une « rallonge » à leur capital, un prêt de secours, une subvention, à tout le moins des délais de paiement. Il n'en va plus ainsi. En France, les bailleurs de fonds, rendus méfiants par une rentabilité différée d'année en année, rechignant à affronter les aléas politiques d'un pays indépendant, sont de moins en moins disposés à subventionner les « expériences » du Niari. Quant au Congo, et à l'argent dont il dispose par les canaux de la Coopération technique (ou en provenance des institutions européennes), on ne peut raisonnablement en attendre un soutien très actif en faveur d'une formule de mise en valeur assez typiquement coloniale.

Sur un autre plan, les détenteurs de concessions, même à titre définitif (suivant les dispo-

sitions de la législation en vigueur), voient aujourd'hui leurs droits contestés par les habitants de la vallée. L'affaire couve depuis longtemps. On se souvient que, dès 1952, les cultivateurs installés sur le périmètre ou aux abords de la S.I.A.N. estimaient manquer de terres, et commençaient à prendre, à l'égard de l'entreprise, une attitude revendicative. Leur comportement s'est généralisé depuis cette date. En 1961, toutes les grandes exploitations de la vallée en éprouvaient les effets. L'une d'elles, pour installer ses parcs à bestiaux, a dû refouler des cultures villageoises mises en place sur son domaine. Le gérant d'une autre entreprise, s'estimant personnellement visé, a jugé prudent de quitter le Niari, laissant une affaire en plein développement. Ailleurs encore, les empiétements des villageois ont contraint un éleveur à éloigner ses bêtes, en les mettant au pâturage sur les collines qui bordent au sud la vallée. Malgré la position très forte que lui vaut sa réussite sur le plan technique, la S.I.A.N. elle-même a fini par lâcher du lest et demander, en échange de terres bordant la route ou voisines de la gare, une étendue équivalente dans le secteur écarté qui sépare au sud sa concession du pied des collines (photo 78) ; elle ne perd d'ailleurs rien à une substitution qui lui permettra — au prix d'un allongement de ses communications intérieures — de planter des cannes sur un sol vierge.

D'où vient cette poussée revendicative ? Dans la fièvre de colonisation agricole des années 1950, trop de terres ont été cédées aux entreprises. Des abords de la boucle, à l'ouest de Loudima, jusqu'à Le Briz, les bons sols de plaine sont couverts, à plus de 50 %, par les figures géométriques des titres fonciers européens. Il ne reste aux villageois que les pentes et fonds de vallées, les secteurs accidentés impropres à la culture mécanique, certaines étendues privées d'eaux de surface ou situées très loin de la route et de la voie ferrée. Rappelons d'autre part que les entreprises agricoles elles-mêmes, la S.I.A.N. au premier chef, ont attiré, soit sur leur concession même, soit autour de la gare la plus proche, de nombreux étrangers à la vallée. Ces agglomérations non coutumières ont affirmé progressivement leur autonomie économique. Les salariés n'y sont depuis longtemps qu'une minorité en regard de ceux, hommes ou femmes, qui cultivent à leur compte. Des besoins se manifestent ici, avec une force croissante, qui jadis n'existaient même pas. Trois circonstances contribuent à durcir l'attitude de la population. En premier lieu, il ne semble pas que les villageois aient réalisé d'emblée ce que signifiaient pour eux les aliénations auxquelles ils avaient donné leur accord : il a fallu le temps que s'épuisent les sols laissés à leur disposition (et que s'efface devant le besoin, le souvenir des arrangements conclus, et des gratifications obtenues). La population, d'autre part, s'est accrue rapidement, sous le double effet d'une démographie florissante et d'une immigration ininterrompue. Pour l'ensemble des trois sous-préfectures de Madingou, Loudima et Boko-Songho, elle serait passée, si l'on en juge d'après les recensements officiels, de 26 800 habitants en 1950 à 33 500 en 1955, et 39 000 en 1959. A l'intérieur de la vallée proprement dite, le décompte village par village confirme l'augmentation[1]. Celle-ci se révèle encore plus nette dans les agglomérations gravitant autour des postes et des gares[2]. Les besoins d'espace ont crû en proportion. Mais comment ne pas mettre aussi le malaise foncier en relation avec l'évolution générale du Congo ? Libérés de la tutelle coloniale, les cultivateurs du Niari peuvent songer à faire valoir des besoins légitimes, voire chercher une compensation aux douze années durant lesquelles toute l'aide officielle, tous les subsides, ou peu s'en faut, allaient aux blancs de la vallée. A la faveur des changements intervenus, il est même tentant, pour certains, d'essayer de monnayer les droits ancestraux sur le sol, dont ils sont les dépositaires. Comment expliquer autrement la mésaventure de la SAFEL, que des actes de malveillance ont contrainte à renoncer à une partie de sa concession initiale, vide d'hommes et de cultures cependant quand elle en avait pris possession ? Voici

1. Dans la sous-préfecture de Madingou, les « terres » peuplées de Bakamba auraient vu leur population passer de 9 096 habitants vers 1950 (recensements échelonnés de 1949 à 1952) à 11 219 en 1960 (recensement administratif effectué à la fin de l'année). N'ont été inclus dans ce compte ni les villages bakamba de la terre Loutété, dans l'est de la sous-préfecture, ni ceux des terres qui avaient été provisoirement rattachées à Loudima.

2. Toujours selon les chiffres administratifs, la population des gares serait passée de 1 256 habitants vers 1950 à 7 856 en 1960, mais nous savons que ce dernier chiffre sous-évalue grossièrement la population de Jacob. Si nous admettons le chiffre de 11 000 proposé par Vennetier, on peut tabler sur 12 à 13 000 personnes fixées à l'heure actuelle près des gares, de Jacob à Le Briz.

donc l'entreprise privée d'aménagements déjà faits, de pâtures qui faisaient partie intégrante d'un plan rationnel d'aménagement. Elle obtient une compensation partielle : une concession de remplacement sur la haute Loudima, vers Boko-Songho, mais grevée de multiples servitudes. On y est loin de la voie ferrée ; les pâturages doivent être isolés d'une galerie forestière infestée de glossines, et où les deux trypanosomes infectants *(T. vivax* et *T. congolense)* sont représentés. En aval de la Loudima, au sud de Kayes, de meilleures possibilités s'offrent : c'est là qu'on enverra le gros des animaux qui ne trouveront pas place sur le ranch actuel. Mais une partie des installations devront être dédoublées, des va-et-vient seront imposés au personnel.

On saisit à présent pourquoi, depuis quelques années, plusieurs des principaux exploitants du Niari ont été amenés soit à renoncer, soit à mettre leur affaire au ralenti. Sans parler de la Sofico et d'Aubeville, l'une disparue, l'autre terminant sa reconversion, l'I.R.C.T. a réduit ses labours de plusieurs centaines à quelques dizaines d'hectares. A la C.G.O.T., la campagne agricole 1960-1961 devait se limiter, en ce qui concerne la « culture directe », à 70 ha au premier cycle, et 150 au second, dont un bon tiers consacrés à la multiplication, pour servir de semences, des variétés d'arachides mises au point par la cellule locale de l'I.R.H.O. Il s'en faut que le progrès des élevages compense cette régression agricole. Les éleveurs spécialisés sont d'ailleurs inquiets ; les mieux partis hésitent à s'engager davantage. Il est significatif qu'en dehors de la S.I.A.N., les exploitations fonctionnent avec un personnel européen aussi réduit que possible : presque une mise en veilleuse. La situation certes apparaît aujourd'hui plus saine que du temps où l'on dépensait sans compter, où régnait partout une activité factice. Tout irait bien si l'on devinait, derrière ces restrictions, une volonté de survivre, de repartir, après un temps de réflexion et de réorganisation, sur de nouvelles bases. En réalité, les sociétés paraissent résignées, dans l'ensemble, à passer la main, en sauvant ce qui peut l'être des capitaux investis. Elles s'accommoderaient volontiers, semble-t-il, du rachat de leurs installations par le Gouvernement congolais, sur les fonds de l'aide française, les exploitations devenant des entreprises publiques ou des stations agronomiques[1]. Les colons proprement dits, propriétaires de leur ferme, vendraient sans doute s'ils en avaient la possibilité ; faute d'acquéreurs, prisonniers de leurs dettes et de l'argent dépensé sur le fonds, ils s'accrochent, bon gré, mal gré.

Face aux vents contraires, une affaire tient bon, consolide ses positions, dresse des plans d'avenir et entreprend de les réaliser : la S.I.A.N. à laquelle son importance même, sa réussite technique, le rôle indispensable qu'elle joue désormais dans l'économie congolaise, confèrent une position quasi inexpugnable. Dans le reflux général des activités européennes, elle figure une exception de taille. Non seulement, nous l'avons vu, ses agronomes travaillent patiemment à intensifier la culture des cannes, mais encore elle est en passe de diversifier aussi bien ses activités agricoles que ses équipements industriels. Ses efforts ont fait naître à Kayes-Jacob, en même temps qu'une agglomération à caractère urbain, un pôle géographique d'activité appelé à jouer, quoi qu'il advienne, un rôle moteur dans l'évolution future du Niari. L'affaire peut changer de forme ou disparaître, usine et plantation sont assurées de survivre.

Ces résultats sont d'autant plus frappants qu'ils ont été acquis au moment où les menaces s'accumulaient sur le reste de la colonisation européenne au Niari. Une liquidation s'amorce à présent, dont on ne peut prévoir jusqu'où elle ira. L'appareil de recherches agronomiques lui-même, mis en place dans le cadre des entreprises semi-publiques, C.G.O.T. et I.R.C.T., n'est pas épargné. La disparition du colonat (au sens large) du Niari, à supposer qu'on en arrive là, ne serait pas en soi une catastrophe sur le plan des intérêts régionaux, les seuls dont nous ayons à tenir compte

---

1. C'est bien ce qui a fini par se passer. Une société d'économie mixte, dite « de la ferme de la Nkenké » remplace aujourd'hui (1964) l'I.R.C.T. Toute activité de recherche sur les plantes textiles a été abandonnée. Il s'agit seulement de finir de mettre au point et d'appliquer la formule de culture (de coton notamment) et d'élevage associés léguée par l'I.R.C.T. Des subventions continuent d'être accordées, pour le moment, par le Fonds d'Aide et de Coopération. Mais la Ferme est tenue de s'auto-financer dans un délai de cinq années.

Quant à la C.G.O.T., le Gouvernement congolais lui a substitué en 1961 une Société d'Aménagement de la Vallée du Niari (S.A.V.N.), laquelle a pour vocation de développer la culture des arachides et l'élevage « par l'association directe à une gestion coopérative des intérêts des producteurs de la vallée... ». (*Sofred*, II, 1962.)

ici. Le vrai risque est que soient en même temps perdus les enseignements obtenus, nous avons montré à quel prix, sur la façon de cultiver, de mener un élevage, d'obtenir le contrôle du milieu naturel ; que les collections végétales, péniblement rassemblées, lentement mises au point, disparaissent ; que les équipements et les constructions dont le Niari a été doté à grands frais, cessant d'être utilisés et entretenus, se détériorent irrémédiablement. Nous pensons moins au capital anéanti qu'au temps dilapidé. En matière de développement économique, il est possible de trouver l'argent nécessaire, mais le temps perdu ne se rattrape pas, même à prix d'argent. Toute l'histoire économique du Congo et du Gabon illustre cette cruelle vérité, avec des alternances d'investissements hâtifs, d'activité bouillonnante, et de longs arrêts où tout s'efface, jusqu'au souvenir d'anciens projets. Va-t-elle, une fois de plus, se répéter ? En admettant que notre hypothèse se réalise, le Niari n'échappera à ce risque que si les exploitations congolaises se montrent capables, à bref délai, de prendre le relais, dans les voies défrichées depuis quinze ans par l'entreprise européenne. C'est cette possibilité qu'il nous faut envisager à présent.

b) Les possibilités de reconversion.

Une pareille reconversion se situe dans la droite ligne de la politique adoptée, en matière de développement agricole, par le Gouvernement du Congo. Le but visé, d'une façon générale, est de faire participer de façon plus active et plus directe les villageois au développement de leur propre pays. Au cours des prochaines années, les producteurs africains peuvent compter sur une part très accrue de la sollicitude officielle, et des moyens d'action disponibles. Pour revenir à la vallée, son « seul avenir », lit-on dans une note officielle, « est bien basé sur cette mise en valeur par les paysans réellement encadrés, animés et soutenus ». Son de cloche combien différent de celui que l'on entendait il n'y a guère plus d'un lustre !

Nécessaire, désirée, cette réorientation de l'économie du Niari est-elle possible ? Laissons de côté la culture de la canne et l'exploitation des limba, l'une fermée présentement, l'autre au contraire largement offerte à l'initiative des Congolais. Ne parlons pas non plus des cultures destinées au ravitaillement des centres urbains : en dehors de toute ingérence officielle, elles se développent activement à la périphérie des gares, mais ont toujours fait figure de secteur réservé aux exploitants autochtones. Restent l'élevage, surtout celui du gros bétail, et les cultures d'exportation. Les problèmes d'ordre technique qui se posent à leur sujet ont été exposés. Il nous faut seulement envisager les formules d'organisation utilisables pour appliquer, au bénéfice des éléments locaux, les techniques mises au point dans le cadre de la colonisation européenne. En gros, celles-ci se réduisent à trois : encadrement des exploitations « familiales » existantes ; création d'entreprises mixtes, liant étroitement un groupe de cultivateurs à une station disposant de techniciens et de matériel mécanique ; enfin développement d'exploitations africaines « modernes ». Quelles sont donc, dans chacune de ces voies, les initiatives à attendre, et leurs chances de succès ?

Le problème de l'encadrement des entreprises familiales de culture ne se pose pas d'aujourd'hui. Des vieilles Sociétés de Prévoyance aux Coopératives Rurales, prônées vers la fin des années 1940, et de celles-ci aux Paysannats dont un bref historique a été donné plus haut, voici plus de quinze ans que les autorités tâtonnent à la recherche d'une formule satisfaisante. Inutile de revenir sur les « paysannats » du Niari. Quel que soit le jugement porté sur eux, ils ne concernent qu'une fraction volontaire et minime de la population. Mais il est probable que les choses vont changer. Le Congo cherche à réorganiser ses structures agricoles, dans les pays du Niari tout particulièrement. Depuis l'indépendance, une série d'experts, Israéliens compris, ont donné leur avis. Relevant de l' « animation rurale », chère aux organismes internationaux, d'autres expériences africaines toutes fraîches, au Sénégal et au Ghana en particulier, ne peuvent manquer d'être prises en considération. Le système n'a pas encore pris sa forme définitive. En tout état de cause, il dépendra des cellules de base, conçues sous la forme de mutuelles villageoises, et des méthodes employées à cet échelon, que l'articulation se fasse entre une politique de développement

agricole fixée en haut lieu et le comportement effectif des villageois au travail ; que la machinerie, soigneusement élaborée, engrène sur la réalité des conditions locales de production, ou tourne à vide comme l'ont fait toutes les précédentes. Dans l'état actuel des choses, il semble que les mutuelles soient envisagées, au moins en ce qui concerne le Niari, comme une sorte d'élargissement des paysannats ; comme un moyen à la fois de mobiliser les villageois en vue d'une promotion collective, et de les associer pour recevoir les prestations d'organismes techniques qualifiés : stations de matériel agricole, ou centres d'élevage. Rappelons aussi le projet, intégré au programme du Service de l'élevage, de troupeaux villageois de vaches ndama. Il est prévu de l'articuler sur les structures agricoles réorganisées, en confiant aux mutuelles locales ce bétail collectif.

Les intentions sont excellentes ; le Niari semble leur offrir un bon terrain d'application : des atouts naturels, un milieu humain particulièrement réceptif, le meilleur équipement économique disponible au Congo. Mais il serait utopique de tabler sur une organisation qui commence à peine à exister sur le papier pour mener à son terme l'effort de mise en valeur agricole qui se poursuit depuis quinze ans. Peut-on espérer davantage, dans l'immédiat, de la deuxième formule évoquée plus haut ? Autrement dit, de grandes unités agricoles ou agro-pastorales dans le cadre desquelles les cultivateurs africains, suivis de près par des techniciens compétents, et bénéficiaires de prestations diverses, notamment en travail mécanique, se trouveraient en contre-partie soumis à un plan de travail strict, à un aménagement du sol rigide et à un traitement égalitaire ? On reconnaît, dans cette définition, les normes de la « culture en association », mise au point en Casamance par la C.G.O.T.[1]. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir, dans la vallée du Niari, la même société expérimenter une solution très voisine. Depuis 1959, l'entreprise de Loudima est plus ou moins revenue à sa vocation initiale, du temps de la S.M.A. Après avoir tenté la culture sur une très grande échelle, en vue de produire et de faire des bénéfices, et y avoir échoué, elle s'est rabattue sur le rôle plus modeste — et plus utile — de centre d'expérimentation et de machines au service des exploitations du Niari, les africaines comme les européennes. Une convention, passée le 3 décembre 1959 avec le Gouvernement du Congo, l'a consacrée dans ce double rôle, en la divisant en une « unité de culture expérimentale », et une station de matériel et d'ateliers, dite « base de Maléla », organiquement liées mais financièrement séparées, et gérées toutes deux par la C.G.O.T. pour le compte du Congo. L' « unité de culture expérimentale » s'est vu retirer, nous l'avons dit, la gestion des « paysannats » de la Mouindi et de la Louvila. Mais, en plus d'un « paysannat d'entreprise », réservé à ses propres salariés, elle continue à s'occuper d'un groupe de paysans « associés ». Au nombre d'une quarantaine, pour la campagne 1959/1960, ces derniers sont installés sur les anciennes UC1 et UC2. Les lots, d'une superficie de 3 ha, se composent de deux parcelles, cultivées en alternance dans le cadre de deux soles : l'une sous arachide (pour quatre cycles consécutifs), l'autre portant une couverture fourragère. Le sol est préparé mécaniquement, et sera désormais chaulé par l'entreprise, qui fournit également les semences d'arachides, et met en place le *Stylosanthes*. Ces travaux et les semences sont facturés aux associés suivant un barème forfaitaire. Quant aux opérations d'entretien et de récolte, elles leur incombent directement. Les responsables se déclarent satisfaits de la formule, et affirment que les frais engagés sont intégralement facturés, et couverts par les remboursements[2]. Sans mettre ce résultat en doute on peut néanmoins formuler les mêmes inquiétudes qu'à propos des paysannats proprement dits : suffit-il de mécaniser la préparation du sol pour diminuer la main-d'œuvre nécessaire par hectare, et les résultats obtenus ne le sont-ils pas, en définitive, aux dépens des cultures

1. Voir les documents diffusés par la Société (on trouvera les principales références en bibliographie).

2. Pour 1,5 ha d'arachides, semence fournie, le prix facturé de l'intervention mécanique s'est monté, durant la campagne 1960/1961, à 17 et 19 000 francs CFA, sur les terres de l'U.C.1 et de l'U.C.2 respectivement, pour le premier cycle ; à 6 200 et 8 800 francs CFA pour le second cycle. Les frais de chaulage ne sont pas inclus dans ces chiffres (25 000 et 12 000 francs CFA, avec chaulage, sur l'U.C.2, au premier et au second cycle respectivement). Déduction faite des frais d'intervention, et compte tenu de récoltes de l'ordre d'une tonne/ha, le revenu net moyen des « paysans » de la C.G.O.T. s'était élevé, au cours de la campagne précédente, à un peu plus de 30 000 francs.

des femmes[1] ? Par ailleurs, s'il reste un solde substantiel entre les mains des paysans, une fois payée l' « intervention mécanique », n'est-ce pas essentiellement en raison du prix avantageux auquel l'entreprise achète leur récolte ? Au demeurant, la formule d'association lancée par la C.G.O.T. ne semble pas avoir fait école, et la société elle-même accorde plus d'intérêt à une autre : celle des « travaux à façon » pour des « moyens propriétaires ».

Nous tombons ici sur la troisième et la dernière des possibilités envisagées plus haut : l'apparition d'entreprises africaines « modernes ». Pour définir ce qu'elles sont ou pourraient être dans le Niari, et les distinguer des exploitations « familiales », on peut recourir aux critères suivants, d'application très générale en Afrique noire : une large autonomie vis-à-vis de la société villageoise et de la parenté de l'exploitant, notamment sur le plan foncier ; l'homme assumant les responsabilités, et substitué le cas échéant dans ce rôle à la femme ; le recours à une main-d'œuvre salariée, ou d'une façon ou d'une autre rémunérée, en complément de l'aide familiale ou à sa place ; une action à plus large échelle, avec plus de monde, sur une surface accrue ; enfin, condition de tout, un effort délibérément orienté vers la production et la vente de surplus. De telles exploitations ne sauraient être assimilables, dans la phase initiale de leur développement, à celles des colons européens. Tiré du jargon des enquêtes « socio-économiques », le qualificatif « moderne » ne doit pas faire illusion. Limitées par le capital disponible, le niveau d'éducation technique et comptable, les obstacles spécifiques qu'oppose aux initiatives individuelles une société très égalitaire, il est fatal que les entreprises locales plafonnent à un niveau modeste. Sur un autre plan, l'expérience de divers pays d'Afrique fait augurer, à l'intérieur de ces dernières, un style original de rapports humains, une main-d'œuvre moins dépossédée et dépersonnalisée, des employeurs davantage bridés dans leur liberté d'action.

Compte tenu de ces restrictions, voit-on se dessiner, dans le Niari, des exploitations conformes à notre schéma ? Les circonstances s'y prêteraient : l'exemple des entreprises européennes ; les enseignements recueillis à leur contact ; l'absence de droits traditionnels, à caractère privatif, sur le sol cultivable ; la présence, autour des postes administratifs et des gares, d'éléments immigrés et par là même affranchis d'un certain nombre de sujétions sociales. On a vu qu'effectivement, dès le début des années 1950, des tentatives intéressantes avaient pu être observées, près de Madingou notamment. Mais l'expérience a montré combien ces velléités avaient peine à prendre forme. On ne voit, pour le moment, aucun exploitant émerger au niveau d'une réelle autonomie technique et financière : celle que consacrerait la possession d'un train de culture mécanique, normalement utilisé et renouvelé ; ou encore des installations complètes nécessaires à un élevage rationnel. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la formule n'est pas prête à prendre le relais des grandes entreprises arachidières ou pastorales, en perte de vitesse.

Elle ne paraît pouvoir se développer qu'à l'abri d'une aide matérielle et technique qui la rapproche singulièrement de la « culture en association », et la place, en fait, plus qu'à mi-chemin de celle-ci. Déjà, le paysannat de Madingou avait été mis sur pied, à l'origine, en grande partie pour épauler et regrouper les tentatives d'un certain nombre de cultivateurs de la région de Madingou. Aujourd'hui, les « moyens propriétaires » de Loudima sont pareillement tenus à bout de bras. Les plus nombreux se trouvent à proximité immédiate des terres de la C.G.O.T., où leurs exploitations forment trois blocs, dans le secteur de Moutéla, vers Kiossi, et à proximité de l'UC4. D'autres s'éparpillent, sur la route de Sibiti, jusqu'à 28 km de la base. L' « opération » se développe : de 22 familles durant la première campagne, celle de 1958/1959, on est passé à 52 en 1960/1961, et des dizaines de demandes étaient en instance au début de 1961. La C.G.O.T. attend beaucoup de cette formule particulière d'encadrement. Les « moyennes propriétés » qu'elle patronne sont consi-

1. Selon la C.G.O.T., la superficie des cultures coutumières « effectuées par les familles à proximité des villages... ne paraît pas diminuée pour autant car on peut considérer que la préparation mécanique des terres réduit le nombre de journées de travail par hectare ». (*Unité exp. et de gestion de paysannats, et Base de Malela*, 1961, p. 15.) Mais on apprend, deux pages plus loin, que « les cultures de paysannat d'entreprise sont, souvent, plus soignées que celles des paysans associés et, en général, semées à meilleure date ce qui explique les résultats obtenus. Les ouvriers qui ne disposent pas de cultures coutumières leur réservent, en effet, tous leurs soins et leur donnent la priorité ».

dérées comme « de petits pôles de rayonnement » à l'échelle du village ; leurs titulaires font figure à ses yeux de « chefs d'entreprise », « éléments d'une bourgeoisie rurale » en gestation[1]. Admettons, mais en faisant observer que ces « entrepreneurs » demeurent encore singulièrement dépendants[2]. Le partage des tâches est en gros le même que pour les paysans associés, et le monopole des engins donne à la C.G.O.T. la haute main sur le déroulement des cycles, et l'organisation des successions agricoles. L'échelle est différente : on est parti sur la base de 10 ha par exploitation, dont 5 en arachides et 5 en fourrages, donnant des récoltes annuelles d'une valeur de 200 à 250 000 francs CFA, et un revenu net de 90 à 140 000 francs par famille, après déduction des frais d'intervention, et des salaires donnés à l'indispensable main-d'œuvre d'appoint. Mais la tendance est à présent à diminuer l'étendue unitaire des « propriétés ». La seule coupure nette concerne le statut de la terre : la condition de « moyen propriétaire » suppose en effet l'obtention d'un « permis d'occuper ». Il s'agit là d'un titre foncier, délivré par l'administration locale après enquête, et qui consacre le droit de fait du titulaire sur un lot de terrain d'étendue spécifiée. 31 de ces permis ont été accordés à Loudima, de 1958 à 1961. Sans doute une porte est-elle ainsi ouverte sur une évolution à venir. Mais la propriété du fonds ne modifie en rien le fonctionnement pratique des exploitations ; celles-ci ressortissent, en définitive, au même genre de culture semi-mécanisée que les cellules « paysannes » ou les lots d'association[3].

A travers une variété d'organisations, c'est donc bien au transfert, en milieu africain, de l'expérience acquise par les colons européens et les sociétés du Niari, que s'attachent les responsables actuels de l'économie agricole du Congo. En ce sens, ils ne font que poursuivre et élargir la tâche commencée dans le cadre des « paysannats », à partir de 1955. Entre les diverses formules mises en œuvre concurremment aujourd'hui, une convergence très nette se manifeste du reste, sous l'empire d'un principe commun : le partage des tâches agricoles entre les exploitants africains et des unités d'assistance mécanique, en application de règles posées et de programmes préparés par des agronomes qualifiés. Sur ce thème de la culture semi-mécanisée, les différentes organisations rangées aujourd'hui sous l'étiquette « paysannats », et la moyenne propriété elle-même, ne font que broder des variations ou édifier des superstructures. A un stade moins élaboré, une même idée centrale se devine derrière les mesures prises pour développer l'élevage : encadrer ou associer les cellules de production africaines, en s'appuyant sur des centres convenablement équipés. Parviendra-t-on de la sorte à éviter la désastreuse « solution de continuité », dont nous avons montré la menace, pesant sur le développement agricole du Niari ? Tout dépendra en partie de la valeur, du caractère chimérique ou raisonnable des options faites au départ, très particulièrement en ce qui concerne la culture semi-mécanisée. Cette dernière comporte certains inconvénients spécifiques : ou les exploitants, solidement encadrés et groupés en blocs compacts, deviennent pour ainsi dire spectateurs d'une entreprise sur laquelle ils ont peu de prise ; privés d'initiative, ils risquent de manifester peu d'intérêt et peu d'attachement pour une formule qui ne leur accorde

1. *Unité de culture expérimentale et de gestion de paysannats*, 1961, p. 22.

2. L'un des « moyens propriétaires » supervisés par la C.G.O.T. songeait « déjà à acheter un tracteur », mais cela « lui a été déconseillé car les superficies à travailler seraient insuffisantes ». (*Ibid.*, p. 22.)

3. Depuis le début de 1961, les choses ont considérablement évolué. Substituée l'année même à la C.G.O.T. la S.A.V.N. (Société d'Aménagement de la Vallée du Niari) s'est vu confier également l'ancien paysannat de Loudima (La Louvila et La Mouindi). Le plan quinquennal en gestation pour la période 1964-1968 la consacre comme l'organisme responsable, dans la vallée du Niari constituée en un « périmètre limité de développement intensif », de « la réalisation en milieu traditionnel d'un système de production agricole intensif et stable » (p. 57). Il est prévu qu'elle prenne en charge 3 000 familles d'exploitants groupées en 100 mutuelles (dont 50 existaient déjà en 1963). En fin de plan, 6 000 ha de terre, pour moitié cultivés en arachides, et pour moitié sous fourrages pâturés, doivent fournir 6 000 t d'arachides. On prévoit l'équipement des mutualistes en petit matériel agricole, semoirs et égousseuses individuelles en particulier. Figurent également dans le projet : l'épandage régulier de calcaire, la distribution de semences sélectionnées, la création de vergers de manguiers et de « bosquets forestiers ». Et, naturellement aussi, l'exécution, à partir des deux bases d'intervention mécanique dont dispose la S.A.V.N., convenablement renforcées, de travaux et de transports, facturés aux producteurs. C'est en somme la reprise et l'élargissement de la formule paysannat dernière manière, ou encore de la culture en association type C.G.O.T., dont on a vu combien au fond elles étaient proches l'une de l'autre. Sur le plan technique, une consécration est apportée à la « culture semi-mécanisée », en intégrant au système les éléments d'intensification mis au point ces dernières années. On semble renoncer, par contre, à la culture attelée, qu'avait sérieusement envisagée l'I.R.H.O. en particulier. (*Enquête sur les oléagineux*, 1962, II, p. 1-25 et 1-31.)

même pas la sécurité du salarié, et sa relative indépendance vis-à-vis de l'employeur. Ou ils jouissent d'une certaine liberté d'installation, de certains pouvoirs de décision dans la gestion de leur affaire ; mais alors, comment concilier la dissémination des fermes et la fantaisie individuelle des exploitants avec le bon et le plein emploi des machines, sans lesquels tout espoir de rentabilité disparaît ? Par rapport à la « culture directe », l'assistance mécanique, sous ses différentes formes, offre, il est vrai, un atout majeur : elle s'adresse à des exploitants dont les exigences et le niveau de vie s'accommodent des revenus d'une culture pauvre, surtout quand la femme continue à faire ses propres champs, et à assurer pour l'essentiel la subsistance du foyer. Mais elle pose en contre-partie de redoutables problèmes d'organisation, de coordination, de compréhension réciproque entre techniciens et cultivateurs, qui interdisent de tenir d'avance le résultat pour acquis.

CONCLUSION

Nous nous demandions, au début de ce chapitre, si la technique moderne avait su mettre au point une formule d'exploitation satisfaisante, applicable aux immenses surfaces laissées inutilisées par les villageois en place. Nous sommes en mesure à présent de répondre, en récapitulant les principaux points acquis en cours de route.

a) Touchant la conception initiale — fondée sur la culture intégralement mécanisée des plantes annuelles — un constat de faillite peut être dressé. Il serait parfaitement vain d'incriminer le milieu naturel : celui-ci réunissait un ensemble de conditions satisfaisantes tel qu'on en rencontrerait difficilement l'équivalent dans le reste de l'Afrique tropicale. On avait, en réalité, trop fait crédit aux machines. Elles se sont révélées à l'usage incapables d'accomplir correctement certains travaux-clés, et surtout, de façon bien plus irrémédiable, d'un coût (d'achat et de fonctionnement) disproportionné à la valeur des récoltes. A vouloir faire de la culture « soignée », en pensant que le sol rendrait en proportion du travail reçu, comme cela a été des années durant la doctrine officielle dans la vallée, on s'est enfoncé davantage. Ce dont le sol avait besoin, c'est d'être protégé, entretenu, réenrichi, faute de quoi les meilleures « façons » culturales ne pouvaient qu'en hâter la destruction. Non sans peine et sans mérite, car après tout rien n'était évident au départ, ces vérités ont fini par être reconnues, et le cas de la S.I.A.N., l'unique réussite agricole de la vallée, illustre admirablement le tournant qui a été pris vers les cultures « riches », une utilisation du sol de type intensif, l'emploi en grand de la main-d'œuvre locale. Du coup, il fallait renoncer à tirer parti des immenses surfaces disponibles. Curieusement, dans ce rôle, l'élevage a été substitué à la culture extensive, à coup de machines. Rien ne s'oppose, le succès de la SAFEL en fait foi, sinon des contingences n'ayant rien à voir avec la technique, à ce que la formule de ranching soit étendue à la majeure partie des espaces encore libres. A mi-chemin des deux formules extrêmes de la plantation industrielle et des troupeaux en semi-liberté, les élevages de la vallée, combinant dans des proportions variées spéculations pastorales et travail du sol, ouvrent une voie intermédiaire.

b) Le remue-ménage dont la « vallée aux mille espoirs »[1] est le théâtre depuis une quinzaine d'années, l'exemple donné par les exploitations européennes, les salaires distribués, l'activation sociale, l'équipement de la région, tous ces facteurs étroitement imbriqués ont fini par entraîner les Congolais, d'abord tenus en marge de la « mise en valeur » officielle : les femmes ne sont plus seules à planter des arachides ; d'anciens salariés s'établissent à leur compte ; produire et vendre devient la grande affaire des villages. Du coup se dessine une opposition d'intérêts entre les deux parties prenantes : exploitants européens et cultivateurs africains. La main-d'œuvre locale se dérobe aux premiers, et les terres attribuées en concession soulèvent des convoitises. La menace est d'autant plus précise que ces terres sont moins employées, en sorte que la meilleure parade, pour leurs détenteurs, réside dans une utilisation permanente et intensive du sol. Mais il faudrait pouvoir combler tant soit peu le fossé qui sépare les fermes paysannes des entreprises de colonisation, et assurer en tout état de cause la perpétuation des techniques agricoles et pastorales si labo-

1. Jean MALONGA, *Entre l'Enclume et le Marteau*, juill.-août 1958, p. 68.

rieusement mises au point[1]. Conçus comme le moyen de procurer aux villageois les plus entreprenants un appoint de travail, et de les assister sur le plan agronomique, les « paysannats » semi-mécanisés devraient y aider, au même titre que l'action entreprise par le Service compétent pour implanter l'élevage des bovins en milieu africain.

c) La densité de la population n'a cessé de s'élever dans la vallée, tandis que l'espace encore libre se réduit comme une peau de chagrin. Faute d'avoir su mettre sur pied la culture mécanique intégrale, les entreprises européennes ont accéléré cette évolution, qui accroît leurs difficultés : la main-d'œuvre recrutée au loin s'est en partie fixée sur place, et a fait souche ; en réponse à la demande de vivres des nombreux salariés, les villageois ont étendu leurs cultures. Les points de congestion demeurent pour l'instant localisés : aux environs immédiats de Madingou et de Loudima, où les villages, serrés autour du poste et de la gare, sont cernés de toute part par les concessions, et plus encore dans le périmètre de la S.I.A.N. Mais ces secteurs sont appelés à s'élargir, et l'on peut prophétiser le moment où, la vallée tout entière occupée ou en passe de l'être, les termes de l'équation géographique auront été complètement renversés. Il ne s'agira plus de trouver les formules permettant d'exploiter le sol avec le minimum de main-d'œuvre, mais d'augmenter le rendement de surfaces devenues inextensibles, afin de nourrir plus d'hommes et d'améliorer leur niveau de vie.

d) Depuis la fin de la guerre, tout l'effort de développement ou peu s'en faut s'est porté sur la vallée. A part l'installation éphémère de la Sofico, le petit colon qui opère au nord-ouest de Loudima, et le paysannat de la route de Mbomo, la boucle demeure vierge d'initiatives. Difficilement pénétrable, à cause de ses marécages, éloignée des postes administratifs et de la grande route, elle s'est trouvée presque complètement isolée, du jour où l'on a déplacé vers l'ouest l'axe Dolisie-Gabon. Non seulement elle n'attirait personne, mais ses propres habitants la quittaient, en villages constitués. De la sorte, le contraste entre les deux parties de la plaine, initialement discret, s'est considérablement accusé. Mais une chance nouvelle s'offre aujourd'hui à la boucle, avec le chemin de fer de la Comilog. Établie en un temps record, entre 1959 et 1962, pour l'exportation du minerai de manganèse de Franceville, cette voie ferrée traverse la plaine en oblique, au nord-ouest de Loudima. En bordure de la dépression, sur les collines isolées par le cours épigénique du fleuve, elle a ressuscité le très ancien poste de Makabana, hérité de l'occupation belge du Niari. Base avancée pour la construction du pont sur le Niari et l'approvisionnement des chantiers de la rive droite, Makabana survivra, en tant que gare, à cette période d'activité intense mais passagère. Une autre gare est prévue non loin du terminus actuel de la route de Mbomo. Déjà des villages s'en rapprochent, et il n'est pas exclu qu'avec le temps ces deux points fixent en nombre important des originaires de la forêt, drainés par le chemin de fer. Les facilités qu'offre celui-ci inciteront peut-être aussi, un jour ou l'autre, des entreprises modernes, agricoles ou pastorales, à s'établir dans la boucle. A plus longue échéance, le pays est concerné au premier chef par le projet de barrage du Kouilou[2]. Si le barrage devait s'édifier, une vaste étendue disparaîtrait sous l'eau, dans l'axe de la plaine, jusqu'à une distance de 25 km environ du fleuve. Peu de villages, parmi les rares qui peuplent encore la boucle, seraient affectés[3]. En revanche, la présence d'un immense lac artificiel pourrait avoir des conséquences heureuses pour l'économie de ses rives. On a parlé du flottage des bois, ce qui suppose des voies d'accès, des installations de mise à l'eau, éventuellement des plantations. D'autres développements sont possibles, mais ils demeurent, pour l'instant, totalement imprévisibles.

---

1. Guidé précisément par ce souci, le Gouvernement du Congo a obtenu du F.A.C. (Fonds d'Aide et de Coopération), pour 1964, le financement d'un travail consistant, pour ne pas laisser perdre « une somme de connaissances d'une valeur inestimable », à « dresser un bilan des travaux existants » et « effectuer une synthèse des connaissances acquises, qui permettraient aux responsables des programmes à venir d'avoir une vue d'ensemble des enseignements obtenus à ce jour ». (*Études sur la vallée du Niari*, 1964, p. 1.) Tous les amis du Congo se réjouiront d'une décision aussi opportune.

2. Consistant à barrer le Kouilou (Niari), en profitant de l'étroit encaissement de la vallée, à la traversée d'un des chaînons du Mayombe. L'affaire a été minutieusement étudiée, les travaux préparatoires sont achevés, mais aucune décision n'est en vue pour le moment, et le silence s'est fait depuis 1963 sur une opération qui paraît en sommeil.

3. Voir la carte de la retenue, dans GANON, 1959.

CHAPITRE VIII

LES LACS DU SUD

LES LACS DU SUD dans leur contexte régional

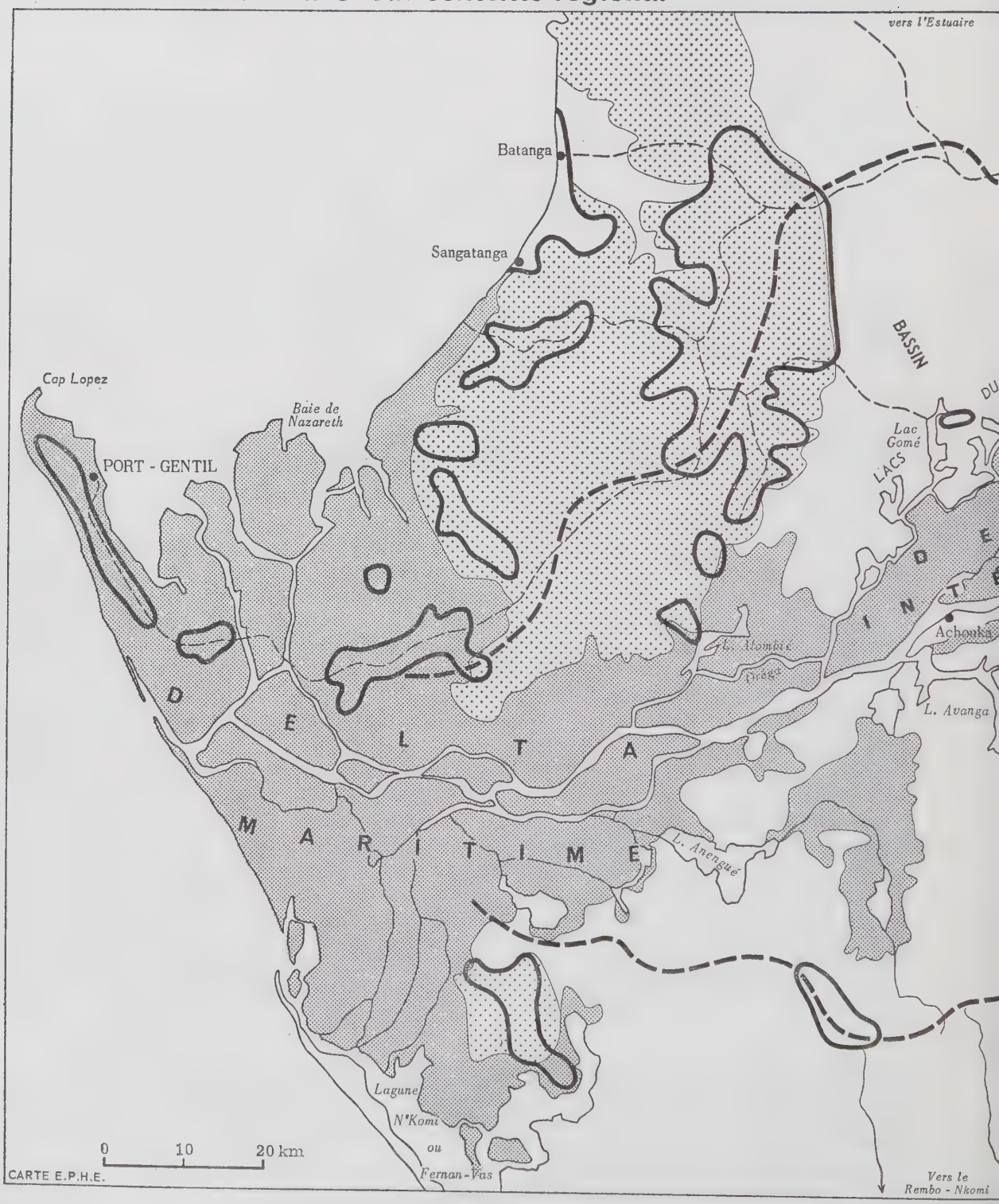

alluvions quaternaires

sables plio-pléistocènes (série dite des Cirques)

affleurements du socle ancien (granites et migmatites)

limite du bassin deltaïque de l'Ogooué

limite du bassin hydrographique des Lacs du Sud

savanes incluses ("plaines")

routes régulières

principales routes forestières

Quittant le Niari pour le bas Ogooué, nous ne franchissons pas simplement une frontière politique, celle qui sépare aujourd'hui le Congo du Gabon : pour la première fois, nous pénétrons dans ce monde forestier, sur la frontière duquel nous nous étions jusqu'à présent tenus. Mais sous la monotonie que confère au paysage la végétation puissante et indéfiniment semblable à elle-même de la sylve équatoriale, des compartiments régionaux se révèlent. Nous avons dit, dans la première partie de cet ouvrage, avec quelle netteté s'individualise, par rapport au reste du pays, la plaine sédimentaire du Gabon maritime. La coupure n'est pas moins évidente sur le plan des hommes et de leurs activités : le bas Gabon, c'est le domaine géographique qui depuis très longtemps vit en contact avec le reste du monde. Le peuplement, le genre de vie portent aujourd'hui encore, à bien des égards, la marque de la traite côtière : le trafic des hommes, expédiés vers San Tomé et les Amériques, et le troc des produits récoltés dans la forêt, jusqu'à une certaine distance du rivage. Substituée depuis près d'un demi-siècle à la cueillette, l'exploitation des bois n'a fait qu'accentuer le clivage, stoppée qu'elle était, jusqu'à ces toutes dernières années, dans son mouvement pionnier vers l'est, aux limites du bassin sédimentaire, qui sont en même temps, grosso modo, celles du flottage des grumes : au-delà, l'utilisation active du milieu forestier faisait, fait encore largement place à l'auto-subsistance régionale, l'emploi de la main-d'œuvre à son recrutement. La plaine bas-gabonaise enfin, c'est aujourd'hui le périmètre à l'intérieur duquel les deux villes côtières se ravitaillent et modèlent l'évolution des sociétés rurales, directement ou par l'intermédiaire de Lambaréné, qui leur sert de relais, là où les reliefs s'écartent le plus de l'océan.

Descendons d'un degré dans l'échelle géographique. De Ndjolé aux abords du cap Lopez, l'Ogooué sert d'épine dorsale à la sous-unité précédemment repérée comme le « secteur central », à l'évidente personnalité physique, de la plaine maritime. En aval de Lambaréné surtout, et de l'apophyse granitique qui partage en deux le bassin crétacé, la vallée de l'Ogooué, gagnant en ampleur ce qu'elle perd en relief, s'épanouit en une plaine alluviale de caractère deltaïque, incomplètement colmatée. Le fleuve lui-même se divise en multiples bras. Dès la pointe amont de l'île de Lambaréné, l'Orembo Ouango, ou petite rivière, s'en détache au nord. Bientôt, entre les lacs Azingo et Onangué, la nappe alluviale se développe sur une cinquantaine de kilomètres de largeur, de bord à bord. Elle se rétrécit ensuite progressivement, tandis que les bras de l'Ogooué se rapprochent, et que leur nombre diminue. C'est la fin du delta intérieur. Un nouvel élargissement marque alors le début du delta maritime, avec ses branches divergentes encadrant la péninsule déjetée vers le nord, que termine le cap Lopez. Indépendamment du relief et de l'hydrographie, une série de traits contribuent à différencier cette portion de la plaine. Par rapport à l'estuaire du Gabon, le climat se nuance d'une sécheresse et d'une fraîcheur saisonnière, par lesquelles se fait sentir, de juin à août, l'influence de l'alizé austral : la forêt est ici à la limite de ses exigences écologiques, et sa fragilité aide à comprendre la présence de nombreuses clairières, les fameuses « plaines » du jargon local. L'Ogooué, d'autre part, est beaucoup plus qu'un trait d'union physique :

grande voie des échanges commerciaux, des migrations, des explorations, toute la vie régionale se structure depuis des siècles en fonction de lui ; les formes les plus modernes de l'économie en demeurent tributaires, et Lambaréné, bien mal relié à Libreville par une route approximative, regarde aujourd'hui encore du côté de Port-Gentil plutôt que de la capitale.

Au niveau régional le plus bas, le delta intérieur se différencie à plus d'un titre du delta maritime de l'Ogooué. Entre les branches que remonte la marée et que borde la mangrove, ce dernier n'offre guère aux hommes que des marécages. Dans l'intérieur, la terre et les eaux sont mieux séparées. Les eaux, ce sont ici surtout les lacs qui, de part et d'autre de la plaine alluviale inondable, s'égrènent en une double rangée : « Lacs du Nord » et « Lacs du Sud »[1]. Non pas des flaques aux contours indistincts, mais de beaux lacs aux eaux profondes, au contact de la terre ferme, partiellement engagés dans les collines formées par le crétacé marin. Chacun d'entre eux ouvre une voie d'accès à un secteur de vraie forêt, et cette facilité a contribué à localiser en aval de Lambaréné l'un des domaines les plus anciens et, jusqu'à ces dernières années, les plus actifs de l'industrie des bois au Gabon.

De palier en palier, nous voici à l'objet précis de ce chapitre : non pas la totalité des lacs de rive gauche mais, par opposition aux lacs Anengué et Avanga, accompagnés de quelques autres de moindre importance, le groupe d'amont, formé par les trois lacs Onangué, Ezanga et Oguémoué, les plus proches de Lambaréné. C'est à eux que nous appliquerons, en en restreignant quelque peu la portée, l'expression consacrée de « Lacs du Sud ». Leur unité géographique est évidente : mis en communication par des chenaux bien dessinés, ils forment un seul et même ensemble hydrographique. Ezanga et Oguémoué, dont les eaux s'écoulent à travers Onangué, ne sont que les « dépendances du lac principal »[2]. Cette unité se répercute sur la géographie humaine : la population se concentre sur les rives, et toute la vie économique gravite autour de l'eau. Un « no man's land » marécageux isole les lacs de l'Ogooué, un « no man's land » forestier les sépare des bassins limitrophes de la Ngounyé et du Rembo Nkomi. Il est donc légitime de les mettre à part pour les étudier. 40 km de Ngomo, à l'entrée du chenal qui mène de l'Ogooué au lac Onangué, jusqu'à l'extrémité d'Oguémoué, un peu moins des criques occidentales d'Onangué aux rives les plus éloignées d'Ezanga : même si l'on élargit ces dimensions pour englober la totalité du bassin versant, à l'ouest, à l'est et au sud des lacs, nous sommes à la limite inférieure du module régional. Mais à travers ce cadre si commode, bien délimité et propice à une enquête approfondie, on s'efforcera d'évoquer les principaux aspects et problèmes géographiques, tels qu'ils se présentent dans tout ou partie du bas Ogooué. Rien d'arbitraire à cela car si, à certains égards, les lacs du Sud constituent un petit monde original, à l'instar du Stanley Pool, à d'autres ils offrent l'image fidèle d'une région notablement plus étendue.

Et d'abord par le rôle qu'y joue l'exploitation des bois. Dans l'économie moderne du Gabon, nos lacs, comme une bonne partie de la plaine sédimentaire, ce furent longtemps de façon presque exclusive, ce sont encore aujourd'hui dans une certaine mesure les okoumés qu'on abat en partant de leurs rives. Dans un travail d'ensemble consacré au Congo et au Gabon, nous ne pouvions nous dispenser de faire place à un échantillon régional où cette forme d'exploitation du milieu, capitale pour les économies nationales, serait au premier plan. Nous le pouvions d'autant moins que ses relations avec le sous-peuplement sont évidentes. A ce point de vue, et en dépit du milieu physique, si différent, nous sommes moins éloignés du Niari qu'il le semblerait. D'un côté des terres vacantes, de l'autre une forêt à peine entamée par les défrichements agricoles : dans les deux cas, c'est d'une sorte d'appel au vide que procède l'économie « rapportée » mise en place à la faveur de la colonisation. Dans le bas Ogooué comme dans le Niari, les exploitants européens ont dû affronter en contre-partie de sérieuses difficultés de main-d'œuvre, résolues en faisant appel aux régions voisines, et en substituant aux hommes, pour les travaux qui s'y prêtaient, un coûteux outillage mécanique. Les analogies vont encore plus loin : elles se retrouvent dans la situation géographique, en bordure d'une voie de communication économique, débouchant à peu de distance sur un port maritime,

1. Voir la carte du « Bas-Ogooué », par la Mission hydrographique du Gabon (reproduite hors-texte).
2. Duboc, 1884.

et à portée de villes en plein développement. Les mêmes stimulations ont pu se faire sentir de part et d'autre.

Mais ici s'arrête le parallèle. Entre l'abattage des okoumés dans la forêt gabonaise, et les développements agro-pastoraux dont le Niari est le théâtre, il y a un véritable fossé : capitaux extérieurs et technique moderne sont également mis à contribution, mais ici pour créer des ressources nouvelles, et là simplement pour extraire une richesse existante. Des deux formes d'exploitation du milieu, l'une, au prix de difficultés techniques considérables et de graves risques financiers, vise à l'enrichir, à l'aménager tout au moins en vue d'une production durable ; l'autre garantit aux moindres frais des résultats sûrs, mais laisse la nature appauvrie. Sur un plan tout à fait différent, le Niari, isolé de la mer par le Mayombe, n'a été désenclavé qu'à une date tardive : l'atout des communications n'a joué en sa faveur, en pratique, qu'à l'occasion des plans de développement de l'après-guerre. Il en va différemment du bas Ogooué, où les « coupeurs de bois » opèrent depuis deux générations, et où l'okoumé n'a fait que prendre le relais d'activités plus anciennes, déjà liées au marché. Les migrations elles-mêmes, qui sont à l'origine du peuplement, et les traits locaux de ce dernier, se révèlent en connexion étroite avec les spécialisations successives d'une économie articulée de longue date sur l'offre et la demande extérieures. Pour analyser les liens anciens et complexes entre la côte et la région des lacs, et débrouiller les rapports du milieu et du peuplement, un plan chronologique s'impose. Nous partirons de l'époque de la « traite » pour aboutir à la récente satellisation, qui fait des deltas de l'Ogooué, et plus spécialement des lacs du Sud, les pourvoyeurs en vivres de Port-Gentil[1].

1. Rédigé voici plusieurs années, sur la base de recherches menées en 1953, le texte qui suit n'a pas été modifié. Faute d'avoir pu reprendre sur place cette étude, nous nous sommes borné à éclairer l'évolution survenue depuis cette date au moyen de quelques notes faisant état de publications ou de rapports ultérieurs, et d'un appendice consacré au devenir de l'exploitation forestière.

1

LE COMMERCE DE TRAITE

Les lacs du Sud ont pris jadis une part active au trafic qui, par la voie de l'Ogooué, se faisait entre les points de la côte fréquentés par les navires européens, et diverses régions échelonnées en profondeur dans l'intérieur du Gabon. Il n'est pas question d'entrer ici dans le détail local des faits : faute d'informations d'abord, à l'échelle des lacs, qu'empruntaient de simples ramifications du courant commercial ; mais aussi parce qu'il importe de prendre une vue d'ensemble du système, avec ses tenants et aboutissants éloignés, pour en comprendre les effets sur le peuplement. L'ancienne organisation des échanges a survécu jusqu'en pleine période coloniale, amputée toutefois, dès l'installation des commerçants européens à Lambaréné, de sa branche maîtresse, et réduite au troc des seuls produits de la forêt. Il faut remonter un peu plus avant le cours du temps pour trouver au premier rang le trafic des esclaves, le commerce par excellence, jusque vers le milieu du siècle, de cette partie de la « Côte d'Afrique ».

A. — La traite des hommes

De bons témoignages d'époque permettent de se faire une idée de l'organisation esclavagiste, telle qu'elle fonctionnait encore, quoique « en voie de décroissance »[1], aux environs de 1850. Pourchassés sur les côtes d'Afrique occidentale, les négriers s'étaient rabattus, depuis un certain temps, vers le rivage au sud de l'Équateur : « l'Angola, le Congo, le Loango deviennent..., au XIX^e siècle, le grand marché de la traite »[2]. Le Fernan-Vas, les bouches de l'Ogooué participaient,

---

1. Le terme de traite que nous employons ici pour désigner d'un même mot le trafic des esclaves et celui des produits, structurellement et géographiquement liés, dans une large mesure, vient d'être remis en cause, avec les meilleurs arguments, dans sa seconde acception. Plus exactement, H. Brunschwig, se fondant sur les textes d'époque, et une vieille tradition, demande que l'on restreigne l'usage du mot traite au « commerce d'échange de grands produits exotiques » à partir d'un certain degré d'envergure, de régularité et d'organisation, et en liaison étroite avec le marché mondial. Les formes mineures, mal fixées, du « commerce d'échange avec les pays d'outre-mer », quand « ni les lieux, ni la nature et la qualité des produits recherchés, ni les monnaies de compte auxquelles on se référerait, ni même les intermédiaires avec lesquels on traiterait, ne sont exactement connus », ressortissent au contraire à la « troque ». « Par extension, on peut qualifier de troque tout système d'échange commercial entre l'Europe et les côtes africaines au cours de la période libérale du XIX^e siècle ». Ce que nous appellerons plus loin « traite des produits » était donc bien, même au sens strict, de la troque. (Brunschwig, 1962.)

2. Du Chaillu, 1863, p. 49. « Ce qui dénote évidemment la décadence de ce trafic », ajoutait l'explora-

un peu plus au nord, à cette animation. Mais déjà veillaient les escadres française et anglaise. De la base navale du Gabon, toute proche, une surveillance effective pouvait s'exercer. Les capitaines négriers devaient jouer à cache-cache ; les trafiquants à terre dissimuler leurs installations ou en faire, par un savant camouflage, des « factoreries à deux fins »[1]. Cependant les États-Unis, Cuba, le Brésil offraient encore de larges débouchés. En dépit des risques, les gains demeuraient élevés, et des navires brésiliens, américains ou sardes n'hésitaient pas à tenter leur chance ; l'organisation à terre continuait à fonctionner. Pris dans son acception large — « toutes les côtes de la baie [située à l'est du cap proprement dit] et l'intérieur des terres, jusqu'à trente ou quarante milles »[2] —, le cap Lopez avait été « un des plus considérables » marchés d'esclaves « de toute la côte »[3]. En 1856, du Chaillu le trouve encore « dans toute son étendue consacré à la traite. Il produit en petites quantités de l'ivoire, de l'ébène, de la cire, etc. ; mais le marché d'esclaves est le principal établissement commercial, et l'achat, la vente et le transport des noirs aux baracons du cap est le genre d'affaires le plus lucratif »[4]. L'explorateur assiste du reste à l'embarquement de 600 captifs sur un schooner ; reçoit les doléances de l'inspecteur portugais, chargé de l'un des « baracons » de Sangatanga[5]. Au sud du cap Lopez, Bouët-Willaumez avait signalé de son côté, quelques années plus tôt, à Sainte-Catherine et au Fernan-Vas, des factoreries américaines et espagnoles, plus ou moins suspectes.

Comment devenait-on esclave ? De bien des façons, dont un auteur belge a dressé l'inventaire sous les rubriques suivantes : « esclaves de guerre », « esclaves achetés », « esclaves pour dettes », « esclaves pour meurtre ou crime », « esclaves par mariage », « esclaves par héritage », « esclaves par naissance », « esclaves volontaires », « esclaves pour raison d'ordre religieux ou magique », « esclaves résultant d'une prise de corps arbitraire »[6]. A propos des « esclaves achetés », il est précisé que « de terribles famines ont poussé autrefois les Bakongo à vendre hommes, femmes et enfants comme esclaves »[7]. La même chose s'est produite encore en pleine période coloniale, à l'époque de la guerre de 1914-1918, dans la région de Divénié, au nord du Niari. D'une façon générale, à travers toute l'Afrique centrale, de civilisation bantoue, les traditions et les témoignages les plus divers font état de circonstances semblables, à l'origine des faits de servitude. Les raisons pour lesquelles un individu devenait esclave se laissent assez facilement classer en trois grands groupes. Ce pouvait être d'abord pour des motifs purement économiques, comme sanction d'une incapacité à se suffire, ou à s'acquitter de certaines obligations sociales[8]. La servitude pour dettes, en particulier, est attestée un peu partout. La deuxième source de l'esclavage se trouvait dans les conflits qui s'élevaient au sein des groupes de résidence : « un observateur », écrivait du Chaillu, « découvrira que les débiteurs sont souvent vendus par leurs créanciers », ce qui nous ramène au cas précédent, mais il poursuivait en notant « que les sorciers, les adultères, les fripons, sont également vendus, s'ils ne sont pas tués ; et dans tous les palabres, de quelque nature qu'ils soient, ceux qui succombent sont bien sûrs d'être mis en vente au-dehors »[9]. L'esclavage, en dernier lieu, s'alimentait de tous ceux que la force ou la ruse avaient mis au pouvoir d'étrangers ou d'ennemis. Éclatant au moindre

---

teur, « c'est que les gens qui y sont engagés commencent à se tromper les uns les autres... Tant que la traite fut florissante, on s'entendait le mieux du monde ; mais depuis que les bénéfices sont devenus précaires, on veut mutuellement se couper la gorge. Il n'y a plus maintenant beaucoup de baracons au nord de l'Équateur et les principaux centres de traite sont établis vers l'embouchure du Congo. Le commerce licite a remplacé du côté du nord le trafic des esclaves... » (p. 50).

1. Bouët-Willaumez, 1848.
2. Du Chaillu, 1863, p. 39.
3. *Ibid.*, p. 44.
4. *Ibid.*, p. 39.
5. « Baracons » ou « parcs aux esclaves ». L'un des deux qui existaient à Santaganga à l'époque de Chaillu a été décrit par ce dernier comme un « immense enclos défendu par des palissades de douze pieds de haut », renfermant « une grande quantité de hangars entourés d'arbres, sous lesquels étaient couchées... assez de créatures pour peupler un grand village d'Afrique ». (*Ibid.*, p. 44.)
6. De Jonghe, 1949. Voir : « Titres de l'esclavage », p. 79 à 111.
7. *Ibid.*, p. 84.
8. C'est à cette situation que paraît s'appliquer la remarque de Bouët-Willaumez : « Souvent, ce sont les familles qui livrent et vendent elles-mêmes les membres les plus faibles dont elles se composent ». (1848.)
9. Du Chaillu, 1863, p. 375.

prétexte, « les guerres intertribales et interclaniques [ou, plus simplement, entre villages] contribuaient pour une bonne part à augmenter le nombre des esclaves »[1]. Mais il y avait aussi des razzias, des enlèvements individuels, sans autre motif que de faire des captifs : « Vu l'état d'insécurité générale..., il était dangereux de se risquer seul à une certaine distance du village, car tout individu, enfant ou adulte, surpris par les gens d'un groupement adverse, était capturé. S'il échappait à la mort, c'était pour être réduit à l'esclavage... »[2].

Ces faits, et l'esclavage lui-même, si général dans les sociétés centrafricaines, paraissent difficilement imputables, originellement, à la traite européenne ou arabe. Le commerce des captifs n'a fait que se surimposer à un esclavage institutionnel : le « système de l'esclavage », affirmait déjà du Chaillu, « n'a aucun rapport avec la traite des Noirs. Il y avait là des esclaves bien avant qu'un seul baracon fût établi sur la côte... ce système, qui existe indépendamment de tout rapport avec l'étranger, est régi par des lois qui lui sont propres. Il y a deux sortes d'esclaves dans toutes les tribus que j'ai été à même de visiter. L'une de ces classes est celle des serviteurs de la maison ; on ne vend jamais ceux-ci au-dehors et, quoiqu'ils soient frappés de toutes les incapacités particulières aux esclaves, ils jouissent cependant d'une grande part de liberté, et leur voix a une certaine influence dans le village où ils servent. Ils sont protégés par leur maître ; ils ont souvent eux-mêmes des biens qui leur appartiennent, et leur principal devoir est de fournir à la subsistance du maître soit par la chasse, soit par le défrichement du sol... Les tribus qui ont des relations sur le littoral et en même temps un marché d'esclaves pour l'étranger s'occupent d'acheter des esclaves aux autres tribus, afin de subvenir à leur trafic ; c'est là un genre d'esclavage tout à fait distinct de l'autre. En général, l'esclave domestique n'a pas à craindre d'être vendu sur la côte, tant qu'il n'est pas accusé d'un crime »[3]. Ainsi faut-il se garder de confondre « la traite ou le commerce des esclaves, d'une part, et l'état d'esclavage ou la possession d'esclaves, de l'autre », comme le dit en écho un auteur moderne[4].

Il n'en reste pas moins que les deux esclavages, la traite et l'institution, ont interféré dans le temps et dans l'espace, et réagi vigoureusement l'un sur l'autre. Nous avons eu l'occasion de noter, dans les précédents chapitres, l'ampleur prise par l'esclavage dit de case chez les riverains des grandes routes de la traite, bien placés pour se procurer par achats femmes et serviteurs. Il en allait de même au Gabon, dans les villages de la côte et du bas Ogooué[5] ; plus qu'ailleurs, les hommes libres se remettaient à leurs nombreux captifs du soin de cultiver[6]. Réciproquement la traite à destination des Amériques aurait-elle connu le même développement si elle n'avait pu se greffer, en le dévergondant, sur un système établi, et détourner à son profit les procédures traditionnelles d'asservissement et de transfert ? Des guerres, des embuscades, il y en avait toujours eu, mais la perspective de monnayer les prisonniers contre des marchandises européennes multipliait les « razzias des chefs nègres les plus belliqueux ou les plus puissants »[7]. Elle légitimait les procédés les plus sournois, depuis les « commerçants qui engageaient de jeunes garçons comme domestiques ou comme porteurs, ne les renvoyant jamais chez eux »[8], jusqu'aux enlèvements d'enfants décrits par Nassau : de petits paquets de sel, friandise par excellence, étaient placés sur la piste menant

---

1. De Jonghe, 1944, p. 79.
2. *Ibid.*, p. 111.
3. Du Chaillu, 1863, p. 373-374.
4. De Jonghe, 1949, p. 5.
5. « Les Shekianis du littoral », constatait Du Chaillu, « ont beaucoup d'esclaves, mais ceux de l'intérieur en ont peu ». (1863, p. 66.)
6. Voir en particulier ce que disait Brazza des Enenga, établis au débouché de la Ngounyé : « Sur les collines bordant à l'est le lac Zilé se trouvent les plantations, que cultivent les femmes et les esclaves. Bien que les Inengas n'aiment guère la venue des étrangers dans leurs plantations... le docteur Ballay parvint une fois à visiter l'intérieur. Il fut surpris de rencontrer des villages entiers d'esclaves achetés dans le haut fleuve et qui ne paraissent pas mécontents de leur sort ; ils sont considérés presque comme des membres de la famille et n'ont d'autre obligation que celle de cultiver le sol pour fournir des vivres à leurs maîtres ». (1887, p. 295-296.)
7. Bouët-Willaumez, 1848. « ... quelquefois », notait de son côté Du Chaillu, « une infraction aux règles du commerce, ou quelques troubles à propos de sorcellerie, amènent la guerre entre deux tribus engagées dans une affaire de commission ; alors chacune des deux parties prend d'ordinaire tout ce qu'elle peut du côté opposé, et expédie directement sa prise sur la côte, à destination des *baracons*, ou dépôt *(sic)* d'esclaves... ». (1883, p. 13.)
8. Maclatchy, 1945.

d'un village à sa source ; dès que les enfants, envoyés à l'eau, s'en emparaient, on les saisissait, et les auteurs du coup pouvaient toujours se couvrir en faisant état du vol[1]. Mais, surtout, comme le faisait remarquer du Chaillu, « les demandes d'esclaves de la part de l'étranger ont [eu] pour effet de multiplier chez les tribus voisines du littoral les accusations de sorcellerie ou autres, qui aboutissent à l'esclavage et à la vente »[2]. On ne se contentait plus d'exiger des esclaves en paiement d'une dette, ou en compensation d'un préjudice (l'adultère en particulier) : on s'ingéniait désormais à découvrir, au besoin à susciter les occasions propices à un semblable règlement. Il est juste de dire, cependant, que, mauvais sujets, criminels ou suspects de sorcellerie, la traite constituait, pour les sociétés centrafricaines, un bon moyen de se débarrasser d'éléments indésirables, dont le sort normal eût été en bien des cas d'être mis à mort[3].

La vente des esclaves rapportait gros. Au cap Lopez, sous les yeux de Paul du Chaillu, un garçon fut cédé pour « une barrique de rhum de 100 l environ, quelques aulnes de cotonnades et bon nombre de perles » ; deux femmes changèrent de mains contre un assortiment composé pour chacune d' « un fusil, un neptune [grand plat de cuivre], 60 m de cotonnades, deux barres de fer, deux coutelas, deux miroirs, deux limes, deux assiettes, deux verrous, un baril de poudre, quelques perles et un petit lot de tabac »[4]. Aussi envoyait-on, de très loin, des esclaves à la côte. Il en venait du haut Ogooué, des régions montagneuses de la boucle de l'Ogooué, de tout le cours du fleuve[5]. La majeure partie du trafic s'écoulait par ce dernier, faisant la fortune du district du cap Lopez, « dans toute son étendue... consacré à la traite »[6]. Nous avons, par Marche, la description d'un convoi, au bivouac sur un banc de sable, les captifs entravés ou « les mains passées dans une planchette »[7]. Le voyage se terminait soit à Sangatanga, capitale des Oroungou[8], soit chez les Nkomi du Fernan-Vas[9]. Prenant sur la rive droite de l'Ogooué, vers Samkita, en amont de Lambaréné, une déviation rejoignait par terre le Remboué, et de là menait chez les Mpongwé du Gabon. Quand les Français se furent installés sur l'Estuaire, elle perdit beaucoup de son intérêt ; sans compter que les Fang, avançant vers la côte, ne tardèrent pas à menacer cet itinéraire. En sens inverse des esclaves, voyageaient, entre autres marchandises, le sel et la poudre, d'un usage très général comme monnaie d'échange. Le sel en particulier, obtenu à l'origine en faisant évaporer l'eau de mer dans des « neptunes », finissait par valoir « presque son pesant d'or »[10].

Les termes de l'échange, entre les groupes côtiers et ceux de l'intérieur, étaient singulière-

---

1. Nassau, 1914.
2. Du Chaillu, 1863, p. 374.
3. « ... si les demandes d'esclaves s'arrêtaient », notait Du Chaillu, « tous les hommes accusés de sorcellerie pourraient être impitoyablement mis à mort » (p. 375).
4. Du Chaillu, 1863, p. 47-48.
5. Selon A. Fourneau, « les marchés négriers du Fernan-Vaz, du Cap-Lopez et de Lambaréné, étaient presque exclusivement alimentés par le haut bassin de l'Ogooué. Des milliers d'esclaves, razziés dans les tribus Batéké, Bakota, Awandji et Adouma étaient évacués sur la côte ». (1932, p. 111.) D'après le même auteur, écrivant à la fin du XIXe siècle, « la traite des esclaves était, il y a quelques années encore, des plus actives et des plus prospères dans toute la haute Passa » (au sud-est de Franceville). (*Ibid.*, p. 154-155.)
6. Du Chaillu, 1863, p. 39. « Les larges rivières », précise un peu plus loin le même auteur, « qui, en se joignant, forment le Nazareth (branche septentrionale de l'Ogooué, plus ou moins assimilée à l'Ogooué lui-même), facilitent l'accès de la côte et procurent au cap Lopez le grand avantage de pouvoir s'approvisionner régulièrement d'esclaves, tandis que les criques, multipliées aux alentours, offrent aux bâtiments négriers les chances les plus favorables pour s'abriter contre la vigilance des croiseurs » (p. 46).
7. Marche, 1882, p. 326-327.
8. Cf. Du Chaillu : « Entre la pointe Fétiche et la rivière [du même nom] était situé autrefois le village de la tribu du cap Lopez ; mais à présent le roi et tous ses sujets se sont transportés à Sangatanga, et tout ce district est abandonné, excepté dans la saison de la pêche » (p. 91). La pointe Fétiche elle-même sépare l'embouchure principale du Nazareth de celle de la rivière Fétiche, l'une de ses branches.
9. Au sujet de ces derniers, voici les précisions données par Du Chaillu : « Ils s'appellent eux-mêmes *Commis*, quoique nous les appelions Cammas. Ils occupent le littoral depuis le cap Lopez jusqu'au cap Sainte-Catherine... mais leurs villages les plus importants sont sur les rives du Fernand-Vaz, que les indigènes appellent *Eliva* » (p. 221). Du Fernan-Vaz, que les cartes actuelles dénomment « lagune Nkomi », « la Npoulounay [aujourd'hui : Mpolounié], qui est une branche de l'Ogobay » (p. 245), donne accès à ce dernier.
10. Nassau, 1914, p. 72. Cf. également Du Chaillu, en visite chez les Apingis de la Ngounyé : « le sel est très-rare dans ce pays et se tient à très-haut prix. Le peu qu'on en a vient du littoral ; au cap Lopez, on en fabrique annuellement des quantités considérables, qui sont ensuite réparties dans l'intérieur. Chez les Apingis, avec dix livres de mauvais sel, on peut acheter un jeune esclave ». (1863, p. 512-513.)

ment inégaux, de sorte que ces derniers poussaient continuellement en direction du rivage. Mais les privilégiés veillaient jalousement à la sauvegarde de leurs intérêts. Le roi des Oroungou, écrivait du Chaillu, « ne tolère aucune entreprise qui pourrait le gêner dans le monopole du commerce le plus lucratif... et si Ogoula [un chef shekiani] voulait essayer d'organiser un commerce direct, on verrait... son village réduit en cendres au bout d'une semaine »[1]. Les « Commis » de même déniaient aux gens du lac Anengué, tout alliés qu'ils fussent, « le droit d'aller faire du commerce sur la côte. Ce serait inquiéter le monopole, et le monopole est chose sacrée dans l'Afrique occidentale »[2]. En amont du delta maritime de l'Ogooué, Galoa et Enenga (ou Inenga) étaient les principaux fournisseurs des Oroungou et des Nkomi. Mais de la même façon que les tribus côtières se réservaient d'entrer en rapports avec les négriers, les Enenga leur barraient, en sens inverse, la voie du haut fleuve. Ils pensaient pouvoir « rien que par charme et enchantement, empêcher le passage de l'Oremba-Okanda » (Ogooué en amont de la Ngounyé), n'admettant — et encore contre paiement d'un droit — que « quelques Igalwa seuls au commerce avec les Okanda »[3]. Plus haut, la tribu minuscule des Okandé contrôlait de nouveau la totalité du trafic. Prétention solidement assise sur sa position stratégique à proximité du dernier grand rapide de l'Ogooué, et l'un des plus difficiles à franchir. Chaque année les Okandé, les meilleurs navigateurs du fleuve, faisaient un voyage aller et retour au pays des Adouma (vers l'actuel Lastoursville). Ils profitaient, pour la remontée, des eaux basses de la petite saison sèche ; ils pouvaient ainsi « pousser les pirogues à la perche dans les passages difficiles », « s'arrêter et camper sur les bancs de sable,... à l'abri de l'hostilité des riverains »[4]. Au retour se tenait, au village de Lopé, pendant deux semaines, une « foire aux esclaves »[5]. A leur tour, les Adouma se ravitaillaient en hommes sur le haut Ogooué, notamment — vers l'actuel Franceville — auprès des Awandji et des Obamba. Quant aux Obamba, leurs fournisseurs étaient les « Adziana », des Batéké. Ainsi l'acheminement des esclaves à la côte donnait-il lieu à une cascade d'opérations commerciales, échelonnées sur près de 600 km à vol d'oiseau. Chaque tribu en position d'intermédiaire défendait jalousement son privilège, exactement comme sur la voie du Congo et de l'Oubangui. En prenant pied sur l'Ogooué, les Fang Ossyèba menacèrent de ruiner cette belle organisation ; mais ils se contentèrent, pour un temps, d'obliger les convois à payer rançon.

Dans quelle mesure les lacs du Sud étaient-ils impliqués dans ce trafic ? Les Galoa n'occupaient pas seulement les rives de l'Ogooué, mais aussi celles des lacs, et il est probable que les villages d'Onangué, particulièrement bien situés, prenaient part au commerce général entre l'amont et l'aval du fleuve. Plus certainement, placés sur une branche affluente, les gens des lacs drainaient vers l'Ogooué les hommes en provenance du pays eschira, sur la rive gauche de la Ngounyé, et sans doute aussi, par l'intermédiaire des Eschira, des esclaves d'origine plus lointaine. Le trafic se faisait par des pistes dites il y a quelques années encore « routes des esclaves » ; du fond des lacs Ezanga et Oguémoué, ces pistes se dirigeaient « vers le Dave (Sindara), le Moukoumouna boali, Fougamou (Sindara), le haut Miambé, affluent de gauche du Rembo Nkomi (Eschiras) »[6]. Venus autrefois du pays eschira, connaissant l'arrière-pays et ses habitants, les Galoa des lacs du Sud étaient à même de tirer un excellent parti de leur position au débouché de cette voie[7].

La traite des esclaves par l'Ogooué s'est perpétuée bien au-delà du milieu du XIX^e siècle. Le D^r Nassau, fondateur de la Mission protestante de l'Ogooué, remonta pour la première fois le fleuve en 1874. Il vit « surgir du fleuve un équipage portugais avec une pirogue chargée d'esclaves ». Les années suivantes, il fit à plusieurs reprises des rencontres analogues. A cette époque, « en dépit de la vigilance des croiseurs britanniques, le Portugal se livrait encore avec succès au trafic

1. NASSAU, 1914, p. 33-34.
2. *Ibid.*, p. 256.
3. R. B. N. WALKER, 1870.
4. MARCHE, 1882, p. 163.
5. PAYEUR-DIDELOT, 1899, p. 175.
6. Subdivision de Lambaréné, rapport pour le 2^e trim. 1928. Archives locales.
7. DU CHAILLU, le premier, visita « le pays des Ashiras, plaine immense [évaluée plus loin à ' environ cinquante-cinq milles de long sur dix de large '], parsemée de nombreux villages qui, à une certaine distance, ressemblent à des nids de fourmis ». (1863, p. 458.) A noter que les esclaves vendus par les Eschira gagnaient également la côte par la voie plus directe du Rembo Nkomi et du Fernan-Vas. Dans ce cas, la chaîne commerciale allait des Eschira aux « Bakalais », et de ces derniers aux Nkomi.

des esclaves, pour ravitailler en main-d'œuvre les plantations des îles voisines de San Tomé et Principe »[1]. L'occupation effective du bas Ogooué par la France mit un point final à ce genre d'entreprises[2]. Privée de débouchés extérieurs, la traite de l'Ogooué ne cessa pas, cependant, aussitôt. Longtemps encore, des esclaves furent transportés, à destination des tribus d'aval et des populations côtières, enrichies par les produits qu'elles vendaient aux blancs. Sur le haut fleuve, Brazza fut encore « ... témoin de toutes les ignominies que peut présenter un pays où le seul commerce est le commerce d'esclaves »[3]. Il dut lui-même en acheter pour disposer de porteurs sûrs. Laissés libres au retour, ces hommes « furent arrêtés et réduits en esclavage dans les premiers villages qu'ils rencontrèrent ». Pendant ce temps, à l'autre bout du fleuve, Galoa, Oroungou et Mpongwé faisaient, comme on l'a vu plus haut, travailler la terre par leurs captifs, installés dans des villages à part. Eux-mêmes pouvaient librement se consacrer au commerce et aux relations avec les blancs. Cet état de choses n'a évolué que lentement.

---

1. Nassau, 1914.
2. Dès 1867, Ranoqué, le chef des Inenga, avait cédé la pointe Oiondo, « en face l'N'Gonié et à l'ouvert de l'Okanda ». (Aymès, 1870.)
3. Brazza et Ballay, 1879.

NORD
Ile de Lambaréné
Lac Evengué
Lac Nkomié
OGOOUÉ Fl.
Lac Wombolia
Lac Evaro
Lac Ambume

Ile Abonguna
L A C O N A N G É
L A C E Z A N G A
LAC ÔGEMWÉ
AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE.
BAS-OGOOUÉ
Croquis d'Ensemble du 20 Septembre au 5 Octobre 1911
par MM. BAIE DE LA FOQUERIE (F F C) et LE TERRIER, Enseignes de Vaisseau de 1re Classe
Membres de la Mission hydrographique du GABON
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE
1912
Echelle de 1/200000
SUD

B. — La troque des produits

Le trafic des produits est ancien sur les côtes gabonaises[1]. Mais il n'a pris, ou repris de réelle extension qu'au XIXe siècle. Deux facteurs l'ont alors stimulé : d'un côté, les difficultés croissantes auxquelles se heurtait la traite des esclaves, qui l'avait longtemps éclipsé ; de l'autre, les besoins rapidement croissants d'économies européennes en expansion. De quoi trafiquait-on ? Vers 1850, Bouët-Willaumez énumérait comme « principaux produits du Gabon » : l'ivoire, « un des plus beaux de la côte, mais qui devient de jour en jour plus rare ; le bois d'ébène, qui se trouve en grande abondance sur les bords du Gabon même et des rivières voisines[2] ; puis le bois de sandal ou bois de teinture rouge[3], qui vient avec une abondance encore plus remarquable dans cette contrée ; ... aussi un peu de cire et de gomme copal »[4]. L'inventaire s'applique aux côtes de l'Estuaire, et plus généralement à tout le secteur du rivage compris entre l'Équateur et « Caméroons ». Plus au sud, aux bouches de l'Ogooué, « l'achat, la vente et le transport des Noirs aux baracons du cap [Lopez] » constituaient encore, pour peu de temps, « le genre d'affaires le plus lucratif ». Mais le district commençait déjà à produire « en petites quantités de l'ivoire, de l'ébène, de la cire, etc. »[5]. Vingt-cinq ans plus tard, l'ébène et l'ivoire du Gabon continuaient à faire l'objet d'une demande très vive, le bois rouge étant toujours recherché « comme lest de retour ». A la liste s'était ajouté le caoutchouc, devenu « le produit le plus avantageux comme bénéfice »[6]. Mais, entre-temps, une

---

1. Cf. Reynard, 1957.

2. Selon A. Chevalier (1916), « la plus grande partie de l'ébène au Gabon provient d'un *Diospyros* », *D. Evila* Pierre, un arbre d'une vingtaine de mètres de haut au « cœur noir très dur ». Voir aussi les détails donnés sur l'ébénier du Gabon par Du Chaillu : « L'ébénier ne se trouve que rarement dans les terres basses, et près de la rivière ; mais on le rencontre sur les pentes et les hauteurs... Le tronc, droit et élancé, s'élève sans porter de branches jusqu'à cinquante ou soixante pieds ; là seulement se déploie un vaste feuillage... L'ébénier parvenu à sa croissance est toujours creux au-dedans... l'aubier, qui ne sert à rien... a... trois ou quatre pouces d'épaisseur. C'est derrière cet aubier que se trouve le bois d'ébène... L'ébénier se trouve dans les forêts pêle-mêle avec d'autres essences. En général, ces arbres sont groupés par trois ou quatre, et l'on ne rencontre ensuite d'autres ébéniers qu'à une certaine distance. Aussi les hommes employés à la coupe de ce bois parcourent-ils toute la forêt pour trouver des sujets à abattre ». (1863, p. 312-313.)

3. Ou « Bois corail » ou « Camwood ». Toute la côte occidentale d'Afrique en expédiait, de la Sierra Leone à l'Angola, tiré de différentes espèces : au Gabon, « on n'en connaît qu'une seule, le *Pterocarpus Soyauxii* ». Le bois rouge du Gabon était employé « à peu près aux mêmes usages que le bois de campêche ». (Chevalier, 1916.)

4. Bouët-Willaumez, 1848.

5. Du Chaillu, 1863, p. 39. « Le pays qui s'étend derrière les marécages de la rivière [l' ' Ogobai '] », lit-on plus loin, « est très-riche en produits tropicaux de toute sorte ; on trouve l'ébénier sur les collines, mais le transport de cette denrée encombrante jusque sur la rivière ou les bords du lac [Anengué], à vingt milles de là, est une rude affaire pour ces paresseux indigènes ; aussi la coupe de ce bois précieux se réduit-elle à peu de chose. Là aussi se trouve l'arbre qui fournit la gomme du copal aussi bien que la vigne du caoutchouc... Le principal article de commerce du pays est l'ivoire, dont on exporte annuellement une assez grande quantité » (p. 266).

6. Marche, 1882, p. 365.

mutation, dont nous allons préciser la nature, avait commencé à transformer les rapports entre producteurs africains et acheteurs européens.

Comme pour les esclaves, les échanges, au milieu du XIX^e siècle, se localisaient toujours sur la côte. La même organisation par échelons y amenait les articles de l'intérieur. Chaque peuple, expliquait du Chaillu, « s'arroge le privilège d'agir comme intermédiaire ou entrepositeur vis-à-vis de ceux qui lui sont contigus, et prélève pour ce service un droit de perception très lourd ; aucune infraction à cette règle n'est tolérée, à peine de guerre. Ainsi, supposons qu'un nègre de l'intérieur, possesseur d'une dent d'ivoire ou d'un morceau d'ébène, ait besoin de l'échanger contre les denrées de l'homme blanc, jamais il ne se hasardera à les porter lui-même... S'il était mal avisé pour tenter une telle entreprise, ses biens seraient confisqués, et lui-même... serait condamné à l'amende ou plutôt vendu comme esclave »[1]. Ces indications s'appliquaient, plus spécifiquement, au courant d'échanges entre la « Sierra del Crystal » et la rive nord de l'Estuaire. Mais les choses se passaient exactement de la même façon au sud de l'Équateur, où du Chaillu décrivant les Nkomi divisés « en plusieurs familles, dont les unes ont le droit d'occuper le rivage, tandis que les autres sont reléguées dans l'intérieur, obligées de transmettre aux premières les denrées qu'elles ont à vendre »[2]. Comparés à ceux des intermédiaires les mieux placés, au contact direct des Blancs, les gains des chasseurs ou des récolteurs de l'intérieur se réduisaient à peu de chose. Avec ce résultat, concluait du Chaillu, « que les tribus de l'intérieur, qui possèdent le territoire le plus productif, n'ont rien ou presque rien qui les aiguillonne et qui les pousse au commerce »[3]. Assez près du littoral encore, quand « les habitants de l'Anengué » ont tué un éléphant et expédié les défenses, « le prix qui leur revient est si mince, après que les Commis ont prélevé leur droit de perception exorbitant, que cette expérience ne les encourage pas »[4]. Aussi, passée une certaine distance à la côte, n'y avait-il plus d'autre trafic que celui des esclaves ; sans s'enfoncer bien loin dans le continent, du Chaillu pouvait s'extasier des ressources inexploitées qu'il découvrait. Près du rivage, en revanche, commerce était à ce point synonyme d'enrichissement que les habitants n'hésitaient pas à construire, en vue de la mer, des bâtiments aptes à servir de factorerie, dans l'espoir d'attirer un blanc ou un traitant[5].

Pareille situation ne pouvait qu'inciter les maisons de commerce à prendre pied dans l'intérieur[6]. C'est ce qu'elles firent, non sans se heurter à l'opposition décidée des tribus en possession d'un monopole. Quand Paul du Chaillu dit son intention d'explorer l'arrière-pays, ses interlocuteurs s'alarmèrent en pensant qu'il allait essayer « ... à la dérobée, de leur enlever le commerce de l'intérieur ». Ils « l'entourèrent, chacun avec son thème fait sur les horreurs et les dangers d'un voyage dans les « contrées supérieures »[7]. Pour atteindre l'Ogooué, R. B. N. Walker, agent de la maison Hatton et Cookson, contourna en 1886 le pays oroungou en prenant par le Remboué. Plus tard, son bateau à vapeur, le *Pionneer*, lui permit de forcer le blocus oroungou. Non sans risques. Il n'en dut pas moins, un peu plus haut, donner « un sou à Cerbère »[8], en l'occurrence un chef nkomi, qui ne le laissa passer qu'en échange de marchandises. Au cours des années suivantes, il y eut encore, de la part des Oroungou notamment, différentes tentatives d'intimidation ou de vol à l'égard

1. Du Chaillu, 1863, p. 11.
2. *Ibid.*, p. 220. A son tour, le village situé le plus en amont « réclame le privilège, qui ne lui est pas contesté, du commerce exclusif sur le Rembo », et son chef « considère comme ses vassales toutes les peuplades échelonnées au-dessus de lui » (p. 282).
3. Du Chaillu, 1863, p. 13.
4. *Ibid.*, p. 256.
5. Dans « plusieurs villages » de la Côte, entre le cap Sainte-Catherine et l'embouchure du Fernan-Vas, s'élevait « une grande maison qui, du côté de la mer, avait belle apparence, mais qui peut-être était assez pauvre à voir de près ; c'était le futur comptoir, qui devait tous les enrichir ». (*Ibid.*, p. 212.)
6. C'est à partir de 1865 que, selon l'historien B. Schnapper, « les conditions du commerce évoluèrent en faveur des factoreries européennes ». Tandis que « le courtage africain », celui des tribus littorales, en régression démographique, entrait « en décadence », et que les produits se raréfiaient « sur les bords du Gabon et des rivières les plus anciennement exploitées », les maisons européennes, de plus en plus nombreuses, recoururent à de « nouvelles méthodes », multipliant les factoreries dans l'intérieur, et utilisant « les services d'agents salariés et non plus de courtiers indépendants ». (1961, p. 207-211.)
7. Du Chaillu, 1863, p. 4.
8. Nassau, 1914.

d'Européens moins bien équipés[1]. Les autorités françaises du Gabon se crurent obligées de faire un exemple.

L'Anglais Walker fut le premier commerçant blanc à s'installer sur l'Ogooué. Il implanta sa factorerie aux confins du pays galoa, sur la pointe de l'île où s'élève aujourd'hui Lambaréné[2]. D'autres ne tardèrent pas à le rejoindre. En 1874, deux établissements se partageaient la place : la factorerie Hatton et Cookson, et celle de M. Schültze, gérant d'une maison allemande. Un autre Allemand, représentant de Woermann, n'avait pas d'établissement fixe ; installé sur une chaloupe à vapeur, sillonnant lacs et cours d'eau, il concluait à son profit les affaires mises en train par ses concurrents. Quand vint la mission Brazza (1875-1877), Lambaréné était toujours « le point extrême des établissements européens »[3]. Mais déjà les maisons de commerce avaient poussé leurs prospections fort avant. Au passage de Marche, en juin 1874, R. B. N. Walker, toujours travaillé par le démon de l'exploration, venait « de remonter l'Ogooué jusqu'à Lopé, point situé chez les Okanda... Il y était arrivé premier, suivi à deux ou trois mois de distance par M. Schültze... »[4]. Le *Pioneer* remonta la Ngounyé jusqu'au voisinage des chutes Samba. Ainsi, dans tout le bas Ogooué, le commerce précédait l'administration. Dans cette position aventurée, les factoreries n'avaient d'autre protection à attendre que celle des villages voisins. Mais cette protection était efficace. Longtemps isolées de la côte par les monopoles d'aval, les tribus de l'intérieur regardaient les nouveaux établissements comme une manne : à leur tour elles se voyaient en position avantageuse, au départ des chaînes d'intermédiaires.

Au carrefour de multiples voies d'eau, Lambaréné était bien placé pour drainer les produits d'une vaste région. A lui seul M. Schültze, vers 1882, expédiait « par an 12 000 livres anglaises » d'ivoire, sans compter l'ébène et le caoutchouc[5]. Mais la concurrence était vive. D'autre part, les « richesses naturelles accumulées aux environs » s'épuisaient rapidement[6]. Avant 1880, Marche constatait déjà les résultats d'une exploitation effrénée. Du lac Azingo au Como, il trouva la région « complètement ravagée. Les habitants, depuis quelques années, ont fait tant de coupes excessives et inintelligentes [d'ébène], abattant les jeunes arbres et les pousses aussi bien que les baliveaux, que leur rapacité maladroite a aujourd'hui presque détruit ces essences précieuses »[7]. Au caoutchouc, de moins en moins abondant, les noirs commençaient à « mélanger le suc d'autres lianes » et « mêler des cailloux »[8]. Les éléphants, pourchassés, se raréfiaient. Pour trouver les produits, il fallait s'écarter de plus en plus des eaux navigables, s'enfoncer dans la forêt.

Plus question d'attendre les vendeurs. Les maisons de commerce devaient aller à leur rencontre. Elles prirent à leur service des nuées de traitants, galoa, mpongwé et sénégalais. De son observatoire de Belambala, en amont de Lambaréné, le Dr Nassau voyait passer journellement

---

1. Les dires de Nassau sont confirmés par MARCHE : Ouroungou, Cama, Gallois et Inenga « savent parfaitement que pendant la saison sèche les owaro-tatou (bateau-fumée) du commandant des Blancs ne peuvent pas remonter l'Ogooué, ni pénétrer dans le Fernand-Vaz. Aussi en profitent-ils pour piller les traitants, et faire subir mille vexations aux Blancs qui se trouvent ainsi à leur merci ». (1882, p. 355.) Ce qui n'allait pas, le moment venu, sans représailles : à l'historien H. BRUNSCHWIG, les documents d'archives ont révélé « le même tissu de pillages, de prises d'otages et d'expéditions punitives au sud, dans la région de l'Ogooué et du cap Lopez », qu'au nord, sur les rives de l'Estuaire. (1962 [2].)

2. Cf. WALKER et REYNARD, 1956 : « Bruce Walker établit une de ses premières factoreries à Adolinanongo, sur les bords de l'Ogowé, dans les terres du roi Nkombè (...) entre 1866 et 1870. Mais il s'aperçut que cet établissement n'était pas très pratique, à cause des bancs de sable qui empêchaient les petits vapeurs de sa compagnie d'accoster en saison sèche. Il transporta alors sa factorerie sur une île au milieu du fleuve et dépendant du roi Ranokè, au point dit ' Agouma ', c'est-à-dire les Fromagers. Apprenant qu'il allait quitter ses terres, le roi Nkombè lui dit, d'un ton moqueur, ' lembaréni ! ', c'est-à-dire : essayez donc ! C'est ainsi que fut fondé Lambaréné ».

3. BRAZZA et BALLAY, 1879.

4. MARCHE, 1882, p. 119.

5. TENAILLE D'ESTAIS, 1883.

6. *Ibid.* « De même qu'il y a une dizaine d'années », notait l'enseigne de vaisseau dans son rapport au Commandant supérieur du Gabon, « M. Schulze partait du Gabon en pirogue pour aller chercher les produits de l'Ogooué, son représentant remonte aujourd'hui le N'Gounié pour faire sa provision de caoutchouc qui arrive là en six semaines de l'intérieur ».

7. MARCHE, 1882, p. 355.

8. *Ibid.*, p. 365.

leurs vastes pirogues, manœuvrées par quinze à vingt pagayeurs vociférants. Très dignes, les commerçants et leurs épouses reposaient à l'arrière sur une plate-forme surélevée. Parmi ces intermédiaires, certains tenaient des boutiques à poste fixe, régulièrement desservies par les bateaux de la firme. D'autres, moins favorisés, parcouraient la brousse, de village en village. Mary Kingsley a décrit, avec beaucoup d'humour, la vie des traitants itinérants[1]. Vie pleine de dangers, car il était tentant, pour des villageois, de massacrer le colporteur en tournée, et de s'approprier ses biens. Ou sinon de le massacrer, car les voisins, privés de la possibilité de vendre, auraient pu se fâcher, du moins de l'empoisonner. Les traitants assuraient leur protection en prenant de nombreuses femmes, réparties dans la brousse, s'assurant ainsi des alliés[2].

Le haut Ogooué tarda quelque peu à s'ouvrir au commerce européen. Comme l'avaient fait précédemment les tribus côtières, les Okandé répandaient « sur notre compte des légendes les plus fantastiques et les plus terribles », et d'autre part ne manquaient « pas une occasion de nous détourner de toutes les explorations... dans l'arrière-pays »[3]. De cette résistance, Brazza, au cours de son deuxième voyage (1879-1882), puis la « Mission de l'Ouest Africain », vinrent finalement à bout. Une série de postes furent fondés : Ndjolé, Booué, Madiville (qui devint Lastoursville), Franceville étaient les principaux[4]. Mais les commerçants ne furent pas autorisés tout de suite à s'y installer. Durant quelques années le trafic officiel sillonna seul le haut Ogooué. Requis par les autorités, des convois de pirogues acheminaient les marchandises destinées aux postes d'amont et au Congo. A la descente, les pagayeurs avaient liberté de charger les produits, qu'ils revendaient « aux factoreries européennes établies en aval de Ndjolé »[5]. A partir de 1885, commerçants et traitants rattrapèrent le temps perdu. Ndjolé remplaça Lambaréné comme tête de ligne de la navigation à vapeur. En 1896, « plusieurs maisons de négoce » s'y étaient établies : « les maisons anglaises John Holt, Hatton et Cookson, la maison allemande Woermann de Hambourg, une société fran-

1. KINGSLEY, 1897.

2. Ne faisant en cela que suivre un vieil usage des sociétés locales. Voici ce qu'écrivait DU CHAILLU à propos d'un villageois particulièrement influent : « ... sa pratique bien entendue des alliances matr moniales a procuré au vieux et subtil renard un nombre infini de beaux-pères dans chaque tribu, à cent milles à la ronde. Avoir un beau-père, en Afrique, c'est avoir un ami sûr, toujours prêt en cas de besoin, un homme *à qui on peut confier la vente de ses dents d'ivoire ou de son bois rouge*, et qu'on peut requérir à tout événement. En réalité, plus un homme a de femmes, plus il acquiert de pouvoir en ce sens, et les femmes sont surtout appréciées en ce qu'elles sont *le lien par lequel se nouent, entre les tribus, des relations d'amitié et de commerce* ». (1863, p. 104-105.) Des femmes, encore, instrument d' « un système de sûreté extrêmement rigoureux », étaient laissées en gage à la même époque, auprès des tribus courtières de la côte, en attendant le remboursement des marchandises avancées aux gens de l'intérieur. (SCHNAPPER, 1961, p. 225.) Le même système de « femmes-gages » régularisait encore, au passage de Brazza, les relations commerciales entre les « Bakalais » de l'Ogooué, et leurs fournisseurs d'ivoire et de caoutchouc. (BRAZZA, 1887, p. 300.)

3. FOURNEAU, 1932, p. 88.

4. Jusqu'au moment où fut créée — et confiée à Brazza — la colonie du Gabon–Congo (1886), Ndjolé échappait à l'autorité du Commandant supérieur du Gabon. C'était « l'entrepôt de tout le matériel et des approvisionnements » de la « Mission de l'Ouest-Africain » ; de là partaient « tous les renforts, toutes les relèves du personnel, tout le ravitaillement destinés à assurer l'existence de nos postes et de nos missions, dans le haut fleuve, sur le haut plateau Batéké, dans l'Alima au Congo ». (FOURNEAU, 1932, p. 44.) Tant que la route des caravanes, au départ de Loango, n'eut pas totalement supplanté la voie de l'Ogooué-Alima, Ndjolé conserva ce rôle de tête de ligne.

5. « Chaque mois », notait FOURNEAU, « d'importants convois de pirogues descendent sous notre protection du haut fleuve à Ndjolé. Les embarcations arrivent chargées de caoutchouc, d'ivoire, d'huile, de volailles, de moutons. Ces produits sont la propriété des piroguiers qui les vendent aux factoreries européennes établies en aval de Ndjolé. Nous chargeons ensuite nos marchandises sur leurs pirogues, après avoir eu soin de payer aux piroguiers la moitié d'un salaire convenu, et dont ils touchent le reliquat à leur arrivée au port d'attache ». (1932, p. 44.) Telle était la situation à la fin de 1884. Mais le système n'allait pas tarder à évoluer. En août 1886, le chef d'un des petits postes du fleuve reçoit comme instructions d'acheter « tout le caoutchouc qui lui sera offert par les indigènes de la région. Celui-ci servira à payer nos pagayeurs Apingi et Okandai qui le revendront à gros bénéfices dans le bas » (p. 142). Ce nouveau mode de rémunération des pagayeurs « non plus en marchandises européennes, mais en produits indigènes », devint rapidement la règle : à la suite des exactions commises par les acheteurs dépendant des factoreries européennes, qui écumaient le fleuve, et dont les procédés suscitaient de vives réactions de la part des riverains, « des traitants furent établis, non plus au compte des commerçants, mais au compte de l'État, dans l'intérieur. Nos pagayeurs, montés à destination, trouvèrent là des chefs de station qui, par l'intermédiaire des commis-voyageurs officiels, les payèrent en ivoire et en caoutchouc ». (Paul Crampel, cité, sans référence précise, par MIZON, 1890.) Sur le commerce de l'Ogooué durant les premières années de la présence française, on trouvera d'autres détails dans l'ouvrage de MOGENET. (1898.)

çaise Daumas et Bérault, un planteur français, M. Gazengel »[1]. En amont de Ndjolé, Okandé et Adouma naviguèrent de plus en plus au service du commerce européen.

Du temps où le commerce se localisait sur les côtes, les échanges prenaient la forme du troc. Quand un bateau abordait, les transactions débutaient par un « cadeau » au « roi » du village. Ensuite seulement s'engageait la discussion commerciale. Les produits obtenus l'étaient contre un assortiment de marchandises européennes. Bouët-Willaumez en donne des exemples concrets, valant pour l'époque où lui-même, entre 1848 et 1850, croisait le long de la côte, au sud de l'estuaire du Gabon. Voici, entre autres, le paiement donné pour 100 livres d'ivoire : « 16 pièces de tissus, 7 neptunes, 7 chaudrons, 8 bassins, 20 marmites, 7 fusils, 20 barres de fer, 20 barres de cuivre, 2 coffres, 4 touquets, 2 chapeaux fins, 2 chapeaux de traite, 2 gilets de drap, 2 parapluies en coton, 4 civières, 2 barres de plomb, 1 baril de poudre de 20 livres, 2 brasses de drap rouge, 8 couteaux, 4 cadenas, 4 tabatières, 4 miroirs, 20 têtes de tabac, 20 pipes, 4 rasoirs, 4 ciseaux, 4 briquets, 4 demi-masses de verroteries, 4 grandes sonnettes, 6 petites, 4 manchettes, 20 pierres à fusil, 4 bonnets »[2]. Le plus souvent, les produits ne s'obtenaient « qu'à l'aide d'avances », et le « bâtiment troqueur » perdait « un temps considérable » à attendre leur rentrée : au point que certains capitaines employaient ce délai à commercer sur d'autres côtes. Ce « système de crédit »[3] était particulièrement développé chez les Mpongwé de l'Estuaire, qui en usaient et en abusaient, mais il se retrouvait au cap Lopez.

C'est encore sous le régime du troc et des avances que se fit la pénétration commerciale de l'arrière-pays. Européens et traitants sillonnaient les rivières « dans de grandes pirogues chargées de marchandises et d'alcool »[4]. Sur l'Ogooué comme dans le reste du Gabon, « le trafic reposait sur le rhum, monnaie courante et obligatoire des échanges »[5]. Aux traitants, les factoreries consentaient des avances en nature d'une valeur considérable. Visitant les villages, ces mandataires payaient comptant l'ivoire et le caoutchouc disponibles. Le reste des marchandises étaient données à crédit, contre la promesse de livrer des quantités supplémentaires de produits. Moyennant une gratification, les chefs de village se portaient garants.Tous ceux qui avaient reçu des marchandises les utilisaient de même auprès d'autres, dans des villages plus écartés. En somme, un endettement général qui rendait tout le monde solidaire et poussait à une exploitation toujours plus intensive des ressources de la forêt[6].

Dans l'ensemble du système de traite, d'abord basé sur la côte, puis axé sur le fleuve, quelle place occupaient les lacs du Sud ? La même que dans le commerce des esclaves : celle d'une porte, à l'entrée d'une région particulièrement riche en ébéniers, en éléphants et en lianes à caoutchouc. Dès les débuts de leur installation à Lambaréné, les commerçants blancs parcoururent les lacs et y installèrent des traitants. La carte de Haug, éditée en 1902, mais établie à une date antérieure, mentionne six factoreries au bord des lacs : l'une sur une île à l'entrée d'Oguémoué, les cinq autres tassées au fond d'Ezanga, au débouché des principales pistes venant du pays eschira[7].

L'apogée du commerce de traite sur l'Ogooué doit se placer vers 1890. Plus tard, la forêt commence à s'épuiser, dans les régions d'aval. Sur le haut fleuve, la situation politique se détériore progressivement. Des maladresses administratives, les exactions des traitants, les exigences des Pahouins, de plus en plus nombreux et de plus en plus forts, finissent par déterminer des troubles

---

1. Veistroffer, 1931, p. 203-204.
2. Bouët-Willaumez, 1848.
3. Du Chaillu, 1863, p. 15.
4. Territoire du Gabon, rapport annuel 1932.
5. Nassau, 1914.
6. Les missionnaires eux-mêmes, par la force des choses, faisaient du troc : « ... notre travail du magasin », écrivait jadis un pasteur de la Mission Évangélique, « consiste surtout en deux temps : premier temps, prendre l'article indigène [des ' pailles ', destinées à couvrir les bâtiments de la station] ; second temps, recevoir des papiers et donner des articles européens ». (Bonzon, 1897, p. 20.)
7. Haug, 1902. L'une des feuilles figure les lacs « Onange », « Ogèmwe » et Ezanga. Les comptoirs qu'elle indique sont ceux de la « Compagnie Coloniale du Gabon » et de la « Société du Haut-Ogooué », ainsi que les factoreries Holt, Hatton et Cookson, Woermann et Gazengel.

graves. Les piroguiers désertent ou refusent le service, des convois sont attaqués[1]. En 1901, des Fang en armes investissent les factoreries de Ndjolé. Une colonne militaire doit dégager la station[2].

A partir de 1899 le système, du reste, se modifie profondément. Dans des territoires immenses, la libre concurrence fait place au régime concessionnaire. Dès 1893, un vaste domaine avait été concédé à la maison bordelaise Daumas et Béraud[3], commuée à cette occasion en la « Société Commerciale et Agricole du Haut-Ogooué » (S.H.O.). En 1899, nous le savons, le procédé se généralise. Sur la quarantaine de concessions distribuées à cette date, plusieurs avoisinaient le bas Ogooué. Substituée à M. Gazengel, la Compagnie Coloniale de l'Ogooué-N'Gounié reçoit tout le territoire compris entre la rive gauche de l'Ogooué en aval de la Ngounyé, la rive orientale des lacs Onangué et Oguémoué, et le cours de la Ngounyé de son confluent jusqu'au voisinage des chutes Samba. En amont de la Ngounyé, la rive gauche de l'Ogooué passe aux mains de la « Société des Factoreries de Ndjolé ». En arrière de la côte, au sud du delta de l'Ogooué, des dizaines de milliers d'hectares sont attribués à la Compagnie Coloniale du Fernan-Vaz ainsi qu'à la Société Agricole et Commerciale du Setté-Cama.

Dans les domaines concédés, les bénéficiaires recevaient le droit d'achat exclusif des produits du cru. Exclues de la distribution, les sociétés anglaises, pionnières du commerce de l'Ogooué, se sentirent gravement lésées. Elles firent valoir leurs droits acquis, introduisirent des instances auprès du Gouvernement : rien n'y fit[4]. Quant aux noirs vivant sur les territoires concédés, ils furent désormais à la merci d'un acheteur unique. En fait, dans le bas Ogooué tout au moins, les sociétés privilégiées ne tirèrent de leur monopole d'achat qu'un médiocre profit. L'essor de l'exploitation forestière fit perdre rapidement tout intérêt aux produits de cueillette. La transformation, puis la disparition des sociétés concessionnaires n'ont pas ressuscité la traite.

En se plaçant du point de vue de la population, quel bilan peut-on faire de cette dernière ? Devant les capitaines troqueurs de l'ancien temps, et plus tard les sociétés commerciales en position pionnière, les vendeurs noirs se trouvaient sur un pied de réelle égalité. Ils n'étaient soumis ni à l'impôt, ni à aucune forme de pression extérieure. Les acheteurs se faisaient concurrence. Les affaires se discutaient librement. Les hauts cours des produits d'Afrique sur les marchés d'Europe pouvaient

---

1. Il fallut décréter « le blocus de tout le Haut-Ogooué » ; les « comptoirs commerciaux » durent être « abandonnés. En amont [de Booué] », notait en terminant A. Fourneau, « jusqu'au-delà des Chaquai, c'est la guerre ». (1932, p. 231.) Voir également, p. 225, les raisons que l'auteur donne de cet état de choses, en particulier les raisons économiques : les transports, avec les bénéfices, directs ou indirects, qui en découlaient, concédés aux « seuls Okandai et Adouma, gens de rivière, dont les services nous étaient absolument indispensables » ; le ralentissement brutal du trafic sur l'Ogooué « du fait de la nouvelle piste de Loango au Stanley Pool ».

2. Encore une affaire de monopole : Ndjolé était devenu un point « important par son commerce, et sa population avait considérablement augmenté. Plusieurs maisons de négoce s'étaient établies aux alentours de la résidence de l'administrateur, le long de la rive droite, sur près de 2 km [les mêmes qu'à Ezanga]... ». Des villages pahouins les avaient investies « au fur et à mesure de leur installation, les bloquant, pour ainsi dire, établissant une sorte de droit de passage, s'instituant intermédiaires entre les vendeurs venant du haut fleuve, tant par eau que par terre, et les acheteurs, en l'espèce lesdits comptoirs ». Du jour où les maisons de commerce, basées sur Ndjolé, reçurent l'autorisation de s'approvisionner librement en amont, et y fondèrent des « annexes », « les Pahouins, qui se jugeaient lésés, ... résolurent, avant d'abandonner Ndjolé où ils ne pouvaient plus vivre, de piller et de brûler les factoreries, puis de disparaître dans la brousse ». (Veistroffer, 1931, p. 231-232.)

3. Par le décret du 17 novembre 1893 ne fut pas accordé seulement le droit exclusif « d'exploiter, pendant trente années, les territoires situés dans le bassin supérieur de l'Ogooué [11 660 000 ha]... et de recevoir en pleine propriété les terrains... effectivement mis en valeur ». La Compagnie recevait, en outre, « le droit d'assurer, par ses propres moyens, la sécurité et la protection de ses établissements ». (Maguet, 1930, p. 81 et sqq.) De telles protestations s'élevèrent, au Parlement et dans la presse, que le ministre crut devoir prononcer la déchéance du concessionnaire ; mais le Conseil d'État donna raison à ce dernier, qui reçut en fin de compte, en échange du droit de police, retiré, un terrain, prélevé sur la concession, « de 300 000 à 400 000 ha » en toute propriété. L'affaire, et sa conclusion, rappellent de très près l'épisode parallèle et contemporain de la concession Verdier en Côte d'Ivoire.

4. On trouvera dans Jaugeon, 1961 (1963), un historique de ces contestations : procès intentés par les concessionnaires aux maisons Hatton et Cookson, et Holt et C[ie], accusées d'acheter « aux indigènes du caoutchouc provenant des concessions » ; mise en cause par les Anglais, à partir de 1901, sur le plan diplomatique, du monopole commercial comme contraire aux stipulations de l'Acte général de Berlin (à quoi le Gouvernement français rétorque que le commerce reste libre, le privilège des sociétés se réduisant à l'exercice du droit de propriété délégué par l'État sur son domaine privé) ; et pour finir, sans que la question de principe eût été tranchée, le versement par la France d'indemnités compensatrices aux sociétés en difficulté.

se répercuter jusqu'aux villageois de l'Ogooué. Dans certains groupes, le niveau de vie, jugé d'après les marchandises européennes en circulation, semble avoir été égal sinon supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. A cet égard, un test significatif est celui des « dots ». Surtout chez les Fang, où le prix payé pour les femmes n'a pas simplement la valeur d'un symbole, mais représente une sorte d'investissement. Au tout début du siècle, les Pahouins du « Secteur de Ndjolé » versaient pour une femme des marchandises dont la valeur pouvait « aller, selon les régions, de 600 à 800 francs et davantage ». La dot se composait, « en moyenne, de 20 fusils à pierre, 60 barils de poudre de 1 kg, 50 pagnes de 4 yards (...), 10 coffres de bois, 10 marmites de fonte, 10 touques en grès, 10 matchettes, 1 ou 2 cabris... ». Sans compter les suppléments versés, après coup, à l'occasion de visites, naissances, etc.[1]. D'autres textes de même époque fournissent des indications concordantes. 500 à 800 francs d'avant 1914 font au minimum 50 à 80 000 francs CFA d'aujourd'hui, et même une somme bien supérieure si l'on se base sur la valeur présente des articles énumérés. Or, même au Woleu-Ntem, dans la région la plus riche du pays fang, grâce au cacao dont nous parlerons, la mercuriale des dots est encore loin de s'établir au niveau de l'appréciation la plus modeste[2]. On ne se défend pas de l'idée que les hommes de l'Ogooué se sont appauvris depuis l'époque de la traite.

Les marchandises possédées par les Fang étaient largement thésaurisées. Reçus en échange d'une épouse, la plupart des articles constituant la compensation matrimoniale disparaissaient dans des coffres, et n'en ressortaient qu'à l'occasion d'un nouvel échange de même nature. Les Galoa, par contre, se servaient réellement des produits manufacturés. Avant 1900, ceux de Lambaréné faisaient l'admiration de Mary Kingsley : ils munissaient leurs maisons de portes et de fenêtres, s'asseyaient dans des fauteuils, se servaient de tables « often covered with a bright-coloured tablecloth », et cuisaient dans des casseroles[3]. Ils s'habillaient de pagnes d'importation, couchaient sous la moustiquaire et certains possédaient des machines à coudre : déjà, en somme, le mode de vie actuel. Le commerce de traite, à la fin du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^, n'a pas seulement déversé sur l'Ogooué des quantités importantes de produits manufacturés : il est à l'origine de besoins qui allaient, dans la période suivante, inciter les riverains à « couper du bois », s'employer comme salariés, ou développer leur production agricole.

---

1. CURAULT, 1908.
2. Rappelons que ce texte a été rédigé il y a plusieurs années. Les « dots » ont connu, depuis, une ascension vertigineuse dans le nord du Gabon.
3. KINGSLEY, 1897.

2

LA FORMATION DU PEUPLEMENT

Dans le bas Ogooué coexistent partout « différentes peuplades dont les villages sont entremêlés »[1]. Mais nulle part ce panachage ethnique ne s'accuse davantage que dans les lacs du Sud où, depuis la fin du XIXe siècle, vivent côte à côte Galoa, Akélé et Fang. Dans la mise en place de ces populations, nous verrons le rôle considérable joué par la traite. Trouvant d'autre part, derrière un mince écran de villages et de cultures, l'immense étendue d'une forêt pratiquement déserte, nous aurons à nous demander comment il se peut que des migrations répétées n'aient réussi à peupler véritablement ni le secteur des lacs, ni, à échelle plus large, la plaine côtière du Gabon prise dans son ensemble. Mais il nous faut avant tout décrire et comprendre le paysage très particulier, dont les traits, après avoir guidé l'implantation humaine, continuent aujourd'hui à localiser l'habitat.

A. — Les lacs, « rias » d'eau douce

Depuis Marche et Compiègne, nombre d'Européens ont été saisis par la beauté des lacs du Sud. Ils ont vanté leur « infinité de criques profondes, sinueuses, encaissées, véritables petits fjords dont les hautes murailles de végétation, presqu'impénétrables, remplacent les hautes falaises rocheuses des fjords scandinaves »[2], les « îlots recouverts d'une végétation luxuriante... semés en nombre si considérable qu'on s'y trouve perdu en certains points, comme en un vaste labyrinthe »[3]. Sans oublier les fameuses « îles fétiches » : « deux îlots ou plutôt deux énormes bouquets de verdure, se mirant dans une eau d'une limpidité parfaite et littéralement couverts d'une nuée d'oiseaux de toutes formes et de toutes couleurs »[4]. Ces descriptions font ressortir les deux traits saillants du paysage : l'extrême découpage des rives et le relief accusé qui les domine.

Par une chance rare dans cette partie de l'Afrique, nous possédons une carte précise et détaillée des trois lacs[5]. Cette carte, reproduite hors-texte, a été dressée en 1911 par la Mission

---

1. Haug, 1903.
2. Trial, *Okoumé*, 1939.
3. Duboc, 1884.
4. Griffon du Bellay, 1863.
5. Côte ouest d'Afrique. Bas-Ogooué. Croquis effectués du 20 septembre au 3 octobre 1911.
Antérieurement à cette carte, la première à donner le contour approximativement exact des rives, avec indication des villages et des factoreries, remonte à 1905. (Océan Atlantique, Côte ouest d'Afrique. Cours de l'Ogowe de N'Gubué à Lambaréné, *Édition de février 1905*). Les cartes précédentes, comprenant celle de Haug, ainsi que la première édition de la carte du Service hydrographique, ne donnent qu'un figuré très grossier.

hydrographique du Gabon, en même temps qu'une série d'autres, intéressant le reste du bas Ogooué et la côte. Elle montre les chenaux sinueux reliant les trois lacs, les îles de toute taille dont le nombre dépasse largement la centaine, les presqu'îles lacérées, les criques ramifiées allant parfois à la rencontre l'une de l'autre. Cet énorme développement des rives par rapport à la superficie des lacs est un trait de grande importance pour la géographie humaine. Ce qui n'apparaît pas sur la carte, c'est la raideur du relief au-dessus de l'eau. Partout où les rives s'élèvent, leurs versants convexes plongent littéralement dans les lacs ou dans les criques. L'accostage en chaloupe ou en pirogue est suivi d'une montée pénible mais, à mesure que l'on grimpe, la pente s'atténue.

Impossible de s'y tromper : nous avons affaire à un réseau de vallées submergées, à des « rias » d'eau douce. Si besoin était, nous en aurions confirmation par les cotes relevées à la sonde par la Mission hydrographique. Du fond des principales ramifications, la profondeur augmente régulièrement vers le centre des lacs. Tout en longueur, épargné par les atterrissements récents de l'Ogooué, le lac Oguémoué dans son ensemble prête à la même observation. La profondeur, inférieure à 3 m à l'extrémité sud, atteint 7 m au premier coude, 14 au second, 17 dans le chenal qui s'ouvre sur Onangué.

Incrustées dans une topographie tranquille, les vallées inondées constituent un relief « en creux ». Les lacs, ennoyant les parties les plus basses, sont dominés par un système de croupes, dont les sommets arrondis et peu élevés démentent la vigueur des formes au niveau de l'eau. Cette surface ondulée recoupe les terrains variés et modérément plissés du crétacé supérieur (Série de Madiéla et Série Rouge) : sables, marnes, grès, calcaires, dolomies. Le schéma serait donc le suivant : « une pénéplaine ancienne, d'altitude moyenne inférieure à 100 m, s'abaissant lentement vers la côte et entaillée récemment par une érosion active »[1]. En poussant davantage l'analyse des formes, on aboutirait sans doute à la notion de deux niveaux superposés : un moutonnement de croupes vers 45-50 m au-dessus des lacs, dominé par quelques reliefs un peu plus élevés (80 m ?). Mais la forêt, qui couvre presque tout, rend les observations malaisées et fausse les perspectives. Entre les sommets de croupes et les bas de versants fortement inclinés, le raccord se fait par des pentes convexes, quelle que soit la roche.

D'où vient la submersion des vallées ? Notons pour commencer qu'il y a là un phénomène général. Les lacs de la rive droite de l'Ogooué sont du même type. De même, en amont de Lambaréné et également sur la rive droite, ceux de l'Abanga. Les grands estuaires du nord du Gabon, Mouni, Mondah et Gabon lui-même, ont des caractéristiques analogues, attestant l'ennoyage : rives dentelées, plongée des rives en de nombreux points. Au sud du delta, le Fernan-Vas, la lagune d'Iguéla, la lagune Ndogo sont en plus grand la répétition des lacs de l'Ogooué, à ceci près que la fermeture est assurée par des rangées de cordons littoraux. Reste à savoir quelle part respective revient, à l'origine de cette submersion, et du creusement immédiatement antérieur des vallées, à la tectonique continentale et aux variations absolues du niveau marin.

Quelle que soit la réponse, une chose est claire : les lacs du Sud ont été à l'origine les ramifications d'un golfe marin. La similitude avec les estuaires et les lagunes de la côte plaide déjà dans ce sens. D'autre part, avec leurs fonds de près de 20 m, les lacs ont été creusés en dessous du niveau actuel de l'océan. Celui-ci, en s'élevant, n'a pas pu ne pas les envahir. Il n'est pas impossible, enfin, que leurs eaux recèlent des éléments issus de la faune marine : des poissons, des squales de mer s'y rencontreraient en permanence ; d'autres émigreraient à certaines époques depuis l'océan. Aux plus basses eaux, les grèves découvriraient, au dire des habitants, des coquillages vivants identiques à ceux de la côte. A tel point que les riverains croient à une communication souterraine avec l'océan. Tous ces faits, relatifs à la faune, demanderaient à être vérifiés. Ils constituent tout de même, sous bénéfice d'inventaire, une indication intéressante.

Les lacs ont été isolés par les atterrissements de l'Ogooué. L'Ogooué n'a pas seulement construit un bourrelet. Il continue à alluvionner aux dépens des lacs par l'intermédiaire d'un véritable delta. La branche orientale de ce delta, la « rivière Ezanga », se jette dans le lac du même nom ;

1. Hourcq et Dévigne, 1950.

la branche occidentale, ou « rivière Agouma », aboutit sur la rive est du lac Onangué. La « rivière Akambé » se détache du fleuve beaucoup plus en aval, et se termine à la pointe nord d'Onangué. Le triple flot retourne à l'Ogooué par un chenal unique, la « rivière Ambila », qui commence au point même où se termine la rivière Akambé. En temps ordinaire, cette dernière contribue donc peu à l'alluvionnement. Cependant, par forte crue, il arrive que le « courant de la rivière Ambila, déversoir naturel des lacs, soit renversé... »[1]. Toute la partie nord du lac Onangué fait office alors de bassin de décantage. Dans ces conditions la côte nord d'Ezanga, la côte nord-est d'Onangué, en progression rapide, sont basses et marécageuses. Le découpage à l'infini des rives opposées fait place à une succession de baies largement ouvertes (photos 91 et 92). Au débouché des rivières Ezanga et Agouma, des protubérances en champignon menacent de couper les deux lacs. Le contraste des rives alluviales et des rives d'ennoyage se traduira, nous le verrons, par une opposition complète dans la géographie humaine : d'un côté les hommes, des villages nombreux, des activités multiples ; de l'autre côté la forêt marécageuse, les chenaux déserts, les esprits qui rôdent[2]. L'alluvionnement de l'Ogooué n'a pas eu pour seul effet de fermer les lacs. Il en a sans doute élevé quelque peu le niveau. La progression du delta maritime a notablement allongé le cours du fleuve. La pente du profil n'a pu être maintenue qu'au prix d'un exhaussement de quelques mètres du plan d'eau de l'Ogooué et des lacs tributaires. A la submersion marine originelle est donc venu s'ajouter un effet de barrage.

Il y a des traces, sur les rives hautes des trois lacs, d'un et même de deux niveaux antérieurs quelque peu plus élevés que le niveau actuel. Ces plates-formes sont situées les unes à 1-2 m au-dessus du niveau des hautes eaux habituelles ; les autres à 6-10 m. On les trouve principalement sur les îles et à l'extrémité des promontoires. Il n'est donc pas question de les interpréter comme le résultat de l'érosion par les ruisseaux affluents en fonction d'un niveau de base un moment stabilisé. Elles ne peuvent être que des surfaces d'abrasion lacustres, dues à l'action des vagues sur les rives les plus exposées. Ces vagues ne sont pas un postulat évoqué pour les besoins de la cause. Aujourd'hui encore les lacs, certains jours, sont extraordinairement agités ; ces jours-là, les pirogues restent à l'amarrage. Même les « terrasses » de la série inférieure ne sont aujourd'hui plus jamais atteintes par les crues. Elles constituent, de même que les plus hautes, des sites d'habitat privilégiés, où depuis des générations les villages se succèdent.

Depuis que les lacs sont à leur niveau actuel, des modifications ont eu le temps de se produire dans le dessin et le profil de leurs rives. L'Ogooué n'a pas été seul à apporter des alluvions. Sur une petite échelle, tous les cours d'eau mineurs débouchant au fond des criques ont fait de même. Aujourd'hui les ramifications les plus profondes sont envasées à leur extrémité. Sur des dizaines ou des centaines de mètres, voire des kilomètres à l'embouchure des plus gros ruisseaux, un ruban de forêt marécageuse a gagné sur les lacs.

A ces phénomènes d'accumulation font pendant, ailleurs, des manifestations d'érosion. Partout où les versants raides sont au contact de l'eau, on observe des effets de sapement. Les rives hautes plongent dans l'eau par un escarpement de 1 à 15 m de hauteur. Ce talus est en évidence là où les « plaines » herbeuses descendent jusqu'aux lacs. Ailleurs il est généralement masqué sous l'épaisseur des arbres. En de nombreux endroits apparaît le mécanisme responsable de l'abrupt : une large cicatrice de terre rouge, des arbres déracinés plongeant à moitié dans l'eau signalent l'emplacement d'un éboulement récent ou d'un glissement accéléré du sol. A la partie supérieure, la couche de sol végétal, tranchée net ou restant en surplomb, marque la limite du décollement. Ces traces d'éboulement se voient un peu partout. Elles sont particulièrement nombreuses et spectaculaires au niveau des caps. Il est probable que l'eau, imbibant le sol à la base, là où la pente est déjà la plus forte et l'équilibre le plus instable, suffit par sa seule présence, à miner les versants. Mais son action propre est considérablement renforcée, le long des rives en saillie, par celle des vagues et des courants. Dans quelques cas, l'érosion subaérienne s'en est mêlée : à partir d'un glissement initial se sont développés de véritables cirques, des ravinements, favorisés par les défriche-

1. Haug, 1903.
2. Les *Imbwiri* (sg. : O–) dont parlent longuement R. Sillans et l'abbé Walker (1962, p. 22-28).

ments, et en certains points par l'existence des « plaines ». Mais c'est là l'exception. Les matériaux mis en mouvement par les éboulements s'entassent en contrebas, dans l'eau. Il en résulte des talus sous-lacustres, qui facilitent sans doute l'ancrage des herbiers flottants ourlant parfois les rives.

En de nombreux endroits, l'érosion a dégagé en bordure des lacs, sous le sol meuble superficiel, une couche concrétionnée. Cette formation affleure au fond des entailles réalisées par les éboulements. On la trouve également en dessous du niveau des plus hautes eaux, revêtant les plages en avant des îles basses et des promontoires arasés. Quand les eaux baissent, avec la saison sèche, elles en découvrent des étendues appréciables. Nettoyées par les vagues, les plus petites îles d'Onangué ont été « transformées en récifs de latérite noircie »[1]. Le même niveau pédologique affleure sur les rives de l'Ogooué, à Ngomo notamment, sur la pente qui domine le confluent de la rivière Ambila. On l'a signalé aussi au lac Azingo. Quelle est sa nature exacte ? Griffon du Bellay, l'un des explorateurs de l'Ogooué, décrivait dès 1862 « de gros rognons d'une roche ferrugineuse dont la consistance varie, depuis la friabilité la plus grande, jusqu'à la dureté métallique. Dans ce dernier état, elle se présente sous l'apparence d'un produit, mamelonné à la surface, celluleux à l'intérieur »[2]. Mot pour mot, cette description conviendrait à la formation que nous avons observée nous-même sur la colline de Ngomo : un mélange de gravillons et de blocs de toute grosseur, souvent patinés, emballés pêle-mêle dans une matrice terreuse. Les plages des lacs ne montrent, elles aussi, que des blocs nettement séparés. Apparemment, nous avons là le même type de cuirasse discontinue, hétérogène, remaniée, que dans bien d'autres parties du Gabon ; quelque chose qui ressemble, en particulier, étrangement, à la « cuirasse démantelée » décrite dans le sud de la région côtière par Vogt, qui la fait dériver de « cuirasses détritiques » anciennes[3]. Il est possible qu'à Ngomo et dans les lacs cette « blocaille » passe en profondeur à une dalle massive. Nulle part, en effet, nous ne l'avons vue au contact de la roche altérée. Il faudrait pouvoir observer les bancs qui découvrent aux plus basses eaux, ce que nous n'avons pas été en mesure de faire. En règle générale, c'est au voisinage de la surface des lacs, un peu au-dessus ou un peu en dessous, qu'affleure la « latérite ». Mais il ne fait guère de doute que, masquée sous une épaisseur plus ou moins grande de sol ocre ou rougeâtre, elle carapace les versants de bas en haut, en se moulant sur la pente. Il y a des points toutefois où, même au niveau des rives, elle paraît manquer complètement : l'érosion a beau décaper profondément la couche superficielle, rien n'apparaît. Il semble que ces endroits correspondent aux terrains les plus sableux, dépourvus d'éléments susceptibles d'alimenter un processus de concrétionnement.

En résumé, les lacs du Sud se sont insérés dans un relief façonné en fonction d'un niveau de base antérieur. Mais à leur tour ils ont réagi sur ce relief : en offrant un vaste champ d'épandage aux alluvions de l'Ogooué et des cours d'eau mineurs ; en sapant les rives et en dégageant la « latérite » de son épais revêtement terreux. C'est la submersion qui, en faisant s'interpénétrer la terre et l'eau, a rendu les communications si faciles, et le pays capable d'attirer et de retenir les hommes. Mais les retouches apportées au contour originel des lacs et au relief des rives ont aussi leur importance : l'action des eaux a fait naître d'un côté un delta franchement répulsif, de l'autre des sites d'habitat privilégiés, sous la forme de banquettes d'abrasion lacustre, arasant petites îles et promontoires.

---

1. Haug, 1903.
2. Griffon du Bellay, 1863.
3. Vogt, 1962. Une « formation d'épandage cuirassée » aurait, en particulier, revêtu un ancien glacis, façonné aux dépens des formations du bassin sédimentaire.

B. — Les Galoa, premiers occupants

Avant l'arrivée des Européens dans le bas Ogooué, les Galoa étaient à peu près les seuls occupants des lacs du Sud. En dehors d'eux, les textes ne signalent qu' « un grand village Bakalais » sur les « bords du lac Oguémouen »[1], deux autres au « lac Jonanga »[2]. Encore rien ne dit qu'il se soit agi d'établissements permanents. Premiers occupants des lacs, les Galoa s'en estiment propriétaires. Onangué appartiendrait au clan des Asawuya, ses découvreurs, Oguémoué aux Avandzi, Ezanga aux Akondza. Les Galoa des lacs sont dits « Eliwa ». Trois autres fractions composent la tribu : les « Olomba » (gens du haut), fixés vers Lambaréné ; les « Wombolyé », des environs du lac du même nom ; les « Mpandjé », égrenés en aval le long de l'Orembo Wango et de l'Ogooué. Le langage apparente les Galoa à toute une série de populations voisines : Enenga du lac Zilé, juste au-dessus de Lambaréné ; Adjoumba du lac Azingo et de la « petite rivière » ; Nkomi (ou Cama) « habitant la lagune de Fernan-Vaz, le haut delta et la partie inférieure du delta intérieur jusqu'à Achuka »[3] ; Oroungou du bas delta et de la côte du cap Lopez ; Mpongwé de l'Estuaire du Gabon. Ces « six branches de la race mpôngwe parlent des dialectes qui diffèrent très peu entre eux »[4]. Elles forment le groupe linguistique dit « Omyéné », du mot — « myéné » — par lequel les gens commencent leurs discours[5].

L'organisation sociale oppose, par contre, les Galoa aux Mpongwé. Les « Mpongoués, aussi loin que l'on peut remonter dans leur histoire, ont toujours suivi le patriarcat »[6]. Tandis que dans la tribu galoa, comme chez les Oroungou, « le clan dont chaque individu se dit membre n'est pas celui de son père, mais celui de sa mère et de ses oncles maternels »[7]. L'autorité, dans les groupes familiaux, appartient à ces derniers. Les mariages obéissent à une exogamie très stricte. D'une façon générale, tous les frères et cousins du côté maternel sont rangés dans une même classe de parenté. Mary Kingsley voyait dans le système galoa le type accompli du « Mutterrecht », « this well-known form of accounting relationships only through the mother »[8].

Cette originalité des Galoa par rapport aux Mpongwé s'explique par leur origine entièrement différente. Les recherches d'Avelot situent le point de départ des Mpongwé dans le haut Ivindo, c'est-à-dire bien au nord de l'Ogooué[9]. Leur mise en place sur les bords de l'Estuaire daterait du « commencement du XIVe siècle »[10]. Les Galoa, eux, sont venus « du haut Ngunyé »[11]. Une tradi-

1. Compiègne, 1875.
2. Griffon du Bellay, 1863, p. 79.
3. Haug, 1903.
4. Haug, 1903.
5. A. Walker, 1931.
6. Gautier, 1950, p. 8.
7. Haug, 1903.
8. Kingsley, 1897, p. 163-164.
9. Avelot, 1905.
10. Gautier, 1950, p. 29.
11. Haug, 1903.

tion, recueillie au village de Nombédouma, fait état des faits suivants : 1° origine commune des Galoa et des Oroungou (ils seraient issus de deux frères « Edoungwé moumbé » et « Ombéké moumbé ». 2° Sur le chemin du littoral s'interposaient les Eschira ; les Oroungou les contournèrent, les Galoa les combattirent. 3° Ayant réussi à passer, les deux groupes se rejoignirent au bord du Fernan-Vas, à cette époque golfe largement ouvert, où l'eau était bien plus salée qu'aujourd'hui. 4° De là les Oroungou allèrent vers le nord, les Galoa vers le nord-est ; marchant à travers la forêt, ces derniers débouchèrent au fond de trois criques du lac Onangué, « Ntsongampolo », « Ikambwé » et « Mboga ». 5° Tous vécurent un temps au grand village d'Ompomandé ; mais les Eschira suivaient leurs traces, et ne tardèrent pas à les surprendre. 6° Usant de pirogues et de radeaux de fortune, les Galoa se réfugièrent dans les îles du lac ; telle fut l'origine de leur dispersion, et de leur vocation de navigateurs[1]. Les traditions demeurent trop précises pour que les Galoa soient en place depuis très longtemps. De plus leur migration revêtait déjà le caractère d'une marche à la côte et à l'Ogooué. C'est donc vraisemblablement la traite des esclaves et ses bénéfices qui les ont attirés dans leur habitat actuel. D'innombrables captifs, amenés de l'intérieur, sont venus depuis cette époque s'agréger à la tribu. Le processus d'assimilation fonctionnait toujours, sur une grande échelle, à la fin du XIX^e siècle[2].

A présent les Galoa ne sont plus qu'une petite minorité dans les lacs : 369 habitants sur 1 839 recensés en 1951, un cinquième de la population totale. Ils n'ont qu'un petit village, Inigo, au bord du lac Oguémoué, et un « campement », Ogawuyé, sur la rive nord d'Ezanga. Presque tous les Galoa se sont regroupés à Onangué, dans les cinq villages suivants : Nombédouma, Nkengombia, Rendoungou, Oguéwa, Solongwé. Ezanga et Oguémoué sont pratiquement abandonnés à de nouveaux venus.

---

1. Une tradition comparable a été recueillie depuis, au même village de Nombédouma, ainsi qu'auprès des Galao de Lambaréné, par le gouverneur H. DESCHAMPS. (1962, p. 104 à 112.) Devant celui-ci comme en notre présence, les informateurs de Nombédouma ont fait référence au lac Tanganyika comme lieu d'origine de l'ethnie. Cette information aberrante provient sans doute de l'ouvrage publié jadis par l'un des pionniers de la présence française au Gabon, où se trouve le passage suivant, concernant les gens du bas Ogooué : « ... je noterai en passant que des ' Ouroungous ' avoisinent l'extrémité méridionale du Tanganyika, au pied des monts Ouroungous. Les habitants actuels de Lopez viennent-ils de la côte orientale... » ? (PAYEUR-DIDELOT, 1899, p. 137.)

2. « L'esclavage domestique », écrivait Haug il y a une soixantaine d'années, parlant des « six branches de la race mpôngwe », « ... est très en honneur et amène sans cesse (la traite existe encore) de nouveaux éléments provenant des tribus de l'intérieur, lesquels sont assimilés dès la seconde génération ». (HAUG, 1903.) Ce dernier point est également attesté sur la rive droite de la Ngounyé, où « les descendants d'esclaves s'incorporent au clan propriétaire dès la première génération en perdant la qualité d'esclaves ». (MACLATCHY, 1945.)

C. — L'entrée en scène des Akélé

Les Akélé ont été les premiers à rejoindre les Galoa. Les Akélé des lacs du Sud ne sont qu'une fraction infime de l'un des grands groupes ethniques du Gabon. Différents auteurs ont en outre signalé leur parenté étroite avec les Bangoué et les Shaké du haut fleuve. Mentionnés sous le nom d'Akélé, Akéli, Akalais, Bakélé, Bingom, Bangomo, etc., il est beaucoup question d'eux dans les récits des voyageurs, et dans toutes les études datant de la première époque coloniale. Selon Haug, « leur langue se rattache au groupe Benga et se conserve dans toute sa pureté, car les Bakélé, très ombrageux, se mêlent peu aux autres tribus »[1]. L'idiome qu'ils parlent, le Dikélé, a été rapproché également de celui des Bakota[2]. Comme les Fang, les Bakota et les Mpongwé, mais à l'inverse des Galoa, les Akélé accordent la prédominance à la ligne de filiation paternelle. A tous ces groupes, les traditions assignent la même origine septentrionale, et il est légitime de voir en eux les vagues successives d'une poussée migratoire échelonnée sur plusieurs siècles. Les Bakélé formaient encore « au début du XIX^e siècle, comme nous l'apprend Bowdich, un groupe compact entre l'Okano, le Mouni et le Como... »[3]. D'autres, à la même époque, vivaient sans doute plus à l'est. Plus tard, la tribu se trouva bousculée par le « flot pahouin », poussée en direction du sud, tronçonnée. Une partie des Akélé franchirent alors l'Ogooué. Le groupe se trouvera désormais — et demeure aujourd'hui — dispersé « par petits paquets sur une immense étendue de terrain, du Gabon à la Sangha, de l'Ovenga à la Passa »[4]. Les Akélé forment comme une avant-garde aux limites atteintes par les Fang. Dans le secteur de Lambaréné, leurs villages des lacs du Sud ne sont pas les seuls : ils en ont d'autres sur la basse Ngounyé[5], sur l'Ogooué lui-même, en amont (rive gauche) comme en aval du chef-lieu, au lac Azingo.

A l'instar des Bakota, la chasse tenait une place de premier plan dans l'existence des Akélé. « Grands chasseurs » doublés de « guerriers perfides »[6], ils troquaient la viande contre du manioc

---

1. HAUG, 1903. Cf. également cette remarque d'un collègue de Nassau : « Take the Benga, chop off its final syllabe, and you have a Fanwe — fang — vocabulary. Then take the same Benga, add to it a syllabe, and you have the Dikele vocabulary ». (NASSAU, 1914, p. 39.)
2. A. WALKER, 1931.
3. AVELOT, 1905.
4. *Ibid.* Cf. également DU CHAILLU : « C'est une des tribus les plus nombreuses, les plus répandues et les plus importantes que j'ai rencontrées dans l'Afrique équatoriale. Depuis le Muni, au nord, jusqu'au Fernand-Vaz, au sud, et depuis le littoral jusqu'au pays des Apingis, j'ai vu des établissements de Bakalais. Au nord, ils sont voisins du littoral et riverains des fleuves ; mais à mesure que je me suis avancé au sud, je les ai vus s'éloigner de l'océan et s'enfoncer dans l'intérieur des terres. Leurs établissements sont très disséminés ; souvent j'ai trouvé des villages de Bakalais indépendants, perdus au milieu des pays occupés par d'autres tribus ». (1863, p. 432.)
5. Au passage de P. DU CHAILLU, les « sauvages et perfides peuplades de Bakalais » s'étaient déjà établies sur « le Rembo-Ngouyai », au grand déplaisir des Apingis de l'amont, empêchés désormais « de descendre la rivière pour aller visiter la tribu des Anengas » [les Enenga du confluent Ngounyé-Ogooué], et commercer avec elle, comme ils « avaient coutume » de le faire. (1883, p. 514-515.)
6. *Ibid.*, p. 432.

et des bananes, et n'avaient « pour ainsi dire pas de plantations »[1]. Ce genre de vie faisait des Akélé « de beaucoup les plus nomades de tous les indigènes du Congo français ». Leurs « petits clans de chasse » poursuivait Avelot, « sont constamment en mouvement ; là où ils trouvent des pays déserts, difficiles et giboyeux, ils ont le moyen de s'étendre et ils gardent leur unité ethnique ; sinon, ils se faufilent en suivant les lignes de moindre résistance entre les groupes de population plus cohérents et vont chercher ailleurs un terrain inexploité »[2]. Sur de grandes distances, les pistes de la forêt n'avaient pas de secret pour les Akélé. Mais s'ils allaient « sans cesse par terre d'un endroit à un autre », ils manquaient « de goût pour les voyages par eau »[3]. Perpétuellement en route, les Akélé n'habitaient pas, ils campaient : « Souvent un village bakalai est à peine bâti », s'étonnait du Chaillu, « et les plantations n'ont pas encore donné de fruit que déjà les habitants éprouvent l'envie de se transporter ailleurs. Alors ils abandonnent tout, ils ramassent leurs petites provisions, et s'en vont à de grandes distances fonder à grand-peine un nouvel établissement qu'ils déserteront de même au bout de quelques mois »[4]. Toujours provisoires, leurs petits villages, « composés de cases basses et mal tenues », étaient « très sales »[5].

Cette « humeur vagabonde », pour parler comme du Chaillu, prédestinait les Akélé au commerce. Trafic des esclaves, puis traite des produits. Servis par leur « caractère rapace et astucieux »[6], ceux du bas Ogooué se spécialisèrent dans un rôle « d'intermédiaires entre les Galoa et leurs congénères de l'intérieur »[7]. Établis au sud des lacs, « entre les Gallois et les Ashiras, sur les terrains boisés que limitent les monts Ashankolos et dans ces montagnes elles-mêmes », ils y monopolisaient « le trafic des matières ordinaires de commerce : les captifs, les dents d'éléphants, la cire et enfin les objets de sparterie... »[8]. Bien « plus travailleurs et plus énergiques que les Gallois, ils allaient « jusqu'à d'assez grandes distances faire la récolte du caoutchouc »[9]. Ils coupaient les ébéniers, et chassaient les éléphants avec ardeur pour se procurer des « pointes ». Leurs quelques établissements des lacs n'étaient que des lieux de passage où ils séjournaient de temps à autre pour vendre leurs produits aux Galoa d'abord, plus tard aux Fang et aux succursales des factoreries de Lambaréné. De tout ceci, les Akélé ont gardé un souvenir très frais.

La décadence de la traite et « l'installation dans tout le bassin de la Ngounié des sociétés concessionnaires vint ruiner le commerce des Akailais »[10]. C'est alors qu'ils affluèrent et se fixèrent pour de bon sur les rives des lacs. Après avoir participé à l'exploitation forestière, les Akélé sont aujourd'hui, à l'instar des Fang, agriculteurs et pêcheurs. Une série de clans sont représentés. Venant du sud, les Asakolo ont débouché sur le lac Ezanga. Leur première apparition serait contemporaine de la venue des Galoa, depuis Onangué. Plus tard, les Asassom les ont rejoints. Les Asatoum (ou Asatoung), qui avaient eu maille à partir avec eux, se prétendent les découvreurs d'Oguémoué. Ils y ont été suivis par les Asandaboungo et, récemment, par les Asangoubou. Les Asagwane sont « sortis » eux aussi à Oguémoué. Ils ont fondé leur premier village auprès d'un « traitant » allemand, surnommé « fine clod » (beau pagne). Les Isopo ont suivi un chemin tout différent. Ils ne sont pas venus de la Ngounyé comme les autres, mais du lac Avanga, à l'ouest, et se sont installés à Onangué. Cette abondance de clans ne doit pas faire illusion. Les Akélé n'étaient, en 1951, que 167, répartis, en dehors de quelques isolés, entre cinq « villages » administratifs : Makouka (alias Mékogh et Diyenso), Eyeno (ou Agyéno), Amoga, Awongo et « Pointe-Noire ». Les plus nombreux vivent aujourd'hui à Onangué.

---

1. Rapport sur l'organisation de la subdivision de Lambaréné, 15 mai 1920, archives locales.
2. Avelot, 1905, p. 378.
3. R. B. N. Walker, p. 135.
4. Du Chaillu, 1863, p. 433.
5. Marche, 1882, p. 132.
6. *Ibid.*, p. 132.
7. Rapport sur l'organisation de la subdivision de Lambaréné, *op. cit.*
8. Griffon du Bellay, 1863, p. 79.
9. Marche, 1882, p. 152.
10. Rapport sur l'organisation de la subdivision de Lambaréné, *op. cit.*

88 - *LACS DU SUD.* A Ngomo, le débarcadère au pied de la mission protestante. Passagers et leurs charges attendant l'embarquement pour Port-Gentil.

89 - *LACS DU SUD.* Maison moderne charpentée au village galoa de Nombédouma.

90 - *LACS DU SUD.* Dans la forêt, au sud du lac Ezanga : cases d'écorce des travailleurs du chantier Louvet-Jardin.

91 et 92 - *LACS DU SUD*. Aspects caractéristiques du paysage lacustre. A gauche, le fond d'Onangué et ses ramifications ; les nombreux mpindi restent invisibles, mais on discerne au voisinage de l'eau, interrompant la haute forêt, une abondance de taches défrichées ou retournées depuis peu à la jachère.

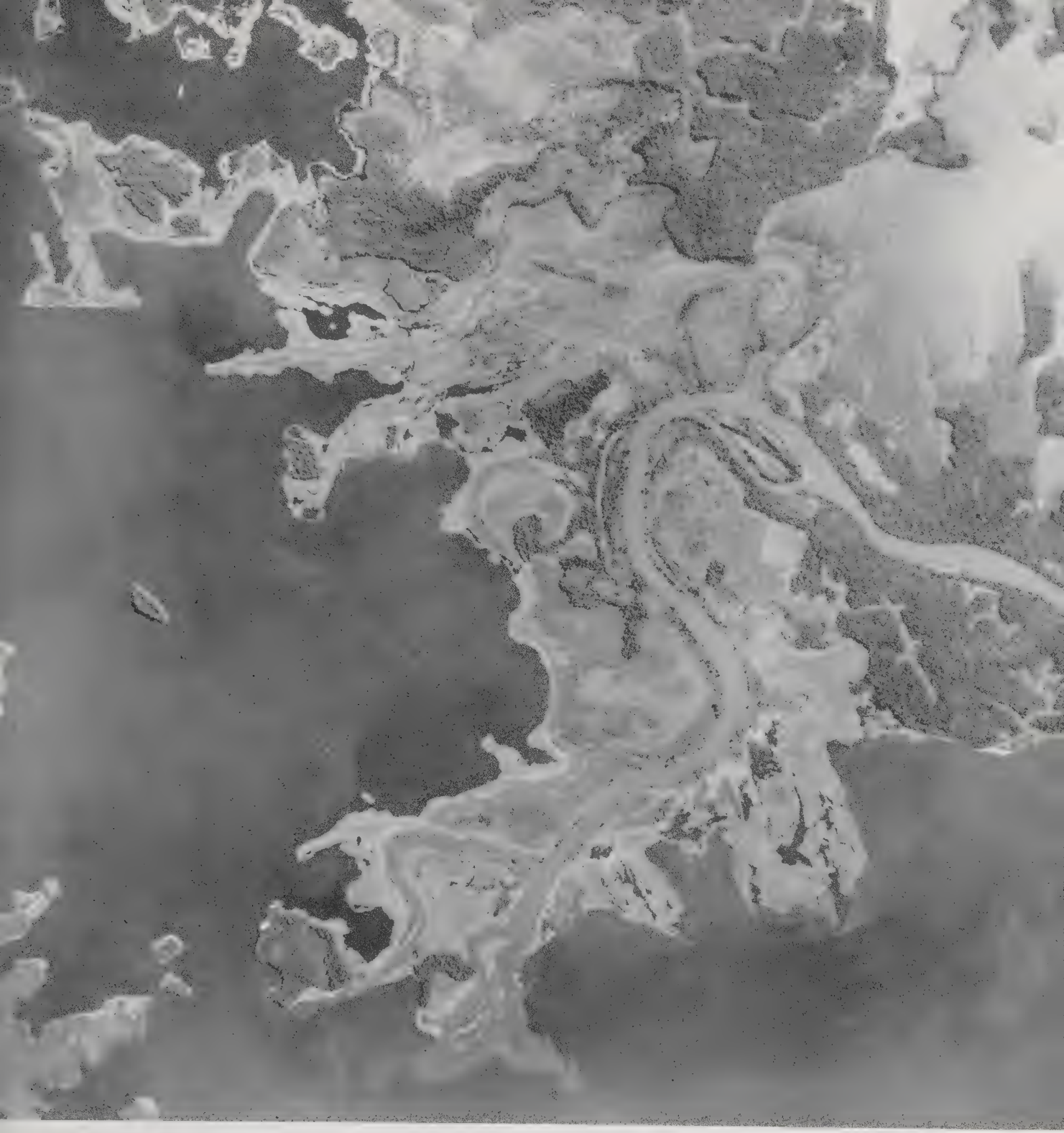

A droite, sédimentation deltaïque de la rivière Agouma, déversoir de l'Ogooué qui menace de couper en deux le lac Onangué ; dans le coin supérieur droit, le lac Evaro témoigne, en arrière du cordon d'alluvions récentes, de l'ancienne extension de la nappe. *I.G.N.*, mission SA 32 IV 1957, clichés 237 et 267.

93 et 94 - *LACS DU SUD*. Le chantier Louvet-Jardin en 1953. A gauche, poste de chargement des billes; à droite, piste de débardage.

D. — La venue des Fang

Les Fang ont été les derniers à s'établir en bordure des lacs. Ce peuple occupe, nous le savons, associé localement à d'autres groupes, une vaste portion du Gabon. A eux seuls, les Fang ne sont pas loin de constituer le tiers de la population totale du pays[1]. Par rapport à l'aire géographique où ils se distribuent, le bas Ogooué occupe une position tout à fait marginale. Ce sont les lacs du Sud, plus particulièrement, qui semblent avoir été atteints en dernier par leur grande migration du siècle passé. A cet égard, les faits, dans l'ensemble, sont solidement établis. Depuis que du Chaillu a attiré l'attention sur les Fang, le peuple ayant selon lui « le plus d'avenir »[2] de tous ceux du Gabon, ils ont été comme un point de mire : explorateurs et administrateurs ont noté avec soin les progrès de leur avance. Voici un peu plus d'un siècle, nous les trouvons installés au Woleu-Ntem et sur le haut Ivindo. D'où venaient-ils ? Les ethnologues amateurs se sont acharnés sur ce problème ; des hypothèses parfois extravagantes ont été formulées. G. Balandier s'est chargé, il y a quelques années, de remettre les choses au point, en dégageant quelques données mieux assurées[3]. Nous reviendrons sur ce problème de l'origine des Fang, à propos du Woleu-Ntem. Bornons-nous, pour le moment, à considérer la dernière étape de leur migration générale, celle pour laquelle des témoignages d'époque s'ajoutent à une tradition orale bien dégagée du mythe. Depuis les plateaux du nord-est du Gabon, les Fang se sont dirigés vers le sud et le sud-ouest. Lisons du Chaillu : « Ce qu'il y a de plus étrange chez les Fang (...), c'est leur empiétement continuel sur le territoire à l'ouest. Chaque année les Fang se rapprochent un peu plus du rivage. Ils établissent village après village sur les bords du Gabon ; et dans le pays compris entre le Gabon et la Mondah, ils sont déjà arrivés à quelques milles de la pointe d'Obendo »[4]. Dès 1825, selon Avelot, une avant-garde aurait atteint le moyen Ogooué ; le franchissement du fleuve daterait « de 1869 d'après M. de Brazza, de 1872 d'après le marquis de Compiègne »[5].

La raison de cette avance ? Walker nous la donne : « Les Osyéba...[6] semblent se proposer de gagner le fleuve pour s'établir sur ses bords, de même que leurs parents, les Ba-Fanh, se dirigent vers l'estuaire du Gabon et vers la côte dans un but analogue, c'est-à-dire pour faciliter le commerce »[7].

---

1. 123 618 sur 410 312 habitants, d'après un « tableau de la population du Gabon par race et par district » établi en 1948, sur la base des renseignements fournis par les administrateurs territoriaux ; 125 030 sur 407 330 au 1er janvier 1958, selon les calculs de M. Soret (tableau de la « Population de la République du Gabon par groupes ethniques » , in : *Bull. mens. de Stat. de l'A.E.F.*, XIII, nº 131, mai 1959, p. 118).
2. Du Chaillu, 1863, p. 175.
3. Balandier, 1955, p. 74-75. Voir également les éléments de « certitude raisonnable » dégagés plus récemment par P. Alexandre et J. Binet (1958, p. 13 à 17).
4. Du Chaillu, 1863, p. 166.
5. Avelot, 1905, p. 389.
6. C'est le nom que les Akélé donnent aux Fang, et que les Européens ont repris, quand ils se sont trouvés en contact avec ces derniers par l'intermédiaire des Akélé.
7. R. B. N. Walker, 1870, p. 142.

Le « désir d'entrer en relation directe avec le commerce européen... »[1], voilà le moteur. Sur ce point, tout le monde est d'accord. Une fois sur l'Ogooué, au contact des factoreries, la vocation des Fang se révèle : le « commerce d'intermédiaires à intermédiaires depuis les bords du fleuve vers ceux qui, dans l'intérieur, chassent l'éléphant ou récoltent le caoutchouc »[2]. Pourquoi ce goût du trafic, cette « convoitise toujours croissante... pour les denrées européennes »[3] ? Pour avoir les fusils, la poudre, les tissus, etc., qui leur permettront d' « augmenter le nombre de leurs femmes »[4], base de toute richesse, considération et puissance. A mesure que les marchandises affluaient, les dots s'élevaient, et une nouvelle demande en résultait. S'il s'était agi de besoins purement matériels, la saturation aurait pu être atteinte ; mais la capacité des coffres pahouins était sans limites. On saisit là un mécanisme économico-social, lié à la place particulière de la femme, « valeur par excellence » de la société fang : l'étroite connexion liant « la compétition pour les femmes » et la « compétition économique »[5]. L'analyse sociologique de G. Balandier met en pleine lumière les divers tenants et aboutissants du phénomène.

Pas trace d'une organisation derrière la migration des Fang. Leur avance régulière et irrésistible n'était que la somme d'une multitude de sauts désordonnés, accomplis sans le moindre concert préalable. Chaque village tirait de son côté. Et le village lui-même subissait des forces centrifuges : le « nd'é bot », la cellule patrilocale constituant l'unité de résidence, ne tardait pas à se cliver, puis à s'éparpiller ; vers « la IVe génération » avaient lieu les fragmentations importantes [6]. Certains groupes progressaient très vite ; d'autres restaient à la traîne. En fin de compte, les grandes unités généalogiques, les « ayong »[7], se sont trouvées « morcelées à l'extrême au hasard des migrations » ; elles ont aujourd'hui « des représentants à des centaines de kilomètres les uns des autres... qui s'ignorent et n'ont plus de commun que le souvenir d'une même origine que perpétue le nom de la tribu »[8]. Leur éclatement géographique s'est accompagné de l'individualisation de nombreux clans, auxquels s'applique comme à la souche le terme d' « ayong », mais « dont la dénomination commence toujours par Esa (descendance de) ou des formes dérivées, Esé, Esi, Esô ou par Eba (' suivre ') et ses formes dérivées »[9]. Vers l'aval des lignes de migration, le nombre des clans augmente tandis que s'efface le souvenir de la tribu-mère. Mais pas plus que les villages de même tribu, les villages de même clan ne restent groupés : ils dessinent des traînées allongées dans le sens du mouvement.

« A partir d'un chenal, passant par les affluents du haut N'Tem et du haut M'Vûn, le courant Fan... » formait, nous dit Mgr Martrou, « un vrai delta humain, aux rameaux enchevêtrés »[10]. L'écoulement paraît s'être fait suivant deux directions maîtresses : d'une part vers le Gabon, à travers les« monts de Cristal », et vers les estuaires du nord ; d'autre part en direction de l'Ogooué, au sommet de la boucle. Les Fang du premier groupe dépassèrent l'Estuaire. En 1874, « ils avaient atteint la mer au sud du Gabon, coupant les Orungu des Mpongwé du roi Denis »[11]. Plus tard, ils se répandirent à travers le delta de l'Ogooué. Le Fernan-Vas marque la pointe extrême de leur avance. Un reflux les a ramenés quelque peu en deçà. Les Pahouins du moyen Ogooué ont avancé plus lentement. Peu habitués à l'eau, le fleuve était pour eux un obstacle majeur. Quelques-uns finirent par le traverser (sur des radeaux de parasolier), sans aller très loin au-delà. D'autres, bifurquant vers l'ouest, s'en allèrent rejoindre leurs frères de l'Estuaire, par le Como, le Bokoué, le Remboué. Les derniers, et sans doute les plus nombreux, « s'entassèrent sur la rive droite en s'écou-

1. Haug, 1903.
2. Curault, 1908.
3. Du Chaillu, 1863, p. 174.
4. Largeau, 1901, p. 15.
5. Balandier, 1955, p. 51 et 121.
6. Balandier et Pauvert, 1952, p. 53.
7. Ces tribus originelles étaient au nombre de quinze ou vingt, si l'on en croit Mgr Martrou (Martrou, 1936).
8. Maignan, 1931.
9. Balandier et Pauvert, 1952, p. 48.
10. Martrou, 1936.
11. Avelot, 1905.

lant peu à peu vers l'aval »[1]. Vers 1874, leurs avant-gardes apparurent « au-dessous de Sam-Kita, en aval de Ndjolé, attirées par un mulâtre, John, traitant de la maison anglaise Hatton et Cookson »[2]. Ndjolé, place commerciale, retint quelques années le gros de la troupe, sans arrêter cependant la progression. Vers 1885, tout l'Ogooué, de Ndjolé aux abords de Lambaréné, était pratiquement aux mains des Fang[3].

Dans leur marche à l'Ogooué et à la mer, les Fang balayaient devant eux les anciens occupants du pays : « aucune tribu ne pouvait s'opposer à leur avance »[4]. Ceux qui ne déguerpissaient pas assez vite étaient écrasés sous le nombre : massacrés ou, dans l'espace d'une génération, assimilés. Le déferlement des hommes du nord ne tolérait pas la moindre enclave ethnique sur ses arrières. Aucune autre migration, dans la forêt gabonaise, n'a eu cette allure de « rouleau compresseur ». A l'est des Fang, les Bakota ont cheminé plus vite, mais en mêlant leurs villages, inextricablement, à ceux des autres peuples. Un étonnant contraste se dessine entre le pays fang, d'un seul bloc, et l'aire disjointe des principaux autres groupes. La poussée fang s'est cependant heurtée à trois môles de résistance, qui l'ont ralentie, déviée ou scindée : les Mpongwé de l'Estuaire, les Okandé du moyen Ogooué, les Galoa de Lambaréné et des Lacs, ces derniers retranchés à l'abri du fleuve. Sans la colonisation, la résistance de ces trois peuples, chacun tenant une position commerciale de première importance, n'aurait pas pu se prolonger beaucoup. La pénétration française n'a pas eu pour effet d'arrêter les Fang, au moins au début, mais elle a modifié le style de leur avance : la poussée frontale a fait place à une infiltration diffuse, la guerre à la diplomatie. C'est ainsi qu'ont été investis Libreville, le delta de l'Ogooué et le pays galoa, y compris les lacs du Sud.

Les Fang ont atteint Lambaréné en 1879. Cette année-là, le 14 avril, ils débouchèrent sur la rive droite de l'Ogooué, en face de l'île, et y entreprirent aussitôt la construction d'un village[5]. Quinze ans après, le missionnaire Charles Bonzon notait (1897) : « ils sont maintenant très nombreux dans la région galoase... ». L'île seule restait inentamée[6], ainsi que les lacs du Sud. Les premiers Fang y ont fait leur apparition peu avant 1900. Ils appartenaient au clan Ebifas, et débouchèrent à Ezanga, venant des environs de « Bordeaux » (nom du village actuel), au coude de l'Ogooué. Les Galoa les autorisèrent à s'installer et faire des plantations, moyennant une certaine quantité de marchandises, parmi lesquelles des fusils à pierre, un baril de poudre et des bouteilles vides. Vers 1900, selon la chronique locale, des Essamowobö surgissaient à leur tour, sur les rives d'Ezanga. D'autres clans les suivirent de près : Ebikala, Ebindoum, Ebivêgne, Ebenayel, Esikourougué. A tous, les Ebifas, qui avaient frayé la voie, « ont pris l'impôt » — suivant l'expression consacrée — dû aux pionniers, comme les Galoa l'avaient fait pour eux. A la même époque, d'autres groupes colonisaient Oguémoué. En tête, paraît-il, les Eberemeyem de l'ancien Eyameyong, dont l'arrivée se placerait en 1898 ou 1899. Peu de temps après, un deuxième clan se joignait aux Akélé d'Igolani. Puis vinrent, en 1903, les Ebinyigh, fondateurs d'Odimba. Citadelle des Galoa, le lac Onangué fut, comme de juste, le dernier investi. Haug ne mentionnait encore sur sa carte, vers 1900, qu'un seul groupe de Mvêmö, à l'entrée du chenal conduisant à Ezanga. Même à présent, les Fang sont moins nombreux à Onangué qu'à Oguémoué ou Ezanga. Au total, les trois lacs réunis, nous avons pu repérer en 1953 seize fractions claniques distinctes, dont trois au bord de la rivière Ezanga, et de celle des Pélicans. Presque toutes se trouvaient déjà là en 1914. Il a donc suffi de quelques années aux Pahouins pour occuper en force les lacs, où ils sont aujourd'hui largement majoritaires. Cette remarque a une portée générale : dans l'ensemble du bas Ogooué, à l'époque de la guerre de 1914-1918, la migration fang avait déjà pris fin. On ne signale dès lors que quelques déplacements isolés. La plupart des clans ont gagné les lacs du Sud à partir de la Como et du Remboué, par les lacs de la rive droite de l'Ogooué, et en traversant successive-

1. AVELOT, 1905.
2. CURAULT, 1908.
3. NASSAU, 1914.
4. *Ibid.*, p. 163.
5. *Ibid.*, p. 296-297.
6. « Undisturbed by the Fan invasion », écrivait Mary KINGSLEY. (1897, p. 166.)

ment la « petite rivière », puis le fleuve proprement dit[1]. Quelques-uns cependant ont descendu l'Ogooué ; arrivés bons derniers, en 1922 ou 1923, ils se sont fixés sur les branches qui alimentent Ezanga[2].

Les clans des lacs du Sud forment le noyau fang le plus compact que l'on trouve en aval de Lambaréné. Qu'est-ce donc qui les y a attirés ? Voici quelques réponses qui nous ont été faites. Les Fang sont venus « pour suivre le mouvement du commerce », « pour profiter du trafic », « là où il y avait du mouvement ». Ils n'avaient pas été longs à remarquer la situation privilégiée des lacs. Une fois installés, ils se mirent à l'école des Akélé. Contre paiement, ceux-ci leur ouvrirent l'accès de l'arrière-pays. Les Fang coupèrent surtout de l'ébène. Des campements étaient installés à deux jours de marche, dans la région riche en ébéniers. L'homme prospectait autour du campement ; une de ses femmes restait avec lui, les autres faisaient le va-et-vient jusqu'aux lacs, avec des chargements de bûches. Certains récoltèrent du caoutchouc ou, chasseurs habiles, s'attaquèrent aux éléphants. Ces activités déclinèrent rapidement. Avant 1914, le bois devint la grande affaire. En attendant, les Fang étaient là, et c'est bien à la traite finissante qu'il faut imputer leur présence sur les rives.

Une fois la migration tarie, les groupements constitués par les Fang ont continué à se renforcer d'éléments isolés. Il est possible que des esclaves aient été achetés. En principe, « les Pahouins n'admettent pas l'esclavage... Ils n'ont même pas de mot propre pour désigner l'esclave... »[3]. Il faudrait donc qu'une évolution se soit produite au contact des autres ethnies, adonnées de longue date à la traite. La littérature d'époque fournit au moins une indication dans ce sens[4]. Mais peut-être a-t-on pris à tort pour esclaves des hommes qui avaient été simplement adoptés, en vertu d'une coutume, elle, authentiquement fang : en échange d'une fille, reçue gratuitement en mariage, un garçon, même d'une autre tribu, entrait dans la famille de son beau-père. Ainsi remplaçait-on les fils partis, à la moindre contrariété, « chercher refuge dans la famille de leur mère »[5]. Au temps des « coupeurs libres », la grande époque de prospérité pour les villageois des lacs, nombre d'Eschira, de Bapounou, de Fang de l'intérieur se seraient intégrés à ce titre, au dire de nos informateurs, comme « mintobo », aux groupements pahouins des rives. Dans une mesure évidemment impossible à apprécier, ces faits ont dû contribuer à conférer à l'ethnie la prépondérance numérique écrasante dont elle jouit à présent dans les lacs du Sud. 1 211 Fang ont été recensés en 1951, répartis en vingt villages officiels. 721 vivaient à Ezanga (9 villages), 255 à Oguémoué (5 villages), 125 à Onangué (4 villages), 110 au bord des rivières (2 villages). Jointe au dynamisme bien connu du groupe, sa situation largement majoritaire, sauf à Onangué, lui confère un rôle moteur dans l'économie villageoise des lacs.

1. Les Ebifas ont pris par Azingo ; d'Azingo à Ezanga, deux villages jalonnent leur itinéraire, l'un sur la petite rivière, l'autre sur le bras principal. Les Esamowobö, eux, sont passés par « Lömömintang » (Les Palétuviers), c'est-à-dire le confluent Como-Bokoué, puis le lac Nkovyé et enfin Ngomo, au débouché du chenal venant d'Onangué. Deux variantes intéressantes sont à signaler. Les Ebinyigh ont accompli un vaste périple : du fond de l'Estuaire, ils ont gagné, au nord du delta de l'Ogooué, la baie de Nazareth ; ensuite, ils sont allés rejoindre d'autres Ebinyigh, au lac Avanga ; de là, pour finir, une marche à travers la forêt les a conduit à Oguémoué, après un arrêt en cours de route dans une « plaine ». Quant aux Ebenayel, ils ont tourné en sens inverse : de la région Como-Bokoué, ils se sont dirigés vers la basse Ngounyé, où subsiste un groupe important, et c'est par l'est qu'ils ont fini par déboucher sur les lacs.

2. Les Esamököp de Mvanzamane, au bord de la rivière Ezanga, vivaient auparavant dans la région de Talagouga ; les Ebibouma de la rivière des Pélicans habitaient du côté de Samkita.

3. Largeau, 1909, p. 20.

4. Payeur-Didelot, 1899, p. 166.

5. Curault, 1909.

E. — L'implantation des villages

Les Galoa il y a longtemps, plus près de nous les Akélé, et enfin les Fang, semblent avoir été tous attirés par les perspectives d'un trafic fructueux. Pour tirer parti de cette situation avantageuse, les trois ethnies ont fait tour à tour l'apprentissage de la navigation. Les Galoa content comment l'idée leur est venue de creuser des pirogues, en regardant flotter une racine creuse de manioc. A l'origine « peu soucieux de navigation »[1], les Akélé ont imité leur exemple. Quant aux Fang, si maladroits au commencement que l'on disait « pagayer comme un pahouin » comme nous disons « écrire comme un chat »[2], ils ont fait leurs classes : quelques-uns au Fernan-Vas, avec les Nkomi ; d'autres au contact des Sekyani du lac Gomé et des Adjoumba d'Azingo ; les derniers après leur arrivée dans les lacs du Sud. Ainsi les différentes tribus « ... ont toutes pris l'habitude de la pirogue, et préfèrent actuellement faire un long détour par eau plutôt que de faire un voyage par terre. Presque tous les villages... sont donc situés au bord des rivières et des lacs, devenus pour eux des voies de communication indispensables plutôt que des barrières »[3]. Haug faisait cette remarque à propos du bas Ogooué en général : dans les lacs du Sud, ce ne sont pas « presque tous » mais tous les villages qui avoisinent l'eau, y compris les plus minuscules groupements, et à la seule exception des « campements » des forestiers. De la berge, où l'on tire les pirogues, aux premières maisons, il n'y a jamais plus de quelques mètres.

Les rives des lacs offraient cependant un large choix de sites. A première vue, il aurait semblé avantageux de bâtir les villages au fond des criques. L'accès aux champs et aux ressources de la forêt aurait été facilité, le trajet des lacs aux établissements de l'intérieur (autrefois les villages eschira, aujourd'hui les chantiers forestiers) raccourci. Cependant, dès l'origine, ce sont les îles et les saillies des rives qui ont fait prime. A cela, plusieurs raisons. La première est que les riverains ne se préoccupent pas uniquement de commodités matérielles. Comme partout, ils sont à l'affût des visites et des nouvelles ; ils veulent être dans le mouvement et pouvoir observer. C'est le même motif exactement qui, dans les régions de terre ferme, pousse les villages à déserter les pistes pour les routes automobiles. D'un point de vue strictement pratique, il peut y avoir intérêt, tout de même, à occuper une position centrale : au lieu d'une seule crique, on en contrôle plusieurs. Enfin, facteur décisif, les meilleurs sites d'habitat se localisent sur les pointes et les petites îles ; ailleurs, les lacs sont bordés par des marécages, ou immédiatement dominés par des versants abrupts.

L'aspect général et le plan des villages apparaissent comme un compromis entre les exigences du site, et la tradition propre à chaque ethnie. La colonisation n'y a pas changé grand-chose. Que

---

1. Griffon du Bellay, 1863. Cf. également Du Chaillu : « Sur le Rembo, c'est tout à fait encore une peuplade de l'intérieur, sachant à peine diriger une pirogue. Entre le Gabon et Corisco, ils vivent sur le bord des fleuves et sont, au contraire, ... d'excellents bateliers ». (1863, p. 432.)
2. Trial, 1939.
3. Haug, 1903.

les groupements occupent un promontoire effilé, une île étroite ou une banquette serrée entre la rive et la pente, ils tendent pareillement à s'étirer en longueur. Mais à l'aimable désordre[1] qui préside à la distribution des habitations chez les Galoa, les villages akélé et surtout fang opposent la stricte ordonnance typique des régions forestières. La bibliographie recèle un grand nombre de descriptions des anciens villages fang. Tous, énonçait l'une d'elles, « sont construits sur le même modèle : ils se composent de deux rangées de cases en écorce ou en bambou, recouvertes de feuilles de palmier ou de pandanus, et reliées les unes aux autres ; entre ces deux files de cases s'allonge une rue plus ou moins large, défendue à ses deux extrémités par deux corps de garde crénelés dans lesquels jour et nuit veillent des sentinelles. Au centre, une case plus considérable que les autres sert à la fois de prison et de lieu de réunion »[2]. Les agglomérations décrites étaient celles du Remboué, d'où sont issus la majorité des clans qui vivent à présent dans les lacs du Sud. Les premiers villages fang des rives avaient sûrement le même aspect. Depuis, les cases se sont agrandies, ont cessé d'être jointives ; les bâtiments annexes ont proliféré ; la rue a gagné en largeur ; refoulés latéralement, les « abêgne » (corps de garde) ont changé de destination. L'ensemble s'est aéré, mais les Fang restent fidèles aux deux files parallèles de leurs ancêtres.

1. Dont il reste à prouver qu'il n'obéit pas quand même à certaines règles de caractère social sinon géométrique.
2. Lota, 1883.

F. — La faible densité de la population

Garnis de villages, les caps s'avancent à la rencontre l'un de l'autre. Du milieu de l'eau, huit ou dix établissements sont visibles à la fois. Quelques minutes de pirogue suffisent pour passer de l'un à l'autre. Le pays paraît donc, à première vue, très peuplé. Mais c'est une illusion. Derrière un peuplement en façade, il n'y a rien. Les lacs sont une oasis habitée dans un immense désert forestier. Regardons les cartes de densité : sur la carte à trame sélective, l'ensemble du domaine interlacustre (lacs du Nord et lacs du Sud compris, la route Fougamou-Lambaréné formant limite sur la rive gauche de l'Ogooué) dépasse à peine deux habitants au kilomètre carré ; plus au sud, et jusqu'au Rembo Nkomi, la densité tombe en dessous de un. Sur la carte à trame géométrique, les lacs du Sud forment transition entre le noyau de densités supérieures à deux qui environne Lambaréné, et les valeurs beaucoup plus basses figurées en aval de l'Ogooué (inférieures à deux), et surtout dans la forêt s'étendant au sud et au sud-est des trois lacs (inférieures à 0,5). Ils s'inscrivent ainsi dans une de nos « régions de densité supérieure à la moyenne générale » du Congo-Gabon, celle que nous avons délimitée dans la partie générale sous l'étiquette « Estuaire-Delta de l'Ogooué ». Mais qu'on ne se fasse aucune illusion : ni les 1,62 habitant au kilomètre carré dont nos calculs créditent cette région, ni les valeurs que nous venons de relever sur les cartes en ce qui concerne plus particulièrement le secteur des lacs, ne constituent un peuplement appréciable, si ce n'est en comparaison de la partie méridionale de la plaine côtière, ou de la frange presque totalement vide qui s'interpose du côté de l'intérieur.

C'est à l'échelle de tout le bas Gabon qu'il faut chercher l'explication de cette densité misérable. A cet égard, comme pour la traite, les lacs du Sud apparaissent solidaires d'un ensemble beaucoup plus large. Sans doute, y a-t-il eu jadis plus d'habitants. Les okoumés que l'on exploite aujourd'hui sont âgés de 70 à 100 ans. Ceux que vers 1930 les voies Decauville allaient chercher à bonne distance des lacs et des cours d'eau navigables étaient les témoins de défrichements ouverts aux environs de 1850, dans une forêt aujourd'hui la plupart du temps déserte. Le dépeuplement, durant la période moderne, n'est pas niable : les preuves en seront administrées à la fin de ce chapitre. Mais pour en apprécier correctement l'ampleur, il faut tenir compte du fait que dans le même temps, une contraction s'est opérée : beaucoup de villages ont quitté la pleine forêt pour l'eau, se rassemblant au bord des lacs et des principaux axes de l'hydrographie. De toute façon, les récits des explorateurs ou des voyageurs de la deuxième moitié du XIX^e siècle ne laissent pas l'impression d'un peuplement substantiel. S'il en avait été autrement, comment du reste, les défrichements se succédant aux mêmes emplacements, les okoumés dont nous parlions n'eussent-ils pas été détruits ? Versons pour finir au dossier le témoignage de Bruel[1] ; commentant son « tableau des densités de population », établi vers 1910 à partir d'une documentation plus ou moins largement

1. Bruel, 1911, p. 72.

antérieure, il soulignait avec quelle « évidence » la « région montagneuse comprise entre la Ngounié à l'ouest, l'Ogooué à l'est, les 1° et 2° de latitude sud » se trouvait « peuplée » en comparaison des « régions basses ». La cause nous paraît entendue : si jamais la plaine maritime a possédé une population véritablement consistante, ce ne peut être qu'en des temps reculés, pour lesquels nous manquons totalement d'informations.

Pourquoi donc, à l'époque où les témoignages commencent à affluer, à partir de 1850, n'y avait-il pas plus d'habitants ? Les dires unanimes des auteurs de ce temps soutiennent l'idée d'un « graduel anéantissement » des populations côtières qui, selon les termes de P. du Chaillu, « dépérissent et passent sans laisser de traces »[1]. C'est par un véritable appel au vide que s'expliquent alors les vagues successives de migration venues battre la côte depuis une époque difficile à préciser jusqu'à la fin du XIX[e] siècle[2]. Les peuples de l'intérieur étaient attirés vers l'océan par les possibilités de trafic. Mais les gens en place sur le littoral, et les principales voies qui en contrôlaient l'accès, ne pouvaient manquer de défendre avec la dernière énergie leur fructueux monopole. On a vu la rigueur avec laquelle les Oroungou du cap Lopez tenaient jadis à distance leurs voisins d'amont. Si plusieurs groupes ont réussi néanmoins à déboucher durant la période contemporaine de la prise de possession coloniale, ou immédiatement antérieure à celle-ci, ce ne peut être que par l'effet de cette usure démographique signalée par du Chaillu chez ceux qui leur barraient le passage. Localement, le raisonnement vaut pour les lacs du Sud. Mais les tribus qui avaient ainsi forcé le passage ne se rapprochaient du rivage que pour péricliter à leur tour. Et la densité demeurait, en fin de compte, aussi basse.

Qu'y avait-il derrière ce « phénomène mystérieux », cette « loi étrange » évoqués par le célèbre explorateur ? Les explications n'ont, certes, pas manqué. Bruel mettait en avant la traite des hommes : « Si la majorité des esclaves vendus depuis cinquante ans (traite interne) a pour origine la zone montagneuse..., on est en droit de supposer que les négriers ont surtout exporté auparavant des esclaves pris dans la zone maritime. C'est seulement lorsque la population s'y est raréfiée que l'on est allé chercher dans l'intérieur la marchandise humaine, qui faisait prime alors et qui constituait presque l'unique commerce de la zone tropicale africaine »[3]. Nous voulons bien, mais le problème reste entier pour la période postérieure à 1860 ou 1870, quand les envois d'esclaves ont pratiquement cessé. Plus tôt, du Chaillu voyait déjà « la traite... alimentée presque entièrement par les arrivages de l'intérieur »[4]. N'oublions pas non plus la part que les Côtiers retenaient au passage, et qui aurait pu contribuer à relever le niveau de la densité[5].

---

1. Voici la citation dans son contexte : « Je connaissais déjà, par un séjour de quelques années, le pays du Gabon et ses habitants ; mais je profitai alors de l'occasion pour étudier de près les mœurs et les coutumes des Mpongwés et me remettre à la langue de cette tribu qui, autrefois si nombreuse, est maintenant, comme tant d'autres, en voie de disparaître.

» Les causes de ce *graduel anéantissement* de certaines tribus qui *dépérissent et passent sans laisser de traces*, *phénomènes mystérieux* et jusqu'à un certain point inexplicable, formeront le sujet de quelque autre chapitre. Le fait est évident pour les observateurs.

» Les Mpongwés sont une branche de l'une de ces grandes familles de la race nègre, qui se sont avancées peu à peu des sources du Nazareth vers le rivage de la mer, en étendant leurs frontières à la fois au nord et au sud, jusqu'à ce qu'on les trouvât répandues depuis le fleuve du Gabon au nord jusqu'au cap Sainte-Catherine au midi. Une partie d'entre elles avait pris possession du rivage, les autres occupaient l'intérieur des terres. Elles avaient probablement remplacé d'autres tribus, qui ont disparu en vertu de cette *loi étrange* qui aujourd'hui décime peu à peu les Mpongwés eux-mêmes ; c'est ainsi que la tribu Ndina s'est effacée récemment, trois personnes seulement survivant de ce qui fut autrefois une peuplade nombreuse. Elle meurt ; on peut dire plus, elle est morte ». (1863, p. 8-9.)

2. C'est ainsi qu'au nord du Gabon (sensu stricto), « partis des environs du haut Ivindo », les Baséké, alias Shéké ou Shékianis, « ont suivi et même accompagné les Mpongoués, poussés qu'ils étaient par les Bakélés, et ceux-ci par les Fangs ». (GAUTIER, 1950, p. 24.) Le même schéma avait été exposé précédemment, dans une version un peu différente, par AVELOT (1905).

3. BRUEL, 1911, p. 72.

4. DU CHAILLU, 1863, p. 374.

5. Cf. DU CHAILLU, dénombrant la population de l'Estuaire : « Les Mpongwés pur sang ne comptent pas aujourd'hui trois cents personnes. Après eux, les premiers en ligne sont les descendants des mêmes Mpongwés par des femmes mbengas, shekianis ou bakalaises ; ils se montent à huit cents environ. Puis viennent les descendants des hommes mpongwés et des femmes esclaves... ; ils s'élèvent à peu près au nombre de mille. Suivent les enfants des esclaves, qui forment une grande partie de la population et qui ne comptent pas moins de mille têtes ; et enfin, les derniers de tous, les esclaves qui, je le présume, sont au nombre de trois ou quatre mille » (p. 20).

Faut-il penser à des épidémies ? Le fait n'aurait rien d'invraisemblable. Divers exemples américains montrent à quel point des germes aussi banals que ceux de la rougeole ou de la grippe peuvent être mortels, au premier contact, chez des populations dépourvues d'une solide protection alimentaire et hygiénique[1]. Sans doute, en raison de son isolement, peut-être aussi d'un facteur racial particulier aux Indiens d'Amérique, le Nouveau Monde offrait-il un terrain plus favorable à la propagation de ces maladies, et à leur transformation en affections virulentes. Mais peut-être pas au point de fausser entièrement la comparaison avec l'Afrique. A tout le moins la variole, attestée en pleine époque moderne, dans plusieurs régions du Gabon et du Congo, a-t-elle pu exercer des ravages dans un passé plus éloigné. Faute de faits solidement établis[2], nous en restons cependant réduit, sur cette question d'une éventuelle mortalité épidémique dans l'ancien Gabon, à des suppositions.

Il y a eu de toute façon bien autre chose : le « peu de fécondité des unions », noté par Payeur-Didelot chez les Bakélé[3], mais dont il est couramment question, dans la bibliographie ancienne, à propos des peuples les plus divers du bas Gabon. De ce fait, très généralement constaté, les interprétations les plus diverses ont été données. Bruel incriminait « l'influence néfaste de l'alougou (alcool de traite)... C'est l'alougou », écrivait-il en traduisant l'opinion « unanime » des contemporains, « qui a ruiné physiquement les populations qui s'y sont adonnées. Il en est résulté qu'elles ont été décimées par les maladies et qu'elles ont été frappées d'une quasi-stérilité »[4]. Longtemps auparavant, le commerçant Walker opposait à l'attitude des Ivili, d'origine méridionale, à « leur jalousie pour les femmes et [à] la grande réserve de ces dernières pour les apparences au moins », les « mœurs relâchées de toutes les tribus parlant le Mpongwé, les Adjoumba peut-être exceptés »[5]. Payeur-Didelot trouvait les Inenga, établis en face de Lambaréné, entre la Ngounyé et le lac Zilé, « plus avancés dans la voie démoralisatrice que les Gallois... »[6]. Ce thème de la dépravation sexuelle des Côtiers et riverains de l'Ogooué revient constamment, et il est souvent explicitement mis en rapport avec la régression démographique. On en trouve une variante chez Mary Kingsley, notant la vogue de l' « infant marriage » chez les Galoa, qu'elle tenait pour « l'une des tribus côtières en voie d'extinction »[7]. La même remarque figure dans le récit de P. du Chaillu à propos des « Shekianis » vivant au nord de l'Estuaire[8]. S'interrogeant sur la « décroissance numérique » des Mpongwé, le même auteur concluait en revanche : « la polygamie et les meurtres fréquents, suite des accusations de sorcellerie, font plus pour activer cette décroissance qu'aucune autre cause apparente, beaucoup plus même que les fièvres ou une vie déréglée »[9]. Arrêtons ici l'inventaire,

---

1. La bibliographie, sur cette question, est très abondante. Retenons seulement, de la masse des publications, l'ouvrage du Dr André Sausse (1951), dont l'intérêt très particulier tient en l'occurrence à ce que les faits relatés concernent un territoire assez comparable à l'Afrique centrale : la Guyane française, physiquement équatoriale et forestière, et dont par ailleurs la faible densité de population, ainsi que l'occupation par des groupes mobiles et médiocrement organisés, historiquement attirés par la côte, rappellent étrangement les conditions régnant au Gabon.

2. Une indication toutefois, relative aux Ivili de la Ngounyé inférieure : « Ils ont dû être très nombreux autrefois », en disait R. B. N. Walker, « puisque, malgré les ravages qu'a faits parmi eux la petite vérole en 1864 et 1865, il y en a encore plusieurs milliers... ». (1870, p. 79.)

3. Payeur-Didelot, 1899, p. 135.

4 Bruel, 1911, p. 72. Sans suivre Bruel dans son raisonnement, il reste que l'alcool d'importation a été au Gabon un véritable fléau, et la S.H.O. pouvait légitimement tirer satisfaction de s'être abstenue, par principe, d'en vendre dans ses factoreries. Qu'on songe que durant la seule année 1913, « près de 300 000 litres d'alcool pur » ont été débarqués au Gabon (Gabon, Rapport politique annuel, 1921), et qu'en 1951, 350 000 litres de vin étaient vendus dans le seul district de Lambaréné.

5. R.B.N. Walker, 1870, p. 80. Témoignage à rapprocher de celui de Nassau, pénétrant dans un village adjoumba du lac Azingo : « d'emblée je me trouvai devant des enfants plus nombreux que je n'en avais jamais vu dans un village africain ». (1914, p. 53.)

6. Payeur-Didelot, 1899, p. 144.

7. Kingsley, 1897, p. 166 et 185.

8. Selon lui, « l'une des grandes causes de la dépopulation graduelle de cette tribu, comme des autres, c'est qu'on marie souvent les filles dans un âge trop tendre pour qu'elles deviennent jamais mères. Des enfants sont fiancées à l'âge de trois ou quatre ans, ou même à leur naissance, et les filles deviennent femmes à huit ou neuf ans, quelquefois même plus tôt. Elles ont quelquefois des enfants à treize ou quatorze ans, mais aussi elles vieillissent ordinairement de bonne heure, et la plus grande partie meurt jeune et stérile ». (1863, p. 67.)

9. Du Chaillu, 1863, p. 20. « La polygamie », encore, « existe partout. La suprême ambition d'un homme, c'est d'avoir un grand nombre de femmes... Les hommes se marient quand l'occasion s'en trouve,

sans chercher à faire un tri entre les explications proposées. C'est à partir des données disponibles pour la période moderne que nous pourrons peut-être, le moment venu, amorcer une interprétation.

Un fait, en tout cas, semble assuré : il suffisait, au siècle dernier, de s'enfoncer dans l'intérieur, pour trouver des populations bien plus prolifiques. « Il paraît », écrivait du Chaillu au sujet des Fang, approchés par lui dans la région des Monts de Cristal, « qu'ils ne marient jamais leurs filles avant qu'elles aient atteint l'âge de puberté, et qu'ils veillent avec soin sur leur chasteté, au rebours de la plupart des tribus. Aussi ai-je remarqué chez les Fang, comme conséquence naturelle de cet usage, qu'ils ont beaucoup plus d'enfants que les Shekianis, les Bakalais, les M'Bichos, les M'Bondemos, ou telles autres tribus de l'intérieur que j'avais rencontrées au nord de l'Équateur »[1]. Symétriquement, au sud de l'Ogooué, l'explorateur devait retrouver un peu plus tard, en marchant vers l'est, des populations prolifiques : les Apingi de la Ngounyé, dont les femmes lui parurent « très-fécondes », car « presque toutes celles » qu'il put voir avaient « trois ou quatre enfants »[2]. Le contraste est instructif : d'un côté, les vieux Côtiers, à l'avenir démographique incertain ; de l'autre, des nouveaux venus, en pleine expansion numérique. On échappe difficilement à l'idée que cette opposition se reliait, de quelque façon, au trafic noué sur le littoral[3]. Ce sont les tribus monopolistiques qui se trouvaient en perte de vitesse, sur le plan démographique. Y compris les Okandé, maîtres-trafiquants du moyen Ogooué, qui ne survivaient qu'en diluant leur sang dans celui des esclaves retenus au passage[4]. Après avoir conquis, de haute lutte, une place de choix dans le commerce de la côte et de l'Ogooué, les Pahouins devaient à leur tour entamer une « marche rétrograde vers la corruption »[5]. Et connaître le même marasme démographique que leurs prédécesseurs. En mettant

---

et à tout âge, jusqu'à soixante-dix ou quatre-vingts ans, aussi longtemps qu'ils peuvent acheter des femmes » (p. 376-377). Quand on apprend que le « roi » des Oroungous, dont l'autorité ne s'étendait qu'à un petit groupe de villages, avait « plus de trois cents » épouses, on réalise jusqu'à quel point, dans ce domaine, l'accaparement pouvait aller. Quant au second point, « les accusations de sorcellerie », elles étaient, confirme plus loin l'explorateur, « une cause incessante de troubles et de malheurs chez ces pauvres peuples » (p. 305). Il fut à plusieurs reprises le témoin direct de l' « épreuve du poison » (le « mboundou »), imposée à ceux que le « docteur » (« ouganga ») du coin reconnaissait responsable, par maléfice, de la mort d'autrui (p. 383). Heureux, selon lui, quand les choses n'allaient pas jusqu'à la mise à mort immédiate des coupables désignés par la « clameur publique ». Sans doute ne peut-on accorder foi à l'explorateur quand il raconte qu' « à la mort d'un homme libre, deux ou trois personnes au moins sont immolées » (p. 383). C'est là l'une de ces « exagérations, parfois proches de la galéjade » que lui reproche P. Alexandre, à côté des « observations très précises et très précieuses » que contient par ailleurs son œuvre (1958, p. 138). Mais les pratiques incriminées sont confirmées par trop d'autres récits pour être mises en doute. Sur « l'épreuve du *mbundu* ou du *bilon* », que devaient subir les « personnes soupçonnées de vol, crime ou maléfice », sur les esclaves et jeunes femmes immolés « sur les tombes des chefs et notables », sur « l'autopsie rituelle » pour « connaître la cause de la mort » (non naturelle), on trouvera du reste maint détail dans le sérieux ouvrage de R. Sillans et de l'abbé Walker (1962, p. 100, 109, 115 et sq.). Il devait y avoir là une cause réelle de surmortalité, à laquelle les enfants et les adolescents eux-mêmes n'échappaient pas entièrement. Ce qui n'excluait d'ailleurs nullement, à la suite en général d'un « commerce illégitime avec des femmes de tribus ou de villages voisins », des conflits et des violences à l'échelle des groupements, faisant disparaître « des villages entiers... de la scène par l'effet soit de l'émigration, soit de la famine, soit d'une extermination en détail » (p. 124). A coup sûr, rien de tout cela n'était propre aux gens du bas Gabon, au milieu desquels vivait du Chaillu. La question est de savoir, seulement, si les tensions à l'intérieur des villages ou entre les villages trouvaient là un terrain plus favorable qu'ailleurs pour se développer et atteindre le point de rupture, en finissant par exercer un effet démographique.

1. Du Chaillu, 1863. p. 162. « Chez les Pahouins », devait écrire à son tour Payeur-Didelot, « les avortements ne sont pas pratiqués et la natalité dépasse la mortalité ». (1899, p. 159.)

2. *Ibid.*, p. 496. Et l'auteur de préciser que, bien qu'allant nues, elles n'étaient « ni dissolues, ni provocantes » (p. 499).

3. Ce qu'exprimait, au fond, Le Testu, sous une forme simplificatrice, quand il voyait les « races bantou du Gabon » s'éteindre en arrivant à la mer, « *sans doute au contact de la civilisation qui y sévit depuis cinq cents ans* ». (Cité par Aubréville, 1948, p. 29.)

4. Les Okandaises, relatait à la fin du siècle dernier Payeur-Didelot, « vont offrir leurs faveurs au premier venu ». Et il précisait ensuite : « les avortements sont pratiqués sur une large échelle au pays okanda et font diminuer rapidement le chiffre de la population ». (1899, p. 174.) La prostitution semble effectivement avoir été chez les Okandé, si l'on en croit l'auteur d'une étude inédite remontant à la dernière guerre (Le Lidec, 1944-1945), une « véritable institution sociale », en rapport avec la fonction d'escale de leurs villages. A. Fourneau s'était inquiété en son temps de la « dépopulation » des Okandais, « réduits à un nombre des plus restreints », qu'il estimait voisin de « 1 000 adultes de race pure », et la voyait s'accentuant « d'autant plus que tous les vices et les maladies, pris si facilement par l'indigène au contact de l'Européen et surtout de ses satellites, viennent singulièrement l'accélérer ». (1932, p. 87-88.)

5. Payeur-Didelot, 1899, p. 166.

l'accent sur la correspondance, qui semble avoir été étroite, entre la participation des diverses populations bas-gabonaises aux échanges basés sur la côte, et l'état de leur démographie, nous n'entendons en aucune façon ériger ces faits en règle, ni en faire le principe d'une explication omnibus. Ni les Zandé, ni les Mongo de la Cuvette congolaise, exemples classiques de comportement régressif, dans cette partie du continent, ne relèvent d'un tel schéma. Et l'on trouverait sans peine, au long des côtes d'Afrique, des peuples n'ayant en rien souffert, dans leur fécondité, d'un long commerce, au propre et au figuré, avec les négriers et les trafiquants de l'Atlantique. Mais au Gabon les choses se présentent ainsi, et les correspondances sur lesquelles nous avons mis l'accent, à la suite des vieux auteurs, peuvent difficilement passer pour de simples coïncidences.

3

L'EXPLOITATION DES BOIS

A défaut d'habitants, du moins la forêt recélait-elle, pour peu que l'on s'éloignât des lacs, et jusque sur les versants qui plongeaient dans les criques, un grand nombre d'okoumés, hérités des défrichements de jadis. A peine les Fang s'étaient-ils installés au bord de l'eau, que l'exploitation de ces arbres, relayant la traite moribonde, allait ranimer l'économie locale. Le point de départ est difficile à fixer avec précision. Une seule chose est sûre : vers 1900 ou peu après, les lacs du Sud ont été l'un des premiers endroits où se soit allumée la fièvre de l'okoumé. Non sans doute que les arbres fussent plus abondants ou plus beaux qu'ailleurs. Mais les lacs cumulaient deux avantages appréciables : l'accès direct aux peuplements par eau, le long de plusieurs centaines de kilomètres de rives, sans forêt marécageuse interposée ; la voie de l'Ogooué, menant en droite ligne à la côte. Depuis cette époque héroïque, l'exploitation n'a plus cessé, sauf de brèves interruptions pendant les deux guerres, et la crise économique des années 1930-1932. Elle montre à présent des signes de ralentissement et de fatigue. Mais durant cinquante ans elle a dominé l'économie des lacs, et agi sur le peuplement. Les hommes ont été impliqués directement, en tant que main-d'œuvre indispensable, dans l'économie forestière. Au début, cette main-d'œuvre travaillait à son propre compte, sous les ordres de ses chefs naturels. Les liens avec les intérêts européens se situaient, comme au temps de la traite, sur un plan purement commercial. Avec le temps, un autre type de rapports apparut et vint se substituer, petit à petit, au précédent : des relations de salariés à employeurs, dans le cadre d'exploitations progressivement mécanisées. A ce stade, les effets sur le peuplement ont été très différents. Le plus remarquable a consisté dans l'installation, en marge des anciens habitants, retournés à leurs occupations traditionnelles, d'un fort contingent d' « étrangers », originaires de l'intérieur du pays. La venue puis l'élimination progressive de cette population posent, au-delà des modalités locales, un problème d'une portée générale. Nous nous proposons donc, après avoir présenté la forêt des lacs et les principales données relatives à la coupe des bois, d'examiner les rapports de celle-ci et des hommes dans le cadre de deux rubriques : l'exploitation commerciale et l'exploitation industrielle. Sans oublier que, si dans l'ensemble l'évolution s'est faite de l'une à l'autre, les deux formes d'exploitation ont coexisté, et presque été en concurrence, durant une longue période.

A. — La forêt

Il existe quelques « plaines »[1] au voisinage des lacs. De petites sur la rive nord d'Oguémoué, d'autres, plus nombreuses et plus vastes, au sud-est d'Ezanga. Tantôt ces plaines sont purement herbeuses, tantôt elles apparaissent piquetées d'innombrables arbustes, appartenant à un très petit nombre d'espèces pionnières : *Annona arenaria, Bridelia ferruginea* principalement[2]. Aubréville a soutenu, avec de bons arguments, l'idée d'une « origine anthropique ancienne » des « plaines » du bas Gabon[3]. Certaines au moins seraient nées des défrichements entrepris pour nourrir les esclaves envoyés à la côte. L'hypothèse est d'autant plus séduisante ici que les savanes d'Ezanga sont précisément alignées le long des anciennes pistes par où arrivaient les convois en provenance des Eschira. De nombreux bosquets de manguiers, restes des hameaux d'autrefois, attestent l'importance de la population qui se livrait au trafic.

Les rares points de vue qu'ouvrent les savanes incluses, ces « jardins naturels au milieu d'un pays sauvage »[4], font mieux ressortir l'immensité de la forêt, à peine entamée. La masse épaisse des frondaisons vert sombre s'élevant d'un seul jet et se reflétant dans l'eau calme des criques est un élément essentiel de la beauté des lacs. Mais, à part sa contribution harmonieuse à l'équilibre du paysage, cette forêt ne se distingue en rien. Elle fait partie intégrante de la sylve gabonaise et, comme telle, « ressemble à toutes les forêts guinéo-équatoriales de la Côte d'Ivoire, de la Gold Coast, de la Nigéria et du Cameroun. Elle comprend, comme elles, de belles futaies riches en matériel ligneux, mais aussi des futaies de petits arbres dominés de place en place par quelques géants », des « forêts marécageuses » et des « forêts secondaires »[5]. Il est donc inutile de la décrire. Nous la considérerons uniquement sous l'angle de l'exploitation forestière, en examinant successivement sa valeur économique et son statut juridique.

---

1. Cf. Aubréville, 1948, p. 19 : « On appelle ' plaine ' au Gabon, toute savane incluse en forêt ».
2. J. Koechlin en a récemment étudié la flore graminéenne. Il s'agit d'un « tapis herbacé... uniformément bas et clairsemé, ne dépassant guère 50 cm de haut. Il est constitué essentiellement par *Pobeguinea (Anadelphia) arrecta*. Ces savanes ne donnent qu'un pâturage des plus médiocres. De nombreux buffles y trouvent cependant leur subsistance. Mais ils utilisent en réalité des surfaces considérables et trouvent certainement en forêt un complément alimentaire important ». (1962, p. 6-7.) Aux plaines bas-gabonaises se rattachent par leur composition floristique, aussi différente de celle des savanes de la Ngounyé et de la Nyanga (à base de grandes graminées pérennes à long cycle, des andropogonées pour la plupart) que de l'association qui caractérise la bande discontinue des savanes côtières (des espèces à cycle végétatif court, souvent des annuelles), d'une part « les clairières de savane situées le long de l'Ogooué, dans la région de Booué, en particulier », d'autre part les terminaisons, au-delà de Tchibanga et de Mouila respectivement, « des diverticules de savane qui s'enfoncent au Gabon le long de la Nyanga et de la Ngounyé ».
3. Aubréville, 1948, p. 28-29.
4. Du Chaillu, 1863, p. 53.
5. Aubréville, 1948, p. 50.

a) Valeur économique.

Qui dit forêt gabonaise dit okoumé. Depuis longtemps, le Gabon exportait de l'ébène et du « bois rouge ». Mais l'exploitation n'a dépassé le stade d'une cueillette rudimentaire qu'avec la « découverte » commerciale de l'okoumé. Le gouverneur de Chavannes raconte dans ses souvenirs le rôle qu'il a joué dans son « lancement »[1]. La légèreté du bois d'okoumé (0,38 à 0,50 à l'état sec), ses « résistances mécaniques », la « facilité avec laquelle il se déroule et se colle », sa « jolie couleur rose saumon plus ou moins pâle », l'ont vite fait reconnaître comme « le bois type du contre-placage »[2]. « Presque exclusivement gabonais », l'okoumé a été et demeure « la chance de la forêt gabonaise » en général, des lacs du Sud en particulier[3]. Chance qui d'ailleurs nous ramène à l'homme, car « l'okoumé abondant est un produit à retardement des cultures de manioc »[4]. Essence de lumière, amie de l'humidité, l'okoumé aurait été à l'origine une espèce pionnière des terres en voie d'émersion, en bordure des marécages de la zone littorale. Hormis « la forêt à ozouga en terrain périodiquement inondé » et les « thalwegs humides », il lui est quasiment impossible « de se régénérer en forêt sombre »[5]. Par contre, aidé par sa croissance rapide, qui lui assure souvent (mais pas toujours) l'avantage sur d'autres essences colonisatrices, il « envahit rapidement les terrains découverts : cultures indigènes, clairières artificielles en forêt, trouées d'exploitation, bords de route... »[6]. Ce sont donc les défrichements qui lui ont ouvert la voie des terres sèches, dans les régions côtières et jusqu'au cœur du Gabon[7]. Mais, que la forêt se referme autour d'okoumés grandissants, la régénération cesse. Des germinations ne se produiront qu'en cas de nouvelle éclaircie. Aussi, quand rien n'est venu interrompre le vieillissement de la futaie, « on trouve de gros ou très gros okoumés qui ne sont pas accompagnés de petits »[8]. Le fait a été constaté dans la région des lacs. Du point de vue de l'exploitation, la conséquence est la suivante : une fois les gros arbres évacués, il n'y a plus qu'à abandonner l'endroit. Dans l'hypothèse la plus favorable, où quelques semenciers, laissés sur pied,

1. Dès 1886, il s'efforçait d'attirer sur l'okoumé l'attention du commerce havrais. Trois ans plus tard, il notait le « marché » conclu avec « un vieux chef Pahouin » du fond de l'Estuaire, « pour la livraison d'une bille de bois d'Okoumé, équarrie, semblable aux billes dans lesquelles étaient creusées les pirogues sillonnant l'Estuaire... Je pourrai donc bientôt, probablement, essayer de mettre ma conception sur le chemin de la réalisation ». On sait comment, prise en charge par le consul allemand à Libreville, cette bille aboutit à Hambourg et, de proche en proche, déclencha, en Allemagne d'abord, puis en Angleterre, et pour finir en France, une demande qui n'allait cesser de s'accroître. (1935, p. 5, 188 et 194-195.)
2. *L'Okoumé*, 1929, p. 24 et 27.
3. Aubréville, 1948, p. 54-55.
4. *Ibid.*, p. 62.
5. *Ibid.*, p. 61 et 63.
6. *Ibid.*, p. 60.
7. A cette vue des choses, J. Biraud, placé à la tête du Service forestier du Gabon, a apporté depuis confirmation dans les termes suivants : « c'est... au défrichement que doit être attribué en définitive », comme « cause principale », la « dispersion de l'okoumé dans son aire géographique. La connaissance que nous avons acquise de la forêt gabonaise nous permet de l'affirmer aujourd'hui avec certitude ». (1959, p. 3-28.) L'expérience montre d'ailleurs que, pour qu'un jeune sujet puisse atteindre la taille adulte sans être étouffé, il lui suffit d'une clairière d'un quart d'hectare ouverte dans la forêt ; or les défrichements s'étendent le plus souvent, en continuité, sur une surface comprise entre le tiers d'un hectare et un hectare entier. Les peuplements issus d'anciens champs ne sont cependant pas les seuls, et le même auteur énumère une série de processus subsidiairement responsables des taches d'okoumé au sein de la forêt primaire ou vieillie. La « colonisation des trouées de chablis » ne représente qu'un facteur « très secondaire » de dispersion et de régénération. Mais il faut compter davantage avec les peuplements « issus de savanes » ; certaines savanes « de petites dimensions » ont été « entièrement colonisées » par une lisière d'okoumés profitant de l'éclairement, et progressant de la périphérie vers le centre. L'exploitation forestière a favorisé elle-même la repousse des okoumés. Le débardage d'individus isolés ne crée pas une trouée suffisante, mais il en va différemment quand les coupeurs, par suite de circonstances antérieures, ont affaire à des « bouquets ». Avec les cultures faites pour nourrir les hommes à proximité des chantiers, on retombe sur la notion de clairières agricoles. Plus spécifiquement liés aux coupes de bois, de « véritables couloirs d'okoumé souvent fort larges » jalonnent les anciennes voies principales d'évacuation des grumes ; l'auteur les met en relation avec les voies Decauville, jadis utilisées sur une grande échelle : des « quantités énormes de menus bois » étaient grappillées aux environs pour le calage de la voie et pour la chauffe, et si l'étage dominant demeurait intact, le sous-étage de la forêt se trouvait détruit, laissant le sol suffisamment propre et bien éclairé pour donner ses chances à une essence de lumière.
8. Aubréville, 1948, p. 60.

assurent le repeuplement des trouées d'exploitation, il ne peut être question de revenir avant soixante-dix ou quatre-vingts ans.

Peu éloignés de la mer, les lacs du Sud font partie de la zone riche en okoumés. Avec sa haute taille (il appartient à la strate supérieure), son tronc clair et son fort diamètre, accru à la base par d'épais contreforts, l'arbre est fait pour attirer l'attention. Les riverains n'ont pas attendu les blancs pour en tirer parti. Ils s'éclairent avec sa résine, l' « élémi », creusent leurs pirogues dans son tronc. Encore devait-il, pour justifier une exploitation à l'échelle industrielle, être en peuplements suffisamment consistants. L'expérience a montré « que la densité moyenne d'exploitation de l'okoumé est de trois arbres pour 2 ha »[1]. Entendons par là qu'une densité de cet ordre garantit la rentabilité d'un chantier. Il s'agit, bien entendu, d'arbres en âge d'être abattus, c'est-à-dire, suivant la réglementation en vigueur, d'un diamètre minimum de 70 cm. Dans quelle mesure cette condition était-elle réalisée au début de l'exploitation ? Il est difficile de le dire : cinquante ans de coupes ininterrompues ont grandement altéré le tableau. En gros, les okoumés paraissent avoir été nombreux sur quelques centaines de mètres à partir des lacs, et en bordure des couloirs de savane du fond d'Ezanga. Autrement dit, dans la zone où les villageois faisaient leurs défrichements habituels. En allant vers l'intérieur, les pieds se raréfiaient, en même temps que la forêt se rapprochait de plus en plus de son aspect « primaire ». Une prospection méthodique, faite en 1929 sur 4 000 ha de forêt intacte à l'ouest d'Onangué, a révélé une densité presque satisfaisante de 1,23 à l'hectare, avec un maximum de cinq pieds dans les meilleurs carrés. A d'autres endroits, les okoumés manquaient complètement, ou n'apparaissaient que de place en place, formant des sortes de bouquets sur l'emplacement d'anciens défrichements[2]. Dans l'ensemble, une grande partie de la forêt contenait au moins des taches exploitables mais localisées irrégulièrement et obligeant à de sérieuses investigations préalables.

Sur le plan économique, c'est, de tous les arbres de la forêt gabonaise, l'okoumé de loin le plus intéressant. Plusieurs autres, que l'on rencontre dans la région des Lacs, font cependant l'objet d'une exploitation, généralement sporadique : les « acajous » du Gabon (diverses méliacées des genres *Khaya* et *Entendrophragma*) ; l'iroko (*Chlorophora excelsa* Benth. et Hook) ; l'ozigo (*Dacryodes Büttneri* Lam., ex-*Pachylobus Büttneri* Guill.) ; le niové (*Staudtia gabonensis* Warb.) ; le bilinga (*Sarcocephalus Diderichii* de Wild. et Th. Dur.) ; le padouk ou bois rouge (*Pterocarpus Soyauxii* Taub.) ; l'izombé (*Testulea gabonensis* Pell.) ; le baya (*Mitragyne ciliata* Aubr. et Pell.) ; le tali (*Erythrophleum guineense* G. Don.) ; le movingui (*Distemonanthus Benthamianus* Baill.) ; le kévazingo (différents *Copaifera*) ; le niangon (*Tarrietia densiflora* [Pellegr.] Aubréville et Normand)[3] ; enfin le dibétou (*Lovoa Trichilioides* Pell.)[4]. Leurs bois, pour la plupart assez durs, durs ou très durs, sont utilisables les uns en ébénisterie, les autres comme bois d'œuvre. Mais la vente n'en est pas toujours facile. Insuffisamment connus, ils ont un marché étroit. Certains, les acajous en particulier, pâtissent d'un flottement dans leur définition commerciale, qui favorise la confusion avec des bois médiocres. Plus généralement, leur exploitation se heurte à une excessive dispersion, due à la composition hétérogène de la forêt équatoriale. Sur 900 ha prospectés en grand détail dans la région des lacs, les sept espèces les plus couramment vendues ne représentaient ensemble que 3 % du peuplement. Pour ces raisons, les « bois divers » passent loin après l'okoumé.

---

1. Aubréville, 1948, p. 58.

2. Les coupeurs d'ébène profitaient autrefois de leurs séjours en pleine forêt pour planter des bananiers, qui réussissaient mieux que sur les terres, trop souvent mises en culture, du bord des lacs.

3. Qui ne se rencontrerait au Gabon « que sur une aire très restreinte dans la région des lacs au sud de l'Ogooué ». (Heitz, 1943.) 12 000 m³ ont été produits en 1959. Le Niangon gabonais s'utilise de la même façon que son homologue de Côte d'Ivoire : en menuiserie extérieure du bâtiment. Son bois est cependant un peu plus lourd et plus dur. Des différences botaniques, passées longtemps inaperçues, ont fait ériger en 1957 le Niangon de l'Ogooué en une espèce distincte de *T. utilis*, avec lequel on l'avait longtemps confondu. (Sallenave, 1961.)

4. Classé à part, dans les statistiques récentes, sous le nom de « noyer du Gabon ».

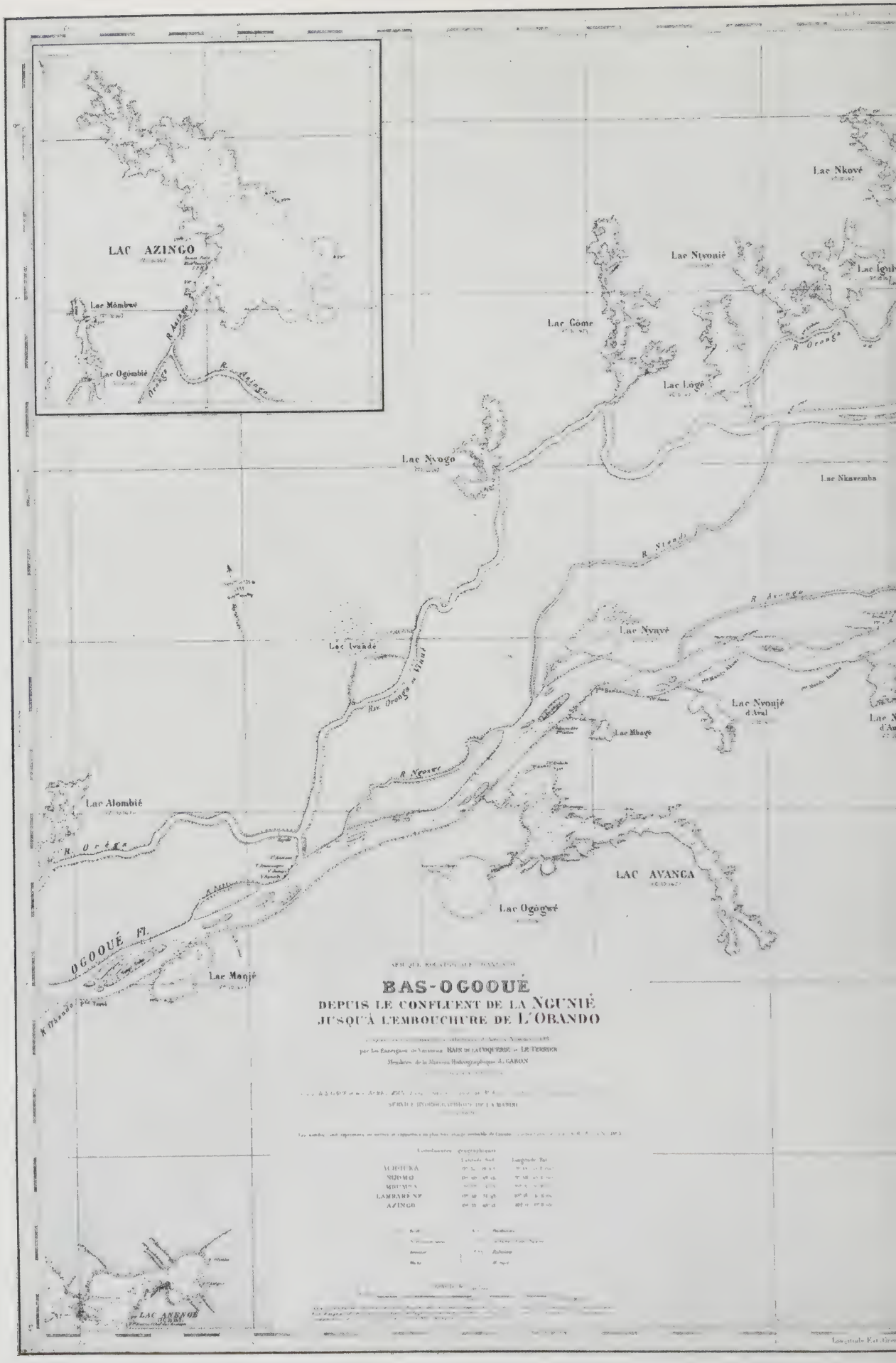

BAS-OGOOUÉ

DEPUIS LE CONFLUENT DE LA NGUNIÉ JUSQU'À L'EMBOUCHURE DE L'OBANDO

par les Enseignes de Vaisseau BAIS DE LA TOUCHERIE et LE TERRIER
Membres de la Mission Hydrographique du GABON

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE

	Latitude Sud	Longitude Est
NGOUNIÉ		
NJOMO		
MBOUMA		
LAMBARÉNÉ		
AZINGO		

LAC AZINCO
Lac Morobwé
R. Azingo
Lac Ogombie
R. Ogombie
R. Azingo
Lac Ogondwé
Petite Rivière
Orembo Kanga
Lac Adolé
Lac Ngwoie
OGOOUÉ R.
Lac Degele
Lac Zilé
R. Degele
Orembo Kanga
Petite Rivière
R. Sogno
Lac Evengo
Lac Wombé
Lac Nkemé
OGOOUÉ R.
Lac Wombolie
Lac Evaro
Lac Anbumé
R. Evaro
R. Evango
LAC ONANGÉ
LAC EZANGA
LAC OGEMWÉ
BON A TIRER
Lithographie Hydrographe Général COURTIER

b) Statut juridique.

L'exploitation des bois est demeurée longtemps libre ; blanc ou noir, chacun pouvait abattre où bon lui semblait les quantités qu'il voulait. De « dangereux gaspillages »[1] en résultaient. Pour y mettre fin, l'administration, au lendemain de la guerre de 1914-1918, prit un arrêté subordonnant les coupes de bois à la délivrance de permis. A partir de là s'est développée, jusqu'à aujourd'hui, une réglementation complexe. Cette réglementation a largement contribué, depuis une trentaine d'années, à fixer la structure et les méthodes de l'exploitation forestière. Aussi devons-nous y porter quelque attention.

Ses grands traits sont actuellement les suivants[2]. La forêt gabonaise est réputée domaine privé de l'État. Les exploitants n'ont sur elle que des droits momentanés et bien déterminés. Ils peuvent obtenir, sur une surface limitée, des « permis temporaires d'exploitation ». Ces permis sont répartis en plusieurs catégories, dont l'étendue s'échelonne de 500 à 25 000 ha, et la durée de deux à vingt années. Ils sont valables, soit pour toutes les essences, soit pour les seuls « bois divers », à l'exclusion de l'okoumé. La délivrance des permis (P.T.E.) est subordonnée à la possession, suivant le cas, d'un « droit de coupe » (valable pour l'okoumé), ou d'un « droit de dépôt de demande de permis » (pour les bois divers seuls). Ces droits s'obtiennent par adjudications, « au rabais » dans le premier cas, « au plus offrant et dernier enchérisseur » dans le second. Les P.T.E. peuvent être « déposés » en un ou plusieurs lots délimités. Les attributaires choisissent eux-mêmes l'emplacement des permis, dans les espaces encore inoccupés ; ils sont tenus de donner à leurs lots des formes géométriques déterminées[3]. Pour empêcher la spéculation, les droits de coupe sont personnels et incessibles, mais des transferts de lots sont possibles entre exploitants. Jusqu'à épuisement d'un permis et retour au domaine, une « taxe de superficie » est annuellement perçue. Contrairement à ce qui se passait autrefois, un permis d'okoumé ne peut « être reconnu épuisé s'il s'y trouve encore des arbres ayant la dimension d'exploitabilité ». En marge des permis ordinaires sont délivrés, pour les besoins locaux ou en vue d'un complément d'exploitation, des permis spéciaux, sans base territoriale rigoureuse, autorisant la coupe d'un nombre limité d'arbres.

Une carte des permis est tenue à jour par le Service forestier. Des carrés, des rectangles et d'autres figures à angles droits attestent à travers tout le bas Gabon l'emprise territoriale des exploitations d'okoumé. Beaucoup de permis sont limitrophes. L'imprécision des cartes, les difficultés que les exploitants éprouvent à se repérer sur le terrain, font que les lots empiètent parfois l'un sur l'autre. Dans la région qui nous intéresse, ils se disposent en couronne autour des lacs : l'exploitation apparaît ainsi d'emblée centrée sur la voie d'eau (voir ci-après). Comme le peuplement, mais à distance. Les permis actuels recouvrent en partie des permis antérieurs, abandonnés voici plus ou moins longtemps. Ceci ne doit pas étonner : dans un secteur qui retourne à la forêt primaire, et où quelques gros okoumés rappellent seuls les défrichements passés, une seule coupe, bien conduite, suffit à tout rafler. Mais ce n'est pas le cas habituel. Des peuplements d'okoumés, d'âge différent, coexistent souvent : certains n'atteignent un développement suffisant que dix, vingt ou trente ans après la coupe initiale. D'autre part, les techniques anciennes ne permettaient pas comme aujourd'hui d'évacuer les billes à partir d'endroits mal situés, par exemple derrière une forte contre-pente. De beaux arbres sont ainsi restés sur pied. Enfin l'exploitation des « bois divers » se poursuit aujourd'hui dans des parties de forêt nettoyées de leurs okoumés.

En marge de la réglementation commune, certains exploitants ont bénéficié, et dans une certaine mesure bénéficient encore d'un régime privilégié. Ceci nous ramène aux sociétés concessionnaires de 1899. Très tôt, les sociétés à monopole d'achat du Gabon ont compris qu'une activité centrée sur l'ébène, l'ivoire et le caoutchouc, même en y ajoutant des produits semi-agricoles

1. Valdi, 1931.
2. Tels qu'ils résultent d'un décret de 1946, « fixant le régime forestier en A.E.F. », et de ses arrêtés d'application. Ces textes demeurent à la base du Code Forestier du Gabon.
3. Au 31 déc. 1959, les P.T.E. couvraient 2 037 000 ha pour l'okoumé, et 222 556 pour les bois divers.

SITUATION DES PERMIS EN 1953

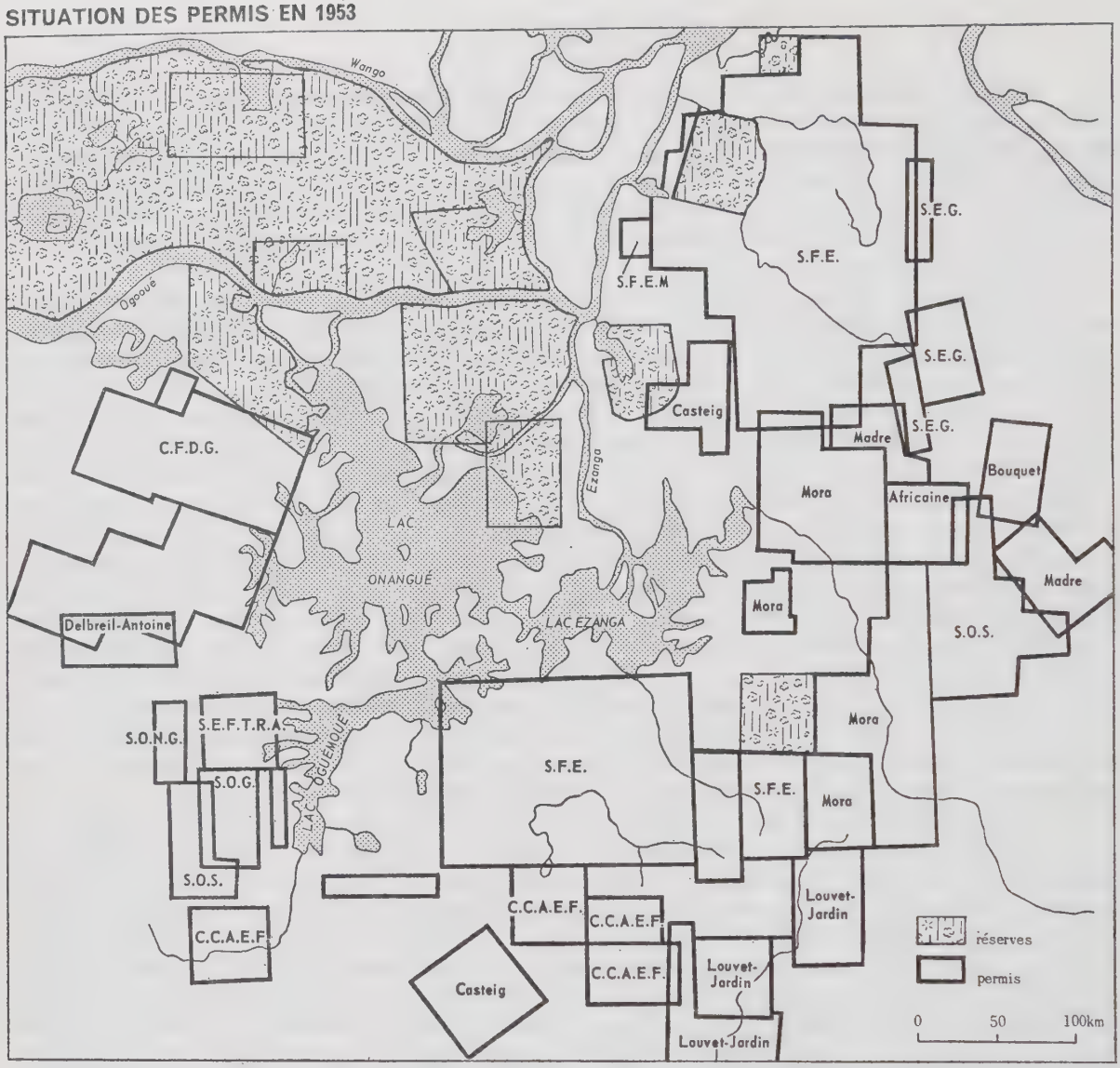

comme l'huile de palme et les palmistes, les menait à une impasse. Elles se sont tournées vers le bois, dont les exportations démarraient en flèche[1]. Les autorités virent, de leur côté, dans cette évolution, le moyen de réduire progressivement l'étendue des concessions. L'une des sociétés opérait en bordure

1. Jusqu'en 1901 inclus, les statistiques confondaient l'okoumé avec les autres bois ; le total n'atteignait pas 3 000 t jusqu'en 1898, et 6 000 de 1899 à 1901. En 1902, l'okoumé figure pour la première fois à part, avec 5 282 t. On note ensuite la progression suivante :

1903	8 894 t	1909	33 003 t
1904	5 371 t	1910	51 411 t
1905	6 751 t	1911	91 472 t
1906	24 259 t	1912	86 193 t
1907	45 648 t	1913	134 223 t
1908	53 778 t		

La guerre vient alors réduire à très peu de chose les expéditions, qui ne reprendront qu'à partir de 1920 ; le total de 1913 ne sera dépassé qu'en 1923.

des lacs du Sud : la Compagnie Coloniale de l'Ogooué-N'Gounié. En 1910, sa situation apparaissait « gravement compromise ». Son activité commerciale n'avait laissé « que des déboires aux actionnaires[1] ». A lui seul, l'exercice 1908 s'était soldé par un déficit de 175 000 francs. Aussi le conseil d'administration plaçait-il « tout son espoir dans l'exploitation forestière »[2]. Par une convention passée le 8 septembre 1911, la Compagnie renonça à sa concession, mais obtint en échange un droit d'exploitation exclusif « des bois (...) existant dans les forêts domaniales en bordure des cours d'eau et des lacs flottables sur une profondeur de 5 km à partir de la berge desdits cours d'eau et lacs et ce, dans toute l'étendue des territoires précédemment concédés à la Compagnie »[3]. En 1913, ce droit fut cédé à un M. Quillard (Marie, Joseph, Fernand, Charles, Adrien) qui, depuis 1909, commanditait une exploitation forestière dans les lacs, sous la raison sociale « G. Anciaux et Compagnie ». Accordé pour dix ans, le privilège d'exploitation fut renouvelé, sur une superficie réduite à la partie utile, jusqu'en 1931. En A.E.F., les privilèges ont la vie dure. Associés à la puissante C.C.A.E.F., les intérêts Quillard obtinrent encore, sur la meilleure portion du territoire précédemment contrôlé, un « permis de coupe industrielle », soumis à la réglementation commune, mais d'une taille colossale de 74 584 ha, bientôt ramenés à 53 475. La Société Forestière d'Ezanga (S.F.E.), constituée à l'époque, possède toujours, en particulier, un lot de plus de 20 000 ha entre Ezanga et Oguémoué. Les lacs du Sud nous montrent ainsi la persistance, dans le cadre d'une économie renouvelée, d'une option territoriale prise à l'époque de la traite. Plus à l'intérieur, la C.E.F.A. et la S.H.O., plus près de la côte la S.A.F.I.A.[4], ont suivi la même évolution vers une formule de coupe industrielle. La S.H.O. conserve cependant une importante activité commerciale, et nous la retrouverons à l'œuvre au Woleu-Ntem. Dans le cas des lacs, le transfert du monopole sur le plan forestier n'a guère eu qu'un résultat : celui de soustraire durablement à l'exploitation de vastes étendues de forêt bien placée.

Notons pour finir que ni l'annexion de la forêt au domaine de l'État, ni les droits concédés temporairement à des Européens, ne restreignent les « droits d'usage coutumiers » des « collectivités indigènes ». Aux termes de la réglementation forestière de 1946, l'exercice de ces droits est seulement « limité à la satisfaction des besoins personnels et collectifs des usagers ». Seul l'abattage des okoumés pour la fabrication des pirogues est subordonné à une autorisation préalable. Mais les défrichements et les brûlis culturaux sont entièrement libres. Si le pays était très peuplé, les défrichements périodiques détruiraient les okoumés bien avant qu'ils aient l'âge d'être exploités. Mais avec un petit nombre d'habitants, tous rassemblés au bord de l'eau, les dégâts sont limités et ne se font sentir que tout près des rives. Bien entendu, l'exploitation forestière n'est pas réservée aux Européens. En droit, sinon en fait. Mais les Gabonais désireux de faire le commerce des bois doivent se plier à la règle commune.

---

1. Archives Nationales, Section Outre-Mer, Gabon-Congo, carton IL3, lettre du Gouverneur général Merlin au Ministre, 27 avril 1910.
2. *Ibid.*
3. *Journal Officiel de la Rép. Franç.*, 16 septembre 1911.
4. Substituée à différentes sociétés commerciales de la région côtière.

B. — L'exploitation commerciale

Durant de longues années, l'exploitation de la forêt s'est faite par des méthodes rudimentaires. Dans un petit livre écrit sur le vif, le Dr Schweitzer en a donné jadis un excellent aperçu[1]. Une fois les arbres repérés, et les équipes à pied d'œuvre, installées en campement et ravitaillées, toute une série d'opérations avaient lieu : l'installation d'échafaudages, pour pouvoir porter la hache au-dessus des contreforts ; puis l'abattage (des okoumés et quelquefois des arbres voisins auxquels ils sont ancrés par des lianes) ; enfin, sur place, le tronçonnage (à la hache, plus tard au passe-partout) « en billes de 4 à 5 m de long », parfois plus courtes, pour faciliter le transport, mais alors au détriment de la valeur marchande. Tout cela n'était qu'un début. La grande affaire consistait à évacuer les bois. Il fallait construire des pistes, garnies de rondins ou irondes pour faciliter le roulage. Approchant souvent 4 t, les billes étaient poussées au « mirombou » — une longue perche de bois dur utilisée comme levier — par des équipes d'une quinzaine d'hommes ou davantage. A grands renforts de cris rythmés, et avec quelle lenteur dès qu'un obstacle se présentait, contre-pente, souche ou n'importe quelle inégalité du sol ! Quand une après-midi, parfois, ne suffisait pas à « faire avancer une bille de plus de 100 m », à un kilomètre de l'eau « l'arbre le plus splendide » était « presque à l'abri de la hache »[2]. Lorsque le chemin d'évacuation aboutissait à une crique, tout allait bien. Sinon, les billes devaient attendre le moment où les lacs s'élevaient au niveau voulu. L'abattage et le roulage avaient lieu d'ordinaire entre mai et septembre, ou bien en petite saison sèche (janvier-février). Les hautes eaux ne survenaient qu'en automne et au printemps. Parfois elles tardaient ou on les espérait en vain. A la longue, même les extrémités protégées du soleil par des feuillages, les troncs s'abîmaient.

Quand tout se passait bien, les bois, flottant dans l'eau libre, avaient encore un long voyage en perspective. D'abord, la traversée des lacs. Puis la descente de l'Ogooué jusqu'à Port-Gentil. Un premier travail consistait à les rassembler en radeaux de « 60 à 100 billes... disposées l'une derrière l'autre, sur deux lignes, et liées ensemble » au moyen de lianes et de longues tiges de bois fixées en travers[3]. Sur les lacs, le problème était de faire avancer les radeaux : l'équipage mouillait une ancre en avant, puis halait sur la corde, et recommençait autant de fois qu'il le fallait. Sur l'Ogooué, il s'agissait au contraire de diriger la navigation : « d'énormes rames » assujetties à de « puissantes fourches » n'évitaient pas toujours les échouages ; pendant les derniers 80 km, les radeaux n'avançaient plus qu'à marée descendante, s'amarrant le reste du temps pour n'être pas ramenés en arrière par le flux. Du sortir de l'Ogooué à Port-Gentil, l'équipage les dirigeait à la perche le long de la grève ; mais fréquemment vents et courants chassaient les trains de bois vers la haute mer, où ils se perdaient sans remède.

---

1. Schweitzer, 1952.
2. *Ibid.*, p. 122 et 128.
3. *Ibid.*, p. 131.

La préparation des billes et leur acheminement sur Port-Gentil ne demandaient que des opérations strictement manuelles. La hache était l'unique outil couramment utilisé. Il fallait seulement des équipes assez nombreuses : jusqu'à trente hommes pour débarder les billes, quinze à vingt pour accompagner les radeaux. L'exploitation des okoumés se réduisait donc à un triple problème de prospection, de recrutement et d'organisation. Les riverains étaient particulièrement bien qualifiés pour le résoudre : ils connaissaient les peuplements d'okoumés et savaient abattre les plus gros arbres ; les liens de parenté et la persistance de l'esclavage donnaient à certains une autorité facilitant la constitution des équipes. C'est pourquoi, pendant longtemps, les étrangers au pays se bornèrent, pour l'essentiel, au rôle d'acheteurs de bois et bailleurs de fonds, pourvoyeurs d'avances et de petit matériel. Ces fonctions les cantonnaient sur un plan purement commercial, dans la ligne de la traite.

Les acheteurs européens, sociétés ou particuliers, s'étaient établis sur la rive, aux emplacements les plus favorables. Dans les années immédiatement antérieures à la guerre de 1914-1918, une floraison d'établissements révèle l'activité de cette « traite » des bois. La C.C.O.N.G. (Compagnie Coloniale de l'Ogooué-N'Gounié), bientôt remplacée par la firme Quillard, était basée sur le lac Ezanga. Oguémoué restait un peu à l'écart du mouvement : « deux factoreries (Holt et Anciaux) » seulement s'y trouvaient installées au passage de la Mission hydrographique[1]. C'est à Onangué que se concentrait le gros du mouvement commercial[2], principalement sur les rives sud et ouest[3]. Même si certaines des « factoreries » mentionnées ne participaient pas directement au trafic des bois — nous ne disposons pas des éléments qui permettraient la discrimination — ce n'en est pas moins l'argent mis en circulation par les ventes d'okoumé qui les faisait vivre. Les « coupeurs » se trouvaient sans peine, à cette époque, dans les villages galoa et fang : « tantôt c'était l'exploitation familiale : un indigène, aidé de ses proches, apportait quelques billes à l'Européen ; plus souvent celui-ci traitait avec un chef employant la collectivité du village à l'abattage et au transport des billes »[4]. Comme la C.E.F.A. et la S.H.O., en amont de l'Ogooué, les établissements Quillard permettaient aux riverains d'abattre du bois à volonté dans le périmètre soumis à monopole, à condition que ce bois leur fût vendu. Quand, après la guerre de 1914-1918, fut institué le système des permis, les autres exploitants recoururent de même, dans le périmètre de leurs lots, à des « tâcherons » ou « sous-entrepreneurs de coupe ». Certains Gabonais profitèrent d'une mesure qui réservait aux petits exploitants « des concessions forestières de 250 à 500 ha à bon compte »[5]. Mais ils n'avaient pas les reins assez solides pour être indépendants. Ils « vivaient de l'aide financière » des acheteurs européens, auxquels, « en retour, ils vendaient leur production à des conditions spéciales »[6]. De la sorte, les billes quittaient les lacs propriété des Européens. Mais pour acheminer les radeaux à la côte, ceux-ci, de nouveau, traitaient à forfait avec les villageois.

Bien entendu, suivant une vieille tradition remontant à la traite des esclaves, chaque partie cherchait à gruger l'autre. Intronisé dans la fonction d'acheteur, l'agent d'une firme dans les lacs recevait les instructions suivantes : « Ce qui importe, voyez-vous, dans ces comptes de coupeurs, c'est que leur titulaire reste toujours suffisamment endetté envers nous pour être entre nos mains... ces comptes, c'est vous qui les faites, et... il vous appartient de jongler adroitement avec les chiffres, ce à quoi vos partenaires noirs sont assez maladroits »[7]. D'un autre côté, « l'ingéniosité des indigènes en matière de fraude dans le commerce des bois » atteignait « un degré incroyable »[8]. Aux bois mar-

---

1. AUDOIN, 1912.
2. Il est question, dans le même document, à propos d'Onangué, de « l'importance des intérêts européens qui s'y sont créés (Société du Haut-Ogooué, Broët, Compagnie Commerciale de l'A.E.F., Galland, Holt, Thomas, Van Hess, Gonthier, Peyrebère, Robin, Anciaux, etc.) ».
3. Voir la carte de la Mission hydrographique, reproduite hors-texte.
4. CHEVALIER, 1916, p. 426.
5. SCHWEITZER, 1952, p. 124.
6. TRIAL, 1939, p. 86.
7. *Ibid.*, p. 92-93. Un siècle et demi plus tôt, DEGRANDPRÉ, ex-capitaine négrier, concluait déjà, sur les affaires traitées avec les noirs : « ... on a beau faire, on ne les trompe jamais longtemps, excepté sur ce qui demande trop de mémoire, car ne sachant point écrire, ils ne peuvent tenir compte de rien ». (1801, t. I, p. 58.)
8. SCHWEITZER, 1952, p. 129.

chands, ils mêlaient « des billes de l'année précédente ou plus anciennes encore, récemment sciées aux extrémités pour leur donner l'aspect de billes fraîches ». Les conducteurs de radeaux vendaient en cours de route quelques beaux bois, et les remplaçaient par « des billes ayant exactement la même dimension, mais de qualité inférieure, en imitant à s'y méprendre la marque du propriétaire »[1].

Mais les cours se maintinrent longtemps si élevés que dans ce « match de canaillerie »[2], le perdant lui-même s'y retrouvait encore. Dans le souvenir des riverains, le temps des « coupeurs libres » reste comme un second âge d'or. Au début de 1924, les convoyeurs d'un radeau touchaient — exemple parmi d'autres — de 130 à 175 francs par homme pour un travail de 10 à 12 jours[3]. Soit quelque 3 500 à 4 500 francs de 1953, bien plus que les salaires d'après guerre pour une tâche équivalente. Les risques étaient importants, mais les intéressés ne s'en souciaient guère. L'engouement pour les travaux du bois atteignit un tel degré qu'il fit déserter les villages : toute la population valide en vint à vivre, presque en permanence, sur les chantiers de coupe, avec « marchandises, poules, canards, cabris, etc. »[4]. Les gens renonçaient à cultiver, pour gagner davantage. Ils vivaient de riz et de conserves. Les pilchards étaient rois.

Tout cela eut une fin. Dès avant 1914, les arbres commençaient à se raréfier, aux endroits les plus accessibles[5]. L'appauvrissement devait s'accentuer avec la reprise de l'exploitation, après 1920 : « les peuplements d'okoumé se font rares », ne tardera pas à constater un administrateur, « sur les rives immédiates des principaux lacs et cours d'eau »[6]. Dépourvus de moyens techniques et financiers, les exploitants locaux ne pouvaient s'écarter de l'eau. Les coupeurs durent entrer plus franchement au service des entreprises européennes, qui lançaient un peu partout des voies Decauville. Leur rôle se limita de plus en plus à l'abattage et au débardage jusqu'au rail. La crise de 1930 sonna leur glas. Après l'effondrement des cours, ils s'aperçurent « que, compte tenu de leurs avances, des ' frais d'usure ' du matériel à eux prêté, du remboursement de leur ration, ils se trouvaient... moins bien partagés que les... engagés à salaires fixes et nourris »[7]. Il n'y a plus aujourd'hui de tâcherons gabonais. Nous n'avons trouvé mention, dans les rapports officiels de ces dernières années, que d'un seul cas de travail à forfait confié à une communauté des lacs. Les vrais « coupeurs libres » ont disparu. Il ne reste, sur quelques chantiers, qu'un petit nombre d'ouvriers payés à la tonne, mais travaillant avec le matériel de l'employeur, et surveillés de près.

En résumé, pendant une trentaine d'années, la population des lacs a participé activement à l'exploitation forestière. A cette époque, les villages étaient à moitié vides, mais leurs habitants n'allaient pas loin. Les hommes gagnaient trop pour désirer partir. C'est plus tard seulement que, les besoins nés de l'abondance ayant survécu aux moyens de les satisfaire, ils allaient être tentés de chercher fortune en ville.

---

1. Schweitzer, 1952, p. 132.
2. Trial, 1939.
3. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mai 1924, archives du poste de Lambaréné.
4. *Ibid.*
5. Cf. la brochure de la Mission hydrographique, parlant des rives d'Ezanga, « boisées, encore que l'exploitation de la forêt dans ces parages ait été très active » ; du lac Wombolia où « les bois des rives ont déjà été exploités ». (Audoin, 1912.)
6. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mai 1924, archives du poste de Lambaréné.
7. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport pour le 2e trim. 1931, archives du poste de Lambaréné.

C. — L'exploitation industrielle

L'exploitation directe de la forêt a commencé de bonne heure : avant 1914. Pour régulariser leur approvisionnement, les maisons spécialisées dans l'achat des bois en faisaient aussi couper par des salariés[1]. Mais l'opération en soi n'était pas avantageuse. Elle le devint par la suite. A partir de 1924, la montée des cours fut cause d'un véritable rush européen sur l'okoumé. De grosses sociétés s'installèrent. Mais aussi d'innombrables besogneux, pressés de faire fortune. « Employés de sociétés, agents d'exploitants à fin ou en rupture de contrat, fonctionnaires en disponibilité ou démissionnaires », ils s'adressaient aux maisons de commerce, qui leur avançaient le matériel et les vivres en se réservant la production à venir[2]. Dès 1925, des permis couvrent toute la région à l'ouest et au sud des lacs, le reste étant accaparé par le monopole Quillard[3]. Désormais, les candidats à un permis doivent « attendre un abandon » ou « aller chercher très loin, avec du rail, les bois qu'ils veulent exploiter »[4]. Mais les cours de l'okoumé fléchissent à partir de 1927, s'effondrent en 1930, passant de 525 francs la tonne au plus haut à 200/250 francs en 1931[5]. Après une « période de prospérité inouïe », pendant laquelle « exploitants, intermédiaires, capitas, marchands » ont connu « des gains extravagants », c'est la « crise grave », « presque une catastrophe générale tellement l'imprudence, la spéculation avaient rongé les exploitations »[6]. Les petits exploitants sont ruinés ; les sociétés liquident leur personnel ; un à un les chantiers se ferment. Cette crise secoue durement le Gabon, mais lui sera finalement bénéfique, dans la mesure où un tri s'opère entre les entreprises forestières, et où, sous l'aiguillon de la mévente, les producteurs commencent à coordonner leur action sur le marché[7]. De leur côté, les pouvoirs publics instaurent un contingentement de la production[8]. La situation ne tarde pas à s'assainir : une reprise s'amorce, timidement, en 1932, se confirme les

---

1. Schweitzer, 1914, p. 124.
2. Fabre, 1926.
3. Carte des « Concessions actuellement en cours d'exploitation » dans « la région des lacs », in : *ibid.*, p. 172-173.
4. Subdivision de Lambaréné, rapport 3e trim. 1926, archives locales.
5. Gabon, rapport économique pour 1931, ancien service des A.P. de l'A.E.F., Brazzaville.
6. Gabon, rapport annuel 1932, ancien service des A.P. de l'A.E.F., Brazzaville.
7. Quelques gros producteurs s'entendent, et mettent sur pied, en 1932, le « Consortium de vente de l'Okoumé », qui se substitue à eux sur les marchés. « A la veille de la guerre, le C.V.O. contrôlait 30 à 40 % des exportations », ce qui déjà lui permettait de jouer un rôle régulateur sur les cours. Après l'intermède de la guerre, la formule, élargie sous l'égide des pouvoirs publics, se concrétise en un nouvel organisme : l'Office des Bois de l'A.E.F., institué en 1944 et réorganisé l'année d'après. Sans entrer dans les détails, l'O.B.A.E.F. achète ferme la production disponible (de tous les bois jusqu'en 1948, d'okoumé seulement depuis cette date), la conditionne, et la place sur le marché, avec la garantie d'une « qualité bien précise ' Office des bois ' ». N'échappent au monopole de l'O.B.A.E.F., également chargé d'écouler les okoumés abattus dans le domaine congolais limitrophe du Gabon méridional, que les « dérogataires », c'est-à-dire les industriels qui approvisionnent directement leurs usines en France à partir de permis dont ils sont titulaires au Gabon.
8. Institué par un arrêté en date du 21 avril 1931 (un premier texte, du 16 décembre 1930, avait provoqué un tel tollé, qu'il avait fallu en suspendre l'application).

années suivantes. En 1936, les lacs sont de nouveau environnés de permis, surtout dans le périmètre Quillard, à présent démembré. Mais ce n'est qu'une éclaircie, et le Gabon connaît à nouveau à partir de 1938, sur le plan forestier, « une des plus graves crises qu'il ait eu jamais à subir »[1]. Les stocks s'accumulent aux mains des importateurs d'Europe, et les Allemands, principaux clients, paient avec un tel retard que les exportations sont suspendues, en mai 1938, à destination de leur pays. Le contingentement devient plus sévère. Cette période noire débouche sur la guerre, qui met en veilleuse, pour de longues années, toute l'économie des bois. Il faut attendre 1946 pour voir la production reprendre pour de bon, et, dans un climat d'expansion, les permis se multiplier à nouveau[2].

En 1953, plus de vingt lots s'échelonnent en profondeur à partir des lacs du Sud. Une dizaine de chantiers fonctionnent, répartis entre trois catégories d'exploitants : 1° Ceux qui achèvent d'épuiser les portions de forêt relativement proches des rives, depuis longtemps écrémées de leurs okoumés les plus beaux et les plus accessibles, ou négligées jusqu'ici pour la mauvaise conformation de leurs arbres. Dans les ventes de ces exploitants, la proportion de bois « loyal et marchand » est souvent faible, celle des « coursons »[3] élevée. Ils marchent à frais réduits, mais à petits bénéfices. Certains, immédiatement à l'ouest d'Oguémoué, ne font que les « bois divers » (Joly, par exemple, un « ancien » des Lacs). 2° Ceux qui s'enfoncent dans la forêt, en particulier Louvet-Jardin, au sud d'Ezanga. Ils travaillent sur des lots plus ou moins vierges, mais pauvres en comparaison des anciens permis riverains. 3° La C.C.A.E.F., une des grosses sociétés forestières du Gabon. Elle a repris et exploité ces dernières années les permis Legros, au sud et au sud-est d'Oguémoué. Elle vient d'autre part de réinstaller un chantier sur le vaste lot de la S.F.E.[4], tout près d'Onangué et d'Ezanga, le dernier reste du monopole Quillard, tenu en réserve depuis l'avant-guerre. Peu ou prou, les trois catégories d'entreprises utilisent du matériel mécanique et font un effort d'organisation : leur technique industrielle est en vif contraste avec la « cueillette » des okoumés par les coupeurs de jadis.

a) L'évolution technique[5].

Au début, les coupeurs de bois européens ont travaillé comme les Africains : à la hache et au mirombou. Le premier progrès technique notable a été l'adoption, pour l'évacuation jusqu'aux lacs, de la voie Decauville. Le rail supprimait les aléas du flottage, garantissait l'expédition régulière des billes vers des embarcadères bien situés. Mais surtout il ouvrait, en arrière d'une frange étroite, appropriée déjà et dans une large mesure vidée de ses okoumés, de larges étendues de forêt intacte. L'entre-deux-guerres vit, dans les lacs comme ailleurs, une floraison de voies étroites. Dès 1924, « la plupart des exploitants » du bas Ogooué en utilisaient[6]. Beaucoup de ces voies sont restées en place ; plusieurs servent encore. Le rail Mora s'allonge sur 22,500 km à l'est d'Ezanga, le rail C.C.A.E.F. sur près de 30 km au sud-est d'Oguémoué. Après les chemins de fer Decauville apparurent les remorqueurs, à vapeur ou à moteur, qui prirent progressivement en charge, du fond des

---

1. Inspecteur des Colonies Devouton, rapport de vérification sur le contingentement des exportations de bois d'okoumé du Gabon. Transmission du Chef de mission à M. le Gouverneur général, 7 février 1939.

2. Parallèlement à ces fluctuations d'activité, voici comment ont évolué les exportations du Gabon, depuis la guerre de 1914-1918 : parties de 33 365 t de grumes et d'équarris en 1920, elles se sont élevées à 179 569 t en 1924, 305 820 t en 1927 et 381 774 t en 1930. Après le creux de 1931 (224 379 t), les expéditions ont retrouvé dès 1933 un niveau gravitant autour de 300 000 t. Le record de 1937 (407 201 t) est resté sans lendemain, 1938 amorçant une chute (232 043 t), bientôt amplifiée par la guerre. Des 10 825 t de 1942, l'année la pire, aux 300 910 t de 1953, une remontée progressive, entrecoupée, de 1949 à 1952, d'un palier aux environs de 200 000 t, a rapproché les ventes d'okoumé des bons niveaux enregistrés peu avant et peu après la crise de 1931.

3. Billes de moins de 4,80 m, dimension standard de l'appareillage industriel.

4. Voir plus haut, p. 763.

5. Par rapport à l'entre-deux guerres, deux monographies permettent de mesurer le chemin parcouru, bien qu'elles ne concernent pas directement notre région : l'une décrit l'exploitation mise sur pied, avant la crise économique de 1930, par le Consortium des Grands Réseaux Français, au sud de l'Estuaire (Géraud, 1928) ; l'autre l'exploitation moderne de la C.E.G., aux environs de Lambaréné (Thalmann, 1953).

6. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mai 1924, archives du poste de Lambaréné.

lacs à la baie de Port-Gentil, des radeaux de taille accrue, solidement construits à l'aide de filins et de crampons.

Les cours plus modestes de la période 1930-1940, les hausses de salaires de l'après-guerre ont acculé les exploitants qui voulaient survivre à une mécanisation de plus en plus poussée. Les tronçonneuses à moteur ont remplacé le passe-partout sur les principaux chantiers; des engins de levage se sont substitués aux plans inclinés le long desquels les billes étaient péniblement hissées, aux points de chargement. Surtout, le débardage est devenu l'affaire de puissants tracteurs. Avec un Allys-Chalmers de 165 CV, plus besoin de tronçonner sur place. Après un simple écimage, les troncs sont traînés (plusieurs à la fois quand le terrain est plat) jusqu'à une plate-forme, où le bois est découpé puis chargé (photos 93 et 94). Tous les arbres sont devenus accessibles sans frais excessifs, l'abattage a gagné en autonomie par rapport à la voie d'évacuation qui n'a plus à être déplacée aussi souvent. La route enfin, dans plus d'un cas, a permis des économies sur le rail, même équipé de locomotives ou de locotracteurs. Mora utilise toujours son ancienne voie, mais l'a prolongée par un bout de route. Louvet-Jardin exploitait en 1953 à 29 km d'Ezanga, au bout d'une route supportant des camions-remorques assez puissants pour transporter plusieurs billes à la fois. D'autres exploitants se contentent de camions de guerre : des G.M.C. à charge utile de 5-7 t.

La mécanisation n'a pas fait disparaître les besoins de main-d'œuvre. Vers 1924-1930, l' « ère du Decauville » était « encore caractérisée par une véritable débauche de travail humain »[1]. Même aujourd'hui, la mécanisation totale des chantiers demeure impossible. Pour l'abattage, la scie mécanique a donné des déboires et, de toute façon, l'arbre abattu, il faut encore trancher à droite et à gauche tout ce qui le retient[2]. Les routes, d'autre part, peuvent être ouvertes au caterpillar, mais le tronçonnage puis l'évacuation des arbres couchés par l'engin exigent une foule d'opérations de détail, qui se font nécessairement à la main. La construction des ponts et des « cases », l'entretien du matériel et les mille bricolages qu'un chantier requiert à chaque instant, ne cesseront pas de réclamer des hommes. Ces remarques ont une portée générale. Mais les lacs du Sud en particulier, sans médire de personne, ne sont pas à la pointe du progrès technique. Certaines exploitations remontent à l'avant-guerre (Arjailliès, par exemple, au lac Onangué) et n'avaient renouvelé, il y a peu d'années, ni leur matériel, ni leurs méthodes. Les entreprises les plus actives sont animées par des vétérans de la grande époque, qui s'accrochent énergiquement, mais ne font pas face sans peine aux nécessités résultant des conditions nouvelles de la production : lourds investissements, stricte organisation. Les lacs du Sud ne sont plus assez riches pour attirer les capitaux des grosses sociétés. La C.C.A.E.F. est un cas d'espèce.

b) La main-d'œuvre des chantiers.

Quelle a été dans le passé et quel est aujourd'hui le volume de la main-d'œuvre utilisée par les exploitants européens ? Les chiffres les plus élevés correspondent à coup sûr à la fin des années 20, lorsque, presque sans matériel encore, le Gabon « sortait » déjà ses 300 à 400 000 t d'okoumé, et que dans cette production les lacs du Sud tenaient un rang honorable. Nous n'avons malheureusement que des chiffres globaux pour la subdivision de Lambaréné : plus de 6 000 « engagés » en 1926, sans compter les travailleurs en situation irrégulière[3]. En 1951-1952, 1 916 travailleurs ont été recensés sur les chantiers du district, dont 572, près du tiers, dans les lacs du Sud.

D'où viennent ces hommes ? Pas de la région. Les villageois des lacs n'ont jamais été très

1. Lasserre, 1955. D'une façon générale, on trouvera dans l'article de G. Lasserre, à côté d'une description vivante, fourmillant de détails sur les formes actuelles de l'exploitation, un excellent exposé d'ensemble, qui manque ici, sur l'économie de l'okoumé.

2. Des progrès sont enregistrés néanmoins depuis quelques années. Il y a un certain temps déjà que les scies à chaîne ont été utilisées avec succès pour l'écimage des arbres. Voir les notes prises par Mlle Tuffier sur un chantier de l'Estuaire. (1955, p. 19.) Plus récemment, au Congo (Léopoldville), d' « excellents rendements » ont été «obtenus lors d'essais et expérimentations à l'aide de machines neuves maniées par des spécialistes », pour l'abattage proprement dit, mais l'auteur qui rapporte le fait doute que « dans l'état actuel des choses » il soit indiqué, en pratique, de substituer les scies à chaîne aux coupeurs à la hache. (Tailfer, 1962.)

3. Subdivision de Lambaréné, rapport pour le 3e trim. 1926, archives locales.

nombreux sur les chantiers, et ils le sont de moins en moins. Pour deux raisons. La première est qu'ils ont pris à l'époque de la traite, et lorsqu'ils coupaient à leur propre compte, l'habitude du travail libre, sans contrainte et sans horaire. Ils ne veulent pas rétrograder au rang de simples salariés. D'autre part, ce sont des hommes de l'eau, avides de contacts et de mouvement. La forêt est devenue pour eux un monde étranger, hostile même. Ils meurent d'ennui dans les campements écartés. De cette désertion des exploitations, à mesure qu'elles s'enfoncent dans la forêt, le chantier Louvet-Jardin offre un exemple. A son emplacement précédent, tout près d'Ezanga, il employait une quarantaine de villageois fang, sur un effectif de 180 travailleurs environ. Quand le chantier s'est éloigné, ces hommes n'ont pas suivi. Il en restait un seul en 1953, employé comme domestique. Plus près de l'eau, Mora a conservé quelques travailleurs du cru ; encore les emploie-t-il comme coupeurs à la tâche, en leur laissant une certaine indépendance. Mais un chantier d'Oguémoué a dû renvoyer tous les Galoa et Fang de la région, qui s'absentaient sans arrêt. Au total, les gens des lacs ne sont certainement pas plus de quelques dizaines dans les exploitations, à ajouter à l'effectif de 572 donné plus haut. Même s'ils avaient montré un grand enthousiasme pour le travail salarié, leur nombre était insuffisant pour dispenser les employeurs de recruter au-dehors la majorité de leur personnel. Sans compter que, dans ce cas, les villages riverains n'auraient pu contribuer aussi efficacement qu'ils le font depuis quelques années au ravitaillement des chantiers.

Où donc les exploitants ont-ils été chercher leur main-d'œuvre ? Chez les populations de l'intérieur du Gabon. D'autres employeurs, dans le reste du bas Ogooué, dans l'Estuaire, sur la « Côte nord », ont fait de même. Nous touchons là une question qui intéresse le Gabon entier, et dont il faut que nous disions quelques mots. Du fait que les régions côtières, les plus actives, manquent d'habitants, l'intérieur a fait figure très tôt de réservoir de main-d'œuvre. Les « recrutements » de travailleurs, au profit du Gouvernement et des entreprises, remontent aux premiers temps de la pénétration. Au lendemain de la guerre de 1914, l'accroissement de la demande et les abus commis par les recruteurs ont fait sentir le besoin d'un contrôle gouvernemental et d'une organisation d'ensemble. Depuis ce temps, « les exploitants font connaître chaque année à l'administration leurs besoins de main-d'œuvre. L'administration examine ces demandes, les rapproche des possibilités de recrutement, fixe le nombre d'indigènes qui peuvent être recrutés dans chaque circonscription et les répartit entre les demandeurs... les conditions de l'engagement sont fixées dans un contrat écrit, enregistré par les autorités administratives... Les engagés reçoivent une avance, sont pourvus de couvertures et acheminés sur les chantiers aux frais de l'employeur »[1]. Cette réglementation s'est perpétuée dans ses grands traits. Il y a eu sous son égide trois grands épisodes de recrutement : jusqu'en 1930, de 1933 à 1937, et depuis la dernière guerre. Autrement dit, pendant les périodes d'activité intense des chantiers forestiers.

Mais dès le début employeurs et travailleurs ont uni leurs efforts pour tourner les règlements. Les uns afin de limiter leurs dépenses aux seuls salaires et de conserver à leurs exploitations la plus grande souplesse de marche. Les autres pour garder pleine liberté de mouvement, « bénéficier de la surenchère aux moments où il y a presse sur un chantier pour la livraison d'un marché »[2], éviter les retenues sur la paye en vue d'un pécule, versé au retour et guigné par les familles « à l'affût »[3]. Vers 1924-1930, de nombreux Gabonais, pour n'être pas recrutés (on ne leur demandait

---

1. Anonyme, rapport sur la main-d'œuvre au Gabon, juin 1927. Le système des « recrutements », tel qu'il a fonctionné à cette époque, reposait sur un décret de mai 1922, et un arrêté d'application de février 1923. Aux termes de ce dernier, le Lieutenant-Gouverneur fixait « par arrêté, avant le 1er décembre de chaque année : *a*) les subdivisions ouvertes au recrutement des travailleurs ; *b*) le nombre d'hommes adultes pouvant être recrutés dans chaque subdivision » durant l'année à venir (*J.O.* du 15 février 1923, p. 76). « Toute personne désirant recruter des travailleurs » devait « obtenir une autorisation de recrutement, délivrée par le Chef de circonscription ». La durée d'engagement ne pouvait excéder deux années, le voyage compris dans les deux sens. Seuls pouvaient « être employés comme journaliers » les hommes travaillant dans leur circonscription d'origine. Un précédent arrêté du Gouverneur général (17 février 1921) avait précisé que le recrutement ne devrait « jamais dépasser dans une circonscription le tiers de la population adulte valide mâle ».

2. Rapport de la Circonscription du Bas-Ogooué, oct.-nov. 1922, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

3. Département de la N'Gounié, rapport politique pour le 1er semestre 1946, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

pas leur avis), ont préféré gagner le bas pays par leurs propres moyens et se faire embaucher sur place, sans contrat. D'autres, en fin d'engagement, sont restés dans les exploitations, mais comme journaliers. L'administration essayait bien de réagir, mais sans grand succès : on lui présentait des contrats « avec des clauses purement factices de salaires fixes mensuels avec pécule »[1]. Comment démêler le vrai du faux, quand les deux parties s'entendaient ? Plus tard les choses n'ont guère marché autrement.

Revenons aux lacs. Nous n'avons de documents, renseignant sur l'origine des travailleurs, que pour la période récente. Sur un effectif de 1 129 personnes de souche non locale[2] recensées en 1951, 987 venaient des régions de la basse et moyenne Ngounyé ; 82 du bas Ogooué et de la côte (y compris tous les Fang, la discrimination géographique étant impossible à faire parmi eux) ; 55 du haut Ogooué et du massif du Chaillu, 5 du bassin du Congo. 27 groupes ethniques étaient représentés. En tête venaient les Eschira (511), les Bapounou (205), les Akélé (102), les Bavoungou (79). On voit immédiatement la prépondérance des contrées limitrophes de la Ngounyé. Elle tient au grand nombre d'hommes qui sont venus par leurs propres moyens, pour les raisons exposées. Les vieilles pistes des esclaves et de l'ébène les menaient directement aux lacs. Les Eschira connaissaient bien ces pistes, pour les avoir suivies du temps où ils faisaient le trafic. Un rapport de 1923 parle des travailleurs de cette « race » que la maison Quillard trouvait « facilement » à engager au lac Ezanga[3]. En 1946, un administrateur se plaignait encore du départ de nombreux Eschira et Mitsogho de Fougamou, qui préféraient la libre embauche sur les chantiers forestiers au travail obligatoire chez les « miniers » de la Ngounyé[4]. Tous les travailleurs ne sont pas venus directement de leur pays d'origine. Il y en a qui ont suivi les exploitants dans leurs pérégrinations, en vertu de ces liens personnels qui s'établissent si facilement entre employeurs européens et employés africains. Chez Louvet-Jardin par exemple, certains travailleurs en sont à leur troisième ou quatrième séjour ; le contremaître général est depuis vingt-cinq ans au service de son patron. Des primes à l'ancienneté ont aidé à constituer, autour d'un exploitant respecté, ce noyau de travailleurs fidèles[5].

Les hommes des chantiers vivent à l'écart de la population des lacs. Ils habitent des cases sommaires, d'écorce et de « pailles »[6], construites par eux (photo 90). Le « campement » Louvet-Jardin, l'un des plus importants, se composait en 1953 d'une dizaine de petites agglomérations ethniques, de composition plus ou moins calquée sur celle des équipes. En 1951, 339 femmes et 218 enfants ont été recensés dans les campements. Les femmes cultivent aux abords, pour leurs familles. Il y a malgré tout un grand nombre d'hommes seuls. Ce sont des célibataires, venus gagner le montant d'une dot, ou des maris qui se sont séparés de leur femme, laissée en gage à une belle-famille avide. Beaucoup de travailleurs conservent des liens étroits avec leur village. Ceux de la Ngounyé demandent des congés pour les défrichements de saison sèche. Après un an et demi ou deux ans de présence continue, les hommes repartent souvent chez eux, quitte à se faire réembaucher six mois ou un an plus tard, quand leurs économies se sont envolées. On voit aussi se succéder des travailleurs de la même famille ou du même village. Mais l'ouvrier qui quitte un exploitant ne réintègre pas toujours, il s'en faut, son milieu d'origine.

---

1. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport pour le 2e trim. 1931, archives du poste de Lambaréné.
2. Chiffre englobant, avec les travailleurs, les membres de leurs familles.
3. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport annuel 1923, archives du poste de Lambaréné. D'une façon générale, une quantité d'Eschira étaient employés à l'époque dans le Bas-Ogooué, où ils formaient « les cadres des exploitations forestières », et étaient considérés comme indispensables à la bonne marche des « opérations de coupe et surtout de halage ». (Circ. du Bas-Ogooué, rapp. oct.-nov. 1922, archives de l'ancien Service des Aff. Pol. de l'A.E.F., Brazzaville).
4. Département de la N'Gounié, rapp. pol. pour le 1er sem. 1946, archives de l'ancien Service des Aff. Pol. de l'A.E.F., Brazzaville).
5. Le cas n'a rien d'exceptionnel : tel exploitant de la région de l'Estuaire garde avec lui « deux familles entières (parents et enfants)... depuis 1923, quatre autres depuis 1926 », et « les treize Africains, affectés à l'abattage, sont employés sur l'exploitation... depuis 1925 ». (TUFFIER, 1955, p. 55.)
6. C'est ainsi que l'on désigne, au Gabon, les tuiles végétales employées comme couverture des habitations, faites de folioles de raphia, enfilées sur deux tiges parallèles. L'abbé WALKER a donné à ce sujet des précisions d'ordre technologique, linguistique et botanique. (1951.)

c) Les « étrangers » des lacs.

Beaucoup de travailleurs, recrutés entre les deux guerres, ne sont pas retournés dans leur pays. Parmi eux, de nombreux « déserteurs », en rupture de contrat, par crainte des sanctions administratives. Des imprudents aussi, bloqués sur place après avoir dépensé leur indemnité de rapatriement. Enfin des amateurs de liberté, peu désireux de reprendre le carcan de la vie coutumière. Parmi tous ces hommes, les uns allaient offrir leurs services aux exploitants. Ils menaient une vie errante, de chantier en chantier, au gré de l'embauche et de leur fantaisie. D'autres, moins travailleurs ou plus malchanceux, prenaient la brousse, volaient « en bande dans les villages », et finissaient par « mourir de faim dans la forêt ou par échouer devant le tribunal indigène pour vol dans les plantations »[1]. Certains trouvaient un asile dans les villages galoa ou nkomi mais, sous la menace du « commandant », étaient exploités « comme des esclaves »[2]. En désespoir de cause, ils se résignaient quelquefois à « chercher asile au poste », où l'administrateur s'efforçait de les rapatrier[3]. Cette population « flottante » d' « irréguliers », incontrôlable, insaisissable, était la hantise des chefs de subdivision. Après 1930, ce fut bien pire. Surpris par la crise, en plein désarroi, ayant pour tout actif des stocks de bois invendables, beaucoup de chantiers n'eurent même pas de quoi payer les salaires. Parmi les travailleurs, certains prirent leur mal en patience, restèrent chez les exploitants, où ils étaient au moins nourris, à attendre le règlement des arriérés. D'autres désertèrent en masse, avec le consentement tacite de leurs employeurs. Mais ils n'avaient ni les moyens, ni souvent le désir de rentrer chez eux, incapables qu'ils étaient, dans leur état de dénuement, de « faire figure » et d'apporter les cadeaux indispensables. « A peine quelques-uns rejoignirent leur pays d'origine »[4]. Les autres constituèrent une armée de « vagabonds ». La reprise de l'embauche, à partir de la fin de 1931, éclaircit leurs rangs. A la longue la majorité se fixèrent. Dès 1931, beaucoup avaient « obtenu l'autorisation de créer de nouveaux villages sur des emplacements et avec des chefs » choisis par l'administration[5]. Un rapport de cette époque parle de « l'empressement mis par plusieurs centaines de libérés des exploitations forestières à se ' ruraliser '..., à se mettre au travail de la terre, à se réassujettir, volontiers, à leurs chefs naturels »[6]. C'est ainsi que naquirent, spontanément, les villages « étrangers » du bas Ogooué. Le mouvement s'amplifia au cours des années suivantes. En 1933, le Gouverneur du Gabon prit les choses en main, et mis sur pied le programme suivant : trier soigneusement les villages « étrangers », en groupant les individus par « races » et familles, puis faire construire des villages homogènes en dur et, ce regroupement fait, traquer et renvoyer chez eux « tous les individus trouvés en situation irrégulière »[7]. Ce programme s'exécuta.

Tout ceci intéresse les lacs du Sud au premier chef. Sur 23 villages étrangers portés sur une carte manuscrite de la subdivision de Lambaréné, datant de 1935, 8 s'y trouvaient (v. ci-contre). En 1937, la population étrangère fixée dans les lacs s'élevait à 509 habitants. Il y avait des Eschira à Eyameyong et Lembedouma ; des Bapounou et Baloumbou à Pembié ; des Loango, des Bayoumba et des Eschira à Tsengani ; des Bavoungou et des Bapounou à Mangui ; des Eschira, des Bapounou et des Bavoungou à Dakar-Ngounyé ; des Bapounou, des Baloumbou et des Eschira à Ndama-Doumandji et Ndama-Modouma. Un vrai échantillonnage ! Avec 176 femmes pour 222 hommes, la composition de ces villages était presque normale. Les enfants, au nombre de 171, étaient même en proportion plus élevée, au moins par rapport aux femmes, que dans les agglomérations coutumières du voisinage. Autrement dit, toutes les apparences d'une population stabilisée. Et pourtant, les villages étrangers se sont volatilisés. Il n'en restait déjà plus que quatre en 1940, avec 233 habi-

---

1. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel pour juin 1922, archives du poste de Lambaréné.
2. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel pour juillet 1922, archives du poste de Lambaréné.
3. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel pour juin 1922, archives du poste de Lambaréné.
4. Rapport du Gouverneur du Gabon au Gouverneur général de l'A.E.F. relatif à une tournée accomplie du 18 août au 2 septembre 1933, archives de l'ancien Service des Aff. Pol. de l'A.E.F., Brazzaville.
5. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport pour le 2e trim. 1931, archives du poste de Lambaréné.
6. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport pour le 3e trim. 1931, archives du poste de Lambaréné.
7. Rapport du Gouverneur du Gabon au Gouverneur général... (cf. ci-dessus).

REGROUPEMENT DES VILLAGES DE LA SUBDIVISION DE LAMBARÉNÉ AU 31 DÉCEMBRE 1935

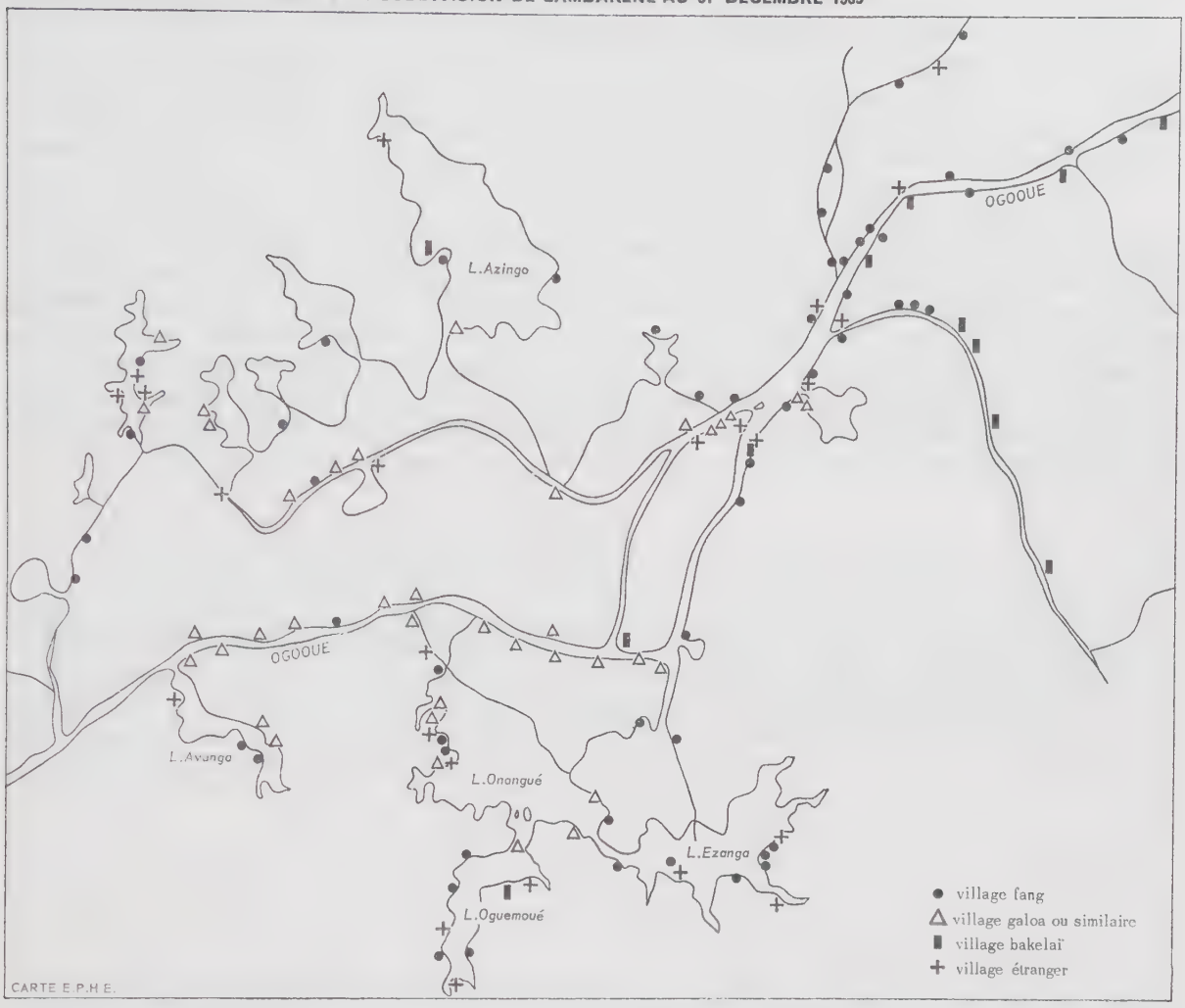

tants. Deux subsistaient en 1951, avec 90 habitants. Où sont passés les « étrangers » ? Renseignements pris, la majorité sont retournés sur des chantiers ; quelques-uns ont été « récupérés », avant et pendant la guerre, par les gardes envoyés de Fougamou ; d'autres, sans doute, ont été se perdre en ville ; une vingtaine sont recensés dans les villages Fang, Galoa ou Akélé. Les deux groupements étrangers qui subsistent, Eyameyong et Lembedouma, se composent d'Eschira, dont les attaches avec les lacs sont plus anciennes que celles des autres ethnies : l'installation des premiers remonte au temps où, bien avant les « regroupements », ils travaillaient pour Quillard. Dans les lacs du Nord, les villages étrangers ont un peu mieux tenu, mais il n'en reste que quatre, contre six en 1935, et d'ailleurs il est possible que certains villages actuels ne remontent qu'à la guerre, et à un nouvel afflux de travailleurs libérés. Tout ceci est fort intéressant et montre : 1° combien il est difficile de faire réintégrer à des ruraux leur milieu d'origine, après qu'ils en ont été séparés pendant longtemps et qu'ils ont fait l'expérience d'une autre vie ; 2° la fragilité des groupements auxquels on prétend faire reprendre une existence sur le mode « coutumier » dans un pays qui n'est pas le leur. Nous avons déjà eu l'occasion de le constater.

Les mêmes problèmes se sont reposés vers la fin des années 30, après le rétablissement du marché des bois, et la reprise des recrutements dans le haut pays. Mais pas à la même échelle. De plus un élément inédit est entré en ligne de compte : l'attraction des villes, qui avaient grandi

entre-temps. Un rapport, en 1939, déplorait à nouveau l'anarchie résultant du refus des travailleurs de se laisser rapatrier. Ils « viennent », disait-il, « accroître continuellement la population flottante des centres »[1]. D'autres se répandaient le long des routes et de l'Ogooué. A partir de 1940, l'activité des chantiers cessa presque complètement. Une fois de plus, une masse d'ouvriers licenciés furent livrés à eux-mêmes. Mais cette fois les lacs du Sud ne figurent plus au premier plan. Quelques irréguliers subsisteraient, aujourd'hui, dans la forêt à l'est d'Ezanga, vivant de la fabrication et de la vente du vin de canne.

Ce qui ressort, en fin de compte, des vicissitudes de la population étrangère, c'est l'incapacité de l'exploitation forestière à fixer durablement une main-d'œuvre nécessairement importée. Trop mobile, soumise à des hauts et des bas, elle ne permet pas aux travailleurs de prendre racine. Vivant, au pied de la lettre, en perpétuel campement, de plus en plus loin des villages des lacs, dans un monde à part, il est difficile à ces derniers, quand brusquement les salaires font défaut, de s'adapter à un milieu physique et humain qui les heurte. A elle seule, leur inexpérience de la fabrication des pirogues et de la navigation les met dans une position d'infériorité. Les choses auraient peut-être évolué différemment si des entreprises travaillant le bois avaient créé un centre d'attraction permanent. Des scieries ont bien vu le jour, mais leur échec a été complet.

---

1. Département de l'Ogooué-Maritime, rapport pour le 1er sem. 1939, archives administratives du chef-lieu, Port-Gentil.

4

LA PRODUCTION ET LE TRAFIC DES VIVRES

Entre les chantiers des coupeurs européens ou des sociétés, profondément enfoncés dans la forêt, et la population des lacs, il s'en faut que le divorce soit total. Les villageois ont pratiquement cessé de s'offrir comme main-d'œuvre, mais ils continuent à vendre des vivres aux exploitants, et tirent ainsi des revenus indirects des coupes forestières. Les chantiers ne sont du reste plus, depuis quelques années, l'unique débouché de leur production agricole. Port-Gentil absorbe une part croissante des surplus. Ainsi s'amorce une nouvelle évolution de l'économie locale, le retour, sous une forme inédite, à l'ancien trafic avec la côte. Ici encore, nous aurons à noter une série d'interférences avec le peuplement.

A. — Le manioc

Dans toutes les ethnies des lacs, l'alimentation repose sur le manioc. En sus de ce qu'ils consomment, les riverains en préparent des quantités considérables, destinées à la vente. Cette production à deux fins met en jeu, à côté de techniques proprement agricoles, différents procédés pour traiter la pulpe, et la rendre comestible. Nous examinerons le tout, en soulignant au passage les choix propres à chacun des groupes.

a) Culture du manioc.

Le premier trait à noter est la façon dont elle se localise en bordure immédiate des lacs. Presque toutes les « plantations » ont un accès direct à l'eau. L'extrême découpure des rives multiplie évidemment les emplacements de cette sorte. Mais la vente du manioc au dehors a conduit à une telle extension des cultures, que les terres au bord de l'eau commencent à manquer. Cette pénurie se manifeste, par exemple, à travers les récriminations que soulève la mise en défens de certains cantons de forêt, riches en jeunes okoumés, au nord du lac Onangué[1]. On s'attendrait à

1. Les villageois sont d'autant moins satisfaits que justement ce sont les taillis riches en jeunes okoumés qu'ils défrichent de préférence, et ceci pour les raisons suivantes : 1° Les okoumés ne colonisent pas n'importe quelle éclaircie dans la forêt ; ils indiqueraient en principe un sol convenant aux cultures ; 2° Ils se laissent facilement abattre ; 3° Leur bois brûle bien, grâce à la résine.

voir les cultivateurs s'enfoncer dans les bois, à la recherche de terrains non encore cultivés. Il n'en est rien. Les villageois préfèrent accélérer la rotation agricole, en diminuant la durée de la jachère boisée et en augmentant celle des cultures. Cette répugnance à s'éloigner tant soit peu de l'eau s'explique de deux façons différentes. D'abord par une raison de commodité : pour « n'avoir pas à porter sur une grande distance les bananes encombrantes et le lourd manioc »[1]. Hors les défrichements, tout le poids de la culture pèse sur les femmes, en plus de leurs tâches ménagères, et si elles devaient perdre leur temps en allées et venues sur les pistes, lourdement chargées, elles seraient débordées. Depuis les champs de rive, quelques pas conduisent à la pirogue, qui emporte sans effort une charge double ou triple. La deuxième raison est la relative protection qu'offrent, vis-à-vis des animaux sauvages, les abords immédiats des lacs. Tous les villageois se plaignent de leurs dégâts, surtout en petite et en grande saison sèche. Les antilopes viennent brouter le manioc à peine planté. Les singes sont pires : ils déterrent les racines encore jeunes ; leur impudence est sans bornes. A l'époque de la récolte, les sangliers se mettent de la partie. Les risques sont évidemment plus grands pour un champ isolé en pleine forêt que pour ceux qui se tassent juste au-dessus des criques, souvent entourées d'eau de plusieurs côtés. Sans compter qu'à travailler une « forêt noire », on risque d'irriter l' « Ombwiri »[2], ou de se trouver nez à nez avec un troupeau d'éléphants. Faire des pièges, comme tous les habitants de l'intérieur ? Les gens des lacs ont perdu la main ; quelques Fang seulement s'y résignent. Tellement s'est enracinée l'habitude des armes à feu ! Le commerce, jadis, avait inondé le pays de fusils. A présent l'administration, prudente, les contingente, et distribue la poudre au compte-gouttes. Mais on ne sait plus s'en passer. Une fois encore, la géographie des lacs nous ramène à la traite !

Bien entendu, Fang et Galoa, comme tous les Bantous d'Afrique centrale, ont des champs mélangés. Bananiers, cucurbites (le « ngone » des Fang), maïs, ignames, taros, patates, cannes à sucre, sont les principales espèces associées au manioc ou, plus rarement, cultivées à part, dans l'apparent désordre si souvent décrit (photos 97 et 98). Mais la prédominance du manioc est écrasante. Elle s'explique de deux manières. D'abord par l'ancienneté de cette culture dans une région où, à la différence de telles contrées de l'intérieur, elle a eu le temps de se tailler la première place. Mais aussi par la médiocre qualité du sol en bordure des lacs. Les mêmes Fang qui, sur la route de Ndjolé à Lambaréné, ont d'immenses bananeraies, s'en passent généralement ici. Ce n'est pas une question de goût, mais de nécessité : sur un substratum trop souvent de sables pauvres, le manioc seul prospère. A moins que puisse être défrichée une forêt pleinement reconstituée. Mais ce genre de forêt est justement devenu très rare à proximité des rives. Ainsi, la prépondérance du manioc tient-elle pour une part, en définitive, au fait que population et cultures se tassent au bord de l'eau.

Comme partout où la plante est cultivée depuis longtemps, de multiples variétés en sont distinguées. Les Fang nous ont signalé les suivantes : « assiga » (amer), « assiga bökwa » (amer), « éfma » (amer), « ndjuya » (semi-doux), « mönzanö » (doux), tous maniocs « des ancêtres » ; « Bacongo » (amer), « ozambi bacongo » (« laissez le bacongo », qui est moins bon), « Matadi » (doux hâtif), « yabolö » (doux), « bömvomö » (doux), « böndoubi » (doux) et « Pauline » (doux), variétés d'introduction récente. Les dénominations sont encore plus nombreuses chez les Galoa, anciens habitants du pays. Voici l'énumération qui nous a été faite : « akoulwé » (amer), « Poubou » (« Portugal », amer), « oyogo » (amer), « ngoungouramba » (amer), « ngwékyakya » (amer), « ikwamba » (doux), comme maniocs « des ancêtres » ; « tsyépoutou » (amer), « iwango » (amer), « bombé » (amer), « régoloto » (amer), « éfouma » (amer), « Bacongo » (amer), « ayoumbo » (semi-doux), « ébizobizo » (semi-doux), « Matadi » (doux), « akwamba » (doux), comme types récemment introduits. Plusieurs de ces derniers sont hâtifs. Cette abondance de variétés, précoces ou tardives, riches ou pauvres en

1. Haug, 1903.

2. Sous le nom de « Mbouiri » ou de « Mbouiti », il s'agit de l'une des forces personnalisées de la nature telles que les gens de l'Ogooué les révéraient jadis tout en les redoutant. Voir en particulier Du Chaillu : « Chez toutes les tribus que j'ai visitées, j'ai constaté la croyance au pouvoir de deux grands esprits appelés, l'un Abambou ou Ocoucou, et l'autre Mbuirri ». (1863, p. 380.) Introduit chez les Fang au cours de la période coloniale, « le culte Bwiti » y a pris valeur d'institution, en se transformant du reste profondément. (Voir : Balandier, 1955, p. 319 et suiv.)

glucides cyanogènes, de goûts divers, permet une production échelonnée et une large gamme d'utilisations.

La « plantation » mélangée, à base de manioc, se prépare suivant les techniques habituelles de la forêt. D'un groupe ethnique à l'autre, les méthodes ne diffèrent pas beaucoup. Un seul trait à noter : les Fang défrichent deux fois par an, les Galoa et les Akélé une seule[1]. Pour tous, nos mois d'été sont la grande période de l'abattage et du brûlage. Bien que nous soyons pratiquement sous l'Équateur, il existe une saison sèche très marquée, et elle est du type austral. A Lambaréné, juin reçoit 9 mm, juillet 3 mm, août 5 mm, septembre 71 mm, sur un total annuel de près de 2 m. Dans ces conditions, les arbres abattus sèchent et brûlent parfaitement bien. Mais cela n'empêche pas les Fang de se singulariser en faisant des champs, plus petits, en décembre-janvier. A cette époque, les pluies se ralentissent légèrement. Il tombe, à Lambaréné, 167 mm en décembre, 149 en janvier, contre 394 en novembre, 182 en février, 277 en mars. Si l'on opère après quelques jours de chaud soleil, le feu prend bien. Mais c'est une question de chance. Les petites plantations de début d'année (« éfagh essep », par opposition aux plantations de saison sèche, « éfagh oyoné ») ne relèvent pas d'une opportunité climatique ; elles sont une survivance du temps où les Fang habitaient beaucoup plus au nord : à Bitam, dans le nord du Woleu-Ntem, c'est la saison sèche d'hiver qui prédomine. Cette survivance est d'ailleurs en voie de disparition : déjà certains Fang ne défrichent plus du tout au moment d' « éssep ». Les Galoa, qui ne cultivent qu'une fois par an, échelonnent par contre sur de longs mois la mise en terre des boutures de manioc. Commencés en octobre, certains champs ne sont terminés qu'en février, voire en mars.

Galoa et Fang ne plantent pas le manioc de la même façon. Les Galoa enterrent côte à côte trois ou quatre boutures, d'où sort un véritable buisson de manioc. Les Fang ouvrent le sol (qui, ni chez les uns, ni chez les autres, n'est labouré au préalable) d'un coup de matchette, puis plantent obliquement une bouture unique, dont une extrémité sort de terre. La technique de récolte diffère également. Dans le cas d'un manioc ordinaire, et d'un sol d'une fertilité suffisante, les Galoa commencent à tirer des rhizomes au bout d'un an environ. Mais ils n'arrachent jamais un pied entier. Ainsi de nouvelles « racines » se forment, et la récolte peut se prolonger pendant deux ans au moins. Les Fang procèdent autrement : quand le manioc commence à produire, ils arrachent un pied par-ci, un pied par-là. Mais souvent ils replantent immédiatement une bouture, au même endroit. De sorte que, là encore, l'exploitation d'un champ s'étire sur une longue durée.

b) Préparation du manioc.

Il existe mille façons de préparer et de présenter le manioc. Dans les lacs, chacune des ethnies en présence a ses propres recettes, qui demeurent en usage, peu ou prou, pour la consommation familiale. Mais le manioc ne se vend guère que sous deux formes, satisfaisant aux exigences suivantes : répondre au goût des consommateurs ; se prêter à une fabrication en grand ; pouvoir se conserver un certain temps. Il s'agit, tout d'abord, de la « farigna », que les Galoa préparent depuis longtemps, après s'être initiés auprès des populations côtières, Nkomi et Mpongwé, qui en font une grande consommation. Les plateaux de laiton (« neptunes ») troqués autrefois sur le rivage servaient, entre autres, à la fabriquer. Le nom, à consonance portugaise (« farinha »), semble impliquer une origine brésilienne. De fait, la façon dont le manioc est travaillé rappelle étrangement une méthode décrite en Amérique[2]. On commence par le râper à l'état cru, après épluchage et lavage,

1. Ce n'est pas seulement vis-à-vis de ces deux groupes que les Fang se singularisent. De tous les Gabonais, témoigne l'abbé Walker, « les Pahouins... seuls, — à ma connaissance, — ont l'habitude d'entreprendre de nouvelles plantations à la petite saison sèche... ». (1940, p. 728.)

2. En Guyane et dans les Antilles, selon Jumelle (1910), les rhizomes, préalablement pelés et lavés, sont râpés. La pulpe rapée est mise dans des paniers tressés. Des poids suspendus par-dessous font se rapprocher les parois élastiques de ces derniers. Sous la pression, un liquide laiteux s'écoule. Desséchée et mise en poudre, la pulpe qui reste devient de la « farine ». Quand on ne doit pas consommer la « farine » tout de suite, elle est tamisée, puis mise à chauffer sur une plaque (en remuant). On obtient ainsi du « couac » (un tamisage plus fin,

mais sans rouissage préalable. La râpe est une boîte de conserve déroulée, percée de trous et appliquée sur une planche ou un cadre de bois. La pulpe humide, mise dans des paniers à claire-voie tapissés de feuilles de bananiers percées, et recouverte elle-même de feuilles et de lourdes pierres, fermente et laisse dégoutter son eau. L'acide cyanhydrique est libéré et se dissipe. Le deuxième ou le troisième jour, on retire la pulpe, devenue une sorte de pâte, et on la fait sécher au soleil sur une natte, une plaque de bois, une toile à sac ou une tôle bien propre. Une matinée suffit. Une journée, quand le temps est moins beau. Après quoi l'on fait du feu, en mettant à chauffer une grande plaque de tôle. En frottant les mains l'une contre l'autre, on fait tomber le manioc en petits grains sur la plaque. Une autre méthode consiste à tamiser la pâte sèche en la frottant sur une toile métallique ou sur l'envers de la râpe ; les fibres s'enlèvent mieux. La cuisson sur la tôle, à feu vif, dure de vingt minutes à une demi-heure ; le manioc est tourné et retourné pendant ce temps à l'aide d'un morceau de bois (photos 95 et 96). La substance obtenue est une sorte de tapioca grossier, fait de petits éléments anguleux. Les grains sont très durs, couleur de corne. La farigna doit à sa fermentation préalable le fumet prononcé qui la fait apprécier. Conservée à l'abri de l'humidité, elle se garde environ six mois. Les Galoa sont les grands spécialistes de sa fabrication, dans les lacs du Sud. Les Fang d'Odimba en font également depuis longtemps : ce sont les Nkomi qui le leur ont appris, à l'époque où ils vivaient au Fernan-Vas. Quant aux Fang des autres villages, et aux Akélé, la technique leur est beaucoup moins familière. Nous avons vu cependant fabriquer de la farigna dans un village akélé. Du « garry », qui en est la réplique togolaise, se prépare au bord même des lacs, chez un pêcheur originaire d'Afrique occidentale, fixé à Oguémoué.

Aussi différents que possible de la farigna sont les « bâtons » de manioc. Il s'agit d'une pâte cuite, consistante et élastique, présentée sous forme de rouleaux, étroits et allongés, soigneusement enroulés dans des feuilles superposées de « bölölö » ou de « kchou »[1], ou à défaut dans des feuilles de bananiers ou des folioles de palmiers-raphia. Les boudins destinés à la vente pèsent en principe un kilogramme ou un demi-kilogramme. Ils sont liés en paquets. Les Fang semblent être à l'origine de cette présentation en bâtons, qui triomphe sur le marché de Libreville, entièrement approvisionné par eux. Voici comment ceux des lacs préparent la pâte. Ils mettent d'abord le manioc à rouir, coupé en morceaux, mais non épluché, dans une vieille pirogue amarrée à la rive et remplie d'eau. Ou dans un trou creusé au bord du lac et couvert de feuilles. Au bout de deux ou trois jours, suivant la température, le manioc, sorti du roûtoir, est pressé dans un panier de vannerie, pour le débarrasser de l'excès d'eau. La masse obtenue est pilée dans un bac de bois dur, simple tronc grossièrement évidé, ou sorte de pirogue en forme de losange. Au bout d'un moment, la femme qui opère fait passer la pâte d'une extrémité du bac à l'autre, poignée par poignée, en divisant chaque poignée pour en ôter les fibres. Puis le pilage recommence. Quand la pâte atteint le degré d'onctuosité voulu, elle est mise en bâtons. Les premiers rouleaux préparés sont conservés dans l'eau. Le moment venu, un grand nombre sont cuits à la fois dans des « touques »[2] ou demi-touques de fer. La cuisson dure à peu près deux heures.

Les Galoa savent aussi préparer des rouleaux de manioc. Leur technique, dont il est difficile de préciser l'origine et l'ancienneté, est un compromis entre le procédé fang et celui qui sert pour la farigna. Le manioc est râpé, puis mis à fermenter. Mais la pâte se pétrit à la main dans un bac d'okoumé ; les fibres sont enlevées au couteau. Les Fang d'Odimba opèrent comme les Galoa. Pour les bâtons destinés à la vente, une variante plus expéditive consiste à râper du manioc ramolli par un début de rouissage dans l'eau. Pour aller plus vite encore, une partie des femmes imitent les Fang, se résignant à obtenir un produit de qualité inférieure[3].

---

et une cuisson sans remuer mais en aplatissant la pulpe donne la « cassave », une sorte de galette). Le liquide lui-même, contrairement à ce que nous avons vu au Gabon, n'est pas jeté mais mis à décanter pour récupérer la fécule, « moussache ». A ce détail près, les analogies, on le voit, sont importantes. Un rapprochement analogue avait déjà été fait par l'abbé WALKER. (1952.)

1. Noms fang de plantes appartenant au tapis herbacé de la forêt.
2. Fûts ayant servi au transport des hydrocarbures.
3. De toute façon, le manioc des lacs est loin de valoir, au dire des connaisseurs, en qualité gustative, la chikouangue des Bakongo.

Les deux sortes de manioc préparé n'ont ni la même importance commerciale, ni la même destination. Délicate à fabriquer, pouvant se conserver longtemps, la farigna fait figure de produit de luxe. On l'expédie en petites quantités aux parents, aux amis, aux compatriotes. Les bâtons, par contre, représentent la grosse artillerie du trafic. Les femmes fang, travailleuses acharnées, en préparent par centaines, à un rythme quasi industriel. Nourriture habituelle offerte sur les marchés urbains comme aux travailleurs des chantiers, la demande en est presque illimitée.

c) Les Mpindi.

Ce sont, dans le jargon franco-gabonais, les campements de culture. Ils sont extrêmement nombreux tout autour des lacs. Les Galoa les appellent « impindi » (sing. : ompindi), les Fang « mimpfini » (sing. : mpfini)[1]. Le spectacle est habituellement le suivant : des champs de manioc, couvrant une croupe arrondie placée entre deux criques, ou disposés autour d'un vallon ; quelques grands arbres par-ci, par-là ; la forêt en arrière-plan ; à mi-pente, dans la verdure, une, deux, trois cases ou petits groupes de cases éparpillés ; des vues en enfilade sur d'autres champs et d'autres habitations. Rien plus que ce paysage aimable et maîtrisé, presque bocager, n'est à l'opposé de la grandeur sauvage figurant dans l'imagerie de la forêt gabonaise. Ce n'est, il est vrai, qu'un mince liséré. Rapprochons-nous. Devant nous, une petite case, couverte de « pailles », aux murs d'écorces (verticales et jointives) sommairement construits. Le toit est à deux pentes. Le pan aval vient recouvrir, sur le devant, une véranda délimitée par des rondins. Sous cet abri, une table et un banc sommaires. Derrière la case, un jardin miniature : parmi les bananiers, des taros, des ananas, des aubergines, un piment, un corosol, un papayer. Un peu plus bas, décalé latéralement, un abri sommaire, sans véritables murs, sert de cuisine. Un établi est tout à la fois buffet et garde-manger. Rien de luxueux, mais rien d'improvisé non plus. Tout le nécessaire y est, on peut y vivre. Et de fait, ce mpindi, pareil à d'innombrables autres, est habité. Sinon toute l'année, du moins pendant de longues périodes. La femme qui cultive la parcelle demeure sur place à l'époque des travaux. Quand elle s'en va, un membre de sa famille la remplace. On ne la laisse vide qu'après s'être entendu avec un voisin, parent ou allié, qui veille un peu plus loin dans la sienne et ne s'absentera qu'à son tour. Entre villages et mpindi, les familles se partagent, on va, on vient, on se sépare, on se retrouve, on se succède.

L'administration s'y perd. Au village, à demi déserté, la personne que l'on recherche n'est jamais là. Impossible, à aucun moment, de rassembler la population au complet. Heureux quand le mpindi n'est pas devenu la résidence habituelle, « le centre de l'activité de la famille », et la case du village « une case de passage, nettoyée deux jours avant l'arrivée du ' commandant ' ou du docteur et abandonnée dès leur départ »[2]. Faut-il s'étonner si les mpindi, à travers les années et de rapport en rapport, ont été la bête noire des chefs de district ? Sans cesse détruits, ils renaissaient de leurs cendres. Est-ce vraiment pour faire pièce à l'administration que les gens s'éparpillaient ainsi, et continuent à le faire ? Sans aucun doute, les campements ont été utilisés comme refuges. Mais ce n'était pas leur raison d'être. Les mpindi sont à la fois une habitude solidement enracinée, et une nécessité. Une habitude : chez les Galoa, elle remonte sans doute au temps où les esclaves vivaient à l'écart de leurs maîtres, installés au milieu des plantations dont ils avaient la charge. Pour les Fang, nous avons le témoignage de Mgr Martrou. En dehors même « de l'époque du travail agricole », disait-il, « il y a quelques personnes qui surveillent les jardins, de peur que les maraudeurs ne les pillent, que les phacochères ou les éléphants ne les ravagent ». Quand hommes et femmes travaillaient aux champs, les vieux, les adolescents et les enfants gardaient le village. Dans les

1. Chez les riverains du lac Anengué, visités par Du Chaillu, le même sens était donné au mot *olako* « résidence temporairement établie dans les bois, quand les habitants vont s'adonner à la chasse, à la pêche ou aux travaux de l'agriculture ». (1863, p. 257.)

2. Département de l'Ogooué-Maritime, rapport pour le 1er sem. 1939, archives administratives de Port-Gentil.

villages à plusieurs corps de garde, chaque famille avait son « mfini » au « milieu de ses plantations »[1].

Aujourd'hui comme autrefois, c'est la garde des champs qui fait des mpindi une nécessité. Qu'ils tendent parfois à devenir des unités d'habitat autonomes n'y change rien. La raison, souvent donnée, des « animaux sauvages »[2], n'est pas un prétexte. Les animaux font des ravages. En dehors des îles, toute plantation abandonnée est rapidement saccagée. Privés de fusils, les habitants des campements ont sans cesse à intervenir. Leurs moyens sont sommaires mais efficaces sous réserve d'une présence permanente : les chiens, toujours nombreux, les cris, les coups de gong sur l' « engoung-mazout » (fût d'essence). Récemment valorisées, par la vente du manioc, les cultures méritent encore plus qu'on les défende. Bien entendu, les mpindi se déplacent en même temps que les champs qui sont leur raison d'être. Ils restent en moyenne deux à trois ans au même endroit. La construction d'un nouveau campement oblige en général à abandonner l'ancien. Quand on dispose d'une certaine étendue de forêt, et que les défrichements des années successives sont limitrophes, l'occupation peut se prolonger jusqu'à cinq ou six ans.

1. Martrou, 1909.
2. Subdivision de Lambaréné, rapport de tournée dans les Lacs du Sud, nov. 1945.

B. — La pêche

Les lacs sont poissonneux. De tout temps on y a pêché. Cette circonstance a sûrement contribué, au même titre que les facilités de circulation, à attirer et fixer les groupes successifs au bord des trois nappes d'eau. A présent la pêche, sans doute moins importante en valeur absolue que la culture du manioc, est plus nettement orientée vers une exploitation commerciale. Mais la grosse production et le trafic qui en découle sont limités chaque année à de courtes périodes. Ce rythme très marqué est sous la dépendance directe du mouvement des eaux.

a) Les eaux.

Le niveau des lacs varie constamment au cours de l'année. L'amplitude de ces mouvements est suffisante pour submerger à certaines époques les alluvions récentes déposées dans la région deltaïque du nord-est, ou colmatant le fond des criques. Les lacs se prolongent alors en continuité par de vastes étendues de forêt inondée, où les poissons trouvent un pâturage. Les variations de niveau des lacs sont le reflet amorti de celles de l'Ogooué. Suivant un mécanisme banal, dont le monde tropical offre maints exemples, les eaux de crue se déversent dans les lacs, qui les restituent par la suite. D'autres lacs, en aval et sur la rive droite, jouent le même office. Aussi l'amplitude des variations s'atténue-t-elle rapidement à partir de Lambaréné. A Ngomo, au débouché de la rivière Ambila, qui évacue le trop-plein des lacs, elle doit être à peu près du même ordre que dans les lacs eux-mêmes. Nous avons eu la chance de retrouver, à Ngomo, les graphiques de hauteurs d'eau établis par le missionnaire E. Haug, de 1905 à 1919[1]. Cette série, d'une durée suffisante, fait apparaître un certain nombre de faits (voir page suivante) :

1° L'étiage annuel se place, avec une très grande régularité, vers le milieu de septembre, à la fin d'une période de basses eaux (due à la saison sèche) commençant en juillet ; d'une année à l'autre les différences de niveau sont de l'ordre de un mètre au maximum. 2° A partir de la mi-septembre, une remontée rapide mène au point le plus haut, atteint durant la deuxième quinzaine de novembre ou au début de décembre ; d'une année à l'autre, les écarts sont importants, pouvant atteindre 2 mètres. 3° Aussitôt, ou après un palier d'un mois au plus, commence une descente, beaucoup plus lente, qui se poursuit en général jusqu'en février. 4° De février à mai, le tracé des courbes est très variable. En moyenne, une lente remontée conduit à un second maximum annuel, au mois de mai, à 1 m environ en dessous du maximum principal de novembre-décembre. Mais il arrive que la crue de printemps soit plus forte que la crue d'automne (1909, 1911, 1913), ou qu'elle se place en avril (1906, 1907), ou qu'elle soit précédée d'une ou deux culminations en

1. Des observations analogues ont été faites, à Lambaréné, par les Pères de la Mission catholique.

Régime du fleuve Ogooué (d'après les relevés d'E. Haug à Ngomo).

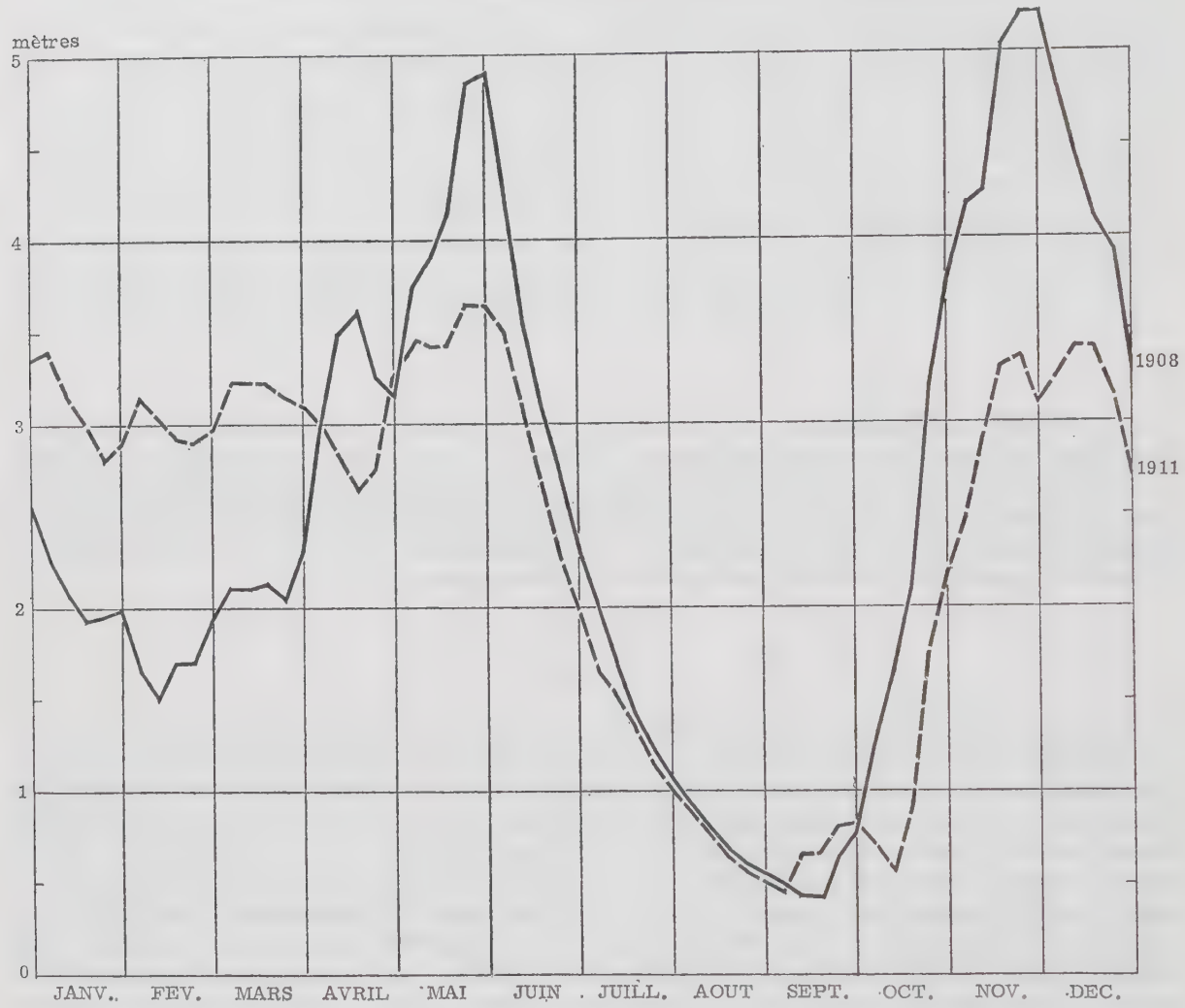

mars et avril. 5° Entre la mi-mai et le début de juin s'amorce une décrue, d'abord rapide, puis de plus en plus lente, se terminant à l'étiage de septembre. Entre l'étiage le plus bas (1916) et la crue la plus forte (1908), la différence de niveau dépasse 5 m ; au cours d'une même année, la variation est de l'ordre de 4 m à 4,50 m. Ce régime somme toute très régulier, à quatre temps et étiage austral, reflète fidèlement le climat, assez homogène, régnant sur l'ensemble du bassin de l'Ogooué. Les hésitations de la courbe, entre février et mai, sont elles-mêmes la réplique d'une variabilité climatique beaucoup plus accusée pendant la seconde que pendant la première moitié de la saison des pluies.

Comment le régime des eaux va-t-il influer sur la pêche ? En faisant se succéder des périodes favorables et d'autres moins favorables. « Sur les lacs », en effet, « on ne pêche vraiment de façon active qu'en juillet, août, septembre, au moment où les eaux sont les plus basses »[1]. Une seconde période d'activité, de la fin-janvier à la fin-mars, correspond aux eaux relativement basses de

1. Lemasson, 1952. On trouvera, dans cet article, un tableau clair et pertinent de la pêche dans le bas Ogooué, replacée dans son cadre physique et humain.

la « petite saison sèche » ; mais elle ne se compare pas à la première. Différentes causes expliquent le succès de la pêche aux alentours de l'étiage. D'une part c'est le moment où le poisson, sortant de la forêt et des franges marécageuses, gagne la pleine eau des lacs, où il est d'autant plus facile à prendre que la profondeur a sensiblement diminué. D'autre part l'espacement ou la fin des pluies, l'émersion des bancs de sable, le ralentissement du courant dans les voies d'accès aux lacs facilitent les déplacements des pêcheurs et leur installation en campements.

b) Les pêcheurs.

Les seuls pêcheurs de tradition sont, dans les lacs du Sud, les Galoa de la fraction Eliwa. Mais, depuis leur installation, Akélé et Fang les ont imités. Autrefois tous pêchaient, mais personne n'était pêcheur. A présent que le poisson se vend, la pêche fait l'objet d'une spécialisation professionnelle. Quelques-uns, Akélé ou Galoa, vont s'établir à part, sur une île par exemple, et, usant de toute une gamme de techniques, s'efforcent de pêcher toute l'année. Pour accroître leurs moyens d'action et leurs revenus, ils font appel à des membres de leur famille ou recrutent des salariés. Mais la plupart des riverains continuent à ne pêcher qu'occasionnellement, aux époques les plus favorables. Ils sont alors rejoints par un grand nombre d' « étrangers » : des Galoa de l'Ogooué (Izolwé, Oronga, Ompomwana, Wombolyé), en général des professionnels ; quelques pêcheurs, d'origine diverse, venus de Lambaréné et des environs ; mais surtout des bataillons de Fang, descendus de leurs villages, au-delà de la Ngounyé, voire de Ndjolé.

De tout temps les Fang ont eu l'habitude, comme le relate Mgr Martrou, de passer chaque saison sèche des semaines entières à pêcher et à se gaver de poisson, loin de leurs villages, au bord des rivières. Ils l'ont conservée en descendant sur l'Ogooué. En juillet 1923, un administrateur s'émerveillait de voir « des villages entiers campés sur les berges de la basse Abanga, tassés comme la foule parisienne le dimanche à Charentonneau »[1]. A cette date, les Fang hésitaient encore à s'aventurer loin de chez eux. Ce sont les recrutements pour les chantiers forestiers qui leur ont fait connaître les lacs du bas Ogooué. Vers 1930, ils ont commencé à descendre, chaque année plus nombreux. A présent, le mouvement est général. Les villages d'amont se vident presque en entier, restant à la garde de quelques vieux ; les chefs eux-mêmes s'en vont, en désignant un remplaçant. Le gros de la troupe s'ébranle au début de juin, ou même à la fin de mai, plus tôt qu'il n'est nécessaire, de peur de trouver occupées les places accoutumées. Deux ou trois jours de pirogue, et c'est l'arrivée à pied d'œuvre, dans les arroyos du delta. Début ou courant juillet, les pirogues remontent, chargées de poisson à demi fumé. De retour au village, les hommes, pendant une quinzaine de jours, défrichent en vue des plantations d'oyoné, pendant que les vieux achèvent le fumage. Vers le commencement d'août, nouveau départ vers l'aval. Cette fois, les équipages s'arrêtent dans les lacs, notamment à Onangué-Oguémoué-Ezanga. Tous les Fang ne pratiquent pas cette double saison de pêche. Il y en a qui, revenus du delta, restent au village. D'autres passent dans les lacs toute la période de juillet à septembre.

Les riverains comme les étrangers passent la période de pêche dans des campements. C'est le seul moyen d'éviter les visites continuelles des gloutons du voisinage. Autrement, rien à faire pour sécher et mettre en réserve une partie de la pêche journalière. Les campements sont établis sur les grèves et les bancs de sable, de préférence aux endroits abrités du vent froid de la saison sèche. Ceux qui ont découvert un bon emplacement y retournent les années suivantes. Quand d'autres se sont installés à leur place, de sérieux conflits s'élèvent. Par les nuits d'août ou septembre, les lacs sont constellés des lueurs des campements. L'effet est féerique. Mais les chants improvisés d'autrefois, nostalgiques et monotones, cèdent la place aux airs de gramophone. Un Européen familier des lacs du Sud évalue à quelque deux cents le nombre des campements de pêche. Toute une population vit alors sur l'eau.

---

1. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, juillet 1923, archives administratives de Lambaréné.

c) Les techniques.

Le peuplement actuel résulte d'une véritable sédimentation ethnique. S'est-il produit un enrichissement parallèle des techniques de pêche ? Guère. Fang et Akélé n'ont pas ajouté grand-chose à la collection d'engins des Galoa, elle-même assez pauvre et bien banale. Il a fallu l'arrivée des Européens et, dans leur sillage, d'Africains de lointaine origine, pour diversifier quelque peu l'arsenal. D'autre part les lacustres sont d'assez piètres navigateurs. Pagayeurs habiles, certes, mais avec leurs pirogues de rivière, ils ne peuvent affronter les coups de vents du sud-est. Les brises ne leur sont d'aucun secours : les Fang d'Odimba sont les seuls qui aient acquis, au contact des Nkomi, quelque pratique de la voile. Tous venus par voie de terre, pourvus d'une solide tradition agricole, les gens des lacs, même les Galoa, sont un peu des pêcheurs improvisés.

Les pêches traditionnelles à la pointe, à la fouine et au harpon sont le fait avant tout des Galoa. La pointe simple (niowo), fixée à un long manche, sert de sonde pour la pêche « issoka » (« piquer »), pratiquée en groupe, au plus bas des eaux, dans les herbiers marécageux de la zone deltaïque. Au bout d'un manche plus court, la même pointe permet, en mai-juin, la pêche sous-lacustre aux « mâchoirons » tapis dans les anfractuosités des récifs latéritiques. La fouine est d'un modèle simple : une série de tiges armées de fers lisses[1], fixées en couronne à une longue hampe. On pêche avec elle des « carpes » *(tilapia)* dans les herbiers, aux hautes eaux, et des mulets au début de la crue, quand ils remontent depuis l'Ogooué, à la fin de la petite et surtout de la grande saison sèche[2]. Le harpon (evango) possède une pointe barbelée détachable, retenue à la hampe de bois léger par une grosse ficelle ; les Galoa le lancent sur les poissons de grande taille (notamment le « carpeau » ou « nsivou », qui serait un poisson de mer). Un modèle distinct (pobo), à propulseur de bois lourd et flotteur en rondelle, sert d'arme contre les hippopotames et les lamantins.

Une autre pêche ancienne se fait dans le fond marécageux des criques. Un barrage de pieux et de rachis de palmiers est établi d'un bord à l'autre. Le poisson prisonnier est empoisonné, ou rabattu vers des nasses, mises en travers du barrage. Cette pêche, ou une variante, semble avoir été connue de longue date, des Galoa aussi bien que des Fang. Les nasses utilisées par les Fang sont d'un type particulier, à fond hexagonal et tressage en triangle. Elles sont aussi mouillées simplement près des rives.

Restent les pêches à la ligne ou au filet. En ce qui les concerne, il est difficile de démêler la part de la tradition et celle des apports extérieurs. Des lignes flottantes, fixées individuellement à de gros flotteurs de parasolier, prennent les gros poissons (notamment « capitaines » et « carpeaux ») et plusieurs espèces de tortues d'eau. Des palangres, munies de quelques dizaines à deux cents hameçons, sont mouillées en pleine eau, entre deux flotteurs ancrés par des pierres. Les Fang les auraient empruntées à des Congolais déportés à Ndjolé. Elles sont la grande ressource des périodes de hautes eaux, surtout quand le niveau commence à baisser et que les poissons « quittent la forêt ».

Les filets comptent bien davantage. Avant 1914, « l'épervier avec ou sans poches » était déjà, « de tous les engins, le plus universellement répandu » au Gabon[3]. Aujourd'hui, dans les lacs, ce sont surtout les Fang d'amont qui l'emploient, quand ils viennent pêcher en saison sèche. Pauvres, ils apprécient son coût peu élevé, comparé à celui des autres filets. Il y a deux sortes d'éperviers : l' « épervier des carpes », utilisé de juin à octobre ; l' « épervier des mulets », à mailles plus fines, en service au début et à la fin de la saison sèche, quand les mulets se déplacent.

Les filets autres que l'épervier se ressemblent beaucoup. Hauts de 1,40 m à 1,50 m, ils ont une longueur de 60 à 200 m. Les professionnels venant du dehors pêcher dans les lacs en ont de

1. On les fabriquait autrefois avec les cercles des tonneaux de tafia.
2. « La saison sèche », notait déjà Du Chaillu, est le « moment où le poisson, abandonnant le littoral et les bancs de sable de l'embouchure, remonte le courant pour frayer ». (1863, p. 249.)
3. Gruvel, 1913 (voir, pour le Gabon, p. 107 à 113).

plus grands. Par contre un certain nombre de pêcheurs préfèrent des éléments plus courts, qu'ils accrochent bout à bout avant de les mettre à l'eau. Quelques filets sont utilisés comme sennes. Un Européen, G. Trial, en a le premier donné l'exemple. Vers 1928, il avait monté une petite entreprise à Oguémoué, et ravitaillait les chantiers voisins. Ses expériences sont relatées dans un petit livre attachant[1]. Plus tard, des Togolais ont fait comme lui ; l'un d'eux réside aujourd'hui à Oguémoué. Les filets actuels seraient la copie des leurs. Il est très difficile à présent de rassembler les six à dix hommes nécessaires à la manœuvre d'une senne. Les propriétaires en sont parfois réduits à fixer une extrémité à un pieu sur la rive, en halant l'autre avec un personnel réduit. La pêche à la senne, liée à l'émersion des bancs de sable, est une pêche typique de basses eaux.

Plus souvent on se sert de filets dormants. Les Galoa ont dû connaître, dès autrefois, ce genre de pêche, très répandu en Afrique centrale. Les filets dont ils ont gardé le souvenir étaient en fibre d'ananas. A présent les gens des lacs distinguent, suivant le montage et l'usage, « tramails » et « sous-marins ». Les « tramails », en réalité des filets à une seule nappe, sont eux-mêmes de deux sortes : « tramails des carpes » et « tramails des mulets », ces derniers à texture plus serrée. Utilisés aux mêmes époques que les éperviers de même nom, les « tramails » sont placés, soit en travers d'une crique, soit en bordure d'un herbier ou d'un arbre tombé à l'eau. La pose a lieu dans la soirée, quand les poissons sont au pâturage, la relève au matin. Au besoin, les pêcheurs rabattent le poisson, en faisant du bruit, et recommencent plus loin. Les « sous-marins » sont mouillés au large, en travers d'un vallon sous-lacustre. Lestés de manière à flotter entre deux eaux, ils capturent principalement des mâchoirons. On les utilise surtout aux basses eaux. Les poissons se font prendre le soir en allant vers la rive, le matin en s'en retournant. Comme tous les filets, les « sous-marins » ont une deuxième période d'utilisation en petite saison sèche, les années où le niveau baisse assez.

La diffusion, consécutive à la colonisation, de pêches nouvelles plus efficaces que les anciennes, a profité surtout aux « étrangers » : pêcheurs professionnels disposant de matériel et de fonds, Fang besogneux mais innombrables de Samkita et de Ndjolé. C'est chaque année la même invasion, mais sans bénéfice pour le peuplement, car personne ne reste. Au contraire, la mise en coupe réglée des eaux risque à la longue d'être un facteur de dépopulation. Pourchassés par des pêcheurs trop nombreux serrant exagérément les mailles de leurs filets[2], les poissons diminuent de nombre et de taille. Le temps n'est plus des pêches superbes relatées par Trial[3]. Les riverains s'en plaignent amèrement. Faut-il, comme les Galoa le demandent, « refouler les étrangers », qui non seulement ne laissent pas de « cadeau » aux « propriétaires » des lacs, mais souvent ne demandent même plus la permission de pêcher ? En tout cas, une réglementation de la pêche s'impose. On risque autrement de laisser tarir une source de revenus qui contribue à maintenir sur place une population déjà peu nombreuse.

---

1. TRIAL, 1939.
2. 3, et même 2 cm pour les éperviers, et les « tramails » dits des mulets.
3. Bien avant lui, l'eau du lac Anengué, au dire de P. DU CHAILLU, « foisonnait de poissons et les crocodiles [en nombre ' prodigieux ', malgré le carnage qu'en faisaient les riverains] y faisaient grasse chère... Une multitude de pélicans, de hérons, de canards et d'autres oiseaux aquatiques » vivaient de même « aux dépens des innombrables espèces qui pullulent dans le lac ». (1863, p. 254 et 262.) Il en était sûrement de même dans les lacs d'amont.

C. — Le commerce vivrier

Le manioc et le poisson ont été valorisés, la culture et la pêche stimulées par le développement d'un marché régional. Les acheteurs sont d'une part les exploitants forestiers, d'autre part l'administration, les entreprises et les citadins. Les exploitants achètent en général le poisson frais. Plus exigeants, regardant les choses de plus près que les acheteurs des centres, le manioc qu'on leur vend est de meilleure qualité et se rapproche davantage du poids théorique. A ce point de vue, il existerait une certaine spécialisation des lacs : Oguémoué, où les Fang eux-mêmes soignent la préparation, vendrait surtout aux chantiers, tandis qu'Ezanga produirait un manioc moins coté, juste bon pour la clientèle des centres. Parmi ces derniers, le gros point de vente est Port-Gentil, dont la population a fortement crû depuis la guerre, avec le développement du trafic et de l'industrie du bois. Quant au poisson il se heurte vers l'aval à une forte concurrence. Les expéditions se font plutôt vers l'amont : Lambaréné, Ndjolé et même « la brousse » où, loin des grands fleuves, les villageois payent très cher pour avoir du poisson. Celui qui n'est pas consommé sur place ou par la main-d'œuvre des chantiers se prépare fumé ou salé. Les livraisons de manioc ne subissent pas de fluctuations saisonnières bien accusées. Pour le poisson, en revanche, les transactions se font surtout en septembre, au moment où la saison de pêche prend fin, et que les Fang du haut, s'apprêtant à plier bagage, liquident une partie des stocks accumulés.

Il arrive que des commerçants du dehors, généralement des Galoa ou des Fang de l'Ogooué, viennent en pinasse rafler la marchandise dans les lacs. Surtout le poisson des campements de saison sèche. Mais la plupart du temps les villageois vendent directement à l'utilisateur, ou participent eux-mêmes au commerce et à ses bénéfices. Les chantiers locaux achètent en général sans intermédiaire les grosses quantités de vivres dont ils ont besoin pour nourrir leurs célibataires ou compléter la ration des hommes mariés. Vis-à-vis d'eux, certains producteurs jouissent d'une situation privilégiée : quelques coupeurs à la tâche d'Ezanga par exemple, qui consacrent leurs moments de liberté à d'immenses plantations vivrières sur un terrain fertile du côté d'Eboussou, et en vendent le produit à leur « patron ». Ou encore les cultivateurs installés sur l'ancien rail C.C.A.E.F. d'Oguémoué. D'autres vont en pirogue au marché hebdomadaire, que tient à son débarcadère au moins l'un des principaux exploitants.

Mais de grosses quantités de produits, surtout celles qui s'exportent hors des lacs, suivent un circuit plus compliqué. Les villageois les plus débrouillards ou les mieux pourvus en font l'achat et la revente. Souvent d'ailleurs ils se bornent à compléter, par une collecte dans le voisinage, leur propre production de poisson, ou les provisions de manioc constituées par les femmes de leur famille. Les modalités de ce commerce, et la part qu'y prennent les gens des lacs diffèrent grandement d'un cas particulier à un autre. Les revendeurs de manioc, souvent, ne sont pas de véritables commerçants. Ils opèrent à dates irrégulières, quand ils ont besoin d'argent. Ayant décidé de faire un voyage, ils commandent des « bâtons » à un certain nombre de villageoises. La commande exécutée et la provision faite, ils partent en pirogue pour Ngomo. Il n'est pas rare que l'esquif,

navigant au ras de l'eau, chavire. Quand tout se passe bien, les maniocs et leur propriétaire s'embarquent le soir même sur l'*Avanga*[1] (photo 88). Durant les quelques minutes d'arrêt, c'est un véritable assaut, par les planches servant de passerelle. Le voyage se fait dans un entassement indescriptible d'hommes, de femmes, de ballots et de vivres, où chacun s'essaie à resquiller. Le lendemain matin, à l'arrivée à Port-Gentil, le commerçant d'occasion va prendre place au marché, ou vend aux acheteurs des sociétés. Certains préfèrent louer des pinasses. Mais cela revient cher : 2 000 francs jusqu'à Ngomo, 7 500 pour l'aller et retour à Port-Gentil. Sans compter l'essence et l'huile, et les risques de casse ! Il faut avoir des tonnes de manioc pour que le jeu en vaille la chandelle.

L'idéal est de posséder soi-même une pinasse. Il y en a quelques-unes sur les lacs[2]. Elles appartiennent en particulier à des pêcheurs, qui s'en servent pour aller vendre à Lambaréné ou ailleurs. Avec une pinasse, tout devient possible. Et d'abord de décrocher un « contrat », autrement dit de devenir l'acheteur attitré d'un exploitant ou d'une entreprise quelconque, pour des produits en quantité déterminée à livrer à jour fixe. X... par exemple, qui dirige une petite entreprise de pêche à l'île Mbomba (Onangué) et achète la production d'autres pêcheurs, va chaque dimanche remettre la marchandise à un exploitant des environs de Lambaréné, et revient le jeudi suivant. Y..., à Nombédouma, est associé à plusieurs commerçants du fleuve, pour un « contrat » de plusieurs tonnes à livrer chaque jour à Port-Gentil ; il organise le ramassage dans les lacs, à l'aide d'une pirogue motorisée.

Le commerce des vivres a hérité de la traite la pratique du troc et du crédit. Les exploitants forestiers font des avances à leurs fournisseurs, les acheteurs gabonais font des avances aux autres pêcheurs ou aux femmes qui les ravitaillent en manioc. Il s'agit de lier le producteur et de l'obliger à travailler pour soi. Mais le producteur s'endette de différents côtés, et les créances sont parfois difficiles à recouvrer ; il faut survenir à l'improviste, saisir la marchandise : c'est le danger du système. Les avances — quand ce n'est pas le paiement intégral — en nature autorisent un double bénéfice. Les trafiquants de vivres sont ainsi conduits à se faire boutiquiers. Il y en a plus d'un exemple dans les lacs. Qu'il s'agisse de poisson ou de manioc, les méthodes sont les mêmes, mais les deux commerces, pour maintes raisons, demeurent distincts.

La vente des vivres procure à quelques-uns des bénéfices confortables[3]. A tous ceux qui font l'effort nécessaire, elle permet d'acheter les objets manufacturés devenus les accessoires indispensables de la vie courante, dans ce vieux pays de traite. Grâce à elle, le mode d'existence traditionnel conserve un certain attrait, et la population des lacs un minimum de stabilité.

---

1. Le bateau des Chargeurs Réunis, qui remonte chaque semaine jusqu'à Lambaréné ou Ndjolé, remplacé en saison sèche par un autre plus petit.

2. Un certain nombre de riverains ont appris à les fabriquer à l'école professionnelle de Ngomo, quand celle-ci fonctionnait. Le grand problème est de réunir assez d'argent pour acheter un moteur Coach.

3. Un manioc d'un poids théorique de 500 g valait, en 1953, 2,50 francs dans les Lacs, et 5 à Port-Gentil. Par ailleurs, une femme fang se montre capable de fournir jusqu'à 2 et 300 bâtons en une seule livraison. D'un prix plus élevé, le poisson permet des gains bien supérieurs, mais les tonnages commercialisés sont évidemment loin d'égaler ceux du manioc.

5

L'ÉVOLUTION MODERNE DU PEUPLEMENT

En étudiant l'exploitation forestière, et la production des vivres à l'échelle commerciale, nous avons eu l'occasion de signaler leurs effets particuliers sur le peuplement. Il nous reste à considérer l'évolution d'ensemble de celui-ci, depuis le début du siècle. On s'apercevra que, par rapport à la période immédiatement antérieure, aucun changement décisif ne s'est produit. La mise en exploitation de la région des lacs s'est révélée impuissante à abattre le cloisonnement ethnique, aussi bien qu'à mettre un terme à l'instabilité foncière de l'habitat. La dépopulation elle-même, phénomène spectaculaire, ne trouve pas son origine dans l'intervention coloniale, qui n'a fait que l'accélérer : c'est dans la traite, à une époque plus ancienne, qu'elle plonge en effet ses racines.

A. — La persistance du cloisonnement ethnique

Haug, en 1903, notait que malgré l'intrication des groupes ethniques, leurs rapports n'allaient pas « plus loin que de simples relations commerciales ». Sa remarque vaut spécialement pour les lacs du Sud, où les trois ethnies en présence différaient du tout au tout : origine, langue et organisation sociale. Un demi-siècle a passé. Des facteurs de rapprochement n'ont pas cessé d'agir : le voisinage, la communauté d'intérêts et, plus que tout, une égale dépendance, matérielle et morale, vis-à-vis de Français nombreux et envahissants : l'administrateur et les commerçants de Lambaréné, les forestiers, les missionnaires protestants et catholiques, le Dr Schweitzer et son personnel.

Bon gré mal gré, Galoa, Akélé et Fang se sont mis à l'école européenne. Beaucoup ont été en classe, ont appris le français. Quelques-uns sont devenus des chrétiens convaincus. Davantage ont abandonné, sans les remplacer, croyances et impératifs de jadis. Les habitudes, les façons de faire, le style de vie des blancs se sont répandus. Les idées, les conceptions, les goûts ont évolué. On en trouve un reflet dans les noms de villages. En voici quelques-uns, tous fang : Eniengtanga, « la vie des blancs » ; Nzoromintanga, « le tumulte des blancs » ; Alarmintang, « la réunion des blancs » ; Nzamakessile, « Dieu demandera » (compte) ; Nzamata, « Dieu voit » ; Saint-Louis (en l'honneur d'une mission catholique du Fernan-Vas) ; Emvounga, « où l'on fait beaucoup de bêtises, où l'on désobéit beaucoup » ; Bingong, « les tôles ». Sans parler de « Chic à voir », appellation non officielle d'Alarmintang. Dans cette voie, les Fang partaient avec un sérieux handicap. Sortant de leurs forêts, ils faisaient figure, au début du siècle, en regard des Galoa, de rustres mal dégrossis.

Pleins d'admiration pour leurs nouveaux voisins, ils cherchaient à les imiter. Une étonnante faculté d'assimilation leur a permis, depuis, de combler ce retard.

Mais cette évolution convergente n'a pas eu pour effet, jusqu'ici, de renverser les barrières entre ethnies. Indice significatif : aucun Galoa n'habite dans un village fang, aucun fang dans un village galoa, et c'est à peine si quelques Akélé se mêlent aux deux autres groupes. Le rapprochement achoppe sur la question du mariage. Laissons de côté les Akélé, qui jouent un rôle assez effacé, en raison de leurs maigres effectifs. D'où vient que Galoa et Fang se dérobent aux unions mixtes ? Du côté galoa, l'obstacle vient d'un sentiment de supériorité solidement ancré vis-à-vis des Fang, doublé de l'envie que suscite la réussite matérielle de beaucoup de ces derniers : la réaction, en somme, d'aristocrates vis-à-vis de ceux qu'ils tiennent pour des parvenus. Les Galoa se considéraient et étaient considérés du temps de la traite, il faut s'en souvenir, comme « une des plus nobles tribus, comparable aux Mpongwé et aux Adjoumba »[1]. Déjà, ils se refusaient à donner leurs femmes aux « lower-class tribes » qui les entouraient. A leur tour, du reste, ils étaient regardés avec dédain par les Oroungou et les Mpongwé, placés encore plus haut dans la hiérarchie née de la traite. Jusqu'à aujourd'hui, les Galoa n'ont pas réussi à se défaire de cette attitude, à présent légèrement teintée d'amertume. Du côté fang, l'obstacle est dans la dot. L'organisation particulière de la société fang, faisant plus qu'ailleurs de la possession des femmes « la condition essentielle à la prééminence sociale »[2], a porté depuis longtemps les dots à un taux prohibitif pour les autres groupes. Dans les lacs du Sud, vers 1953, les proches de la fille exigeaient 10 à 18 000 francs chez les Fang, contre 3 à 5 000 chez les Galoa : environ trois fois plus. Du côté fang, en outre, le mariage conclu, toute occasion — accouchement, visite, etc. — est bonne pour exiger du gendre des libéralités supplémentaires. Avoir un Fang pour beau-père, c'est s'exposer en fait à un chantage perpétuel. Le risque s'aggrave encore dans un temps d'instabilité monétaire, où « la dot donne lieu à des spéculations par le jeu des divorces et des remariages »[3]. Pas plus que les Galoa ne se résignent à déchoir en laissant leurs filles se marier dans l'ethnie rivale, leur intérêt pur et simple ne les autorise donc à prendre des femmes pahouines[4]. La transformation des attitudes et des mœurs finira par lever ces empêchements. Mais l'évolution en cours semble mener plutôt à la disparition du mariage en tant qu'institution sociale.

Les lacs du Sud n'ont cessé d'être rattachés, administrativement, au district (précédemment : subdivision) de Lambaréné. A l'intérieur de ce cadre, mais plus particulièrement dans nos lacs, la juxtaposition de plusieurs groupes qui n'ont pas tendance à se fondre a posé, et pose encore, un délicat problème d'autorité. Les chefferies devaient-elles être organisées sur une base ethnique ou territoriale ? La deuxième solution avait le mérite de la simplicité, et de permettre un contrôle étroit de chaque chef de canton sur ses administrés. Mais, obligeant à placer une partie des villages sous la coupe d'un chef d'appartenance différente, elle se heurtait à l' « étroit particularisme qui lève les uns contre les autres Galoas et Pahouins, Galoas et Bakalais, etc. »[5]. De temps à autre un incident, réveillant les « haines de races » assoupies, rappelait à la prudence[6]. En admettant la solution territoriale, fallait-il, dans le cas des lacs du Sud, subordonner les Fang à un chef galoa, ou l'inverse ? L'écrasante supériorité numérique des premiers militait en faveur d'un commandement fang. Mais les Galoa pouvaient arguer de la possession coutumière des lacs, et du précédent de « N'Combé, dit le roi-soleil, fils d'un Enenga et d'une Galloase », qui, juste avant l'occupation française, avait fait l'unité de son peuple et régné sur tout le pays[7]. Pouvait-on négliger leur « grosse

1. KINGSLEY, 1897, p. 163.
2. BALANDIER et PAUVERT, 1952, p. 51.
3. BALANDIER, 1949, p. 17.
4. D'une façon générale, signalait jadis un administrateur colonial, « on peut poser en principe qu'une pahouine ne se marie jamais avec un étranger à sa race ». (Rapport sur l'organisation de la subdivision de Lambaréné, 15 mai 1920, archives locales.)
5. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport annuel, 1921, archives du poste de Lambaréné.
6. En 1923, l'un des leurs étant mort avec « tous les aspects d'un meurtre rituel » par le « fétiche de l'éléphant », les Fang partirent en bande dans le but avoué de « faire la guerre aux Bakalais », spécialistes de la chasse à l'éléphant. (Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mai 1923, archives de Lambaréné.)
7. Rapport sur l'organisation de la subdivision de Lambaréné. Cf. ci-dessus.

influence, augmentée de leur caractère de pseudo-lettrés et surtout de traitants ou d'employés subalternes de l'administration... »[1] ?

Toutes les solutions ont été essayées. Y compris celle qui plaçait, au-dessus des chefs de canton à commandement territorial, des « chefs de groupement » ayant droit de regard et de juridiction sur les ressortissants de leur propre ethnie, dispersés dans les différents cantons. Aucune n'a donné durablement satisfaction. A la longue cependant, la solution territoriale tend à prévaloir. Depuis les années 30, les villages des trois lacs et des branches affluentes de l'Ogooué sont tous groupés sous un commandement unique dit des « lacs du Sud ». A la tête, un chef fang. Tant bien que mal, les Galoa s'y résignent.

---

1. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, déc. 1921, archives de Lambaréné.

B. — Un « nomadisme » invétéré

Avant d'aboutir aux lacs, chacun des trois groupes a longtemps cheminé daus la forêt. Ce que pouvait être cette vie errante, au moins celle des Fang, nous en avons quelque idée en lisant les descriptions de Mgr Martrou et de V. Largeau. Parfois un village restait quinze ou vingt ans à la même place. Mais ordinairement quand, après quatre ou cinq ans, les toitures se perçaient, les écorces des murs commençaient à pourrir et la cour du village à se raviner, plutôt que de le reconstruire à la même place, le groupe en profitait pour se transporter à 10, 20 ou 50 km de là. Le déplacement se faisait en plusieurs temps. Quelques hommes partaient en avant-garde. Le gros de la population suivait, emportant « les enfants, les caisses remplies de hardes, les marmites, les ustensiles de cuisine, les fétiches »[1]. Au nouvel emplacement, la première tâche était de préparer les « plantations ». Jusqu'au moment des premières récoltes, que de temps perdu en va-et-vient jusqu'aux anciens champs ! Pendant des mois, tout le monde s'entassait dans des cases provisoires, « faites d'écorces d'arbres redressées, en guise de planches », disposées en deux files parallèles, « dans un long et étroit boyau percé dans l'épaisse forêt, laissant entre elles une rue de 3 m de largeur, barrée à ses deux extrémités et coupée de distance en distance par des blockhaus de troncs d'arbres non équarris »[2]. Quand enfin la vie était organisée, pouvait commencer la construction du vrai village. Quelques années encore, lorsque le village restait en place et qu'il n'y avait pas d'ennemis à craindre en chemin, les gens fréquentaient leurs anciens lieux de chasse ou de pêche. Puis venait l'abandon définitif du vieil emplacement.

L'implantation successive des Galoa, des Akélé et des Fang en bordure des lacs était-elle de nature à stabiliser leur habitat ? Non, car elle laissait subsister, l'impulsion migratoire éliminée, toutes les causes classiques compromettant la durée d'un village bantou : inconvénients qu'un site révèle toujours à la longue, besoin de changement, éloignement progressif des champs cultivés, morts qui finissent par rendre un emplacement suspect, rêves et signes interprétés d'une certaine façon, querelles intestines, etc.[3]. Les villages ne se seraient fixés une fois pour toutes que si la colo-

---

1. Martrou, 1909.
2. Largeau, 1901, article « migrations », p. 35.
3. A propos des villages fang, le capitaine Périquet énumérait, comme facteurs de déplacement, indépendamment du mouvement vers les points de commerce : « l'hostilité avec les villages voisins, plusieurs morts simultanées à de courts intervalles, des superstitions locales, la destruction de la forêt qui éloigne de plus en plus les défrichements nécessaires aux plantations... etc. ». (Périquet, rapport manuscrit.) Chez les habitants de la Ngounyé et de la Nyanga, étudiés par Le Testu, le village demeurait au même endroit « au maximum dix ans. Je n'ai jamais constaté de village ayant une vie plus longue, je dis : à l'état de nature. Car notre intervention... a changé beaucoup de choses ». Quant aux raisons de cette instabilité : « Pour un oui, pour un non, pour un rêve de femme, pour une mortalité trop grande, en raison de la mort du chef, sous d'innombrables prétextes quelquefois enfantins, le village s'en va. Quelquefois il se déplacera de sa longueur ou de sa largeur ; d'autres fois il s'en ira à des journées de marche ». (Le Testu, 1940.) A propos des « Bakalais », Du Chaillu notait déjà, longtemps auparavant : « Quand un homme meurt, la stabilité de leur établissement est fort ébranlée du coup. S'il en meurt un second, tout le monde déménage ». (1863, p. 434.) Au nord de l'Estuaire, demandant à un chef Mbondémo,

nisation leur avait créé des ressources permanentes à des endroits déterminés. Or ce n'a pas été le cas.

A la fin du XIXe siècle, les factoreries avaient créé des points d'attraction, surtout à Ezanga dont les rives se peuplèrent de Fang. Les villages firent le cercle autour : pour leur propre commodité et aussi, certainement, pour s'imposer comme intermédiaires aux gens venant de l'intérieur. Mais au bout de quelques années, le régime concessionnaire instauré, la plupart des boutiques s'en allèrent. Plus récemment, la présence d'exploitants européens a valorisé les emplacements proches. Il était tentant de s'installer à pied d'œuvre, au début pour livrer le bois coupé, plus tard pour s'employer en cas de besoin ou pour vendre des vivres. Mais si les chantiers forestiers ont toujours été plus nombreux dans certaines parties des lacs, comme la rive sud-est d'Ezanga ou la branche occidentale d'Oguémoué, leur trait caractéristique est la mobilité. On ne pouvait compter sur eux pour stabiliser les villages. Restent les cultures. Nous avons vu leur grand développement récent, en fonction des débouchés commerciaux, sur place et dans les centres. Mais rien n'a changé en matière de techniques agricoles. Elles reposent toujours sur la jachère de longue durée, d'où l'obligation de déplacer les champs sans cesse. Par-dessus le marché, il n'existe pas de système foncier rigide, cantonnant chaque clan ou chaque famille dans l'exploitation d'un finage déterminé. Combiné à la parenté par les femmes, le principe patrilocal, suivi par les Galoa, amène l'éparpillement des clans dans de nombreux villages. La propriété clanique du sol, si la notion existe, doit être nécessairement très souple. Quant aux Fang, ils sont dépourvus de toute tradition foncière, et n'ont acquis, à leur arrivée, qu'un simple droit d'installation. Ainsi, nous le voyons, rien ne retient les villages là où ils sont, et les causes sociologiques ou les facteurs occasionnels de mobilité jouent librement.

Les cartes anciennes, les documents officiels, l'enquête directe permettent d'affirmer que depuis cinquante ans la population n'a pas cessé de nomadiser d'un lac à l'autre, d'une rive à celle d'en face, d'un promontoire au suivant. Un chassé-croisé ininterrompu. Nombédouma (Galoa) et Ntambé (Fang) figuraient déjà sur la carte de Haug à leur emplacement actuel. Avec Odimba (Fang), venu peu après, ce sont à peu près les seuls villages qui n'aient pas déménagé. Encore n'est-il pas exclu qu'ils aient regagné, après s'en être éloignés un certain temps, leur site primitif. Comme les points favorables ne sont pas en nombre illimité, des groupements, appartenant ou non aux mêmes ethnies, se sont fréquemment succédés dans les mêmes lieux. En général, chaque fois qu'il bouge, un village se choisit un nouveau nom. Il lui arrive cependant de conserver l'ancien. Il arrive également que le nom, demeuré attaché au site, resserve aux successeurs. Eyameyong est un nom fang repris par un groupement eschira ; Ngyaber celui d'un ancien village akélé, Ngyabêta, réutilisé et déformé par une communauté fang. L'appellation courante est du reste loin de concorder toujours avec la dénomination officielle.

Les villages ne se déplacent pas forcément en bloc. Très souvent ils se scindent : deux ou plusieurs groupes tirent chacun de leur côté ; ou bien une famille quitte un village pour en rejoindre un autre ou fonder un établissement autonome[1]. Sans cesse, les groupements se font et se défont.

---

dont le village avait bougé à différentes reprises, « les raisons de ces migrations successives », la « première fois », fut-il répondu à l'explorateur, « un homme était mort dans l'endroit choisi, qui, dès lors, ' ne valait plus rien '. La seconde fois, il avait fallu se déplacer parce qu'on avait abattu tous les palmiers, et qu'on ne pouvait plus faire de mimbo (vin de palmier)... » (p. 122). On pourrait sans peine multiplier citations et exemples. Toute la difficulté, en présence de ces faits, consiste à faire la part des nécessités de l'agriculture à longue jachère (dite itinérante) et des facteurs non agricoles de mobilité. A cet égard, l'intérêt des lacs du Sud est qu'étant entourés d'une frange continue de cultures, et les déplacements ne s'accomplissant jamais que de rive à rive, la responsabilité des premières est réduite au minimum. Nous entendons par là que, dans les conditions locales, la mobilité des champs ne *détermine* pas celle de l'habitat. Elle la rend simplement possible, comme on va le voir.

1. Il s'agit là d'un processus de portée absolument générale, et pas simplement en Afrique centrale. Partout, chez les populations d'agriculteurs mobiles, scissions et recombinaisons, mettant en jeu les éléments constitutifs d'un groupement, interfèrent inextricablement avec le mouvement propre de ce dernier. Concernant cette double instabilité du village, à la fois géographique et sociologique, on trouvera des données circonstanciées dans les études faites dans l'ex-Rhodésie, chez des cultivateurs pratiquant le système « chitiméné », en particulier celles d'Audrey RICHARDS (1951) et de D. PETERS (1950). Dans le domaine de son enquête, ce dernier a trouvé que chaque village se déplaçait en moyenne tous les cinq ans et demi, compte non tenu des déplacements inférieurs à un mille. Les raisons alléguées étaient les suivantes : l'épuisement des réserves d'arbres à brûler

Mais, dans l'ensemble, le fractionnement l'emporte, depuis le début du siècle. Il y avait autrefois de très grands villages. En particulier chez les Fang. Plusieurs groupes familiaux se réunissaient pour former un village unique qui prenait le nom de mfagh. Mises bout à bout les rangées de cases de chaque famille restaient « séparées par des corps de garde construits au milieu de l'unique rue ». Quelques-uns de ces mfagh n'avaient « pas moins d'un kilomètre de long, avec quelquefois huit ou dix fortins à l'intérieur »[1]. Maintenant, les groupes familiaux cherchent au contraire à s'écarter les uns des autres. Cette tendance est en rapport avec la distension des liens de parenté entre groupes de même ascendance, à mesure que les générations s'écoulent[2]. Elle a toujours existé, mais ne se trouve plus contrebalancée comme jadis par le désir de sécurité, qui poussait les lignages à se rapprocher pour mieux se défendre. De plus, la compétition économique vient s'ajouter aujourd'hui aux causes traditionnelles de mésentente. En l'absence d'une vigoureuse progression démographique, la fragmentation des villages conduit à des groupements minuscules, comme il en existe de nombreux exemples au bord des lacs. Cet habitat pulvérisé complique la tâche des fonctionnaires territoriaux, et dilue en l'éparpillant l'autorité des responsables locaux. C'est la raison pour laquelle, comme dans tant d'autres régions, l'administration coloniale a réagi en essayant de recoller les morceaux disjoints des villages. Elle s'est efforcée également de ramener au bercail les habitants dispersés dans les campements de culture ou, à certaines époques, dans les chantiers forestiers. Un rapport de 1924 parlait des « gros groupements que nous sommes arrivés, non sans peine, à créer »[3]. Quatre ans plus tard, le chef de subdivision annonce qu'il « a fait procéder à des regroupements de villages. Ce sont des opérations qui doivent avoir lieu périodiquement... Elles ont surtout pour but de ramener dans des agglomérations stables les dissidents qui s'en sont échappés pour créer de petits hameaux »[4]. En 1935, des regroupements, une fois de plus, sont en cours[5]. Les villages actuels datent de cette époque. Mais déjà plusieurs ont éclaté. A la fin de 1935, il y en avait 31, dont 7 d' « étrangers ». A présent, les « étrangers » sont presque tous repartis, mais les villages autochtones sont passés de 24 à 35. Encore s'agit-il de villages officiels, dont un certain nombre n'ont déjà plus d'existence réelle. Des trois populations qui se côtoient dans les lacs, les Akélé, sans aucun doute, sont la plus mal fixée. Comme autrefois dans la forêt, leurs villages microscopiques sont toujours en mouvement. A une ou deux exceptions près, et contrairement à leurs voisins, ils n'ont rien fait pour améliorer leurs habitations.

---

dans 42 % des cas, ce qui nous ramène au système agricole ; les difficultés de ravitaillement en eau, des sols ne convenant pas aux cultures secondaires, l'érosion du site villageois, le mauvais état des habitations (cette dernière raison n'en est d'ailleurs pas une), ensemble, dans 24 % ; une mortalité exagérée dans l'ancien site ou l'attrait particulier du nouveau, dans 10 %. Quant au quart restant, la raison s'en trouvait dans la partition d'un groupement (p. 53).

1. Largeau, 1901, p. 677.
2. Balandier et Pauvert, 1952, p. 53.
3. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mars 1924, archives administratives de Lambaréné.
4. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport pour le 3e trim. 1928, archives administratives de Lambaréné.
5. Subdivision de Lambaréné, rapport de tournée dans les Lacs du Sud, oct. 1935, archives administratives de Lambaréné.

LES LACS DU SUD - situations des groupements en 1953

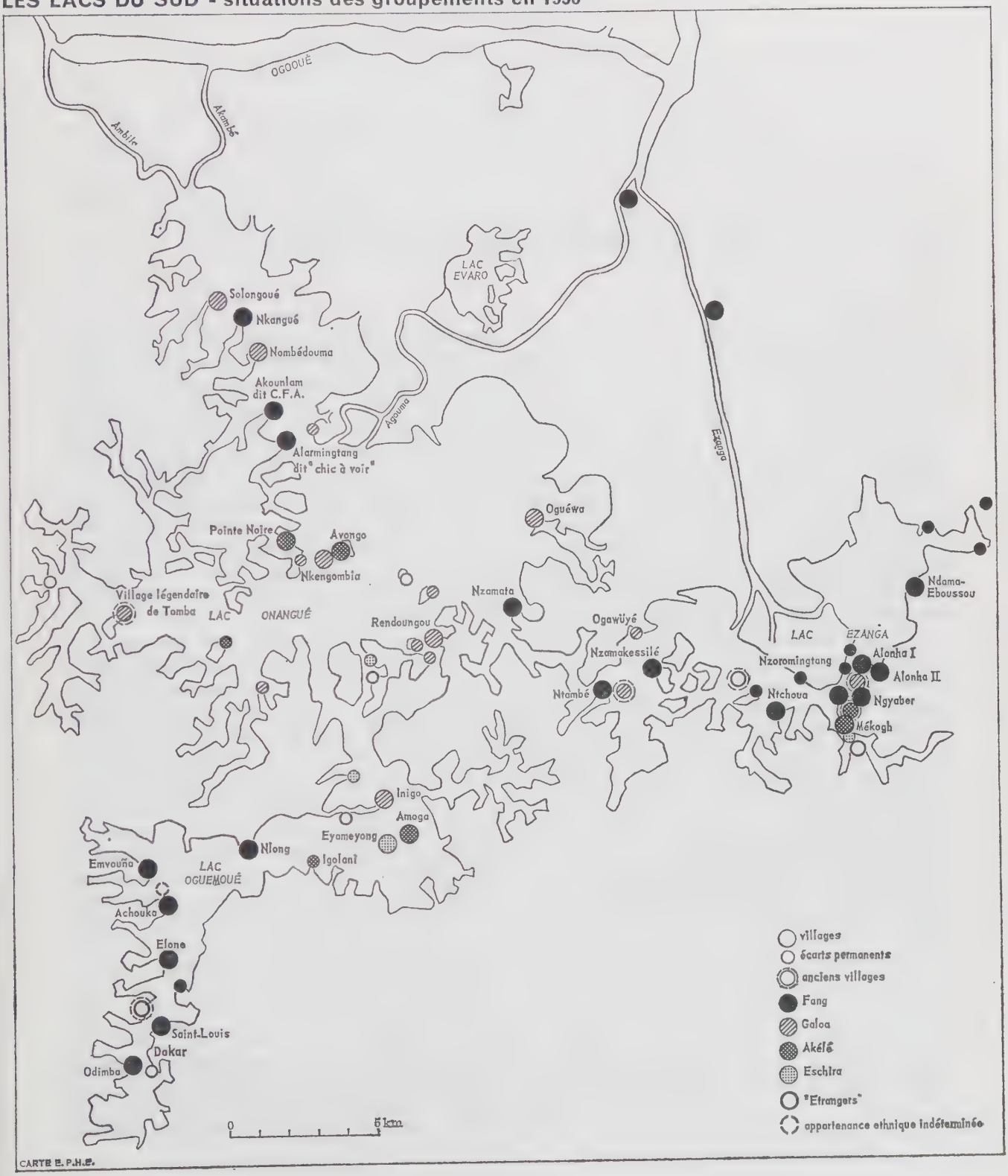

C. — Une dépopulation inquiétante

En dépouillant les dossiers et les archives de la subdivision de Lambaréné, nous avons pu obtenir, outre les chiffres du dernier recensement (juin 1951), des données numériques très complètes sur la population des villages des lacs en 1947, 1940 et 1937. Les totaux sont tout à fait concordants. De 1937 à 1951, ils jalonnent une diminution régulière. La population du canton est passée de 3 593 habitants en 1937 à 2 852 en 1940, 2 017 en 1947, 1 852 en 1951. Ces chiffres concernent uniquement les villages, à l'exclusion des travailleurs vivant sur les chantiers. Par contre ils englobent la population des groupements d'étrangers constitués au moment de la crise des bois. En ne considérant que les villages Galoa, Akélé et Fang, nous aboutissons aux chiffres suivants : 3 024 (1937), 2 619 (1940), 1 951 (1947), 1 762 (1951). Soit une perte de 42 % environ en quinze ans. Suivant l'ethnie, la chute a été plus ou moins brutale. La population des villages fang est passée de 1 913 à 1 221 habitants (— 36 %), celle des villages galoa de 750 à 393 habitants (— 48 %), celle des villages akélé de 361 à 148 habitants (— 68 %). Relativement moins atteints, les villages fang groupaient en 1951 69 % de l'effectif total, au lieu de 63 % en 1937[1].

Cette dépopulation n'est pas un phénomène isolé. On la constate dans tout le bas Gabon, de Ndjolé au cap Lopez et du Mouni au Setté-Cama : « la côte est de plus en plus déserte », écrivait quelques années avant la guerre le grand administrateur Le Testu, « mais il y a seulement vingt-cinq ans elle ne l'était pas : Iguéla, Sette-Cama, Nyanga, Mayumba étaient des centres administratifs et commerciaux. De ces quatre points, il ne reste que Mayumba et encore je suis sûr que la population ne s'y est pas accrue. Sette-Cama avait une mission catholique, fermée la mission catholique et c'est tout dire. Mayumba avait un séminaire ; fermé le séminaire, et la mission fermera à son tour demain ou après-demain. Où sont donc les habitants ? Ils sont morts comme sont mortes toutes les races qui les ont précédés, toutes les races aux défrichements desquelles nous devons les peuplements d'Ocoumé qui font la prospérité des budgets et la ruine de la Colonie »[2]. Tout phénomène de dépeuplement admet deux explications : des départs en excédent par rapport aux arrivées, ou les décès l'emportant sur les naissances. Envisageons donc l'une et l'autre possibilité.

---

1. En élargissant le champ d'observation à la subdivision de Lambaréné tout entière, il est possible d'allonger la période de référence. Dans des limites qui n'ont guère varié depuis, cette unité comptait en 1920 12 205 contribuables. Ajoutons 10 % pour tenir compte des malades, infirmes, vieillards exemptés de l'impôt, et nous obtenons quelque 13 500 adultes. Leur nombre se réduira à 10 800 en 1927, 7 800 en 1947, 6 281 en 1951 (chantiers non compris). On peut discuter la valeur de chaque recensement pris en particulier, mais la tendance générale ne prête à aucune contestation.

2. Département du Woleu-Ntem, rapport politique, 1934.

a) L'émigration.

Peu de gens, durant la période écoulée, se sont éloignés des lacs en groupes constitués. Les Fang eux-mêmes, arrivés longtemps après les Galoa, ont solidement accroché leurs villages aux rives. Des Mvömö d'Akounlam sont partis rejoindre une autre fraction de leur « ayong », à Junckville, en amont de l'Ogooué. Quelques familles décimées ont été s'agréger à des groupes parents ou alliés, établis ailleurs. Et c'est tout. Les Akélé seuls ont continué, dans une certaine mesure, à justifier leur réputation de gens qui ne tiennent pas en place. Plusieurs groupes, mentionnés par Haug sur sa carte, ont disparu sans laisser de traces.

Dans l'ensemble, l'émigration est restée une affaire individuelle. Les documents, l'enquête sur place révèlent de nombreux départs. Les chiffres, malheureusement, font défaut, et l'on hésite à avancer un ordre de grandeur. Ce sont surtout Lambaréné et Port-Gentil qui ont attiré les partants. La colonie « galoase » de Port-Gentil était évaluée en 1950 à 500 personnes. Reste à savoir combien venaient des lacs. Au seul village de Nombédouma, dont la population a diminué de plus de 150 habitants en quinze ans, se rattacheraient une centaine d'émigrés, répartis entre les deux centres. Les pyramides d'âges (voir ci-après) font ressortir d'autre part un déficit caractéristique des âges moyens. Chez les Fang, ce déficit ne s'observe que du côté des hommes, et ne touche que les classes de vingt-cinq à quarante ans. Il semble plus accusé chez les Galoa ; l'échancrure, surtout, remonte plus haut, mais les femmes demeurent, là encore, autant qu'on puisse s'en rendre compte, proportionnellement peu touchées.

Quels ont été les motifs des départs ? Les mêmes qu'ailleurs : l'attrait des salaires, des magasins, des facilités de toute sorte, des distractions, du mouvement que l'on ne trouve qu'en ville ; la fuite devant les contraintes et les menaces de la société coutumière. Mais il faut tenir compte en outre de circonstances particulières aux lacs : 1° La proximité des deux centres : il suffit de quelques heures de pirogue pour atteindre Lambaréné, d'une nuit sur l'*Avanga* pour gagner Port-Gentil. Beaucoup ont des occasions de s'y rendre. De retour, ils ressentent davantage l'absence de boutiques dignes de ce nom, d'une poste, d'écoles, de dispensaires. 2° Le souvenir nostalgique d'une ancienne prospérité. Certes, comparés à d'autres, les villageois des lacs sont favorisés ; la présence d'un marché régional où ils peuvent écouler manioc et poisson leur garantit des revenus qui sont loin d'être négligeables. Les gens des lacs consomment des denrées européennes, s'habillent convenablement, utilisent des quantités d'objets importés. Mais leurs bénéfices actuels ne sont pas à comparer avec ceux que leur ont rapportés l'ébène et le caoutchouc, puis le bois. Il en résulte deux choses. D'abord une sourde rancœur envers les Européens, dont « beaucoup sont riches à cause de notre lac Onangué ». Ensuite le désir, faute de pouvoir revivre l'âge d'or de la traite et de l'okoumé, d'aller chercher fortune en ville. 3° Une instruction généreusement distribuée par les Missions, et notamment celle de Ngomo, dont les lacs sont le champ favori. Instruction primaire, mais aussi instruction technique dans des écoles professionnelles. Ces écoles ont formé de nombreux charpentiers et menuisiers. De là, dans les villages des lacs, comme d'ailleurs aux environs de Lambaréné, le grand nombre de maisons charpentées, munies de vérandas, de portes, de fenêtres, de panneaux mobiles, parfois avec étage (photo 89). De là les tables, les chaises, les fauteuils que l'on voit (et dont on se sert) partout. Mais, soit comme « écrivains », soit comme ouvriers spécialistes, les anciens élèves trouvent peu de débouchés dans les chantiers environnants, et de toute façon vivre en pleine forêt ne leur dit rien. L'alternative est pour eux de végéter sur place, ou de trouver une place en ville. 4° La vie coutumière paraît présenter dans les lacs des aspects particulièrement déplaisants. Le Dr Schweitzer a dit comment, dans tout le pays, « à la peur du poison s'ajoute celle du pouvoir magique qu'un homme peut exercer sur un autre »[1]. Les lacs sont le lieu où fleurissent, à distance respectueuse des autorités administratives et à l'écart des voies fréquentées, aussi bien le culte

1. Schweitzer, 1952, p. 71.

PYRAMIDES DES AGES DES POPULATIONS DES LACS DU SUD
(Onangué, Oguemoué, Ezanga)

GROUPEMENTS FANG

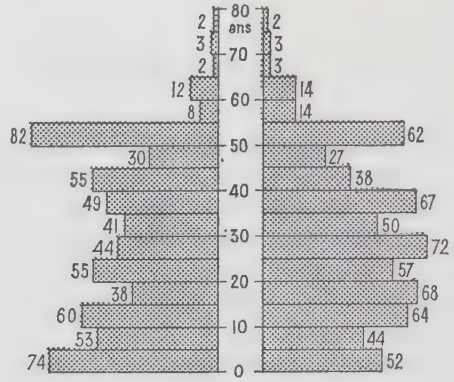

608 hommes

637 femmes

GROUPEMENTS GALOA

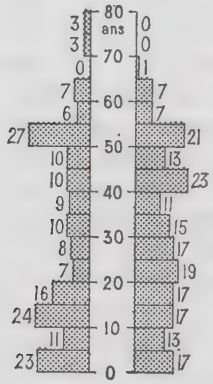

174 hommes

198 femmes

GROUPEMENTS AKÉLÉ
ET ESCHIRA

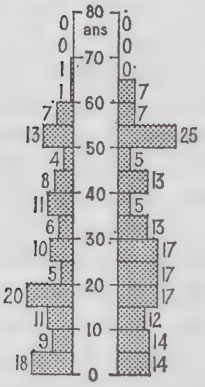

124 hommes

166 femmes

TOTAL
(échelle horizontale réduite de moitié)

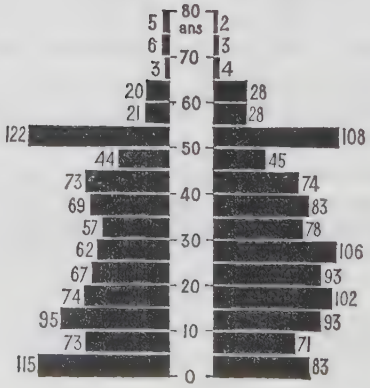

906 hommes

1001 femmes

galoa de l' « Ombwiri »[1], l'esprit qui hante les lieux élevés, les forêts épaisses, les eaux profondes, que la version syncrétique élaborée par les Fang sous le nom de « Mbwiti ». Leurs manifestations font peser sur les villageois une menace qui n'est pas simplement d'ordre magique[2]. Les gens n'aiment pas s'aventurer seuls sur les chenaux peu fréquentés de la région deltaïque, au nord-est des lacs.

b) Le marasme démographique.

A elle seule, l'émigration ne saurait rendre compte de la dépopulation accélérée qui frappe les groupements riverains. Elle n'a fait qu'aggraver les effets d'une mauvaise démographie. Sur le fait en soi, les renseignements dont on dispose sont trop concordants pour laisser place au doute : le bas Ogooué constitue bien, en ce qui concerne le mouvement naturel de la population, l'un des secteurs les moins brillants de tout l'ensemble constitué par le Gabon et le Congo. Le problème est seulement de savoir si cette situation tient à une mortalité excessive, ou à des naissances moins nombreuses qu'ailleurs. Nous avons la chance d'avoir, de la plume du Dr Schweitzer, un tableau des affections les plus courantes dans la région de Lambaréné[3]. Or qu'y trouvons-nous ? La malaria, dont les enfants « pâtissent beaucoup » ; la dysenterie amibienne ; le pian ; la lèpre ; les ulcères phagédéniques, qui fleurissent à raison de l'incroyable négligence de bien des Gabonais, qui laissent s'infecter leurs puces-chiques, au lieu de les extraire à temps. La pneumonie occupe une place de choix. « Un très grand nombre d'enfants » et « la plupart des vieillards » en meurent. Particulièrement funeste est l'habitude fang « de camper sur les bancs de sable » pendant les expéditions de pêche estivales. N'oublions pas un « grand nombre d'affections cardiaques ». De quoi occuper plusieurs vies de médecins, et justifier tous les dévouements. Mais, somme toute, un tableau banal dans son cadre africain. Et la maladie du sommeil ? Le bas Ogooué ne paraît pas avoir été l'un de ses foyers originels. Elle serait descendue de Franceville, après l'ouverture du fleuve au trafic de bout en bout. Des cas ont été signalés dès 1898, mais, vers 1925 « aucun réveil épidémique ne s'était encore produit »[4]. Il reste qu'à cette époque et depuis, les lacs du Sud ont été le siège d'une certaine endémicité. Le Dr Schweitzer faisait mention d'un foyer « sur les lacs au-delà de N'Gômô »[5]. Vingt-cinq ans plus tard, une tournée médicale y enregistrait un « indice de contamination » de 5,65 %, le plus fort de tout le district. Rien de catastrophique cependant : les lacs du Sud sont à portée de secours. Au total, il est peu vraisemblable qu'au cours des cinquante années écoulées la mortalité, compte tenu des âges, se soit élevée très au-dessus du taux moyen pour le sud de l'Afrique équatoriale.

Et les naissances ? Une fois de plus, nous allons recourir aux présomptions fondées sur la répartition par âges. Cette méthode est légitime dans la mesure où elle sert à confronter des populations à mortalité comparable, et de même structure générale. Or, à cet égard, rien ne semble distinguer particulièrement les gens du bas Ogooué de leurs compatriotes ruraux du reste du Gabon. Pour nos calculs, nous avons utilisé le fichier modèle de la population établi par le chef du district de Lambaréné. La ventilation entre les groupes ethniques s'est faite en tenant compte du statut propre à chacun, et non de son appartenance à tel ou tel village. A l'intérieur de chaque groupe, les individus ont été répartis en classes d'âges échelonnées de cinq en cinq ans. Partant de là, nous avons obtenu : 1° le pourcentage des enfants de moins de quinze ans par rapport à la population

---

1. Voir à ce sujet M. Kingsley : « ... among the M'Pongwe and the tribe who are the parent tribe of the M'Pongwe... O Mbuiri is a distinct entity, while among the neighbouring tribes he is a class, i.e. there are hundreds of O Mbuiri or Ibwiri, one for every remarkable place or thing, such as rock, tree, or forest thicket, and for every dangereous place in a river ». (1897, p. 167 à 169.)
2. Cf. Balandier, 1949, p. 41 : « La fondation d'un temple Bwiti exige, en principe, un sacrifice humain... celui qui parle est menacé de mort comme celui qui cherche à savoir, par curiosité... ».
3. Schweitzer, 1952, p. 74-75, 103 à 119.
4. Blanchard et Laigret, rapport manuscrit.
5. Schweitzer, 1952, p. 104. Rappelons qu'il s'agit d'une réédition.

totale ; 2° l'indice enfants/femmes adultes, moins affecté, rappelons-le, par le départ des hommes jeunes. La proportion des enfants se monte à 28,4 % chez les Galoa, 28,4 % également chez les Akélé et 26,6 % chez les Fang. Pout 100 femmes adultes, on compte respectivement 71, 73 et 68 enfants dans les trois ethnies. Ces chiffres prêtent à deux constatations : 1° d'un groupe à l'autre, les différences sont négligeables ; 2° les valeurs obtenues sont basses et semblent impliquer moins de naissances qu'il n'en faudrait, dans les conditions moyennes de l'Afrique centrale, pour éponger la mortalité. Il ne s'agit bien entendu là que d'une approche grossière, et purement comparative. Mais son résultat est en accord avec les enquêtes du Service de Santé. En 1947, l'interrogatoire de plusieurs milliers de femmes dans le district de Lambaréné avait abouti aux chiffres suivants, mesurant le nombre moyen de grossesses déclarées par les femmes (adultes) de tout âge : Galoa, 1,01 ; Fang, 0,70 ; Akélé, 0,61. En raison des difficultés de l'enquête, et des multiples causes d'erreurs en jeu, il ne s'agit là que d'approximations. Mais ces valeurs prennent tout leur relief comparées à d'autres obtenues simultanément dans l'intérieur du pays : 2,07 dans les villages bavoungou, 2,90 dans les villages bapounou, 2,60 dans les villages eschira.

Comment expliquer une fécondité comparativement aussi basse ? Une fois de plus, pour essayer de comprendre, il va nous falloir élargir le champ d'observation. Rien qui soit propre, en effet, aux lacs du Sud. C'est tout le bas Ogooué, et dans une moindre mesure l'ensemble des régions côtières du Gabon, qui sont en cause. Dans ce vaste domaine, les textes, documents et témoignages de la période contemporaine insistent, à tort ou à raison, sur quatre points. Il s'agit d'abord de l'extrême facilité des mœurs, allant jusqu'à l'adultère tarifé ou, selon les termes d'un ancien rapport administratif, « la prostitution absolue »[1]. Rien de neuf à cet égard : les auteurs du siècle dernier, nous le savons, en disaient déjà autant. Second point : la décadence du mariage et des coutumes matrimoniales. Beaucoup de filles continuent à se marier très jeunes, et parfois bien avant l'âge légal. La polygamie successive, par les divorces à répétition, n'innove guère davantage, en dépit des scrupules parfois manifestés par l'administration coloniale[2]. Mais voici l'institution elle-même menacée de disparition : il y a beau temps que les femmes oroungou « trouvent plus commode de ne pas se marier et de vivre à la petite semaine avec des travailleurs du cap Lopez », et qu'il n'y a plus dans les villages alentour « de mariage suivant le statut de la race »[3]. Cette mode a fait école dans les lacs du Sud où, chez les Galoa, les unions légitimes font de plus en plus place à l' « ironda », le concubinage. Au lieu d'aller rejoindre un mari, la fille reste au village, et c'est son partenaire qui vient, pour une durée variable, demeurer avec elle. Encore doit-il, tant qu'il vit avec sa « belle-famille », rendre les services qu'il plaît à celle-ci d'en exiger, et satisfaire d'incessantes demandes d'argent. Il est aussi beaucoup question — c'est notre troisième point — des maladies vénériennes. Certains documents n'hésitent pas à leur imputer une lourde part de responsabilité[4]. Notons que les premières mentions de la syphilis au Gabon sont anciennes[5]. Il est vrai qu'à cette époque l'étiquette syphilitique était facilement accolée à ces « rhinopharyngites mutilantes », dont l'origine tréponémique est certaine, mais que les médecins d'aujourd'hui tendent plutôt à attribuer au pian (très répandu dans le bas Ogooué)[6]. De toute façon, la syphilis n'est plus considérée comme un facteur

1. Rapport sur l'organisation de la subdivision de Lambaréné, 15 mai 1920, archives administratives locales. C'est aux femmes enenga que s'appliquait la remarque.

2. Voici ce qu'on lit dans un ancien rapport administratif : « le mariage n'est plus qu'un accouplement... La facilité avec laquelle l'Administration, au nom du principe mal compris de la liberté individuelle, accordait en un temps la rupture du mariage, n'a pas été sans créer cet état de choses... Aux règles strictes et cruelles qui guidaient les relations de tous les membres de la famille les uns avec les autres, on a opposé paradoxalement la liberté de l'individu, sans aucune doctrine de remplacement. Qu'en est-il résulté ? Anarchie et prostitution ». (Circonscription du Bas-Ogooué, rapport annuel, s. d., archives administratives de Lambaréné.)

3. Gabon, rapport politique annuel, 1921.

4. « Cette licence des mœurs a entraîné avec elle les maladies vénériennes, leur propagation avec leurs conséquences les plus désastreuses : la stérilisation et la mortalité infantile ». (Gabon, rapport annuel, 1947.)

5. Cf. Ballay, cité par le Dr Gros (1889-1890) : « on rencontre d'autant moins la syphilis au Gabon qu'on s'avance davantage dans l'intérieur du pays ». Circulant peu après 1880 entre l'Estuaire et l'Ogooué, un autre médecin (Ballay l'était lui-même), observant « chez les Pahouins Ebenvoul une lèpre affreuse » qui s'attaquait surtout « à la figure et aux parties génitales des femmes et des enfants », disait pencher pour sa « nature syphilitique ». (Lota, 1883.) Il ne s'agissait sans doute que du plan.

6. Floch, 1945.

de stérilité, mais seulement — et encore avec réserves[1] — d'avortements spontanés ou de mortinatalité. On accuse plutôt la blennoragie[2], dont le Dr Schweitzer, bien placé pour en juger, estime que « tout le monde », aux environs de Lambaréné, est atteint, ou a été atteint. Enfin, quatrième et dernier point, les enfants sont loin d'être toujours désirés ; fin essentielle du mariage traditionnel, ils font figure à présent, pour beaucoup, de gêne et d'empêchement[3].

Devons-nous accepter telles quelles les vues couramment admises, sur les causes de dégradation de la fécondité dans le bas Ogooué ? Les faits paraissent bien établis. Une contre-épreuve semble même s'offrir : au sortir de la rivière Ambila, presque en face de Ngomo, le petit village d'Izolwé se singularise par sa composition démographique : 33 enfants pour 13 femmes adultes ! Renseignements pris, ils sont la descendance du pasteur Nzavé, de ses quatre fils et de ses filles, un microcosme que son adhésion aux valeurs chrétiennes et son style d'existence placent précisément hors d'atteinte des facteurs évoqués. Mais d'autres exemples africains — pour ne pas parler des Antilles — doivent nous inciter à la prudence, particulièrement en ce qui concerne les effets de l'instabilité des unions et de l'infection gonococcique : dans la Cuvette congolaise, « les aires de dénatalité et celles de forte endémicité vénérienne ne coïncident pas »[4]. De toute manière, les faits constatés, dans l'ordre des comportements matrimoniaux et sexuels, ne sont que des symptômes : ils manifestent une altération en profondeur des structures sociales. Se penchant sur le cas des Fang, G. Balandier a essayé de démonter le mécanisme qui, de proche en proche, à partir d'un dérèglement initial des institutions, pouvait aboutir à compromettre le remplacement des générations. Son interprétation met en cause la métamorphose de la « dot », dont la fonction était de régler « la répartition des femmes », en un véritable « prix ». Les femmes désormais soumises à la loi de l'offre et de la demande, le mariage est devenu un investissement, une spéculation. Les plus riches, qui sont en moyenne les moins jeunes, accaparent les filles ; « le grand nombre des célibataires multiplie la prostitution et l'adultère ». L'indemnité d'adultère perd son caractère de réparation pour se transformer en revenu[5]. A la limite, l'adultère lui-même se mue en industrie. Tout cela sous l'afflux des « bioum », les marchandises d'origine européenne. Des processus analogues de compétition pour les biens se sont certainement développés chez les vieilles populations de l'Ogooué, en minant pareillement les disciplines sociales[6]. Ici, nous l'avons vu, le point de départ est ancien, puisque dès l'aube de la colonisation les jeux semblent avoir été faits. Les Fang n'ont été atteints que plus tard, du jour où ils nouèrent des relations suivies avec la côte. Mais pas moins sévèrement : la situation que nous avons décrite au bord des lacs, où plus rien ne les distingue de leurs prédéces-

1. On a, écrivait un médecin il y a quelques années, « une tendance trop marquée à attribuer tous les cas d'avortement spontané à la syphilis ; ici plus qu'en Europe, il existe d'autres facteurs (malaria, pneumonies fréquentes, verminoses, anémies, avitaminoses et sous-alimentation, etc.) ». (Hemerijckx, 1948.)

2. Comme au Cameroun voisin où, sur la base d'une documentation relative aussi bien aux grands centres hospitaliers qu'aux départements ruraux, deux médecins estiment « troublant de constater que près de 65 % des femmes examinées [pour stérilité] dans les départements présentaient une stérilité de cause infectieuse, alors que les chirurgiens des hôpitaux de Douala et de Yaoundé, ainsi que le médecin-chef de l'Institut d'Hygiène de Douala soulignent l'importance considérable de ces mêmes facteurs infectieux, et plus particulièrement du gonocoque. Ce dernier apparaît comme le grand responsable de la stérilité dans les départements, puisqu'il a été invoqué dans 42,74 % des cas généraux, soit dans 66,20 % des causes infectieuses ». (Merle et Puech-Lestrade, 1960.)

3. « Chez tous les Omyéné », écrivait au lendemain de la guerre de 1914-1918 le médecin en poste à Port-Gentil, « les naissances sont plutôt rares. Les jeunes filles, pour éviter une maternité gênante, ont vite fait d'avoir recours aux remèdes abortifs, tandis que les parents, pour ne pas avoir à rembourser, le cas échéant, la dot versée pour leurs filles, se refusent à les marier ». (Circonscription du Bas-Ogooué, rapport annuel, 1923, archives administratives de Lambaréné.)

4. Dr Schwers, *Les facteurs de la dénatalité au Congo*. Cité par Boelaert... Chez les Ashanti du Ghana, ou « l'instabilité des mariages s'accompagne d'une modeste moralité sexuelle et, semble-t-il, d'une assez large diffusion des maladies vénériennes et particulièrement de la gonococcie », tout cela n'empêche pas une « démographie florissante ». (Gourou, 1960.)

5. Balandier, 1949, p. 17.

6. Indépendamment des femmes, la circulation, l'usage et la thésaurisation des marchandises européennes, biens hautement valorisés et âprement disputés, ont certainement beaucoup contribué à déchaîner, à l'intérieur des communautés d'habitat, ou entre elles, les violences que relatait Du Chaillu. « Ce n'est guère qu'au péril de sa vie », écrivait ce dernier, « qu'un homme acquiert des richesses, c'est-à-dire des femmes et des esclaves » (que procuraient précisément les objets d'importation). (1863, p. 372.)

seurs dans la même région, représente le terme d'une évolution entamée, il n'y a guère plus d'un demi-siècle, au contact des peuples de l'Estuaire et du bas Ogooué. C'est à l'époque de la traite, et à la traite elle-même selon toute vraisemblance, que l'on se trouve ainsi ramené, quand on cherche l'origine première du marasme démographique affectant, à des degrés divers, presque toute la population du Gabon maritime[1].

1. Ces faits concernent, rappelons-le, la période qui se termine vers 1950. Dès cette époque, des signes de redressement s'observaient chez les Mpongwé de l'Estuaire. L'enquête démographique de 1960-1961 a montré que la tendance démographique était désormais positive dans l'ensemble du Gabon Maritime (régions administratives de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime), avec des taux respectifs de natalité générale et de mortalité générale de 38 % et de 30 %. Le changement tient à la fois à un progrès de la fécondité et à une baisse de la mortalité. En ce qui concerne la première, la fécondité totale, obtenue par interrogatoire rétrospectif, s'élève, pour les femmes âgées de 45 à 49 ans au moment de l'enquête, à 2,52 et, pour les femmes âgées de 50 à 54 ans, à 2,85 ; or, en cumulant les taux de fécondité par âge calculés à partir du décompte des enfants nés vivants au cours des douze mois précédant l'enquête (fécondité « actuelle »), on trouve 4,26 et 4,35 respectivement, représentant le nombre théorique d'enfants qui seraient mis au monde par les femmes des âges considérés, dans l'hypothèse d'une fécondité constamment égale à celle observée lors de l'enquête : la différence, on le voit, est importante. Quant à la mortalité, sa diminution, « générale à l'heure actuelle au Gabon », a certainement contribué pour une part appréciable, peut-être même prépondérante, au renversement de tendance. N'oublions pas, à cet égard, que le Gabon maritime englobe les deux principales agglomérations du pays, où la protection médicale est efficace.

Tout ceci ne concerne d'ailleurs pas directement le district de Lambaréné, car la région du Moyen-Ogooué, dont il fait partie, a été groupée, pour les calculs démographiques par « grande région », avec l'ensemble des unités administratives s'échelonnant en amont, le long de l'Ogooué, jusqu'à la frontière du Congo. Dans cette entité désignée comme le « Bassin de l'Ogooué », malheureusement trop vaste pour être dotée d'une pleine signification géographique et ethnique, natalité et mortalité s'équilibrent aujourd'hui encore tout juste à 28 ‰ ! Pour les deux groupes d'âge 45 à 49 et 50 à 54 ans, la fécondité totale s'établit, d'après l'enquête, à 2,14 et 2,07 respectivement ; là encore, le cumul des taux de fécondité par âge donne des valeurs très supérieures : 3,47 et 3,60. Que, pour l'instant, les naissances parviennent à peine à compenser les décès, signifie, dans un passé tout proche encore, un mouvement naturel orienté à la baisse, conformément à ce que tout permettait, en effet, d'augurer. (Chiffres et citations tirés de : « Enquête démographique par sondage en République Gabonaise (1960-1961) », p. 3 à 8).

APPENDICE

Nouveaux développements

Passés de la cueillette et du trafic des produits de la forêt à l'exploitation des bois, puis à des activités tournées vers le ravitaillement des chantiers européens et de Port-Gentil, voici les riverains des lacs sur le point d'être entraînés dans une nouvelle métamorphose de l'économie régionale, et même nationale. C'est toute la plaine en effet, et à bien des égards le pays entier qui sont en cause. Depuis une dizaine d'années, la production d'okoumé y a fait un bond fantastique. Nous avions laissé les exportations aux environs de 300 000 t de « bois ronds » en 1953[1]. Voici qu'elles s'élèvent à 574 000 t en 1959, 628 000 t en 1960, 649 000 t en 1961, 607 000 t en 1962. Si l'on ajoute à ces chiffres les grumes livrées aux usines locales de déroulage ou sciées sur place, la production totale s'établit à 737 000 t pour 1961, et 699 000 t pour 1962. Sur un montant global de 14 867 millions de francs CFA de produits exportés en 1962, les produits forestiers entraient pour 8 905 millions et l'okoumé pour 8 077 millions[2], soit respectivement 60 et 54 % environ des ressources fournies par le commerce extérieur, en dépit de la place croissante tenue par le pétrole et le minerai de manganèse[3]. Ainsi le bois contribue-t-il pour beaucoup à rendre la balance commerciale du Gabon largement bénéficiaire (+ 5 298 millions CFA en 1962), et à assurer au pays un produit intérieur brut par tête remarquablement élevé pour l'Afrique, puisque celui-ci atteignait, en 1960, 69 800 francs CFA. La légère baisse de production constatée en 1962 semblait devoir être passagère[4]. Mais toute médaille a son revers. L'économie forestière du Gabon consiste, nous le savons, dans la cueillette de quelques arbres au plus à l'hectare, disséminés sur une immense surface[5], et remplacés dans une faible proportion par des repousses naturelles. Dans des régions où l'okoumé est exploité depuis plus d'un demi-siècle, l'appauvrissement de la forêt apparaît, suivant l'expression d'une personnalité particulièrement bien placée pour en juger, comme « un fait inévitable et irrémédiable ». Le coup d'accélérateur donné à la production depuis une dizaine d'années a sérieusement rapproché les échéances : sur quelque 11 millions de tonnes d'okoumé

1. Non compris les « équarris » — quelques tonnes — et les « sciages » : 3 182 t.
2. En admettant que toutes les exportations de « placages et contre-plaqués » provenaient d'okoumés.
3. En attendant la mise en exploitation des immenses gisements de minerai de fer que recèle le pays, et sans compter les exportations de concentrés uranifères extraits dans la région de Franceville. Rappelons que l'exploitation du gisement manganifère du Haut-Ogooué (Moanda) a commencé en mars 1962. Cependant, en raison des privilèges fiscaux de longue durée consentis aux sociétés minières et à la S.P.A.F.E. (l'ancienne Société des Pétroles d'A.E.F.), c'est du bois que continuent à dépendre presque exclusivement les ressources budgétaires du Gabon.
4. Effectivement, avec 763 000 t, 1963 a battu tous les records. Par rapport au 1er trimestre 1962, le « renversement de situation » a été tel que l'Office des Bois « en est arrivé à contingenter ses clients en 1963 alors que le contingentement s'appliquait aux producteurs en 1962 ». (*Situation économique, financière et sociale...*, mai 1963, p. 10.)
5. Pour l'okoumé seul, les permis temporaires d'exploitation couvraient, à la fin de 1959, plus de 20 000 km² (17 500 à la fin de 1957). En 1928, les « chantiers, coupes, concessions temporaires de coupe » occupaient déjà « une superficie de 1 054 000 ha, soit environ le quart » de la forêt considérée comme exploitable à cette époque. (*Nos bois coloniaux*, 1929, p. 33.) « Cette surface concédée », poursuivait le texte cité, « est excessive, mais il est évident que les producteurs se sont constitué des réserves importantes ». (Considération qui reste valable à l'heure actuelle.)

« sorties » depuis les origines jusqu'à la fin de 1962, les années 1954 à 1962 s'inscrivent au bas mot pour 5,7 à 5,8 millions, autant en neuf ans que durant toute la période antérieure. D'ores et déjà, l'épuisement des réserves que recèle encore le Gabon maritime s'annonce par une baisse continue de la qualité des bois mis dans le commerce. La qualité dite « loyale et marchande », propice au déroulage, qui couvrait encore en 1947 85 % des grumes exportées, a vu sa part tomber à 29 % en 1953, 12 % en 1957 et 6,8 % en 1962. Sans doute le marché, moins exigeant qu'autrefois, s'ouvre-t-il, comme pour le limba, à des qualités qui auraient malaisément trouvé preneur voici quelques années. Mais cette considération ne rend pas compte de la chute en valeur absolue des tonnages d'okoumé L.M.[1]. Dans les lacs du Sud, où déjà vers 1950 les beaux spécimens se faisaient rares, les symptômes d'un proche épuisement sont encore plus nets, et les titulaires des derniers permis ne doivent pas se montrer difficiles. Quelques réserves d'okoumés exploitables subsistent encore dans certains secteurs de la région côtière. Mais dans l'ensemble, les choses en sont arrivées à un tel point qu'il devenait urgent, il y a plusieurs années déjà, sous peine de voir s'effondrer à bref délai la production, de réorienter radicalement l'industrie forestière du Gabon.

Ce n'est pas tout. Durant la période écoulée, de nouveaux progrès ont été accomplis en matière de prospection systématique, d'exploitation rationnelle, d'équipement et de desserte des chantiers. Ils ont permis, avec une main-d'œuvre identique, de délivrer un tonnage de bois plus de deux fois supérieur[2]. Mais ces nouvelles conditions d'exploitation ont exigé « la mise en œuvre d'importants capitaux ». Pour cette raison, les rangs des entreprises européennes produisant moins de 5 000 t par an « se sont sérieusement éclaircis avec le départ de petites sociétés européennes ou leur fusion avec de grosses sociétés ». Ces dernières se sont elles-mêmes « concentrées tout en augmentant leur production moyenne annuelle »[3]. La production passe de plus en plus aux mains de grands intérêts domiciliés en Europe, en particulier des industriels utilisateurs d'okoumé[4]. Cette évolution accentue le caractère d' « économie rapportée » de l'exploitation forestière au Gabon, d'autant plus sensible que le nombre de salaires distribués est moins grand. Pareille situation, dans un pays accédant à l'indépendance, exigeait un correctif[5]. Des structures économiques en discordance avec les nouvelles conditions politiques, la cueillette de l'okoumé sur le point d'arriver à son terme dans le domaine géographique à elle depuis si longtemps dévolu : dès la fin des années 50, autorités et techniciens, aux prises avec ces graves difficultés, leur cherchaient des solutions. Les mesures prises, ou prévues, s'inscrivent sur quatre plans distincts : transfert des coupes industrielles dans l'intérieur du Gabon ; mise en place progressive, dans la zone traditionnelle de production, d'une sylviculture de l'okoumé ; promotion, sur le marché de vente, d'autres bois gabonais, aux aptitudes comparables ; adaptation, enfin, de la réglementation forestière, pour permettre aux Gabonais de prendre une part active à la production. Reprenons un à un ces différents points[6].

---

1. En 1949, sur 192 000 t exportées sous le contrôle de l'Office des Bois, 121 000 t se classaient en L.M. ; en 1962, sur 418 000 t expédiées par les soins du même O.B.A.E., il n'y avait plus que 36 000 t de L.M. (et 178 000 t de « qualité seconde »).

2. Les salariés du secteur « agriculture, sylviculture, chasse, pêche », dont la très grande majorité sont au service des exploitants forestiers, étaient 13 390 en 1951, 12 160 en 1955, 13 280 à la fin de 1962.

3. *Situation économique, financière et sociale*, mai 1963, p. 5-6.

4. Ce sont les « dérogataires » dont il a été question plus haut (p. 767), détenteurs d'un privilège dont le bénéfice a été étendu, postérieurement à l'indépendance du Gabon, à tous les industriels opérant dans les États membres de la C.E.E. ; cette mesure restait en 1962 de pur principe, un seul utilisateur non français dépassant les 20 000 t en deçà desquelles le régime des dérogations ne présente pas d'intérêt.

5. Ce doit être « l'un des objectifs principaux du plan de développement en préparation [le plan quinquennal, destiné à succéder, pour la période 1966-1970, au programme intérimaire triennal couvrant les années 1963 à 1965] que de provoquer une croissance plus harmonisée de l'économie en intégrant davantage le secteur moderne au pays ». (*Situation économique, financière et sociale*, mai 1963, p. 163.)

6. Nous laisserons de côté les problèmes liés à l'exportation, et à l'utilisation industrielle, sur place, des bois, qui n'intéressent les lacs du Sud, et même le bas Ogooué tout entier à l'exception de Port-Gentil, que de façon très indirecte. Bornons-nous, à ce sujet, aux brèves indications suivantes :

A travers des dénominations successives (« Coopérative Africaine des Bois Équatoriaux », de décembre 1959 à décembre 1961, puis « Office des Bois de l'Afrique Équatoriale »), le vieil Office des Bois continue à traiter la plus grosse partie de la production gabonaise. 476 000 t ont été vendues par ses soins en 1962. Redéfini comme un « groupement de producteurs placés sous le contrôle de l'État », il compte à présent dans son conseil autant

Depuis les origines de l'exploitation forestière, celle-ci se confine dans la partie du Gabon d'où les grumes peuvent être évacuées par flottage. Autrement dit : en aval des derniers rapides (ou des chutes) coupant les cours d'eau utilisés à cet effet. Du jour où il apparut que les okoumés commençaient à se clairsemer dans la région littorale, une prospection systématique fut entreprise dans l'intérieur plus accidenté, jusque-là tenu en réserve. Ce domaine se révéla nettement moins riche. De beaux peuplements purent être mis en évidence, néanmoins, jusque dans le haut Ogooué, grâce à l'inventaire opéré de 1949 à 1956 par les brigades spécialisées du Service forestier. Alors fut pris, en 1956, un arrêté qui délimitait avec précision la zone côtière (dite « première zone ») et l'arrière-pays (la « seconde zone »), réservant les petits permis (500 et 2 500 ha) à la première zone, et les grands (10 000 et 25 000 ha) à la seconde. C'était le moyen le plus efficace, et le plus souple, pour faire libérer la plaine par les grandes entreprises, seules techniquement et financièrement capables d'aller chercher les okoumés loin des rivières flottables ou à travers un relief mouvementé[1]. Des mesures complémentaires, édictées en 1961, devaient faciliter et hâter le transfert. Ainsi faisait-on d'une pierre deux coups : en assurant, d'une part, pour les années à venir, la continuité de la production ; en faisant place, d'autre part, dans les lieux propices à leur activité, à des exploitants gabonais, petitement outillés. Encore fallait-il que des voies d'accès fussent ouvertes aux peuplements de l'intérieur. Un programme a été lancé à cet effet, qui prévoyait, notamment, la construction de deux routes, l'une à travers les « Monts de Cristal » (un secteur spontanément prospecté par les sociétés forestières), en direction de Médouneu et du Woleu-Ntem, l'autre pour débloquer les réserves du bassin supérieur de l'Ogooué.

Parallèlement au déplacement des coupes industrielles vers l'amont des grands cours d'eau, le Service forestier a entrepris sur place, en première zone, d'appliquer, à la plus grande échelle que lui permettraient ses moyens en hommes et ses dotations de crédits, les principes, dégagés par une longue expérimentation préalable, de la sylviculture de l'okoumé [2]. Deux types d'opérations sont en cours. La première consiste, moyennant une intervention adéquate, à faire se développer dans les meilleures conditions possibles les jeunes peuplements spontanés. Il s'agit à la fois, par des travaux de nettoyage et le « ceinturage » des arbres nuisibles au développement de l'okoumé (et sans valeur intrinsèque), de faire tourner la concurrence vitale à l'avantage de ce dernier[3] ; et, par des éclaircies systématiques, ou — dans des peuplements moins jeunes — sélectives, d'avantager parmi les okoumés les « sujets d'élite ». A cette fin, les peuplements d'une certaine étendue, repérés dans la zone littorale, systématiquement prospectée, ont été érigés en « réserves d'amélioration », entrant dans le cadre juridique des « forêts classées » prévues par la réglementation de 1946. Dans ces réserves délimitées, inventoriées et cartographiées, les villageois n'ont le droit de défricher pour leurs cultures qu'aux endroits où l'okoumé fait défaut. Dès 1959, les quatre cinquièmes des peuplements

---

de représentants de ce dernier — dont le directeur général — que de mandataires des producteurs, et voit son quasi-monopole étendu à l'ozigo, autre bois gabonais.

Par ailleurs, une part croissante de la production est travaillée sur place : près de 117 000 t d'okoumé ont été livrées en 1962 aux usines locales, scieries d'une part, installations de déroulage et de fabrication de contre-plaqués d'autre part. A cet égard, à côté d'une quinzaine d'entreprises de petite et de moyenne importance, sises à Libreville et Port-Gentil, les réalisations les plus spectaculaires sont l'usine de la S.G.C.F.G. (Port-Gentil), qui a produit en 1961 plus de 55 000 m³ de contre-plaqué, et la scierie industrielle de Nombalowé (près de Libreville), inaugurée en janvier 1962, et qui travaille les bois durs pour le compte de la S.N.C.F. (héritière de l'ancien Consortium des Grands Réseaux Français). Une société s'est fondée d'autre part, avec participation de l'État gabonais, en vue d'étudier la possibilité de créer une usine de cellulose et de pâte à papier. Le projet, qui roule sur une production de l'ordre de 100 000 t /an, est lié à l'équipement hydro-électrique des chutes de Kenguélé, sur la Mbéi, dans les Monts de Cristal.

1. Si l'on admet que « les frais d'exploitation comprennent notamment un tiers de frais de prospection et de desserte des surfaces à exploiter, et un tiers de frais de manipulation et de transport » des billes, « la distance qui sépare les chantiers forestiers du point de mise à l'eau réelle » entre pour « près de 70 % » dans le total des débours. (*Europe Outre-Mer*, octobre 1962, p. 49-52.)

2. Biraud et Catinot, 1960.

3. En renversant le processus d'éclaircissement naturel décrit par J. Biraud *(Reconstitution...)*. L'observation montre en effet que, sauf circonstances particulières, les taches pures d'okoumés très jeunes sont progressivement envahies par d'autres essences, en sorte que les survivants se retrouvent en fin de compte « disséminés dans les forêts secondaires ». Par ce processus, de « grégaire à l'état jeune », l'okoumé « devient dispersé à l'état adulte ».

existant en première zone avaient été reconnus, et constitués en réserves provisoires[1]. De 1950 à 1960, les travaux ont été entrepris ou menés à bien à l'intérieur de 24 périmètres distincts, correspondant à 150 000 ha de forêt prospectée. De ces opérations, on estime pouvoir tirer un rendement d'une cinquantaine de tonnes à l'hectare de peuplement effectif, cinq fois ce qu'ont jamais donné les permis les plus riches dans la forêt naturelle. Sur cette base, il est possible de prévoir une production de 3 millions de tonnes pour l'ensemble des réserves constituées ou à créer : environ quatre années de production au rythme actuel, ce qui montre à la fois l'intérêt et les limites de la solution. Les autorités forestières sont donc amenées à envisager, comme l'unique moyen d'assurer à terme le relais des méthodes actuelles de cueillette, la création de peuplements artificiels, sur le modèle de la célèbre réserve du cap Estérias, près de Libreville. En ce cas, ce ne sont plus quelques dizaines de tonnes à l'hectare, mais 300 t environ de bois de déroulage, sans compter les perches d'éclaircies utilisables de diverses façons, qui peuvent être escomptées par hectare. Il suffirait de planter dès à présent environ 2 000 ha d'okoumés par an pour assurer, à échéance de cinquante à soixante ans, une production équivalente à celle que les chantiers actuels tirent d'un million d'hectares de permis éparpillés[2]. Les méthodes sont au point. Le seul problème est celui du financement : l'opération est excellente, les calculs de rentabilité en font foi, mais ne paiera qu'à très long terme. En attendant qu'une décision fût prise, sur le fond, 1 200 ha de plantations nouvelles devaient s'ajouter, en 1961, aux 5 600 ha de plantations existantes.

Dans une tout autre voie, il est clair que les difficultés auxquelles se heurte la foresterie gabonaise tiennent en dernier ressort à la mono-exploitation de l'okoumé. Ce trait commence tout juste à s'atténuer. Depuis quelques années, les autres essences ont amélioré nettement leur position, en valeur absolue mais aussi en pourcentage. Pour s'en tenir aux bois bruts, tandis que les exportations d'okoumé rond passaient d'environ 300 000 t en 1953 à 607 000 t en 1952, les autres espèces voyaient leur tonnage grimper de 28 000 à 84 000 t (après avoir dépassé les 100 000 t en 1960 et 1961). Dans le lot figurent la variété des classiques « bois divers » gabonais, à commencer par les « acajous », mais aussi, et pour une part rapidement croissante, l'ozigo, *Pachylobus Büttneri*[3]. Considéré depuis longtemps comme un « succédané de l'okoumé »[4] on compte beaucoup sur lui pour assurer la relève de ce dernier, car il existe en très grande quantité dans la forêt de la zone côtière. Depuis 1962, le monopole commercial de l'Office des Bois a été étendu à cette essence. Lancé sur le marché sous les normes de conditionnement établies par l'O.B.A.E., l'ozigo « démarre » bien : 31 000 m³ ont été produits en 1962, et plus de 6 000 au cours des deux premiers mois de 1963[5]. Le nouveau venu contribuera, sans aucun doute, à relancer l'exploitation des bois dans la région maritime.

C'est aux exploitants de souche locale que paraissent appelées à profiter, en priorité, les différentes mesures tendant à revaloriser la forêt de plaine, vidée de la plupart de ses okoumés. Comment le Gabon ne chercherait-il pas à favoriser ses nationaux ? A cet égard, la première chose à faire était d'adapter la réglementation en vigueur. Les dispositions prises pour éliminer de la première zone les grands permis, hors de portée des exploitants africains, jouent déjà à l'avantage de ces derniers. Et ce d'autant plus qu'un certain nombre de permis de 500 ha leur sont chaque année réservés. Dans les périmètres d'amélioration où, par dérogation à la procédure classique d'attribution des permis de coupe, ce sont des « lots d'arbres », préalablement délimités et prospectés, qui sont offerts aux adjudicataires, avec un tonnage de bois approximativement connu, les Gabonais d'origine disposent également d'un contingent particulier. Mais c'est surtout le système des coupes dites « familiales », institué en 1956, sur la base de trente pieds par personne, qui devait

1. Biraud, 1959.
2. Dans cette forme de « sylviculture intensive », 120 000 ha suffiraient, selon les calculs du service forestier, à donner indéfiniment une production du niveau actuel, et ce dans des conditions techniques et économiques infiniment meilleures.
3. *Dacryodes Büttneri (Engl.)* Lam., 1932, selon la récente révision, par Aubréville, des genres et espèces de la famille des Burséracées (1962).
4. *Nos bois coloniaux*, 1929, p. 35.
5. 65 000 m³ pour l'année entière.

encourager la production africaine, en mettant aux villageois le pied à l'étrier. Les demandes, à l'origine, ne pouvaient émaner que de candidats « notoirement domiciliés » dans le groupement, sur le territoire « coutumier » duquel ils se proposaient d'opérer. Par la suite ont été englobés dans les ayants droit tous les « originaires » d'un village, et même ceux qui n'y avaient que des « attaches familiales » : un grand nombre de personnes, en vérité.

Quel a été l'effet de ces mesures ? En 1956, la part des exploitants gabonais n'atteignait encore que 13 000 t, sur une production de l'ordre de 500 000 t d'okoumé. Elle passe à 74 000 t en 1960, 90 000 t en 1961 et 101 000 t en 1962, 10 %, 13 % et 14 % respectivement du total. Mais cette croissance spectaculaire, et satisfaisante en soi, reste entachée de sérieuses faiblesses. Les coupes familiales livrent une production de qualité si médiocre (les coupeurs ne disposent souvent plus que du résidu laissé par les générations successives de permis vidangés par leurs titulaires), et si difficile à commercialiser, qu'il a fallu les contingenter. Ce qui ne va pas sans mal, tant la formule rencontre de succès. Quant aux titulaires de permis ou de lots d'arbres, au nombre d'une cinquantaine en 1959, ils étaient bien loin de posséder tous les capitaux et la compétence indispensables : n'hésitant pas à surenchérir au moment des adjudications, plus d'un se sont retrouvés en difficulté peu après, incapables de verser le montant de leur enchère, ou se ruinant avec un matériel inadapté à leur exploitation. Une dure sélection s'est opérée les années suivantes. Il avait fallu d'autre part, à titre de mesure transitoire, tolérer l'affermage des permis de 500 ha à des entreprises non gabonaises, permettant ainsi à certains « exploitants » de vivre de la rente qui leur était servie : le système des « tâcherons » d'autrefois à l'envers, pour ainsi dire ! Ces insuffisances ont conduit à réétudier le système d'attribution des droits d'exploitation, l'administration forestière prévoyant, pour limiter les risques encourus par les coupeurs gabonais, et faciliter leur tâche, de prendre désormais en charge elle-même la prospection.

Ce ne sont jamais, malgré tout, que les symptômes d'une « crise de croissance » inévitable, et qui ne saurait que freiner temporairement la nécessaire « africanisation » de la production en première zone. Il reste maintenant à nous demander dans quelle mesure les lacs du Sud ont été affectés par l'évolution dont on vient de voir les grands traits. Nous n'avons malheureusement que peu d'informations à livrer. Un point est certain : du fait des villageois qui n'ont cessé de peupler leurs rives et de cultiver aux abords des criques, les jeunes peuplements d'okoumés ne manquent pas dans la forêt riveraine. Pour les sauvegarder, un certain nombre de réserves y ont été instituées, notamment entre 1950 et 1955, et ces périmètres, qui enserrent une part appréciable de la périphérie des lacs, ont fait l'objet de travaux d'enrichissement. Deux des principales, celles dites des lacs du Sud (à cheval sur Onangué et Ezanga) et de Zonangué-Wongué (prenant appui sur la rive nord-ouest d'Onangué et le cours de l'Ogooué en dessous de Ngomo), couvrent ensemble une surface de 4 700 ha, englobant 944 ha de peuplements d'okoumés disséminés en taches, dont on peut escompter à l'abattage 250 000 m³ de bois, non compris le surplus que donnera l' « amélioration ». Les autres réserves sont celles de la crique Azengano (Onangué-Ouest), de Nlong (au bord du lac Oguémoué), de Gomboué-Amaga (rive orientale du même lac), du lac Ezanga (au sud-est de ce dernier), enfin d'Evaro-Wombolié (centrée sur le petit lac de ce nom). Il est probable qu'au total les quantités d'okoumé mobilisables à échéance plus ou moins lointaine approchent 500 000 m³, si elles ne les dépassent pas (soit 200 à 250 000 t, compte tenu de la densité spécifique du bois). On voit que l'avenir est assez largement ouvert à la petite exploitation forestière, dans ce secteur du bas Gabon. Dans le cadre d'une première zone largement « africanisée », les villages des lacs vont pouvoir se réemployer activement dans une forme de production qui leur avait laissé un souvenir ébloui. Jusqu'à quel point le processus est-il engagé ? A défaut d'indications précises, notons l'importance très particulière des « coupes familiales » dans le bas Ogooué : les tonnages annuellement livrés à l'O.B.A.E. ont oscillé, de 1960 à 1962, autour de 25 000, sur un total de 42 000 t pour l'ensemble du pays (la production des permis africains se localisant au contraire, pour une très forte part, autour de l'Estuaire). Nul doute que les riverains des lacs du Sud contribuent à ce chiffre pour une part appréciable, et il serait intéressant de savoir comment la société villageoise et l'activité agricole réagissent à ce fait nouveau.

SITUATION DES PERMIS EN 1960

CHAPITRE IX

LE WOLEU-NTEM

Nous venons d'assister, autour des lacs du Sud, à l'action conjuguée de deux facteurs géographiques, qui se retrouvent en combinaison dans tout le bas Ogooué, et même l'ensemble de la plaine maritime : d'un côté, une densité de population très faible, à peine supérieure à la moyenne du Congo et du Gabon ; de l'autre, des communications faciles avec la côte. Dans cette situation paradoxale, où la commodité des relations par la voie d'eau semblait appeler le développement, et la ténuité du peuplement l'interdire, l'exploitation forestière, et singulièrement celle de l'okoumé, offrait la seule issue appropriée. L'arbre et l'homme étant antinomiques, miser sur le bois à défaut d'une population consistante, n'était-ce pas convertir en atout ce dont tout autre choix eût fait le principal obstacle à la mise en valeur régionale ? Mais peut-on parler, véritablement, de mise en valeur ? Sur le plan national, sur celui, il y a peu d'années encore, de l'A.E.F. tout entière, les coupes de bois ont bien rempli le rôle d'un instrument de développement. Pourvoyeuses, nous l'avons montré, du budget de l'État, apportant au pays les indispensables devises, c'est grâce à elles, pour une bonne part, que celui-ci a pu s'équiper, construire son économie. Mais les régions productrices ont reçu moins qu'elles n'ont donné. En dehors de la ville même de Port-Gentil, et à l'exception des routes, récemment rénovées, joignant Lambaréné à Libreville, à Ndjolé et au Congo, il y a eu peu d'investissements dans le bas Ogooué, et son infrastructure reste rudimentaire. Peu à peu et par force, les habitants se sont désintéressés d'une forme d'exploitation qui n'a cessé d'exiger davantage de moyens techniques et financiers : heureux de pouvoir encore, dans le cas des lacs du Sud, tirer de modestes profits de leurs surplus agricoles, obtenus en grande partie selon les normes traditionnelles. La forêt s'est trouvée pour ainsi dire exploitée du dehors, par des hommes et au bénéfice de capitaux dépourvus d'attaches locales, et qui n'ont pas cherché à s'y implanter durablement. Dans une région que ni la proximité immédiate d'un grand centre, ni une formule d'exploitation familiale particulièrement profitable, ne désignaient aux Gabonais comme un lieu de séjour privilégié, les facilités de communications ont contribué à vider les villages plutôt qu'à renforcer la densité en y attirant de nouveaux habitants : les manœuvres recrutés à grand-peine pour les exploitations forestières sont repartis pour la plupart, et les nombreux pêcheurs étrangers qui viennent chaque année écumer les lacs rentrent chez eux la saison terminée. Ainsi s'envole tout espoir d'une activité qui exigerait un peuplement plus étoffé que les chantiers forestiers mécanisés, ou une agriculture limitée à la frange immédiate des trois lacs. La sylviculture seule ouvre des perspectives nouvelles, révolutionnaires même, mais pour une bonne part lointaines.

Venues à la rencontre des courants de trafic, au prix d'un long chemin et de privations certaines, les communautés fang de l'Ogooué, et plus spécialement des lacs, se sont engagées dans une sorte d'impasse. Depuis l'âge d'or de la traite finissante et du commencement de l'exploitation forestière, qui avait comblé un temps leurs espérances, elles vivotent. La fortune — toute relative — est allée à d'autres Fang : ceux qui s'étaient attardés, bien au nord de l'Ogooué, sur l'arrière de la

migration. Après le pays de Boko et la vallée du Niari, le Woleu-Ntem nous offre les signes d'un réel essor régional. Mais le développement, ici, repose sur des bases économiques plus saines qu'en pays bakongo. Il n'est plus sous la dépendance d'une ville disproportionnée à ses fonctions, mais se greffe directement sur le grand commerce, et les marchés extérieurs. Jusqu'à l'apparition, toute récente, de la culture du cacaoyer à l'ouest d'Ouesso (Congo septentrional), le Woleu-Ntem était l'unique exemple, dans le sud de l'ancienne A.E.F., d'une économie fondée sur les plantations arbustives, à caractère d'entreprises familiales. A l'instar du Cameroun méridional, du pays Yorouba, du Ghana, de la Côte d'Ivoire forestière, les cacaoyères, accessoirement les caféières, y constituent depuis une trentaine d'années le moteur de la vie régionale. Un type original d'expansion se dessine, sur le modèle qu'éclairent les multiples études consacrées depuis la dernière guerre par des géographes, des sociologues et des statisticiens, aux « planteurs » des pays riverains du golfe de Guinée. Le tableau est celui d'une économie pleinement intégrée, où l'effort de toute une population forme le support de la prospérité, tandis que les gains, largement répartis, transforment en retour le paysage villageois, et déclenchent un remaniement de fond en comble des rapports sociaux. Ce phénomène d' « amorçage » économico-social, dont le Woleu-Ntem est le siège, exigeait un certain nombre de circonstances favorables. Rangeons, pour commencer, dans les facteurs positifs, le milieu naturel, qui se prêtait aux cultures arbustives par son relief modéré, ses sols acceptables, l'absence d'une véritable saison sèche ; une société naturellement dynamique, et que ses tensions internes ont orientée de longue date vers des activités rémunératrices. Rien ne se serait produit, cependant, si le pays n'avait pas bénéficié, par rapport au reste du Gabon, de deux atouts majeurs. Un peuplement comparativement dense, tout d'abord, a rendu possible la mise en place d'un système de transports et d'un appareil commercial capables de fonctionner autrement qu'à des coûts prohibitifs. Ce trait, que nos cartes de densité mettent en évidence, nous verrons qu'il n'existait pas au départ. Les plantations de cacaoyers n'ont été entreprises qu'à l'issue d'une phase de concentration des habitants dans un espace restreint et, à l'intérieur de cet espace, en bordure d'un petit nombre de voies de communication. Un ajustement préalable, en partie délibéré, du peuplement aux exigences du développement : tel est sans doute le trait le plus remarquable de l'évolution régionale. Pour bien saisir le processus, dans son double aspect de géographie volontaire et d'adaptation spontanée, nous adopterons, une fois encore, un plan résolument chronologique. Mais le Woleu-Ntem a bénéficié en outre, et de façon plus déterminante encore, de sa position à la frange de l'économie cacaoyère, en place depuis beaucoup plus longtemps, du Cameroun méridional. En dépit d'une frontière qui, même aux plus beaux jours de la colonisation, ne pouvait être tenue pour fictive, l'exemple a été contagieux, et le Woleu-Ntem a pu se brancher à bon compte sur des circuits et des équipements en plein fonctionnement : cas typique d'un développement par propagation marginale, infiniment plus économique et moins aléatoire que la création, ex nihilo, d'un nouveau foyer de prospérité agricole.

Le titre de ce chapitre fait référence à une circonscription administrative, l'une des plus anciennes et des plus stables du Gabon. Celle-ci offre en effet à notre étude un cadre commode, et par ailleurs, nous allons le voir, non dépourvu de signification géographique. Commençons par la situer : le Woleu-Ntem, chef-lieu Oyem, se loge en grande partie dans l'angle droit que font les frontières du Cameroun (au nord) et de la Guinée espagnole (à l'ouest) ; il enveloppe cependant cette dernière, assez largement, par le sud. Du côté du Gabon, il confine à d'autres grandes unités administratives, à savoir (en allant de l'ouest à l'est) : l'Estuaire, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo[1]. Son nom associe deux des trois grandes rivières qui assurent un drainage divergent : le Ntem (affluent du Campo), à travers le territoire camerounais ; le Woleu, vers l'ouest, suivant l'axe géographique de la Guinée espagnole ; l'Okano, enfin, en direction de l'Ogooué. La région se subdivise en cinq sous-préfectures : Oyem, Bitam, Minvoul, Mitzic et Médouneu[2]. Cadre géographique, avons-nous dit du Woleu-Ntem, et pas simplement administratif. A considérer les limites nord et

1. Dans le découpage en vigueur en 1960.
2. A différentes reprises, Minvoul a été temporairement supprimé comme chef-lieu, et son territoire rattaché à Bitam.

ouest, on pourrait en douter : ni la frontière camerounaise, ni celle de la Guinée ne gênent sérieusement les déplacements ou le trafic. Au demeurant, l'ethnie fang s'étale largement de chaque côté, sans solution de continuité. Mais ici comme dans tant d'autres parties de l'Afrique, où des frontières, taillées arbitrairement, sont devenues à la longue une réalité géographique, la politique suivie avec obstination par les autorités successives du pays a fini par différencier, dans une certaine mesure, l'en-deçà de l'au-delà. Malgré d'évidentes analogies entre le Woleu-Ntem et la portion contiguë du Cameroun, il est devenu légitime de considérer le premier isolément. A l'est, au sud et au sud-ouest, les choses se présentent autrement ; du côté qui regarde, en effet, vers le haut Ivindo et la préfecture congolaise de la Sangha, vers l'Ogooué et vers la côte, les limites sont tracées loin en avant de la région prospère et peuplée, celle des plantations. Sur cette face, un grand vide économique et humain s'interpose. Les limites administratives n'y ont pas de signification propre : elles ne font qu'attirer l'attention, jusque par leurs divagations au cours de la période coloniale, sur la large coupure qui place le Woleu-Ntem en marge du reste du Gabon. Cette discontinuité du peuplement se modèle, nous le verrons, sur le relief. Elle n'en constitue pas moins un trait récent : jadis, la frange du Woleu-Ntem tournée vers le littoral et l'Ogooué était largement aussi habitée que le noyau situé à l'ombre de la Guinée espagnole, seule partie demeurée vivante. Une évolution divergente s'est produite : renforcement de la densité et développement économique dans l'angle Cameroun-Guinée, dépeuplement et abandon à elles-mêmes des marches méridionale et orientale. Le contraste qui en résulte, et met si fortement en relief le pays cacaoyer, ne peut donc se comprendre qu'en considérant le passé de la région, et de son occupation par les hommes depuis une cinquantaine d'années.

EXPLOITATION DE L'OKOUMÉ AU GABON

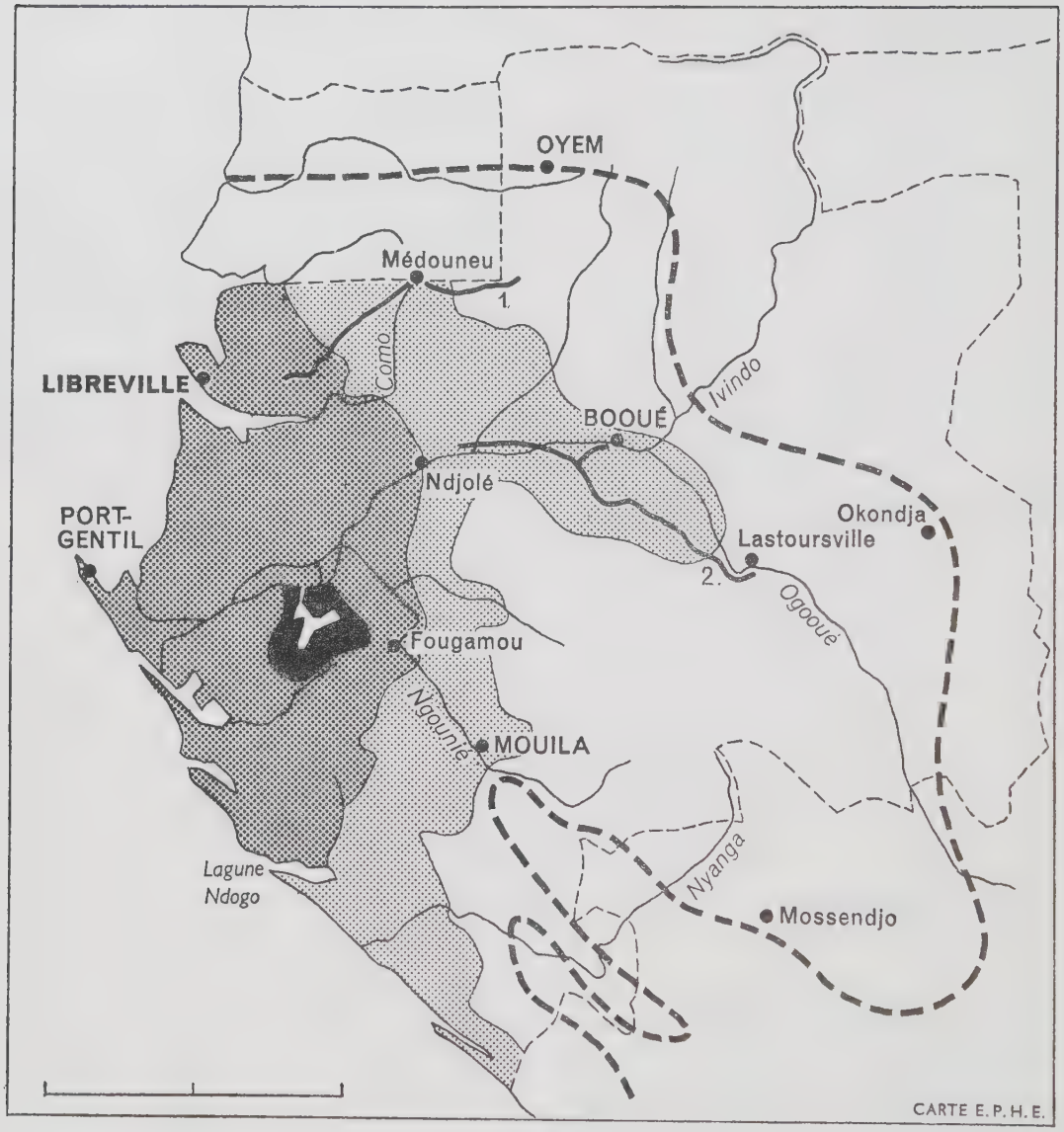

limite des peuplements d'Okoumé

route de pénétration forestière
1. route des monts de Cristal
2. route économique de l'Ogooué

secteur des lacs du sud

première zone

extension approximative des massifs reconnus en deuxième zone, déjà exploités ou devant l'être dans un proche avenir

I — LES BASES DU DÉVELOPPEMENT MODERNE

Sous ce titre, nous aurons à examiner d'une part le milieu physique constituant le support du peuplement, et de l'économie régionale ; d'autre part, dans le milieu humain, tel qu'il se présentait au début de la période coloniale, les traits qui allaient jouer le rôle le plus important sur le plan des activités économiques.

1

LE SUPPORT PHYSIQUE

La carte géologique de l'A.E.F., au 2 000 000e, figure le Woleu-Ntem en grande partie sous la teinte rouge uniforme des granites. Cette simplicité apparente ne doit pas faire illusion. Sans parler des roches basiques intrusives, elle recouvre une belle variété de granites et de gneiss, dont l'origine, la chronologie et les relations mutuelles n'ont pas cessé de poser des problèmes. Les roches que l'on serait tenté d'opposer sur une base purement pétrographique révèlent couramment sur le terrain des termes de passage, une liaison intime. En pleine évolution, la géologie du cristallin ne permet pas d'asseoir un classement sur des bases théoriques absolument sûres. Les difficultés sont, en gros, de même nature que pour le vaste ensemble du Cameroun moyen[1], aggravées encore par la forêt et les sols de décomposition épais qui gênent à un degré considérable la simple observation sur le terrain. Suivant les dernières recherches menées au Woleu-Ntem et à proximité, les formations du « complexe de base cristallophyllien », telles qu'elles « occupent tout le bouclier nord-gabonais et sud-camerounais », dérivent d'une « ancienne série sédimentaire complexe, dominée par les faciès argilo-gréseux ». La transformation des sédiments en roches du type ectinites, sous l'action du métamorphisme général, se serait faite à la faveur d'une « subsidence douce et progressive » dans une « énorme » fosse géosynclinale. Sur le fond cristallophyllien

1. Dans ce dernier pays, les travaux sur le granite ont été particulièrement poussés. La carte géologique au 1 000 000e, publiée en 1956, distingue trois sortes de granites : granites syntectoniques anciens, granites syntectoniques tardifs et granites post-tectoniques. (Gazel, Hourcq et Nicklès, 1956.) Cette distinction a été reprise dans une étude plus récente consacrée à l'Adamaoua. (Lasserre, 1961.) Quant à la thèse de P. Koch, tout entière consacrée à approfondir les problèmes du socle, elle propose pour la région frontière de l'ouest une classification à quatre termes opposant d'une part aux « granites syncinématiques » du complexe de base (granite « concordant ancien ») l'ensemble des granites « discordants » ; d'autre part, au seins de ces derniers, trois générations de « formations plutoniques », dites respectivement « du premier cycle » (granites « discordants anciens », qui « pourraient avoir une origine comparable à celle des granites concordants anciens »), « du second cycle » (qualifiées aussi d' « intermédiaires » ou « récentes ») et « du troisième cycle » ou « ultimes », ces dernières associant aux granites des syénites, diorites, gabbros, rhyolites. (1959, p. 29, 30, 226 à 230.)

LE WOLEU-NTEM et ses connexions géographiques (La population n'a été représent

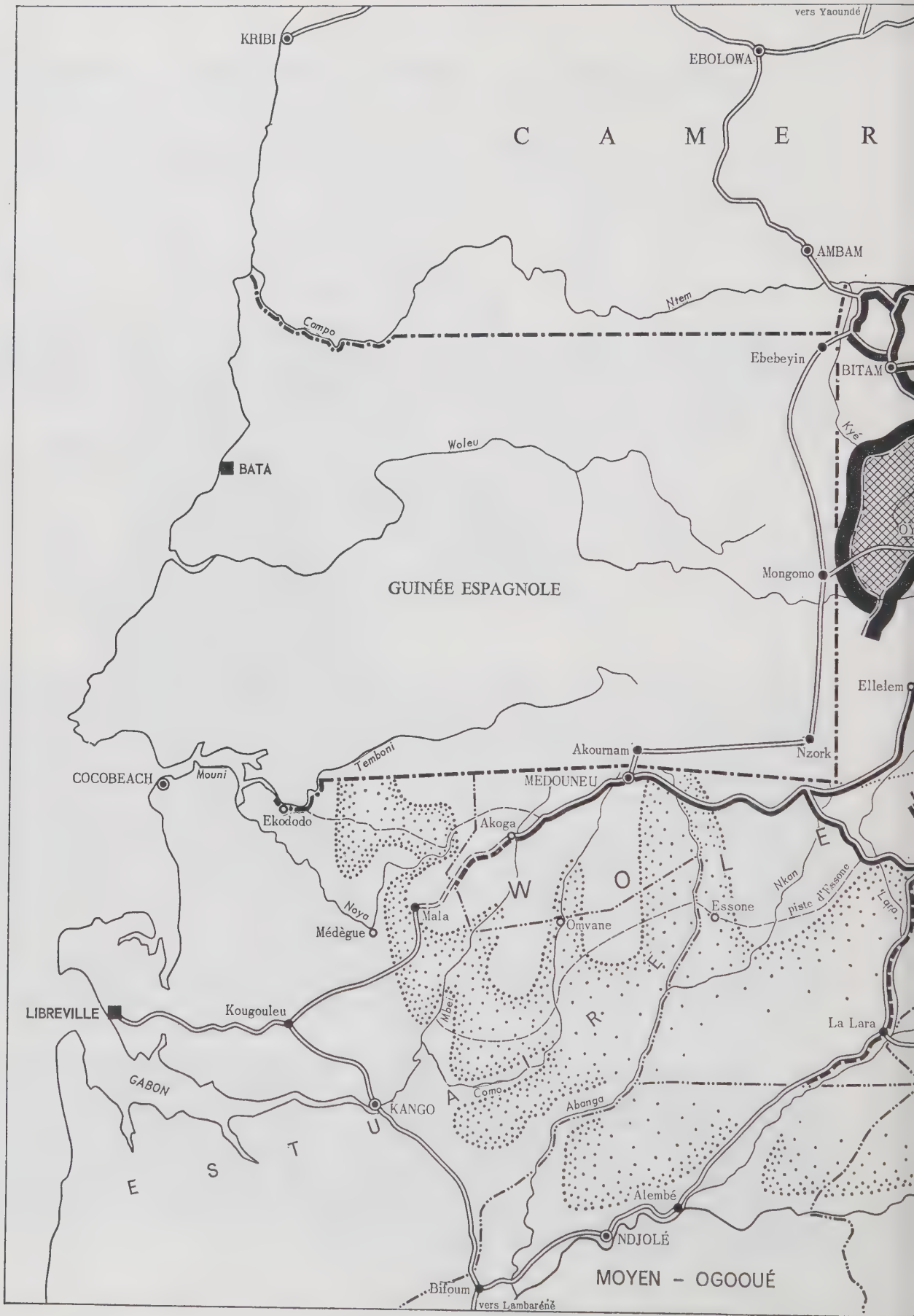

ans les limites de la région administrative).

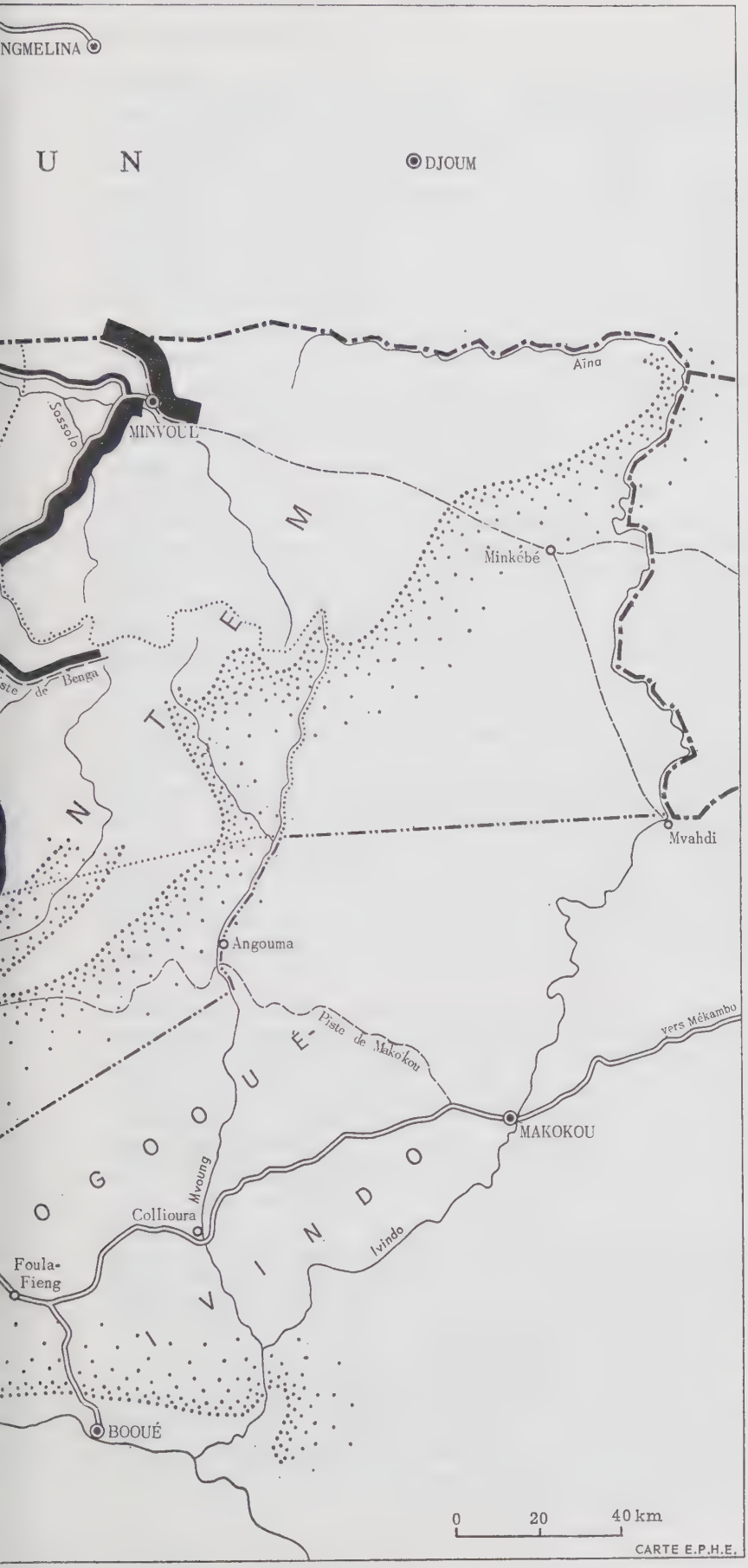

- capitale d'Etat
- chef-lieu administratif (préfecture ou sous-préfecture)
- autre localité, poste espagnol
- ancien poste administratif ou militaire

- frontière d'Etat
- limite de région administrative
- limite de district

- route d'intercommunication
- route en construction
- antenne routière, piste améliorée, automobilisable
- piste abandonnée

DENSITE DE POPULATION AU KILOMÈTRE LINÉAIRE

- moins de 30 habitants
- de 30 à 50 habitants
- de 50 à 70 habitants
- de 70 à 90 habitants
- de 90 à 110 habitants
- plus de 110 habitants
- Secteur des pistes cacaoyères du canton Kyé-Nyé

surfaces et chaînons de la zone intermédiaire, entre le plateau continu, la plaine maritime et la vallée de L'Ogooué

se détachent des quartzodiorites d'une part, de vrais granites de l'autre. Formées indépendamment l'une de l'autre (« les deux phénomènes ne se recouvrent pas sur le terrain »), et « très généralement concordantes avec les ectinites », ces roches cristallines se rapporteraient aux « deux phases assez proches d'une même vaste opération de « plutonisation » qui correspondraient aux périodes principales de l'orogénie des ectinites »[1]. Il faut descendre très au sud, au voisinage du bas Okano, pour voir s'individualiser, en discordance semble-t-il par rapport au socle granito-gneissique, les schistes, quartzites et micaschistes, encore vigoureusement plissés mais touchés à un moindre degré par le métamorphisme général, de la « série de l'Okano », englobée dans le « système de l'Ogooué », et rattachée avec ce dernier au Précambrien inférieur. Dispersées en nombreux îlots ou massifs, principalement dans la partie sud du Woleu-Ntem, les dolérites (ou gabbros doléritiques) se classent à part. Leurs intrusions se rattacheraient à plusieurs cycles successifs. Les dernières roches basiques auraient été mises en place à la faveur des mouvements d'âge crétacé.

Quelle que soit leur diversité pétrographique, les granites et les roches associées constituent, vis-à-vis de l'érosion, un ensemble d'une résistance très homogène. De là un relief relativement élevé et en même temps très monotone. Le Woleu-Ntem est en grande partie occupé par un plateau pénéplané, la « pénéplaine ancienne du Gabon septentrional »[2], pendant, au nord de l'Ogooué, des hautes terres du massif du Chaillu, au sud. Ce plateau se poursuit, en continuité, vers l'ouest au-delà de la frontière espagnole, vers le nord au Cameroun, où il se déroule jusqu'aux environs de Yaoundé, à peine entaillé par la vallée du Nyong. L'altitude, au Woleu-Ntem, se tient entre 500 et 700 m. La topographie de détail reste toujours plus ou moins accidentée, avec un modelé typiquement tropical associant dans un ordre uniforme des vallons à fond plat, des versants convexes, assez raides vers le bas, et des faîtes à peu près plats, jamais très étendus.

Le plateau granitique présente, malgré sa monotonie, quelques traits dignes d'être notés. A ce point de vue, l'observation directe est d'un maigre secours : la forêt noie les ensembles dans une foule d'impressions de détail, fait écran entre le paysage et la vue. Par chance, nous disposons de bonnes cartes topographiques. Sans parler des croquis très expressifs joints au rapport de la mission Périquet[3], nous devons à cette dernière une excellente représentation du terrain (système hydrographique et relief), à relativement grande échelle[4]. Le Woleu-Ntem figure d'autre part, comme le reste du Gabon et du Congo, sur la carte au 1 000 000e en couleurs de l'Institut Géographique National (feuilles Yaoundé et Ouesso), disponible depuis quelques années. Quant à la carte au 200 000e de l'Afrique équatoriale, elle n'existe encore qu'en édition provisoire[5]. Telle quelle, elle apporte cependant d'utiles précisions, principalement sous la forme de cotes altimétriques égrenées le long des routes.

Différents bassins hydrographiques se partagent la région. En plus des trois grands axes de drainage déjà cités (Ntem, Woleu, Okano), la partie sud-occidentale du plateau alimente une série de rivières orientées parallèlement du nord–nord-est au sud–sud-ouest : l'Abanga, affluent de l'Ogooué ; la Mbei et le Como, qui aboutissent au fond de l'Estuaire du Gabon. A l'est, le Woleu-Ntem (dans sa définition administrative) empiète sur le bassin de l'Ivindo et du Mvoung, son affluent de rive droite ; l'Ivindo rejoint l'Ogooué en amont de Booué. Tous suspendus au niveau du plateau, les bassins supérieurs de ces cours d'eau présentent néanmoins d'appréciables déca-

1. Aubague et Hausknecht, 1959, p. 27 à 31. Présentée pour la première fois en 1957 (Aubague et Hausknecht, 1957), l'interprétation que nous résumons rompt avec la position antérieurement adoptée, suivant laquelle une « discordance probable » aurait séparé le « vieil ensemble gneissique » d'une série sédimentaire postérieure, mais néanmoins fortement métamorphisée elle aussi : associés à cette dernière, les granites étaient supposés avoir digéré « une grande partie des gneiss de base ». (Aubague, 1954.)

2. L'expression est du géologue B. Choubert, qui la décrivait s'étalant « à perte de vue, tantôt parfaitement plate, tantôt ayant l'aspect de collines très surbaissées aux contours arrondis ». (1937.)

3. « Carte schématique au 1 /2 000 000 de la région parcourue par la mission du chemin de fer du nord, schéma des formes de relief du sol », et « schéma des altitudes », dans le rapport manuscrit du capitaine Périquet

4. Périquet, 1911.

5. Une excellente feuille, Kango, vient d'être publiée en édition définitive ; elle englobe tout le secteur des « Monts de Cristal », dont elle donne un figuré remarquablement expressif.

lages d'altitude. Ils entrent en contact par des gradins topographiques plus ou moins nets, précédés d'une zone de relief accentué. Un bel exemple de ces gradins a été signalé par V. Babet au sud de la Guinée espagnole[1]. A l'ouest de Médouneu, dans le pays drainé par les rivières Como et Mbei, les cotes sont comprises entre 600 et 700 m (le poste même de Médouneu est à 670 m). A l'est s'étend le « bassin déprimé » drainé par l'Abanga, à une altitude voisine de 450 m. Le passage se fait en quelques kilomètres. Le gradin se suit au nord jusqu'à la frontière espagnole, au sud sur plus de 50 km. En plein Woleu-Ntem, le bassin du Woleu dessine une sorte de fond de bateau étroit et allongé, nettement perché par rapport aux régions drainées par le Ntem et l'Okano. Cette disposition ressort particulièrement bien sur le croquis de Périquet[2]. Du côté de l'Okano, un relief abrupt marque la ligne de partage des eaux. Le long de la route d'Oyem à Mitzic, la différence d'altitude atteint une cinquantaine de mètres au moins. Le troisième et le plus remarquable exemple de dénivellement brusque à l'intérieur du plateau s'observe en bordure du bassin de l'Ivindo. Dans leur cours supérieur, l'Ivindo et ses affluents opèrent à un étage sensiblement plus bas, non seulement que le Woleu, mais encore que les tributaires de l'Okano et du Ntem. La « falaise-limite » du bassin de l'Ivindo avait déjà été remarquée et décrite par la mission Périquet. Elle suit dans l'ensemble une direction sud-ouest–nord-est.

Ces gradins qui accidentent le plateau peuvent recevoir différentes interprétations : *a*) Nous aurions affaire à des niveaux d'érosion distincts de part et d'autre. C'est l'hypothèse avancée par Babet pour la région de Médouneu. A la topographie « aplanie ou peu vallonnée » de la région haute occidentale, « reste de l'ancienne pénéplaine », cet auteur oppose le relief plus accidenté de la « vaste plaine » de l'Abanga, qu'il attribue au travail imparfait d'une reprise d'érosion. La même hypothèse pourrait s'appliquer aux bassins supérieurs de l'Okano et du Ntem comparés à celui du Woleu, et surtout au bassin de l'Ivindo par rapport au pays plus élevé qui s'étend au nord-ouest. Les reliefs relativement élevés qui subsistent entre Abanga et Okano, et sur la ligne de partage des eaux à l'est de ce dernier, font facilement figure d'éléments résiduels et peuvent être utilisés comme arguments. En revanche, il ne manque pas d'objections sérieuses à l'idée que les dénivellations sont d'origine cyclique. La structure géologique très homogène du plateau, partout formé de roches résistantes, cadre mal avec des progrès si inégaux de l'érosion dans deux bassins contigus. Surtout quand le bassin le plus creusé, comme c'est régulièrement le cas ici, appartient à la rivière la plus éloignée de son niveau de base. De toute façon, du côté où sont censés s'être conservés les anciens aplanissements, on devrait observer vers l'aval au moins l'amorce de la surface inférieure. Or, reprenons l'exemple donné par Babet : à l'ouest de Médouneu, les rivières Como et Mbeï dégringolent d'une seule traite jusqu'à une altitude voisine de celle de la plaine côtière, sans esquisser le moindre palier intermédiaire[3].

b) Très simplement, les différences de niveau pourraient être attribuées à un jeu de fractures, et les gradins considérés comme escarpements de failles. La chose est d'autant moins invraisemblable que, nous le verrons, la bordure occidentale du plateau est due précisément à des accidents de ce type. A l'intérieur même du plateau, Van Aubel a mis en évidence une « structure en damier »[4], effet d'une tectonique « de type cassant »[5]. A ce point de vue, les venues doléritiques sont significatives. De même les lignes de l'hydrographie. Il est facile de voir sur la carte que presque toutes les rivières s'orientent suivant trois directions d'origine évidemment tectonique : est-ouest, nord 30° est, nord 30 à 45° ouest. Une quatrième orientation, nord-sud, est localement discernable. On devine un double système de cassures « orthogonales et conjuguées »[6]. Que des compartiments, circonscrits par les failles, aient joué les uns par rapport aux autres, que la « structure en damier »

---

1. Babet, 1952, p. 14.
2. La rivière coule, écrivait le capitaine Cottes, « au sommet du plateau qui sépare les bassins de l'Ogooué et du Ntem ». (Cottes, 1909.)
3. Cf. Le « profil comparatif des principales rivières des monts de Cristal », établi par Babet lui-même, (Babet, 1952, p. 15.)
4. Van Aubel, 1952, p. 6.
5. Aubague, 1954.
6. *Ibid.*

s'exprime en somme par un relief en damier, il n'y aurait là rien d'étonnant[1]. Souvenons-nous cependant qu'en milieu tropical rien ne ressemble plus à un escarpement de faille qu'un simple gradin d'érosion[2].

c) Une dernière explication repose sur l'idée que le plateau du Gabon septentrional a subi une déformation d'ensemble : un mouvement de bascule, qui aurait donné à la surface originelle une pente vers la Sangha. Dans la partie du plateau la plus proche de l'Ogooué, sur le flanc de la gouttière synclinale suivie par ce fleuve, une composante sud devait modifier le sens de la déformation, et la pente résultante s'orienter au sud-est. L'hypothèse n'est pas gratuite : elle s'appuie sur l'allure générale du plateau, qui tourne vers l'océan une façade assez abrupte mais s'abaisse lentement du côté de la Cuvette congolaise, et le dessin du réseau hydrographique. Sans doute la déclivité d'origine structurale ne transparaît-elle guère dans la direction que prennent les cours d'eau, au Woleu-Ntem même. Sans parler du Ntem ou du Woleu, l'orientation nord-est–sud-ouest des plus méridionaux — de la Mbeï à l'Ivindo — fait figure de compromis : les rivières ne remontent ni ne descendent la pente tectonique, elles s'échappent par le travers, et coupent au plus court vers l'Estuaire et l'Ogooué (suivant un tracé qu'à l'ouest de Mitzic les failles ont contribué à déterminer). Plus au nord, en revanche, le drainage est bien conforme à l'inclinaison de la pénéplaine, supposée basculée vers l'intérieur du continent. Déjà, aux confins du Woleu-Ntem, l'Aïna coule droit à l'est, au point de servir de frontière entre le Cameroun et le Gabon, avant de se couder à angle droit pour devenir l'Ivindo. Une part importante du plateau sud-camerounais, surtout, échappe au drainage direct des rivières côtières, au bénéfice des tributaires de la Sangha. Notons en outre le curieux tracé en épingle à cheveux du Dja, dont le cours supérieur évoque irrésistiblement la tête d'un cours d'eau côtier annexé au drainage congolais. En plein Woleu-Ntem, voici d'autre part un indice significatif. A la vallée régularisée du Ntem, normalement drainée, succède en amont, au lieu du cours supérieur torrentiel qu'on attendrait, « une succession de vastes marais, genre tourbières, situés à chaque confluent du Ntem et d'un marigot »[3]. Ces marais, les « méboune » du haut Ntem, décrits par les anciens documents administratifs, cadrent avec l'idée d'un mouvement tendant à renverser la pente des rivières côtières, et à désorganiser l'écoulement. L'hypothèse se renforce à considérer le bassin de l'Ivindo, où le phénomène se répète avec une tout autre ampleur : les affluents de rive droite, qui coulent vers l'est, ont un cours lent et sinueux, mais nettement individualisé, tandis que ceux de la rive gauche, au tracé est-ouest, inondent « d'immenses étendues », sans « un chenal libre, à travers la végétation des marécages »[4], et où rien ne laisse deviner le sens du courant.

Admettons donc, comme ces faits semblent l'impliquer, que le plateau s'est trouvé basculé vers l'est et le sud-est. Et considérons deux bassins hydrographiques mitoyens dans le sens de cette déformation, séparés par conséquent par une ligne de partage des eaux orientée du nord au sud, ou du nord-est au sud-ouest. Coulant suivant l'inclinaison donnée à la pénéplaine, les cours d'eau qui prennent naissance d'un côté de cette ligne ont un profil accentué, et creusent vigoureusement ; par contre, ceux qui s'y adossent du côté opposé voient leur écoulement contrarié et demeurent inactifs. Il est fatal qu'un gradin se dessine progressivement à la limite des deux bassins, et recule,

---

1. C'est l'opinion des géologues : à l'intérieur du massif cristallin, « des failles importantes orientées nord 30° est découpent des compartiments effondrés ou relevés en touches de piano ». Ces dénivellements sont attribués au rejeu, sous l'action de la « tectonique crétacée », de cassures très anciennes. (Aubague et Hausknecht, 1959, p. 32.)

2. De toute façon, les mouvements du socle ont affecté « exclusivement la zone comprise entre la mer et la longitude de Mitzic. A l'est, la pénéplaine est calme ». (*Ibid.*, p. 32.)

3. Circonscription du Woleu-Ntem, Rapport annuel, 1933, archives du poste d'Oyem. « Situés entre les pistes de Minvoul à Minkébé et la piste du Benga, ces marais », ajoute le rapport, « étaient autrefois régulièrement visités, du moins certains d'entre eux, par les indigènes habitant ces pistes : chaque village avait son ' marais '».

Le Woleu lui-même, à peine formé, « entre immédiatement dans une vaste plaine, où ses eaux s'étalent, à droite et à gauche de son lit... ». C'est beaucoup plus bas que « ses rives se dessinent avec plus de netteté », et qu'en suivant son cours en pirogue « on n'est plus exposé à s'engager dans des bras, souvent sans issue, qui semblent plus importants que le lit du fleuve ». (Cottes, 1909.)

4. Périquet, rapport manuscrit.

pour aboutir à une situation du type de celle du haut Woleu, suspendu au-dessus des tributaires de l'Okano, tout proches[1]. A fortiori, l'interprétation s'applique-t-elle à l'abrupt montagneux qui délimite, du côté de l'ouest et du nord-ouest, le bassin du moyen Ivindo, creusé en contrebas du Woleu-Ntem. Elle n'exclut radicalement aucune des deux autres hypothèses que nous avons formulées au sujet des gradins compartimentant le plateau nord-gabonais. La déformation d'ensemble, subie par ce dernier, a fort bien pu s'accompagner de cassures, ou du rejeu d'anciennes failles, moins apparentes que dans le secteur Mbeï-Abanga, et ces accidents renforcer localement la dénivellation d'ensemble. D'autre part, la surface inclinée du plateau offrait des conditions favorables au façonnement, par les vagues d'érosion successives, d'aplanissements étagés d'ouest en est, et s'échelonnant d'un bassin hydrographique au suivant. Mais le facteur essentiel réside, à notre avis, dans un double mouvement de surrection et de bascule, peut-être en plusieurs épisodes.

A ces traits majeurs du relief se combinent des accidents mineurs, qui interrompent la succession monotone des croupes et des vallons. V. Babet a signalé les « inselbergs, énormes rochers granito-gneissiques, qui se dressent à pic » au-dessus des aplanissements de l'Abanga[2]. B. Choubert de son côté parle des « curieux monticules, dus à des pointements de granite » ou de grano-diorites, qui « dominent d'une centaine de mètres le pays doucement ondulé qui les entoure », dans les hauts bassins du Como et de l'Abanga[3]. Un « mamelon de même forme », mais constitué de gneiss, offre de son sommet dénudé, à mi-chemin d'Oyem et de Bitam, « un beau panorama sur l'ancienne pénéplaine ». Moins caractérisé comme inselberg, avec ses flancs en pente plus douce, le piton de Minvoul s'inscrit dans la même famille de formes résiduelles.

Du côté de l'ouest, au-dessus de la plaine côtière du Gabon, la retombée du plateau est spectaculaire. Cette « falaise bordière des Monts de Cristal »[4] ressemble beaucoup à celle que Gèze a décrite à la limite des hauts plateaux du Cameroun occidental, dans l'arrière-pays de Douala, comme un « mur extraordinaire », donnant d'en bas « l'impression d'une grande chaîne de montagnes escarpées »[5]. Ainsi s'explique le terme de « Monts » appliqué à un simple escarpement. Au pied du ressaut, le socle cristallophyllien fait place à des terrains sédimentaires beaucoup plus récents : au nord, les grès et les calcaires plissés du « Système de la Noya »[6] ; plus au sud, le crétacé supérieur côtier, subhorizontal. L'abrupt est dû, sans aucun doute, au jeu, ou plus exactement, d'après Van Aubel, au rejeu récent de failles « mal cicatrisées ». Il n'y a du reste pas une grande faille unique, mais un « champ de failles », un système complexe de fractures qui s'échelonnent en profondeur, se succèdent et se relaient au front de l'escarpement[7]. La direction générale nord-ouest–sud-est de ce dernier se résout dans le détail en tronçons successifs, diversement orientés. Des « horsts » — l' « îlot cristallin de Nkame », que contourne la Noya ; plus au sud, le « massif du Bol-Bola »[8] — font saillie vers le sud, en oblique, isolant des « anfractuosités », garnies de sédimentaire. L'arrière-pays granito-gneissique est haché de vallées profondément creusées, dont les entailles rapprochées, presque parallèles au front des Monts de Cristal, rendent singulièrement difficile l'accès du plateau.

Du côté du nord, les Monts de Cristal se prolongent à travers la Guinée espagnole jusqu'au Ntem. Au débouché du Woleu, ils occupent « un territoire d'une largeur de 60 km », et se présentent comme une « suite de rides parallèles de direction générale sud-sud-ouest–nord-nord-est », que les sentiers franchissent par des cols élevés[9]. Du côté opposé, aux approches du Como, selon Van

---

1. Il reste à expliquer pourquoi, de l'autre côté du Woleu, le Ntem lui aussi travaille à un niveau plus bas, et développe beaucoup plus largement son bassin dans l'intérieur. Nous ne disposons pas des données qui permettraient d'engager la discussion.
2. Babet, 1952, p. 14.
3. Choubert, 1957.
4. Van Aubel, 1952, p. 70.
5. Gèze, 1943, p. 44.
6. Précambrien supérieur (la formation est supposée contemporaine du Schisto-Gréseux du Mayombe des Bayakas et du plateau des Cataractes, dans le sud du Congo).
7. Van Aubel, 1952, p. 71.
8. Babet, 1952, p. 13.
9. Cottes, 1909.

Aubel, les failles bordières s'amortissent, et l'escarpement, qui tourne progressivement à l'est, change de caractère. Il se dédouble : un palier, de plus en plus large, se dessine le long des rivières, à mi-hauteur. D'un bout à l'autre de leur cours moyen, intermédiaire entre le plateau et la région basse, Mbeï et Como conservent une « allure torrentueuse »[1]. Déjà l'Abanga, qui leur succède vers l'est, présente quelques biefs calmes. Quant à l'Okano et son affluent la Lara, leur profil comporte, vers 300 m d'altitude, une assez longue section régularisée, s'intercalant entre deux séries de gorges. La route de Ndjolé à Mitzic remonte ce bief calme de la Lara. A la même hauteur, le cours de l'Okano se présente comme un « marais étroit de palmiers d'eau » où « sinue le chenal libre »[1]. Le long de l'Ivindo, trois chutes importantes se succèdent entre le confluent de la Mouniangui et celui du Mvoung. Il est possible qu'en aval, la rivière se calme et qu'un palier apparaisse, mais les renseignements font défaut. Le relief des interfluves reproduit en gros l'allure des rivières, avec un double ressaut en bordure du plateau et au voisinage de l'Ogooué. Mais la zone intermédiaire est loin d'être tranquille : routes et pistes jouent aux montagnes russes, cependant que d'importants reliefs se dressent ici et là. Notamment les « chaînons de l'Okano », « Mont Malène », « Monts Mimbang » et « Monts d'Amvène », qui, d'après B. Choubert, dominent de 4 à 500 m la contrée avoisinante. Sur la rive gauche de l'Abanga, la carte au 1 000 000e accorde aux « Monts Mikongo » une altitude supérieure à 900 m[3]. De toute façon, la frange accidentée du plateau regagne en largeur, au nord de l'Ogooué, ce que les versants perdent en raideur. D'Alembé à Mitzic, la route met 150 km à la traverser.

L'opinion du géologue R. Van Aubel est que dans le tracé des accidents qui s'interposent entre le plateau et l'Ogooué, les failles n'interviennent que d'une façon locale et épisodique. Selon lui, « les escarpements sont dus, en majeure partie, à la résistance différentielle à l'érosion des couches intéressées ». De ce côté-ci du plateau, le massif granito-gneissique n'entre pas en contact, comme à l'ouest, avec du franc sédimentaire, mais avec les sédiments métamorphisés du « système de l'Ogooué » (Séries de l'Okano et de Ndjolé). Il est possible que certains reliefs se localisent au contact du granite et des schistes relativement tendres inclus dans ces dernières. La section régularisée du moyen Okano se termine, à l'aval, au voisinage de la limite géologique. Mais le rebord même du plateau, d'une netteté parfaite à l'endroit où la route le franchit, un peu au sud de Mitzic, se place déjà profondément à l'intérieur du massif cristallin. Ce n'est de toute façon pas au contact des granites, mais au sein même des séries métamorphiques, entre schistes et quartzites, que les différences lithologiques sont le plus accusées. Les « chaînons » décrits par B. Choubert constituent certainement de beaux exemples d'érosion différentielle dans ces structures fortement plissées. Mais il n'y a pas de rapport direct entre ces formes et la retombée du plateau, en deux gradins successifs au moins, sur la vallée de l'Ogooué. Dans la mesure où une meilleure connaissance de la topographie confirmera cette notion d'un relief étagé, la carence des explications structurales devrait faire soupçonner la présence d'un ou plusieurs niveaux cycliques, intermédiaires entre le plateau pénéplané et le niveau de base actuel.

La mission Cottes, au début du siècle, explore un pays « recouvert d'une forêt si dense que le regard ne peut porter qu'à quelques mètres à droite et à gauche des pistes suivies »[4]. Une végétation aussi touffue n'a pu naître que des défrichements. Mais on peut encore admirer, en certains points du Woleu-Ntem, la sylve dans l'état où les Fang ont dû la trouver, à leur arrivée dans le pays : sombre, silencieuse et pourrissante, mais n'opposant à la marche qu'un sous-bois clairsemé. Aujourd'hui de plus en plus dégradée, secondarisée[5], la grande forêt, de type « ombrophile », revêt uniformément le plateau et ses pentes, toujours semblable à elle-même pour qui n'a pas la connaissance

1. Périquet, rapport manuscrit.
2. *Ibid.*
3. Cote ramenée à 820 m sur le nouveau 200 000e (feuille Kango).
4. Cottes, 1911.
5. Du moins à proximité des axes peuplés. On ne dispose malheureusement pas, pour le Gabon septentrional, d'un document comparable à la très belle carte topographique en couleurs, au 100 000e, de la Guinée espagnole, avec ses deux figurés distincts pour la forêt primaire et les formations dérivées ; les coupures limitrophes du Woleu-Ntem montrent ces dernières largement développées de part et d'autre des pistes le long desquelles s'alignent les villages.

précise des espèces. Un grand nombre d'essences d'ailleurs, y compris l'okoumé, sont communes au plateau et à la région côtière. L'altitude au Woleu-Ntem n'est jamais suffisante pour devenir un facteur réel de différenciation. En revanche, il est possible que les condensations sur l'escarpement occidental du plateau y donnent aux arbres une physionomie spéciale. Il n'est pas exclu qu'il existe en certains points, particulièrement exposés, une frange de « forêt moussue ». Des peuplements de fougères arborescentes existent aux environs de Médouneu. Même au cœur du plateau, à Oyem, avec 1 797 mm de précipitations annuelles, et un seul mois crédité de moins de 60 mm, le climat est typiquement « forestier ».

Il n'en est que plus étonnant de découvrir, ici et là, des bouts de savane herbeuse. Au nord d'Alembé, à l'endroit où elle escalade un premier gradin au-dessus de l'Ogooué, la route de Ndjolé à Mitzic traverse une « savane incluse ». Celle-ci n'est que le représentant isolé d'un vaste cortège qui s'étoffe en amont de l'Ogooué, vers les « Portes de l'Okanda » et dans la région de Booué. Il en existe, d'une tout autre famille, à la surface du plateau, étroitement localisées sur les « rochers » arrondis qui parsèment la pénéplaine, frères des « kagas » oubanguiens. La composition floristique est ici « très spéciale, comportant des espèces particulières et qu'on ne trouve que là : orchidées, glaïeuls, cypéracées, une euphorbe cactiforme, des bryophytes »[1]. Plusieurs de ces plantes font penser qu'à côté du facteur édaphique, évident, l'occupation humaine a contribué à former ces microsavanes. Leur cas n'est du reste pas isolé. Elles sont à rapprocher des « clairières sur roches affleurantes » observées par Mildbraed dans « la grande forêt du Cameroun »[2].

Pour les envahisseurs Fang, défricheurs acharnés, la forêt était une promesse de belles récoltes et de ventres pleins. Mais sous la forêt le sol cachait une menace, à longue échéance : un horizon concrétionné, enfoui sous une faible épaisseur de terre, et que l'érosion déclenchée par une culture prolongée risque de déterrer. Le niveau d'accumulation revêt des aspects variés : tantôt une simple nappe de gravillons ; tantôt une couche continue (dans l'épaisseur du sol ou au contact immédiat de la roche décomposée), cuirasse en puissance qui s'indure à l'air libre ; tantôt et le plus souvent un agrégat meuble de concrétions, de boules et de blocs de cuirasse rassemblés à une certaine profondeur. On note également des termes intermédiaires, des superpositions. Les rapports de ces différents types entre eux, avec la nature de la roche, et avec la topographie, restent à préciser. Un fait est certain : rien ne différencie, à ce point de vue, le Woleu-Ntem d'avec le reste du Gabon. Dans la région côtière en particulier, les horizons concrétionnés pareillement hétérogènes, donnent également l'impression qu'ils rassemblent « les débris démantelés d'une puissante couverture de latérite scoriacée »[3].

Nous atteignons ici la conclusion tout à fait générale de ce tour d'horizon du milieu physique : le Woleu-Ntem manque d'originalité. Le plateau n'est que la terminaison du haut pays camerounais, la réplique de plateaux analogues à l'est, au sud et à l'ouest du massif du Chaillu. On le suit vers l'est, jusqu'aux approches de la Cuvette congolaise. La forêt s'étend sans discontinuer jusqu'à la mer, et à plusieurs centaines de kilomètres dans les autres directions. Les sols n'ont rien qui leur soit propre[4]. Le seul trait remarquable, l'abrupt escarpement dressé au-dessus de la plaine côtière, se situe en marge du Woleu-Ntem, et nous n'aurons à le considérer que dans la mesure où il constitue une barrière, isolant ce dernier de la plaine côtière. Au total, dans les limites du plateau occupé et cultivé, le milieu physique ne recèle aucune particularité qui fasse figure d'empêchement à l'égard du développement économique. Mais rien en lui non plus ne destinait la région et ses habitants à un progrès plus rapide que d'autres contrées et d'autres populations du Gabon, ni au style de développement particulier d'une économie à base de plantations.

---

1. Le Testu, rapport sur le Woleu-Ntem.
2. Cité par Robyns, 1936.
3. Hourcq et Hausknecht, 1954.
4. Se référant aux travaux d'Aubert, le pédologue J.-M. Brugière a seulement noté, à la suite d'une prospection sur place, « l'importance du type de sol jaune latéritique argileux à argilo-sableux sur les granito-gneiss [du Woleu-Ntem], et le peu de différences morphologiques observées, sauf dans les situations particulières... ». Du point de vue agronomique, il s'agit d'un sol « un peu lourd mais physiologiquement bien adapté à la culture, particulièrement à la culture d'espèces arborées ». (1957.)

2

LES ATOUTS D'ORDRE HUMAIN

Le milieu naturel, nous venons de le voir, n'accorde au Woleu-Ntem aucun privilège particulier. Trouverons-nous dans les faits de peuplement, ou dans la personnalité ethnique des habitants, cette prédisposition au développement économique qui constitue notre hypothèse de départ ? Nous avons vu combien, à ce point de vue, certaines régions se trouvaient handicapées, en particulier par la faute d'une densité de population insuffisante. Le Woleu-Ntem n'aurait-il pas joui, à l'aube de la colonisation, d'une supériorité dans ce domaine ?

A. — Une densité de population supérieure à la moyenne

Les premiers voyageurs européens qui sont entrés en contact avec les Fang, sur les bords du moyen Ogooué ou dans les régions qui forment aujourd'hui le Woleu-Ntem, ont été victimes, remarque le sociologue G. Balandier, d'une « sorte de mirage » qui les a poussés à « surestimer l'importance du groupe »[1]. Payeur-Didelot, par exemple, ne se croyait pas coupable d'exagération en estimant à un « demi-million » l'effectif des Pahouins du Gabon : plus que toute la population actuelle du territoire[2]. Leur activité, leur mobilité, la façon dont leurs groupements venaient s'agglutiner autour des « factoreries » ont fait illusion pendant assez longtemps. Par chance nous avons, pour la période immédiatement antérieure à la cession du Woleu-Ntem à l'Allemagne (1911), à une époque où celui-ci n'était toujours pas « pénétré » administrativement, l'une des estimations les plus consciencieuses qui aient été faites de la population d'une région d'Afrique centrale, au moment de la mise en place de l'appareil colonial. Nous la devons à la mission Périquet, dont les détachements parcoururent en 1910-1911 plusieurs milliers de kilomètres d'itinéraires dans des régions correspondant approximativement au Woleu-Ntem et à l'Ogooué-Ivindo d'aujourd'hui. Bien entendu, il n'y avait à cette époque de « recensements officiels » que pour les villages de la vieille colonie, en bordure de l'Estuaire. Ailleurs, le capitaine Périquet dut fonder ses calculs sur le dénombrement des cases, à raison de 4 habitants supposés par case ; sur celui des « feux », à raison de 4 habitants par feu (là où les familles cohabitent à l'intérieur d'habitations collectives, dans la région orientale) ; sur la longueur des villages-rues, à deux rangées de cases jointives, à raison d'un

1. Balandier, 1955, p. 73.
2. Payeur-Didelot, 1899, p. 156. Le Père Trilles, quant à lui, parlait des Fang « dont on évalue le nombre à 4 ou 5 millions ». (1898.)

habitant au mètre (cas des villages fang) ; sur le nombre de « corps de garde », « dans certaines régions où ils sont disposés régulièrement », à raison de 40 habitants par corps de garde[1]. A défaut d'observations précises, la population des villages rencontrés ne put, dans certains cas, qu'être supputée à l'estime. Aux groupements repérés, mais non visités, fut appliquée la moyenne des observations faites ailleurs. Voici, par circonscription administrative, les résultats obtenus (totaux et densités kilométriques) :

Libreville :	7,2	(5 560 habitants, non compris Libreville même et Glass)
Côte nord :	6,6	(38 980 —)
Komo :	5,5	(31 200 —)
Okano :	4,7	(73 395 —)
Woleu-Ntem :	4,5	(68 780 —)
Ivindo :	1,8	(100 160 —)

Pour interpréter géographiquement ce tableau, il faut savoir que le Woleu-Ntem ne couvrait à l'époque qu'une fraction de sa surface actuelle. Mitzic était le chef-lieu d'une autre circonscription, l'Okano, qui débordait du territoire aujourd'hui rattaché au district de Mitzic sur ce qui est devenu le district d'Oyem ; la limite passait un peu au sud du Woleu. L'extrémité ouest du plateau, et sa frange montagneuse, qui forment à présent le district de Médouneu, faisaient partie de la circonscription de la Côte nord (dont la moitié occidentale correspondait au district actuel de Cocobeach). La circonscription du Como préfigurait à peu de chose près le district de Kango.

Si l'on met à part l'Ivindo, les densités calculées par Périquet apparaissent relativement élevées, comparées à celles que Bruel obtenait à la même époque, par des méthodes très voisines, pour le bas Ogooué et les régions de la boucle du fleuve[2]. Cet auteur aboutissait à 167 400 habitants pour une superficie de 53 790 km², soit une densité moyenne de 3,1. Le pays fang, au nord de l'Ogooué, était-il réellement une fois et demie à deux fois plus peuplé que les régions limitrophes du côté du sud ? Ou devons-nous soupçonner un peu d'exagération de la part de Périquet (le chemin de fer, dont il menait l'étude économique, se justifiait d'autant mieux que le pays était plus peuplé) ? Tout porte à croire que Périquet fut modéré dans ses estimations. Compte tenu de l'évolution démographique de cette région, la faible densité attribuée à l'Ogooué-Ivindo nous est notamment une garantie que l'auteur ne cherchait pas à embellir le tableau. Même en admettant une erreur par excès de 50 %, la densité se serait malgré tout élevée à plus de trois habitants au kilomètre carré, pour l'ensemble du Woleu-Ntem actuel. C'est peu, très peu en soi, mais beaucoup pour le Gabon, dont la densité rurale n'atteint aujourd'hui que 1,39. Comme il est fort improbable que le pays ait perdu en cinquante ans plus de la moitié de sa population, nous sommes fondés à croire, même en mettant les choses au pire, que le Woleu-Ntem, au début de ce siècle, était nettement mieux peuplé que le reste du Gabon.

Dans leur détail, les chiffres produits par la mission Périquet appellent certaines remarques. Notons d'abord la relative continuité de l'ancien peuplement fang. Sur ce point, une carte annexée au rapport complète et précise utilement les valeurs brutes par circonscription. Les seules « régions désertiques » qu'elle figure sont les suivantes : 1° une contrée en forme de triangle située dans l'angle de l'Abanga et de son affluent Nkam ; 2° le cœur de l'interfluve Okano-Mvoung ; 3° enfin et surtout une large bande de terrain à cheval sur l'Aïna, et au sud de celle-ci. On remarque, il est vrai, à côté de ces vides laissés en blanc, quelques secteurs peu habités, notamment les vallées du Ntem moyen et inférieur, ainsi que de ses affluents Kom (rive droite, à la frontière camerounaise) et Kyé (rive gauche, au voisinage de la Guinée) ; toute la région entre Okano et Mvoung ; enfin les vallées moyennes du Como et de la Mbeï. Mais ces taches désertes ou de population clairsemée ne couvrent au total qu'une modeste fraction du pays. Elles ne s'agglomèrent en une bande tant soit peu continue que dans l'est, aux confins du bassin de l'Ivindo-Mvoung.

Cette lacune du peuplement, au demeurant simplement ébauchée, à la limite du Woleu-

1. Voir p. 881.
2. Bruel, 1911.

Ntem et de l'Ogooué-Ivindo, correspond au clivage entre les deux grands courants de la migration fang à travers le Gabon septentrional : de l'Ivindo vers le moyen Ogooué, où les explorateurs européens assistèrent, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, au déferlement des tribus descendant du plateau ; du Ntem et du Woleu en direction de la Côte nord et de l'Estuaire, c'est-à-dire vers l'ouest et le sud-ouest (avec une bretelle rejoignant l'Ogooué, par l'Abanga). On se trouve là, semble-t-il, dans un angle mort. Mais cette constatation ne fait que reculer l'explication : pourquoi donc les migrations se sont-elles détournées de la bande intermédiaire ? Le relief plus accidenté aux abords de la ligne de partage des eaux, l'obstacle opposé par les marais du haut Ntem, ont sans doute rendu le pays plus pénible à traverser, plus répulsif. Mais nous croyons moins à cette influence négative qu'au rôle positif joué de part et d'autre par quelques grands cours d'eau. C'est un fait remarquable que, jusque dans les détails, les migrations fang semblent avoir été orientées par l'hydrographie. Les Fang, pourtant, sont de piètres navigateurs : c'est en radeaux que les premiers arrivés sur l'Ogooué se risquèrent à le traverser. Il faut croire que les rivières leur étaient utiles comme repères : à travers un plateau sans lignes directrices, les suivre était le plus sûr moyen de se rapprocher de la côte et du commerce européen, but du mouvement, nous le verrons, à son aboutissement. Si vraiment les difficultés du terrain avaient été déterminantes, c'est une autre partie du pays que la carte de Périquet aurait montrée inoccupée : la lisière montueuse du Woleu-Ntem au-dessus de la « Côte nord » et de l'Ogooué. Or, cette région était dans l'ensemble aussi bien peuplée que le plateau. Zone de passage obligé, les villages qui la quittaient pour aller s'établir en plaine étaient remplacés à mesure.

En gros, la densité de population du pays fang semble avoir diminué autrefois, régulièrement, de la côte vers l'intérieur. Les circonscriptions du Woleu-Ntem et de l'Okano, dont la réunion forme la majeure partie du Woleu-Ntem actuel, occupaient avec 4,5 et 4,7 habitants au kilomètre carré une position intermédiaire entre la plaine maritime et l'Ivindo. Ce dispositif s'interprète aisément en fonction de la migration, et des objectifs commerciaux qui la dirigeaient. Arrivés à destination, placés devant l'obstacle absolu de la mer, il ne restait aux groupes nantis qu'à s'accumuler sur place. Pour les gens de l'intérieur, la tentation de bouger, en cédant à l'attraction des marchandises disponibles en aval, croissait avec l'éloignement. Ceux du fin fond de l'Ivindo se ruaient vers l'Ogooué et, dans une région dépourvue du moindre attrait commercial, personne ne venait après eux. Ainsi s'est trouvé réalisé l'échelonnement des densités en fonction de la distance à la mer.

B. — Une population à fort potentiel économique

Considérée du point de vue du développement économique, la notion de densité de population ne possède qu'une valeur relative. Il est clair que le chiffre le plus bas compatible avec un véritable développement régional, fondé sur l'agriculture familiale, ne varie pas seulement en considération des techniques utilisées ou de la plante choisie, mais aussi des aptitudes et des prédispositions de la population décomptée. Dans des conditions géographiques équivalentes, cinq habitants au kilomètre carré peuvent en valoir dix, appartenant à une société moins active ou entreprenante. Au Woleu-Ntem, un observateur n'aurait pas hésité, dans les premiers temps de l'occupation coloniale, à affecter les densités réelles d'un coefficient de correction fortement positif. Par leur acharnement à défricher la forêt, à entrer en relation avec le commerce européen, les occupants de la région tranchaient de façon étonnante sur les peuples établis plus au sud. Avant d'examiner ce fait, et de chercher à l'expliquer, voyons d'abord dans quelles circonstances les Fang ont pris possession du Woleu-Ntem.

a) La venue des Fang.

D'après les enquêtes de G. Balandier, l'arrivée des Fang dans le pays remonte « à huit ou neuf générations, ce qui correspond à la seconde moitié du XVIII[e] siècle »[1]. Ils venaient des régions forestières de l'actuel Cameroun, où le gros de l'ethnie demeure fixé. Dans ce territoire, une douzaine de milliers de Fang revendiquent en propre cette appellation. Mais ils ne sont qu'une « minuscule partie » d'un vaste tout, constitué de plusieurs centaines de milliers d'hommes[2], répartis sur quelque 175 000 km[2]. Au sein de l'ethnie compréhensive des « Béti et des Pahouins », délimités par M[me] Dugast[3], les 16 000 Ntoumou et les 5 000 Mvaé fixés aux frontières de la Guinée espagnole sont les plus proches des Fang au sens étroit. Vient ensuite le groupe compact des Boulou, au nombre d'une centaine de mille. Une large frange de populations d'affiliation un peu incertaine occupent des positions périphériques, au nord et à l'est[4]. Sur l'origine lointaine de tous ces peuples, nous manquons de traditions précises. Au moins en ce qui concerne les habitants du Woleu-Ntem,

---

1. Balandier, 1955, p. 74.
2. 820 000, selon P. Alexandre, dont l'estimation « ne tient compte que des Pahouins au sens étroit, en laissant de côté les tribus dont l'appartenance est contestée ». Les « désaccords portant sur la composition même du groupe pahouin » font en effet « largement varier les chiffres », qui vont, suivant la position que l'on adopte, de 650 000 à 1 500 000 Pahouins. (Alexandre et Binet, 1958, p. 11-12.)
3. Dugast, 1949 [1], p. 57 et suiv. ; Dugast, 1949 [2].
4. Il s'agit principalement du groupe béti, fort de 335 000 membres (401 000, si l'on y ajoute les « Beti probables »), « peut-être plus pahouinisé que pahouin », écrit P. Alexandre, qui ajoute : « Ils sont peut-être d'une autre origine que les Pahouins proprement dits qu'ils auraient suivis dans leur migration vers le Sud-Ouest ». (Alexandre et Binet, 1958, p. 5 et 6).

diverses indications, puisées dans les récits d'exploration, incitent à les faire venir du nord-est plutôt que directement du nord. On note du reste la parenté des Fang avec plusieurs groupes ethniques qui chevauchent à l'est la frontière du Moyen-Congo et du Gabon : Bakouélé, Dzem, Bakota, etc. Les interlocuteurs de Largeau situaient leur point de départ dans « un pays appelé Mvôgh-Etangha », que ravageaient des « guerres continuelles et terribles »[1]. C'est pour échapper à des « envahisseurs », qu'ils auraient marché vers le sud, en s'enfonçant au cœur de la forêt. Le refoulement des Fang a été mis en relation, le plus souvent, avec la conquête peule, dans l'Adamaoua et les régions voisines. En ce cas, c'est du côté de la haute Sangha qu'il convient de rechercher leur patrie. Pour d'autres auteurs, les migrations fang seraient un contrecoup de l'expansion zandé, à partir de 1750[2]. Des indices linguistiques appuieraient cette façon de voir.

Traditions et relations ne sont pas plus explicites quant à la route suivie pour arriver au Woleu-Ntem. Rapportée indépendamment de différents côtés, la fameuse légende du « trou de l'adzap » autorise toutes les conjectures. En route, nous dit-on, sous la conduite de Nzame[3], le « Père des Noirs », les Fang « trouvèrent un arbre à beurre colossal (adzap), à travers lequel ils mirent une année à se frayer un passage. Ils se trouvèrent ensuite en présence de trois chemins », et se partagèrent en trois groupes, qui poursuivirent leur marche séparément[4]. Cette tradition du « trou de l'adzap », de l'étroit tunnel foré dans l'arbre mythique, est d'une remarquable constance. Largeau y voyait le symbole de l'obstacle dressé par la forêt équatoriale. Plus précisément, selon Périquet, l'adzap représenterait la forêt sans clairières et « encore absolument désertique » de l'est du Cameroun, entre 4° et 2° de latitude nord[5]. L'idée à retenir, en tout cas, est celle d'une divergence, en éventail, des voies suivies, au terme d'un parcours long et difficultueux : « à partir d'un chenal passant par les affluents du haut N'Tem et du haut M'Vûn », le courant fang aurait dessiné « un vrai delta, aux rameaux enchevêtrés »[6]. Plus loin dans le temps, le seul repère précis que livre encore la tradition ethnique correspond au franchissement de la Sanaga, où Balandier voit « l'étape capitale des migrations qui répartirent les Fang à travers le Sud-Cameroun et le Gabon »[7]. Même à ce stade, il est peu vraisemblable que le groupe ait formé un corps de marche unique. Dans le périple accompli par les Fang, quel a été le rôle du Woleu-Ntem ? Il paraît difficile de considérer la région comme une sorte d'étape, où le mouvement aurait marqué un temps d'arrêt : c'est par un cheminement continu que la vague a atteint, puis dépassé les plateaux du Gabon septentrional. La coupure n'existe que dans notre documentation : l'envahissement du Woleu-Ntem se place au moment précis où les récits plus ou moins légendaires font place à des souvenirs encore frais, que corroborent les premiers témoignages européens. La suite de ce chapitre montrera pourquoi l'avance conquérante des Fang ne pouvait s'arrêter qu'à la mer.

Fait remarquable, malgré leur durée, la longueur du trajet et l'étendue des régions occupées, les migrations n'ont pas rompu l'homogénéité du peuple fang. En Afrique centrale, la plupart des ethnies en déplacement ont montré une tendance à se dégrader sur les bords au contact des peuples pénétrés, à se ségréger en rameaux soumis à des influences divergentes, à englober sans les digérer les îlots de résistance. La poussée fang, elle, n'a laissé subsister aucune enclave étrangère sur ses arrières. Du moins cela est-il vrai pour toute la région située au nord de l'Estuaire du Gabon et du moyen Ogooué. Si quelques villages okandé ont réussi à se maintenir en aval de Booué, si les Galoa ont tenu bon autour de Lambaréné, si dans la région des lacs et dans le delta

---

1. Largeau, 1901.
2. Avelot, 1908. En fait, « la seule certitude raisonnable qu'on possède..., c'est que la migration qui s'achève a dû commencer vers la fin du XVIII^e^ siècle, dans la zone de savane située sur la rive droite de la Sanaga, quelque part au nord-est de l'habitat actuel du groupe. Était-ce la Haute-Sangha, vers Bouar, la région de Baïbokoum, plus au nord, ou l'Adamaoua vers Ngaoundéré ? C'est, dans l'état actuel de nos connaissances, impossible à préciser ». (Alexandre et Binet, 1958, p. 13.)
3. Qui est le nom donné à Dieu en fang.
4. Largeau, 1901, p. 27-28.
5. Périquet, rapport manuscrit.
6. Martrou, 1936.
7. Balandier, 1955, p. 89. Les « ancêtres des Pahouins », précise Alexandre, « durent traverser la Sanaga en plusieurs vagues, approximativement entre Nanga-Eboko et le confluent du Mbam, de part et d'autre des chutes Nachtigal ». (Alexandre et Binet, 1958, p. 14.)

de l'Ogooué, les Fang se mêlent inextricablement aux groupes autochtones, il faut y voir une conséquence de la présence européenne, le résultat de l'obligation où les conquérants se trouvèrent, au bout de leur course, de composer.

Dans sa massiveté, le bloc fang n'est qu'à peine et très superficiellement entamé par la distinction classique entre vrais Fang, Ntoumou, Nzaman, Maké (ou Makeï) et Betsi. Les traditions ethniques confèrent à ces distinctions une fallacieuse rigidité, quand elles montrent, après le passage de l'adzap, la migration se scindant en « trois courants, fang (au centre), bedzi (à droite), makeï (à gauche), s'écoulant simultanément et progressant sans se confondre »[1]. En réalité, corrige Avelot, « les Makeï n'ont pas gardé la gauche... Leur principal courant a passé à l'est, mais dans toutes les directions, ils ont servi d'éclaireurs ». Il est de fait que, si les Betsi se localisent effectivement à l'ouest, en bordure des estuaires, de Bata à Libreville[2], ainsi que dans le proche arrière-pays, les Makeï se rencontrent (ou du moins se rencontraient) aussi bien dans le Mouni et le Campo, près de la mer par conséquent, que sur le moyen Ogooué et dans le bassin de l'Ivindo (où leurs voisins non-fang leur donnaient le nom d'Ossyéba, repris dans un grand nombre de récits européens de la première période coloniale). De toute façon, comme le faisait remarquer, à juste titre, un bon observateur de la société fang, la distinction « n'a qu'une valeur territoriale et linguistique, puisqu'on trouve des villages de même tribu dans des groupes différents et qu'un village se déplaçant peut changer de groupe »[3]. Notons d'autre part, avec Balandier, que la différenciation s'est produite à la périphérie, vraisemblablement chez « des groupements de migration ayant dominé et assimilé des groupes étrangers différents »[4]. On pense immédiatement aux Makeï. Avant-garde des Fang, ils marchaient sur les pas des Akélé en fuite. Quoi d'étonnant, si leur dialecte s'est teinté de kélé[5] ? Il ne semble pas qu'il faille accorder plus d'importance à deux autres sous-groupes : les Nzaman et les Ntoumou. « Langue moyenne » des Fang de l'Ogooué[6], le dialecte nzaman était regardé par Mgr Martrou comme le résultat d'une altération sous l'influence européenne. Quant aux Ntoumou, déjà cités à propos du Cameroun, leur aire géographique déborde sur la Guinée espagnole et le Woleu-Ntem, où ils occupent la partie du district de Bitam comprise dans l'angle que forment les deux frontières. Complaisamment détaillées par les premiers voyageurs et les chefs de poste, ces distinctions semblent n'altérer en rien les structures sociales et les comportements fondamentaux de l'ethnie[7]. Avec le temps, observe Balandier, « les variantes dialectales, elles-mêmes... se sont estompées »[8], et les anciennes limites ont cessé d'être discernables. De toute façon, placé comme il l'était au cœur du pays fang, le Woleu-Ntem constituait dans son ensemble le domaine de la fraction la moins différenciée. Aussi bien est-ce au sein d'un milieu humain remarquablement uniforme qu'allaient se développer les tentatives de l'administration coloniale pour faire participer la région et sa population à la vie économique du Gabon.

D'où vient cette cohésion du peuple fang, sa résistance aux facteurs de dissociation ethnique ou géographique, en germe dans toute migration ? Sûrement pas d'une organisation hiérarchisée, qui aurait encadré les groupes en mouvement et contrebalancé les forces centrifuges : nous aurons l'occasion de constater l'absence totale de liens de cette nature. Les faits en cause sont d'un tout autre ordre. C'est d'abord la lenteur avec laquelle les Fang ont avancé, qu'il faut faire entrer en ligne de compte[9]. Entre l'arrivée des premiers groupes au Woleu-Ntem, et l'irruption des Fang

1. Avelot, 1905.
2. Trilles, 1898, p. 69 et 81.
3. Maignan, 1931.
4. Balandier, 1955, p. 75.
5. Martrou, 1936.
6. Curault, 1908.
7. A cet égard, le tout premier témoignage direct, celui de P. du Chaillu, est une fois de plus instructif. Hôte d'un groupement « fan » de la région des Monts de Cristal, le « roi » l' « emmena à quelques milles de là, à un village des Oshébas, dont le roi était son ami. Maisons, habitants, physionomie extérieure, tout ressemblait parfaitement au village des Fans. Je n'aurais jamais cru que ce fût une tribu différente, si Ndiayai ne me l'eût assuré. Je présume cependant qu'elle n'en était guère distincte ». (1863, p. 172.)
8. Balandier, 1955, p. 78.
9. Le fait avait frappé Du Chaillu : « les migrations des Fans s'opèrent par une marche si lente, dans quelque sens qu'elle ait lieu, qu'il serait impossible..., » etc. (1863, p. 156-157.)

sur la côte au nord de l'Estuaire, à 200 km de là, pas loin d'un siècle s'écoule. Sans doute la résistance des populations côtières, acculées à la mer, et cramponnées à leur monopole commercial, a-t-elle contribué à freiner le mouvement, plus rapide à travers la forêt camerounaise. Il reste que la migration a revêtu l'allure d'une poussée frontale, à pas mesurés. Comparée à la traversée de la forêt par les Bakota, à la descente de l'Oubangui par l'une des fractions constitutives des Boubangui, à la migration éclair des Bayaka au XVI^e^ siècle, elle évoque l'image du rouleau compresseur en face de brillantes chevauchées. Cette lenteur a précisément permis à la poussée fang de maintenir un front continu, de faire table rase du passé ethnique des régions traversées. Affrontés à gros effectifs, les obstacles ont pu être culbutés ou digérés; là où des conquérants plus hardis auraient couru le risque d'être eux-mêmes cernés et assimilés. Derrière le front de la migration, grâce au caractère inorganisé, presque anarchique des déplacements, s'opérait sans cesse un rebrassage des groupes en mouvement : loin de progresser suivant des itinéraires parallèles, les unités migratrices ne cessaient de croiser leurs routes, de couper obliquement par rapport à la direction d'ensemble ou d'aller en travers du courant. De la sorte, le contact se trouvait maintenu entre fractions géographiquement éloignées, empêchant celles-ci d'évoluer séparément. Cependant, plus que tout, c'est l'attitude des Fang à l'égard des non-Fang qui leur a permis de rester eux-mêmes : « pendant toute la période des grandes conquêtes le Fang n'a eu recours vis-à-vis des étrangers dominés qu'à deux types de solution : détruire ou adopter »[1]. Entre la mise à mort des prisonniers de guerre, et leur adoption dans le cadre des lignages, rapidement suivie d'assimilation, les Fang ne concevaient pas de moyen terme. S'ils avaient fait des esclaves, s'ils en avaient acquis au-dehors, un véhicule se serait offert aux influences extérieures. Mais la notion d'esclavage est restée, presque jusqu'au bout, totalement étrangère à leurs esprits. Nous l'avons vu à propos des lacs du Sud. Qui plus est, « énergiques, ardents, belliqueux, doués à la fois de courage et d'habileté »[2], les Fang inspiraient la terreur. Précédés d'une telle réputation, le vide se faisait devant eux, pour autant qu'il n'y eût pas des intérêts vitaux à défendre : de ce seul fait, les occasions de contact se raréfiaient déjà.

b) Une vocation commerciale affirmée.

Commencée comme une fuite, la migration des Fang s'était muée en conquête. Mais l'énergie vitale, qui trouvait un exutoire dans cette marche en avant, s'exprimait en même temps dans tous les domaines de la vie. Et la conquête elle-même ne fut plus, sur le tard, qu'un moyen adapté à des fins plus essentielles. D'emblée, le dynamisme des Fang avait impressionné les Européens. « De toute l'Afrique occidentale, c'est le peuple qui a le plus d'avenir », concluait du Chaillu il y a près d'un siècle[3]. Ce jugement de valeur allait être repris comme un leit-motiv par une kyrielle de voyageurs et de compilateurs. Résumant l'opinion générale, Élisée Reclus décrira les Fang comme « les plus actifs et les plus industrieux de tous les peuples de la Gabonie »[4]. L'administrateur Largeau les estimera « beaucoup plus intelligents et même plus actifs et laborieux que le commun des nègres du Gabon et du Congo »[5]. Tous croyaient possible, avec Payeur-Didelot, d' « en tirer un parti considérable pour l'avenir de la jeune colonie »[6].

Ce qui impressionnait les observateurs européens, c'était d'abord l'ardeur déployée par les Fang dans les tâches coutumières. Leurs vastes plantations vivrières, la façon dont ils défrichaient « avec rage et avec joie » comme l'écrira plus tard Le Testu[7], avaient bien de quoi surprendre, en comparaison de tant d'autres peuples de la forêt, chez qui les cultures n'excèdent jamais le strict

---

1. Balandier, 1955, p. 138.
2. Du Chaillu, 1863, p. 175.
3. *Ibid.*, p. 175.
4. Reclus, 1888, p. 117.
5. Largeau, 1901.
6. Payeur-Didelot, 1899, p. 165.
7. Le Testu, rapport sur le Woleu-Ntem.

nécessaire. Les Fang semblaient prendre plaisir à choisir pour les abattre les bois les plus épais. A tel point que Jean Brunhes, liant cette soif de terres vierges à l' « occupation destructive » du sol, caractéristique à ses yeux du système fang, crut trouver en elle la cause essentielle et le moteur de la migration[1]. C'était interpréter de manière bien systématique les données rassemblées par le P. Martrou (qui avait été l'élève de Jean Brunhes à l'Université de Fribourg), dans son mémorable travail sur « le nomadisme des Fang »[2]. Du moins, par cette façon de présenter les choses, la vigueur de l'agriculture fang se trouvait-elle soulignée. Un fait achevait d'étonner les Européens : l'adjonction aux champs d' « oyoné », préparés en août comme dans le reste du Gabon, des cultures d' « essep », entreprises au mois de mars.

Mais la réputation faite aux Fang vient avant tout du grand intérêt qu'ils ont manifesté, dès les premiers contacts, pour le commerce avec les Européens. Du Chaillu les montrait déjà attachés au commerce comme à « ce qu'il y a de plus précieux au monde »[3]. Pour pouvoir vendre et échanger, ils se dépensaient sans compter. « De là vient la bravoure des chasseurs », poursuivait l'explorateur, « car l'ivoire est un des principaux articles que l'on expédie à la côte » et, si la chair de l'éléphant, elle, est partagée, les défenses appartiennent « à ceux qui l'ont tué ». Les richesses de la forêt firent l'objet, de la part des Fang, d'une exploitation effrénée : « Pour se procurer l'ivoire, ils n'hésitèrent pas à anéantir des troupeaux entiers d'éléphants... Ils coupèrent en petits morceaux toutes les lianes à latex... Ils abattirent dans les coins les plus reculés les ébéniers au bois si recherché... »[4]. Surtout, ils s'efforcèrent à tout prix d'entrer en contact direct avec les commerçants européens, en brisant le monopole des populations côtières, et en transportant leurs villages au voisinage des points de trafic.

Des témoignages nombreux et irréfutables attestent la polarisation des migrations fang par le troc à la côte et sur le bas Ogooué. L'origine même du mouvement se perd dans le brouillard de traditions incertaines, remonte à d'obscurs chocs de peuples dans une région et à une époque indéterminées. Mais à partir du Woleu-Ntem et de l'Ivindo, le tropisme du commerce relaye indiscutablement l'impulsion initiale, entretient les déplacements et les oriente d'une façon de plus en plus précise. On voit les Fang se séparer de leurs compagnons de route bakota, de même origine septentrionale. Ils obliquent au sud-ouest, tandis que, mus par les seules nécessités internes de leur mode de vie, les seuls impératifs de leur « instinct migratoire », les Bakota poursuivent sur leur lancée, droit devant eux, jusqu'au moment où ils viennent buter, à 800 km plus au sud, sur les savanes du Niari. Nous avons déjà, à propos du bas Ogooué, esquissé le tableau historique et géographique de la lente « descente » des Fang, depuis le plateau du Gabon septentrional jusqu'aux abords des grandes places commerciales du bas pays, mouvement jalonné de rencontres avec les explorateurs européens qui ont permis d'en dater les épisodes. Dès les dernières années du XIX[e] siècle, le tableau de leur implantation actuelle était déjà sensiblement réalisé : « Aujourd'hui », écrivait l'administrateur V. Largeau, « les deux rives du Komo, une partie de l'Estuaire

---

1. Dans son traité (1934), Jean BRUNHES se servait des Fang pour illustrer le type d'utilisation du milieu correspondant à la rubrique « Exploitations de primitifs à type complexe de dévastation végétale et animale dans la forêt équatoriale ». (Chap. V, paragraphe 2, p. 471 à 491.) Dans le cadre général de l' « occupation destructive » — définie comme « toute exploitation de la terre qui tend à prélever des matières premières minérales, végétales ou animales, sans esprit et sans modalité de restitution » (p. 443) — ils figuraient selon lui parmi les « peuples sauvages, qui pratiquent la dévastation en incendiant des forêts et en cultivant le terrain ainsi conquis jusqu'à ce qu'il soit épuisé ». Mais, ajoutait cet auteur, « comme, dans ces contrées, il y a encore surabondance de terrains inoccupés, ce procédé n'a pas pour eux comme conséquence la pénurie de moyens de subsistance : il entraîne seulement la vie nomade » (p. 444). Ce dernier point était repris dans la conclusion où Jean BRUNHES, après avoir détaillé les causes occasionnelles susceptibles de mettre un village fang en mouvement, affirmait : « Il n'en reste pas moins que les causes les plus fondamentales et les plus générales des migrations sont d'origine géographique et résultent de l'occupation destructive » (p. 489). Dans cet éclairage, les trajets suivis par les Fang devenaient « de funestes traînées dans la forêt équatoriale, car il est évident que le passage des Fang nomades, en rangs serrés, en diminue la richesse naturelle ». A l'appui de cette idée sont évoqués « les forêts successivement abattues au profit des cultures primitives et remplacées par la végétation broussailleuse des fourrés », les terrains à bananiers « de plus en plus rares », les « arbres à fruits jetés à terre ».

2. MARTROU, 1909.

3. DU CHAILLU, 1863, p. 163.

4. PÉRIQUET, rapport manuscrit.

du Gabon, sont couverts de leurs villages ; ils sont établis jusqu'aux portes de Libreville, où ils ont été appelés par M. de Brazza »[1]. A la même date, et selon le même témoignage, l'Ogooué, entre Booué et Lambaréné, « était bordé, sur ses deux rives, de villages pahouins ». Les Fang « avaient commencé l'envahissement des marais du bas Ogooué en aval de Lambaréné, où ils se trouvaient enchevêtrés avec les Bakalés et les Galoas, pour déjà envahir le territoire marécageux des Ngomis, à partir d'Achouka ». Ils avaient « des villages dans le Fernand-Vaz ».

Autour des postes, où l'administration pour vivre se faisait commerçante, autour des factoreries, les nouveaux venus s'agglomeraient. Quand, vers 1880, Ndjolé devint la tête de ligne d'un important trafic officiel vers le haut Ogooué, « tels des loups sentant la proie, les M'Fan arrivèrent en foule ». Plus tard, quand « des commerçants montèrent à leur tour, escortés de leurs nombreux traitants », ce fut « une ruée »[2]. Autour des magasins, investis d'un cercle de villages, les Fang reconstituèrent à leur profit le monopole dont ils avaient précédemment pâti. Ils tinrent la dragée haute aux groupements-frères moins favorisés. Jusqu'au jour où « quelques tribus » de l'intérieur décidèrent « d'un commun accord de se lancer dans l'inconnu, vers ces paradis de la côte... A la saison sèche, chaque année, des caravanes » s'organisèrent, « laissant au village les vieillards, les malades, les estropiés, et les femmes ayant un nourrisson, sous la garde de quelques guerriers ». Les villages d'aval « s'opposaient à leur passage par tous les moyens possibles », pillant les convois, « s'emparant des femmes, et livrant à chaque nouveau village des combats souvent meurtriers. Cependant, quelques caravanes très fortes et bien armées réussirent à passer... ». Voilà du moins ce que « les vieux Pahouins des villages du Woleu et de l'Abia » racontaient au capitaine Cottes[3]. Malgré ces tentatives aventureuses, le gros du trafic avec l'intérieur continua pendant longtemps à se faire par relais successifs. Il y a une soixantaine d'années, le « commerce d'intermédiaires à intermédiaires » apparaissait toujours comme « la véritable occupation des Pahouins »[4].

L'empressement des Fang « à récolter les matières demandées par les Européens fit croire un instant au commerce qu'il n'y avait pas besoin de pénétration », nous dit Périquet. Mais cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment : à la longue, le jeu de la concurrence devait fatalement inciter les compagnies et leurs traitants à chercher les produits à la source. La voie la plus directe, celle qui, des factoreries du Rio Benito et du Mouni, remontait jusqu'au haut Woleu, fut délaissée en raison de l'attitude menaçante des Fang de l'intérieur de la Guinée espagnole, qui se considéraient « comme lésés par la venue de trafiquants ». Les commerçants qui s'y risquèrent furent détenus prisonniers, durent payer rançon... La pénétration commerciale du haut Woleu-Ntem se fit par l'arrière, et de trois côtés. Au sud, forte de sa situation privilégiée, la Société du Haut-Ogooué (S.H.O.), dont l'immense concession englobait sur la rive droite du fleuve la moitié du bassin de l'Ivindo, et celui de l'Okano jusqu'au-delà de Mitzic, se lança à partir de ses bases de l'Ogooué. A l'époque de la mission Cottes (1905-1908), elle avait une chaîne de factoreries sur l'Ivindo, et ses traitants, installés sur la Lara, interceptaient le courant de trafic entre le plateau et Ndjolé. Du côté de l'est opérait la « Compagnie N'Goko-Sangha », de célèbre mémoire, autre société privilégiée, dont la concession, démesurément étirée le long de la frontière camerounaise, couvrait la majeure partie du plateau[5]. Elle ravitaillait ses comptoirs à partir de la Sangha : les

1. Largeau, 1901, p. 31.
2. Fourneau, 1932, p. 234-235.
3. Cottes, 1911.
4. Curault, 1908.
5. La Société s'était constituée en 1903, par fusion de deux des sociétés concessionnaires de 1899 : Compagnie de la Ngoko-Ouesso et Société des Produits de la Sangha-Lipa-Ouesso. Vers l'ouest, son domaine s'arrêtait au méridien 13° 50′ de Greenwich. Plus loin, le pays était revendiqué, mais sans titre régulier, par la Société d'Explorations Coloniales. Cette dernière ayant été préalablement désintéressée au prix d'une somme confortable, le territoire compris entre les méridiens 13° 50′ et 11° 20′ (frontière de la Guinée espagnole) ne tarda pas à échoir, en application d'un décret de mars 1905, à la Compagnie de la Ngoko-Sangha, qui l'incorpora à sa concession. (Ritter, 1912, p. 58-59.) La frontière du Cameroun et du Gabon, reportée vers le sud à la suite des abandons de 1911, devait suivre, à un léger décalage près, la limite S.H.O.-Ngoko-Sangha. (*Ibid.*, p. 180.) Ce tracé survit aujourd'hui comme limite des ressorts administratifs de Mitzic et d'Oyem. On trouvera, dans un récent article de l'historienne C. Coquery-Vidrovitch (1964), des détails sur les prétentions de la Société d'Explorations Coloniales et la façon dont elle se trouva déboutée, ainsi qu'une carte donnant les limites et la répartition des territoires concédés, aux environs de 1900.

marchandises remontaient la Ngoko, puis descendaient le Djouah, affluent de l'Ivindo ; quatre jours de portage étaient nécessaires pour franchir le seuil entre les deux bassins. Du côté du nord, les maisons de commerce allemandes et anglaises, basées sur le Cameroun, profitaient de leurs lignes de ravitaillement beaucoup plus courtes pour se tailler la part du lion dans le trafic régional. La mission Cottes fut envoyée précisément pour examiner leurs empiétements (sur un territoire concédé aux sociétés françaises), et y mettre fin.

Cette compétition commerciale était en soi fort significative. Avant que le pays eût fait l'objet de la moindre occupation administrative, le Woleu-Ntem se trouvait couvert d'un réseau serré de boutiques. La mission Cottes trouva « plus de 35 factoreries allemandes et d'une dizaine de factoreries anglaises installées en territoire français ». Les itinéraires levés un peu plus tard par les premiers chefs de poste révèlent des comptoirs dans les coins les plus reculés. Aux pionniers du commerce dans le haut pays, les Fang avaient réservé le meilleur accueil, quitte à les « chambrer » pour se réserver l'exclusivité des avantages et du prestige découlant de leur présence. Libérés du lourd tribut à payer aux intermédiaires, ils se dépensèrent sans compter pour approvisionner les factoreries rivales d'ivoire et surtout de caoutchouc. A la même époque, les Fang du bas s'improvisaient bûcherons, se lançaient dans « des travaux gigantesques pour rouler jusqu'aux endroits flottables les énormes billes d'okoumé »[1]. Depuis longtemps, ceux des environs de Libreville et de la Mondah ravitaillaient « le Gabon de manioc et de bananes », en procuraient « même aux populations autochtones »[2]. Partout, le même débordement d'activité, orienté vers les échanges. Partout, cette « convoitise... pour les denrées européennes », déjà remarquée par Chaillu[3].

c) De puissantes motivations sociales.

Comment expliquer ce comportement, qui faisait des Fang des partenaires idéals pour le commerce européen, et les rendait si efficaces, dans l'exploitation des ressources de leur pays ? Dans l'ouvrage fondamental de G. Balandier, est mis en lumière le rôle essentiel « d'une compétition qui est impliquée par la logique sociale fang »[4]. La société fang apparaît beaucoup plus ouverte que d'autres aux entreprises de la « personnalité forte », de « l'homme important », qui par son prestige personnel tend à mettre en cause l' « autorité essentielle... dépendante de la séniorité ». Dans la mesure où l'influence personnelle se fondait sur la richesse, les chances de succès étaient certes limitées par « les risques encourus à manifester une opulence non partagée ». Mais ce dernier trait est en Afrique centrale d'une extrême banalité ; le précédent ne l'est pas, et la société fang s'écarte en cela de la balance exacte habituellement réalisée entre l'ambition individuelle et « la tendance égalitaire fondamentale ».

Il est impossible que cette compétition n'ait pas joué d'abord et essentiellement au niveau des femmes. De ceci, V. Largeau nous livre le témoignage formel, à une époque déjà ancienne. Des Fang, il nous dit qu' « âpres au gain, leur activité, en dehors de la chasse, s'exerce surtout à se procurer, par l'échange, des fusils, de la poudre, des tissus, etc., destinés à augmenter le nombre de leurs femmes »[5]. Chez eux, ajoute cet auteur, « la fortune d'un individu est calculée sur le nombre de ses femmes, et la considération dont il jouit parmi les siens n'a souvent pas d'autre base : plus il a de femmes, plus il a de provisions pour régaler ses hôtes ; plus il a de produits pour faire le commerce et se procurer des armes, plus surtout il a d'enfants ; par suite plus il est fort et respecté »[6]. A un analyste moderne de la société fang, la femme apparaît, dans le cadre de cette société, comme « le bien par excellence », un « capital créateur » de produits, de services, de puissance enfin par sa

1. Périquet, rapport manuscrit, chap. x, Étude ethnographique.
2. Fourneau, 1932, p. 213.
3. Du Chaillu, 1863, p. 174.
4. Balandier, 1955, p. 130.
5. Largeau, 1901, p. 15.
6. Largeau, 1901, p. 20.

fonction procréatrice qui en fait « une source d' ' alliances ' et de parenté »[1]. Elle est l'instrument qui « permet d'acquérir une sorte de pouvoir personnel dans une société très peu hiérarchisée ».

Certes, l'acquisition des femmes, chez les Fang, se fait par échange : la dot, à l'origine, n'est qu'un signe représentatif, et le « caractère de prix » qu'elle présente aujourd'hui résulte d' « une transformation récente »[2]. Les objets dont elle se compose ont une valeur essentiellement symbolique, et leur circulation est entièrement liée à celle des femmes. Au niveau de chaque groupe élémentaire de parenté (« ndé bot »), cette double circulation est réglée par l' « ancien », à qui s'impose l'obligation de remployer, au profit des jeunes hommes de son groupe, les dots reçues en échange des filles. Mais cette obligation ne prend un caractère immédiat et inconditionnel que dans certains cas précis : quand la sœur d'un jeune homme est mariée, le chef de famille « lui doit le prix du mariage »[3]. Par ailleurs il faut bien voir que l'échange des femmes entre les groupes n'obéit pas à un schéma rigide et prédéterminé. Il revêt un aspect de compensation globale entre une multitude de circuits plus ou moins ouverts. Chaque mariage comporte une part de décision et de choix. Et comment en serait-il autrement au sein d'une société en migration, où la position relative des groupes dans l'espace ne cesse de se modifier ? Dans la mesure où ce sont des marchandises anonymes qui constituent la compensation matrimoniale, elles ont précisément cet avantage de garantir la souplesse des échanges. Mais si, en même temps, la femme est un bien hautement estimé, comme c'est ici le cas, la porte se trouve ouverte à la surenchère. C'est alors « le plus généreux qui l'emporte finalement »[4]. Rivalités entre groupes pour acquérir le plus d'épouses possibles, rivalités à l'intérieur des groupes entre les aînés pourvus et les cadets à pourvoir, poussaient pareillement à la roue, chez les Fang. C'est seulement en lançant dans le jeu les « biens les plus précieux » dont ils disposaient, que les « chefs des groupements familiaux » pouvaient garder le contrôle des circuits matrimoniaux, et maintenir leur prééminence traditionnelle[5].

D'après L. Mba, la dot fang se composait anciennement d'une ou deux pointes d'ivoire ; de deux ou trois chèvres ; de trois ou quatre paniers de « mikel » (sagaies), « aking-mindzonghe » (petits couteaux) et « biki » (petites barres de fer) ; enfin de sel végétal[6]. La « monnaie de fer » semble avoir eu une valeur particulièrement représentative, et le mot « est resté pour désigner les marchandises représentant le prix du mariage »[7]. Mais, aussitôt que les Fang entrent en contact avec les tribus côtières, on voit apparaître des marchandises de traite, les fameux « biôm » (Largeau), dans la composition des dots. Au temps de Chaillu, « les anneaux de cuivre, les perles blanches et les plats de cuivre appelés neptunes » sont déjà « les meilleures valeurs qui aient cours chez les Fangs pour l'achat d'une femme »[8]. A mesure que ces derniers s'engagent dans l'économie de traite, la liste s'allonge, et la valeur unitaire de la dot s'élève. Elle finit par atteindre un montant astronomique. Au tout début de notre siècle, Curault l'évaluait — quoique le principe d'une telle équivalence ne fût pas, à l'époque, fondé dans la coutume fang — à « 500 à 800 francs et davantage »[9]. Sur l'Ogooué, une dot « moyenne » se composait alors de 20 fusils à pierre, 60 barils de poudre de 1 kg, 50 pagnes de 4 yards, 10 coffres de bois (nécessaires pour contenir le reste...), 10 marmites de fonte, 10 touques en grès, 10 matchettes, 1 ou 2 cabris. Quelques années plus tard, Maignan cite comme

1. Balandier, 1955, p. 119.
2. *Ibid.*, p. 125.
3. Curault, 1908.
4. Maignan, 1931. « Dès que la femme est en âge d'être présentée », écrivait au tout début du siècle un autre témoin européen, « souvent dès l'âge de dix ans, de cinq ans, de trois ans, elle est cédée contre une première somme longuement débattue, à un prétendant qui prend livraison de l'enfant et la fait élever dans sa propre famille jusqu'à la nubilité et au mariage, époque à laquelle il complète, s'il le peut, la dot convenue. Dès lors la femme appartient légalement à son mari, qui l'a payée. Toutefois, ce prix étant fort élevé et la valeur de la femme pouvant augmenter avec chaque enfant qui naît d'elle, il est assez rare qu'un mari parvienne à se libérer entièrement d'un seul coup ; d'ordinaire, il reste à peu près toute sa vie tributaire vis-à-vis de ses beaux-parents, souvent même la femme prend prétexte de cette situation pour les rejoindre, et, de ce fait, grandement précaire est la situation d'un gendre ». (Roche, 1903.)
5. Balandier, 1955, p. 125.
6. Mba, 1938.
7. Curault, 1908.
8. Du Chaillu, 1863, p. 163.
9. Curault, 1908.

« valeur moyenne d'une dot », à Omvane, des quantités de marchandises encore bien plus considérables : 30 fusils, 4 sacs de sel, 100 matchettes, 40 coffres, 100 pagnes, etc., etc.[1]. Une pareille accumulation de biens serait, bien entendu, inexplicable sans une patiente thésaurisation dans les coffres des chefs de famille : les mêmes objets circulaient indéfiniment, leur masse s'accroissant, à chaque constitution de dot, des « bioum » acquis entre-temps. Même ainsi, cependant, les groupements débiteurs avaient le plus grand mal à s'acquitter : les paiements devaient s'échelonner sur des années. Des deux parties, l'une manœuvrait pour obtenir des délais, l'autre ne perdait pas une occasion (visites, naissances, etc.) de réclamer un acompte. Largeau cite le cas d'une dot « que le mari n'avait pu payer entièrement au bout de dix ans, et qui donna lieu à une guerre acharnée entre deux familles »[2].

Pris dans un pareil engrenage, on conçoit de quels efforts les Fang se trouvaient capables, quelles stimulations ils recevaient dans leurs activités commerciales... Et cela d'autant plus que le cercle des femmes, des dots et de la production tendait à se refermer sur lui-même : dans la course aux « bioum », l'homme marié, le polygame, le groupement bien pourvu d'épouses partaient favorisés. Si les femmes ne participaient sans doute pas directement à la production des biens échangeables, du moins apportaient-elles une aide précieuse au moment des opérations commerciales, tandis que des relations privilégiées s'établissaient par leur truchement avec d'autres groupements, et les traitants eux-mêmes. La richesse en femmes devenait ainsi le gage d'un nouvel enrichissement, et d'une position sociale encore améliorée.

Mais on aurait tort, sans doute, de voir dans cette mécanique des dots la source unique du dynamisme économique manifesté de si bonne heure par les Fang. C'est dans sa globalité et par tous ses pores que leur société cède à l'attrait des richesses importées, et par-delà ces dernières de la puissance que les blancs manifestent. Autant qu'à la séduction des biens nouveaux, les Fang sont sensibles à celle du Dieu qu'on leur apporte : ce n'est pas par hasard que la Mission protestante de l'Ogooué a trouvé chez eux les éléments les plus réceptifs, suscité de leur part les vocations religieuses les plus authentiques. G. Balandier a montré quel transfert psychologique s'est effectué, chez ces « conquérants en disponibilité », des activités guerrières vers la « quête des marchandises », quel « potentiel affectif » ils attachent aux « richesses [le mot serait à prendre au sens le plus large] d'importation et à leur conquête »[3]. A l'époque de la traite, « entrer en relation avec le Blanc, qui paraît à la fois un ' aîné ' et plus qu'un être humain, avec les biens et le savoir de ce dernier, c'est participer à un circuit de puissance et de fécondité, transcender une existence en quelque sorte maudite pour parvenir ' à la vraie vie ' ».

Exacerbée par l'ambiance propre à l'ethnie, la compétition pour les marchandises européennes recélait une menace pour l'équilibre de la société fang. Elle risquait de dérégler le mécanisme des échanges matrimoniaux, d'amener au point de rupture les tensions entre groupements rivaux et, par contrecoup, en introduisant un facteur de désordre, de faire des Fang, pour le commerce européen, des partenaires moins efficaces. C'est ici qu'entre en jeu l'institution du *bilaba*. Il s'agit d'un affrontement pacifique, par lequel deux personnes font assaut de richesse en public, chacune essayant à son tour d'écraser le partenaire en visite sous une avalanche de cadeaux supérieure à ce qu'elle a précédemment reçu. Dans cette lutte à épisodes, la victoire appartient à l'homme qui, aidé de ses parents et amis, parvient à étaler une telle masse de biens que son concurrent se trouve dans l'incapacité d'augmenter encore la mise. Le triomphateur voit ainsi publiquement consacrée sa prééminence sociale, tandis que son adversaire perd la face. C'est au Cameroun que la coutume a d'abord été décrite, mais elle se retrouve au moins chez une partie des Fang du Woleu-Ntem. G. Balandier, à qui nous empruntons les éléments de cette description, a donné du bilaba une analyse très convaincante, en le replaçant dans le contexte historique d'une société contrainte de reconvertir ses valeurs au contact de l'économie de traite[4]. Sur un plan purement économique,

1. Maignan, 1931.
2. Largeau, 1901, p. 331.
3. Balandier, 1955, p. 113 et 158-159.
4. *Ibid.*, p. 182-184.

les bilaba, pratiqués par les Fang à l'imitation d'autres peuples de la forêt camerounaise, loin d'aboutir à des destructions massives de biens comme les potlaches américains dont ils se rapprochent par leur caractère de lutte, semblent avoir « servi à distribuer les produits en provenance de l'Europe (sel, armes, vêtements) et à les échanger contre l'ivoire récolté dans l'intérieur, la viande de chasse ou les chiens que certaines tribus consomment »[1]. A cet égard, ils ont pallié l'absence d'un réseau de marchés[2]. Mais en même temps qu'elle facilitait la diffusion, de proche en proche, des marchandises de traite, l'institution apportait des éléments de régulation, propres à limiter le trouble apporté par les biens nouveaux : à l'intérieur des groupements, en tant que « processus destiné à faire admettre la richesse acquise à titre personnel — dans une société qui se montre traditionnellement hostile aux prééminences dont la société ne tire pas avantage — », à faciliter le « passage de la compétition guerrière à la compétition économique »[3] ; et, simultanément, au niveau des relations extérieures, qu'elle permettait d'établir sur un pied de bonne entente, même avec des « peuples ' étrangers ' et opposés », en organisant des « espaces de pacification et de coopération »[4]. Dans tous les cas, le bilaba fournissait « une réponse positive à une situation dangereuse »[5].

Compte tenu de cette coutume originale et de son rôle médiateur, à la charnière de la traite et d'une société tendue vers la conquête, nous entrevoyons maintenant comment les Fang ont été entraînés à fournir un travail sans commune mesure avec leurs effectifs, à déployer le maximum d'initiatives dans la recherche d'activités lucratives. Passé l'époque de la cueillette des produits de la forêt, ceux du Woleu-Ntem allaient saisir toutes les occasions qui s'offriraient, toutes les perches que leur tendrait l'administration coloniale, fût-ce au prix d'un suicide. En ce sens, la densité « économique » de la population, dans notre région, devait se révéler de beaucoup supérieure à sa densité réelle.

---

1. Alexandre et Binet, 1958, p. 33-34. Voir également Pauvert et Lancrey-Laval, 1957 : le bilaba « consistait essentiellement en des échanges, ou plutôt des surenchères portant sur des objets de *nsak* (l'intérieur du pays) contre des marchandises de *man* (extérieur) ; des dons de femmes étaient également faits à cette occasion. Les chefs de *ndébot* [' famille étendue '] et de *mvog* [' lignage majeur '] avaient dans ces échanges l'occasion à la fois de manifester leur richesse et leur puissance, celle de conclure des alliances et également celle d'acquérir des marchandises importées » (p. 11).

2. « Une étude attentive des noms de villages dans plusieurs subdivisions [du Cameroun méridional] n'a pas permis de trouver un nom qui paraisse lié aux idées de marché, d'échange, de commerce ». (Alexandre et Binet, 1958, p. 34.)

3. Balandier, 1955, p. 183.

4. *Id.*, 1961, p. 25 et 28.

5. En déclin dès 1930, l'institution ne survit aujourd'hui que sous une forme simplifiée, ou abâtardie. Une floraison de bilaba a cependant été observée au Cameroun vers 1950, en rapport avec une sorte de démocratisation de la richesse, due aux cours élevés du cacao : « chacun voulait faire ce que seuls des notables pouvaient faire jadis ». (Binet, 1956, p. 143.)

C. — Une mobilité héritée des migrations

La mobilité des groupements fang est un thème qui revient fréquemment dans les récits européens contemporains de la pénétration. Mgr Martrou en a dressé un tableau suggestif : « les Fan... s'en vont par clan familial de 25 à 200 hommes, fonder un village sur un cours d'eau ou un marais. Sept ou huit ans après, quelquefois plus tôt, quelquefois plus tard, ils transportent autre part leur village, ordinairement vers le sud-ouest, se scindant, se rejoignant, déviant vers l'est ou vers l'ouest, au gré de leurs caprices, ou plutôt, sous l'influence des nécessités alimentaires, de l'utilité commerciale ou politique... La vitesse de ce courant humain est variable... tel village reste vingt ans dans un coin de forêt fertile, tel autre ne met que dix ans pour venir du M'Vun sur l'Ogowé. Tel clan familial bâtit son nouveau village à 20 km de l'ancien, c'est la moyenne de ses étapes de nomadisme. Tel autre ' brûle les étapes ' et d'un seul trait va à 60 et 80 km plus loin... »[1].

L'administrateur Largeau a décrit, de son côté, l'installation d'un village fang, dont il fut à plusieurs reprises le spectateur aux environs de Ndjolé : « Une fois entre autres... en moins de huit jours le sommet et les pentes d'une longue colline, qui borde le fleuve Ogowé, s'étaient dépouillés de l'épaisse forêt qui les recouvrait... On nous apprit qu'une horde de Pahouins, dont le gros était resté à trois journées de marche, dans la forêt, avait envoyé là une avant-garde chargée de déblayer le terrain... Peu de jours après, deux rangées de cases, faites d'écorces d'arbres redressées, en guise de planches, s'allongeaient sur le sommet de la colline... Entre des arbres à moitié brûlés, épars dans les clairières, des femmes se mirent à planter des bananiers et des boutures de manioc et de cannes à sucre ; puis peu à peu la horde entière, composée de sept à huit familles très nombreuses, vint prendre possession du nouveau village... »[2].

Pareil spectacle était monnaie courante il y a une cinquantaine d'années. Et cependant, un officier signalait « dans la région du Woleu des villages qui, depuis plus d'un siècle, occupent la même terre »[3]. Le fait a été confirmé par les enquêtes de G. Balandier, pour certains villages du canton Kyé-Nyé, dans le secteur d'Oyem. Le même auteur, par une analyse précise du mécanisme sociologique des déplacements, donne la clé de cette apparente contradiction. A l'intérieur du lignage mineur, *nd'é bot*, cellule de base du peuplement, la parenté se relâche et les tensions croissent à mesure que se succèdent les générations. Le point de rupture est fréquemment atteint à la quatrième génération. Une « fission » donne alors naissance à des lignages séparés. Elle intervient régulièrement entre les descendants d'un frère aîné et ceux du, ou des cadets. Par là se manifeste un antagonisme né souvent de l'accaparement (vrai ou supposé) des femmes, principal objet de compétition, par la branche aînée. Ainsi s'individualisent, en face de groupements pourvus, d'autres groupements insatisfaits, plus « dynamiques » et plus « mobiles ». Les uns ont tendance à rester

1. Martrou, 1936.
2. Largeau, 1901, p. 34-35.
3. Maignan, 1931.

en place, en exploitant les avantages de la position, des relations commerciales établies. Les autres sont plus sensibles à l'appel de l'aventure, à l'attrait lointain des centres de traite. « Il est probable que leurs lignages représentent la majeure partie du peuplement fang du Bas-Gabon »[1].

Si ce mécanisme permet de comprendre qu'il y ait à la fois des groupements mobiles et des groupements fixés, il convient toutefois d'insister sur deux points : 1° La formation continuelle de nouveaux lignages suppose une démographie fortement expansive. La prolificité des Fang, à l'époque de leurs migrations, est effectivement attestée par les plus anciens observateurs, nous l'avons vu à propos des lacs du Sud. D'ailleurs, sans cette circonstance, il leur eût été difficile d'étendre leur emprise à une aire géographique aussi vaste. Dans cette perspective, les excédents démographiques alimentaient la progression périphérique. Derrière la frange mobile et sans cesse renouvelée des lignages de tête, le terrain était solidement et définitivement occupé par une population qui se régénérait à mesure. Un tel schéma de migration, où la poussée interne joue le rôle essentiel, diffère assurément du tableau classique des « invasions », avec lequel nous a familiarisé la géographie historique. Sans doute n'a-t-il été réalisé qu'à un stade relativement tardif de l'évolution du peuple fang. 2° Rien cependant n'obligeait en principe les excédents démographiques à se convertir en mouvement. Avec les densités relevées par Périquet, ils auraient pu aussi bien se capitaliser sur place. Si « destructive » que fût l'occupation fang, elle ne l'était pas au point d'imposer une pareille limitation au peuplement. Dans un milieu infiniment moins « favorable » du point de vue des agriculteurs sur brûlis, les Bakongo ont réussi, nous le savons, à dépasser largement 10 habitants au kilomètre carré. Or leur système agricole, leurs techniques de culture ne sont ni plus efficaces, ni plus ménagères du sol et de la forêt que celles des Fang. Sans une impulsion d'origine extérieure, l'expansion démographique n'aurait eu aucune raison de se muer en expansion géographique. Ce raisonnement nous ramène au rôle capital joué par le commerce et l'attrait des marchandises. Une population en croissance rapide, et d'autre part extraordinairement sensible à l' « offre » des produits de traite[2], tels ont donc été les deux facteurs conjugués de la mobilité fang.

A son tour, la mobilité des Fang, devenue presque un élément du « genre de vie », n'a pas été sans retentir profondément sur les aspects les plus variés de leur existence. Cette influence se manifeste en premier lieu dans le domaine matériel. Elle apparaît en particulier dans les cases, de construction légère, peu durables, et dont la décrépitude, après quatre ou cinq ans seulement, donnait souvent le signal du départ ; dans les coffres transportables, où s'entassaient les richesses des lignages, les marchandises entrant dans la composition des dots ; dans le refus de s'encombrer de plus d'un très petit nombre d'animaux domestiques, et d'une façon générale de tout ce qui aurait pu constituer une entrave.

On la retrouve sur le plan foncier, sous la forme d'un système d'appropriation du sol extrêmement flou. Même au niveau des unités d'habitat, « grandes familles » correspondant aux lignages, ou groupes de grandes familles encore unis, l'emprise sur le sol restait des plus vagues. En dehors de « ses jardins et de ses plantations », chaque groupement n'avait qu'une « zone d'influence », ses « miyoeis », « lieux d'allées et venues », aux limites incertaines[3]. Qu'un autre groupement vînt se fixer au voisinage, la coutume lui imposait « de s'entendre avec... les premiers occupants, de les indemniser si ceux-ci prétendaient avoir sur les emplacements quelques droits »[4]. D'habitude, « une ou deux chèvres, une jeune fille ou des valeurs équivalentes en marchandises » faisaient l'affaire[5]. Pas plus qu'elle ne gênait l'installation de nouveaux venus, une appropriation aussi imprécise n'ancrait au territoire exploité les groupements en place. Quand les villages s'éloignaient, les droits acquis tombaient « vite en désuétude »[6].

---

1. Balandier, 1955, p. 115 et 124.
2. Et, d'une manière générale, de tous les produits non disponibles sur place, comme le montrent les relations commerciales anciennement établies entre les Adouma du haut Ogooué et les Fang d'aval, acheteurs de « pagnes » de raphia et d'arachides. Attirés par ce commerce, certains groupes ont esquissé un mouvement dirigé vers l'amont, en sens inverse de la migration d'ensemble.
3. Martrou, 1909.
4. Mba, 1938.
5. Largeau, 1901, p. 559.
6. Martrou, 1909.

Les comportements sociaux, les pratiques religieuses s'étaient eux-mêmes adaptés aux exigences de la mobilité. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter, parmi d'autres, le trait suivant, rapporté par Largeau : « quand un homme est devenu vieux, si vieux qu'il est fatigué de vivre et que les jeunes gens sont las de le voir vivre, on dresse un bûcher sur lequel on étend le vieillard attaché et recouvert de quelques feuilles de bananiers, et on y met le feu »[1]. Ainsi se débarrassait-on des « bouches inutiles ». Même le culte des ancêtres, d'ordinaire un puissant facteur d'attachement au sol, avait perdu cette vertu chez les anciens Fang. Non que les ancêtres fussent négligés : au contraire, c'est comme « prêtre du culte biéri » que « l'aîné » fondait sa prééminence dans le lignage[2]. Mais au lieu de tombes, ce culte avait comme support matériel une boîte pleine d'ossements, qui suivait le groupe à chacun de ses déplacements : « cinq, dix, quinze, vingt crânes, parfois, dans un état de vétusté, de délabrement plus ou moins avancé, ... mais tous barbouillés uniformément de rouge »[3].

Jusqu'au trait essentiel de la société fang, l'absence de chefs, qui peut être mis en relation avec la migration. Au sociologue averti, « ni les villages, ni les fragments claniques localisés, et encore moins le clan distendu et la tribu, ne révèlent l'existence d'une hiérarchie véritable »[4]. Les Fang n'ont jamais connu d'autorité qu' « occasionnelle et momentanée »[5], et de surcroît limitée dans son rayon d'influence. Il est clair qu'un regroupement des fractions familiales, la création d'une structure de caractère politique, si tant est qu'elle existât en germe dans les anciennes institutions, devait nécessairement se heurter au fait migratoire. Ne fût-ce qu'en raison du caractère « dispersant » d'un mouvement, où chaque unité élémentaire réagissait à sa façon et à son rythme à l'impulsion d'ensemble ; et de l'échappatoire que la migration offrait aux groupements réfractaires.

Dans tout ceci, il y a eu bien entendu action et réaction. La migration apparaît chaque fois comme une cause mais aussi comme une conséquence. L'adaptation au mouvement rendait ensuite le mouvement plus facile. Pour revenir au point précédent, remarquons, avec G. Balandier, « une sorte de cercle vicieux : la mobilité, imposée par une conquête à longue portée, a contrarié la mise en place d'une organisation hiérarchisée, et ce ' manque ' agit dans le sens d'une instabilité mal contenue »[6]. La dernière considération prend un relief particulier dans le contexte colonial de la période récente : là où des chefferies se seraient vite engluées dans un réseau de liens et d'obligations envers les échelons administratifs locaux, des groupements élémentaires autonomes ont pu conserver un certain temps leur mobilité.

Dans ce cadre nouveau, la fixation n'a pas manqué, finalement, de se produire. En raison d'abord de cette sorte d'incompatibilité profonde qui existe entre les nécessités quotidiennes de l'administration et une population qui bouge. Si, en temps et lieu, les autorités gabonaises se sont parfois résignées au laissez-faire, ou même comme nous le verrons à encourager le mouvement, la réaction générale et presque instinctive des chefs de poste a été de contrarier, et en tout cas de contrôler sévèrement les déplacements de villages. A fortiori d'empêcher l'émigration des groupements hors des territoires qui leur étaient confiés. D'autre part et surtout, divers changements ont rapidement enlevé à la migration, dans une bonne partie du Woleu-Ntem, le plus clair de sa raison d'être. Dans le bas Ogooué, nous avons montré comment les Fang avaient perdu, au contact des peuples côtiers et des Européens, leur fécondité de jadis. Avec une génération de retard, nous relèverons dans le haut pays les signes d'une évolution parallèle. Disparition, par conséquent, de l'un des deux grands moteurs de la migration. Quant à l'autre, l'attrait des marchandises importées, il n'a plus fonctionné qu'au ralenti, après les premières années du XX^e siècle. Avec l'occupation commerciale du Woleu-Ntem, d'abord à partir du Cameroun, puis par des maisons françaises, les marchandises ont été pour ainsi dire portées à domicile, plusieurs années avant l'intervention administrative. Sans doute les factoreries de la côte et de l'Ogooué sont-elles restées infiniment mieux approvision-

1. Largeau, 1901, p. 26.
2. Balandier, 1955, p. 137.
3. Trilles, 1898, p. 435-436.
4. Balandier, 1955, p. 137.
5. Cureau, cité par Balandier, *ibid.*, p. 137.
6. *Ibid.*, p. 138.

nées. Mais le « trafic d'intermédiaires », source des gros bénéfices escomptés par les groupes en mouvement, avait cessé d'être avantageux. Significative est l'inquiétude d'un administrateur du bas pays, en face de l'implantation européenne sur les plateaux : la principale source de revenus des villageois de la « Côte nord » « risquait de disparaître avec notre occupation et la pénétration commerciale vers les pays de production proprement dite »[1].

Mais la stabilisation, peu à peu obtenue, des groupements fang relevait encore, pour l'essentiel, de facteurs extérieurs (l'action administrative) ou purement négatifs. Aucun lien véritable ne s'était créé, en dehors de quelques vieux villages, avec le sol, le territoire occupé ; rien n'attachait encore les hommes à l'emplacement de hasard où ils avaient échoué. En revanche, les traits évoqués ci-dessus, fruit de la mobilité antérieure, maintenaient intact le potentiel migratoire. Vis-à-vis d'un éventuel appel au mouvement, la plupart des groupements restaient dans un état d'entière disponibilité. D'autant plus qu'à force de bouger, les Fang devaient avoir acquis le goût des déplacements, l'aversion pour les sites trop familiers. Dans le contexte politique et économique moderne, cette instabilité contenue, prête à se manifester à la première occasion, représente la séquelle des migrations de jadis. A plusieurs reprises, et encore tout récemment, de véritables remue-ménage ont été déclenchés par des causes fortuites. Il est arrivé aux autorités locales de perdre le contrôle du mouvement, et d'avoir ensuite à reprendre à zéro l'organisation de leur secteur. Mais la propension à s'en aller, conservée sous-jacente par les villageois du Woleu-Ntem a aussi rendu possible, vers 1930 et depuis la dernière guerre, une réorganisation du peuplement dans le sens voulu par les nécessités économiques. Nulle part il n'a fallu céder au puissant facteur d'inertie que constituent si souvent l'attachement au sol, et les droits sur la terre cultivable. Tout bien pesé, c'est donc du côté des atouts que peut être rangé le vieil héritage de la mobilité fang.

1. Poupard, 1908.

II. — LE WOLEU-NTEM AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Dans les pages précédentes, nous avons cherché à mettre en lumière, parmi les traits anciens du peuplement, les plus capables d'influencer, positivement ou négativement, le développement régional à venir. A vrai dire, les autorités gabonaises ont longtemps hésité à intervenir dans une contrée située au cœur du pays fang, et dont l'occupation risquait de soulever des difficultés du côté allemand. Et les virtualités naturelles et humaines du Woleu-Ntem ne trouvèrent l'occasion de se manifester directement que plus d'un demi-siècle après l'installation des Français au Gabon, plus de vingt-cinq ans après la fondation de Brazzaville[1]. Du moins la prise de possession officielle, en 1907, fut-elle suivie d'une action énergique des autorités locales pour sortir la région de son isolement économique, et la doter de ressources stables. Il fallut en effet faire face à une sorte d'effondrement de la vie commerciale : les sociétés concessionnaires en place lors de l'occupation coloniale du haut pays fang, et qui par leurs appels au gouvernement avaient précipité l'action officielle, ne tardèrent pas à se replier ; quelques années après la guerre de 1914-1918, plus rien ne subsistait du dense réseau de points de traite révélé par les plus anciens croquis d'itinéraires.

Malheureusement, sous la férule administrative, le Woleu-Ntem ne découvre pas d'emblée sa vocation économique. C'est la solution la plus facile qui prévaut, et les Fang du haut pays se voient assigner pour tâche de pourvoir aux besoins insatisfaits de la partie de la Colonie déjà « mise en valeur » : les régions forestières de l'Estuaire et du bas Ogooué. Les chantiers d'okoumé réclament des hommes et des vivres. Le Woleu-Ntem n'aura pas de mal, pense-t-on, à les fournir en abondance : effet à retardement des descriptions d'explorateurs, vantant dans les Pahouins de l'intérieur des travailleurs acharnés, des défricheurs infatigables ! Mais la région s'oriente ainsi vers une impasse. Dans le domaine économique, une fois entré au service de l'économie côtière, le Woleu-Ntem ne participe qu'indirectement et dans une faible mesure aux bénéfices de plus en plus importants de l'exploitation des okoumés ; il ne récolte que les miettes. Il n'empêche que, sur le plan humain, la note à payer est élevée. Sous l'effet des ponctions de travailleurs et de vivres, le pays se vide, littéralement, de sa substance. Paradoxalement, la crise des bois, qui vers 1930 plonge l'économie gabonaise dans le marasme, viendra juste à temps pour sauver les chances de la région. Sur la base d'un peuplement déjà bien entamé, les quelques années de répit dues à la conjoncture mondiale permettront une réorientation salutaire. De l'occupation par la France à la crise économique mondiale, la région traverse ainsi une sorte de parenthèse dans son évolution, avant de prendre un nouveau départ. Il importe d'isoler, pour l'étudier à part, cette période d'une vingtaine d'années, au cours de laquelle le peuplement du plateau et de ses bordures a fortement réagi, et d'une manière extrêmement significative, aux impulsions venues du bas pays. Le terrain déblayé, nous pourrons alors aborder, en pleine connaissance de cause, les circonstances et les résultats géographiques de la reconversion économique opérée, depuis une trentaine d'années, sur la base des plantations arbustives, et des changements qui l'ont accompagnée ou suivie, dans le domaine du peuplement.

---

1. Les Espagnols ont tardé encore plus à porter la colonisation dans l'intérieur de la Guinée continentale adjacente. En 1914, ils n'occupaient toujours qu'une bande littorale d'une vingtaine de kilomètres de largeur. Différée jusqu'en 1926-1927, la « pénétration » se fit alors sans rencontrer de résistance de la part des Fang. (Pélissier, 1963.)

1

LA LIQUIDATION DU PASSÉ

Dans les parages du Woleu-Ntem, la frontière nord du Gabon avait été fixée dès 1885 par un accord franco-allemand[1]. Une vingtaine d'années plus tard, parcouru en tous sens par des missions successives, le pays pouvait être considéré comme connu, dans ses grandes lignes[2]. Il se trouvait partagé entre les domaines des deux sociétés concessionnaires déjà mentionnées, la S.H.O. et la N'Goko-Sangha, en butte, de la part de plusieurs compagnies étrangères, à la concurrence que l'on a dite[3]. Cependant, vers 1905, l'occupation administrative se faisait toujours attendre. Cette situation eût risqué de se prolonger, sans la tension qui régnait depuis bien des années, et ne faisait que croître, entre les factoreries du moyen Ogooué et les villages installés aux abords : il vint un moment où la liberté des relations commerciales avec l'intérieur parut suffisamment menacée pour justifier une intervention en force. Mais la prise en mains du pays fang doit être replacée en même temps dans un cadre plus général : celui d'une politique de présence, dont les effets s'observent, à partir de 1909, dans tout le Gabon et le Congo. D'autres régions que le Woleu-Ntem, laissées inoccupées ou sous-administrées, se couvrent alors de postes.

---

1. Par le traité du 24 décembre 1885, les deux gouvernements s'étaient mutuellement reconnu des droits exclusifs sur les territoires séparés par une ligne qui suivait la rivière Campo (autrement dit, le Ntem) « depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien situé par 7° 40′ de longitude Est de Paris (...) et, à partir de ce point, le parallèle (dit parallèle du Campo) prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par 12° 40′ de longitude Est de Paris (...) ». (Cottes, 1911.) Plus à l'est, le champ devait rester ouvert quelques années encore « aux entreprises et aux explorations des deux pays » : très exactement jusqu'au moment où, par le protocole du 15 mars 1894, la frontière allait se trouver prolongée jusqu'à la Ngoko et à la Sangha.

2. Mission A. Fourneau (1898-1899) : reconnaissance du tracé Ouesso-Libreville :
Mission commerciale Lesieur-Font-Trilles (1899-1901) ;
Mission franco-espagnole de délimitation Bonnel de Mézières-Jover y Tavar (1901) ;
Mission du capitaine Cambier (1905) : aller et retour Estuaire-Ivindo, pour étudier la possibilité d'un chemin de fer.

D'autres missions n'allaient pas tarder à suivre, permettant de compléter les connaissances acquises :
Mission du capitaine Cottes (1905-1908), destinée, dans le cadre d'une délimitation générale exigée par les Allemands, à reconnaître sur le terrain le tracé de 1885, en l'adaptant localement à la configuration du terrain ;
Mission du capitaine Dujour (1907-1908) : délimitation des domaines concédés à la S.H.O. et à la Compagnie de la Ngoko-Sangha ;
Première mission du capitaine Périquet (1908-1909) : abornement de la frontière Congo-Cameroun ;
Deuxième mission Périquet (1910-1911) : étude du chemin de fer du Nord. Le rapport rédigé à la suite de cette dernière fait en outre mention des travaux de reconnaissance de l'administrateur en chef Weber, premier administrateur du Woleu-Ntem, ainsi que des « travaux des officiers stationnés sur les circonscriptions de l'Okano et de l'Ivindo (1909-1910) ».

3. Au total, selon A. Tardieu, dans sa préface au rapport de la mission Cottes, « plus de 35 factoreries allemandes (Woermann, Süd-Kamerun Gesellschaft) et d'une dizaine de factoreries anglaises » se trouvaient « installées en territoire français ». De leurs bases camerounaises, ces maisons rayonnaient en même temps sur toute la moitié nord-est de la Guinée espagnole.

« Au mois de février 1907, à la suite des travaux de délimitation de la frontière du Cameroun et des constatations faites par M. Weber, administrateur, au cours de sa mission de reconnaissance de la région du Woleu-Ntem..., l'occupation immédiate de ces territoires fut décidée par le ministre conformément aux propositions du gouvernement local. On y envoya aussitôt un personnel européen relativement nombreux et des forces imposantes... »[1]. Que trouvent les premiers administrateurs du pays ? Sur le plan socio-politique, une population encadrée en « unités semi-autonomes..., plus souvent en relations de compétition qu'en relations d'association »[2], confirmées dans une indépendance de fait vis-à-vis de la puissance coloniale par plus de vingt années de non-intervention. Sur le plan économique, une agriculture d'auto-subsistance, doublée d'une très active cueillette branchée sur le commerce de traite (implanté sur place depuis plusieurs années). Dans le domaine du peuplement, enfin, et en liaison étroite avec l'aspect précédent, une migration qui se poursuit, toujours sur le mode anarchique, vers les centres économiques de la côte et de l'Ogooué. Sur ces trois plans, largement communicants, l'action administrative marque, amorce ou prépare une rupture; elle détermine ; en l'espace de quelques années, une véritable liquidation du passé.

A. — Les Fang mis en tutelle

Dans les années qui suivent l'occupation du Woleu-Ntem, l'évolution des rapports franco-allemands entraîne de graves perturbations de la vie régionale. C'est d'abord, en 1911, la remise à l'Allemagne du secteur concédé à la Compagnie de la Ngoko-Sangha, avec le monopole d'achat des produits locaux. Au sud d'une frontière oblique, orientée ouest-sud-ouest – est-nord-est, la France ne détient plus, aux environs de Mitzic, qu'une faible portion du plateau. Jalonnant la marche méridionale, une rangée de postes montent la garde. Mais dès la fin de 1915, à la suite d'une brève campagne militaire, la prise de Minvoul achève la réoccupation du « Neu-Kamerun ». La voie est à nouveau libre pour une action administrative en profondeur.

Il convenait avant tout de faire reconnaître l'autorité des chefs de poste aux groupements qui en dépendaient. A cet égard, les progrès avaient été d'une extrême lenteur. Le spectacle des rivalités et des luttes entre Français et Allemands n'incitait d'ailleurs pas les Fang à un ralliement sans arrière-pensées. Voici comment à Omwane, en 1912, un administrateur militaire voyait la situation : « de malheureux agents, chefs d'un poste de 10 à 15 hommes, recevaient affronts sur affronts, se voyaient interdire l'entrée des villages, et percevaient un impôt dérisoire en marchandises usagées... Ce rôle ingrat de conquérants, ridiculement débonnaires et lamentablement misérieux, implorant... pour obtenir le passage, puis pour recevoir un versement..., ne pouvait en vérité rehausser le prestige de l'Européen ni affermir notre autorité »[3]. A la même date, dans l'intérieur du Mouni et la boucle de la Noya, « les tribus réglaient entre elles leurs différends », et faisaient à l'occasion de la résistance ouverte. Cinq ans plus tard, après l'expulsion des Allemands, l'officier qui commande à Mitzic doit encore « assurer la tâche de... pénétrer et pacifier la rive gauche de l'Okano, restée jusqu'ici complètement en dehors de notre action et habitée par des populations hostiles ». A Essone, le chef du poste poursuit « l'apprivoisement des groupements encore méfiants et réfractaires de l'Abanga et de la zone frontière »[4]. Des années se passeront encore avant que l'administration locale sente le pays réellement en mains.

Les difficultés, les incertitudes de cette période de mise en place trouvent un reflet dans les remaniements successifs de la carte administrative. Au lendemain de la réoccupation du Nouveau-

1. Poupard, 1908.
2. Balandier, 1955, p. 256.
3. Maignan, 1931.
4. Subdivision de Mitzic, rapport daté du 20 juillet 1917, archives locales.

Cameroun, la subdivision de Mitzic est rattachée à Oyem ; conformément à un « plan d'organisation des territoires conquis »[1], le Woleu-Ntem prend temporairement sa figure actuelle. Mais on revient vite à la solution antérieure. La région est ramenée à ses limites premières (en 1919, semble-t-il). Elle ne se compose plus en 1921 que de trois subdivisions : Oyem, au centre ; Ellelem, au nord ; Minkébé, loin dans l'est. Mitzic voit son sort successivement lié à l'ouest (circonscription militaire du Nkam), puis à l'est (rattachement à l'Ivindo, en 1922), avant de se retrouver à la tête de la circonscription de l'Okano, reconstituée pour un temps.

1. Daté du 4 novembre 1915, archives de l'ancien Service des Affaires politiques du Gabon, Libreville.

B — La décrépitude du commerce de traite

Durant cette période, on assiste au déclin et aux derniers sursauts du commerce de traite, sous sa forme initiale. « Toute la richesse des Pahouins est le fruit du commerce de l'ivoire, du caoutchouc et de l'ébène », écrivait en 1908 le capitaine Curault[1]. Des mêmes produits, les sociétés concessionnaires, qui se partageaient le pays, tiraient le plus clair de leurs bénéfices. « Toutes-puissantes », si l'on en croit le capitaine Maignan, elles freinaient de toutes leurs forces la diffusion de l'argent pour maintenir un système de troc avantageux pour elles. Ce n'est que tout à fait à l'ouest, dans la circonscription de la Côte nord et dans celle du Como, que les récolteurs et intermédiaires fang trouvaient en face d'eux des acheteurs libres en concurrence. A Médègue, en 1911, pas moins de cinq factoreries se disputaient les produits. Elles aussi cherchaient par tous les moyens à éluder les achats en numéraire[2]. En paiement de l'impôt, l'administration devait se résigner à accepter « non seulement l'argent, le caoutchouc et l'ivoire, mais aussi le petit bétail »[3].

Mais la situation faite au commerce ne tarde pas à se détériorer. L'administration exige l'impôt, et l'impôt pousse les Fang à vendre. Mais dans le même temps l'argent se répand par de multiples canaux à partir des caisses publiques, son usage finit par devenir courant, et les factoreries ne peuvent plus toujours éviter de payer en monnaie. A tout le moins la capitation et les amendes sont-elles acquittées en argent, et les sociétés privilégiées perdent ainsi le bénéfice de la rétrocession des produits par l'administration à un taux artificiellement bas. L'argent enfin procure un étalon, facilite les comparaisons, et met les producteurs à même de mieux défendre leurs intérêts. Comme partout, il faut compter aussi avec l'épuisement des réserves d'ivoire ; la raréfaction des éléphants, trop activement chassés ; la destruction des ébéniers et des peuplements les plus accessibles de lianes à caoutchouc.

De toute évidence, nous n'observons au Woleu-Ntem et sur sa frange méridionale que les aspects locaux d'un phénomène commun à toute l'Afrique humide : la décadence succédant, après quelques années seulement, à la pénétration rapide et aux progrès triomphants du commerce basé sur la cueillette (au sens large) des produits. D'autres manifestations de cette crise générale ont été évoquées à propos du bas Ogooué et de la Cuvette congolaise. On en observe globalement les symptômes dans le commerce extérieur de l'Afrique équatoriale. Les exportations d'ivoire, stimulées par le régime concessionnaire de 1899, progressent rapidement, passent en quelques années de moins de 100 t à 201 t ; mais ce maximum, atteint en 1901, est suivi d'un déclin continu, et dès 1912, la douane ne voit plus passer que 137 t. Baisse plus accentuée encore, et plus précoce, pour l'ébène : « les sorties, qui dépassaient 2 000 t en 1902, ne sont plus que de 496 t en 1911 »[4]. De son côté, le

1. Curault, 1908.
2. Subdivision de Médègue, rapport mensuel, oct. 1911, archives du poste de Médouneu.
3. Maignan, 1931.
4. *L'Évolution économique des possessions françaises de l'Afrique équatoriale*, 1913, p. 17.

caoutchouc ne retrouve ses positions de 1906 (1 955 t) qu'à la faveur de la guerre, et des besoins insatisfaits de l'immédiat après-guerre. Les années 1920 sont encore favorables, mais à partir de 1930, la production tombe en dessous de 1 000 t. Dans le cas du caoutchouc, la baisse des cours mondiaux, liée au développement des plantations en Asie, a largement contribué au déclin. Celui-ci aurait été beaucoup plus brutal si, dans les régions dénuées d'autres ressources, l'administration n'en avait pas artificiellement stimulé la récolte. Faute de chiffres à l'appui, nous ne pouvons que soupçonner, pour l'ivoire et l'ébène, l'influence d'une évolution analogue des prix de marché, se surajoutant aux facteurs locaux de régression.

A la diminution de leurs bénéfices commerciaux, l'on a vu qu'en d'autres régions du Gabon ou du Congo, des sociétés comme Quillard ou la C.F.H.C. avaient réagi en développant elles-mêmes des activités productives. Rien de tel au Woleu-Ntem, où l'on constate après la guerre de 1914 le retrait pur et simple des grandes maisons de commerce. Héritière de la Ngoko-Sangha, la C.F.C.C. (Compagnie Française Congo-Cameroun) n'est plus représentée en 1925, au Woleu-Ntem, que par un unique comptoir à Minkébé, dépendant d'un agent européen de Sembé, dans le nord du Congo. Dès 1923, dans son domaine propre, la S.H.O., « qui avait une factorerie à Mitzic, et des comptoirs tenus par des indigènes à Doumandzou, Essone et Afane, ferme factoreries et comptoirs »[1]. Il est vrai que cette année précisément, une grave famine venait de désoler tout le sud du Woleu-Ntem, provoquant un arrêt total de la vie économique. Mais cet épisode n'a fait certainement que hâter la liquidation des boutiques. Ainsi, vers 1925, la faillite de la traite commerciale replonge le pays dans son état initial de disponibilité économique.

1. Rapport de tournée de l'Inspecteur des Affaires administratives Marchand, du 8 janvier au 4 avril 1923, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

C. — Suite et fin des migrations traditionnelles

Au début de cette monographie, et déjà à propos du bas Ogooué, nous avons montré la grande migration fang se poursuivant en aval du Woleu-Ntem, dans des régions pourtant anciennement et solidement occupées par l'administration coloniale. Quitte, on l'a vu, à renoncer au style guerrier de l'avance frontale pour une progression insinuante le long des lignes de moindre résistance. A fortiori les Fang de l'intérieur, tardivement pénétrés, ont-ils poursuivi leur marche bien après le début du XX^e siècle. La migration garde son caractère inorganisé ; chaque groupement conserve, au sein du flux, son entière liberté de mouvement. La côte et l'Ogooué restent l'objectif à atteindre. Il n'y a de changement que du côté des pulsions qui animent le mouvement. La séduction des factoreries du bas Gabon a diminué fortement, du jour où le commerce s'est organisé sur le plateau et aux abords immédiats. Elle ne joue plus que dans quelques secteurs deshérités. La population, note un administrateur après la guerre de 1914-1918 encore, « va vers les marchandises et certaines régions, sans une factorerie, sont entièrement désertes »[1]. Ailleurs, d'autres considérations sont passées au premier plan, qui lient de plus en plus le mouvement à une colonisation « installée », le teintent d'un certain modernisme. Le développement des chantiers forestiers et des villes ouvre aux cultures vivrières et à la pêche des débouchés de plus en plus rémunérateurs. A la fin du siècle dernier, on pouvait déjà voir les villageois fang conduire, « par les rues de Libreville » des troupes « de femmes, portant fixés par une lanière de cuir passée sur le sommet de la tête, des paniers de liane remplis de plus de cent bâtons de manioc du poids de 500 g environ chacun »[2]. Quant à la pêche, les régions d'aval, le long de la côte et de l'Ogooué, ajoutaient à l'attrait des ventes faciles celui de leurs eaux infiniment plus poissonneuses. Qu'on tienne compte aussi des possibilités d'emploi offertes par une économie forestière en pleine expansion, et l'on comprendra que les Fang aient continué à dévaler, nombreux, de leurs montagnes.

Dans l'ouest, à Médègue, en 1919, « la plus grande partie de la population est absente... pour aller travailler dans les subdivisions voisines ; les chefs de villages sont presque constamment en route pour aller leur réclamer leur impôt »[3]. Beaucoup de ces départs sont certainement définitifs. Les partants sont remplacés par d'autres, qui viennent du haut pays. Un document de 1922 fait état, toujours à Médègue, de 14 nouveaux villages de cette origine[4]. Mais il arrive un moment où les gains ne compensent plus les pertes, et le pays se vide alors définitivement. Entre Médègue et Médouneu, vers 1930, « seule la partie du côté de Médouneu a conservé sa population »[5]. Même constatation plus à l'est, où l'émigration sur Kango a comme « résultat d'approfondir de plus en plus la zone désertique entre M'Foua et Omvane »[6]. A Omvane, Essone, Doumandzou, les chefs

1. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mars 1922.
2. Béraud, 1899, p. 5.
3. Subdivision de Médègue, rapport 1919, archives du poste de Médouneu.
4. Circonscription du Como-N'Kam, rapport mensuel, juillet 1922.
5. Circonscription de l'Estuaire, rapport de tournée du 22 oct. au 22 nov. 1933.
6. Circonscription du Como-N'Kam, rapport mensuel, déc. 1921, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

de subdivision enregistrent chacun à la même époque des pertes de 300, 400 habitants et davantage[1]. Encore plus loin de la côte, dans le secteur de Ndjolé, où « les gens sont partis à la suite des coupeurs de bois du Como ou des lacs », tout le « pays d'Abanga » vient d'être abandonné[2].

Ces exemples se rapportent tous à la frange méridionale du Woleu-Ntem, c'est-à-dire à la zone montagneuse de transition entre le plateau d'une part, la région côtière et la vallée de l'Ogooué d'autre part. Sur le plateau même, le tableau apparaît bien différent. Si tant est qu'elle se poursuive encore, la migration ne fonctionne plus, vers 1920, qu'à l'extrême ralenti, ou se trouve disjointe en mouvements purement locaux. Le grand écoulement vers le sud et l'ouest a pris fin. C'est la raison du reste pour laquelle les vides qu'inscrivent les départs plus près de la côte et du fleuve cessent peu à peu d'être comblés. Pourquoi donc, dans la période qui succède immédiatement à l'occupation du pays, ce clivage entre une région où le peuplement reste mobile, et une autre où il se fige ? Rappelons ici le mécanisme précédemment décrit de l'avance fang, à la pointe de laquelle les groupements cadets dépensent leurs énergies sans emploi, tandis qu'en arrière les lignages aînés occupent le terrain et s'installent de façon plus ou moins définitive. On a vu que, conformément à ce schéma, des noyaux de population stable existaient depuis longtemps dans la région d'Oyem. Durant les années 1910 à 1930, nul doute qu'ils aient fait office de points d'ancrage, de résistance aux sollicitations du bas pays. Mais cette explication ne suffit pas. Il faut tenir compte aussi de la possibilité qu'ont eue très tôt les habitants du plateau, de se ravitailler auprès des maisons de commerce implantées au Cameroun, à meilleur compte et dans des boutiques mieux garnies que celles des sociétés gabonaises. Cet avantage faisait contrepoids aux inconvénients d'une situation géographique marginale par rapport à la côte et à la voie de l'Ogooué. Par ailleurs, il est vraisemblable qu'aux yeux des villageois du plateau, la zone intermédiaire, humide et de relief tourmenté, soit apparue rébarbative, et qu'ils aient hésité à s'y engager, au moment où ses propres habitants se précipitaient vers les régions plus hospitalières du bas pays.

Hostile par principe à toute modification du statu quo en matière de peuplement, à tout ce qui nécessiterait de sa part un effort d'adaptation, l'administration coloniale commence par voir d'un assez mauvais œil le mouvement persistant qui, vidant peu à peu la région bordière, risque de compromettre à la longue les communications entre le Woleu-Ntem et le reste du pays. Mais elle échoue dans ses tentatives pour stopper les départs. Un revirement radical se produit alors. A propos des migrations pahouines qui dépeuplent l'intérieur « au profit des centres d'exploitation », le chef du Territoire avise en 1924 « les fonctionnaires intéressés de ne plus s'opposer à ces déplacements, de les encourager même », tout en les contrôlant. « Je considère », leur explique-t-il, « qu'il y a tout intérêt à attirer la main-d'œuvre et à l'installer à proximité des centres forestiers, de façon à obtenir un recrutement [de travailleurs] plus facile... »[3]. Et l'année suivante, un haut fonctionnaire de renchérir : « puisque les populations extrêmement clairsemées qui habitent l'Okano ont, pour la plupart, une tendance naturelle à émigrer vers les contrées voisines on pourrait évidemment favoriser ces mouvements. Rapidement le pays se viderait et il n'y aurait plus à s'en occuper ». Une seule réserve : « il faut y conserver des zones habitées, pour permettre la liaison avec Oyem et Makokou »[4].

Ce qui était au départ simple opportunisme, manière de s'accommoder de l'inévitable, se mue peu à peu en une doctrine cohérente d'action économique. Après 1925, les documents gabonais envisagent avec insistance, et sur une vaste échelle géographique, la « transplantation de villages dans les exploitations côtières », avec « femmes, enfants, vieillards, infirmes »[5]. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un « transfert des populations... du nord et de l'est... dans la zone côtière »[6]. On espère ainsi mettre fin aux difficultés de main-d'œuvre qui freinent le développement des exportations d'okoumé : à tant faire que les enrôler sur les chantiers, il paraît « préférable de fixer définitive-

1. Circonscription du Como-N'Kam, rapport mensuel, octobre 1922. Même origine.
2. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mars 1922.
3. Colonie du Gabon, rapport pour le 4e trim. 1924.
4. Inspection des Affaires administratives du Gabon, rapport daté de 1925.
5. Colonie du Gabon, rapport annuel, 1929.
6. Rapport sur la main-d'œuvre du Gabon (anonyme), daté de juin 1927.

ment dans la région côtière les indigènes qui, aujourd'hui, n'y viennent travailler qu'en exécution de contrats temporaires, et de prévoir en même temps le déplacement de leur famille ». En 1934 encore, Le Testu, qui commande à Oyem, se déclare « stupéfait de voir préconiser dans une circulaire récente l'exode vers la côte des populations de l'intérieur »[1]. Il y voit, à juste titre pensons-nous, mais pour des raisons que nous n'avons pas à analyser pour le moment, « une vue de l'esprit que l'expérience du présent et les leçons du passé condamnent absolument ». De toute façon le grand projet, qui déborde largement le cadre géographique du Woleu-Ntem, excédait de beaucoup les possibilités financières du Gabon, et ceci suffisait à en interdire l'application. Du moins a-t-il apaisé les scrupules des administrateurs qui, sans pouvoir la retenir, voyaient s'éloigner, village après village, la population dont ils avaient la responsabilité.

Nous montrerons comment une grave famine, en deux épisodes successifs, allait accélérer la dépopulation de la bande montagneuse, en y déchaînant une mortalité catastrophique, et en transformant pour un temps la migration en une fuite éperdue. Les choses revenues à la normale, il ne restera plus grand monde dans la zone de départ, et le mouvement s'arrêtera, faute d'être alimenté. Les déplacements sporadiques qui s'observeront encore après 1930, ne ressusciteront pas la grande migration fang. Dans ce domaine aussi, le passé est bien mort.

1. Département du Woleu-Ntem, rapport pour le 2e semestre 1934.

2

LES PRESTATIONS FOURNIES AU BAS GABON

Tandis que prenait fin une longue histoire de migrations, de troc et d'indépendance villageoise, l'administration française s'efforçait d'intégrer le Woleu-Ntem à l'économie moderne du Gabon. Y susciter une production agricole exportable, il pouvait difficilement en être question, en raison de la précarité des relations avec l'extérieur : pas d'autre moyen de transport que des caravanes de porteurs, aussi difficiles à recruter qu'à ravitailler. A défaut d'un développement autonome dans le cadre régional, il ne restait qu'à lier le Woleu-Ntem au sort du bas Gabon, en le mettant résolument au service de l'économie forestière. L'encouragement donné à l'émigration vers la Côte et l'Ogooué entrait déjà dans cette perspective. Mais, sans avoir à envisager le déracinement de la population, deux choses pouvaient être obtenues : les vivres et la main-d'œuvre, dont les chantiers manquaient pareillement.

Les chiffres de l'exportation des bois d'okoumé sont éloquents. Le cap des 50 000 t est dépassé pour la première fois en 1908, celui des 100 000 t en 1913, année record de l'autre avant-guerre. L'Allemagne est de loin le principal client, ce qui explique en partie l'effondrement de la production après 1914. L'économie forestière se réorganise à partir de 1920. La courbe des exportations se relève progressivement jusqu'aux 87 000 t de 1923. L'année suivante, un bond les porte à 180 000 t. Alors « débute une période de prospérité inouïe de l'exploitation forestière... les permis deviennent innombrables, les chantiers s'ouvrent... sur les rives de toutes les rivières flottables... »[1]. C'est le moment où les « coupeurs libres » et les « tâcherons indigènes » s'effacent devant les sociétés et les forestiers européens. Du coup apparaissent des besoins de main-d'œuvre considérables, que l'administration va s'efforcer de satisfaire en étendant progressivement le « recrutement » de travailleurs vers l'intérieur de la Colonie. Nous ne reviendrons pas sur l'organisation, déjà décrite à propos du bas Ogooué, qui préside à ces ponctions. Il suffira de mettre en lumière le rôle particulier du Woleu-Ntem, l'une des plus proches et des plus importantes réserves d'hommes accessibles aux exploitants.

En 1921, alors que la production redémarre à peine, sur 2 167 travailleurs engagés (sous contrat de deux ans), 939 sont originaires du Woleu-Ntem[2]. En 1924, les recruteurs, opérant sous contrôle administratif, obtiennent 1 192 engagements individuels, ce qui suppose approximativement le double de travailleurs absents à cette époque[3]. Dans la subdivision d'Oyem, en 1925, « le tiers ou à peu près des gens adultes se trouve déjà aux chantiers ; il faut compter sur le chiffre de un millier de travailleurs absents »[4]. En 1928, 450 travailleurs ont été pris dans le seul canton de

1. Colonie du Gabon, rapport annuel, 1932.
2. Colonie du Gabon, rapport politique, 1921.
3. Circonscription du Woleu-Ntem, rapports mensuels, 1924.
4. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 2e trim. 1925.

Doumandzou, soit plus du tiers des hommes valides de toute la subdivision de Mitzic[1]. Ce ne sont que des indications éparses, mais leur signification est claire : de 1921 ou 1922 à 1930, une fraction importante de la population masculine, de l'ordre du tiers ou peut-être même de moitié au niveau des jeunes hommes, s'est trouvée éloignée en permanence des villages du Woleu-Ntem.

Aux hommes, envoyés sur les chantiers de coupe, s'ajoutaient les vivres simultanément fournis, pour permettre aux exploitants forestiers de délivrer aux nombreux engagés la ration prévue par les textes réglementaires[2]. De gros besoins se manifestaient aussi à Libreville, dont la prospérité et la croissance reflétaient le développement des exportations de bois. Il fallait enfin nourrir au passage les travailleurs en cours d'acheminement ou de rapatriement. Mais alors que le Woleu-Ntem tout entier était mis à contribution par les recruteurs de main-d'œuvre, les difficultés de transport limitaient à une zone relativement étroite, en arrière de Libreville et au nord de l'Ogooué, la possibilité d'expédier des vivres. Les porteurs eux-mêmes devaient manger, c'est-à-dire vivre sur leur charge : rapidement, au-delà de quelques jours de voyage, le déchet devenait prohibitif[3]. Aux abords de la plaine, des traitants, mandatés par les coupeurs de bois, parcouraient les villages, offrant aux chefs des sommes souvent élevées, remboursables en denrées alimentaires. Plus à l'intérieur, c'est aux chefs de poste qu'incombait la lourde charge d'obtenir les vivres, de les faire préparer, et de les expédier à destination des postes du bas, ou des villes de la côte. Il est tout à fait impossible de chiffrer le total des envois. Mais les quelques indications disponibles permettent d'apprécier l'effort demandé à la population. Tel document administratif mentionne six villages, dans l'intérieur de la subdivision de Kango, où toutes les disponibilités étaient réservées à l'exploitation du Consortium des Grands Réseaux Français ; ces villages étaient censés fournir 18 000 bâtons de manioc par semaine, soit, à raison de 300 g par bâton, 6 t environ. En 1922, plusieurs convois ont été dirigés de Mitzic sur Libreville (250 km à vol d'oiseau), porteurs en tout de 4 t de farine de manioc, équivalant au quadruple de racines fraîches. En 1929, la circonscription de l'Okano faisait encore état de 20 t de manioc fumé et de paddy, expédiées sur Kango l'année précédente. Nous verrons plus loin ce que signifiaient ces prélèvements pour la population. Bornons-nous ici à constater leur importance et leur répétition.

Le double effort demandé au Woleu-Ntem et à son avant-pays montagneux s'est montré lourd de conséquences, directes ou indirectes, pour le peuplement de la région. Le moment est venu de les passer en revue.

---

1. Circonscription de l'Okano, rapport pour le 1er trim. 1929.
2. Fixée, par l'arrêté du 5 décembre 1921, à 1 200 g par jour et par rationnaire, de tubercules, bananes ou maïs frais, ou bien 500 g de riz, manioc fumé ou farine de manioc.
3. Durant la même période, l'approvisionnement en vivres frais des chantiers du Congo-Océan s'est heurté à la même limitation.

3

DE MULTIPLES FACTEURS DE DÉPEUPLEMENT

La persistance des migrations vers le bas Gabon, combinée à leur cessation du côté du Cameroun, se soldait déjà par un bilan déficitaire. Mais la situation s'est trouvée beaucoup aggravée par une série de faits nouveaux, tous liés étroitement aux relations avec les villes et les chantiers forestiers. Ces facteurs ont pesé sur l'ensemble du Woleu-Ntem, mais plus particulièrement sur les secteurs excentriques du sud et du sud-ouest.

A. — La disparition des engagés

En principe, les travailleurs des chantiers n'étaient absents que pour deux années. Les contrats imposés par l'administration faisaient d'ailleurs du rapatriement en fin d'engagement une obligation pour les employeurs. Mais tous ne s'y conformaient pas scrupuleusement. D'ailleurs, en quoi ce « rapatriement » consistait-il pour les gens du Woleu-Ntem ? Avant la construction de la route Ndjolé-Mitzic, il se bornait en fait, le plus souvent, à la remise d'une indemnité représentative de vivres, à laquelle les exploitants scrupuleux ajoutaient le montant du salaire correspondant à la durée du voyage de retour : de petites sommes, vite dilapidées ou transformées en marchandises. La faim retenait dès lors les rapatriés d'affronter la longue marche qu'il leur restait à faire. Ils se voyaient contraints à un réengagement, ou bien, allant offrir leurs services de chantier en chantier, faisaient le bonheur des exploitants, satisfaits de pouvoir à si « bon compte se procurer de la main-d'œuvre, en dehors surtout de tout contrôle de l'administration »[1]. Il ne manquait du reste pas non plus de travailleurs pour choisir librement de rester dans la plaine. Et l'on a vu plus haut comment, à partir de 1930, la crise des bois, en jetant sur le pavé — mieux vaudrait dire : à la forêt — une masse de recrutés impayés, avait favorisé leur conversion sur place en une population « flottante », finalement drainée par les villes.

Tous les engagés n'atteignaient pas le terme de leur contrat. Les documents d'époque font état d'une mortalité parfois importante sur les chantiers. Certains administrateurs avaient tendance à en rendre les « coupeurs » responsables ; ils auraient voulu qu'on les obligeât à payer le prix du sang pour chaque décès constaté[2]. Mais les décès survenaient également dans des exploitations

1. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, février 1924.
2. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mai 1922.

réputées bien traiter et nourrir convenablement leurs hommes. Qu'il y ait eu, indépendamment de toute faute ou légèreté de la part des employeurs, une crise d'acclimatation, de violentes réactions organiques au changement de nourriture et de mode de vie, la chose ne fait pas de doute. Comme sur les chantiers du Congo-Océan, les travailleurs accusent le riz, donné trop souvent à leur gré, en substitution de l'introuvable manioc, et « qui les rend malades à chaque fois »[1]. Mais l'explication est insuffisante. Il y a ce fait bizarre que les Fang paient un tribut bien plus élevé que les autres « races » représentées : « tous les employeurs », dit un rapport, « s'accordent à se plaindre de la main-d'œuvre pahouine expatriée » ; toutes les équipes fang « laissent un gros déchet », tandis que « les équipes eschiras, bapounous, bandjabis ou mitsogho ne perdent aucun de leurs hommes et toutes rentrent au complet et en bonne santé » ; comme il n'y a certainement pas que « des incapables, des brutes ou des gredins à employer des pahouins », l'auteur du rapport en vient à soupçonner « une tare secrète », qu'il suppose « dans le mode de recrutement »[2]. Le mot « déchet » s'applique ici à la fois aux décès et aux désertions ; ces dernières apparaissent également comme une spécialité des recrutés fang. La tare existait bien. Nombre de déserteurs sont rentrés chez eux en se plaignant d'avoir été embauchés de force, et le même facteur a pu en démoraliser d'autres, au point d'en faire une proie facile pour des affections qui n'auraient pas eu, autrement, le même caractère de gravité. Mais, au moins en ce qui concerne la surmortalité des équipes fang, la vraie raison est ailleurs : dans la famine qui ravageait tout le sud et la bordure du Woleu-Ntem, au moment même où les recrutements battaient leur plein.

Finalement, au Woleu-Ntem plus qu'à n'importe quelle autre région du Gabon s'applique la constatation suivante, faite par un chef de territoire : « les retours en fin d'engagement ont toujours été loin de compenser les départs de nouveaux recrutés »[3]. Quant au taux exact du déficit, on ne peut que se référer à l'appréciation de Le Testu, qui joignait à ses qualités d'administrateur l'étoffe d'un homme de science : « de comptages, anciens il est vrai, j'ai déduit avec quasi-certitude que sur les 10 000 hommes engagés annuellement autrefois, la moitié à peu près était perdue pour la Colonie »[4]. Ce qui signifie au bas mot, dans le cas du Woleu-Ntem, une perte sèche de l'ordre de 3 à 5 000 hommes au minimum, et, comme il s'agissait de jeunes hommes en pleine vigueur, d'un potentiel économique et démographique comparativement bien plus important.

1. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, mai 1922.
2. Circonscription du Bas-Ogooué, rapport mensuel, juillet 1922.
3. Circulaire du Gouverneur Deitte, Lieutenant-gouverneur par intérim du Gabon, 1er juin 1929.
4. Le Testu, rapport sur le Woleu-Ntem.

B. — Les « départs en Guinée espagnole »

Nous empruntons cet intitulé aux rapports administratifs où, de longues années durant, la rubrique figurera avec régularité. Indice à tout le moins d'un phénomène persistant ! Et qui inquiète les autorités à tel point, qu'à deux reprises au moins de hauts fonctionnaires sont délégués dans la colonie voisine, pour enquêter sur les raisons et les modalités du mouvement. Que vont faire en Guinée les Fang du Gabon ? Leur exode, remarquons-le, comme celui des villages qui glissent sur le versant gabonais, attirés par les chantiers de l'Estuaire ou de l'Ogooué, ne fait dans une certaine mesure que prolonger la migration d'autrefois. Les hommes qui se rendent en Guinée suivent les mêmes itinéraires que jadis les tribus, dont les représentants restent égrenés par petits paquets le long des axes de déplacement. Ils partent donc avec l'assurance de trouver sur leur chemin des gens de même ayong, prêts à leur faire bon accueil. Encore faut-il un motif pour se mettre en route. Il n'en manque pas. Aux jeunes hommes en mal de ressources, ou en rupture de ban, les chantiers de bois de Guinée continentale et les plantations de cacao de Fernando-Po offrent un nombre illimité d'emplois, saisonniers ou permanents. Les femmes accompagnent ou suivent. Mais qu'ont les exploitations espagnoles de préférable aux françaises ? Voici la réponse officielle : elles procèdent par « un recrutement intensif d'agents occultes, dont la propagande semble bénéficier du fait que, en Guinée espagnole, les indigènes ne seraient assujettis à aucun impôt et que la main-d'œuvre serait largement rémunérée »[1].

Pas moins de trois thèmes affleurent dans cette citation. D'abord celui d'une concurrence déloyale des « engagistes » espagnols, au moyen de « recruteurs », qui franchissent clandestinement la frontière, et opèrent au Woleu-Ntem avec la complicité de certains chefs, peut-être même d'Européens ; qui leurrent les villageois de promesses fallacieuses, et les ligotent par des avances en argent très importantes. Vient en second le thème de la Guinée, territoire sous-administré, sorte de pays de cocagne où « il n'y a ni recensement, ni impôt indigène, ni prestations, ni justice indigène »[2], où en somme les habitants « vivent dans la plus complète indépendance »[3]. On conçoit qu'un pareil refuge puisse tenter ceux qui, du côté français, ont maille à partir avec l'administration, ou même qu'à la limite des « villages entiers » saisissent cette possibilité de déserter « devant des corvées insupportables ou devant les obligations fiscales trop lourdes en pays pauvre »[4]. Quant au troisième thème, c'est celui de l'intérêt. Ce n'est pas qu'à proprement parler les travailleurs soient mieux rémunérés en Guinée qu'au Gabon ; mais pour le même salaire, l'engagé peut se procurer

1. Colonie du Gabon, rapport politique, 1931, archives de l'ancien Service des Affaires politiques, Libreville.

2. Le Testu, rapport sur la tournée effectuée en Guinée espagnole du 26 juin au 7 juillet 1933, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

3. J. Jacoulet, rapport de tournée d'inspection.

4. Le Testu, *ibid.*

« deux fois plus de marchandises, pour lesquelles il esquive la douane »[1]. Cet écart de prix, Le Testu l'impute aux droits d'entrée qui pèsent sur les articles importés au Gabon, le reliant par là au thème précédent. « Quand les nécessités budgétaires seront telles », conclut-il, « que les marchandises seront aussi chères à Bata qu'à Libreville, les exodes se réduiront à fort peu de chose ». Un gradient économique vient donc renforcer l'avantage, particulièrement sensible pour les gens d'Oyem et de Bitam-Ellelem, d'une relative proximité[2]. Comme pour les recrutés du bas Gabon, se pose le problème de la proportion des départs définitifs. Celle-ci semble d'autant plus élevée, dans le courant des années 1920, qu'en rentrant chez eux, les hommes courent le risque d'être envoyés sur les chantiers gabonais : précisément ce que beaucoup cherchaient à éviter en passant la frontière.

1. Le Testu, rapport sur le Woleu-Ntem.
2. Parlant de l' « attirance économique que la Guinée exerce sur le Woleu-Ntem », Le Testu concluait : « Ce n'est pas une question de sentiment ; c'est une question de kilomètres ». (Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 3e trim. 1933, archives du poste d'Oyem.)

C. — La famine des années 1920

Brochant sur les autres facteurs de dépeuplement, une très grave disette alimentaire a, des années durant, littéralement ravagé la bordure méridionale du Woleu-Ntem. Sans être aussi sévèrement touchées, les contrées environnantes — la subdivision de Mitzic, l'Ivindo, la vallée moyenne et inférieure de l'Ogooué — ont souffert dans le même temps d'une sérieuse crise de ravitaillement. Elles se sont trouvées hors d'état de procurer à la région sinistrée les contingents de vivres qui auraient permis d'y limiter les dégâts.

Commençons par situer les faits, chronologiquement et géographiquement. La première mention d'une crise alimentaire, nous la trouvons dans un document de 1918 : « la famine règne en grand sur tout mon territoire », signale à la fin de l'année le chef du poste de Médègue[1]. Un document ultérieur fait à nouveau état d' « une période de famine qui décima la population d'une partie du Gabon et ne prit fin qu'au début de 1919 »[2]. Pénurie consécutive au trouble introduit dans la vie des villages par les « chantiers de cueillette » institués à la fin de la guerre, et par l'éloignement prolongé de beaucoup d'hommes, recrutés comme porteurs pour la « colonne » du Cameroun.

Nouvelle alerte en 1921. Dès novembre 1922, dans la circonscription militaire du Como-Nkam, l'on enregistre les premiers décès dus à la faim. La situation s'aggrave rapidement, et dans les mois qui suivent la mortalité est sévère. Tout le secteur d'Essone, Afane, La Lara et Mitzic se trouve en proie à la famine, et celle-ci se prolonge jusqu'en 1924. L' « épicentre » se situe autour de La Lara et d'Essone. Dans le reste du Woleu-Ntem, « les indigènes souffrent de la faim en de nombreux endroits »[3], en particulier dans presque toute la subdivision d'Oyem, où l'administration paye le manioc trois fois plus cher qu'au Cameroun voisin. Mais la situation est loin d'y être aussi dramatique. Les vivres manquent également dans le bas Ogooué, où en 1924 et 1925 on côtoie la famine. Dès le printemps 1923, le chiffre des morts s'élèverait à 800 dans la subdivision d'Afane (3 200 habitants), à 2 000 dans celle d'Essone (6 000 habitants). Un officier actif parvient à redresser la situation à Essone, et en 1925 la population s'y trouve hors de danger. A Mitzic, par contre, la pénurie persiste, et des décès se produisent jusqu'en 1924 : 1 800 au total, sur une population évaluée à 7 200 habitants. En 1925, la situation y est toujours précaire. Non loin de là, sur la rive gauche de l'Okano, une nouvelle famine se déclenche à la fin de 1924 ou au début de 1925. Elle reste heureusement circonscrite à une zone d'environ 30 km autour de Foula-Fieng. Le long des pistes reliant ce poste à La Lara, Molongui et Booué, les villages enregistrent des pertes sévères. L'amélioration ne devient générale qu'à partir de 1926, après plus de cinq années consécutives de disette, plus ou moins prononcée suivant les endroits.

---

1. Subdivision de Médègue, rapport pour le 4e trim. 1918.
2. Rapport de tournée de l'Inspecteur des Affaires administratives Marchand (8 janvier au 4 avril 1923).
3. Clapier, 1922.

Sur la réalité d'une famine meurtrière, de part et d'autre du moyen Okano, les documents d'époque ne laissent pas subsister le moindre doute. Les pistes qui traversent la région sinistrée sont semées de cadavres et d'ossements. Dans les villages abandonnés, les cases recèlent les restes de ceux qui n'ont pas fui à temps. Jusqu'au détail macabre du squelette d'un enfant dans les bras de celui de sa mère. A trente ans d'intervalle, un témoin européen nous a confirmé et la gravité de la famine, et le caractère atroce de ses manifestations. Toutefois, dans la mortalité, il faut faire également la part des « épidémies répétées de variole et de grippe », se propageant sans résistance dans un milieu affaibli par la sous-alimentation[1]. On sait, par le récit d'un médecin, que, partie de Guinée espagnole, la variole avait fait son apparition au Woleu-Ntem à la fin de 1921 ou au début de 1922, et s'y était répandue en quelques mois seulement.

Certains n'ont voulu voir dans la famine qu'un épisode purement accidentel. Ils ont argué, tantôt de l' « absence de la saison sèche d'été en 1924 »[2], qui, empêchant ou faisant échouer les brûlis préparatoires, aurait compromis les cultures de l'année ; tantôt des dégâts opérés par les animaux sauvages, « sangliers » ou éléphants. Au passage sont accessoirement mises en cause « l'apathie », « l'insouciance », voire « la paresse innée du Pahouin ». Que faut-il retenir de ces explications ? La « rage de défrichement », observée avec tant de surprise par les premiers visiteurs européens des Fang, fait justice de la dernière accusation, au moins dans sa forme naïvement simpliste. Par ailleurs, dans plusieurs cas où les plantations villageoises ont été ravagées, on constate l'absence d'un grand nombre d'adultes, occupés au loin à des tâches ordonnées par les autorités locales[3]. Les animaux sauvages sont une plaie de la culture en forêt, mais une plaie permanente, dont les Fang ont toujours su se défendre[4]. Mais que pouvaient les quelques vieilles femmes commises à la garde des cases et des plantations ? Il reste la question de la saison sèche manquée de l'été 1924. Le fait matériel est authentique. On ne saurait cependant expliquer par là l'épisode le plus meurtrier, celui de 1922-1923. Les pluies excessives de 1924 n'ont pu que contribuer à la rechute de 1925-1926 sur la rive gauche de l'Okano[5].

Au reste, les fonctionnaires les plus éclairés n'ont fait aucune difficulté pour reconnaître le caractère anormal de la famine. « Il est... infiniment probable », concluait l'un d'eux, « que malgré tout, avant notre arrivée dans ce pays, tout en restant dans une indigence continuelle au point de vue alimentaire, le Pahouin n'a jamais souffert de famine proprement dite, celle dont on meurt »[6]. Venu commander à Oyem Le Testu exprimera plus tard le même point de vue : « tant que l'indigène

---

1. Lettre du Lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo (Gouverneur général par intérim) au Lieutenant-gouverneur du Gabon, 28 février 1925, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

2. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport annuel, 1924.

3. Ainsi, en 1925, dans la subdivision d'Afane, « les habitants se plaignent de la disette occasionnée par les ravages des sangliers pendant qu'hommes et femmes valides portaient du paddy sur la route de Molongui à Booué ». (Lettre de l'adm. en chef Landeroin au Lieutenant-gouverneur du Gabon, 18 févr. 1925, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.)

4. En clôturant les champs, groupés par précaution en vastes défrichements d'un seul tenant ; en creusant des fosses à sangliers sur le pourtour ; en venant eux-mêmes, ces défenses forcées, chasser à grand bruit les pillards.

5. Comme elles l'avaient fait, quelques années plus tôt, dans le bassin de la Ngounyé, où « la grande famine qui a suivi la fin de la guerre 1914-1918 et qui a amené de nombreux décès suivis d'exodes de population » laisse encore un souvenir vivace. (Territoire du Gabon, Direction générale de la Santé publique, rapport annuel, 1946.) Dans la subdivision de Mbigou, particulièrement touchée, des habitants étaient allé se vendre comme esclaves aux tribus voisines, qui disposaient encore de réserves. Cet épisode aurait succédé, en 1917-1918, à une période de pluviosité quasiment ininterrompue. A Lambaréné, où la disette s'était fait également sentir après 1924, quoique à un moindre degré que dans le haut pays de la rive droite de l'Ogooué, le Dr Schweitzer mettait en cause, alors, « le dogme qu'on ne peut pas faire de plantations sans brûler... Et cependant, autour de Lambaréné, que d'anciens terrains, où il suffit d'enlever la petite brousse et de la mettre en tas pour pouvoir planter ! C'est ce dogme qui a empêché les indigènes de faire des plantations dans la ' saison sèche ' de 1924 ». (Lettre au Gouverneur général, 13 mars 1926, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.F.F., Brazzaville.) Le chef de la Colonie n'avait du reste pas attendu pour en tirer la conclusion pratique : pousser les villageois à cultiver sur savanes avec enfouissement des herbes. (Circulaire du Lieutenant-gouverneur du Gabon aux chefs de circonscription, 11 déc. 1924, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.)

6. Inspecteur des Affaires administratives Deitte, rapport sur la situation vivrière dans la circonscription de l'Okano, 21 sept. 1925, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

a vécu à l'état de nature..., les cultures ont été très étendues et on n'a connu que des famines météorologiques ; encore sont-elles rares et courtes en pays de manioc, où cette plante peut supporter après la plantation des boutures trois mois de sécheresse sans mourir. Tout ce que l'on pouvait craindre, c'était une soudure difficile, une disette plus ou moins marquée de trois ou quatre mois »[1]. Vues un peu trop optimistes, peut-être, car après tout certains témoignages[2], certaines traditions font état de famines aux temps anciens. Le fait est confirmé par l'abbé Walker : « il fut un temps, pas très lointain, où certaines populations éprouvaient régulièrement de véritables famines (mundala)... » dont les raisons étaient, suivant le cas, une « saison sèche trop longue », « des pluies précoces, commençant avant l'abattage des arbres », les « pluies trop abondantes et continues » faisant a pourrir les tubercules alimentaires dans le sol », enfin « les déprédations commises par les tribus ennemies, pillant ou détruisant tout sur leur passage »[3]. Cette sensibilité de l'équilibre alimentaire, si facilement compromis par les baisses accidentelles de la production agricole, semble avoir été un trait assez général en Afrique centrale, lié, de nombreux témoignages en font foi, à des cultures juste suffisantes pour faire face, en temps normal, aux besoins de l'auto-consommation.

Nous n'avons pas à rechercher ici les raisons, techniques ou sociologiques, d'une pareille situation. Constatons seulement que la catastrophe des années 1920 s'est abattue sur la population, parmi toutes celles du Gabon, que les particularités de son genre de vie semblaient devoir le mieux préserver d'une réelle pénurie de vivres. En tant, d'abord, que cultivateurs de manioc, plante anti-famine par excellence, du fait de sa rusticité, de son rendement élevé, et de sa production très largement étalée dans le temps. Du Chaillu déjà, qui voyait en elle l' « aliment de prédilection » des Fang, la disait « précieuse, en ce qu'elle rend beaucoup et qu'elle nourrit plus que la banane »[4]. On se souvient, d'autre part, que les Fang sont les seuls Gabonais à mettre en train chaque année deux générations de cultures, l'une sur défrichements de petite saison sèche (« plantations » dites d' « essep »), l'autre occupant les champs préparés pendant la « grande » saison sèche (« plantations » dites d' « oyoné »). Un tel système limite les risques en multipliant les récoltes : quand pour une raison ou une autre l'une d'elles apparaît compromise, il suffit de donner un coup de collier la saison suivante, et de commencer un peu plus tôt l'arrachage du manioc sur la deuxième série de champs, pour assurer tant bien que mal la « soudure ».

De toute façon, les Fang ne comptaient pas que sur l'agriculture pour se nourrir. Ils n'ont cessé de faire montre d'une aptitude particulière à exploiter, dans toute leur diversité, les ressources alimentaires que leur offrait le milieu : cela aussi devait les aider à passer le cap difficile, après une récolte déficitaire. Mgr Martrou a décrit le « nomadisme de pêche » des anciens Pahouins[5]. Aux basses eaux de la principale période sèche, toutes occupations cessantes, les villages se transportaient chaque année sur les rives des rivières ou des lacs, pour y faire ripaille de poisson, des jours et parfois des semaines durant. C'est dans le bas pays que la pêche jouait le plus grand rôle. Même sur le plateau, cependant, les biefs poissonneux des cours d'eau étaient — et demeurent — l'objet d'une attribution précise, au bénéfice des lignages qui pouvaient se targuer d'un droit de première occupation. Il n'était pas rare de voir un groupement, ayant émigré vers un nouvel établissement, revenir chaque année, pendant longtemps, fréquenter ses anciens lieux de pêche. La flore naturelle, surtout, au Woleu-Ntem, se trouvait mise à contribution. Il faut souligner ici le haut degré d'adaptation des Fang à leur environnement forestier, l'extrême diversité des produits qu'ils savent en tirer. Le fait est d'autant plus remarquable que, nous le savons, c'est la savane qui a été leur habitat primitif. Chaque arbre a son nom en fang, un grand nombre d'essences servent à un usage déterminé, souvent alimentaire[6]. C'est aux jours lumineux de l'essep (janvier-février) que

---

1. Le Testu, rapport sur le Woleu-Ntem.
2. Cf. notamment Du Chaillu (1863, p. 124), Brazza (1887, p. 299) et Marche.
3. Abbé Walker, 1940.
4. Du Chaillu, 1863, p. 171.
5. Martrou, 1909.
6. On trouvera toutes les indications désirables dans le rapport de l'une des missions Périquet (1915 et 1916, t. III, *La flore et la faune en A.E.F.*, « Cultures et animaux domestiques », chap. II), ainsi que dans le récent et très complet ouvrage de l'abbé Walker et de R. Sillans. (1961.)

mûrissent la plupart des fruits de la forêt. Femmes et enfants partaient jadis, à cette saison, en faire provision dans les secteurs les mieux pourvus, campant sous la protection de quelques guerriers[1]. A côté du « coum » [*Pycnanthus Angolensis* Exell, cf. Sillans et Walker], du « tsia » ou « assa » [*Dacryodes edulis* Lam.][2], du « fan » ou « afane » [*Panda oleosa* Pierre, cf. Sillans et Walker], du « tom » ou « atom » [*Dacryodes macrophylla* Lam., cf. Aubréville], du « fo » ou « afo » [érable d'Afrique, *Poga oleosa* Pierre, cf. Sillans et Walker], et de plusieurs autres espèces à fruits comestibles[3], la première place revient indiscutablement à l' « adzap » ou arbre à beurre [*Baillonella toxisperma* Pierre, cf. Aubréville ; ex-*Mimusops djave* Engl. ; l'adjectif *toxisperma*, fallacieux, provient d'une confusion originelle avec les graines, effectivement toxiques, d'un autre arbre : *Tieghemella africana* Pierre], et au « ndok » ou « andok » [*Irvingia Gabonensis* Aubry Lecomte, cf. Aubréville]. Du premier, les Fang savent extraire une matière grasse onctueuse, qui sert en cuisine, mais aussi « pour s'oindre le corps et la tête »[4] ; la grosse amande du second sert (ainsi que les graines d'une espèce voisine, mal identifiée) à préparer des pains d'une pâte sèche et dure, d'excellente conservation, le fameux « chocolat » pahouin, dont les Fang n'ont d'ailleurs pas l'exclusivité[5]. Contrairement au sol, les arbres utiles, ne fût-ce que pour la confection des cases, « ont tous des propriétaires jaloux et hargneux »[6]. Cette appropriation précise et individuelle, au bénéfice des premiers découvreurs, l'inventaire préalable qu'elle suppose de larges secteurs de la forêt, montrent bien quel intérêt les Fang portaient aux ressources de la cueillette. Ces faits n'ont pas échappé aux témoins de la famine de l'Okano. A preuve, cette observation suivante de l'un d'eux : « Quand toutes les ressources apparentes d'un groupement ont disparu, on est surpris du temps pendant lequel les habitants d'un village sont encore capables de s'alimenter, sans paraître souffrir trop cruellement, en grattant de vieilles plantations, en utilisant les fruits de certains arbres de la forêt, avec quelques produits de la pêche, etc. »[7].

Par élimination, l'on arrive donc à cette idée que le déclenchement de la crise alimentaire a été nécessairement lié, de quelque façon, à l'intervention coloniale : soit aux modalités mêmes de cette intervention, soit aux réactions particulières d'une société mal préparée à y faire face (ou à son absence de réactions). En fait, les deux points se vérifient. Sans entrer dans des détails, parfois déplaisants, il apparaît, sous le premier chef, que beaucoup trop de vivres et de travail ont été simultanément prélevés sur les ressources des communautés villageoises. D'un côté, sur la foi de renseignements exagérément optimistes quant à sa capacité de production, la circonscription militaire du Nkam, dont dépendaient les subdivisions les plus gravement atteintes, avait été convertie au lendemain de la guerre de 1914-1918 en grenier de Port-Gentil et Libreville. Circonstance aggravante : pour en surveiller la fabrication, on obligeait les femmes à venir préparer la farine de manioc dans les postes, et cela durant la saison sèche, c'est-à-dire à l'époque où elles auraient dû faire leurs nouveaux champs. Aux ponctions officielles se sont ajoutés les pillages des tirailleurs, le ravitaillement plus ou moins forcé des caravanes de porteurs opérant pour le compte de l'administration militaire ou du commerce, celui des recrutés en transit à l'aller ou (dans une moindre proportion) au retour, etc. A la multiplication des parties prenantes n'avait pas correspondu une extension des plantations, bien au contraire. Car, dans le temps même où les villages se voyaient réclamer

1. Mgr Martrou, 1909.

2. Cf. Aubréville, 1962. Le genre a fait l'objet d'une révision. Dans la plupart des ouvrages, l'arbre figure sous son ancienne désignation : *Pachylobus edulis* G. Don. C'est la forme sauvage du « safoutier » congolais, de l' « atanga » des Mpongwé.

3. Décrites en détail dans un ancien document administratif, déjà cité (rapport de tournée du 8 janv. 1923 au 4 avril 1923), par l'inspecteur Marchand, qui les rangeait en deux catégories : les uns « légèrement sucrés et acidulés », les autres procurant une nourriture plus consistante, sous la forme de fruits-légumes ou de graines. « La grande mortalité » (il s'agit du premier épisode de la famine), nous apprend le même texte, « prit fin dans le courant de décembre 1922 et au début de janvier 1923, au moment où les quelques cultures hâtives faites en septembre précédent purent être consommées, et où les fruits de la forêt, venus à maturité..., offrirent à tout venant une nourriture fortifiante et abondante ».

4. Largeau, 1901, p. 135.

5. Les Mpongwé, en particulier, ont une préparation analogue : le « pain d'odika ».

6. Maignan, 1931.

7. Inspecteur Deitte, rapport sur la situation vivrière dans la circonscription de l'Okano, 21 sept. 1925.

toujours plus de vivres, on leur ôtait les hommes indispensables au dur travail de défrichement. A la charge déjà lourde des recrutements pour les chantiers forestiers, s'était ajoutée sur place une utilisation intensive de la main-d'œuvre restante pour des travaux variés, notamment dans les postes et sur les pistes. Et ceci, dans certains cas, au moment de l'année le plus inopportun, quand les champs auraient réclamé tous les bras disponibles[1]. Que les deux séries de faits aient bien été à l'origine de la famine, nous en avons pour ainsi dire la contre-épreuve. En 1925, une dizaine de villages, qui n'avaient « jamais été visités ni recensés », sont découverts à l'est de Mitzic, cachés dans la forêt. Or, que constate-t-on ? Alors que dans cette région presque tous les villages viennent d'être gravement atteints, « ces récalcitrants, par un heureux effet, n'ont jamais eu à souffrir de la famine »[2].

Mais, dira-t-on, comment se fait-il que les habitants n'aient pas réagi, poussé un cri d'alarme pendant qu'il était encore temps ? Quand un chef de circonscription invoquait « ce fatalisme contre lequel nous sommes impuissants »[3], on ne saurait lui donner entièrement tort. La vérité qu'il entrevoyait c'est qu'indépendamment de ses effets immédiats, une intervention administrative beaucoup trop lourde avait abouti à dérégler les rythmes de la vie villageoise, et bloquer le mécanisme délicat d'une société où tout se tient. Quelque chose comme une mise au point mort en avait résulté, une démission collective devant les forces perturbatrices[4]. Or, de l'extérieur, une famine qui se prépare est extrêmement difficile à détecter. La situation se détériore à petit bruit. A défaut de plantations suffisantes, les villageois mettent en consommation, à mesure que le temps passe, des maniocs de plus en plus jeunes. Jusqu'au moment où, d'un seul coup, la crise éclate, dans toute sa gravité[5]. Des administrateurs de carrière, rompus aux questions africaines, auraient sans doute discerné ce qui se préparait, et essayé de renverser la vapeur. Mais les chefs de poste militaires, en place au début de la famine, semblent avoir manqué de l'expérience indispensable, et se trouvaient handicapés par leur double fonction. De trop fréquents changements de personnel — pas moins de huit chefs de poste successifs en trois ans dans l'une des subdivisions les plus gravement atteintes — n'ont pas non plus facilité le contact avec la population.

Une fois déclenchée, la famine a montré une inquiétante tendance à faire tache d'huile ou à essaimer. Les victimes abandonnaient leurs villages, fuyaient sur les pistes à la recherche de nourriture, consommaient les dernières réserves de voisins moins défavorisés, plongeant à leur tour ces derniers dans une totale pénurie. Ainsi semble avoir été contaminée la subdivision de

---

1. « Actuellement », écrivait le médecin-major CLAPIER dans le courant de la saison sèche (été) 1922, « les indigènes souffrent de la faim en de nombreux endroits ». Les raisons ? L'auteur signale, en particulier, qu' « il y a un an et demi environ, de très nombreux indigènes ont été longtemps occupés à l'aménagement d'une route démesurément large pour les besoins du pays, au moment où ils auraient dû, disent-ils, être laissés en paix pour les besoins de leurs plantations ». (1922.)

2. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 2e trim. 1925.

3. Circonscription de l'Ivindo, rapport pour le mois de mars 1924.

4. Comme l'écrivait avec beaucoup de finesse l'inspecteur MARCHAND, « le village pahouin est un organe d'une sensibilité extrême. Tout ce qui le heurte, tout ce qui apporte un trouble dans la vie journalière influe sur son activité, peut même l'arrêter entièrement, plus encore, dissocier les éléments du groupe lui-même, tuer le village, si en même temps des mesures ne sont pas prises pour corriger ces mauvais effets. Je comparerai volontiers ce village à certains organismes vivants, à certains animalcules qui, à un brusque contact, s'immobilisent et paraissent privés de vie pendant un temps plus ou moins long, ou encore à un essaim que l'on affole et qui suspend le travail de la ruche ». (Rapport de tournée du 8 janv. 1923 au 4 avril 1923.)

5. Ce processus est illustré par les faits qui se sont déroulés il y a quelques années au Kwango méridional (Congo ex-belge). Pour des raisons qui, là encore, tiennent aux interférences entre le système de production local et l'intervention européenne (les villages plus ou moins stabilisés, et empêchés de déplacer leurs cultures, comme ils le faisaient jadis, remédiant ainsi à l'absence de techniques agricoles évoluées), le territoire de Kahemba vivait depuis un certain temps « au bord de la disette sans jamais y verser ». Il a suffi d'une circonstance accidentelle (les champs de manioc « dévastés par la fumagine et la mosaïque » en 1955), pour faire tourner cet équilibre de plus en plus précaire à la franche catastrophe. Du moins eût-ce été le cas si les pouvoirs publics n'avaient pas procédé à des « distributions massives de vivres ». Mais — c'est là que nous voulions en venir — ils avaient été prévenus juste à temps de ce qui se préparait. L'enquête aussitôt ordonnée montra que les champs existants ne pourraient assurer à certaines communautés que quelques semaines de ravitaillement, et à de nombreuses autres moins, ou guère plus de six mois. Déjà, « pour se procurer de quoi subsister, les habitants arrachaient prématurément de jeunes tubercules », détruisant ainsi les récoltes à venir. Que se serait-il passé, si les conditions avaient été celles du Woleu-Ntem de la période 1920-1930, totalement dépourvu d'autres voies de communication que les sentiers de portage ? (NICOLAÏ, 1957.)

Foula-Fieng où avaient reflué, à la suite de l'épisode de 1922-1923, « un grand nombre d'affamés de Mitzic, Afane, Essone »[1]. En amont de Ndjolé, toute la région riveraine de l'Ogooué se trouva pareillement envahie de gens mourant de faim. Des missionnaires protestants y connurent de cruels cas de conscience.

A une telle situation, il était malaisé de porter remède. Ravitailler de l'extérieur la région sinistrée, c'était s'exposer, en sens inverse, à la difficulté évoquée plus haut : la nécessité où sont les porteurs « de s'alimenter eux-mêmes avec les vivres qu'ils portent »[2]. Quelques convois de secours purent, « très difficilement », être organisés. Le Woleu-Ntem se trouvant, dans son ensemble, sérieusement éprouvé, c'est la circonscription du Djouah (à l'est) qui fut principalement mise à contribution. Sur place, regroupés et encadrés, les survivants avaient été tirés de leur torpeur, et mis à préparer des plantations d'une étendue fixée par les autorités. Pendant que le manioc poussait, des cultures à court cycle, maïs et patates, aidèrent à passer la période critique. De cette époque date l'habitude, conservée jusqu'à ces dernières années par l'administration, de contrôler les cultures vivrières, en fixant au besoin la dimension et l'emplacement des champs[3]. Encore en pleine crise, en 1925, survint une circonstance peu faite pour faciliter l'application de ces mesures : la substitution, dans les postes administratifs, de civils aux militaires.

A partir de 1927, le pays décimé est de nouveau tenu en mains. Mais la population a fortement diminué. Ceux qui ne sont pas morts de faim ont fui en grand nombre. Certains ont gagné l'Ogooué. D'autres se sont sauvés vers le nord, où la région de Bitam, la seule épargnée au Woleu-Ntem, a recueilli un contingent de réfugiés. Beaucoup ne sont jamais retourné chez eux. Il semble aussi que, dans les secteurs éprouvés par la disette, des hommes se soient laissé envoyer sur les chantiers de bois de l'Ogooué, pour échapper à la faim. Ainsi s'expliquerait la mortalité anormale constatée chez les équipes pahouines, à porter donc elle aussi au compte de la famine[4]. Les indications fragmentaires dont nous disposons ne permettent malheureusement pas de faire le compte du déficit creusé soit par la mortalité immédiate, soit indirectement par les départs ou la mortalité à terme. On doit se borner à deux constatations. La première est que deux des principaux facteurs qui ont affecté négativement les chiffres de population au cours des années 1920 — la famine et le glissement des villages en direction du bas Gabon — ont pesé sélectivement sur ce que l'on peut appeler la marche sud du Woleu-Ntem. Autour d'Omvane, Akoga, Médègue et Mfoa, la partie ouest de cette région s'est trouvée en grande partie vidangée par la migration finissante ; à l'est de l'Abanga, c'est au contraire la famine qui a joué le rôle principal. Deuxième constatation : entre le nord et le sud du Woleu-Ntem, c'est-à-dire en gros le plateau et la zone intermédiaire, les densités humaines ont été en quelque sorte inversées. Rappelons les chiffres calculés par Péri-

---

1. Inspecteur MARCHAND, rapport de tournée du 8 janv. 1923 au 4 avril 1923.

2. Lettre du Lieutenant-gouverneur du Gabon au Gouverneur général, 3 oct. 1925, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

3. Il y aura, du reste, de nouvelles alertes. C'est ainsi qu'à Bitam, « la subdivision n'ayant pas été occupée au début de 1932, et assez irrégulièrement depuis, la population, non surveillée, a omis de faire les plantations d'essep (janvier-février) 1932 ». Résultat : les « maigres plantations d'oyone (juillet-août) 1932 » se trouvaient un an plus tard livrées à la consommation avant maturité complète. « Avec cette manière de faire », conclut le texte, « la disette viendrait vite dans cette région, car si l'on n'y prenait garde, le manioc serait consommé de plus en plus petit, jusqu'à sa disparition complète ». (Subdivision de Bitam, rapport pour le 4e trim. 1933.)

Quelques années plus tard, l'administration du Woleu-Ntem s'inquiète de nouveau d' « ensemencements en régression sur les années précédentes, à tel point que dans tous les cantons les plantations de février et d'octobre 1937 sont presque épuisées ». Est ordonnée aussitôt la création, par chaque village, d'une « importante plantation de patates douces », cependant que les travailleurs employés aux chantiers routiers sont renvoyés en majorité chez eux.

4. Cf. ce récit d'un haut fonctionnaire en tournée, dans le courant de l'année 1925 : « J'ai rencontré, entre Essone et Mitzic, une caravane d'engagés qui descendaient du Djouah, se dirigeant vers les chantiers de l'Estuaire. Ces indigènes avaient de l'argent, mais ils mouraient littéralement de faim, ne pouvant rien se procurer dans les villages. Ils avaient encore au minimum cinq jours de route avant d'atteindre la région où il leur serait possible de trouver des ressources. Ils ont dû parvenir, pas tous probablement, à destination, dans un état lamentable. Tous les cadavres trouvés sur les routes de La Lara et Foula-Fieng, pendant les premiers mois de l'année, étaient d'ailleurs, d'après ce qui m'a été dit, ceux d'indigènes étrangers à la région, porteurs restés à la traîne ou voyageurs isolés, qui s'étaient imprudemment aventurés dans une zone absolument dépourvue de vivres ». (Inspecteur DEITTE, rapport sur la situation vivrière dans la circonscription de l'Okano.)

quet : 5,5 habitants au kilomètre carré dans la circonscription du Komo, et 4,7 dans celle de l'Okano, contre 4,5 au Woleu-Ntem (dans ses limites administratives de l'époque, sans Mitzic). Il n'est pas sûr que le plateau ait vu sa population s'accroître entre l'époque de la pénétration française et 1930 ; l'inverse est même vraisemblable, si l'on tient compte du mouvement vers la Guinée et des recrutements de travailleurs. Mais de toute façon, la diminution n'a pu être que légère, sans grande incidence sur les densités. Rien de comparable à l'effondrement du peuplement dans le sud. La population s'y est à ce point raréfiée que l'administration se retire. Aucun poste n'est maintenu de tous ceux qui jalonnaient la frange accidentée. La circonscription de l'Okano disparaît elle-même, de façon définitive, en 1932 ; Mitzic est rattaché à Oyem, dont la compétence administrative va désormais jusqu'aux limites de Ndjolé. Le poste de Médouneu, sur le rebord du plateau, ne demeure guère que pour surveiller la frontière espagnole.

Le repli administratif précipitera l'abandon. Après 1930, les régions du Como et de l'Okano resteront entièrement à l'écart du renouveau économique, qui plus au nord stoppera ou ralentira le dépeuplement. Une à une, les pistes encore peuplées seront désertées, leur population émigrera en bloc sur le plateau ou dans la plaine. Voici les étapes les plus récentes de cette liquidation. En 1944, les villages de la piste Atout-Mechui, déjà isolés en cul-de-sac, sont ramenés vers Médouneu. A la même époque, dans la subdivision de Mitzic, les groupements bordant la piste de Kango, de la frontière administrative jusqu'à Essone, se replient sur le plateau. En deçà et aux environs d'Essone, les villages sont maintenus quelques années pour les besoins de la prospection minière, mais en 1949 ils s'en vont à leur tour. Il ne reste plus alors entre le Woleu-Ntem et les régions basses de l'Ogooué et de la Côte, que deux alignements de villages. A cheval sur Mitzic et Ndjolé, le premier, assez maigrement fourni, correspond à l'unique route qui relie le Woleu-Ntem au reste du Gabon. Le second, beaucoup plus à l'ouest, se compose de deux tronçons qui ne se correspondent même pas. D'un côté, dans les limites du district de Médouneu, une trentaine de groupements jalonnent l'amorce de route qui part du poste, et la piste qui la prolonge à travers les montagnes, pour rejoindre à Kougouleu la route de Libreville à Kango ; en sens opposé, de la piste Kango-Mitzic par Essone, seule reste peuplée la partie qui dépend de Kango, jusqu'à l'Abanga. La plus récente modification a consisté dans le report des villages de ces deux segments discordants sur le tracé prévu pour la route moderne dont le plan décennal de l'ancienne A.E.F. prévoyait déjà la construction en 1948, de Libreville en direction du Woleu-Ntem, à travers les Monts de Cristal. Les deux lignes de villages, au sud de Mitzic et au sud-ouest de Médouneu, sont distantes de 130 km en moyenne. Dans l'intervalle, la densité de population, telle que nous l'avons figurée sur la carte à trame sélective, en y étalant la moitié de la population fixée sur le pourtour, dépasse très légèrement l'unité, sur la rive gauche de l'Abanga, prise comme limite de deux plages adjacentes, mais se tient en dessous de 0,5 sur la rive droite. Sur la carte géométrique, en dépit de la pondération, huit carrés, correspondant en gros au bassin moyen de l'Abanga, sont représentés avec une densité nulle, et quatre autres avec une densité inférieure à 0,2 : soit, en tout, près de 4 000 km² réduits à l'état de désert.

D. — Une démographie préoccupante

Aux recrutements, à l'émigration en Guinée, à la famine, il faut probablement ajouter un quatrième facteur de dépeuplement, aux effets immédiats moins visibles et moins marqués, mais gros de menaces à terme : la détérioration des composantes démographiques, celles qui régissent le mouvement naturel. A cet égard, nous considérerons séparément la mortalité et la fécondité. Y a-t-il eu aggravation de la première, au Woleu-Ntem, durant la période qui se termine vers 1930 ? Pas plus qu'ailleurs ne sont disponibles, bien entendu, les chiffres qui permettraient de se faire ne fût-ce qu'une idée du taux de mortalité et de son évolution. Du moins trouve-t-on des indications précises sur les causes de décès dans des articles médicaux, datant des années 1920[1]. Plusieurs affections montraient au Woleu-Ntem soit une fréquence, soit une virulence particulière. Notons d'abord la gravité du paludisme, attestée par une splénomégalie persistante, reconnue par le médecin-major Clapier chez environ la moitié des sujets de sept à douze ans. Puis l'existence, vérifiée par le même auteur, de deux foyers de trypanosomiase : le premier, localisé dans les « Monts de Cristal », c'est-à-dire le rebord montagneux dominant la plaine côtière vers Médègue et Mfoa ; le second, dans les villages proches du haut Ntem, entre Minvoul et Minkébé, où le Dr Clapier relevait par endroits des taux d'infection de l'ordre de 10 %. La lèpre, plus diffuse, touchait une fraction non négligeable de la population. Dans la plus grande partie de la région, peu d'enfants échappaient au pian, et les séquelles mutilantes de celui-ci, telles que le « goundou », étaient communes.

La difficulté, dans ce tableau nosologique, est de distinguer les traits permanents, reflet du milieu physique et humain, et ceux qui ressortissent aux conditions particulières de la période. La lèpre, par exemple, est très anciennement attestée en pays pahouin, où l'on isolait jadis les lépreux à l'écart des villages[2]. Nous n'avons pas fait état, en raison de leur banalité, des affections pulmonaires ; il n'est pas exclu cependant que l'altitude du plateau, abaissant les températures nocturnes, ait contribué à en augmenter la fréquence et la gravité. Avec la malaria, il est permis de soupçonner déjà l'influence de deux facteurs circonstanciels : la moindre résistance des organismes sous-alimentés, pendant la crise des années 1920 à 1925 ; peut-être aussi le renouvellement des souches pathogènes, à la faveur du va-et-vient de porteurs et de travailleurs entre le Woleu-Ntem et le bas pays. Le fait devient patent dans le cas de la maladie du sommeil. Les « facilités nouvelles » offertes à sa diffusion par la circulation sur les pistes l'ont fait se répandre à partir de foyers anciens, mais initialement bien localisés (Clapier). De tout ceci, il est peu douteux qu'indépendamment de la mortalité directement liée à la famine, ait résulté de façon plus durable un

---

1. Aux « Notes de géographie médicale », déjà citées, du Dr Clapier, s'ajoute une seconde étude, d'environ trois années postérieure, que son auteur, le médecin-major Capéran, présentait comme un « timide essai de géographie médicale ».

2. Mba, 1938.

surcroît de décès. Quant à en apprécier l'importance, et l'incidence sur le mouvement naturel, il ne saurait en être question.

Du côté de la fécondité, nous avons précédemment noté la réputation de peuple prolifique qui s'attachait aux anciens Fang, au moins en comparaison des Gabonais de la côte. Or, à une date aussi précoce que 1923, même ceux du Woleu-Ntem ne la méritent plus : le médecin-major Clapier, après l'interrogatoire de plusieurs milliers de femmes, note dans certains secteurs l'effondrement de la natalité. Compte tenu d'une mortalité très élevée, la composition par âges révèle un indiscutable déficit d'enfants. Voici, pour 1927, le rapport enfants/femmes adultes dans les différentes subdivisions du Woleu-Ntem et de l'Okano : La Lara, 44,4 ; Mitzic, 66,6 ; Oyem, 68,7 ; Minvoul, 65,2 ; Bitam, 63,7. Certes, en raison du caractère fiscal encore très accusé des recensements de cette période, beaucoup plus d'enfants que d'adultes étaient omis des chiffres officiels, et les indices seraient à majorer d'un certain pourcentage ; mais il faudrait au moins les doubler pour obtenir des valeurs rassurantes, et la sous-estimation n'allait certainement pas jusque-là. De plus, les recensements du capitaine Roussel et de ses collaborateurs, effectués juste avant la cession à l'Allemagne de la plus grande partie du Woleu-Ntem, c'est-à-dire une quinzaine d'années auparavant, permettent de calculer un indice moyen très supérieur : 80,4. Si le chiffre de 1927 avait été plus élevé que celui de 1911, on aurait pu légitimement conclure à un progrès dans le repérage des enfants. Mais il est difficile de ne pas voir dans la baisse que l'on constate en réalité le reflet tout au plus exagéré d'une évolution réelle. D'autant plus que quelques années plus tard, les recensements serrant désormais la vérité d'assez près, pour les enfants comme pour les adultes, l'indice remonte à peine. On obtient, en 1933, 51,3 pour Mitzic (accru entre-temps de La Lara), 78,4 pour Oyem, 63 pour Minvoul, 69,2 pour Bitam.

Dès les années 1920, la vitalité des Fang du Woleu-Ntem paraît donc atteinte. Inégalement, il est vrai, suivant les régions. Par rapport à Bitam-Minvoul d'une part, et surtout aux subdivisions de l'Okano et du Como, Oyem demeure (et restera jusqu'à aujourd'hui) un îlot de forte fécondité relative. Le problème est de savoir à quand remonte le changement. L'inflexion s'est-elle produite postérieurement à l'occupation administrative du pays, au moment de la famine et des recrutements à outrance, ou faut-il remonter jusqu'à l'époque des premiers contacts commerciaux directs et suivis ? Dans ce cas, c'est près d'un quart de siècle plus tôt que la situation aurait commencé à se détériorer. Le pays une fois occupé, c'est-à-dire après 1910, la baisse de fécondité se serait simplement accentuée, sous l'empire des perturbations déchaînées dans la vie locale par un certain nombre d'initiatives malencontreuses. Rien ne permet de se prononcer. Observons toutefois que la seconde idée reproduit le schéma qui semblait déjà impliqué par les faits relatifs au bas Ogooué : celui d'une péjoration des facteurs démographiques sous la seule influence des rapports établis avec le monde de la traite et de la colonisation. Nous nous souvenons aussi à quel point, dans la Cuvette congolaise, la correspondance s'est révélée étroite entre la proportion des enfants, prise comme test de fécondité, et l'intensité des relations avec l'aval du Congo.

Mais quel qu'ait été le rôle des contacts géographiques, le problème du « comment » reste entier. Les documents médicaux font état d'une proportion élevée de femmes n'ayant pas eu d'enfants. Le Dr Capéran allait jusqu'à invoquer « la stérilité constitutionnelle des femmes M'Fangs » ; il mentionnait, d'autre part, des taux d'avortements et de mortinatalité anormalement élevés. Ses observations recoupent celles de son confrère Clapier, de peu antérieures : interrogeant les femmes trop âgées pour avoir encore des enfants, celui-ci avait constaté, d'une partie à l'autre du pays fang, de très fortes variations du pourcentage de celles qui s'avouaient stériles : 25 % dans la subdivision de Kango, mais, en regard, une proportion presque nulle au sud-ouest d'Oyem. La différence cadre parfaitement avec l'idée d'une évolution démographique semblable, mais décalée dans le temps, chez les Fang du bas pays et ceux du haut pays. Quant aux causes de cet état de choses, il est tentant de s'en prendre à la syphilis. Les deux médecins ont noté sa fréquence ; dans l'allure destructive de la maladie, le Dr Capéran discernait même « un péril redoutable ». Le tiers des malades venus consulter en 1924 l'avait fait pour maladies vénériennes. « Nouvelle venue dans le pays », selon le même observateur, la syphilis se serait introduite par l'est, en fonction des anciennes relations commerciales avec le haut Congo et le Cameroun oriental. Les tra-

vailleurs revenant des chantiers lui ont plus tard, sans aucun doute, servi aussi de véhicule. Vis-à-vis des ravages imputés à cette affection, notamment en ce qui concerne les fausses couches et les enfants mort-nés, il est cependant permis de rester sceptique. Dans bien d'autres régions d'Afrique, sa présence n'exclut pas une démographie aussi florissante que la maladie elle-même. Force est donc de dresser, honnêtement, un constat d'ignorance. Le champ est libre pour une série d'hypothèses. Un jalon toutefois, purement négatif, peut être posé : il ne semble pas y avoir eu chez les Fang du Woleu-Ntem, en tout cas du côté des hommes, de volonté délibérée d'éviter les conceptions. Bien au contraire, beaucoup expriment à l'heure actuelle, de la façon la plus explicite, la nostalgie d'un passé où « il y avait beaucoup d'enfants »[1]. Ils s'enquièrent des mesures pratiques qui pourraient enrayer l'infécondité de leurs épouses, conçue comme une sorte de fatalité malheureuse.

1. Balandier, 1955, p. 91.

III. — REMÈDES ET PALLIATIFS AUX FAIBLESSES DU PEUPLEMENT

La crise des bois, avons-nous dit, marque un tournant, aux environs de 1930. En réalité le virage s'amorce deux ou trois années plus tôt, dès que sont pansées les plaies de la famine. Les efforts persévérants d'administrateurs et de techniciens des services agricoles font alors surgir du néant, dans un temps très court, une économie toute neuve. Au lieu de subordonner le pays aux besoins en travail et en nourriture de régions lointaines qui ne rendent presque rien en échange, celle-ci s'enracine sur place dans des plantations villageoises de caféiers et surtout de cacaoyers. Tout effort de ce genre, imposé d'en haut à des villageois réticents, comporte inévitablement quelques années difficiles : celles du début, quand les arbres ne rapportent pas encore, mais qu'ils exigent le maximum de soins et de protection. Un relâchement peut alors tout compromettre. Le risque est d'autant plus grand que l'enjeu n'apparaît pas clairement aux intéressés, tant qu'ils n'ont pas réalisé leurs premières ventes. La chance du Woleu-Ntem est que cette période critique se place juste au même moment que la « crise des bois ». Durement touchés, nombre d'exploitants de l'Ogooué n'ont même plus de quoi payer les équipes de leurs chantiers ; certains quittent le Gabon, en laissant tout en plan. Du coup, les recrutements sont stoppés. Beaucoup de travailleurs cherchent sur place une position de repli, en attendant le payement problématique de leurs arriérés de salaires. Un certain nombre rentrent chez eux. Le Woleu-Ntem en récupère plusieurs centaines, qui se remettent au travail dans les villages. La crise économique mondiale affecte également les possibilités d'emploi dans les territoires espagnols. Dans cette période de marasme, les plantations que propose, et qu'à dire vrai impose l'administration, apparaissent un peu comme une planche de salut. Au moins aux éléments les plus évolués, ceux qui ont déjà tâté d'une activité rémunérée, ou vu ailleurs des plantations en rapport. De toute façon, pour un temps, la main-d'œuvre ne manque pas. Ce sont ces circonstances qui ont permis, et en tout cas grandement facilité le démarrage des nouvelles cultures. Mais tout cela n'eût probablement servi à rien, si certaines déficiences du peuplement n'avaient pu être surmontées. C'est à celles-ci, à la façon dont on s'y est pris pour les modifier ou pallier leurs conséquences, qu'il nous faut d'abord porter attention.

1

UNE SITUATION DÉTERIORÉE

Le Woleu-Ntem de 1927 n'était plus celui de Périquet. La population avait fondu. Périquet fondait ses calculs de densité sur un total de 142 000 habitants pour les deux circonscriptions de l'Okano et du Woleu-Ntem. En 1933, approximativement sur la même étendue de territoire, les recensements opérés par les collaborateurs de Le Testu n'en découvriront plus que 65 000. De près de 5 habitants au kilomètre carré, la densité aurait donc chu, en l'espace d'une vingtaine d'années, à guère plus de deux. Les relevés de Périquet ont peut-être exagéré la population de l'époque. Mais cela n'est pas certain : la méthode approximative utilisée l'exposait aussi bien à oublier certains villages qu'à en compter d'autres en double. Les chiffres de 1933, en revanche, pèchent à peu près sûrement par sous-estimation. De ce fait, on doit douter que le peuplement ait été amputé de plus de moitié en une vingtaine d'années, comme il semble ressortir de la confrontation des données numériques brutes. Pourtant, à supposer même des erreurs de signe opposé, de la part de Périquet, puis en 1933, la diminution réelle de la population peut difficilement être évaluée à moins du tiers des effectifs initiaux. Au terme de la période, la densité ne devait pas dépasser beaucoup, sur l'ensemble du plateau et de sa bordure, 2,5 habitants au kilomètre carré. Était-ce assez pour permettre le développement de la région, sur la base des cultures arbustives mises en place vers 1930 ?

A plusieurs reprises, nous avons déjà souligné l'existence d'un seuil de densité, en dessous duquel toute forme de mise en valeur agricole se heurte à de graves difficultés. A ce point de vue, le cas des plantations arbustives ne diffère pas fondamentalement de celui des cultures annuelles. Les opérations proprement agricoles ne sont pas sérieusement gênées par un peuplement ténu, si ce n'est dans la mesure où il laisse le champ libre aux animaux, dont les déprédations se multiplient. C'est au niveau de la commercialisation et de l'évacuation des produits que s'exerce l'effet d'inhibition. Faute de main-d'œuvre, et aussi de crédits à la disposition des pouvoirs locaux[1], il est extrêmement difficile, pour commencer, de doter une région mal peuplée d'un réseau suffisamment étoffé de routes d'une qualité acceptable. On en arrive inévitablement à concentrer tous les moyens disponibles sur un axe principal, celui qui relie la région au dehors, au détriment des communications intérieures, assurées tant bien que mal par des pistes automobilisables de qualité inférieure. L'enlèvement des récoltes villageoises continue donc à revenir cher, et les frais encourus pour le transport, au départ des exploitations ou des marchés locaux, en se répercutant sur le prix d'achat des produits, diminuent l'attrait des cultures marchandes, dont le développement se trouve freiné. Dans la mesure où les pistes carrossables elles-mêmes font défaut, c'est le problème du portage qui se pose. Que celui-ci prenne place avant la première opération commerciale, ou

1. La tendance naturelle des pouvoirs publics est de les répartir entre les circonscriptions administratives, au prorata de leur population.

qu'il s'effectue aussi au compte des sociétés acheteuses, qu'il soit donc entièrement gratuit ou partiellement rémunéré, le résultat est le même : les frais de transport sont de toute façon déduits du prix offert pour les produits. Ainsi le portage ne manque-t-il jamais de déprimer la production, par un effet à la fois subjectif (même assortie d'un payement, la corvée rebute les villageois) et objectif (moins de temps à consacrer aux travaux productifs).

Les difficultés techniques du « ramassage », en l'absence de routes d'une densité et d'une qualité suffisantes, se doublent de difficultés d'une autre nature, mais pareillement liées à la dispersion des producteurs. Supposons une région peu peuplée, mais dotée par exception de bonnes communications intérieures. Chaque établissement commercial doit, pour couvrir ses frais et réaliser les bénéfices qui sont sa raison d'être, atteindre un certain volume d'achats (les ventes étant, de leur côté, strictement liées aux sommes d'argent ainsi mises en circulation). Si la densité de population était forte, la quantité indispensable de produits pourrait s'obtenir à l'intérieur d'un cercle restreint. Mais un peuplement clairsemé signifie un rayon d'approvisionnement distendu. Disons, pour fixer les idées, que lorsque la densité de population s'abaisse de 10 à 1, ce dernier passe, toutes choses égales, de 1 à plus de 3. Il n'y a d'autre solution, alors, que le portage, dont on vient de voir les inconvénients, ou la mise en œuvre d'une organisation, toujours coûteuse, destinée à pallier l'éloignement des producteurs périphériques. En pratique, là où le commerçant fixé dans une aire de forte densité se contente d'attendre les vendeurs à domicile, son congénère d'une région moins peuplée doit aller chercher les produits, avec ses propres véhicules. Des relais deviennent nécessaires, sous la forme de marchés ou de circuits desservis à intervalles réguliers, de boutiques confiées en gérance. L'appareil de collecte s'alourdit, exige une dépense supplémentaire de temps et d'argent. A la limite, pour une densité très basse, les camions font de longs trajets en quête de faibles tonnages de produits, et ont rarement l'occasion de rouler à pleine charge, dans des conditions économiques. Il va de soi que le surcroît de frais dû à ces conditions défavorables est imputé, en fin de compte, sur les prix d'achat. Comme pour le portage, il en résulte une sorte d' « anti-stimulation », qui vient ralentir le développement de la production, quand elle n'achève pas de le bloquer. Il faut tenir compte, en outre, de l'effet particulier que voici. Là où la densité de population est juste suffisante, un acheteur peut gagner sa vie, en concédant aux producteurs des prix qui les incitent à entrer dans le jeu, mais le deuxième serait de trop, s'il venait s'installer à côté du premier. Cette protection de fait, assurée aux commerçants en place, n'est certes pas propre à les inciter au service le plus efficace et le plus économique. Elle s'exerce aux dépens des producteurs villageois, et en fin de compte de la production elle-même. Dans le domaine commercial de la C.F.H.B.C., au Congo septentrional, nous avons trouvé précédemment une parfaite illustration du mécanisme.

Il n'est donc pas indifférent, on le conçoit, qu'une première phase de participation à l'économie coloniale ait fait perdre au Woleu-Ntem un bon tiers de ses habitants, et réduit sa densité de population dans la même proportion. Quand vers 1930 démarrent les cultures nouvelles, leur réussite apparaît plus hasardeuse qu'elle ne l'eût été avant 1914. Il est juste, cependant, de signaler que le choix économique des plantes arbustives était propre à atténuer quelque peu les inconvénients spécifiques de la faible densité. Pour la raison, d'abord, que la valeur relativement élevée, tant du café que du cacao, réduit l'incidence des difficultés de transport. Ensuite parce que ce sont des cultures inédites, qui ne se rattachent en aucune façon au système agricole traditionnel : les hommes peuvent, sans déchoir et sacrifier leur dignité, s'en occuper ; assuré par les femmes, le portage jusqu'au domicile puis au centre d'achats, n'interfère que faiblement avec les travaux de la « plantation ».

Jusqu'ici, nous avons raisonné sur l'idée d'une densité moyenne pour tout le Woleu-Ntem. Pour la période antérieure à 1914, on constate effectivement une répartition assez uniforme de la population : qu'on se réfère aux chiffres de Périquet. Mais à l'époque des premières plantations cacaoyères, l'uniformité a fait place à un contraste saisissant entre le centre et le nord du plateau, où la population se concentre avec une densité comparable sinon tout à fait égale à celle d'autrefois, et la partie du Woleu-Ntem tournée vers l'Ogooué, devenue presque désertique. Nous serions tenté de conclure à une simple diminution de l'espace « utile », exploitable : changement suscep-

tible d'affecter le volume global de la production exportable, bien plus que son intensité locale. Cela est exact, en gros. Mais le creusement d'une zone vide en bordure de la région risquait d'avoir, pour l'économie cacaoyère naissante, des conséquences d'un tout autre ordre mais également fâcheuses. L'hiatus de peuplement apparu à l'époque et au lendemain de la guerre, puis amplifié par la famine des années 1920, avait en effet pour résultat de couper le Woleu-Ntem de ses bases gabonaises ; de rendre précaires les liens établis au moment où la traite battait son plein, et renforcés encore quand le haut pays fut converti en annexe des régions productrices d'okoumé. Une semblable position d'enclave, d'îlot peuplé séparé des sources d'approvisionnement et des débouchés par un « no man's land », est loin d'être exceptionnelle en Afrique centrale. Au Gabon, le Woleu-Ntem la partage, dans une certaine mesure, avec le haut pays peuplé de la rive droite de la Ngounyé (Mimongo, Mbigou) ; au Congo, d'une façon plus schématique encore, avec le petit plateau Koukouya, à propos duquel nous avons montré les difficultés économiques résultant de communications étirées à travers un pays désert[1]. Ce qui est en cause en pareil cas, c'est la possibilité de créer dans le vide une voie de transport économique. Il faut un fleuve, coulant dans la bonne direction, pour supprimer la difficulté : on retombe alors sur l'exemple du pays des Rivières, exploité par la C.F.H.B.C. Mais au Woleu-Ntem, l'isolement s'aggravait encore, vers 1930, du fait de la barrière dressée en travers des communications par les Monts de Cristal, et la région montagneuse interposée entre le plateau et l'Ogooué. Un sérieux problème d'évacuation ne pouvait manquer de se poser, le jour où les cacaoyers entreraient en production.

1. Sautter, 1960.

2

LA REDISTRIBUTION DE LA POPULATION

Même autour d'Oyem, Bitam et Minvoul, où la population semble avoir à peu près maintenu ses effectifs, l'occupation humaine était à peine suffisante pour la mise en route des cultures commerciales. Au-delà de Minvoul, du côté de l'est, le peuplement avait toujours eu un caractère beaucoup plus ténu. Au sud du Woleu, les densités s'étaient récemment effondrées, dans les circonstances que nous avons décrites. Dans les deux cas, le seuil à partir duquel on aurait pu songer à entreprendre quelque chose n'était même pas atteint. C'est pourquoi nous devons considérer avec attention l'action des autorités administratives pour concentrer la population du Woleu-Ntem. Commencée au moment où la famine se terminait, cette redistribution de la population s'est poursuivie plus ou moins sporadiquement au cours des années 1930, et jusqu'à aujourd'hui. Plutôt qu'une opération systématique, procédant d'une vue d'ensemble, il convient d'y voir la somme d'initiatives prises au jour le jour, de façon plus ou moins empirique, mais finalement convergente. Résultat capital sur le plan économique, nous le verrons, mais les facilités qui en ont résulté pour le développement apparaissent dans une certaine mesure comme un sous-produit : en s'acharnant à remanier le peuplement, les administrateurs visaient moins un but économique lointain, qu'ils ne cherchaient à faciliter leur propre activité et celle des médecins ; regrouper les habitants dans des lieux facilement accessibles était pour eux le moyen le plus commode d'établir un contact étroit avec les villageois. Dans la mesure où de telles considérations primaient, il était fatal de voir les groupements fang opposer une résistance, le plus souvent sourde et passive, quelquefois avec l'énergie du désespoir. Mais à mesure que les avantages économiques de la politique de redistribution se sont précisés, cette attitude a évolué, au point que les initiatives les plus récentes et les plus spectaculaires reviennent aux Fang eux-mêmes. De la sorte, le schéma n'est pas tout à fait aussi simple que notre façon de présenter les choses pouvait le faire croire. Initialement, en remaniant le peuplement sur une grande échelle, l'action administrative a rendu possible, à tout le moins beaucoup facilité le lancement du cacao. Mais les changements ultérieurs se sont produits alors que l'économie cacaoyère était déjà en place, et en partie sous l'empire de cette dernière, des nouvelles attitudes collectives adoptées par les planteurs fang. Ils n'en ont pas moins modifié, en cours de route si l'on peut dire, les conditions offertes au développement fondé sur les cultures arbustives. Il est donc légitime de les considérer au même titre que les transformations apportées par les mesures autoritaires prises aux environs de 1930.

A. — La contraction du peuplement

La redistribution de la population a revêtu pour une part la forme d'une concentration à l'échelle régionale, par le transfert massif des habitants des portions les plus mal loties vers le secteur le mieux peuplé et situé. Nous avons déjà montré comment la contrée montagneuse au sud de Médouneu et de Mitzic s'était vidée petit à petit, depuis 1930, de ses derniers villages, à l'exception de ceux qui jalonnent encore deux itinéraires. Des faits de même nature ont eu pour théâtre l'extrême est du Woleu-Ntem, c'est-à-dire le territoire écarté, placé à la rencontre des bassins du Ntem, de l'Aïna (haut Ivindo), du Mvoung et de l'Okano. Cette région était, dès l'origine, indiscutablement moins peuplée que le reste du plateau. Un croquis conservé aux archives du poste d'Oyem, datant d'avant la guerre de 1914-1918, ou tout au plus contemporain de cette guerre, n'en mentionne pas moins 163 villages à l'est du méridien de Minvoul. A la même époque, Périquet en comptait 877 pour toute la circonscription (correspondant aux trois districts actuels d'Oyem, Bitam et Minvoul). Une dizaine de milliers d'habitants, au bas mot, occupaient donc le pays situé, en gros, entre Minvoul et Minkébé (sans parler des villages installés au-delà de Minkébé, non figurés sur le croquis). Entre les deux secteurs presque vacants de la haute Aïna et de l'interfluve Okano-Mvoung, une sorte d'isthme soudait le peuplement fang du Woleu-Ntem à celui du bassin de l'Ivindo. La population y était suffisamment étoffée pour justifier l'existence d'un poste administratif. Minkébé, qui tint à un moment donné ce rôle, constituait à l'époque une sorte de plaque tournante des communications, au centre d'une étoile de pistes rayonnant vers Oyem et Minvoul à l'ouest, Akwafim et Djoum (Cameroun) au nord, Souanké (Congo) à l'est, enfin Mvahdi et Makokou (Ivindo) au sud.

Cette région est aujourd'hui déserte, au point qu'un géologue dut rebrousser chemin il y a quelques années, sans parvenir à la traverser. Qu'est-il advenu de la population ? Les rapports administratifs d'il y a vingt-cinq à trente ans permettent de s'en faire une idée, et de reconstituer sommairement le déroulement des événements. En gros, il s'agit du transfert de nombreux villages à l'ouest, au sud-ouest et aux environs du poste de Minvoul, exécuté par voie d'autorité. Les prodromes de l'opération s'observent en 1929 et 1930. Les autorités locales font ressortir le dépeuplement spontané du secteur de Minkébé : la population y est ravagée par « la syphilis, la maladie du sommeil, les maladies de poitrine »[1] ; les « 3 000 individus perdus dans des régions malsaines » qui y vivent encore montrent d'ailleurs spontanément une « tendance... à se replier sur Minvoul et Oyem »[2]. Sous-entendu : le déplacement se fera aisément. L'opération s'exécute peu après, à une date qu'il ne nous est pas possible de fixer exactement. Sans beaucoup de ménagements, du reste et moins facilement qu'on ne l'espérait. En 1933, il ne reste théoriquement plus un seul village à l'est de Minvoul. Mais une tournée sur les pistes précédemment évacuées révèle au chef

1. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 2e trim. 1929.
2. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 1er trim. 1929.

de poste que « des indigènes... étaient revenus se fixer en brousse non loin des emplacements de leurs anciens villages ou même n'avaient jamais abandonné leur résidence ». Plus loin encore, « sur la frontière du Moyen-Congo, à l'est de Minkébé, des villages entiers ne voulant pas venir à Minvoul s'étaient réfugiés dans la subdivision de Souanké »[1]. L'administration lâche alors du lest. De nombreux villages sont autorisés à se réinstaller sur la piste dite du Benga (Oyem-Minkébé) et sur celles qui rayonnent autour de Minkébé. On sent derrière cette volte-face les options personnelles de Le Testu, qui commandait à l'époque à Oyem, et se déclarait hostile aux « espaces vides » où l'on ne « peut pas aller voir ce qui s'y passe »[2]. Mais ce n'est qu'un répit. Le plan initial ne tarde pas à être repris. Une expédition vient à bout des derniers réfractaires, et l'abandon est à présent total.

On doit s'interroger sur les motifs de l'administration dans cette affaire. Ils sont assez mêlés. Pour une part, il s'agissait sans doute de se conformer à une doctrine générale de mise en valeur de la Colonie, en appliquant la « formule... suggérée en 1928 » en haut lieu, et qui consistait à « amener peu à peu les indigènes à se rapprocher des zones d'exploitation ou des voies d'évacuation »[3]. Dans cette ligne, le transfert est présenté comme avantageux pour « les indigènes de la région trop éloignée de Minkébé... Livrés à eux-mêmes, ils emploient mal leur temps et ont la plus grande peine à réunir les quelques ressources dont ils ont besoin pour améliorer leur situation matérielle »[4]. On va jusqu'à se pencher avec sollicitude sur les intérêts commerciaux de la C.F.S.O., « à qui l'installation excentrique de Minkébé crée sans cesse des difficultés »[5]. Il fallait aussi, est-il dit par ailleurs, soustraire les villageois à un milieu particulièrement malsain. Les constatations faites quelques années plus tôt par le Dr Clapier sur le haut Ntem donnent quelque consistance à cette façon de voir. L'impression n'en demeure pas moins que l'opération de Minkébé s'est faite essentiellement pour des raisons de commodité. Ce sont, reconnaîtra plus tard un chef de poste, « les nécessités de l'organisation administrative » qui « ont amené le déplacement des Fang de Minkébé vers Minvoul... »[6]. Préoccupations honorables au demeurant : on se trouve ici devant le cas typique d'un groupe de villages trop éloignés pour être administrés et soignés efficacement, mais insuffisamment peuplés pour justifier de la part d'un territoire pauvre les lourdes dépenses qu'implique une dotation de personnel en propre. Ces préoccupations ramènent d'ailleurs à l'économie par des voies détournées, dans la mesure où les efforts des fonctionnaires ont effectivement contribué, au Woleu-Ntem, au lancement du cacao.

Quelles qu'en aient été les raisons, le repli des habitants de l'extrême est a indiscutablement contribué à accroître les densités dans la partie occidentale du pays et, partant, à y créer de meilleures conditions pour le développement. On notera, à ce propos, que dans le sud du plateau, l'abandon récent (et cette fois spontané) de la « piste de Makokou », a réalisé en petit le même report de l'est sur l'ouest. La carte du peuplement offre désormais le tableau suivant. A l'est, une vaste région intégralement vide ; c'est par convention, en étalant une fraction de la population qui vit à la limite de cette région, que nous avons représenté une densité de l'ordre de 0,5 (carte à trame irrégulière). Toute la population se masse donc à l'ouest d'une ligne oblique Minvoul-Mitzic. De ce côté, la densité dépasse presque partout 4 habitants au kilomètre carré. Elle s'élève à plus de 6 dans le vaste triangle délimité par la frontière camerounaise, celle de Guinée espagnole, la limite nord du district d'Oyem, et la route Oyem-Minvoul. Les environs d'Oyem sont encore mieux partagés ; le canton Kyé-Nyé, à l'ouest du poste, jouit d'une densité supérieure à 10, de même que, dans le district de Bitam, la portion située au nord-ouest du chef-lieu. Ce sont là, surtout pour l'Afrique équatoriale, des chiffres presque honorables, nullement incompatibles, en tout état de cause, avec un processus de développement à base agricole. Un point noir toutefois, sur lequel nous reviendrons bientôt : les densités les plus favorables se localisent dans la portion du Woleu-Ntem la plus éloignée de l'Ogooué et des ports gabonais ; telle qu'elle est actuellement répartie,

1. Subdivision de Minvoul, rapports de l'année 1933, archives locales.
2. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 1er trim. 1933.
3. Colonie du Gabon, rapport annuel 1929.
4. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport annuel pour le 1er trim. 1930.
5. *Ibid.*
6. ECKENDORFF, 1945.

il n'est pas exagéré de dire que la population tourne le dos au reste du Gabon. En revanche, le peuplement se poursuit sans discontinuité en Guinée espagnole et au Cameroun. La densité de population s'élève à 7 habitants au kilomètre carré (en moyenne) en Guinée continentale, et il suffit d'un coup d'œil aux cartes à grande échelle de ce pays, ou aux photographies aériennes, pour voir qu'en effet la région limitrophe du Woleu-Ntem ne le cède en rien, sous ce rapport, aux cantons les mieux peuplés d'Oyem et de Bitam. Quant au Cameroun, les arrondissements de Sangmélima (au droit de Minvoul) et d'Ebolowa enferment respectivement 7,1 et 9 habitants au kilomètre carré ; et si la densité ne dépasse pas 3,5 à Ambam, elle se relève sensiblement dans la partie de l'arrondissement située en face de Bitam[1]. De part et d'autre de la frontière, ce ne sont donc pas seulement le même plateau et la même ethnie, mais aussi des hommes en nombre considérablement plus élevé que dans les régions qui encadrent le Woleu-Ntem du côté du Gabon. Ainsi achève de se caractériser, en dépit de l'obstacle politique, un milieu géographique singulièrement conducteur pour les relations économiques avec le nord. On verra par la suite de quel poids ce fait a pesé sur le développement de la région.

1. Chiffres pris dans MARTICOU, *Les structures agricoles du Centre Cameroun.*

B. — Les « regroupements » administratifs

Nous avons déjà eu l'occasion de préciser la signification de ce vocable, dans le jargon particulier à l'ancienne A.E.F. Le Woleu-Ntem n'a d'ailleurs été que l'un des multiples points d'application d'une formule mise en œuvre à l'échelon territorial et même fédéral. On a vu, à propos du Niari et du bas Ogooué, en quoi celle-ci consistait. La politique des regroupements ne se présente, au Woleu-Ntem, avec des modalités propres, qu'en fonction de la nature particulière des agrégats villageois en pays fang, et de leurs réactions spécifiques à l'intervention coloniale.

Considérons donc, rapidement, au point de départ d'une évolution complexe, le village fang d'autrefois. Les descriptions abondent, et permettent de s'en faire une idée précise[1]. Au reste, les derniers groupements conformes au modèle traditionnel n'ont disparu qu'au cours des années 1930, et de nombreux témoins en ont gardé le souvenir. Il s'agissait d'une cellule typiquement forestière, du type « village-rue », aux cases rectangulaires, couvertes d'un toit à deux pans, et bâties exclusivement de matériaux végétaux : écorce déroulée pour les murs, folioles de palmier-raphia, arrangées en « pailles »[2], pour le toit et comme doublage assurant l'étanchéité et l'imperméabilité des parois. Rien de très original, par conséquent, pour la zone forestière centrafricaine. Ce qui faisait la singularité de l'ancien village fang, c'était d'abord le rapprochement des cases, soudées en rangées jointives qui enserraient étroitement le chemin-clairière ouvert dans la sylve. De chaque côté de la « rue » axiale, une avancée des toits, soutenue par des piquets, formait galerie. Autre trait caractéristique : les « abêgnes », moitié fortins, moitié salles de palabres et maisons communes pour les hommes, qui à chaque bout du village en surveillaient l'accès, à cheval sur l'allée centrale convertie en cour intérieure[3]. Construites à l'origine en gros rondins de bois tendre, leur aspect tranchait sur l'architecture des cases. Dans certains cas, la défense se complétait d'une palissade de pieux en arrière des maisons, avec assez de bananiers dans l'intervalle pour permettre de soutenir un siège. Les villages importants se fractionnaient en éléments successifs, enfilés comme des perles sur la même piste, ou branchés en oblique au départ des sentiers latéraux.

---

1. Cf. notamment Grébert, 1922, p. 41-43 ; Largeau, 1901, p. 677 et Trilles, 1898, p. 42-43.

2. Voici comment ces dernières étaient (et sont toujours) confectionnées : « On prend une feuille entière de raphia, on en détache les feuilles attachées à la nervure centrale. Repliées par le milieu, elles sont fixées, par un petit éclat de bois formant épingle, sur une tige unique et serrées les unes contre les autres de façon à être presque imperméables. Vingt feuilles environ font une paille. Les pailles sont alors fixées avec des lianes sur la toiture, en commençant par le bas, à la façon des écailles de poisson ». (Trilles, 1898.)

3. Cf. la description de Cureau (1908) : « à l'origine, le corps de garde a une affectation surtout militaire. Il consiste alors en une case rectangulaire, couverte par un toit à double pente, sans cloisonnement intérieur. Les murs sont formés de gros pieux jointifs, verticalement fichés en terre. On y pénètre par deux portes percées en vis-à-vis. Pour rendre l'accès plus difficile et la défense plus efficace, ces ouvertures sont très étroites et, par surcroît, pratiquées obliquement dans l'intérieur de la paroi. Des interstices, jouant le rôle de meurtrières et de judas, sont ménagés entre les pieux. Cette sorte de blockhaus est placé en un endroit tel qu'on soit obligé de le traverser pour pénétrer dans le village. Dans les pays où les menaces de guerre ne sont plus à l'état permanent, le corps de garde, prenant un aspect plus débonnaire, a évolué jusqu'à la simple maison commune ».

Dans ce cas, des corps de garde construits au milieu de l'unique « rue » séparaient les hameaux contigus[1]. Petits groupes d'habitants isolés dans la forêt, ou agglomérations en chapelet, les anciens villages fang se disséminaient dans la forêt, le long et aux intersections d'innombrables pistes. Les cartes levées dans les premiers temps de la colonisation montrent parfaitement l'allure de ce peuplement en mailles de filet, de densité assez uniforme dans un secteur donné[2].

Sur le plan sociologique, les petits villages groupaient les membres d'un lignage mineur, ndè bot ; chacun n'était habité « que par la famille de l'ésà (chef ou patriarche), sa parenté et sa clientèle »[3]. Dans les villages plus importants, chaque « hameau », avec son corps de garde, s'identifiait de même à un segment lignager, qui jamais ne se mélangeait avec les voisins. En règle générale, ces unités, vivant côte à côte mais organisées en autant de foyers distincts, étaient étroitement apparentées ; elles remontaient « par quatre ou cinq ascendants à une souche paternelle commune »[4]. Dans certaines agglomérations, d'après le capitaine Curault, voisinaient cependant des groupes d'apparentement lointain, voire de tribus différentes, mais dont « plusieurs mariages successifs » avaient resserré les liens[5]. L'autorité ne prenait d'expression formelle qu'au niveau des lignages élémentaires, donc des plus petites unités résidentielles. Toutefois, il était rare que, dans les groupements plus importants, « un ésà plus brave, plus intelligent, plus riche que les autres » ne prît « pas sur ses compagnons un ascendant tel » qu'il en devînt « le véritable chef »[6].

Quelle pouvait être la population de ces villages ? Grébert (1922) leur attribue jusqu'à dix et vingt corps de garde, soit 400 à 600 habitants, en comptant comme Périquet 40 habitants par corps de garde. Selon F. Meyé, « la population normale d'un village était de 80 à 160 guerriers, non compris les femmes et les adolescents »[7]. Mais les documents d'époque rendent un son différent. Ainsi, le capitaine Périquet chiffrait la population moyenne d'un groupement à 76 habitants au Woleu-Ntem, et 109 pour l'Okano, dont la moitié nord a été incorporée depuis au Woleu-Ntem. Quant aux cartes et aux levés d'itinéraires, ils signalent un tel nombre de villages qu'à moins d'admettre une diminution invraisemblable de la population, il faut accepter un chiffre voisin de celui donné par Périquet. Que penser de ces renseignements discordants ? Que de grosses agglomérations ont bel et bien existé en pays fang, mais qu'elles ont fait illusion sur les observateurs, qu'avec le temps on ne s'est plus souvenu que d'elles. Ainsi, au nord de Mitzic, le village d'Omwane, porté sur un levé d'itinéraire datant des débuts de l'occupation française, se composait de dix-sept hameaux, égrenés sur environ 3 km, le long de la piste de Nzork. Le capitaine Cottes a signalé de son côté des villages alignant plusieurs et jusqu'à douze « petits villages »[8]. D'après Largeau, certains « mfagh » (villages composites) n'avaient « pas moins d'un kilomètre de long, avec quelquefois huit ou dix fortins à l'intérieur »[9]. En revanche, bien des groupements se réduisaient à deux hameaux ou un seul, et leur population ne dépassait pas quelques dizaines d'habitants. Sur un croquis du capitaine Roussel, dressé à l'époque de la cession du Woleu-Ntem à l'Allemagne, on dénombre par exemple 36 villages simples pour 26 villages composites (dix formés de deux hameaux, huit de trois, six de quatre, un de six et un de huit). En dehors des cas où « le pouvoir d'agrégation d'une personnalité forte »[10] assurait à lui seul la cohésion d'une agglomération, la cohabitation de plusieurs lignages le long d'une piste, et l'aliénation consentie d'une fraction de leur liberté, supposaient une impérieuse nécessité extérieure. Constitués « dans un but de sécurité »[11], les plus gros villages fang ont été signalés, non au cœur de l'ethnie, mais sur les marges, au contact d'autres peuples guerriers.

---

1. Largeau, 1901, p. 677.
2. Nous pensons, plus particulièrement, aux documents manuscrits dont nous avions pu prendre connaissance, en 1949, en compulsant les archives administratives des postes de Mitzic et d'Oyem (voir la carte ci-contre).
3. Largeau, p. 677.
4. Martrou, 1909.
5. Curault, 1908.
6. Largeau, 1901 (notice ethnographique).
7. F. Meye, « L'agonie d'une race », note dactylographiée, datée de 1945, figurant aux archives de l'ancien Service des Affaires politiques, Libreville.
8. Cottes, 1911.
9. Largeau, 1901, p. 677 (article : « village »).
10. Balandier, 1955, p. 129.
11. Largeau, 1901 (notice ethnographique).

95 et 96 - *LACS DU SUD.* Fabrication de la " farigna " de manioc. A gauche, tamisage ; à droite, cuisson.

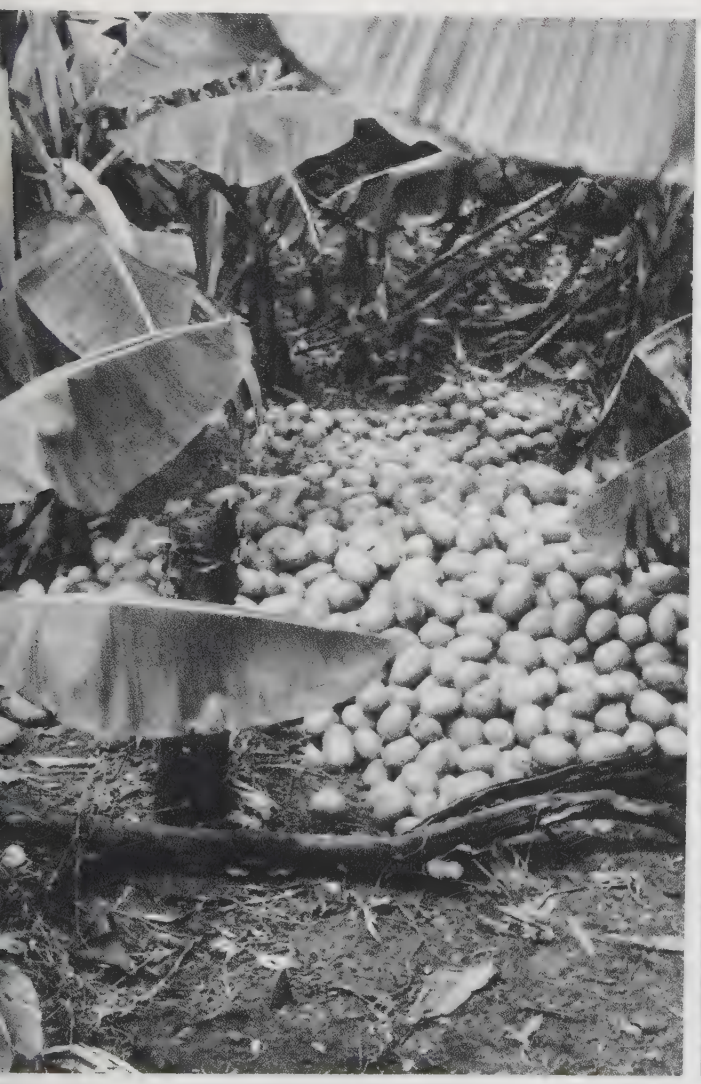

97 et 98 - *LACS DU SUD.* L'agriculture fang dans le bas-Ogooué. A gauche, courges " ngone " mises à pourrir en tas ; à droite, champ mélangé de bananiers, ignames et cannes à sucre.

99 - *WOLEU-NTEM.* Le séchoir à cacao " autobus ", modèle simple.

101 - *WOLEU-NTEM.* Case décorée, à la mode d'après-guerre, dans le sud du Woleu-Ntem. Le plan, les matériaux (à la décoration près) et le toit restent les mêmes que jadis, mais les longues rangées d'autrefois se sont dissociées en habitations individuelles.

103 et 104 - *WOLEU-NTEM.* Le marché de cacao d'Oyem.

100 - *WOLEU-NTEM*. Habitation d'homme, du modèle répandu après la dernière guerre, plus vaste que la case traditionnelle. Toit à quatre pentes, véranda étendue aux côtés, murs de terre blanchie et décorée, porte et fenêtres.

102 - *WOLEU-NTEM*. Route de Médouneu à Mitzic : village en cours de reconstruction, sur un plan à quatre rangées (l'alignement intérieur des habitations d'hommes est seul visible ici). Au premier rang : abêgne à claire-voie. Toits en " pailles ".

A gauche, contrôle de la qualité ; à droite, pesage.

105 - *WOLEU-NTEM*. L'habitat et les routes, immédiatement au nord d'Oyem. Les clairières villageoises dessinent des taches claires allongées. De part et d'autre des routes habitées, forêt très secondarisée, hétérogène, trouée de défrichements et d'anciens champs aux formes capricieuses, qui se détachent en gris. Tendance des champs à se regrouper en blocs irréguliers. Les plantations de cacaoyers ne se laissent pas discerner. *I.G.N.*, mission NA 32 XII, cliché 108.

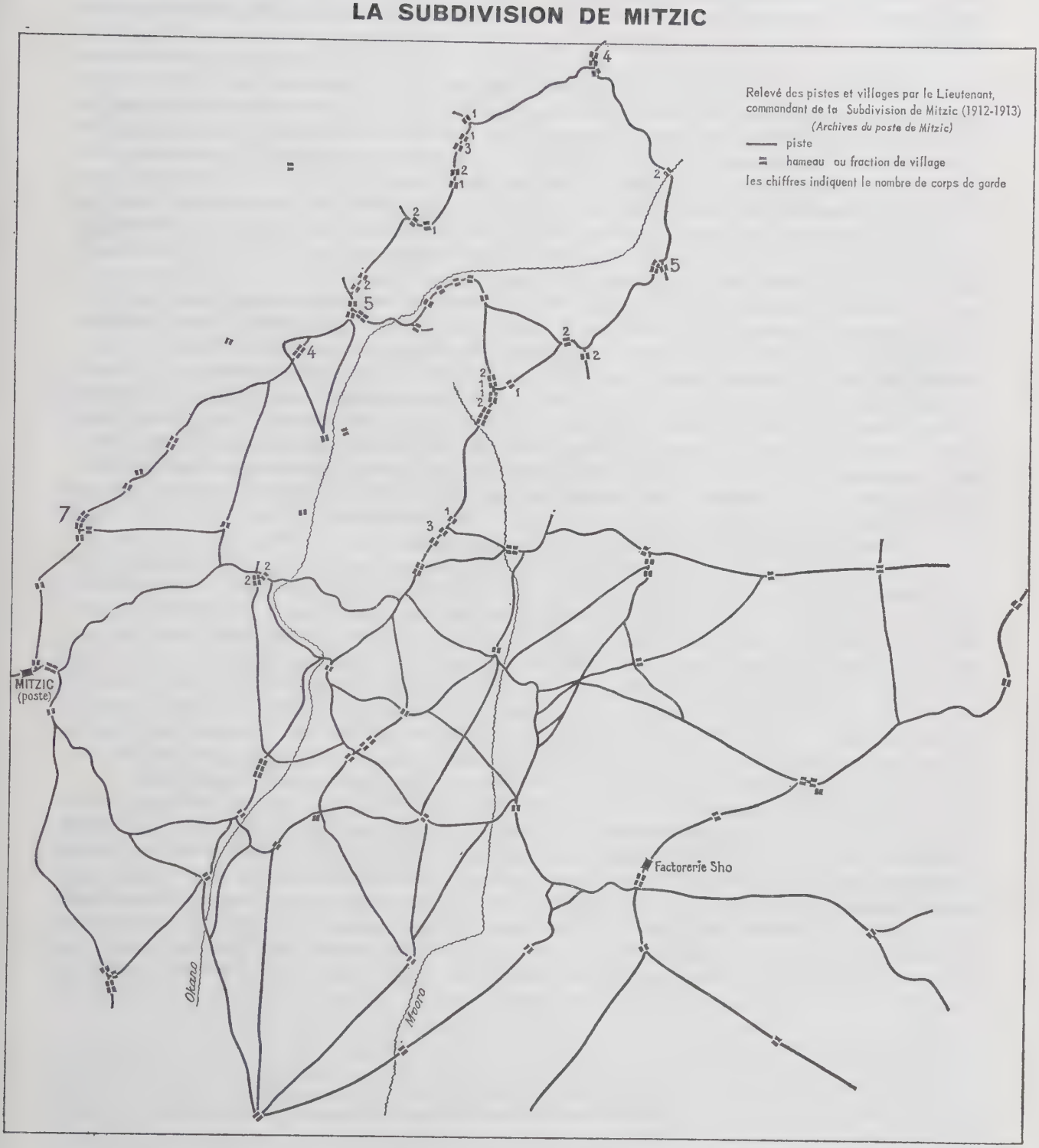

Un exemple de l'ancien peuplement fang, au Gabon septentrional : réseau de villages « en mailles de filet » (comparer avec la carte actuelle).

Ainsi, « les familles cantonnées près de l'Ivindo... ont éprouvé le besoin de se réunir pour se défendre des attaques de leurs voisins et sont restées en cohésion, formant des lignes ininterrompues de villages »[1].

On conçoit qu'en présence de la paix coloniale, les forces de dissociation, plus nombreuses et plus actives encore que chez d'autres peuples, en raison de la sévère compétition pour les femmes et de l'absence d'une structure hiérarchique, aient tendu à réduire la dimension moyenne des groupements. Dans les lignages majeurs, la sécurité étant assurée, chaque segment a été tenté de tirer de son côté. A l'intérieur des lignages mineurs, les antagonismes ont cessé d'être contenus, et les éclatements prématurés se sont multipliés. Brochant sur le tout, l'émigration et la baisse de fécondité n'ont plus permis aux groupements de combler les vides creusés par les scissions. Dans le sud du pays, il faut ajouter les effets particuliers de la famine. Leurs réserves épuisées, un grand nombre de villages s'étaient dispersés ; par petits paquets, leurs habitants avaient erré à la recherche de nourriture, pour se fixer ensuite au hasard de leurs pérégrinations.

C'est à cette occasion qu'allaient être envisagés les premiers rassemblements systématiques. Le regroupement au sens propre, consistant à fusionner deux ou plusieurs petits villages en un seul, devait aller ici de pair avec la mise à l'alignement des villages, le long des principales voies de communication[2]. Envoyé en mission dans la région en proie à la disette, un membre de la haute administration du Gabon prévoit, dès qu'il sera possible, « de grouper dans le voisinage des grandes pistes souvent visitées... tous les petits villages éparpillés dans la brousse... Cela a été pratiqué dans l'Oubangui le long des routes de Bangui à Fort-Crampel et a donné d'excellents résultats. En groupant ainsi les indigènes le long des pistes reliant les postes, les chefs de subdivision pourront les visiter plus facilement et leur faire développer leurs plantations jusqu'à ce que l'abondance règne dans le pays »[3]. Quelque temps après, le chef de la circonscription de l'Okano estime le moment venu : « Il est nécessaire de profiter de l'amélioration actuelle pour pousser coûte que coûte aux groupements de villages »[4]. Le projet ne tarde pas à recevoir un commencement d'exécution. Intégré à partir de 1928 dans une action d'ensemble, lancée et suivie de Libreville, le regroupement finira par s'étendre à tout le Woleu-Ntem. Dans le nord-est, en particulier, on profitera du transfert des gens de Minkébé pour reconstituer des villages dignes de ce nom. L'opération ira de pair avec la construction des routes, entreprise en 1926. En 1933, quand les premières cacaoyères commencent à produire, un gros travail a été accompli, sur les deux plans. Déjà, le réseau routier du Woleu-Ntem présente, en gros, sa structure actuelle, ainsi qu'une solide garniture de villages remis au gabarit désiré par l'administration coloniale. Le regroupement s'est fait également au bénéfice de quelques pistes, conservées comme axes de peuplement en raison de leur intérêt propre, pour les communications intérieures, ou parce qu'elles fixaient déjà une population importante.

Après 1933, les transformations se ralentissent beaucoup. Il faut, de plus, distinguer nettement les deux aspects : le « regroupement » d'une part, le déplacement vers les routes de l'autre, désormais dissociés. Sur le premier plan, l'administration ne cherche plus qu'à conserver les résultats acquis, qui la satisfont. Sans trop de mal du reste, aidée qu'elle est, nous le verrons, par l'existence des cacaoyères. Les villages du Woleu-Ntem ont donc retrouvé et conservé l'importance numérique qu'ils avaient perdue pendant un temps. En 1947-1948, on dénombre 75 habitants en moyenne par village dans le district de Mitzic (exception faite de la route de Ndjolé, où la moyenne s'abaisse à 42), 84 à Médouneu, 91 à Bitam-Minvoul, et 105 à Oyem. Dans ce dernier district, la moyenne s'élève même à 116, si l'on ne tient compte que des routes, où l'effort a été particulière-

1. MAIGNAN, 1931.

2. Dès le lendemain de la guerre de 1914-1918, certains chefs de poste s'étaient efforcés de redistribuer les villages le long des pistes les plus importantes. Un peu plus tard, en 1924, le chef de la circonscription du Woleu-Ntem envisageait « le groupement des villages en bordure des grandes voies de communication ». (Rapport mensuel, oct. 1924.)

3. Administrateur en chef LANDEROIN, Inspecteur des Affaires administratives, rapport au Lieutenant-gouverneur du Gabon, 29 janvier 1925, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

4. Lettre au Gouverneur général, 2 avril 1926, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

ment sérieux, et où la population s'est mieux conservée après les années 1930. Depuis 1948, les regroupements ont pris un nouveau tour. Mais c'est d'une initiative purement fang qu'est venue la relance. Il y a donc eu, sur ce point, rupture avec le passé colonial, et c'est pourquoi la question mérite d'être examinée à part[1].

Quant à l'action entreprise pour rapprocher la population des voies de communication, elle s'est poursuivie jusqu'à une date récente, quoique à un rythme bien ralenti. Des routes nouvelles ont été construites, comme celle de Mitzic à Médouneu, le long ou à proximité de pistes existantes, dont la population n'a pratiquement pas eu à bouger. Une série de pistes ont été d'autre part abandonnées, et leurs habitants transférés. Suivant les cas, l'opération s'est faite ou non en liaison avec l'ouverture de voies carrossables dans le même secteur. Nous avons précédemment donné des indications relatives à la région située au sud de Mitzic et de Médouneu. Rappelons également l'abandon, à l'est de l'Okano, de la piste dite de Makokou. D'autres simplifications ont intéressé le district de Bitam. On notera que les plus récents abandons ont été spontanés. D'une façon générale, depuis 1945, l'administration a eu plutôt tendance à freiner qu'à encourager la désertion des dernières pistes habitées.

Le peuplement linéaire, actuellement réalisé dans une grande partie du Woleu-Ntem, enlève beaucoup de leur signification aux calculs habituels de densité. Il se prête par contre à des comparaisons particulièrement précises, sur la base du nombre d'habitants au kilomètre courant. L'idée n'est pas neuve : en 1933, le chef de la subdivision de Minvoul s'inquiétait déjà de « la densité de la population sur la piste de Djoum et sur la route d'Oyem », qu'il exprimait en habitants par kilomètre[2]. Cette notion a fait fortune au Cameroun[3], et elle a été exploitée récemment dans un travail médical consacré au Woleu-Ntem[4]. Voici, pour les routes proprement dites, les chiffres calculés par le Dr Estève :

1° *District de Mitzic.*	
Route de Mitzic à La Lara	20,5
— Mitzic à Médouneu	46,8
— Mitzic à Oyem	40,7
2° *District d'Oyem.*	
Route de Mitzic à Oyem	73,7
— d'Oyem à Bitam	91,4
— d'Oyem à Minvoul	45
3° *District de Minvoul.*	
Route d'Oyem à Minvoul	97,7
— de Minvoul à Bitam	34,7
4° *District de Bitam.*	
Route d'Oyem à Bitam	71,9
Routes de Minvoul à Bitam, et de Bitam au Cameroun	39,3

Malgré la très faible densité du réseau de communications au sud du Woleu, où la population se rassemble en quasi-totalité sur un petit nombre d'axes, on voit que les routes sont comparative-

1. Voir p. 940 à 944.
2. Subdivision de Minvoul, rapport annuel, 1933.
3. La même politique de regroupement de la population, en bordure d'un petit nombre de routes ou de pistes, a été mise en œuvre dans ce pays où, comme au Gabon, « les administrateurs français ont imposé des modèles de cases plus vastes et plus saines, et les ont groupées en villages le long des routes ou des pistes principales ». Les villages ainsi constitués avaient « normalement de 150 à 500 habitants », leurs maisons s'alignant « de part et d'autre des routes, sur un terrain aplani et défriché », avec cependant une tendance à « faire construire les villages perpendiculairement à la route pour que le petit bétail, qui erre autour des cases, ne vienne pas gêner la circulation ». (Despois, 1946.) Dans la subdivision de Nanga-Eboko, il y a quelques années, « 71 % de la population des groupements [unités ethno-administratives confiées sous le régime colonial au ' commandement d'un chef ' local] traversés par la route » vivaient au bord de cette dernière ; étalée sur une bande de 5 km de largeur, cette fraction riveraine atteignait une densité de 10 habitants au kilomètre carré, contre trois pour l'ensemble de la subdivision. (Delarozière, 1953.)
4. Estève, 1957.

ment peu peuplées : situation qui reflète la faible densité de population initiale de cette portion du pays. Au nord apparaissent de grosses inégalités. Elles seraient encore beaucoup plus apparentes, si le calcul avait été fait pour des tronçons plus courts. La route d'Oyem à Mitzic, entre Oyem et le Woleu, celle de Minvoul à Oyem, entre Ebomane (où elle se branche sur la route de Minvoul à Bitam) et le Sossolo, dépassent largement les 100 habitants au kilomètre. Au nord de Minvoul, la simple piste qui relie le poste à la rivière Nkom, formant frontière avec le Cameroun, est à créditer de 114,5 habitants au kilomètre. Ces inégalités résultent pour une part des variations combinées de la densité routière, et de la densité de population avant l'établissement des routes. Mais elles tiennent aussi aux modalités des regroupements. La concentration particulièrement forte obtenue aux environs de Minvoul est la conséquence du transfert des habitants de la région de Minkébé.

Les photographies aériennes de l'Institut Géographique National[1] donnent une claire idée du paysage réalisé par le peuplement linéaire. Taches blanches sur le fond gris de la forêt, les villages se succèdent à de courts intervalles. Sur les pistes, la « rue » séparant les deux alignements de cases continue à s'identifier au chemin, dont elle constitue un simple élargissement. Mais le long des routes carrossables, beaucoup de groupements ont préféré se placer perpendiculairement à la route, ou en oblique, ou encore en travers. Il existe également quelques villages en T, dont une branche seulement longe la route ; d'autres courent parallèlement, à faible distance ; quelques-uns prolongent la voie, à l'endroit où elle tourne, disposition idéale qui permet de surveiller la circulation, sans avoir à s'inquiéter pour les enfants ou le bétail. En 1961, en bordure de la route nord-sud, de nombreux hameaux ou segments de villages se disposaient face à la chaussée, les habitations alignées sur trois côtés en équerre, autour d'une place isolée du trafic par une barrière ou une haie. Sans compter la protection recherchée à l'encontre des véhicules, il est vraisemblable que ces adaptations manifestent le souci de préserver une certaine intimité, dans le cadre de la cellule résidentielle. Il faudrait également faire la part de possibles recommandations administratives. Sur les vues aériennes, de part et d'autre des routes, jalonnées d'établissements de taille variable, les cultures apparaissent confinées dans une bande de terrain assez étroite ; isolés ou agglomérés par paquets, les champs y alternent avec des morceaux de brousse forestière, d'une tonalité intermédiaire entre le gris clair des défrichements, et le gris foncé des grands arbres (photo 105). Au-delà, toute trace d'occupation humaine cesse, et plus rien n'interrompt l'immensité monotone de la forêt. Au sol, de la route, le long de laquelle les conditions d'une densité relativement élevée ont été artificiellement réalisées, on voit se succéder les cultures, les plantations arbustives et les villages ; la forêt ne se montre que sous forme de recrû ou de lambeaux dégradés. Rien ne laisse soupçonner derrière ce rideau en trompe-l'œil, rarement à plus de quelques km, la grande sylve inentamée.

Les raisons qui ont poussé l'administration à regrouper et à concentrer la population sur les grands axes sont parfaitement claires. En ce qui concerne les fusions de villages, c'est de nouveau un souci d'efficacité administrative qui a guidé l'action. La dispersion des habitants, en groupements souvent minuscules, éparpillés de tous côtés, compliquait à plaisir la tâche des fonctionnaires, spécialement des administrateurs et des médecins : il leur fallait multiplier les tournées pour visiter, à de rares intervalles, l'ensemble de leurs ressortissants ; chaque ordre devait être transmis à d'innombrables « chefs de villages », dont beaucoup n'avaient d'autorité que sur un misérable hameau. Faute de prise sur la population, l'action administrative s'engluait. Il s'imposait donc de réduire, avec celui des villages constitués, le nombre des chefs intermédiaires entre les bureaux de la subdivision et la masse des habitants. A cet égard, comme pour l'abandon des parties excentriques du Woleu-Ntem, les préoccupations économiques ne se dessinent qu'en filigrane.

Mais ce sont bien elles qui ont fait transplanter les villages, pour les installer sur les voies de communication. Sans doute, les administrateurs en tiraient-ils un avantage supplémentaire pour

1. Missions A.E.F. 1953-1954 082, et A.E. 1960-1961 NA 32 XII, cette dernière de qualité bien supérieure.

la bonne exécution de leur tâche propre : celui de pouvoir, en quelques heures de déplacement, prendre un contact direct avec une fraction appréciable de la population dont ils avaient la charge. Mais ce seul objectif n'aurait pas justifié une opération d'une telle ampleur. Les nécessités de la « mise en valeur » ont été déterminantes. Avant d'entreprendre quoi que ce fût, il fallait débloquer le Woleu-Ntem, le rendre accessible aux camions, dans toutes ses parties. Or si les routes pouvaient être ouvertes à l'aide de travailleurs éloignés temporairement de leurs villages, comment, sans main-d'œuvre à demeure, réparer au fur et à mesure les dégâts infligés aux fragiles chaussées de terre par les averses tropicales ? En pareil cas, pour rester supportable, la corvée doit se répartir entre un grand nombre d'habitants. Sans quoi, les activités agricoles en souffrent, et la population cherche à se dérober par la fuite. C'est ici qu'entre en jeu la densité du peuplement. Quand celle-ci est forte, on trouve toujours assez de monde à proximité des routes pour les maintenir en état, sans avoir à déplacer personne. Dans une région faiblement occupée, en revanche, si lâche que soit le réseau des communications, le concours de toute la population devient indispensable. Et cette participation suppose, en pratique, que les habitants soient installés à pied d'œuvre. Depuis quelques années, le matériel mécanique apporte une solution bien différente, et quelques équipes de cantonniers suffisent pour l'entretien courant. Mais nous nous plaçons ici dans la perspective des années 1930, à l'époque où remonte la construction des principales artères. Ne nous étonnons donc pas de voir le chef du Territoire se féliciter, en 1933, que l'administrateur d'Oyem ait réalisé « l'échelonnement en bordure des routes d'un nombre suffisant de villages pour en assurer le bon entretien »[1]. Moyennant quoi, trouver et mettre au travail en temps voulu les indispensables « prestataires » ne risquait plus de poser aucun problème[2]. Ajoutons qu'aujourd'hui encore la présence, au long de la route, de villages rapprochés représente, pour l'automobiliste ou le camionneur, l'assurance qu'en cas de panne ou de difficultés il sera secouru[3].

Un fait significatif vient corroborer cette analyse. Dans tout le Woleu-Ntem, un seul secteur a échappé, dans une large mesure, à la concentration linéaire, et conservé son peuplement originel de type maillé. Il s'agit du canton Kyé-Nyé, au nord-ouest d'Oyem, entre le chef-lieu et la frontière de Guinée espagnole. Cette exception s'explique en considération de plusieurs facteurs. On se souvient qu'il y avait là, depuis longtemps, une tache de population au moins en partie stabilisée : de ce fait, la transplantation des villages risquait de soulever plus de difficultés qu'ailleurs. En second lieu, si l'administration avait commis la maladresse de trop insister, les habitants auraient pu être tentés de chercher refuge en Guinée. Mais ces raisons sont accessoires. La vraie explication met en cause la densité de population du canton Kyé-Nyé (11 habitants au kilomètre carré), qui n'est approchée, dans le reste du Woleu-Ntem, qu'au nord-ouest de Bitam (10 habitants au kilomètre carré). La grande route nord-sud a pu être garnie d'habitants en nombre voulu, à la hauteur de ce canton, sans qu'il fût nécessaire de le vider. En fin de compte, ce ne sont pas les villages qui sont allés à la route, mais l'inverse. Depuis 1949, le district d'Oyem s'est couvert d'un réseau de « pistes cacaoyères ». Il s'agit en réalité de routes de terre, aux pentes revêtues de latérite, carrossables par des véhicules rustiques en dehors des périodes de mauvais temps. Il en existait 395 km en 1955 (et 422 en 1961), la plupart dans le canton Kyé-Nyé, contre 132 km de routes « régulières ». Les habitants ont pris part, volontairement et avec beaucoup d'ardeur, à leur construction. Sans l'atout d'une densité exceptionnelle pour le Gabon, l'entreprise eût été, à coup sûr, au-dessus de leurs forces.

---

1. Gabon, rapport annuel, 1933.

2. Sous le régime des « prestations », l'administration locale avait la possibilité de requérir chaque imposable, pour des travaux d'intérêt collectif, quinze jours par an (en théorie, mais cette durée était parfois fort élastique).

3. Dans les régions forestières du sud-est du Cameroun, les mêmes considérations ont prévalu : « la réunion des habitants de deux, trois ou quatre hameaux construits au bord des routes et des principales pistes », écrivait J. Despois au lendemain de la dernière guerre (1946), « permet un contrôle administratif plus aisé, et des tournées médicales plus fréquentes et plus utiles, puisque les sites malsains ont été évités. Il est possible, d'autre part, de veiller plus facilement à une extension suffisante des cultures vivrières et aux soins exigés par les cultures parfois délicates destinées à l'exportation. Enfin l'entretien des routes et pistes, indispensables à la circulation des produits par des moyens autres que le portage à dos d'hommes, exige la participation de tous les habitants ».

3

LE RATTACHEMENT DE FAIT A L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

Dès 1935, la redistribution systématique de la population au Woleu-Ntem était, dans l'ensemble, un fait accompli. A l'échelle régionale comme sur le plan local, elle a eu pour résultat, sinon toujours exactement cherché, du moins obtenu, de réaliser les meilleures conditions possibles, eu égard aux effectifs modestes de la population, pour le développement d'une agriculture marchande. Mais tout ceci eût été fait en vain, si l'on ne s'était pas attaqué simultanément au problème des liaisons avec l'extérieur, aggravé lui aussi, comme on l'a vu, par les conditions de peuplement.

Plusieurs années avant la pénétration officielle, on se souvient que la région avait été investie, commercialement parlant, de trois côtés différents, par des intérêts concurrents. L'avance initiale, prise à cette époque par les maisons anglaises et allemandes opérant depuis leurs bases du Cameroun, est géographiquement significative. Pour le ravitaillement de leurs comptoirs, les sociétés étrangères disposaient de lignes plus courtes que la « Ngoko-Sangha », obligée de faire le long détour par le Congo, et d'un accès infiniment plus facile que par le Gabon, domaine de la S.H.O. Elles s'appuyaient d'autre part sur un pays mieux peuplé, donc commercialement plus actif : autre avantage décisif. Devenue effective, l'occupation française avait par la suite tranché ces liens privilégiés avec le nord. Après l'intermède du Neu-Kamerun, une action énergique des autorités du Gabon allait replacer le Woleu-Ntem dans l'orbite de ce pays, et asservir son économie aux besoins des régions côtières. Nous avons montré les réactions engendrées, dans le domaine du peuplement, par une politique qui niait l'autonomie géographique du plateau septentrional.

Vers 1930, la géographie reprend ses droits. Passée la flambée de l'okoumé, le bon sens triomphe. A Libreville, où depuis plusieurs années déjà le gouvernement s'inquiétait des conséquences démographiques des « recrutements », l'on ne peut qu'encourager l'effort des autorités locales pour fonder les bases d'une économie stable, et dispensatrice sur place de revenus monétaires. C'est d'alors que datent les deux options décisives, dont devaient résulter des liens particulièrement étroits avec le Cameroun voisin. D'abord le choix des cultures arbustives, et en particulier du cacaoyer, comme source de revenus pour la population. A bien des égards, ce choix s'imposait, et l'on verra que même au Gabon, le cacao n'était pas une nouveauté. Mais le Woleu-Ntem allait inévitablement basculer du côté où cette culture, ancienne et parfaitement assise, se développait en contiguïté géographique. Qu'on songe que dès 1927, au moment où les premières plantations commençaient tout juste à apparaître autour d'Oyem et de Bitam, des coopératives cacaoyères se fondaient à Ambam et Djoum, les postes camerounais limitrophes du Gabon. Laissons de côté provisoirement, pour en parler à propos des routes, les relations de type économique. Sur le plan technique de la culture cacaoyère, il semble bien que les premières souches introduites au Woleu-Ntem l'aient été en provenance du jardin d'essai de Libreville. La plupart des arbres actuels s'y rattacheraient. Mais c'est au Cameroun que l'on s'est récemment adressé pour obtenir de meilleures variétés, sélectionnées et fixées. Le matériel de fermentation, de séchage et de transport,

dans la mesure où il se fabrique sur place, a de même été copié sur des modèles camerounais. Ainsi les séchoirs couverts à tiroirs, d'un emploi général, ou encore le curieux engin, difficile à qualifier autrement que de « trottinette à cacao », qui s'était répandu il y a quelques années sur les routes de Bitam et de Minvoul. Dans un domaine entièrement différent, celui des « motivations » qui entraînent ou stimulent le cultivateur, il est indiscutable que l'exemple du Cameroun a facilité le « lancement » du cacao. D'innombrables expériences, dans les régions les plus variées de l'Afrique, montrent à quel point il peut être difficile de faire accepter une culture nouvelle, surtout quand elle ne s'inscrit pas d'emblée dans le système agricole existant, et impose un changement d'habitudes. Cet obstacle surmonté, il est plus facile d'obtenir un accroissement de production in situ, ou l'extension de la zone de culture. D'avoir eu sous les yeux, ou presque, l'exemple des villageois du N'Tem[1] et de leur enrichissement, a aidé à coup sûr ceux du Woleu-Ntem à triompher de leurs préventions initiales[2].

Plus décisive encore s'est trouvée être l'orientation donnée, dès le départ, au réseau routier du Woleu-Ntem, indispensable instrument des échanges. A regarder la carte, on aurait été tenté, certainement, de le faire aboutir à Libreville, à peine plus éloignée d'Oyem que Kribi, et bien plus proche que Douala[3]. Mais ç'eût été compter sans l'obstacle des Monts de Cristal. Voici comment se présentait, vers 1925, le tracé direct entre le Woleu-Ntem et la capitale : « la route de M'Foa à Omwane ne mérite pas le nom de route mais plutôt celui de ' casse-cou ', malgré tout le soin apporté à son entretien. Les deux premières étapes sont une succession, un amoncellement, un chaos de monts aux pentes à pic, séparés, non par des vallées, mais par de profonds ravins, sans aucune direction générale, formant un véritable dédale... En maints endroits les pentes sont si abruptes et l'ascension si pénible dans l'argile glissante qu'il a fallu construire des séries d'escaliers en rondins. Le coup d'œil est assez pittoresque dans ces longues et étroites échelles appliquées contre les monts, de la base au sommet, mais combien pénibles à gravir... »[4]. Plus à l'est, les choses se présentaient un peu moins mal, mais au prix d'un allongement considérable du trajet. On devine quels problèmes insolubles se seraient posés si l'on avait décidé de convertir en routes carrossables de pareils chemins, à travers une contrée en train de se vider de ses derniers habitants. Une autre solution eût consisté à s'orienter carrément vers le sud, pour gagner par l'itinéraire le plus court l'Ogooué navigable. Le terrain était un peu meilleur, mais restait difficile. C'est à Ndjolé seulement qu'on pouvait rejoindre le terminus effectif de la navigation, et qui plus est d'une navigation intermittente, soumise à des interruptions saisonnières et des aléas climatiques. Pour opérer dans de bonnes conditions économiques, il aurait fallu prolonger la route et lui faire atteindre Lambaréné,

---

1. C'est le nom de la région administrative (chef-lieu : Ebolowa) à laquelle appartient la subdivision d'Ambam, sur la rive droite du Ntem, dont le district de Bitam occupe la rive gauche.

2. Le même processus a été constaté, dans le nord du Congo, par Mme J.-F. VINCENT. Dans le district de Souanké, qui touche au Cameroun, les premières plantations ont été faites vers 1935 par certains Djem, « à l'aide de fèves rapportées du Cameroun ». Les gens voyaient en effet « leurs frères Djem du Cameroun planter du cacao et en tirer aisance et marchandises. Ils voyaient aussi les Fang du Woleu-N'Tem, auxquels ils sont reliés par une piste très fréquentée, se mettre à récolter les précieuses fèves. Certains habitants du district de Souanké pensèrent donc que tôt ou tard cette culture ' viendrait jusqu'à eux ', et décidèrent de prendre de l'avance ». Après la guerre, quand « recommencèrent les plantations », à défaut d'acheteur sur place, « les propriétaires de fèves évacuaient leur production sur Lomié (au Cameroun) où elle était commercialisée ». Le jour où les autorités du Congo décidèrent de lancer en grand la production du cacao dans la Sangha, et qu'un appareil de commercialisation fut mis en place, à partir de 1952, les villageois, qui n'attendaient que cela, fournirent immédiatement l'effort que l'on attendait d'eux. (1961, p. 4 et 5.)

3. La meilleure solution, mais politiquement impraticable, eût évidemment consisté à passer à travers la Guinée espagnole pour se relier au port de Bata. C'est à elle que pensait le capitaine Cottes quand, au retour de la Mission de délimitation de 1905-1906, il faisait explorer au passage, par les « groupes de dislocation de la section française », les différentes voies susceptibles de déboucher sur ce secteur de la côte. Très précisément, il voulait se rendre compte « s'il n'existait pas des biefs navigables permettant d'atteindre, par eau, de la côte, les régions de l'arrière-pays ». Seul des trois cours d'eau débouchant sur l'océan (Campo-Ntem, Mouni, Woleu), le Woleu révéla en fin de compte certaines possibilités (90 km de portage entre deux biefs navigables), faisant conclure au chef de la Mission : « le Woleu constitue la meilleure voie de pénétration vers les régions gabonaises situées à l'est de la Guinée espagnole... [Il serait donc à souhaiter] que ce débouché fût offert au commerce de la région Woleu-Ntem, qui est obligé d'emprunter la voie longue et dispendieuse longeant la frontière est de la Guinée espagnole et qui se dirige ensuite vers Ekododo ». (COTTES, 1909.)

4. Inspecteur des Affaires administratives MARCHAND, rapport de tournée, document cité.

à travers un relief toujours malcommode. Loin d'obtenir un gain de distance par rapport à Libreville, on eût encore allongé le trajet, sans préjudice du parcours par eau, et de la rupture de charge. On conçoit que les administrateurs du Woleu-Ntem, qui avaient une expérience directe de la question, aient opté pour la voie camerounaise, et pesé en sa faveur auprès des autorités supérieures. C'est cette solution qui a donc prévalu.

Les travaux commencent en 1926, après entente préalable avec le Territoire voisin. Grâce à l'aisance budgétaire que valent au Gabon, pendant quelques années, les hauts cours atteints par l'okoumé, ils sont menés à bien dans un temps restreint. En 1930, Oyem et Mitzic se trouvent reliés, via Bitam, à Ambam. Non sans que se fût produit un incident burlesque : la route gabonaise et la route camerounaise avaient abouti à des endroits différents de la frontière, obligeant à construire un tronçon de raccordement ! Mais si l'on peut, à la fin de 1930, « aller en automobile de la Lara à la frontière du Cameroun »[1], une coupure subsiste entre Ambam et Ebolowa. Ce n'est pas avant 1933 qu'une liaison effective est réalisée avec les ports camerounais. Jusqu'alors il n'est possible de gagner la mer qu'à travers la Guinée espagnole, en utilisant la route de Bata à Ebebiyin, achevée en 1929. A l'intérieur du Woleu-Ntem, les travaux routiers se sont poursuivis jusqu'à aujourd'hui, avec pour résultat d'étoffer progressivement le réseau. En 1933, la route d'Oyem à Minvoul est presque terminée. On s'attaque ensuite à la bretelle Bitam-Minvoul, qu'un document de 1936 signale en bonne voie d'exécution. Après la guerre, c'est le tour d'une longue antenne joignant Mitzic à Médouneu : elle est ouverte à la circulation en 1947. De courts tronçons ont été réalisés depuis cette date dans le district de Bitam, cependant que l'ouest du district d'Oyem se couvrait de pistes cacaoyères, et que plus au sud la piste de Bissok, rendue automobilisable, ouvrait un raccourci d'Oyem en direction de Médouneu. Plus de 750 km de routes sillonnent aujourd'hui le plateau, sans compter les pistes cacaoyères. Ce réseau n'a d'égal pour sa densité dans aucune autre région du Gabon. Ni pour sa qualité.

Dès son ouverture, la route d'Oyem à Ebolowa a drainé la plus grande partie du trafic régional, en direction de Kribi et surtout de Douala. Les autres artères figurent autant de branches affluentes, qui se déversent dans la même direction, par l'intermédiaire du tronc commun Ambam-Ebolowa. L'orientation du trafic a inévitablement retenti sur le réseau commercial, résolument axé sur le Cameroun dès le démarrage de la production cacaoyère. Par le canal d'acheteurs locaux, de grosses maisons représentées à Ebolowa ont réussi à prendre solidement pied au Gabon septentrional. Dans la mesure où une société gabonaise, la S.H.O., est parvenue à reconquérir une position intéressante au Woleu-Ntem, c'est en s'organisant elle-même sur l'axe camerounais. Du point de vue des relations géographiques, la situation actuelle n'est pas sans rappeler celle des premières années du siècle.

De ce rattachement de fait à l'économie du pays voisin, le Woleu-Ntem a retiré et retire encore de précieux avantages. Sans parler des communications faciles avec la côte, grandement améliorées encore depuis quelques années grâce aux travaux effectués entre Ebolowa et Kribi, il a bénéficié dès l'origine, pour l'exportation de son cacao, des services d'une infrastructure commerciale en place et bien rodée. Expéditions et approvisionnements se font dans des conditions de régularité, et de relatif bon marché, qui s'expliquent par l'ampleur de la production camerounaise : plusieurs dizaines de milliers de tonnes, vis-à-vis desquelles les envois du Woleu-Ntem ne représentent qu'un fort modeste appoint. Les droits de douane acquittés au profit du Cameroun, sur les marchandises importées par Kribi ou Douala, apparaissent comme un prix légitime, en contrepartie d'investissements dont le Gabon profite sans avoir eu à les supporter.

Pourtant, les autorités du pays ne se sont jamais pleinement résignées à cet état de choses. A l'égard d'un Cameroun à la fois envié et considéré avec une certaine suspicion, un particularisme ombrageux s'est manifesté par la volonté persistante de détourner le trafic du Woleu-Ntem vers Libreville et l'Ogooué. C'est ainsi du moins que l'on peut légitimement interpréter les tentatives, faites et répétées bien avant l'accession du Gabon à l'indépendance, pour créer une liaison

1. Colonie du Gabon, rapport annuel, 1930.

routière de bonne qualité entre Oyem et la côte de l'Estuaire. Historiquement, et psychologiquement, l'affaire se rattache au vieux rêve gabonais d'une voie ferrée Libreville-Ouesso[1]. A défaut du chemin de fer dont elle se sentait frustrée, du moins la Colonie aurait-elle une route. De fait, un document de 1925 envisageait explicitement une liaison « automobile Libreville-Oyem-Ouesso »[2]. Sur le tracé reconnu la même année, les travaux commencèrent en 1927, mais pour être abandonnés bientôt, devant les difficultés accumulées à la traversée des Monts de Cristal. Un peu plus tard, on crut tenir un tracé praticable « par un passage se trouvant dans la région située entre le cours du Como et celui de la Bokoué »[3]. Différés, en raison de la crise économique et de ses incidences budgétaires, les travaux reprirent, sur le nouvel itinéraire, simultanément au départ de Mitzic et d'un point situé sur la route de Libreville à Owendo. Du côté de Mitzic, l'amorce atteignit Médouneu, on l'a vu, en 1947 ; l'année suivante, elle fut poussée 18 km au-delà, sensiblement jusqu'au point où le relief opposait les premières difficultés sérieuses. Du côté de Libreville, la route dévia sur Kango ; les travaux intéressant en propre le Woleu-Ntem se réduisaient en 1948 à un court embranchement au départ de Kougouleu, approximativement à mi-chemin de Libreville et de Kango.

Depuis longtemps du reste, la lenteur décourageante de cette progression avait déplacé l'intérêt vers une autre liaison, de Mitzic à l'Ogooué. Commencée vers 1929, cette route mit tout de même une dizaine d'années pour atteindre la limite sud du district, à la fin de 1938. A cette date, on prévoyait pour 1940 l'achèvement du dernier tronçon, de la limite à Ndjolé. Parallèlement furent poussés les travaux entre Lambaréné et Ndjolé. Pratiquement, depuis la dernière guerre, le Woleu-Ntem communique avec l'Ogooué (et même Libreville, en bifurquant à Bifoum en direction de Kango). Mais il s'agit là d'une liaison précaire, assortie de coupures saisonnières de longue durée, par une route que la carte militaire des voies de communication qualifie par endroits de « route de montagne très dangereuse »[4]. Les rampes sont souvent impressionnantes, et sur une bonne centaine de kilomètres la vitesse horaire praticable par un véhicule de brousse n'atteint pas 20 km. Qu'on ajoute des ponts nombreux, précédés de tournants brusques, une chaussée fréquemment glissante, et un passage en corniche au flanc d'un versant plongeant dans le cours tumultueux de l'Okano, et l'on comprendra qu'après une tentative pour évacuer son cacao vers l'Ogooué, la S.H.O. n'ait pas autrement insisté, ni fait école[5]. La route de Mitzic à Ndjolé et Lambaréné a pu présenter pendant quelques années un intérêt, chèrement payé du reste, pour les liaisons administratives ; sur le plan économique, elle n'a pas servi à grand-chose. A présent, l'avion s'est presque entièrement substitué à elle pour le transport des passagers. L'Ogooué-Ivindo seul, privé d'ouvertures directes sur le Cameroun, se trouve réduit à l'utiliser, à partir de La Lara[6].

Ces constatations expliquent le regain de faveur que connaît, depuis 1947, le tracé direct Libreville-Oyem. Le projet s'est trouvé inscrit parmi les grandes opérations, routières prévues d'abord au plan décennal d'après guerre, puis au premier plan quadriennal (1948-1952). Au commencement de 1949, un énorme matériel se trouvait rassemblé à Libreville. Une entreprise spécialisée recherchait, à gros moyens techniques et à grands frais, le meilleur passage possible à travers les Monts de Cristal, de nouveau à l'ordre du jour. Mais les caractéristiques ambitieuses prévues pour

---

1. Objet des trois missions successives exécutées par A. Fourneau en 1899, puis par les capitaines Cambier et Périquet (voir p. 845). Tel le Phénix, ce projet est en train de renaître de ses cendres sous la forme d'une voie ferrée à construire pour relier à la côte les énormes gisements de minerai de fer inventoriés depuis quelques années dans la région de Makokou et Mékambo.
2. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 1er trim. 1925.
3. Colonie du Gabon, rapport annuel, 1933.
4. Carte des voies de communications du Moyen-Congo–Gabon.
5. En dépit du poste de conditionnement établi à Ndjolé, les statistiques de ces dernières années ne mentionnent que 45 t de cacao expédiées (pendant la campagne 1961-1962) par la voie de l'Ogooué. Le cacao de l'Ogooué-Ivindo s'évacue lui-même via La Lara et Bitam. Quant aux envois par avion, au départ de Bitam, ils se font à destination de Douala, c'est-à-dire eux aussi dans le sens des liaisons commerciales établies.
6. Au programme d'investissements, alimenté par le Fonds Routier Gabonais, figure la réfection de la route Alembé-Bitam, pour une somme de 350 millions CFA. A la route Ebel-Ndjolé, qui prolonge la précédente en direction de Lambaréné-Libreville, ont été affectés par ailleurs 400 millions en provenance du Fonds Européen de Développement.

la route, combinées aux difficultés d'utilisation du matériel lourd sous le climat forestier et sur un sol argileux, ont majoré les dépenses à tel point qu'il a fallu une fois de plus mettre en demi-sommeil les travaux commencés. L'avenir montrera, écrivions-nous dans une première rédaction de ce chapitre, si les nouvelles autorités gabonaises doivent reprendre à leur compte le même objectif et, selon les termes d'un administrateur en poste au lendemain de la guerre, chercher à leur tour à « renverser l'orientation économique d'une partie au moins de la région », en rendant le réseau routier « indépendant d'un Cameroun de plus en plus fermé, pour ne pas dire hostile »[1]. Dans les frontières héritées de la colonisation, le nouvel État se trouvait, reconnaissons-le, autrement fondé que ne l'avaient été les autorités françaises à suivre, pour la desserte du Woleu-Ntem, une politique de « voie nationale »[2]. Nous sommes fixés, à présent. Dès 1959-1960, une société spécialisée dans les travaux topographiques travaillait sur place à préciser le tracé. Des crédits étaient délégués au préfet du Woleu-Ntem pour améliorer le tronçon existant, au départ de Médouneu[3]. Le Fonds Européen de Développement a accepté, depuis, de financer la construction de la section manquante : 600 millions de francs CFA ont été attribués à ce titre en 1961. L'optique, il est vrai, n'est plus la même qu'il y a quelques années. Le transit du cacao par une voie gabonaise a cessé d'être l'unique, et même le principal objectif économique à la clef[4]. C'est, il semble bien, pour ouvrir à l'exploitation les réserves d'okoumé des Monts de Cristal et de l'arrière-pays, classés en deuxième zone, que la route a fini par se faire[5]. A moins qu'une fois de plus — mais c'est peu probable — l'entreprise tourne court en présence des difficultés techniques, la voie Kougouleu-Médouneu semble appelée, dans un avenir très prochain, à détourner vers l'Estuaire du Gabon à tout le moins la production de cacao de Mitzic et d'Oyem. Il aura fallu trente ans pour en arriver là.

Fin sera mise alors, sur un plan plus général, à l'isolement du Woleu-Ntem, coincé entre une frontière politique et une bande montagneuse déserte, quasi imperméable aux communications. Mais il est improbable que disparaisse aussi vite le particularisme dont cette situation a favorisé la naissance chez les habitants du plateau : un particularisme à deux degrés, vis-à-vis des autres Fang, et par rapport à l'ensemble du Gabon. Sous la première forme s'exprime, à l'encontre des autres représentants de l'ethnie, ceux de l'Ogooué et de la plaine maritime, le sentiment d'être les seuls à avoir conservé intactes les valeurs spécifiques du groupe, adultérées dans le bas pays par le contact avec les non-Fang, singulièrement les Omyéné. Sur la scène politique du Gabon d'après l'indépendance, le Woleu-Ntem a pris ses distances vis-à-vis de frères par moments presque ennemis[6]. Mais ses habitants n'en continuent pas moins, face aux autres peuples du Gabon, à réagir en Fang ; cette solidarité retrouvée, au niveau d'un particularisme supérieur, valorise la dominance numérique de l'ethnie, et lui vaut une position maîtresse sur l'échiquier des forces du Gabon. Qu'on ne s'y trompe cependant pas : ni à l'échelle nationale, ni au sein du peuple fang, le Woleu-Ntem et sa population ne pèseraient lourd dans la balance sans le support et l'aiguillon d'une économie régionale active. C'est ici que le cacao entre en jeu.

---

1. Région du Woleu-Ntem, rapport annuel, 1946.
2. Telle que l'a définie, à propos du Congo ex-belge, E.-J. Devroey. (1949.)
3. A la fin de 1958, la route était terminée, côté Estuaire, jusqu'au kilomètre 53 de Kougouleu (et certains travaux effectués jusqu'au kilomètre 62). Côté Woleu-Ntem, de Médouneu (PK 185, selon le tracé provisoire) on pouvait aller jusqu'à Akoga (PK 127). Restait à aménager la traversée des Monts de Cristal, entre Male et Akoga.
4. Un objectif vivement convoité cependant : à la Chambre de Commerce de Libreville, une réunion, tenue en 1959, constatait « l'urgence qu'il y a à prendre des dispositions qui puissent permettre une évacuation de la production du cacao et autres produits du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Ivindo par une voie gabonaise ». C'était, il est vrai, au mauvais moment des troubles dans la Sanaga-Maritime, et l'on pouvait craindre, alors, que le transit par le Cameroun fût interrompu. En dépit des mesures prises, et du poste de conditionnement installé à Ndjolé, sur l'Ogooué, à l'exception des 45 t expédiées par cette voie lors de la campagne de 1961-1962, tout le cacao du Gabon septentrional a continué à prendre le chemin du Cameroun.
5. Une autre route de pénétration forestière, dite « route économique de l'Ogooué », est en voie de réalisation. Partant d'Alembé, au confluent de l'Okano et de l'Ogooué, et longue de 315 km, elle est destinée à débloquer les réserves reconnues au nord-ouest de Lastoursville.
6. Cf. B. Weinstein : « The Fang of Woleu-Ntem associated the political party B.D.G. with the Fang of Libreville and the Omyènè ; they preferred to support the opposition party, U.D.S.G. of Jean-Hilaire Aubame, when it existed. There are examples of this hostility developing into open violence between groups of Fang from Woleu-Ntem and groups of Fang from Libreville. In spite of this, there is a tendency today for Fang to call themselves ' Fang ' without reference to the Woleu-Ntem or to their clan ». (1964, p. 583.)

IV. — L'ÉCONOMIE NOUVELLE FONDÉE SUR LE CACAO

Le Woleu-Ntem n'a pas le monopole des cultures arbustives au Gabon. Avant et immédiatement après la guerre de 1914-1918, différentes tentatives ont été faites pour répandre cacaoyers et caféiers dans les villages du bas pays. Une collection de vingt-deux variétés de cacaoyers avait été réunie au jardin d'essai de Libreville[1]. Un administrateur militaire a raconté ses efforts, dans le cercle de la Côte nord, pour en faire planter par chaque homme cent pieds, sur un carré de 50 m de côté[2]. A Ndjolé, à Lambaréné, des centaines de milliers de pieds de caféiers furent mis en place. Mais leurs possesseurs s'en sont désintéressés par la suite, trouvant à s'occuper de façon beaucoup plus lucrative dans l'exploitation des okoumés ; un nouvel effort au cours des années 1930 n'eut pas davantage de succès[3]. Partout, en dehors du Woleu-Ntem, les besoins de l'économie forestière et les difficultés de la commercialisation ont eu raison de ces tentatives. Peu après 1950, à l'occasion de l'opération lancée sous le nom de « paysannats », de nouvelles plantations ont vu le jour, dans des régions qui n'avaient pas encore été touchées par cette forme de mise en valeur agricole : soit au Gabon (Ogooué-Ivindo), soit au Congo, dans des districts limitrophes du Gabon (Souanké, Divénié). Sauf à Souanké, où les cacaoyères connaissent à l'heure actuelle un développement remarquable[4], les résultats obtenus sont assez maigres[5]. Dans l'espace géographique constitué par le Gabon et le Congo, nulle part en dehors du Woleu-Ntem il n'est possible encore d'étudier avec le recul indispensable les interactions entre les faits de peuplement et le type très particulier de développement régional qui se fonde sur les cultures dites arbustives. De là l'intérêt qui s'attache, par comparaison avec les autres régions étudiées, à une analyse soigneuse de cet aspect de la géographie du plateau.

Les premiers, les Allemands, à l'époque du Neu-Kamerun, ont voulu faire planter des cacaoyers dans le territoire qu'ils venaient d'annexer. Après le retour à la France, l'administration militaire crée à son tour, vers 1920, de petites plantations d'essai, sans résultats tangibles[6]. La mise en route effective ne remonte qu'à 1925, avec l'administrateur Aureas. A deux reprises, en 1928

---

1. Chalot et Luc, 1906. Les souches les plus anciennes venaient de San Tomé ; d'autres avaient été rapportées du Cameroun par le directeur du Jardin d'essais.

2. Poupard, 1908. A la même époque, la carte de Chalot et Luc indiquait, au Gabon et sur la côte de Loango, la présence de 42 plantations appartenant à des colons européens ou des sociétés. La plus ancienne avait été créée, à partir de 1892, par H. Janselme, dans l'île aux Perroquets, au fond de l'estuaire du Gabon. Le succès de ce colon devait lui susciter, à partir de 1898, de nombreux imitateurs. 91 t de caco furent exportées en 1904.

3. Cf. le texte suivant, extrait d'un document administratif, se référant à la subdivision de Ndjolé : « la culture du café a été tentée peu après la guerre. Elle fut à peu près abandonnée quelques années plus tard ; il reste encore quelques plantations mais les indigènes se découragent de ne pouvoir écouler leurs récoltes, et les abandonnent. Je n'ai pas encore réussi à intéresser quiconque à ce produit d'exportation. J'ai indiqué néanmoins au chef de circonscription de faire nettoyer les plantations, de les faire entretenir, de faire préparer surtout des pépinières nouvelles des seules espèces ' Robusta ' et ' Kouilou ', avec l'espoir que nous arriverons peut-être un jour à créer la culture en grand et l'exportation du café ». (Gouverneur du Gabon, rapport de tournée, juillet 1932, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.)

4. Au point que J.-F. Vincent a pu parler, à la suite d'une enquête chez les villageois Djem et Bakouélé de la sous-préfecture, de l'extension « foudroyante » de leurs plantations. (1961, p. 55.) La production s'élève à plusieurs centaines de tonnes.

5. Dans l'Ogooué-Ivindo, en particulier, la production commence tout juste.

6. L'initiative en revient à « l'ex-capitaine Raffali qui administrait en 1919-1920 la circonscription du Woleu-Ntem ». Quelques années plus tard, un chef de canton récoltait « une tonne de graines vendues 1 000 francs

(administrateur adjoint Saint-Yves) et en 1933 (Le Testu), les cacaoyères villageoises se multiplient sous une vigoureuse impulsion. Même alors cependant, l'économie régionale n'est pas encore orientée de façon définitive. En même temps qu'au cacaoyer, l'administration s'intéresse au caféier. On en plante un peu à Oyem, davantage à Minvoul, beaucoup à Mitzic, où un document de 1933 le dit préconisé par le Gouverneur. A Mitzic et à Médouneu, sa vogue se maintiendra. Dans les mêmes districts, la culture cacaoyère prend lentement et difficilement. Ainsi s'esquisse, provisoirement, un partage en deux du Woleu-Ntem : le nord, d'emblée, adopte le cacaoyer ; le sud, d'ailleurs bien moins peuplé et productif, est réticent. En dépit d'une période sèche estivale nettement plus marquée à Mitzic qu'à Oyem, et à Oyem qu'à Bitam, où le cacaoyer rencontre les meilleures conditions écologiques, nous doutons que le milieu naturel doive être mis en cause. L'engouement des Fang de Mitzic pour le caféier tient davantage à l'éloignement du Cameroun, et aux difficultés de transport sur une route médiocre, entre Mitzic et Oyem, longtemps répercutées sur le prix d'achat local du cacao, et celui des marchandises d'importation offertes aux producteurs. On peut penser aussi à une sorte de contamination, due à la proximité (relative) de l'Ogooué, le long duquel on plantait également du café, et depuis longtemps. Le *robusta* mal préparé du Woleu-Ntem n'a jamais sérieusement intéressé le commerce local. Au moins depuis la guerre, c'est en Guinée espagnole qu'il trouve son unique débouché, et un débouché fort intéressant, tant par les prix payés que par la possibilité d'y acquérir en retour à bien meilleur compte divers objets et produits de consommation courante[1]. En 1949, tous les villageois de Mitzic allaient vendre leur café à Nzork, quitte à marcher plusieurs jours lourdement chargés, suivis de leur femme portant les vivres de route. On pouvait, il est vrai, discerner les signes d'un nouvel et vif intérêt pour le cacao : à Médouneu, les rares planteurs disposant d'arbres en rapport se voyaient assaillis de demandes de cabosses, et le chef de district avait du mal à satisfaire tous ceux qui lui en réclamaient. Les cours élevés du cacao durant les années 1950 n'ont pu que renforcer cet engouement. Mais le café n'en garde pas moins la prééminence. Dans les deux districts de Médouneu et de Mitzic, les services agricoles évaluaient en 1959 les surfaces plantées de cacaoyers à 1 070 ha (dont 950 en production) et celle des caféières à 1 550 ha (dont 1 100 en production). La production s'y est élevée, durant la campagne 1958-1959, à 280 t de café, et 94 t seulement de cacao. Même à Oyem, sur les pistes de l'ouest, en communication facile avec les centres commerciaux de Guinée, le cacao se trouve fortement concurrencé. Des vendeurs viennent, par les pistes de la forêt, d'aussi loin que Makokou. En 1960, le trafic se faisait à tous les échelons : planteurs et colporteurs fang, allant individuellement monnayer les récoltes villageoises ; commerçants « haoussa » se chargeant des « commissions » pour leur clientèle ; détaillants européens, profitant de la route récemment ouverte entre Oyem et le poste espagnol de Mongomo, pour aller livrer de pleins camions de café et réapprovisionner leurs boutiques[2]. Attiré par ce débouché privilégié, du café est même arrivé par avion de Franceville, chef-lieu du Haut-Ogooué !

à Ambam », le poste camerounais le plus proche. (Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 2e trim. 1925.) Mais, « durant plusieurs années, cet effort ne fut pas poursuivi ». (Gouverneur du Gabon, rapport de tournée, 1932, archives de l'ancien Service des Affaires Politiques de l'A.E.F., Brazzaville.)

1. Le café, que les commerçants espagnols achetaient 6 à 7 pesetas en 1949, a vu son cours local s'élever par la suite jusqu'à 53 à 55 pesetas ; il en valait encore 44 à 46 au début de 1961. Ces prix élevés — supérieurs en 1962 de « 30 pesetas aux cours pratiqués dans les pays voisins », c'est-à-dire le Cameroun et le Gabon — permettent à la Guinée continentale d'expédier de 6 à 8 000 t de café par an, et à l'Espagne d'économiser ses devises, par le biais d'un « système de gonflement artificiel des cours à la production, aux dépens du consommateur espagnol ». (Pélissier, 1963.) La Guinée, et par conséquent le café, tirent en même temps leur attrait des prix de vente comparativement bas (le Gabon est un pays cher, son gouvernement l'a reconnu en faisant appel à Édouard Leclerc comme expert en organisation commerciale), pratiqués par des boutiques aux rayons bien garnis. Sévèrement combattue dans les pays francophones, la vieille tradition de l'alcool de traite reste ici vivante, sous la forme d'un prétendu cognac (le fameux « Pedro Domecq ») cédé 60 pesetas la bouteille sur place, et revendu 300 francs CFA aux amateurs de Bitam, ainsi que d'un « gin » qui trouve de nombreux clients dans les villages du Woleu-Ntem. Autres spécialités espagnoles, le poisson séché d'Angola, et le sel (auquel il arrive de manquer, par rupture d'approvisionnement, dans les magasins gabonais). Parmi les objets de même origine, sont particulièrement appréciés les matchettes, les tissus kaki et blanc, les chaussures, les machines à coudre et, par-dessus tout, de grandes couvertures de laine, sans équivalent chez les firmes qui approvisionnent le Woleu-Ntem.

2. Jusqu'au moment où le contingent de 8 000 t alloué à la Guinée par l'Espagne, aux cours de soutien, s'est trouvé proche d'être rempli. On a vu le trafic continuer alors sous la forme suivante, déjà décrite à la fron-

Pas plus que les cultures arbustives ne se sont imposées d'emblée, comme moteur de l'économie régionale, la formule des plantations villageoises n'a immédiatement prévalu. Plusieurs années durant, avant de triompher définitivement, elle s'est trouvée en balance avec un mode de production complètement différent : celui des exploitations à main-d'œuvre salariée. A partir de 1926 et surtout de 1928, dans la perspective d'un prochain déblocage de la région, grâce aux travaux routiers en cours, un certain nombre d'Européens étaient venus s'installer comme planteurs. A la fin de 1931, quatorze concessions avaient été accordées en tout, dont trois à des sociétés. Déjà, cependant, se produisaient des défections. Quand, deux ans plus tard, Le Testu fait le compte, il trouve 250 ha environ complantés de cacaoyers, et plus du double de caféiers. Mais certaines concessions n'ont pas été mises en valeur du tout ; ailleurs, l'entretien laisse à désirer : « beaucoup d'efforts et d'argent pour des résultats fort incertains », conclut le chef de région[1]. Dès 1936, plusieurs concessions font retour au Domaine, à la demande du titulaire. Dix ans plus tard, il ne subsistera que deux exploitations en tout et pour tout, laissées d'ailleurs pratiquement à l'abandon. Une magnifique plantation de cédrats, créée postérieurement aux autres dans le district d'Oyem, n'a pas elle-même échappé au sort commun : tout travail y a cessé en 1946, juste au moment où elle entrait en rapport. Cet échec général qui s'annonçait déjà, et dont il n'hésitait pas à faire le pronostic, Le Testu en voyait la cause d'abord dans un manque de capitaux au départ, puis dans le défaut d'assiduité, partout constaté d'ailleurs, de la main-d'œuvre pahouine. Il est certain d'autre part que les premières plantations sont entrées en production à un mauvais moment. Mais de toute façon leur incompatibilité avec les cultures commerciales en milieu africain condamnait les plantations européennes[2]. C'est dans ce sens qu'un document d'avant-guerre incriminait « la pénurie de main-d'œuvre ou plutôt son exigence », en faisant remarquer que le villageois qui possède lui-même caféiers et cacaoyers répugne à délaisser sa plantation pour aller travailler sur celle d'autrui. De leur côté, les planteurs européens ont rapidement dérivé vers le commerce, qui leur rapportait bien davantage. En 1933, l'évolution se dessinait déjà : à Bitam, notait un rapport, « ce sont des planteurs qui ont ouvert des boutiques dont le profit sert aux besoins de la plantation ». Ce repli s'accentue et devient définitif, du jour où les cacaoyères africaines jettent sur le marché un important tonnage à évacuer vers les ports. On retrouve alors les ex-planteurs installés à Bitam, plaque tournante des communications, comme acheteurs, transporteurs et exportateurs de cacao. Toute l'économie du Woleu-Ntem gravite désormais autour d'un unique produit, et l'affrontement de deux formules d'exploitation a fait place à une répartition des tâches. Ce tableau d'une économie intégrée n'est altéré ni par les tentatives de l'administration pour répandre la culture de l'hévéa : elles ont fait long feu. Ni par l'existence de nombreux palmiers à huile : leur rôle dans l'économie commerciale se borne maintenant à servir d'ombrage aux cacaoyers.

---

tière du Ghana et du Togo : le camion livreur s'arrêter un peu en deçà de la frontière, et le contenu, fractionné en charges individuelles, poursuivre son chemin jusqu'aux boutiques espagnoles, dans les hottes portées par les femmes.

1. Le Testu, rapport sur le Woleu-Ntem.

2. Les mêmes faits, la même incompatibilité ont été notés dans d'autres pays d'Afrique : l'Ouganda par exemple, entre les deux guerres, ou, plus près de nous, jusqu'à un certain point, la Côte d'Ivoire.

1

LA PRODUCTION DE CACAO

Cette production, qui est à la base de tout, pose deux problèmes. Un problème de quantité : celui des facteurs qui entravent le développement, en volume, des exportations. Et un problème de qualité : d'où vient que, jusqu'à un certain point, le cacao gabonais soit dévalorisé ?

A. — Le problème de la quantité

Il faut compter cinq ou six ans avant que les jeunes arbres portent leurs premières cabosses. Mais la « production n'entre dans sa phase intéressante que dans la huitième année »[1]. Mises en place en 1925, les premières cacaoyères du Woleu-Ntem n'ont donc commencé à produire sérieusement qu'en 1933. Par un synchronisme vraiment admirable, c'est l'année même où la liaison routière est établie avec le Cameroun. Au prix d'un effort « considérable », les premières fèves disponibles avaient été amenées jusque là par portage au marché d'Ebolowa[2]. Dès la mise en service de la route Bitam-Ebolowa, au mois de septembre, le cacao de la nouvelle campagne, acheté par les commerçants à Bitam et Oyem, est transporté par camion jusqu'à Kribi. Le tonnage « contrôlé à la sortie du Gabon » s'élève cette année-là à 250 t. Il passe l'année suivante à 435 t, et à 567 t en 1935. La progression continue jusqu'à, et pendant la guerre : 990 t en 1938, 1 411 t en 1944. Un palier s'esquisse, les années suivantes, aux environs de 1 600 t. Après 1948, la courbe recommence à s'élever. Voici les chiffres des campagnes successives :

1949-1950 : 2 458 t
1950-1951 : 2 208 t
1951-1952 : 2 279 t
1952-1953 : 2 729 t
1953-1954 : 2 492 t
1954-1955 : 2 379 t
1955-1956 : 2 555 t
1956-1957 : 2 482 t
1957-1958 : 2 683 t
1958-1959 : 2 551 t
1959-1960 : 2 638 t
1960-1961 : 4 166 t
1961-1962 : 2 508 t
1962-1963 : 3 362 t (jusqu'au mois de juillet 1963, inclus).

1. Le Guével, 1955.
2. Gouverneur du Gabon, rapport de tournée au Woleu-Ntem, juillet 1932.

Ces quantités correspondent-elles aux disponibilités effectives ? Il fut un temps où les producteurs du Woleu-Ntem n'hésitaient pas à traverser clandestinement la frontière pour aller vendre au Cameroun ou en Guinée leurs fèves, dont une partie échappait ainsi à la comptabilité gabonaise : simple affaire de commodité, pour les habitants des villages proches de la frontière ; moyen, pour d'autres, d'obtenir un meilleur prix, sans acquitter pour autant le « droit de statistique », exigé par la douane de tout porteur de charge. Plus tard, pendant et surtout au lendemain de la guerre, à une époque où les commerçants français étaient totalement démunis, des quantités appréciables de cacao — s'ajoutant au café, dont c'est la destination en quelque sorte normale — ont pris le chemin des boutiques espagnoles, les seules à offrir en contrepartie un minimum de marchandises, et en particulier de pagnes. Il n'en va plus ainsi, et l'on est en droit de penser que depuis une dizaine d'années les chiffres officiels reflètent correctement l'évolution de la production. Seules les 4 166 t de 1960-1961 peuvent éveiller la suspicion : cette année-là, les subventions de la Caisse de stabilisation des prix du cacao avaient permis de payer 90 francs (par kilogramme) les producteurs gabonais, tandis que dans les arrondissements camerounais limitrophes de Djoum et d'Ambam, leurs voisins ne se voyaient offrir, au début de 1961, qu'un prix compris entre 65 et 72 francs. De ce fait, devait reconnaître pudiquement un document officiel, « la commercialisation au Gabon a vraisemblablement été supérieure à la production proprement gabonaise »[1]. Il n'en reste pas moins que, depuis 1955, les 2 500 t par campagne sont régulièrement dépassées et que, déduction faite des maigres expéditions de l'Ogooué-Ivindo, le seuil des 3 000 t est en passe à son tour d'être franchi.

De palier en palier, les exportations du Woleu-Ntem ont approximativement doublé depuis la guerre. Elles n'en demeurent pas moins très inférieures à ce que semblerait permettre, et le chiffre de la population, et l'abondance de terres disponibles dans un espace à la densité modeste. Sur ce point, la comparaison avec d'autres régions d'Afrique, jouissant de conditions géographiques analogues, est instructive. Il n'y a pas de commune mesure entre la production par habitant du Woleu-Ntem, et celle que l'on relève dans le « cocoa belt » du Ghana, chez les Yorouba du sud-ouest de la Nigéria, ou même en basse Côte d'Ivoire. Au Ghana, sans doute, les choses se présentent de façon assez différente : une abondante main-d'œuvre saisonnière vient renforcer, durant les mois de plus grande activité sur les plantations, l'effectif des producteurs locaux. De plus, une proportion notable des vivres consommés dans la région productrice vient de l'intérieur et du Togo. Au lieu que le Woleu-Ntem continue à se nourrir entièrement lui-même, sans recevoir le moindre appoint de travail extérieur : son économie reste une économie d'excédents agricoles, et non d'échanges basés sur une spécialisation complémentaire ; faute d'un arrière-pays peuplé, on voit mal comment cette situation pourrait évoluer, sauf à importer des vivres de très loin et à grands frais. En Côte d'Ivoire, les conditions se rapprochent déjà davantage de celles du Gabon septentrional : la population rurale des régions vouées aux cultures arbustives demeure largement autoconsommatrice de vivres[2] ; quant aux travailleurs « étrangers », permanents ou saisonniers, leur rôle ne doit pas être sous-estimé, mais l'aide qu'ils procurent ne saurait rendre compte à elle seule de l'inégalité des tonnages récoltés par les planteurs ivoiriens et ceux du Woleu-Ntem. Dans les quatre cercles de Côte d'Ivoire ayant fait l'objet, voici quelques années, d'investigations statistiques détaillées, la production de café et de cacao s'élevait à 110 kg environ par habitant, dont 63 pour le seul cacao[3]. Au maximum de l'immigration saisonnière de « manœuvres », chaque cellule d'exploitation employait en moyenne « 1,54 » de ces derniers, pour « 3,4 » actifs (hommes et femmes) appartenant à la famille elle-même, soit un appoint de travail extérieur d'environ 50 %. Au Woleu-Ntem, sur la base de la meilleure récolte enregistrée (ramenée à 3 500 t pour tenir compte du cacao

1. Rép. Gabonaise, Service de la Stat. et des Ét. Écon., Supplément au *Bull. Mens. de Stat.*, févr. 1961, p. 9. En fait, des intermédiaires venus du Gabon achetaient du cacao à 80 francs sur Ambam et sur Djoum, pour le revendre 10 francs de plus aux commerçants de Bitam.

2. Chez les Agni du Sanwi, étudiés par G. Rougerie, « il n'y a pas eu substitution mais superposition » des plantations arbustives aux cultures vivrières ; en « règle générale », celles-ci ont été « incorporées au front d'extension des cultures arbustives ». (1957, p. 98, 99 et 110.)

3. Causse et Gauthier, 1959.

introduit depuis le Cameroun), chaque habitant n'obtient que 43 kg de cacao, auxquels il faut ajouter 7,7 kg de café (en tablant sur une production totale estimée à 600 t environ). Même accru de 50 %, pour égaliser les termes de la comparaison, le total est loin de se hisser au niveau des résultats obtenus par les planteurs ivoiriens. En pays yorouba, la production unitaire est moindre : 71 kg par habitant rural de la région cacaoyère[1]. Mais il faudrait pouvoir tenir compte aussi des plantations de kolatiers : les exploitants en tiraient, lors de la grande enquête de Galletti, des revenus à peine inférieurs au sixième des sommes mises en circulation par le cacao. Certes, la présence de travailleurs saisonniers, bien moins nombreux d'ailleurs, en proportion des ruraux à demeure, que dans le « cocoa belt » ghanéen, accroît la capacité de production des planteurs nigériens, comparés à ceux du Gabon. Mais la forte densité rurale (près de 70 habitants au kilomètre carré) restreint ici fortement les disponibilités de terres, gêne l'extension des plantations et compromet le renouvellement des plus anciennes. C'est avec le Cameroun, comme on pouvait s'y attendre, que la confrontation est le plus significative. Dans le domaine cacaoyer du sud de ce pays, 517 000 ruraux se partageaient, il y a quelques années, les revenus d'une production de 58 000 t de cacao, soit approximativement 112 kg par habitant, sans préjudice de l'appoint dû aux ventes de café[2]. Cela fait plus du double, proportionnellement, de ce que livrent au marché les planteurs du Woleu-Ntem. Isolons du reste les deux arrondissements d'Ebolowa et d'Ambam, formant aux frontières du Gabon le département du Ntem : ayant, à très peu de chose près, la même population que le Woleu-Ntem[3], ils expédiaient dès 1937 plus de 4 000 t de cacao. Ambam avait à cette époque une production par habitant intermédiaire entre celles d'Ebolowa et de Bitam. (Plus à l'est, dans la région administrative « Dja et Lobo », le même décalage s'observe entre Djoum, contre la frontière, et Sangmélima, plus au nord.) Si le cacao du Gabon fait si piètre figure dans les statistiques de production, c'est sans doute parce que dans ce pays une seule région se consacre aux cultures arbustives ; mais c'est aussi à cause des médiocres résultats qu'affiche le Woleu-Ntem en proportion de sa population. Les raisons de ce fait vont être cherchées successivement dans la répartition géographique de la production à l'intérieur de la circonscription, dans l'étendue des surfaces cultivées, et pour finir dans le rendement des plantations.

a) Le gradient nord-sud de la production.

La médiocrité globale des chiffres de production cache de fortes inégalités au sein de la région. De même que, sur le versant camerounais, les ventes par habitant augmentent quand on s'éloigne du Gabon, au Woleu-Ntem elles diminuent du nord au sud. Minvoul et Bitam, où ne vivent que les deux cinquièmes de la population, fournissent plus des deux tiers du cacao commercialisé, et près des trois cinquièmes de la production additionnée de cacao et de café. Durant la campagne 1958-1959, il a été vendu :

75 kg de cacao par habitant dans le district de Minvoul (77 kg, avec le café), compte tenu d'un certain tonnage apporté par les planteurs camerounais ;
44 kg par habitant dans le district de Bitam (49 avec le café) ;
23 kg par habitant dans le district d'Oyem (25,5 avec le café) ;
9,4 kg par habitant dans le district de Mitzic (32 avec le café) ;
1 kg environ par habitant dans le district de Médouneu (19 avec le café).

Ces chiffres englobent, naturellement, le café commercialisé en Guinée espagnole, puisqu'il n'y a pas pour cette denrée d'autre débouché. Tout se passe, on le voit, comme si le Woleu-Ntem correspondait, à la périphérie du Cameroun méridional, à cette frange de dégradation qui enveloppe

1. Galletti, Baldwin et Dina, 1956. (Long compte-rendu de P. Gourou, 1960.)
2. Chiffres pris dans : Binet, 1956, p. 9 et 25.
3. 75 300 habitants en 1953, déduction faite du gros bourg d'Ebolowa. Au Woleu-Ntem, au 1er janvier 1959, on comptait officiellement 75 408 habitants.

n'importe quel foyer d'activité et de spécialisation agricole. Reste à savoir quel facteur précis localise, entre Bitam et Médouneu, le rapide affaissement des chiffres de production. Le milieu physique ? A Mitzic aussi bien qu'à Bitam, le cacaoyer trouve les sols forestiers profonds, l'ombrage naturel et, à une nuance près, l'égalité climatique dans la chaleur et l'humidité qu'il affectionne. Le milieu humain, nous le savons, est pareillement homogène. Quant aux conditions de peuplement, nous avons dit l'importance de la densité de population. Dans la gamme des densités que l'on rencontre dans cette partie de l'Afrique, les valeurs les plus élevées comportent un avantage indiscutable, par les facilités qui en résultent pour l'écoulement commercial. Mais le district d'Oyem n'apparaît aucunement défavorisé, à ce point de vue, par rapport à ses voisins du nord ; pas plus du reste que ces derniers, en comparaison des régions camerounaises les plus proches. Il faut descendre jusqu'à Mitzic pour soupçonner une influence de cet ordre. Un seul point aurait pu, jusqu'à ces dernières années, constituer un handicap pour Oyem : la dispersion d'une partie de ses habitants sur des pistes plus ou moins éloignées des marchés desservis par camions. Mais les calculs par canton révèlent à l'intérieur du district une production par habitant remarquablement uniforme ; le seul canton qui se détache du lot, le Kyé-Nyé, se trouvait être encore récemment, avant la création des pistes cacaoyères, l'un des plus mal reliés.

Sur le plan économique, les « différentiels » de prix ont joué indiscutablement en faveur de Bitam et de Minvoul. En décembre 1933, juste après l'ouverture de la route du Cameroun, le cacao se payait 0,75 franc à Ebolowa, 0,60 franc à Ambam et 0,50 franc à Bitam ; en continuant de la sorte, il ne serait plus rien resté à la hauteur de Mitzic. La Guinée espagnole, heureusement, n'était pas loin. Les prix d'achat s'étageaient encore, en 1938, entre 1,67 franc (Bitam) et 1,25 franc (Mitzic). En 1944, les planteurs ont reçu 1,15 franc à Bitam, contre 1 franc seulement dans les trois autres subdivisions. Comme le même écart se retrouvait, en sens inverse, sur les prix des marchandises importées, au moins les plus pondéreuses et les plus sensibles au coût du transport, il est vraisemblable que le développement de la production s'est trouvé freiné à Oyem et plus encore à Mitzic. D'autant plus que la concurrence entre acheteurs /revendeurs de marchandises a toujours été plus vive à Bitam, siège des principaux commerçants et district gros producteur, que dans le centre et le sud du Woleu-Ntem. Mais depuis la fin de la guerre, les circonstances ont évolué : le camionnage a bien moins renchéri que le cacao lui-même, en sorte que la distance a bientôt cessé de compter. En 1955, le cacao provenant du district d'Oyem payait 2 500 francs la tonne en moyenne son transport jusqu'à Bitam : sur une valeur supérieure à 50 000 francs, à la sortie du Gabon, ce prélèvement pouvait apparaître insignifiant. Depuis, un « prix de campagne » unique a été institué, pour l'ensemble du Woleu-Ntem, égalisant complètement la situation faite aux différents producteurs.

En somme, l'éloignement d'Oyem, et plus encore de Mitzic et de Médouneu, par rapport à l'unique « porte de sortie » du Woleu-Ntem, n'a pu que freiner, à la phase initiale, et par conséquent retarder le développement des cacaoyères dans le centre et le sud de la région. On touche ici à une explication d'un ordre beaucoup plus général, dont kilométrage et frais de transport ne sont qu'un élément : si la production se concentre à Bitam et Minvoul, c'est que la culture cacaoyère y a « démarré » plus tôt qu'à Oyem et Mitzic. La « pesée » initiale des administrateurs territoriaux n'est pas en cause, sauf dans une certaine mesure pour Mitzic : les autorités ont agi simultanément à Bitam, Minvoul et Oyem, et leur insistance auprès des villageois n'a pas été moindre ici que là. De même, le déblocage routier s'est fait d'un seul coup, par la suppression du bouchon qui subsistait en pays camerounais. C'est dans la réponse des Fang à l'incitation extérieure qu'a tenu le facteur décisif : une réponse variable d'un district à l'autre, et que les prix offerts n'ont pas essentiellement déterminée. En pareil cas, toute une gamme d'attitudes sont concevables, depuis le sabotage à peine déguisé des ordres administratifs — la Côte d'Ivoire en a connu des exemples[1] —

1. Placé en 1908 à la tête de la colonie, le Gouverneur Angoulvant avait rendu obligatoires les cultures arbustives, sous la forme de plantations villageoises entretenues collectivement. Mais les planteurs malgré eux firent « arroser d'eau chaude les jeunes plants par leurs femmes, afin de pouvoir prétendre qu'ils étaient morts d'eux-mêmes et ne pouvaient pousser dans leur sol ». Il fallut détacher des gendarmes dans les villages. (KÖBBEN,

Le cacao au Woleu-Ntem et dans quelques circonscriptions voisines, vers 1960

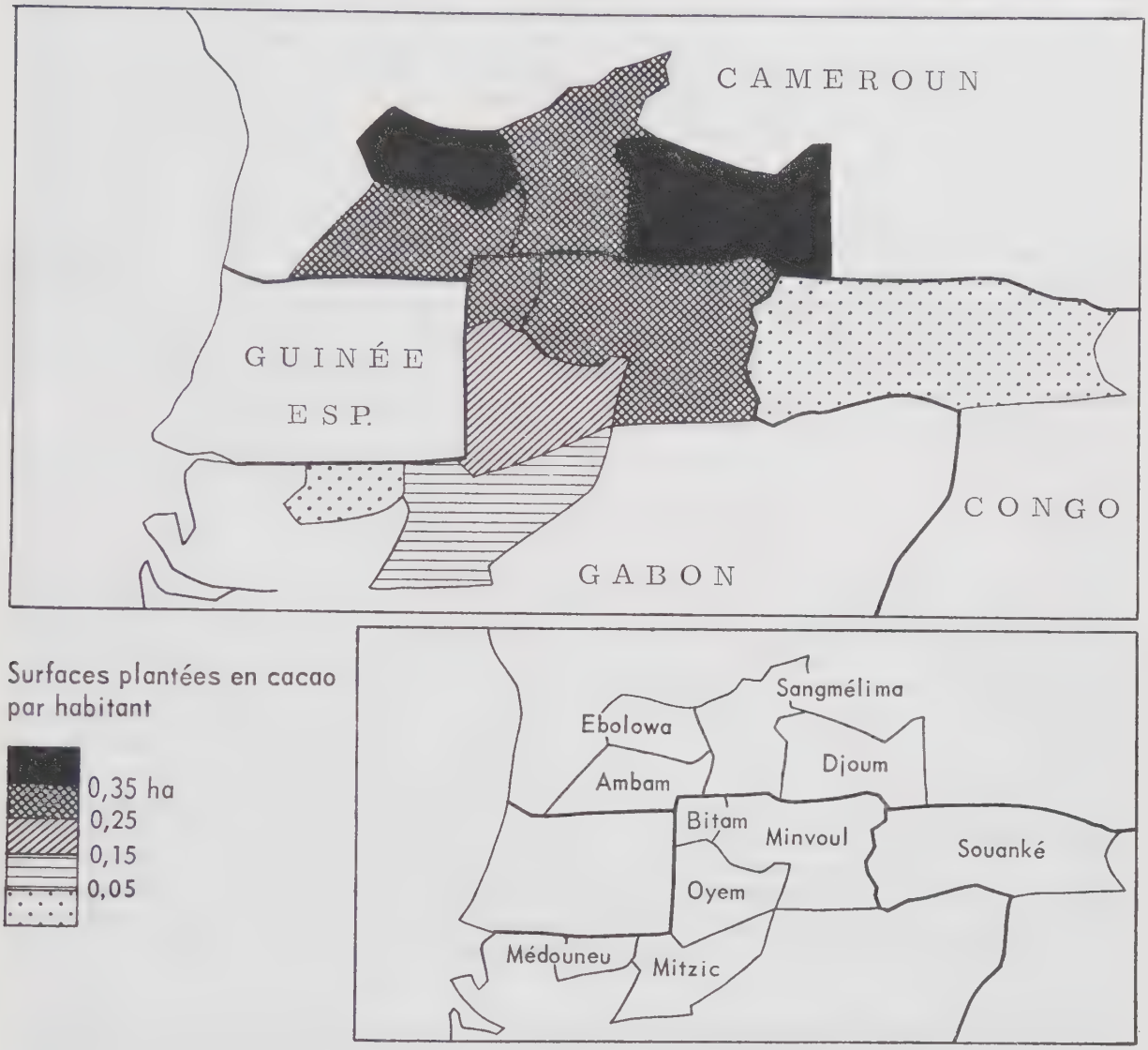

jusqu'à celle qui consiste, pour une société rurale, à assumer totalement l'innovation proposée, en l'incorporant à son propre système de valeurs. Dans son enquête auprès des planteurs du Cameroun, J. Binet a noté des réponses qui illustrent parfaitement cette seconde attitude : « il serait honteux de ne pas en avoir » (de plantation) ; de quelqu'un qui ne possède pas d'arbres, « on dit qu'il est fou »[1]. Cette façon dont le milieu social prend à son compte l'économie cacaoyère, dédouanée en quelque sorte de ses origines coloniales, va jusqu'à l'exhibitionnisme, et la mode s'est répandue autour d'Ebolowa « de clouer à la porte de la case, bien en vue de la route, le nom du propriétaire et le nombre de ses cacaoyers ». Dans l'intervalle des comportements extrêmes, il y a place pour bien des nuances : soumission résignée aux initiatives de l'autorité, acceptation sans plus, exécution

1956.) H. Raulin (1962) a rappelé récemment cet épisode, et le renversement qui suivit, en les situant dans une étude plus générale des « réactions » que montrent les cultivateurs tropicaux « devant les techniques nouvelles qui s'offrent à eux, soit qu'on les leur propose, soit qu'elles se présentent à eux par simple contact ».

1. J. Binet, *Budgets familiaux...*, p. 60.

pleinement consentie, ardeur poussant aux initiatives personnelles... Dans le cas d'une culture commerciale qui « prend », l'attitude évolue progressivement, passe de l'opposition ou du scepticisme initial à une collaboration active avec les pouvoirs publics et les services techniques.

Mais cette évolution favorable dépend de plusieurs conditions. Il faut d'abord que les villageois aient envie de gagner de l'argent. Ce qui pose la vaste question des « pulsions », des besoins à faire naître dans des sociétés organisées pour vivre en économie fermée. Mais cette étape, nous savons que les Fang l'avaient depuis longtemps franchie, bien avant le cacao. Les ruraux, en second lieu, ne se contentent pas de promesses. Avant de s'engager à fond, ils veulent être sûrs que la culture proposée leur rapportera, et que la récolte sera payée en proportion du travail. L'expérience seule peut leur apporter cette certitude : la leur propre, ou celle des voisins. Pour finir, le succès d'une spéculation commerciale est lié à sa bonne insertion dans l'organisation préexistante. C'est au prix de tâtonnements répétés qu'une nouveauté finit par trouver sa place exacte dans le système agricole, qu'un juste équilibre est trouvé dans le partage du temps et de l'espace disponibles. De même, l'intégration d'une culture au milieu social villageois pose toujours des problèmes plus ou moins délicats, notamment de répartition des tâches et des revenus, qui ne peuvent être réglés d'emblée, et nécessitent dans chaque cas une solution particulière.

Dans ce processus évolutif complexe, se développant sur des plans parallèles, dont dépend l'essor d'une production, les premiers pas sont les plus difficiles. De là l'importance capitale de la phase que l'on peut dire « d'amorçage ». Une aide extérieure, correctement pensée et dosée, apportée sous une forme assimilable, peut aider une population d'agriculteurs à franchir ce premier obstacle. Certaines résistances, quand elles ne tiennent pas à la nature profonde des choses, cèdent à une dose plus ou moins forte d'autorité, appliquée sous une forme directe ou indirecte. Mais rien n'exerce autant d'effet que le spectacle et l'exemple d'une communauté voisine, qui s'est trouvée devant les mêmes difficultés et les a résolues. C'est, globablement, une incitation à aller de l'avant. Mais c'est aussi la possibilité d'imiter, et de copier dans le détail. Qu'il s'agisse des recettes techniques ou des formules de vie sociale, l'adaptation et la mise au point réalisées initialement en un point, souvent au prix de dures expériences, se propagent ensuite à la ronde, et de proche en proche ouvrent un raccourci à d'autres populations qui s'engagent dans la même voie.

Ce schéma théorique s'applique au Woleu-Ntem. C'est parce qu'ils voyaient faire leurs voisins du Cameroun, de l'autre côté de la Kyé ou du Ntem, que les gens de Bitam ont accueilli avec faveur les premières initiatives de l'administration, que certains semblent les avoir même devancées[1]. A la même époque, les villageois d'Oyem se montraient nettement plus réticents ; il a fallu, pour les convaincre, le spectacle de leurs compatriotes en train de s'enrichir, et d'enchérir à leurs dépens sur le taux des dots. Aujourd'hui, le branle est partout donné, mais Oyem a perdu

1. C'est exactement la même raison qui a permis au cacao de « prendre » à Souanké (Congo), où quelques initiatives individuelles, comme au Woleu-Ntem, avaient précédé la « propagande » administrative, dans le cadre du « paysannat ». Mais ici, contrairement à ce qui se passe même dans le sud du Woleu-Ntem, la production est difficile à évacuer. Aucune route ne mène au Cameroun : rien qu'une piste, dont les riverains les plus proches de la frontière portent eux-mêmes leurs charges aux centres d'achat congolais. Le plus économique est de charger le cacao à Fort-Soufflay, d'où il descend par eau vers Ouesso, puis Brazzaville. Mais le Djah n'est navigable jusqu'à Fort-Soufflay que du 15 juin au 15 décembre. Or la principale récolte se fait en décembre-janvier. Pas question de la stocker sur place : le climat est si humide qu'il suffit de deux-trois mois pour faire moisir les amandes. On a donc le choix entre embarquer le cacao sur des chaloupes, et le transborder à Moloundou, ou utiliser la route. Mais celle-ci est longue (280 km de Sembé, qui est la plaque tournante, à Ouesso), médiocre et toute en montagnes russes ; dangereuse en plus, à une époque où il pleut beaucoup. Le transport, dans ces conditions, revient à 35 à 40 francs la tonne kilométrique. En y ajoutant le fret fluvial jusqu'à Brazzaville, et ferroviaire de Brazzaville à Pointe-Noire, il ne resterait plus grand-chose pour les producteurs en période de cours déprimés, sans la subvention accordée par les autorités. Les commerçants eux-mêmes se sont désintéressés d'un trafic aussi acrobatique, et c'est sur le C.C.R., l'ancienne Société de Prévoyance, que sont retombés les frais et les aléas de l'évacuation. Des cinq camions affectés à ce transport, quatre ont été gravement accidentés en l'espace de quelques mois. Les producteurs se sont retrouvés avec une récolte sur les bras, en train de moisir, et dont ils se sont débarrassés avant de savoir qu'on la leur paierait. D'où leur désenchantement, succédant à l'enthousiasme suscité par les premières ventes, quand tous déclaraient à J.-F. Vincent vouloir augmenter leur plantation (« jusqu'à la mort », ajoutaient certains). (1961, p. 55.) Rien d'irrémédiable en tout cela. De gros crédits étaient utilisés en 1963-1964 à améliorer la liaison routière, en la dotant en particulier de ponts « en dur ». Mais, par comparaison, on se rend compte à quel point le Woleu-Ntem s'est trouvé géographiquement favorisé.

dix ans sur Bitam, et Mitzic dix ans sur Oyem. La lenteur de cette propagation s'explique au moins en partie par le caractère de la culture, et le long hiatus qu'il implique entre l'effort initial et les premiers résultats tangibles. Ni à Oyem, ni a fortiori à Mitzic, le retard pris n'a pu être comblé, car pendant ce temps, à Bitam et à Minvoul, la production continuait d'augmenter. En valeur absolue, l'écart s'est même accru. Des 240 t de cacao obtenues « à bout de bras » par l'administration dans le district d'Oyem, en 1936, on est passé en 1954 à 660 t. Mais dans le même temps, la production de Bitam-Minvoul s'est haussée de 760 t à plus de 1 800 t.

Même dans les districts-frontière, cependant, la production par habitant reste inférieure d'un bon tiers à celle de la zone cacaoyère du Cameroun. Devons-nous, là encore, incriminer simplement les années perdues, le retard pris au début par rapport à la région mitoyenne ? Dès 1922, 150 t de cacao quittaient la circonscription d'Ebolowa. Les expéditions sont passées à 800 t en 1926, 2 500 t en 1930, et les 6 000 t ont été atteintes vers 1932[1]. Par rapport à Bitam-Minvoul, ces chiffres font apparaître une avance d'une quinzaine d'années[2]. Faut-il s'attendre, en conséquence, à voir la courbe de production du Woleu-Ntem continuer à s'élever dans les années qui viennent jusqu'aux 100 et quelques kilogrammes par habitant qui, au niveau technique actuel, semblent constituer une sorte de plafond, en l'absence de toute immigration de main-d'œuvre ? Les faits, à cet égard, parlent différemment selon que l'on considère les surfaces plantées, ou les rendements obtenus.

b) L'extension régulière des surfaces.

Les plantations du Woleu-Ntem sont passées, en gros, par trois phases d'extension. La mobilisation initiale remonte, on l'a vu, aux années 1925 à 1933. Tout repose alors sur l'administration locale. Chefs de poste et fonctionnaires des services agricoles se dépensent pour intéresser les villageois à la nouvelle forme de production. Sauf dans une certaine mesure à Bitam, ils n'y réussissent guère, et le cacao reste à ce stade une culture imposée. Chaque village reçoit « l'ordre » de s'y « adonner »[3]. A Oyem, le « chef de subdivision... prescrit aux villages de planter 2 000 pieds de cacaoyers d'un seul tenant, quitte à appliquer à ces plantations le principe de la communauté »[4]. A Bitam, le conducteur des travaux agricoles réunit les jeunes gens pour leur apprendre à entretenir et récolter correctement. Bien que le cœur n'y soit pas, vaille que vaille, des résultats sont obtenus. La production démarre et une structure commerciale se met en place.

Quand les premières cacaoyères commencent à fructifier, peu après 1930, et que les routes entrent en service, les cours du cacao, malencontreusement, restent déprimés par la crise économique. En 1935, les villageois ne perçoivent encore qu'un prix moyen de 0,75 franc le kilogramme. L'année d'après, les conditions s'améliorent : le cacao se paie 1,75 franc à Mitzic, 3 francs à Bitam. Des hauts et des bas se succèdent ensuite jusqu'à la guerre. Dans le nord du Woleu-Ntem, les villageois se mettent à s'intéresser sérieusement à une culture qui est en train de faire ses preuves ; une mentalité de « planteurs » fait son apparition. Même à Oyem, les préventions du début reculent. On note alors une première extension spontanée des cacaoyères. Mais la partie n'est pas partout gagnée. A Mitzic, en 1936 et 1937, « les indigènes, plus arriérés que dans les autres subdivisions », profitent de ce que le chef de subdivision est accaparé par les travaux routiers « pour abandonner

---

1. Ces chiffres englobent la production des subdivisions de Sangmélima et de Djoum, constituées depuis lors en une circonscription distincte.

2. Dans la « zone cacaoyère centrale du Cameroun » (départements du Nyong et Sanaga, du Ntem, et du Dja et Lobo), 1,1 % des plantations datent (premier établissement) d'avant 1918 ; 5,2% des années 1918 à 1920 ; 9,8 % des années 1921 à 1926. (Marticou, *Les structures agricoles...*, p. 52.) La proportion des plantations anciennes est particulièrement élevée dans le Ntem (Ebolowa) où les deux tiers des plantations actuelles existaient déjà en 1938, tandis que dans les deux autres départements cette proportion n'est atteinte qu'en 1944. (*Ibid.*, p. 51.) C'est donc dans le Ntem « que l'extension de la culture du cacaoyer est la plus ancienne. Les surfaces qui y sont consacrées sont, par famille, plus importantes en moyenne dans ce département que dans les autres, qui présentent des zones d'extension récentes (arrondissements de Nanga-Eboko et de Djoum) ou convenant mal à cette culture, notamment les savanes bordant des deux côtés le lit de la Sanaga ». (*Ibid.*, p. 13.)

3. Circonscription de l'Okano, rapport pour le 2e trim. 1931.

4. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 2e trim. 1933.

l'entretien de leurs cacaoyers, et même, dans quelques villages, les couper »[1]. Ailleurs, la guerre ne tarde pas à interrompre l'effort.

A partir de 1944-1945, les cacaoyères de cette deuxième période entrent en pleine production. Les tonnages à l'exportation s'en ressentent. Peu après, les cours mondiaux du cacao se mettent à grimper. Sur place, des hausses particulièrement fortes sont enregistrées en 1947, 1950 et 1954. Encore inférieur à 4 francs en 1945 et 1946, le prix d'achat local dépasse 150 francs en juin 1954. Pour le vendeur, l'amélioration est en grande partie réelle. La monnaie se déprécie, mais après 1948 seule une fraction de la hausse est épongée. Simultanément les marchandises reviennent dans les boutiques, et la concurrence se rétablit au bénéfice de la clientèle. Les profits qu'ils réalisent incitent alors les planteurs à un nouvel effort, et ceux qui n'ont pas de plantations à les imiter. Ceci se traduit par une troisième phase, entièrement spontanée, d'expansion des surfaces.

Nous disposons cette fois de chiffres. Se fondant sur un recensement presque exhaustif des parcelles dans le district d'Oyem, et ailleurs sur des sondages, les services agricoles estimaient en 1955 à 12 370 ha l'étendue des plantations du Woleu-Ntem, dont 2 920 non encore productifs[2]. Sur la base des chiffres recueillis lors de l' « enquête agricole » de 1960, la surface complantée atteignait à cette date 17 500 ha[3]. La proportion relativement élevée des jeunes arbres témoigne de l'effort accompli ces dernières années[4]. Le développement de la production paraît assuré. A y regarder de plus près, on en est moins certain. A Bitam et Minvoul, d'où sortent les plus gros tonnages, les cacaoyères non entrées en rapport ne s'inscrivaient en 1955 que pour 20 % du total[5]. Or il ne s'agissait pas d'un gain net, car les arbres cessent de produire au bout de 25 à 30 ans, et pour les plus anciennes plantations, remontant aux environs de 1925, cette échéance menait précisément entre 1950 et 1955. A fortiori, les plantations de ces toutes dernières années doivent-elles être regardées, dans les districts du nord, en partie comme un simple renouvellement. A Oyem, où les cacaoyères en rapport ont un âge moyen plus bas, avec une proportion supérieure de plantations non encore productives (25 % en 1955), les surfaces progressent certainement davantage[6]. L'accroissement est encore plus marqué à Mitzic (45 % de jeunes cacaoyères) et à Médouneu. L'impression d'ensemble est que les plantations continuent à se développer mais qu'il risque de n'en être plus ainsi dans quelques années, si les exploitants du Woleu-Ntem continuent de planter au rythme actuel. Gardons-nous cependant de conclusions trop abruptes. Mme J.-F. Vincent a eu raison de souligner, dans son étude consacrée aux planteurs de Souanké, combien fragiles sont les données numériques réunies à l'occasion de brefs passages d'enquêteurs sur le terrain[7].

---

1. Département du Woleu-Ntem, rapport économique, 1936, 2e semestre.
2. Le Guével, 1955.
3. L'enquête statistique ne donne que le total pour le Gabon : 22 282 ha, les plantations mixtes cacaoyers / caféiers étant incluses dans ce chiffre au prorata du pourcentage des cacaoyers. (Bidaut, 1961, p. 30.) La surface que nous proposons pour le Woleu-Ntem est obtenue par extrapolation, en ventilant ce total entre les différentes régions concernées — en plus du Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo (Koulamoutou) et l'Estuaire — conformément aux estimations antérieures des services agricoles, telles qu'elles figurent dans un document émanant du B.D.P.A. (Cruiziat, Gaudefroy-Demombynes et Magnen, 1961, t. I, p. 21.)
4. La ventilation par « année de plantation » donne :

— 2 % de cacaoyères établies l'année de l'enquête (1960) ;
— 40 % remontant aux années 1955 à 1959 ;
— 21 % — — 1950 à 1954 ;
— 13 % — — 1945 à 1949 ;
— 4 % — — 1940 à 1944 ;
— 20 % établies antérieurement à 1940. (Bidaut, 1961, p. 34.)

Ces pourcentages, se rapportant aux surfaces plantées, ont été calculés pour l'ensemble du Gabon. Au Woleu-Ntem, il y a proportionnellement moins de jeunes plantations. Les cacaoyères des autres régions ont toutes été créées, en effet, postérieurement à 1950, et viennent gonfler en conséquence les dernières « classes d'âge » de la pyramide. De leur côté, les estimations des services agricoles faisaient état, en 1960, d'environ 25 % de plantations non encore en rapport (c'est-à-dire, en principe, âgées de moins de sept années), au Woleu-Ntem.

5. En 1959, selon les chiffres figurant dans le rapport annuel du secteur agricole local, la proportion s'élevait à 31 % sur Bitam, et 4,5 % seulement sur Minvoul.
6. 36,4 % de jeunes plantations en 1959, d'après la même source.
7. Les planteurs, écrit Mme Vincent, « répugnent à laisser compter les jeunes pieds âgés de moins de trois ans : ' ils ne produisent pas, donc ils n'existent pas '. C'est seulement lorsque leurs arbres commencent à donner des cabosses qu'ils les indiquent aux enquêteurs. Enfin certains planteurs, parce qu'ils n'aiment pas voir

Sous cette réserve, et compte tenu des plantations à remplacer, on assisterait, somme toute, à une sorte d'essoufflement dans l'extension des cacaoyères. Les Fang ne relâchent pas à proprement parler leur effort. Mais ils ne paraissent pas le redoubler comme auraient pu les y inciter les cours élevés atteints par le cacao à partir de 1954[1]. On est loin, au Woleu-Ntem, de cette « psychose d'extension systématique annuelle » notée par G. Rougerie au Sanwi[2]. Les planteurs du Woleu-Ntem ne miseraient-ils pas sur le café, au prix d'une certaine désaffection à l'endroit des cacaoyères ? « Au Woleu-Ntem », estimait en 1959 le Service d'agriculture du Gabon, « les surfaces plantées [de caféiers] s'accroissent constamment au détriment du cacaoyer. Fin 1956, on comptait 1 700 ha et il a été planté 500 ha en 1957 et 400 ha en 1958. Les extensions de 1959 seront de cet ordre. Le café se vendant, quelle que soit la qualité, 180 francs en Guinée espagnole, on s'explique facilement les raisons de cet engouement »[3]. L'enquête statistique de 1960 a confirmé ces données : un tiers de plantations jeunes, deux tiers de plantations en rapport, ce qui montre bien la vogue du caféier, surtout si l'on admet qu'il entre en production une ou deux années plus tôt que le cacaoyer[4]. Mais la moitié des jeunes caféières du Woleu-Ntem se trouve à Médouneu-Mitzic, et les quelque 500 ha répartis sur les trois districts gros producteurs de cacao n'y constituent, en valeur absolue, qu'un minime appoint au développement des cultures arbustives en général, face à plus de 10 000 ha de cacaoyères adultes.

Les techniciens des services agricoles estiment à un hectare environ, dans les conditions locales, les « possibilités d'entretien pour un homme », en fait de plantations[5]. A ce compte, les quelque 20 000 ha que couvrent à l'heure actuelle ces dernières (caféières comprises) ne constituent pas un plafond, pour une population masculine adulte approchant de 25 000 personnes. Mais on n'en est plus tellement loin. A Oyem, où vivent près de la moitié des habitants, il reste une bonne marge. A Bitam, en revanche, et surtout à Minvoul, où dès 1959 l'étendue des cacaoyères en production était estimée à plus de 3 000 ha pour 4 200 hommes, la saturation serait en vue. Cette façon d'expliquer le faible accroissement des surfaces plantées, en comparaison d'autres régions, est d'autant plus séduisante qu'effectivement c'est à Minvoul qu'il y a le moins de jeunes cacaoyères. Mais doit-on réellement accepter le chiffre d'un hectare, comme le maximum dont puisse s'occuper un planteur ? Ce n'est assurément pas le cas en Côte d'Ivoire : dans le secteur ayant fait l'objet de l'enquête statistique déjà citée, les 4,94 personnes actives (manœuvres compris) dont se compose en moyenne une cellule d'exploitation disposent de 6,6 ha de plantations, dont 5 en rapport, soit un hectare par personne active, homme ou femme, et bien davantage si l'on ne tient compte que des hommes[6]. Dans le centre-ouest de la forêt ivoirienne, « la plantation de 3 à 4 ha est la taille

---

leurs noms et propriétés mis noir sur blanc, préfèrent rester ignorés et il est impossible à un enquêteur demeurant deux jours au maximum dans un village de découvrir par lui-même la présence de ces cacaoyères. On peut donc avancer que ces recensements sous-estiment et le nombre d'arbres et le nombre des planteurs ». (1961, p. 54.)

1. Au cours du second trimestre de 1954, le cours du cacao, qualité courante, nu-bascule Douala, s'est élevé à 394 francs métropolitains, et certains achats ont été faits, durant cette période, au Woleu-Ntem, à plus de 150 francs CFA le kilogramme. Les prix devaient retomber l'année suivante, et le cours de clôture de la campagne, au début de 1956, s'établir à 45 francs CFA seulement. Mais à nouveau, du dernier trimestre de 1957 à janvier 1960, la valeur du cacao à Bitam est demeurée constamment supérieure à 100 francs CFA, avec une pointe à plus de 150 (mai-août 1957).

2. 1957, p. 105. Dans le premier secteur de la Côte d'Ivoire, d'après l'enquête statistique de 1957-1958, chaque exploitant défrichait à cette époque 0,5 ha en moyenne par an, pour étendre ses plantations.

3. En mars 1956, le cours d'achat théorique du café à Bitam pouvait être évalué, à partir du cours de Douala, à 81,40 francs, compte tenu d'une perte d'usinage moyenne de 8 %. A la même époque, un fonctionnaire de l'administration du Gabon voyait à Ebebiyin (Guinée) un commerçant espagnol verser « en véritables francs CFA » et « sans difficulté aucune » la somme de 1 750 francs pour 10 kg de café non trié. Sur place, au Woleu-Ntem, les intermédiaires haoussa offraient 110-120 francs.

4. Selon la même source, « le remplacement des manquants », dans les vieilles plantations de cacaoyers, s'est souvent fait, ces dernières années, avec de jeunes plants de caféiers. D'où la fréquence, au Woleu-Ntem, des plantations mixtes associant en moyenne 70 % de cacaoyers à 30 % de caféiers. La faveur accordée à ces derniers s'expliquerait aussi par le fait que « les jeunes cacaoyers se trouvent beaucoup plus difficilement [que les plants de caféiers, libéralement fournis par le Service de l'agriculture], et exigent de la part du planteur la création d'une pépinière », qu'ils sont d'autre part « très fragiles et demandent beaucoup de soins dans leurs manipulations ». (Bidaut, 1961, p. 33-34.)

5. Le Guével, 1955.

6. Causse et Gauthier, 1959.

optimum de la petite plantation familiale, étant entendu que dans la famille de 3 à 4 personnes, qui est le type dominant ici, un seul homme peut contribuer à l'entretien et à l'extension des cultures industrielles »[1]. Avec un manœuvre en plus, ou quand le fils aîné a grandi, la plantation atteint aisément 5 à 6 ha. Quant aux unités de production plus importantes, « il apparaît qu'un manœuvre suffit pour entretenir 2 ha et étendre la superficie »[2]. Au Cameroun enfin, ce n'est pas à un hectare par planteur, comme au Woleu-Ntem, mais à un hectare environ par adulte, homme ou femme, consacrant « toute son activité à l'agriculture », que sont estimées les possibilités pratiques, dans la « zone cacaoyère centrale » ; l'exploitation moyenne du département du Ntem, recevant le travail de 2,5 personnes actives (le planteur et son épouse, ou ses épouses), comprend 204 a de plantations, auxquels s'ajoutent 64 a de « plantations mixtes », associant cultures vivrières et jeunes cacaoyers[3]. Le milieu naturel, ni les techniques mises en œuvre n'offrant de différence notable, ces superficies paraissent à la portée des producteurs du Woleu-Ntem.

N'y aurait-il pas, cependant, dans le système de production des villageois fang, des particularités propres à réduire le temps disponible, une fois les besoins élémentaires satisfaits, pour les cultures marchandes ? Une circonstance paraît effectivement de nature à obérer la capacité de travail susceptible d'être appliquée aux plantations : le redoublement annuel des cultures vivrières. Surtout si l'on considère que dans le système agricole fang toute culture suppose un défrichage préalable, à la différence d'autres cultivateurs qui n'abandonnent un champ qu'après plusieurs années d'exploitation ininterrompue. Mais sont-ce bien là des inconvénients ? Les cacaoyers sont mis en place en octobre-novembre, en même temps que les champs d' « oyoné », sur les défrichements de la période sèche estivale. Le fait qu'il existe une deuxième génération annuelle de cultures, démarrant à « essep », n'a-t-il pas pour effet de soulager la presse, à l'époque critique où champs vivriers et cultures arbustives entrent en concurrence pour le temps mesuré dont disposent les agriculteurs ? Quant au lourd travail effectivement requis par le défrichage, il sert à deux fins : « on avait déjà remarqué au Cameroun que les planteurs préféraient créer leurs plantations de cacao à partir des défrichements qui terminaient leur carrière en tant que champs vivriers. Les plantes vivrières (plantain) servent de couverture aux jeunes arbustes pendant les deux premières années. Cette méthode se retrouve au Woleu-Ntem », où « l'habitude prise d'associer les jeunes cacaoyers aux plantes vivrières » s'étend même « aux plantations plus anciennes » : 57 % des parcelles visitées par l'enquête statistique montraient une telle juxtaposition[4]. En revanche, le partage traditionnel des tâches entre les sexes, qui fait retomber sur les femmes, pour l'essentiel, la charge des cultures alimentaires, laisse les hommes particulièrement libres de s'occuper de leurs plantations[5]. Il est

1. Raulin, 1957, p. 19.
2. *Ibid.*, p. 22.
3. Marticou, *Les structures agricoles...*, p. 9, 10 et 18. A ce niveau, l'emploi du temps des planteurs approche de la saturation, pendant les trois mois que dure « la pointe de production », « de la première quinzaine d'octobre à la première quinzaine de janvier ». De là, pour une part, « l'incontestable stagnation de la production cacaoyère », depuis une dizaine d'années. (*Ibid.*, p. 48.)
4. Bidaut, 1961, p. 33 et 36. C'est ainsi que l'on procède également en Afrique occidentale, notamment au Ghana et en Côte d'Ivoire. Au Ghana, le « système huza » de colonisation cacaoyère comporte une première phase où les jeunes arbres s'associent aux cultures vivrières : à ce stade, les terres sont dites « whem » ; plus tard, couvertes d'arbres en rapport, elles sont appelées « nmonya », et cette différence correspond également à un décalage entre les générations de planteurs. (Field, 1943.) Chez les Agni étudiés par G. Rougerie, les « fronts » de défrichement sont un « fouillis de plantes potagères, de bananiers et de plantes à tubercules, à quoi se sont surajoutés caféiers ou cacaoyers... L'année suivante, seuls subsistent caféiers ou cacaoyers et bananiers ». C'est le stade des « plantations infantiles ». Quant aux « plantations adultes », elles sont « constituées de caféraies et aussi de cacaoyères, largement couvertes par un étage supérieur formé par les cimes abondantes des palmiers à huile ». (1957, p. 104 et 199.) Cependant « l'association des potagères aux jeunes implantations » a cessé d'être « la règle absolue ». Dans le nouveau domaine cacaoyer de Souanké, au Congo, la dissociation, par contre, est de règle, entre les champs vivriers, qui sont l'affaire des femmes, et les plantations des hommes ; tout ce que font ces derniers, c'est d'ajouter « quelques pieds de bananiers qui contribuent à ombrager les jeunes plants », mais ces « bananiers de cacao » sont « beaucoup plus espacés que ceux des plantations féminines ». (Vincent, 1961, p. 51.) Nous nous demandons si, au Woleu-Ntem également, les deux catégories de cultures n'ont pas commencé par être séparées, avant de se combiner.
5. J.-F. Vincent a fait la même constatation chez les Bakouélé et les Dzem de Souanké : « l'homme était chasseur et ' défricheur ', la femme seule était cultivatrice. Le cacao a converti le chasseur en agriculteur à temps complet : la balance entre travaux des hommes et travaux des femmes est, grâce au cacao, en train de se rétablir». (*Ibid.*, p. 49.)

vrai qu'il s'agit d'un trait assez général dans la forêt africaine. Mais pas toujours à ce point marqué : les planteurs agni de Côte d'Ivoire ne se contentent pas d'abattre la forêt ; c'est à eux qu'incombe, en plus, la confection des buttes sur les champs qui porteront des ignames. Seuls manquent véritablement de temps, en définitive, et autant que l'on puisse en juger en l'absence de toute enquête rigoureuse sur l'emploi du temps des villageois, les planteurs appartenant à la catégorie des « gros » et des moyens producteurs. Contraints de recourir à une main-d'œuvre extérieure à la famille au sens restreint, difficile à trouver dans une région placée à l'écart des migrations du travail, ils ont déjà beaucoup de mal à assurer l'entretien courant et la récolte. Mais la masse des ruraux ne semble pas, et de loin, consacrer au cacao tout le temps qu'elle pourrait.

Le fait peut surprendre, alors que nous avons insisté sur cette quête des richesses qui caractérisait la société fang dans son état ancien : le cacao ne se présente-t-il pas comme le substitut, le relais des produits de traite, recherchés et vendus il n'y a pas si longtemps avec un tel acharnement ? Qu'y a-t-il donc derrière cette semi-abstention ? Pour une part, sans doute, un sentiment de frustration vis-à-vis des intermédiaires commerciaux, soupçonnés d'accaparer le plus clair des profits. Avec, à la clef, le refus plus ou moins conscient de se prêter au jeu. Il a suffi de peu, parfois, pour faire éclater une mauvaise humeur significative et, nous le verrons, pas tellement injustifiée. Au cours de la campagne 1948-1949, une grève des acheteurs fut immédiatement suivie, après le rajustement des prix en baisse, d'une grève des producteurs. Les achats cessèrent pendant un mois, et plusieurs centaines de tonnes de cacao se perdirent. Cet épisode n'est pas sans rappeler, en petit, l'abstention spectaculaire des planteurs de Gold Coast, à la veille de la dernière guerre, en réponse aux accords d'oligopole contractés par les principales sociétés commerciales[1].

Venus plus tard que d'autres à l'agriculture marchande, les producteurs gabonais sont particulièrement déroutés par les continuelles variations du prix qui leur est offert. On sait que le marché du cacao est sujet à des fluctuations d'une singulière ampleur[2]. Aux hausses et aux baisses de caractère cyclique se superposent, au cours d'une même campagne, des sautes brusques d'origine spéculative. Ces changements affolent les villageois, et dérèglent les mécanismes de commercialisation. Les hausses ne soulèvent évidemment pas de protestations ; mais en cas de baisse, les vendeurs soupçonnent immédiatement une manœuvre déloyale, et ne veulent plus d'un prix qui les eût satisfaits si le marché s'y était tenu[3]. Pendant la guerre, le cacao gabonais était vendu en bloc à la Grande-Bretagne, sous contrôle gouvernemental, dans le cadre d'une économie de guerre où la spéculation n'avait pas de place ; les autorités purent fixer un prix de campagne, valable pour toute une période annuelle de production. Cette situation s'est prolongée, après la guerre, pendant plusieurs années, à ceci près que le gros des expéditions se fit de nouveau sur la France. Mais la campagne 1949-1950 a vu céder les barrières, sous la double pesée des intérêts commerciaux pressés de s'affranchir des contrôles dirigistes, et des producteurs voulant profiter intégralement de la hausse des cours mondiaux. Les années suivantes, le marché local s'est trouvé de nouveau en proie à des fluctuations désordonnées. En 1953-1954, par exemple, les achats débutèrent en octobre à 76-78 francs le kilogramme ; les prix ont grimpé ensuite pour plafonner au mois de juin suivant entre 150 et 175 francs, et retomber à 110 en fin de campagne. Des sautes d'une telle ampleur ôtaient toute sécurité au producteur et, lui donnant l'impression d'être livré sans défense à des forces qui le dépassaient, ne pouvaient que l'inciter au fatalisme et à l'abstention. A cet état de choses, il a été mis fin par un arrêté de juillet 1960, fixant un « prix unique de campagne garanti par la Caisse » de stabilisation du cacao du Gabon, héritière de celle qui avait fonctionné antérieurement dans le cadre de l'A.E.F. Mais cet organisme a joué de malchance : à peine eût-il le temps d'écrêter le prix de marché, que celui-ci se repliait, passant sur place (« nu-bascule Bitam ») de 119,50 francs en octobre 1959 à 92,80 francs le 1er octobre 1960, et 75 francs dans la première quinzaine de janvier 1961. Au cours d'achat de 90 francs CFA, fixé pour le campagne 1960-1961,

1. Cf. l'ouvrage capital de BAUER, 1954.
2. Voir : *Instabilité des marchés d'exportation des pays insuffisamment développés*, 1952.
3. A Souanké, de même, « ces fluctuations remplissaient les paysans de méfiance et d'inquiétude, car ils s'imaginaient, ignorant les mécanismes du marché international, qu'il existait quelque part une personne s'enrichissant à leurs dépens ». (VINCENT, 1961, p. 72.) Se trompaient-ils tellement ?

les planteurs ont bénéficié d'un large soutien. Dès la campagne intermédiaire de 1961, le prix garanti a dû être rabaissé à 72 francs. A son tour, la valeur effective du cacao à Bitam, calculée selon les barèmes en vigueur, à partir du cours mondial, est descendue en dessous du nouveau prix de campagne, pour osciller tout au long de l'année 1962 entre 69 et 56 francs.

Nous ne croyons pourtant pas que la réserve des planteurs, devant une rémunération fluctuante et par moments nettement insuffisante, ait été le principal élément limitatif de leur esprit d'entreprise. Nous le verrions plutôt dans une sorte de divorce entre l'organisation sociale, héritée du passé, et tout ce que contient en puissance l'économie cacaoyère. Le cacao cristallise l'opposition des générations. A l'intérieur des « ndé bot », les segments de lignage, des adultes vieillissants sont les détenteurs de l'autorité familiale et les dépositaires de la tradition. Parés du prestige de l'âge, ils contrôlent l'emploi des revenus, la répartition des femmes et l'affectation des terres. En face d'eux, la masse des jeunes hommes représente le plus clair du potentiel de production. Mais l'initiative leur échappe et c'est sous l'égide des premiers que tendent à se développer les cultures arbustives. Ce schéma mène à des plantations relativement vastes, entre les mains des hommes importants. La main-d'œuvre est fournie par toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, sont placées sous leur coupe : épouses, fils et neveux, gendres ou futurs gendres. Voici par exemple, dans un village du district d'Oyem, un homme d'âge mûr, interrogé en 1961. Son père lui a laissé la charge d'une plantation familiale. Le fonds est divisé en autant de parcelles qu'il a d'hommes sous sa dépendance ; chacun entretient et récolte la sienne propre, mais l'argent des ventes est mis dans une caisse commune, dont l'ancien a la garde. Il existe de nombreuses plantations de ce type[1]. Ceux qui les administrent se défendent d'être guidés par un intérêt personnel. A les entendre, en échange du travail fourni, leurs aides familiaux reçoivent « tout ce qu'ils demandent », « tout ce dont ils ont besoin ». Le système n'en met pas moins, en fait, les jeunes hommes à la discrétion de leurs aînés ou de la génération antérieure. La tâche est accomplie avec réticence, plus ou moins bien, et de façon irrégulière. Il est fatal que fils et cadets veuillent une plantation à eux, dont personne ne puisse leur disputer le revenu, ou la libre disposition. Ces cacaoyères individuelles existent, elles sont même largement répandues. Mais il s'en faut que chaque adulte ait la sienne. A Oyem, voici quelques années, on comptait environ 4 000 plantations pour 9 000 hommes de tous âges, et rien ne dit que chacune ait eu un propriétaire différent[2]. L'enquête statistique de 1960 ne donne malheureusement pas le nombre des planteurs autonomes. Mais elle nous apprend que l' « exploitation moyenne » groupe au Woleu-Ntem 3,5 « actifs agricoles », au lieu de 3 à 3,2 dans le reste du Gabon. Ce tiers ou cette moitié d'adulte en plus trahit vraisemblablement l'existence de grosses cellules familiales, centrées sur une plantation commune. Des entraves, que l'on pressent, s'opposent à l'émancipation économique des éléments jeunes, ou la retardent. Leur temps n'est à eux qu'en partie : témoin ce jeune homme, trouvé en train de travailler sur la cacaoyère d'un de ses oncles ; à plusieurs heures de marche, sur un ancien emplacement de village, il devait également s'occuper d'arbres appartenant à son père ; la plantation qu'il avait lui-même entreprise passait en dernier. On tient, d'autre part, la génération qui monte par la terre. Compte tenu du droit d'usage que chaque famille conserve sur les emplacements qu'elle a défrichés, fût-ce il y a longtemps, les aspirants planteurs éprouvent ou craignent des difficultés au moment d'occuper une parcelle en la soustrayant au cycle normal des cultures et des jachères, auquel président les anciens. Ils ont, il est vrai, la ressource d'aller chercher un terrain près d'un site villageois abandonné. On les laisse faire, quitte à se moquer d'eux en cas d'échec. Mais si leur initiative est un succès, cette solution ne les met pas entièrement à l'abri d'une contestation foncière, dont les cacaoyers, plantés par leurs soins, sont en réalité l'enjeu[3]. Le célibat prolongé, auquel les vieux, qui ont l'argent et en profitent pour

1. Dont il convient de rapprocher cet autre, décrit au Cameroun, mais dont il y a probablement quelques exemples aussi au Woleu-Ntem : il s'agit d'exploitations dirigées par des « chefs coutumiers, polygames, autour de qui gravitent quelques serviteurs assimilés à la famille, qui vivent dans son entourage immédiat et travaillent aux champs ». (MARTICOU, *Les structures agricoles...*, p. 13.)

2. Chiffre emprunté à LE GUÉVEL, 1955.

3. Il reste la solution héroïque, à laquelle quelques-uns se sont résignés, consistant à établir une plantation en pleine forêt, au prix d'une dépense de travail considérable pour venir à bout des gros arbres, et dans des lieux d'accès difficile, mais à l'abri des revendications ultérieures.

monopoliser les épouses, contraignent ceux qui viennent après eux, achève de mettre les jeunes hommes en difficulté, pour des raisons qui seront détaillées plus loin. Seules les fortes personnalités, et ceux qu'un contact prolongé avec le monde extérieur (les anciens combattants, après la guerre ; les citadins de retour au village ; ces seigneurs que sont les clercs de boutique) a en quelque sorte libérés, échappent à ces sujétions, et vont de l'avant. Mais de toute façon, que les éléments les plus dynamiques se servent des cacaoyers comme instrument d'émancipation, ou que les hommes faits, forts de leur position sur le plan traditionnel de la société fang, utilisent les jeunes pour agrandir leurs plantations, le résultat n'est obtenu qu'au travers de tensions qui exercent une action retardatrice, et limitent en définitive les surfaces cultivées[1]. Telle est du moins l'interprétation qui nous paraît le mieux cadrer avec les faits. En tout ceci, rien de plus, sans doute, que l'inéluctable crise de croissance d'une société en transition vers les schémas d'organisation adaptés aux valeurs nouvelles ; mais une crise que seul le temps pourra dénouer. Dans l'immédiat, il y a peu d'espoir que l'on assiste à une extension spectaculaire des surfaces consacrées aux cultures arbustives. Du moins l'entrée en production des cacaoyères établies après 1950, qui vient de se traduire déjà par deux campagnes de plus de 3 000 t de cacao commercialisé, devrait-elle porter dans les prochaines années le niveau régulièrement atteint par les récoltes aux environs de 4 000 t. Encore faut-il que les rendements se maintiennent.

c) L'insuffisance flagrante des rendements.

En 1953-1954, année de récolte moyenne, le rapport des cacaoyers s'est établi dans le district d'Oyem, le seul où les surfaces fussent approximativement connues, à 230 kg /ha. Il se serait abaissé dans certains cas aux environs de 100 kg. Quant à celui « d'une plantation-type, âgée d'une quinzaine d'années, en très bon état sanitaire, bien entretenue », il « ne dépasse jamais 600 kg de cacao marchand à l'hectare »[2]. Les enquêtes statistiques, récemment organisées dans différents pays d'Afrique, nous ont accoutumé à des rendements très médiocres, sur les terres consacrées aux cultures de vente, et plus particulièrement aux cultures arbustives. Ainsi, pour le cacao de basse Côte d'Ivoire, les valeurs trouvées en 1956-1957 s'étageaient entre 156 et 349 kg /ha. Au Cameroun, « le rapport entre la production commercialisée et la surface plantée s'établit à 250 kg par hectare » de cacaoyère[3]. Ni au Ghana, ni en Nigéria, ni au Cameroun, les rendements constatés ne satisfont davantage les agronomes. Le Woleu-Ntem est donc loin de constituer une anomalie.

Le milieu naturel, propre à la région, ne saurait être mis en cause dans ce cas particulier. En dépit de la courte saison sèche annuelle, le cacaoyer, indiscutablement, y est à sa place. Sans doute les récoltes sont-elles influencées par les variations de la pluviosité, d'une année sur l'autre. En 1954, par exemple, aucune pluie ne s'est produite à Oyem entre le 28 juin et le 22 août. Du coup, les mois qui suivirent, la production fut inférieure d'un tiers aux résultats enregistrés un an auparavant. Une nouvelle période de sécheresse survint en juillet et août 1958 (5,3 mm en tout), avec cette circonstance aggravante qu'il n'était tombé, pendant les six premiers mois de l'année, que 655 mm : un déficit de 60 % par rapport à la normale[4]. Résultat : l'interversion des deux périodes habituelles de production. La « campagne principale » de 1958-1959 ne devait rapporter que 32 % du total annuel, contre 68 % pour la « campagne intermédiaire » de 1959, dont le succès ramena, en fin de compte, à peu de chose le manque à produire. A l'inverse, on a vu aussi, dans le passé, des pluies excessives porter préjudice au rendement des cacaoyers. Mais ces à-coups d'origine climatique ne sont aucunement l'apanage du Gabon septentrional.

---

1. Ces tensions expriment en dernière analyse le conflit qui s'élève entre le cacao, affaire individuelle comme nous l'avons souligné dans une première publication, et une organisation sociale héritée du passé, dans laquelle même les plus fortes personnalités tiraient leur prééminence de rapports collectifs. (Voir : Sautter, 1950.)
2. Le Guével, 1955.
3. Marticou, *Les structures agricoles...*, p. 44.
4. Il s'agissait, nous le rappelons, d'un phénomène météorologique de grande ampleur, beaucoup plus marqué encore sur les côtes méridionales du Gabon, où Mayumba fut l'épicentre de la sécheresse.

C'est aux hommes qu'incombe, exclusivement, le faible rendement des cacaoyères. Le choix du terrain, pour commencer, est souvent critiquable. Les planteurs ne recherchent pas en priorité les sols qui conviennent le mieux à la plante, mais les emplacements les plus proches de leur demeure ; car « si l'homme admet pour ses cultures vivrières entretenues par les femmes un éloignement de 3 à 4 km... il n'en est pas de même pour ses cacaoyères qu'il entretiendra personnellement »[1]. D'autre part, au lieu de défricher un coin fertile de vieille forêt, les Fang se sont contentés longtemps d'un recrû de quelques années, voire d'un terrain qui venait d'être cultivé, les cacaoyers se substituant à la jachère. A cet égard, les comportements semblent avoir heureusement évolué. Les villageois en sont venus à mettre en place ensemble, tout de suite après le défrichage, les cultures vivrières et les cacaoyers, faisant bénéficier ces derniers de la fertilité initiale en même temps que du travail de nettoyage exécuté plus tard par les femmes. Certains n'hésitent plus à s'en aller en pleine forêt, sur les pistes aujourd'hui désertées, à la recherche de terres meilleures qu'aux abords des routes. On a beaucoup reproché aux Fang, d'autre part, de planter trop serré. La densité, dans les plus anciennes cacaoyères, atteignait jusqu'à 3 000 pieds à l'hectare, et les arbres se développaient mal. L'écartement actuel, qui va de 2 à 3 m, reste inférieur aux « distances classiques de 3 à 4 m », mais il a l'avantage d'aider la plantation à se couvrir elle-même, et supprime « la sujétion du débroussement bi- ou tri-annuel »[2]. Les planteurs procèdent par semis directs, en poquets, mais, pour les mêmes raisons psychologiques qui les poussent à exagérer la densité, répugnent ensuite à l'indispensable démariage. Quand ils ne sont pas associés aux cultures vivrières, les jeunes plants ne tardent pas à disparaître dans une épaisse brousse de repousse. On ne les retrouve au bout de quelques mois, pour un premier nettoyage du sol alentour, qu'à l'aide de piquets de bois dur, hauts de 2 m, qui en marquent l'emplacement. Scandaleuse à première vue, cette « négligence » fait tout de même bénéficier les plantules de l'ombre protectrice d'un fouillis végétal[3]. Au total, les erreurs commises se tempèrent donc d'un empirisme valable, et les cacaoyères, telles que les Fang du Woleu-Ntem les établissent, pourraient et devraient rapporter infiniment plus qu'elles ne le font.

Faut-il donc incriminer les maladies dont elles sont la proie ? Pour ne citer que les plus graves, la « pourriture brune » se manifeste par la nécrose des cabosses, à tous leurs stades de développement, sous l'action d'un champignon, *Phytophtora palmivora*. Due au *Colletotrichum incarnatum*, et transmise par des piqûres de capsides, l'antrachnose attaque les jeunes rameaux, qui se dessèchent, et provoque une malformation des cabosses. Les pourridiés, enfin, détruisent jusqu'à 10 % des arbres et davantage, sur les plantations attaquées. Au total, champignons et insectes causent une perte de production estimée il y a quelques années à 60 %. Leurs atteintes n'en sont pas moins bénignes, en comparaison des ravages causés par le « swollen shoot » au Ghana. Et les dégâts que l'on déplore apparaissent dans une large mesure comme le symptôme d'un manque de soins et de travail sur les plantations. A condition d'enlever à temps le bois mort, de couper systématiquement les « branches chancrées », d'arracher les « cabosses malades ou pourries », puis de brûler le tout, les pertes sont limitées. Cette action prophylactique se réduit en somme à un entretien soigneux, que les planteurs seraient parfaitement capables d'assurer. Ils le devraient d'autant plus que, même bien portants, les cacaoyers que l'on ne taille pas, et entre lesquels le

---

1. Le Guével, 1955. Il est un cas, cependant, où les bons terrains sont à proximité : celui des emplacements délaissés par les villages, quand ils se reconstruisent un peu plus loin. Ce sont des emplacements de choix, d'abord pour les arachides, puis pour les bananiers, qui commencent par ombrager les jeunes cacaoyers, et survivent ensuite en bouquets dans les plantations adultes.

2. Les recherches expérimentales entreprises dans l'Ouest africain semblent justifier la façon de faire des planteurs : « Les cacaoyers deviennent productifs sensiblement plus tôt avec les petits espacements qu'avec les grands », en raison de « la trop grande intensité lumineuse qui nuit à la fructification lorsque le peuplement est trop peu dense (grands espacements) ». En définitive, « le rendement par arbre est supérieur pour les densités faibles, mais ne suffit pas pour égaler les rendements élevés... obtenus avec des plantations denses ». La « densité optima de plantation » irait, selon les variétés, de 2 000 sujets à l'hectare à 2 500 « au moins ». (Kowal, 1959.)

3. Une autre idée, qu'exprime J.-F. Vincent à propos des planteurs du Congo septentrional, mérite d'être creusée : si l'on en croit cet auteur, « une fois les jeunes plants obtenus, le planteur semble se désintéresser de sa cacaoyère pendant deux ans : c'est le test de survie... La troisième année, le planteur débrousse sa nouvelle cacaoyère, remplace les plants morts, et à partir de ce moment ne laisse plus grandir les herbes ». (1961, p. 50.)

sol n'est nettoyé que de loin en loin, rapportent moins. Or, à aucun moment, ni pour aucune opération, depuis le défrichage jusqu'au ramassage des cabosses, les plantations ne reçoivent la somme de travail dont elles auraient besoin[1]. D'où vient que leurs propriétaires se montrent si peu préoccupés de leur intérêt le plus évident ?

La négligence dont les possesseurs de cacaoyers font montre, et qui scandalise tellement les services agricoles régionaux, est loin d'être le seul fait du Woleu-Ntem. Un état de choses comparable s'observe dans la plupart des régions productrices de cacao ou de café, en Afrique tropicale, et même chez des planteurs aussi organisés que les Yorouba du sud-ouest de la Nigéria. Ne trouve-t-on partout que manque de soins, laisser-aller, apathie, incapacité de reconnaître son propre intérêt, et tout ce dont les colonisateurs avaient coutume d'accuser les producteurs africains ? Certains reproches ne sont peut-être pas entièrement sans fondement. Encore faut-il s'abstenir de tout jugement d'ordre éthique, et discerner clairement ce qui, dans l'ordre social, médical et alimentaire, vient affecter la santé et le vouloir des intéressés. Il faut aussi se représenter les choses sous une forme psychologiquement moins simpliste. Tenons compte, pour commencer, de l'incitation administrative durant la période écoulée. Au Woleu-Ntem, il a été plus facile de décider les villageois à planter, de leur infuser une énergie momentanée, que d'en obtenir l'effort soutenu dont dépend le bon état d'une cacaoyère. Même quand la décision est prise spontanément, comme cela a été de plus en plus le cas après la guerre, bien des planteurs préjugent de leurs forces à venir et de leur esprit de suite ; ils ont du mal, plus tard, à fournir un travail en rapport avec le coup de collier initial.

N'y aurait-il pas, aussi, dans le comportement incriminé, une part de réalisme ? Pour P. Gourou, raisonnant sur les observations faites au Nigéria, les producteurs n'ont pas tort d'étendre leurs plantations au-delà des possibilités de bon entretien ultérieur : la productivité individuelle, autrement dit la relation entre le temps dépensé et le volume de la récolte, est en effet moindre pour une petite plantation très soignée que pour une grande ne recevant qu'un minimum de travail[2]. Le raisonnement suppose, bien entendu, qu'il y ait des terres adéquates en réserve ; sans quoi, agrandir une plantation conduirait à utiliser des sols de moins en moins bons, et le rendement s'en ressentirait encore davantage. Mais cette restriction ne vaut pas pour le Woleu-Ntem. Dans les limites du temps que les planteurs fang acceptent de consacrer, globalement, à leurs arbres, ils ne font peut-être pas un si mauvais calcul en sacrifiant à la surface exploitée les façons culturales et le rendement. A ce point de vue aussi, leur comportement procéderait en partie d'un empirisme défendable[3]. Mais les maladies du cacaoyer, qui se sont multipliées depuis quelques années et, ravageant les plantations mal tenues, expliquent sans doute en partie la stagnation de la production entre 1950 et 1960, ont mis cet empirisme en défaut.

En présence de tant de cacaoyères pratiquement laissées à l'abandon, et qu'on ne se donne souvent même pas la peine de récolter, bien que les surfaces n'aient rien d'excessif, comment ne pas soupçonner en fin de compte, ayant fait la part des causes accidentelles[4], un empêchement de

---

1. Selon l'ingénieur agronome H. Marticou, dans les conditions naturelles du Cameroun méridional, très proches de celles du Woleu-Ntem, il est possible d'obtenir 650 kg de cacao sec par hectare « sans protection chimique des plantations simplement par la récolte de toutes les cabosses produites et l'enlèvement dès leur apparition des cabosses atteintes de pourriture pour éviter la dissémination ultérieure de la maladie ». (*Les structures agricoles...*, p. 48.)

2. Après avoir pris soin de préciser que « l'extensif et l'intensif diffèrent ici par la quantité de travail dépensée sur un hectare et non par la nature des opérations effectuées », P. Gourou conclut : « l'intensif assure de meilleurs rendements à l'hectare, l'extensif une plus grande productivité par heure de travail ». (1960, p. 77.)

3. La même idée se trouve évoquée dans l'excellente étude consacrée à la « zone cacaoyère centrale » du Cameroun méridional, en même temps que celle du prestige lié, en milieu rural, au nombre de cacaoyers : « Le planteur qui traite correctement sa plantation, taille, soigne, protège contre les maladies, s'il augmente évidemment sa production ne voit pas croître son rendement horaire. Ne vaut-il pas mieux, dans ces conditions, posséder trois mauvais hectares qu'un seul ? Même revenu, moins de travail. Et puis, avec 3 000 ' tiges ', on commence à devenir une notabilité, un ' gros planteur '. On a du bien au soleil... Dans tous les villages en effet, le notable, celui qui entoure le chef, ne se recommande que de ses milliers de cacaoyers. Les belles plantations, les rendements élevés, le cacao de qualité, tous autres éléments qui pourraient être des sujets de notoriété disparaissent devant l'idée du nombre ». (H. Marticou, *Les structures...*, p. 42-43.)

4. Telles que les énumère, pour le Cameroun voisin, H. Marticou : plantations « pratiquement abandonnées », parce que « propriété de personnes habitant hors du village » ; plantations éloignées sur lesquelles on se

caractère sociologique ? Dans le cadre des lignages ou des grandes familles, les fils et les cadets ne montrent certainement pas plus d'enthousiasme à entretenir des plantations dont ils n'ont pas le contrôle économique, qu'à les étendre. En outre, il paraît vraisemblable que bien des cacaoyères, tombant en la possession indivise d'un groupe de parents, après la mort de leur créateur, ou disputées entre plusieurs héritiers, cessent alors de recevoir les soins indispensables, personne ne voulant risquer de travailler pour le voisin. Cette hypothèse mériterait en tout cas d'être examinée de près[1].

Quelles qu'en soient les raisons profondes, l'inefficacité des planteurs a conduit les services agricoles à se substituer à eux, pour maintenir les cacaoyères en état de production. Des équipes dites phytosanitaires ont été mises en place à partir de 1950, chargées d'une part de nettoyer et d'assainir les plantations, et de leur appliquer d'autre part, de façon systématique, des traitements insecticides de complément, par des moyens mécaniques. En 1958, le travail se faisait en grand. Au nombre de cinq (Mitzic, Oyem-Sud, Oyem-Nord, Minvoul et Bitam), des brigades « chirurgicales », composées d'une cinquantaine de manœuvres, faisaient la toilette des cacaoyères. Derrière elles, de petites équipes spécialisées effectuaient les pulvérisations. Non seulement les planteurs n'avaient rien à payer, mais encore ils s'estimaient en droit de se plaindre, quand on n'était pas venu nettoyer leurs parcelles. Outre que ces traitements généralisés revenaient fort cher, ils installaient donc les propriétaires dans l'attitude passive, consistant à tout attendre d'une autorité tutélaire. Aussi a-t-on fait machine arrière. A partir de 1959, n'ont plus été passées aux insecticides que les plantations les plus atteintes, et à condition que leurs détenteurs, en les entretenant convenablement, eussent fait la preuve qu'ils s'y intéressaient vraiment. La nouvelle doctrine est donc celle d'une assistance limitée aux planteurs dignes de ce nom. C'est dans cet esprit qu'ont été proposés aux villageois, par l'intermédiaire des « Collectivités Rurales » (substituées aux S.A.P.), des « nécessaires » comportant tout le matériel utile pour un arboriculteur, y compris un appareil Vermorel à dos, et, fourni gratuitement, un bidon de 20 l d'insecticide. Plusieurs groupes de planteurs n'ont pas tardé à faire leur demande : première réponse positive du milieu villageois à une politique sélective, faisant passer l'éducation des producteurs avant les résultats économiques à court terme. Nul doute que l'avenir soit dans cette voie, et qu'une fois surmontées les contradictions actuelles de la société fang en transition, des résultats plus spectaculaires puissent être escomptés d'une élévation des rendements que, du simple accroissement des surfaces consacrées au cacaoyer.

---

contente de « faire une ou deux récoltes l'an à l'époque de la forte production en septembre-octobre » ; exploitations trop petites pour qu'il vaille la peine de récolter en début et en fin de campagne, car on n'obtiendrait de toute façon pas assez de fèves « pour autoriser une fermentation correcte ». (*Les structures agricoles...*, p. 44-45.)

1. Elle se confirme pour le domaine cacaoyer du Cameroun, où une enquête récente fait état des « litiges de succession », « chaque année plus nombreux ». Personne « n'étant d'accord pour que l'autre ou les autres assurent l'entretien et bénéficient de la cueillette, c'est toute la récolte qui est perdue pour tout le monde ». (H. Marticou, *Les structures agricoles...*, p. 44.)

B. — Le problème de la qualité

Les rendements décevants que l'on note au Woleu-Ntem sont-ils du moins compensés par la qualité du cacao commercialisé ? Au début, c'était le cas. Les efforts persévérants des représentants locaux du Service d'agriculture avaient porté leurs fruits. « Bien présenté : doré, sec, fermenté, exempt de toute odeur de fumée », le cacao du Woleu-Ntem faisait prime sur les marchés d'Ebolowa et de Kribi[1]. Mais à l'époque de la guerre, « voyant presque tout leur cacao moisi ou encore humide acheté au même taux que les cacaos bien préparés et à des prix croissant en permanence », les producteurs abandonnèrent « les procédés de fermentation et de bonne préparation, qu'il avait été pourtant bien difficile de leur inculquer... »[2]. Depuis la campagne 1948-1949, le cacao gabonais est classé, suivant les normes définies après la guerre pour l'ensemble des territoires de mouvance française, en trois qualités : supérieure, courante et limite. On se base sur les pourcentages respectifs de fèves défectueuses en général, ou plus spécifiquement moisies, ou non fermentées. Jusqu'à leur suppression à une date récente, un premier contrôle avait lieu sur les marchés d'achat du cacao, où des agents spécialisés, dépendant des services agricoles, jugeaient les charges au vu d'une poignée prise au hasard. Le conditionnement définitif se faisait à Bitam, et portait sur les lots présentés par le commerce en vue de l'exportation ; c'est le seul qui subsiste aujourd'hui. Depuis une quinzaine d'années que l'on dispose de critères objectifs, la qualité du cacao produit au Woleu-Ntem n'a pas évolué de façon encourageante. Après s'être élevée aux environs de 70 %, au cours des deux campagnes 1949-1950 et 1950-1951, la part de « supérieur » est retombée aux alentours de 55 %. En 1953-1954, par exemple, les proportions étaient les suivantes : supérieur, 58,7 % ; courant, 31,5 % ; limite, 9,8 %. Une nouvelle détérioration se constate depuis quelques années. Sur 3 362 t passées par le poste de conditionnement de Bitam, au titre de la campagne 1962-1963 (jusqu'au 20 juillet inclus), 301 ont été classées en supérieur, 2 719 en courant et 342 en limite. Par rapport à l'avant-guerre, la situation est renversée, au point que les courtiers d'Amsterdam ont été conduits à appliquer au cacao du Gabon un taux de réfaction de 3 % par rapport au produit camerounais[3].

Cette situation fâcheuse résulte, en première analyse, du soin insuffisant qu'apportent les producteurs à deux opérations essentielles : la fermentation et le séchage. Extraites des cabosses sur la plantation même, les fèves sont mises à fermenter au village. Les planteurs se servent de récipients variés : de la caisse d'emballage ayant contenu des allumettes, posée sur quatre pierres, à un simple assemblage de feuilles de bananiers, en passant par des sortes de cuves en « cœur de bambou » (tiges de palmier-raphia). Pour bien faire, il faudrait arrêter la fermentation au bout

---

1. Département du Woleu-Ntem, rapport économique, année 1936.
2. Archives de l'ancien Service des Affaires économiques de l'A.E.F. (Brazzaville), dossier « cacao ».
3. Ce qui ne veut pas dire que la situation soit bonne dans ce dernier pays, où les autorités s'inquiètent du « tonnage important de cacao de très mauvaise qualité », et même de « cacao inqualifiable, obtenu par un simple séchage sans fermentation de fèves récupérées dans des cabosses à un stade déjà avancé de pourrissement... ». (H. Marticou, *Les structures agricoles...*, p. 48.)

de six jours, en brassant soigneusement la masse chaque jour à partir du troisième. Mais beaucoup prennent des libertés avec ces règles. La fermentation est alors insuffisante, ou inégale, ou se prolonge fâcheusement, donnant des fèves toutes noires. Non moins importante est l'opération du séchage, qui suit immédiatement la précédente. Le climat humide la rend particulièrement délicate. Les planteurs du Woleu-Ntem disposent, heureusement, d'un matériel aussi rustique que parfaitement efficace. Il s'agit de séchoirs, construits en matériaux locaux. Ils se composent d'un petit toit de « pailles », et d'un ou plusieurs plateaux coulissants. Les modèles élaborés comportent jusqu'à quatre et même six éléments mobiles, encastrés à différents niveaux, que l'on tire pendant la journée pour les rentrer le soir ou quand il va pleuvoir. Appelés « autobus », ces séchoirs sont les mêmes qu'au Cameroun voisin (photo 99). Ils ont été vulgarisés par un agent des services agricoles. Placés en avant ou dans l'intervalle des habitations, à présent desserrées, leur nombre et leur taille rendent immédiatement perceptible l'importance du cacao dans l'économie d'un village. Si, grâce aux séchoirs, les manipulations se trouvent réduites au minimum, ils ne dispensent cependant pas d'une surveillance et d'une attention sans défaillance. Faute de quoi, les fèves reçoivent la pluie, ou s'humidifient sous la rosée nocturne, et moisissent.

Il semble exister un rapport entre la dimension des cacaoyères et la qualité du produit. Le « mauvais cacao est fourni par la multitude des petits planteurs. On peut considérer qu'en dessous d'un hectare, une plantation ne fournit pas le nombre suffisant de cabosses pour une fermentation parfaite »[1]. A moins d'attendre pour en avoir davantage, mais alors les fèves se mettent à germer à l'intérieur. De plus, les microplanteurs ne se donnent pas la peine de fabriquer un séchoir. « Rentré chaque soir dans la cuisine », leur cacao s'imprègne « de fumée »[2]. Au début, tout de suite après la mise en place du service du conditionnement à Bitam, trois prix étaient proposés aux villageois, en fonction de la qualité de leurs fèves. Ils avaient un intérêt évident à soigner la préparation. Mais ce système, générateur de complications, et de fraude à l'échelon commercial, a dû être abandonné. Depuis longtemps, « tout le cacao, même le mauvais, est payé selon un tarif unique », de sorte que « les producteurs ne voient plus l'intérêt de préparer du bon cacao »[3]. Quant aux exportateurs, la faible différence de prix qui sépare, à la revente en Europe, les trois qualités, n'est pas pour les inciter à faire, de leur côté, un effort auprès des producteurs[4]. La seule chose qui les préoccupe est que leur cacao passe la barrière du conditionnement, fût-ce en qualité limite ; selon les termes d'un document officiel, « la qualité du certificat délivré par le Service du Conditionnement leur importe assez peu ».

Les autorités gabonaises ne s'en montrent pas moins soucieuses de la baisse de réputation du cacao du Woleu-Ntem. Au niveau des planteurs, elles essaient d'agir par la propagande agricole, et en répandant un matériel propre à relever la qualité défaillante. Des caisses de fermentation rationnelles, en bois durable, ont été distribuées à plusieurs reprises. L'ancienne Société de Prévoyance d'Oyem, en particulier, avait fabriqué en grande série des cuves permettant, par un jeu de cloisons amovibles, de traiter dans de bonnes conditions des quantités très variables de fèves. Sur le plan de la commercialisation, d'autre part, le Comité de gestion de la caisse du cacao a proposé, en 1960, le retour à des prix d'achats différenciés selon la qualité. Mais les distances, l'éparpillement de la production, la difficulté d'établir à ce stade un contrôle valable, ont fait enterrer ce projet. Au Cameroun, le problème a été résolu par la création des centres de groupage, où les lots de cacao sont mis en adjudication après classement, ce qui permet d'attribuer au cacao supérieur une prime de 7 francs par kilogramme (1960-1961). Malheureusement, au Woleu-Ntem, faute d'une production suffisamment concentrée dans l'espace, la formule paraît inapplicable.

1. Le Guével, 1955.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Fin 1954, pour une valeur intrinsèque supérieure à 300 francs métropolitains le kilogramme, CAF-France, la différence de prix entre les cacaos supérieur et limite équivalait à 2,34 francs CFA !

2

CACAO ET DÉVELOPPEMENT

Nous savons à présent comment fonctionne, sur le double plan social et technique, le système de production du cacao. Nous connaissons aussi les empêchements divers qui ont ralenti la progression des tonnages exportés. Telle quelle, la production du Woleu-Ntem a néanmoins atteint le seuil, au-dessus duquel s'amorce un processus d'auto-développement régional. La volonté active de la population, tendue vers des buts de plus en plus nettement économiques, a pris le relais des incitations purement extérieures. Les « besoins » se multiplient, et pèsent dans le sens d'une activité accrue. L'argent gagné ne sert plus exclusivement à satisfaire des nécessités immédiates ; des biens de consommation durables font leur apparition, une tendance à l'investissement se dessine même. Ce sont là les signes non équivoques d'une sorte de libération des forces économiques latentes, par la mise en route d'un mécanisme cumulatif. Certes, les progrès sont encore modestes, et l'enrichissement peu spectaculaire, si on compare le Gabon du nord à certaines régions du Cameroun et d'Afrique occidentale. Le mécanisme grippe encore sur bien des points ; les structures traditionnelles poussent et freinent à la fois ; l'éducation technique, l'adaptation sociologique se font lentement, et ne dégagent que peu à peu de nouvelles possibilités de production. Brochant sur le tout, les fluctuations cycliques des termes de l'échange impriment au développement régional un rythme en dents de scie. Chaque fois se trouve remis en question le délicat équilibre de la production et de la consommation, des besoins ressentis par la population et des moyens monétaires dont elle dispose pour les satisfaire. Aux planteurs désorientés, il faut un temps pour se réadapter. On retombe ainsi sur les problèmes d'évolution, d'ajustement de l'économique et du social, en tant qu'ils imposent un rythme nécessairement lent aux premières phases du développement. Quoi qu'il en soit, l'essentiel est acquis par la mise en marche d'un mécanisme irréversible, encore qu'il puisse connaître des temps d'arrêt. De ce processus, nous venons d'étudier la face « production ». Il reste à considérer les aspects liés à la distribution des revenus monétaires, en retour des ventes de cacao. Et d'abord l'enrichissement des planteurs, en lui-même, et comme gage de nouveaux progrès économiques.

A. — L'enrichissement (relatif) des planteurs

En 1934, le chef de région se lamentait sur « l'appauvrissement de la population », démunie au point de ne pouvoir acquitter ses impôts qu'à grand-peine : « il ne sort pas impunément 5 à 600 000 francs d'un territoire qui n'en a gagné cette année que 250 000 »[1]. Le cacao a tout changé. En 1958, année de haute conjoncture, les exportations se sont inscrites, dans la balance commerciale du Gabon, pour environ 400 millions de francs CFA. Un peu plus de 250 millions ont été versés aux producteurs. Au prix local de 100 francs le kilogramme, constamment dépassé au cours des campagnes 1957-1958 et 1958-1959, et pour une vente globale de 2 500 t, les revenus du cacao sont de l'ordre de 6 500 francs par habitant à Bitam et Minvoul, et 2 500 francs à Oyem[2]. Même à Oyem, qui n'est pas un district gros producteur, les habitants tirent du cacao l'essentiel de leurs ressources : directement, à concurrence de 50 % ; indirectement (salaires payés par les maisons de commerce, bénéfices des revendeurs, etc.) dans une proportion impossible à préciser. L'appoint que procure le café n'est pas négligeable. Compte tenu des petits tonnages de cacao qui passaient la frontière, les ventes en Guinée espagnole rapportaient il y a quelques années 80 millions de francs CFA ; depuis, le prix d'achat du café n'a pas baissé, mais la production a presque doublé. Le revenu par habitant demeure modeste, quand on compare le Woleu-Ntem au Cameroun méridional. Il ne lui en assure pas moins, en dépit du poids mort que représentent pour le moment Mitzic et Médouneu, un rang excellent parmi les régions du Gabon comme du Congo.

L'argent du cacao a permis aux Fang d'acquérir sur une échelle croissante les biens d'importation, les fameux « bioum », si anciennement et si ardemment convoités, si péniblement obtenus jusqu'alors. L'habillement surtout a bénéficié de ces disponibilités nouvelles. Au temps de Chaillu, les hommes « portaient pour tout vêtement une ceinture d'écorce tendre à laquelle était suspendue par-devant une peau de chat sauvage ou de quelque autre bête fauve ». Les femmes étaient « encore moins vêtues que les hommes »[3]. Abondamment répandus sur tout le corps, les tatouages suppléaient à la pauvreté de la garde-robe. Aujourd'hui, notait récemment un observateur à Oyem, le pagne lui-même, héritage de la traite, « a pratiquement disparu. L'homme s'habille à l'européenne : pantalons, shorts, chemises, maillots de corps ». Le casque est de même « délaissé au profit du chapeau. Les femmes portent en permanence la robe, parfois la jupe et le corsage ; les sous-vêtements sont d'un usage courant »[4]. Élément caractéristique des villages de planteurs, les cordes

---

1. Département du Woleu-Ntem, rapport annuel, 1934.
2. Voici une autre estimation, d'ailleurs proche de la nôtre : les revenus des planteurs s'établiraient globalement à « 300 millions CFA environ (café compris) soit 16 500 CFA par homme adulte non salarié... Le District de Bitam où la culture du cacao est la plus répandue (...) a dû tirer du cacao et du café en 1959 environ 100 millions CFA, soit environ 25 000 francs CFA par homme adulte non salarié ». (Cruiziat, Gaudefroy-Demombynes et Magnen, *Les problèmes du développement rural au Gabon*, t. I, p. 36.)
3. Du Chaillu, 1863, p. 143.
4. Le Guével, 1955.

à linge, tendues entre les cases, sont éloquentes. De même le nombre et l'achalandage des petits tailleurs, actionnant une machine à coudre sous l'avancée de leur toit. La lampe-tempête a partout remplacé l'ancienne torche d'okoumé, si fumeuse. A côté des textiles et des nombreux articles figurant aujourd'hui parmi les besoins de la vie courante, les biens de consommation durable se font une place croissante. Depuis quelques années, la bicyclette a envahi les villages. « Chaque case de planteur un peu important » recélait déjà, vers 1955, un phonographe, auquel vient s'ajouter aujourd'hui le poste à transistors. La motorisation individuelle est en cours : après 1950, la montée des cours du cacao a mis cyclomoteurs et même 2 CV Citroën à la portée des budgets les mieux alimentés.

Pour l'essentiel, les dépenses que font les villageois restent consacrées à la consommation immédiate ou différée. On note cependant une tendance à investir l'argent gagné sous des formes utiles à la production. Ainsi, les bicyclettes sont davantage qu'une commodité ou un objet d'apparat : elles rendent réellement service à leurs propriétaires, en rapprochant les plantations. Par le canal des anciennes sociétés de prévoyance, et de la défunte « Coopérative des Producteurs de Cacao », il a été possible, au cours des années 1950, de faire financer en partie par les planteurs la fabrication des cuves de fermentation rationnelles, et les traitements phytosanitaires. Plus récemment, c'est à titre de « prêt remboursable », consenti aux plus sérieux, qu'ont été livrés les nécessaires conçus pour l'assainissement individuel des plantations. Il s'en faut que le Woleu-Ntem ait atteint le degré d'évolution du Cameroun, où un mois de « propagande » agricole suffisait il y a quelques années déjà pour placer dans un seul village « 15 pulvérisateurs à 12 000 francs l'un »[1]. Mais le mécanisme est en marche. Dans un pays où l'artisanat[2] avait pratiquement disparu, il est de bon augure de voir se multiplier aujourd'hui, sous l'impulsion des besoins nouveaux, les échoppes de tailleurs, et les petits ateliers où l'on travaille le bois : capitalisation (en savoir-faire, en outillage) en marge de l'activité principale, mais qui n'en contribue pas moins à la promotion régionale. On voit même, sur un tout autre plan, des planteurs placer leur argent, pour le faire fructifier, dans la construction locative, sur place, dans les petits centres du Woleu-Ntem, parfois aussi à Libreville.

Mais c'est surtout à travers une évolution des esprits que l'enrichissement actuel, encore bien modeste[3], fraie la voie à un avenir plus brillant. De la résistance initiale aux travaux, corvées et sacrifices qu'exige le développement, on était passé au consentement. Après la guerre se sont multipliés les signes, relevés par G. Balandier, d'une participation active. Dès 1947, le « Congrès Pahouin » de Mitzic, en même temps qu'il exprimait la volonté de renouveau social du peuple fang, se faisait l'interprète de préoccupations d'ordre économique. Un peu plus tard, à l'occasion du mouvement de rassemblement des ayong, nombre de résolutions, prises par les assemblées

---

1. Binet, 1956, p. 60. Dans ce pays, au 30 juin 1961, 33 000 appareils avaient été vendus. Toutefois, la consommation de produits anticryptogamiques était loin de correspondre à cet équipement, très sous-employé. (H. Marticou, *Les structures agricoles...*, p. 46.)

2. Très vivant jadis, en ce qui concerne le travail du fer.

3. Il est facile d'ironiser sur la médiocrité, en valeur absolue, du revenu des planteurs. Que sont, en effet, les quelques dizaines de milliers de francs que perçoit le producteur de cacao moyen, en regard des revenus monétaires même du paysan français le plus mécontent de son sort ! Mais dans un contexte de sous-développement, ces sommes ne lui assurent pas moins une position privilégiée au regard des 9 000 francs dont dispose en moyenne un « ménage d'agriculteurs » au Gabon, Woleu-Ntem compris d'ailleurs, ce qui atténue sensiblement l'écart. (*Économie et Plan de développement*, 1963, p. 12.) Le simple manœuvre, dira-t-on, touche davantage. C'est vrai, mais la paie annuelle rémunère une somme de travail sans commune mesure avec celle qu'exige une plantation moyenne de l'homme qui en a la charge, et les Fang ne s'y trompent pas. De plus, en milieu purement rural, là où, comme au Woleu-Ntem, il n'existe ni mines ni chantiers forestiers, les postes salariés sont en très petit nombre (et d'ailleurs en grande partie sous la dépendance de l'agriculture marchande), alors que tout le monde peut se faire planteur. Au demeurant, trente ans de cacao ont fait davantage, on s'en convaincra plus loin, pour transformer les conditions de vie, développer l'esprit d'initiative et éveiller la conscience politique, qu'un demi-siècle de salaires dans le bas Ogooué. Bien sûr, les développements miniers et industriels que semble appelée à connaître l'économie gabonaise, dans un avenir prochain, vont bouleverser l'état de choses actuel. Et il est certain que le pays et sa population tireront grand bénéfice d'activités « modernes » distributrices de hauts salaires. Mais les conditions escomptées pour le futur ne doivent pas fausser l'analyse du présent, à laquelle nous nous attachons ici. Ni faire oublier que les plantations arbustives pourront devenir elles-mêmes infiniment plus rémunératrices qu'elles ne le sont aujourd'hui, une fois levées les entraves qui en limitent l'étendue et la productivité.

tribales (essoulanes), posaient un objectif de mise en valeur, dans et par la tribu reconstituée. Des mots d'ordre invitèrent les villageois à agir en ce sens. D'une façon plus nette encore, les « sociétés de travail » fondées alors dans le même cadre, à l'exemple du Cameroun, se fixèrent des buts économiques. A Oyem, au début des années 1950, on vit la population tout entière du canton Kyé-Nyé travailler de longs mois, gratuitement, aux pistes cacaoyères ; il fallut même freiner un zèle qui risquait de déséquilibrer la vie économique. Encore embryonnaires, les investissements d'argent sont apparus, durant cet épisode, renforcés par des investissements de travail, dans un secteur étroitement lié à la production. Ce ne sont là, dans l'ensemble, que des indications de tendance. Mais significatives d'un changement d'attitude, du tournant pris par la société fang, confrontée aux exigences du développement.

B. — Une révolution dans l'habitat

Par un phénomène d'entraînement assez habituel, l'enrichissement s'est répercuté sur les constructions villageoises. Dans des groupements stabilisés — autre résultat de l'économie cacaoyère — il valait d'ailleurs la peine de faire un effort pour améliorer le cadre matériel de la vie familiale. Dès 1949, de notables changements pouvaient être observés, dont nous avons fait le point, à l'époque[1]. Depuis cette date, le paysage villageois a continué d'évoluer, d'une façon qui nous a paru surprenante, quand nous avons eu l'occasion de revoir le pays, après un intervalle de douze ans. Les « cases » traditionnelles, couvertes de « pailles », aux murs garnis d'écorces martelées ou de lattes tirées des pétioles de palmier-raphia existent toujours, nombreuses. Certaines sont extrêmement décoratives, grâce à l'emploi de lattes peintes de différentes couleurs, bien ajustées[2]. Visiblement, pourtant, la terre est en train de remplacer, pour les murs, les matériaux traditionnels. L'architecture reste la même que jadis, avec un toit à deux pentes, et la véranda par-devant ; tout au plus les cases se sont-elles agrandies. Sauf, peut-être, dans l'extrême sud, les longs alignements de maisons jointives ont, en revanche, disparu ; on en voit encore deux, trois, quatre à la file, rarement plus. Leur destination, surtout, a changé. Les hommes ont commencé par s'en construire d'autres, d'un modèle différent. A présent, les femmes et les enfants cessent d'y coucher, au moins dans le centre et le nord du Woleu-Ntem. Il n'y aura bientôt plus que les vieilles à rester fidèles à leurs cases enfumées, mais tempérées par la chaleur du foyer. Les jeunes épouses s'en servent seulement comme resserres, et cuisines.

Le trait marquant de l'évolution, depuis un bon quart de siècle, a consisté dans l'apparition de maisons d'un style entièrement différent de celui des anciennes demeures, de plus en plus réduites au rôle de dépendances spécialisées. Dès les premiers regroupements de villages, vers 1928, l'administration locale avait proposé un modèle d'habitation de terre, plus grande que la case traditionnelle, et munie d'un toit à quatre pentes. Ceci pour remédier à l'entassement des gens dans des pièces petites et fumeuses, et mal protégées du froid nocturne par de minces parois végétales, qui laissaient passer trop souvent les courants d'air. Après avoir été boudées, ces constructions de « poto-poto » ont acquis droit de cité auprès des villageois, devenus entre-temps « planteurs ». En 1949, nous les avons trouvées partout répandues, en dehors de quelques coins reculés des districts méridionaux. Par rapport à l'habitation fang classique, les différences et innovations sont de tous ordres, et n'ont fait que s'accuser depuis quelques années. Dans l'immense majorité des cas, les bâtisseurs utilisent la terre jaune du pays, gâchée avec de l'eau, et bourrée dans les interstices d'un quadrillage serré de perches et de lianes. En séchant, la terre se rétracte en rangées de parallélépipèdes. Les murs restent tels quels, ou sont lissés par application d'un enduit de la

1. Sautter, 1951.
2. Les admirables décorations, au dessin compliqué et souvent tricolore, que nous avions pu admirer précédemment à Mitzic et Médouneu (photo 101), y seraient, paraît-il, passées de mode.

même terre jaune que celle du garnissage interne. Assez souvent, pour donner l'illusion du ciment, cette terre est mélangée à du sable gris de rivière, et des cendres. Ou bien l'on badigeonne la couche extérieure d'une mixture composée d'argile blanche alluviale et d'amidon de manioc ; la maison devient alors d'un blanc éclatant. A l'instar de certaines « cuisines », de rares habitations de type moderne sont construites en planches disposées horizontalement, celle du dessus venant chevaucher celle du dessous, à la façon des tuiles d'un toit. Il s'agit là d'un emprunt aux techniques en usage dans la région maritime, plus particulièrement aux environs de Libreville : on sent l'influence des Fang ayant séjourné sur la côte, soit dans la capitale elle-même, soit comme travailleurs au service des chantiers forestiers, soit en Guinée espagnole. Les matériaux industriels ne sont mis à contribution que dans une minorité de cas. Il existe encore très peu de bâtiments construits « en dur », en dehors des chefs-lieux, et ils appartiennent le plus souvent à des éléments non ruraux : fonctionnaires et hommes politiques, en particulier. L'emploi des briques, quand elles entrent dans la construction, se limite d'ordinaire aux piliers qui soutiennent par-devant l'avancée du toit, formant véranda. Quant au ciment, sa cherté le fait réserver habituellement à la fabrication d'un enduit protecteur. Les toits de tôle, en revanche, commencent à se répandre.

Nettement plus vastes que les cases traditionnelles, les habitations nouvelles ne faisaient cependant figure, au début, que de maisonnettes ; de part et d'autre d'un couloir qui les traversait dans leur largeur, les plus grandes ne comportaient encore que deux pièces (photo 100). Nous avons été d'autant plus surpris, repassant sur les mêmes routes, en 1961, de voir fleurir un peu partout des demeures qui, par leurs dimensions et la complexité de leur agencement intérieur, sont de véritables palais en comparaison des précédentes. Les façades se développent couramment sur 8 à 10 m. L'une des maisons visitées mesurait 12 m sur 8,50 m. Au-dedans, le plan-type subdivise l'espace en une pièce d'apparat, une chambre pour le mari, une autre pour la femme et les enfants, une troisième réservée à l'étranger que l'on reçoit ou aux enfants devenus grands, enfin un « magasin » pour loger les « bioum ». Mais il est des dispositions encore plus élaborées. Voici la demeure d'un planteur, dans un village de la route Oyem-Bitam. La porte ouvre, en façade, sur une grande salle aménagée en salon par-devant, en salle à manger par-derrière ; le plafond est en « bambous », arrangés en caissons, d'un fort joli travail. Les côtés de l'habitation, coupés par des cloisons, sont occupés par une série de pièces : une pour le chef de famille, une pour la femme et les enfants, deux chambres d'hôte, un « magasin », et même une « toilette », comportant un bac cimenté pour les ablutions, ainsi qu'un conduit de vidange. Le tout sous un toit immense, mais de « pailles » traditionnelles. Les maisons modernes sont très généralement pourvues d'huisseries. Les moins élaborées conservent des fenêtres et portes en écorce, ou autres matériaux légers. Ailleurs, celles-ci sont en bois, des panneaux persiennés remplaçant les vitres (dont se passent également les maisons à l'européenne des chefs-lieux). De nombreux menuisiers-charpentiers exercent du reste leur art au Woleu-Ntem : on leur procure les planches[1], ils font le reste. De leurs ateliers, bien en évidence dans certains villages, sortent également les éléments du mobilier très complet qui garnit les plus belles habitations. Curieusement, pourtant, les propriétaires de ces dernières restent fidèles à l' « abominable lit », fait de « planches de bambou, chacune d'un pouce d'épaisseur et fort raboteuses », dont avait souffert jadis Du Chaillu[2].

Après notre premier séjour au Woleu-Ntem, nous avions noté à la fois la filiation évidente qui relie les grandes maisons des villages au modèle fourni par les demeures « coloniales » des postes administratifs, et l'esprit inventif des constructeurs fang, la fantaisie débridée de certaines solutions architecturales. Nous sommes à cent lieues ici d'une imitation servile et plate. Plus que jamais aujourd'hui, c'est la diversité qui frappe, et tant de souplesse dans la mise en œuvre de la charpente de bois et des matériaux associés qu'il est difficile de ne pas les interpréter comme un trait culturel, la manifestation d'une sorte de génie apporté par les Fang au travail du bois. Entrons dans les

1. Ce sont les propriétaires des maisons qui vont eux-mêmes choisir dans la forêt, et couper l'arbre voulu, qu'ils débitent ensuite en planches, à la fosse, avec l'aide de scieurs experts, comme il en existe un grand nombre dans les villages.

2. 1863, p. 152.

détails (car ce sont précisément ici les détails qui comptent). Bien des maisons, dans les villages en pente surtout, apparaissent juchées sur un socle, rarement de « latérite » ou de briques, ordinairement de simple terre jaune qu'étayent à l'occasion, maintenues en place par des poteaux verticaux, de grosses branches ou même des troncs d'arbres, voire des rangées de bouteilles fichées en terre. Les vérandas font ou non le tour des maisons ; elles sont facultativement fermées par des balustrades en bois ; même sur le devant, une simple avancée surplombante du toit en tient éventuellement lieu. Presque toujours, les toits sont à quatre pentes, fidèles en ceci au modèle originel de la « case en terre ». Mais les pentes correspondant aux deux petits côtés latéraux, tantôt montent en triangle jusqu'à l'arête faitière, tantôt prennent appui sur le mur lui-même, dont la partie supérieure se détache alors en pignon ; il arrive également qu'un décrochement divise en deux éléments, l'un surplombant l'autre, les pentes principales. Les rares toits à deux pentes semblent inspirés de l'architecture particulière des bureaux administratifs d'Oyem : à la verticale du mur de façade s'articulent les deux pentes très dissymétriques, l'une, courte, abritant la véranda du devant ; l'autre, longue, couvrant le reste de la maison. Le plan rectangulaire demeure la règle, si l'on fait abstraction des saillants, rentrants, redans, décrochements, et appendices qui en brisent très souvent les contours rectilignes. L'exception la plus spectaculaire est celle des habitations à ailes latérales, inspirées du bâtiment de la station agricole dite des Hévéas, non loin d'Oyem. L'imagination des architectes villageois s'est donné parfois libre cours, aboutissant à ces maisons que flanque une tour, ou que domine une sorte de donjon central, couronné d'un toit indépendant. Il existe aussi quelques spécimens de maisons à étage, dont le modèle est à rechercher, probablement, du côté des missions, ou encore à Libreville ou Lambaréné. L'une de celles que nous avons pu voir comportait deux vérandas superposées, l'accès au niveau supérieur se faisant par des échelles extérieures. Dans une autre, le premier étage était en matériaux végétaux traditionnels, le rez-de-chaussée en terre, garnissant le treillage habituel de bois et de liane.

En l'espace de douze ans, l'habitation s'est donc beaucoup écartée, et en des sens très divers, de la case-type initialement proposée — ou imposée — par l'administration française. Le Woleu-Ntem en est actuellement au point où se trouvaient, vers 1950, les circonscriptions camerounaises limitrophes : dans le paysage villageois, comme sur le plan économique, c'est toujours le même décalage dans le temps, lié au départ plus tardif, de ce côté-ci de la frontière, de la culture du cacaoyer. Mais la nouveauté la plus remarquable de ces dernières années a trait aux mœurs. Avant 1950, les habitations modernes étaient des maisons d'hommes ; les épouses se voyaient reléguées dans des cases du type ancestral. A présent, les jeunes femmes partagent l'habitation principale avec leur mari ; elles ne font plus case à part, si l'on peut dire, mais chambre à part, ce dont la polygamie, présente ou à venir, de beaucoup de planteurs fait d'ailleurs une nécessité. Les couvertures remplacent le feu. Construites sur ordre, à l'origine, et longtemps inoccupées, les maisons de terre ont donc fini par devenir, en deux étapes et un quart de siècle, l'unique logement d'un grand nombre de ménages fang.

Ce ne sont pas seulement les maisons, et leur mode d'occupation, qui se sont transformés depuis 1950. Les villages aussi n'ont plus tout à fait la même allure. Ils sont plus aérés, et si tous ceux d'une certaine importance restent fidèles au plan-rue, comme on s'en rend compte aisément sur les plus récentes photographies de l'I.G.N., les habitations ont cessé de dessiner de rigoureux alignements. Du plan à quatre rangées, tellement en honneur après la guerre (photo 102), il restait encore des exemples en 1961, mais visiblement résiduels : le dispositif est passé de mode. L'élément stable, ce sont les « abêgnes », les anciens « corps de garde », devenus salles de réunions pour les hommes d'un même groupe lignager, et ateliers de travaux manuels. Elles ont peu changé depuis la description que nous en faisions en 1951, et l'on y trouve toujours autant de monde, aux heures chaudes du jour. A raison d'une au moins par « ndé bot », tantôt elles occupent une place en vue, bien détachées de la file des maisons, tantôt elles s'intercalent simplement parmi ces dernières. Isolés avec leurs proches dans un hameau familial détaché du village, certains n'hésitent pas à édifier à leur usage personnel une abêgne en réduction. Les chapelles des cultes chrétiens ou du Bwiti, les vastes hangars abritant les écoles, de plus en plus nombreuses, complètent, avec les séchoirs à cacao dont il a été fait mention, la collection des édifices villageois. Face aux abêgnes, rappel du

passé et des permanences sociales, ce sont les signes visibles d'une évolution multiforme dont, il est vrai, le cacao ne gouverne pas toutes les lignes au même degré. Même en matière d'habitation, l'essor économique n'a de toute façon fourni que le ressort psycho-sociologique, non les moyens matériels, puisés à quelques exceptions près dans la nature environnante, des améliorations constatées. Il reste que le paysage villageois, par les nuances qu'il offre le long du grand axe Bitam-Oyem-Mitzic-Ogooué, reflète fidèlement le gradient de la production et des disponibilités monétaires, du nord au sud du Woleu-Ntem. Entre Mitzic et Médouneu, vers 1950, l'immense majorité des hommes et des femmes demeuraient fidèles au pagne, roulé sur les hanches ou noué par-dessus la poitrine. Par contre, sur la route Bitam-Minvoul, la plupart des femmes étaient en robe, au moins le dimanche ; quelques-unes portaient corsage et jupe. Beaucoup d'hommes circulaient en short et chemise, ou vêtus de l' « uniforme kaki » mentionné dans la composition des dots, c'est-à-dire d'un pantalon long et d'une veste de toile. Avec une chemise à manches roulées, un gilet par-dessus, et un chapeau de feutre sur le chef, d'autres avaient tout à fait la dégaine d'un paysan européen à son travail. Parallèlement augmentaient, à mesure qu'on se rapprochait du Cameroun, la variété et l'originalité des cases ; passé la frontière se multipliaient, dans un pays plus anciennement développé, les maisons d'inspiration européenne, tandis que d'étranges nouveautés faisaient leur apparition : habitations en croix à quatre pignons, ou maisons jumelles. Lors de notre dernière visite au Woleu-Ntem, nous n'avons pas eu le loisir de pousser assez loin vers le sud pour vérifier jusqu'à quel point ces différences s'étaient maintenues. Il est improbable qu'elles se soient entièrement effacées[1].

1. Les attribuer, comme on l'a fait, à la contrebande avec la Guinée espagnole, plus active à la hauteur de Bitam qu'à celle de Mitzic, est proprement aberrant : pour se procurer des marchandises espagnoles, si intéressant que soit le trafic, encore faut-il une monnaie d'échange, cacao ou café, ou l'argent CFA qu'a procuré la vente de ces produits sur place. Il est vrai qu'Ebebiyin, au droit de Bitam, est de loin le plus actif de tous les centres commerciaux qui jalonnent, côté Guinée, la frontière du Gabon. Mais il y a tout à parier que ce n'est pas Ebebiyin qui a fait la fortune de Bitam, mais Bitam, principale place commerciale du Woleu-Ntem, au cœur du secteur le plus gros et le plus anciennement producteur, celle d'Ebebiyin, compte tenu des relations que cette localité entretient également avec la circonscription camerounaise d'Ambam.

C. — Les fuites du circuit monétaire

L'argent diffuse, les mœurs se transforment, le pays se modernise. Les progrès seraient encore plus rapides si, dans le circuit qui va de la production à la consommation et aux investissements, une partie des sommes correspondant au cacao (ou au café) exporté ne se perdaient pas en cours de route. Des ponctions sont opérées, en effet, qui ne correspondent pas toutes à un service réel, ou le font payer très cher quand il est effectivement rendu. Une « fuite » particulièrement évidente est celle qui alimente au passage la masse d'argent et d'objets variés gageant les échanges matrimoniaux.

a) Les sommes englouties dans la masse dotale.

Sur la nature de la compensation matrimoniale chez les Fang (la « dot » du langage courant et des textes officiels), et son rôle dans la compétition pour les femmes, de tout temps très ardente au sein de l'ethnie, nous nous sommes expliqué plus haut. Le cacao n'a pas manqué de monétariser les dots, jadis payées en marchandises (elles le restent en partie aujourd'hui), et d'en faire s'accroître le montant. Il existe en effet une double relation entre les revenus des plantations, et les sommes versées à l'occasion du mariage. Les femmes demeurant en nombre invariable (par rapport aux hommes), dans une société qui, au sens littéral du mot, les valorise au plus haut degré, la simple loi de l'offre et de la demande veut qu'à chaque augmentation des disponibilités réponde une augmentation proportionnelle de la compensation matrimoniale. Mais en même temps les épouses prennent une part active à la production du cacao, qui les rend indispensables aux planteurs, et fait du mariage contre dot une manière d'investissement, hautement rentable. En l'absence de travailleurs immigrés, les femmes sont la seule main-d'œuvre sur laquelle les producteurs puissent réellement compter. Une main-d'œuvre de qualité, qui plus est : mieux que les hommes, elles savent nettoyer les plantations, mener à bien la fermentation du cacao. Enfin, si certains travaux se font en commun — la récolte en particulier, le mari détachant les cabosses à coups de matchette, la femme les ramassant à mesure pour les rassembler au pied d'un gros arbre — les attributions respectives des deux sexes, en milieu fang, sont telles qu'à moins de s'offrir en spectacle, un homme peut difficilement se passer de l'aide d'une compagne : qui porterait le cacao ? Qui s'occuperait des cultures vivrières, auxquelles les jeunes cacaoyers sont si profitablement associés ? On conçoit que le célibataire ou l'homme seul, placé sous la dépendance alimentaire d'un parent marié, père, oncle ou aîné, soit sévèrement handicapé dans la course aux revenus, et le polygame favorisé[1].

---

1. Au Cameroun, dans une société déjà plus dégagée des contingences liées au partage traditionnel des tâches entre les sexes, « plus de 10 % des exploitations sont constituées par un homme vivant seul », généralement « un jeune célibataire pas assez fortuné pour payer la dot, base de tout mariage ». Mais « ces exploitations sont de petite taille », et ne comportent, à côté de 105 a de plantations en moyenne, que 13 a de champs vivriers et

Ajoutant leurs effets à ceux, purement mécaniques, du gonflement de la masse monétaire en circulation dans la région, ces circonstances ont contribué à renchérir le taux de la compensation matrimoniale.

En 1949, celui-ci s'établissait en moyenne à 6 000 francs dans le sud du Woleu-Ntem, 10 000 dans le secteur de Bitam-Minvoul, 20 000 vers Ambam, 30 000 dans la subdivision d'Ebolowa. Depuis, la hausse des cours et l'accroissement de la production ont fait grimper ces chiffres dans d'énormes proportions, beaucoup plus que le franc CFA ne s'est déprécié dans le même temps. A Oyem, dès 1955, les dots atteignaient « couramment 70, 80, 100 et 120 000 francs » ; les plus modiques ne descendaient « jamais en dessous de 40 000 francs »[1]. Sur place, en 1961, nous avons recueilli les chiffres suivants : 30 à 40 000 francs à Mitzic, 80 000 à Oyem, 100 000 à Bitam. La gradation reste, on le voit, rigoureusement parallèle à celle des bénéfices que procurent les cultures arbustives[2]. Suivant l'expression d'un de nos interlocuteurs, « c'est toujours par Bitam que s'est faite l'augmentation des dots ». Un plus ou moins grand nombre de « marchandises » (« bioum ») et de cadeaux en nature accompagnent les versements en espèces, et achèvent de faire du mariage une affaire ruineuse[3]. Le paiement s'échelonne presque toujours sur une longue période de temps. Il commence parfois longtemps avant le mariage et, d'un autre côté, le mari ne peut jamais se considérer comme entièrement libéré vis-à-vis de sa belle-famille[4]. Pour bien des raisons, ce mode de régulation des échanges matrimoniaux par l'argent peut être considéré comme néfaste : il permet aux hommes d'un certain âge de monopoliser les épouses et, par voie de conséquence, les plantations (jusqu'à un certain point) ; il entretient un sourd mécontentement chez les plus jeunes ; il contribue, nous le verrons, à l'instabilité des mariages. Mais ce n'est pas cela qui importe ici.

---

17 a de plantations mixtes. « Elles ne nourrissent pas leur homme qui vit au village en parasite sur ses ' frères ', néglige de ce fait son patrimoine et partira plus facilement qu'un autre grossir les rangs des sans-travail des villes ». Quant aux exploitations menées par des hommes mariés, leur taille croît régulièrement avec le nombre de femmes. Dans le département du Ntem, les relevés donnent 330 a pour les monogames, 478 pour les polygames à deux épouses, 584 pour les polygames à trois épouses, etc. La part des cultures purement vivrières reste à peu près constante à 20-25 %. (H. Marticou, *Les structures agricoles*, p. 10 et 12.)

1. Le Guével, 1955.

2. Il s'agit là de valeurs moyennes, bien souvent dépassées.

3. On en trouve le décompte détaillé inscrit dans les registres des tribunaux locaux, à l'occasion de procès en remboursement de dot. En voici deux exemples, concernant des affaires venues en jugement à Oyem, en 1960 (comme il s'agissait de mariages antérieurs à cette date, ces dots sont loin d'équivaloir, en valeur absolue, à ce qui était désormais exigé) :

Premier cas	*Second cas*
62 050 francs en espèces	55 900 francs en espèces
92 « marchandises » (tricots, pagnes, chemises, etc.)	113 « marchandises »
1 cuvette	2 couvertures
1 paire de souliers	1 casque
1 casque	1 double pagne
1 couverture de laine	7 yards de tissu kaki
1 drap de lit	1 veste
5 couvertures de coton	1 imperméable
5 marmites en fonte	1 seau
8 yards de tissu kaki	1 casserole
1 pagne imprimé « pape »	1 « veste civile »
	1 cuvette
	2 sacs de sel.

Dans cette énumération, les « marchandises » représentent le complément en nature de la dot proprement dite ; les objets énumérés un à un sont au contraire les « cadeaux » personnels qui se font à l'occasion du mariage, non à la famille constituée, mais individuellement à la belle-mère, au beau-père, au beau-frère, etc.

4. « On n'en a jamais fini de payer la dot », pensent les Fang. La somme stipulée — 80 000 francs par exemple à Oyem — est celle qui est exigée pour que le mariage se fasse. Quand la confiance règne, et que le fiancé offre des garanties, la famille de la jeune fille accepte parfois de s'en défaire avant que le compte y soit. Cependant, le solde une fois réglé, le mari ne sera jamais tenu quitte, et les occasions de lui réclamer de l'argent ne manqueront pas. Quant à la dot proprement dite, un certain temps après le mariage, les deux parties se réunissent et apurent en quelque sorte les comptes, en comparant et en discutant une à une les sommes inscrites de part et d'autre, et en faisant appel, en cas de désaccord, à des témoins supposés impartiaux. Quand on s'est entendu, un « reçu » est délivré au gendre, qui fera foi en cas de divorce.

Nous nous inquiétons seulement, pour l'instant, des inconvénients économiques du système. Il n'y en aurait guère si l'argent des dots circulait, et si les « bioum » servaient à leurs acquéreurs. Mais voici longtemps que les Fang sont soupçonnés d'entasser dans leurs coffres de bois — aujourd'hui, ce sont aussi des cantines — les marchandises et l'argent reçus en échange de leurs filles, et de ne les en retirer, souvent bien des années après, qu'à l'occasion d'une nouvelle transaction matrimoniale. Les procès en remboursement de dot font effectivement revenir au jour des monceaux d'affaires, ainsi que des liasses de billets, collés ensemble et cassants à force de n'avoir pas servi. Cette thésaurisation est d'autant plus dommageable que la monnaie perd sa valeur avec le temps, et que les marchandises se défraîchissent ou s'abîment, sans que pour cela le nombre des femmes augmente d'une unité. Mais il est hors de question de pouvoir évaluer le montant ou la proportion des avoirs ainsi « gelés », et chiffrer la perte encourue à la longue. Il faut éviter, en tout cas, de s'hypnotiser sur la valeur élevée des dots. Dans la comptabilité annuelle des budgets familiaux, les paiements matrimoniaux comptent finalement assez peu. Du moins est-ce ce qui ressort de l'enquête de J. Binet dans le sud du Cameroun : dans un milieu socio-économique très comparable à celui du Woleu-Ntem, 9 % seulement des recettes, et 15 % des dépenses déclarées tombent dans cette catégorie. On doit en conclure avec l'auteur que « les dots n'ont pas dans la vie économique locale toute l'importance » qu'il est tentant à première vue de leur attribuer[1].

En définitive, si les enchères dont la femme — « transformée en instrument de spéculation »[2] — est devenue l'objet portent préjudice au développement, ce n'est pas tant en restreignant les sommes disponibles pour l'investissement, que parce que les perdants de cette compétition se trouvent maintenus du même coup, sur le plan de la production, dans une position d'infériorité et de dépendance incompatible, nous l'avons montré, avec le plein emploi de leurs forces. L'attention se trouve attirée alors sur tout un remue-ménage sociologique, objet des analyses de G. Balandier[3], au cœur duquel un violent « conflit entre générations » ébranle « l'ancienne organisation à son fondement même ». Nous rejoignons ici nos préoccupations, car la contestation atteint l'institution dotale elle-même, et de deux côtés différents. Après avoir « officialisé la notion du ' prix ' de la femme », et préparé ainsi la « désagrégation du système ancien », l'administration française, effrayée des résultats, envisageait dès 1918 de réglementer les dots[4]. Il s'agissait d'une part de substituer le paiement en espèces au règlement en marchandises, afin d'enlever aux vieillards le contrôle des échanges matrimoniaux[5], d'autre part de fixer un plafond aux versements exigés. Mais les limitations édictées durant les dernières années de la colonisation n'eurent aucun effet. Le Gouvernement gabonais allait, sans tarder, reprendre cette politique à son compte. Dès 1959, un texte législatif fixait à 10 000 francs, sous peine de sanctions pénales, le taux maximum de la compensation matrimoniale. Mais, si l'on en croit un document émanant de l'administration locale, la menace ne devait pas avoir « la moindre influence sur le taux réel des dots », qui continuèrent « à atteindre et souvent dépasser 100 000 et 150 000 francs »[6]. Principaux intéressés, les jeunes hommes, dans l'incapacité de réunir de telles sommes, et les jeunes filles, vouées à des maris âgés, n'ont pas manqué de réagir, pour leur propre compte. Les « enlèvements » se multi-

---

1. Binet, 1956, p. 85.
2. Balandier, 1955, p. 195.
3. *Ibid.*, p. 187 à 197.
4. *Ibid.*, p. 194-195.
5. Vers 1930, dans la circonscription de l'Estuaire, « l'administration exige que la dot soit payée en espèces. Cette réforme a été très bien accueillie : en effet, lorsqu'une femme se paie en marchandises, comme toutes les marchandises sont entre les mains des vieillards, ce sont les vieux qui détiennent toutes les femmes, les jeunes gens ne peuvent se marier ; au contraire, si le paiement se fait en espèces, les jeunes gens peuvent en économisant sur leurs salaires, acquérir l'objet de leurs désirs ». (Bartel-Noirot, 1930.)
6. Une mesure beaucoup plus radicale encore vient d'être prise. A la demande du Président Léon Mba, soucieux de voir les sommes exigées par les familles rendre impossible le mariage de beaucoup de jeunes, l'Assemblée Nationale gabonaise a voté à l'unanimité la loi n° 20/63, dont l'article premier stipule : « est interdite la pratique connue en droit coutumier sous le nom de ' dot ' qui consiste en la remise à l'occasion du mariage, par le futur conjoint à la famille de la future épouse, d'une somme d'argent ou d'objets de valeur ». Aux termes de l'article 2, « toute mention de la dot dans un acte public ou privé est désormais prohibée. Toute action en paiement ou en remboursement de la dot sera déclarée irrecevable » (sauf en ce qui concerne les mariages contractés antérieurement). L'article 3, enfin, assimile « aux dons en nature les prestations de services ».

plient, surtout depuis l'indépendance, et placent les familles devant le fait accompli. Sans doute la fiancée n'est-elle enlevée qu'avec son propre consentement, et à une famille qui a déjà reçu un acompte sur la « dot ». On s'empresse d'autre part, du côté du jeune homme, de régulariser la situation. Quelqu'un est délégué au-devant du père de la fille, qui accourt au village pour demander des comptes. A l'arrivée de ce dernier, un coq est sacrifié ; puis on s'accorde, non sans mal, sur les versements à faire. Tout rentre ainsi dans la norme. Mais l'enlèvement coupe court au procédé dilatoire qui consiste à retenir la jeune fille pour obtenir davantage ; il ôte en même temps toute possibilité de la marier au plus offrant, quitte à rembourser les sommes déjà reçues. Un frein est mis ainsi au mécanisme qui tend à gonfler la masse dotale en proportion des espèces mises en circulation par le cacao (et peut-être même plus que proportionnellement).

b) Les ponctions gouvernementales.

Les prélèvements opérés sur les flux monétaires au profit du budget, ou d'organismes publics, pèsent-ils sur le Woleu-Ntem d'un poids anormalement lourd, ou doivent-ils être considérés comme la juste contribution d'une région plutôt favorisée ? Nous n'avons à considérer ici que celles des impositions qui s'adressent spécifiquement à l'économie locale, à l'exclusion par conséquent des taxes et charges dont l'incidence n'est pas géographiquement circonscrite. Dans cette catégorie entrent d'abord l'ensemble des droits que paie le cacao entre le stade de la production, et la mise à bord des navires. Glissons sur la taxe de conditionnement, payée en rémunération d'un service réel. Le « droit de sortie » de 10 % que supporte le cacao ne saurait être regardé comme abusif. Ce genre de prélèvement est la règle en Afrique, dans les pays exportateurs de tradition fiscale française, et aucun grand produit, à commencer par le bois lui-même au Gabon, n'en est exempt. Ainsi remédie-t-on à l'assiette très étroite qui rend les impôts directs peu rémunérateurs, ainsi qu'à la faiblesse (caractéristique des pays sous-développés) des échanges intérieurs, laquelle interdit d'asseoir le système fiscal sur l'arsenal ordinaire des taxes sur les transactions. D'ailleurs, les gouvernements n'hésitent pas à suspendre les droits de sortie quand les cours mondiaux se déprimen. C'est ce qui vient de se passer au Gabon, où les autorités peuvent légitimement considérer comme une « aide supplémentaire de l'État... aux planteurs »[1] les 30 millions qu'elles se sont abstenues de percevoir à ce titre en 1962. Ne relèvent en définitive de notre propos que les versements exigés au titre de la Caisse de stabilisation du cacao (l'ancienne, du temps de l'A.E.F., et la nouvelle, fonctionnant dans le cadre plus limité du Gabon). Sans entrer dans les détails, le rôle d'un pariel organisme consiste, comme son nom l'indique, à égaliser dans une certaine mesure le prix d'achat aux producteurs, en opérant des prélèvements ou des restitutions, selon le niveau des cours mondiaux[2]. Une caisse peut se fixer cet objectif pour la durée d'une campagne ou, plus ambitieusement, chercher à amortir les fluctuations cycliques des prix sur une série d'années. Les comptes gérés sur ce modèle ont littéralement foisonné, après la dernière guerre, dans les pays gérés par la France. Les Britanniques aussi ont expérimenté la formule sur une grande échelle dans l'Ouest africain. Leur expérience en ce domaine a donné lieu à des conclusions pertinentes de la part d'un expert officiel[3]. Celui-ci à fort bien mis en lumière les raisons qui, dans une économie

1. *Situation économique, financière et sociale de la République Gabonaise*, fin 1962, p. 16.

2. La caisse peut être approvisionnée au moyen d'un prélèvement fixé en pourcentage, par rapport à un prix de référence. C'est comme cela qu'était alimentée, après 1950, la Caisse du cacao dans l'ancienne A.E.F., et qu'a commencé à fonctionner celle de la République Gabonaise. Les restitutions s'opèrent alors dès que les cours tombent en dessous d'un prix-plancher d'intervention. Une autre façon de procéder consiste à fixer un prix de campagne : la Caisse prélève alors tout ce qui dépasse (et, comme dans le cas précédent, paie le cas échéant pour maintenir le cours local à ce niveau). C'est ainsi qu'au Gabon l'arrêté du 6 juillet 1960 « déterminant le prix unique de campagne garanti par la Caisse » précise : « le versement à effectuer par la Caisse... sera égal à la différence entre le prix unique de campagne et le cours authentifié quotidiennement, en nu-bascule Bitam, lorsque ce dernier sera inférieur au premier... Le prélèvement à opérer au profit de la Caisse... sera égal à la différence entre le cours authentifié et le prix de campagne, lorsque ce dernier sera inférieur au premier ».

3. Bauer, 1954 et 1964.

de marché, rendent aléatoire et même utopique une véritable stabilisation des cours, dès lors que l'on prétend déborder le cadre d'une campagne annuelle. Tôt ou tard le moment vient où les caisses se trouvent acculées à l'une ou l'autre situation : elles sont vides, et il faut renoncer à soutenir les cours, ou faire appel à un financement extérieur ; ou bien, à l'opposé, les excédents s'entassent inutilisés[1]. Au temps de l'A.E.F., la première hypothèse a été parfaitement illustrée par la Caisse de stabilisation du coton ; celle-ci n'a survécu à la dépression des cours consécutive à l'arrêt des hostilités en Corée qu'à l'aide des milliards donnés à fonds perdus par l'ancienne métropole. Dans différents pays d'Afrique, les caisses du cacao ont au contraire commencé par accumuler de remarquables excédents. En pareil cas, il est tellement logique et tentant de dépenser sans plus attendre les fonds disponibles que tôt ou tard c'est ce qui se produit. Au Ghana par exemple, les sommes mises de côté par les Anglais ont contribué à financer les premières années du plan de développement[2]. Au Gabon, toutes proportions gardées, la Caisse du cacao a joué un rôle comparable avant l'indépendance. Ses statuts autorisaient du reste, une fois constituée la réserve représentant le fonds de soutien proprement dit, le remploi immédiat des sommes en sus, à condition que ce fût « uniquement dans les régions productrices et dans l'intérêt direct des producteurs ». C'est ainsi que les travaux routiers sur les « pistes cacaoyères », dans la mesure où ils ont coûté de l'argent, ont été financés par les excédents de la caisse. Mais il n'est pas tout à fait sûr qu'ait été évité, pour la totalité des fonds, le détournement de destination, si tentant pour la puissance publique gestionnaire d'un compte spécial, comme tant d'exemples en font foi. Ne fût-ce que pour avoir mis à la charge de la Caisse des dépenses incombant en temps ordinaire au budget courant.

A ceci près, les revenus obtenus à partir du cacao (et a fortiori du café, qui ne fait guère l'objet de transactions au grand jour) ne sont détournés de la région par les canaux publics que sous la forme d'un prélèvement légitime destiné à subvenir aux besoins de l'État gabonais. Mais la parafiscalité douanière s'exerce aussi dans l'autre sens, sur les marchandises importées des pays industriels. La taxation ad valorem des articles entrant au Gabon ne saurait, à première vue, exercer une influence discriminatoire à l'encontre du Woleu-Ntem. C'est pourtant ce qui est arrivé, et voici comment. Pour ses importations comme pour ses exportations, la région est tributaire, on s'en souvient, des ports camerounais de Douala et de Kribi. Elle évite ainsi les ruptures d'approvisionnement, et les frais de transport élevés qu'impliquerait l'usage de la voie nationale gabonaise, en l'état actuel des communications reliant le plateau à l'Estuaire et à l'Ogooué. En contre-partie, deux cordons douaniers doivent être successivement franchis. Rien n'empêche, en principe, de faire transiter par le Cameroun des lots de marchandises que la douane de ce pays laisserait passer en franchise. Mais la chose est rendue malaisée par l'organisation commerciale propre au Woleu-Ntem.

Dès l'entrée en production des plantations, quelques années avant la guerre, le cacao avait été raflé, nous l'avons vu, par un certain nombre de commerçants locaux, primitivement établis comme planteurs. D'autres sont venus s'installer par la suite. Vers 1950, tous exportaient par l'intermédiaire des grosses firmes implantées au Cameroun : la C.C.H.A. (Compagnie Commerciale Hollando-Africaine), mais aussi King, Paterson, Zochonis & Co., etc. Liés aux exportateurs par contrat, les acheteurs locaux s'engageaient à leur livrer des tonnages déterminés de cacao, à des prix fixés d'avance. Les lots étaient regroupés soit à Ebolowa, soit même à Kribi. En sens opposé, chaque exportateur fournissait de marchandises, à des conditions intéressantes, ses ramasseurs opérant au Gabon. Ceux-ci avaient, du moins la plupart, leur siège à Bitam, et des boutiques à Minvoul (au poste même, ou à la bifurcation des routes d'Oyem et de Bitam) et Oyem. Souplement articulé, le système permettait aux commerçants du Woleu-Ntem d'ajuster leurs approvisionnements, tout au long de la campagne cacaoyère, à la demande de marchandises ; il garantissait d'autre part, au bénéfice des producteurs, un minimum de concurrence. Mais — c'est l'envers de la médaille — il excluait l'importation en droiture. Acquises auprès des firmes camerounaises, les

1. En grossissant encore de leurs propres intérêts, si la monnaie est stable et la gestion souple. Ou, au contraire, quand la première condition n'est pas réalisée, en se dépréciant sans avoir servi.

2. Voir Boyon, 1958, p. 43, 46, 217.

marchandises payaient la douane à Bitam, après l'avoir fait une première fois dans les ports. Ce point n'a pas cessé, pendant longtemps, de tracasser les autorités d'Oyem et de Libreville. Avant la guerre, déjà, le chef de région regrettait l'incapacité de fait, où se trouvaient les commerçants locaux, de profiter du régime de passage en franchise à travers le Cameroun[1]. Cette circonstance, et les « taxes prohibitives » qui en résultaient, étaient rendues responsables des difficultés économiques rencontrées sur place : marchandises invendables aux villageois ; peu d'intérêt de leur part pour les plantations, etc. Depuis la guerre, des sociétés basées au Gabon, S.H.O. et C.C.D.G., ont pris ou repris pied au Woleu-Ntem. La S.H.O. (Société du Haut-Ogooué), plus particulièrement, s'y est rapidement assuré des positions solides, en procédant à des achats directs (de cacao) aux producteurs. La C.C.H.A. a suivi son exemple. Recourant l'une et l'autre à la voie septentrionale[2], ces deux sociétés ne manquaient ni des liaisons lointaines, ni de l'armature administrative, ni des capitaux indispensables pour s'affranchir du relais camerounais, en faisant venir les marchandises sous douane. Mais l'étroitesse d'une clientèle limitée aux soixante-dix et quelques milliers d'habitants du Woleu-Ntem enlevait à cette solution une bonne part de son intérêt. Importer directement revenait en effet à se priver de toutes les facilités (groupage à la commande et au transport, possibilité de se réapprovisionner en cours de traite) que procure le jumelage de la région avec le marché de consommation dix fois plus important du Cameroun méridional. Aussi bien la situation ne paraît-elle pas s'être substantiellement modifiée après l'apparition, sur la scène locale, des sociétés d'import-export. En un temps où, de part et d'autre de la frontière, les deux pays relevaient de la même tutelle coloniale, sans doute eût-il été possible d'imaginer une formule qui, sans en léser aucun, eût préservé les intérêts vitaux du Woleu-Ntem. Mais la sorte d'antagonisme latent, qui n'a cessé d'opposer les deux administrations du Cameroun et du Gabon, trouvait là une trop belle occasion de se manifester pour ne pas faire s'enliser les discussions. Dans ces conditions, on estimait il y a quelques années à 20 % environ le renchérissement des marchandises vendues à Oyem ou Bitam, après avoir été taxées deux fois[3].

c) Le coût du service commercial.

Il reste à déterminer quelle part prélève, sur les revenus monétaires de la région, le commerce, en rémunération du service consistant à évacuer le cacao, et à satisfaire en retour la demande d'objets et de produits d'importation. Cette part est-elle excessive ? Les bénéfices réalisés doivent-ils être considérés, du point de vue du Woleu-Ntem, comme une perte sèche ? Ces questions sont importantes. Nous n'avons malheureusement pas les éléments qui nous permettraient de répondre avec la précision désirable. Essayons à tout le moins d'éclairer le problème, et de dégager, à défaut de certitudes, des vraisemblances. Et commençons par situer les faits. La partie commerciale qui se joue au Woleu-Ntem met en scène quatre sortes d'acteurs. En tête, les sociétés d'import-export, les mêmes qu'il y a quelques années : C.C.H.A. (dite « la Hollando ») et S.H.O. A Bitam et Oyem, elles prennent en charge la totalité du cacao exporté, dirigé par leurs soins, le « supérieur » sur Douala, le « courant » sur Kribi[4]. Leur rôle est à peine moins exclusif à l'importation[5]. Viennent, immédiatement après, un certain nombre de commerçants, à la fois acheteurs de cacao et revendeurs de marchandises, en liaison étroite avec les sociétés, dont ils sont tributaires. Enfin, à la base de la pyramide commerciale, les « clercks » de ces commerçants, devenus des « sous-acheteurs » disposant d'une large initiative, se sont taillé depuis quelques années une place essentielle dans

1. Département du Woleu-Ntem, rapport économique, 2e trim. 1936.
2. Les essais sporadiques tentés par la S.H.O. pour se relier à ses bases de l'Ogooué n'ont pas donné on s'en souvient, de résultats concluants.
3. Le Guével, 1955.
4. Le cacao en provenance de l'Ogooué-Ivindo prend la même direction, via La Lara et Mitzic ; on aurait même vu, dit-on, des chargements « monter » depuis Kango !
5. Trois commerçants locaux seulement disposaient, en 1961, de licences d'import-export, et parmi eux deux commerçants de Mitzic.

l'organisation. Ils seraient 200 à 300, avec leurs aides, pour l'ensemble de la région. En marge des transactions proprement dites, les sociétés font évacuer le cacao par de petits transporteurs spécialisés, européens et africains, qui disposaient en 1961 d'une douzaine de camions, affectés à cet usage.

Cette structure hiérarchisée, la liaison organique à tous les échelons, sauf le plus bas[1], des fonctions d'acheteur et de vendeur, signent un système bien connu : la traite, sous sa forme moderne, telle qu'elle se pratique, avec les mêmes modalités d'ensemble, dans la plupart des pays riverains du golfe de Guinée, exportateurs de denrées agricoles. Partout, à travers des usages si semblables qu'ils en paraissent codifiés, les fins poursuivies sont les mêmes : additionner les bénéfices et diviser les frais afférents aux deux sens du mouvement commercial ; stimuler les producteurs en les encourageant à acheter, les lier par des avances en marchandises, dans certains cas les embrouiller en mêlant le doit et le dû. Partout, les pouvoirs publics ont cherché à s'introduire en tiers dans des relations où planteurs et cultivateurs africains, livrés à leurs seules forces, avaient trop facilement le dessous. Au Woleu-Ntem, comme dans tant d'autres régions, cette protection a pris dès l'origine la forme de « marchés contrôlés », institués en même temps pour permettre à l'administration de surveiller la qualité du cacao, objet des transactions. Au nombre d'une vingtaine en 1955, situés pour la plupart dans les districts gros producteurs de Bitam et Minvoul, ces marchés se tenaient suivant une périodicité régulière. De mois en mois, les mêmes commerçants s'y retrouvaient, aux mêmes dates échelonnées, et refaisaient ensemble le circuit. Avant toute transaction, le chef de district et ses interlocuteurs se mettaient d'accord sur un prix d'achat. Comme base de discussion, l'administrateur disposait du cours FOB Douala, communiqué chaque semaine par télégramme à la région. Les villageois lui faisaient confiance[2]. Le gros avantage du système était de ne pas laisser les vendeurs à la merci de l'acheteur, seul informé des dernières fluctuations des cours, et toujours tenté de calculer généreusement ses frais. Mais il obligeait les planteurs et surtout leurs femmes, ployant sous le poids des hottes lourdement chargées, à venir de villages parfois très éloignés, puis à piétiner des heures durant dans la cohue (photos 103 et 104). Faire davantage de marchés ? Le personnel administratif n'y eût pas suffi, et les quantités ne le justifiaient pas. A Oyem surtout, immense district desservi par quatre marchés seulement (dont un hebdomadaire au chef-lieu), les gens se plaignaient tant que l'administration se résigna, vers 1950, à faire transporter le cacao par camions depuis les villages jusqu'aux lieux de vente ; la Société de Prévoyance hérita bientôt de cette coûteuse obligation, qui représentait en fait une subvention déguisée à la culture cacaoyère[3]. Au demeurant, les marchés n'évitaient pas la fraude : « Il est patent », lit-on dans un document administratif de 1955, consacré précisément à cette question, « que pistage et coxage sont aujourd'hui pratiqués sur une très large échelle, au vu et au su des commerçants qui, par un juste retour des choses, arrivent à en être les victimes, des producteurs qui n'y trouvent que des avantages illusoires, et des chefs de district qui n'en peuvent mais ».

En présence « des inconvénients graves et des inutilités flagrantes » que le système finissait par cumuler, une expérience de vente libre sur les pistes et dans les villages eut lieu, à l'occasion de la « campagne intermédiaire » de 1955. On décida seulement de maintenir des « marchés-témoins », facultatifs, où les vendeurs trouveraient un représentant de l'administration pour garantir la régularité des opérations. Les premiers résultats parurent satisfaisants, suffisamment en tout cas pour qu'on décidât de proroger l'expérience. En 1961, le régime de la liberté des achats durait toujours, mais les marchés facultatifs avaient cessé de se tenir. Dans la nouvelle organisation, un rôle capital est dévolu aux sous-acheteurs africains. Intermédiaires obligés entre planteurs et commerçants, ils faisaient figure, dès 1954-1955, de « rois du cacao », formant, aux yeux des Européens, « une

---

1. Dans la mesure où une partie des marchandises, autres que celles acquises en Guinée, passent par le canal soit des colporteurs et petits détaillants villageois, soit des commerçants musulmans dont il existe une colonie à Oyem.

2. Aux yeux des planteurs, écrivait un technicien, le prix proposé par le chef de district est « le seul qui soit valable, et si le commerce ne l'accepte pas, le marché n'a pas lieu car le planteur refuse de vendre ». (Le Guével, 1955.)

3. Mesure étendue par la suite au district de Bitam. 700 000 francs ont été dépensés à ce titre en 1954, sans compter le manque à gagner subi par les Sociétés de Prévoyance.

véritable mafia avec son code, ses lois »[1]. Ce sont eux qui avaient organisé, à l'origine, pour le compte des commerçants locaux, le ramassage clandestin du cacao, du temps des marchés contrôlés. Depuis l'officialisation des achats directs, sur les lieux de production, ils sont passés au premier plan. Aidés par des « sous-clercks », et s'appuyant sur une nuée d'indicateurs et de rabatteurs qui leur signalent les vendeurs éventuels, leur fonction consiste à drainer le cacao vers les commerçants. De simples employés qu'ils étaient à l'origine, ils sont devenus des mandataires, disposant de la plus large initiative, et n'hésitant pas, quand l'occasion s'en présente, à se lancer dans des trafics personnels[2]. Ces « clercks », comme on continue à les appeler, ramassent d'abord le cacao de leur propre village, puis, jouant de relations familiales et probablement aussi d'ayong, étendent de proche en proche leur clientèle. Ainsi ne peut-il y avoir, à l'intérieur des sous-préfectures, de répartition territoriale bien tranchée entre les commerçants en concurrence : chacun achète où il en a l'occasion, au gré des positions détenues par ses « clercks ». Fait significatif : isolés dans un milieu qui n'est pas le leur, les Camerounais au service des Européens restent employés de boutique. Par une pente naturelle, les avances aux producteurs, consenties jusqu'alors de façon occulte, se sont généralisées depuis que le cacao s'achète librement. Comme avant, les firmes importatrices approvisionnent à crédit les commerçants de Bitam et d'Oyem, et récupèrent leur mise sous forme de cacao. Mais, munis à leur tour de fonds et de marchandises, les sous-acheteurs ont à présent toute liberté pour circonvenir les planteurs, en s'assurant un gage sur la récolte à venir...

Les camions qui vont charger le cacao sur les routes ou les pistes aménagées emmènent tout un assortiment de marchandises à cet effet. Cette forme de vente ambulante, largement fondée sur le crédit, s'est substituée aux foires que représentaient jadis les marchés mensuels (où les femmes qui tenaient les éventaires étaient du reste souvent celles des employés délégués à l'achat du cacao). D'une façon ou d'une autre, il s'agit toujours, selon la formule classique, d' « éponger au maximum le numéraire mis en circulation », ou — mieux encore — d'éliminer les transactions monétaires. Quelle proportion de leurs dépenses les planteurs gardent-ils la possibilité de différer, en s'adressant plus tard aux petits détaillants africains ou aux « Haoussa », ou encore aux comptoirs des chefs-lieux ? La tendance à l' « étalement des achats » dans le temps, notée par J. Binet dans la partie voisine du Cameroun, se vérifie-t-elle ici[3] ? Il nous est impossible de répondre. Une chose est sûre : l'échec de la « Coopérative des Producteurs de Cacao » fondée en 1952 avec un prêt de la Caisse de soutien du cacao, et placée dès l'année suivante au bord de la catastrophe financière, s'explique par la désaffection des planteurs à l'endroit d'un organisme inapte à leur servir de fournisseur, et surtout de bailleur de fonds : les coopérateurs eux-mêmes, souscripteurs des parts, vendaient en dehors d'elle !

Nous en savons assez maintenant pour reposer la question : par inefficacité, ou par rapacité, l'organisation qui vient d'être présentée aboutit-elle à détourner de la région plus d'argent que ne le justifie le service rendu ? Sans entreprendre le procès des structures commerciales sécrétées en Afrique par l'économie coloniale — ce qui nous entraînerait loin de nos préoccupations locales — voyons seulement si, à en juger par les faits connus, les choses ont l'air de se passer mieux ou plus mal au Woleu-Ntem que dans d'autres régions soumises au régime de la traite. Assujetties qu'elles sont à un barème, fixé par les autorités et appliqué en déduction des cours à l'exportation, les transactions sur le cacao laissent au commerce peu de liberté d'action. Cette latitude a encore diminué depuis l'institution d'un prix d'achat uniforme pour la durée d'une campagne. Le barème administratif chiffre en détail chacun des frais encourus par les firmes depuis la réception du cacao à Bitam jusqu'à son embarquement dans les ports camerounais. Quant aux charges et aux marges bénéficiaires du commerce local, elles faisaient l'objet, en 1961, d'un forfait sur la base de 10 000 francs par tonne : un peu plus de 10 % de ce qu'obtiennent les planteurs. Mais la liaison

---

1. Le Guével, 1955.

2. Du temps où la qualité du cacao était contrôlée sur les marchés, la grande affaire était d'introduire dans les lots commercialisés, à la barbe du conditionnement, et souvent des commerçants eux-mêmes, du cacao classé comme « déchets », et acquis au rabais. Avant la fixation d'un cours de campagne, la tentation était grande, également, de spéculer à la hausse, en stockant en cachette certaines quantités de cacao.

3. Binet, 1956, p. 132.

achat-vente permet aux intéressés de reprendre d'un côté ce que les pouvoirs rognent de l'autre. Or, en matière de prix de vente, l'extrême variété des marchandises importées, les disparités résultant à l'intérieur d'une même catégorie de provenances multiples, les jeux d'écriture autorisés par les ventes de commerçant à commerçant, rendent impraticable le contrôle des marges. Bien avant la guerre, un gouverneur en tournée au Woleu-Ntem s'affligeait déjà : « il manque... des commerçants vendant les marchandises à des prix convenables... Aussi, pour le moment, serait-il politique de fermer provisoirement les yeux sur les quelques fraudes qui se pratiquent à la frontière, tellement sont prohibitifs les prix des rares boutiques... »[1]. De sérieuses difficultés de transport compliquaient à l'époque l'approvisionnement du Woleu-Ntem. Plus tard, à la fin de la guerre et jusqu'en 1949, les commerçants eurent beau jeu d'écouler au prix fort, dans un pays saturé d'argent par les ventes de cacao, des marchandises arrivant au compte-gouttes ; on a vu refleurir alors, sous la forme déguisée des « bons d'achat » délivrés en échange du cacao, les pratiques primitives du troc, cependant que réapparaissaient les cache-sexes d'écorce, et que les boutiquiers espagnols, un peu moins démunis, faisaient des affaires d'or. Les choses, depuis, se sont arrangées, mais le Woleu-Ntem est resté un pays cher, à un point que ne paraissent justifier, en comparaison d'Ebolowa, ni une douane supplémentaire, ni l'éloignement géographique.

Si les planteurs ont matière à se plaindre, néanmoins, c'est des clercks et de leurs séides davantage que de l'organisation commerciale fonctionnant au grand jour. Il y a beau temps qu'ont été inventoriés les procédés condamnables dont les producteurs sont couramment les victimes : utilisation de faux poids, manipulation du « peson » (la balance romaine, dont les villageois ne savent pas se servir), comptes truqués, prétextes divers invoqués pour ne pas payer en entier les quantités pesées, etc.[2]. Intimidés, ou ligotés par les avances qu'on leur a consenties, les vendeurs n'ont guère le moyen de se défendre. Il était encore plus facile, ces dernières années, de sous-payer les charges apportées du Cameroun par des gens qui se savaient en position fausse. Les commerçants eux-mêmes ne sont pas épargnés, d'ailleurs, et les clercks ont beau jeu, quand l'occasion s'en trouve, de faire fructifier à leur compte les sommes reçues à titre d'avance (fût-ce en cédant à l'un le cacao obtenu avec les fonds de l'autre). Comme le faisait remarquer un témoin voici quelques années, « le clerck a été créé par le commerçant et maintenant le commerçant passe sous les fourches caudines du clerck »[3]. A en croire les intéressés, c'est à lui qu'échoit le plus clair des 10 000 francs que le négoce local empoche par tonne de cacao commercialisé. Du moins le produit de cette dîme, que les sous-acheteurs prélèvent à la fois sur les producteurs et les commerçants en titre, reste-t-il dans le pays, où il sert pour une part à la création ou à l'extension de cacaoyères. Sur le plan régional, ce n'est pas de l'argent perdu. Il reste à savoir s'il est bon qu'une petite minorité de la population concentre à ce point les moyens nécessaires au développement.

1. Gouverneur du Gabon, rapport de tournée, juillet 1932.

2. Dans les dossiers officiels, nous avons relevé en 1961 la plainte suivante, adressée par un planteur fang : ils (les clercks) « n'apportent que des fausses balances qui, au moment de la pesée, diminuent les poids. En outre, un sac qui pouvait avoir... 70 à 75 kg, perd au moins 18 à 20 kg... L'acheteur retranche encore 4 à 5 kg par sac en présence du planteur. N'ayant pas d'autres ressources, ces derniers sont obligés de supporter ces misérables peines ».

3. Le Guével, 1955.

D. — L'inégale distribution des revenus

Le sociologue G. Balandier discernait, voici quelques années, au Cameroun voisin, « une hésitation entre l'une ou l'autre alternative : multiplication des planteurs-employeurs, et même apparition d'une association de type capitaliste (reprise d'une plantation européenne de caféiers et cacaoyers) ou ' sociétés de planteurs ' à l'intérieur des clans et essais d'organisations coopératives »[1]. D'un strict point de vue économique, les deux formules sont défendables : l'une place tout le monde sur un pied d'égalité, et garantit par là une participation volontaire et générale à l'activité motrice ; l'autre permet à une minorité d'exploitations d'émerger à un niveau technique supérieur, de faire les frais d'équipements modernes et coûteux, de s'étendre en direction du camionnage, du commerce, du traitement en grand de la production. Mais il est permis de préférer, sur le plan social, l'idée d'une démocratie de planteurs à la perspective d'un prolétariat rural au service d'une classe de propriétaires. Où en est, de ce point de vue, le Woleu-Ntem ? On n'y trouve pas, ou guère, pour le moment, l'équivalent de ces organisations camerounaises, visant à regrouper les producteurs sur une base coopérative ou dans le cadre des ayong[2]. Le problème s'y pose, néanmoins, à peu près dans les mêmes termes : orientation égalitaire de l'économie de plantations, ou concentration progressive, au bénéfice du petit nombre, des arbres, des bras disponibles et des revenus ? Considérons l'étendue individuelle des cacaoyères. Un sondage opéré en 1954 dans le district de Bitam, et portant sur plusieurs centaines de plantations, a donné les résultats suivants : 58,7 % d'une dimension inférieure à 1 ha ; 22,7 % comprises entre 1 et 2 ha ; 18,6 % de plus de 2 ha. A Oyem, où la surface moyenne par planteur n'atteignait que 69 a (contre 2,1 ha dans le district voisin), le recensement presque exhaustif entrepris à la même époque a révélé un étagement aussi marqué : de moins de 5 a à plus de 5 ha. Les plantations les plus vastes étaient de l'ordre de 10 à 15 ha. Plus récemment, pour l'ensemble du domaine cacaoyer gabonais, l'enquête agricole de 1960 a donné les résultats suivants[3] :

	Nombre d'exploitations	*Surfaces plantées*
	—	—
Moins de 0,5 ha de cacaoyères par exploitation	43 %	9 %
De 0,5 à 1 ha	20 %	15 %
De 1 à 2 ha	22 %	31 %
De 2 à 3 ha	10 %	25 %
De 3 à 4 ha	3 %	9 %
Plus de 4 ha	2 %	11 %

1. Balandier, 1955, p. 267.

2. Au Cameroun, les premières tentatives d'organisation coopérative remontent à 1927, et elles ont été reprises après la guerre. En 1947, la « Coopérative des Planteurs Africains » d'Ebolowa faisait pendant à celle de Sangmélima, et une ancienne plantation européenne, à Nko, était exploitée sous la même forme. Les coopératives camerounaises ont connu maint déboire et mérité bien des critiques : leur gestion n'a pas été toujours au-dessus de tout reproche, et certaines ont pu être accusées de servir de prête-nom à des intérêts commerciaux. Mais ce n'est là, semble-t-il, que la maladie de jeunesse d'un mouvement appelé à un bel avenir. Au Gabon, par contre, il n'est pas sûr que les planteurs soient assez mûrs encore pour s'unir et imposer leur contrôle sur les circuits du commerce extérieur. L'échec de la Coopéca, pourtant, n'est pas entièrement probant : une erreur de conception viciait l'entreprise.

3. Bidaut, 1961, p. 34.

Les micro-plantations sont surtout répandues dans l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo, où la culture du cacao n'a été que récemment introduite. Par contre, les plantations d'une certaine taille n'existent pratiquement qu'au Woleu-Ntem, où il n'est sans doute pas exagéré de penser que leur pourcentage est de l'ordre du double de celui qu'indique le tableau. Pour mémoire, signalons que dans le département du Ntem, mises à part les « plantations concédées du type européen », 25 % des exploitations disposent de plus de 3 ha de cacaoyères (plantations mixtes non comprises), et 6 % environ de plus de 5 ha.

L'inégalité qui règne entre les planteurs ne fait que refléter, jusqu'à un certain point, l'âge de leur exploitation. Comme le fait remarquer H. Marticou, « chaque année, par l'intermédiaire de la plantation mixte, le planteur accroît les surfaces qu'il consacre au cacaoyer. De la sorte, son patrimoine se gonfle régulièrement et le vieux planteur est naturellement un gros planteur »[1]. Parallèlement, le monogame devient polygame avec le temps, en prenant une seconde, puis une troisième femme, en sorte que la main-d'œuvre familiale se renforce au rythme où se développe la plantation. Mais en marge de ce processus en quelque sorte naturel, d'autres facteurs sont à l'œuvre, qui contribuent à diversifier la dimension des domaines cacaoyers. Une partie des exploitants qui se classent en tête font figure de planteurs-employeurs, amorçant à leur bénéfice personnel un regroupement des moyens de production. En règle générale, c'est en marge de l'économie villageoise qu'il faut chercher l'origine d'une telle promotion. Du côté des hommes bien placés, aux points stratégiques des circuits commerciaux et du réseau de l'autorité, pour se procurer les moyens voulus, tout en acquérant le prestige et l'influence indispensables comme contrepoids aux jalousies de la sphère familiale. Chefs, juges coutumiers, commis d'administration ont su faire fructifier ainsi leur pouvoir et leur crédit. Du haut en bas de la hiérarchie administrative, il est peu de fonctionnaires originaires du Woleu-Ntem qui n'aient prélevé sur leurs gains de quoi se constituer une plantation, confiée à la garde d'un parent, en attendant la retraite. Les chauffeurs ont pareillement investi les petites fortunes gagnées en entassant les passagers sur les sacs de cacao, ou à faire clandestinement le taxi. Intermédiaires obligés entre les planteurs et les acheteurs européens, les « clercks » de commerce, surtout, disposent d'importants revenus à convertir en cacaoyères. Ils y sont d'autant plus portés qu'un statut hybride, à cheval sur le trafic et la culture, représente un atout pour chacune des deux activités.

En regard de ces éléments, dont la « montée » sur le plan économique récompense le modernisme et le savoir-faire, des planteurs d'un tout autre genre ont émergé par une judicieuse utilisation des relations et des contraintes sociales de type ancien. Ce sont des chefs de famille, dont le dynamisme et l'autorité réussissent à maintenir en cohésion la parenté proche, et qui disposent au profit de la plantation commune du travail de tout un groupe d'adultes. Dans ces unités de production, le planteur en titre est un mandataire autant qu'un propriétaire, un père davantage qu'un employeur, et le répartiteur des revenus plutôt qu'un franc bénéficiaire. Il est évident d'autre part que le cadre familial, même étendu au segment de lignage constituant l'unité de résidence, avec les alliés et dépendants qui gravitent autour, est trop étroit et trop fragile pour se prêter à une forte concentration de moyens. Celle-ci n'est concevable que sur une base de salariat.

Le petit noyau des vrais « gros planteurs » actuels amorce-t-il de son côté une telle évolution ? Pour qu'à l'avenir les forces économiques cristallisent autour d'eux, il faudrait qu'ils réussissent à capter une main-d'œuvre nombreuse. Cela ne peut se concevoir que de deux façons. D'abord par une immigration saisonnière de gens du dehors, venant comme manœuvres aider aux travaux d'entretien et de récolte. Ainsi se trouverait reproduit le schéma de plusieurs régions cacaoyères d'Afrique occidentale, où les éléments de tête s'enrichissent du travail fourni par une main-d'œuvre extérieure au pays. Mais la position du Woleu-Ntem, à l'écart des courants humains, et son éloignement de toute région véritablement peuplée, exclut ce type d'orientation. Même au Cameroun, mieux placé sous ce rapport, les planteurs emploient très peu de travailleurs immigrés[2].

---

1. MARTICOU, *Les structures agricoles...*, p. 8 et 9.

2. Dans la « zone cacaoyère centrale », sans même parler de manœuvres « étrangers » à la mode ivoirienne, les exploitations utilisant une main-d'œuvre non familiale « sont tout à fait exceptionnelles ». (MARTICOU, *Les structures...*, p. 11.)

Les rares qui le font en arrivent rapidement à « se fixer sur place et y acquérir des terres, ou bien ils repartent et créent dans leur pays d'origine les plantations qu'ils ont appris à soigner »[1]. A défaut de saisonniers, les richesses et les revenus n'ont de chance de se concentrer sérieusement que si le petit peloton des planteurs les plus favorisés dispose des services d'une fraction croissante de la population. Cette concentration du travail ne montre guère de tendance à s'opérer spontanément. Comme au Cameroun voisin, pour l'homme libre que se veut le Fang, « servir un compatriote n'est possible de façon durable qu'à l'intérieur d'une famille », pour des travailleurs qui sont « frères ou cousins du maître »[2]. Dans le cadre des relations de simple voisinage, l'offre de salaire n'est acceptée qu'en vue de satisfaire des besoins limités et précis, rien de plus n'est obtenu qu'une assistance temporaire et occasionnelle. Rien ne lie le travailleur, et l'employeur n'est jamais sûr d'obtenir son aide en temps voulu.

A défaut de services librement offerts, l'effet cumulatif peut-il être attendu de mécanismes contraignants, obligeant les moins riches à œuvrer pour les plus riches ? Dans le contexte économique actuel, un villageois a intérêt à disposer d'une plantation en propre, si petite soit-elle. Mais cette possibilité d'indépendance économique lui est-elle toujours offerte ? Oui, sous trois réserves. Il est évident, tout d'abord, que si le sol était accaparé, toute autre issue que le salariat se trouverait barrée aux jeunes ruraux. Mais il s'agit là, nous le savons, d'une situation purement théorique : la modeste densité de population laisse d'immenses espaces disponibles, en droit comme en fait, dans l'état actuel des usages fonciers qui subordonnent le contrôle de la terre à une mise en valeur effective. Un droit de première occupation n'est opposable aux candidats-planteurs qu'au nom des groupes de parenté qui y ont eu leurs champs, et dans un tout autre contexte que celui où se placent les « enrichis ». L'accaparement des femmes, en revanche, constitue un fait bien réel, et d'une indiscutable portée sur le plan où nous raisonnons. Nous avons vu à quel point le fait d'être marié, et surtout polygame, avantage un planteur. Or, par le mécanisme, détaillé plus haut, de la compensation matrimoniale, les riches partent gagnants dans la course aux épouses. Beaucoup d'hommes jeunes, pour pouvoir prendre femme, sont contraints de louer leur travail[3]. En ville ou chez un employeur européen, et c'est ce qui explique la persistance de l'exode rural. Mais aussi sur place, en se mettant au service d'un voisin plus âgé ou plus favorisé. Certains planteurs n'hésitent pas à avancer le montant d'une dot, remboursable en main-d'œuvre. On peut songer enfin, comme facteur d'aliénation, à un endettement de nature banale. Des cas en sont signalés, mais sans le puissant facteur cumulatif qui résulte, ailleurs qu'en Afrique Noire, de taux d'intérêt usuraires. En résumé, le terrain où placer des cacaoyers finit toujours par se trouver, le célibataire par se se marier, le débiteur par s'acquitter, et la voie des plantations individuelles demeure largement ouverte. Les mécanismes de concentration du travail et de la propriété paraissent d'autant moins efficaces que, par le jeu des héritages, certaines des plantations les plus vastes finissent démembrées. On s'oriente seulement vers un tableau un peu plus diversifié qu'à présent des exploitations classées par ordre d'importance. Au Cameroun, où l'évolution des cacaoyères marque une quinzaine d'années d'avance sur le Gabon, pour 2,5 ha cultivés en moyenne par exploitation (dont 1,64 de plantations) dans la « zone cacaoyère centrale », « on rencontre à peine plus de 10 % d'exploitations de plus de 5 ha »[4].

---

1. Binet, 1956, p. 69.
2. *Ibid.*, p. 68.
3. C'est au « ndè bot », en la personne de son chef, « donneur de femmes », qu'il appartient, selon la tradition fang, de marier les jeunes hommes en remployant en leur faveur « les ' dots ' reçues lors du mariage des filles, ce principe étant complété par l'obligation, pour l'aîné, de contribuer à la constitution d'une ' dot ' nécessaire au mariage du cadet qui ne bénéficie pas d'une telle compensation ». (Balandier, 1955, p. 124.) Aujourd'hui encore, les jeunes gens considèrent qu'il est du devoir du père de réserver pour leur procurer une épouse la « dot » obtenue en échange d'une sœur, et qu'en tout état de cause leur père et leurs oncles doivent les aider à réunir les sommes nécessaires, quitte à travailler eux-mêmes pour le complément. Mais plus encore qu'autrefois, les « hommes les plus âgés » sont tentés de se servir en priorité, et d' « utiliser leur prééminence afin d'accaparer le plus grand nombre de femmes ». (*Ibid.*, p. 124.)
4. Marticou, *Les structures agricoles...*, p. 18.

V. — RÉACTION DU PEUPLEMENT A L'ÉCONOMIE DE PLANTATIONS

1

LE CACAO ET LA LOCALISATION DES HOMMES

On se souvient des profondes modifications apportées, à partir de 1925-1930, par l'administration coloniale, à la carte de la population. Bénéficiaire de ces remaniements, l'économie nouvelle, fondée sur les cultures arbustives, n'a-t-elle pas en retour influencé le dessin du peuplement, durant la période la plus récente ? Laissons de côté les grands traits de la répartition des hommes, tels que les figurent nos cartes de densité : dès 1935, la région de Minkébé, dans l'est du Woleu-Ntem, avait été évacuée ; le vide allait se faire aussi sur le versant de l'Estuaire et de l'Ogooué, plus progressivement, mais de façon tout aussi définitive. C'est au semis du peuplement, exclusivement, que nous allons porter attention, sous ses trois aspects : relations avec le réseau routier, concentration /dispersion, degré de mobilité.

A. — Habitat et routes : un lien devenu organique

Depuis la guerre, nous l'avons dit, un attrait irrésistible s'est déclaré pour les routes, faisant assumer par la population une conjonction imposée à l'origine par une volonté extérieure. Quand les villages ne sont pas sortis de la forêt pour se fixer en bordure, ce sont les routes qui ont poussé des antennes à leur rencontre. Mais pourquoi ce brusque engouement ? Pour des raisons qui toutes se relient au cacao et à l'économie moderne. Du temps des marchés contrôlés déjà, les riverains avaient plus de facilités pour s'y rendre : moins de kilomètres à parcourir en moyenne, passage de véhicules dont il était possible de profiter à l'occasion. Le « coxage », devenu sur le tard de pratique courante, et depuis quelques années l'achat libre aux producteurs, ont rendu écrasant l'avantage dont jouissent les groupements accessibles à la circulation automobile. La route permet, en outre, de se servir de la bicyclette pour aller du village à la plantation. C'est par camions que se ravitaillent postes administratifs et centres commerciaux : ainsi les vivres, le bois de chauffage, les matériaux entreposés à la vue des conducteurs trouvent-ils plus facilement preneurs. Par le truchement de la route, un spectacle permanent est offert aux villageois, à l'affût de mouvement, et de tout ce qui rompt la monotonie du train-train journalier. Les nouvelles, les renseignements utiles, les idées, les nouveautés, les modes et les mots d'ordre trouvent en elle un magnifique instrument de propagation : se brancher dessus, c'est être immédiatement au courant de tout, participer, vivre en un mot. Le modernisme des jeunes Fang y trouve son compte ; mais la route ne séduit pas moins, comme trait d'union entre les fractions claniques éparses, ceux qui rêvent d'un renouveau tribal. Fait significatif : ce ne sont pas seulement des groupements constitués, mais aussi des familles, des

individus qui ont déserté depuis la guerre les pistes trop excentriques. De la comparaison des chiffres de population par villages avant et depuis la guerre, il ressort que ces départs fractionnés ont précédé le déplacement de l'habitat lui-même. En résumé, la route est devenue, de pair avec les chefs-lieux qu'elle relie, la pièce maîtresse d'une nouvelle organisation de l'espace, concentrée et hiérarchisée, fondamentalement différente de l'ancienne[1].

Deux traits font particulièrement ressortir le rôle qu'assument les axes de circulation au regard des groupements échelonnés en bordure. D'abord les plantations enserrant les routes, de chaque côté, sur de grandes distances. Chaque fois qu'un groupement change de place, l'ancien site ne tarde pas à être colonisé par de jeunes cacaoyères, ainsi que les abords du nouveau. Par ce processus, les plantations tendent à se rejoindre, pour former un double ruban continu. La forêt, même secondarisée, les cultures annuelles sont peu à peu refoulées vers l'intérieur, et l'on finit par ne plus voir, circulant en voiture, que la ramure tachetée des cacaoyers, leurs grandes feuilles, et la coloration rougeâtre des jeunes frondaisons, que dominent quelques grands arbres maintenus comme ombrage. Il ne s'agit souvent encore que d'un mince liséré : quelques dizaines de mètres, au-delà desquels on tombe sur des champs, des taillis, des restes de vraie forêt. Aux approches des villages, quand ils sont anciens, le cordon s'épaissit. Dans le nord, entre Oyem et Bitam en particulier, un nouveau stade est atteint par endroits : les plantations commencent à s'échelonner, depuis la route, et de courtes antennes affluentes se branchent sur la voie principale pour desservir les plus écartées. La route elle-même — deuxième trait — est animée par une circulation qui s'est énormément intensifiée depuis quelques années. Les « Messageries Gabonaises » (Compagnie Gabonaise de Messageries Automobiles, C.G.M.A.), l'unique service automobile qui fonctionnait avant 1950, étaient toujours là en 1961, exploitant des lignes régulières. Mais de nombreux petits autocars du type 1 400 kg Renault (ou Mercedes, ou Hanomag) ont été mis en circulation dans l'intervalle par des « entrepreneurs » gabonais, au nombre de trois ou quatre à Bitam, autant à Oyem, un ou deux à Mitzic et Minvoul[2]. Leur va-et-vient continuel assure de façon peu confortable mais efficace le transport des villageois et de leurs colis[3]. De la Côte d'Ivoire au Woleu-Ntem, les mêmes véhicules et la même animation sont constamment associés aux sociétés de planteurs. Et partout la même fantaisie moderniste préside au choix des noms peints sur les carrosseries[4] : ici, « Nylon », « Tergal », « Tcha-Tcha-Tcha », « Cacaoyer » (c'est comme planteur que le propriétaire s'est procuré l'argent), « Evoung Nkeng » (ou « Vent du Sud », parce que, nous a-t-on dit, « toutes les bonnes choses viennent du sud » : allusion à l'époque de la traite précoloniale ?).

---

1. Il en va de même au Cameroun, où J. Binet se demandait, il y a quelques années, si la route, le « long de laquelle communications, échanges, relations sont faciles », n'allait pas servir d'armature à « une unité géopolitique nouvelle », à une sorte de regroupement de type communal. (1956, p. 119.)

2. On relève parmi eux un fonctionnaire, un ancien chauffeur des « Messageries », un commerçant au moins, des planteurs enrichis.

3. En 1962, 14 des 16 cantons du pays disposaient d'une liaison régulière avec les centres administratifs. (Weinstein, 1964, p. 573.)

4. Cf. Jouard, « Noms de cars au Cameroun », 1959 ; Chailley, « Quelques noms de véhicules au Dahomey », 1960 (parmi les noms cités : « Cha-Cha-Cha », « Toi-après », « Fermez-vos-gueules », etc.).

B. — Les unités de peuplement : deux tendances contradictoires

Par un phénomène très général dans cette partie de l'Afrique, les routes ont contribué à drainer une population croissante vers les centres ruraux qui grossissent à vue d'œil à l'ombre des bureaux administratifs. On estimait à 2 500 habitants la population d'Oyem à la fin de 1959. Un an plus tard, à l'occasion du recensement général du Gabon, le Service Statistique dénombrait 3 000 personnes environ dans la commune (dont 115 Européens), et près de 2 000 dans celle de Bitam (dont 85 Européens). Le « poste » de Mitzic en abritait un millier d'autres. 6 000 habitants en tout, sur près de 80 000, 7 000 peut-être en ajoutant ceux de Minvoul et de Médouneu : la proportion de ces demi- ou quarts de citadins, encore tout imprégnés d'une vie rurale à laquelle beaucoup continuent d'ailleurs à participer activement, reste modeste. Nous sommes loin du pompage massif exercé sur les villageois par les « centres secondaires » de la République Centrafricaine, dans des régions où rien d'équivalent aux cacaoyères ne les retient[1]. Oyem et Bitam n'en font pas moins figure de petits pôles régionaux, assumant à tous égards, à l'échelle du Woleu-Ntem, le relais des villes lointaines, sur la Côte et au Cameroun. Il y aurait toute une étude à faire, notamment, de leur rôle comme points de diffusion des sommes, considérables au regard des ressources locales, mises en circulation par l'intermédiaire de fonctionnaires proportionnellement très bien payés[2]. La situation favorable ainsi faite aux agglomérations des principaux chefs-lieux, dans le contexte économique et politique actuel, rejaillit sur les villages environnants. Comparant, vers 1950, des listes récentes de villages (avec le chiffre de leur population en regard), et d'autres remontant à l'avant-guerre, nous constatons un gain (relatif) de population au bénéfice des plus rapprochés d'Oyem, et une perte (relative) au détriment des plus éloignés. Le transfert de population était patent. Depuis quelques années, les groupements situés dans certains cas jusqu'à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu hébergent en nombre croissant des hommes qui y ont leur travail, et font le va-et-vient à vélo, cyclomoteur ou scooter. Avec ou sans cette légère empreinte citadine qui commence à distinguer les tronçons routiers les plus immédiatement soumis à l'influence de Bitam et d'Oyem, le peuplement n'en demeure pas moins rural, à une majorité écrasante. Mais il est en train de se diversifier dans ses formes d'implantation locale. Sous l'effet de deux schémas d'évolution simultanés, et opposés, l'habitat fang revient à l'hétérogénéité de dimension qui le caractérisait dans son état primitif.

---

1. 32 % de la population concentrée dans les centres sur l'axe Fort-Sibut-Bambari-Alindao, contre moins de 10 % au Woleu-Ntem (*Formation et Caractère des Centres secondaires dans le Centre-Oubangui*, 1960).

2. Indépendamment des fonctionnaires en service dans la région, de nombreux Fang, originaires du Woleu-Ntem, occupent des emplois administratifs à Libreville et dans le reste du Gabon.

a) Vers une dispersion linéaire.

Peu avant 1950, les agglomérations constituées une vingtaine d'années plus tôt, par l'administration coloniale, tenaient toujours bon : d'un district à l'autre, nous l'avons vu, les chiffres gravitaient autour de 80 à 100 habitants en moyenne par unité, et la notion administrative de village recouvrait encore, dans la majorité des cas, la cellule de peuplement, inscrite dans le paysage. Mais les choses ont changé, depuis. Les agglomérations compactes, réunissant bout à bout trois ou quatre lignages mineurs, sont en train de se désagréger. Certaines restent en cohésion. Ailleurs, les hameaux plus ou moins artificiellement regroupés ont pris du champ les uns par rapport aux autres, et le « village » des listes officielles ne correspond plus à rien sur le terrain. L'évolution en cours mène à un peuplement atomisé en toutes petites unités, enfilées pour ainsi dire sur les routes : une forme d'habitat qui échappe aux classifications habituelles, mais répond parfaitement à la notion de dispersion linéaire. C'est du moins ce que l'on peut inférer de l'exemple du Cameroun, où certaines parties de la zone forestière du sud montrent le même processus poussé à son terme : voici une dizaine d'années déjà, dans l'ancienne subdivision de Nanga-Eboko, 617 « hameaux » (en fait : des villages au sens que le mot prend dans le jargon administratif du Gabon) sur 692 réunissaient moins de 100 habitants, et la moyenne s'établissait à 54,8 habitants[1]. Ces éléments montraient eux-mêmes une tendance à se désagréger « en une série de hameaux secondaires, souvent provisoires, dont chacun n'abrite qu'un foyer »[2]. On serait tenté d'incriminer le cacao, la nécessité individuellement ressentie par les planteurs de se rapprocher de leurs parcelles. Il y a de cela sans doute, mais dans son essence, le phénomène paraît d'ordre sociologique : contraints à un moment donné par l'administration coloniale de se réunir, en l'absence même de toute affinité, les groupes lignagers réaffirment leur indépendance, cependant que dans leur sein les cellules familiales s'émancipent à leur tour. Cette tendance, nous l'avons notée d'ailleurs un peu partout : à Boko, dans la vallée du Niari, dans les lacs du Sud. Concentré le long des routes ou en bordure de l'eau, le peuplement conserve son caractère linéaire, mais les villages éclatent, partent à la dérive par petits paquets d'habitations. Inversement, les servitudes imposées par les cultures arbustives n'ont pas empêché, au Woleu-Ntem, dans le temps même où les regroupements administratifs étaient remis en question, l'apparition de grosses unités villageoises — plus grosses que ne l'ont jamais été les agglomérations précédentes — d'un type nouveau.

b) Les nouveaux regroupements.

L'affaire remonte à l'immédiat après-guerre. A cette époque, consciente de son « état de crise grave »[3], la société fang a cherché à réagir, tout en reprenant le contrôle de sa propre évolution. Nous devons à G. Balandier une longue analyse de ce processus politico-social, dans ses étapes successives, et ses différents aspects. On se reportera en particulier à l'étude, par cet auteur, du mouvement de regroupement clanique[4]. Symbolisé par la formule « alar ayong » — « rassemblement des ayong » —, tout à la fois mot d'ordre et programme, le mouvement s'était répandu depuis le Cameroun et cheminait à petit bruit, quand le « Congrès Pahouin de Mitzic », tenu en 1947 sous la tutelle de l'administration, vint en quelque sorte catalyser les énergies disponibles, et lui donner un élan irrésistible. Des années durant les Fang, ceux du Woleu-Ntem du moins, ne pensèrent qu'à reconstituer les grandes tribus originelles, ou « ayong », à leur restituer dans « des formes modernistes » la cohésion perdue, à faire revivre l'ancienne solidarité de leurs rameaux épars. Partout

1. Delarozière, 1953.
2. Tendance qui s'affirmait déjà au lendemain de la dernière guerre : dès 1948, les 34 villages du Canton Ndou-Libi, dans la subdivision de Sangmélima, étaient « à leur tour divisés en hameaux étirés le long de la route et commandés par un capita ». (M. Soupault, rapport de tournée, 1948, archives administratives d'Ebolowa.)
3. Balandier, 1955, p. 248.
4. *Ibid.*, p. 235 à 252.

se tinrent, dans une atmosphère de « fête au village », des « ésulan », réunions tribales, qui consacrèrent l'adhésion des groupements, l'adoption de « statuts » et la mise en place d'une hiérarchie de dignitaires. Vis-à-vis des aspirations qui s'exprimaient en cette occasion, le grand empêchement résidait évidemment dans l'interdispersion géographique des « tribus ». Localement, entre groupements apparentés, des rapprochements s'esquissèrent, d'ailleurs contrariés par les nécessités de l'économie cacaoyère. Mais, dès le niveau simplement régional, les tentatives de réunification tribale vinrent buter contre l'obstacle irrémédiable de la distance. Dès 1950, « on avait la certitude » d'un échec partiel : « le mouvement pourrissait sans avoir apporté les transformations attendues »[1]. C'est alors qu'aux enthousiasmes en voie de dissipation, l'idée du regroupement des villages vint offrir un nouvel objectif.

— *Le projet initial et sa mise en œuvre officielle.* Le mot de regroupement ne doit pas faire illusion. C'est faussement qu'il évoque une filiation dans la ligne des opérations de la période 1925-1935. L'action officielle se situait, cette fois, à la remorque d'un projet d'inspiration purement gabonaise, diffusé en 1947 sous le titre de « programme de regroupement des villages »[2]. La personnalité de M. J.-H. Aubame, son auteur, garantissait le caractère non administratif de l'entreprise. Venant d'un Fang, doté qui plus est d'attaches familiales au Woleu-Ntem, l'idée était assurée d'une audience favorable auprès des gens du haut pays. Le texte du député Aubame prévoyait le « regroupement non arbitraire de tous les hommes en des points donnés », de façon à constituer des villages « de 500 à 1 000 habitants selon les régions et les désirs des populations ». Le projet s'appliquait en principe à tout le Gabon, où les 4 111 groupements existants devaient faire place à 770 nouveaux villages. Mais il est évident que dans l'esprit du promoteur, le pays fang, et particulièrement le Woleu-Ntem, occupaient une place privilégiée.

De prime abord, l'idée n'avait rien de particulièrement original. La nouveauté, c'est que, pour la première fois, les grosses unités de peuplement n'étaient plus préconisées comme une fin en soi, mais comme un simple moyen. Un moyen d'abord d'affranchir la masse villageoise, dans un cadre assez large pour se prêter à une vie municipale, de la double tutelle administrative et familiale : les habitants devaient participer au choix de l'emplacement, chercher un nom pour leur village ; le chef surtout serait nommé « par ceux-ci, et non pas l'administration... ». Le moyen, surtout, de faire évoluer la population rurale, en évitant la dispersion ruineuse de l'équipement, des efforts d'éducation et d'assistance, entre une foule de groupuscules éparpillés sur les pistes ou égrenés le long des routes : la concentration en gros villages rendrait possible la création dans chacun d'eux d'une « école préparatoire élémentaire », d'une « infirmerie », d'une « salle commune », sorte d'abêgne élargie aux dimensions du municipe, etc.[3]. Rien d'illogique dans cette façon de voir les choses, qui rejoignait du reste un large courant d'idées, en train de se répandre à travers le monde, sur la politique à appliquer dans les zones rurales sous-développées. Notons en particulier

---

1. Balandier, 1955 p. 250.
2. Aubame, 1947.
3. L'auteur du projet devait un peu plus tard, dans une lettre adressée au Haut-Commissaire le 25 juin 1949, revenir sur ces différents points : « Le premier objectif que je désirais... atteindre était la généralisation de l'action médicale aussi bien préventive que curative à l'ensemble de la population... Actuellement, il est impossible de surveiller efficacement les individus dispersés... Certains médecins, infirmiers et agents sanitaires effectuent des tournées de prophylaxie. Les visites ont généralement lieu dans les chefs-lieux de canton mais ne peuvent atteindre qu'une minime partie de la population. En certains endroits le médecin convoque la population des villages au district pour lui faire subir une vaccination ou une visite quelconque. Lorsque les gens arrivent, après bien des peines, certains sont frappés d'emprisonnement ou d'amende sous le prétexte qu'ils n'ont pas répondu à temps à la convocation. Dans le village regroupé, j'ai envisagé la construction d'une infirmerie, tenue par un infirmier capable de donner les premiers soins aux malades, de les envoyer au dispensaire du canton ou à l'hôpital du district, de surveiller les grossesses et l'état des enfants. A mon avis cette solution est seule susceptible de renverser la situation démographique... [Elle] permettrait, en outre, de généraliser l'enseignement primaire par l'installation d'une école dans chaque village, ce que le dispersement actuel rend pratiquement impossible. En outre le village devrait posséder une salle commune pour les réunions, le théâtre, le cinéma... ; un terrain de sport... ; des registres d'état civil... En outre, une fois bien installés, les habitants pourront acquérir en commun un matériel de travail moderne... Dans le village regroupé, ...où, bientôt, engrais et outillage moderne permettront la culture intensive et l'exploitation totale du sol, le problème de la sous-alimentation sera facile à résoudre... ».

la rencontre, sur plusieurs points, avec les principes de base des « paysannats » de l'ancien Congo belge, dont se terminait alors la mise au point.

Loin de se montrer hostile au projet, la haute administration coloniale, à Libreville et Brazzaville, le prit d'emblée en considération. Sans doute n'était-ce pas sans arrière-pensées politiques, celle en particulier de dériver vers un objectif considéré comme relativement inoffensif l'agitation qui grossissait alors autour du mouvement « alar ayong ». L'enquête ordonnée en 1948 dans toutes les régions administratives du Gabon permit aux autorités de préciser les conditions locales d'une éventuelle exécution du projet. Chaque district était invité à fournir un plan de regroupement. Beaucoup d'administrateurs firent connaître en outre leur opinion, toujours assortie de réserves, et celle des populations, dont on soulignait partout la réticence, sauf en pays fang. Du point de vue politique en particulier, certains fonctionnaires se demandaient, non sans quelque justification, si le regroupement n'allait pas être utilisé comme une machine de guerre contre la hiérarchie des chefs locaux, instrument de leur commandement. L'affaire fut donc engagée avec prudence. En pays fang, et accessoirement chez les Bapounou de la Ngounyé, dans le sud du Territoire, plusieurs missions successives s'employèrent à partir de 1949 à déterminer les conditions géographiques, démographiques et sociologiques, du succès des opérations envisagées[1]. Il apparut, à la lumière de ces recherches, que toute improvisation devait être exclue, et que de plus de réelles chances de réussite, sous la forme envisagée par Aubame, n'étaient réunies qu'au Woleu-Ntem. Là seulement, l'assentiment profond des intéressés, doublé d'un degré suffisant d'évolution économique et sociale, faisaient espérer que les nouveaux villages seraient plus que des constructions artificielles, et dénuées de vie propre.

Entre-temps, dans cette région précisément, l'assentiment donné par les Fang au projet de regroupement s'était mué en résolution active. Tandis que sous sa forme première le « rassemblement des ayong » traînait en longueur, et se révélait peu à peu irréalisable, les ardeurs s'étaient reportées sur le projet Aubame, immédiatement exécutable, ou paraissant tel. A condition de ne grouper que des gens de même tribu, les nouveaux centres figureraient effectivement un premier pas dans la voie d'une renaissance des ayong. En façade, par la reconstitution des « gros villages d'autrefois qui conditionnaient la puissance fang »[2], satisfaction serait donnée à une majorité restée traditionaliste. Mais en même temps, comme l'a clairement montré G. Balandier, la minorité évoluée et moderniste pensait y trouver, bien mieux que dans le cadre de l'organisation administrative existante, l'occasion de réaliser ses aspirations sociales. Des deux côtés, les autorités furent donc pressées d'agir. Dans leur « attitude réservée », les partisans du regroupement virent un refus camouflé, et commencèrent à manœuvrer. A ce stade, le regroupement risquait de se faire malgré tout, mais contre l'administration coloniale.

Il fallait se décider. Sur les trois opérations initialement prévues, deux furent lancées sans délai : l'une dans le district d'Oyem, l'autre dans celui de Bitam, mais sur la même route, celle qui relie les deux postes. A Sougoudzap, à 20 km au nord d'Oyem, ont été réunis les habitants de quatre groupements, appartenant aux tribus Bekwe et Essabilon ; la distance aux anciens villages ne dépasse pas 5 km. A Kono (district de Bitam), sensiblement à mi-distance des deux chefs-lieux, les apports se limitèrent à trois anciens villages. Un troisième centre s'ajouta un peu plus tard aux deux précédents : Ebiane-Engongone, regroupant à 18 km d'Oyem trois villages de la piste de M'Bolenzork (Ebiane I, Ebiane II, Engongone). Par ailleurs, les autorités n'ont pu éviter d'entériner un certain nombre de regroupements spontanés. Le plus remarquable était sans aucun doute celui de Bolossoville, dans le district de Minvoul, sur la route de Minvoul à Oyem ; six villages ont, au départ, contribué à la formation de ce centre. Dans les différents domaines envisagés par Aubame, les villages regroupés ont bénéficié de crédits spéciaux, ainsi que d'une aide particulière des services administratifs. Les habitants, de leur côté, par des prestations gratuites de main-d'œuvre, ont contribué à l'édification des bâtiments prévus. Dès 1952, par exemple, Sougoudzap possédait son école et son dispensaire en dur. L'affaire s'est donc soldée, à court terme, par des

1. Nous avons pris part, en compagnie de G. Balandier, à la première, au début de 1949.
2. Balandier, 1955, p. 153.

réalisations positives, obtenues à travers une réelle collaboration de la population et des autorités. Remarquons cependant que, même en tenant compte des regroupements spontanés, la concentration n'a été réalisée, pour ainsi dire, qu'à l'échelle expérimentale. En dehors de la Ngounyé, où les centres nouvellement créés ont d'ailleurs un caractère assez différent, de « centres d'attraction » plutôt que de groupements paysans, une grande partie du Gabon n'a pratiquement pas été touchée. Même au Woleu-Ntem, la grosse majorité de la population continue à vivre dans des villages de type classique. Par ailleurs, la plupart des nouveaux centres ne rassemblent même pas le minimum de population prévu à l'origine, soit 500 habitants[1]. En 1953, alors qu'ils avaient pris leur figure à peu près définitive, seul Bolossoville, avec 568 habitants, dépassait ce chiffre. Or, dans plusieurs régions du Congo comme du Gabon, il est fréquemment atteint, soit par des villages entièrement traditionnels, soit à la suite des regroupements administratifs de la période précédente, et ces villages ont souvent bénéficié, en raison même de leurs effectifs, d'un effort particulier de la part des autorités. Rien ne s'est donc produit qui puisse être assimilé, même de très loin, au bouleversement introduit voici trente ans dans le peuplement, quand se généralisa la politique officielle de concentration sur les routes.

D'où vient cette disproportion entre l'intérêt suscité par le projet Aubame, et l'échelle des réalisations ? Les difficultés à vaincre étaient nombreuses, et variaient au demeurant d'une région à l'autre. Nous nous bornerons à souligner quelques points, particulièrement significatifs. D'une façon très générale, il est clair que les incidences budgétaires des regroupements de type moderne auraient, à elles seules, suffi à en ralentir très sérieusement le rythme d'exécution. Sur le plan local, l'obstacle le plus grave et le plus général tenait aux dissensions qui surgissent inévitablement dès qu'il est question de fondre plusieurs groupements, empêchent le rassemblement de se faire ou, si l'on passe outre, le remettent en cause à plus ou moins brève échéance. Au Woleu-Ntem, certaines des fusions décidées ont soulevé de fortes oppositions, comme à Bolossoville, que 130 habitants appartenant aux villages constitutifs, refusaient obstinément, en 1953 encore, de rallier. D'autres tentatives ont avorté dès le départ. Un point avait été soulevé, lors de l'enquête administrative de 1948, dans bon nombre de réponses : la question des terrains de culture. De très gros villages ne menaçaient-ils pas, en quelques années, d'épuiser les terres disponibles dans un rayon raisonnable à partir du point de concentration ? A l'époque du rassemblement sur les routes, des craintes semblables s'étaient exprimées : Le Testu pensait qu'il ne fallait pas « contraindre par un groupement trop serré à faire toujours les mêmes cultures sur un même sol qui rapidement s'épuiserait »[2]. Objection raisonnable, et dont on verra plus loin ce qu'il faut penser, car elle déborde le cadre des villages-centres nés du projet Aubame. Il fallait compter aussi, sur un plan différent, avec les tensions qu'engendre fatalement la cohabitation, même de lignages parents ou alliés. Sans compter l'usure exercée par le temps, l'indifférence succédant à l'emballement, comme cela s'était produit pour le mouvement de rassemblement des ayong.

— *Les développements spontanés récents.* Les regroupements modernes ont tenu bon, malgré tout, nous avons pu le constater en 1961. Il faut croire que les commodités dont jouissent leurs habitants, l'école et l'infirmerie au premier chef, contribuent à les retenir. Mais il y a plus que cela. Vis-à-vis des campagnards qui les peuplent, les villages regroupés jouent jusqu'à un certain point le rôle d'un substitut à la vie urbaine. C'est affaire pour une part de chiffre de population : au niveau des éléments jeunes, le mouvement, les rencontres, les contacts sociaux multipliés valent qu'on leur sacrifie le splendide isolement où se complaisaient jusqu'ici les groupes lignagers. Une sorte

---

1. Le promoteur du regroupement, le député J.-H. Aubame, s'était élevé d'avance contre l'idée que son projet pourrait être exécuté à échelle réduite : « créer un village par région, sous prétexte de réaliser une expérience », ce serait, écrivait-il, « conduire à l'abandon du projet, car nous savons que l'on trouvera tous les prétextes de la terre pour prouver que ladite expérience a échoué ». En ce qui concerne, par contre, la dimension des villages regroupés, le chiffre de 500 habitants indiqué à l'origine comme un minimum, ne lui paraissait plus à la réflexion, intangible : « on pouvait envisager de descendre, pour certains villages, jusqu'à 350 ou 300... ». (Lettre au Haut-Commissaire, 25 juin 1949.)

2. Le Testu, *Rapport sur le Woleu-Ntem.*

d'aura de modernisme s'attache par ailleurs à ce type d'agglomérations, et vient porter remède au sentiment de frustration qu'éprouvent confusément les villageois ; donner en même temps aux gens du Woleu-Ntem, placés un peu en marge de la vie nationale gabonaise, et que les Camerounais considèrent facilement avec condescendance, un motif de fierté. Révélateur est le vocable de ville attaché aujourd'hui au nom propre de chacun des regroupements : Konoville, Sougoudzapville, etc. La pauvreté d'apparence des plus anciens, tels que Sougoudzap précisément, au revers d'une colline, avec ses tristes alignements d'habitations, dont beaucoup sont décrépies et quelques-unes tombent en ruine, forme un poignant contraste avec les valeurs dont ils sont le support et le drapeau.

Non seulement les villages-centres n'ont pas éclaté, comme certains le prophétisaient, mais ils n'ont cessé de se multiplier, dans des conditions où il n'est d'ailleurs pas facile de démêler la part des initiatives purement locales et celle d'une impulsion d'origine politique. Les regroupements sont restés en effet, après la décolonisation, un des points du programme de l'U.D.S.G.[1]. Une relance est venue dans le courant de 1959, sous la forme d'une « proposition de résolution » émanant d'un député, qui invitait « le Gouvernement du Gabon à rendre le regroupement des villages obligatoire... ». L'enquête ordonnée à ce sujet, comme celle qui l'avait précédée une dizaine d'années plus tôt, suscita de sérieuses objections de la part des instances administratives locales, même au Woleu-Ntem. Des fonctionnaires, des hommes politiques de la région n'en menèrent pas moins, sur place, une propagande en sourdine. Le milieu était réceptif. Dès 1956, une « décision » du chef de district de Bitam avait entériné l'existence d'une série de nouveaux centres s'ajoutant à celui de Nkono. L'année suivante, à Mitzic, deux regroupements, Essongville et Ekoukville, voyaient le jour à leur tour ; un troisième y était en cours en 1959. Dans le district d'Oyem, celui de Mbame, au kilomètre 34 de la route de Mitzic, est récent : trois anciens villages s'y sont réunis, dans le but d'avoir une école, que les habitants ont d'ailleurs construite eux-mêmes. Au total, en 1961, douze villages-centres, sans compter ceux de Mitzic, avaient une existence officielle : cinq à Oyem, quatre à Bitam, trois à Minvoul. Contrairement aux plus anciens, bâtis sur un plan concerté, après répartition des terrains à cultiver et à planter, les regroupements spontanés de ces dernières années se disposent en ordre assez lâche. Chapelets de hameaux se succédant, sans véritable solution de continuité, le long d'un segment de route, ils font figure, dans le paysage, de moyen terme entre les agglomérations serrées du type initial, et le mode habituel de dispersion linéaire dont les routes camerounaises offrent le modèle accompli.

1. Union Démocratique et Sociale Gabonaise.

C. — Un peuplement stabilisé

En dehors des villages-centres, qui n'englobent toujours qu'une petite fraction de la population, doit-on s'affliger de la tendance à l'éclatement des groupements créés, souvent de toutes pièces, aux alentours de 1930 ? Du point de vue de l'appareil administratif et médical — pour le bon fonctionnement duquel les autorités coloniales n'avaient pas hésité, à cette époque, à remodeler le peuplement — ce qui compte n'est pas tant, au fond, le degré d'agglomération en un point que de pouvoir localiser sur la carte, de façon permanente, chacune des entités figurant sur ses listes. Peu importe qu'un village se fractionne en hameaux peu distants. Il s'agit seulement que chaque unité conventionnelle figurant dans l'organigramme d'une circonscription conserve sa cohésion territoriale, et reste attachée au même secteur de route ; que les schémas de transmission entre les services du chef-lieu et les administrés ruraux n'aient pas à être continuellement rajustés en fonction d'une microgéographie fluente de la population. Il n'est pas moins essentiel, dans l'ordre économique, que des liens définitifs puissent se nouer entre les habitants et le milieu dont ils tirent parti : autrement, pas de capitalisation du travail à long terme, pas d'aménagement durable de l'espace exploité, pas d'évolution vers une agriculture moins extensive. Aux deux points de vue, plus que d'un habitat bien groupé, le progrès dépend de la stabilité des unités de peuplement.

A cet égard, la mobilité fondamentale des Fang, héritée d'un long passé de migration, que nous avons présentée comme un atout pour la région, et sans laquelle il eût été effectivement moins facile de remanier le peuplement selon les exigences de l'économie de marché (qui se trouvaient correspondre avec les fins propres poursuivies par les autorités), est devenue une gêne, passé ce stade initial. Mais les plantations, qui sont à la base du développement actuel, ont agi en retour comme un puissant facteur de fixation de la population. En cela, en particulier, se manifeste la supériorité des cultures arbustives sur les cultures annuelles, moteur du développement dans d'autres régions. A mesure que les cacaoyères s'étendent et entrent en production, les villageois montrent une répugnance croissante à s'en éloigner. Aussi le potentiel de mobilité a-t-il été beaucoup moins entamé, jusqu'à ces dernières années, dans le sud du Woleu-Ntem, d'économie peu transformée, que dans le centre et dans le nord, aux plantations déjà anciennes.

La chose est apparue clairement à l'occasion du mouvement de regroupement des ayong, vers 1950. Sous la pesée des forces mises en branle, on pouvait logiquement s'attendre à voir éclater les groupements composites, fabriqués par l'administration coloniale une vingtaine d'années plus tôt, et les fragments disjoints aller se ressouder avec des éléments de même origine tribale (effective ou alléguée). C'est bien ce qui s'est passé, à partir de 1948, à Mitzic, et notamment le long de la route joignant ce poste à Médouneu. Dans ce secteur comme sur le reste du plateau, à l'époque de l'occupation coloniale, les villages issus d'une même souche maintenaient une certaine cohésion dans l'espace ; ils formaient des sortes d'essaims diffus. Les « chefs d'ayong » y avaient « sous leur autorité un certain nombre de petits villages, groupés dans un rayon assez restreint »[1].

1. Circonscription du Woleu-Ntem, rapport pour le 2e trim. 1925.

Un peu plus tard, « contraintes par la faim à se disperser pour pouvoir rechercher de quoi manger », ces tribus déjà fragmentaires s'étaient trouvées réduites en « poussière »[1]. Quand les autorités locales se mirent à « regrouper », faute de pouvoir rapprocher les morceaux éparpillés, parfois très loin les uns des autres, elles procédèrent au petit bonheur, juxtaposant les hameaux au hasard de la proximité. Du coup, les villages créés vers 1930 se trouvèrent « composés d'indigènes appartenant à des tribus n'ayant aucun lien entre elles... »[2]. Soufflant sur ces assemblages hétéroclites, le grand vent issu du congrès de Mitzic n'a pas eu de peine à les disloquer. Au début de 1949, les groupements des pistes de Makokou et d'Essone déménageaient grand train. Non pas en bon ordre, pour gagner les emplacements choisis sur les routes par le « commandant » du district, mais en application des directives du mouvement « alar ayong ». Chaque lignage mineur était allé en rejoindre d'autres, relevant de la même tribu, ou s'apprêtait à le faire. Dans les villages antérieurement établis sur les routes, la même bougeotte s'emparait des groupuscules constitutifs. Tous se cherchant, sans toujours se trouver, ce grand branle-bas, accompagné d'une fièvre de construction décorative, menait à un peuplement pulvérisé, en hameaux à la queue leu leu. Il ne fut pas facile d'y remettre un peu d'ordre.

Le nord du Woleu-Ntem offre la contre-épreuve : à la même époque, et sous les mêmes influences dispersantes, les villages de 1930 ont tenu bon. Beaucoup se sont divisés, dédoublés et même détriplés avec le temps, mais les fragments dissociés ont rarement dérivé de plus de 1 ou 2 km. Il n'en est résulté d'ordinaire qu'une simple distension de l'espace villageois. De même, les regroupements du type Aubame, comme celui de Sougoudzap, se sont faits à l'intérieur des essaims claniques, ou plus exactement de ce qui en restait depuis la mise à l'alignement sur les routes. Sans doute, à Bitam et dans le nord du district d'Oyem, épargnés par la famine, l'administration n'avait-elle pas eu à reconstituer les villages de pièces et de morceaux. Mais aux environs de Minvoul, par suite des vicissitudes liées à l'évacuation de la région de Minkébé, il ne manquait pas d'agglomérats composites, comparables à ceux de Mitzic et soumis aux mêmes forces centrifuges. Une seule conclusion possible : les cacaoyères ont, grosso modo, maintenu les groupements en place. Dès avant 1950, il apparaît donc que les plantations fixent les planteurs, et à travers eux toute la population rurale. S'éloigner de quelques centaines de mètres ne tire pas à conséquence : c'est l'occasion au contraire de prolonger commodément, aux abords du nouveau site, la double rangée des plantations alignées au bord de la route ; de récupérer, pour des cultures vivrières d'abord, puis pour de nouvelles cacaoyères, un site durablement enrichi par plusieurs années de présence humaine. Mais il est désormais exclu, par un déplacement irréfléchi, de s'imposer, et d'imposer aux femmes qui savent faire prévaloir leur point de vue, de longs va-et-vient jusqu'aux plantations.

La permanence nouvelle de l'habitat s'accompagne d'une évolution sur le plan foncier. Le sol cultivé commence à être l'objet de droits précis et individualisés. Ce n'est pas ici la pénurie de sol cultivable qui entraîne l'appropriation du sol, dans le contexte nouveau de stabilité du peuplement, mais la sujétion de durée particulière aux cultures arbustives. L'emprise est beaucoup plus ferme que le « droit sur ses jachères » universellement reconnu en Afrique tropicale à l' « ancien défricheur »[3]. Elle procède en partie de la propriété non moins généralement accordée aux cultivateurs sur ce qu'ils ont fait pousser. Comme le dit fort bien J. Binet, « du droit sur la récolte, on passe au droit sur l'arbre qui la porte et sur le sol où il est enraciné »[4]. Mais la possession foncière, dont la notion est en train de s'affirmer au Woleu-Ntem, prend appui en même temps sur un vieux principe, commun aux Fang et à bien d'autres peuples de la forêt : celui de l'arbre utile reconnu comme propriété individuelle, laissé pour le moins à l'usage exclusif de celui qui l'a ne fût-ce que découvert. A la différence des arbres isolés dans la nature, comme d'une culture éphémère de plantes annuelles ou bisannuelles, la jouissance d'une parcelle complantée, destinée à produire durant plus de vingt années consécutives, ne peut manquer de déteindre sur le statut foncier du sol. Au Came-

1. Département du Woleu-Ntem, rapport pour le 1er semestre 1937.
2. *Ibid.*
3. Pour la raison, en particulier, que « défricher un taillis de dix ou quinze ans est moins pénible que défricher une parcelle de forêt primaire ». (ALEXANDRE et BINET, 1958, p. 74.)
4. *Ibid.*, p. 75.

roun, en Côte d'Ivoire, en Nigéria, au Ghana, les auteurs ont partout fait la même constatation. Mais si les sociétés, ici et là, admettent volontiers que la propriété des arbustes crée un droit d'usage durable sur la terre qui les supporte, elles hésitent à aller plus loin. Significatives, à cet égard, sont les informations données par J. Binet : au Cameroun, si la culture pérenne tend à « lier la propriété de la chose cultivée et celle du fonds où elle est implantée », le « passage n'est pas fait toujours »[1]. Les coutumes, en particulier, n'ont pas « encore adopté franchement l'idée d'un gage immobilier », et le créancier d'un planteur ne conserve la plantation que le temps d' « être remboursé par les fruits »[2]. On assiste même à « des procès étranges où, pour évincer un planteur émigré, un concurrent plante d'autres arbres sur sa terre »[3]. La faille qui subsiste dans le droit de propriété ouvre la porte aux contestations jusqu'à l'intérieur des groupes de parenté. Le créateur ou le détenteur individuel d'une plantation est fondé à redouter que, par le biais du sol qui ne lui appartient pas explicitement, les membres de son propre lignage viennent lui disputer son bien, ou en réclamer l'héritage. Pour essayer de lever cette hypothèque, deux procédés sont employés. La publicité, d'abord, sous la forme de pancartes proclamant le nom du planteur et sa qualité de propriétaire. De semblables écriteaux fleurissaient, voici quelques années, du côté de Médouneu. L'idée s'était propagée, semble-t-il, par la piste des Monts de Cristal, depuis les environs de Libreville et de Kango[4]. Au nord d'Oyem, par contre, c'est à travers la procédure administrative de délivrance des « permis d'occuper », que les planteurs cherchaient la consécration de leurs droits. Ici, l'influence a dû venir du Cameroun, où la « reconnaissance de droits fonciers », sollicitée depuis longtemps par les planteurs solidement établis, s'obtenait moyennant de sérieuses formalités, à commencer par la délimitation du terrain en présence d'un représentant de l'administration. Avec le temps, les demandes de permis d'occuper n'ont cessé de se multiplier au Woleu-Ntem. On les délivrait, en 1961, au rythme d'une dizaine par mois, pour l'ensemble de la région. Le total atteignait déjà plusieurs centaines. La procédure est la suivante : enquête contradictoire au village, fixation des limites en s'appuyant sur les repères existants (route, arbres caractéristiques, etc.), confection d'un plan sommaire et rédaction d'un procès-verbal destinés aux archives du chef-lieu. Il s'agit toujours, pour un certain nombre de demandeurs, d'obtenir le témoignage officiel de leurs droits sur le sol[5]. Mais d'autres préoccupations entrent aujourd'hui en ligne de compte. Un nombre croissant de planteurs ont besoin de permis d'occuper pour pouvoir solliciter un prêt du Crédit Agricole[6]. Les prêts, dont certains sont de l'ordre du million de francs CFA, sont destinés à l'achat de matériel, ou à l'extension d'une plantation, mais surtout à la construction d'habitations.

Se reliant aux cacaoyères par l'intermédiaire du crédit (et aussi, comme on l'a vu plus haut, du simple enrichissement des planteurs, qui accroît leurs moyens et stimule leurs ambitions), un deuxième facteur de fixation du peuplement se manifeste ici : de mieux en mieux logés, dans des maisons construites pour durer, les villageois hésitent désormais à déplacer leurs établissements sans raison impérative. Déjà, les cases d'apparat construites avant 1950 pour les hommes à l'intérieur des rangées de « cuisines » contribuaient à l'époque à freiner la tendance au mouvement. A fortiori en est-il ainsi des « maisons de planteurs » qui se multiplient depuis quelques années. En une première étape, la mobilité des groupements avait été contenue, sous l'influence des plantations arbustives, dans les limites étroites d'un tronçon de route. On s'achemine à présent, lentement, vers un habitat réellement stable, sous réserve d'essaimages qui ne manqueront pas, eux, de se poursuivre.

---

1. Binet, 1956, p. 60.
2. *Ibid.*, p. 144-145.
3. *Ibid.*, p. 60.
4. Dans cette dernière région, les marques d'appropriation de ce style étaient très répandues à la même époque, mais s'appliquaient à des terrains occupés par les cultures vivrières (valorisées il est vrai par la proximité du chef-lieu et de nombreux chantiers forestiers, gros consommateurs de denrées agricoles).
5. C'est le cas, en particulier, de ceux qui demandent un permis pour un terrain qui n'a pas encore été mis en valeur.
6. Il faut, de plus, que la plantation soit en rapport, et que le demandeur puisse produire la « caution solidaire » d'un fonctionnaire, ou un « contrat d'achat-vente » passé avec un commerçant.

D. — Les perturbations dans le domaine agricole

Jean Brunhes liait, on s'en souvient, les migrations fang à la recherche d'une forêt intacte où faire les défrichements agricoles, dans le cadre d'un système d'exploitation du milieu caractérisé par l' « occupation destructive ». Concentrés d'abord le long d'un petit nombre d'axes routiers, aujourd'hui presque immobilisés, leurs besoins d'espace accru par les plantations arbustives, comment les cultivateurs du Woleu-Ntem s'accommodent-ils de cette situation nouvelle ? Poser la question, c'est soulever le problème de la compatibilité d'une agriculture forestière à longues jachères et d'un habitat fixé. Différents exemples africains montrent que ce problème n'est pas insoluble, qu'il a même été spontanément résolu dans certains cas[1]. Mais il n'est pas moins assuré qu'ailleurs des difficultés ont surgi quand les autorités ont prétendu rassembler la population sur les routes, ou stabiliser des groupements itinérants (à la suite de leurs champs)[2]. Du point de vue agricole, les effets sont d'ailleurs les mêmes dans les deux cas : une population habituée à vivre avec le sol en circuit ouvert et qui se trouve enfermée désormais à l'intérieur d'un espace clos. Que des emplacements fixes soient assignés aux villages, ou qu'ils restent mobiles le long d'un axe imposé, à forte densité linéaire, ne change pas grand-chose à l'affaire : l'espace accessible prend la forme soit d'un cercle, soit d'une bande, mais demeure de toute façon étroitement mesuré par la distance qu'il est possible à des agriculteurs de parcourir pour se rendre à leurs champs ou leurs plantations. Mais avant de voir comment ce schéma s'applique au Woleu-Ntem, et ce qu'il en est résulté, il nous faut d'abord nous pencher d'un peu près sur le système agricole des Fang.

a) Cultures et jachères sur le plateau.

Nous avons déjà vu les Fang au travail, dans la région des lacs de l'Ogooué, à l'aboutissement de leurs migrations. Ils ne procèdent pas, sur le plateau, de façon très différente. En haut

---

1. Comme l'a excellemment dit un spécialiste britannique, « the shifting village is often erroneously believed to be a necessary corollary of so-called shifting agriculture. Usually the necessity for moving the village arises not from the system itself but from its haphazard application ». (Allan, 1949, p. 16.) Il n'est sans doute pas de meilleure illustration de cette idée que le village yakö d'Umor jadis étudié par Daryll Forde : 11 000 habitants vivaient à leur aise, dans le cadre d'un système exclusivement basé sur la jachère (quatre années de jachère pour une année de culture), sur un territoire correspondant à une densité de 92 habitants au kilomètre carré, dont la moitié environ seulement faisait l'objet d'une exploitation agricole effective. (Forde, 1937.)

2. Cf. par exemple les observations faites ces dernières années dans les régions centrales de la République Centrafricaine : Gouet, 1961, p. 20, 28, 46, 49. Ou encore par le géographe allemand W. Manshard, dans le bassin moyen de la Volta, au Ghana : fixés en bordure des routes, dans une région sans fertilité excessive, les Dagomba et les plus méridionaux des Mamprusi, ayant épuisé les terres les plus proches, sont contraints d'aller cultiver aujourd'hui, dans certains cas, jusqu'à 8 km de distance ou même davantage, ce qui les oblige, quand ils ne passent pas la nuit sur leurs champs, à quitter le village à quatre heures du matin, pour y rentrer après la tombée du jour. (Manshard, 1961, p. 208-212.)

comme en bas, on se trouve devant une agriculture typique de la zone forestière, de celles qui confient la régénération de la fertilité, après un bref épisode de culture, à une longue jachère arborée. La terre n'est pas véritablement travaillée : les brûlis préparatoires dégagent un sol suffisamment meuble pour rendre inutile le houement de toute la surface. Les sarclages comptent davantage. La seule originalité de l'agriculture fang consiste, on y a déjà insisté, dans la répétition des cultures au cours de l'année. Largeau déjà constatait : « Chaque propriétaire possède ordinairement deux jardins ou champs de grande culture... L'un, qui est le jardin d'hivernage, prend ensuite le qualificatif d'ésep (pl. : bisep) ; l'autre, qui est le jardin de la saison sèche, prend celui d'oyôñ (pl. : ayôñ) »[1]. A son tour Le Testu, venant de la Ngounyé, fera part de son étonnement : « Alors que dans tout le Gabon, on ne fait chaque année qu'une seule série de plantations, à la période dite de la ' grande saison sèche ', c'est-à-dire de juin à septembre ou octobre, dans le Woleu-Ntem on distingue deux périodes de plantations, une à la grande saison sèche, analogue à la précédente, et une à la petite saison sèche, de fin décembre à mars inclus »[2]. Dans le bas Ogooué, les champs d'essep, contrariés par le climat, à forte teinture australe, n'ont plus qu'une importance réduite. Sur le plateau du Gabon septentrional, les parages de Mitzic et de Médouneu compris, ils paraissent l'emporter, d'une façon générale, sur ceux d'oyoné. En étendue, du moins, car tandis que les plantations d'essep se font aux dépens de simples recrûs forestiers, à l'emplacement d'anciens défrichements, les belles futaies intactes sont réservées aux défrichements des mois d'été (oyoné). C'est en effet la période de l'année la plus favorable à une bonne dessiccation, et à la combustion intégrale des grands arbres abattus, dont les cendres sont destinées à enrichir le terrain.

Comme ceux de la région côtière, les Fang du Woleu-Ntem font pousser avant tout du manioc. Il en est ainsi depuis longtemps. Sur le haut Mvoung, toutefois, certains clans, rencontrés par la mission Périquet, se nourrissaient encore de bananes, au début de ce siècle. Au manioc s'ajoutent différentes sortes d'ignames et de multiples variétés de bananiers, objet d'une culture absolument générale. Le taro, le xanthosome (macabo) sont également très répandus. Le maïs semble avoir été introduit récemment. Du Chaillu n'en fait pas mention (non plus, il est vrai, que du taro et du macabo). Dans le rapport de la mission Cottes, il n'en est question qu'à propos des Dzimou du bassin de l'Ivindo ou de la Ngoko, et c'est tout juste si le capitaine Périquet en signalait « un peu », sans le localiser entre le Woleu-Ntem et l'Ivindo. A l'époque de la famine, les Fang de Mitzic n'en récoltaient toujours pas. Sa grande diffusion actuelle — on en trouve des pieds disséminés dans presque tous les champs — serait donc un fait récent. Signalons pour finir une variété de courges à graines, désignée du nom de « ngone » : c'est la culture la plus caractéristique de toutes celles que les Fang associent au manioc. « A une certaine époque de l'année », relatait Du Chaillu, « quand la courge est mûre, les villages semblent tout couverts de graines, car chacun les éparpille pour les faire sécher »[3]. Les choses, à cet égard, n'ont guère changé. Selon Le Testu, la courge pahouine est identique, ressemble en tout cas beaucoup à une espèce abondamment répandue dans l'Oubangui. Argument, d'après lui, pour rechercher de ce côté l'origine géographique des Fang. Ils sont en tout cas, dans cette partie de l'Afrique, le seul peuple de forêt à semer de pareilles quantités de cucurbites.

Toutes les plantes que nous citons poussent normalement en mélange. Mais il est courant que certaines d'entre elles, les bananiers ou les taros par exemple, n'entrent dans l'association que sur une partie du champ. Dans l'ensemble, les cultures sont les mêmes aux deux saisons. Les taros, cependant, font exception : on ne les plante guère que sur les sols vierges défrichés pendant la « grande » saison sèche. Le « ngone », en revanche, est exclusivement une culture d'essep. Ce pourrait même être l'une des raisons de la prédominance des « plantations » de petite saison sèche. Les Fang consomment, en outre, des quantités appréciables d'arachides. Seules ou associées à du manioc et du maïs, celles-ci sont plantées à part, soit sur des terrains récemment utilisés, et redéfrichés après une courte période de jachère, soit à l'emplacement d'anciens villages, conformément

1. Largeau, 1901, p. 558-559.
2. Le Testu, *Rapport sur le Woleu-Ntem*.
3. Du Chaillu, 1863, p. 171.

aux exigences d'une culture qui s'accommode mal d'un sol forestier riche en humus. Les champs d'arachides paraissent beaucoup plus nombreux dans le nord que dans le sud du Woleu-Ntem. D'une façon générale, se situant bien en cela dans la ligne de l' « agriculture bantoue », les Fang du Woleu-Ntem ne cultivent jamais deux fois de suite au même endroit. Pas plus les arachides que le manioc et les plantes associées. A leurs champs s'ajoute ce que nous appellerions volontiers le « jardin », le terrain consacré traditionnellement aux « condiments et cultures délicates »[1], ainsi qu'à la bananeraie, et dont les ressources permettaient autrefois de soutenir un siège. Serrés jadis entre la rangée des habitations jointives et la forêt qui commençait à deux pas, les jardins ont aujourd'hui plus de place ; on les voit parfois qui s'insinuent au milieu des cases. Pommes de terre et légumes européens voisinent, à l'occasion, avec les bananiers, les taros, le tabac, les ananas, l'iboga[2], et diverses plantes médicinales ou ornementales.

b) Surfaces nécessaires et surfaces disponibles.

Essayons à présent d'évaluer les surfaces requises pour le genre d'agriculture que pratiquent les Fang ; nous pourrons alors, en partant des chiffres obtenus, nous rendre compte si les inquiétudes exprimées en son temps par Le Testu, et plus récemment à l'occasion du projet de J. Aubame, étaient ou non fondées. Laissons de côté les jardins villageois : ils n'occupent qu'un espace négligeable. Quant aux cultures de plein champ, une enquête ancienne, dans les villages de la vallée de la Lara, au sud de Mitzic, fixait à « 1 800 m² l'étendue de terrain ensemencée par individu pour une année »[3]. Les recherches menées, à l'occasion des derniers regroupements, par les services agricoles du Gabon, ont abouti à des résultats comparables[4]. Les champs mélangés, à base de manioc, exigeraient le défrichage de 1 500 à 1 800 m² par individu et par an, répartis entre une « grande plantation » et une « plantation intermédiaire » (à la surface inférieure environ d'un tiers), correspondant aux deux saisons que nous avons distinguées. Les champs d'arachides mobiliseraient de leur côté 1 000 à 1 350 m², comprenant pareillement un champ de petite et un champ de grande saison sèche. Cultures et jachère forestière n'alternent pas sur le même rythme dans les deux cas. Les champs principaux se succèdent à des intervalles de l'ordre de quinze années au minimum ; et il est de fait que les plantes d'ambiance forestière, telles que bananiers et taros, et même le maïs, constamment associées au manioc, s'accommoderaient mal d'un temps de repos plus réduit. Les arachides, en revanche, se contentent de deux ans de jachère préalable, et il est souvent possible d'en semer, sur le même emplacement, à deux ou plusieurs reprises, de trois en trois ans[5].

En possession de ces données, il est facile de calculer les surfaces mobilisées à long terme. Considérons les villages-centres créés après 1950. Avec une population de l'ordre de 500 habitants groupés au maximum, ils représentent — les chefs-lieux, où bon nombre de femmes continuent à cultiver, mis à part — la plus forte concentration de besoins existante. En comptant 1 800 m² de cultures mélangées par personne, et deux années de culture (le temps que dure approximativement une plantation de manioc) pour quinze de jachère, on trouve 1 530 ha, environ 15 km². Pour les champs d'arachides, en tablant sur une surface unitaire de 1 350 m², et un cycle de trois années, dont une sous culture, le calcul donne un peu plus de 200 ha : 2 km² en chiffres ronds.

---

1. Largeau, 1901, p. 558. Selon le même auteur, ce jardin, que chaque femme préparait en arrière de sa propre case, se dénommait « oyôñ-kôñ ». Quant à l'abbé Walker, il distingue plusieurs termes : « fala » ou « falaga », la bananeraie de village ; « ekèna » ou « ekènage », le jardin affecté à une culture spéciale ; « ekôra », jardin situé à proximité du village. (1940.)

2. Il s'agit d'un petit arbuste du sous-bois de la forêt gabonaise, cultivé à la fois pour sa valeur décorative et comme stimulant : c'est « la plante magique par excellence des adeptes du bouïti ». (Walker et Sillans, 1961, p. 89-91.) La pharmacopée européenne en a tiré à son tour des spécialités (Lambarène). Botaniquement, il s'agit de *Tabernanthe iboga* Baillon, appartenant à la famille des Apocynacées. (Dubois, 1955.)

3. Circonscription de l'Ivindo, rapport mensuel, févr. 1924.

4. G. Favret, *Enquêtes agricoles au Woleu-Ntem*, document communiqué par l'ancienne Inspection générale des Services agricoles de l'A.E.F., à Brazzaville.

5. D'après Mullender, rapport de tournée au Gabon. (20 déc. 1952.)

Ajoutons-y, à raison d'un hectare par adulte (on en est loin, pour le moment), environ 300 ha — trois autres kilomètres carrés — de cultures pérennes, cacaoyers ou caféiers. Sur ces bases, les besoins globaux d'un village regroupé-type se montent à 20 km² environ. En mettant les choses au pire, nous supposerons que la moitié de l'espace environnant est physiquement inapte à l'usage agricole. Ceci revient à dire que les 20 km² indispensables se dispersent sur une surface double. L'étendue obtenue est celle qu'enserre un cercle d'un rayon compris entre 3,5 km et 4 km à partir du centre habité. Les habitants de ce centre auraient donc, dans une hypothèse défavorable, la possibilité de cultiver indéfiniment, selon les méthodes actuelles, sans avoir à éloigner leurs champs de plus de 4 km du point où ils résident. Une telle distance à parcourir, pour se rendre aux champs et en revenir, reste dans des limites acceptables, d'autant qu'il s'agit d'un maximum. La situation n'est guère plus mauvaise que pour les villages ordinaires, sur les tronçons de route les plus peuplés. Répartissons les 500 habitants d'un groupement sur 5 km, soit une densité de 100 habitants au kilomètre courant, telle qu'elle est à peu de chose près réalisée le long de l'axe Oyem-Minvoul : les champs devront s'échelonner, de part et d'autre de la route, jusqu'à une distance atteignant encore 3,2 km. Mais il existe des portions plus chargées encore, le long desquelles l'éloignement théorique atteint ou dépasse légèrement 3,5 km : l'écart est faible, on le voit.

Se serait-on exagéré les inconvénients inhérents, sur le plan agricole, à une forte densité linéaire, ou à de gros villages fixés ? On le croirait volontiers s'il ne fallait pas soupçonner les Fang, à l'instar de tant d'autres agriculteurs des pays chauds, de remettre en culture, à intervalles trop rapprochés, les terres les plus immédiatement accessibles. Celles-ci devenues inutilisables, le même processus se répète au-delà, et finalement des défrichements doivent être ouverts plus loin que si l'exploitation du sol avait été correctement réglée. Nulle part, sans doute, les habitants ne risquent véritablement de manquer de terres. Mais certains pourront être un jour sérieusement gênés : contraints à de longues marches, placés dans l'impossibilité de surveiller efficacement leurs champs, etc. Les autorités s'en sont inquiétées : dès 1952, dans le cadre d'une action étendue à toute l'A.E.F. d'alors, une « opération de sauvegarde des regroupements existants » était envisagée sous la forme d'un « paysannat » à créer au Woleu-Ntem. La vérité oblige à dire qu'à part quelques études préalables rien de bien consistant ne paraît être sorti du projet. Là où les terrains fertiles ont manqué, comme à Bolossoville, pour les cultures vivrières ou l'extension des cacaoyères, les habitants ont dû se résigner à en chercher ailleurs. Notamment près des emplacements que les villages occupaient jadis sur les pistes de brousse, avant de s'installer en bordure des routes. Mais si quelques planteurs vont habiter une partie de l'année sur leur exploitation éloignée, ils n'en restent pas moins attachés au village-centre, où se trouve leur véritable résidence.

2

LA POPULATION DU WOLEU-NTEM : REDRESSEMENT D'UNE SITUATION COMPROMISE

A. — Une émigration au ralenti

1930 a marqué, pour le Woleu-Ntem, la fin de la saignée migratoire. C'était l'époque de la crise des bois. On se souvient des milliers de travailleurs congédiés, presque du jour au lendemain, par les chantiers forestiers de la plaine, ou abandonnés par leurs employeurs en difficulté. Les territoires espagnols eux-mêmes cessèrent alors de demander des hommes. Quand l'activité reprit, après les années de marasme, les recruteurs prospectèrent de nouveau la région, mais pour n'enregistrer désormais qu'échec sur échec. A la fin de 1933, autorisé à conclure 225 contrats d'engagement, le Consortium des Grands Réseaux Français, l'une des plus grosses entreprises forestières du Gabon, ne trouve pas plus de quinze amateurs. En 1937, les sociétés John Holt et S.A.G. parviennent à embaucher 140 travailleurs seulement, sur un effectif autorisé de 340. La Guinée continue à attirer les jeunes célibataires en mal de dot, mais les retours tendent à compenser les départs : « le plus souvent », lit-on dans un document d'époque, « les indigènes reviennent chez eux après avoir travaillé quelques années en Guinée ». Dans les rapports périodiques, les doléances des administrateurs se font moins nombreuses.

Le mouvement reprendra pendant la guerre avec une certaine ampleur, mais seulement en direction de l'ouest. Deux raisons se conjuguent alors pour faire prendre aux jeunes Fang le chemin de la Guinée. L'effort de guerre, d'un côté, se traduit sur place en obligations rebutantes. Sans parler des recrutements pour l'armée (dont les jeunes gens sont loin de ne voir que les mauvais côtés), on demande aux villageois du caoutchouc, qu'ils détestent aller récolter dans la forêt, et des vivres pour les Européens des grands centres, coupés de leurs sources de ravitaillement. Sur le plateau, dont le climat suffisamment frais s'y prête, l'administration fait cultiver des pommes de terre, des haricots, des oignons... De Médouneu, spectacle anachronique, des caravanes de plusieurs centaines de porteurs évacuent la production vers la Côte. Le trajet demande dix jours pour Libreville, six à sept pour Cocobeach. Mais la frontière espagnole n'est pas loin, et il suffit de la passer pour échapper à ces corvées. Sur un tout autre plan, le travail en Guinée offre aux Fang l'unique moyen de se procurer les marchandises introuvables sur place. Au lendemain de la guerre, surtout, quand cessent les approvisionnements américains, le contraste est frappant entre les boutiques espagnoles, qui regorgent de camelote, et les comptoirs totalement démunis des postes français. Du coup, l'attrait traditionnel des chantiers ou plantations de Guinée et de Fernando-Po, sur les jeunes gens en mal de dot, devient irrésistible. A la séduction des « bioum » s'ajoute celle de primes d'engagement, qui finissent par atteindre 1 500 à 2 000 pesetas. Un rapport officiel évaluera plus

tard à 4 500 le nombre total des départs. Le recensement du canton Kyé-Nyé, en 1945, relève l'absence de 519 hommes, partis « Kyé ayat » (au-delà de la Kyé), environ le cinquième de l'effectif des hommes valides. Tout n'est pas rose au service des Espagnols : par un système de bons remboursables en fin de contrat, les exploitants reprennent d'une main ce qu'ils donnent de l'autre, et s'efforcent de lier leur main-d'œuvre ; ce moyen de pression s'ajoutant à d'autres, les engagés ont souvent le plus grand mal à se libérer. Mais les difficultés de l'époque font passer sur ces inconvénients. Il faut attendre 1947 pour voir se dessiner un mouvement de retour. Celui-ci bat son plein en 1949. En bonne santé, bien nourris, munis de valises pleines d'affaires, les jeunes hommes réintègrent leurs villages. Cette rentrée au bercail, après une émigration purement circonstancielle, est l'indice d'un sérieux enracinement, à porter au crédit de l'économie cacaoyère. Pareillement, l'échec d'une nouvelle tentative de recrutement pour le bas Gabon : sur 360 hommes accordés par l'Office de la main-d'œuvre, les agents des entreprises forestières et minières n'en ramènent que 13, au début de 1946. Le Woleu-Ntem confirme sa réputation, acquise durant les années 1930 à 1940, de région « absolument réfractaire au recrutement »[1].

L'intense émigration de jadis ne survit à présent que sous la forme d'une émigration de fonctionnaires, accompagnant un banal exode rural. La première s'explique par l'action des écoles, tant missionnaires qu'officielles, auxquelles le Woleu-Ntem offre depuis longtemps un terrain de choix, grâce à son dynamisme économique et social, et à sa population ramassée le long de quelques axes. Quant au second, il est difficile d'en apprécier le volume. Il faudrait pouvoir connaître le nombre de ceux qui vivent expatriés en « Espagne équatoriale » et au Cameroun (soit dans les villes, soit dans les départements limitrophes du Ntem et du Dja-et-Lobo). Les seules indications dont on dispose ont trait à Libreville, où vivent, selon les résultats du dernier recensement, près de 9 400 Fang (sur une population totale de 27 400 habitants, dont un peu plus de 23 000 Gabonais)[2]. La publication ne donne malheureusement pas la ventilation par région d'origine. Elle se contente de mentionner, sans distinction d'ethnies, le nombre des habitants nés dans la capitale (7 148), et celui des « originaires de la Région de l'Estuaire » (4 633). Mais, se fondant sur le tableau de la population par ethnies, et connaissant d'autre part l'implantation régionale de ces dernières, on peut évaluer — très grossièrement — à 3 600 l'effectif des Fang nés à Libreville, et à 3 200 le contingent fourni par le reste de l'Estuaire. Il en reste alors 2 600 à répartir entre l'Ogooué-Ivindo, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Maritime d'une part, le Woleu-Ntem de l'autre. Sachant combien l'attraction de Port-Gentil se fait sentir aux dépens de Libreville le long du fleuve, il est légitime de supposer que les deux tiers, soit environ 1 800, viennent du Woleu-Ntem. Cela fait bien des approximations, mais le chiffre s'accorde avec les 1 000 originaires de cette région dont G. Lasserre faisait état, voici quelques années, dans la capitale du Gabon[3]. Il n'y avait alors que « 12 à 13 000 Gabonais recensés dans l'agglomération », à peine plus de la moitié du chiffre obtenu lors du dernier recensement de Libreville.

De toute façon, la ponction apparaît modeste, et ne laisse guère augurer, même en tenant compte de toutes les villes d'aboutissement, un fort courant de départs, actuellement, au Woleu-Ntem. L'impression devient certitude, au vu des données collectées par la récente enquête statistique du Gabon. Nous entrons ici dans le domaine des renseignements indirects, obtenus sur les lieux d'émigration en considérant la sex-ratio, et les relations numériques entre groupes d'âges successifs. Réunis sous la forme d'un tableau de « répartition par sexe et âge de 1 000 personnes de chaque région »[4], accompagnant une série de pyramides d'âges, les chiffres publiés, à défaut d'indications en valeur absolue sur l'exode vers les villes et la zone côtière, permettent du moins de situer le Woleu-Ntem par rapport aux autres grandes unités géographiques du pays, et de comparer la période actuelle à celles qui l'ont précédée. Il y a peu à tirer de la proportion globale des deux sexes : avec 456 hommes et garçons pour 544 femmes et filles, le Woleu-Ntem se trouve

1. Territoire du Gabon, rapport annuel, 1947.
2. *Recensement et enquête démographiques, 1960-1961. Résultats pour Libreville.*
3. Lasserre, 1958, p. 210.
4. *Recensement et enquête démographiques, 1960-1961. Résultats provisoires. Ensemble du Gabon*, p. 10.

encadré de près par le « Bassin de l'Ogooué » et la « N'Gounié-Nyanga » (462/538 et 438/562 respectivement)[1], les trois « régions » de l'intérieur, utilisées comme « strates » de sondage, qui s'opposent en bloc à la « région maritime », où le rapport s'inverse (525/475). D'intéressantes constatations peuvent être faites, par contre, à différents niveaux de la pyramide. Aux âges supérieurs à soixante ans, d'abord, le déficit masculin n'est nulle part aussi prononcé qu'au Woleu-Ntem (26 hommes et 43 femmes, pour 1 000 personnes de tout âge)[2]. Les hommes qui manquent sont très probablement ceux qu'ont aspirés les chantiers forestiers, et plus encore la Guinée espagnole, sans jamais les rendre, au cours de la période 1920-1930. Plus bas dans l'échelle des âges, le Woleu-Ntem est la seule région du Gabon où le groupe trente à quarante ans ne soit pas plus fourni que le groupe quarante à cinquante[3]. Une circonstance particulière doit donc être soupçonnée. Les départs pour la Guinée du temps de l'effort de guerre ? Peut-être, car les hommes âgés de trente-cinq années en 1960 en avaient vingt à la fin de la guerre : l'âge où l'on s'en va (et d'autant plus facilement à cette époque que les tâches imposées pesaient sur les hommes très jeunes davantage que sur leurs aînés mariés). Mais l'explication se heurte au fait suivant : le déficit relatif, entre trente et quarante ans, atteint les femmes en même temps que la fraction masculine[4]. Mieux vaut sans doute incriminer la famine qui sévissait aux environs de 1925, et qui a certainement empêché de vivre un grand nombre d'enfants en bas âge. Mais les constatations les plus intéressantes, auxquelles se prête le tableau des sexes et des âges, ont trait aux classes de vingt à vingt-neuf ans. A ce niveau, il ne s'agit plus d'un résidu de vieille émigration, mais du mouvement migratoire en cours. Or ce mouvement apparaît moins accentué que dans les deux régions-témoins, bassin de l'Ogooué et Ngounyé-Nyanga. Les vingt à vingt-neuf ans sont plus nombreux, au Woleu-Ntem, que leurs aînés, de trente à trente-neuf et de quarante à quarante-neuf : 171 contre 143 et 143 (sur 1 000 personnes de tout âge) ; c'est le contraire dans le bassin de l'Ogooué (124, 185 et 176), comme dans la Ngounyé-Nyanga (147, 173 et 149). A cet égard, le Woleu-Ntem occupe une position intermédiaire entre les autres régions de l'intérieur et le Gabon maritime (212, 191 et 136) : celle d'un domaine d'émigration modérée et souvent temporaire, au moins depuis quelques années. En cela se manifeste avec évidence l'influence du cacao, qui retient les jeunes hommes tentés par les villes, ou permet, après quelques années d'absence, leur réinsertion dans une société rurale en pleine promotion, et un milieu économique compatible avec leurs aspirations.

---

1. Ces valeurs correspondent à un taux de 838 hommes pour 1 000 femmes. La proportion semble avoir peu varié depuis une trentaine d'années. Sur la base des chiffres administratifs, on trouve 871 en 1933, et 857 en 1959. L'écart entre 857 et 838 s'explique certainement par une définition plus restrictive des « résidents ».

2. La pyramide établie en 1950 par la mission Balandier-Pauvert montrait déjà, vers le haut, un déficit beaucoup trop important pour s'expliquer par le seul jeu de la classique surmortalité des hommes, à partir d'un certain âge. (1952, p. 24.) Ce déficit était considéré comme représentant surtout « la part de l'émigration sans retour et de la mortalité sur les chantiers », jadis. (Balandier, 1955, p. 95.)

3. 143 personnes et 143 (sur 1 000 habitants), contre 185 et 176 dans le bassin de l'Ogooué ; 173 et 149 dans la Ngounyé-Nyanga.

4. 58 hommes et 85 femmes de ces âges au Woleu-Ntem, 67 et 118 dans le bassin de l'Ogooué, 63 et 110 dans la Ngounyé-Nyanga.

B. — Autour du mouvement naturel : un contexte modifié

Après que l'émigration ou le travail au-dehors eurent cessé de vider le pays, sur place, les conditions sociales, matérielles et médicales se sont modifiées dans un sens favorable, à coup sûr, à une diminution de la mortalité, mais dont on ne saurait déterminer a priori l'influence sur la fécondité.

a) Des planteurs polygames.

Un fait essentiel est acquis : s'il s'en faut que l'équilibre des deux sexes soit rétabli au niveau des adultes jeunes, du moins le déficit masculin a-t-il été en partie comblé depuis l'époque où le Woleu-Ntem faisait figure, pour les chantiers forestiers du bas Gabon et pour la Guinée espagnole, de grenier de main-d'œuvre. Mais la polygamie rend illusoire, quant à la nuptialité, cette normalisation partielle de la sex-ratio aux âges les plus féconds. Les jeunes gens sont moins nombreux à partir, mais ceux qui restent ne trouvent pas à se marier pour autant, car les femmes leur sont disputées, nous l'avons vu plus haut, par les hommes d'âge mûr, en quête d'une seconde ou d'une troisième compagne. Les Fang ont toujours été polygames. Certains chefs disposaient autrefois de véritables harems. Mentionnons seulement, d'après Le Testu, les 72 femmes qu'accaparait il n'y a pas si longtemps un personnage des environs de Bitam. On ne saurait d'autre part affirmer positivement que la polygamie a fait des progrès durant la période moderne. Mais deux faits sont parfaitement clairs. D'abord la polygamie, dans les limites du Woleu-Ntem, a changé de nature. Elle s'est, si nous pouvons risquer le mot, démocratisée : moins de grands polygames, davantage de petits. Ce changement révèle à son tour la substitution d'une polygamie de richesse à l'ancienne polygamie de puissance utilisée, comme l'a montré G. Balandier, à multiplier les solidarités qu'implique la parenté par alliance. Inutile de rappeler les raisons qui font désirer aux planteurs des épouses supplémentaires. Remarquons seulement la relation étroite qui lie l'évolution de la polygamie à celle de la compensation matrimoniale : jadis le signe sanctionnant un transfert soumis à des règles propres, la « dot » est devenue le moyen qui procure véritablement une femme, par le truchement de l'argent. Deuxième fait significatif, et qui découle d'ailleurs du précédent : la polygamie croît en proportion des revenus monétaires. Le tableau ci-dessous livre à cet égard des indications probantes :

	Ménages	*Épouses*	*Épouses pour 100 hommes mariés*
Fang de Samkita (district de Ndjolé)	196	264	134
Canton d'Ellélem (district d'Oyem)	613	992	162
Canton du Woleu (district d'Oyem)	1 316	2 361	179
Canton Sud et de l'Ekorité (district de Bitam)	1 433	2 627	183
Canton d'Oyem (district d'Oyem, environs immédiats du poste)	414	893	216

Les chiffres reproduits sont extraits de rapports administratifs et médicaux datant de l'immédiat après-guerre[1]. Les cantons ont été rangés dans l'ordre d'une participation croissante à l'économie monétaire, essentiellement fondée sur les cultures arbustives. Il saute aux yeux que la concentration matrimoniale progresse du sud au nord, en même temps que se développent les plantations, et accessoirement des secteurs écartés, vers les grands axes et les chefs-lieux. L'exemple-témoin d'un canton de Ndjolé, placé en marge des activités modernes, prouve bien que, même s'il existe une certaine vocation des Fang à la polygamie, celle-ci ne saurait rendre compte des taux élevés notés dans le centre et le nord du Woleu-Ntem. Nos observations ne font d'ailleurs que répéter celles de G. Balandier, frappé par le rapport qui se manifeste au Woleu-Ntem « entre le volume de la polygamie et le potentiel économique »[2]. Signalons que l'enquête Ledentu, synthèse d'un grand nombre de rapports médicaux, donnait en 1938 pour l'ensemble de la « race fang » (au sens le plus large : Bakouélé et Dzem compris), un taux moyen de 163 épouses pour 100 maris[3].

Riches à titre personnel, après fortune faite, ou (ce qui revient pratiquement au même) contrôlant les revenus d'un groupe lignager, ce sont partout des hommes mûrs ou approchant de la maturité qui sont en position de monopoliser les femmes. Cette circonstance a pour inévitable corollaire le célibat obligé d'un grand nombre d'hommes jeunes : 358 dans le canton d'Ellélem, 1 100 dans celui du Woleu, 230 dans celui d'Oyem[4]. La situation n'est pas nouvelle : il y a toujours eu des célibataires, vraisemblablement, en pays fang, comme il y a toujours eu des polygames[5]. Mais ils doivent patienter plus longtemps qu'autrefois. Qu'un grand nombre d'hommes soient mis hors d'état de procréer avant la trentaine, et parfois bien plus tard, autrement qu'au hasard des adultères, ce fait est-il de nature à diminuer le nombre des naissances ? De nombreuses discussions, dans l'ancien Congo belge en particulier, ont eu pour thème l'influence de la polygamie sur la fécondité. Certains chercheurs l'ont affirmée[6], d'autres niée, et il n'est pas toujours possible, dans les publications qui abordent ce sujet, de faire la part du raisonnement scientifique, et celle des jugements de valeur portés sur la polygamie. De toute façon, la nature même des faits ne laisse guère espérer plus que des présomptions. Calculer séparément, dans une population donnée, le nombre d'enfants par femme pour les ménages à une, et à plus d'une épouse, ne suffit pas : rien ne dit que dans les deux groupes les mères se répartissent entre les différents âges dans des proportions similaires. La seule façon rigoureuse de procéder consiste à établir, puis à comparer les taux de fécondité en régime monogamique et en régime polygamique. C'est ce qui a été fait pour la Guinée (ex-française), avec des résultats qui ne manquent pas d'intérêt[7]. Mais cette procédure elle-même ne débouche sur aucune conclusion sûre : trop d'éléments risquent d'introduire, entre le comportement des deux catégories de ménages, une différenciation parasitaire, indépendante de la mono- et de la polygamie en soi. C'est ainsi que, parmi les motifs qui poussent un homme à prendre une seconde épouse, figure le fait de ne pas avoir eu d'enfants avec la première. Par ce biais, la stérilité tend à être plus répandue dans les ménages polygames que dans les ménages monogames, et la fécondité globalement plus basse. Touchant l'influence propre du régime matrimonial, on en est réduit finalement à des suppositions, plus ou moins gratuites : infécondité des jeunes épouses de vieux

1. Rapports du Service de Santé du Gabon, 2e et 4e trimestres 1946. Rapports sur les tournées de recensement, subdivision d'Oyem, 1945.
2. Balandier, 1955, p. 193.
3. Ledentu, *Démographie de l'A.E.F.*
4. D'après les mêmes documents que les chiffres du tableau précédent.
5. On ne peut exclure tout à fait, cependant, l'hypothèse selon laquelle les petites guerres d'autrefois auraient tué suffisamment d'hommes jeunes pour que, en dépit de la polygamie, chacun pût se marier sans difficulté en arrivant à l'âge adulte.
6. Cf. Hemerijckx, 1948 : « la polygamie est nettement défavorable à la natalité ».
7. Cf. « Mission démographique de Guinée », 1956 : « En ce qui concerne l'éventuelle différence de fécondité suivant le régime conjugal (monogamie ou polygamie), il faut reconnaître que les résultats ne sont pas tout à fait concluants. Certes, la fécondité globale des femmes mariées en régime monogamique est, dans tous les secteurs [Basse-Guinée, Fouta-Djalon, Haute-Guinée, Guinée forestière], supérieure à celle de l'ensemble des femmes mariées. Mais, à l'exception du Fouta-Djalon où l'écart est substantiel [taux de fécondité — moyenne pour les âges allant de 15 à 49 ans — des femmes mariées : 0,237 ; des femmes ' mariées à un monogame ' : 0,269], la tendance est généralement assez faible ». Le rapport conclut à « une simple présomption de fécondité plus faible chez les femmes mariées en régime polygamique ».

polygames impuissants, risques accrus de contamination vénérienne en régime polygamique[1], etc. Au Woleu-Ntem, à plus forte raison, devons-nous nous contenter de poser le problème, en l'absence de toute investigation, même élémentaire. En notant que les hommes âgés, nantis de très jeunes femmes comme le sont souvent les polygames, y font facilement figure de maris bafoués. Le moment vient ainsi de nous interroger, d'une façon plus générale, sur le degré de liberté ou de contrainte qui entoure les relations sexuelles dans cette région. Sans perdre de vue, cependant, l'institution matrimoniale, qui reste au cœur de ce nouveau problème.

b) Des mœurs plus libres qu'autrefois.

Traditionnellement, l' « entière liberté » laissée aux « jeunes gens célibataires » avait pour contrepartie le « sévère contrôle sexuel » que subissait la femme mariée[2]. A ce contrôle ne présidait aucun impératif moral, au sens où nous l'entendons ; il ne faisait qu'exprimer un point de vue légaliste et possessif, l'idée de la propriété de l'époux et de son groupe sur l'épouse acquise dans le respect des règles coutumières. Sous l'influence du monde moderne, les barrières dressées autour du mariage avaient, bien avant le cacao, singulièrement perdu de leur efficacité. En n'infligeant à la femme adultère que des sanctions bénignes, la justice coloniale n'a pas peu contribué à enhardir les épouses. Les Fang se plaignent aujourd'hui de la fréquente inconduite de leurs compagnes, et d'être sans recours contre elle[3]. Mais si cet aspect des choses mérite considération, il n'apparaît ni spécifiquement fang, ni en relation particulière avec l'économie de plantations. Au reste, dans l'évolution générale vers la liberté des unions que l'on note au Gabon, les Fang font plutôt figure d'élément résistant, et ceux du Woleu-Ntem sont loin du stade atteint par leurs compatriotes du bas Gabon, auxquels se réfère plus particulièrement l'article cité.

Le trait véritablement spécifique est à chercher dans l'extraordinaire multiplication des divorces, et plus précisément dans les modalités que revêt ce phénomène en milieu fang[4]. Cette fois, le rapport avec l'économie monétaire est aussi net qu'évident. Il fait intervenir à nouveau la compensation matrimoniale, jadis prix symbolique reçu en échange d'une femme, des services qu'elle allait rendre et des enfants qu'elle donnerait ; aujourd'hui, à en croire les témoins européens, administrateurs ou missionnaires, simple contre-partie monétaire, soumise aux lois du marché. Même s'il convient de nuancer cette façon un peu abrupte d'opposer le présent au passé, si la « dot » actuelle garde une part de valeur purement sociale, elle n'en est pas moins l'objet d'une comptabilité qui s'embrouille avec le temps, et à laquelle le divorce seul apporte un règlement clair et avantageux. Quand une femme divorce et se remarie, son père (ou celui de ses parents qui a autorité sur elle) fait une affaire : la « dot » nouvelle encaissée est régulièrement supérieure à l'ancienne, qu'il a fallu restituer. Dès lors que la compensation matrimoniale se réfère à un étalon monétaire, comme c'est le cas au Woleu-Ntem, quelques années suffisent en effet à lui faire perdre une partie de sa valeur initiale : dépréciation absolue, quand l'argent se dévalue, comme il n'a guère cessé de le faire depuis 1930 ; dépréciation relative, dans la mesure où l'enrichissement progressif des planteurs se répercute sur le montant moyen des dots. Aux yeux des observateurs

---

1. A l'intérieur du groupe formé par le polygame et ses épouses, mais aussi entre ce groupe et le reste de la population, si l'on admet que les femmes de polygames sont plus exposées à des relations extra-conjugales. Noter aussi cette réflexion d'un médecin belge au Congo (dont il pense avoir apporté la démonstration chiffrée) : « une femme doit être aussi féconde en mariage polygamique que monogamique, hormis la stérilisation occasionnée par les maladies vénériennes ». (Baker, Étude de la dénatalité dans le territoire d'Ikela, in : *Bull. du C.E.P.S.I.*, 1950, nº 13, p. 34-65.

2. Balandier, 1955, p. 120-121.

3. Un article signé par l'actuel Président de la République Gabonaise montre, par référence à la coutume ancienne, très sévère pour la femme adultère et son complice — on s'en rend compte en lisant l'inventaire des châtiments réservés à l'épouse infidèle —, l'importance du changement survenu. (Mba, 1938.)

4. La coutume fang admettait le divorce, mais lui imposait des conditions assez strictes : adultère répété, maladies graves (telles que l'épilepsie ou la lèpre), stérilité, impuissance, refus de subvenir aux besoins du ménage, mésentente persistante.

étrangers, la femme apparaît alors comme une « sorte de marchandise sur laquelle on spécule avec une ardeur et une mauvaise foi remarquable »[1]. A décrire de la sorte le processus des divorces, on néglige les sujétions inhérentes à la ronde matrimoniale, et plus précisément les difficultés du père, tenu par la coutume de pourvoir son fils, quand s'effrite entre ses mains la valeur de remplacement d'une compensation déjà perçue. Mais le mécanisme formel est bien celui d'une spéculation : la femme ne divorce pas parce qu'elle « aspire à la liberté, mais parce que son père l'a déjà promise à un futur mari qui a déjà versé une partie de la dot convenue ; les parents, la femme, le mari et le prétendant, tout le monde se trouve d'accord parce que la nouvelle dot est supérieure à l'ancienne et que chacun espère un profit de l'opération »[2]. Vu du point de vue sociologique, le divorce à répétition peut apparaître comme l'instrument d'une « polygamie successive », transcendant les limitations imposées à la polygamie simultanée par le nombre fini des femmes. Mais ses incidences démographiques ont peu de chances d'être bonnes. Les enfants se trouvant acquis en tout état de cause à l'homme et à son groupe, une femme promise au remariage manque d'un intérêt essentiel qui la pousse à en avoir. D'autant plus qu'elle risque d'être exposée de leur fait à toute sorte de complications affectives et de difficultés matérielles. Une chose est sûre : les hommes, qui voudraient une progéniture plus nombreuse, reprochent amèrement aux femmes de ne pas la leur donner. N'y a-t-il bien en ceci que la réaction instinctive du mâle, incapable d'imaginer que sa responsabilité puisse être engagée ?

c) Une population mieux protégée.

Ce qui vient d'être dit du mariage, et de la façon dont il évolue dans le contexte moderne, ne fait certes pas augurer un relèvement de la fécondité : au mieux, les faits inventoriés pourraient-ils être considérés comme démographiquement neutres. Dans d'autres domaines, en revanche, les transformations économiques ont eu des répercussions indubitablement favorables à une stabilisation, voire un accroissement de la population. La génération actuelle, tout d'abord, vit mieux que la précédente. Il y a une vingtaine d'années encore, les hommes accaparaient à leur usage les bénéfices du cacao, comme ils se réservaient les habitations nouvelles. Les enfants en bas âge semblaient être les derniers à profiter des achats de textiles. C'est à présent la population entière, hommes, femmes et enfants, qui participe à des dépenses de consommation de plus en plus importantes, tandis que les efforts en matière d'habitat ont cessé de profiter aux seuls chefs de familles.

La situation médicale, surtout, s'est profondément modifiée. La présence à demeure, depuis une trentaine d'années, de médecins et d'infirmiers, les soins distribués d'abord dans les dispensaires des chefs-lieux puis dans des installations villageoises, les campagnes systématiques contre certaines affections : tout cela ne pouvait manquer de retentir à la longue sur la santé des habitants. L'influence des plantations, dans ce domaine, n'est pas directe. Mais l'intervention médicale a été facilitée par les voies de communication, et l'alignement des villages le long des routes (selon un dispositif conçu à l'origine en partie pour simplifier le travail des médecins). Plus encore, le développement économique a contribué à ouvrir les esprits, à faire naître une ambiance favorable à l'action sanitaire. Une étude relativement récente permet de faire le point[3]. A trente ans de distance réapparaissent, dans le tableau que brosse le Dr Estève, toutes les maladies dont s'étaient inquiétés, peu après 1920, ses confrères Clapier et Capéran. Quant au nombre des malades, le pian est toujours le « principal fléau » : près d'un cinquième de la population en est victime. Même au stade des lésions « secondo-tertiaires (pian palmaire, plantaire, ostéite, arthrites) », sa gravité reste heureusement limitée ; il diminue toutefois « sérieusement la capacité de travail des malades ». L' « hyperendémicité palustre », à *Plasmodium falciparum* dominant, apparaît plus réellement grave. L' « indice hématologique général de 72,75 % » révèle une infection massive ; de « nombreux

1. Woleu-Ntem, rapport politique, 2e semestre, 1945.
2. *Ibid.*
3. Estève, 1957.

accès pernicieux » emportent les jeunes enfants. Les maladies vénériennes continuent à foisonner, la gonococcie surtout. Près de 2 000 lépreux sont connus[1]. Les filarioses (à loa-loa et *perstans*) sont « très nombreuses », les helminthiases la règle, chez les adultes comme chez les jeunes enfants. Beaucoup d'enfants en bas âge sont emportés par des broncho-pneumonies, notamment à la suite de coqueluches. Tout cela ne compose pas un tableau bien encourageant. Mais devant la plupart de ces affections, les médecins ne sont plus désarmés comme autrefois ; les malades de leur côté se font plus volontiers soigner. L'exemple de la trypanosomiase est particulièrement significatif. Dès 1947, l'indice de contamination se situait partout très en-dessous de 1 %[2], alors qu'à Lambaréné, par exemple, il dépassait 2 et même 5 % dans certains cantons. Ajoutons qu'un nombre croissant de femmes acceptent d'accoucher dans les maternités, dans de bonnes conditions d'hygiène et de repos. Cela étant, ne sommes-nous pas fondés à espérer, en dépit de certains aspects négatifs de l'évolution sociale, une amélioration de la balance des naissances et des décès ?

1. 2 200 en 1961, dont une partie sont rassemblés et soignés à la léproserie d'Ebêgne, au sud d'Oyem.
2. Service de Santé du Gabon, rapport médical annuel 1947.

C. — Ce que disent les chiffres

Pour la période qui se termine vers 1950, les chiffres connus n'inclinent qu'à un optimisme mitigé. Il n'y a rien à tirer de la « balance démographique » figurant dans les documents d'origine médicale : les résultats obtenus varient fortement d'une année à l'autre, et de façon plutôt anarchique, faute sans doute d'une méthode unifiée. La composition par âges fournit des indications déjà moins suspectes. La proportion des moins de quinze ans est passée de 67,3 enfants pour 100 femmes adultes en 1933 à 76,1 en 1945 ; mais le relèvement est en partie fictif, dû au meilleur enregistrement des enfants. Les pyramides de G. Balandier ont une allure inquiétante[1] ; on n'y remarque pas la base élargie requise pour compenser la forte mortalité des premiers âges de la vie. Les données font cruellement défaut pour apprécier, même de façon grossière, la fécondité. Le prétendu « taux de fécondité » des médecins — en fait le nombre moyen de grossesses déclarées à l'interrogatoire par les femmes de tout âge — se tient aux environs de 2 pour la période considérée, ce qui est de toute façon peu[2]. Mais les seuls renseignements à peu près sûrs mettent en évidence la stérilité d'un grand nombre de femmes mariées (ou l'ayant été). Sur 2 472 femmes de tout âge interrogées en 1946 dans le sud du district de Bitam, 953 n'avaient jamais été enceintes. Dans le canton de Bissok (district d'Oyem), la même année, 15 % environ des femmes de plus de cinquante ans se sont révélées être dans le même cas. Au total, et jusqu'aux environs de 1950, les Fang du Woleu-Ntem semblent avoir eu aussi peu d'enfants qu'à la génération précédente. Quant au chiffre de la population, voici les résultats des recensements successifs[3] :

1933	64 900 habitants
1937	71 200 —
1945	69 100 —
1948	67 200 —
1955	67 100 —

De 1933 à 1937, l'augmentation enregistrée paraît illusoire, à tout le moins bien exagérée, due à la « récupération » progressive de ceux des habitants qui s'étaient dérobés jusqu'alors : en 1933, si

1. 1955, p. 93 et 98.

2. Pour l'immédiat avant-guerre, si l'on se rapporte aux chiffres rassemblés par le médecin-général Ledentu, le taux s'élevait à 2,3 pour l'ensemble du Gabon, mais atteignait localement des valeurs beaucoup plus fortes : 5,9 pour les Bakouélé de la Sangha (au Congo, il est vrai), 3,17 chez les Eschira et apparentés de la Ngounyé, etc.

3. Sans le district de Médouneu, qui n'a été rattaché au Woleu-Ntem qu'à la fin de la guerre (auparavant, il faisait partie de l'Estuaire, à titre soit de subdivision indépendante, soit de canton englobé dans la subdivision de Cocobeach). Voici au demeurant comment a évolué la population de Médouneu, durant la même période :

1936	4 276 habitants
1945	3 454 —
1948	3 311 —
1955	3 200 —

l'on en croit Le Testu, les dénombrements n'étaient point encore exhaustifs. Quant au fléchissement qui se manifeste tout de suite après 1945, il traduit la reprise de l'émigration en Guinée espagnole, vers la fin de la guerre (qui n'a fait sentir ses effets qu'avec un certain retard, quand on s'est décidé à rayer les absents des monographies). Ce sont finalement les chiffres de 1937 et 1955 qui se comparent avec le plus de profit. Entre les deux dates, la population du Woleu-Ntem semble avoir légèrement diminué, et il n'y a aucune raison de penser qu'il n'en ait pas été réellement ainsi. Sans les émigrés définitifs de la période, elle serait restée à peu près stationnaire. C'est un beau résultat déjà à porter au crédit de l'économie de plantations, en comparaison du dépeuplement accéléré de la phase précacaoyère[1].

Mais le constat d'ensemble demande à être nuancé suivant les lieux. D'un district à l'autre, les chiffres révèlent en effet de remarquables dissemblances. De 1937 à 1955, les deux districts de Mitzic et de Minvoul ont effectivement perdu du monde : ensemble, 25 800 habitants en 1937 21 600 en 1955. La population additionnée de Bitam et d'Oyem est restée, par contre, rigoureusement stationnaire : 45 400 habitants en 1937, 45 500 en 1955. Faut-il penser à des mouvements migratoires, dans les limites du Woleu-Ntem ? A un déplacement de Mitzic vers Oyem, et de Minvoul vers Bitam ? L'hypothèse ne saurait être exclue a priori, car dans chaque couple de districts, c'est bien le plus attractif — sur le plan économique — qui se situe en meilleure posture. Mais le mouvement naturel a joué vraisemblablement un rôle prédominant, du moins si l'on en juge d'après la composition par âges de la population. En 1947, les sondages du Service de Santé donnaient 26 % d'enfants à Minvoul et 33 % à Mitzic, contre 38 % à Oyem. On comptait d'autre part, en 1955, 85,7 enfants pour 100 femmes à Bitam et 77,5 à Oyem, mais 51,2 seulement à Mitzic, et 41,8 à Minvoul. La corrélation est trop nette entre ces valeurs et la variation à long terme du chiffre de la population, pour être dépourvue de signification. Tout se passe comme si la situation démographique s'était rétablie depuis un certain temps à Bitam et Oyem, tandis que dans les deux autres districts elle continuait à se dégrader. On dirait que les habitants de Mitzic ne se sont jamais remis du choc enduré à l'époque de la famine et des recrutements. Quant à ceux de Minvoul, comment ne pas rapprocher la situation du canton Sossolo-Ntem vers 1950, mauvaise au point de déprimer les taux relatifs à tout le district, des constatations inquiétantes formulées il y a un quart de siècle par les docteurs Clapier et Capéran, sur l'état médical de sa population ? Historiquement, les gens de Bitam et d'Oyem, ont été relativement préservés. Mais la vitalité dont ils font montre actuellement, relativement à leurs voisins du sud, répond sans doute en partie à une action médicale plus intense, dans un pays mieux peuplé. Il n'est pas interdit de penser qu'elle est aussi le fait — en relation avec l'économie cacaoyère — d'une population plus préoccupée d'améliorer ses conditions matérielles d'existence, ayant assimilé déjà certaines notions d'hygiène, et commençant à faire crédit pour de bon à la science médicale.

Depuis une dizaine d'années, la situation, pour l'ensemble du Woleu-Ntem, évolue dans un sens favorable. Les progrès peuvent s'apprécier à l'aide des données, beaucoup plus sûres qu'auparavant, collectées par l'enquête démographique de 1960-1961. En comparaison de la plupart des populations du sud du Congo, et même de la Ngounié-Nyanga, il y a toujours peu d'enfants : 31 % de la population totale, et 78,9 pour cent femmes (103,7 si l'on élimine les femmes de plus de cinquante ans). Le progrès est néanmoins appréciable par rapport à 1955 (27,4 % et 68,3 pour cent femmes). Le taux brut de reproduction — nombre moyen de filles qu'une femme mettrait au monde entre quinze et quarante-neuf ans, en supposant la fécondité stabilisée à son niveau actuel aux différents âges, et la mortalité nulle durant cette période de la vie — atteint 2,2, valeur légèrement supérieure à celle qui a été calculée pour l'ensemble du Gabon (2,1). La balance démographique,

1. Et de celui qui a continué, dans le même temps, à vider le bassin de l'Ivindo où, jusqu'à ces toutes dernières années, les villageois ne pouvaient choisir qu'entre l'auto-subsistance et l'émigration. Faute, surtout, de communications adéquates (et d'un solide noyau de peuplement originel, les deux facteurs étant comme toujours en partie liés). A cet égard, la qualification de « district du bout du Monde », appliquée par Dermigny et Serres à l'Ogooué-Ivindo (Dermigny et Serres, 1950) demeure largement méritée. Les chiffres sur lesquels ils se fondent, en revanche, exagèrent la fonte d'une population qui, ramenée à de plus justes proportions, demeurait cependant catastrophique.

établie à partir du décompte des enfants nés vivants et des décès survenus au cours des douze derniers mois, est faiblement, mais nettement positive : la natalité (38 °/₀₀) l'emporte sur une mortalité toujours forte (30 °/₀₀). Le dernier taux se confond avec celui du Gabon dans son ensemble, mais la mortalité infantile serait plus basse au Woleu-Ntem (70 °/₀₀ des naissances) que dans n'importe quelle autre région (moyenne gabonaise : 129). Par rapport aux années qui ont suivi la guerre, l'amélioration est patente, et ce serait une erreur de ne l'attribuer, notamment en ce qui concerne le nombre des enfants, qu'à la rigueur plus grande des investigations. Les faits démographiques eux-mêmes se sont modifiés. On s'en rend compte en comparant les résultats des derniers recensements. De stationnaire qu'elle était depuis les années 1930 à 1940 (et même en légère régression), la population s'est mise à augmenter : 70 300 habitants au 1er janvier 1955, 75 400 au 1er janvier 1959, 78 124 en 1960-1961. On notera qu'il n'y a pas discontinuité entre les deux premiers chiffres, résultant des dénombrements administratifs, et le dernier, obtenu par un recensement en forme, sous le contrôle de techniciens[1]. L'enquête démographique elle-même confirme l'idée que quelque chose a récemment changé. Comme dans le bas Ogooué (quoique à un moindre degré), la fécondité actuelle (qu'exprime le taux brut de reproduction : 2,2) est supérieure à la fécondité passée (évaluée par le nombre des filles nées de femmes de cinquante ans et plus : 1,9). La mortalité, de son côté, a diminué : sur 1 000 enfants nés vivants, 745 survivent en théorie, aujourd'hui, à dix ans (sur la base des taux annuels de mortalité, établis pour les douze mois précédant l'enquête), contre 677 dans le passé proche (chiffre obtenu par l'interrogatoire rétrospectif des mères sur les enfants qu'elles ont eus, et sur ceux qu'elles ont perdus). Tout semble indiquer que, sous une forme un peu moins spectaculaire, la même révolution démographique que dans le bas Ogooué est en cours au Woleu-Ntem ; que la fécondité s'accroissant, et la mortalité baissant, des excédents annuels commencent à se dégager, plus importants d'année en année[2]. De ce point de vue, le Woleu-Ntem ne fait qu'illustrer un schéma d'une portée générale : valable pour l'ensemble du Gabon, mais également applicable, dans le reste de l'Afrique tropicale, à un grand nombre de populations considérées encore, voici peu, comme régressives et condamnées à la disparition. Les facteurs régionaux, le cacao passent au second plan, s'effaçant derrière les forces mises en jeu, à une échelle incomparablement plus vaste, par le désenclavement de l'Afrique, de plus en plus solidaire d'une humanité tout entière en vigoureuse expansion.

---

1. Ce qui semble bien impliquer qu'il s'agisse d'un accroissement réel de la population, et non d'une simple « récupération » d'habitants oubliés lors des recensements précédents. L'augmentation, il est vrai, de l'ordre de 1,5 % par an entre 1955 et 1961, est double de celle que commande l'excédent de la natalité (38 °/₀₀) sur la mortalité (30 °/₀₀). Faut-il donc couper la poire en deux, et tenir pour effectif une moitié seulement du gain enregistré ? Ou doit-on supposer que la mortalité a été surestimée lors de l'enquête démographique de 1960-1961 (ou que, pour une raison accidentelle, les décès avaient été particulièrement nombreux dans les douze mois précédant l'enquête) ? Ou encore, dernière hypothèse, les totaux de 1959, puis ceux du « recensement démographique » ne seraient-ils pas affectés d'une légère surévaluation ? Honnêtement, il n'est pas possible de se prononcer, et c'est d'autant plus regrettable que le même problème se pose pour l'ensemble du Gabon.

2. L'enquête démographique 1960-1961 n'a pas seulement mis en évidence la récente amélioration des conditions démographiques au Woleu-Ntem. Elle apporte en même temps la preuve de la péjoration qui s'était produite à l'époque des premiers contacts avec la colonisation, au moins pour ce qui touche la fécondité. En 1960-1961, les femmes de 50 à 54 ans ont déclaré avoir mis au monde 3,19 enfants. De groupe quinquennal en groupe quinquennal, le chiffre s'élève progressivement :

3,65 enfants pour les femmes de 55 à 59 ans ;
3,86 — — 60 à 64 ans ;
3,70 — — 65 à 69 ans ;
4,61 — — 70 ans et plus.

Dans aucune autre région, l'écart n'atteint, à beaucoup près, la même ampleur entre les femmes qui ont commencé à avoir des enfants vers 1920, et leurs aînées de vingt ans. Et nulle part, sauf dans une certaine mesure dans la Ngounyé-Nyanga, le niveau de départ ne se situe aussi haut qu'au Woleu-Ntem. La réputation de prolificité des anciens Fang se confirme donc à la lumière des investigations les plus récentes.

CHAPITRE X

CONCLUSIONS

Au terme de nos six études régionales, voici le moment venu de replacer, dans le cadre de l'espace Gabon-Congo pris comme un tout, les principaux résultats acquis, de les confronter et d'en tirer des conclusions d'ensemble. Ces conclusions, nous les organiserons en fonction des trois grands thèmes énoncés au début de ce travail, articulés sur le fait central du sous-peuplement : la signification géographique d'une densité de population faible et très inégale ; les conséquences qui en résultent sur le plan du développement économique ; la façon, enfin, dont le peuplement s'est transformé en réponse aux conditions nouvelles introduites par l'économie de marché. Les pages qui suivent ne doivent pas être considérées comme un simple résumé, et l'on n'hésitera pas à introduire dans le raisonnement des faits nouveaux, concernant les régions autres que celles qui ont fait l'objet des monographies, ou éclairant les grandes options faites jadis par les autorités coloniales, aujourd'hui par les nouveaux États. Mais ces perspectives élargies débouchent sur plus d'hypothèses et de questions nouvelles que de réponses assurées. Au-delà d'un bilan qui, par la force des choses, se rapporte aux seules tendances à l'œuvre depuis un temps suffisant, l'avenir, dans des pays placés à un carrefour de leur évolution historique, est trop riche de possibilités pour qu'il soit tentant de le décrypter. Et trop incertain politiquement pour permettre davantage, à une géographie consciente de ses limites, que définir et peser dans leur principe quelques types de solutions aux problèmes que pose la construction d'un pays moderne, dans un contexte de sous-peuplement. Même en s'en tenant au passé et au présent, les mécanismes qui mettent en relation directe, au niveau des États, la densité de population et l'économie supposent, pour être appréciés correctement, des recherches approfondies, notamment dans le domaine budgétaire et fiscal, qui restent à entreprendre. A la base, le déficit d'hommes, dont souffrent le Congo et le Gabon, ne saurait être pleinement expliqué qu'au prix d'investigations étendues à toute l'Afrique centrale. Sans parler des progrès considérables que devront avoir faits l'histoire et la préhistoire de cette partie du continent, si l'on veut aboutir à des conclusions solides. Aussi chercherons-nous seulement, en ces matières, à planter quelques jalons, et poser les problèmes.

1

LA DENSITÉ DE POPULATION : INTERPRÉTATION D'ENSEMBLE

L'étude de la très faible densité de population de l'espace Gabon-Congo est inséparable, nous l'avons montré, d'une analyse de la distribution régionale et locale de ses habitants ; réciproquement, l'interprétation des particularités de la carte peut mettre sur la voie d'une explication du sous-peuplement d'ensemble.

A. — L'inégale répartition des habitants

a) L'explication par le passé démographique.

— En admettant comme nous l'avons fait, et comme semblent le corroborer divers travaux démographiques, une mortalité ancienne variant plus faiblement dans l'espace que la fécondité, la notion de *fécondité différentielle* des ethnies ou fractions d'ethnies a révélé, dans le cours des chapitres régionaux, une indiscutable valeur explicative[1]. Des quatre principales « aires de peuplement concentré » définies sur la carte à trame géométrique (et qui, rappelons-le, concentrent à elles seules plus des deux cinquièmes de la population totale), deux (« Pays Bakongo-Niari » et « Boucle de l'Alima ») correspondent aux démographies indiscutablement les plus expansives de tout l'espace Gabon-Congo. Quant aux deux autres (« Woleu-Ntem » et « Massif central gabonais »), la première constitue, de toutes les régions occupées par les Fang, celle où leur fécondité, florissante il n'y a pas si longtemps, a été le moins atteinte et semble s'être le mieux redressée ; la seconde englobe quelques-uns des groupes réputés, au vu du nombre des enfants et des indices sommaires dont on dispose, les plus prolifiques du Gabon : Bapounou et Bandjabi en particulier[2]. Inversement, le nord-est du Gabon, la vallée moyenne de l'Ogooué, le secteur forestier de la Cuvette congolaise,

---

1. Dans l'ancien Congo belge aussi où, par des méthodes voisines des nôtres, a pu être mise en évidence une corrélation entre la situation démographique et la densité de population ». (Huysecom-Wolter, 1963.) Les observations concernent la province de l'Équateur, sur la rive gauche du Congo et de l'Oubangui. La densité y est d'autant plus forte que les enfants sont, proportionnellement, plus nombreux, passant de 1,7 habitant au kilomètre carré en moyenne, là où il y a 25 à 50 enfants pour 100 femmes, à 12 pour les taux supérieurs à 200. Par ailleurs, dans « l'état actuel de nos connaissances, on peut dire que les contrastes que présentent certaines populations dans leurs rapports enfants/femmes paraissent correspondre à des limites ethniques ». Cette règle comporte, néanmoins, des exceptions.

2. Ces deux régions sont celles où la fécondité passée, calculée à partir des éléments recueillis par l'enquête démographique 1960-1961, était la plus élevée, et la mortalité passée la plus basse, l'écart avec les autres régions étant du reste infiniment plus prononcé pour la fécondité. (*Recensement et Enquête démographique...*, 1963, p. 19 et 21.)

Nombre d'enfants pour 100 femmes au Gabon et au Congo

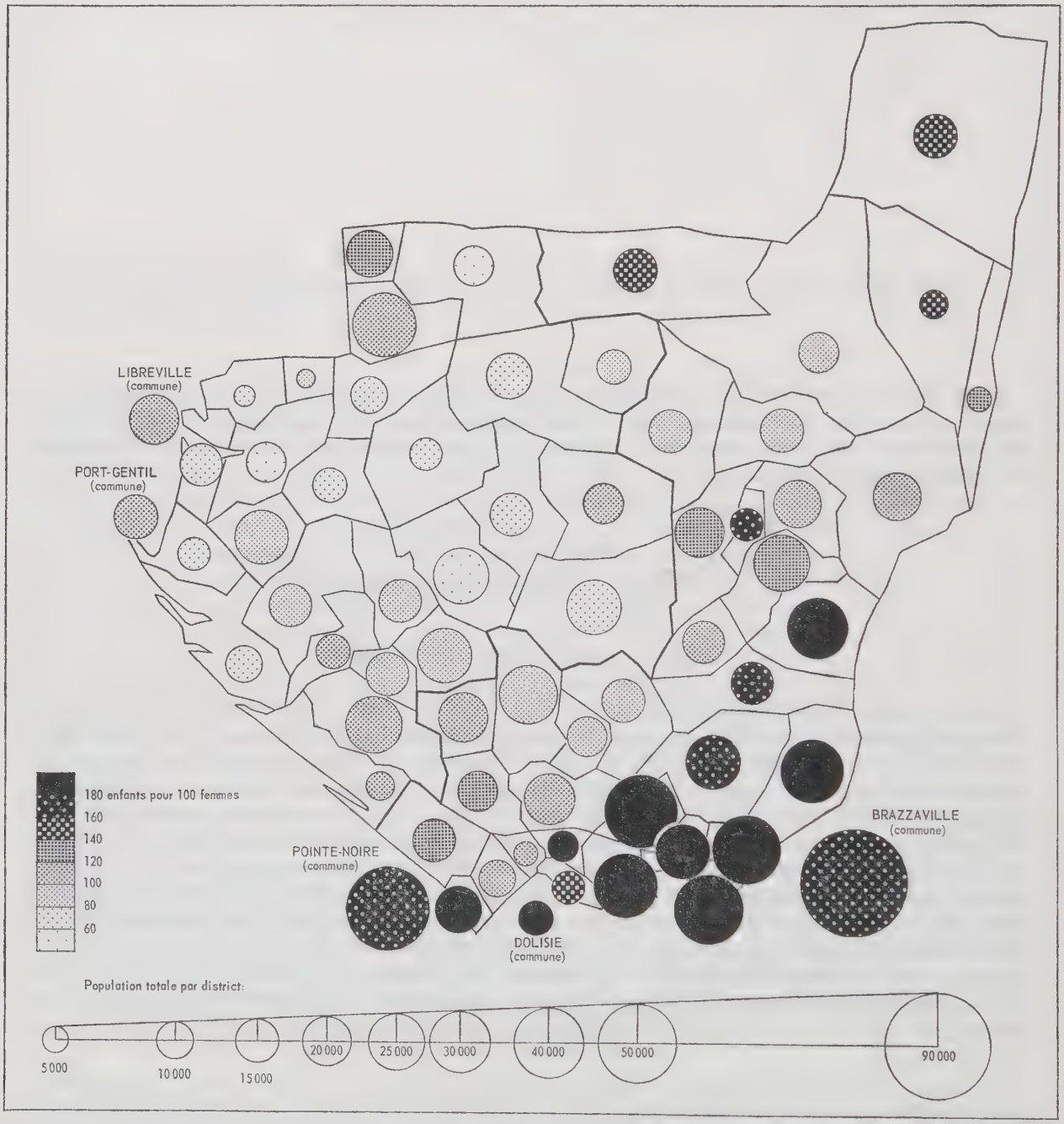

CARTE E.P.H.E.

Les chiffres ont été établis par communes et districts administratifs, d'après l' « estimation de la population » au 1er janvier 1959, publiée dans le *Bulletin Mensuel de Statistique* de l'ancienne A.E.F., nos 130 (avril 1959) et 131 (mai 1959). Les enfants sont, avec les restrictions que nous avons faites, les garçons et filles de moins de 18 ans; les femmes vont de 18 à 60 ans. Pour deux districts, Kimongo et Mvouti, le rapport enfants/femmes a été calculé après correction d'erreurs de transcription manifestes, portant sur la colonne des milliers.

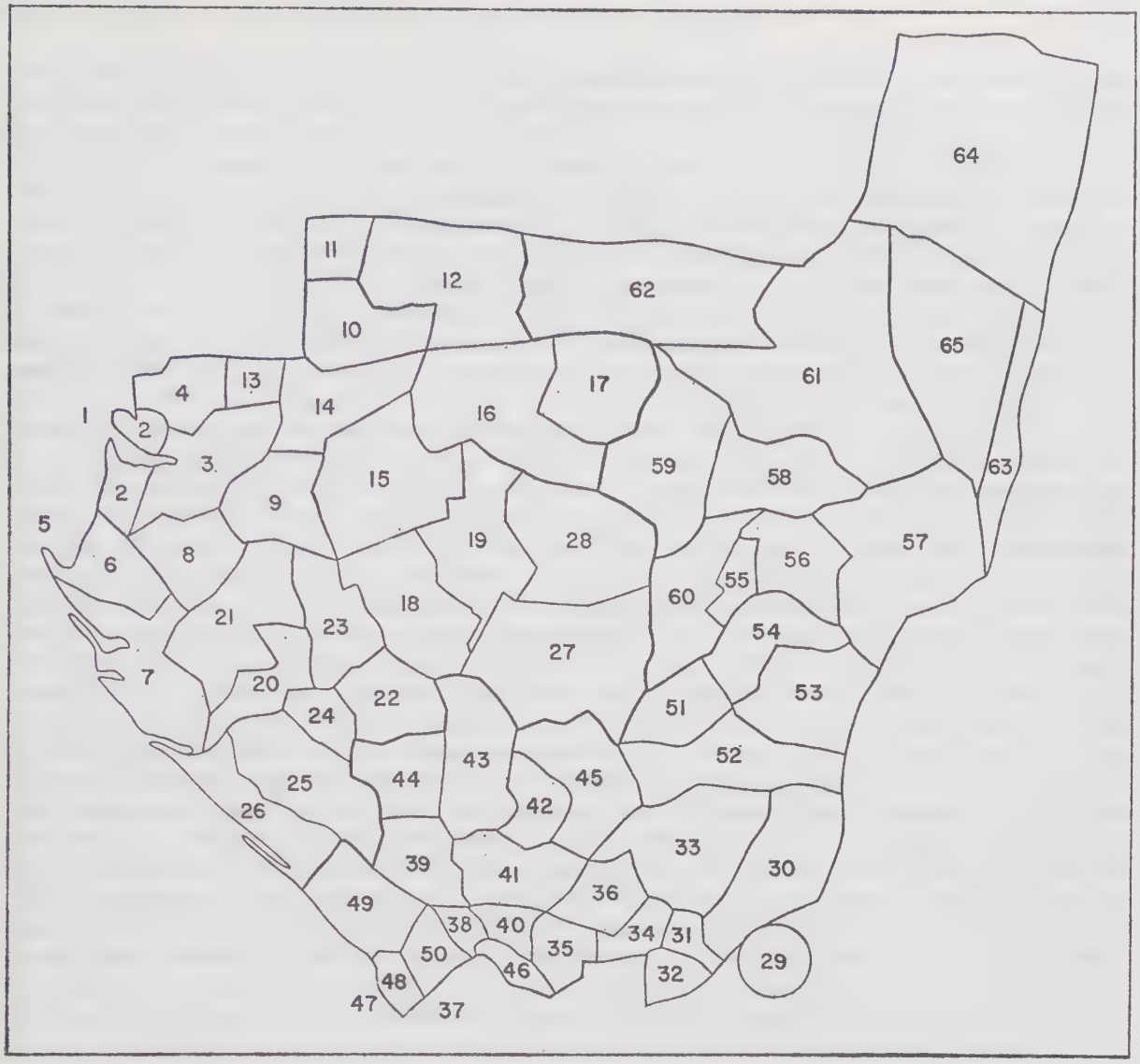

Les chiffres de la carte renvoient à la liste suivante :

Gabon

1 Commune de Libreville (114 enfants pour 100 femmes)
2 District de Libreville (67)
3 — Kango (42)
4 — Cocobeach (70)
5 Commune de Port-Gentil (116)
6 District de Port-Gentil (71)
7 — Omboué (78)
8 — Lambaréné (93)
9 — Ndjolé (61)
10 — Oyem (106)
11 — Bitam (121)
12 — Minvoul (50)
13 — Médouneu (89)
14 — Mitzic (67)
15 — Booué (77)
16 — Makokou (79)
17 — Mékambo (93)
18 — Koula-Moutou (53)
19 — Lastoursville (73)
20 — Mouila (110)
21 — Fougamou (88)
22 District de Mbigou (83)
23 — Mimongo (93)
24 — Ndendé (98)
25 — Tchibanga (112)
26 — Mayumba (105)
27 — Franceville (77)
28 — Okondja (109)

Congo

29 Commune de Brazzaville (170 enfants pour 100 femmes)
30 District de Brazzaville (186)
31 — Kinkala (197)
32 — Boko (187)
33 — Mayama (171)
34 — Mindouli (206)
35 — Madingou (184)
36 — Mouyondzi (187)
37 Commune de Dolisie (181)
38 District de Dolisie (109)
39 — Kibangou (139)
40 — Loudima (196)
41 — Sibiti (117)
42 District de Komono (94)
43 — Mossendjo (91)
44 — Divénié (103)
45 — Zanaga (83)
46 — Kimongo (145)
47 Commune de Pointe-Noire (164)
48 District de Pointe-Noire (180)
49 — Madingo-Kayes (139)
50 — Mvouti (119)
51 — Lékana (112)
52 — Djambala (168)
53 — Gamboma (196)
54 — Abala (131)
55 — Boundji (162)
56 — Fort-Rousset (113)
57 — Mossaka (108)
58 — Makoua (89)
59 — Kellé (96)
60 — Ewo (124)
61 — Ouesso (83)
62 — Souanké (155)
63 — Impfondo (124)
64 — Dongou (144)
65 — Epéna (144) (144)

du moins jusqu'aux approches du deuxième parallèle nord, conjuguent une densité très basse avec une très mauvaise démographie. Il s'en faut, cependant, que l'accord soit général. Parmi les « aires mineures » de peuplement concentré, si le pays vili (plaine côtière congolaise) est en excellente posture démographique, et si le plateau Koukouya n'a jamais montré les signes d'une situation alarmante, les densités de l'ordre de 2 à 4, qui se constatent dans le secteur de Franceville, masquent un mouvement naturel fortement orienté à la baisse[1], tandis qu'autour et au nord de Fort-Rousset, chez les Kouyou en particulier, les conditions paraissent rien moins que satisfaisantes. Dans l'extrême-nord du Congo, comme sur les plateaux Batéké, de fortes proportions d'enfants se conjuguent à un peuplement des plus ténus (voir, p. 968-969, la carte du rapport enfants/femmes). La fécondité différentielle n'explique donc pas tout. Au demeurant, là où elle se trouve en accord avec les faits de densité, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle soit la seule ni même la principale clef des particularités constatées.

— Si la mortalité courante, dite de structure, semble avoir été assez uniforme, jusqu'à une époque récente, d'un lieu ou d'une population à l'autre — sous réserve de possibles exceptions en rapport avec la relative salubrité ou la particulière insalubrité du milieu régional — il faut certainement tenir compte en revanche, pour comprendre les cartes et tableaux de densité, de la distribution capricieuse de certaines causes épisodiques de décès. *Épidémies et famines* figurent au premier rang des facteurs responsables de cette surmortalité « de conjoncture », capable aussi bien d'exterminer des populations entières que de renverser seulement pour un temps une tendance normalement progressive. A propos du Woleu-Ntem, et sans remonter loin dans le passé, nous avons vu le vide se faire en quelques années à l'intérieur d'un espace nettement circonscrit, sous l'effet d'une crise alimentaire surgie de circonstances précises et bien localisées. D'autres famines ont été signalées ailleurs et à diverses époques : dans les hautes terres de la Ngounyé, le bas Congo, le souvenir en est resté vivace. Mais des ravages autrement étendus sont imputables à des épidémies, dont les dernières, en pleine période contemporaine, se sont développées pour ainsi dire sous les yeux des médecins en service dans la « brousse » gabonaise ou congolaise. Dans les documents officiels et la bibliographie, nous avons trouvé de nombreuses mentions d'épidémies de variole ou, au lendemain de la guerre de 1914-1918, de grippe ; mais aucune indication ne permet de se faire ne fût-ce qu'une idée des pertes démographiques encourues[2]. Au moins en ce qui concerne la variole, nous inclinons à penser que, par bouffées multiples et répétées, un tribut général et assez constant d'une région à l'autre était finalement payé. On s'est beaucoup exagéré les manifestations de la fièvre jaune : la « violente épidémie que connurent Matadi et Boma en 1927-1928 » n'a causé en fin de compte que 28 décès, dont 13 d'Africains ; plus récemment, lors des petites « épidémies »

---

1. Lotte et Riou, 1953.

2. Au sujet de la mortalité par variole, ajoutons aux témoignages déjà cités dans les chapitres consacrés au Woleu-Ntem et aux lacs du Sud celui de Georges Bruel, lequel affirme « avoir vu des villages entiers anéantis (...) en un an », et mentionne également le cas des « Ivéa de la Basse Ngounié... détruits presque complètement par la variole en 1897-1898 » ; pour cet auteur, « de tout temps (...), des épidémies terribles de variole ont décimé les populations », et il n'hésite pas à parler des « vides énormes faits un peu partout » par cette affection. (Bruel, 1935, p. 316.) A peu de chose près, c'est ce qu'un géographe belge écrivait tout récemment, parlant de la variole épidémique, et de ses « conséquences catastrophiques sur le peuplement de certaines chefferies » du Haut-Katanga. (Wilmet, 1963, p. 65.) Au Gabon, Brazza lui-même eut l'occasion de constater les « grands ravages » que « la petite vérole avait faits... chez les Adouma, sévissant principalement dans les villages où venaient de rentrer les pirogues » qui l'avaient « accompagné. Dans l'Okanda elle atteignit beaucoup d'Adouma sur lesquels je comptais pour obtenir des hommes... ». (*Rapport manuscrit*, p. 888.) Ce qui confirme le rôle des voies de communication dans sa diffusion, et le point de départ côtier des épidémies. Notons encore la « violente épidémie de variole » qui sévissait à la fin de 1888 « dans tout le pays Bacongo, au sud de Brazzaville ». (Veistroffer, 1931, p. 141.) Dans la vallée du Niari et aux abords, des rapports administratifs signalent la maladie à plusieurs reprises (1912, 1918, 1925). En 1923, il fallut dépêcher d'urgence une équipe de vaccinateurs sur le plateau Koukouya. Et ce ne sont là, certainement, que quelques épisodes parmi d'autres.

Quant à la grippe espagnole, elle aurait fait plus de 3 500 morts dans les seules circonscriptions du Djoué et des Bakongo. (Bruel, 1935, p. 337.) Dans les circonscriptions militaires du nord de l'Ogooué, les pertes se seraient élevées à 10 % de la population le long des voies fréquentées. (Territoires sous commandement militaire du Gabon, rapport pour 1919, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.) A Brazzaville et au Congo, l'épidémie venait, paraît-il, du Cap, via le haut Congo et Léopoldville. Au Gabon, c'est le vapeur *Afrique* qui contamina le pays, en commençant par Port-Gentil, à son retour de Matadi. (Huot *et al.*, 1921.)

enregistrées en 1958 dans l'ancien Congo belge, il n'y a eu qu'un infime nombre de morts[1]. Bien autrement redoutables apparaissent les effets de la trypanosomiase, avec ce caractère bien localisé — noté à propos de la Cuvette congolaise comme de la vallée du Niari — requis pour expliquer les vides du peuplement. Dans l'abondante littérature consacrée à la maladie du sommeil en Afrique centrale, un mot revient constamment : celui de foyer, avec cartes à l'appui mettant en évidence le contraste, et souvent la juxtaposition, d'aires pratiquement indemnes et de secteurs gravement atteints. Un spécialiste de la biologie et de la biogéographie des glossines s'est attaché ces dernières années à recenser les foyers « bien délimités topographiquement » — au nombre de sept au Gabon et six au Congo — dont la persistance (ou la rémanence de période en période) l'avait frappé[2]. En sus des facteurs habituellement invoqués (la densité et les mouvements de population, en particulier), dont l'influence n'est pas contestée, il met en cause, pour une partie au moyen des aires où la maladie montre une particulière virulence, la présence de « races géographiques » de glossines, plus aptes que d'autres à remplir le rôle d'agents de diffusion[3].

— Famines et épidémies sont à l'origine, le fait n'est pas niable, de plusieurs des blancs de la carte de densité. Mais point de tous, et il est de toute façon impossible d'expliquer par un simple processus de soustraction (ou d'accumulation relative, pour parler comme les pédologues), l'existence des secteurs particulièrement bien peuplés. C'est ici qu'entrent en jeu les *phénomènes de vidange et d'entassement migratoire*. Autrement que sous l'empire des conditions nouvelles liées à la colonisation, aux villes et aux voies de communication modernes, tous facteurs dont nous examinerons plus loin les incidences, il n'est guère de région dont on puisse affirmer qu'elle ait été évacuée par ses habitants, sans que d'autres fussent venus combler le vide à mesure. La seule exception de taille, si l'on admet l'interprétation que nous avons proposée de la faible densité de population du plateau de Mbé[4], correspond à la portion du pays batéké située de part et d'autre de la basse Léfini. Il existe, en revanche, de multiples (et indiscutables) aires d'accumulation. Celles-ci ressortissent à trois processus distincts : 1° accroissement de la population en arrière d'un front de migration. C'est le cas de tout l'extrême-sud du Congo, et en particulier du secteur bakongo (cf. ce qui a été dit de la formation du peuplement dans le pays de Boko) ; du pays des Rivières ; enfin du Woleu-Ntem. Pour plus de détails, on se référera aux chapitres régionaux. 2° Convergence dans l'espace ou /et superposition dans le temps de deux ou plusieurs flux distincts. Le très léger excédent de population dont peut se targuer, par rapport à la moyenne générale, la plaine bas-gabonaise (amputée de son secteur méridional) ne s'explique pas autrement. De la même façon sans doute se résout la contradiction, autour de Franceville, entre un peuplement relativement consistant et une démographie très dégradée : nous sommes ici à la rencontre d'éléments venus du nord (Bakota, Akélé), du nord-est (Ambamba, Mbéti) et de l'est (Batéké refoulés du pays des Rivières), sur un fond de vieux autochtones (Bakaniké, Bahoumbou), tous cohabitant aujourd'hui et dessinant sur la carte une marqueterie aussi compliquée que dans le bas Ogooué et pareillement révélatrice[5]. Au total, dans les limites de la tranche chronologique explorable à l'aide de la

1. Courtois, Osterreich et Blanes Ridaura, 1960.
2. Maillot, 1962.
3. Maillot, 1961. La « race » est définie « comme un groupement de tsétsés caractérisé par son adaptation primitive à certaines conditions de milieu et par son aptitude plus grande à transmettre *Tr. gambiense* ».
4. Sautter, 1960.
5. Cf. en particulier, au sujet de ces peuples et de leurs déplacements, les observations du Dr Miletto (1951), et celles surtout, prises sur le vif, de Brazza (1888), en route vers la haute Alima. Le premier apporte une contribution intéressante à l'histoire de la lutte entre les Batéké et les peuples venus de l'est en remontant les rivières affluentes du Congo : battues, les fractions Batéké arrivèrent « de plus en plus nombreuses sur les plateaux, entre la forêt et le haut Alima qui étaient considérés jusque-là plutôt comme des terrains de chasse et de passage. Certaines ne firent que traverser pour aller rejoindre leurs frères vers les sources de la M'Passa et de l'Ogooué... D'autres se fixèrent, de plus en plus nombreuses, sur les plateaux nus et se rapprochèrent sans cesse de la forêt » (p. 30). Quant à Brazza, il a relaté le déferlement des « Obambas, originaires des forêts » et « ennemis-nés de toutes les races des contrées découvertes » (p. 36). Parlant d'autre part des « tribus mélangées des Ondoumbos, Aoumbos et Bakanikés », constituant le fonds local de la population, il posait une question fort intéressante : « Par le nom générique d'Andjicani que je leur ai souvent entendu donner, ainsi que par d'autres remarques, elles sembleraient être les débris d'un peuple ayant eu autrefois un grand renom. En effet, sur les cartes du xve siècle, le royaume des Andjicani est indiqué comme bordant loin vers le nord-ouest le royaume des Mako-

tradition orale et des récits d'explorateurs, les migrations apparaissent déjà comme un facteur de toute première importance pour l'interprétation de la carte des densités. Il en sera de même quand nous nous attaquerons au problème du sous-peuplement d'ensemble. C'est pourquoi nous avons tenu à présenter une carte des courants migratoires, tels qu'ils ressortent de l'ensemble des textes disponibles, localement complétés au moyen de nos propres observations, ou d'indications tirées des documents d'archives[1]. On verra plus loin ce qu'il faut penser des directions générales que dessinent les flux. Quant aux tracés locaux, il suffit d'un rapide examen pour se rendre compte à quel point ils sont placés sous la dépendance des conditions physiques.

b) Le rôle de la géographie physique.

Dans quelle mesure et par quel biais le contrôle de la nature s'est-il exercé sur la mise en place, et l'évolution démographique ultérieure des diverses populations ? Il y a intérêt à fractionner la réponse en distinguant, dans le champ de la géographie physique, d'un côté les différents milieux, dotés d'une plus ou moins grande extension en surface ; de l'autre, un certain nombre de lignes privilégiées.

— *Les milieux naturels.* Nous n'envisagerons ici que les principaux traits susceptibles d'influencer la densité. Peu d'importance doit être accordée, pensons-nous, à l'échelle de la région, à la qualité du sol au regard de la culture. En forêt, compte tenu de la densité moyenne très basse et de la mobilité des villages, les agriculteurs avaient partout la possibilité de défricher des terres dotées, du fait même des arbres et du sous-bois, reconstitués par une longue jachère, d'un capital suffisant de matières organiques et d'éléments minéraux. A peu de chose près, les lieux se valaient. Nulle part la densité n'était et n'est encore aujourd'hui suffisante pour « révéler » en quelque sorte, sauf aux abords immédiats des villages ou des axes peuplés, la fertilité ou l'infertilité spécifique, indépendante du couvert végétal, d'un terrain. En savane, les différences sont mieux mises en valeur. Cependant les quelques lambeaux de forêt qui subsistent, même dans la mosaïque la plus pauvre, sont capables à eux seuls de supporter une densité bien supérieure à la moyenne congolaise, l'exemple de Boko nous en a convaincus. De toute façon, les sols les meilleurs sont loin d'être toujours les plus solidement occupés, ni les pires les plus délaissés : à preuve l'énorme étendue de terres qui restaient disponibles, il y a quelques années, dans l'ouest de la vallée du Niari, bien moins peuplé que le pays bakongo ou le plateau des Cataractes. Du Congo l'on ne saurait dire, si ce n'est au niveau des cellules rurales, que « les liaisons du peuplement avec l'agriculture et notamment avec la valeur pédologique des sols » y aient jamais été « étroites »[2]. Pas davantage que la médiocrité intrinsèque de certains sols d'extension régionale, une topographie accidentée ne semble avoir été un handicap suffisant aux yeux des villageois pour y déprimer la densité : il a fallu la colonisation, et l'importance nouvelle accordée aux conditions de circulation, pour faire déserter les Monts de Cristal, peuplés jadis à l'égal du plateau qui se trouve en arrière. Le Mayombe congolais, lui aussi, il y a une cinquantaine d'années, était loin de s'inscrire aussi fortement en creux sur les cartes de peuplement. Et les montagnes Badondo demeurent parmi les secteurs les plus densément habités des pays du Niari.

Trouverons-nous du côté de l'eau, dans la mesure où, soit son excès, soit sa pénurie caractérise certains milieux, un facteur plus déterminant de la distribution des hommes ? Sans faire

---

kos » (p. 40). La discussion a été reprise depuis par Andersson (1953), mais nous ne savons toujours pas jusqu'à quel point le peuplement actuel de la région de Franceville se relie (et doit peut-être une partie de sa consistance ?) à une très vieille domination.

1. Voir p. 972-973. Cette carte, entièrement originale, tire sa substance de publications bien trop nombreuses pour être citées ici. Signalons cependant le profit particulier que nous avons tiré des cartes de M. Soret (1955) et de l'ouvrage du professeur Deschamps (1962).

2. Wilmet, 1963, p. 135. Actuellement, dans la région du Haut-Katanga étudiée par cet auteur, « la répartition des hommes répond... à un compromis entre les avantages commerciaux de la route et la répartition des terres fertiles » (p. 139).

intervenir les questions de salubrité, ou l'abri qu'ils ont pu offrir à des peuples pourchassés, les grands marais congolais, tels que nous les avons évoqués à propos des cadres régionaux, se prêtent infiniment mieux à la vie des hommes qu'on ne l'imaginerait a priori. Le cas des « Lagunes » de l'entre-Alima et Likouala-Mossaka, ou du pays Moye, en apporte la preuve : l'étude détaillée que nous avons faite des premières, jadis beaucoup plus peuplées qu'elles ne le sont aujourd'hui, montre qu'un tel environnement n'est nullement incompatible avec des densités de plusieurs habitants au kilomètre carré, se rangeant au-dessus de la moyenne, et même de la médiane congolaise. En s'en tenant strictement au problème des ressources vivrières, les marais congolais apparaissent comme d'immenses viviers, exploitables par des méthodes de pêche plus simples, nécessitant moins de matériel et d'organisation collective que les techniques efficaces dans les eaux libres, et en fin de compte mieux à la portée de groupes non spécialisés. Outre la valeur nutritive propre du poisson, et le remarquable pouvoir d'échange dont il bénéficie dans les sociétés rurales africaines, il est apparu que la culture en sec, telle que la pratiquent les agriculteurs bantous d'Afrique centrale, ignorants du riz, et chez qui les taros jouent un rôle insignifiant, pouvait elle-même s'accommoder d'une inondation quasi permanente, au prix il est vrai d'un gros supplément de travail.

Rares sont les régions où les eaux de surface manquent en certaines saisons au point de contrarier la présence des hommes. Dans l'ouest de la vallée du Niari, ce facteur rend certainement compte d'une partie des espaces vacants, ou du moins le faisait à l'époque où le peuplement ne s'était pas encore coagulé en bordure d'un petit nombre de routes. Mais c'est surtout pour les plateaux Batéké que le problème se pose, dans des termes que nous avons cherché à rendre aussi clairs que possible[1]. En dépit des objections qui nous ont été faites, nous maintenons notre position : à savoir que le manque d'eau, c'est-à-dire la nécessité, pour les communautés les plus mal situées, de consentir à un portage de plusieurs heures en temps de sécheresse pour s'en procurer le minimum indispensable, n'a jamais été qu'un obstacle relatif à une occupation dense des plateaux situés de part et d'autre de la Léfini. Tributaires de puits ou de mares situés à des 7 ou 8 km de distance, certains villages actuels trouveraient sans peine des emplacements plus favorables, libres de toute occupation humaine effective, à portée des points d'eau, ou de l'une des deux rivières qui coulent à l'intérieur du plateau. On peut encore raisonner autrement et dire : si toutes les terres disposées par rapport à l'eau de façon telle qu'on peut les cultiver, sans se placer dans une position plus incommode que celle des villages en question, étaient effectivement exploitées, il resterait des vides à l'intérieur du plateau, mais la densité moyenne serait bien supérieure à l'actuelle[2]. C'est par l'histoire, nous en demeurons persuadé, que s'explique, pour l'essentiel, la sous-occupation des plateaux.

Ainsi donc, toutes les régions du Gabon et du Congo se prêtent à l'installation des hommes ; les différences dans l'abondance et la qualité des ressources offertes aux agriculteurs ne sont pas telles qu'elles puissent rendre compte des inégalités du peuplement — sauf à l'échelle tout à fait locale — à l'intérieur d'une gamme de densités qui, à une ou deux exceptions près, s'arrête à une vingtaine d'habitants au kilomètre carré. Reste la question de la salubrité. A cet égard, l'altitude n'est qu'exceptionnellement suffisante pour être soupçonnée rien que d'atténuer la virulence des complexes pathogènes liés à la tropicalité[3]. Aucun plateau ou massif montagneux tant soit

---

1. SAUTTER, 1960.

2. Le reste de l'Afrique tropicale offre une variété d'exemples qui, dans des conditions comparables à celles des plateaux Batéké, montrent les villageois tantôt très sensibles aux difficultés de ravitaillement en eau, tantôt parfaitement indifférents. Avec leurs nappes enfouies à des profondeurs inaccessibles, les « koro » du Tchad méridional restent en friches, mais dans le sud-est de la Nigéria, il y a des cultivateurs qui doivent aller chercher l'eau à boire jusqu'à 8 miles de chez eux. (MORGAN, 1955.) Au Tanganyika, dans les « steppes de culture » de l'intérieur, l'implantation des hommes est strictement réglée par les disponibilités en eau, tandis que près de la côte, au sud de Lindi, la population relativement dense du plateau Makonde doit s'approvisionner à plusieurs heures de marche, au pied des escarpements de bordure. (GILLMANN, 1936.)

3. Leur mauvaise réputation n'est certes pas usurpée. Les hécatombes dont furent victimes les Européens en Afrique centrale le prouve surabondamment : des seize missionnaires français envoyés au Kakongo en 1773 et 1774, « il ne restait en 1775 que quatre prêtres et deux laïcs. Huit étaient morts, deux étaient rentrés malades. La santé des six qui restaient était chancelante ». Et pourtant les populations s'étaient montrées « fort bien disposées ». (CUVELIER, 1953.) Quarante années plus tard, et en dépit d'une excellente organisation, la mission

LES MIGRATIONS HISTORIQUES

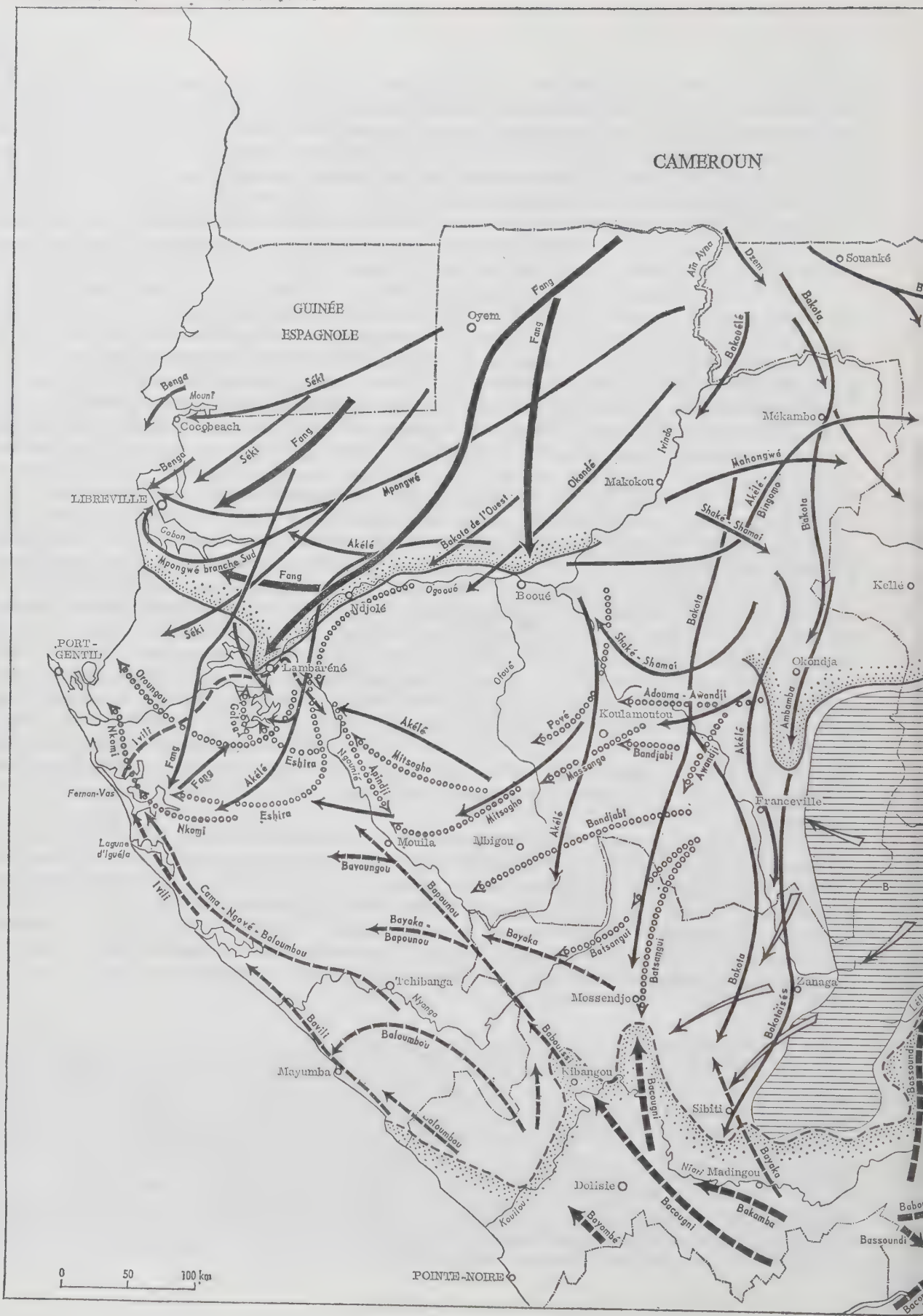

migrations issues de l'actuel Cameroun (migration septentrionale)

migrations venues de la Cuvette congolaise à l'est du Congo et de l'Oubangui (migration orientale)

migrations originaires du Bas-Congo (migration méridionale)

déplacements des peuples semi-autochtones du Massif du Chaillu et du Bas-Ogooué

déplacements de groupes Batéké

les flèches épaisses représentent les migrations à gros effectifs, les plus fines, les groupes numériquement réduits

front atteint en continuité par les principales migrations

aire occupée par les autochtones Batéké

pays Bomitaba de la Likouala-aux-Herbes

peu étendu ne se développe au-dessus de 1 000 m[1]. Mais le caractère sec ou marécageux du sol, le courant calme ou rapide des rivières, la nature du couvert végétal et peut-être même du substratum géologique, méritent a priori d'être considérés. Est-ce sans raison que les anciens s'en prenaient aux « effluves miasmatiques » des marais[2], et que plus tard une sinistre réputation fut faite à ceux de la Loémé, sur le versant atlantique du Mayombe, par les médecins des chantiers du Congo-Océan ? Parlant du haut pays batéké, le Dr Vassal était-il fondé à croire que « l'absence complète d'insectes et la météorologie spéciale de ces plateaux leur confèrent des qualités réelles de sanatorium »[3]? La grande forêt équatoriale mérite-t-elle, en regard des savanes qui la bordent, sa réputation de milieu malsain[4] ? La vérité est que nous sommes aujourd'hui encore très inégalement renseignés, suivant les affections. Sur toute l'étendue du Congo et du Gabon, l'une ou l'autre des trois glossines transmetteuses de *T. Gambiense* est présente. Le domaine de *Gl. palpalis palpalis* couvre, en plus de la quasi-totalité du Gabon, tout le sud-ouest du Congo ; *Gl. fuscipes fuscipes* occupe la Cuvette congolaise, ainsi que les bassins de la Ngoko et de l'Ivindo supérieur ; *Gl. fuscipes quanzensis* se localise autour de Brazzaville, le long du « Couloir » et au bord des rivières qui pénètrent le haut pays batéké[5]. A la faveur du paysage de mosaïque, une mouche aussi typiquement forestière que *Gl. palpalis* ne déborde pas seulement — profondément — sur les savanes australes : elle sort des galeries boisées « par l'intermédiaire de taillis ou d'herbes abondantes », et réussit même, à proximité de l'eau, à parcourir « des distances allant de 50 à 200 m » en terrain découvert[6]. Des mouches, parfois infectées, ont été capturées à de nombreuses reprises au bord des ruisseaux qui environnent ou traversent l'agglomération brazzavilloise[7]. Quand la mouche ne va pas à l'homme, c'est l'homme qui va à la mouche : la lessive au bord du ruisseau, la corvée d'eau journalière, la fréquentation des roûtoirs à manioc suffisent à assurer la transmission du trypanosome. Aussi la carte de l'infection, avec ses traits si tranchés, relève-t-elle surtout de la géographie humaine ; le lien avec le milieu naturel, le cas des plateaux Batéké mis à part, où les contacts entre hommes et glossines sont réellement réduits au minimum, demeure indirect ou ténu[8].

Anophèles et paludisme semblent pareillement omniprésents. D'une façon générale, par rapport au reste de la zone tropicale, l'Afrique jouit du triste privilège de posséder une collection complète de vecteurs efficaces, adaptés aux principales variétés de milieux[9]. Il est probable que

---

Tuckey devait être ravagée par la maladie au cours de sa tentative pour remonter le Zaïre ; les survivants durent rebrousser chemin à mi-distance de l'embouchure et du Stanley Pool. (Tuckey, 1818.) Plus près de nous, les compagnons de Brazza furent à leur tour beaucoup plus que décimés : de la nombreuse équipe arrivée à pied d'œuvre en 1883 et 1884, Veistroffer, faisant le compte en 1887, n'en trouvait plus que neuf : « les autres sont morts ou rapatriés malades. A Libreville et sur la côte sévit une épidémie de fièvre jaune ; sur une centaine d'Européens, soixante sont décédés en huit jours ». (Veistroffer, 1931, p. 120.)

1. Dans la République Centrafricaine, les 940 m d'altitude de Bouar suffisent tout juste à contrarier le développement de la forme la plus virulente de malaria. *Plasmodium falciparum*, agent de la fièvre tierce maligne, qui exige pour son développement une température de 18° à l'intérieur de l'anophèle, s'y trouve en grande partie éliminé au bénéfice de *Pl. vivax*, qui se contente de 16°. Ces faits contribueraient à expliquer que le poste soit « presque indemne ». (Grjebine, 1952.).

2. Gros, 1889.

3. Vassal, 1924 (2).

4. Cf. M. Sorre : « l'activité des complexes pathogènes, si elle ne détermine pas à elle seule la constitution de cette aire de densité infime que représentent les deux massifs forestiers équatoriaux [Congo et Amazonie], y entre pour une large part ». (1943, p. 394.)

5. Maillot, 1957.

6. Maillot, 1951.

7. Maillot et Ceccaldi, 1956.

8. Certaines des « races géographiques » mises en cause par le Dr Maillot se localiseraient sur « les nœuds hydrographiques et les cours supérieurs des réseaux hydrographiques ». (Maillot, 1961.)

9. *Anopheles gambiae, A. funestus, A. Moucheti* et *A. Nili* sont les principaux. Au sujet de leurs particularités écologiques, voir Hamon, Mouchet, Chauvet et Lumaret, 1963. Leur action conjuguée fait qu'une « lutte efficace contre le paludisme est plus difficile à réaliser en Afrique que dans la plupart des autres continents. Dans de nombreuses régions d'Afrique, la transmission est constante ou presque constante ; dans la plupart des conditions climatiques qui se rencontrent sur ce continent, le moustique a une longue durée de vie, se rencontre en grand nombre, pique facilement l'homme et se montre très réceptif à l'infection. Un tel concours de circonstances se rencontre rarement ailleurs et peut-être seulement dans quelques régions infestées par *A. minimus minimus*, et il a pour résultat une intensité de transmission nulle part aussi forte ». (*Rapport de la 2e Conf. du Palud. en Afrique...*, 1956, p. 29.)

des différences de virulence se manifestent à l'intérieur de l'espace Gabon-Congo. On en a relevé non loin de notre domaine[1]. L'infection malarienne n'a malheureusement pas donné lieu, de la part des médecins français en Afrique centrale, à des recherches aussi poussées que la maladie du sommeil. Nous n'avons rien de comparable aux travaux dont on dispose pour l'ancien Congo belge[2]. Il faut donc renoncer à confronter les cartes de la densité de population et de l'endémie palustre[3]. C'est d'autant plus dommage que la malaria constitue, en Afrique centrale, l'une des grandes causes permanentes de mortalité[4]. Mentionnons pour mémoire la fièvre jaune, dont les manifestations cliniques ont pour théâtre les savanes guinéennes plus que le massif forestier équatorial[5]. Parmi les filaires sanguicoles, transmises par des Chrysops (mouches rouges), *Filaria loa*, classiquement responsable de troubles sous-cutanés et oculaires et, semble-t-il aussi depuis peu, d'atteintes rénales, apparaît plus étroitement liée aux « régions de grande forêt » que *Dicrofilaria perstans*, mieux tolérée par l'organisme[6]. Transmise à l'homme par une simulie *(S. damnosum)*, l'onchocercose est connue depuis longtemps dans ses deux foyers du Gabon occidental, et du pays bakongo à l'ouest de Brazzaville, mais il est probable que sa diffusion est beaucoup plus large ; domaine d'une simulie pareillement agressive, mais inoffensive *(S. albivirgulatum)*, le pays batéké sablonneux est cependant, une fois de plus, curieusement épargné[7]. De toute façon, la maladie ne paraît pas constituer le même « fléau » qu'au Kasaï[8] ou en Haute-Volta par exemple, et la relation si nette que l'on constate dans ce dernier pays entre la répartition des hommes et celle de l'infection ne se retrouve en aucune manière au Gabon et au Congo. Des recherches récentes ont révélé une « corrélation étroite » entre le milieu forestier et les manifestations sérologiques du pian, ainsi qu'un nouveau cas d'immunité géographique des plateaux Batéké[9]. Faut-il admettre avec le Dr Ravisse (1955) que, frappés avec « élection » par cette tréponématose, « les clans Babinga (négrilles) constituent le réservoir de virus de cette endémie et qu'ils contaminent les autochtones lors de leurs séjours dans les villages » ? Parmi les maladies placées sous la dépendance du milieu naturel, la bilharziose mérite à peine d'être citée, tant elle paraît peu répandue, en dépit des quelques cas qui ont été signalés au Gabon et au Congo[10]. Il en va tout autrement du groupe des rickettsioses, au sujet des-

---

1. Au Congo-Léopoldville, « le Mayumbe doit être considéré comme une région hyperendémique, tandis que le bas Fleuve paraît beaucoup moins atteint, en dépit des nombreux marécages et eaux stagnantes qui s'y sont développés. Cette différence, paradoxale à première vue, s'explique par la plus forte humidité du Mayumbe, facteur qui a, comme on le sait, une grande importance pour la transmission des parasites... ». (Fortems, 1960, p. 73-74.)

2. Schwetz, 1938 ; Gillet, 1954. La « Carte nosologique » de l'ancien Congo belge, établie et commentée par ce dernier révèle un paludisme partout « endémique », avec « indice plasmodique » compris entre 25 et 75 % ; le Bas-Congo intérieur — Territoire de Tshela, environs de Luozi — figure parmi les rares régions « hyperendémiques » (indice supérieur à 75 %) ; quant aux secteurs « hypoendémiques » (moins de 25 %), ils sont rares et peu étendus ; la plupart correspondent à la dorsale orientale du pays ; un seul se situe dans l'ouest, où il occupe une partie des plateaux du haut Kwango, homologues des plateaux Batéké de la rive droite du fleuve. Au Cameroun d'autre part, les « enquêtes paludométriques » de J. Languillon, etc. (1956) attestent, pour la région forestière méridionale, un paludisme généralisé à un niveau presque partout élevé : « hyperendémique », avec indice splénique supérieur à 50 % (entre 2 et 9), sauf autour de Yaoundé (région en partie transformée par l'homme) et dans la région de Moloundou (très faible densité de population), où il est simplement « mésoendémique (grave) ».

3. Le pourrait-on que les corrélations éventuelles n'incrimineraient pas nécessairement le milieu naturel : il faudrait d'abord mettre hors de cause les facteurs purement humains (genres de vie, localisation de l'habitat, déplacements ou, comme au Cameroun, la densité de population elle-même, en tant que paramètre autonome), dont le rôle peut être capital pour faciliter la transmission ou accroître la virulence du germe.

4. Au Congo (Léopoldville), le Dr Duren (1951) estime que « la malaria livrée à elle-même et sans secours médical, est susceptible de tuer annuellement près de 8 ‰ de la population » ; au niveau de protection médicale assuré vers 1950, elle entrait, selon cet auteur, pour 3 à 5 ‰ dans une mortalité générale de l'ordre de 25 ‰ (avec une incidence beaucoup plus lourde chez les jeunes enfants : 15 et même 20 ‰ jusqu'à trois ans).

5. Les médecins ont constaté « la différence épidémiologique de la fièvre jaune en forêt où l'homme semble un accident erratique comme le montre le taux relativement bas de l'immunité humaine... (moins de 15 %) et en savane où l'épidémie prend la forme de bouffée épidémique passagère » (taux dépassant 80 % après trente ans) (Courtois *et al.*, 1960).

6. Languillon, 1957.

7. Ovazza, 1953.

8. Van den Dorpe, 1958.

9. Nicoli, Gilles, Boilait et Folie-Desjardins, 1962.

10. Faute de « mollusques vecteurs » (ou plutôt : réservoirs), elle est en particulier totalement absente, en tant que maladie autochtone, de la région de Brazzaville. (Lamy, 1953.) On notera que, d'une façon générale,

quelles P. Giroud et ses élèves ont réuni un gros dossier d'observations[1]. Indépendamment de la bénigne « fièvre rouge congolaise », avec laquelle on avait eu tendance à le confondre, l'existence du typhus murin est aujourd'hui démontrée dans les « régions chaudes de la plaine congolaise »[2]. Il est encore trop tôt, cependant, pour évaluer l'incidence de ces affections, aux symptômes souvent mal définis[3], sur la morbidité et la mortalité générale.

Du tableau, encore vague, que nous venons d'esquisser, quelques faits ressortent, des impressions plutôt. La relative salubrité des plateaux Batéké semble confirmée, ce qui ne nous est pas d'un grand secours puisqu'il s'agit de l'une des régions les moins peuplées du Congo. Par contre, aucune donnée de portée plus générale que les observations relatées dans la monographie consacrée au « Pays des Rivières » n'est venu soutenir, ni d'ailleurs contredire, la mauvaise réputation des marais. Quant au milieu forestier, comparé aux savanes bordières, les complexes pathogènes les plus redoutables montrent une remarquable indifférence pour la ligne qui le délimite. Des maladies, dont nous ignorons tout, restent peut-être à découvrir. Mais pour l'instant rien n'autorise à expliquer par leur « insalubrité » la densité, en moyenne plus basse, des contrées forestières. A moins d'accorder au pian, selon les vues anciennes du Dr Clapier, en plus de son caractère indiscutablement endémique[4], une réelle gravité[5]. Si l'on tenait, pour finir, à mettre en relation avec l'altitude, et la salubrité qui en résulterait, le peuplement appréciable de certaines des régions les plus élevées (hautes terres du massif du Chaillu, rebord du plateau des Cataractes...), il faudrait se souvenir que les nuits fraîches et l'humidité y multiplient corrélativement les pneumopathies[6].

Toute question de potentiel agricole et de salubrité mise à part, les particularités de leur milieu n'ont-elles pas fait jouer à certaines régions le rôle classique de « refuges » ? En un certain sens, la forêt équatoriale tout entière représente un gigantesque abri, et les populations qui l'occupent peuvent être considérées pour la plupart comme « réfugiées », à l'instar des Pygmées eux-mêmes. Mais ce n'est guère qu'au voisinage des lisières que cette fonction d'accueil risque d'avoir directement influencé la distribution des hommes à l'échelle régionale. Le noyau de densité supérieure à cinq du Woleu-Ntem relève à la rigueur de cette interprétation : les Fang et leurs voisins camerounais, responsables du peuplement assez dense de la forêt aux alentours et au sud de Yaoundé, semblent bien s'y être enfoncés pour échapper aux entreprises de peuples plus septentrionaux. Mais on ne relève rien de comparable aux limites sud du massif équatorial. Tout au plus pourrait-on s'interroger sur les raisons qui ont fait s'établir une partie des Bapounou dans le massif boisé et par endroits bien peuplé de Moabi-Ikoundou, et s'enfoncer les Bayaka dans la forêt des environs de Sibiti, où leur présence contribue à étoffer un peuplement très mêlé. Le marais congolais, en revanche, dans le secteur de Mossaka, a indiscutablement fait office de refuge, comme nous l'avons montré ; sans les facteurs de dépopulation qui l'ont en grande partie vidé depuis soixante-dix ans, il se détacherait vigoureusement sur les cartes de densité. Plus au nord, on doit se demander si les marais de la moyenne Likouala-aux-Herbes n'ont pas rempli un rôle analogue, à l'origine du peu-

---

l'affection se répartit symétriquement dans les deux hémisphères, en épargnant les régions équatoriales. Dans l'ancien Congo belge (Gillet, 1954), la forme intestinale à *S. Mansoni*, de beaucoup la plus répandue, couvre d'une part le nord-est du pays, d'autre part un Katanga élargi jusqu'au 6e degré sud ; aucun des deux foyers n'est en contact avec le territoire du Congo-Brazzaville.

1. Voir les nombreuses études parues dans le *Bulletin de la Société de Pathologie Exotique* depuis 1950.
2. J. Jadin, 1963.
3. Eckmans et Triest, 1960.
4. Sans même parler des Babinga, 70 à 75 % des « autochtones » de la Likouala (Dongou, Epéna) révèlent à l'examen des lésions pianiques, si l'on tient compte même des formes atténuées de la maladie. (Ravisse, 1955.)
5. « Dans certains groupements » du Bas-Oubangui, signalait à l'époque le Dr Clapier (1920), « le pian est tellement invétéré qu'il semble faire partie de l'évolution même de la vie ». Mais ce qui frappait surtout cet observateur, c'était « l'importance de l'atteinte » portée à « l'état général », allant jusqu'à « une véritable cachexie » ; aussi voyait-il dans le pian « un facteur indirect de mortalité très important, par aggravation d'une affection préexistante ou en préparant le terrain à de nouvelles infections ».
6. Comme en témoignent formellement les statistiques médicales. D'une façon générale, on n'insiste pas assez sur la mortalité par « pneumonies », « broncho-pneumonies » et « lésions pneumo-pulmonaires », entités rendues jadis responsables des deux tiers des décès au Gabon (Georgelin, 1920). C'est à elles que les travailleurs recrutés pour les chantiers du Congo-Océan devaient, quelques années plus tard, payer de beaucoup le plus lourd tribut.

plement Bomitaba, Babolé et Kabonga de la région d'Epéna. Quant aux montagnes, le seul cas patent est celui du plateau Koukouya, si bien ceinturé de pentes raides que sa défense « ne semblait pas ardue » et que « quelques verrous d'accès solidement gardés, notamment au sud-est, permettaient de résister à des attaques venues du Congo »[1]. Les traditions recueillies sur place par le statisticien Laurent Bastiani et nous-même confirment qu'à l'origine du dense peuplement Koukouya se trouve bien, pour une part, l'entassement dans une « zone de refuge »[2].

— *Les lignes singulières.* Nous entendons par là le rivage atlantique, les fleuves et principales rivières, enfin certaines limites naturelles, au premier rang desquelles la ligne de contact entre la grande forêt et les savanes bordières. Du point de vue de la genèse du peuplement, ces tracés physiques ont fait jouer une double paire de déterminants antagonistes : attraction et destruction des groupes humains d'une part ; lignes conductrices et obstacles aux migrations de l'autre. Reprenons ces deux points. L'attrait de l'Océan et des grands cours d'eau, en tant que voies de circulation et de trafic essentiellement, a été souligné à de trop nombreuses reprises, à propos de l'Ogooué et du Congo principalement, pour qu'il faille y revenir. Mais nous savons aussi que la côte a fonctionné comme porte d'entrée, et les fleuves plus encore comme véhicule d'infections ou d'épidémies, probablement aussi de certains facteurs de destructuration sociale, doués d'un retentissement fâcheux sur l'évolution démographique des riverains. Le schéma serait donc celui de populations attirées, mais détruites à mesure, ou plus exactement avec un certain retard, qui correspond parfaitement à ce léger renforcement de la densité que nous avons constaté sur les cartes, aux abords du rivage et de nombreux biefs des principaux cours d'eau. L'exemple des Okandé du moyen Ogooué éclaire parfaitement ce schéma : en proie à une véritable fonte démographique, constatée dès la fin du XIX^e siècle par tous les voyageurs qui remontaient le fleuve[3], ils n'ont survécu qu'en retenant au passage une partie des nombreux esclaves qui passaient entre leurs mains de trafiquants et, après le dépérissement de la traite, en assimilant « tous les éléments étrangers désireux de s'installer dans leurs villages »[4].

Quant au rôle ambivalent des tracés naturels à l'égard des migrations, les grands cours d'eau le mettent bien en évidence. Il y a quelques cas connus de migrations traditionnelles accomplies par voie d'eau : le plus significatif est celui des Boubangui, quand ils déferlèrent, au siècle dernier, le long de l'Oubangui puis du Congo. Mais ces migrations fluviales n'ont guère été peuplantes, et la carte des densités en garde peu de traces. Plus souvent, et pour des contingents bien plus importants, les rivières ont servi de fils directeurs, suivis pour se rapprocher du littoral, à l'instar des Fang ou des Eschira, ou simplement se frayer un chemin, comme ce fut probablement le cas des Mbochi, quand ils prirent possession de leur habitat actuel, y créant les fortes densités (pour le Congo) que l'on sait. Mais c'est au moins autant à titre d'obstacles, plus ou moins difficiles à franchir, que les grands axes hydrographiques ont orienté les migrations. Bien des peuples se souviennent, à travers une interprétation légendaire, des difficultés qu'ils ont eu à les passer[5]. Pour les migrateurs en panne, la solution consistait à faire comme les Mpongwé qui, afin d'effacer l'obstacle, « se rapprochaient des sources »[6]. On en arrive ainsi à la notion de migrations d'interfluves, magnifiquement illustrée par les Bakota. Contraints, par leur inaptitude à franchir les fleuves, à suivre la ligne de partage des eaux entre le Congo et l'Ogooué, ceux-ci ont réussi l'exploit

1. Bastiani, s.d., p. 9.
2. *Ibid.*, p. 21.
3. Plus récemment, sur 168 femmes, « une centaine » pouvaient « être considérées comme n'ayant jamais eu d'enfants ou ne devant jamais en avoir ; les trois quarts des femmes non stériles » n'en avaient qu'un seul, et étaient destinées à « s'arrêter là pour la plupart ». (Le Lidec, *Note historique et démographique sur la tribu des Okandés.*)
4. *Ibid.*
5. Nous les avons cités chez les Galoa et les Bakongo. Les Bapounou racontent comment leurs chefs leur ont fait jadis « traverser selon des procédés toujours miraculeux les cours d'eau qu'ils rencontraient ». (Balandier et Pauvert, 1952, p. 39.) En route pour la côte au nord de l'Estuaire du Gabon, mais arrêtés par la rivière Campo, les Benga, prédécesseurs des Mpongwé « attendirent, pour passer, qu'une antilope leur eût montré le chemin ». (Gautier, 1950, p. 15.)
6. Gautier, 1950, p. 15.

de traverser de part en part la grande forêt, là où elle est le plus large, en l'espace d'un siècle, peut-être moins. Après Avelot, et au terme d'une revue très complète de la bibliographie, Andersson a confirmé leur point de départ à l'extrême nord du massif équatorial[1]. Quant au point d'arrivée, nous trouvons les tribus bakota enfermées, à la fin du XIXe siècle, « dans l'angle formé par le Niari et le Louassié, qui restèrent longtemps infranchissables pour elles »[2]. Sur le trajet suivi, il n'y a pas à se méprendre, jalonné qu'il est par une traînée de villages bakota ou bakotaïsés, depuis les sous-préfectures de Mékambo, Kellé, Ouesso au nord, jusqu'à celles de Mossendjo et de Sibiti au sud. D'une branche détachée vers l'ouest en cours de route[3], bloquée sur le moyen Ogooué, et prise en tenaille entre les Akélé et les Fang, subsistent quelques groupements-témoins dans le secteur de Ndjolé. Dans l'axe de la migration principale, l'Ogooué ne fut franchi que réduit au calibre d'une grosse rivière. Les fleuves ont donc été, selon le cas, suivis, traversés ou contournés par les peuples en déplacement. Mais nulle part, à notre connaissance, ils n'ont fait figure, comme le littoral atlantique, de barrière infranchissable, contre laquelle seraient venus s'accumuler les hommes.

La même dialectique de l'obstacle et de la ligne de plus grande pente offerte à l'écoulement migratoire joue le long du contact forêt-savane, mais avec, à l'occasion, des effets de barrage beaucoup plus nets. A la faveur des savanes côtières, les Vili et une partie des Baloumbou ont glissé le long du rivage, du sud-est au nord-ouest, poussant leurs avant-postes jusqu'au delta de l'Ogooué. Précédant les Babouissi et les Bacougni, les Bapounou se sont pareillement insinués au fond des savanes de la Ngounyé, prolongeant celles de la Nyanga moyenne. Mais on se reportera à la carte des courants migratoires, et l'on verra que le même couloir herbeux semble avoir bloqué la poussée vers la mer d'une série de groupes, au sortir du massif du Chaillu : les Mitsogho et une branche des Akélé ont même esquissé un mouvement de remontée vers le nord. Peut-être faut-il voir là la raison principale des bonnes densités observées sur la rive droite de la moyenne Ngounyé. Ailleurs, c'est la forêt qui semble avoir été l'obstacle, pour des gens venus de la savane, comme aux abords de la Likouala-Mossaka, sur les deux versants du Mayombe méridional ou à la limite du plateau Babembé bien peuplé. Ce ne sont pas les arbres, en l'occurrence, et encore moins les herbes, dans le cas inverse, qui forcent les hommes à s'arrêter ou freinent leur mouvement, mais bien le contact des deux végétations, et l'effort d'adaptation requis pour passer de l'une à l'autre. A l'égard des conditions physiques, que ce soit sous la forme de « milieux » ou de « lignes singulières », ces exemples confirment la marge de jeu dévolue aux faits humains, migrations ou autres, qui déterminent la densité de population. En matière de production, l'indétermination vient plus particulièrement des genres de vie et des techniques, inégalement efficaces, dont les groupes humains sont les porteurs.

c) La hiérarchie des techniques et des formes de production.

Certains contrastes visibles sur les cartes de peuplement ne s'expliqueraient-ils pas, comme cela arrive si souvent, par les différences d'aptitude dont les hommes font montre dans l'exploitation de l'espace qui leur est imparti ? Les faits, il faut bien le dire, ne confirment en aucune façon cette hypothèse. D'un bout à l'autre du Gabon et du Congo, une très remarquable uniformité règne dans le domaine des genres de vie et des procédés de culture. Tout d'abord, à l'exception des négrilles, on a partout affaire à de vrais agriculteurs. Les quelques groupes réputés « chasseurs », à commencer par les Akélé[4], n'en tirent pas moins des champs l'essentiel de leur alimentation[5].

---

1. « ... il est difficile de nier que plusieurs faits indiquent que les régions limitrophes des savanes soudanaises, autour de la Sanga, de la Kadeï et de la Mambéré, ont dû être, pendant une période relativement longue, le pays des Kuta... ». (Andersson, 1953, p. 34.)

2. Avelot, 1905. Cet auteur utilise, et reproduit plus ou moins textuellement, pour tout ce qui concerne le terme de la migration bakota, les observations originales relatées dans une publication de peu antérieure. (Berthelot du Chesnay, 1903.)

3. Les « Ba-Kota de l'Ouest », qu'Avelot distingue des « Ba-Kota de l'Est » : ceux qui ont continué à marcher vers le sud. (Avelot, 1905, p. 384-385.)

4. Les Bakota également, si l'on en croit Andersson.

5. La même remarque vaut pour les populations de « pêcheurs » ; aucune n'apparaît véritablement

Leur peuplement offrait à l'origine le même caractère interstitiel que celui des Pygmées (ou pygmoïdes) non encore sédentarisés : très mobiles, ils se sont infiltrés, et la colonisation les a surpris dans des contrées suffisamment vacantes pour être demeurées riches en gibier et (pour les fractions en contact avec le commerce côtier) en produits de cueillette. Pas plus que les Pygmées on ne saurait les rendre responsables, en considération de l'importance qu'ils attachent à une activité de faible rendement, du bas niveau de la densité dans les régions qui les hébergent.

L'agriculture, elle, se situe partout, ou peu s'en faut, au même niveau technique. Hache, sabre d'abattis et houe semblent d'un emploi universel. Quant aux procédés employés pour régénérer la fertilité du sol, il s'agit essentiellement de la « jachère à longue révolution », succédant à quelques années au plus de culture et suivie généralement d'un brûlis, telle que la décrivait jadis Auguste Chevalier, comme la pièce majeure du « système d'agriculture bantou » en usage dans cette partie du continent[1]. Nulle part, l'exploitation n'atteint le stade intensif, ni même ne s'en rapproche sérieusement. Les quelques progrès que nous avons notés ici et là dans cette direction, notamment en pays Bakongo et chez les Koukouya[2], ne semblent pas relever d'une tradition vraiment ancienne, dont un groupe particulier serait dépositaire ; ils ont été accomplis, pensons-nous plutôt, ou tirés d'un fonds commun de civilisation agricole, sous la pression du besoin, là où la densité de population était déjà la plus forte, pour des raisons indépendantes des techniques de culture.

Dans l'ensemble, les jachères sont mieux conduites, plus de soin est apporté à la préparation du sol dans la savane qu'en pleine forêt ; les villageois de la vallée du Niari adaptent leurs cultures à la nature des terres, et en règlent la succession, d'une façon qui n'a pas son équivalent dans les régions boisées. Mais il serait aventureux de conclure à la supériorité intrinsèque des agriculteurs de savane, et à une aptitude particulière de leur part à créer de fortes densités. Là encore il s'agit, plus sûrement, d'une réaction adaptative à un milieu comportant moins de surface utilisable, et de qualité plus hétérogène. En tout état de cause, les différences observées reviennent à compenser l'écart qui pouvait exister dans le potentiel naturel des deux types de régions, mais elles ne vont pas jusqu'à susciter un écart de signe opposé. Il faut renoncer à expliquer ainsi pourquoi le sud du Congo est comparativement si bien peuplé.

Les peuples de savane cultivent, il est vrai, une plus grande variété de plantes. Maïs, légumineuses, graines oléagineuses tiennent davantage de place sur leurs champs, et ajoutent un contingent d'aliments nobles aux glucides bourratifs constituant le fond de l'alimentation dans tout l'espace Gabon-Congo. Ce fait peut influencer la santé ou la capacité de travail des villageois, et avoir retenti en fin de compte, par un biais démographique, sur la densité de population elle-même. Mais la preuve reste à administrer. D'ailleurs la chasse, la pêche et la cueillette, partout en honneur, contribuent à équilibrer la nourriture des gens de forêt, et à les préserver des carences les plus sévères[3]. Il faudrait aussi savoir si la classique (et parfaitement réelle) opposition des mangeurs de bananes et des mangeurs de manioc peut être mise en cause dans un raisonnement sur la densité[4]. Confirmant l'expérience acquise en diététique animale, l'étude chimique de la banane-plantain a révélé une composition particulièrement satisfaisante[5] ; d'ailleurs il semble exister « une

---

spécialisée. D'une façon générale, les femmes, à qui incombe partout le gros des tâches agricoles, cultivent la terre, quels que soient le milieu physique ou l'ethnie. C'est des hommes, et des options propres à leur sexe, que dépend en définitive l'étiquette que l'on a tendance à accoler aux ethnies, et qui ne correspond jamais qu'à une demi-spécialisation.

1. Chevalier, 1924-1925.

2. Sautter, 1960.

3. Ainsi, dans la région de la Likouala, la ration du villageois apparaissait-elle, voici quelques années, à un médecin, « remarquablement bien équilibrée par suite de l'abondance du gibier et du poisson d'une part, de l'huile d'autre part ». (Ravisse, 1955.)

4. Opposition moins accentuée que jadis, par suite de la pénétration du manioc dans des régions où l'on se nourrissait autrefois presque exclusivement de bananes-plantain. Ces dernières restent cependant un aliment de base chez plusieurs peuples forestiers du bassin du Niari, du massif du Chaillu, de l'Ogooué-Ivindo et du Congo septentrional.

5. Cf. Van den Berghe, 1958 : « Outre la haute teneur en carotène B, c'est essentiellement dans la nature des hydrates de carbone que la banane-plantain se différencie de la banane ordinaire et que réside probablement sa supériorité nutritive ».

corrélation négative » entre sa consommation sur une large échelle « et une haute incidence du kwashiorkor ». Mais le manioc, de son côté, n'a-t-il pas été injustement décrié ? C'est bien un aliment pauvre, mais on oublie un peu facilement la sécurité qu'apportent, sur le plan quantitatif, sa rusticité et son rendement[1]. Ses inconvénients ne se manifestent pour de bon que là où il constitue une nourriture presque exclusive, ce qui est rarement le cas dans les régions dont nous nous occupons. Enfin, le remède est partout à côté du mal, sous la forme des feuilles de manioc, aussi riches en protides que les racines en sont pauvres[2], et dont une très large consommation est effectivement faite. Producteurs et gros consommateurs de manioc, les Congolais du sud, avec leur démographie le plus souvent vigoureuse, et une appréciable densité de population, suffiraient, au demeurant, à ruiner l'argument. Techniques proprement dites ou choix des cultures, on ne saurait prétendre, au total, que ces grandes composantes de la civilisation agricole jouent un rôle appréciable dans la géographie du peuplement. Mais un autre facteur d'ordre culturel reste à considérer : le degré et la nature de l'emprise, sur l'espace géographique, des sociétés centrafricaines précoloniales.

d) L'ancienne organisation de l'espace.

L'organisation de l'espace revêt en gros trois formes distinctes : politique, technique et économique, chacune pouvant, selon des modalités propres, contribuer à accroître le nombre des habitants dans l'aire concernée. Nous n'entreprendrons pas de définir ce qu'il faut entendre par un espace politiquement organisé, laissant cette tâche délicate aux sociologues. Bornons-nous à enregistrer, dans le sillage de ces derniers, la diversité des liens pouvant aboutir à ce résultat : la chefferie, l'état hiérarchisé ne constituent qu'un type de structure parmi d'autres, faisant plus largement appel à la parenté. Du point de vue géographique, c'est le résultat qui compte : l'existence de procédures permettant, à l'intérieur de l'espace organisé, de canaliser la violence et de régler ou contenir les conflits surgissant entre les individus, les unités de filiation ou les groupes locaux ; éventuellement d'opposer une résistance efficace aux empiétements et aux agressions en provenance de l'extérieur. Autrement dit, une paix — au sens le plus large — mieux assurée, un territoire plus attractif, une mortalité abaissée. A cet égard, le sud du Congo, depuis les plateaux Batéké jusqu'à la mer, s'oppose nettement au reste de notre domaine. En étudiant le pays de Boko, nous avons évoqué l'ancien royaume de Kongo, et sa rangée de principautés satellites. Du côté du nord-est, le Stanley Pool semble avoir marqué la limite d'une autre étendue bien structurée : l' « État » batéké, entouré de grandes chefferies plus ou moins dépendantes, et peut-être flanqué au nord-ouest, à une époque reculée, de cet hypothétique « Royaume d'Ansico » signalé, d'après Pigafetta, par Dapper[3]. Avec la rangée des « royaumes » côtiers, alignés jusqu'au voisinage des bouches de l'Ogooué, la liste est close des anciennes dominations autochtones[4]. Des plus septen-

---

1. Qui lui valent d'être si facilement et rapidement adopté par les cultivateurs africains. A cet égard, l'observation suivante, faite et rapportée par Le Testu (1940) dans le sud du Gabon, est significative : « Les tribus baloumbo et bapounou qui occupent la région comprise entre le Mayombe Bayaka et la Ngounyé (grosso modo) mangeaient, jusqu'en 1913-1914, exclusivement des bananes. Cette année-là, alors que les pluies du début de saison avaient été très abondantes, la petite saison sèche dura trois mois, janvier-mars ; toutes les plantations nouvelles de bananiers, c'est-à-dire tous les œilletons mis en terre en automne 1913, moururent. En revanche, le peu, très peu de manioc que les villages cultivaient, résista. Depuis lors on donna plus d'importance à sa culture et l'alimentation fut mixte ».

2. Busson et Bergeret, 1958. Un échantillon, récolté au Cameroun, a donné, en pourcentage de la feuille sèche :

Protides	27
Lipides	10,7
Glucides	57,35

En outre, « lysine mise à part, les protides de la feuille de manioc ont, du point de vue alimentaire, une composition en amino-acides beaucoup mieux équilibrée que celle de la farine de tubercules ».

3. Dapper, 1676, p. 338-339.

4. Ces royaumes sont représentés sur un « Plan des côtes de Loango » datant du XVIIIe siècle, et reproduit par Cuvelier, 1953. Se succédaient, en partant de l'embouchure du Zaïre, le « Petit Royaume » de « nGoio, ... que

trionaux d'entre eux, il est d'ailleurs difficile de dire s'ils représentent encore une pâle et lointaine réplique des organisations du sud, ou sont nés purement et simplement de la traite des esclaves[1]. Ailleurs, on ne trouve aucune trace d'un pouvoir organisé, et pas davantage de ces « sociétés sans état », à la forte tessiture, mises en évidence par les anthropologues britanniques. Au-dessus du village, quand ils existaient, les liens offraient partout jadis le même caractère lâche, flou et mouvant, en parfait accord du reste avec la mobilité qui marquait le peuplement. Petit le plus souvent, instable et atteint de bougeotte, le village lui-même n'avait rien d'une institution ; sa cohésion physique recouvrait partout le même précaire équilibre de forces[2]. On doit se demander, dans ces conditions, si les organisations du sud ne sont pas responsables des densités notées en pays bakongo, dans et aux abords de la vallée du Niari, en avant du Mayombe. Nous pensons qu'en effet une relation a existé à l'origine entre les deux ordres de faits, et que le peuplement consistant de l'extrême sud du Congo, localisé à l'emplacement, ou issu par migration des États de jadis, dérive du royaume de Kongo et de ses annexes, avant leur entrée en décadence, à partir du XVII^e siècle. Mais il est bien difficile de dire dans quel sens a joué la relation : si les structures sont nées d'un peuplement renforcé et stabilisé pour des raisons fortuites, ou l'inverse, ou les deux à la fois. D'un autre côté, les plateaux Batéké, avec leur densité de population d'autant plus faible qu'on se rapproche de Mbé, l'ancienne capitale, sont là pour démontrer que la relation n'est pas automatique entre espace organisé et démographie protégée.

Les textes ne portent témoignage, fût-ce au niveau du simple village, d'aucun de ces aménagements du sol, de ces équipements collectifs — travaux de drainage ou d'irrigation, réseau de chemins entretenus, par exemple — susceptibles de figurer sous notre deuxième rubrique : celle du contrôle technique de l'espace, en vue du mieux-être de ses occupants, ou d'un supplément de production[3]. Nous avons pu décrire en revanche, avant l'occupation coloniale, des systèmes d'échanges d'une ampleur et d'une régularité telles qu'il est difficile de ne pas les considérer comme une forme — essentiellement économique — d'organisation de l'espace. Les biens circulaient de

---

les géographes nomment communément Angoi, du mot nGoïo mal entendu », avec la « Rade de Cabenda » ; le Royaume de Kakongo, capitale Kinguélé et « Rade de Malemba » ; celui de Loango, où figure également Kilongo, autre lieu de traite ; enfin le Royaume « nommé Maïomba par les Géographes : C'est une méprise. Maïomba signifie : Roi de Iomba, et les naturels appellent ce Royaume, Iomba ». Les trois premiers avaient, selon M^gr Cuvelier, fait « partie de l'ancien royaume de Congo ». Quant au « Iombe », de même source, il « ne formait pas un royaume mais une agglomération de chefferies indépendantes » (p. 8). A ces noms, DEGRANDPRÉ ajoute, tout à fait au nord, celui de Sainte-Catherine, donné par les Portugais à « une petite baie au nord du cap Primeiro ; ce port est la capitale d'un État qui s'est soustrait au royaume de Mayombe, dont il était autrefois une subdivision ». (1801, p. 164.) Il y a toujours un Cap Sainte-Catherine, vers l'entrée de la lagune d'Iguéla. Degrandpré dit encore que « le royaume de Loango seul est électif... les autres États ne sont que des fiefs qui en relèvent », ce qui oblige leurs souverains à « payer un tribut de quelques femmes au roi de Loango, à des époques assez éloignées, mais surtout à leur avènement à la couronne : ils sont d'ailleurs soumis à l'hommage » (p. 166).

1. S'agissant, juste avant l'Ogooué, de la domination à laquelle étaient assujettis les Nkomi du Fernan-Vaz, le doute n'est plus permis. Le titre, en usage à la fin du XIX^e siècle, de Re Ngondo — « empereur » ou « roi des rois » — ne remontait qu'au prédécesseur immédiat de celui qui bénéficiait alors de la « réglementation rigoureusement observée de la hiérarchie et du pouvoir ». (FORÊT, 1898.) Ni les Oroungou de Sangatanga et du Cap Lopez, ni les Mpongwé du Gabon ne peuvent davantage prétendre, pour leurs propres structures politiques, aux siècles d'existence des organisations du sud.

2. Sur ce point, les analyses de la sociologie moderne rejoignent les constatations des anciens voyageurs et des administrateurs de la période coloniale. Le « chef de village », écrivait l'un, « doit être agréé par les ' Koumou Banjo ', chefs de famille, et les hommes libres, ' Awouanjo Kali ' ». Son autorité « est purement nominale, car il ne peut rien faire sans le consentement et l'approbation des chefs de Banzas [subdivisions du village] ». (LOYRE, 1909.) Le chef, relatait l'autre, plus exactement celui que nous considérons comme tel, n'est que « l'homme libre du village, celui à cause de qui le groupe existe, celui qui, par ses bons procédés, l'aménité de ses relations, la générosité de son caractère, a su grouper autour de lui des hommes qui lui sont unis par des liens de parenté ou d'alliance ». (LE TESTU, 1918.) Un troisième décrivait ce même personnage — à l'exception de quelques individualités marquantes — comme une sorte de « maire », de « président du conseil des anciens, des chefs de famille ». Et les villages ne s'alliaient à leur tour, selon lui, « que pour un coup de main, une tentative de pillage bien déterminée ». (BRUEL, 1910, p. 21 et 29.) Notons cependant, d'après M^lle JEAN, la structure un peu plus cohérente des villages Bapounou et Bandjabi, dotés par ailleurs de terroirs bien délimités ; les « anciens » n'y ont pas moins, à côté du « chef traditionnel », un « rôle important à jouer ». (1962, p. 9.)

3. Une exception, toutefois : celle « du plateau des Bakouyas », où les premiers Européens trouvent des routes « nombreuses, surtout aux abords des villages, où les chemins sont spacieux, bien aplanis, la terre et les déblais, rejetés de chaque côté, formant un véritable parapet ». (GUIRAL, 1889, p. 190.)

proche en proche à travers le réseau des marchés bakongo ou mbochi ; passaient de tribu à tribu le long de l'Ogooué et des pistes aboutissant au littoral ; accomplissaient de longs périples aux mains des navigateurs likouba, ou avec les caravanes lancées vers les comptoirs européens par les villages fang de l'intérieur. Rien d'improvisé dans les convois annuels de pirogues qui descendaient, puis remontaient l'Ogooué ; dans ceux que les habitants des Lagunes et de la basse Likouala dirigeaient, à intervalles réguliers, vers le haut des rivières ; ou le dispositif élaboré, institutionnalisé des marchés bakongo. Mais il faut bien reconnaître que ces courants n'atteignaient la dimension géographique qu'en fonction, le plus souvent, du troc à la côte, qui n'ajoutait rien d'essentiel, si ce n'est peut-être le sel, aux disponibilités des villageois. Bien au contraire le trafic des hommes, étroitement couplé avec celui des produits, faisait tourner la maîtrise de l'espace au désavantage du peuplement. Une exception, toutefois : le trafic des vivres, sur les pistes et rivières de la Cuvette congolaise, sans lequel peu d'hommes auraient réussi à vivre en plein marais.

B. — L'indigence générale du peuplement

Les densités que nous avons qualifiées de « bonnes », « satisfaisantes » ou « consistantes », et qui flottent sur la carte comme des îlots ou de minces franges au milieu d'immenses espaces presque vides, ne font que souligner, en regard des 50, 75 ou 100 habitants au kilomètre carré dénombrés dans plusieurs régions rurales du Cameroun ou du Congo ex-belge, l'exceptionnelle indigence du peuplement dans l'espace Gabon-Congo. Mais avant d'en chercher les raisons possibles, commençons par situer le problème dans le temps, puis dans l'espace.

a) L'évolution durant la période coloniale.

La situation actuelle résulte-t-elle d'un processus de dépeuplement au cours de la phase coloniale de l'histoire des deux pays ? Jetons un coup d'œil sur les chiffres des « recensements », récapitulés pour l'ensemble du Congo et du Gabon. Jusqu'en 1914, les données officielles, hautement fantaisistes, ne méritent même pas qu'on s'y arrête[1]. Le tableau ci-après va de 1921 à 1961. Laissons de côté les années postérieures à 1955, dont nous nous occuperons plus tard. Il reste six séries de chiffres, ventilées en deux groupes de colonnes : d'une part les totaux bruts, figurant sur les documents ; de l'autre, des valeurs corrigées en ajoutant ou en retranchant aux chiffres bruts la population des grandes unités administratives rattachées depuis 1921, ou enlevées à l'un des deux pays. Les colonnes de droite permettent donc, en principe, d'opérer les comparaisons à l'intérieur d'un cadre territorial défini. En fait, des transferts mineurs, n'intéressant que des subdivisions, ont également eu lieu durant la période, entre le Gabon et le Congo, et entre le Congo et l'ancien Oubangui-Chari respectivement ; faute de chiffres suffisamment détaillés, il ne nous a pas été possible de faire les additions et les soustractions correspondantes, mais nous les signalerons au passage.

Prenons d'abord le Gabon. Les totaux corrigés s'élèvent, lentement, jusqu'en 1933, puis retombent progressivement de 431 000 habitants en 1933, à moins de 390 000 en 1955. Tous les indices dont nous disposons tendent à prouver que l'accroissement du début était illusoire, et dû exclusivement aux progrès du dénombrement administratif (qui ont dû se poursuivre jusqu'aux dernières années d'avant guerre, dans certains secteurs reculés)[2]. La baisse ultérieure est plus déli-

---

1. Pour les années qui ont précédé la guerre de 1914-1918, on dispose, à côté des estimations grossièrement exagérées dont nous avons donné quelques échantillons (voir p. 19), des résultats, encore très incomplets, des premiers dénombrements. C'est ainsi que la population *connue* du Gabon (alors bien plus étendu qu'aujourd'hui) s'élevait, peu avant 1910, à 376 000 habitants, et celle du Moyen-Congo d'alors à 259 000. (Zimmermann, 1908.)

2. Que la montée des chiffres cache une diminution réelle, il est impossible d'en administrer la preuve stricte. Les éléments d'appréciation sont à la fois trop disparates et trop dispersés. Mais ils vont tous dans le même sens, qu'il s'agisse du bas Ogooué et du Woleu-Ntem, à propos desquels nous avons pu entrer dans les détails, aussi bien que du bloc peuplé de la Ngounyé. On trouvera quelques données dans Bruel, 1935, p. 337. Mais il est surtout important de constater à quel point les contemporains ont eu la conviction que la population diminuait, et menaçait de disparaître, les administrateurs comme les médecins. Même en dehors des périodes

La population du Gabon et du Congo de 1921 à 1961
d'après les dénombrements officiels.

Année	Source	Gabon		Congo	
		Chiffres bruts	Corrigés	Chiffres bruts	Corrigés
1921	Bruel, 1927	388 778	388 778	587 155	Env. 420 000[a]
1-VII-1926	Documents originaux	388 899	407 185[b]	698 753	570 308[c]
31-XII-1933	*Annuaire de l'A.E.F.*, vol. I, 19	387 000	431 000[d]	651 600	532 900[e]
1-I-1946	*ibid.*	421 000	421 000	626 000	626 000
1-I-1950	*Bull. Stat. A.E.F.*	405 400	405 400	675 400	675 400
1-I-1955	*ibid.*	387 800	387 800	698 200	698 200
1-I-1959	*ibid.*	421 000	421 000	784 000	784 000
1-I-1960-1961	*Enquête Démogr.* (Congo) ; *Recensement Démogr.* (Gabon)	448 000	448 000	820 000	820 000

a. Déduction faite de la Lobaye, de la Mambéré-Lobaye et de la Kadeï-Sangha.
b. Après addition du Haut-Ogooué.
c. Déduction faite de la Haute-Sangha et du Haut-Ogooué.
d. Après addition du Haut-Ogooué.
e. Déduction faite de la Haute-Sangha et du Haut-Ogooué.

cate à interpréter. Il faut tenir compte, d'abord, de la vingtaine de milliers d'habitants passés au Congo, en 1934, avec la subdivision de Divénié. Il est probable, en outre, que des milliers d'autres ont été omis, en 1950 et 1955, faute de bons recensements dans les villes, dont la population se trouvait alors en plein accroissement. Les pertes réelles, durant cette période, ont donc été légères, peut-être nulles. Au Congo, les chiffres révèlent une évolution différente, et apparemment plus complexe. Au départ se note le même accroissement, qui cesse en 1926 pour reprendre en 1933. Que s'est-il passé dans l'intervalle, qui ait pu faire rétrograder la population de 570 000 à 533 000 habitants, au moins sur le papier ? Une amputation territoriale, au bénéfice de l'ancien Oubangui-Chari : la circonscription congolaise dite du Bas-Oubangui s'est trouvée ramenée de 82 000 à 20 000 habitants, à la suite du rattachement, à cette dernière colonie, en octobre 1926, des subdivisions de M'Baïki et de N'Gotto (Boda-Bambio). Si l'on ajoute aux 533 000 habitants du Congo en 1933 les 62 000 transférés à la colonie voisine, les 595 000 que l'on obtient représentent, par rapport aux 570 000 de 1926, un gain notable. A l'intérieur des frontières actuelles du Congo, les effectifs dénombrés n'ont donc pas cessé de s'accroître, de 1921 à 1955. Une seule anomalie entame encore la régularité de la courbe : la hausse particulièrement forte constatée de 1933 à 1946. Mais tout rentre dans l'ordre si l'on tient compte de la vingtaine de milliers d'habitants incorporés au Moyen-Congo en 1934, avec la subdivision de Divénié, qui faisait partie jusqu'alors du Gabon. Si nous admettons, conformément à de nombreuses observations, que, comme au Gabon, la population n'a commencé à être recensée en quasi-totalité qu'aux environs de 1930, plutôt un peu après, la poussée continue des chiffres correspond à deux phases distinctes : avant le dénombrement de 1933, elle masque soit une augmentation effective mais beaucoup plus lente du nombre des habitants, soit une population étale, soit même une franche diminution. La deuxième hypothèse nous paraît la plus probable. Après 1933, l'accroissement devient pratiquement certain.

---

de grande crise. Le Dr GEORGELIN, par exemple, mentionnait comme un fait évident la « rapidité avec laquelle les indigènes disparaissent progressivement, par voie d'extinction, pour les adultes et pour les enfants », et ne s'interrogeait que sur les « facteurs » de cette « dépopulation ». (1920.) Son diagnostic, sur le plan démographique, paraît correct : « une mortalité considérable chez l'adulte, concomitante d'une natalité réduite, aggravée d'une mortalité infantile extrêmement élevée ». Avec la nuance suivante, introduite quelques pages plus loin : « le nombre des naissances est en fait relativement élevé, malgré une proportion considérable de femmes stériles ».

A ce stade, certaines conclusions peuvent être tirées des chiffres officiels, plus significatifs qu'on ne veut bien le dire à condition de se donner la peine de reconstituer les changements territoriaux, et d'en tenir compte. De 1933 à 1955, la population du Gabon a vraisemblablement baissé, mais de façon très légère ; celle du Congo a sûrement augmenté, dans une proportion plus forte, entraînant la variation globale dans le sens de la hausse. Avant 1933, la tendance semble avoir été orientée à la baisse, déjà, au Gabon ; si, comme nous l'avons supposé, la population du Congo, dans le même temps, se trouvait approximativement stabilisée, le mouvement d'ensemble devait se traduire, à l'époque, par un solde légèrement négatif.

Que s'est-il passé durant les années antérieures ? On se trouve réduit aux conjectures. Mais nous estimons que la période 1890 ou 1900-1930 forme un bloc, et que la diminution, ou à tout le moins la stagnation de la population que les premiers recensements laissent entrevoir, était bien antérieure à 1920. Il est difficile de ne pas la mettre en rapport avec les modalités et certaines conséquences indirectes de l'intervention coloniale. Ce n'est guère avant 1890 que l'occupation administrative et commerciale commence à interférer pour de bon avec la vie des populations : les transports par la voie de l'Ogooué, puis le portage sur la route des caravanes, entre Loango et Brazzaville, prennent alors de l'ampleur. Un peu plus tard, avec l'entrée en scène des sociétés concessionnaires de 1899-1900, la colonisation atteint son régime de croisière. Alors se manifestent un peu partout, sinon de véritables exactions, demeurées dans l'ensemble localisées[1], des exigences que les villageois n'arrivent à satisfaire qu'au prix de graves perturbations infligées à leur rythme de vie, de fatigues mal supportées, et parfois de la destruction d'un équilibre alimentaire déjà précaire. Le portage, les constructions administratives, l'entretien des chemins et plus tard des routes, les « recrutements » de travailleurs dans l'intérieur du Gabon au profit des chantiers forestiers ponctionnent, par moments, les forces de travail au-delà des possibilités. A trois reprises, le régime s'est trouvé encore aggravé, et le point de rupture atteint dans diverses régions : au moment des opérations contre le Cameroun allemand, et de la levée en masse de porteurs pour accompagner les colonnes militaires ; à l'occasion des opérations de recrutement et de ravitaillement pour les chantiers du Congo-Océan ; enfin lors de l' « effort de guerre » demandé à partir de 1942 à l'Afrique Équatoriale Française sous l'égide de la France Libre[2]. Ce dernier épisode mis à part, la colonisation, sous ses formes les moins supportables, devait prendre fin peu après 1930 : presque simul-

1. Il s'agit essentiellement des régions forestières situées aux confins du Congo et de l'actuelle République Centrafricaine. Dans ce domaine, où les intérêts commerciaux demeuraient tout-puissants, à la veille encore de la dernière guerre, il ne fait guère de doute que la contrainte au travail, exercée sous les formes les plus dures au bénéfice de la C.F.S.O. (Compagnie Forestière Sangha-Oubangui), héritière de onze des compagnies privilégiées de 1899, ait contribué au dépeuplement, quasi total aujourd'hui, du pays. On se référera, en particulier, au récit d'André Gide (1928) et au *Congo, Terre de souffrances* du journaliste Marcel Homet (1934). Nous nous bornerons, quant à nous, à citer un document officiel de la même époque. Il y est question de « corvées excessives qui pèsent sur les indigènes quant à la récolte du caoutchouc » ; de « cultures vivrières nettement insuffisantes » ; de « villages qui ne répondent nullement à l'idée qu'on peut s'en faire puisqu'ils ne sont pas habités » ; de décès qui « dépasseraient les naissances... car il n'y a pas de vie de famille suffisamment développée » ; de l'impossibilité où se trouvaient les médecins « de soigner les trypanosomés récolteurs de caoutchouc » ou simplement d'organiser des rassemblements, car « toujours des considérations de marchés, de récoltes, de distances intervenaient » ; des trajets de sept à huit jours que certains devaient faire loin de tout ravitaillement pour rejoindre des peuplements de plus en plus inaccessibles de plantes à latex. (Rapports de tournée dans les régions du Haut-Congo-Sangha en 1936. Archives de l'ancien Secrétariat général de l'A.E.F., Brazzaville.) Pour la période antérieure à la guerre de 1914-1918, durant laquelle, dans un pays à peine administré (la situation ne commencera à changer qu'après 1909, sous le Gouverneur général Merlin), les commerçants eurent les coudées franches et surent en abuser, les informations sont à prendre, en particulier, dans l'ouvrage récemment réédité de Jules Saintoyant (1960). Voir aussi la brochure de Britsch (1906) et, surtout, l'ouvrage classique de Félicien Challaye (1909), où se trouve décrit et analysé dans sa genèse le « régime d'injuste monopole et de tyrannique violence » (p. 204), lié à la présence des sociétés concessionnaires, et à la complicité des pouvoirs publics. Dans le tome II de son *Afrique Noire*, J. Suret-Canale relève l'ensemble des brutalités ou des abus imputables soit à l'administration, soit aux représentants d'intérêts privés (1964).

2. Immédiatement après la dernière guerre, dans le cadre d'une enquête officielle lancée par les autorités de l'ancienne A.E.F., les administrateurs titulaires d'un « commandement » en brousse furent interrogés, entre autres, sur « l'accroissement apporté au rendement de l'effort de guerre par le travail obligatoire » et l'élévation du niveau de vie qui avait pu en résulter. La plupart des réponses citées dans la synthèse qui en résulta se montraient franchement hostiles au travail obligatoire pour le caoutchouc. Le caoutchouc, écrivait-on de Lambaréné, « est une véritable calamité pour le pays », c'est l'activité « qui rapporte le moins alors que c'est le travail le plus ingrat et le plus pénible » ; pour « ne pas être punis », les hommes « abandonnent le village, soi-disant pour aller

tanément le Congo-Océan s'achève, la crise économique ferme les exploitations forestières et stoppe les recrutements, le privilège des sociétés concessionnaires expire, et le gouverneur général Antonetti, à la dure poigne, laisse la place à des successeurs, férus d'une « politique indigène » beaucoup plus bénéfique au niveau des villages.

Durant les trente à quarante années qui prennent alors fin, il est a peu près certain que les villages, leur vie plus ou moins désorganisée, ont connu une mortalité aggravée, chez les jeunes enfants surtout. A cet égard, la famine dont la genèse et les effets ont été exposés (dans le chapitre sur le Woleu-Ntem) ne représente qu'un cas-limite[1]. Les travailleurs dépaysés ont essuyé des pertes souvent sévères : 16 000 hommes, au bas mot, ne sont jamais revenus du Mayombe, où ils avaient été envoyés pour construire le chemin de fer, et parmi eux une proportion appréciable de Congolais. Mais surtout, c'est à cette époque que la maladie du sommeil s'est déchaînée sur des régions entières, en face de médecins longtemps impuissants. De ce point de vue aussi, un tournant se place aux environs de 1930 : grâce au progrès des médications chimiques, le trypanosome commence à être tenu en respect.

Il existe donc, nous le pensons, des raisons de croire que la population ait été plus nombreuse à la fin du XIX^e siècle qu'une génération plus tard. D'un dixième ? Du quart ? De moitié ? On ne peut s'en faire aucune idée. Supposons même la densité de population de moitié supérieure à l'actuelle, terme d'un indiscutable renouveau démographique. Il s'en faudrait de beaucoup que le Gabon et le Congo de l'époque puissent être considérés autrement que comme fort mal peuplés. Dans l'ensemble, les descriptions des voyageurs du XIX^e siècle laissent la même impression d'occupation lacunaire que les paysages d'aujourd'hui. Certaines régions, alors peuplées, ont vu leur population fondre : plus grand-chose ne demeure, nous l'avons constaté, du chapelet des grosses agglomérations de jadis en bordure de l'Oubangui ; ni des pistes peuplées qui s'entrelaçaient entre le Woleu-Ntem et la plaine. Mais d'autres, comme le plateau Koukouya, faisaient déjà figure d'îlots habités dans un semi-désert humain. Et si l'explorateur Du Chaillu dut renoncer à pousser jusqu'aux montagnes qu'il avait aperçues sur la rive droite de la Ngounyé, ce n'est pas en raison de l'hostilité de la population, mais bien parce qu'il n'y avait plus personne pour le ravitailler. A considérer les quelques dizaines d'années cruciales de la colonisation militante, on ne saurait dire que nous ayons fait un grand pas vers la solution du problème que pose le sous-peuplement de l'espace Gabon-Congo. Aurons-nous plus de succès en élargissant la perspective géographique, et en considérant la densité de population des deux pays à la lumière d'une carte étendue à toute l'Afrique tropicale ? Des publications nous en donnent le moyen.

b) Les faits a l'échelle du continent.

D'un travail de synthèse présenté voici quelques années par deux géographes américains[2], il ressort que le peuplement de l'Afrique tropicale s'ordonne en trois grandes masses : étendue de manière à englober une partie du Cameroun et du Tchad, l'*Afrique de l'Ouest* se trouve nantie de 11 habitants approximativement au kilomètre carré ; avec une densité de 10,3, l'*Afrique orientale*

---

chercher du latex », en réalité pour se réfugier « dans des campements dans des conditions d'hygiène déplorable ». De Divénié, on déplorait les « chutes depuis les hautes branches » des arbres à caoutchouc. De Sibiti, de Zanaga, on rendait le caoutchouc responsable d'une « recrudescence indéniable de la maladie du sommeil ». (Landrau, 1946.)

1. Même en tenant compte, au Gabon, de toutes les entraves opposées par le milieu naturel ou les comportements sociaux traditionnels à la production des vivres, elles ne suffisent pas à expliquer l'alimentation « défectueuse, misérable » responsable aux yeux du Dr Georgelin (1920) de la « misère physiologique » et de la « débilité » auxquelles il imputait, au premier chef, mortalité et dépopulation (et qui faisait éliminer, lors des visites médicales parmi les travailleurs « préalablement sélectionnés » par les employeurs, 40 à 50 % d' « individus malingres, mal développés, nuls au point de vue musculaire »).

2. Trewartha et Zelinsky, 1954. L'article de ces deux auteurs commente une carte de répartition de la population par points (de 2 500 habitants), et une autre donnant les densités calculées par grandes unités administratives. Ces cartes laissent de côté l'Éthiopie et le Soudan, faute de chiffres valables disponibles au moment où le travail se préparait.

(du Kenya au Nyasaland, et de l'océan Indien à la frange orientale de l'ancien Congo belge) se hisse presque au même niveau ; mais dans l'intervalle, l'*Afrique centrale* ne rassemble péniblement que 3,4 habitants au kilomètre carré, sur un immense territoire distendu du Tchad aux deux Rhodésies, et englobant au passage la plus grande partie de l'ancienne A.E.F., une large portion du Cameroun, presque tout le Congo ex-belge, et l'Angola. Dans ce vaste secteur, aucune unité administrative de quelque étendue ne possède une densité supérieure à 50, tandis que des régions entières sont pratiquement inoccupées. Ainsi l'espace Gabon-Congo ne représente-t-il que la portion la plus déprimée d'une aire de sous-peuplement à l'échelle de l'Afrique, orientée non pas suivant, mais en travers de l'Équateur et des parallèles, et joignant les zones arides des deux hémisphères. La constatation est capitale : elle tend en effet à disqualifier les explications qui établiraient un lien trop rigide ou direct entre le sous-peuplement du Gabon et du Congo, et le milieu humide constitué par la forêt dense et les savanes-mosaïques ou à galeries de la bordure.

La même conclusion découle, encore plus nettement, des calculs d'un auteur allemand, qui s'est astreint à mesurer la densité de population des aires climatiques définies selon les critères de Köppen. En ce qui concerne l'Afrique, et dans les limites de la zone chaude[1], les résultats suivants ont été obtenus :

	Pourcentage de la surface totale du continent	Pourcentage de la population totale du continent	Densité (Hab. au km²)
	—	—	—
Climat désertique	25	8,6	1,1
Climat des Steppes	21,3	18	5,5
Climat des Savanes	27,3	31,8	7,6
Climat tropical humide	11,7	17,3	9,6

Cette gradation s'accorde mal avec l'idée que la zone forestière et ses marges seraient plus contraires à la vie que les régions soumises au climat tropical à saison sèche. Au vu des cartes de peuplement, il est clair que la densité de 9,6, correspondant au « climat tropical humide », se trouve sérieusement relevée du fait des concentrations de population de l'Afrique orientale, dont beaucoup se situent en altitude, hors de portée de la maladie du sommeil en particulier. Mais les cartes montrent aussi que dans l'Ouest africain la densité ne tend aucunement à diminuer vers les basses latitudes, où se localisent au contraire quelques-uns des noyaux les plus peuplés de l'Afrique (bas Togo et bas Dahomey, sud-ouest et sud-est de la Nigéria). Quant à la tranche médiane du continent, les pays à longue saison sèche qui en occupent les deux extrémités n'offrent rien de comparable à l' « axe de fort peuplement du 3e parallèle Nord » et à l' « axe des fortes densités du 5e parallèle Sud », repérés par P. Gourou sur toute la largeur de l'ancien Congo belge[2].

Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Ce que nous avons dit du massif forestier comparé aux savanes limitrophes peut être répété, en gros, de la zone humide tout entière, savanes « guinéennes » comprises, vis-à-vis des territoires qui l'encadrent. Ni la bilharziose, ni l'onchocercose ne sont des maladies « équatoriales », encore moins le ver de Guinée, et l'on a décrit dans l'hémisphère nord un « typhus des savanes » qui serait responsable d'une part des nombreux décès enregistrés en saison sèche[3]. Il n'est pas sûr que la malaria elle-même fasse plus de ravages au voisinage de l'Équateur que sous les climats à pluies saisonnières[4]. Parmi les affections susceptibles d'abaisser la densité,

---

1. Staszewski, 1961.
2. Gourou, 1955.
3. Le Gac, 1946 ; Le Gac et Brizard, 1949 ; Le Gac, Giroud *et al.*, 1952 ; Giroud, Le Gac *et al.*, 1952. Plus récemment, le Dr Giroud a identifié, sur le territoire de la R.C.A., une affection causée par *Neo-rickettsia mundi*, responsable de « syndromes encéphalo-méningo-pneumoniques mortels », et que, indépendamment de cette symptomatologie multiforme, les tests sérologiques incitent à incriminer à l'origine de nombreux avortements. (Giroud, 1958.)
4. Le problème est de savoir dans quelle mesure une interruption saisonnière de la transmission, pour peu qu'elle dure, ne remet pas en cause la fragile résistance temporairement acquise par les organismes, à la faveur des réinfections successives de la période pluvieuse, les exposant davantage quand les anophèles recom-

par mortalité directe ou en faisant tomber en dessous du minimum vital la capacité de travail et les ressources d'une population, on ne voit guère que la maladie du sommeil qui soit liée aux variétés les plus humides du climat tropical : de façon assez souple, du reste, puisque des foyers épidémiques ont pu s'allumer jusque dans le bassin du Logone et même sur le bas Chari. La question est donc la suivante : y a-t-il eu, avant l'arrivée des Européens, des flambées de trypanosomiase comparables à celles dont on connaît, à la phase suivante, les effets catastrophiques ? L'opinion courante des médecins français est que la maladie se trouvait initialement cantonnée dans quelques secteurs bien localisés, tels que le Mayombe, la haute Sangha, certains points de la Cuvette centrale congolaise ; elle n'aurait diffusé et pris la forme épidémique qu'à la faveur du remue-ménage déclenché par la colonisation[1]. Rien n'oblige à se rallier à ce point de vue : les hommes circulaient déjà à une époque où les Européens se bornaient à trafiquer le long des côtes ; les fleuves, différentes pistes ont connu dès ce temps beaucoup d'animation. Au dire des habitants de la vallée du Niari, on s'en souvient, l'épidémie qui avait fondu sur eux dans les dernières années du XIX^e siècle n'était pas la première. Il est peu vraisemblable, pourtant, que la trypanosomiase ait jamais atteint, durant le passé précolonial, la même extension et la même gravité que lors de l'explosion consécutive à l'occupation européenne[2]. Dans la mesure où elle a pu contribuer à dépeupler l'espace Gabon-Congo (ou à l'empêcher de se peupler), il faudrait encore savoir pourquoi, en dépit d'un milieu tout aussi propice à la maladie, la densité de population est tellement moins basse, en moyenne, dans le reste de la bande équatoriale.

On peut s'interroger sur l'insalubrité comparée de l'Afrique tropicale la plus, et la moins humide. Mais dans la mesure où la survie et la multiplication des hommes dépendent de la production agricole, la supériorité des climats sans saison sèche, ou à courte saison sèche, peut difficilement être mise en doute. Une longue période végétative annuelle permet de multiplier les cultures à cycle bref, ou de leur substituer des plantes plus lentes à se développer, mais d'un rapport très supérieur[3]. Ces dernières, le manioc surtout, s'accommodent en outre d'un calendrier agricole beaucoup moins strict (ce qui revient à allonger le temps dont les agriculteurs disposent pour s'occuper de leurs champs), et rémunèrent mieux l'effort dépensé[4]. La très faible densité de population du Congo et du Gabon apparaît d'autant plus inexplicable.

---

mencent à se multiplier et à piquer. De toute façon, la zone « hyperendémique » (celle où la transmission se fait d'un bout à l'autre de l'année) s'étend pratiquement à toutes les régions comprises entre 10° Sud et 10° Nord, du moment que l'altitude y est inférieure à 1 400 m. (*Rapport de la Conférence du Paludisme en Afrique*, 1951.)

1. Sur la route des caravanes (celle de Loango) et en pays bakongo, l'équipe Martin-Roubaud-Lebœuf indiquait déjà « le déplacement facile, les voyages fréquents des hommes » comme « une des causes les plus importantes » de la « forte contamination ». (MARTIN, LEBŒUF, ROUBAUD, 1909.) « C'est le déplacement des indigènes, le brassage de la population qui propagent la maladie et font les grandes épidémies », répéteront plus tard deux médecins, forts de l'expérience acquise entre-temps. (BLANCHARD et LAIGRET, 1926.)

2. Ce n'est pas seulement une question de mobilité. S'appuyant sur l'autorité du D^r Cureau, Bruel invoquait déjà, à titre subsidiaire, « les perturbations profondes que nous avons apportées à la vie et à la mentalité indigène du fait de notre occupation qui, visant à des résultats rapides, ignorant les questions locales, a souvent provoqué involontairement un surmenage de ces populations habituées à l'indolence, ce qui a produit un milieu tout préparé pour être la proie des épidémies ». (BRUEL, 1935, p. 323.) Sur le plan purement médical, l'idée d'une virulence du germe pathogène atténuée ou exacerbée selon les circonstances (favorables ou non à de nombreuses transmissions successives), et le « terrain » offert par les organismes, puise une légitimité dans certaines acquisitions récentes de la recherche. Ainsi, après avoir constaté l'existence de « porteurs sains hébergeant de nombreux trypanosomes », notion désormais « bien connue » (COLLOMB *et al.*, 1956), « on tend de plus en plus à admettre que pour contracter la maladie du sommeil il faut en principe : avoir été inoculé par un nombre considérable de trypanosomes métacycliques ; présenter un terrain propice à la multiplication des trypanosomes ». (NEUJEAN, 1954.)

3. Utilisant des chiffres ouest-africains, JOHNSON (1958) donne, en calories par hectare, sur la base 100 pour les mils, les rendements alimentaires suivants, répartis par nos soins suivant la durée du cycle :

Moins de six mois		*De six mois à un an*		*Plus d'une année*	
Millet et Sorgho	100	Taros	125	Plantain	290
Riz	121	Ignames	261	Manioc	421
Maïs	122				
Patates douces	187				

4. Le même auteur range les principales cultures, selon leur productivité par rapport au travail effectué

Cessons à présent de considérer les faits selon la représentation statique qu'en donnent les cartes de peuplement. Dans un cadre élargi, sinon désormais à toute l'Afrique tropicale, du moins aux quelques pays qui entourent le Congo et le Gabon, on peut espérer des indications précieuses d'un examen des directions migratoires. Or il se trouve que notre carte est extrêmement parlante. Elle met en évidence la progression convergente de trois grands faisceaux de populations, à partir du nord, du nord-est et de l'est, enfin du sud. Le premier courant, aux composantes multiples et échelonnées (Benga, Mpongwé, Bakouélé-Dzem, Bakota, Fang) diverge en éventail depuis le centre-sud du Cameroun ; progressivement déviés vers l'ouest, les rameaux occidentaux ont atteint la mer, tandis qu'à l'opposé certains diverticules s'avançaient au-delà de la Sangha. Beaucoup plus homogène, le courant sud-nord est issu de l'ancien royaume de Kongo, dans les conditions exposées à propos du pays de Boko et de la vallée du Niari : vite bloquée au nord et au nord-est par des obstacles à la fois physiques et humains, la poussée n'a trouvé le champ libre qu'au nord-ouest, où quelques éléments avancés, profitant des facilités naturelles, ont atteint le delta de l'Ogooué, et colonisé les savanes de la Ngounyé. Du Fernan-Vas au plateau de Sibiti, les deux migrations affrontées entrent en contact ou s'interpénètrent sur un large front. Quant à la vague orientale, venue de la rive gauche de l'Oubangui et du Congo, elle est très disparate sur le plan culturel, et juxtapose aux Bantou (le groupe Mbochi-Kouyou en particulier, dont nous avons étudié la migration) ou bantouïsés (Gens d'Eau ? Bondjo ?) de l'aile gauche et du centre plusieurs ethnies authentiquement soudanaises (Mondjombo, Ngbaka, Bandza). Elle ne saurait prétendre à d'autre unité que celle que lui confère une direction générale de marche : vers l'ouest, avec une composante septentrionale qui s'accentue à mesure qu'on se rapproche de la lisière nord de la forêt. Dans la mesure où les groupes en déplacement ont emprunté la voie d'eau, cela s'est toujours fait dans le sens amont-aval[1]. Dans son ensemble, la migration paraît transmettre, en la déviant vers l'ouest, la poussée nord-sud des Mongo à travers la boucle du Congo, et celle des peuples de savane sur le haut Oubangui. Un « no man's land » de marais et de forêt vierge s'interpose à l'ouest, du côté des rameaux constituant la branche orientale de l'éventail camerounais. Au sud-ouest, le bloc batéké a fonctionné comme une cloison étanche.

Un bon tiers en définitive, peut-être même la moitié de la population actuelle du Congo et du Gabon, compte tenu des éléments assimilés après coup, représente un apport extérieur, mis en place par les trois grands mouvements migratoires figurés sur la carte. Dans le même temps, un seul déplacement apparaît comme une émigration hors de l'espace Gabon-Congo. Il s'agit de groupes ethniques en provenance de l'aire batéké : Bafouninga de la rive gauche du « Couloir »[2], Bayansi du Bas-Kwilu[3] et d'une façon générale les divers éléments rassemblés sous le nom de « Dzing »[4]. Il faut renoncer à évaluer les effectifs déplacés par cette migration. Ils sont en tout cas

---

(exprimée en calories par journées de travail), dans l'ordre croissant que voici : igname, millet, sorgho, taro, maïs, patate, manioc, plantain. Il paraît significatif de trouver en tête de ce classement toutes les grandes cultures de la zone humide, à la seule exception de l'igname (peu cultivée au Congo et au Gabon).

1. Sauf au voisinage de la frontière oubanguienne, où les ancêtres des Ngbaka de la Lobaye, venus de l'actuel Congo-Léopoldville, auraient remonté l'Oubangui. (THOMAS, 1963, p. 255.)

2. Nous avons trouvé dans Guiral confirmation de leur passage d'une rive à l'autre du Congo, dont sur place les Batéké avaient conservé le souvenir. (GUIRAL, 1889.)

3. BEAUCORPS, 1933. Il est « établi », écrivait cet auteur, « que la population qui nous occupe est issue par migration du groupe Muyansi établi d'abord sur la rive droite du Congo, puis sur la rive gauche » (p. 17. Il est d'ailleurs intéressant de constater que deux des chefferies les plus occidentales de la fraction du groupe installée dans le Bas-Kwilu avaient il y a trente ans pour capitale un village nommé « M'Bé » (à l'exemple du royaume batéké lui-même).

4. Cf. NICOLAÏ, 1963, selon qui les populations qui composent le « groupe dzing » (où figureraient également les Batéké) « seraient venues du nord-ouest » (p. 121). Voir également VANSINA, 1963 : « les Yansi, Ding, Kuba et une partie des Mbuun et Tsong ont migré de la région du Pool, suivant leurs traditions orales ». (Note, p. 29.) Des données originales ont été rassemblées, enfin, par J. M. DE DECKER, 1950. Ce dernier cite un administrateur de Mushie (sur le bas Kasai), affirmant : « les Batéké sont originaires du Congo français ». Mais surtout il s'efforce, à partir de leur littérature orale, de reconstituer le chemin parcouru par les Ambuun (ou Bambunda) de la région. Les clans du nord-est, « considérés actuellement comme Badinga », auraient leur origine « au nord du Stanley Pool » (p. 93) ; ils seraient arrivés « en longeant le Kasai », suivis par les Bayansi (p. 96). Les autres auraient, en plusieurs siècles, accompli un immense périple, depuis la région du Niari, voire même le « Sud du Gabon », en descendant vers l'Angola pour remonter ensuite jusqu'à leur habitat actuel, en jalonnant l'itinéraire

sans commune mesure avec les précédents. Le schéma est donc bien celui du remplissage de l'espace Gabon-Congo par un ensemble de mouvements convergents : un apport d'autant plus efficace que, nous l'avons vu, les peuples récemment immigrés se distinguent souvent (ou le faisaient encore à une époque récente) par une démographie vigoureuse. Il est bien difficile d'interpréter le phénomène autrement que nous ne l'avons fait, à l'échelle du bas Ogooué : comme le résultat d'un « appel au vide », la réaction d'assez longue date à un sous-peuplement lui-même ancien.

Pour le passé plus lointain, les renseignements font défaut. D'où viennent les Batéké, les Bomitaba de la Likouala-aux-Herbes ? Les peuples que nous avons classés sous l'étiquette « Semi-autochtones du massif du Chaillu » sont-ils bien originaires du nord, comme les traditions de certains d'entre eux le donnent à penser ? On se perd en conjectures. Il faut raisonner sur des indices trop indirects, ou ténus. Poutrin s'y est essayé, et a cru pouvoir affirmer la venue, entre le Xe et le XIIe siècle, d'un « groupe du nord » et d'un « courant du sud ». Le premier, « que les anciens auteurs désignaient sous le nom de 'Ambou' », était « descendu », selon lui, « jusqu'au Kouilou-Niari » ; le second, « composé de Fiottes », serait « arrivé par la vallée du Kouango » et, après avoir « fondé l'empire du Congo », aurait refoulé les Ambou « jusqu'à l'Estuaire du Gabon »[1]. Le tort de Poutrin a été de chercher la précision des noms, des lieux et des dates, bien au-delà de ce que légitimait sa documentation[2]. Mais son idée d'une rencontre et d'un affrontement, au niveau de la forêt, de peuples venus les uns par le nord, les autres par le sud, n'est après tout que la transposition dans le passé du mouvement dessiné par les migrations modernes. Westermann a su la débarrasser de ses aspects caricaturaux[3]. L'étude des langues bantoues apporte, de son côté, certains éléments d'appréciation. Si l'on admet les théories nouvelles qui placent l'origine du bantou au nord de la grande forêt, en considération des préfixes ou des radicaux caractéristiques conservés dans un certain nombre de parlers ouest-africains, des migrations nord-sud sont nécessaires pour expliquer sa diffusion actuelle. Mais leur importance varie du tout au tout suivant que le lieu de naissance se situe, selon les idées de Greenberg, en Afrique occidentale même[4], ou plus à l'est, quelque part entre l'Oubangui et le Chari, comme le veut Guthrie[5]. Dans la première hypothèse, il a fallu un

---

du nom de « Kwilu », conféré à une série de cours d'eau successifs (p. 9-10 et 28). Le point de départ serait d'ailleurs commun aux deux groupes, qui se seraient séparés en cours de route pour se rejoindre à la fin (p. 58). Il paraît difficile de ne pas mettre les mouvements les plus récents et les plus fermement attestés en relation avec les entreprises et les soubresauts de la monarchie de Mbé. Quant à la migration du gros des clans ambuun, par l'ouest et par le sud, assez hypothétique, il faut bien le reconnaître, en dehors de la phase terminale, elle renvoie à un cycle antérieur de déplacements, dont il va être question plus bas.

1. POUTRIN, 1930, p. 50. De leur côté, les Batéké seraient des « A-Nzika », venus de Nigéria du Nord, et « fiottisés » ultérieurement !

2. Il y aurait beaucoup à dire, en particulier, des « Ambou » auxquels il croyait devoir faire un sort. DAPPER en parlait déjà, c'est vrai, situant « le païs des *Amboës* » au couchant du « Royaume d'Ansico et des Jagos ». (1676, p. 338.) Et avant lui Pigafetta-Lopez, dans le passage que voici : « Au-delà du royaume de Loango, on rencontre les peuples appelés Anzique... Ce territoire..., en direction de l'Océan Occidental, est contigu à celui des *Ambu*... A l'est, on touche au second grand lac, d'où sort le fleuve de Congo, dans la contrée qui s'appelle Anzicana et qui est séparée du royaume de Congo par le fleuve Zaïre ». (BAL, 1963, p. 32.) Mais trop d'homonymies obèrent l'intérêt de ce vocable en tant que repère historique et géographique : « Aoumbo » et « Oudoumbou » du haut Ogooué ; « Bambu » signalés par Jacques de Brazza dans le bassin de la Likouala-Mossaka ; « Ouamboundou » du Stanley Pool ; « Ambos » du sud-ouest de l'Angola ; « Mbundus » de la région montagneuse de Benguéla. (Les deux derniers groupes mentionnés d'après BAUMANN et WESTERMANN, 1948.) Sans compter, bien entendu, les « Ambuun » du Kwilu (Congo-Léopoldville) qui, si l'on en croit le Père de Decker, auraient vécu jadis dans le bassin du Niari, et pourraient correspondre au groupe signalé par Lopez et Dapper.

3. Parlant du « Cercle congolais du Sud », couvrant en particulier toute la partie méridionale du Congo, de Loango aux plateaux Batéké, Westermann affirme : « Il est certain que les planteurs à matriarcat s'étendirent autrefois beaucoup plus au nord et qu'ils en ont été chassés vers le sud par l'immigration nord-sud des tribus congolaises bantouïsées du nord... Les tribus à matriarcat du Gabon et les groupes survivants du moyen Congo, derniers nids de résistance, sont des preuves de cette poussée ». (BAUMANN et WESTERMANN, 1948, p. 172.) Mais à propos du « Cercle congolais du Nord », lequel englobe, avec le restant du Congo, la totalité du Gabon, le même auteur note que « dans le sud se dessine une attaque de peuples à organisation politique supérieure, venant du Cercle congolais du Sud » (p. 198).

4. Où les vingt-trois langues apparentées au bantou occupent toutes la même « région générale de la Nigéria et du Cameroun. Ceci indiquerait assez clairement une migration des peuples bantous de cette région vers le sud-est », en lieu et place de l'idée qui prévalait auparavant « d'une migration vers le sud (des Bantous) qui se serait faite... à partir de la région des grands lacs ». (GREENBERG, 1954.)

5. GUTHRIE, 1962.

déplacement massif, en arrière de la côte atlantique. La seconde permet de se contenter d'un tout petit groupe de gens, descendant l'Oubangui en pirogue pour échapper à leurs ennemis, puis remontant le système du Kasaï pour atteindre la région à partir de laquelle, selon Guthrie, aurait diffusé le Bantou originel[1]. Dans ce cas, il est vrai, il faut faire intervenir d'autres migrations, dirigées ultérieurement du sud au nord, pour expliquer les langues bantoues de la forêt, et le sens de leurs apparentements.

Le problème, finalement, en ce qui concerne les migrations anciennes, est de savoir si l'espace Gabon-Congo n'a représenté pour elles qu'un terrain de parcours, ou constituait déjà, comme à l'époque moderne, un aboutissement. Autrement dit, si l'appel au vide, évoqué plus haut, relève d'un facteur permanent, ou seulement épisodique de destruction de la population. C'est le moment de s'interroger sur les effets de la traite des esclaves.

c) La traite des esclaves et ses effets sur le peuplement.

Les chapitres régionaux ont donné suffisamment de détails sur la nature de la traite humaine, et la façon dont elle fonctionnait, pour qu'il soit inutile d'y revenir. Nous voudrions seulement essayer ici de nous faire une idée de l'ordre de grandeur des pertes démographiques qui en ont résulté. En dehors du moyen Oubangui et de la Likouala-aux-Herbes, où les hommes disparaissaient aussi, mais d'une autre façon, pas une région du Congo ou du Gabon n'a été épargnée. Ni les plus éloignées du rivage : le trafic avait réellement ses racines, comme l'écrivait Du Chaillu, « au centre du continent »[2], où finit par le rejoindre la traite arabe, opérant depuis ses bases de l'est. Ni celles qu'occupaient les Fang : réputés à l'origine ne pas faire d'esclaves, ils se mirent vite à la page, envoyant « à la côte bon nombre de leurs criminels », au point que vers le milieu du siècle dernier les négriers français, sous couvert d' « émigration volontaire », transportaient « des Fans dans une proportion très considérable »[3]. Ni même les contrées englobées dans les organisations politiques de la côte méridionale et du bas Congo. Il fut un temps où, comme au Dahomey, la coutume y interdisait de vendre les enfants du pays. « Parmi les règlemens établis par le roi ou par le mafouque [personnage délégué par le souverain au commerce extérieur] », écrivait l'abbé Proyart, « le plus important est, qu'il ne sera pas vendu d'esclaves aux Européens, que ceux qui ont été pris en guerre ou achetés de l'étranger »[4]. Mais cette loi du royaume devait tomber en désuétude avec la décadence des institutions politiques. Et nous avons montré ailleurs, en nous appuyant sur les traditions locales, qu'il n'était pas déraisonnable de tenir les ventes d'hommes pour l'un des facteurs qui ont pu contribuer au dépeuplement des territoires placés dans l'orbite de la monarchie Batéké.

Il est certain que les ponctions imputables à la traite ont contribué à différencier les densités régionales. Nous aurions pu en parler plus tôt, mais il eût été dommage de ne pas prendre l'escla-

---

1. Ces « Pre-Bantu speakers » auraient fait souche au sud de la forêt, dans un environnement de savane rappelant leur milieu d'origine, et seraient au point de départ du « Proto-Bantu », d'où procéderait l'ensemble des parlers bantous (selon un processus de différenciation d'autant plus accentué que l'on s'éloigne davantage vers l'est et vers l'ouest du secteur situé au débouché de la migration). A la limite, nous prévient-on, « il n'est pas nécessaire de supposer que plus d'une ou deux familles aient survécu au voyage pour qu'une communauté de gens parlant le Proto-Bantou ait pu se trouver installée à l'endroit où l'on a déduit que cette langue-souche se trouvait localisée » (p. 21).

2. Du Chaillu, 1863, p. 46.

3. *Ibid.*, p. 174.

4. Proyart, 1819, p. 120. Cf. aussi Degrandpré : « Tout esclave né dans le royaume est sous la protection du mafouque, et peut la réclamer contre son maître, qui voudrait le vendre aux Européens, à moins qu'il ne lui en ait donné le droit par son inconduite ; car la loi autorise le maître à se défaire d'un esclave, quel qu'il soit, qui se serait rendu coupable d'infidélité, de rébellion ou de quelque autre crime ». (1801, p. 120.) Même remarque dans le mémoire d'un missionnaire au Kakongo, vers 1772 : « Dans les royaumes où les missionnaires ont été, les pères et mères ne vendent jamais leurs enfants ; il est mesme deffendu par les loix du païs de vendre aux Européens des negres natifs du mesme royaume fussent-ils nés esclaves, à moins qu'ils n'ayent mérité ce chatiment par quelque crime ». (Transcrit par Cuvelier, 1953, p. 82.)

vagisme comme un tout. Disons donc ici que certaines populations, exposées par leur position géographique ou telle faiblesse d'ordre sociologique, ont dû payer un tribut plus lourd que d'autres. Mais nous manquons d'indications sérieuses[1], et d'ailleurs les dernières migrations ont eu le temps d'effacer une bonne partie des vides creusés dans le peuplement. De façon bien plus apparente, en revanche, la population s'est étoffée par endroits de nombreux captifs retenus au passage. La traite finissante ne devait du reste plus trouver d'autre exutoire, nous avons eu l'occasion de le montrer, que du côté de cette demande purement africaine. Rappelons ici l'exemple de ces villages, jalonnant la route de traite du Stanley Pool à la mer, et dont les habitants, à la fin du XIXe siècle, étaient presque tous esclaves ou descendants d'esclaves. D'une manière générale, c'est en bordure de l'océan et le long des principales pistes (ou rivières) empruntées par ce trafic que se localisent les apports. Il est possible qu'en sus de l'effet de refuge évoqué plus haut ce processus ait contribué à doter le plateau Koukouya de la forte population qu'on lui connaît. Nous nous demandons aussi si la traînée de densités plus élevées qui s'enracine au massif du Chaillu pour pointer en direction de Mayumba, l'un des principaux points de traite entre le Gabon et l'estuaire du Congo, ne relève pas de la même interprétation.

« L'espèce humaine devient tous les jours plus rare dans ces climats », jugeait à la fin du XVIIIe siècle Degrandpré, auteur d'un *Précis de la traite des noirs* et, en tant que négrier, bien placé pour s'en rendre compte[2]. Mais devons-nous croire le Père Rinchon, donnant pour sous-titre à un ouvrage consacré à *La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens* : « Histoire de la déportation de 13 250 000 Noirs en Amérique » ? Et faut-il le suivre quand il évalue « à quarante et cinquante millions » le total « des Noirs exportés dans les Indes occidentales, de 1511 à 1789 »[3] ? En ce qui concerne le nombre des esclaves embarqués sur la côte atlantique, les historiens proposent aujourd'hui des chiffres moins élevés. J.-D. Fage estime à 15 millions « au minimum » l'effectif des Noirs débarqués en Amérique, mais ne croit pas qu'il ait pu dépasser une vingtaine de millions. Compte tenu d'une mortalité en cours de voyage évaluée à un sixième « en moyenne », la saignée subie au départ par l'Afrique se tiendrait, « selon toute vraisemblance », entre 18 et 24 millions d'êtres humains[4]. Cette estimation a reçu l'accord d'africanistes de tempérament aussi différent que H. Brunschwig[5] et J. Suret-Canale[6], avec toutefois, de la part de ce dernier, une nuance de réserve : « c'est incontestablement un chiffre très modéré ». Les 15 millions de Fage paraissent encore trop, en revanche, au chanoine Jadin, qui suit la question de près[7]. Pour se prononcer, il manque une récapitulation faite « à partir des travaux partiels documentés qui ont été publiés dans les trente dernières années » sur les contingents arrivés à destination[8].

Il paraît difficile, en tout état de cause, d'accorder désormais crédit au P. Rinchon et à ses 13 250 000 Congolais. Même en admettant, comme le contexte de l'ouvrage y invite, que la désignation s'étend à tout le secteur de côte qui va de l'Équateur à l'actuel Angola. A la fin du XVIIIe siècle encore, selon Fage, les deux tiers au moins des esclaves devaient provenir de la partie de la côte occidentale d'Afrique comprise entre le Sénégal et le Cameroun ; ce n'est qu'au XIXe siècle que le

---

1. On en trouvera en revanche, à propos de la région qui avoisine l'estuaire du Congo, dans le travail de FORTEMS (1960). « Malgré la faiblesse des preuves précises », estime cet auteur, « l'esclavagisme doit être considéré comme un facteur de première importance dans l'explication des inégalités de densité de population. Il est en effet probable que le bas Fleuve était plus exposé aux razzias d'esclaves, en raison de sa situation géographique, son relief peu accidenté, couvert de savanes très accessibles », à proximité des Assolongo de l'embouchure, connus comme chasseurs d'esclaves en même temps que pirates. Par contre, « le relief vallonné et la forêt dense du Mayumbe ont constitué des obstacles ou tout au moins des difficultés non négligeables » pour les entreprises visant à faire des captifs (p. 85-86).

2. DEGRANDPRÉ, 1801.

3. RINCHON, 1929.

4. FAGE, 1962, p. 82. On trouvera dans SORRE, 1955, une évaluation de 14 650 000 « Noirs introduits en Amérique », d'après DU BOIS cité par SHAPIRO. (Note, p. 136.) Pour Ch. DE LA RONCIÈRE, « 20 millions de Noirs au minimum... émigrèrent au nouveau monde ». (1933, p. 89.)

5. BRUNSCHWIG, 1963, p. 16.

6. SURET-CANALE, 1964.

7. Nous remercions ici M. le chanoine Jadin, qui a bien voulu, dans une lettre extrêmement détaillée, nous communiquer de nombreux éléments d'appréciation.

8. MAURO, 1964, p. 336.

centre de gravité de la traite s'est déplacé vers le sud[1]. Pour ce secteur, les seules évaluations dont on dispose ont trait à l'Angola au sens étroit, c'est-à-dire le territoire contrôlé politiquement et militairement, depuis la deuxième moitié du XVI^e siècle, par le Portugal[2]. Utilisant les registres fiscaux conservés dans les archives de la colonie, L. Jadin avait établi, voici quelques années, des chiffres qui impliquaient un total d'esclaves exportés supérieur à 4 millions[3]. Il estime à présent que les moyennes produites doivent être nuancées ; pour Loanda et Benguéla, 2 500 000 seraient un grand maximum[4]. Mais la côte plus au nord a été elle aussi le siège d'une traite active. L'embouchure du Congo fut fréquentée de bonne heure par les négriers, et des embarquements clandestins y eurent encore lieu tard dans le XIX^e siècle. Dès le XVI^e, on a le témoignage d'un trafic entre le Gabon d'une part, Fernando-Po et San Tomé de l'autre, qui allait se poursuivre durant les suivants. Au XVII^e siècle, Anglais, Hollandais et Français se mettent à fréquenter la côte au nord du Congo. Les Danois et les Américains s'y joignant, ce courant se développera, au point que, vers 1790, « il y avait parfois plus de navires chargés partant des rives congolaises que de l'Angola »[5]. De part et d'autre du fleuve, Ambriz, Mpinda et Cabinda constituaient les principaux points d'appui. Plus au nord, les rades de Malembe, Loango, Quilongue, Mayombe (Mayumba) et Sainte-Catherine étaient encore activement fréquentées par les capitaines contemporains de Proyart et Degrandpré. Rien qu'à Malemba, qui faisait office de port pour le petit royaume de Kakongo, il n'y avait pas moins de quatre comptoirs français vers 1775 ; en comprenant les matelots des navires à l'ancrage, « environ 300 Français » pouvaient s'y trouver réunis[6]. A cette époque, et bien que la côte dite de Guinée cessât géographiquement au cap Lopez, « pour tous les négriers », le « voyage de Guynée » englobait aussi ces diverses places[7]. Au total, il ne paraît pas déraisonnable d'admettre qu'ensemble les traites congolaise et gabonaise aient au moins approché le volume de l'angolane[8]. Compte tenu des inconnues qui grèvent l'évaluation de cette dernière, il reste impossible d'évaluer, même approximativement, l'ampleur de la ponction globale : entre 3 et 7 millions, toutes les hypothèses sont légitimes. Les plus basses s'accordent le mieux aux vues du chanoine Jadin, spécialiste de cette partie de la côte d'Afrique ; les plus élevées ont pour elles de cadrer avec l'estimation d'ensemble

---

1. Ainsi que l'exposait déjà DUPONT (1889) : « peu maltraités d'abord », les « pays situés au sud du golfe de Guinée », eurent par la suite à « supporter le poids presque exclusif de la traite. Déjà, au siècle dernier, ils avaient payé leur large tribut. Mais lorsque le traité de 1814, qui fut confirmé par le traité de Vienne et par lequel le Gouvernement anglais dut maintenir au Portugal le droit de continuer le trafic du nègre, prononça l'interdiction de l'exercer au nord de l'Équateur, ce fut dans la région du Congo, dans celle de Loanda et au Benguéla que la traite vint concentrer son action la plus intense... Elle ravagea alors ces contrées africaines d'une façon épouvantable » (p. 684).

2. Au sens large, le commerce donnait « généralement le nom d'Angola » à la côte « jusques au cap de Lopez ». (DEGRANDPRÉ, p. XIV.)

3. JADIN, 1953, p. 164-165.

4. Selon le travail précis de M. GOULART, analysé par F. MAURO (1964, p. 335), 3 500 000 ou 3 600 000 noirs seulement auraient été transportés au Brésil jusqu'en 1851. Comme beaucoup venaient de la côte nord du golfe de Guinée, voire d'Afrique orientale, ce résultat est en faveur d'une évaluation basse des exportations depuis l'Angola.

5. JADIN, 1953, p. 165-166.

6. CUVELIER, 1953, p. 35 et 103. Malemba se trouvait « à plus de vingt lieues par terre de Loango », en direction de Cabinda (p. 119). Les négriers s'y sentaient à ce point chez eux qu'une allée y avait été plantée par « quelques capitaines » avec des bancs, pour servir « de promenade et de rendez-vous le soir, lorsque les affaires de la journée sont finies ». (DEGRANDPRÉ, p. 20.) On y traitait « la fleur de la traite Mayombe et de la traite Congo proprement dite » (p. 25).

7. DUCASSE, 1948, p. 87. Vers 1775, la plupart des navires de Nantes « se fixent à Loango même, très peu vont jusqu'à Malemba ou Cabenda ». Par contre, « les navires du Havre de Grâce, de Saint-Malo, de Bordeaux, de Marseille et de Dunkerque s'arrêtent rarement à Loango ; ils font presque tous leur commerce à Malemba ou à Cabenda ». De Marseille enfin, « on arme très peu de navires... pour la côte de Loango ». (CUVELIER, 1953, p. 119.)

8. A titre purement indicatif, le tableau de Norris, reproduit par Ch. DE LA RONCIÈRE (p. 89), donne pour l'année 1788 le décompte suivant :

Du Sénégal au Cameroun : 52 200 noirs embarqués (dont 10 000 pour la Côte de l'Or, et 21 500 pour « Bonny et Calabar ») ;
Gabon : 500 ;
Loango et Cabinda : 13 500 ;
Mayombe et Ambriz : 1 000 ;
Loanda : 7 000.

de Fage, jugée raisonnable par différents historiens : 18 à 24 millions d'esclaves en tout, rappelons-le, embarqués par les négriers.

L'incertitude augmente encore quand on cherche à ventiler les captifs vendus à la côte selon leur origine géographique dans l'intérieur des terres. Quelle proportion de ces millions d'hommes a-t-elle été enlevée aux régions qui constituent aujourd'hui le Congo (de Brazzaville) et le Gabon ? Le lieu de vente renseigne très mal sur la provenance des captifs. Les ports d'Angola ne recevaient pas seulement des hommes de leur propre arrière-pays, mais également des Congolais[1]. Quant aux caravanes formées au Stanley Pool, pour être acheminées vers l'une quelconque des rades encadrant l'embouchure du Congo, comment faire le départ entre les esclaves pris sur la rive droite du Congo, et les autres ? Dans les limites géographiques assignées à ce travail, le manque à peupler s'est-il élevé à 500 000, 1 million, 2 millions d'habitants ? Nul ne pourra jamais le dire. Mais l'estimation la plus basse équivaut encore à toute la population actuelle du Gabon. Le prélèvement fut, de toute manière, impressionnant.

Sans doute, la saignée s'est-elle étalée sur les trois bons siècles qu'a duré la traite côtière, soit une dizaine de générations. Au moins jusqu'aux départs massifs de la première moitié du XIX^e siècle, une population prolifique aurait eu le temps de réparer ses pertes. Les guerres qui ont ravagé jadis, sous l'empire de l'esclavagisme, le pays Yoruba et le Dahomey du sud, n'empêchent pas la densité d'y atteindre aujourd'hui un niveau élevé. Il en est de même, toutes proportions gardées, dans les limites de l'ancien royaume de Kongo. Mais dans notre domaine géographique cette protection n'a pas joué. Soulignons encore, avec L. Jadin, « le nombre relativement faible de femmes exportées », en relation avec la polygamie[2]. L'incidence démographique de la traite a pu s'en trouver atténuée. Celle-ci n'en figure pas moins parmi les facteurs les plus lourdement responsables, à l'intérieur de l'espace Gabon-Congo, d'un sous-peuplement déjà manifeste à l'époque de la prise de possession coloniale, et par contrecoup du dessin convergent des dernières vagues migratoires. Surtout si l'on fait entrer en ligne de compte les perturbations en chaîne déclenchées, sur place, par la demande d'esclaves : tensions internes, conflits, destructions. Mais autant d'hommes auraient-ils été arrachés à cette portion de l'Afrique si les négriers n'avaient pas eu affaire, précisément, à des sociétés particulièrement atomisées et vulnérables ?

d) Insuffisance des défenses sociales.

Livrés dans une large mesure à eux-mêmes, au sein d'un espace politico-social faiblement organisé, sans autre protection que de circonstance, les groupes de résidence comme les individus subissaient la loi du plus fort. Nous avons eu l'occasion de relater plus haut, d'après les témoignages d'époque, avec quelle facilité les querelles entre villages dégénéraient en petites guerres, en embuscades, en mises à sac. « Les guerres sont fréquentes », observait Du Chaillu, « et sur certains points elles ne cessent presque pas »[3]. Et de montrer comment, de proche en proche, une douzaine de groupements finissaient parfois par être « enveloppés » dans une « vendetta »[4]. Sans aucun doute,

---

1. Au XVIII^e siècle, « des groupes d'esclaves, chargés d'ivoire et d'étoffes de raphia [à la descente] ou d'articles d'Europe [à la montée, comme monnaie d'échange, pour obtenir hommes et produits] parcourent sans cesse la longue route qui relie Loanda à San Salvador. De cette dernière localité, le chemin bifurque pour aller par le Mbata à Kundi sur le Kwango, ou par Nsundi au Mpumbo (Stanley Pool). Le voyage Loanda-San-Salvador [capitale du Kongo], aller et retour, demandait trois mois ». (Rinchon, 1929.) Pour attirer ce trafic, qui donnait lieu à la perception de taxes et remplissait leurs caisses, les gouverneurs de l'Angola cherchèrent à barrer plus au nord l'accès du littoral, en construisant des forteresses, en particulier à Ambriz et Loanda. (Jadin, 1953.) On peut se demander aussi dans quelle mesure les « nzimbu » (cauris), dont Loanda avait le monopole, et qui servaient de monnaie loin dans l'intérieur, ne contribuaient pas à diriger vers cette place une partie des caravanes de captifs congolais.

2. Jadin, 1953.

3. Chaillu, 1863, p. 373.

4. *Ibid.*, p. 60.

le trafic des esclaves, que ces conflits contribuaient à alimenter, a-t-il beaucoup fait pour les multiplier en les aggravant, près des côtes surtout, et dans l'orbite des anciens royaumes du sud[1]. Mais ce serait « une erreur de supposer que le trafic des esclaves soit la cause et le but unique de toutes les guerres et de toutes les querelles des tribus et des nations africaines »[2]. Il s'en élevait « à propos de tout »[3]. Tant il est vrai qu'en l'absence d'une sérieuse organisation de l'espace, « le contact direct en Afrique engendre des querelles à l'infini qui ne se réglaient autrefois que par la guérilla »[4]. Sans doute les pertes de vies humaines demeuraient-elles modestes : « les combats ne sont ni sanglans, ni opiniâtres », relatait déjà Proyart, « et le grand art de faire la guerre est d'éviter l'ennemi »[5]. Mais à la longue le « manque absolu de sécurité », sans parler des pillages et des destructions, sapait les bases mêmes de la vie matérielle, et laissait les protagonistes dans un dénuement total[6]. Même si le tableau n'a pas été partout ni toujours aussi sombre, ces conditions n'ont pu manquer d'aggraver la mortalité à l'époque pré-coloniale. On peut même se demander si elles n'ont pas contribué à faire entrer dans les mœurs ce trait général, si préjudiciable à la sécurité alimentaire des sociétés centrafricaines : la non-participation des hommes, spécialisés dans le rôle de défenseurs, aux travaux agricoles, à l'exception des tâches où leur force physique les rendait strictement indispensables.

En la quasi-absence de recours institutionnalisés, les individus se trouvaient pareillement désarmés au sein du microcosme villageois. Et tout aussi menacés. Enlevés par surprise, vendus par leur famille endettée, ou expédiés au loin pour s'en débarrasser, ceux qui s'étaient rendus insupportables, ou n'avaient pas su se défendre, allaient grossir la traite, au même titre que les hommes pris en guerre. D'autres étaient éliminés physiquement. Passons sur le rôle, épisodique ou local, de l'anthropophagie et des mises à mort rituelles. Comme L. Chevalier pour Madagascar[7], nous pensons qu'il faut inscrire, parmi les facteurs sociologiques ayant ajouté à la mortalité naturelle, le poison d'épreuve. Une quantité impressionnante de témoignages prouve avec quelle facilité, sous les noms de « mboundou » ou « nkassa », il était jadis administré, et combien de décès en résultaient[8]. Foncièrement égalitaire[9], la société villageoise ne manquait pas d'armes, on le voit, pour mettre au pas ceux de ses membres qui auraient eu tendance à acquérir ou consommer davantage de biens que ne le comportaient leur âge et leur rang. En cela nous croyons discerner, parallèlement aux déficiences de l'état sanitaire, l'une des raisons qui chez certaines populations maintenaient

---

1. Des « esclaves qu'on tire de Loango et des autres royaumes voisins », Proyart écrivait qu' « ils ont été pris en guerre... Cette guerre, quoique continuelle, ne trouble cependant pas la tranquillité du royaume, parce qu'elle ne se fait que bien au-delà des frontières, par quelques particuliers ; et, à proprement parler, c'est moins une guerre qu'une chasse... ». (Proyart, 1776, p. 114-116.)
2. Du Chaillu, 1863, p. 376.
3. *Ibid.*, p. 373. Et l'explorateur de citer : « traits de mauvaise foi en matière commerciale, intrigues avec des femmes étrangères, désir de se procurer des esclaves soit pour le service domestique, soit pour la traite, débauche, vengeance, accusation de sorcellerie ou tout simplement rivalité de commerce, et jalousie de la prospérité et de la bonne chance du voisin ».
4. Dugast, 1955, p. 59.
5. Proyart, 1819, p. 126.
6. « Quand la guerre s'est réellement déchaînée dans un pays, il n'y a plus ni repos ni sûreté pour qui que ce soit, homme ou femme, de jour et de nuit, personne ne peut plus faire un pas... En temps de guerre, on n'allume pas de feu après le coucher du soleil ; ce serait éclairer les entreprises de l'ennemi. Les habitants gardent un profond silence, de peur que leur voix ne trahisse le lieu où ils se tiennent. Les hommes n'osent aller à la chasse, ni les femmes et les esclaves aux plantations, de sorte que tout le monde est réduit à une espèce de famine. Cette situation dure quelquefois des mois entiers. A la fin, le pays est tout dépeuplé... ». (Chaillu, 1863, p. 436.)
7. Chevalier, 1952. Il s'agit de « l'épreuve du ' tanguin ', poison violent administré aux gens suspects de sorcellerie ou aux délinquants politiques... ». Il aurait été « établi que le tanguin, avant son abolition, amenait la mort de 1/50e de la population totale de l'Imérina... 3 000 personnes, en moyenne ».
8. Voir en particulier Jeannest, 1883.
9. Van Wing fait de « l'égalité entre tous les membres du clan, exception faite des privilèges reconnus à la primogéniture » une des lois non écrites de la société congolaise : « Chacun doit rester au niveau économique de la moyenne de sa classe d'âge. Quiconque s'élevait autrefois outre mesure était l'objet de l'envie des autres, accusé de sorcellerie maléfique et donc menacé de disparaître. On n'échappait à ce danger qu'en partageant avec les autres tout son surplus ». (Van Wing, 1953, p. 1115.) Dans un contexte géographique assez différent, un géographe africain a lui aussi montré ce qu'il peut en coûter à quelqu'un, en milieu villageois traditionnel, de déployer une activité intempestive. (Coulibaly, 1961.)

la production des vivres au niveau du strict nécessaire[1], plaçant la sécurité alimentaire à la merci des écarts climatiques, ou d'événements purement accidentels[2].

Pas davantage que la traite des noirs, les faiblesses du système politico-social ne sauraient être regardées comme une explication autonome, s'il est bien vrai que le sous-peuplement date d'avant l'ère coloniale. Si la densité n'avait pas déjà été basse, les populations se seraient mieux défendues, contre elles-mêmes en codifiant l'usage de la violence, et contre l'impact, direct ou indirect, de l'esclavagisme européen. Sur un tout autre plan, mais par un mécanisme analogue, le milieu naturel eût été mieux contrôlé, et les complexes pathogènes auraient peut-être montré moins de virulence. En somme, les effets que nous venons d'analyser n'ont pu se produire, atteindre en tout cas leur pleine intensité que parce que le peuplement se situait dès le départ en dessous du seuil où les conditions tant sociales que biologiques mutent dans un sens favorable aux hommes. Nous sommes ainsi conduit à rechercher une explication plus fondamentale encore que les précédentes.

e) Deux hypothèses.

A ce point de nos recherches, il ne reste plus guère que deux voies ouvertes. Il est possible, tout d'abord, qu'après avoir enfermé une forte population, au moins dans certaines de ses parties, l'espace Gabon-Congo ait été dépeuplé. Crise des subsistances liée à un trop fort accroissement de la population ? Accident historique ? Famine climatique ou épidémie ? Aucune supposition ne peut être écartée a priori, pas plus que l'idée elle-même de dépeuplement[3]. Que la population détruite n'ait laissé aucune trace ne signifie rien. 1 200 à 2 000 mm de pluies par an sont plus qu'il n'en faut, en quelques siècles, pour anéantir la plupart des vestiges. Sans parler des sols et de leur aptitude — au dire de certains pédologues[4] — à engloutir les objets traînant à la surface. Si les temples de pierre n'avaient pas servi de repères, eût-on découvert, dans la forêt du Yucatan, les cités de l'ancien empire Maya ?

En l'absence du moindre élément positif, c'est vers une tout autre hypothèse que nous penchons[5]. Celle-ci combine trois explications partielles. L'idée la plus simple est que, les hommes

---

1. Labat décrivait le peuple du Congo « aimant mieux être exposé aux dernières horreurs de la faim quand leurs petites récoltes viennent à manquer, que de cultiver un peu plus de terre, qu'ils ne jugent en avoir besoin ». (Labat, 1732, p. 113.) La même attitude s'observait encore il y a peu d'années chez les Lele de la Cuvette congolaise, qui cultivaient juste la quantité de maïs dont ils pensaient avoir besoin dans l'année, et se trouvaient pris de court quand il avait fallu nourrir des visiteurs ou des parents. (Douglas, 1955.)

2. Ce thème de la redistribution obligée, et de ses conséquences agricoles, a été exposé avec talent par une anthropologue britannique, à propos des Bemba, une population de l'actuelle Zambie, d'ailleurs parente des Congolais. (Richards, 1951.) Dès leur plus tendre enfance, les jeunes Bemba sont habitués à cette idée que « la nourriture est quelque chose qui doit être partagé» (p. 197). En dépit de la fonction redistributrice qui leur est assignée dans le système bemba, les chefs eux-mêmes — dont les dépendants disent : « nous secouons l'arbre jusqu'à ce qu'il donne ses fruits » — ne « font pas tout leur possible pour produire chaque année le maximum de vivres » (p. 215). Avec des variantes, la même attitude a été constatée dans de nombreuses autres régions rurales, et partout elle tend à freiner de la même façon l'effort agricole. On en trouverait d'ailleurs sans peine des échos jusque dans les sociétés paysannes d'Europe. Mais nulle part elle ne semble s'être exprimée aussi clairement qu'en Afrique centrale, et sans la contrepartie, comme ailleurs, d'autorités (au niveau de la famille patriarcale ou de la chefferie) investies du pouvoir de constituer des réserves.

3. En ce qui concerne la possibilité de famines climatiques, nous renvoyons aux indications données à plusieurs reprises dans cet ouvrage, en particulier à propos de la variabilité interannuelle des chiffres de pluviosité. Rappelons seulement la sévère disette observée peu après 1870, à la suite de deux années fortement déficitaires, par l'expédition allemande au Loango. Quant aux épidémies, en laissant de côté la maladie du sommeil dont il vient d'être question, les quelques témoignages dont on dispose montrent que la variole à tout le moins n'a pas attendu la colonisation pour se manifester. Venant de San Tomé, cette maladie fit en Angola des ravages extraordinaires en 1864 : il est question de 25 000 morts (Wheeler, 1964). Et ce n'était pas la première fois. Il est improbable que le Gabon et le Congo n'aient pas eux aussi été touchés à différentes reprises. Le P. Labat ne faisait-il pas de « la petite vérole » le « mal formidable du pays, qui attaque, qui se répand, et qui déserte entièrement les villages, les bourgs et souvent les villes entières... » ? (1732, p. 463.) Mais, en dépit de ce dernier témoignage, aucune preuve n'existe d'une épidémie suffisamment sévère et généralisée pour avoir pu déprimer durablement le peuplement d'une région étendue (ou d'épidémies répétées ayant eu le même effet).

4. Laporte, 1962, p. 119 et suiv.

5. Sans vouloir remonter à une période beaucoup plus lointaine que celle des toutes premières informa-

hésitant à s'y enfourner, la grande forêt a fait office d'écran, ou si l'on veut de filtre, à l'égard des migrations venues du dehors : une partie des groupes en mouvement ont été arrêtés ou déviés. A l'échelle non plus d'une région mais de tout le Gabon et le Congo, cet effet d'obstacle, en avant de leur frontière septentrionale, a ralenti le débit migratoire du côté où il semble avoir été le plus continu et le plus intense, au moins depuis quelques siècles. Le second point incrimine à nouveau la forêt, mais cette fois comme milieu, et permet d'expliquer au passage qu'elle soit, à l'intérieur des deux pays, moins peuplée en moyenne que la savane. Ce n'est pas son insalubrité qui est en cause, ni le support qu'elle offre à la vie agricole : de ces deux points de vue, nous avons admis qu'elle n'encourait pas de responsabilités particulières. Mais tout change quand on envisage les conditions que le couvert des arbres impose à la vie en société. La forêt apparaît en effet, avec évidence, comme un milieu peu conducteur des relations sociales. Les difficultés de déplacement, le danger de se perdre, le sentiment d'insécurité de qui s'expose à être vu sans voir, tout cela empêchait encore, il n'y a pas si longtemps, les groupes de résidence de communiquer librement. Particulièrement brève, la saison sèche ne ménage guère cette pause des activités agricoles, si favorable aux fêtes, aux réunions, et d'une façon générale à la vie de relations. Partout cultivable, et à peu près de la même façon, le sol ne fixait jadis, ni ne retenait les hommes, et cette circonstance achevait de faire prévaloir, selon l'expression de E. F. Gautier, cité par J. Richard-Molard, le « patriotisme biologique » sur l'attachement à la terre travaillée. Même quand il ne se déplaçait pas lui-même, un groupe voyait sans cesse changer son environnement social, par le fait de cette mobilité. Entre les segments d'un lignage, dès qu'ils cessaient de cohabiter, la distance géographique, aggravée par les conditions propres à la forêt, dressait vite une barrière : voir le cas des Fang. Pour toutes ces raisons, les structures, même fondées sur la parenté, avaient le plus grand mal à s'organiser et se maintenir, dès que leur niveau dépassait celui du village. Organisme fragile d'ailleurs que ce village d'autrefois, à l'existence souvent éphémère, faute en particulier d'un véritable terroir, et dont les unités constitutives n'hésitaient pas en cas de dissentiment à reprendre leur indépendance, ou entrer dans d'autres combinaisons. Au sein d'un milieu social aussi fluide, nous savons avec quelle facilité surgissaient une multitude de conflits impossibles à arbitrer. Livrée à ses seules forces, chaque cellule, villageoise ou lignagère, ne se trouvait pas menacée seulement du dehors : l'échange des femmes, la formation des adultes, le maintien des traits et traditions spécifiques du groupe lui posaient des problèmes d'autant plus délicats que son effectif était moindre[1]. A la limite, dans un contexte de désidentification, on imagine comment elle pouvait être gagnée par une sorte d'atonie collective, capable de retentir sur son évolution numérique.

Les mêmes effets ont-ils pu découler d'un mécanisme directement démographique, lié à la ségrégation dans l'espace de petits groupes, confinés par la distance et la forêt? Nous touchons ici aux notions de population minimum et d'isolat, objet de sérieuses recherches depuis quelques années[2]. Il a été nettement établi, par « l'étude des conditions démographiques des petits territoires isolés », que la « fragmentation excessive de la population la mène à sa perte »[3]. Plusieurs méca-

---

tions historiques sur l'Afrique centrale, et des siècles qui les ont immédiatement précédées. Au-delà, même les hypothèses deviennent parfaitement gratuites.

1. Ainsi s'explique sans doute pour une part, et pas simplement par l'influence directe du milieu, ce nivellement culturel par la vie en forêt, sur lequel a insisté Westermann : « la forêt vierge et sa contrainte d'airain se chargent de déterminer l'unification ; elles rabotent les inégalités. Les peuples arrivant en trombe du nord et du sud plient et sont assimilés en un clin d'œil ». (Baumann et Westermann, 1948, p. 208.)

2. Il faut se garder de les confondre, comme on l'a souvent fait : notion « strictement d'ordre génétique » (Sutter et Tabah, 1951), l'isolat apparaît, en définitive, « comme la population à l'intérieur de laquelle chaque individu a la possibilité de se marier ». (Sutter et Goux, 1961.) Compte tenu de limitations aussi bien historiques, économiques, sociales ou religieuses, que géographiques. N'est pris en considération que « l'effectif des personnes en âge d'être mariées ». Quant au concept de « minimum démographique », il répond à la question suivante : « quel est l'effectif nécessaire et suffisant pour assurer, en groupe, l'entretien biologique de l'espèce ? » (Sutter et Tabah, 1951). On considère, cette fois, la totalité de la population.

3. Pour Livi, qui a étudié la question à fond, « à l'aide de très nombreux exemples empruntés à l'ethnographie, à l'anthropo-géographie et à l'histoire de la colonisation », « la stabilisation et la continuité démographiques sont assurées seulement lorsque la population est supérieure à 500 habitants. Les groupements isolés entre 500 et 300 habitants semblent se trouver dans une position de déséquilibre d'où ils peuvent atteindre la stabilité ou la disparition rapide ». (Sutter et Tabah, 1951.) Notons que le seuil ainsi défini est sujet à de larges

nismes entrent en jeu : « l'abaissement numérique trop poussé provoque fréquemment des déséquilibres préjudiciables de la masculinité et de la distribution de l'âge au sein du groupe, comme elle compromet la proportion admissible entre capables et incapables, entre producteurs et consommateurs »[1]. A quoi s'ajoutent les mariages consanguins, d'autant plus fréquents que le cercle des conjoints possibles se restreint davantage ; ils font émerger les tares récessives, avec les conséquences que les auteurs ont mises en lumière : surmortalité principalement périnatale, multiplication des anormaux, stérilité plus forte que la normale[2]. Mais, conjuguée à un peuplement très diffus, la forêt limitait-elle vraiment les contacts au point de faire de chaque village ou petit groupe de villages une unité démographiquement close ? Assez, sans doute, pour empêcher les communautés d'amortir aisément les à-coups de la distribution des sexes et des âges. Mais vraisemblablement pas au point de limiter sévèrement les possibilités de mariage et de créer des isolats. D'un côté, les règles d'exogamie contraignaient les groupes à échanger leurs femmes[3] ; de l'autre, la mobilité de la population et les mutations fréquentes de l'organisme villageois renouvelaient continuellement les protagonistes. La façon même dont, au cours des temps, les ethnies sont entrées en combinaison les unes avec les autres, montre que les champs matrimoniaux étaient ouverts et se recoupaient largement. D'une manière générale, des exemples comme ceux des Esquimaux de Thulé, peu consanguins en dépit de leur petit nombre et de l'isolement géographique, et des Peul du Fouta-Djallon, que des conditions exactement opposées n'empêchent pas de se marier à l'intérieur d'un cercle étroit, montrent à quel point les « habitudes culturelles » priment « dans la formation d'un isolat »[4].

L'hypothèse est donc la suivante : la forêt ne se serait entrouverte aux groupes en migration que pour rendre leur survivance aléatoire, peut-être même les détruire à mesure. Avec ou sans un effet supplémentaire de ségrégation démographique, la seule difficulté des communications sociales à travers un milieu naturel particulièrement opaque incite à la formuler. Mais la dialectique hommes-forêt n'est pas à sens unique. A un certain niveau de la densité, ce n'est plus la population, ce sont les arbres qui disparaissent, et avec eux l'un des facteurs qui pouvaient empêcher les hommes de se multiplier. C'est ici qu'entre en jeu notre troisième et dernière explication, qui se résume en un déficit d'apports : d'aucun côté, le Gabon et le Congo n'ont jamais bénéficié de cette immigration massive, seule capable de modifier radicalement et dans un temps suffisamment bref l'environnement physique et social d'une population ; grâce à laquelle en somme les seuils dont il était question plus haut se seraient trouvés d'emblée dépassés. Les régions forestières moins encore que les autres. Les raisons en sont à chercher dans la position qu'occupent, par rapport au reste de l'Afrique, et aux migrations possibles, les deux pays. Rien ne pouvait venir de l'ouest, où se trouve l'océan. Ni de l'est, si ce n'est sous la forme de courants déviés, ou de minces filets, en raison de l'épaisseur énorme de l'écran forestier, entre le Congo et les grands lacs. Restent le nord et le sud. Mais on se trouve, des deux côtés, en plein dans la bande médiane de faibles densités qui prolonge, jusqu'au voisinage des Tropiques, le peuplement inconsistant de l'Afrique centrale forestière. Dans l'hémisphère nord, les noyaux peuplés qui auraient pu servir de bases de départ, se trouvent très décalés vers l'ouest, sur la rive septentrionale du golfe de Guinée, ou dans son arrière-pays. De plus, à l'époque historique, les migrations orientées vers le sud, à travers le Cameroun, ont été dans une large mesure attirées par l'Océan, et ne semblent avoir poussé dans la direction première que le temps nécessaire pour gagner la voie libre, en débordant les groupes déjà en place[5]. Du côté sud, largement ouvert sur les savanes australes, sans forêt interposée, il y avait

---

variations, en fonction notamment des règles sexuelles et matrimoniales, qui assurent ou non le plein emploi, si l'on peut dire, des femmes disponibles.

1. Sutter et Goux, 1961.
2. Voir en particulier : Sutter et Tabah, 1953 ; Sutter, 1958 ; Ferembach, 1961.
3. Les mariages consanguins ne sont, il est vrai, pas automatiquement exclus de ce fait : il faut encore que ce ne soient pas les mêmes lignées qui, de génération en génération, se procurent mutuellement des épouses. A cet égard, les mariages entre cousins croisés, si souvent en faveur, mériteraient une étude, dans la mesure où ils contrarient la dispersion du patrimoine génétique (ce qui correspond à leur fin sociale : restituer à un groupe unilinéaire la descendance qui sans cela lui échapperait).
4. Cantrelle et Dupire, 1964.
5. Selon les vues de J. Champaud.

encore moins de monde pour alimenter les migrations. Le noyau bas-congolais, isolé et de modeste étendue, n'a jamais dû constituer une réserve d'hommes bien considérable (encore que l'on puisse se poser des questions sur la situation antérieure à la traite des esclaves). Quant aux masses humaines de l'Est africain, la communication ne s'établit avec elles que par un cordon ombilical mince et discontinu : la « bande des fortes densités du 5^{e} parallèle Sud », caractérisée par P. Gourou. Telles sont, pensons-nous, les meilleures explications que l'on puisse hasarder, en l'état actuel du dossier, pour rendre compte du peuplement si remarquablement faible de l'espace Gabon-Congo. Quant à savoir pourquoi le continent tout entier se trouve partagé par une bande méridienne si peu occupée — ce qui constituerait en somme l'explication première — la question reste entière.

2

LES INTERACTIONS ENTRE PEUPLEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Essayant de comprendre les particularités régionales de la répartition des habitants, au Gabon et au Congo, nous avons volontairement négligé les facteurs directement liés au fonctionnement de l'économie moderne. S'ils n'ont jusqu'ici que peu altéré le tableau des densités rurales, et leur distribution par grandes masses géographiques, tout le détail du peuplement d'une part, et l'existence de centres urbains de l'autre, ressortissent presque exclusivement à leur influence. C'est dire que nous ne saurions les passer sous silence. Mais il ne sera possible d'en parler utilement qu'après avoir examiné les effets de la très faible densité de population sur la nature, l'intensité et la localisation des activités de la sphère monétaire. D'abord parce que c'est bien dans ce sens — du peuplement à l'économie, puis en retour de l'économie au peuplement — que s'est propagé le mouvement d'action et de réaction ; mais aussi pour la raison plus précise que les transformations récentes du peuplement font, dans une large mesure, figure de correctifs ou de palliatifs aux difficultés de tous ordres qu'une population insuffisante et mal distribuée suscitait aux actions de développement. Non sans aboutir, il est vrai, dans certains cas, à aggraver finalement le mal.

A. — Les effets de la rareté des hommes sur l'économie

Comme lorsqu'il s'agissait de rechercher les causes initiales du sous-peuplement, on ne peut raisonner correctement dans ce nouveau domaine qu'à condition d'élargir temporairement la perspective à toute l'Afrique tropicale. Au regard de l'économie de marché, le Congo et le Gabon apparaissent, de par leur position géographique, doublement favorisés. D'abord parce qu'ils se trouvent près des côtes, et dotés qui plus est d'une large façade maritime[1] ; mais également au titre de pays équatoriaux. Reprenons ces deux points. On peut le déplorer, mais au stade actuel du développement de l'Afrique, la croissance économique reste très largement dépendante du trafic par voie maritime avec les pays industrialisés des autres continents. C'est un des traits des économies nationales de ce continent que l'importance du commerce avec l'outre-mer, en comparaison des

1. Le Congo de Léopoldville a payé cher — l'équipement, à grands frais, du port de Matadi, coincé entre les profondeurs de l'estuaire du Congo et une côte abrupte ; son accès difficile aussi bien par mer que par terre (Corbet, 1953 ; Hance et Van Dongen, 1958) — le choix restreint que lui laissait, pour l'aménagement d'un site portuaire, l'étroit pédoncule qui le relie à l'Océan.

transactions qui se font à l'intérieur du pays[1]. Or, même quand il existe de bonnes communications, l'acheminement depuis les ports maritimes (à l'importation), ou en direction des points d'embarquement, revient fort cher, sur des distances atteignant couramment 1 000 à 2 000 km, et pouvant dépasser 3 000[2]. C'est autant de prélevé sur la valeur, au lieu de production, des produits destinés à l'exportation ; autant d'ajouté, au lieu de consommation, au prix des « marchandises » destinées à la consommation ou aux équipements de base[3]. Des réactions en chaîne aboutissent à une situation caractérisée par le bas niveau des investissements, la faiblesse de la production commercialisée, et la gamme très restreinte de produits qu'il reste possible d'exporter avec bénéfice. Du Ruanda à la Haute-Volta, la plupart des États enclavés au cœur de l'Afrique en sont là. Nous avons eu l'occasion nous-même d'analyser en détail un cas de cet ordre[4]. Seules échappent aux conséquences fâcheuses de l'éloignement des ports, à l'exemple du Haut-Katanga, quelques régions exceptionnellement douées. En règle générale, l'intérieur de l'Afrique vend sa main-d'œuvre ou vit en circuit fermé ; les activités dites « monétaires » se concentrent à la périphérie[5]. Sur ce plan, le Gabon et le Congo bénéficient donc, pour la course au développement, d'un sérieux atout. A ceci près, toutefois, que jusqu'à la dissolution de l'ancienne A.E.F., voici quelques années, ils ont dû mettre en commun frais et ressources avec deux pays nettement moins favorisés, le Tchad et l'ex-Oubangui-Chari.

Leur position est tout aussi bonne vis-à-vis de la gradation économique qui s'établit en fonction de la pluviosité et des zones de végétation. C'est un fait qu'en Afrique tropicale, les pays les plus humides se trouvent être aussi, toutes choses égales, les mieux placés pour approvisionner le marché mondial. Des facteurs très divers concourent à ce résultat. La forêt, d'abord, avec ses bois. Le débit abondant et régulier des cours d'eau qui, selon les caractéristiques du profil en long, en fait des voies navigables ou une source de kilowatts-heure à bon marché. Enfin et surtout les possibilités qui s'offrent à l'agriculture marchande. Pour une même somme de travail, et sur la même surface, les cultures spécifiques de la zone équatoriale (cacaoyer, caféier, bananier, palmier à huile) sont d'un meilleur rapport que leurs homologues (coton, arachides) des pays à longue saison sèche. Elles offrent davantage de choix. Il est plus facile enfin, dans le cadre d'exploitations familiales, de les mener de front avec les cultures vivrières assurant la subsistance. Toutes les études de revenus menées depuis quelques années sur une base statistique, dans la zone franc, ont confirmé cette supériorité. Le gros bétail lui-même, jadis exclu de la zone humide par la trypanosomiase, trouve dans les savanes situées au contact de la grande forêt, maintenant qu'on sait le défendre contre la maladie, des conditions d'élevage particulièrement intéressantes. Houille blanche, bois tropicaux, climat et sols convenant aux cultures arbustives, pâtures utilisables une bonne partie de l'année et renouvelables par des brûlis : le Gabon et le Congo ont tout cela, nous le savons, et même une densité de richesses minières que ne faisait pas augurer leur superficie relativement

---

1. Dans l'ancienne A.O.F., peu d'années avant l'indépendance, les produits exportés représentaient, en valeur, plus du double des produits d'origine locale achetés et revendus à l'intérieur du périmètre fédéral. (CAPET, 1958.)

2. Bukavu est à 3 385 km de Matadi par l'itinéraire le plus court (mais non le plus économique), et 1 767 km de Dar-es-Salam (moyennant la traversée du lac Tanganyika). Il y a 2 769 km d'Élisabethville à Matadi par le B.C.K. (et 24 jours de trajet, en temps normal), 2 591 jusqu'à Beïra, 2 107 jusqu'à Lobito. Le port maritime le plus proche d'Abéché, capitale historique et économique de l'est tchadien, est Douala, à 2 350 km ; la distance s'élève à 2 660 km dans le cas de Port-Soudan, et 3 143 km dans celui de Pointe-Noire, par où transitent certains approvisionnements. Dans le cas de Moundou, principal centre de la zone cotonnière, la distance à parcourir atteint encore de 1 581 km (Douala, via Bouar) à 2 455 km (Pointe-Noire).

3. Il y a quelques années, le transport par voie ferrée exerçait, à Brazzaville, une incidence de 7,18 % sur les prix de détail. A Bangui, les prix de vente incorporaient déjà, dans le cas des produits alimentaires, 12 à 20 % en moyenne de « frais d'approche, à partir du port maritime », avec un pourcentage plus fort pour les biens d'équipement, mais moindre pour les articles textiles et de ménage. Quant au Tchad, de « l'indice 100 prix FOB » les tissus, articles de ménage et produits alimentaires de première nécessité s'étaient élevés, en voyageant, aux alentours ou un peu au-dessus de 200 ; les « boissons en bouteille... à près de 400 » ; les matériaux de construction bien plus encore (700 et même 800 dans le cas du ciment). (BERTHIER, 1956.)

4. SAUTTER, 1958 et 1959.

5. Selon les calculs d'un géographe anglo-saxon, 18,3 % des exportations de l'Afrique tropicale proviennent d'une zone de 50 miles (environ 80 km) de profondeur à partir du rivage ; 29,5 % viendraient des 100 premiers miles. (HANCE *et al.*, 1961.)

modique[1]. Le problème qui se pose maintenant à nous est de savoir dans quelle mesure la très faible densité de population des deux pays leur a permis de tirer parti de ces atouts inhérents au milieu naturel et à la situation géographique, et quelle sélection s'est opérée, entre les divers types d'activités possibles, en considération de ce même facteur.

a) Les mécanismes dépressifs découlant du sous-peuplement.

Par trois biais distincts, la pénurie d'hommes a contribué, dès l'origine de la colonisation, à inhiber ce qu'on a appelé depuis le développement.

Le « manque de main-d'œuvre ».

Nous mettons l'expression entre guillemets, tant sa répétition, dans les textes datant de l'époque coloniale, la faisait apparaître comme un stéréotype. Très tôt, les plus clairvoyants avaient discerné là une difficulté essentielle : « Au Congo », notait Veistroffer, « ce qui tuera toutes les entreprises de commerce, d'élevage ou de plantations, c'est l'absence de main-d'œuvre. Les naturels, d'ailleurs peu nombreux, ne savent ni ne veulent pas travailler »[2]. Poussant l'analyse, Maurice Rondet-Saint écrira quelques années plus tard, au retour d'un voyage d'études dans le sud de l'ancienne A.E.F. : « L'Afrique équatoriale manque de main-d'œuvre pour sa mise en valeur. Ce défaut de main-d'œuvre repose sur trois raisons... : la faible densité de la population ; la difficulté d'utilisation de la main-d'œuvre ; les maux qui frappent cette population et diminuent dans une large mesure, en même temps que sa densité, ses facultés, déjà si restreintes, de production »[3]. Dans le langage fleuri de la bonne conscience coloniale, il était difficile de mieux dire. Plus près de nous, en réponse à un questionnaire établi dans la perspective du plan Marshall, une enquête aussi sérieuse que les éléments disponibles à l'époque le permettaient a donné pour 1944 le résultat suivant : déduction faite de la « main-d'œuvre employée aux travaux administratifs » et du temps nécessaire à la « subsistance » et à la « vie coutumière des populations », ainsi que pour obtenir les « productions vendues aux marchés pour la consommation à l'extérieur », il ne restait disponible, en fait de main-d'œuvre proprement dite, utilisable par les entreprises, que 1 816 « adultes valides » au Gabon, et 6 179 au Moyen-Congo de l'époque[4]. Et l'auteur du rapport de conclure : « nous sommes à la limite extrême de l'utilisation de la main-d'œuvre ». C'était il est vrai le temps du caoutchouc, qui mobilisait à lui seul, à la fin de la dernière guerre, des millions de journées de travail. Mais à deux reprises au moins, pendant les travaux du Congo-Océan, et lors de la fièvre de construction dans les villes en 1950-1951, les circonstances avaient déjà, ou allaient encore faire toucher du doigt combien l'on était près, en temps habituel, de la saturation des forces de travail locales.

Pour arriver à ce résultat, et vaincre le manque d'enthousiasme des villageois pour les travaux salariés, encore avait-il fallu procéder à une véritable mobilisation de la main-d'œuvre. Celle-ci a pris, jusqu'après la dernière guerre, les trois formes que voici. Celle, d'abord, de la corvée imposée aux villageois, sous le nom de « prestations », à la discrétion des administrateurs locaux, mais dans certaines limites de temps et pour des tâches bien spécifiées. Institué en 1915[5] et réformé

---

1. Pétrole de Port-Gentil et Pointe-Indienne (à côté de Loango) ; fer de Mékambo et Tchibanga ; plomb et zinc de la zone schisto-calcaire, dans le sud du Congo ; uranium de Mounana (près Franceville) ; manganèse de Moanda ; potasse de Holle (à l'entrée du Mayombe). Les gisements de Mékambo, Moanda et Holle, par la qualité et le volume de leurs réserves, sont, si l'on peut dire, à l'échelle internationale.

2. A. Veistroffer, 1931, p. 218. « Ce sont précisément », écrivait encore cet auteur, « les tribus qui nous sont les plus utiles qui disparaissent les premières ; leur utilité pousse les Européens à abuser d'elles pour le portage, le pagayage, le travail dans les stations éloignées ; les hommes, que ces corvées répétées empêchent de repeupler leurs villages désertés, succombent peu à peu aux fatigues et aux maladies ».

3. Rondet-Saint, 1911, p. 229.

4. Landrau, 1946.

5. Arrêté du G. G. de l'A.E.F., 9 avril 1915, et circulaire d'application (*J.O.* du 1er nov. 1915, p. 354). Des détails sont donnés dans une autre circulaire, signée de L. Fourneau, gouverneur du Moyen-Congo.

au bout de quelques années[1], les femmes étant exemptées désormais de façon formelle, et le temps de service porté à « quinze jours par an et par prestataire », le régime des prestations constituait le moyen juridique de faire accomplir, sans bourse délier, les travaux « d'intérêt général » tenus pour indispensables sur le plan local[2]. Le système s'est perpétué jusqu'après la dernière guerre ; on sait comment il avait fini par devenir le symbole même d'une certaine forme d'oppression coloniale. Nous aurons l'occasion d'exposer en détail, dans un travail sous presse, un autre aspect — limité cette fois dans le temps et dans l'espace — que prit la ponction autoritaire de main-d'œuvre villageoise : les recrutements pour le Congo-Océan. Nous en extrayons les précisions suivantes. En une douzaine d'années (les premiers travaux remontent à la fin de 1921, l'achèvement date de 1934), 127 000 hommes environ participèrent à la construction. On s'était bercé de l'illusion que les circonscriptions limitrophes du tracé suffiraient à fournir les travailleurs indispensables. Il fallut déchanter, étendre le recrutement à tout le Moyen-Congo, puis à l'Oubangui-Chari et à une partie du Tchad[3]. Les pertes élevées, les protestations des sociétés concessionnaires à qui l'on enlevait leurs récolteurs, la sourde résistance (parfois la démission) des administrateurs chargés de la chasse à l'homme, la mise en sommeil des activités qui ne se rapportaient pas directement au chemin de fer : tous ces faits montrent bien qu'on touchait alors, et pour une opération d'ampleur somme toute modeste, à la limite des possibilités du pays. On peut en dire autant du Gabon, à la même époque, quand le « Service de la Main-d'Œuvre » calculait au plus juste et répartissait les disponibilités, et que munis d'autorisations en bonne et due forme les agents des exploitations forestières s'en allaient « recruter » à tour de bras dans les circonscriptions de l'intérieur. Nous en avons parlé à propos du Woleu-Ntem et du bas Ogooué ; il n'est pas utile d'y revenir. Notons seulement que c'était là la façon normale dont les entreprises, aussi bien minières ou agricoles que forestières, au Congo comme au Gabon, se procuraient le plus clair de leurs travailleurs : en s'adressant à l' « administration », seule à même, par les moyens appropriés, de vaincre la résistance ou la force d'inertie des intéressés[4]. Au point que quand, au lendemain de la guerre, les titulaires de « commandements » en brousse furent interrogés sur « les effets que pourrait avoir un retour absolu à la liberté de travail », tous répondirent, de façon catégorique, que ces effets seraient catastrophiques[5]. Si les propositions d'emploi — de la part des entreprises privées aussi bien que des pou-

---

1. Arrêté du G. G. de l'A.E.F., 7 janvier 1925, « portant réorganisation du régime des prestations en A.E.F. », et circulaire d'application, datée du 16 mai. L'arrêté énumère limitativement les travaux d'intérêt général susceptibles d'être exécutés par des prestataires : « travaux d'hygiène intéressant particulièrement l'état sanitaire des agglomérations indigènes » ; établissement et entretien des routes, pistes, lignes télégraphiques, nettoyage des rivières ; « construction et entretien des bâtiments administratifs ». Ceci, précisait la circulaire, pour tenir compte d' « un des grands reproches que l'on peut faire aux prestations telles qu'elles sont actuellement organisées... [de ne paraître] exigées que dans le seul intérêt de la colonisation et de l'Administration ». C'est bien là, en effet, que le bât blessait... et a continué à le faire.

2. L'impôt lui-même constituait un moyen détourné, comme nous l'avons montré au chapitre consacré à la Cuvette congolaise, pour obliger les villageois à travailler. Non plus, il est vrai, comme « main-d'œuvre », mais à titre de producteurs théoriquement indépendants. Théoriquement, car dans toutes les régions soumises au régime concessionnaire les villageois, à la discrétion d'un unique vendeur et acheteur, travaillaient en fait pour ce dernier. Et rarement de leur plein gré. La contrainte savait prendre les formes les plus diverses, s'exerçant suivant les lieux et les époques de façon insidieuse et voilée, ou bien au grand jour, comme dans les « chantiers de cueillette » qui fonctionnaient au Gabon vers 1920, et dont un document officiel (qui réclamait leur suppression) faisait la description suivante : « sous la forme théorique du travail libre, l'indigène, docile aux suggestions de l'autorité représentée par des miliciens armés, récolte les produits naturels, les troque à bas prix contre le montant de son impôt et réussit à peine avec le reliquat de cette cession, à se procurer les pagnes qu'une compagnie concessionnaire lui vend très cher ». (Gabon, rapport politique, 1921, archives de l'ancien Service des Affaires politiques du Gabon, Libreville.)

3. Au total, 34,6 % des hommes furent, au Moyen-Congo, touchés par les recrutements et passèrent sur les chantiers un minimum de six mois, et souvent une année pleine.

4. Au Gabon, les choses étaient organisées à l'échelle du territoire. « L'Office du Travail et de la Main-d'Œuvre », lit-on dans un document officiel, « détermine chaque année les disponibilités de main-d'œuvre, en dresse le plan d'utilisation, donne les autorisations de recrutement et soumet l'ensemble à l'approbation du Gouverneur ». Mais diverses « circonstances locales » venaient compliquer la tâche : la population du Woleu-Ntem, disposant de ressources propres, se montrait « réfractaire à tout recrutement » ; « habitués à vivre en savanes », les Batéké de Franceville se révélaient « inadaptables sur les chantiers forestiers », etc. (Territoire du Gabon, rapport annuel, 1947.)

5. Landrau, 1946. « Un retour à la liberté de travail », précisait-on de Lambaréné, « est inconcevable actuellement... aucune entreprise, aussi solide soit-elle, ne résisterait à ce régime, dans l'état actuel des choses ».

voirs publics — l'ont emporté aussi régulièrement, et par moments de façon si critique sur les demandes, tout au long de la période coloniale, il faut sans doute faire leur part aux réticences de caractère psycho-sociologique, venant d'un monde rural encore plongé dans cette « auto-subsistance » si bien analysée par Althabe, en tant que système mental. A la négligence, à la brutalité, à la maladresse d'une partie des employeurs aussi ; et au peu d'attrait de rétributions longtemps presque symboliques. Mais il reste que jamais, dans les régions bien peuplées de l'Afrique tropicale, la question de la main-d'œuvre ne paraît s'être posée de façon aussi lancinante (en l'absence du moins de toute concurrence de cultures « commerciales » procurant de hauts revenus). Au Congo même, la « Section de Brazzaville » du Congo-Océan, construite à partir du Pool en direction de l'ouest, à travers le pays bakongo convenablement peuplé, put trouver assez de travailleurs sur place pour se passer des recrutements lointains, et éviter par la même occasion la plupart des difficultés que connurent, à l'autre bout de la ligne, les chantiers du Mayombe.

A la pénurie de main-d'œuvre, il n'était pas d'autre solution, certains s'en sont rendu compte de bonne heure, que la mécanisation du travail. « Si l'A.E.F. ne fait pas appel au machinisme pour son développement prochain », lit-on dans un rapport de 1946, celui que nous avons déjà cité, « le gouvernement aéfien court à la catastrophe »[1]. Et longtemps auparavant, Georges Bruel concluait la deuxième partie de sa *France Équatoriale Africaine*, consacrée aux « Habitants », par les considérations que voici : « Pour diminuer les besoins de main-d'œuvre, il faut encourager... les importations de machines, d'outils et même imposer leur emploi, chaque fois que cela est possible »[2]. Mais avant d'en arriver là, deux conditions devaient être remplies, qui ne l'ont été qu'après la dernière guerre. Il fallait disposer, en premier lieu, de matériels adaptés aux besoins locaux, et suffisamment rustiques pour résister à des conditions d'utilisation particulièrement sévères (du fait du climat, de l'inexpérience du personnel, etc.). A ce point de vue, la dépendance n'a cessé d'être entière à l'égard des pays industrialisés et de l'évolution générale de la technologie. Mais rien ne pouvait être fait non plus tant que le travail forcé procurerait aux employeurs privés, et même publics, dans le sens de la facilité et d'une apparente économie, un palliatif trop commode. Dans ce domaine, ce n'est qu'après 1950, devant la perspective d'une prochaine décolonisation, que le tournant a été progressivement pris.

Jusqu'alors, les caps les plus difficiles n'avaient pu être franchis qu'avec un appoint de main-d'œuvre extérieure. Cela avait été le cas dès l'origine de la colonisation, alors que les habitants se refusaient à entrer au service des blancs, pour un travail régulier. On se plaignait à l'époque, dans les cercles officiels, de n'avoir « pu encore obliger les Gabonais à s'utiliser sérieusement pour les travaux entrepris par l'administration ou par les particuliers... »[3]. Et le chef du service des travaux publics du Gabon de se lamenter, dans un rapport de novembre 1887 : « Le Gabonais, le Pahouin, le Loango, etc., sont incapables d'aucun travail manuel suivi »[4]. Il fallait faire venir, à grands frais,

---

1. Landrau, 1946.

2. Bruel, 1935, p. 341. A propos des difficultés de main-d'œuvre éprouvées, juste avant la crise économique, par les coupeurs de bois gabonais, on trouve dans les *Annales de Géographie* de 1928 la suggestion suivante (inspirée par les articles d'une personnalité locale) : « L'administration, obligée de répartir la main-d'œuvre entre les entreprises concurrentes, ne devrait permettre le recrutement qu'aux entreprises capables d'assurer un bon rendement; c'est-à-dire disposant d'un outillage mécanique suffisant ». Et voici la conclusion : « dans un pays riche en matières premières et pauvre en hommes, il faut faire tous les efforts pour substituer la machine à l'homme. Il semble que, en Afrique Équatoriale Française, on ait suivi jusqu'à ces derniers temps, la méthode inverse ». (J. C. et A. C., 1928.) Vingt années plus tard, cette conclusion n'avait encore rien perdu de son actualité.

3. Phrase extraite d'un « Avis fourni par la Commission du Congo sur la question du recrutement d'ouvriers noirs destinés aux Comptoirs de la Côte de l'Or et du Gabon », non daté, Archives Nationales, Section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIV, Ia.

4. Archives Nationales, Section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIV, Ic. Le rapport donne des indications fort intéressantes sur les conditions de recrutement et d'emploi des gens de la Côte occidentale : « Malheureusement le travail des ouvriers revient très cher et si l'on ajoute les frais de recrutement et de rapatriement, on arrive à une main-d'œuvre presque double de celle de France... Dans ces conditions, le Kroumane est appelé à jouer un rôle important puisque c'est celui dont le travail coûte le moins cher et qu'on le recrute facilement... Ce recrutement se fait généralement au passage de transports venant au Gabon... Le Kroumane n'ayant aucune aptitude spéciale est payé selon sa force physique et trouve cela tout naturel. A cet effet ils [*sic*] doivent avec une altère [*sic*] de 10 kg élever le poids verticalement et doucement 1° à la hauteur des épaules, 2° au-dessus de la tête, 3° descendre le bras déployé jusqu'à l'horizontale, 4° y rester un certain temps. Chaque mouvement est

toute sorte d'étrangers : Sénégalais, « Accras », « Kroumanes » surtout. Au cours des années 1870 à 1890, les recrutements semblent s'être succédé régulièrement, concurrencés sur la fin par la traite en direction de Panama[1]. Dans les établissements de l'intérieur, au milieu d'un pays plus tardivement occupé, Gabonais et Loango allaient à leur tour se voir dévolue la fonction de travailleurs de confiance[2]. Avec la construction du Congo-Océan, il n'est plus question seulement d'inefficience, ou de main-d'œuvre qui se dérobe : une franche pénurie va se manifester pour la première fois, en dépit de mesures draconiennes. Bien que le Moyen-Congo comprît alors des régions qui font aujourd'hui partie de la République Centrafricaine, l'Oubangui-Chari de ce temps n'en dut pas moins fournir 33 % du total des recrues envoyées sur la ligne, et le Tchad 4,3 %. Compte tenu du temps de séjour prolongé auquel se trouvaient astreints les gens du nord, on peut considérer qu'ils ont participé pour plus de moitié à l'entreprise. Depuis la dernière guerre, il a de nouveau été fait appel à eux. Des centaines d'hommes ont été embauchés sous contrat à partir de 1948, chez les Sara principalement, pour servir les uns dans un corps de « pionniers » opérant sur la voie ferrée et les grands chantiers routiers du plan quadriennal, d'autres à la Compagnie Minière du Congo Français (Mfouati), et la majorité chez les exploitants forestiers du Gabon. On en était, à la fin de 1950, en ce qui concerne les derniers, à plus d'un demi-millier de travailleurs transportés, en camion ou par avion[3], et deux cents autres allaient l'être durant le semestre suivant. A la même époque, à la suite de discussions interminables avec les autorités britanniques, sur le thème de 12 à 15 000 ouvriers à recruter, pour pallier la pénurie dont souffrait le Gabon, les premiers Nigériens firent leur apparition sur les chantiers forestiers. Environ 1 600 arrivèrent d'avril 1950 à juillet 1952, dont un quart durent être bientôt rapatriés. Une crise de mévente de l'okoumé fit alors suspendre le recrutement. Il reste aujourd'hui des Nigériens dans le pays, mais ils ont quitté la forêt pour des emplois citadins. Ces résultats peuvent sembler bien maigres. Ils n'en ont pas moins aidé la foresterie gabonaise à atteindre sans trop d'encombre le stade d'un machinisme beaucoup plus efficace qu'il y a une quinzaine d'années.

A présent, les données du problème ont radicalement changé. Du fait, premièrement, de la mécanisation. Nous avons vu combien les exportations de bois s'étaient accrues, au Gabon, par rapport au début des années 1950, l'effectif des salariés demeurant stable : beau résultat à l'actif des nouveaux matériels, et d'une meilleure organisation des coupes. Les progrès ont été tout aussi spectaculaires dans un autre secteur, depuis toujours gros consommateur de main-d'œuvre : les travaux publics. Le reprofilage périodique des routes de terre, qui ne laissait le choix auparavant qu'entre le recours intensif aux corvées villageoises et l'affectation, ruineuse pour les finances locales, d'équipes de cantonniers, peut être aujourd'hui confié à des « raclettes » parfaitement efficaces. Les familles modernes d'engins, bulldozers et autres, ont bouleversé les données dont dépendaient la construction de nouvelles voies de communication, et plus généralement la marche de tous les grands chantiers où il faut remuer de la terre. On sait à présent comment les choisir et s'en servir, à la différence de ce qui se passait vers 1950, quand les montagnes de matériel accumulées à Brazzaville, Dolisie et Libreville sur les crédits du premier plan quadriennal n'accouchèrent, péniblement, que de quelques dizaines de kilomètres de chaussée moderne. Il faut dire que la technique du bitumage économique (en hommes et en matériaux) a fait, dans le même temps, des progrès décisifs. Mais c'est encore la voie ferrée de la Comilog, de la frontière du Gabon

---

coté 5 francs. La succession complète conduit donc à 20 francs [paiement mensuel] qui est le maximum de la solde d'un homme ». On voit que ce n'est pas une quelconque supériorité professionnelle qui faisait préférer à la main-d'œuvre locale des travailleurs importés.

1. Ce qui fit proposer par le ministère, en 1888, l'envoi d'ouvriers originaires des comptoirs français de l'Inde, ce à quoi Ballay, en charge de la Colonie gabonaise, opposa « l'état de santé actuel des condamnés annamites transportés à Libreville ». (Archives Nationales, Section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIV, Ic.)

2. A Loudima, au passage de Jules Berton, « les travailleurs de la station sont tous des Loango, l'engagement n'ayant, jusqu'à présent, donné aucun résultat sur place ». A Brazzaville, le personnel du poste se compose de quinze travailleurs Bassa (Cameroun) et Gabonais, un certain nombre de Loango, et cinq « réfugiés ». (Mission d'inspection.)

3. Par route, via Yaoundé-Mitzic, il fallait compter 2 740 km et deux semaines de voyage : au tarif consenti par le « transporteur le plus honnête », la facture s'élevait à près de 20 000 francs CFA par personne. (Dossiers de l'Inspection générale du Travail, Brazzaville.)

(Mbinda, où s'arrête le téléphérique construit pour évacuer le manganèse de Moanda) au point où elle se raccorde au C.F.C.O., qui permet de mesurer le mieux le chemin parcouru. Il avait fallu 127 000 hommes et treize années pour venir à bout des 510 km du Brazzaville-Océan. Commencé en 1959, le chemin de fer du manganèse était achevé en 1962. Il n'y eut que 5 000 ouvriers embauchés en tout, et les effectifs simultanément au travail se tinrent aux environs de 3 500 travailleurs. Mais ce résultat n'aurait jamais été obtenu sans une organisation excellente, combinée à l'emploi d'un matériel particulièrement puissant : pelles mécaniques géantes, Caterpillar D 20 (les plus gros), camions porte-engins de 35 t, camions-grues pour désembourber les engins. Sans doute la ligne est-elle plus courte (290 km) que le C.F.C.O., et nulle part les difficultés techniques n'ont égalé celles qu'avait imposées le franchissement des crêtes du Mayombe. Il n'en a pas moins fallu construire 1 700 m de viaducs et de ponts, sans parler des 8 700 000 m³ de terre à déplacer, selon les prévisions initiales. La comparaison reste éloquente.

Tandis que l'on apprenait à tirer un bien meilleur parti qu'il y a seulement quinze ans des travailleurs disponibles, le milieu rural libérait un contingent supplémentaire de main-d'œuvre, précédemment occupé à ce qu'il est convenu d'appeler les travaux coutumiers. Ce qui a contribué à détendre la situation sur le marché de l'emploi. Mais ces ressources nouvelles sont obérées de deux sortes d'inconvénients. D'une part, du fait qu'il y a moins de producteurs auto-consommateurs (et capables dans une certaine mesure de ravitailler les non-producteurs), l'équilibre alimentaire dépend, pour une part croissante, des importations de vivres. Cet inconvénient n'est, malgré tout, que relatif. Mais plus grave apparaît le second : la ségrégation géographique des besoins de main-d'œuvre, qui continuent à se manifester, parfois de façon aiguë, de la part des entreprises opérant en milieu rural, et des travailleurs inemployés, concentrés dans les villes, où un chômage chronique fait naître de graves problèmes. Cette situation, dont nous avons eu un aperçu dans le chapitre consacré au Stanley Pool, découle de facteurs que nous essayerons d'analyser plus loin.

Des liaisons compromises.

Deux problèmes sont à considérer sous cette rubrique : celui de l'acheminement des biens en provenance ou à destination du marché, et celui de la desserte commerciale des régions productrices. Touchant le premier point, relatif aux transports, il est indiscutable que la faible densité de population a rendu plus difficile l'équipement des deux pays. En raison, tout d'abord, de la main-d'œuvre autrefois nécessaire pour aménager une voie de communication. Mais aussi, et de façon plus décisive, à travers le « cercle vicieux » suivant, qui, lui, met en jeu des questions de rentabilité : la production commercialisable d'une région mal peuplée ne justifie pas, de par son faible volume et sa dispersion, des travaux importants ; mais en retour, faute de bonnes communications, le transport revient cher, et réduit à peu de chose ou à zéro les profits escomptables, de sorte que la production stagne. Il ne sert à rien, hormis quelques cas particuliers (gisements miniers, principalement, dont les expéditions peuvent être réglées d'avance), de créer une voie de desserte coûteuse, en tablant sur la stimulation qu'elle exercera : tant de temps s'écoule, avant que le développement régional assure le plein emploi du nouvel instrument, que la charge financière, même afférente au simple entretien de la voie, est insupportable. On est donc conduit, en règle générale, à ne procéder que par étapes, ou améliorations de détail, vite rentabilisées[1]. Mais le processus est nécessairement lent. Sans doute fallait-il attendre, pour tracer les premières pistes automobilisables, que des véhicules suffisamment robustes pussent être envoyés sous les tropiques. Mais après un bon démarrage, vers 1930 et dans les années qui suivirent, en partie grâce à la main-d'œuvre libérée par la crise économique, les progrès du réseau routier ont été lents. Koulamoutou et Lastoursville sont demeurés longtemps dans un isolement total. Aucune route ne dessert encore la vallée moyenne de l'Ogooué, ni la côte gabonaise de part et d'autre de Mayumba. Et l'étude du Pays des Rivières, de la sous-préfecture de Boko, du Woleu-Ntem a pu nous convaincre que, même dans les régions

1. Un processus d'ajustements successifs du trafic à la voie, puis de la voie au trafic, a été excellemment décrit dans l'ancien Congo belge. (HUYBRECHTS, 1955.)

les moins défavorisées, c'est seulement ces toutes dernières années que les réseaux locaux de pistes carrossables se sont suffisamment ramifiés pour mettre un point final à des pratiques de portage qui s'étaient sournoisement perpétuées, au grand dam de la production. Congo-Océan mis à part, le second stade, celui des équipements vraiment modernes, et plus particulièrement des routes à bonnes caractéristiques autorisant la circulation de camions lourds, débute à peine. Toute une série de régions restent bloquées dans leur évolution, ou l'ont été jusqu'aux travaux entrepris postérieurement à l'indépendance du Congo et du Gabon, tout au bout de pistes difficiles, parfois acrobatiques, certaines soumises à des interruptions saisonnières, à 300, 500 km et parfois davantage des grandes artères de circulation ou des ports : Haut-Ogooué, versant oriental du massif du Chailln, Ogooué-Ivindo, sous-préfecture de Souanké, plateau Koukouya. Rappelons seulement à quel point, ces toutes dernières années encore, les producteurs de cacao de Souanké ont été victimes des difficultés de transport[1]. Quand bien même la densité de population est suffisante sur les lieux de production, les conditions s'altèrent en aval où, faute de recueillir en cours de route un trafic en rapport avec sa longueur, la voie de desserte reste dotée de caractéristiques médiocres. C'est hélas le cas du plateau Koukouya, dont on a toujours autant de mal à évacuer les produits, cultivés par une paysannerie courageuse. N'échappent véritablement à cette grave conséquence d'une densité insuffisante que les régions favorisées par leur position géographique : celles qui se trouvent situées par chance près d'un port ou d'un centre consommateur (Boko) ; sur le trajet d'un équipement moderne, établi au bénéfice d'une contrée ou d'un pays plus éloigné (vallée du Niari) ; en bordure d'une voie fluviale, surtout quand celle-ci se ramifie à l'intérieur (Lacs du Sud, Pays des Rivières) ; ou de façon qu'elle puisse se raccorder à bon compte à un réseau de communications étranger (Woleu-Ntem).

Pour qu'une région soit reliée, dans de bonnes conditions économiques, aux marchés dont elle est tributaire, la densité en aval, comme nous venons de le faire remarquer, importe autant que la densité sur place. En matière de commercialisation des produits, ce dernier facteur devient déterminant. Bornons-nous à rappeler ici ce qui a été dit au sujet du « drainage » par la C.F.H.B.C. des produits du palmier dans la Cuvette congolaise : les frais de ramassage de denrées obtenues par la culture ou la cueillette au niveau des exploitations familiales africaines — donc disséminées — s'élèvent d'autant plus, aux dépens finalement des producteurs et de la production elle-même, car le commerçant « répercute » toujours ses frais, que la densité de population est plus faible, et que le rayon d'approvisionnement d'un point de collecte ou d'une usine de traitement s'étend davantage. A quoi s'ajoutent les effets non moins dépressifs d'une concurrence affaiblie, ou de l'absence de concurrence, dans les régions soumises au régime de l'acheteur unique. A l'instar de la pénurie de main-d'œuvre, et de la précarité des transports, ces circonstances sont loin, cependant, d'avoir eu les mêmes répercussions fâcheuses sur toutes les formes que pouvait prendre la production régionale.

b) Un tri parmi les formes de production.

Nous passons ici du domaine quantitatif à celui des effets qualitatifs sur le développement. Au fond, tout ce que nous venons de dire n'est pleinement vrai que pour un seul aspect de l'économie rurale en Afrique tropicale, le plus caractéristique il faut le reconnaître, et celui dont la majorité des États tirent pour le moment l'essentiel de leurs ressources : les cultures marchandes (ou la cueillette pour la vente), dans le cadre d'exploitations familiales. Et l'on ne peut nier que sur ce plan les échecs aient été nombreux, tant au Congo qu'au Gabon. Ce n'est qu'à la faveur de densités beaucoup plus élevées que la moyenne, jointes à d'autres paramètres particulièrement favorables, que des aires de relative prospérité ont pu se développer sur cette base, comme en pays bakongo ou au Woleu-Ntem.

---

1. De Lastoursville à Lambaréné, sur un DC 3 d'une ligne régulière d'Air France, nous avons eu comme compagnon de voyage, à la place voisine, un fût d'huile de palme. Il faut croire qu'à l'époque (1953), c'était encore le moyen le plus économique et le plus sûr de le faire parvenir à bon port, la route n'offrant d'autre alternative que 600 km de cahots.

Juste à l'opposé de l'éventail des activités, les mines cumulent l'avantage d'une production de masse, justifiant de gros investissements en moyens de transport, et de larges possibilités de mécanisation, dans des conditions techniques qui subissent peu de sujétions particulières du fait du climat équatorial[1]. Le premier point a été illustré dès avant la guerre de 1914-1918 par la Compagnie minière de Mindouli : les réserves bien modestes dont celle-ci disposait ont justifié néanmoins l'établissement, en vue de l'exportation du cuivre via Léopoldville et Matadi, de la petite ligne à voie étroite (achevée en 1911 au prix de 5,1 millions de francs-or) qui débouchait sur le Congo juste en dessous du faubourg brazzavillois de Bacongo[2]. A une tout autre échelle, nous avons vu que l'on n'avait pas hésité, pour débloquer le gisement de minerai de manganèse, situé à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Franceville, à faire les frais d'une voie d'évacuation d'environ 350 km de long, téléphérique compris, capable de débiter plus d'un million de tonnes par an[3]. On ne s'est interrogé que sur le tracé. Et si les potasses de Holle[4], par une chance insigne, ont été découvertes le long même d'une voie existante (un peu comme le pétrole du cap Lopez, juste au point d'embarquement), l'intérêt manifesté par les sociétés sidérurgiques pour le minerai de fer de Mékambo, dans le nord-est du Gabon, a fait immédiatement ressurgir le vieux projet de chemin de fer étudié avant 1914[5] ; en 1963, les études étaient en cours, et l'on envisageait la création d'un port en eau profonde, à l'aboutissement de la ligne, sur la rive de l'Estuaire en amont de Libreville, pour le chargement des minéraliers. Quant à la main-d'œuvre, elle risque d'autant moins d'être une pierre d'achoppement que de gros moyens techniques, parfaitement au point, pourront être mis en œuvre[6]. De toute manière, l'exemple du Haut-Katanga démontre qu'une très faible densité de population, même dans un périmètre étendu, ne constitue pas un réel obstacle au développement d'entreprises minières, du moment que le gisement en vaut la peine. L'obstacle se manifesterait plutôt au stade initial de la prospection dans l'inconnu[7] ; si les richesses minérales du Gabon se sont révélées si tard, l'inaccessibilité de bien des cantons de forêt déserts, et la rareté des indispensables porteurs y sont pour quelque chose.

Dans des pays pauvres en hommes et en communications, l'exploitation forestière offre, en

---

1. L'or se classe à part : en fait de transport, il suffit d'amener le matériel à pied d'œuvre, et de ravitailler ensuite les chantiers ; de mauvaises pistes y suffisent. Aussi les placers alluviaux sont-ils exploités depuis longtemps au Gabon comme au Congo. Mais la production n'a cessé de décliner depuis la dernière guerre, pour des raisons d'ordre strictement économique (prix de vente invariable, frais accrus). En 1962, il ne restait au Congo qu'un seul exploitant, dans la région de Kellé, obtenant moins de 100 kg/an. La situation est meilleure au Gabon, où l'extraction avoisine la demi-tonne.

2. L'exploitation s'est transportée ensuite dans la région de Mfouati, au sud du Niari, où 725 000 t de minerai de plomb (125 000 t de concentrés) ont été extraites de 1938 à 1961 par la Compagnie Minière du Congo Français, ainsi qu'un tonnage appréciable de cassitérite. Elle a cessé depuis, mais une petite production de minerai de cuivre s'est maintenue aux environs de Mindouli.

3. En couche pédologique concrétionnée d'une épaisseur de l'ordre de 10 à 15 m, le minerai occupe une étendue d'environ 30 km sur 20, correspondant aux quatre petits plateaux de Bangombé, Okouma, Bafoula et Massengo. Sur les deux premiers seulement, les réserves cubées s'élèvent déjà à plus de 70 millions de tonnes de minerai récupérable à environ 48 % de Mn. Les expéditions ont commencé dès 1962. On comptait qu'elles atteindraient 600 000 t en 1963. Les statistiques gabonaises les comptabilisent à 7 000 francs CFA la tonne. Jamais, sans une voie de transport moderne, un produit si bon marché par rapport à son poids n'aurait pu subir un transport par terre de l'ordre de 500 km avant d'être embarqué dans un port ; mais il fallait, en sens inverse, les tonnages que seul un gisement minier est capable de garantir dans un délai rapide pour payer un équipement de transport aussi coûteux.

4. La création d'une société d'exploitation a été prévue. 12 milliards (CFA) d'investissements sont envisagés, auxquels participeront la Banque Mondiale pour le Développement, le Congo, les producteurs français, allemands et israéliens. 2 millions de tonnes seront extraites annuellement, et 600 000 seront raffinées sur place.

5. Il s'agit d'un quartzite à magnétite d'excellente teneur, réparti en plusieurs gisements accessibles depuis Makokou et Mékambo. Les réserves certaines sont de l'ordre du milliard de tonnes. Un gisement moins important, mais beaucoup plus proche de la côte, a été inventorié au voisinage de Tchibanga, dans le sud du pays.

6. Surtout dans les gisements à ciel ouvert. A Moanda, on prévoyait « l'enlèvement du stérile par dragline, ce stérile étant déposé directement sur une partie déjà exploitée, le minerai étant excavé par un appareil de même type et chargé sur camions ». (*Note d'information sur la Compagnie Minière de l'Ogooué* (Comilog), août 1959.)

7. Voici quelques années (1956), le géologue placé à la tête d'une mission de prospection générale partie d'Etéké, dans la haute Ngounyé, en direction de Ndjolé, tomba en difficulté, malade et sans vivres : il fallut envoyer trois colonnes à son secours. A la même époque, un autre géologue, cherchant à effectuer la liaison Woleu-Ntem–Makokou, fut abandonné par ses porteurs, et dut rebrousser chemin.

gros, les mêmes avantages que les mines. Moins accentués, cependant : il faut plus de monde, sur des chantiers disséminés et pour des opérations très fractionnées ; en attendant qu'une véritable sylviculture voie le jour, les coupes sont bien trop mobiles et la production au kilomètre carré insuffisante pour justifier de gros équipements de transport autrement que sur les troncs communs. Un élément nouveau se manifeste, en revanche, qui ne rend pas seulement l'économie forestière relativement indifférente au manque d'habitants, mais commue ce dernier en avantage : mieux peuplée, on l'a dit, la forêt eût été saccagée. Il y a plus d'un demi-siècle que cette vérité de La Palice fait la fortune des coupeurs de bois, dans une région du Gabon où les rares défricheurs montrent, justement, une sorte de prédilection pour l'okoumé.

L'élevage en ranch, suivant une formule que l'on a commencé à mettre au point il y a une dizaine d'années, en bordure de la vallée du Niari, et dont le Gabon s'inspire à son tour, présente pour les savanes dont le sol et la flore s'y prêtent un intérêt comparable à celui des chantiers de bois dans les portions de la forêt suffisamment riches en essences commercialisables : l'absence, même complète, d'habitants n'est pas un inconvénient, au contraire, dans la mesure où elle libère les vastes étendues d'un seul tenant dont il faut pouvoir disposer, et supprime toute possibilité de frictions entre exploitations modernes et communautés traditionnelles. Il est toujours possible d'amener sur place le personnel, peu nombreux, que requiert cette forme particulièrement extensive d'occupation de l'espace. Quant au produit, en l'absence de commodités de transport, il offre cette particularité de se véhiculer lui-même.

Vis-à-vis de la densité de population, les fermes de grande culture et les plantations capitalistes se placent dans une position plus ambiguë, comme l'a bien montré l'étude de la vallée du Niari. Sans parler ici des exigences, très strictes, à l'égard du milieu naturel, il faudrait à la fois suffisamment de terres vacantes, et suffisamment d'hommes sur place. La mécanisation touche en effet beaucoup plus vite ses limites en matière d'opérations agricoles et post-culturales que dans la foresterie ou les mines. Or il est à la fois plus facile et plus économique de s'adresser à une main-d'œuvre locale que de s'en procurer au loin. Sans parler de l'intérêt qu'ont les exploitants à disposer, dans les villages voisins, d'un volant de travailleurs saisonniers ou utilisables aux moments de presse. Mais l'expérience a montré, dans la vallée du Niari comme en d'autres pays d'Afrique, la fragilité d'un équilibre qui laisse des terres et des bras simultanément disponibles. Il suffit, pour le compromettre, que la population augmente — ce qui arrive presque fatalement, car les entreprises attirent du monde, qui se fixe à demeure — ou qu'elle veuille produire et vendre pour son propre compte, au terme d'une évolution guère moins inéluctable. Les difficultés commencent alors, pas insurmontables au point de condamner une formule de mise en valeur des terres beaucoup plus intensive que les précédentes, et mieux à même d'animer une véritable vie régionale.

Les formes de production que l'on vient de passer en revue ne résolvent pas seulement, de manières diverses, et avec plus ou moins de succès, les problèmes de transport et de main-d'œuvre liés au sous-peuplement : elles suppriment pratiquement la phase commerciale des circuits économiques, et avec elle un certain nombre d'inconvénients supplémentaires. Tant d'atouts au regard des conditions propres au Gabon et au Congo — compte tenu d'une situation géographique excellente pour des activités étroitement liées au marché — ne pouvaient pas ne pas orienter le développement, à la longue, dans ces voies. Si le tournant a été pris si tard, à l'exception des coupes d'okoumé au Gabon, il faut incriminer, outre la force d'inertie des hommes et des choses, et le « statisme » qui a régné tout au long de la période de colonisation installée, une série de circonstances en partie extérieures aux deux pays. La résistance, en premier lieu, des situations acquises, plus précisément des intérêts commerciaux, considérables et bien armés politiquement pour défendre les privilèges de droit ou de fait issus des décrets de 1899, auxquels ne pouvaient pas ne pas porter atteinte des formes de production reliées directement à la clientèle métropolitaine ou internationale. La lenteur à se munir des équipements de base indispensables d'un ensemble politique — l'ancienne A.E.F. — aussi démuni de ressources autonomes qu'empêtré dans sa propre taille : l'unique voie ferrée s'est fait attendre plus de cinquante années, et le Gabon a reçu son indépendance avant même un port digne de ce nom. L'absence, pendant très longtemps, de machines et d'engins efficaces dans les conditions très dures, et souvent particulières, imposées par le climat, la végétation,

les cultures de la zone équatoriale. Enfin, les débouchés limités (quant à l'éventail des productions) et généralement fort minces (quant aux quantités) qui s'ouvraient jusqu'à ces dernières années dans les pays industrialisés : il a fallu l'explosion de la demande après 1950 pour valoriser des bois tels que le limba, l'ozigo et le niangon, et permettre d'ouvrir avec profit des coupes loin dans l'intérieur de la forêt ; et le fer de Mékambo ni le manganèse de Moanda n'auraient soulevé beaucoup d'intérêt il y a seulement trente ans.

Tout a changé maintenant. On s'en rend compte à la place qu'occupent aujourd'hui, dans la balance commerciale et à l'origine des ressources budgétaires, les activités adaptées à l'état de sous-peuplement. Dès 1958, au Congo, selon les « comptes économiques » publiés en 1962, le bois, les produits minéraux et le sucre s'inscrivaient ensemble pour 2 184 millions de francs CFA (dont 1 708 pour le seul bois) sur un total d'exportations évalué à 2 925 millions (énergie électrique, produits manufacturés et services non compris). Au Gabon, si la part relative des « produits forestiers », bruts ou travaillés (contre-plaqués, sciages, traverses), a décru de 1961 (9 711 millions sur un total de 13 865) à 1962 (8 905 millions sur 14 867), c'est en raison simplement du progrès des « produits miniers », dont les exportations ont grimpé en un an de 3 670 millions à 5 423 millions[1]. Quant aux produits agricoles, les seuls à provenir des exploitations familiales, ils ne figurent dans la statistique que pour 425 millions en 1961 et 373 millions en 1962, sommes dont le plus clair est à rapporter au cacao du Woleu-Ntem. Indépendamment des proportions, la comparaison est instructive, touchant le volume global des exportations, entre le Gabon et le Congo, ce dernier beaucoup moins avancé dans l'évolution dont nous cherchons à prendre la mesure. L'examen des ressources budgétaires prête à des constatations du même ordre. Le temps est loin où l' « impôt indigène », la « taxe de capitation », constituait une ressource essentielle, au point d'être proposée aux administrateurs en poste comme un objet de « constante préoccupation »[2], ce qu'elle n'a eu, certes, que trop tendance à devenir, au point de fausser complètement les rapports entre la population et les pouvoirs locaux de la colonisation[3]. Au Gabon, « le total des recettes procurées directement ou indirectement à l'État par l'exploitation et la transformation du bois représente environ les quatre cinquièmes du budget »[4]. Au Congo, c'est à raison de 85,9 % que les « entreprises » ont fait les frais, en 1958, de la fiscalité, tant indirecte (prélèvements douaniers compris) que directe. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'en soustraire la part afférente aux activités purement commerciales. Remarquons seulement le rôle insignifiant que tient désormais l' « impôt personnel numérique » : 107,5 millions de francs CFA sur 446 millions d'impôts directs en tout, et une ponction globale de 3 519 millions.

La dominance des formes non familiales de production ne peut qu'être appelée à se renforcer dans les années à venir. Si les autorités du Congo marquent une certaine réticence à l'égard de cette évolution, si du moins le projet de plan quinquennal (1964-1968) de ce pays témoigne de la volonté bien arrêtée de réserver aux producteurs villageois leur place légitime dans une économie modernisée, cette action aura du mal à faire contrepoids aux développements prévus dans les domaines forestier et minier, ou aux grands projets centrés sur le complexe agro-industriel de Jacob et la société sucrière congolaise. Plus délibérément, semble-t-il, le gouvernement gabonais s'est engagé dans la même voie, adoptant un « code minier très libéral »[5], et instituant des régimes fiscaux et douaniers « privilégiés » en faveur de plusieurs catégories d'investisseurs : « entreprises de cultures industrielles comportant un stade de transformation ou de conditionnement des produits », « entreprises d'élevage », « industries minières », « entreprises de recherches pétrolières », en particulier, et à un moindre degré certaines entreprises forestières opérant en deuxième zone[6].

---

1. *Situation économique, financière et sociale de la République Gabonaise, fin 1962*, p. 27.
2. Circulaire de Gentil, Commissaire général du Gouvernement, 19 mars 1903. (Citée par JAUGEON, 1963, p. 396.)
3. On trouvera des détails dans BRUEL, 1935, p. 459 et suiv.
4. *Économie et plan de développement*, p. 14. Cette proportion serait moins élevée sans les franchises fiscales et douanières accordées aux nouvelles entreprises minières.
5. *Situation économique, financière et sociale de la République Gabonaise, fin 1962*, p. 21.
6. FIEMEYER, 1963, p. 34 à 48.

Telles sont les tendances actuelles. Mais le moment est venu de se poser des questions. La réorientation économique en voie d'achèvement aura-t-elle été, en définitive, bénéfique ? Le problème du développement avec peu d'hommes se trouve-t-il résolu ?

c) De la pauvreté a l'aisance nationale : la médaille et son revers.

L'influence du peuplement sur le développement n'a été considérée jusqu'ici qu'au niveau des relations directes qui s'instituent à l'intérieur d'une région. Nous disposions à cet effet du matériel fourni par les monographies qui précèdent. Mais d'autres aspects de cette influence ne se manifestent que dans un cadre plus large, celui des États (et des entités territoriales dont ils ont pris la suite). Sans doute les difficultés que nous avons mises en lumière au niveau régional retentissaient-elles à l'échelon supérieur[1]. Mais la pauvreté de l'ancienne A.E.F., cette fameuse Cendrillon du domaine colonial français, et des Territoires constitutifs, procédait aussi, et indépendamment, du fait que la très faible densité de population moyenne mettait les budgets publics en porte à faux. Très en gros, les ressources, prélevées sur une production essentiellement individuelle et manuelle (à travers une fiscalité où l'impôt de capitation tenait une place significative), étaient proportionnelles à la population. Bien des dépenses, par contre, se gonflaient à la mesure d'un vaste pays à administrer, à équiper, à pourvoir de médecins et d'écoles. Les routes, par exemple, n'étaient pas moins longues, pour desservir tel ou tel poste éloigné, que c'eût été le cas à travers un espace bien peuplé ; elles revenaient même plus cher à construire et à entretenir, pour autant qu'il fallait déplacer des travailleurs loin de leurs villages, les nourrir, etc. A plus grande échelle, cette circonstance a contribué à faire du Congo-Océan un gouffre financier. Sur un autre plan, toutes les tentatives pour agrandir les circonscriptions administratives et ramener à un niveau raisonnable le rapport entre l'effectif du personnel d'encadrement et celui des administrés ont abouti à un échec. Voir en particulier la réforme administrative de 1934, dont le but avoué était d'économiser les deniers de la fédération. Si le pays avait été deux fois plus peuplé, sans doute aurait-il fallu consacrer plus d'argent à ce genre de dépenses ; mais de loin pas le double. En présence d'un déséquilibre aussi fondamental entre ressources et besoins, habitants et kilomètres carrés, on ne pouvait compter que sur l'aide de la métropole. Elle n'a pas fait défaut. Le régime concessionnaire de 1899-1900 peut être considéré comme un essai, techniquement habile mais lourd de conséquences, de la part de l'État français, pour se décharger sur le capital privé de frais dont l'ampleur l'inquiétait. Mais à partir de 1906, le « budget général » du Congo français, puis celui de l'A.E.F., ont été régulièrement subventionnés. Grâce à des « avances remboursables », mais sans intérêt, put être assuré l'amortissement des emprunts contractés pour le Congo-Océan et le port de Pointe-Noire ; les dévaluations allaient se charger d'éponger la dette. Entre les deux guerres, c'est Paris qui finança directement, à coup de millions, la lutte contre la maladie du sommeil. En compétition avec l'A.O.F., le Cameroun et Madagascar, il reste à savoir si l'A.E.F. a reçu proportionnellement plus de crédits que ne le comportaient le chiffre de sa population, et les résultats acquis sur le plan économique. La comparaison mériterait d'être faite. Sur place il y a bien eu, relayant les versements des sociétés concessionnaires qui commençaient à battre de l'aile, cette « manne » budgétaire tirée des exportations d'okoumé quand, juste avant la guerre de 1914-1918 et surtout après, elles commencèrent à atteindre un niveau intéressant. Mais, diluée sur l'ensemble de la Fédération, il n'y avait pas là non plus de quoi tirer l'A.E.F. de son état de sous-équipement. Plus exactement, l'effort

---

1. En 1935, l'A.E.F. tout entière n'exportait que 7 830 t de « produits de culture » (A.O.F. : 513 000 t), et 16 342 t de « produits végétaux naturels » issus de la cueillette (essentiellement amandes et huile de palme). Encore n'était-ce pas de leur plein gré que les habitants contribuaient à cette maigre production. « L'agriculture », faisait remarquer à la veille de la dernière guerre le Gouverneur général Reste, « n'a été, avec d'autres modalités sans doute, qu'une forme de salariat : l'indigène vendait, à un prix fixé, une récolte qui lui était imposée ». (*Action politique, économique et sociale...*, p. 81.) Sans doute cette observation visait-elle essentiellement la culture cotonnière en Oubangui et au Tchad, mais elle se serait appliquée tout aussi bien à la récolte des régimes de palme, par exemple, au Congo, ou des quelques autres produits exportés par les territoires méridionaux.

ne fut alimenté que par à-coups, séparés par des guerres et des périodes de léthargie. Le vrai départ n'a été pris qu'avec les plans — les premiers n'étaient guère que des catalogues d'opérations assortis d'un échéancier — qui se sont succédé depuis 1948.

Par suite de l'entrée en scène ou du développement spectaculaire (bois, mines) des activités au moins relativement indifférentes au manque d'hommes, la relation densité de population-développement a totalement changé de signification, au niveau des économies nationales, depuis quelques années. Les kilomètres carrés sans habitants, ou presque, continuent de peser sur les budgets publics, par l'intermédiaire des voies de communication notamment, et d'un corps de fonctionnaires territoriaux sans commune mesure avec la population des deux pays. Mais cet inconvénient n'est plus sans contrepartie : à la surface sont liées aussi les chances de découvrir de nouveaux gisements miniers, les réserves de forêt exploitable, les disponibilités de terres pour les entreprises modernes de culture ou d'élevage. Quant au peu d'hommes, il devient un atout, en réduisant le nombre des parties prenantes aux dépenses que l'État fait au prorata de la population, dans les centres urbains en particulier. Les chiffres de produit national per capita sont éloquents[1]. Avec 152 dollars par habitant et par an, le Congo se classe déjà dans le peloton de tête des pays d'Afrique tropicale : derrière la Côte d'Ivoire (186 dollars en 1960) et le Sénégal (167 dollars en 1959), sans doute, mais devant le Cameroun (121) et la République Centrafricaine (111), et très loin en avant du Tchad (76), pour ne parler que des États voisins. C'est la juste place que lui assignaient les avantages de climat et de position que nous avons mis en relief ; mais elle n'aurait pu être atteinte si le handicap du sous-peuplement n'avait pas été surmonté. Quant au Gabon, ses 287 dollars par tête (1960) le mettent en compagnie du Brésil (267) ou de la Grèce (339), bien au-dessus de tous les autres pays d'Afrique noire, exception faite de l'Union Sud-Africaine (395). Cette position prééminente est acquise en dépit des réalisations économiques spectaculaires d'États tels que la défunte fédération Rhodésies-Nyassaland (152), l'ancien Congo belge (89, l'ex-Ruanda-Urundi inclus) et même le Ghana (204), où la richesse nationale s'éparpille sur un beaucoup plus grand nombre de têtes. Ajoutons qu'en dépit de lourdes importations de biens d'équipement[2], la balance commerciale du Gabon se montre confortablement excédentaire : compte tenu des dédouanements au Congo, les exportations l'ont emporté en 1962 de plus de 3 milliards de francs, sur un mouvement total d'environ 27 milliards. Quant aux finances publiques, « depuis 1960, premier exercice de souveraineté, le Gabon a toujours équilibré avec aisance son budget »[3].

Est-ce à dire que tout aille pour le mieux dans les deux pays ? C'est ici qu'il convient de se pencher sur la consommation (ou les revenus) des ménages. On a calculé qu'en 1958 une famille congolaise avait disposé en moyenne de 75 900 francs CFA, dont 51 500 sous la forme monétaire[4]. Au Gabon, le revenu correspondant ne dépassait pas, en 1960, 29 000 francs ; si, en outre, « parmi les ménages gabonais, on distingue entre les ménages urbains et les ménages ruraux, le revenu de ces derniers baisse encore considérablement »[5]. Quand on sait que, même en produits du cru, le pouvoir d'achat du franc CFA est plutôt inférieur à celui du franc « métropolitain » (ancien), on se rend compte qu'il n'y a pas de quoi s'extasier. Des activités productrices de richesses au Congolais ou au Gabonais moyen, l'argent ne diffuse qu'au compte-gouttes. A ce trait l'on reconnaît la structure dite « dualiste »[6], si caractéristique des pays en cours de développement, et en même temps si contraire à une croissance harmonieuse. Le Congo et le Gabon apparaissent bien, selon la formule de P. Moussa, « écartelés entre un secteur traditionnel resté primitif et un secteur moderne qui lui demeure étranger dans toute l'acception du terme »[7]. L'essor des branches d'activité nouvelles

---

1. Chiffres extraits de : Leroux et Allier, 1963, p. 83.
2. Sur un total de 9 569 millions de francs CFA d'importations directes (1962), les biens d'équipement entrent pour 2 862 millions.
3. *Situation économique, financière et sociale de la République Gabonaise, fin* 1962, p. 95.
4. *Comptes Économiques*, 1958, 1962, p. 37.
5. *Économie et plan de développement*, p. 11.
6. Fryer, 1958. Cet auteur lui-même se réfère à l'économiste hollandais Boeke, et définit les « dual economies » comme la juxtaposition, dans un même cadre géographique, de deux économies distinctes, presque sans compénétration : l'une de type élémentaire, l'autre progressive.
7. Moussa, 1959, p. 47.

ne saurait faire oublier qu'au Congo « le total des exportations agricoles... représente en valeur », à l'heure actuelle, « moins de 2 500 francs CFA par agriculteur et en quantité, moins de 60 kg de produits »[1]. Ni qu'au Gabon « un ménage d'agriculteurs a un revenu monétaire neuf fois moindre qu'un ménage de salariés »[2]. Sans doute existe-t-il des « points de rencontre » entre les deux secteurs, transfert d'économies en milieu rural ou vente de vivres par les agriculteurs restés fidèles au genre de vie ancien, mais ils n'ouvrent encore que des brèches minimes dans l'auto-consommation villageoise. Même au Gabon, on peut souscrire, sans faire preuve de pessimisme outrancier, au diagnostic de « prospérité apparente et sous-développement latent », et constater à regret que pour l'instant « le secteur moderne produit peu d'effets d'entraînement »[3].

Ces déséquilibres étaient inéluctables, dès lors qu'à défaut d'un capital humain dont l'Afrique centrale manque cruellement, il fallait faire son deuil de toutes les recettes liées à son emploi, selon des formules plus ou moins inspirées de l'Asie des Moussons, et en appeler à la technologie la plus moderne, c'est-à-dire à de lourds investissements en argent. Que l'indispensable capital doive être demandé au-dehors n'arrange évidemment pas les choses. « Presque entièrement tourné vers l'extérieur »[4], le « secteur moderne » fait d'autant plus figure de corps étranger dans les économies nationales. Les entreprises s'équipent et vendent dans les pays industrialisés, et le personnel non africain qu'elles emploient ne laisse sur place qu'une fraction modeste de ses gains. Entre « la consommation par personne expatriée » et la « consommation par personne originaire du Congo » le rapport atteint 38 à 1, ce qui souligne encore l'écart des deux secteurs, et lui donne une coloration si directement perceptible aux habitants du pays que l'on a longtemps hésité à divulguer ce chiffre.

Sans même considérer les répercussions inévitables de ces faits sur le plan social et politique, il faut s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour désenclaver, si l'on peut dire, le secteur moderne, et insérer son développement dans un meilleur équilibre d'ensemble. Par rachat ou création d'entreprises, avec ou sans la participation de capitaux privés, les gouvernements se sont engagés dans une politique de « congolisation » et de « gabonisation » des activités considérées comme motrices à l'égard des économies nationales. Nous avons mentionné, en particulier, la reprise par l'État congolais de la plantation d'Ouesso mise en route par la C.F.H.B.C., la gestation d'une « société sucrière congolaise » ; il doit prendre part également à la mise en exploitation des potasses de Holle, et à l'équipement de nouveaux ranchs d'élevage. Le Gabon lui-même s'est rendu propriétaire du groupe Orgabon-Micounzou, principal producteur d'or, et se trouve intéressé à la réalisation de divers projets. Mais, pour bien fondée qu'elle soit, cette politique ne touche guère au fond du problème. Les solutions sont ailleurs, au nombre de cinq : 1° une action directe en milieu rural africain, pour y faire naître des îlots de prospérité, directement exportateurs, ou producteurs d'excédents vivriers destinés aux villes et aux salariés des entreprises ; 2° une politique de formation professionnelle au sens le plus large, permettant de substituer du personnel local au personnel « expatrié », dans les emplois requérant une qualification supérieure ; 3° l' « association » de ruraux aux entreprises de type évolué, suivant une formule souple qui leur laisse une part de leurs responsabilités de producteurs, et des profits correspondants ; 4° l'encouragement systématique des nationaux capables d'animer eux-mêmes des entreprises sortant du cadre de l'exploitation familiale traditionnelle ; 5° l'industrialisation, à partir des matières premières et denrées obtenues sur place, et pour satisfaire certains secteurs, bien déterminés, de la demande intérieure dans les deux pays (et leur zone d'influence géographique). A la première solution se rattache un programme à la fois précis et ambitieux figurant dans l'avant-projet de plan quadriennal du Congo ; mais ses chances se limitent, pour les raisons précédemment analysées, à quelques régions convenablement peuplées, et suffisamment bien situées par rapport aux voies de communication. Rien ne peut être objecté à la seconde, si ce n'est le temps, nécessairement long, qu'elle exige pour donner des résultats. Nous savons par l'exemple du Niari combien la formule d'association est difficile

1. *L'Agriculture* (de la Rép. du Congo), 1963.
2. *Économie et plan de développement*, p. 12.
3. *Ibid.*, p. 12 et 16.
4. *Ibid.*, p. 16.

à mettre au point en agriculture ; dans la foresterie, où elle s'est développée spontanément — les tâcherons de la période héroïque, dont on se demande s'ils ne risquent pas de ressusciter — bien des déviations risquent d'en altérer le caractère et l'efficacité. Quant à la dernière solution, celle des « entrepreneurs » gabonais ou congolais, on a vu plus haut qu'elle était à la base de toute une part de la nouvelle réglementation forestière, au Gabon surtout. Ni l'exploitation minière (à l'exception des placers alluviaux), ni le ranching, ni la culture mécanique ne lui offrent en revanche un terrain favorable, vu l'ampleur de l'organisation et des investissements exigés dans des domaines où rien de valable ne peut être fait en dessous d'une certaine dimension des entreprises. Toutes ces restrictions, ces difficultés d'application et ces délais font apparaître l'industrialisation, aux yeux des responsables, comme la seule voie où puisse être obtenue, en définitive, « la difficile et nécessaire intégration des activités au sein d'une économie fondée progressivement sur l'échange des biens et la division du travail »[1]. On compte sur elle, au Congo, pour assurer « les bases élémentaires d'une deuxième phase d'expansion ». Au Gabon, « les années à venir doivent connaître une accélération très rapide de ce processus »[2]. Les projets ne manquent ni dans l'un, ni dans l'autre pays. Celui du Kouilou (barrage et complexe industriel) paraît pour le moment (1964) au point mort, mais peut ressurgir brusquement. Le Congo table plus immédiatement sur un ensemble d'industries agricoles à greffer sur les plantations existantes ou à créer au Niari ; une cimenterie (à Loutété, sur le chemin de fer) dont le projet est fort avancé ; une série d'ateliers et d'usines moyennes qui viendront s'ajouter, dans les centres, aux quelques manufactures existantes (au premier rang desquelles l'usine de la S.I.A.T., qui fabrique les cigarettes « Brazza »). Les derniers projets sont cependant freinés, pour l'instant, par l'ignorance où le Congo se trouve de ce que sera son arrière-pays : le marché de la rive gauche du fleuve s'ouvrira-t-il un jour, largement, à ses produits ? Quelles positions pourront-elles être maintenues, au nord de la forêt, quand Bangui et la zone cotonnière du Tchad communiqueront directement, par voie ferrée, avec Douala ? Au Gabon, les industries du bois, déjà solidement implantées, sont appelées à se développer, notamment sous la forme d'un complexe producteur de cellulose ; une raffinerie de pétrole est envisagée à Port-Gentil, à frais communs avec les partenaires de l'Union Douanière Équatoriale ; il est question d'une cimenterie. A mesure qu'ils se réaliseront, tous ces projets, de pair avec les réalisations prévues dans les domaines agricole et minier, ne manqueront pas de renforcer encore le courant qui, depuis la dernière guerre, draine une part croissante de la population du Gabon et surtout du Congo vers les villes, et les quelques régions où se polarise le développement rural. D'ores et déjà, si les grands traits de la répartition ancienne de la population restent parfaitement reconnaissables, bien davantage que des retouches ont été apportées au tableau, sous l'influence et en fonction des exigences de l'économie de marché.

1. *Projet du premier plan quinquennal 1964-1968*, p. 108.
2. *Économie et plan de développement*, 1963, p. 36.

B. — Réactions et adaptations du peuplement

Celles-ci s'observent aux niveaux les plus variés, encore que les changements les plus spectaculaires aient trait, nous l'avons dit, d'une part au mode de localisation de la population, d'autre part aux villes ; parties de rien, celles-ci regroupent à présent, eu égard au stade de développement atteint par l'économie, une proportion remarquable des habitants. Les densités rurales, elles, n'ont pas subi de bouleversement à l'échelle nationale. Mais elles ne manqueront pas d'être affectées, à terme, par les effets de la révolution démographique que les enquêtes récentes des services statistiques ont saisie sur le vif.

a) Vers un accroissement substantiel de la population.

Reprenons la courbe des effectifs où nous l'avons laissée : en 1955. A partir de cette date, elle commence, au Gabon, à se redresser, et l'on passe de 388 000 habitants en chiffres ronds[1] à 448 000 cinq à six ans plus tard. Au Congo, de modérée qu'elle était, la croissance se fait brusquement rapide : 698 000 habitants en 1955, 820 000 en 1960-1961. Admettons, comme il est d'ailleurs vraisemblable, que quelques dizaines de milliers d'habitants aient été « récupérés » entre-temps, au Gabon surtout, à la faveur de recensements urbains plus complets : l'inflexion demeure nette. Nous l'avons constatée d'ailleurs au Woleu-Ntem, en milieu rural. En outre la concordance des deux dernières évaluations, en 1959 et 1960-1961, fondées sur des bases entièrement différentes, ne peut manquer d'être significative. Pour ce qui est de l'avenir, en fonction d'une mortalité appelée à baisser progressivement de 30 à 22 ‰, tandis que la natalité se relèverait de 36 à 40 (selon une hypothèse effectivement « raisonnable »), les statisticiens prévoient, au Gabon, une population de 600 000 habitants en 1985[2]. Au Congo, en supposant la fécondité et la mortalité stabilisées à leur niveau actuel, une courbe d'accroissement presque linéaire est obtenue, reliant aux 820 000 habitants de 1960-1961 les 1 150 000 prévus pour 1985 ; ce dernier chiffre constitue, selon toute vraisemblance, une approximation par défaut[3]. Ces perspectives sont intéressantes à rapprocher de celles qui se dessinent dans les États voisins. Dans la République Centrafricaine, les spécialistes estiment « très vraisemblable que dans trente ans, si les conditions sanitaires, sociales et économiques restent sensiblement constantes, la population... aura augmenté de 500 à 800 000 personnes, soit environ de 40 à 70 % de son effectif actuel »[4]. Les difficultés que traverse depuis quelques années l'ancien Congo belge risquent d'altérer la solidité des perspectives démographiques déter-

---

1. 379 000 même, au 1er janvier 1956, selon le tableau publié à Brazzaville par le *Bull. d'Inf. Écon. et Soc.*, nº 96, juin 1956, p. 2268.
2. *Recensement et enquête démographique 1960-1961*, p. 27 à 29.
3. *Enquête démographique 1960-1961*, p. 19-20.
4. *Données de base sur la situation démographique*, 1961, p. 41-42.

minées à la veille de l'indépendance[1]. L'évolution, toutefois, se dessinait assez nettement pour faire écrire à un démographe : « on dirait qu'après une stagnation démographique séculaire on assiste au Congo à une véritable révolution démographique »[2].

Un parallélisme et un synchronisme assez étroits se constatent donc dans la courbe d'évolution de la population à l'intérieur des quatre États d'Afrique équatoriale. Ce qui tend à éliminer les facteurs d'explication purement locaux ou accidentels. Il reste de toute manière difficile, à l'origine du changement d'allure si net que nous venons de noter au Gabon comme au Congo, de faire la part de l'action médicale, de l'amélioration des conditions d'existence et des niveaux de vie, enfin de la concentration croissante de la population dans un milieu urbain ou semi-urbain protégé. Il est probable, en outre, que le redressement d'une situation qui, au Gabon surtout, avait pu donner des inquiétudes, procède aussi d'une réaction de fond des sociétés centrafricaines. Le même phénomène a pu être observé en effet (ou reconstitué à l'aide de documents historiques) à une date très variable chez la plupart des peuples qui, dans un premier temps, avaient été traumatisés par la présence de colonisateurs, et le contact d'une civilisation différente. A Madagascar, c'est tout de suite après la dernière guerre qu'à la suite d'une longue période de démographie stationnaire, plus exactement en dents de scie, des excédents annuels réguliers et de plus en plus confortables ont commencé à se dégager[3]. Pour certaines paysanneries mexicaines ou andines, l'époque du « rétablissement » a pu être située avec précision dans un passé bien antérieur aux progrès modernes de la médecine et de l'hygiène.

Quant aux conséquences à attendre, en matière de peuplement, d'une démographie de plus en plus vigoureuse, il est clair qu'abstraction faite d'un improbable mouvement de colonisation agricole les régions désertes le resteront : passer de 0,1 à 0,2 habitant au kilomètre carré est de peu de conséquence. Mais qu'arrivera-t-il dans les quelques secteurs qui bénéficient, actuellement déjà, d'une densité appréciable ? La population risque d'y augmenter d'autant plus vite que les noyaux peuplés sont dans l'ensemble vigoureusement progressifs. Mais les excédents s'accumuleront-ils sur place, ou iront-ils se déverser dans d'autres régions, mieux placées sur le plan économique, ou renforcer le courant qui gonfle les grands centres ? Tout dépendra des situations locales, et de la conjoncture. Une chose est sûre : le relèvement de la densité moyenne ne peut que contribuer à accroître les inégalités actuelles de la distribution des habitants. Il n'est pas exclu qu'ici et là, à une échelle encore restreinte, les terres cultivables commencent à manquer, selon le schéma qui se dessine dès aujourd'hui en certains points du pays Bakongo ou de l'est de la vallée du Niari. Sur le plan national, les démographes ont cherché à savoir comment allaient évoluer, durant la période à venir, les grands groupes d'âges. Au moins pour le Gabon, le résultat n'incline pas à l'optimisme. De 1960 à 1985, il faut s'attendre à voir la population active diminuer pendant un certain temps (1960 : 285 000 hommes et femmes de 15 à 59 ans ; 1970 à 1975 : 262 000), avant de se mettre à augmenter, mais sans dépasser, en fin de période, le niveau de départ (1985 : 300 000 habitants de 15 à 59 ans). Si tant est que l'économie progresse conformément aux prévisions, la situation menace de se tendre à nouveau gravement, comme il n'y a pas si longtemps, sur le marché de l'emploi[4]. Il reste qu'à plus ou moins longue échéance le sous-peuplement d'ensemble est appelé sinon à disparaître — il y faudra des générations ou une immigration massive — du moins à s'atténuer sensiblement. Dans l'immédiat, comme par le passé, le renforcement des densités ne peut être attendu, à l'échelle locale ou régionale, que de déplacements spontanés ou organisés.

---

1. ROMANIUK, 1959 ; *Prévision de Population pour 1978*, 1958. Partant de 12 à 13 millions d'habitants en 1954-1956, deux évaluations distinctes ont été proposées : 1° environ 17 millions d'habitants en 1978 ; 2° près de 25 millions en 1980.

2. ROMANIUK, 1959.

3. Cf. CHEVALIER, 1958. De 11 000 habitants en 1946, le gain annuel se serait élevé progressivement à 68 200 en 1951, et il fallait s'attendre, selon cet auteur, à un gain de 800 000 habitants en dix ans.

4. Données prises dans : *Recensement et enquête démographique 1960-1961*, p. 31 et 32.

b) L'évolution au niveau du village.

Au Congo comme au Gabon, l'habitat d'autrefois revêtait partout la forme de villages. Ces villages étaient pour la plupart petits, mobiles, éparpillés comme au hasard à l'intérieur de l'aire occupée. Il ne s'agissait là, d'ailleurs, que de traits moyens, et chacun comportait des exceptions plus ou moins nombreuses. A une majorité de cellules de petite ou très petite taille, souvent à la limite du « hameau » de la nomenclature géographique, avec leurs quelques dizaines d'habitants, s'opposaient un certain nombre d'agglomérations du genre des plus gros villages fang, alignant une dizaine de « corps de garde » ou davantage, des « banza » du pays kongo ou des unités de plusieurs milliers d'habitants décrites à la fin du XIX^e^ siècle sur les rives du Congo et de l'Oubangui ainsi que dans les « Lagunes » de Mossaka[1]. La mobilité elle aussi comportait bien des degrés : depuis les Bakota, qui abandonnaient leurs villages, sans esprit de retour, « à chaque épuisement des plantations (trois ans) »[2], jusqu'aux groupes les mieux implantés, dont les établissements, confinés à l'intérieur d'un territoire plus ou moins étroitement délimité, se bornaient d'ordinaire à changer de site, pour des raisons de commodité ou de superstition[3]. Chez les Fang du Woleu-Ntem, dans le sud de la sous-préfecture de Boko, au milieu des marais des environs de Mossaka, nous avons même pu noter des exemples de fixation complète[4]. La propension à bouger était, nous l'avons vu, inversement proportionnelle à la taille des villages. Quant à la façon dont les unités d'habitat se distribuaient dans l'espace, seuls quelques grands cours d'eau semblent avoir déterminé jadis de véritables alignements. Le tableau que nous venons d'esquisser n'a rien d'original. A des variantes près, il a été décrit dans bien d'autres régions d'Afrique.

Les choses ont beaucoup changé depuis la colonisation. De bonne heure, les administrateurs français se sont efforcés de stabiliser les villages gabonais et congolais[5], de les rassembler en unités plus importantes, et de les amener en bordure des voies de communication. Nous avons relaté comment les initiatives isolées du début avaient fait place, au bout d'un certain temps, à un mouvement concerté, sur les directives élaborées dans les chefs-lieux. Tout ceci devait aboutir, aux environs de 1930 et dans les années qui suivirent, en liaison avec les progrès rapides du réseau routier, à une vaste opération de « regroupement des villages », où se fondaient les trois objectifs. Des précisions données dans les monographies régionales ressort le succès, inégal mais dans l'ensemble remarquable, de la part de cette action qui visait à concentrer la population en bordure des routes. Nous nous en sommes d'ailleurs rendu compte dès notre première analyse de la carte de localisation des habitants. La mobilité subsiste en revanche, le long des axes de circulation, on a pu le vérifier aussi bien à Boko que dans la vallée du Niari, au Woleu-Ntem que sur les rives des lacs du Sud[6]. Quant

---

1. Dans la Nyanga, Le Testu, qui venait tard, ne vit pas d'agglomération plus importante qu'un village bapounou de 114 cases. (Le Testu, 1918.) Mais on en avait signalé un, chez les Bandjabi, de « près de 400 cases et... un km de long ». (Jobit, 1901, p. 187.) Non loin de là, dans le haut Ogooué et le sud du massif du Chaillu, M'Baon et Ongama se groupaient « en d'immenses villages comprenant jusqu'à 1 200 habitants ». (Le Boulbin, 1909.) Dans la vallée du Niari, avant le déchaînement de la maladie du sommeil, on voyait « parfois plusieurs villages » se réunir « de façon à former des sortes de communautés considérables ». (Berton, Mission d'inspection.)

2. Le Boulbin, 1909.

3. Chez les Eschira, par exemple, dont les « villages se déplaçaient comme ceux des autres tribus, par crainte de la sorcellerie », mais sans déménager « au-delà des plaines » visitées par Du Chaillu. (Chaillu, 1863, p. 464-465.)

4. Ces exceptions ne sont pas les seules. « Les villages apingis », relatait le même, « demeurent à la même place pendant très longtemps. C'est une population sédentaire... Chez les autres tribus dont j'ai parlé dans ce livre, un village n'est qu'une station sédentaire, abandonnée dès que la mort y apparaît... Les lecteurs comprendront avec quel plaisir j'ai salué un peuple qui vit à la même place depuis plusieurs générations ». (*Ibid.*, p. 500-501.)

5. Dès l'installation des Français à Oyem, au dire de Périquet, « on a cherché à créer des chefs de terre pour attacher les villages à leur sol ». (Mission Périquet, rapport manuscrit.)

6. « Nous, jeunes d'Ewo », écrivait il n'y a pas longtemps à un hebdomadaire brazzavillois l'un de ses lecteurs, « nous nous plaignons des coutumes de nos parents campagnards. Il y a, selon la coutume, un déplacement de village à la suite d'un nombre considérable de morts au cours d'une année... Mais la coutume ne pourra-t-elle pas être abolie ?... Ceci empêche les jeunes gens de construire de belles maisons en dur dans leur village natal ». (*La Semaine Africaine*, n° 573 du 25 août 1963.)

à la taille des cellules de peuplement, les forces de dissociation, longtemps tenues en respect, l'emportent depuis une quinzaine d'années. Dans des sociétés rurales partiellement désintégrées, le fractionnement va désormais jusqu'au niveau du ménage, et l'on voit s'intercaler sur beaucoup de routes, entre les restes des villages « regroupés », une poussière de hameaux ou de fermes isolées : la situation d'autrefois s'est reconstituée, mais l'éventail des dimensions s'ouvre encore plus largement. Hormis la floraison des « mpindi », le long et à l'aboutissement du réseau digité des criques ouvrant sur les lacs de l'Ogooué, la dispersion respecte dans l'ensemble le caractère linéaire imprimé au peuplement par les regroupements de la période précédente.

Les mêmes tendances sociologiques, les mêmes nécessités administratives ou économiques ont eu des résultats comparables dans d'autres pays de la zone équatoriale d'Afrique. L'évolution notée au Woleu-Ntem se rattache, nous l'avons montré, à celle dont tout le Cameroun forestier a été le théâtre. Dans le sud de l'ancien Oubangui-Chari, plus particulièrement sur l'axe Yaoundé-Bangui, la construction des routes, activement menée du temps du gouverneur Lamblin, s'est accompagnée de mesures tout aussi autoritaires, si ce n'est davantage, qu'au Gabon et dans une bonne partie du Congo, pour rassembler la population en bordure. Au Kwilu (Congo ex-belge), l'habitat actuel apparaît également comme un habitat remanié : « c'est entre 1920 et 1930 que les autorités administratives sont intervenues avec le plus de vigueur pour rassembler les villages et les installer sur de nouveaux sites », en se réclamant des mêmes raisons, à la fois médicales et administratives, qu'à Brazzaville ou à Libreville[1]. A quel point les circonstances imposaient ce genre de mesures, dans un contexte d'occupation coloniale, on s'en rend compte par l'exemple de la Côte d'Ivoire, où les opérations de regroupement obstinément poursuivies en pays gouro depuis l'époque de l'implantation militaire (1906-1912) visaient, comme en Afrique centrale, à « faciliter les contrôles administratifs. Elles simplifiaient aussi, en rassemblant la population le long des voies de communication, les recensements fiscaux, la perception des taxes, l'imposition des prestations en nature et en travail, l'entretien des routes, etc. Pour les mêmes raisons, les Gouro tentaient inlassablement d'y échapper en abandonnant les villages officiels pour reconstituer de nouveaux écarts. Le problème du regroupement n'a jamais cessé d'être la préoccupation des administrateurs »[2]. Quant à l'attrait économique des routes, dont nous avons indiqué qu'en plus d'une région du Gabon et du Congo, il avait pris le relais des directives officielles, on le voit se manifester avec puissance au Ghana, dans l'Ashanti, sous la forme d'alignements de villages de création récente, tandis que stagnent ou disparaissent ceux qui se trouvaient enclavés dans l'intérieur de la forêt[3].

La tendance à l'éclatement des villages regroupés, telle qu'elle se donne libre cours depuis que les administrateurs ont cessé d'y tenir la main, ne s'est pas développée sans contrepartie. Au Gabon du moins, où nous avons pu suivre, chez les Fang du Woleu-Ntem, les effets d'un programme de regroupement des villages lancé après la dernière guerre par un homme politique originaire de la région. Effets limités mais réels, et dont la persistance prouve qu'il n'était pas absolument utopique de vouloir constituer de toutes pièces, sans contrainte, des agglomérations rurales d'une importance suffisante pour se prêter à un embryon de vie communale, et mériter un minimum d'investissements à caractère économique et social. Moins artificiels apparaissent, cependant, les projets — signalés chemin faisant — de la République Centrafricaine, pour animer la vie rurale dans l'orbite des « centres secondaires », qui ont spontanément fait la preuve de leur pouvoir d'attraction, et de leur aptitude à servir de relais pour les impulsions parties de la capitale. Au Congo, l'idée est dans l'air, mais n'a pas pris jusqu'à présent forme concrète. Rassemblement de la population le long des routes, constitution (ou reconstitution) de villages vraiment dignes de ce nom, tendance des habitants à se rapprocher des centres secondaires ou à s'y installer : il ne s'agit jamais que de remaniements mineurs du peuplement rural. Mais d'autres peuvent être envisagés, à l'échelle de toute une région, ou de l'un des deux pays, dans son entier.

---

1. « Le regroupement des villages en bordure des routes atténue les difficultés de l'administrateur, permet les visites plus fréquentes et rend normales les relations » ; « l'action et le contrôle sanitaires » deviennent « plus aisés et plus efficaces ». (Nicolaï, 1963, p. 146-147.)
2. Meillassoux, 1962, p. 42.
3. Steel, 1949.

c) Un changement d'assiette du peuplement rural.

Il suffit de regarder les cartes de la densité de population pour vérifier le bien-fondé de cette réflexion de Georges Bruel : « les parties les plus peuplées de la France Équatoriale Africaine sont, en général, les massifs montagneux, situés à distance des cours d'eau navigables »[1]. Sans doute la remarque s'applique-t-elle au Tchad, ou aux régions du Cameroun situées au nord de la forêt, mieux qu'au Gabon et au Congo. Elle reste cependant vraie, touchant ces deux républiques, dans la mesure où elle signifie que, montagneux ou non, plusieurs des espaces les moins bien placés pour communiquer avec le marché ont des habitants, alors que d'autres, dans une position infiniment plus favorable, n'en ont pas. La suggestion devait fatalement être faite d'agir, par des moyens appropriés, sur le peuplement, pour le mettre en accord avec les besoins de la « mise en valeur ». Rappelons les directives données en ce sens, après la guerre de 1914-1918, par les autorités du Gabon. Quelques années plus tard, le directeur d'une grande entreprise forestière émettait publiquement le vœu que « les 400 000 habitants du Gabon, au lieu d'être dispersés sur 275 000 km² », soient « concentrés dans la seule partie exploitable de la forêt ». Ainsi cesserait, pour les exploitants forestiers, l'obligation « de recruter les travailleurs dans l'intérieur, de les amener sur les chantiers, à grands frais, pour une durée trop courte ». Il fallait donc fixer « les Noirs, avec leurs familles, dans la zone littorale où toutes mesures pourraient être prises pour leur bien-être... ». Et ce, bien entendu, « conformément à l'intérêt de tous, des Noirs, des entreprises et de l'Administration »[2]. De ces idées, une seule application eut lieu, à notre connaissance, qui contribua à faire le désert, dans les conditions rapportées plus haut, entre le Woleu-Ntem et la région côtière. Mais le « transfert » que nous avons également évoqué, en direction de Minvoul et du Sossolo, des villages établis vers Minkébé, relevait encore, quelques années plus tard, du même esprit.

Des opérations de style analogue se sont déroulées au Congo : rappelons celle qui consista, le Congo-Océan presque achevé, à fixer aux abords de la voie, dans les savanes du Niari et de la région de Dolisie, des groupements constitués de toutes pièces, avec des Bakota et Batéké, de prétendus volontaires, originaires des plateaux du nord. Ce fut un échec, et pareillement vaine allait se révéler la tentative, après la dernière guerre, pour fixer les gens des « Lagunes » sur la rive du Congo, en amont de Mossaka. Les documents officiels ont encore gardé la trace de deux autres essais de transplantation. Le premier consista à envoyer, d'abord des familles isolées, mais ce fut un échec, puis des villages entiers (plus de 400 personnes en tout), de la subdivision de Ntima, au sud-ouest du poste actuel de Kibangou, sur le versant oriental du Mayombe, dans « la région de M'Filou », au bord du bas Kouilou, où se manifestaient des besoins de main-d'œuvre[3]. Le second devait rester à l'état de projet. L' « autorité supérieure » avait envisagé « le déplacement des groupements Batékés situés entre le Djiri et la Léfini », autrement dit des habitants du plateau de Mbé, et « l'installation de ces populations misérables à proximité de Brazzaville ou de la voie ferrée »[4]. C'était, en somme, à l'autre bout du Congo-Océan, le pendant de l'opération mentionnée plus haut. Les fermes protestations du responsable local firent heureusement renoncer à ce dessein ridicule et voué à l'échec[5].

De multiples tentatives, poussées plus ou moins loin, pour remodeler le peuplement, on ne

---

1. Bruel, 1935, p. 334.

2. J. C. et A. C., 1928 (d'après les articles de M. Giraud, directeur du Consortium Forestier des Grands Réseaux Français, publiés dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française, Renseignements Coloniaux*, février et mars 1928.)

3. Rapport administratif, Loubomo, 1er trim. 1934, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

4. Subdivision autonome de Brazzaville, rapport annuel pour 1934, archives de l'ancien Service des A. P., Brazzaville.

5. *Ibid.* « Le transfert de ces populations est chose très délicate », écrivait l'auteur du rapport, « les Batékés sont peut-être parmi tous les peuples de l'A.E.F. ceux qui ont conservé avec le plus de respect les traditions et les coutumes du passé, l'attachement à la terre des ancêtres. Aussi faudra-t-il à mon avis essayer de faire évoluer sur place ces indigènes, de pénétrer jusque dans leurs agglomérations par la route, avant de mettre à exécution un projet qui pourrait déterminer leur fuite, leur éparpillement dans les territoires voisins... ».

saurait dire que la physionomie de ce dernier soit sortie transformée. A dire vrai, devant la résistance des intéressés, leur peine à s'adapter à un environnement différent du milieu d'origine, les difficultés d'ordre sociologique qu'un déplacement ordonné faisait inévitablement surgir, on comprit en haut lieu qu'il n'y avait pas intérêt à s'obstiner dans cette voie. Le transfert tardif de la population des Lagunes devait être le fruit d'une initiative isolée. Mais ce remaniement de l'assiette géographique de la population, souhaité par les utilisateurs de main-d'œuvre, n'allait-il pas se réaliser spontanément, sous la seule action des forces économiques ? Il est bien vrai que, paralysées dans leur développement par un éloignement excessif, certaines contrées se sont vidées toutes seules : l'exemple de l'Ogooué-Ivindo est caractéristique[1]. Loin d'y apporter la vie, la route, quand elle a fini par les atteindre, en a drainé la population. Ailleurs, ce n'est pas l'isolement qui a fait fuir les gens, mais, comme sur la basse Likouala-Mossaka, la désintégration du système économique qui apportait jadis aux habitants ravitaillement et prospérité. Seules, cependant, les régions peu ou médiocrement peuplées ont subi ce sort : aussi mal situés qu'ils fussent, les noyaux de peuplement ont résisté ; les montagnes Badondo, le plateau Koukouya, les hautes terres du Chaillu sont là pour en témoigner. D'autre part, à l'aboutissement du mouvement, on ne peut guère citer qu'une seule région qui se soit montrée assez attractive pour attirer et retenir une notable population d'immigrés : la vallée du Niari, avec sa chaîne de localités administratives, de gares et d'entreprises agricoles, à l'ombre desquelles ont crû une série d'agglomérations peuplées d' « étrangers ». Le bas Ogooué lui-même, si l'on excepte les environs immédiats de Port-Gentil, n'a retenu qu'une proportion minime des hommes et des familles que l'exploitation forestière y a attirés depuis le commencement du siècle. Les autres, et d'une façon générale une bonne partie des « migrants » de toute origine, ont échoué tôt ou tard dans les centres urbains.

A mi-chemin des transferts autoritaires et du laissez-faire appliqué au peuplement, une troisième attitude était concevable : par le jeu d'opérations et d'investissements convenablement orientés, favoriser les régions les plus aptes à se développer, en sacrifiant délibérément les autres, de manière à inciter leurs habitants à partir. Une telle politique eût indiscutablement réduit les frais généraux de la puissance publique, à terme et même dans l'immédiat, en amputant la part des dépenses proportionnelle à la surface kilométrique. Rien qu'à ce titre, elle pouvait séduire. Mais il ne faut pas en exagérer la portée : sous peine de graves dangers politiques et même sanitaires, un État ne saurait abandonner, ne fût-ce que pour un temps, une fraction de la population à elle-même : autrement dit, renoncer à maintenir dans les régions sacrifiées un minimum d'encadrement administratif et médical, et de liaisons. Même sur le plan économique, l'abandon d'un territoire comporte des risques : rendre à l'avenir inaccessibles, voire indétectables, les richesses naturelles qu'il est susceptible de recéler. Si les « forestiers » avaient obtenu, avant 1930, que toute la population du Gabon fût concentrée dans la zone côtière, comment ferait-on aujourd'hui pour mettre en exploitation la « deuxième zone » ? Qu'on ajoute à cela la force d'inertie administrative, et la tendance naturelle des pouvoirs publics à « saupoudrer » les crédits dont ils disposent sur toute l'étendue qu'ils ont en charge : on comprendra que même la colonisation la plus impénitente ne se soit pas résignée à une option aussi décisive. On s'en est éloigné encore davantage depuis la dernière guerre. Des opérations telles que les « paysannats », lancés au début des années 1950, ont été en partie conçues, bien au contraire, pour faire entrer dans l'économie de marché les villageois de régions particulièrement mal desservies : Ogooué-Ivindo ou district de Souanké, en particulier. Quant au « développement régional polarisé », tel que le conçoit l'équipe d'économistes récemment appelée à élaborer le premier plan quinquennal du Congo, loin de sacrifier aucune partie du pays, il prévoit au contraire expressément « de mettre à la portée de tous les ruraux les équipements et les activités dont disposent les habitants des villes »[2]. Et, parmi les « pôles de développement »

---

1. Cf. DERMIGNY et SERRE, 1954. Sans parler de Mékambo, le district du « bout du monde », la subdivision de Booué, désertée par les hommes les plus jeunes et vigoureux, apparaissait dès avant la dernière guerre « surtout habitée par des infirmes, des vieillards, des femmes et des enfants ». (Département du Djouah, rapport pour le 1er sem. 1939, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.)

2. *Projet du premier plan quinquennal 1964-1968*, p. 21.

proposés à la tête des neuf « Régions de Programme », on voit figurer Impfondo, Ouesso, Fort-Rousset, Djambala et Mossendjo, au même titre que les centres placés sur, ou au voisinage immédiat de l'axe Pointe-Noire–Brazzaville. Abstraction faite de toutes les raisons précédemment évoquées, cette politique est la seule qui puisse contrecarrer la tendance des ruraux à quitter leurs villages pour venir s'accumuler dans les grands centres.

d) La croissance trop rapide des centres urbains.

Deux séries de centres, à caractère urbain ou semi-urbain, se sont constitués durant la période coloniale, dont ils représentent le principal héritage dans le peuplement actuel du Gabon et du Congo. Ces ébauches de réseaux s'articulent respectivement sur le doublet Libreville–Port-Gentil, et la chaîne d'agglomérations qui se succèdent le long du chemin de fer congolais, de Pointe-Noire à Brazzaville, en passant par Dolisie et Jacob. Une multitude de centres secondaires, d'origine administrative pour la plupart, s'organisent hiérarchiquement dans la dépendance des villes principales, qu'ils contribuent à faire communiquer avec le monde rural ; à égale distance de Libreville et de Port-Gentil, et dans une position géographique privilégiée de carrefour entre le nord et le sud du pays, la côte et l'intérieur, Lambaréné occupe à cet égard une place de choix. On notera que la configuration des deux ensembles ne coïncide pas entièrement avec le découpage politique : à différents égards, Bitam et Oyem se relient à Yaoundé, à travers une ligne de centres secondaires camerounais, tandis que les ramifications qui couvrent le sud du Gabon sont en balance entre Lambaréné-Mouila et Dolisie-Mossendjo.

Le réseau gabonais n'apparaît pas seulement plus étriqué que celui du Congo et, pourrait-on dire, acculé à la défensive : il se révèle infiniment moins dynamique sur le plan démographique. Au recensement de 1960-1961, Libreville et Port-Gentil s'inscrivent pour 29 603 et 19 995 habitants respectivement (y compris la « population comptée à part »). Ajoutons-y la moitié citadine des 25 à 30 000 résidents que comptent les agglomérations de brousse : nous n'arrivons même pas aux 15 % de la population totale (448 000 habitants). Au Congo, « compte tenu de recensements divers et des estimations raisonnables qui peuvent être faites », P. Vennetier comptait, en 1963, 330 000 citadins et « semi-urbanisés » contre 520 000 ruraux[1]. Amputons de 50 % les 75 000 habitants donnés comme population totale des « centres extra-coutumiers », pour éliminer ceux dont le genre de vie demeure rural : la fraction « urbaine » du peuplement se monte encore à près de 300 000 personnes, et plus de 35 % du total, chiffre dont on trouverait difficilement l'équivalent dans le reste de l'Afrique tropicale, si ce n'est dans la région de vieille civilisation urbaine du sud-ouest de la Nigéria. Or il s'agit ici d'un phénomène récent : P. Vennetier estime que vers 1955, en comptant les habitants des moindres chefs-lieux, « on ne serait certainement pas arrivé à 20 % ».

Il existe donc bien un problème, et ce problème se localise au Congo. L'analyse du « cas » brazzavillois a clairement montré dans quels termes il se posait : le drainage, par les principaux centres, d'une population hors de proportion avec les fonctions exercées, et le niveau général de développement du pays. Un chômage urbain, sur le volume duquel on peut discuter, mais dont personne sur place ne songe à contester l'importance, apporte la preuve de cette distorsion. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un accident conjoncturel mais d'un phénomène devenu si chronique qu'un grand nombre de jeunes gens passent directement de la condition d'écoliers à celle de chômeurs. Deux questions se posent alors : comment les citadins font-ils pour vivre ? Et pourquoi vient-on, ou reste-t-on dans les villes ? La réponse à la première est que les habitants en surnombre tirent leur subsistance : 1° de l'exploitation, depuis la cité, du milieu rural environnant ; 2° de la diffusion, à travers mille canaux, des salaires distribués par la fonction publique, les entreprises privées,

1. Vennetier, 1963, p. 263.

les organismes français ou internationaux, les représentations étrangères, ou les particuliers appartenant à la population dite « expatriée ». Mais la vie agricole urbaine est en train de s'étioler, on le constate à Brazzaville ; à mesure qu'augmente la proportion des femmes nées en ville, et n'ayant pas fait l'apprentissage du travail de la terre, elle devient l'apanage de jardiniers spécialisés, en nombre restreint. Quant au processus sociologique de fractionnement des revenus, qui aboutit à répartir sur un plus ou moins grand nombre de têtes, bien au-delà des limites de la parenté étroite, le pouvoir d'achat d'un salaire unique, son efficacité paraît liée à des échelles de rémunération disproportionnées aux ressources réelles du pays[1]. Ce qui met en relief, de nouveau, le caractère économiquement artificiel des principales agglomérations.

Quant aux raisons qui attirent, ou maintiennent en ville un grand nombre de gens dont les capacités sont si peu ou si mal mises à contribution, elles sont variées. Comme partout ailleurs, et d'un point de vue strictement psycho-sociologique, la ville séduit en tant que ville, et d'autant plus que les communautés rurales, où tant de jeunes étouffent, lui servent de repoussoir. Comme ailleurs aussi, le chemin est plus facile à parcourir dans un sens que dans l'autre, en sorte qu'un effet de trappe tend à accumuler les habitants dans les grands centres. Le mouvement ne s'arrêterait pour de bon, ou ne s'inverserait, que si l'on avait beaucoup plus de peine à vivre à Brazzaville ou à Pointe-Noire qu'en milieu rural. Tel n'est pas le cas. L'existence d'un chômeur, se débrouillant tant bien que mal pour trouver au jour le jour de quoi manger et se vêtir, celle d'un petit salarié en butte aux sollicitations d'un vaste entourage peuvent sembler peu enviables : les revenus sont si médiocres dans les campagnes congolaises que, compte tenu des éléments qui déprécient la vie au village, leur sort reste préférable à celui de la grande majorité des cultivateurs. Que le chiffre des citadins soit en définitive réglé par un certain équilibre des ressources, qui tend à se rétablir aussitôt qu'on le dérange, en voici la preuve : depuis la dernière guerre, chaque accroissement de la masse salariale dans les grands centres s'est traduit par un afflux immédiat de gens de brousse, venant égaliser à nouveau, bien près de la misère, la condition du citadin sans emploi fixe et celle du cultivateur tout proche de l'auto-subsistance. Si la comparaison tourne si facilement à l'avantage de la ville, c'est que le sous-équipement rural, la mauvaise qualité des communications en dehors de deux ou trois grands axes, le coût rédhibitoire du service commercial pénalisent le travail agricole, tout en entretenant dans les villages une ambiance médiocrement favorable aux initiatives et à l'effort. Or toutes ces insuffisances, nous l'avons montré, sont dans une mesure appréciable la conséquence de l'état de sous-peuplement. La pauvreté où « l'atonie de la production agricole »[2] enfonce, à quelques exceptions près, les sociétés rurales congolaises, contribue à son tour à en retarder l'évolution, à conserver ses pouvoirs à la gérontocratie villageoise et, par voie de conséquence, à faire fuir les éléments jeunes et dynamiques. Ajoutons que la mobilité latente, l'absence d'attachement « paysan » au sol, et pour tout dire la disponibilité de cultivateurs très extensifs, habitués à se déplacer à la moindre sollicitation, ne pouvaient que les rendre réceptifs à l'appel des villes modernes. Cette prédisposition n'est-elle pas, elle aussi, à mettre au compte d'une densité de population trop faible pour que les hommes aient eu à s'enraciner ?

Mais comment se fait-il qu'au Gabon les mêmes causes[3] n'aient pas produit des effets de loin comparables à ces « villes-champignons » que l'on a vues pousser au Congo depuis la guerre ? Une série de facteurs sont, nous le pensons, à l'origine de cette divergence. Tout d'abord, placé sur le grand axe transéquatorial de communications dont continuent à dépendre, pour une part assez large, les approvisionnements et les expéditions tant de la République Centrafricaine que

---

1. Phénomène inévitable, il en sera question plus loin.
2. *Projet du premier plan quinquennal, 1964-1968*, p. 7.
3. En particulier le même écart entre villes et brousse en matière de revenus : « si, parmi les ménages gabonais, on distingue entre les ménages urbains et les ménages ruraux, le revenu de ces derniers baisse encore considérablement ». (*Économie et plan de développement*, République Gabonaise, p. 11.) Par ailleurs, « la majeure partie des produits importés sont consommés à Libreville et Port-Gentil. Les importations pour les autres régions du Gabon ne doivent pas représenter beaucoup plus du quart des importations totales ». (*Situation économique, financière et sociale de la République Gabonaise, fin 1962*, p. 107.)

Nombre de femmes pour 100 hommes (15 ans et plus)

Écarts par rapport à la moyenne du Congo (121) et du Gabon (124) respectivement, exprimés en %

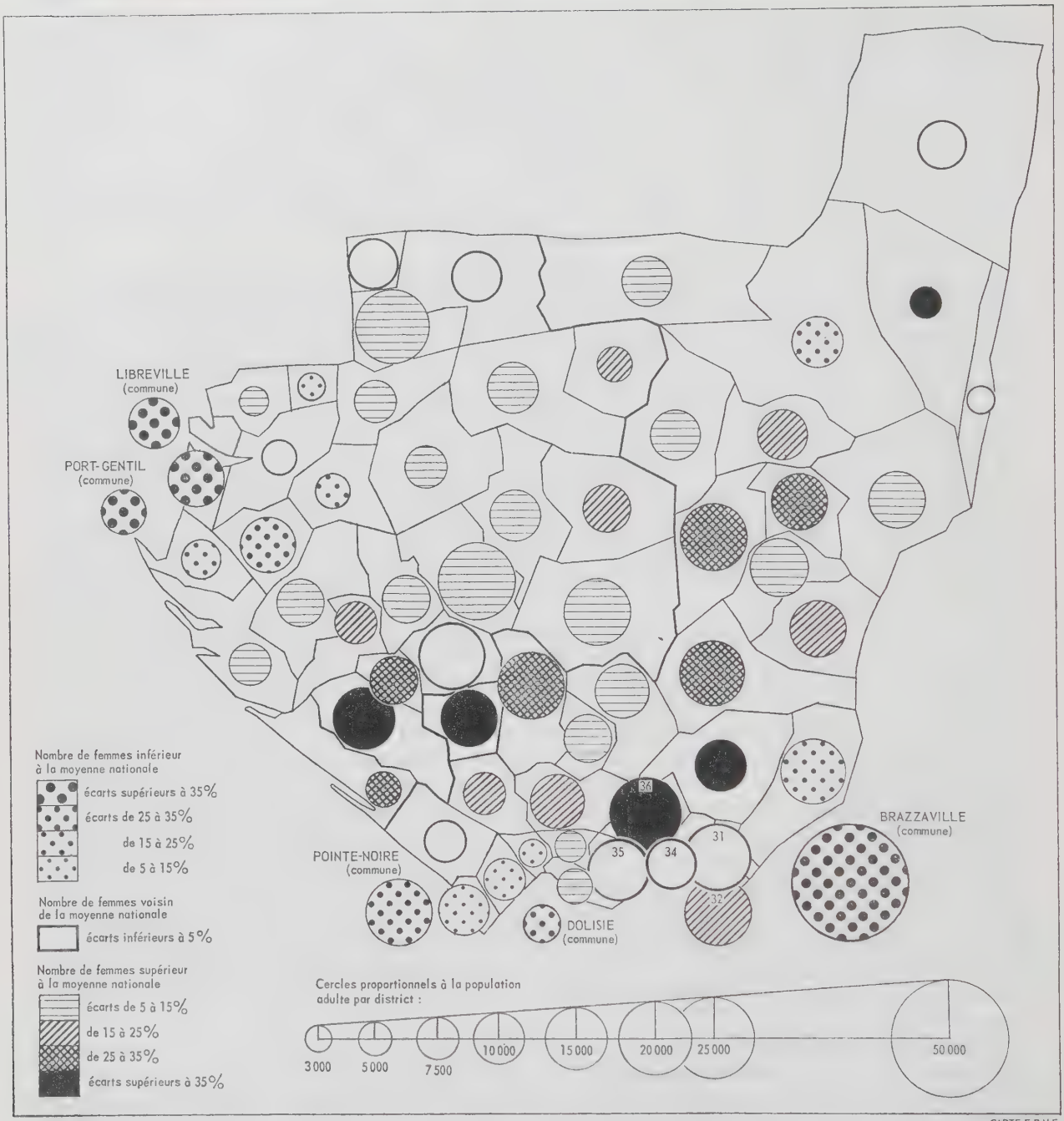

CARTE E.P.H.E.

Les chiffres sont calculés par communes et districts administratifs, à partir des tableaux de la « Population africaine au 1er janvier 1955 », publiés par la Statistique Générale de Brazzaville dans le *Bulletin d'Informations Économiques et Sociales*, nos 83 (mai 1955) et 86 (août 1955). Les données concernant les districts de Bitam, Minvoul, Médouneu et Mitzic, interverties dans le tableau du Gabon, ont été utilisées dans l'ordre véritable.

D'une façon générale, les taux franchement déficitaires signalent les lieux d'aboutissement de migrations à prédominance masculine, et les taux franchement excédentaires les lieux de départ. Les petits pourcentages, proches des moyennes nationales, sont d'interprétation plus délicate. Ils signifient suivant les cas : *a*) une population stable, sans émigration ou immigration notables; *b*) des départs (en général vers les villes) et des arrivées (en provenance de districts ruraux éloignés) en nombre appréciable, mais qui se compensent approximativement; *c*) une émigration suffisamment ancienne, pour toucher les femmes au même titre que les hommes.

On remarquera que les femmes sont, proportionnellement, le moins nombreuses 1° dans les grands centres urbains; 2° dans les districts limitrophes; 3° le long des principaux axes de circulation (Congo-Océan, Ogooué moyen et inférieur, Oubangui, Sangha); 4° dans les districts ruraux qui sont le siège d'activités modernes (en dehors des axes de passage : le Woleu-Ntem et ses plantations, le district minier de Mbigou). Les plus forts excédents de femmes se localisent pour la plupart en pleine brousse, et en tout cas loin des grandes voies passantes. Mais certains traduisent également, pour une part, la résistance à l'émigration des femmes de certaines sociétés rurales vigoureuses (Bakongo de Boko et Mayama, Mbochi de la haute Alima, Batéké des plateaux, Babembé de Mouyondzi). En dépit d'une émigration parfois intense, les taux sont loin d'atteindre des niveaux aussi élevés chez les peuples destructurés de l'est du Gabon.

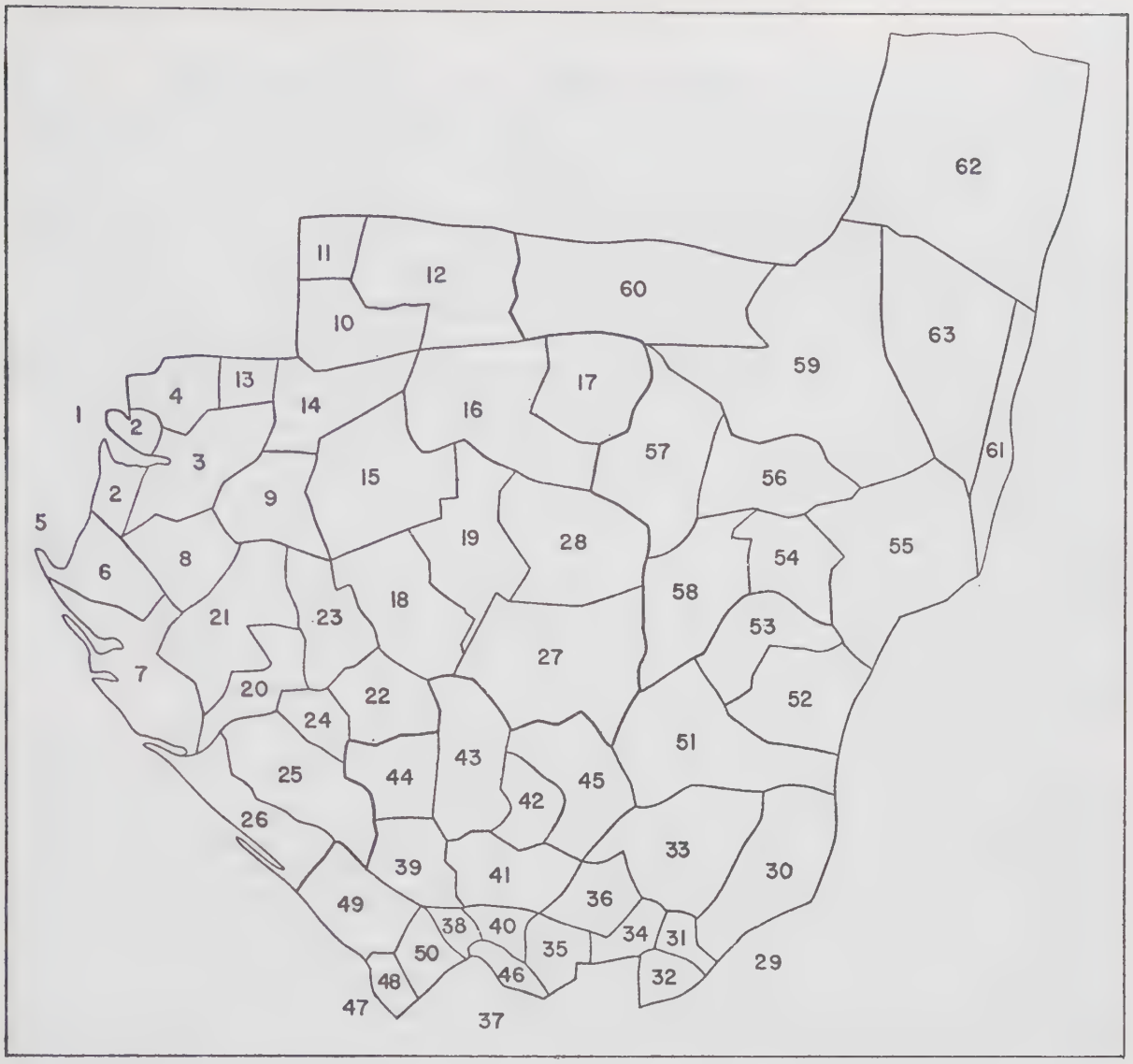

Les chiffres de la carte renvoient à la liste suivante :

Gabon

1 Commune de Libreville (72 femmes pour 100 hommes; écart de — 42 %)
2 District de Libreville (76; — 38 %)
3 — Kango (125; + 1 %)
4 — Cocobeach (138,5; + 12 %))
5 Commune de Port-Gentil (75; — 40 %
6 District de Port-Gentil (94; — 24 %)
7 — Omboué (141; + 13 %)
8 — Lambaréné (88; — 29 %)
9 — Ndjolé (95 — 24 %)
10 — Oyem (132; + 6 %)
11 — Bitam (119; — 4 %)
12 — Minvoul (122; — 1 %)
13 — Médouneu (109; — 12 %)
14 — Mitzic (132; + 7 %)
15 — Booué (141; + 13 %)
16 — Makokou (137,5; + 11 %)
17 — Mékambo (148; + 19 %)
18 — Koula-Moutou (136; + 9 %)
19 — Lastoursville (141; + 13 %)
20 — Mouila (150; + 21 %)
21 — Fougamou (133; + 7 %)
22 District de Mbigou (122; — 1 %)
23 — Mimongo (141; + 14 %)
24 — Ndendé (157; + 27 %)
25 — Tchibanga (168; + 35 %)
26 — Mayumba (155; + 25 %)
27 — Franceville (142,5; + 15 %)
28 — Okondja (150; + 21 %)

Congo

29 Commune de Brazzaville (65 femmes pour 100 hommes; écart de — 46 %)
30 District de Brazzaville (101; — 17 %)
31 — Kinkala (119; — 2 %)
32 — Boko (149; + 23 %)
33 — Mayama (172; + 42 %)
34 — Mindouli (118; — 2 %)
35 — Madingou (120,5; 0 %)
36 — Mouyondzi (172; + 42 %)
37 Commune de Dolisie (85; — 30 %)
38 District de Dolisie (107; — 12 %)
39 — Kibangou (141; + 16 %)
40 — Loudima (135; + 12 %)
41 — Sibiti (142; + 17 %)
42 District de Komono (138,5; + 14,5 %)
43 — Mossendjo (154; + 27 %)
44 — Divénié (170; + 40 %)
45 — Zanaga (137; + 13 %)
46 — Kimongo (130; + 7,5 %)
47 Commune de Pointe-Noire (89; — 27 %)
48 District de Pointe-Noire (106; — 12 %)
49 — Madingo-Kayes (124; + 3 %)
50 — Mvouti (103; — 15 %)
51 — Djambala (152; + 26 %)
52 — Gamboma (145; + 20 %)
53 — Abala (137; + 13,5 %)
54 — Fort-Rousset (156; + 2 %)
55 — Mossaka (134,5; + 11 %)
56 — Makoua (145; + 20 %)
57 — Kellé (137; + 13 %)
58 — Ewo (158; + 31 %)
59 — Ouesso (100; — 20 %)
60 — Souanké (132; + 9 %)
61 — Impfondo (115; — 5 %)
62 — Dongou (122; + 1 %)
63 — Epéna (186; + 53,5 %)

du Tchad, le Congo a disposé, avec une fonction de transit à l'échelle continentale, d'une base économique pour son urbanisation dont on chercherait en vain l'équivalent au Gabon. A une échelle bien moindre que Pointe-Noire et Brazzaville, Dolisie, notons-le, tire sa justification économique d'un rôle analogue, à l'égard d'un arrière-pays partiellement gabonais. Sur un plan très voisin, c'est la fonction de capitale « fédérale » qui, dès l'époque de la France Libre, mais surtout au moment de la mise en route des « plans » d'après guerre, a suscité à Brazzaville les investissements immobiliers et le vigoureux appel de main-d'œuvre dont procède dans une large mesure la cité actuelle. Seconde différence entre les deux États : Brazzaville, au bord du pays bakongo, aussi bien que Pointe-Noire, environnée par l'aire de peuplement vili, tirent une fraction appréciable de leurs habitants d'un voisinage rural assez solidement occupé ; on ne peut guère en dire autant de Libreville et du tout petit noyau de population qui l'entoure, encore moins de Port-Gentil. Les villes congolaises, en troisième lieu, sont beaucoup reliées aux sources lointaines de leur peuplement. La voie d'eau s'offrait aux gens de la Cuvette pour les véhiculer jusqu'à Brazzaville ; dans le sud, le chemin de fer a joué le même rôle vis-à-vis de Pointe-Noire[1]. De plus, les voyages modernes ont été précédés et préparés par les expéditions de jadis en direction du Stanley Pool, et le portage sur la route des caravanes aboutissant à Loango. Sans doute, au Gabon, l'Ogooué a-t-il contribué à peupler Port-Gentil, mais à la mesure du peuplement bien modeste des régions traversées ; quant à Libreville, rien de plus précaire, jusqu'à une date toute récente, que ses communications avec l'intérieur. L'attirance exercée par le Congo méridional sur les régions limitrophes du Gabon a détourné vers le sud nombre de citadins en puissance : quatrième explication. Mais nous accordons plus d'importance à la dernière : l'existence, en arrière des deux villes gabonaises, d'une épaisse ceinture de forêt, truffée de chantiers, où les migrants trouvent à s'employer contre salaires, loin de leurs villages, sans avoir à faire le voyage jusqu'au bout.

Toutes ces causes ajoutées les unes aux autres ont été un frein efficace à l'accroissement de Libreville et de Port-Gentil. Jointes à la vigueur de l'industrie forestière, elles expliquent que le chômage, phénomène urbain, soit « pratiquement inexistant » au Gabon[2]. Il en va bien autrement, nous le savons, au Congo. Le temps est passé où il pouvait paraître de mauvais ton de dénoncer les excès de l'expansion urbaine, considérée comme le signe heureux d'une bonne intégration au monde moderne. Les pouvoirs publics ont su, depuis quelques années, regarder les choses en face, et l'on trouve aujourd'hui, dans les travaux officiels consacrés au développement, les éléments d'un diagnostic assez sombre : « cet afflux vers les villes, justifié à l'origine par l'attrait des activités salariées, nombreuses et variées, qui y étaient offertes à l'époque de l'expansion et des grands travaux urbains, constitue aujourd'hui une véritable calamité »[3]. Les villes, lit-on encore dans les considérants de l'avant-projet du premier plan quinquennal, « ne peuvent fournir de l'emploi à toute la population du Congo ; le blocage des effectifs de l'administration enlèvera une bonne part des espoirs d'embauche aux nouveaux venus. Le ravitaillement en produits vivriers se fait de plus en plus difficile : les nouveaux arrivants ne cultivent plus. Ainsi la faim réapparaît dans les villes pour ceux qui ont quitté prématurément la campagne nourricière et les tensions sociales s'exaspèrent »[4]. Du côté des jeunes sans-travail, le mécontentement prend une coloration politique, et le climat qui en résulte ne facilite ni la recherche d'une solution mûrement réfléchie, ni les décisions d'ordre pratique.

Au désajustement dont le chômage urbain témoigne, il n'existe pas à vrai dire de solution toute prête, mais un ensemble de remèdes possibles. Multiplier les emplois dans les villes ? C'est à quoi l'on songe en premier, et tel est bien l'un des objectifs de la « politique d'industrialisation » préconisée par les auteurs de l'avant-projet de plan quinquennal. A la limite, on concevrait assez

---

1. Sur une carte du « taux d'émigration vers Pointe-Noire » (originaires des différentes sous-préfectures comptés en proportion de la population qui résidait dans ces dernières en 1959), les indices supérieurs à 5 % dessinent une aire s'allongeant vers l'est jusqu'à Kinkala (inclus), exactement selon le tracé du Congo-Océan. (Lierdeman, 1962, p. 38.)
2. *Situation économique, financière et sociale de la République Gabonaise, fin 1962*, p. 116.
3. *Économie et plan de développement, République du Congo*, p. 25.
4. *Projet du premier plan quinquennal 1964-1968*, p. 11.

bien une économie nationale réduite à deux éléments fondamentaux : des entreprises modernes opérant en brousse dans les meilleures conditions techniques, avec le minimum de main-d'œuvre et le maximum de productivité (mines, plantations, ranchs, chantiers forestiers ou unités de sylviculture) ; une collection d'industries de consommation et de services, concentrés dans les villes avec la majeure partie de la population, et fonctionnant à partir des sommes prélevées, par l'épargne ou la fiscalité, sur les activités exportatrices de base. Il ne resterait dans les campagnes qu'une population résiduelle, ou spécialisée dans la fourniture de vivres. L'importance des ressources naturelles du Congo, et le faible volume de sa population, enlèvent à ce tableau ce qu'il pourrait avoir, en d'autres lieux, d'utopique. C'est bien d'ailleurs dans ce sens, il faut le reconnaître, que mène la pente naturelle des choses, mais d'une façon prématurée et désordonnée, qui risque de tout compromettre. Aussi faut-il se garder de sous-estimer la portée d'autres mesures, réalisables à brève ou moyenne échéance. Comme il est dit fort justement dans l'avant-projet du plan congolais, « l'interdiction de l'immigration (dans les villes) n'est ni juste, ni praticable »[1]. Et nous avons montré déjà, en parlant de Brazzaville, les difficultés d'un « retour à la terre »[2]. Quant aux autres modalités de l'action à entreprendre, elles reviennent toutes à égaliser les conditions de vie entre les villes et le reste du pays. Le moyen le plus simple consiste à agir sur les salaires. Réduire ceux des citadins, il ne pouvait en être question, même au temps de la colonisation finissante : le poids politique de ces derniers, et les pressions directes qu'ils sont à même d'exercer l'ont toujours interdit. Le seul biais possible — et le Gouvernement congolais vient d'y avoir recours — consistait à amputer la solde des fonctionnaires, dont beaucoup sont en service dans les grands centres. De toute façon, la marge de jeu est faible : comment, à égalité de qualification, imposer une austérité draconienne à des hommes en contact journalier avec la population d'origine européenne, à qui l'on ne peut pas demander non plus de s'expatrier dans l'inconfort ? On a donc, depuis une dizaine d'années, rapproché les rémunérations de brousse de celles des citadins : moins de zones de salaires, et un éventail progressivement refermé. Mais cette politique trouve assez vite ses limites dans le nombre des emplois offerts en dehors des principaux centres. Même dans l'avenir, la nécessaire productivité d'entreprises destinées à animer l'économie nationale paraît peu compatible avec une main-d'œuvre nombreuse. Seule une agriculture familiale rénovée, et tournée vers la vente, peut créer en pleine brousse des foyers vivants susceptibles de retenir ou même d'attirer la population. C'est un peu ce que l'on observe en pays bakongo et dans la vallée du Niari. Le projet de plan fait très largement fond sur cette possibilité : 60 pages sur 191 sont consacrées au « développement agricole et rural », et le document prévoit « la mise en place de neuf régions agricoles », assorties de « périmètres de mise en valeur intensive », fondés eux-mêmes sur des productions spécifiques. Le principe est irréprochable, mais il ne faut pas se leurrer : le succès ou l'échec dépendront de l'habileté des moyens mis en œuvre, et de la réponse qu'apporteront les sociétés villageoises à l'incitation extérieure. A ce stade, l'improvisation technique, l'autoritarisme bureaucratique et le manque d'esprit de suite peuvent, une fois de plus, tout compromettre. Le succès semble mieux assuré, à un niveau intermédiaire entre la ferme et la grande ville, touchant une autre mesure proposée par l'équipe du plan : « un effort exceptionnel de développement de sept centres secondaires »[3], dont le rôle animateur serait soutenu et complété « par un programme d'équipement urbain technique et résidentiel (...) délibérément privilégié ». C'est, transposée au Congo,

---

1. *Projet du premier plan quinquennal 1964-1968*, p. 11. De façon à la fois plus élégante et plus efficace, on compte arriver au même résultat en faisant payer aux « personnes résidentes » une partie du coût des « opérations d'équipement technique et résidentiel » que leur présence rend nécessaire dans les principales villes. Il est explicitement dit que cette « charge fiscale supplémentaire » doit être conçue à deux fins : « contre l'afflux d'immigrants et pour dégager des ressources » (p. 163).

2. Dans le nouveau contexte politique du Congo, les opérations de recasement des citadins en milieu rural semblent retrouver certaines chances. Sans se faire trop d'illusions sur l'ampleur que pourra prendre le mouvement, il sera intéressant de suivre les tentatives en cours, appuyées sur une mystique de la jeunesse et de la nation, seul contrepoids possible à l'attrait jusqu'ici irrésisitible, aux yeux des jeunes sans-travail, des centres urbains et du salariat.

3. Mossendjo, Sibiti, Jacob, Djambala, Fort-Rousset, Ouesso, Impfondo. *Projet du premier plan quinquennal 1964-1968*, p. 11.

l'idée des métropoles régionales, contrepoids nécessaire à l'hypertrophie de la capitale (et, ici, du port).

Le Congo, le Gabon — encore mieux placé dans la course au développement, et qui prépare lui aussi son premier vrai plan — auront à concilier leur volonté d'indépendance économique avec la soif particulière de techniciens et de capitaux que commande une très faible densité de population. De quelle manière ? Il n'appartient pas à la géographie d'en décider. Mais bien des choses dépendront des solidarités qui pourront être maintenues ou recréées avec les États voisins, et plus précisément de l'étendue du marché « régional » africain où s'insèreront les deux économies nationales.

BIBLIOGRAPHIE

NOTE LIMINAIRE

1° Archives.

Touchant le classement et le contenu des Archives de l'ancien Ministère de la France d'Outre-Mer, on se reportera à la note détaillée de Guy Lasserre, dans son ouvrage sur *Libreville et sa région*, p. 327.

Nous n'avons fait dans les trois fonds de ces archives, *Schéffer*, *Missions* et *Concessions*, qu'une incursion limitée. Les pièces citées sont référées, selon la nouvelle dénomination du service, aux *Archives Nationales, Section Outre-Mer*.

Sur place, en revanche, soit à Brazzaville, soit à Libreville, soit dans les postes administratifs de brousse, nous avons remué, trié et lu une masse énorme de documents : tout ce qui nous a paru de quelque intérêt pour ce travail. Dans son ouvrage intitulé *Traditions orales et archives au Gabon*, H. Deschamps, détaillant le contenu des fonds locaux, en révèle la richesse. Nous n'avons pas eu affaire, le plus souvent, à des dossiers en ordre, mais à des piles confuses de papiers entassés dans des armoires, ou à même le sol, dans la poussière et l'humidité. A Brazzaville, à côté des dossiers archivés dans les grands services de la colonisation, c'est le fonds de l'ancien Secrétariat général de l'A.E.F. qui nous a donné le plus d'éléments. Ce travail de prospection, et souvent de fouille dans des entassements indescriptibles, a été mené avant la mise en ordre des archives de la capitale par le premier archiviste de l'A.E.F., le regretté A. Barroux, puis par M. Glénisson. Ignorant ce qu'ont pu devenir les documents, nous nous bornons donc à les citer au lieu où ils ont été consultés au cours des années 1949-1951. Certains ont probablement disparu : à l'époque, nous sommes arrivés juste à temps pour mettre fin à l'autodafé où commençaient à se consumer les dossiers de l'ancien Service des Concessions de Brazzaville. Beaucoup d'autres sont sans doute entreposés aujourd'hui au dépôt des *Archives coloniales rapatriées*, à Aix-en-Provence, sous le contrôle de la Direction des Archives de France ; les chercheurs n'y ont pas accès pour le moment.

2° Système de références.

Les titres des ouvrages ou articles ne figurent pas dans le texte, mais exclusivement dans la bibliographie finale. Les renvois se font, pour les publications évoquées ou citées, par la mention, en bas de page, du nom de l'auteur, suivi de la date de publication ou de diffusion. Dans le cas d'un texte anonyme, le nom est remplacé par l'abrégé du titre.

Les rapports, manuscrits, pièces d'archives, sont traités de la même façon que les imprimés, pour autant qu'il s'agisse de textes en forme, et d'une certaine longueur. Les autres sont cités dans le cours de l'ouvrage, mais exclus de la bibliographie. Il en va de même des entrefilets, courtes informations, tableaux chiffrés parus dans la presse non spécialisée, les bulletins statistiques ou les journaux officiels.

3° Classement des titres.

Au risque de compliquer un peu la recherche de certaines publications signalées dans cet ouvrage, nous préférons aérer la bibliographie, et en faciliter par ailleurs l'emploi, en la subdivisant en rubriques : générales, régionales et par questions. L'ordre alphabétique n'est maintenu qu'à l'intérieur de chaque rubrique, pour les auteurs d'abord, pour les titres anonymes à la suite.

Les travaux se rapportant à telle ou telle monographie régionale sont classés dans la subdivision correspondante. De même les titres relatifs aux territoires adjacents, quand les faits ou problèmes étudiés s'y prolongent. Sans tenir compte, le cas échéant, des frontières nationales, notamment avec le Congo-Léopoldville et le Cameroun. Sous l'étiquette d'une région sont également rassemblés les travaux de référence, d'intérêt comparatif ou méthodologique, qui la concernent plus particulièrement. Ainsi, les textes sur les sociétés concessionnaires sont à chercher dans la section « Cuvette congolaise » ; ceux sur la culture mécanisée dans la rubrique « Niari », etc.

A cette exception près, chaque fois qu'un rapport ou une publication regarde au moins deux régions distinctes, parmi celles qui font l'objet des monographies, et a fortiori lorsqu'il ne se rapporte directement à aucune, ou s'applique à l'ensemble du Gabon et/ou du Congo, le titre est classé dans une des rubriques par questions. A moins qu'il s'agisse d'un texte tout à fait général, sans orientation ni coloration particulière, relevant de la bibliographie d'ensemble, détaillée en tête.

Les mêmes principes s'appliquent aux documents cartographiques. Les cartes énumérées dans les rubriques régionales le sont à part. En l'absence de nom d'auteur, le classement est d'abord chronologique (cartes anciennes, cartes de la période 1920-1940, cartes récentes), puis fondé sur l'échelle (en partant de la plus petite), l'ordre alphabétique n'étant utilisé qu'en dernier ressort.

4° Bases de la sélection bibliographique.

S'appliquant à un ensemble géographique aussi vaste, notre bibliographie ne pouvait être que sélective.

Dans les rubriques par région, nous avons cherché à faire figurer tous les titres ayant un minimum d'intérêt historique ou scientifique. La sélection, dans ce cas, a été involontaire, due à ce qu'un grand nombre de travaux nous ont certainement échappé. En particulier ceux dont le titre ne comporte pas d'indications de lieux. Ou encore les articles publiés dans des revues peu courantes. Beaucoup de découvertes intéressantes ont été en effet fortuites.

Des rubriques par questions ont été éliminés, par contre, parmi les textes qui nous étaient connus, bien des documents ou publications parfaitement valables, mais d'un intérêt trop particulier.

Enfin, en ce qui concerne les travaux de référence, n'ont été retenus que ceux qui sont cités, ou explicitement évoqués dans l'un au moins de nos chapitres.

Nous avons tenu à faire figurer dans cette bibliographie des travaux d'un grand intérêt, mais trop récents pour que nous ayons pu en prendre connaissance avant d'achever la rédaction de cette thèse. Entrent en particulier dans cette catégorie l'étude encore inédite de P. Vennetier sur *Les Hommes et leurs activités dans le nord du Congo-Brazzaville ;* et la thèse de Jacqueline Thomas sur *Les Ngbaka de la Lobaye.* Il s'en faut même de beaucoup que nous ayons pu pleinement tirer parti de ce monument de faits, de réflexion et de scrupule scientifique qu'est *Le Kwilu* de H. Nicolaï.

I. — BIBLIOGRAPHIE D'ENSEMBLE

1° RÉPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES

L'outil de base est le livre de G. Bruel, *Bibliographie de l'Afrique Équatoriale Française*, Paris, Larose, 1914, 326 p. Avec ses 7 029 références, il est pratiquement complet jusqu'en 1912-1913, et couvre toute la période, riche en publications, des explorations, de la mise en place des pouvoirs coloniaux, et des débuts du système concessionnaire. Il n'existe malheureusement, à beaucoup près, rien de comparable pour la période suivante. P. Sanner, *Bibliographie ethnographique de l'Afrique Équatoriale Française 1914-1918*, Paris, Impr. Nat., 1949, 107 p. (Service Stat. de l'A.E.F.), avec 549 titres seulement, ne tient pas ses promesses. La brochure préparée par Mlle Cl. Perrot, *Le Gabon. Répertoire bibliographique relatif aux Sciences Humaines*, Paris, B.D.P.A., 1962, ronéo., 40 + 4 ff., rendra des services. Le répertoire élaboré simultanément, par le même auteur, pour le Congo (Brazzaville), n'a malheureusement pas encore été diffusé. Dressé par Jeanine Lambert, le *Catalogue de la bibliothèque de l'I.E.C. (matières, auteurs et périodiques)*, Brazzaville, 1951, 153 p. (Mém. Inst. Ét. Centrafr., n° 4), constitue, grâce à ses différentes entrées, un utile instrument de recherches.

Pour combler les lacunes, énormes, qui subsistent pour la période contemporaine, il faut s'adresser aux bibliographies partielles incluses dans différents ouvrages spécialisés. En particulier l'index figurant dans la thèse de J. Koechlin, *La végétation des savanes du sud de la République du Congo (capitale Brazzaville)*, Montpellier, Imprimerie Charité, 1961, 310 p. (p. 285-296) ; la bibliographie éclectique et très fournie annexée à l'ouvrage de A. Raponda-Walker et R. Sillans, *Les plantes utiles du Gabon*, Paris, Lechevalier, 1961, in-4°, x-614 p. ; les 765 références géologiques rassemblées par G. Gérard dans sa *Notice explicative* de la *Carte géologique de l'Afrique Équatoriale Française au 1/2 000 000*, Paris, Impr. Typogr. d'Éd., 1958, 198 p. (p. 173 à 197) ; la « bibliographie analytique sommaire » de 196 numéros donnée par P. Alexandre et J. Binet dans leur monographie du *Groupe dit Pahouin (Fang – Boulou – Beti)*, Paris, P.U.F., 1958, 152 p. (p. 139 à 148) ; celle de M. Soret dans le volume similaire consacré aux *Kongo nord-occidentaux*, Paris, P.U.F., 1959, 144 p. Quant aux travaux relatifs à l'ancien Congo belge, qu'il y a souvent le plus grand intérêt à connaître, tant les problèmes se touchent de près de part et d'autre du Congo, on dispose de la précieuse « revue » analytique régulièrement publiée par P. Gourou, de 1950 à 1961, dans le *Bulletin de la Société Belge d'Études Géographiques*, sous le titre « Progrès de la connaissance géographique ».

C'est pour les cartes qu'on se trouve le plus démuni. Les mises au point sont anciennes : celles du colonel E. de Martonne, *Cartographie de l'A.E.F.*, br. 22 p., Paris, Baillard, 1931 (extrait du *Bull. Écon. de l'A.E.F.*, n°s 22 et 23), et surtout l'étude minutieuse des cartes existant à l'époque par J.-M. Tourneur-Aumont, « La cartographie de l'Afrique Équatoriale Française », in : *Bull. Inst. Col. et Agron.*, Nancy, fasc. XXIII, 1922, p. 177-192. Rien depuis, à notre connaissance, à l'exception du catalogue général de l'I.G.N., et de la brochure publiée par son annexe de Brazzaville sous le titre : *Avancement de la cartographie en Afrique centrale au 1er janvier 1963*.

Signalons pour finir la *Bibliographie courante* publiée en rubrique régulière par la revue belge *Zaïre* pour l'ensemble des sciences humaines en Afrique Noire, ainsi que la bibliographie ethnologique qui paraît dans les mêmes conditions dans le *Journal de la Société des Africanistes*. Et, naturellement, la *Bibliographie Géographique Internationale*, éditée par A. Colin pour l'Association des Géographes Français, sous le patronage de l'Union Géographique Internationale.

2° PÉRIODIQUES

28 numéros du *Bulletin de la Société des Recherches congolaises* ont paru à Brazzaville de 1922 à 1941. Un répertoire des articles publiés dans les 22 premiers numéros se trouve à la fin du n° 23 (1937). Le relais a été pris, après la guerre, par le *Bulletin de l'Institut d'Études Centrafricaines*, dont la série initiale (1945 à 1947) compte trois fascicules, et la nouvelle (publiée de 1950 à 1960 sous l'égide de l'O.R.S.O.M., puis O.R.S.T.O.M.) vingt.

Des tables à plusieurs entrées ont été préparées par M. Soret pour la dernière, ainsi qu'une récapitulation des articles parus dans la première (voir nos 19 et 20, p. 189-218). La collection s'achève avec les deux tomes (1962 et 1963) du *Bulletin de l'Institut de Recherches Scientifiques au Congo*, dont la publication est destinée à s'arrêter là.

Parmi les revues relatives à l'ancien Congo belge, plusieurs sont d'un grand intérêt pour les régions et problèmes traités dans cet ouvrage : le *Bulletin Agricole du Congo belge* (aujourd'hui : *du Congo*) ; *Zaïre* (sciences humaines), qui a succédé en 1947 à *Congo ;* le *Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, devenu celui de l'*Académie Royale des Sciences Coloniales*, puis des *Sciences d'Outre-Mer* (non spécialisé). Des diverses revues géographiques publiées en Belgique, c'est le *Bulletin de la Société Belge d'Études Géographiques* qui s'est penché le plus régulièrement sur les questions touchant l'Afrique centrale.

Tous les périodiques africanistes ou tropicalistes concernent peu ou prou le Gabon et le Congo. Citons en particulier les *Cahiers d'Outre-Mer* (tables en 1957, no 40 *bis*) ; les *Cahiers d'Études Africaines ;* la *Revue de Botanique Appliquée ; l'Agronomie Tropicale ; Bois et Forêts des Tropiques ;* le *Bulletin de la Société de Pathologie Exotique*.

En marge des publications proprement scientifiques, les périodiques d'actualité économique émanant des services officiels ne manquent pas. De 1947 à 1959, plus de 130 numéros d'un *Bulletin d'Informations Économiques et Sociales*, puis (à partir de janvier 1957) *Bulletin Mensuel de Statistique de l'Afrique Équatoriale*, ont été diffusés régulièrement par les services statistiques de Brazzaville. Des bulletins statistiques par États s'y sont substitués après la dissolution de l'A.E.F. : le *Bulletin Mensuel de Statistique de la République du Congo* paraît à Brazzaville ; le *Bulletin Mensuel de Statistique de la République Gabonaise* à Libreville. Gabon et Congo sont également concernés par la série de périodiques émanant, à Paris, du Service Statistique du Ministère de la France d'Outre-Mer, mué successivement en Service des Statistiques chargé de la coopération avec les États d'Outre-Mer, puis Service de Coopération de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Le *Bulletin Mensuel de la Banque Centrale du Cameroun et de l'Afrique Équatoriale* livre, de son côté, des mises au point et des éléments d'actualité économique. Avant la guerre paraissait à Paris un *Bulletin Économique de l'A.E.F.*

D'autres publications, privées, apparaissent en général plus ou moins ouvertement liées aux intérêts engagés jadis dans la colonisation, aujourd'hui dans la coopération, ainsi qu'aux pouvoirs publics. Il convient donc de se méfier d'une vue très unilatérale, et souvent délibérément optimiste des perspectives économiques ou de l'action officielle. Les périodiques les plus sérieux sont, pour l'avant-guerre, le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* et son supplément mensuel *Renseignements Coloniaux*, véritables mines d'informations sur la politique coloniale. Pour la période récente, une bonne documentation courante est à prendre dans *France Outre-Mer* (aujourd'hui : *France – Europe Outre-Mer*) et *Industries et Travaux d'Outre-Mer*.

A tous ces périodiques, il convient d'ajouter la longue liste des revues d'explorations, de voyages et d'ethnographie descriptive. De nombreux articles sur le Congo et le Gabon ont paru autrefois dans les bulletins des sociétés de géographie (de Paris : *La Géographie ;* de *Lyon ;* de *Lille ;* de *Marseille ;* de l'*Est ; Commerciale ;* etc.) ; le *Bulletin de Géographie historique et descriptive ;* la *Revue maritime et coloniale ;* la *Revue d'Ethnographie ;* le *Mouvement Géographique*.

Voici, pour finir, la liste des sigles que nous utiliserons pour abréger certaines références : A.G.F. (Association des Géographes Français) ; ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar) ; B. (Bulletin) ; B.D.P.A. (Bureau pour le Développement de la Production Agricole) ; B.I.S. (Bureau Interafricain des Sols) ; *B.S.R.C. (Bulletin de la Société des Recherches Congolaises) ;* C.B. (Congo Belge) ; C.C.T.A. (Commission de Coopération Technique en Afrique) ; CEMUBAC (Centre Scientifique et Médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale) ; C.E.P.S.I. (Centre d'Étude des Problèmes Sociaux Indigènes, Élisabethville) ; C.G.O.T. (Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux) ; C.N.R.S. (Centre National de la Recherche Scientifique) ; C.R. (Compte Rendu ou Comptes Rendus) ; C.T.A.T. (Centre Technique d'Agriculture Tropicale, Nogent-sur-Marne) ; F.O.M. (France d'Outre-Mer) ; I.E.C. (Institut d'Études Centrafricaines, Brazzaville) ; I.F.A.N. (Institut Français d'Afrique Noire, Dakar) ; I.G.N. (Institut Géographique National) ; I.N.E.A.C. (Institut National pour l'Étude Agronomique au Congo) ; I.N.E.D. (Institut National d'Études Démographiques) ; I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) ; IRCAM (Institut de Recherches Scientifiques au Cameroun, Yaoundé) ; I.R.C.B. (Institut Royal Colonial Belge) ; I.R.H.O. (Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux) ; I.R.S.C. (Institut de Recherches Scientifiques au Congo) ; I.S.E.A. (Institut de Science Économique Appliquée) ; J. (Journal) ; *J.S.A. (Journal de la Société des Africanistes) ;* N.S. (Nouvelle Série) ; O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) ; O.-M. (Outre-Mer) ; O.R.S.T.O.M. (Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer) ; P.U.F. (Presses Universitaires de France) ; *R.G. (Revue de Géographie) ;* R.U. (Ruanda-Urundi) ; S.E.R.P. (Syndicat d'Études et de Recherches Pétrolières en A.E.F.) ; S.H.M.P. (Service d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie) ; U.P. (University Press).

3° GÉNÉRALITÉS, SYNTHÈSES, ANNUAIRES

Bruel (G.), *Afrique Équatoriale Française et Cameroun, Description géographique*, in : *Atlas des Colonies Françaises, Protectorats et Territoires sous mandat de la France*, publié sous la direction de G. Grandidier, Paris, Soc. d'Éd. Mar. et Col., 1934, paginé 11-20.

BRUEL (G.), *La France Équatoriale Africaine. Le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, Larose, 1935, 558 p. et 6 cartes h. t.

DEVROEY (E.-J.), « Note concernant l'orthographe des noms géographiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi », in : *Inst. Roy. Col. Belge, Bull. Séances*, XXIV, 4, 1953, p. 1464-1478.

HILLING (D.), « The changing economy of Gabon. Developments in a new African republic », in : *Geography*, XLVIII, 2, avril 1963, p. 155-165.

RECLUS (E.), *Nouvelle Géographie Universelle. La terre et les hommes*. XIII, *l'Afrique Méridionale*, Paris, Hachette et Cie, 1888, 878 p. et cartes h. t.

ROBEQUAIN (Ch.), « Notes sur le Gabon », in : *Bull. Assoc. Géogr. Fr.*, nº 175-176, janv.-févr. 1946, p. 24-32.

THOMPSON (V.) et ADLOFF (R.), *The Emerging States of French Equatorial Africa*, Stanford, Stanford U.P. et London, Oxford U.P., 1960, 595 p.

ZIEGLÉ (H.), *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Berger-Levrault, 1952, 199 p.

Afrique Centrale. Les Républiques d'expression française, Paris, Hachette, 1962, CLXXXVIII + 533 p., carte h. t. au 6 000 000e de l'Afrique centrale, plans h. t. de Brazzaville, Léopoldville, Douala et Yaoundé *(Les Guides Bleus)*. Texte établi par G. Houlet, avec introduction de R. Delavignette, et notices scientifiques (p. XXI à CLXXIV).

Afrique Équatoriale Française, Paris, Encyclopédie Coloniale et Maritime, 1950, 590 p.

Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Équatoriale Française, Paris, Larose, 1912, 2 vol., 960 p.

Annuaire Statistique de l'Afrique Équatoriale Française. Vol. I, 1936-1950, Brazzaville, Haut-Commissariat de l'Afrique Équatoriale Française, 289 p. ronéo. ; vol. II, années 1951 à 1955, paginé A-1 à D 11-12, ronéo.

4º MISSIONS PHOTOGRAPHIQUES AÉRIENNES

Un grand nombre de missions photographiques ont été exécutées par l'Institut Géographique National à partir de 1946. Les jeux témoins peuvent être consultés à la photothèque de l'I.G.N. à Saint-Mandé (2, avenue Pasteur), ou à l'annexe que l'I.G.N. possède à Brazzaville. Nous ne donnerons le détail des missions disponibles que pour les six régions étudiées en particulier. Rappelons seulement ici qu'il en existe de deux sortes : 1º des missions à petite échelle (1/50 000 approximatif la plupart du temps), constituant la couverture aérienne régulière nécessaire aux travaux cartographiques ; 2º des missions à grande ou moyenne échelle (du 5 000 au 25 000e), faites à la demande de services publics, d'organismes divers ou même de particuliers, et destinées à satisfaire des besoins précis sur des objectifs localisés.

Les missions régulières au 1/50 000 couvrent en principe chacune un degré carré, soit en tenant compte des recouvrements une collection comprenant de 400 à 600 photos numérotées dans l'ordre des prises de vues, et réparties en un certain nombre de bandes est-ouest ou ouest-est. La couverture du Congo et du Gabon est très avancée. Il subsistait toutefois en 1964 un certain nombre de vides. Ainsi, le carré cerné par l'Équateur, le 2e degré nord, les 12e et 14e degrés est, n'est photographié qu'à 40 % environ, par des missions très fractionnées, impliquant de mauvaises conditions de visibilité et d'approche ; les lacunes débordent quelque peu au-delà du 14e degré. Il existe une situation du même ordre entre les 2e et 4e degrés sud, à l'ouest du 12e méridien. Le Woleu-Ntem et sa frange montagneuse (à l'ouest et au sud) n'ont été que très incomplètement photographiés (voir la bibliographie régionale). Partout ailleurs, les vides sont rares et de faible étendue : au sud de Kango ; sur la basse Ngounyé et, plus à l'est, jusqu'aux abords de l'Ofoué ; entre le Fernan-Vas et le lac Oguémoué ; au sud de la haute Léconi ; contre l'Équateur dans l'interfluve Likouala-Mossaka–Sangha ; une portion du versant atlantique du Mayombe. Malheureusement bien des missions, grises ou partiellement nuageuses, sont difficilement utilisables.

En dehors des centres urbains (particulièrement Brazzaville), des postes administratifs, de la vallée du Niari, et de quelques secteurs de la plaine maritime du Gabon et de sa bordure montagneuse, les missions à grande échelle sont rares.

Les références seront données, dans la bibliographie par régions, suivant la nomenclature I.G.N. Celle-ci a varié. Les missions d'avant 1955 sont simplement désignées, après le sigle A.E.F., par l'année et un numéro d'ordre. Pour les missions plus récente, le sigle A.E.F. (qui devient A.E. après l'indépendance) et la date sont désormais suivis de l'indicatif du degré carré dans le canevas de base utilisé par l'I.G.N. Un groupe de lettres majuscules réfère à l'hémisphère (N ou S) et à la latitude (A de l'Équateur au 4e degré, B du 4e au 8e degré, etc.). Les chiffres arabes qui suivent indiquent la longitude, à raison d'un chiffre pour six degrés (32 du 6e au 12e méridien est ; 33 du 12e au 18e, et ainsi de suite). Un chiffre romain pour finir donne, de I à XXIV, la position dans le groupe de 24 degrés carrés ainsi délimité. Les missions ne participant pas à la couverture régulière restent désignées en général par une année et un numéro d'ordre. Le chiffre qui suit la barre correspond à l'échelle (/80 = 8 000e ; /150 = 15 000e). La mention I.R. signale les missions infra-rouges, généralement d'une qualité remarquable, et où cultures et végétation naturelle ressortent avec beaucoup plus de netteté que sur les émulsions ordinaires.

5° CARTES ET ATLAS[1]

CHOUBERT (B.), *Carte du Gabon, du Moyen-Congo et de la Guinée espagnole. Hydrographie, relief, voies de communication*, 1/500 000, Paris, Girard et Barrère, 1937, 2 f.

COURTRY (A.), *Carte du Congo français et Haut-Oubangui* (parties du Cameroun et de l'État Indépendant du Congo), Dressée et dessinée par..., A l'Échelle du 1/800 000, Paris, 1897-1898, en 12 feuilles et 4 couleurs (carte intéressante surtout par la mention détaillée des noms de tribus et des itinéraires d'exploration).

DELINGETTE (G.), *Carte générale de l'Afrique Équatoriale Française*. Échelle au 1/1 000 000, en 5 feuilles, publiée par ordre de M. le Gouverneur général Merlin, dressée et dessinée par..., Paris, A. Challamel, éditeur. (Feuille IV, Gabon et Congo, 1911.)

GRANDIDIER (G.), *Atlas des Colonies françaises, Protectorats et Territoires sous mandat de la France*, publié sous la direction de..., Paris, Société d'Éd. Géogr., Mar. et Col., planches numérotées de I à XXXIX, notices et index alphabétique, in-f°, 1934.

HANSEN (J.), *Carte du Congo français*, d'après les itinéraires relevés par Messieurs... (une soixantaine d'explorateurs). Carte dressée à l'échelle du 1/1 500 000 par..., Cartographe du Congo français, Paris, 1896, deux feuilles.

Afrique (Région équatoriale), feuille n° 39, San Salvador, carte au 1/2 000 000 et notice de 32 p., publiées par le Dépôt de la Guerre, 1884.

Carte de l'Afrique Équatoriale Française. Échelle : 1/2 500 000, Girard et Barrère, Géogr.-Édit., 1954.

Carte routière de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun, type K, au 1/5 000 000, Paris, I.G.N., 1953 (carte rééditée en 1961).

Carte routière du Congo et du Gabon. Échelle 1/1 500 000, dressée et publiée par l'Annexe à Brazzaville de l'I.G.N.-Paris en 1962, d'après les cartes et croquis au 1/200 000.

Carte au 1/1 000 000 de l'Institut Géographique National. Une *Carte provisoire de l'A.E.F.-Cameroun* (devenue ensuite : *Croquis provisoire*) a été établie d'après les levés d'itinéraires au 1/200 000 commencés en 1947. Quatre feuilles en couleurs — Brazzaville, Ouesso, Pointe-Noire et Yaoundé — couvrent l'ensemble du Gabon et du Congo. Leur publication s'est échelonnée à partir de 1949, et elles ont été rééditées en 1954-1955. Une 3e édition de la feuille Brazzaville, publiée en 1961-1962, comporte le figuré des forêts, d'après les photographies aériennes. Elle constitue la première d'une série de « coupures spéciales » (Franceville-Brazzaville, Pointe-Noire et Yaoundé) de la nouvelle *Carte de l'Afrique au 1/1 000 000*. Deux autres feuilles figurent au catalogue : Brazzaville (qui ne couvre que l'extrême sud de la République du Congo), inscrite dans l'ancien découpage O.A.C.I., et Ouesso, conforme au découpage de la carte internationale du Monde 1962, constituant la grille de la nouvelle carte au 1 000 000e.

Carte de l'Afrique centrale au 1/200 000, éditée par l'Institut Géographique National. Les anciens « croquis provisoires » du Service Géographique de l'A.E.F.-Cameroun, à base de levés d'itinéraires et de renseignements fournis par les chefs de district, vendus en tirages ozalid ou imprimés en noir et rouge, font progressivement place à des documents plus élaborés : coupures en plusieurs couleurs, à fond planimétrique ou topographique restitué d'après les photographies aériennes ; cartes définitives en 4 à 6 couleurs, avec courbes de niveau et ombrage. Ces dernières, d'une excellente facture, ne couvrent encore que les 2/5 environ du Gabon et du Congo réunis (Congo septentrional, régions frontières du Cameroun, Gabon maritime, toute la région de Brazzaville au sens large).

Carte de l'Afrique centrale au 1/50 000, éditée par l'Institut Géographique National. Contrairement à la précédente, il n'en existe qu'une édition définitive. Une soixantaine de coupures seulement sont disponibles, correspondant aux secteurs limitrophes au sud de la Guinée espagnole ; à la moitié nord de la feuille au 200 000e Lambaréné ; à la vallée du Niari et ses extensions méridionales ; enfin aux abords du chemin de fer et du téléphérique desservant le gisement de manganèse de Franceville.

1. La plupart des cartes imprimées (anciennes et récentes) et beaucoup de cartes manuscrites peuvent être consultées rue Oudinot, au Service géographique de l'ancien Ministère de la France d'Outre-Mer (désormais rattaché aux Archives Nationales, section Outre-Mer).

II. — BIBLIOGRAPHIE PAR RÉGIONS

6° CUVETTE CONGOLAISE, sociétés privilégiées.

a) Textes

Aimé (J.), *Conditions de navigabilité des rivières de la Cuvette congolaise*, O.R.S.T.O.M., déc. 1960, dactylogr., 26 ff.

Althabe (G.), « Problèmes socio-économiques du Nord-Congo », in : *Cahiers de l'I.S.E.A.*, n° 131, 1962, p. 189-282. (Série V, n° 5.)

Augouard (Mgr), « L'Anthropophagie dans le bassin de l'Oubangui », in *Ann. Apost. Congrég. Saint-Esprit*, 1890, p. 85-102.

Baker (D.), « Étude de la dénatalité dans le territoire d'Ikéla. Comparaison entre deux villages voisins... », in : *Bull. du C.E.P.S.I.*, n° 13, 1950, p. 34-65.

Bauer (P. T.), *West African Trade*, Cambridge U.P., 1954.

Beaucorps (R. de), *Les Bayansi du Bas-Kwilu*, Louvain, Éd. de l'Aucam, 1933, 135 p. et carte h. t. (Collection « Africana », n° 1.)

Beguin (H.), « A propos de la densité de population dans la région de Yangambi (Congo) », in : *Ac. Roy. Sc. O.-M., Bull. Séances*, nouv. sér., VII, 1961, 6 (1962), p. 928-943.

Beslier (G.-G.), *Au pays de l'Alima*, Paris, Procure Gén. Pères du Saint-Esprit, 60 p. (Origine des missions catholiques de l'Alima.)

Bouillenne (R.), Moureau (J.) et Deuse (P.), « Esquisse écologique des faciès forestiers et marécageux des bords du lac Tumba », in : *Archives Inst. Bot. Univ. Liège*, 23, 1954-1955, Liège, 1956, 44 p.

Bourdarie (P.), « Au Congo français. Organisation et perception de l'impôt. La Mission Bobichon », in : *Bull. Com. Afr. Fr.*, 1906, p. 50-57.

Brazza (J. de), « Tre anni e mezzo nella regione dell'Ogoué e del Congo », in : *Bol. Soc. Geogr. Ital.*, 1887, p. 224-237, 309-324 et 356-380.

Brelsford (W. V.), *Fishermen of the Bangweulu Swamps. A Study of the Fishing Activities of the Unga Tribe*, The Rhodes-Livingstone Institute, Lusaka, Northern Rhod., 1946, 109 p. (The Rh.-Liv. Papers, No. 12.)

Burssens (H.), *Les peuplades de l'Entre-Congo-Ubangi (Ngbandi, Ngbaka, Mbandja, Ngombe et Gens d'Eau)*, Tervuren, 1958, 219 p., carte h. t. de localisation des ethnies (*Ann. Musée Royal C.B.*, Série in-8°, Sc. de l'H., 4).

Corbier (A.), *Chez les Kouyous. Mon journal du Poste (octobre 1918-janvier 1919)*, Paris, Éd. de la « Revue des Indépendants », 1920, 1 br. 30 p.

Courboin (A.), « Les populations de l'Alima. Congo français », in : *Bull. Soc. Roy. Géogr. Anvers*, XXVIII, 1904, p. 273-308 et XXXII, 1908, p. 648-670.

Crocquevieille (J.), « Étude démographique de quelques villages Likouala (Moyen-Congo) », in : *Population*, 8e année, n° 3, juil. 1953, p. 491-510.

Debien (G.), « Mauvais sujets poitevins aux îles », in : *Bull. Soc. Antiq. Ouest et mus. Poitiers*, 4e trim. 1960.

DEUSE (P.), *Étude écologique et phytosociologique des Esobe de la région est du lac Tumba (Congo)*, Bruxelles, 1960, 115 p. (*Ac. Roy. Sc. O.-M., Sc. Nat. et Méd.*, Mém. in-8°, N.S., 11.)

DORMEAU (Mme G.) et LATOUCHE (Dr G.), *Les facteurs humains de la productivité en A.E.F.*, Brazzaville, Insp. Gén. Trav. et Lois Soc., 1955, 91 ff. ronéo.

DUSSELJÉ (E.), *Les Tégués de l'Alima. Congo français*, Anvers, Impr. C. de Cauwer, 1910, 125 p.

ÉVRARD (P.), *Les recherches géophysiques et géologiques et les travaux de sondage dans la Cuvette congolaise*, Bruxelles 1957, 64 p. (*Ac. Roy. Sc. Col.*, Mém. in-8°, N.S., VII, 1.)

FERRAND (M.), « La carence magnésienne dans les Palmeraies de la Cuvette centrale congolaise », in : *Ac. Roy. Sc. Col., Bull. S.*, IV, 1958, 2, p. 531-546.

FERRAND (M.), BACHY (A.) et OLLAGNIER (M.), « Les oligo-éléments dans la fumure du palmier à huile au Moyen-Congo », in : *Oléagineux*, 6e année, n° 11, nov. 1951, p. 629-636.

FONDÈRE (A.), « De Diélé à Brazzaville par les sources de l'Ogooué et du Niari-Quillou », in : *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XIV, 1890, p. 111-117.

FROMENT (E.), « Trois affluents français du Congo. Rivières Alima, Likouala, Sanga », in : *Bull. Soc. Géogr. Lille*, t. VII, 1er sem. 1887, p. 458-474.

FROMENT (E.), « Un voyage dans l'Oubangui (de Liranga à Modzaka) », in : *Bull. Soc. Géogr. Lille*, t. XI, 1er sem. 1889, p. 180-216.

GÉRIN-RICARD (H. de), *Le Congo français*, Marseille, 1906, 47 p. et carte h. t. des « Concessions au Congo français ». (Publications de l'Exposition coloniale de Marseille, « Les Colonies françaises au début du XXe siècle ».)

GERMAIN (R.), « Préliminaires à une étude des groupements herbeux des biotopes alluvionnaires et des clairières du Congo équatorial », in : *Ac. Roy. Sc. O.-M., Bull. S.*, VII, 1961, 3, p. 430-450.

HEMERIJCKX (Dr F.), « Enquête sur les causes médicales et sociales de la dénatalité », in : *Zaïre*, II, 5, mai 1948, p. 471-524.

JAUGEON (R.), « Les sociétés d'exploitation au Congo et l'opinion française de 1890 à 1906 », in : *Rev. Fr. Hist. O.-M.*, XLVIII, 1961, 172-173, 3e et 4e trim. (paru en janv. 1963), p. 353-437.

LAPERGE (Inspecteur des Colonies), *Mission 1928-1929. Rapport concernant la documentation recueillie au Service des Concessions sur les Sociétés : Alima, N'Keme-N'Keni, Lefini, composant le groupe « Al-Ke-Le », à l'époque du 23 novembre 1928*, 38 ff. dactylogr., Brazzaville, archives de l'ancien Secrétariat Général de l'A.E.F.

LAPERGE (Inspecteur des Colonies), *Mission 1928-1929. Rapport concernant la documentation relative à la C.F.H.B.C. et à l'Alimaïenne puisée au Service des Concessions à Brazzaville à l'époque du 6 novembre 1928 et jours suivants...*, 84 ff. dactylogr., Brazzaville, archives de l'ancien Secrétariat Général de l'A.E.F.

LEMASSON (J.), *Note complémentaire au rapport concernant l'étude de la pêche dans la Cuvette congolaise*, 1962, ronéo., 3 p. (Mission d'Ét. de la Cuvette congolaise.)

LHEYET-GABOKA (M.), « La métallurgie chez les Kouyou », in : *Liaison*, n° 47, 1955, p. 14-22.

LODEWYCKX (Ch.), « La dénatalité chez les Nkundo. L'expérience Bunianga », in : *Zaïre*, II, 8, oct. 1948, p. 914-921.

MAES (J.), *Notes sur les populations des bassins du Kasaï, de la Lukenie et du lac Léopold II*, Bruxelles, Van Campenhout, 1924, 212 p. (*Ann. Musée Roy. C.B.*, N.S., Miscellanées, I, 1.)

MAGUET (E.), *Les concessions domaniales dans les Colonies françaises*, Villefranche, Impr. du « Réveil du Beaujolais », 1930, 448 p.

MALONGA (J.), « La famille chez les Makoua », in : *Liaison*, n° 47, 1955, p. 23-25.

MAMBÉKÉ-BOUCHER (B.), « Ce qui arriva du temps où régnait Boloundza, chef des Afourou », in : *Liaison*, n° 46, 1955, p. 40-45.

MAUMON (M.), *La mise en valeur de la Cuvette congolaise. Rapport de synthèse*, tomes I et II : *Les structures et la situation économique ; les possibilités de développement*, Rép. du Congo, Min. du Plan et de l'Équipement, 1962, in-4°, 127 p. (On trouvera, p. 1 et 2, la liste complète des études et rapports consécutifs à la « Mission d'Études dans la Cuvette congolaise ».)

MAZERE (J.), « Observations sommaires sur la pêche chez les Likoualas du bas Kouyou (Terre Lokakoua, District de Fort-Rousset, Moyen-Congo) », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, 7-8, 1954, p. 165-169.

MUNIER (P.), *Le palmier à huile dans la Cuvette centrale congolaise*, Haut-Commiss. Rép. en A.E.F., Comité de Coord. Rech. Agr. et Prod. Agr., 1957, 82 ff. ronéo.

PONEL (M.), « Note sur les M'Bochis », in : *Bull. Soc. Géogr.*, VII, 1886, p. 373-385.

POUPON (M.-A.), « Étude ethnographique de la tribu Kouyou », in : *L'Anthropologie*, t. 29, 1918-1919, p. 53-88 et 294-335.

PRAT (J.), *Grammaire Mboschie et dictionnaire. Rivière Alima. Congo français*, Brazzaville, Mission Cathol., 1917, XXXVII + 96 p.

QUENGO DE TONQUEDEC (A. de), *Au Pays des Rivières*, Paris, Peyronnet, 1931, in-8°, 230 p.

RENARD (Cap.), *La colonisation au Congo français. Étude sur les Concessions accordées au Congo en vertu du décret du 28 mars 1899*, Paris, Soc. anon. Impr. Kugelmann, 1901, 122 p.

RESTE (J.), « Notes sur la Likouala-Mossaka. Constitution géologique, faune et flore des régions de Makoua, Mondzéli, Abolo et Odzala », in : *Bull. Soc. Rech. Congol.*, n° 3, 1923, p. 23-52.

ROBYNS (W.), *Contribution à l'étude des formations herbeuses du district forestier central du Congo belge. Essai de Phytogéographie et de Phytosociologie*, Bruxelles, 1936, 151 p. et cartes h. t. (*Inst. Roy. Col. Belge, Sc. Nat. et Méd.*, Mém. in-4°, V.)

SAVORGNAN DE BRAZZA (P.), « Expédition sur les cours supérieurs de l'Ogooué, de l'Alima et de la Licona », in : *Bull. Soc. Géogr. Paris*, XVII, 1879, janv.-juin, p. 113-144.

STAUCH (A.), « Contribution à l'étude de la pêche dans la Cuvette congolaise », in : *Bull. Inst. Rech. Scient. Congo*, 2, 1963, p. 49-86.

STEIN ZU LAUSNITZ (Hauptmann Freiherr von), « Unbekanntes Land. Eine Skizze der Likuala-Kongo-Expedition des... 1913 bis 1914 », in : *Mitteilungen aus den Deutschen Schutzgebieten*, 33. Band, 1. Heft, Berlin, 1925. (Simple journal de route.) [1].

STEIN ZU LAUSNITZ (Hauptmann Freiherr von), « Aus den Ergebnissen der Likuala-Kongo-Expedition v. Stein 1913/14. — Erläuterungen zu den Karten Nr. 3 und 4 », in : *Mitteilungen aus den Deutschen Schutzgebieten*, 33. Band, 2. Heft, p. 115-126, Berlin, 1925, deux cartes h. t. au 1/150 000, avec cartons à grande échelle (dont une « Bonga-Platte » au 12 500e). [2].

STEIN ZU LAUSNITZ (Hauptmann Freiherr von), « Das Mündungsgebiet des Likuala-Mosaka (Ndêba), Ssanga und Likuala-Essûbi [aux Herbes] nach den Aufnahmen der Likuala-Kongo-Expedition v. Stein 1913-1914. Erläuterungen zu den Karten 5 und 6 », in : *Mitteilungen aus den Deutschen Schutzgebieten*, 34. Band, 2. Heft, Berlin 1926-1927, carte h. t. au 1/25 000 en 2 ff. (« Die Mündungen des Ssanga und Likuala-Mosaka »).

STENGERS (J.), « Rapport sur les dossiers ' Correspondance Léopold II-de Cuvelier ' », in : *Inst. Roy. Col. Belge, Bull. Séances*, XXIV, 1953, 3.

VAN DER KERKEN (G.), « Les livres (compte rendu collectif d'une série de travaux linguistiques sur l'ancien Congo belge) », in : *Problèmes d'Afr. centr.*, 6, 21, 3e trim. 1953, p. 211-218.

VANGEENBERGHE (F. P. J.), « Mariage pama, polyandrie et ordre public », in : *Probl. Afr. centr.*, 1er trim. 1957, n° 35, p. 3-22.

VAN OVERBERGH (C.) et JONGHE (E. de), *Les Bangala (État Indépendant du Congo). Sociologie descriptive*, Bruxelles, 1907, 458 p. et carte h. t.

VASSAL (Dr J.-J.), « L'Alima et la maladie du sommeil », in : *La Géogr.*, XLI, avr. 1924.

VENNETIER (P.), « La navigation intérieure en Afrique Noire : Le réseau français Congo-Oubangui », in : *Cah. d'O.-M.*, XII, 48, oct.-déc. 1959, p. 321-348.

VENNETIER (P.), *Les transports en République du Congo au nord de Brazzaville*, Brazzaville, O.R.S.T.O.M.-Mission d'Études dans la Cuvette congolaise, 1962, 102 p. ronéo., cartes h. t.

VENNETIER (P.), « Sur le Congo et l'Oubangui », in : *Nouvelles de l'I.R.S.C.* (ronéo.), n° 8, avril 1963, p. 19-31.

VENNETIER (P.), *Les hommes et leurs activités dans le nord du Congo-Brazzaville*, Brazzaville, O.R.S.T.O.M., 1964, 296 ff. dactylogr., cartes et bibliogr. (sous presse).

YAYER (J.), « Caractéristiques hydrographiques de l'Oubangui », in : *Inst. Roy. Col. Belge, Bull. Séances*, XXII, 1951, 3, p. 808-835.

b) Cartes et notices d'accompagnement

AUGOUARD (Mgr), *Carte fluviale de l'Oubangui*, 1 tableau d'assemblage au 1 000 000e, et 40 feuilles au 50 000e, avec notice in-fol. de 4 p., Paris, 1906, Ch. Noblet Impr.

AUGOUARD (Mgr) et LERAY (R.P.), *Carte fluviale du Congo de Brazzaville à Liranga*, 1 tableau d'assemblage au 1 000 000e, et 26 feuilles au 50 000e, avec notice in-fol. de 4 p., Paris, 1908, E. de Soye Impr.

BAUD (L.), *Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1/500 000, feuille Franceville-Est*, levés effectués de 1948 à 1953, carte en coul. et notice explic. de 34 p., Paris, 1954.

LAMOTHE (R.), *Carte de l'Alima. 1/200 000*, 4 feuilles, Paris, public. de la Soc. l'Alimaïenne, 1911.

ROUVIER (Capit. de vaisseau), Carte du *Cours de l'Alima depuis son confluent jusqu'à Diélé au 100 000e*, 2 feuilles.

SONET (J.), *Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1/500 000, feuille Ouesso*, levés effectués de 1951 à 1955, carte en coul. et notice explicative de 24 p., Paris, 1958.

VENET (Capit.), *Région des lagunes de Likouba*, carte en trois feuilles, sans échelle, 1908. (Service Géographique de l'ancien Ministère de la F.O.M., Moyen-Congo.)

Carte schématique des Concessions, au 1/5 000 000, sans indication d'origine, 1908, imprimée, en coul. (Serv. Géogr. de l'ancien Ministère de la F.O.M., A.E.F., Section A, nº 314).

Mise en valeur du Congo français, carte en coul. au 1/3 000 000, non datée, donnant la liste des concessionnaires originels, avec en regard les surfaces concédées et les noms des sociétés substituées, éditée par la « Dépêche Coloniale », s.d. (Serv. Géogr. de l'ancien Minist. de la F.O.M., A.E.F., Section A, nº 312).

Concession de la Société Agricole et Commerciale de l'Alima (Congo français), dressée par les soins de la Société, au 1/500 000, sans date ni légende (Service Géogr. de l'ancien Minist. de la F.O.M., Moyen-Congo, nº 365).

Concession de la Likouala-Mossaka, échelle 1/500 000, 2 feuilles en noir et bleu, sans date ni indication d'origine. (Service Géographique de l'ancien Ministère de la F.O.M., Moyen-Congo, nº 364).

Tracé de la rivière Alima (Mbossi), d'après les levers *(sic)* de MM. N. Ballay, C. de Chavannes, P. S. de Brazza, et E. Decazes (1883-1885), assujettis aux observations de C. Rouvier (1886) par J. Hansen, géographe, Paris, 1890. Échelle = 1/80 000. 7 feuilles, de l'embouchure à Diélé, tirées sur papier sensible (Service Géographique de l'ancien Ministère de la F.O.M., Moyen-Congo).

Carte au 1/200 000 de l'Afrique centrale (I.G.N.). Deux feuilles étaient disponibles en édition normale, au début de 1963 : Mossaka et Gamboma. Pikounda devait s'y ajouter dans le courant de l'année. Les autres coupures, Lebango, Yengo, Ewo, Fort-Rousset, Bokanda, Liranga et Leconi, restaient à l'état de croquis provisoires, topographiquement inutilisables.

Haut Fleuve. De Léo à l'embouchure de l'Ubangi, Cahier d'une quarantaine de planches (tirage ozalid) aux 1/25 000 et 1/50 000 donnant les unes les passes navigables et le balisage du fleuve, les autres le graphique des dernières crues à Léopoldville, Kwamouth, Bolobo et Gombé. Léopoldville, Service des Voies Navigables.

c) Missions de photographie aérienne

En allant du nord au sud et de l'ouest à l'est, le pays des rivières est couvert par les missions I.G.N. suivantes :

1960-61 NA-33-IV (à cheval sur la Mambili) ; 1958-1959 NA-33-IV/400 (quelques bandes vers la haute Likouala).

1961-62 NA-33-V-VI (de la Bokiba à l'Oubangui) ; 1955 NA 33-V (quelques bandes de la moyenne Likouala à la Sangha).

1961-62 SA-33-III (bandes le long de la Likona) ; 1962-63 SA-33-III I.R. (à l'ouest de la route Etoumbi-Okoyo, de part et d'autre d'Ewo).

1957 SA-33-IV (bandes immédiatement au sud de la Likouala) ; 1958-1959 SA-33-IV (bandes dans l'interfluve Likouala-Kouyou) ; 1960 SA-33-IV I.R. (bandes à l'est de la route Etoumbi-Ewo) ; 1962-63 SA-33-IV I.R. (bassin supérieur du Kouyou, en amont de Fort-Rousset) ; 1957 SA-33-IV (bandes centrées sur Fort-Rousset) ; 1961-62 SA-33-IV (bandes immédiatement au sud et à l'ouest des précédentes) ; 1955 SA-33-IV (région au nord du sommet de la boucle de l'Alima).

1962-63 SA-33-V-VI I.R. (bandes à cheval sur la Likouala) ; 1961-62 SA-33-V-VI (des environs de Fort-Rousset à la Sangha, par Bokanda) ; 1962-63 SA 33-V-VI I.R. (de Bokouélé au confluent Oubangui-Congo).

1962-63 SA-33-IX I.R. (de la haute Léconi à la haute Alima) ; 1955 SA-33-IX (quelques bandes des plateaux Batéké à l'Alima) ; 1959-60 SA-33-IX (quelques bandes des plateaux Batéké à Okoyo).

1954 Mission 51 (de Boyoko et Gamboma au Congo).

1954 Mission 49 (bassin supérieur de l'Alima).

1953 Mission 50 (bassins supérieurs de la Nkéni et de la Mpama).

1954 Mission 37 (rebord méridional de la Cuvette, des environs de Djambala au Congo).

Le cours même du Congo a fait l'objet de missions spéciales, cataloguées 1950 Congo Mission 01, 02, 03, 04 et 05, 1/40 000. Le numérotage va du sud au nord, de Kwamouth à Liranga.

7° STANLEY POOL, préhistoire, pêche[1].

a) Textes

Althabe (G.), *Le chômage à Brazzaville, Étude psychologique*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1959, 163 p. ronéo. (Doc. du Cons. Sup. des Rech. Sociol. O.-M.)

Althabe (G.), *Étude du chômage à Brazzaville en 1957*, 1re partie : *Étude psychologique*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1963, 106 p. (Cahiers O.R.S.T.O.M., Sc. Hum., vol. I, n° 4) (t. I).

Anciaux (L.), *Le Lingala véhiculaire*, Bruxelles, Impr. L. Bruynincx, 3e éd., 103 p., s. d.

Augouard (P.) (Archevêque du Haut-Congo français), « A propos de Brazzaville », in : *Bull. Com. Afr. Franç.*, 1917, p. 95-102.

Babet (V.), « Note préliminaire sur un atelier de pierres taillées à Brazzaville », in : *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1936, 2.

Babet (V.), « Exploration de la partie méridionale des plateaux batékés », in : *Bull. Serv. Mines A.E.F.*, Paris, Impr. Nat., n° 3, 1947, p. 21-56.

Balandier (G.), *Sociologie des Brazzavilles Noires*, Paris, A. Colin, 1955, 274 p. (Cahiers de la Fond. Nat. des Sc. Pol., n° 67.)

Baujot (G.), *Le bassin du bas Kasaï et certains de ses affluents aux points de vue pêche et ichtyologique*, note manuscrite communiquée par le Service des Pêches, Léopoldville.

Boulenger (G.-A.), *Les poissons du bassin du Congo*, Bruxelles, Public. État Indép. Congo, 1901, lxii-532 p.

Bouveignes (O. de), « Un voyage au royaume de Congo (1668-1671) », in : *Lovania* (Élisabethville), n° 10, 3e et 4e trim. 1946, p. 35-53.

Bouveignes (O. de), « Jérôme de Montesarchio et la découverte du Stanley Pool », in : *Zaïre*, II, 9, nov. 1948, p. 989-1013.

Brazza (S. de), « Rapport sur l'occupation de Ncouna. Exposé politique », in : *Rev. Mar. et Col.*, t. 78, août 1883, p. 407-415.

Briart (Dr P.), « Le Stanley Pool hier, aujourd'hui, demain », in : *Le Mouv. Géogr.*, XXVIII, 1911, col. 199-203 [1].

Briart (Dr P.), « Le Stanley Pool commercial », in : *Le Mouv. Géogr.*, XXVIII, 1911, col. 439-443 [2].

Brien (P.), Poll (M.) et Bouillon (J.), « Ethologie de la reproduction de *Protopterus dolloi* Boulenger », in : *Ann. Musée Congo B.*, Série in-8°, Sc. Zool., vol. 71, Tervuren, 1959, p. 1-21. (Résultats scientifiques des Missions Zool. au Stanley Pool subsidiées par le Cemubac et le Musée Royal du Congo (1957-1958), 1.)

Brunschwig (H.), « La négociation du traité Makoko », in : *Cah. Ét. Afr.*, V, 17, 1965, p. 5-56.

Cahen (L.) et Lepersonne (J.), « État actuel des connaissances relatives aux séries mésozoïques de l'intérieur du Congo », in : *Bull. Soc. B. Géol. Pal. Hydr.*, LXIII, 1954, I, p. 20-37.

Cahen (L.) et Lepersonne (J.), « Les formations mésozoïques de l'intérieur du Kwango », in : *Assoc. Serv. Géol. Afr.*, Réunion de Nairobi (7-11 sept. 1954), C.R. et communic., Paris, Bureau Ét. Géol. et Min., 1955, p. 221-228.

Capelle (E.), *La cité indigène de Léopoldville*, Léopoldville (C.E.S.A.) et Élisabethville (C.E.P.S.I.), 1947, br. 108 p. et carte h. t.

Chavannes (Ch. de), *Pour le cinquantenaire de Brazzaville*, Éd. Com. Afr. Fr., Paris, 1931, br. 52 p. (Communic. faite à l'Acad. des Sc. Col. dans sa séance solennelle du 27 avril 1931.)

Corin (F.), « Note sur la faille du Pool », in : *Bull. Soc. B. Géol. Pal. Hydr.*, 67, 1958, p. 171-175.

Corin (F.) et Hugé (J.), « Coupes géologiques des sondages effectués par le Service géologique à Léopoldville », in : *Bull. Serv. Géol. Congo B. et Ruanda-Ur.*, n° 4, Léopoldville, 1948, p. 15-53.

Courboin (A.), « *Bangala* » *langue commerciale du Haut-Congo. Éléments et Manuel de conversation. Lexique*, Paris, Challamel, 1908, ix + 146 p.

Denis (J.), *Le phénomène urbain en Afrique centrale*, Bruxelles, 1958, 407 p. (Ac. Roy. Sc. Col., Cl. Sc. Mor. et Pol., Mém. in-8°, N.S., XIX, 1.)

Devauges (R.), *Le chômage à Brazzaville en 1957 (Étude sociologique)*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1958, 258 p. ronéo. (Doc. du Cons. Sup. des Rech. Sociol. O.-M.)

1. Voir anssi 21°, villes et centres secondaires.

DEVAUGES (R.), *Les chômeurs de Brazzaville et les perspectives du barrage du Kouilou*, O.R.S.T.O.M., 1959, 174 p. ronéo.

DEVAUGES (R.), *Les chômeurs de Brazzaville et les perspectives du barrage du Kouilou. Étude effectuée pour le compte de l'Organisation de la Région industrielle du Kouilou–Pointe-Noire*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1963, 100 p. (Cahiers ORSTOM, Sc. Hum., nº 2) [1].

DEVAUGES (R.), *Étude du chômage à Brazzaville en 1957*, IIe partie : *Étude sociologique*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1963, 206 p. (Cahiers ORSTOM, Sc. Hum., vol. I, nº 4) (t. II) [2].

DEVROEY (E.-J.), « La crue exceptionnelle de 1961-1962 du fleuve Congo », in : *Ac. Roy. Sc. O.-M., Bull. Séances*, 1962, p. 816-838.

DOLISIE (A.), « Notice sur les chefs Batéké avant 1898 », in : *Rech. Cong.*, nº 8, 1927, p. 44-49.

DROUX (G.), « Le gisement préhistorique de la Pointe hollandaise (Brazzaville)», in : *Rech. Cong.*, nº 27, 1939, p. 137-145.

DROUX (G.), « Préhistoire africaine. De la présence d'outils en pierre taillée dans la terrasse de vingt mètres du Stanley Pool », in : *Rech. Cong.*, nº 28, 1941, p. 137-142.

DROUX (G.) et BERGEAUD (G.), « Nouveaux ateliers préhistoriques à Brazzaville », in : *Rech. Cong.*, nº 24, 1937, p. 211-233.

DUBOIS (L.), « La jacinthe d'eau au Congo belge », in : *Bull. Agr. Congo B.*, XLVI, 4, août 1955, p. 893-900.

EGOROFF (A.), « Esquisse géologique provisoire du sous-sol de Léopoldville », in : *Bull. Serv. Géol. Congo B. et Ruanda-Ur.*, Léopoldville, nº 6, 1956, fasc. 4, 15 p. et carte h. t.

EGOROFF (A.) et LOMBARD (A)., « Présence des couches de Stanleyville dans le sous-sol de Léopoldville, République du Congo — Note préliminaire », in : *Ann. Soc. Géol. Belgique*, t. 85, nº 1-4, 1961-1962 (juin 1962), p. 103-109.

ELIET (E.), *Les langues spontanées dites commerciales du Congo. Le Monokutuba comparé au Lingala et au Lari de la région du Pool*, Brazzaville, Éd. V. Simarro, 1953, 118 p.

ESSAH (J.-P.), « Paysans ! Notre bonheur est entre vos mains », in : *La Sem. Afric.*, Brazzaville, nº 576, 15 sept. 1963.

EVANS-PRITCHARD (E. E.), *The Nuer*, Oxford, Clarendon Press, 1940, 266 p.

FREY (R.), *Brazzaville*, Paris, 1954, 155 p. (Encyclop. d'O.-M., 48-49, août-sept. 1954).

GARROD (D. J.), « The history of the fishing industry of Lake Victoria, East Africa, in relation to the expansion of marketing facilities », in : *East African Agricultural and Forestry Journal*, XXVII, 2, oct. 1961, p. 95-99. (résumé par H. LEMASSON, in : *Bois et forêts des Trop.*, juill.-août 1962, p. 69-70.)

GIRARD (L.), « Brazzaville », in : *Bull. Com. Afr. Fr., Rens. Col.*, 1916, p. 26-44.

GLUCKMAN (M.), *Economy of the central Barotseland*, Livingtsone (Northern Rhodesia), The Rhodes-Livingstone Institute, 1941, in-4º, 130 p.

GOFFIN (A.), *Les pêcheries et les poissons du Congo*, Bruxelles, Impr. V. Verteneuil et L. Desmet, 1909, in-8º, 231 p.

HAERINGER (Ph.), *Le phénomène suburbain à Brazzaville*, Brazzaville, O.R.S.T.O.M., 1964, mémoire dactylogr.

IBALICO (M.), « L'origine des Batéké d'Impila », in : *Liaison*, nº 41, 1955, p. 37-39.

KIMPE (P. de), « Le contrôle de la jacinthe d'eau », in : *Bull. Agr. Congo B.*, févr. 1957, p. 115-151.

LEBEDEFF (V.), « Les terrasses du Moyen-Congo », in : *Chron. Mines Col.*, 28, 1932, p. 218.

LE GALLOIS (R. P. A.), « Contribution à la cartographie du Congo français. Région du Stanley Pool », in : *Ann. de Géogr.*, 1912, p. 57-69.

LEMASSON (H.), « Pêche en A.E.F. » (2e article), in : *Encycl. Mens. d'O.-M.*, 3e année, nov. 1952, p. 335-338.

LEPERSONNE (J.), *Les terrasses du fleuve Congo au Stanley Pool et leurs relations avec celles d'autres régions de la Cuvette congolaise*, Bruxelles, M. Hayez, 1937, 68 p. (Mém. Inst. Roy. Col. B., Cl. Sc. Nat., Série in-8º, t. VI).

LEPERSONNE (J.), « La stratigraphie du système du Kalahari et du système du Karroo au Congo occidental », in : *Bull. Serv. Géol. Congo B. et Ruanda-Ur.*, Léopoldville, nº 1, 1945 (1946), p. 27-50.

LEPERSONNE (J.), « Remarques sur la note de M. F. Corin intitulée ' Note sur la faille du Pool ' », in : *Bull. Soc. B. Géol. Pal. Hydr.*, 67, 1958, p. 175-178.

LE ROY (P.), « Note documentaire sur la Préhistoire de Brazzaville », in : *Afrique Équat. Fr.*, Encyclop. Col. et Mar., 1950, p. 35-39.

LOMBARD (J.), « Notes préliminaires sur la géologie de l'Afrique Équatoriale Française. 3. Sur l'origine fluviatile des sables de Brazzaville », in : *Soc. Géol. Fr., C.R. Séances*, 1928, p. 265-267.

MANDEVILLE (J. Th.), « Organisation du poste de pêche de Kingabwa à Léopoldville », in : *2e Symposium sur l'Hydrobiologie et la Pêche en Eaux Douces en Afrique*, Brazzaville, 1956, p. 149-150 (C.S.A., Public. nº 25, s. d., 286 p.).

MONOD (Th.), *L'industrie des pêches au Cameroun*, Paris, Soc. Ed. Géogr. Mar. et Col., 1928, 509 p.

MORTELMANS (G.), « La Préhistoire au Congo belge », in : *Revue Univ. Libre Bruxelles*, janv.-avril 1957, 2-3, 53 p.

MORTELMANS (G.), *Le Congo préhistorique*, carte publiée par le Lab. de Géol. et Pal. de l'Univ. Libre de Bruxelles (Public. nº 83).

MORTELMANS (G.), *Vue d'ensemble sur la Préhistoire du Congo occidental*, Tervuren, Mus. Roy. Afr. Centr., 1962, br. p. 129 à 164. Reprint from the Actes du IVe Congrès Panafricain de Préhistoire et de l'Étude du Quaternaire. (Annales, Série in-8º, Sc. Hum., nº 40.)

MORTELMANS (G.) et MONTEYNE (R)., « Le quaternaire du Congo occidental et sa chronologie », in : *C.R. du IVe Congrès Panafricain de Préhist.*, Léopoldville, 1959, *Ann. Mus. Roy. du Congo B.*, Tervuren, 1962.

NICOLINI (P.), *Aménagements hydro-électriques du Djoué. Étude géologique des sondages*, deux rapports manuscrits datés de 1951, Service des Mines, Brazzaville.

NICOLINI (P.) et ROGER (J.), « Sur la présence de fossiles dans le Karroo à Brazzaville (Congo) », in : *C.R. Ac. Sc.*, t. 233, nº 219, 1951, p. 1127-1128.

PEDRALS (D. P. de), « La Préhistoire », in : *Afr. Équat. Française, Encycl. Col. et Mar.*, 1950, p. 29-34.

PÉLISSIER (P.), « Les pays du bas Ouémé. Une région témoin du Dahomey méridional » (2e article), in : *Cahiers d'O.-M.*, oct.-déc. 1962, p. 313-359.

PLOEY (J. de), *Quelques indices sur l'évolution morphologique et paléoclimatique des environs du Stanley Pool (Congo)*, Léopoldville, Éd. de l'Univ., 1963, br. 16 p. (Studia Universitatis « Lovanium », Faculté des Sciences, 17).

PLOEY (J. de) et VAN MOORSEL (H.), *Contributions à la connaissance chronologique et paléogéographique des gisements préhistoriques des environs de Léopoldville (Congo)*, Léopoldville, Éd. de l'Univ., 1963, br. 17 p. (Studia Universitatis « Lovanium », Musée de Préhistoire, 19).

POLL (M.), « L'état actuel de nos connaissances sur la faune ichtyologique du lac Tanganyka », in : *Bull. Agr. Congo B.*, XXXIX, 1948, I, p. 119-126.

POLL (M.), « Recherches sur la faune ichtyologique de la région du Stanley Pool », in : *Ann. Musée Roy. Congo B.*, Série in-8º, Sc. Zool., vol. 71, Tervuren, 1959, p. 75-174. (Résultats Scientifiques des Missions Zool. au Stanley Pool subsidiées par le Cemubac et le Musée Roy. du Congo (1957-1958), III.)

POLL (M.), « Révision systématique et raciation géographique des *Protopteridae* de l'Afrique centrale », in : *Ann. Musée Roy. Afr. Centr.*, Série in-8º, Sc. Zool., nº 103, Tervuren, 1961, p. 1-50. (Résultats Scientifiques des Missions Zool. au Stanley Pool subsidiées par le Cemubac et le Musée Roy. du Congo (1957-1958), V.)

ROUX (Ch.), « La pêche en Afrique Équatoriale Française », in : *Neptunia*, nº 15, 1949, p. 15-17.

SAINT-SEINE (P. de), « Poissons fossiles de la Cuvette congolaise », in : *Soc. Géol. Fr., C.R. somm. séances*, séance du 21 déc. 1953, nº 16, p. 343-345.

SAUTTER (G.), « Les pêcheurs du Stanley Pool », in : *Geographia*, 83, août 1958, p. 21-28.

SCHUEPP (W.), « L'influence du fleuve au climat étudiée à l'exemple du rayonnement à Léopoldville », in : *Miscelânea Geofísica publicada pelo Serviço Meteorológico de Angola em comemoração do Aniversario do Serviço Meteorológico Nacional*, Luanda, MCMLVI, p. 163 à 173.

SEKIRSKY (B.), « Résultats préliminaires de l'étude des formations du Kwango », in : *Bull. Serv. Géol. Congo B. et Ruanda-Ur.*, nº 5, 1954, fasc. 2, p. 7-27.

SEKIRSKY (B.), « Les formations mésozoïques et cénozoïques au sud de Léopoldville anciennement rapportées au Karroo et au Kalahari », in : *Bull. Serv. Géol. Congo B. et Ruanda-Ur.*, nº 6, 1956, fasc. 2, 18 p.

SORET (M.), *Aspects démographiques de Poto-Poto. Étude préliminaire*, Brazzaville, Inst. Ét. Centrafr., 59 ff. ronéo.

SPITAELS (G.), « Considérations sur le chômage à Léopoldville », in : *Rev. Inst. Soc. Solvay*, 1960, I, p. 55-72.

THOMAS (J.), *A travers l'Afrique équatoriale sauvage*, Paris, Larose, 1934, 224 p.

THOMAS (J.), *Rapport (nº 1) à M. le Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française, sur la pêche dans le Stanley Pool et les possibilités de la développer*, inédit consulté au Laboratoire des pêches tropicales, Museum d'Histoire Naturelle, Paris.

UGEUX (E.), « A-t-on découvert les vestiges d'une ville disparue près de la capitale du Congo belge ? », in : *Rev. Col. Belge*, nº 134, 1er mai 1951 (Chronique de la Quinzaine).

Van Ganse (R.), « Les débits du fleuve Congo à Léopoldville et Inga », in : *Ac. Roy. Sc. Col., Bull. S.*, N.S., V, 3, 1959, p. 737-763.

Van Moorsel (H.), « Recherches préhistoriques de 1936 à 1946 dans la plaine de Lemba (Stanley Pool) », in : *Bull. Serv. Géol. Congo B. et Ruanda-Ur.*, nº 3, Léopoldville, 1947 (1948), p. 49-67, et carte h. t. des gîtes préhistoriques des environs de Léopoldville.

Van Moorsel (H.), « Esquisse préhistorique de la plaine de Léopoldville », in : *Ac. Roy. Sc. Col., Bull. Séances*, 2, 4, 1956.

Van Moorsel (H.), *Esquisse préhistorique de Léopoldville*, Musée de la vie indigène, Léopoldville, 1959, br. 39 p. [1].

Van Moorsel (H.), *Paléolithique ancien à Léopoldville*, Léopoldville, Éd. de l'Univ., 1959, br., 23 p. (Studia Universitatis « Lovanium », Fac. des Sc., 9) [2].

Vennetier (P.), « Banlieue Noire de Brazzaville. La vie rurale et les rapports entre la ville et la campagne à Bacongo », in : *Cah. d'O.-M.*, 10e année, nº 38, avril-juin 1957, p. 131-157.

Vennetier (P.), « Un quartier suburbain de Brazzaville : Moukondji-Ngouaka », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., nº 19 et 20, 1960, p. 91-126.

Vincent (J.-F.), *Influence du milieu urbain sur la vie traditionnelle des femmes de Bacongo-Brazzaville*, Inst. Rech. Scient. au Congo, janv.-mars 1963, 128 p. dactylogr.

Vleeschouwers (Ch.), « La pêche au lac Léopold II », in : *Bull. Agr. Congo B.*, XXXVII, 1946, 2, p. 355-381.

Whyms, *Léopoldville et son histoire, 1881-1956*, Bruxelles, Office de Publicité, 1956, 197 p.

Wilverth (E.), *Les poissons du Congo*, Bruxelles, Soc. d'Ét. Col., 1897. (Référence donnée par Boulenger, 1901 ; ouvrage apparemment introuvable à Paris.)

Wilverth (Capit.), « Pêche et poissons au Congo belge », in : *Bull. Soc. Belge Ét. Col.*, 18e année, nº 4, avril 1911.

« Aperçu sur la pêche lacustre et fluviale au Congo belge et au Ruanda-Urundi », par le Service des Eaux et Forêts, in : *Bull. Agr. Congo B.*, 50e année, 6, déc. 1959, p. 1665-1683.

« Documentation sur les pêcheries au Congo belge », in : *Bull. Agr. du Congo B.*, XX, 3, sept. 1929, p. 307-351.

Le poisson de fleuve dans l'Ouest Africain. Étude d'économie alimentaire, Ministère Coop.-I.N.S.E.E., 1961, 69 p.

Recensement et démographie des principales agglomérations africaines d'A.E.F. ; I, *Agglomération de Bacongo (Brazzaville) (1955-1956)* ; II, *Agglomération de Poto-Poto (Brazzaville) (1955-1956)*, 2 br. 46 et 6 p. + tableaux, Brazzaville, Direction Gén. des Serv. Stat. de l'A.E.F.

b) Cartes et notices d'accompagnement

Roussilhe (H.), *Congo, Feuille I, de Lépoldville au Couloir (Stanley Pool)*, carte levée en 1911 par la Mission hydrographique Congo-Oubangui-Sanga, sous la direction de..., échelle 1/50 000.

Roussilhe (H.), *Congo. Abords de Brazzaville*, plan levé de juin à septembre 1911 par la Mission Hydrographique Congo-Oubangui-Sanga, sous la direction de..., Échelle de 1/20 000 (partie aval du Pool).

Roussilhe (H.), *Congo. Passe française du Stanley-Pool*, plan levé en août et septembre 1911 par la Mission Hydrographique Congo-Oubangui-Sanga, sous la direction de..., Échelle de 1/20 000 (partie nord du Stanley Pool).

Roussilhe (H.), *Congo. Abords de Brazzaville*, plan levé d'août à octobre 1911 par la Mission Hydrographique Congo-Oubangui-Sanga, sous la direction de..., Échelle de 1/10 000.

Roussilhe (H.), *Congo de Léopoldville à Brazzaville*, plan levé d'août à septembre 1911 par la Mission Hydrographique Congo-Oubangui-Sanga, sous la direction de..., Échelle de 1/10 000.

Roussilhe (H.), *Passe française du Stanley Pool, de la Pointe Hollandaise à la rivière de M'Pila*, plan levé de juin à septembre 1911 sous la direction de M..., Échelle du 1/5 000, 1 f. en coul.

Roussilhe (H.), *Plan de Brazzaville*, levé et dessiné de juin à septembre 1911 par la Mission hydrographique Congo-Oubangui-Sanga, sous la direction de M..., Échelle du 1/5 000, 1 f. en coul.

Carte de l'A.E.F. et du Cameroun au 200 000e, coupure spéciale : Environs de Brazzaville, I.G.N., 1955.

Plan du Stanley Pool, dressé par le Service des Études du Port de Brazzaville, mars 1936 (composé à partir des levés à grande échelle des passes française et belge, établis en 1933 et 1932). Inédit.

Carte de l'Afrique centrale au 1/50 000, coupure spéciale : Stanley Pool, 1 feuille 3 coul., Brazzaville, I.G.N., 1964.

Plan de la ville de Brazzaville, dressé par ordre de M. Antonetti... par le Service des Travaux Publics de la Colonie, 1/5 000, 1 feuille en couleurs, s. d.

Brazzaville et ses environs, carte au 1/20 000, I.G.N., 2e trim. 1957, 2 feuilles coul.

Plan de Brazzaville (centre), au 1/10 000, 1 feuille 3 coul., Brazzaville, Serv. Géogr. de l'A.E.F.-Cam., 4e trim. 1951.

Plan de Brazzaville au 1/10 000, 1 feuille en 6 coul., Brazzaville, I.G.N., 1958.

c) Missions de photographie aérienne

Pool proprement dit :

1950 Mission 07 1/40 000.
1950 Mission 07 *bis* 1/25 000.
1953 Mission 01 1/50 000 (du Djoué au Couloir).
1962-63 213-500 (moitié nord-ouest du Pool, de Brazzaville aux Falaises de Douvres).

Villes du Stanley Pool (à l'exclusion des missions belges) :

1946 Mission 29 1/5 000.
1946 Mission 30-31 1/5 000.
1951 Brazzaville-Léopoldville 1/20 000.
1951-52 Brazzaville 1/10 000.
1953 Mission 01 *bis* 1/10 000.
1953 Mission 01 *ter* 1/10 000.
1961 169/60.
1962-63 Léopoldville/80.
1963-64 234/60.

(Sauf quand Léopoldville est explicitement mentionnée, ces missions concernent toutes Brazzaville.)

8° PAYS DE BOKO, ethnie kongo, marchés africains

a) Textes.

Andersson (E.), *Messianic Popular Movements in the Lower Congo*, Uppsala, 1958, 287 p. (Studia Ethnographica Upsaliensia, XIV.)

Aubréville (A.), « Savanisation tropicale et glaciations quaternaires », in : *Adansonia*, II, 1, 1962, p. 16-84. (Compte rendu et commentaires de L. Bégué, dans *Bois et Forêts des Trop.*, n° 100, mars-avril 1965, p. 61-63.)

Baeck (L.), « Une société rurale en transition : étude socio-économique de la région de Thysville », in : *Zaïre*, XI, 2, févr. 1957.

Bastide (R.) et Verger (P.), « Contribution à l'étude sociologique des marchés Nâgo du Bas-Dahomey », in : *Cah. de l'I.S.E.A.*, n° 95, nov. 1959, p. 33-65 (Humanités, Économie, Ethnologie, Sociologie, I).

Beguin (H.), *La mise en valeur agricole du sud-est du Kasai. Essai de géographie agricole et de géographie agraire et ses possibilités d'applications pratiques*, I.N.E.A.C., 1960, 290 p. et cartes h. t. (Série scientifique, n° 88).

Bergeret (B.), « Note préliminaire à l'étude du vin de palme au Cameroun », in : *Méd. Trop.*, 6, 1957, nov.-déc., p. 901-904.

Bernard (J.), « La mutualité chez les Bacongo : le Kitémo », in : *Bull. Soc. Rech. Cong.*, n° 3, 1923, p. 9-14.

Biernaux (J.), « Une méthode de mise en défens de savanes dans le Territoire de Thysville s'appuyant sur la pratique coutumière des Nkunku », in : *Deuxième Conf. Interafr. des sols*, Léopoldville, 9-14 oct. 1954, vol. II, doc. 65, p. 843-866.

Binet (J.), « Marchés africains », in : *Cah. de l'I.S.E.A.*, n° 95, nov. 1959, p. 67-85 (Humanités, I).

Cabanac (P.), « Notes sur les tribus Ballalis et Bassoundis de la Subdivision de Mayama (Moyen-Congo) », in : *Bull. Soc. Rech. Cong.*, 1925, n° 7, p. 77-94.

Chaumeton (M.), *La parenté et la propriété foncière chez les Balali-Bassoundi*, Brazzaville, Institut d'Ét. Centrafr., 1949, 18 ff. dactylogr.

Declave (A.), « Les pêcheurs de Stanleyville. Quelques aspects de la vie sociale et coutumière des Wagenia », in : *Africa*, juill. 1957 (3), p. 262-267.

Drachoussof (V.), « Essai sur l'agriculture indigène au Bas-Congo », in : *Bull. Agr. Congo B.*, XXXVIII, 1947, 3, p. 471-582, et 4, p. 783-880.

DUVIGNEAUD (P.), « Les formations herbeuses (savanes et steppes) du Congo méridional », in : *Les naturalistes belges*, XXXIV, mars-avril 1953, p. 66-74.

DUVIGNEAUD (P.), *Les savanes du Bas-Congo. Essai de phytosociologie topographique*, Bruxelles, 1949 (déc. 1953), 192 p. (Trav. du Lab. de Bot. syst., et de Phytogéogr. de l'Univ. Libre de Bruxelles, public. nº 7 ; extrait de Lejeunia, *Rev. de Bot.*, Mém. 10.)

FAUCONVAL (A.) et VAN BULCK (H.), « Les paysannats du Territoire de Gandajika », in : *Bull. Agr. Congo B.*, VI, I, févr. 1957, p. 23-48.

GALLAND (H.), « Le Kittémo », in : *Bull. Afr. Fr., Rens. Col.*, 1919, nos 11 et 12, p. 199-201.

GAMARD (M. C.), « Note sur une Association de crédit congolais : le Kitémo », in : *Rev. Folkl. Fr.*, Paris, 1933, p. 229-234.

GOUROU (P.), « Milieu local et colonisation réunionnaise sur les plateaux de la Sakay (Centre-Ouest de Madagascar) », in : *Cah. d'O.-M.*, IX, nº 33, janv.-mars 1956, p. 36-57.

HODDER (B. W.), « The Yoruba Rural Market Ring », in : *Research Notes of the University College*, Ibadan, nº 12, févr. 1959, p. 29-38.

HUBSCHWERLIN, (G.) « Le régime foncier indigène dans la région de Boko », in : *Bull. Soc. Rech. Congol.*, nº 24, 1937, p. 125-136.

HUTEREAU (J. A.), « Documents ethnographiques congolais. A) les Manyanga », in : *Bull. Soc. Roy. Belge de Géogr.*, XXXIV, 1910, p. 15-39.

JUNG (R.), « Piège à port-épic », in : *Journ. Soc. African.*, XVIII, 2, 1948, p. 129-133.

KOECHLIN (J.) et TROCHAIN (J. L.), « Sur l'existence d'un postclimax forestier au Moyen-Congo », in : *C.R. Ac. Sc.*, II, juill. 1955.

LAMAN (K. E.), *Dictionnaire Kikongo-Français avec une étude phonétique décrivant les dialectes les plus importants de la langue dite Kikongo*, Bruxelles, 1936, 1183 p. (Inst. Roy. Col. B., Sect. Sc. Mor. et Pol., Mém. in-8º, II.)

LAMAN (K.), *The Kongo I*, 1953, 155 p. ; *II*, 1957, 164 p. ; *III*, 1962, 258 p. (Studia Ethnographica Upsaliensia IV, VIII et XII.)

LEPOUTRE (B.), *Étude pédologique du plateau des Cataractes dans les districts de Kinkala et Boko (A.E.F.)*, avec un croquis pédologique au 1/200 000, Brazzaville, Inst. Ét. Centrafr., 35 ff. dactylogr.

MALONGA (J.), « Entre l'enclume et le marteau. Les aventures de mon cousin Samba, aux prises avec les vicissitudes claniques », publiées en feuilleton dans *Liaison*, à partir du nº 49-50 (1955).

MALONGA (J.), « Contribution à la connaissance de l'ethnie lari. L'organisation familiale », in : *Liaison*, nº 56, mars-avril 1957, p. 17-20 [1].

MALONGA (J.), « Contribution à la connaissance de l'ethnie lari. Lari, fausse appellation », in : *Liaison*, nº 55, janv.-févr. 1957, p. 26-29 [2].

MASSENGO (A.), « Connaissez-vous les Lari ? », in : *Liaison*, 1955, nº 46, p. 33-34.

MEULENBERG (J.), *Introduction à l'étude pédologique des sols du Territoire du Bas-Fleuve*, Bruxelles, 1949, 133 p. (Inst. Roy. Col. B., Sect. Sc. Nat. et Méd., Mém. série in-8º, XVIII, 3).

MORTELMANS (G.) et MONTEYNE (R.), *La grotte peinte de Mbafu, témoignage iconographique de la première évangélisation du Bas-Congo*, Tervuren, Musée R. Afr. Centr., Ann., Sér. in-8º, Sc. Hum., nº 40, p. 457-486. (Reprint from the Actes du IVe Congrès Panafr. de Préhist. et de l'Ét. du Quat.)

MOUISSY-BOCKO (P. J.), « M'Pika-Manguembo », in : *Liaison*, nº 64, juill.-août 1958, p. 62-71.

NICOLAÏ (H.), *Luozi. Géographie régionale d'un pays du Bas-Congo*, Bruxelles, 1961, in-8º, 95 p. et carte h. t. de la densité de la population (Ac. Roy. Sc. O.-M., Mém. in-8º, Cl. Sc. Nat. et Méd., N.S., t. XII, fasc. 5).

N'ZALAKANDA (D.), « Une association de secours mutuel : le témo », in : *Liaison*, nº 2, août 1950, p. 11-12.

PETERS (D. U.), *Land usage in Serenje district*, Cape Town, London, New York, Oxford U.P., 1950, 100 p. (The Rhodes-Livingstone Papers number nineteen).

SAUTTER (G.), « Une économie indigène progressive : les Bacongo du district de Boko (Moyen-Congo) », in : *Bull. A.G.F.*, nº 216-217, mars-avril 1951, p. 64-72 [1].

SAUTTER (G.), « Économie du pays Bacongo », in : *Encyclop. Col. et Mar.*, I, 9, mai 1951, p. 124-126 [2].

SORET (M.), « La chasse en pays Ba-Kongo », in : *Zaïre*, XIII, 8, 1959, p. 801-811 [1].

SORET (M.), *Les Kongo nord-occidentaux*, Paris, P.U.F., 1959, 144 p. et carte h. t. (Monographies ethnologiques africaines publiées sous le patronage de l'Institut International Africain) [2].

SORET (M.), « La propriété foncière chez les Kongo du Nord-Ouest. Caractéristiques générales et évolution », in : *African Agrarian Systems*, edited by D. Biebuyck, Oxford U.P., 1963, p. 281-296.

Tchibamba (P.-L.), « L'Union Fruitière du Pool et les agrumes du Moyen-Congo », in : *Liaison*, n° 66, nov.-déc. 1958, p. 38-42.

Trezenem (E.), « Note sur un ancien mode d'exécution capitale chez les Balali (Moyen-Congo) », in : *Prem. Conf. Internat. Afric. Ouest, C.R.*, Dakar, I.F.A.N., 1951, t. II, p. 299.

Trolli (M. G.), « Contribution à l'étude de la démographie des Bakongo », in : *Inst. Roy. Col. Belge, Bull. S.*, V, 1934, 2, p. 239-316.

Ucciani (E.) et Busson (F.), « Contribution à l'étude des corps gras de *Pachylobus Don* (Burséracées) », in : *Oléagineux*, 18, 4, avril 1963, p. 253-256.

Vanneck (Ch.), « Quelques considérations sur l'extraction de l'huile de palme » suivi par « La production industrielle d'huile de palme de faible acidité », extrait du *Bull. Agr. Congo B.*, XXXVIII, 1947, I, p. 75-120.

Van Wing (R.P.), *Études Bakongo. Histoire et sociologie*, Bruxelles, Goemaere, 1921, 319 p. (Bibliothèque Congo, n° 3).

Van Wing (J.), « Les mouvements messianiques populaires dans le Bas-Congo. Notes marginales », in : *Zaïre*, XIV, 1960, 2-3, p. 225-237.

Wannyn (R. L.), *L'art ancien du métal au Bas-Congo*, Éd. du Vieux Planquesaule, Champes, par Wavre (Belgique), 1961, 97 p., nombreuses planches.

Wickers (S.), « La propriété immobilière au Moyen-Congo. Observations relatives aux tribus Bateke et Balali-Bassundi–Bas-Congo formant le groupe Bakongo », in : *Rev. Jur. et Pol. de l'Union Fr.*, Paris, 9e année, n° 3, juill.-sept. 1955, p. 549-576.

« Les marchés indigènes de la Circonscription du Djoué », par le Chef de la Circonscription du Djoué, texte présenté et publié par J.-P. Lebeuf, in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., II, 1956, p. 91-109. (Document 2100 des Arch. du Gouv. Gén. de l'A.E.F., Brazzaville ; daté du 12 août 1916.)

b) Cartes et notices d'accompagnement

Plusieurs des cartes signalées plus loin pour la vallée du Niari (Babet, Cosson, Jacob, Lombard) concernent également la région de Kinkala-Boko.

Rouvier (Capit. de frégate) et Pleigneur (Capit.), *Carte des environs de Manyanga* d'après les travaux de MM..., en coul., au 20 000e (Mission Rouvier), in : *Ann. Hydrogr.*, 2e sem. 1886.

Carte au 1/200 000 de l'Afrique centrale (I.G.N.). La feuille Kinkala, parue en édition normale, couvre la totalité de la sous-préfecture de Boko. Le nord de la feuille, et les coupures limitrophes de Brazzaville et Mayama, également définitives, englobent au nord et à l'est le reste du pays bakongo.

c) Missions de photographie aérienne

La mission 002-1953 couvre la totalité des sous-préfectures de Boko et de Kinkala.

9° PLAINE DU NIARI, GRAND NIARI, agriculture mécanisée, « paysannats », élevage et agrostologie

a) Textes

Babet (V.), *Étude géologique de la zone du chemin de fer Congo-Océan et de la région minière du Niari et du Djoué*, Paris, Larose, 1929, 176 p. et carte géol. en coul. au 1/500 000.

Baldwin (K. D. S.), *The Niger Agricultural Project*, Oxford, Blackwell, 1957, 221 p.

Bel (J.-M.), *Gisements miniers et projets de chemin de fer au Congo*, Angers-Paris, Impr. G. Lenormand, 1908, br. 49 p. (p. 1-34). (Extrait du *Bull. de la Soc. Fr. des Ingr. Col.*)

Bergeaud (G.), « La Préhistoire en A.E.F. », in : *Bull. Soc. Rech. Cong.*, 23, 1937, p. 163-170.

Bergeaud (G.), « Notes sur les outils à encoches (grattoirs) trouvés dans la vallée du Niari », in : *Bull. Inst. Et. Centrafr.*, vol. II, fasc. I, 1947, p. 119-124.

Bergeaud (G.), *Note sur la formation des stations préhistoriques dans la vallée du Niari*, note dactylogr., 4 ff. et carte.

Bigotte (G.), *Contribution à la géologie du Niari. Étude sédimentologique et métallogénique de la région minière*, Paris, J. et R. Sennac, Impr.-Édit., 1959, 188 p., pl. et cartes h. t. (Gouv. Gén. de l'A.E.F., *Bull. Dir. Mines et Géol.*, n° 9.)

Boyer (Ph.), « De l'influence des termites de la zone intertropicale sur la configuration de certains sols », in : *Rev. Géomorph. Dyn.*, X, p. 41-44.

Brenière (J.), « Deux ennemis du riz dans la vallée du Niari », in : *L'Agron. Trop.*, 1954, I, p. 37-40.

Bruel (G.), « L'inventaire économique et scientifique du Moyen-Niari », in : *Bull. Comité Afr. Fr., Rens. Col.*, 1925, p. 101-119 et 149-161.

Brugière (J.-M.), *Étude pédologique de la vallée du Niari*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1953, 2 vol., 326 p. ronéo. et cartes h. t. des sols de la vallée du Niari.

Brugière (J.-M.), « Le problème de l'humus dans l'utilisation rationnelle des sols de la vallée du Niari en agriculture mécanisée (Moyen-Congo) », in : *2e Conf. Interafr. des Sols*, Léopoldville, 9-14 août 1954, vol. II, p. 1223-1231.

Bultot (F.), « Quelques aspects de la climatologie du Bas et du Moyen-Congo. Données comparatives sur la pluie et l'évaporation des sites d'Inga et du Kouilou », in : *Ac. Roy. Sc. Col., Bull.* S., N.S., IV, 2, 1958, p. 508-530.

Cashmere (W. H.), « The role of the N.I.A.E. in the mechanisation of tropical agriculture », in : *Rep. of a Conf. of Dir. and Senior Off. of Overseas Depart. of Agric. and Agr. Instit.*, held at Wye College, Kent, sept. 58, Pap. nb. II, p. 78-84 (d'après le compte-rendu publié par le *Bull. Anal. Mens. du B.I.S.*, juill. 1960, p. 162-163).

Carré (J.), « Documentation sur le *Stylosanthes gracilis* », in : *L'Agron. Trop.*, XVII, 1962, 2-3, févr.-mars, p. 181-191.

Cavalan (P.), « Les cultures fourragères à la station agronomique (Loudima, A.E.F.) », in : *Bull. trim. C.T.A.T.*, 3-4, 1958, p. 20-39. (Résumé dans le *Bull. Anal. du B.I.S.*, juill. 1959, p. 25-26.)

Cavalan (P.), *Station agronomique de Loudima. Rapport d'activité au cours des campagnes 1957-1958 et 1958-1959. Bilan de quatre années d'expérimentation*, 1960, 125 p. ronéo.

Cavalan (P.), « Expérimentation sur les plantes et cultures fourragères. Station agronomique de Loudima, 1957-1960 », in : *L'Agron. Trop.*, XVII, 1962, n° 2-3, févr.-mars, p. 158-165.

Chevalier (A.), « Mauvaises herbes envahissantes, fléaux redoutables pour l'agriculture en Afrique tropicale », in : *Rev. Bot. Appl.*, 31e année, n° 345-346, juill.-août 1951, p. 390-399 [1].

Chevalier (A.), « Plantes à fibres exploitées au Congo belge et dans le bassin du Niari », in : *Rev. Bot. Appl.*, 31e année, n° 345-346, juill.-août 1951, p. 441-444 [2].

Chevalier (A.), « Les essais de cultures nouvelles et de mécanisation de l'agriculture au Moyen-Congo français (Niari et Pays Batéké) », in : *Rev. Bot. Appl.*, 31e année, 1951, n° 347-348, p. 506-512 [3].

Coene (R. de), « Agricultural Settlement in the Belgian Congo », in : *Trop. Agric.*, 33, 1, janv. 1956, p. 1-12.

Coleno (P.), *Rapport de Mission sur la mise en valeur de la vallée du Niari*, 20 févr. 1951.

Coleno (P.), *Guide du colon dans la vallée du Niari*, Paris, C.G.O.T., 1952, 64 p. ronéo.

Delhaye (R. E.), « Comment améliorer les pâturages du Bas-Congo (région de Mvuazi) ? », in : *Bull. Inf. Inéac*, 1959, p. 35-49. (D'après P. Gourou, in : *Bull. Soc. B. d'Ét. Géogr.*, XIX, 1960, p. 278-279.)

Delhaye (F.) et Sluys (M.), « Les calcaires du Bas-Congo », in : *Congo*, Bruxelles, nov. 1920, févr. 1921 et mars 1921.

Destrain (E.), « Production et négoce du bassin du Kwilou-Niadi », in : *B. Soc. Roy. B. de Géogr.*, 10e année, 1886, p. 115-122.

Dhont (Y.), *Les dépenses dans la population rurale*, Brazzaville, Inst. Rech. Scient. Congo, sept. 1963, 46 p. ronéo.

Droux (G.), « Nouvelles stations préhistoriques au Congo français (note préliminaire) », in : *Bull. Soc. Rech. Congo.*, 23, 1937, p. 171-178.

Droux (G.) et Kelley (H.), « Recherches préhistoriques dans la région de Boko-Songho et à Pointe-Noire », in : *Journ. Soc. Afric.*, IX, 1939, I, p. 71-84.

Dumont (R.), *Économie agricole dans le Monde*, Paris, Dalloz, 1954, 597 p.

Durand (G.) et Lay (Cl.), « Détermination de l'âge de quelques galènes de la vallée du Niari », in : *C.R. Ac. Sc.*, 251, 5, 1960, p. 750-751.

Erhart (H.), « Sur l'importance des phénomènes biologiques dans la formation des cuirasses ferrugineuses en zone tropicale », in : *C.R. Ac. Sc.*, 233, 15, 1er oct. 1951 (8 oct.), p. 804-806 [1].

Erhart (H.), « Sur le rôle des cuirasses termitiques dans la géographie des régions tropicales », in : *C.R. Ac. Sc.*, 233, 17, 22 oct. 1951, p. 966-968 [2].

Erhart (H.), « Sur les cuirasses termitiques fossiles dans la vallée du Niari et dans le massif du Chaillu (Moyen-Congo, A.E.F.) », in : *C.R. Ac. Sc.*, 237, 7, 10 août 1953, p. 431-433.

FLAMIGNI (A.), *Note sur l'élevage des bovidés du Dahomey au Mayumbe*, Bruxelles, Minist. des Col., 1948, br. 28 p.

FOUGEROUSSE (M.), « Les altérations fongiques des bois frais en Afrique tropicale et plus particulièrement de l'Ilomba et du Limba », in : *Bois et Forêts des Trop.*, nº 60, juill.-août 1958, p. 41-56.

FRANQUIN (P.) et MARTIN (G.), « Bilan d'eau et conservation du sol au Niari (République du Congo) », in : *Coton et Fibres Trop.*, XVII, 3, déc. 1962, p. 345-356.

GANON (F.), *Enquête d'inventaire dans la zone de retenue du barrage du Kouilou*, par..., Organisation de la Région Industrielle du Kouilou, Pointe-Noire, août 1958, ronéo., 159 p. et annexes.

GEORGES (M.), *Pouyamba, village Banda en savane centrafricaine*, Paris, Bureau pour le Dév. de la Prod. Agr., 2 vol. ronéo., 151 p. et annexes.

GILLAIN (J.), « L'élevage des bovidés peut-il contribuer à la mise en valeur du Kwango ? », in : *C. Roy. Sc. Col., B. Séances*, N.S., t. IV, 1958, 2, p. 647-683.

GILLIER (P.), « Utilisation de diverses méthodes pour l'amélioration des arachides de bouche au Congo », in : *Oléagineux*, 18, 5, mai 1963, p. 295-300.

GOUROU (P.), « Aubeville. Des paysans français en pays équatorial », in : *Cahiers d'O.-M.*, nº 11, 3e année, juill.-sept. 1950, p. 189-199.

GOUROU (P.), « Les enseignements d'une expérience agricole en pays équatorial : Aubeville, 1952 », in : *Cahiers d'O.-M.*, nº 23, 6e année, juill.-sept. 1953, p. 232-243.

GOUROU (P.), « Le ' Plan des arachides ' », in : *Cahiers d'O.-M.*, nº 30, 8e année, avril-juin 1955, p. 105-118.

GRANT ELLIOTT (Capit.), « Exploration et organisation de la province du Kwilou-Niadi », in : *Bull. Soc. Roy. B. de Géogr.*, 10e année, 1886, p. 101-104.

GRASSÉ (P.) et NOIROT (Ch.), « Rapports des termites avec les sols tropicaux », in : *Rev. Géomorph. Dyn.*, X, 1-2 et 3-4, janv.-avril 1959.

GROULEZ (J.), *Essais forestiers en terrain découvert dans la vallée du Niari au Moyen-Congo*, document présenté à la 2e session de la Conférence Interafricaine Forestière, Pointe-Noire, 3 au 11 juillet 1958.

GROULEZ (J.), « L'okoumé dans le sud de son aire », in : *Bois et Forêts des Trop.*, nº 89, mai-juin 1963, p. 37-42.

GUILLAUME (M.), « La mise en valeur de la vallée du Niari », in : *L'Agron. Trop.*, 1954, 3, p. 324-362.

GUILLEMAT (J.), « Le ' chancre ' de la tige d'*Urena lobata* », in : *Coton et Fibres Trop.*, VII, I, 1er sem. 1952, p. 137-145.

GUILLEMIN (R.), *La mise en valeur de la vallée du Niari*, Gouv. Gén. A.E.F., Com. Coord. Rech. Agron. et Prod. Agr., janv. 1956, 142 p. ronéo.

HAUSER (A.), « Les exploitations mécanisées du Moyen-Congo français », in : *Africa*, 1954, XXIV, 2, p. 114-129.

JULIA (H.), *Considérations sur les méthodes de culture des arachides sélectionnées par l'I.R.H.O. dans la vallée du Niari*, note publiée en annexe au P.-V. de la 3e réunion du Comité d'Aménagement de la vallée du Niari, 1953.

KELLERMANN, BORDIER et MULLENDER, *Rapport de la Mission effectuée au Congo belge du 21 août au 7 septembre 1952*, Brazzaville, 1952, 44 p. ronéo.

KOECHLIN (J.), *Le* Cyperus rotundus *dans la vallée du Niari*, Brazzaville, Institut d'Études Centrafr., 1951, 5 p. ronéo.

KOECHLIN (J.), « Cultures fourragères pour l'A.E.F. », in : *Nos Sols*, avril et juill. 1958, p. 46-53. (Résumé par le *Bull. Anal. du B.I.S.*, janv. 1959, p. 26.)

KOECHLIN (J.) et CAVALAN (P.), « Les essais d'introduction et de culture des plantes fourragères dans la vallée du Niari », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., 17-18, 1959, p. 43-70.

KOECHLIN (J.) et TROCHAIN (J.), « Introduction de plantes fourragères dans la vallée du Niari », in : *C.R. Ac. Sc.*, 244, 16, 15 avril 1957, p. 2180-2182.

LANDRAU (H.), *Rapport sur le régime concessionnaire de la vallée du Niari et de ses affluents (Région Schisto-Calcaire)*, Brazzaville, 1948 (ou début 1949).

LEA (J. D.), OFIELD (R. J.) et PAMMORE (R. G.), « Field observations on trials of New N.I.A.E. Cultivation Equipment », in : *East Afr. Agric. J.*, 25 (4), avril 1960, p. 220-224 (d'après le compte-rendu publié par le *Bull. Bibl. Anal. du B.I.S.*, août 1960, p. 180-181).

LE RAY (J.), *Notes de voyage. Cameroun–Moyen-Congo*, Nogent-sur-Marne, Centre Techn. Forest. Trop., 1957, 61 p. ronéo.

LIERDEMAN (J.-L.), *Problèmes socio-économiques de la région du Niari. Données globales sur la structure des revenus et leur utilisation*, Brazzaville, Inst. Rech. Scient. Congo, mars 1963, 13 p. ronéo.

MARTIN (G.), « La décalcification des terres au Niari. Action des amendements calcaires », in : *Oléagineux*, 14, 4, avril 1959.

MARTIN (G.), « Étude de quelques facteurs de la structure des sols de la vallée du Niari », in : *Bull. Inst. Rech. Scient. au Congo*, n° 1, 1962, p. 3-30.

MARTINE (P.), « Note sur le machinisme agricole à Richard-Toll », in : *2e Conf. Interafr. Sols*, Léopoldville, 1954, vol. II, p. 1373-1394.

METGE, « La mécanisation et le système cultural africain », in : *L'Agron. Trop.*, VII, 1952, 2, p. 136-149.

MIKNÉVICIUS (Dr), « Élevage bovin au Kwango. Étude expérimentale de ses possibilités sur les hauts plateaux sablonneux du système du Kalahari en Territoire de Feshi », in : *Bull. Agr. Congo B.*, L, 6, déc. 1959, p. 1601-1628.

MOREUIL (C.), « Le manguier au Congo », in : *Fruits*, 18, 6, janv. 1963, p. 295-301.

MOUTON (J.), « Étude climatologique sur la vallée du Niari (Moyen-Congo) », in : *La météor.*, n° 43, juill.-sept. 1955, p. 259-263.

NICOLAÏ (H.) et JACQUES (J.), *La transformation des paysages congolais par le chemin de fer. L'exemple du B.C.K.*, Bruxelles, 1954, 208 p. et cartes h. t. (Inst. Roy. Col. B., Mém., Coll. in-8°, XXIV, 1.)

PAGOT (J.), KOECHLIN (J.) et BOUDET (G.), *L'élevage dans la vallée du Niari. Association de l'agriculture à l'élevage*, 1959, 46 p. ronéo.

PAQUIER, « Conseils pratiques pour l'élevage dans la vallée du Niari », in : *P.-V. de la 1re réunion plénière du Comité d'aménagement de la vallée du Niari*, 1953, p. 39-47.

PARGOIRE (J.), « La vallée du Niari », in : *Encyclop. Mens. O.-M.*, V, 53, janv. 1955, p. 24-28.

PARSONS (J. J.), *Antioqueño colonization in western Colombia*, Berkeley et Los Angeles, Univ. of Calif. Press, 1949, VIII + 212 p. (Ibero-Americana, n° 32.)

PEHAUT (Y.), « L'arachide au Sénégal », in *Cahiers d'O.-M.*, 1953, 14e année, janv.-mars 1961, p. 5-25.

PLEIGNEUR, « Extrait des notes du Capitaine... sur la reconnaissance des mines de Mbokô-Songhô », in : *Rev. Ethnogr.*, VII, 1889, p. 277-280.

PRÉVÔT (P.) et OLLAGNIER (M.), « Liaison entre la dégradation du sol et la toxicité manganique », in : *Oléagineux*, 10, oct. 1955, p. 663-670.

RENAULT (Ph.), « Le Karst du Kouilou (Moyen-Congo, Gabon) », in : *Rev. Géogr. Lyon*, XXXIV, 1959, n° 4, p. 305-314 [1].

RENAULT (Ph.), « Processus morphogénétique des karsts équatoriaux », in : *Bull. A.G.F.*, 282-283, mars-avril 1959, p. 15-26 [2].

ROGIER (M.) et LYON-CAEN (A.), « La culture mécanique de l'arachide et la conservation des sols dans la région schisto-calcaire du Moyen-Congo », in : *Bull. Agr. Congo B.*, XL, 3 et 4, sept.-déc. 1949 (C.R. 1re Conf. Interafr. Sols).

ROLIERS (M.), *Avenir des cultures jutières au Niari. Étude agronomique et financière*, note publiée en annexe au P.-V. de la 3e réunion du Comité d'Aménagement de la vallée du Niari, 1953.

ROSEVEARE (G. M.), *The Grasslands of Latin America*, Cardiff, W. Lewis (Printers) Ltd, 1948, 291 p. (Bull. 36 of the Imp. Bureau of Pasture and Field Crops, Aberysmith, G.B.)

ROSSIN (M.) et COLENO (P.), « Le plan de culture mécanisée de l'arachide dans l'Est Africain anglais. Situation en mai 1948 », in : *Minist. de la F.O.M.* (Section Techn. d'Agr. Trop., Nogent-sur-Marne), *Bull. Agron.*, n° 4, sept. 1948. (Voir dans *L'Agronomie Tropicale* des années suivantes les comptes-rendus, par P. Rossin, de ses missions ultérieures en Afrique orientale.)

SARLIN (P.), *Rapport de Mission au Moyen-Congo, août 1958*. 1re partie : *Le cœur noir du Limba et le sol*, Nogent-sur-Marne, Centre Techn. Forest. Trop., br. 28 p. ronéo.

SAUTTER (G.), « Notes sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., 1955, p. 67-105, n° 9.

STANER (P.), « Les paysannats indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi », in : *Bull. Agr. Congo B.*, XLVI, 1955, p. 457-458.

TARIEL (J.) et GROULEZ (J.), « Les plantations de Limba au Moyen-Congo », in : *Bois et Forêts des Trop.*, n° 61, sept.-oct. 1958, p. 9-25.

TONDEUR (G.), « L'agriculture nomade au Congo belge », in : *L'Agriculture nomade*. Volume I : Congo belge, Côte d'Ivoire, Rome, F.A.O., 1956, p. 15-108.

TROCHAIN (J.) et KOECHLIN (J.), « Les pâturages naturels du sud de l'A.E.F. », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., 15-16, 1958, p. 59-83.

TUFFIER (Mlle), *Rapport de Mission au Gabon et au Moyen-Congo. 10 juillet-10 septembre 1955*, Centre Techn. Forest. Trop., Nogent-sur-Marne, 117 p. ronéo.

TULIPPE (O.), « Les paysannats indigènes au Kasaï », in : *Bull. Soc. B. Ét. Géogr.*, XXIV, 1955, p. 21-67.

VANDENPLAS (A.), « La radiation, l'insolation et la nébulosité au Congo belge », in : *Bull. Agric. Congo. B.*, XXXIX, 1948, 2, p. 305-325.

VAN DE VELDE (Lieutenant L.), « La région du Bas-Congo et du Kouilou-Niadi. Usages et coutumes des indigènes », in : *Bull. Soc. Roy. B. de Géogr.*, 10e année, 1886, p. 347-412.

VANSINA (J.), « Long-distance trade-routes in Central Africa », in : *J. of Afr. Hist.*, III, 3, 1963, p. 375-390.

VENNETIER (P.), « La société industrielle et agricole du Niari (S.I.A.N.) (Congo-Brazzaville) », in : *Cahiers d'O.-M.*, XVI, n° 61, janv.-mars 1963, p. 43-80.

Comité d'aménagement de la vallée du Niari. Procès-verbal de la première réunion plénière à Loudima, le 14 janvier 1953, 77 p. ronéo. et annexes.

Comité d'aménagement de la vallée du Niari. Procès-verbal de la 3e réunion (Commission restreinte), et pièces annexes, Brazzaville, 1953, ronéo., 121 p.

Comité d'aménagement de la vallée du Niari. Procès-verbal de la 6e réunion (Commission restreinte) tenue à Loudima le 21 octobre 1954, Brazzaville, Impr. Off., 59 p. ronéo.

Comité d'aménagement de la vallée du Niari. Procès-verbal de la 7e réunion, Brazzaville, Impr. Off., 1955, 24 + 32 p.

C.G.O.T., *La C.G.O.T. en Casamance (Sénégal). Résultats de 1948 à 1958, et programme 1959*, Sédhiou, août 1959, 29 p. ronéo. + annexes.

C.G.O.T., *Un exemple de communauté rurale modernisée : la culture en association (Sénégal, Moyen-Congo, Madagascar)*, Paris, broch. in-4°, 12 p.

Enquête socio-démographique réalisée dans la région du Niari (avril-juill. 1954), Haut-Commissariat de l'A.E.F., Service de la Stat. Générale, ronéo., in-4°, 18 p. et annexes.

Fonds d'aide et de coopération. Programme 1964. Études sur la vallée du Niari (avec bibliographie des travaux réalisés par les pédologues, hydrologues et botanistes de l'O.R.S.T.O.M.), broch. ronéo., 46 ff.

« L'aménagement de la vallée du Niari », in : *Études d'O.-M.* (Inst. Col. Marseille), janv. 1955, p. 17-22.

« La Société Industrielle et Agricole du Niari », in : *Banque Centrale du Cameroun et de l'Afrique Équatoriale, Ét. et Stat., Bull. Mens.*, 88, mars 1964, p. 139-147.

L'économie forestière (de la République du Congo) et ses prolongements industriels, Paris, Société Française d'Ét. de Dév., 1963, 86 p. ronéo.

Monographie du Limba (Terminalia superba *Engler et Diels*), Nogent-sur-Marne, Centre Technique Forestier Tropical, 1959, in-4°, 74 p. (Public. n° 14.)

Une ferme dans le Niari, note rédigée par un groupe de spécialistes, et publiée en annexe au P.-V. de la 3e réunion du Comité d'aménagement de la vallée du Niari, 1953.

Unité de culture expérimentale et de gestion de paysannats, et Base de Malela. Résultats de la campagne 1959-1960 et programmes de la campagne 1960-1961, Paris, Comp. Gén. Oléag. Trop., févr. 1961, 37 p. ronéo. et annexes.

b) CARTES ET NOTICES D'ACCOMPAGNEMENT

BABET (V.), *Esquisse oro-hydrographique d'une partie de la zone du chemin de fer Congo-Océan et de la région minière du Niari et du Djoué*, établie pour servir à l'étude géologique de la région. Échelle : 1/200 000, 3 feuilles, 1929.

BABET (V.), *Esquisse géologique d'une partie de la zone du chemin de fer Congo-Océan et de la région minière du Niari et du Djoué*, dressée par ordre de M. le Gouverneur général Antonetti. Échelle : 1/200 000, 3 feuilles, 1929. (La carte va du pied du Mayombe au Stanley Pool, et couvre tout l'espace compris entre le Niari et la frontière méridionale du Moyen-Congo.)

BABET (V.), *Croquis géologiques du bassin minier du Niari (1938)*, échelle : 1/50 000, topographie d'après la carte au 1/50 000 du levé par avion du C.M.C.N. et itinéraires de la Mission. 8 feuilles, Archives de l'ancienne Direction des Mines de l'A.E.F., Brazzaville.

BOINEAU (R.) et NICOLINI (P.), *Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1/500 000, feuille Sibiti-Ouest*, carte en couleurs et notice explicative de 51 p., Paris, 1959.

BRUGIÈRE (J.), *Carte schématique de la boucle du Niari à l'échelle du 1/50 000*, O.R.S.T.O.M., juil-août-sept. 1951, feuilles Loudima, M'Bomo, Sinda, Noumbou, Moukanga, tirages ozalid.

COSSON (J.), *Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1/500 000, feuilles Pointe-Noire et Brazzaville*, carte en coul. et notice explicative de 56 p., Paris, 1955.

Hausknecht et Aubague (Mission..., 1952), *Feuille Brazzaville–Pointe-Noire. Carte géologique*, au 200 000e. Archives de l'ancienne Direction des Mines de l'A.E.F., Brazzaville. (Une coupure couvre, de Dolisie à Loutété, toute la vallée du Niari.)

Hudeley (H.), *Carte géologique de reconnaissance, à l'échelle du 1/500 000, feuille Sibiti-Est*, carte en coul. et notice explicative de 40 p., Paris, 1962.

Jacob (L.), *Reconnaissances préliminaires pour l'étude des voies de communications entre la côte du Loango et Brazzaville par la vallée du Kouilou-Niari*, Carte levée par..., échelle : 1/185 200, 1887-1888.

Lamy (Capit.) et Alvernhe (Dr), *Carte du bassin du Niari (Loudima-Comba)*, au 1/250 000, s.d.

Lombard (J.) et Gousset (A.), *Région du chemin de fer Congo-Océan (Esquisse topographique)*, au 1/250 000. Feuille 1 : Brazzaville-Kimbédi, établie en 1929 ; feuille 2 : Minduli-Ludima, établie de 1928 à 1933 ; feuille 3 : Lubomo–Pointe-Noire, établie en 1930.

Rouvier (Capit. de vaisseau), *Itinéraire de Loango à Brazzaville*, au 1/300 000, en deux feuilles.

Carte du domaine de la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, Mission topographique envoyée au Congo français par la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari sous la direction du Service Topographique de MM. Hachette et Cie (1901-1902). Carte dressée à l'aide de documents rapportés par la Mission et ceux communiqués par le Service Géographique des Colonies. Échelle : 1/200 000.

Carte au 1/200 000 de l'Afrique centrale (I.G.N.). Des 4 coupures concernant la région, Madingou (« Vallée ») et Sibiti (plateau nord) existent en édition définitive. Kibangou (« Boucle ») n'est disponible (1964) qu'en croquis 3 couleurs, fond topographique limité à la moitié sud. Dolisie se présente toujours sous la forme d'une esquisse, avec planimétrie restreinte aux itinéraires ; le quart nord-est, confinant à la vallée du Niari, fait heureusement l'objet depuis peu d'une feuille au 100 000e, édition normale.

Carte au 1/50 000 de l'Afrique centrale (I.G.N.). Les coupures parues en 1964 (13 sur la feuille au 200 000e Madingou, 8 sur celle de Kibangou, 3 sur Dolisie) couvrent la « Vallée », la « Boucle » et leurs abords, ainsi que tout l'espace, au sud, jusqu'à la frontière des deux Congo.

c) Missions de photographie aérienne

1953 Mission 05 (boucle du Niari et plateau septentrional).
1955 Mission 12/400 (secteur nord de la boucle et confins du Mayombe).
1954 Mission 05 (boucle du Niari et ses abords).
1960 SA-33-XX (du Niari à Mouyondzi à travers le plateau septentrional).
1953 Mission 04 (toute la vallée du Niari et ses abords au sud du 4e parallèle).
1954 Mission 04 (triangle couvrant les dépressions de la haute Loudima et les abords du plateau des Cataractes).
1960 SB-33-I-1 *bis* (de Dolisie à Loudima).
Niari 1950 1/20 000 (toute la vallée et ce qui se trouve au sud, de la longitude de Dolisie à celle de Boko-Songho. Se prolonge vers le nord par des bandes le long des axes routiers).
235/100 I.R. (la vallée, de Loudima à Jacob, et du Niari au nord au plateau de Télémine au sud).

10° LACS DU SUD, BAS-OGOOUÉ, exploitation forestière, okoumé

a) Textes

Audoin (Lieut. de vais., chef de la Miss. Hydrogr.), *L'Ogooué de Ndjolé à la mer ; ses lacs ; la lagune du Fernan-Vaz ; leurs relations. Renseignements pratiques tirés de la Mission...*, Brazzaville, Impr. du Gouv. Gén., 1912, br. 23 p.

Aymès (Lieut. de vaiss. A.), « Exploration de l'Ogoway », in : *Rev. Mar. et Col.*, XXVIII, 1870, p. 525-561 et XXIX, 1870, p. 54-73.

Bain (Lieut. de vaiss. F.), « Les lacs et le delta du bas Ogooué », in : *Bull. Com. Afr. Fr., Rens. Col.*, XXIII, 1913, p. 251-263. (Mission Hydrogr. du Gabon.)

Bertin (A.), *Les bois du Gabon*, Paris, Larose, 2e éd., 1929, 304 p. et carte h. t. (Mission d'Études Forestières envoyée dans les Colonies françaises, tome deuxième.)

Biraud (J.), « Reconstitution naturelle et amélioration des peuplements du Gabon », in : *Bois et Forêts des Trop.*, 66, juill.-août 1959, p. 3-28.

Biraud (J.) et Catinot (R.), « Les plantations artificielles d'okoumé du Gabon », in : *Bois et Forêts des Trop.*, n° 73, sept.-oct. 1960, p. 3-24.

BONZON (Ch.), *A Lambaréné. Lettres et souvenirs. 16 juillet 1893-20 juillet 1894*, Nancy, Berger-Levrault, 1897, in-8°, 149 p.

BOUËT-WILLAUMEZ (E.), *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*, Paris, Impr. Nat., 1848, in-8°, 230 p. et carte h. t.

BRUNSCHWIG (H.), « La troque et la traite », in : *Cahiers Ét. Afr.*, II, 7, 1962, p. 339-346 [1].

BRUNSCHWIG (H.), « Expéditions punitives au Gabon (1875-1877) », in : *Cahiers Ét. Afr.*, II, 7, 1962, p. 347-362 [2].

CAT (E.), *Notice sur la carte de l'Ogooué*, Paris, E. Leroux, 1890, 68 p.

CERMAK (F.), « Le flottage des bois en A.E.F. », in : *Bois et Forêts des Trop.*, 9, 1er trim. 1949, p. 39-48.

CHAVANNES (Ch. de), *Le bois d'okoumé. L'origine de son commerce*, Antibes, F. Gense, 1930, 16 p.

CHEVALIER (A.), *Les végétaux utiles de l'Afrique Tropicale Française. La forêt et les bois du Gabon*, Paris, A. Challamel, 1916, 470 p.

COMPIÈGNE (Marquis de), *L'Afrique équatoriale. I. Gabonais, Pahouins, Gallois*, Paris, Plon et Cie, 1875, 360 p.

CURAULT (Capit.), « Monographie du secteur de N'Djolé au Gabon », in : *Rev. Tr. Col.*, 1er sem. 1908, p. 186-209.

DUBOC (E.), « Note sur un croquis hydrographique levé en 1874 dans l'Ogooué », in : *Bull. Soc. Géogr. Paris*, 1er trim. 1884, p. 110-126 et carte h. t.

DUBROUILLET (J.), « Reconnaissances sur l'Ogooué », in : *La Géogr.*, XXII, 5, 15 nov. 1910, p. 289-301.

DU QUILIO, « Voyage dans l'Ogoway », in : *Rev. Mar. et Col.*, XIL, 1874, p. 5-25.

FABRE (A.) (avec la collaboration de J.-M. ISAAC et H. JEAN-LOUIS), *Le commerce et l'exploitation des bois au Gabon. Guide pratique à l'usage des colons, des commerçants et des industriels*, Paris, Soc. d'Éd. Géogr., Mar. et Col., 1926, 182 p.

FOURNOLS (J.), « Le marché de l'okoumé », in : *Bois et forêts des Trop.*, mars-avril 1958, p. 64-71.

GÉRAUD (L.), « Une exploitation industrielle de la forêt équatoriale (Consortium Forestier des Grands Réseaux Français) », in : *Rev. Gén. Ch. de F.*, mars 1928, extrait paginé 3-19.

GRIFFON DU BELLAY (M. T.), « Exploration du fleuve Ogo-Wai. Côte occidentale d'Afrique. Juillet et août 1862 », in : *Rev. Mar. et Col.*, t. IXe, 1863, p. 66-89 et 296-309.

GRUVEL (A.), *L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique du Cap Blanc au Cap de Bonne-Espérance*, Paris, E. Larose, 1913, 185 p.

HAUG (E.), « Le bas Ogooué, Notice géographique et ethnographique », in : *Ann. de Géogr.*, t. XII, 1903, p. 159-171 et carte h. t. au 250 000e en coul.

HEITZ (H.), *La forêt du Gabon*, Paris, Larose, 1943, 293 p.

JONGHE (E. de), *Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge*, Bruxelles, Van Campenhout, 1949, 184 p. et carte h. t. (Inst. Roy. Col. B., Sect. Sc. Mor. et Pol., Mém., coll. in-8°, t. XIX, fasc. 1.)

JUMELLE (H.), *Les plantes à tubercules alimentaires*, Paris, O. Doin et Fils, 1910, in-8°, 372 p.

KINGSLEY (M.), *Travels in West Africa. Congo français. Corisco and Cameroons*, London, Macmillan, 1897, 743 p.

LASSERRE (G.), « Okoumé et chantiers forestiers du Gabon », in : *Cahiers d'O.-M.*, VIII, 30, avril-juin 1955, p. 119-160.

LEMARRE (J.), « Kok života při jezeře Zonanghe » (Une année dans les régions du lac Zonanghé), in : *Příroda (La Nature)*, Brno, 1928, p. 3-7, 97-103 et 193-212.

LEMASSON (H.), « Pêche en Afrique équatoriale », in : *Encycl. Mens. d'O.-M.*, 1er article, 26, oct. 1952, p. 303 à 307.

LE TERRIER (M.), « Les lacs du bas Ogooué. Mission hydrographique du Gabon », in : *La Géogr.*, XXVII, 6, 15 janv. 1913, p. 405-423, cinq planches de cartes.

LOTA (S.), « Relation d'un voyage à pied du Remboë au lac Azhingo et à l'Ogooué (septembre 1882) », in : *Rev. Mar. et Col.*, LXXVIII, août 1883, p. 263-272.

MACLATCHY (A.), « L'organisation sociale des populations de la région de Mimongo », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, I, 1, 1945, p. 53-86.

MACLATCHY (A.), « Le territoire forestier de Mimongo (Gabon) », in : *Bull. Ass. Géogr. Fr.*, n° 105, avril 1937, p. 65-71.

NASSAU (Dr), *My Ogowe*, New York, Neale Publishing Co., 1914.

REYNARD (R.), « Note sur l'activité économique des côtes du Gabon, au début du XVIIe siècle », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., n° 13-14, 1957, p. 49-54.

SALLENAVE (P.), « Niangon de Côte d'Ivoire et Niangon du Gabon », in : *Bois et Forêts des Trop.*, 76, mars-avril 1961, p. 45-54.

SAUSSE (Dr A.), *Populations primitives du Maroni*, Paris, Inst. Géogr. Nat., 1951, in-4°, 133 p.

SCHNAPPER (B.), *La politique et le commerce français dans le Golfe de Guinée*, Paris, Mouton et Cie, 1961, 286 p.

SCHWEITZER (A.), *A l'orée de la forêt vierge. Récits et réflexions d'un médecin en Afrique Équatoriale Française*, Nouv. Éd., Paris, Albin Michel, 1952, 219 p.

SERVAL (P.), « Reconnaissance d'une des routes qui mènent au Rhamboé et à l'Ogo-wai », in : *Rev. Mar. et Col.*, IX, 1863, p. 309-315.

TAILFER (Y.), « Techniques d'abattage à la hache en forêt équatoriale africaine », in : *Bois et Forêts des Trop.*, n° 83, mars-juin 1962, p. 49-53.

TENAILLE D'ESTAIS, « Relation d'un voyage à pied du Remboë au lac Azhingo (septembre 1882) », in : *Rev. Mar. et Col.*, XXVIII, août 1883, p. 241 et suiv.

THALMANN, « L'exploitation forestière de la S.E.G. (Société d'Exploitations Gabonaises, à Lambaréné, Gabon) », présentée par son directeur..., in : *Bois et Forêts des Trop.*, 30, juil.-août 1953, p. 22-35.

TRIAL (G.), *Okoumé*, Paris, « Je Sers », 1939, 301 p.

VALDI (F.), *L'Homme contre la forêt*, Paris, Libr. de la Rev. Fr., 1931, 59 p.

WALKER (A.), « Les matériaux de couverture des maisons des autochtones au Gabon », in : *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, 16e année, n° 24, 9 nov. 1951.

WALKER (Abbé A.), « Préparation du manioc et du vin d'ananas au Gabon... et en Amazonie », in : *Rev. Bot. Appl.*, 32e année, 1952, n° 363-364, p. 86-87.

WALKER (A.) et REYNARD (R.), « Anglais, Espagnols et Nord-Américains au Gabon au XIXe siècle », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., n° 12, 1956, p. 253-279.

WALKER (R. B. N.), « Relation d'une tentative d'exploration en 1866 de la rivière de l'Ogowé et de la recherche d'un grand lac devant se trouver dans l'Afrique centrale », in : *Ann. des Voy.*, 1870, t. I, p. 59-80 et 120-144.

« Les prix de revient de l'exploitation forestière au Gabon et au Moyen-Congo » (Conclusions d'une enquête administrative menée par le Centre Techn. For. Trop.), in : *Bois et Forêts des Trop.*, n° 48, juil.-août 1956, p. 39-48.

Nos bois coloniaux, l'okoumé, Paris, Ass. Colonies-Sciences et Com. Nat. des Bois Col., 1929, br. 39 p.

b) CARTES ET NOTICES D'ACCOMPAGNEMENT

HAUG (E.), *Carte du bas Ogooué, du confluent du Ngounyi à la région maritime*, 4 feuilles au 100 000e, 1902.

HOURCQ (V.) et DÉVIGNE (J.-P.), *Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1/500 000, feuille Port-Gentil-Ouest*, carte en coul. et notice explicative de 24 p., Paris, 1950.

Océan Atlantique. Côte ouest d'Afrique. Cours de l'Ogowe de N'Gubué à Lambaréné, d'après les croquis faits successivement en 1867, 1882 et 1887 par MM. Aymès, Minier, Nicolas... Service Hydrographique de la Marine, 1888, Éd. de février 1905 (comportant la mention suivante : « la partie comprise entre la région de Wombolia et le lac Ogemwé ainsi que le lac Avanga proviennent d'un croquis fait en 1904 par M. Cuxac, lieutenant de vaisseau commandant l'*Alcyon* »).

Côte ouest d'Afrique. Bas-Ogooué. Croquis effectués du 20 septembre au 3 octobre 1911 par ordre de M. Martial Merlin, Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française, par MM. Bain de la Coquerie... et Le Terrier..., Membres de la Mission hydrographique du Gabon. Échelle du 1/50 000. Sans indication de date d'édition.

Carte du bassin sédimentaire du Gabon. Échelle 1/500 000, 4 coul., S.E.R.P., 1946. (Donne, de la frontière de Guinée à Mayumba, le réseau hydrographique, les voies de communication, les savanes incluses, à l'exclusion de toute indication géologique.)

Carte de la région Ogooué-Ngounié Rembo-Nkomi. Lambaréné-Sindara-Fougamou. Échelle 1/100 000, S.E.R.P. (Société d'Études et de Recherches Pétrolières), 1946. (Les trois lacs sont représentés, et la plupart des villages localisés.)

Carte au 1/200 000 de l'Afrique centrale (I.G.N.). Des quatre feuilles couvrant le bas Ogooué, deux sont parues en édition définitive : Port-Gentil–Azingo et Fougamou (qui représente une partie des lacs du Sud, et presque tout leur arrière-pays). Omboué n'existe encore (1964) qu'en édition semi-élaborée, avec fond planimétrique. Lambaréné reste à l'état de croquis planimétrique.

c) Missions de photographie aérienne

Lacs du Sud.

1957 SA-32-IV (bras principal de l'Ogooué et moitié nord des lacs).
1957 SA-32-X (moitié sud des lacs ; va au sud jusqu'au Rembo-Nkomi, à l'est jusqu'au Koumouna-Bwali ; à l'ouest jusqu'au lac Abanga et au Fernan-Vas).
1958 SA-32-XI (écorne Ezanga au sud-est ; la mission va du Rembo-Nkomi à la Ngounié et au-delà).

Reste du bas Ogooué.

Outre les trois missions mentionnées, missions nombreuses, et très enchevêtrées :

1955 SA-32-IV (région des plaines au nord de l'Ogooué).
1959-60 SA-32-III-IV-V (longues bandes de Port-Gentil jusqu'au-delà de Lambaréné, par les lacs du Nord).
1957 SA-32-IV (même région).
1957 SA-32/250 (Cap Lopez, delta maritime de l'Ogooué).
1958 SA-32-V (bassin du Remboué).
1959 32/250 (bandes couvrant la branche sud des bouches de l'Ogooué et la partie nord du Fernan-Vas).
1958 32/250 (du Fernan-Vas au lac Anengé).
1959-60 SA-32-X (bandes au sud du Rembo-Nkomi).
1957 SA-32-X/250 (partie sud du Fernan-Vas, départ du Rembo-Nkomi).
1958 SA-32-X (région au sud du Fernan-Vas, bord maritime de la lagune d'Iguéla).

11° WOLEU-NTEM, ethnie fang, plantations arbustives

a) Textes.

Alexandre (P.) et Binet (J.), *Le groupe dit Pahouin. Fang-Boulou-Beti*, Paris, P.U.F., 1958, 152 p. et carte h. t. (Monographies ethnologiques publiées sous le patronage de l'Institut International Africain.)

Allan (W.), *Studies in African Land Usage in Northern Rhodesia*, Oxford U.P., 1949, 86 p. (The Rhodes-Livingstone Papers, Nb. 15.)

Arija (J.), *La Guinea Española*, Madrid, Espesa Calpa, 1930, in-8°, 229 p.

Aubague (M.), « Coupure géologique Libreville-Est », in : *Rapport Ann. Serv. Géol. A.E.F.*, 1954, p. 55-57.

Aubague (M.) et Hausknecht (J.-J.), « Nouvelle interprétation du socle sur la feuille Libreville », in : *Bull. Dir. Mines et Géol. A.E.F.*, n° 8, 1957, p. 53-60.

Aubame (J.-H.), Député du Gabon, *Renaissance Gabonaise. Programme de regroupement des villages*, Brazzaville, Impr. Off., 1947, br. 12 p.

Avelot (Capit. R.), « Le pays d'origine des Pahouins et Bakalais », in : *Com. des textes hist. et scient., Bull. Géogr. Hist. et Descript.*, 1908, p. 401-403.

Babet (V.), « Matériaux pour l'étude géologique et minière de la partie nord-ouest du Gabon (1937) », in : *Bull. Dir. Mines et Géol. A.E.F.*, n° 5, 1952, p. 5-41.

Balandier (G.), *Rapport préliminaire de la mission scientifique en pays fang (24 janvier-20 mars 1949)*, Brazzaville, Inst. d'Ét. Centrafr., br. 49 p. ronéo.

Baguena Corella (L.), *Manuales del Africa Española*, I. *Guinea*, Madrid, Inst. de Estud. Afric., 1950, 160 p.

Baker (D.), « Étude de la dénatalité dans le territoire d'Ikela », in : *Bull. du C.E.P.S.I.* (Élisabethville), 1950, n° 13, p. 34-65.

Bartel-Noirot, « Au Gabon, quelques coutumes indigènes. I. Coutumes Mpongwé ; II. Coutumes pahouines », in : *Bull. Mens. Com. Afr. Fr.*, 40e année, 1930. Rens. Col., n° 3, p. 151-157.

Bauer (P. T.), « Issues in commodity stabilization in Africa », in : *Economic Development for Africa South of the Sahara*, edited by E. A. G. Robinson, London, MacMillan & Co, 1964, p. 532-553.

Bidaut (J.), *Résultats provisoires de l'enquête agricole par sondage, 1960*, Serv. de la Stat. de la Rép. Gab., 1961, br. 59 ff. ronéo.

Binet (J.), *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1956, 154 p. (Collection « L'Homme d'Outre-Mer », 3.)

Boyon (J.), *Naissance d'un État africain. Le Ghana. La Gold Coast de la colonisation à l'indépendance*, Paris, A. Colin, 1958, 274 p. (Cahiers de la Fond. Nat. des Sc. Pol., 93.)

Brugière (J.-M.), *Étude pédologique du regroupement d'Ebiane-Engongone*, Paris, O.R.S.T.O.M., janv. 1959, br. 29 p. ronéo.

Brunhes (J.), *La Géographie Humaine*, Paris, Alcan, 4e éd., 1934, t. I, 574 p.

Capéran (Dr), « Note sur l'état sanitaire des indigènes M'Fangs du Woleu-Ntem », in : *Bull. Soc. Rech. Cong.*, nº 12, 1930, p. 103-125. (Consulté dans un manuscrit conservé aux Archives du Service de la Statistique, Brazzaville.)

Causse (J.) et Gauthier (J.), *Enquête agricole du premier secteur de la Côte d'Ivoire, 1957-1958*, Service Stat. de la Rép. de Côte d'Ivoire, 1959, 88 p.

Chailley (M.), « Quelques noms de véhicules au Dahomey », in : *Notes Africaines*, avril 1960, p. 55-56.

Chalot (Ch.) et Luc (M.), *Le cacaoyer au Congo français*, Paris, A. Challamel, 1906, 59 p. et carte h. t. (Bibliothèque d'agriculture coloniale.)

Clapier (Méd.-Major Cl.), *Notes de géographie médicale sur le Woleu-Ntem (Gabon), 22 juin au 17 septembre 1922*. Manuscrit.

Coquery-Vidrovitch (C.), « L'intervention d'une société privée à propos du contesté franco-espagnol dans le Rio Muni. La Société d'Explorations Coloniales (1899-1924) », in : *Cahiers Ét. Afr.*, 13, 1964, p. 22-68.

Cottes (A.), « La Guinée espagnole », in : *Ann. de Géogr.*, XVIII, 1909, p. 433-450.

Cottes (Capit. A.), *La mission Cottes au Sud-Cameroun (1905-1908)*, Paris, 1911, 254 p.

Despois (J.), « Les genres de vie des populations de la forêt dans le Cameroun oriental », in : *Ann. de Géogr.*, LV, nº 297, janv.-mars 1946, p. 19-38.

Devroey (E.-J.), « Note sur les chemins de fer au Congo belge », in : *Inst. Roy. Col. B., Bull. Séances*, XX, 1949, I, p. 320-348.

Dubois (L.), « *Tabernanthe iboga* Baillon », in : *Bull. Agr. Congo B.*, XLVI, 46e année, nº 4, août 1955, p. 805-829.

Dugast (I.), *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, I.F.A.N., 1949, 159 p. et cartes h. t. (Mém. de l'I.F.A.N., Centre du Cameroun, série : Populations, nº 1.)

Eckendorff (J.), « Note sur les tribus des subdivisions de Makokou et Mékambo (Gabon) », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, I, 1, 1945, p. 87-95.

Estève (H.), « Enquête démographique comparative en pays Fang. District d'Oyem (Gabon), *1952-1955* », in : *Méd. Trop.*, 17, 1957, 1, p. 85-105.

Faure (F.), *En plein pays pahouin*, Paris, Soc. Miss. Évang., 1921, 15 p.

Field (M. J.), « The agricultural system of the Manya-Krobo of the Gold Coast », in : *Africa*, XIV, 2, avr. 1943, p. 54-65.

Forde (C. D.), « Land and labour in a Cross River village, Southern Nigeria », in : *Geogr. Journ.*, XC, 1, juil. 1937, p. 24-51.

Galletti (R.), Baldwin (K. D. S.) et Dina (I. O.), *Nigerian Cocoa Farmers. An Economic Survey of Yoruba Cocoa Farming Families*, Nigeria Cocoa Marketing Board, Oxford U.P., 1956, 744 p.

Gèze (B.), *Géographie physique et géologie du Cameroun occidental*, Toulouse, 1943, 271 p.

Gouet (M.), *Madomale, village Banda en République Centrafricaine*, Paris, B.D.P.A., 1961, 72 p. ronéo.

Gourou (P.), « Les plantations de cacaoyers en pays yoruba : un exemple d'expansion économique spontanée », in : *Annales (Économies, Sociétés, Civilis.)*, 15e année, nº 1, janv.-févr. 1960, p. 60-82.

Grébert (F.), *Au Gabon (Afrique Équatoriale Française)*, Paris, Soc. des Miss. Évang., 1922, in-8º, 216 p.

Hutter (F.), « Neu-Kamerun », in : *Geogr. Zeitschrift*, XVIII, 1912, p. 545-566 et 625-641, cartes.

Jouard (L.), « Noms de cars au Cameroun », in : *Notes Africaines*, nº 81, janv. 1959, p. 25-26.

Köbben (A.), *Le planteur noir*, I.F.A.N., Centre de Côte d'Ivoire, 1956, 190 p. (Études Éburnéennes, V.)

Koch (P.), *Contribution à l'étude géologique du Socle de l'Afrique. Le Précambrien de la frontière occidentale du Cameroun central*, Paris, 1959, 301 p. (Bull. Dir. Mines et Géol., nº 3.)

Kowal (J. M. L.), « The effect of spacing on the environment and performance of cocoa under nigerian conditions », in : *Emp. Agric. J.*, 27, 105, janv. 1959, p. 27-34 et 106, avril 1959, p. 138-149. D'après les comptes-rendus publiés par le *Bull. Anal. Mens. du B.I.S.*, 8e et 9e année, nº 3, mars 1958 à mai 1959, p. 9-10 et 9e année, nº 5, juil. 1959, p. 17-18.

Largeau (V.), *Encyclopédie Pahouine. Congo Français. Éléments de grammaire et dictionnaire Français-Pahouin*, Paris, E. Leroux, 1901, 699 p.

Lasserre (M.), *Étude géologique de la partie orientale de l'Adamaoua (Cameroun central)*, 1961, 130 p. (Bull. Dir. Mines et Géol., nº 4.)

LAVABRE (M. E.), « Étude sur l'ombrage du cacaoyer », in : *J. Agr. Trop. et Bot. Appl.*, VI, 12, déc. 1959, p. 685-690.

LAVIGNOTTE (H.), « Le paysannat au Gabon », in : *Le Monde non chrétien*, N.S., 3, 1949, p. 21-36.

LAVIGNOTTE (H.), « A propos du regroupement des villages au Gabon », in : *Le Monde non chrétien*, N.S., 27, 1953, p. 313-318.

LE GUÉVEL, *Rapport sur la culture du cacaoyer dans le District d'Oyem*, 64 ff. ronéo. Document diffusé par le Gouv. Gén. de l'A.E.F., Comm. de Coord. de la Rech. Agron. et de la Prod. Agric., Session de mai 1955.

LE TESTU, *Rapport sur le Woleu N'Tem*, non daté (communiqué par un particulier).

MAIGNAN (Lieut.), « Le Pays pahouin », in : *Rev. Troupes Col.*, II[e] année, 1912, p. 546-562 et 697-715 (avec un croquis donnant le plan d'un village fang). Article reproduit dans le *Bull. de la Soc. de Rech. Cong.*, n° 14, 1931, p. 77-107, sous le titre « Études sur le Pays pahouin », par le capit. MAIGNAN, datées d'Omwane, 1912.

MANSHARD (W.), *Die geographischen Grundlagen der Wirtschaft Ghanas*, F. Steiner Verlag, Wiesbaden, 1961, 308 p.

MARTICOU (H.), *Les structures agricoles du Centre Cameroun*, Yaoundé, étude éditée par la Chambre d'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun, s.d., br. in-4°, 67 p.

MARTROU (M[gr] L.), « Le nomadisme des Fang », in : *Rev. de Géogr. Ann.*, III, 1909, p. 497-524.

MARTROU (M[gr] L.), « La langue Fan et ses dialectes », in : *J. Soc. Afric.*, VI, 1936, 11.

M'BA (L.), « Essai de Droit coutumier pahouin », in : *Bull. Soc. Rech. Cong.*, n° 25, 1938, p. 25-52.

NICOLAÏ (H.), « Disette à Kahemba. Une forme aiguë du problème kwangolais », in : *Bull. Soc. B. d'Ét. Géogr.*, XXVI, 1957, n° 2, p. 311-320.

PAUVERT (J.-C.) et LANCREY-LAVAL (J.-L.), *Le groupement d'Evodoula (Cameroun), Étude socio-économique*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1957, br. in-4°, 55 p.

PÉLISSIER (R.), « La Guinée espagnole », in : *Revue Franç. de Sc. Pol.*, XIII, 3, sept. 1963, p. 624-644.

PÉRIQUET (Capit. L.), *Mission d'études du chemin de fer du Nord, 1910-1911*, rapp. manuscrit, accompagné de plusieurs cartes h. t. (Archives de l'ancien Serv. des Mines de l'A.E.F., Brazzaville.)

PÉRIQUET (L.), « La mission d'études du chemin de fer du nord du Gabon (extraits)», in : *Comité Afr. Fr., Rens. Col.*, 1913, p. 145-175, avec 6 cartes.

PÉRIQUET (L.), *Rapport général sur la mission de délimitation Afrique Équatoriale Française-Cameroun*, Paris, Chapelot, 1915 et 1916, 4 vol.

POUPARD (Lieut.), « Dans le nord du Gabon. Le cacao et les routes », in : *Bull. Com. Afr. Fr., Rens. Col.*, 1908, p. 13-17.

RAULIN (H.), *Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1957, br. 142 p. ronéo. (Doc. du Cons. Sup. de Rech. Sociol. O.-M., Miss. d'Ét. des Group. Immigr. en Côte d'Ivoire, fasc. 3.)

RAULIN (H.), « Psychologie du paysan des tropiques », in : *Ét. Rur.*, 7, oct.-déc. 1962, p. 58-82.

ROCHE (Capit. J.-B.), « Le Rio Muni », in : *Bull. Soc. Géogr. Comm.*, Paris, XXV, 1903, p. 141-148.

ROUGERIE (G.), *Les pays Agni du sud-est de la Côte d'Ivoire forestière*, I.F.A.N., Centre de Côte d'Ivoire, 1957, 211 p. (Études Éburnéennes, VI, extrait.)

SAUTTER (G.), « Le cacao dans l'économie rurale du Woleu-Ntem », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., n° 1, 1950, p. 9-24.

SAUTTER (G.), « Les paysans noirs du Gabon septentrional. Essai sur le peuplement et l'habitat du Woleu-Ntem », in : *Cah. d'O.-M.*, 14, 4[e] année, avril-juin 1951, p. 119-159.

SAUTTER (G.), « Le régime des terres et ses modifications récentes aux environs de Brazzaville et au Woleu-Ntem », in : *Bul. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., n° 7 et 8, 1954, p. 201-209.

TRILLES (R.P. H.), « Chez les Fang. Leurs mœurs, leur langue, leur religion », in : *Les Miss. Cath.*, XXX, 1898.

TRILLES (R.P. H.), *Chez les Fang, ou quinze années de séjour au Congo français*, Lille, Desclée de Brouwer et C[ie], 1913, 286 p.

VAN AUBEL (R.), « Observations géologiques au Gabon nord-occidental », in : *Bull. Dir. Mines et Géol. A.E.F.*, n° 5, 1952, p. 43-72.

VINCENT (J.-F.), *La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké*, Brazzaville, O.R.S.T.O.M., oct. 1961, 103 ff. ronéo. et annexes.

WEINSTEIN (B.), « Social Communication Methodology in the Study of Nation-Building », in : *Cahiers d'Ét. Afr.*, IV, 1964, 4, p. 569-589.

Instabilité des marchés d'exportation des pays insuffisamment développés, New York, Nations Unies, 1952, 104 p.

Le cacao et ses dérivés dans les pays de la zone franc, Paris, I.N.S.E.E.-Coopération, nov. 1961, ronéo., 69 p. (Doc. et Stat., nº XXIX.)

b) CARTES ET NOTICES D'ACCOMPAGNEMENT

AUBAGUE (M.) et HAUSKNECHT (J.-J.), *Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1/500 000, feuille de Libreville-Est*, levés effectués de 1951 à 1955, carte en couleurs et notice explicative de 38 p., Paris, 1959.

BABET (V.), *Esquisse topographique de la région nord-ouest du Gabon*, dressée par... (1936-1937), au 1/200 000, dessinée et publiée par la Direction des Mines et de la Géologie de l'A.E.F. en 1951. (Relevé des rivières, pistes et lieux habités, pour toute la région comprise entre Médouneu, la côte et l'estuaire du Gabon.)

DUGAST (I.), *Carte ethnique provisoire du Cameroun au 2 000 000e*, dessinée et imprimée par le Service Géographique A.E.F.-Cameroun, d'après le croquis au 1/600 000 et le schéma provisoire au 1/500 000 dressés par le Centre I.F.A.N.-Cameroun, 1949.

HOURCQ (V.) et HAUSKNECHT (J.-J.), *Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1/500 000, feuille de Libreville-Ouest*, levés effectués en 1949 et 1950, carte en couleurs et notice explicative de 25 p., Paris, 1954.

MOISEL (Max), *Karte von Kamerun*, in 31 Blätter und 3 Ansatzstücken im Masstabe von 1/300 000, bearbeitet unter Leitung von..., Berlin, Dietrich Reimer. Quatre coupures intéressent surtout le Woleu-Ntem : H 1,2 – Kribi ; H 3 – Lomié ; I 1 – Ukoko ; I 2 – Oyem, parues respectivement en 1910, 1911, 1914 et 1914.

PÉRIQUET (Capit. L.), *Carte de la région nord du Gabon de la mer à la Sangha, d'après les travaux de la mission d'étude du chemin de fer Libreville-Sangha (Chemin de fer du Nord, 1910-1911)*, dirigée par le..., Paris, H. Barrère, 1911, 4 feuilles en coul. (Libreville, Nzork, Sembé, Ouesso) à l'échelle du 1/500 000.

Itinéraire du voyage de MM. Galley et Rambaud du 11 août 1913 au 1er oct. 1913, échelle : 1/250 000. (Relevé des cours d'eau et des pistes entre Ndjolé et le rebord du plateau. Les groupements sont figurés, avec indication des ayong.)

Fond topographique au 200 000e établi pour la carte géologique de reconnaissance au 500 000e, feuille Libreville-Est. Levés effectués en 1949 et 1952. Inédit. (La feuille s'arrête, vers l'est, à l'Abanga. Figuration des pistes peuplées et abandonnées.)

Carte au 1/200 000 de l'Afrique centrale (I.G.N.). La feuille Kango (Monts de Cristal) est disponible en édition normale. Oyem et Mitzic n'existent (1964) qu'à l'état d'esquisses planimétriques ; Minkébé et Makokou de croquis provisoires à base de levés d'itinéraires et de renseignements indirects. Seules, les quatre coupures du quart nord-ouest de Kango ont paru au 1/50 000.

Mapa topografico y forestal de Guinea. Échelle : 1/100 000, 15 coupures en couleurs. (Les feuilles Ebebiyin, Mongomo, Asoc, Nsoc et Acurenam touchent le Woleu-Ntem.)

c) MISSIONS DE PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE

1953-54 Mission 082 (Bitam-Minvoul).
1960-61 NA-32-XII (centrée sur Oyem).
1962-63 NA-32-VI I.R. (le rebord du plateau et le palier intermédiaire, de part et d'autre de Mitzic).
1959-60 NA-32-V (la région accidentée de l'Abanga à la Mbéi).
1957 NA-32-IV-V (secteur nord des Monts de Cristal, avec leur avant- et leur arrière-pays).
1957 NA-32-V (bassin moyen et inférieur du Como).

La couverture est loin d'être complète. Manquent : une bande étroite dans le centre-nord du plateau (entre Oyem et Bitam-Minvoul) ; une bande plus large entre Oyem et Mitzic ; une bande à la limite méridionale de la Guinée ; la région intermédiaire entre plateau et Ogooué, sur une épaisseur de 10 à 40 km.

III. — BIBLIOGRAPHIE PAR QUESTIONS

12° STRUCTURE GÉOLOGIQUE, ROCHES, GÎTES MINÉRAUX ; RELIEF ; GÉOGRAPHIE PHYSIQUE EN GÉNÉRAL

BAUD (L.), « Étude descriptive des séries de la rivière Bouenza au Moyen-Congo ou Étage Bouenzien », in : *Bull. S.G.F.*, Paris, 1950, 5e série, t. XX, fasc. 1-2-3, p. 57-61.

CAHEN (L.), *Géologie du Congo belge*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1954, 577 p.

CAHEN (L.) et LEPERSONNE (J.), *Notes sur la géomorphologie du Congo occidental*, Tervuren, 1948, 95 p. et carte h. t. (Ann. Musée Congo B., Série in-8°, Sc. Géol., vol. I.)

CAHEN (L.) et LEPERSONNE (J.), *Carte géologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Notice explicative de la carte d'ensemble à l'échelle du 2 000 000e* dressée par... suivant la légende adoptée par la Commission, Liège, H. Vaillant-Carmanne, Impr., 1951, 40 p.

CHOUBERT (B.), *Étude géologique des terrains anciens du Gabon*, travail édité sous les auspices de la *Revue de Géogr. Phys. et de Géol. Dyn.*, Paris, 1937, 210 p.

DÉVIGNE (J.-P.), *Le Précambrien du Gabon occidental en Afrique Équatoriale Française et régions limitrophes*, 1959, in-4°, 315 p. et cartes h. t. (Afr. Équat., Bull. Dir. Mines et Géol., n° 11.)

DRESCH (J.), « Notes de géomorphologie congolaise », in : *Bull. Ass. Géogr. Fr.*, nos 181-182, nov.-déc. 1946, p. 116-123.

DRESCH (J.), « Les régions naturelles », in : *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Encycl. Col. et Mar., 1950, p. 73-94 (Encyclopédie de l'Union Française).

FURON (R.) et NICKLÈS (M.), *Lexique stratigraphique international*. IV, *Afrique*. 6, *Afrique Équatoriale Française, Cameroun français, Guinée espagnole et San Tomé*, Paris, C.N.R.S., 1956, 58 p.

GAZEL (J.), HOURCQ (V.) et NICKLÈS (M.), *Carte géologique du Cameroun*, mise à jour en 1956, 2 feuilles au 1 000 000e et notice explicative, 62 p. (Bull. Dir. Mines et Géol., n° 2.)

GÉRARD (J.), « Succession et corrélation des terrains du soubassement en Afrique Équatoriale Française », in : *Assoc. Serv. Géol. Afr.*, Réun. de Nairobi (7-11 sept. 1954), comptes-rendus et commun., Paris, Bureau d'Ét. Géol. et Min., 1955, p. 117-122.

GÉRARD (G.), *Carte géologique de l'Afrique Équatoriale Française au 1/2 000 000*, 4 feuilles et notice explicative, Paris, Impr. Typogr. d'Édition (Direction des Mines et de la Géologie du Gouvernement Général de l'A.E.F.), 1958, 198 p.

LEGOUX (P.) et HOURCQ (V.), *Esquisse géologique de l'A.E.F., Notice explicative de la carte géologique provisoire de l'A.E.F. au 1/3 500 000*, XXI + 96 p., carte en couleurs (Bull. Serv. Mines A.E.F., n° 1), Le Caire, 1943.

NICKLÈS (M.), *Carte géologique de l'A.E.F. et du Cameroun au 1/2 000 000*, 3 feuilles en couleurs et notice explicative, Paris, Imprimerie Nationale, 1952, 109 p.

RUHE (R. V.), *Erosion surfaces of Central African interior high plateaus*, I.N.E.A.C., Série Scient., n° 59, 1954, br. 40 p.

SAUTTER (G.), « Géographie physique de l'ancienne A.E.F. et du Cameroun », in : *Afrique Centrale*, Hachette, 1962, p. XXVI à LI (Coll. des « Guides Bleus »).

VOGT (J.), « Notes de géomorphologie gabonaise », in : *Rev. Géomorphol. Dyn.*, XIII, 10-11-12, oct.-nov.-déc. 1962, p. 161-169.

13° CLIMAT ; HYDROGRAPHIE, RÉGIME DES COURS D'EAU ; FLORE ET GROUPEMENTS FLORISTIQUES, PAYSAGES VÉGÉTAUX ; PLANTES UTILES ; SOLS

AUBRÉVILLE (A.), *La flore forestière de la Côte d'Ivoire*, Paris, Larose, 1936, 3 vol.

AUBRÉVILLE (A.), « Étude sur les forêts de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun », Nogent-sur-Marne, Sect. Techn. d'Agr. Trop., *Bull. Scient.*, n° 2, mai 1948, 131 p. (Les p. 7 à 18 sont consacrées à la climatologie.)

AUBRÉVILLE (A.), « Échos du Congo belge », in : *Bois et Forêts des Trop.*, n° 51, janv.-févr. 1957, p. 28-39.

BERNARD (E.), *Le climat écologique de la Cuvette centrale congolaise*, Bruxelles, 1945, 240 p., 2 cartes h. t. en coul. (Publications de l'I.N.E.A.C.).

BERNARD (E. A.), « Premières données écoclimatiques sur la marche diurne de la température et de l'humidité de l'air à Yangambi (0°49'N., 24°29'E., 500 m) », in : *I.R.C.B., Bull. séances*, XIX, 1948, 1, p. 165-209.

BULTOT (F.), *Carte des régions climatiques du Congo belge établie d'après les critères de Köppen*, Bruxelles, I.N.E.A.C., 1950, 15 p., carte h. t. en coul. (Bureau Climatol., Commun. n° 2.)

BULTOT (F.), *Sur le caractère organisé de la pluie au Congo belge*, Bruxelles, I.N.E.A.C., 1952, 16 p., cartes h. t. (Bureau Climatol., Commun. n° 6.)

BULTOT (F.), *Saisons et périodes sèches et pluvieuses au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, I.N.E.A.C., 1954, 70 p., cartes h. t. (Bureau Climatol., Commun. n° 9.)

BULTOT (F.), *Étude statistique des pluies intenses en un point et sur une aire au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, I.N.E.A.C., 1956, 90 p. (Bureau Climatol., Commun. n° 11.)

BULTOT (F.), « Sur le régime des rivières du bassin congolais », in : *Ac. Roy. Sc. Col., Bull. S.*, N.S., V, 1959, 2, p. 442-456.

CHEVALIER (A.), « Ce qu'il faut penser des associations végétales du système J. Braun-Blanquet », in : *Rev. Bot. Appl.*, 1953, p. 323-334.

CROWE (P. R.), « Wind and Weather in the Equatorial zone », in : *The Inst. of Brit. Geogr., Trans. and Papers*, 1951, n° 17 p. 21-76,.

DELMAS (Méd.-Major), « La Mission hydrographique du Gabon (juillet 1910-août 1912). Étude sanitaire de Pointe-Noire », in : *Comité Afr. Fr., Rens. Col.*, 1913, p. 221-238.

DEVROEY (E.-J.), *Observations hydrographiques du bassin congolais (1932-1947)*, Bruxelles, 1948, 102 p. (Inst. Roy. Col. Belge, Sc. Techn., Mém. in-8°, V, 1.)

DEVROEY (E.-J.), *Annuaire hydrologique du Congo et du Ruanda-Urundi, 1959*, Bruxelles, 1961, 507 p. (Ac. Roy. Sc. O.-M., Sc. Techn., Mém. in-8°, N.S., XIV, 1.)

FACY (L.), « Météorologie », in : *Afrique Équat. Française*, Paris, Encycl. Col. et Mar., 1950, 590 p. (p. 159-172).

HOORE (J. L. d'), *Carte des sols d'Afrique*, feuille n° 2, Lagos, C.C.T.A., 1964.

JEANDIDIER (G.) et RAINTEAU (P.), *Prévision du temps sur le bassin du Congo*, Paris, 1, quai Branly, 1957, br. 14 p. (Monogr. de la Météor. Nat., n° 9.)

KEAY (R. W.), *Carte de la végétation de l'Afrique au sud du Tropique du Cancer*, carte en couleurs et notice in-4° de 24 p., traduite par A. Aubréville, Oxford U.P., 1959.

KOECHLIN (J.), *La végétation des savanes du sud de la République du Congo (capitale Brazzaville)*, Montpellier, Impr. Charité, 1961, 310 p.

KOECHLIN (J.), *Flore du Gabon. 5. Famille des Graminées*, Paris, Museum d'Hist. Nat., 1962, 292 p.

LAPORTE (G.), *Reconnaissance pédologique le long de la voie ferrée Comilog (République du Congo)*, Brazzaville, O.R.S.T.O.M.-I.R.S.C., 1962, 149 p. ronéo.

LAUER (W.), « Humide und aride Jahreszeiten in Afrika und Südamerika und ihre Beziehung zu den Vegetationsgürteln », in : *Studien zur Klima und Vegetationskunde der Tropen, Bonner Geogr. Abhandlungen*, Heft 9, p. 15-98.

LEBRUN (J.) et GILBERT (G.), *Une classification écologique des forêts du Congo*, 1954, 89 p. et carte h. t. (I.N.E.A.C., Série Scient., n° 63.)

LÉONARD (J.), « Les forêts du Congo belge », in : *Les Naturalistes belges*, XXXIV, mars-avril 1953, p. 53-65. (Reproduit in : *Rev. Bot. Appl.*, 1953, p. 589-595.)

LETOUZEY (R.), « Phytogéographie camerounaise », in : *Flore du Cameroun*, fasc. n° 1, Paris, Museum d'Hist. Nat., 1963, p. 17-29 (données sur la forêt des confins Cameroun-Gabon-Congo).

MALICK (M.), *Applications des méthodes de Mr. Thornthwaite à l'étude agronomique des climats du Gabon*, Paris, 1, quai Branly, nov. 1959, br. 83 p. (Monogr. de la Météor. Nat., n° 16.)

MANGENOT (G.), « Étude sur les forêts des plaines et plateaux de la Côte d'Ivoire », in : *Études Éburnéennes*, IV, 1955, p. 5-61.

MEUNIER (A.), *Cartes économiques de l'Afrique Équatoriale Française. Forêts*, à l'échelle du 1/4 000 000, 1926.

MEUNIER (A.), *Carte forestière de l'Afrique équatoriale (Sud-Cameroun, Gabon, Moyen-Congo)*, dressée suivant les indications de M. W. Herrendoerfer par..., géographe honoraire du Ministère des Colonies, d'après les travaux publiés, éditée par le Gruppe Deutschen Kolonialwirtschaftlichen Unternehmungen, Impr. Union Graphique, Paris, s.d. (le tracé du chemin de fer Congo-Océan est porté), 2 feuilles au 1 000 000e en couleurs.

PARDÉ (M.), *Fleuves et rivières*, A. Colin, 1933, 224 p.

PARDÉ (M.), « La puissance des crues dans l'Afrique Noire et dans d'autres régions intertropicales », in : *Ac. Roy. Sc. Col., Bull. S.*, IV, 1958, 4, p. 1042-1067.

PELLEGRIN (F.), « La flore du Mayombe d'après les récoltes de M. Georges Le Testu », 1re partie, in : *Mém. Soc. Linnéenne de Normandie*, t. XXVI, 1924 ; 2e partie, in : *ibid.*, Nouv. série, botanique, fasc. 3, 1928, 85 p. (avec carte au 500 000e de la Nyanga et la Ngounyé) ; 3e partie, in : *ibid.*, Nouv. série, botanique, I, 1936-1938, fasc. 4 (déc. 1938), 115 + VIII p. (incluant un article de G. LE TESTU : « Notes sur la végétation dans le bassin de la Nyanga et de la Ngounyé au Gabon », avec carte, p. 83-108).

PELLEGRIN (F.), *Les légumineuses du Gabon*, Brazzaville, 1948, 284 p. (Mém. Inst. Ét. Centrafr., nº 1.)

PERRIN DE BRICHAMBAUT (C.), « Notes sur les pluies en A.E.F. », in : *La Météorologie*, nº 43, juill.-sept. 1956, p. 214-241.

PFLUGBEIL (Dr.), « Das Versagen der tropischen Regen in Nieder-Guinea im Frühjahr 1958 », in : *Der Wetterlotse*, Hamburg, sept. 1958, p. 195-202.

PIRE (J.), « La petite saison sèche à Léopoldville », in : *Miscelânea Geofísica Publicada pelo Serviço Meteorológico de Angola em Comemoração do Aniversario do Serviço Meteorológico Nacional*, Luanda, 1956, miméo., 366 p. (p. 174-183).

RAPONDA-WALKER (A.) et SILLANS (R.), *Les plantes utiles du Gabon*, Paris, Lechevalier, 1961, X-614 p.

RICHARDS (P. W.), *The Tropical Rain Forest. An Ecological Study*, Cambridge U.P., 1952, 450 p.

RIEHL (H.), *Tropical Meteorology*, New York, London, Toronto, MacGraw Hill, 1954, 392 p.

RODIER (E.), *Extension de la sécheresse exceptionnelle observée en 1958 dans les régions équatoriales*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1961, ronéot., 9 p.

SCHNELL (R.), « Contribution à l'étude phytosociologique et phytogéographique de l'Afrique occidentale : les groupements et les unités botaniques de la région guinéenne », in : *Mélanges bot.*, Dakar, I.F.A.N., 1952, p. 41-264 (Mém. de l'I.F.A.N., nº 18.)

SOLOT (S. B.), « The General Circulation over the Anglo-Egyptian Sudan and adjacent regions », in : *Bull. of the Amer. Meteor. Soc.*, 1950, p. 85-94.

TROCHAIN (J.), « Nomenclature et classification des types de végétation en Afrique Noire française (deuxième note) », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., nº 2, 1951, p. 9-18.

TSCHIRART (G.), *Les perturbations atmosphériques intéressant l'A.E.F. méridionale*, Paris, 1, quai Branly, juin 1959, br. 32 p. (Monogr. de la Météor. Nat., nº 13).

Annales climatologiques. Année moyenne et année 1946, Brazzaville, Serv. Météor. A.E.F., 1947, ronéo., 100 ff.

Annuaire hydrologique de la France d'Outre-Mer, année 1953, Paris, O.R.S.T.O.M., 1955, 543 p.

Annuaire hydrologique de la France d'Outre-Mer, année 1956, Paris, O.R.S.T.O.M., 1958, 557 p.

Aperçus sur la climatologie de l'A.E.F., Paris, 1, quai Branly, nov. 1956, br. 21 p. (Monogr. de la Météor. Nat., nº 1.)

Extraits des Annales des Services Météorologiques de la France d'Outre-Mer. Territoires de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun. Année 1955, Paris, Direct. Météor. Nationale, 1959, 195 p. (Valeurs pour 1955 et moyennes, classées par pays.)

« Nomenclature des formations forestières africaines », in : *Bull. Bibl. Mens. du B.I.S.*, 7e année, 11-12, nov. et déc. 1957, p. 41-47 (2e session de la Conf. Interafr. Forest., Pointe-Noire, 3-11 juillet 1958, Recommandation 13).

Note sur les hauteurs de crues du Congo, O.R.S.T.O.M. — Électricité de France, avril 1962, 9 p. ronéo. et graph.

Recueil de moyennes climatologiques, Brazzaville, Service Météor. de l'A.E.F., juill. 1953, fasc. ronéo., 6 ff.

Résumé mensuel du temps dans les Républiques Centrafricaine, du Congo, Gabonaise, du Tchad, Brazzaville, ASECNA, Service Techn. Rég. Météor. en Afr. Centr.

14° PRÉHISTOIRE ; HISTOIRE DOCUMENTAIRE PRÉ-COLONIALE ; RELATIONS, TÉMOIGNAGES ET COMPILATIONS D'ÉPOQUE ; TRAITE DES ESCLAVES

ALIMEN (H.), *Préhistoire de l'Afrique*, Paris, Boubée et C^ie, 1955, 578 p.

BAL (W.), *Description du royaume de Congo et des contrées environnantes par Filippo Pigafetta et Duarte Lopez (1591)*, traduite de l'italien et annotée par..., Louvain, Éd. E. Nauwelaerts, 1963, 249 p. (Public. de l'Univ. « Lovanium » de Léopoldville, 12. Quatrième volume publié par la Faculté de Philosophie et Lettres).

BRUNSCHWIG (H.), *L'avènement de l'Afrique Noire du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 1963, in-8°, 248 p.

CAHUN (L.), *Le Congo. La véridique description du Royaume... telle qu'elle a été tirée récemment des explorations d'Édouard Lopez, par Philippe Pigafetta, qui l'a mise en langue italienne. Traduite pour la première fois en français sur l'édition latine faite par les frères De Bry, en 1598, d'après les voyages portugais et notamment celui d'Édouard Lopez, en 1578, avec trois cartes géographiques*, Bruxelles, J.-J. Gay, 1883, 213 p.

CUVELIER (M^gr J.), *L'ancien royaume du Congo. Fondation, découverte, première évangélisation... Règne du grand roi Affonso Mvemba N'Zinga* († *1541*), Bruges-Paris, Desclée de Brouwer, 1936, 361 p.

CUVELIER (M^gr J.), « Documents sur une mission française au Kakongo (1766-1776) », in : *Inst. Roy. Col. B., Bull. Séances*, XXIV, 1953, 1, p. 170-171.

CUVELIER (M^gr J.), *Documents sur une mission française au Kakongo, 1766-1776, avec introduction et annotations*, Bruxelles, Inst. Roy. Col. B., 1953, 133 p. et carte h. t. de la Côte de Loango (Sect. Sc. Mor. et Pol., Mém., Coll. in-8°, XXX, 1).

CUVELIER (M^gr J.) et JADIN (Abbé L.), *L'ancien Congo d'après les archives romaines*, Bruxelles, 1954, 600 p. (Ac. Roy. Sc. Col., Mém. Coll. in-8°, t. XXXVI, fasc. 2, Série Hist.).

CUVELIER (M^gr J.), « Notes sur l'histoire du Congo, spécialement du Bas-Congo », in : *Ac. Roy. Sc. O.-M., Bull. Séances*, VII, 1961, 2, p. 211-214.

DAPPER (O.), *Description de l'Afrique...*, traduite du flamand d'..., à Amsterdam, chez Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren, 1676, 534 p. (Nombreuses cartes h. t.)

DEGRANDPRÉ (L.), *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, fait dans les années 1786 et 1787 ; Contenant la description des mœurs, usages, lois, gouvernement et commerce des États du Congo, fréquentés par les Européens, et un précis de la traite des Noirs, ainsi qu'elle avait lieu avant la Révolution française...*, Paris, Dentu, Impr.-Libr., an IX-1801, 2 vol., 226 et 320 p.

DESCHAMPS (H.), *Tradition orale et archives au Gabon*, Paris, Berger-Levrault, 1962, 172 p. (Coll. « L'Homme d'Outre-Mer », Nouv. Série, n° 6.)

DUCASSE (A.), *Les négriers ou le trafic des esclaves*, Paris, Hachette, 1948, 253 p.

FAGE (J. D.), *An Introduction to the History of West Africa*, 3^e éd., Cambridge Univ. Press, 1962, 233 p.

JADIN (Abbé L.), « Rapport sur les recherches aux archives d'Angola du 4 juillet au 7 septembre 1952 », in : *Inst. Roy. Col. B., Bull. Séances*, XXIV, 1953, I, p. 157-169.

JADIN (L.), « Aperçu de la situation du Congo et rite d'élection des rois en 1775 d'après le P. Cherubino da Savona, missionnaire au Congo de 1759 à 1774 », in : *Bull. Inst. Hist. Belge de Rome*, fasc. XXXV, Bruxelles-Rome, 1963, p. 347-415.

LABAT (R.P. J.B.), *Relation historique de l'Éthiopie occidentale, contenant la description des royaumes de Congo, Angolle et Matamba, traduite de l'italien du P. Cavazzi et augmentée de plusieurs relations portugaises des meilleurs auteurs...*, Paris, 1732.

MAURO (F.), *L'expansion européenne, 1600-1870*, Paris, P.U.F., 1964, 417 p. (Nouvelle Clio, 27.)

PIRENNE (J. H.), « Les éléments fondamentaux de l'ancienne structure territoriale et politique du Bas-Congo », in : *Inst. Roy. Col. B., Bull. Séances*, N.S., V, 1959, 3, p. 557-577 et carte h. t.

PROYART (Abbé L. B.), *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique, rédigée d'après les mémoires des préfets apostoliques de la mission française*, Paris et Lyon, 1819, 295 p. (réédition).

RINCHON (Père D., Capucin), *La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens. Histoire de la déportation de 13 millions 250 000 noirs en Amérique*, Bruxelles, 1929, 306 p.

RINCHON (Père D.), *Le trafic négrier d'après les livres de commerce du capitaine gantois Pierre-Ignace-Liévin van Alstein. L'organisation commerciale de la traite des Noirs*, t. I, Bruxelles, Les Éd. Atlas, 1938, 349 p. (P. van Alstein était fixé à Nantes, et commandait des vaisseaux français.)

RONCIÈRE (Ch. de LA), *Nègres et négriers*, Paris, Éd. des Portiques, 2^e éd., 1933, 255 p.

TUCKEY (J. K.), *Relation d'une expédition entreprise en 1816, sous les ordres du Capitaine..., pour reconnaître le Zaïre, suivie du journal du professeur Smith*, Paris, de Gide fils, 1818, 2 vol. 325 et 325 p.

VANSINA (J.), « Notes sur l'origine du royaume de Kongo », in : *J. of Afr. History*, IV, 1, 1963, p. 33-38.

WALKER (Abbé A. R.), *Notes d'histoire du Gabon*, avec une introduction, des cartes et des notes de M. Soret, Brazzaville, 1960, 160 p. (Mém. de l'Inst. d'Ét. Centrafr., nº 9.)

15º ETHNIES, ETHNO-HISTOIRE, MIGRATIONS ANCIENNES ; ORGANISATION SOCIALE ; FAITS CULTURELS ; ANTHROPOLOGIE PHYSIQUE ; RÉACTIONS DES SOCIÉTÉS AU CHANGEMENT, DYNAMIQUE SOCIALE CONTEMPORAINE ; FORMES ACTUELLES DU TRIBALISME ; MONOGRAPHIES DE POPULATIONS

ADAM (J.), « Note sur les variations phonétiques dans les dialectes batéké », in : *Première Conf. Int. Afr. de l'Ouest*, C.R., I.F.A.N., Dakar, 1951, t. II, p. 153-165.

ADAM (J.), « Dialectes du Gabon. La famille des langues Téké », in : *Bull. I.E.C.*, Nouv. Série, nº 7-8, 1954, p. 33-107.

ANDERSSON (E.), *Contribution à l'ethnographie des Kuta I*, Uppsala, 1953, 365 p. (Studia Ethnographica Upsaliensia, VI.)

AVELOT (R.), *Notice historique sur les Ba-Kalé*, Paris, Masson, s.d., 240 p.

AVELOT (Lieut. R.), « Recherches sur l'histoire des migrations dans le bassin de l'Ogooué et la région littorale adjacente », in : *Com. Trav. Hist. et Scient., Bull. Géogr. Hist. et Descript.*, 1905, p. 357-412, 5 cartes.

BAILLEUL (H.), « Les Bakaya. Aperçu de l'évolution politique et économique de leur pays jusqu'en 1958 », in : *Zaïre*, XIII, 8, 1959, p. 823-841.

BALANDIER (G.), *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire. Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*. Paris, P.U.F., 1955, 510 p. (Bibliothèque de Sociol. Contemporaine.)

BALANDIER (G.), « Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale », in : *Cahiers Intern. Sociol.*, XXX, 1961, p. 23-34.

BAUMANN (H.) et WESTERMANN (D.), *Les Peuples et les Civilisations de l'Afrique*, Paris, Payot, 1948, 605 p.

BERTON (J.), « Les races du Gabon. De Lastoursville à Samba », in : *Bull. Soc. Anthrop. Paris*, XVI, 1895, p. 211-218.

BOONE (O.), « Carte ethnique du Congo belge et du Ruanda-Urundi », in : *Zaïre*, VIII, 5, mai 1954, p. 451-465, carte h. t.

BRUEL (G.), « Les populations de la Moyenne-Sanga. Les Pomo et les Boumali », in : *Rev. Ethnol. et Soc.*, 1910, p. 3-32, 10 pl. [1].

BRUEL (G.), « Les populations de la Moyenne-Sanga. Les Babinga », in : *Rev. d'Ethnol. et de Sociol.*, 1910, 1, p. 111-118 [2].

CALLOC'H (Père J.), *Vocabulaire Français-Gmbwâga-Gbanziri-Monjombo, précédé d'éléments de grammaire*, Paris, Libr. P. Geuthner, 1911, 38 + 96 p.

CHABEUF (Dr M.), « Anthropologie physique du Moyen-Congo et du Gabon méridional », in : *Bull. et Mém. Soc. Anthrop. Paris*, X, 1, 1959, p. 97-185.

COULIBALY (S.), « Le paysan senoufo de Korhogo (Côte d'Ivoire) », in : *C. d'O.-M.*, 14e année, 53, janv.-mars 1961 p. 26-59.

CUREAU (Dr A.), *Les sociétés primitives de l'Afrique équatoriale*, Paris, A. Colin, 1925, 420 p. et carte h. t.

DECKER (J. M. de), S.J., *Les clans Ambruun (Bambunda) d'après leur littérature orale*, Bruxelles, 1950, 146 p. (Inst. R. Col. B., Sect. Sc. Mor. et Pol., Mém. in-8º.)

DOUGLAS (M.), « The environment of the Lele », in : *Zaïre*, IX, 8, oct. 1955, p. 801-823.

DUGAST (I.), *Monographie de la tribu des Ndiki (Banen du Cameroun)*, Paris, Inst. d'Ethnol., 1955, 824 p.

FLEURIOT DE LANGLE (Amiral), « Migrations africaines », in : *Bull. Soc. Géogr. Paris*, 1879, p. 340-373 et 438-465.

GALLAIS (J.), « Signification du groupe ethnique au Mali », in : *L'Homme*, II, 2, mai-août 1962, p. 106-129.

GALLAND (H.), « Les Babi (Afrique Équatoriale Française) », in : *Revue d'Ethnologie et des Traditions Popul.*, t. II, 1921, p. 16-21.

GAUTIER (R.P.), *Étude historique sur les Mpongoués et tribus avoisinantes*, Brazzaville, 1950, 69 p. (Mém. de l'I.E.C., nº 3.)

GLUCKMAN (Max), « Tribalism in Modern British Central Africa », in : *Cahiers Ét. Afr.*, I, 1, 1960, p. 55-72.

GOODY (J.), « Fields of Social Control among the LoDagaba », in : *J. of the Roy. Anthrop. Instit.*, 87, 1, janv.-juin 1957, p. 75-104.

GREENBERG (J.), « Études sur la classification des langues africaines », in : *Bull. I.F.A.N.*, B, XVI, 1-2, janv.-avril 1954, p. 83-142 ; XVII, 1-2, janv.-avril 1955, p. 59-108.

GUTHRIE (M.), « Bantu Origins : A Tentative New Hypothesis », in : *J. of Afr. Languages*, I, 1, 1962, p. 9-21.

HAUSER (A.), « Les Babinga », in : *Zaïre*, 1953, nº 2, févr., p. 146-179.

HAUSER (A.), « Notes sur les Omyéné du Bas-Gabon », in : *Bull. I.F.A.N.*, série B, t. XVI, 1954, nº 3-4, juill.-oct., p. 402-415.

HULSTAERT (G.), *Carte linguistique du Congo belge*, Bruxelles, Inst. Roy. Col. B., 1950, 67 p. (Sc. Mor. et Pol., Mém. in-8º, XIX, 5.)

JEAN (Mue), *Organisation sociale et familiale et problèmes fonciers des populations Bandjabi et Bapunu de la N'Gounie-Nyanga. Étude préliminaire*, Paris, B.D.P.A., 1962, ronéo., 33 ff.

LE BOULBIN (Y.), « Contribution à l'étude du Congo français », in : *Bull. Soc. Géogr. Comm. Paris*, XXXI, 1909, p. 457-475.

LE TESTU (G.), *Notes sur les coutumes Bapounou dans la circonscription de la Nyanga*, Caen, Haulard la Brière, 1918.

LÉVI-STRAUSS (Cl.), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, 447 p.

LITTLE (K.), « West African Urbanization as a Social Process », in : *Cahiers Ét. Afr.*, III, 1960, p. 90-102.

LOYRE (E.), « Les populations de la Moyenne-Sangha », in : *Quest. Dipl. et Col.*, XXVIII, 1909, p. 406-420.

MEILLASSOUX (Cl.), *De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale en pays Gouro (Côte d'Ivoire)*, Thèse de 3e Cycle, Paris, 1962, 404 ff. dactylogr.

MERCIER (P.), « Remarques sur la signification du ' tribalisme ' actuel en Afrique Noire », in : *Cahiers Int. Sociol.*, 31, 1961, p. 61-80.

MERLO (R. P. J.), *Essai sur la retribalisation moderne dans une grande ville d'Afrique Noire. Les Duala et Basa à Douala au Cameroun*, Mém. E.P.H.E., 1962, 239 ff. dactylogr.

POUTRIN (Dr), « Esquisse ethnologique des principales populations de l'Afrique Équatoriale Française », in : *Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles, le mariage...*, par Maurice DELAFOSSE, Paris, Soc. Éd. Géogr., Mar. et Col., 1930, 582 p. (p. 43 à 145, et carte ethnique h. t. en coul.).

RAPONDA-WALKER (A.) et SILLANS (R.), *Rites et croyances des peuples du Gabon. Essai sur les pratiques religieuses d'autrefois et d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine, 1962, 377 p. (Enquêtes et Études.)

REGNAULT (Dr M.), « Les Babenga (Négrilles de la Sanga) », in : *L'Anthropologie*, t. XXII, 1911, p. 261-288.

SORET (M.), *Carte ethnique de l'Afrique Équatoriale Française, Feuille nº 1 – Brazzaville*, échelle 1/1 000 000, O.R.S.T.O.M., 1er trim. 1955 ; *Feuille nº 2 – Pointe-Noire...*, 2e trim. 1955.

SORET (M.), « Carte ethno-démographique de l'A.E.F. — Note préliminaire », in : *Bull. I.E.C.*, Nouv. Série, nº 11, 1956, p. 27-52.

SORET (M.), *Carte ethnique des États de l'Afrique équatoriale*, au 1/5 000 000, I.G.N., nouv. éd., 1962.

SORET (M.), DIZIAIN (R.) et HALLAIRE (A.), *Carte ethnique de l'Afrique équatoriale. Feuille nº 4 – Ouesso...*, 1961.

TRILLES (R.P. H.), *Les Pygmées de la forêt équatoriale*, Paris, Bloud et Gay, 1932, XIV + 530 p.

VAN BULCK, *Les recherches linguistiques au Congo belge*, Bruxelles, 1948, 767 p., carte h. t. en coul. (Institut Roy. Col. Belge, Section Sc. Mor. et Pol., Mém. coll. in-8º, t. XVI.)

VAN BULCK (R.P. G.), *Carte linguistique du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, carte en coul. au 5 000 000e, et notice 8 p., Bruxelles, Inst. Roy. Col. B., 1954 (Atlas général du Congo).

VAN OVERBERGH (Cyr.) et DE JONGHE (Ed.), *Les Bangala (État Indépendant du Congo). Sociologie descriptive*, Bruxelles, 1907, 458 p.

VAN WING (R.P. J.), « L'Homme congolais », in : *Inst. Roy. Col. B., Bull. Séances*, XXIV, 1953, 4, 1102-1121.

WALLERSTEIN (I.), « Ethnicity and National Integration », in : *Cah. Ét. Afr.*, III, 1960, 3, p. 129-139.

WALKER (A.), « Les tribus du Gabon », in : *B.S.R.C.*, 3e année, 1924, nº 4, p. 55-99.

WALKER (A.), « Essai sur les idiomes du Gabon », in : *B.S.R.C.*, nº 14, 1931, p. 3-66.

WALKER (Abbé A.), « A la recherche des Pygmées gabonais », in : *La Semaine de l'A.E.F.*, 2e année, nº 36, 9 mai 1953.

WALKER (A. R.), « Les idiomes gabonais, similitudes et divergences », in : *Bull. I.E.C.*, Nouv. Série, nº 10, 1955, p. 211-236.

Cercle Culturel Camerounais, « Le tribalisme au Cameroun », in : *Revue Camerounaise*, 3e année, nos 14 et 15, juill.-déc. 1960.

Coutumes du Moyen-Congo, Brazzaville, Conseil Coutumier, 1953, 41 p. (Cahiers du Cons. Cout. Afr. de Brazzaville, fasc. n° 1.)

Les coutumes (de la République du Congo). II. *Les biens – La chefferie*, avec la collaboration de M. Soret, Brazzaville, Conseil Coutumier, s. d., 67 p. (Cahiers du Cons. Coutumier Afr. de Brazzaville, fasc. n° 2.)

16° RÉCITS D'EXPLORATIONS ET DE VOYAGES (A PARTIR DU MILIEU DU XIXe SIÈCLE) ; SOUVENIRS, REPORTAGES ; DESCRIPTIONS GÉOGRAPHIQUES PAR DE NON-SPÉCIALISTES

Augouard, « Voyage à Stanley Pool » du R.P. ..., in : *Les Miss. Cathol.*, XIII, 1881, p. 517-518 ; XIV, 1882, p. 113-116 et carte h. t., 125-128 et 140-141.

Augouard (Mgr), *28 années au Congo. Lettres de...*, Poitiers, Soc. Fr. Impr. et Libr., 1905, 2 vol., xiv + 533 et 648. (De nouveaux volumes ont paru plus tard sous les titres *36 années*, puis *44 années au Congo*).

Baratier (Général), *Au Congo. Souvenirs de la mission Marchand. De Loango à Brazzaville*, Paris, A. Fayard et Cie, 1914, in-8°, 284 p.

Bastian (A.), *Die deutsche Expedition an der Loango-Küste, nebst älteren Nachrichten über die zu erforschenden Länder, nach persönlichen Erlebnissen von...*, Iena, Hermann Costenoble, 1874, 353 p., carte h. t.

Bentley (H.), « Voyage d'exploration à Stanley Pool », in : *Rev. Mar. et Col.*, t. 79, oct. 1883, p. 205-240, et nov. 1883, p. 264-304. (Traduction d'articles parus dans le *Missionary Herald* de juillet et août 1881, sous le titre : « The Congo mission, diaries of journey to Stanley Pool ».)

Bentley (H.), *Journal de voyage* (titre original : *The Congo mission, diaries of journey to Stanley Pool*), publié en traduction dans : *Voyages d'exploration de M. Savorgnan de Brazza, Ogooué et Congo*, Paris, Berger-Levrault et Cie, 1884.

Berthelot du Chesnay (E.), « Le pays de Makabana (Niari), son sol, ses productions, ses peuplades », in : *Bull. Soc. Géogr. Comm.*, XXV, 1903, p. 205-221, carte au 200 000e.

Brousseau (G.), « Souvenirs de la mission Savorgnan de Brazza », Paris, *Soc. Éd. Mar., Géogr. et Col.*, 1925, 139 p.

Bruel (G.), « Les basses vallées de l'Oubangui et de la Sanga », in : *La Géogr.*, XIX, 1909, p. 353-366.

Chaillu (P. du), *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale (1856-1859). Mœurs et coutumes des habitants, chasse...* Paris, Michel Lévy Frères, 1863, in-8°, 546 p.

Chavannes (Ch. de), « Exposé sommaire de voyage dans l'Ouest Africain. Mission de Brazza », in : *Bull. Soc. de Géogr. Lyon*, VI, 1886, p. 65-96.

Chavannes (Ch. de), *Avec Brazza. Souvenirs de la mission de l'Ouest Africain (mars 1883-janvier 1886)*, Paris, Plon, 1935, 378 p.

Chavannes (Ch. de), *Les origines de l'Afrique Équatoriale Française*, II. *Le Congo français. Ma collaboration avec Brazza, 1886-1894. Nos relations jusqu'à sa mort, 1905*, Paris, Plon, 1937, 406 p.

Cholet (J.), « Missions de... au Gabon-Congo depuis 1866. Exploration de Loango à Brazzaville-Oubangui-Sanga », in : *C. R. séances Soc. Géogr. Paris*, 1890, p. 455-463, 2 cartes.

Demars (Lieut.), « Étude du plateau central du Congo français. Région dite des Monts Birogu », in : *La Géogr.*, t. IV, 2e sem. 1901, p. 86-96.

Dujour (G.), « De la moyenne Sanga au Bas-Ogooué », in : *La Géographie*, XIX, 1909, p. 353-366.

Dupont (E.), *Lettres sur le Congo. Récit d'un voyage scientifique entre l'embouchure du fleuve et le confluent du Kassaï*, Paris, C. Reinwald, 1889, 724 p.

Dybowski (J.), *La route du Tchad. Du Loango au Chari*, Paris, Firmin-Didot, 1893, 381 p., carte h. t. « des itinéraires parcourus en régions inexplorées ».

Even (A.), « La reconnaissance de la région nord-ouest d'Okondja et des confins des Subdivisions de Lastoursville, Kemboma et Okondja (Gabon et Moyen-Congo) », in : *La Géographie*, 1935, p. 277-296.

Forêt (A.), « Le lac Fernan-Vaz (Congo français) », in : *Bull. Soc. Géogr. Paris*, XIX, 1898, p. 308-327.

Fourneau (A.), *Au vieux Congo. Notes de route, 1884-1891*, Paris, Éd. Com. Afr. Fr., 1932, 324 p.

Guiral (L.), *Le Congo français. Du Gabon à Brazzaville*, Paris, Plon Nourrit et Cie, 1889, 323 p.

Güssfeldt (P.), Falkenstein (J.) et Pechuël-Loesche (E.), *Die Loango-Expedition ausgesandt von der Deutschen Gesellschaft zur Erforschung Aequatorial-Africas, 1873-1876. Ein Reisewerk in drei Abteilungen*, Leipzig, Paul Frohberg, 3 vol., 232 p. et carte h. t., 183 p. et 304 p. et carte h. t., 1879, 1879 et 1882.

Jeannest (Ch.), *Quatre années au Congo*, Paris, G. Charpentier et Cie, 1883, 327 p.

JOBIT (E.), « Mission Gendron au Congo français, Explorations de la brigade Jobit », in : *La Géogr.*, III, 1er sem. 1901, p. 181-192.

JOHNSTON (K.), *Africa*, Londres, 4e éd., 1884, 616 p., ouvrage revu et corrigé par E. G. RAVENSTEIN (Stanford's Compendium of Geography and Travel, based on HELLWALD's « Die Erde und ihre Völker »).

JOHNSTON (H. H.), *The river Congo from its mouth to Bolobo*, London, Sampson Low, Marston & Co., 4e éd., 1895.

MAISTRE (C.), *A travers l'Afrique centrale. Du Congo au Niger*, Paris, Hachette et Cie, 1895, 301 p.

MARCHE (A.), *Trois voyages dans l'Afrique occidentale. Sénégal-Gambie-Casamance-Gabon-Ogooué*, Paris, Hachette et Cie, 1882, 370 p. et carte h. t.

MAURICE (A.), *Stanley, Lettres inédites*, Neuchâtel, Éd. de la Baconnière, 1955, 220 p.

MIZON (L.), « Voyage de Paul Crampel au nord du Congo français », in : *Bull. Soc. Géogr. Paris*, XI, 1890, p. 534-552, 3 cartes au 200 000e.

MOGENET (J.), *Au Congo français. Récit inédit d'explorations en Afrique et étude des mœurs des peuplades de notre colonie africaine*, Cluses, Impr. J. Mièvre, 1898, 114 p. et carte h. t.

MORNET (Capit. J.), « Les populations du Congo français entre Brazzaville et la mer envisagées du point de vue de la main-d'œuvre », in : *Bull. Soc. Géogr. Est*, 1909, p. 135-146.

PAYEUR-DIDELOT, *Trente mois au continent mystérieux. Gabon-Congo et côte occidentale d'Afrique*, Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1899, 404 p.

POULAINE (M.), *Une blanche chez les noirs. L'Afrique vivante*, Paris, Éd. J. Taillandier, 1931, 188 p.

POULAINE (R.), *Étapes africaines. Voyage autour du Congo*, Paris, Éd. Nouv. Rev. Crit., 1930, 237 p.

SAVORGNAN DE BRAZZA (P.), *Rapport de... sur son expédition dans l'Afrique équatoriale, août 1875 à novembre 1878*, Arch. Nat., section O.-M., Série BB4, vol. n° 1448. Les références sont données selon la pagination du manuscrit, en chiffres pairs, de 618 à 920 (les pages non numérotées l'ont été à la suite jusqu'à 1068). Une édition critique, préparée par H. Brunschwig, est actuellement sous presse.

SAVORGNAN DE BRAZZA (P.), « Rapport de M. de Brazza sur son second voyage d'exploration », in : *Rev. Mar. et Col.*, t. 78, août 1883, p. 379-407 [1].

SAVORGNAN DE BRAZZA (P.), « Voyages dans l'Ouest Africain. 1875-1877 », in : *Le Tour du Monde*, t. LIV, 1887, p. 289-336 et t. LVI, 1888, p. 1-64.

STANLEY (H. M.), *A travers le continent mystérieux. Découverte des sources méridionales du Nil. Circumnavigation du lac Victoria et du lac Tanganika. Descente du fleuve Livingstone au Congo jusqu'à l'Atlantique*, t. II, Paris, Hachette, 1879, 544 p.

STANLEY (H. M.), *Cinq années au Congo, 1879-1884. Voyages, explorations, fondation de l'État libre du Congo*, Paris, M. Dreyfous, 2e éd. 1886, in-8°, 696 p.

UZÈS (Duchesse d'), *Le voyage de mon fils au Congo*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1894, 342 p.

VASSAL (G. M.), *Mon séjour au Congo français*, Paris, Libr. Pierre Roger, 1925, 248 p.

VEISTROFFER (A.), *Vingt ans dans la brousse africaine. Souvenirs d'un ancien membre de la mission Savorgnan de Brazza dans l'Ouest-Africain (1883-1903)*, Mercure de Flandre, Valentin Bresle Éd., Lille, 1931, 241 p., 3 cartes h. t.

WALKER (R. B. N.), « Relation d'une tentative d'exploration en 1866 de la rivière de l'Ogowé et de la recherche d'un grand lac devant se trouver dans l'Afrique centrale », in : *Ann. des Voy.*, 1870, t. I, p. 59-80 et 120-144.

17° MISE EN PLACE, FONCTIONNEMENT ET ABUS DES POUVOIRS COLONIAUX ; DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DE LA « MISE EN VALEUR » ; LE NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE ; ORGANISATION ADMINISTRATIVE ; FRONTIÈRES

BÉRAUD (M.), *Agriculture et Colonisation au Congo français, main-d'œuvre, etc.*, Paris, Chaix, 1899, br. 24 p.

BERTON (J.), *Mission d'inspection des postes et stations de la colonie du Congo français* (1890), 13 rapports adressés les neuf premiers à « M. le Gouverneur », les quatre suivants à « M. le Commissaire Général », datés de Draguignan, févr.-mars 1891, Archives Nationales, section Outre-Mer, Gabon-Congo, III-114.

BRANDON (F.), *Rapport à Monsieur le Ministre des Colonies sur la création au Congo français d'une voie ferrée du Gabon au Congo*, Impr. Duc et Cie, Paris, 1903, br. 31 p.

BRITSCH (A.), *Pour le Congo français. La dernière mission Brazza, d'après le registre de correspondance inédit de P. Savorgnan de Brazza*, Paris, L. de Soye et Fils, imprimeurs, 1906, br. 24 p. (extrait du *Correspondant*, 10 janv. 1906).

CHALLAYE (F.), *Le Congo français. La question internationale du Congo*, Paris, F. Alcan, 1909, 316 p.

CHAVANNES (Ch. de), « Un collaborateur de Brazza. Albert Dolisie. Sa correspondance », in : *Bull. Com. Afr. Fr.*, 42e année, nº 4, avril 1932, p. 219-237, et nº 5, mai 1932, p. 283-302.

CORNET (R. J.), *La bataille du rail. La construction du chemin de fer de Matadi au Stanley Pool*, Bruxelles, Éd. L. Cuypers, 3e éd., 1953, 413 p.

DELAVIGNETTE (R.), « La réorganisation de l'Afrique Équatoriale Française », in : *Bull. Com. Afr. Fr.*, 44e année, nº 7, juill. 1934, p. 390-394.

GIDE (A.), *Voyage au Congo. Carnets de route*, Paris, Gallimard, 1928, 249 p.

HAMDAM (G.), « The political Map of the New Africa », in : *Geogr. Review*, LIII, 3, juill. 1963, p. 418-439.

HOMET (M.), *Congo terre de souffrances*, Paris, Éd. Montaigne, 1934, 253 p.

KLOBB (Chef d'escadron), *5 rapports adressés au ministre sur la question des transports entre Brazzaville et la côte atlantique*, Archives Nationales, section Outre-Mer, Gabon-Congo, 111-117.

RESTE (Gouv. Gén. J. F.), *Action économique et sociale en Afrique Équatoriale Française, 1936-1938*, Brazzaville, Impr. Off., 221 p.

RITTER (K.), *Neu-Kamerun*, Jena, G. Fischer, 1912, VIII + 311 p.

RONDET-SAINT (M.), *L'Afrique Équatoriale Française*, Paris, Plon, 2e éd., 1911, 312 p.

ROUGET (F.), *L'expansion coloniale au Congo français*, Paris, 1906, 942 p.

SAINTOYANT (J.), *L'affaire du Congo 1905*, Paris, Éd. de l'Épi, 1960, 165 p. (réédition).

SURET-CANALE (J.), *Afrique Noire occidentale et centrale*, t. II, *L'Ère coloniale, 1900-1945*, Paris, Éd. Sociales, 1964, 637 p.

VERRIER (Inspecteur Général des Colonies en mission), Rapport nº 26 sur la *Situation générale du Congo français*, daté de Marseille, 30 sept. 1893. Archives Nationales, section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIX 3b.

WAGRET (J.-M.), *Histoire et Sociologie politiques de la République du Congo (Brazzaville)*, Paris, Libr. Gén. Dr. et Jurispr., R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1963, 250 p.

L'évolution économique des possessions françaises de l'Afrique équatoriale, par le Service des Affaires Économiques du Gouv. Gén. de l'A.E.F., Paris, Félix Alcan, 1913, br. 47 p.

Politique indigène de l'Afrique Équatoriale Française, Afrique Française Libre, Brazzaville, Impr. Offic. de l'A.E.F. br. 38 p.

Rapport de la Commission d'enquête du Congo, Paris, Minist. des Colonies, 1907. (Ce document se présente comme le « rapport général, devant remplacer celui que M. de Brazza aurait, à l'issue de sa mission, s'il n'avait été surpris par la mort, remis lui-même au Gouvernement ». Il n'a été imprimé, par l'Imprimerie Nationale, qu'à dix exemplaires, dont un figure aux Archives Nationales, section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIX, 4b.)

18º RECENSEMENTS, DÉMOGRAPHIE

BLANC (R.), *Manuel de recherche démographique en pays sous-développé*, Paris, Service des Stat. des Terr. d'O.-M., avril 1957, ronéo., 111 p. (Une nouvelle édition a paru en 1962 sous le même titre, Paris, I.N.S.E.E., Service de Coopération, 226 p.).

BLANC (R.), *Cours de démographie africaine (Communauté française)*, Paris, C.C.T.A., ronéot., 59 p. (Centre International d'Application de Statistique Démographique, Bangui, 1959.)

BLANC (R.) et THÉODORE (G.), « Les populations d'Afrique Noire et de Madagascar. Enquêtes et résultats récents », in : *Population*, 15e année, nº 3, juin-juill. 1960, p. 407-432.

BOELAERT (E.), *La situation démographique des Nkundo-Mongo*, Élisabethville, C.E.P.S.I., s.d., 54 p.

BOURGEOIS-PICHAT (J.), « Utilisation de la notion de population stable pour mesurer la mortalité et la fécondité des populations des pays sous-développés », in : *Bull. Int. Stat.*, Stockholm, 1958.

CHEVALIER (L.), *Madagascar, populations et ressources*, Paris, P.U.F., 1952, 212 p. (I.N.E.D., Travaux et Documents, Cahier nº 15.)

CHRISTOL (J.), « Un essai de fichier démographique au Cameroun », in : *Bull. Mens. Stat. O.-M.*, Supplément série Études, nº 20, 15 juin 1951, 39 p. et annexes.

CLÉMENT (P.), *Contribution à l'étude démographique des populations du M'Bomou*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1957, ronéo., 131 p.

DELAROZIÈRE (R.), « Contribution à l'étude démographique de la subdivision de Nanga-Eboko, Cameroun sous tutelle française », in : *Bull. Mens. Stat. O.-M.*, Supplément série Études, nº 27, 1er sept. 1953, 84 p.

DOM (M.), BLANC (R.) et MARIETTI (P. G.), *Les populations des territoires d'Outre-Mer*, rapport du Haut-Comité Consultatif de la Population et de la Famille, t. V, Paris, La Documentation Française, 1958, 129 p.

GOUROU (P.), « A propos de démographie africaine », in : *Rev. Inst. Sociol. Solvay*, 1960, 2, p. 295-310.

HOUET (A.), « Contribution à l'étude de la démographie du district de Stanleyville », in : *Bull. Assoc. Anc. Étud. Univ. Col. de Belgique*, 1948, nos 3, p. 20-36, et 4, p. 3-40.

HUYSECOM-WOLTER (Cl.), « La démographie en Équateur (Congo) », in : *Rev. Belge de Géogr.*, 87, 1963, 2, p. 177-209 et cartes h. t.

IBALICO (M.), « Origine et sens des noms Batéké », in : *Liaison*, 1956, n° 52, mars-avril, p. 29-33 ; n° 53, mai-juin, p. 41-44.

KUCZYNSKI (R. R.), *Demographic survey of the british colonial Empire*, London, Oxford U.P. (for the Royal Institute of International Affairs). Vol. I, West Africa, 1948, 821 p. ; vol. II, South Africa, High Commission Territories ; East Africa (including Rhodesia, Nyasaland, Somaliland, Mauritius and the Seychelles), 1949, 983 p.

LE DENTU (Médecin général), *Démographie de l'A.E.F.*, dactylogr., 1938.

LE LIDEC (L.), *Note historique et démographique sur la tribu des Okandés (Ogooué-Ivindo)*, 1944 ou 1945, manuscrite.

LOTTE (A.-J.), « Situation démographique du district de Franceville (Gabon) », in : *Bull. Inst. Ét. Centrafr.*, N.S., n° 6, 1953, p. 161-180 [1].

LOTTE (A. J.), « Aperçu sur la situation démographique de l'A.E.F. », in : *Médecine Trop.*, 13, 1953, p. 304-319 [2].

LOTTE (A. J.) et RIOU (N.), « Un cas d'effondrement démographique : Franceville (Gabon) », in : *R. Col. de Méd. et de Chir.*, n° 217, 15 oct. 1953, p. 174-186 [3].

MORTARA (G.), *Étude sur les données relatives à la fécondité dans les recensements de population*, Nations Unies, Division de la Population, Étude démographique n° 6, 1950, 35 p.

MORTARA (G.), *Utilisation des statistiques de recensement pour le calcul des tables de survie et autres données démographiques. Application à la population du Brésil*, Nations Unies, Étude démographique n° 7, 1950, 61 p.

MORTARA (G.), *Les méthodes de mesure de la fécondité des populations où l'enregistrement des naissances est inexistant ou défectueux*, Communic. présentée au Congrès Mondial de la Population, Rome, 1954.

MYBURGH (C. A. L.), « Estimating the fertility and mortality of African Populations », in : *World Population, Conference Papers*, nov. 1956, p. 192-206.

NARAGHI (E.), *L'étude des populations dans les pays à statistique incomplète. Contribution méthodologique*, Paris-La Haye, Mouton, 1960, 137 p. (Coll. « Le Monde d'Outre-Mer », troisième série, Essais, V.)

NEESEN (V.), « Un nouvel échantillon de la population du Ruanda-Urundi », in : *Bull. Mens. des Stat. du C.B. et du R.-U.*, 3e année, juill. 1952, p. 1-17.

NEESEN (V.), « Quelques données démographiques sur la population du Ruanda-Urundi », in : *Zaïre*, VII, 10, déc. 1953, p. 1011-1025.

PARADIS (J.), « La situation démographique du district de l'Uele », in : *Zaïre*, oct. 1947, p. 849-884.

PETIT-MAIRE-HEINTZ (N.), *Croissance et puberté féminines au Rwanda*, Bruxelles, 1963, 146 p. (Ac. Roy. Sc. O.-M., Cl. Sc. Nat. et Méd., Mém. in-8°, N.S., t. XII, fasc. 6.)

PODLEWSKI (A. M.), *La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun (entre Bénoué et Lac Tchad)*, IRCAM, Yaoundé, 1964, 234 ff. dactylogr.

POUJOULAT (F.), *Étude démographique du district de Kibangou (Moyen-Congo)*, 1949, manuscrite.

ROMANIUK (A.), « Évolution et perspectives démographiques de la population du Congo », in : *Zaïre*, XIII, 6, 1959 [1], p. 563-626.

ROMANIUK (A.), *Démographie africaine (Congo belge et Ruanda-Urundi)*, Paris, C.C.T.A., 9 p. ronéo. (Centre International d'Application de Statistique Démographique, Bangui, 1959) [2].

SARTON DE JONCHAY (J.), « Recensement administratif et recensement démographique en zone rurale sous-développée. La réforme des méthodes du recensement administratif », *Bull. Mens. Stat. O.-M., supplément série Études*, n° 36, mai 1958, in-4°, 50 p.

SAUTTER (G.), « L'utilisation des documents administratifs pour l'étude numérique de la population au Moyen-Congo et au Gabon », in : *Bull. I.E.C.*, 1954, p. 23-32.

VAN RIEL (J.) et ALLARD (R.), *Contribution à l'étude de la dénatalité dans l'ethnie Mongo*, I.R.C.B., Bruxelles, 1953, 92 p. (Section Sc. Nat. et Méd., Mém. coll. in-8°, fasc. 3.)

WERTHEIM (W. F.), « La population de l'Indonésie et le test des 40 % », in : *Population*, 9e année, n° 4, oct.-déc. 1954, p. 655-674.

Bibliographie démographique 1945-1962, Paris, I.N.S.E.E.-Coopération, 1963, ronéo., 33 p.

« Congo belge : Prévision de population pour 1978 », in : *Population*, 1958, 4, p. 701-706.

Données de base sur la situation démographique, Républ. Centrafricaine et Secrét. d'État aux relat. avec les États de la Communauté, Paris, 1961, miméo., 62 p.

Enquête démographique Centre-Oubangui 1959. Méthodologie – Résultats provisoires, Rép. Centrafr., Serv. de la Stat. Gén. et Secrét. d'État aux relat. avec les États de la Communauté, Paris, 1960, miméo., 83 p.

Étude démographique par sondage en Guinée, 1954-1955. Résultats définitifs, Paris, Adm. Gén. Serv. France O.-M., I, miméo., 209 p., s.d. ; II, ronéo., 211 p., s.d.

Enquête démographique 1960-1961. Résultats provisoires, Rép. du Congo, Serv. de Stat. et I.N.S.E.E.-Coopération, 1961, ronéo., 27 p.

Enquête sur la Subdivision de Bongouanou 1955-1956. Démographie, Territ. de la Côte-d'Iv., Service de la Stat. et de la Mécan., s.d., ronéo., 23 p. (Rapport n° 3.)

La population du Tanganyika, Lake Success et New York, Nations Unies, 1949, miméo., 182 p. (Rapports sur la population des Territoires sous tutelle, n° 2.)

La situation démographique en Haute-Volta. Résultats partiels de l'enquête démographique 1960-1961, Rép. de H.-V., Serv. de Stat. et I.N.S.E.E.-Coopération, 1962, miméo., 54 p.

« Les recensements démographiques dans les pays d'Outre-Mer (étude méthodologique) », in : *Bull. Mens. Stat. O.-M., suppl. série Études*, n° 35, Paris, 1957, 157 p.

Mission démographique de Guinée. Étude démographique par sondage, 1954-1955, 1re partie : *Technique d'enquête*, Paris, 1956, miméo., 109 p. ; 2e *fascicule*, Paris, 1956, ronéo., 66 p. (Résultats provisoires.)

Problèmes de démographie en Afrique. Colloque de Paris, 20 au 27 août 1959, Paris, Union Int. pour l'Ét. Scientif. de la Popul., 1960, miméo., 60 p.

Recensement et enquête démographiques 1960-1961. Résultats provisoires. Ensemble du Gabon, Rép. Gab., Serv. de Stat. et I.N.S.E.E.-Coopération, 1963, miméo., 43 p.

Recensement démographique de Pointe-Noire. 1958. Résultats définitifs, 1961, miméo., 104 + XXII p.

Recensement et enquête démographiques 1960-1961. Résultats pour Libreville, Rép. Gab., Service de Stat. et I.N.S.E.E.-Coopération, 1962, miméo., 50 p.

19° DOCUMENTATION MÉDICALE, ÉTAT SANITAIRE ; DIFFICULTÉS ALIMENTAIRES, FACTEURS INFLUENÇANT LA MORTALITÉ ET LA FÉCONDITÉ

AUGAGNEUR (V.), « Le mouvement de la population de l'A.E.F., influence de la maladie du sommeil », in : *Rev. d'Hyg.*, juin 1924, p. 509-540.

BASCOULERGUE (P.) et BERGOT (J.), *L'alimentation rurale au Moyen-Congo*, Mâcon, Impr. Protat frères, 1959, 72 p.

BLANCHARD et LAIGRET (Drs), « Modifications survenues depuis 1908 dans la distribution de la maladie du sommeil en Afrique Équatoriale Française et situation actuelle », in : *Ann. Méd. et Pharm. Col.*, XXIV, 1926, p. 67-76.

CANTRELLE (P.) et DUPIRE (M.), « L'endogamie des Peul du Fouta-Djallon », in : *Population*, 19, 3, juill. 1964, p. 529-558.

CLAPIER (Dr), « L'endémie pianique sur le Bas-Oubangui. Essai de lutte antipianique, 1920 », in : *Ann. Méd. et Pharm. Col.*, XIX, 1921, p. 319-334.

COLLOMB (H.), GALLAIS (P.) et PLANQUES (L.), « La trypanosomiase chez l'Africain transplanté », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, sept.-oct. 1956, p. 900-911.

COURTOIS (Ch.), OSTERREICH (P.) et BLANES RIDAURA (G.), « Isolement du virus de la fièvre jaune au Congo belge », in : *Ann. Soc. B. Méd. Trop.*, XL, 1960, p. 29-30 (contient la bibliographie de base de la question).

DUREN (A.), « Essai d'étude sur l'importance du paludisme dans la mortalité au Congo belge », in : *Inst. Roy. Col. B., Bull. Séances*, XXII, 1951, 3, p. 704 à 722.

DUREN (A.), *Un essai d'étude d'ensemble du paludisme au Congo belge*, Bruxelles, 1937, 86 p. (Inst. Roy. Col. B., Sect. Sc. Nat. et Méd., Mém. in-8°, V, 5.)

EYCKMANS (L.) et TRIEST (A.), « Rickettsioses et pneumonies atypiques au Bas-Congo », in : *Ann. Soc. B. Méd. Trop.*, 40, 105, 1960.

FEREMBACH (D.), « Quelques facteurs de formation et de développement d'un isolat », in : *Population*, 16, 1, janv.-mars 1961, p. 61-90.

FLOCH (H.), « Gongosa en Guyane française. Sur les rhinopharyngites mutilantes », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, t. 38, 1945, p. 198-200.

GEORGELIN (Dr), « Notes médicales sur le Gabon. Les facteurs de dépopulation », in : *Ann. Méd. et Pharm. Col.*, 1920, p. 58-64.

GEORGELIN (Dr), « Maladies épidémiques et endémo-épidémiques constatées au Gabon pendant l'année 1921-1922 », in : *Ann. Méd. et Pharm. Col.*, t. 21, 1923, p. 209-215.

GILLET (Dr J.), *Notice de la carte nosologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Inst. Roy. Col. B., 1954, 6 p. et carte au 5 000 000e en coul. (Atlas du Congo belge.)

GIROUD (P.), LE GAC (P.) *et al.*, « Le typhus murin de l'Oubangui-Chari est grave », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 1952, p. 306-310.

GIROUD (P.), « Épidémiologie des néo-rickettsioses », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 1958, sept.-oct., p. 735-741.

GRJEBINE (A.), « Les moustiques des régions de Bouar et de Bozoum, Oubangui-Chari », in : *Bull. I.E.C.*, Nouv. Série, no 4, 1952, p. 151-180.

GROS (Dr H.), « Contribution à la géographie médicale – Loango, les Bavilis et la colonisation européenne », in : *Arch. Méd. Nav.*, 52, 2e sem. 1889, p. 241-257, 345-370 et 451-472 ; 53, 1er sem. 1890, p. 36-62.

HAMON (J.), MOUCHET (J.), CHAUVET (G.) et LUMARET (R.), « Bilan de quatorze années de lutte contre le paludisme dans les pays francophones d'Afrique tropicale et à Madagascar. Considérations sur la persistance de la transmission et perspectives d'avenir », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 1963, V, p. 933-971.

HUOT, MARZIN, RICAU, GROSFILLEZ, DAVID (Drs), « L'épidémie d'influenza de 1918-1919 dans les colonies françaises (suite). 2o Groupe de l'Afrique Équatoriale Française », in : *Ann. Méd. et Pharm. Col.*, XIX, oct.-déc. 1921, p. 443-478.

JADIN (J.), « Les rickettsioses en Afrique centrale », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 56e année, 1963, 4, juill.-août, p. 571-586. (Bibliographie de 38 titres.)

LAIGRET (J.) et BLANCHARD (M.), *La maladie du sommeil en Afrique Équatoriale Française de 1908 à 1924. Sa distribution actuelle*, dactylogr., 133 ff., archives de l'ancien S.H.M.P., Brazzaville.

LAMY (L.), « La bilharziose dans la région de Brazzaville », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 46e année, 1953, 5, sept.-oct., p. 700-702.

LANGUILLON (J.), « Carte des filaires du Cameroun », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 1957, mars-juin, p. 417-427.

LANGUILLON (J.), MOUCHET (J.), RIVOLA (E.) et RATEAU (J.), « Contribution à l'épidémiologie du paludisme dans la région forestière du Cameroun. Paludométrie, espèces plasmodiales, anophélisme, transmission », in : *Méd. Trop.*, 16, 1956, 3, p. 347-398.

LE GAC (P.), « Recherches sur le typhus des savanes de l'Oubangui-Chari. La maladie des Bougbous », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 39e année, 1946, p. 97-103.

LE GAC (P.) et BRIZARD (H.), « Le problème des carences azotées en Oubangui-Chari ; ses conséquences inattendues ; mesures susceptibles d'y remédier », in : *Conf. Interafr. Alim. et Nutr.*, Dschang, Cameroun, 1949, p. 300-310. (Éd. par La Docum. Fr., 537 p.).

LE GAC (P.), GIROUD (P.) *et al.*, « Épidémie familiale de rickettsiose varicelliforme dans un village de l'Oubangui-Chari », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 1952, p. 19-23.

LEDENTU (G.) et VAUCEL (M.), « Répartition actuelle de la trypanosomiase humaine en Afrique Équatoriale Française », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, XX, 1927, p. 511-523 et carte h. t.

MAILLOT (L.), « Les glossines, vecteurs de la maladie du sommeil en A.E.F. », in : *Bull. I.E.C.*, Nouv. Série, 2, 1951, p. 63-72.

MAILLOT (Méd.-Commandant L.), *Carte de répartition probable de* Glossina palpalis *et de* Glossina fuscipes, 1/2 000 000 en coul., Paris, O.R.S.T.O.M., mai 1957. Cette carte fait partie d'une série, accompagnée d'une notice : *Carte de répartition des glossines dans les États de l'ancienne fédération d'Afrique Équatoriale Française*, O.R.S.T.O.M., ronéo., 23 p.

MAILLOT (L.), « Répartition des glossines et maladie du sommeil, les races géographiques », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 54, 1961, 4, juill.-août, p. 856-869.

MAILLOT (L.), « Notice pour la carte chronologique des principaux foyers de la maladie du sommeil dans les États de l'ancienne fédération d'Afrique Équatoriale Française », in : *Bull. Inst. Rech. Sc. au Congo*, I, 1962, p. 44-54 et carte h. t.

MAILLOT (L.) et CECCALDI (J.), « Enquête sur les glossines dans la vallée du M'Filou au niveau de Gamaba à proximité de Brazzaville (janvier-avril 1956) », in : *Bull. I.E.C.*, Nouv. Série, 12, 1956, p. 201-208.

MARTIN (G.), LEBŒUF et ROUBAUD, *Rapport de la mission d'études de la maladie du sommeil au Congo français, 1906-1908* (Société de Géographie), Paris, Masson, 1909, 721 p.

MARTIN (G.), LEBŒUF et ROUBAUD, *Carte de la distribution de la maladie du sommeil et des mouches tsétsés au Congo français*, 1/5 000 000, Société de Géographie de Paris, Mission d'Études de la maladie du sommeil, 1907-1908.

MERLE (F.) et PUECH-LESTRADE (P.-M.), « Gonococcie et stérilité au Cameroun », in : *Méd. Trop.*, 20, 6, nov.-déc. 1960, p. 735-741.

NEUJEAN (G.), « Déclin et danger résiduel de la maladie du sommeil à *T. Gambiense* (vue d'ensemble du problème) », in : *Ann. Soc. Belge Méd. Trop.*, XXXIV, 1954, p. 653-661.

NICOLI (J.), GILLES (J.-C.), BOILAIT (J.) et FOLIE-DESJARDINS (C.), « Enquête sérologique préliminaire sur l'incidence des tréponématoses au Congo (Brazzaville) », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 55e année, 1962, 1, janv.-févr.

OVAZZA (M.), « L'onchocercose humaine et son aspect entomologique dans le sud de l'A.E.F. », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 46e année, 1953, 4, juill.-août, p. 575-586 (carte).

RAVISSE (F.), « Pathologie des Babinga et de leurs patrons », in : *Méd. Trop.*, 15, 1955, 1, p. 72-83.

SALEUN (G.), « La fièvre jaune en A.E.F. », in : *Méd. Trop.*, I, 1, juin 1941, p. 3-14.

SCHWETZ (J.), *Recherches sur le paludisme endémique du Bas-Congo et du Kwango*, Bruxelles, 1938, 164 p. (Inst. Roy. Col. B., Sect. Sc. Nat. et Méd., Mém. in-8°, VII, 1.)

SORRE (M.), *Les fondements biologiques de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1943, 440 p.

SUTTER (J.), « Recherches sur les effets de la consanguinité chez l'homme », in : *La Biologie Médicale*, 47, 5, 1958, p. 563-660.

SUTTER (J.) et GOUX (J.-M.), « L'aspect démographique des problèmes de l'isolat », in : *Population*, 16, 3, juill.-sept. 1961, p. 447-462.

SUTTER (J.) et TABAH (L.), « Les notions d'isolat et de population minimum », in : *Population*, 6e année, 3, juill.-sept. 1951, p. 481-498.

SUTTER (J.) et TABAH (L.), « Structure de la mortalité dans les familles », in : *Population*, 8, 3, juill.-sept. 1953, p. 511-526.

VAN DER DORPE (A.), « L'onchocercose oculaire dans la province du Kasaï », in : *Ann. Soc. B. Méd. Trop.*, XXXVIII, 1958, p. 737-768.

VASSAL (Dr J.), « La maladie du sommeil en Afrique Équatoriale Française. Résultats de tournées dans les colonies du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari, du Tchad et du Gabon », in : *Bull. Soc. Path. Ex.*, 17e année, 1924, 9, p. 727-754.

WHEELER (D.), « A note on smallpox in Angola, 1670-1875 », in : *Studia*, Lisboa, n° 13-14, janv.-juil. 1964, p. 351-362.

Rapport de la Deuxième Conférence du Paludisme en Afrique, O.M.S., Lagos, 15 février 1956, 77 p. ronéo.

20° DENSITÉ ET LOCALISATION DE LA POPULATION ; HABITAT RURAL ; PEUPLEMENT EN GÉNÉRAL ; MONOGRAPHIES RÉGIONALES ; SIGNIFICATION GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION

BALANDIER (G.) et PAUVERT (J.-Cl.), *Les villages gabonais. Aspects démographiques, économiques, sociologiques. Projets de modernisation*, Brazzaville, 1952, 92 p. (Mémoires de l'Inst. d'Ét. Centrafr., n° 5.)

BASTIANI (L.), *Étude socio-économique du plateau Koukouya (1956-1957)*, br. ronéo., 29 p. (Haut-Commiss. A.E.F., Enquêtes Statistiques.)

BRASSEUR (G.) et SAVONNET (G.), *Cartes ethno-démographiques de l'Afrique occidentale. Feuilles n° 2* préparées par..., 2 coupures au 1/1 000 000 en couleurs. Notice, 34 p. Dakar, I.F.A.N., 1960.

BRUEL (G.), *Notes géographiques sur le bassin de l'Ogooué*, extrait de la *Revue Coloniale*, nos 93-97, Paris, Challamel, 1911, paginé 5-75.

BRUEL (G.), « La population du Cameroun et de l'A.E.F. », in : *Comité Afr. Fr., Rens. Col.*, 37e année, 1927, p. 338-347.

DELAROZIÈRE (R.) et THIERRY (Y.), *Densité de population au Gabon (Essai)*, carte au 1/500 000 dessinée par G. Énard, Paris, O.R.S.C., 1944. Cette carte se double d'une *Carte ethnique du Gabon*, au 1/1 000 000, Paris, O.R.S.C., 1945, œuvre des mêmes auteurs. N'ayant donné lieu qu'à des tirages provisoires, l'une et l'autre sont pratiquement introuvables. On pourra en consulter, toutefois, un exemplaire à l'Institut de Géographie de l'Université de Paris.

DERMIGNY (L.) et SERRE (G.), « Au Gabon : le district du ' bout du monde ' », in : *C. d'O.-M.*, VII, 27, juill.-sept. 1954, p. 213-224.

FORTEMS (G.), *La densité de population dans le Bas-Fleuve et le Mayombe*, Bruxelles, 1960, 114 p. (Mém. Ac. R. Sc. Col., Cl. Sc. Nat. et Méd., XI, 4.)

GALLAIS (J.), HEYTE (G.) et COTTEN (A.-M.), *Delta central du Niger. Carte des densités de population*, établie par... (méthode géométrique de M. Gourou...). Coupures Sa, San, Ke-Macina, Niafunké, Niono, Mopti et Bandiagara.

GILLMANN (Cl.), « A Population Map of Tanganyika Territory », in : *Geogr. Review*, XXVI, 3, juill. 1936, p. 353-375.

GOUROU (P.), *La densité de la population au Ruanda-Urundi. Esquisse d'une étude géographique*, Bruxelles, Inst. R. Col. B., 1953, 239 p. et cartes h. t. (Section des Sc. Nat. et Méd., Mém. in-8°, t. XXI, fasc. 6.)

GOUROU (P.), « Remarques sur les ' Régions écologiques ' », in : *Coll. sur les régions écol. du globe*, Paris, juill. 1954, p. 369-374.

GOUROU (P.), *La densité de la population rurale au Congo belge*, Ac. R. Sc. Col., Bruxelles, 1955, 168 p. et carte h. t. (Cl. Sc. Nat. et Méd., Mém. in-8°, Nouv. Série, t. I, fasc. 2.)

GOUROU (P.), *Étude géographique de la vallée du Niger, Programme, Document n° 2*, Gouv. Gén. de l'A.O.F., Serv. de l'Hydraulique, 27 août 1956, ronéo., 31 ff.

GOUROU (P.), A. *Carte administrative de la province de l'Équateur (au 31-XII-1957)* ; B. *Carte de la densité de la population...* ; C. *Carte de la localisation de la population par points...* (au 1 000 000e), dressées par Mme J. Annaert sous la direction de..., et accompagnées d'une *Notice des Cartes de la densité et de la localisation de la population dans la province de l'Équateur (Congo)*, 4 p. in-fol. Bruxelles, Académie Royale des Sc. d'O.-M., 1960. (Atlas général du Congo.)

JUILLARD (E.), « A propos de la notion de région géographique », in : *L'Homme*, I, 3, sept.-déc. 1961, p. 109-111.

MERCIER (P.), *Cartes ethno-démographiques de l'Ouest Africain. Feuilles n° 5* préparées par..., 4 coupures au 1/1 000 000 en couleurs, notice, 27 p., Dakar, I.F.A.N., 1954.

MORGAN (W. B.), « Farming practice, settlement pattern and Population density in South-Eastern Nigeria », in : *Geogr. Journal*, CXXI, 3, sept. 1955, p. 320-333.

NICOLAÏ (H.), *Le Kwilu. Étude géographique d'une région congolaise*, Bruxelles, Éd. Cemubac, LXIX, 1963, 472 p. et cartes h. t.

PAUWELS (J.), « La répartition de la population dans le Territoire de Gungu », in : *Bull. Soc. Roy. B. de Géogr.*, 84e année, 1961, fasc. I-IV (avril 1962).

RICHARD-MOLARD (J.), *Cartes ethno-démographiques de l'Afrique occidentale. Feuilles n° 1* préparées par..., 4 coupures au 1/1 000 000 en couleurs. Notice de P. Pélissier, 4 p., Dakar, I.F.A.N., 1952.

ROBEQUAIN (Ch.), « La densité de population dans l'Afrique occidentale et équatoriale », in : *Bull. A.G.F.*, n° 163-166, 2e sem. 1944, p. 96-101 [1].

ROBEQUAIN (Ch.), « La répartition des hommes en Afrique occidentale et équatoriale », in : *C.R. Ac. Sc. Col.*, 1er-15 déc. 1944, p. 609-615 [2].

ROBEQUAIN (Ch.), « Densités de population et géographie humaine en Afrique Noire », in : *Ann. de Géogr.*, n° 337, LXIII, mai-juin, 1954 p. 226-230.

SAUTTER (G.), « Esquisse d'une géographie régionale du Moyen-Congo », in : *Cahiers Inf. Géogr.*, 1954, n° 1, Afrique, p. 33-44.

SAUTTER (G.), « Le plateau congolais de Mbé », in : *Cahiers d'Ét. Afr.*, 2, 1960, p. 5-48.

SAUTTER (G.), « L'étude régionale : réflexions sur la formule monographique en géographie humaine », in : *L'Homme*, I, 1, janv.-avril 1961, p. 77-89.

SCHULTZE (J. H.) (avec la collab. de H. BRUHN, W. MÜLLER et J. RICHTER), *Beiträge zur Geographie Tropisch-Afrikas. Erläuterungen zur einer in der Beilage befindlichen Kartenserie von Guinea und Ostafrika*, Leipzig, Otto Harrassowitz, 1955, 137 p. et 16 cartes h. t. en coul.

STEEL (R. W.), « The Population of Ashanti : A geographical Analysis », in : *Geogr. J.*, janv. 1949, p. 64-77.

SMET (R. E. de), *Province orientale du Congo*. A. *Carte administrative au 31-XII-1959* ; B. *Carte de la densité de la population...* ; C. *Carte de la localisation par points de la population...* (au 1 000 000e), dressées par..., avec la collaboration de Mmes A. Annaert-Bruder et C. Huysecom-Wolter, et accompagnées d'une *Notice des cartes de la densité et de la localisation de la population de la Province orientale (Congo)*, 49 p., in-fol. Bruxelles, Centre Scientifique et Médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique centrale (Cemubac), 1962.

SORRE (M.), *Les migrations des peuples. Essai sur la mobilité géographique*, Paris, Flammarion, 1955, 265 p. (Bibliothèque de Philosophie scientifique.)

STASZEWSKI (J.), « Bevölkerungsdichte nach den Klimagebiete », in : *Petermanns Mitteilungen*, 1961, 2, p. 133-138.

TREWARTHA (G. T.) et ZELINSKY (W.), « Population Patterns in Tropical Africa », in : *Annals of the Assoc. of Amer. Geogr.*, XLIV, 2, juin 1954, p. 135-162.

WILMET (J.), *La répartition de la population dans la dépression des rivières Mufuvya et Lufira (Haut-Katanga). Essai d'une géographie du peuplement en milieu tropical et ses applications pratiques*, Bruxelles, Acad. Roy. Sc. O.-M., 1963, 248 p., 6 pl. h. t.

ZIMMERMANN (M.), « La population du Congo français », in : *Ann. de Géogr.*, 17, 1908, p. 279-281 (chronique géographique).

Carte de répartition des villages Moyen-Congo–Gabon, dessinée et publ. par le Serv. Géogr. de l'A.E.F., d'après la maquette fournie par le Bureau Central de la Stat., 1959, 2 feuilles au 1/1 000 000 vert et rouge.

21° VILLES ET CENTRES SECONDAIRES, URBANISATION ; MIGRATIONS MODERNES[1]

DENIS (J.), « Pointe-Noire », in : *Cahiers d'O.-M.*, n° 32, 8e année, oct.-déc. 1955, p. 350-368.

DRESCH (J.), « Villes d'Afrique occidentale », in : *Cahiers d'O.-M.*, n° 11, 3e année, juill.-sept. 1950, p. 200-230.

GOUROU (P.), « Géographie du peuplement en Nigéria méridionale », in : *B. Soc. Belge Ét. Géogr.*, 1947, p. 58-64.

GRÉVISSE (F.), *Le centre extra-coutumier d'Élisabethville*, Élisabethville, 1951, 448 p. (Bull. C.E.P.S.I., n° 15.)

GUILBOT (J.), « Les conditions de vie des indigènes de Douala », in : *Ét. Cam.*, II, 27-28, sept.-déc. 1949, p. 179-239.

LASSERRE (G.), *Libreville. La ville et sa région. Étude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1958, 348 p. (Cahiers de la Fon. Nat. des Sc. Pol., n° 98.)

LEBEUF (J.-P.), *Bangui*, Paris, Éd. de l'Union Française, s.d., br. 66 p., carte h. t.

LEYNAUD (E.), *Formation et caractères des centres secondaires dans le Centre-Oubangui*, Paris, Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté, 1960, br. 66 p. (Mission Économique Centre-Oubangui.)

LIERDEMAN (J.-L.), *Analyse socio-démographique de la population de Pointe-Noire (Premiers résultats)*, Brazzaville, I.R.S.C., nov. 1962, ronéo., 114 p.

LUX (A.), « Migrations, accroissement et urbanisation de la population congolaise de Luluabourg. I. Peuplement », in : *Zaïre*, XII, 1958, 7, p. 675-724 ; « II. Facteurs d'urbanisation », in : *ibid.*, 8, p. 819-878.

LUX (A.), « Les avantages économiques du ' parasitisme ' dans les villes africaines », in : *Folia Scientifica Africae Centralis* (I.R.S.A.C.), V, 3, 1959, p. 49-53.

LUX (A.), « Le niveau de vie des chômeurs de Luluabourg », in : *Zaïre*, XIV, 1960, 1, p. 1-34.

MAQUET (J.-J.), « Motivations culturelles des migrations vers les villes d'Afrique centrale », in : *Folia Scientifica Africae Centralis* (I.R.S.A.C.), II, 4, 1956, p. 6-8.

RICHARDS (A. I.), *Economic Development and Tribal Change. A Study of Immigrant Labour in Buganda*, W. Heffer and Sons, Cambridge, 1954, XV + 302 p., 3 cartes h. t.

ROUCH (J.), « Migrations au Ghana (Gold Coast). Enquête 1953-1955 », in : *J.S.A.*, t. XXVI, fasc. 1 et 2, 1956, p. 33-196.

SAUTTER (G.), *L'exode vers les grands centres en Afrique Équatoriale Française*, Brazzaville, Inst. Ét. Centrafr., 1950, 87 ff. dactylogr.

SAUTTER (G.), « Aperçu sur les villes ' africaines ' du Moyen-Congo », in : *L'Afrique et l'Asie*, n° 14, 2e trim. 1951, p. 34-53, carte h. t.

SORET (M.), *Dolisie, étude démographique*, Brazzaville, Inst. Ét. Centrafr., 1952, ronéo .

SORET (M.), *Démographie et problèmes urbains en A.E.F., Poto-Poto–Bacongo-Dolisie*, Brazzaville, 1954, 137 p. (Mém. I.E.C., n° 7.)

THOMAS (J. M. C.), *Les Ngbaka de la Lobaye. Le dépeuplement rural chez une population forestière de la République Centrafricaine*, Paris, La Haye, Mouton et Cie, 1963, 494 p.

VAN DE VALLE (E.), « Chômage dans une petite ville d'Afrique : Usumbura », in : *Zaïre*, XV, 1961, 4, p. 341-360.

VENNETIER (P.), « La vie agricole urbaine à Pointe-Noire », in : *Cahiers d'O.-M.*, n° 53, 14e année, janv.-mars 1961, p. 60-84.

VENNETIER (P.), « Mvouti. Une agglomération semi-urbaine dans la République du Congo », in : *R.G. Lyon*, XXXVI, 1961, n° 1, p. 51-81.

VENNETIER (P.), « L'urbanisation et ses conséquences au Congo (Brazzaville) », in : *Cahiers d'O.-M.*, XVI, 63, juill.-sept. 1963, p. 263-280.

1. Voir aussi 7°, Stanley Pool.

22° ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE ; FORMES ANCIENNES DE L'ÉCHANGE ; EXPLOITATION DU SOL, PLANTES CULTIVÉES ; ACTIVITÉS SECONDAIRES ; RÉGIMES ALIMENTAIRES ; ENQUÊTES, INVENTAIRES ET MONOGRAPHIES AGRICOLES

BARD (J.), *Situation de la pisciculture au Congo*, Rapport prov. de mission, Nogent-sur-Marne, Centre Techn. Forest. Trop., 1963, 29 p. ronéo.

BAUDON (A.), « Notes sur la flore et les plantes économiques du Bas-Congo », in : *Ann. Mus. Col. Marseille*, 1909, p. 361-410.

BUSSON (F.) et BERGERET (B.), « Contribution à l'étude chimique des feuilles de manioc *(Manihot Utilissima Pohl. Euphorb.)* », in : *Méd. Trop.*, 18, 1958, 1, janv.-févr., p. 142-144.

CHEVALIER (A.), « L'agriculture des populations forestières de l'Afrique équatoriale. Son passé, son état présent, les améliorations à y apporter », in : *Ac. Sc. Col., C.R. des Séances. Communications*, t. IV, 1924-1925, p. 467-476.

JOHNSTON (B. F.), *The Staple food economies of Western Tropical Africa*, Stanford U.P., 1958, 306 p.

LE TESTU (G.), « Notes sur les cultures indigènes dans l'intérieur du Gabon », in : *Rev. Bot. Appl.*, 20e année, 1940, p. 540-566.

RICHARDS (A. I.), *Land, Labour and Diet in Northern Rhodesia. An Economic Study of Bemba Tribe*, Oxford U.P., 2nd ed., 1951, 415 p.

VAN DEN BERGHE (L.), « La valeur nutritive de la banane-plantain », in : *Folia Scientifica Africae Centralis* (I.R.S.A.C.), IV, 4, 1958, p. 85.

WALKER (A.), « Enquête sur l'agriculture noire au Gabon et sur certaines techniques utilisant des produits végétaux », in : *Rev. Bot. Appl.*, 20e année, 1940, p. 722-745.

Enquête sur les oléagineux au Congo. Zone sud. Vol. I : *Palmier à huile et cocotier*, Inst. Rech. Huiles et Oléag., 1962, ronéo.

L'agriculture (de la République du Congo), Paris, Société Française d'Ét. de Dév., 1963, 113 p. (Rapport Sofred, Annexe II, 1.)

« Tilapia, sujet d'une conférence internationale à Brazzaville », in : *Liaison*, n° 53, mai-juin, 1956 p. 33-35.

23° ÉCONOMIE DE MARCHÉ ; INFRASTRUCTURE ET TRANSPORTS ; MAIN-D'ŒUVRE ; PROBLÈMES TECHNIQUES ; ENCADREMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL ; ACTIVITÉS ET ENTREPRISES MODERNES ; ÉCONOMIES NATIONALES, PLANIFICATION

BERTHIER (J.), *Les prix en Afrique Équatoriale Française*, Paris, 1956, br. ronéo., 30 p. (Bibliothèque du Minist. de la Coopération, Cahier 2062 C.)

BLANCHET (A.), *L'A.E.F. prend un nouveau départ*, Paris, *Le Monde*, 1950, br. 29 p. (Reportage paru dans *Le Monde* du 18 au 27 avril 1950.)

J. C. et A. C., « Les remèdes au portage en Afrique Équatoriale Française », in : *Ann. de Géogr.*, XXXVII, 1928, p. 567-568.

CAPET (M.), *Traité d'économie tropicale. Les économies d'A.O.F.*, Paris, Libr. Gén. Droit et Jurisp., 1958, 348 p.

CRUIZIAT, GAUDEFROY-DEMOMBYNES et MAGNEN, *Les problèmes du développement rural au Gabon*, 1961, 2 tomes, 113 ff. ronéo. et annexes.

DUBLY (A.) et FIEMEYER (M.), *Étude pour orienter une politique de développement du Gabon*, Paris, Minist. de la Coop., mars-juin 1961, miméo., 143 p.

FEYTMANS (G.), « La rentabilité des routes au Congo belge », in : *Ac. Roy. Sc. Col., Bull. Séances*, IV, 1958, 2, p. 482-500.

FIEMEYER (M.), *Notes sur l'économie gabonaise*, Paris, Minist. de la Coop., sept. 1963, 63 p. ronéo .

FROMONT (Ph.), *Les transports dans les économies sous-développées. Problème des investissements*, Paris, Libr. Droit et Jurispr., 1957, 331 p.

FRYER (D. W.), « World income and types of economies : the pattern of world economic development », in : *Econ. Geogr.*, 34, 4, oct. 1958, p. 283-303.

HANCE (W. A.) et VAN DONGEN (I. S.), « Matadi, Focus of Belgian African Transport », in : *Annals of the Ass. of Amer. Geogr.*, 48, mars 1958, 1, p. 41-72.

HANCE (W. A.), KOTSCHAR (V.) et PETEREC (R. J.), « Source Areas of export production in Tropical Africa », in : *Geogr. Rev.*, LI, 4, oct. 1961, 487-499 et carte h. t.

HUYBRECHTS (A.), « La formation des prix du chemin de fer de Matadi à Léopoldville, 1898-1954 », in : *Bull. Inst. Rech. Écon. et Soc. Univ. Louvain*, XXI, 5, août 1955.

LANDRAU (H.), Inspecteur des Affaires administratives du Moyen-Congo, *Les solutions du problème de la main-d'œuvre en A.E.F.*, 15 mars 1946, 172 p. ronéo.

LEPRINCE (J.), « La main-d'œuvre au Congo français », in : *Comité de l'Afr. fr., Rens. Col.*, 1913, p. 38-44.

LEROUX (H.) et ALLIER (J.-P.), *Planification en Afrique*. T. IV : *Comptes économiques. Présentation normalisée*, Paris, Minist. de la Coop., Centre de Docum., janv. 1963, 86 p. miméo.

MOUSSA (P.), *Les Nations prolétaires*, Paris, P.U.F., 1959, 194 p.

PERROUX (F.), *La coexistence pacifique*. T. II : *Pôles de développement ou nations ?*, Paris, P.U.F., 1958, 399 + IV p.

PRÉVÔT (Dr P.), « Oléagineux tropicaux et oligo-éléments », in : *Oléagineux*, 14, 6, juin 1959, p. 371-375.

RYCKMANS (P.), « Réflexions sur le problème de la main-d'œuvre au Congo belge », in : *Inst. Roy. Col. B., Bull. Séances*, XXIII, 1952, 2, p. 412-424.

SAUTTER (G.), « Les programmes de développement rural en A.E.F. », in : *Programmes et plans de relèvement rural en pays tropicaux, C.R. de la XVIIe Session de l'Inst. Int. des Civ. Diff., tenue à La Haye en sept. 1953*, Bruxelles, 1953, p. 82-89.

SAUTTER (G.), *Le chemin de fer Bangui-Tchad dans son contexte économique régional. Étude géographique de l'économie des transports au Tchad et dans le nord de l'Oubangui-Chari*, Bangui, S.C.E.C.F.B.T., 1958, 325 p., 23 cartes et plans.

SAUTTER (G.), « Les liaisons entre le Tchad et la mer : essai d'analyse géographique d'une situation de concurrence dans le domaine des transports », in : *Bull. A.G.F.*, nos 286-287, nov.-déc. 1959, p. 9-17.

Carte économique de l'Afrique Équatoriale Française, au 1/5 000 000. N° 1, Agriculture, Ressources forestières, Élevage, Tourisme. N° 2, Mines et Industries, Paris, I.G.N., 1956.

Carte des voies de communication du Moyen-Congo–Gabon, au 1/1 500 000, en coul., dessinée et imprimée par le Service Géogr. de l'A.E.F.-Cameroun, d'après la maquette fournie par l'État-Major militaire du Moyen-Congo–Gabon. (Établie vers 1958.)

Économie et plan de développement. République du Congo, Paris, Minist. de la Coop., 1960, 41 p.

Économie et plan de développement. République Gabonaise, Paris, Minist. de la Coop. (Sous-Dir. Ét. Gén. et Doc.), 3e éd., 1963, ronéo., 66 p., tableaux et cartes h. t.

État des importations et des exportations de la République du Congo en 1959, Rép. du Congo, Serv. de la Stat., déc. 1960, ronéo., 50 ff. et annexes.

La mise en valeur de l'A.E.F., Casablanca, Les Éditions Fontana-Maroc, juillet 1956, 368 p. (Réalités Africaines.)

Le commerce extérieur des territoires de l'A.E.F. de 1951 à 1956, Brazzaville, Service de la Statistique Générale, ronéo., 42 p., s.d.

Les comptes économiques de la République du Congo en 1958, Paris, Minist. de la Coop., mai 1962, 125 p. miméo. (Étude effectuée par L. Bastiani.)

« Le Gabon devient l'un des grands producteurs mondiaux de manganèse [et autres articles sur l'économie gabonaise] », in : *Europe–France-O.-M.*, n° 393, oct. 1962, p. 10-57.

Le plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge, Paris, La Documentation Française, Notes documentaires et Études, n° 1479, 11 mai 1951, br. 51 p.

Le revenu des populations indigènes du Congo-Léopoldville, Univ. Libr. de Bruxelles, Inst. Sociol. Solvay, 1964, 94. (La seconde partie de l'ouvrage est consacrée au revenu des populations des pays voisins.)

Plan décennal d'équipement et de développement de l'Afrique Équatoriale Française. Années 1947 à 1958. Adopté par le Grand Conseil le 27 octobre 1948, Brazzaville, Impr. Off., XXXI + 31 p.

Projet du premier plan quinquennal de développement économique et social (de la République du Congo), sept. 1963, 191 p. miméo.

Situation économique, financière et sociale de la République Gabonaise fin 1962, Libreville, Service National de la Statistique, mai 1963, 165 p. ronéo. (Supplément n° 6 au *Bulletin Statistique*.)

Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles, Brazzaville, Impr. Offic., 1937, br. 54 p.

INDEX

INDEX DES NOMS PROPRES

LOCALITÉS

Abolo : 253.
Aubeville : 646, 657, 663, 664, 676, 677.
Bacongo : 388, 392, 394, 396, 414, 416, 454, 572.
Banza Kaka : 501, 512, 541.
Banza Kimboukou : 479, 489.
Bitam : 937.
Boko : 32, 492, 557, 559.
Boko Kitadi : 531.
Bokouélé : 286.
Bolossoville : 940, 941, 949.
Booué : 197.
Brazzaville : 28, 34, 39, 45, 61, 64 ,287, 316, 317, 383, **387-417**, 451, 460-463, 466, **520-523**, 525, 530, 547, 548, 556, 565, 567, 568, 571.
Cessé : 503, 504, 514, 532.
Chinois : 454.
Dakar : 626.
Djambala : 197, 490.
Djoumouna : 533.
Dolisie : 34, 38, 46, 197, 521.
Douala : 391, 393.
Etoumbi : 284, 286, 302, 304.
Fort-Rousset : 36, 191, 197, 255, 284.
Franceville : 197, 288.
Gamboma : 286.
Kayes : 603, 628, 646.
Kayes-Jacob : 667-671.
Kimbala : 479, 489.
Kimbéti : 539, 541.
Kinkala : 197, 529, 557, 560.
Kinsatou : 503.
Kinshassa : 366, 451, 460.
Kintamo : 366.
Kittengué : 451, 454.
Koula-Moutou : 197.
Lambaréné : 36, 197, 731, 1022.
Lébango : 284, 302.
Léopoldville : 359-360, 387-389, 396, 400-401, 404-405, 451, 454, 466.
Libreville : 34, 39-40, 197, 415, 855, 1022.
Linnégué : 286.
Loudima, 601, 603, 702.
Loudima-Gare : 628, 629.
Loudima-Maléla : 667.
Loudima (Station de) : 644, 656.
Louingui : 536, 554-557.
Loukoléla : 230.
Madingou : 601, 603, 700-702.
Makoua : 286.
Mankoussou : 501, 506.
Manyanga : 502, 544.
Maoua : 453.
Mayama : 504, 521, 524.
Mbanza-Poudi : 531.
Mboko : 284.
Mokouango : 286.
Mossaka : 220 (n. 1), 261, 286-287.
Mouila : 197.
Moukondji-Ngouaka : 392, 400, 409, 414.
Moulenda : 534.
Moutampa : 539.
Mpila : 448, 460-462.
Mvouti : 196 (n. 1).
Ndjolé : 732, 890.
Ndollé-Nord : 254.
Niété-Boumba : 304.
La Nkenké : 601, 656, 665.
Nkolo : 531, 532.
Ntokou : 254, 286.
Nzaza : 525, 541.
Okoyo : 286.
Ouesso : 197, 286.
Oyem : 197, 937.
Paris : 459.
Pointe-Noire : 31, 38, 39, 46, 197, 415, 521.
Port-Gentil : 40, 197.
Poto-Poto : 159-160, 316-318, **388-417**, 566, 567, 572.
Richard-Toll : 659.
Sibiti : 197.
Tchibanga : 197.
Tchikapika : 286, 304.
Tombo : 489, 527.
Voka : 557.

COURS D'EAU – LACS

Abanga : 818, 819.
Alima : 115, 215-218, 224, 227, 228, 265-271, 284.
Boumbi, lac : 222.
Como : 818, 819, 822.
Congo : 115, 141, 221, 222, 230-234. 323, **339-343**.
Ezanga : 710, 739, 760.
Ivindo : 115, 141, 819, 820.
Kabongo, îles : 347.
Kouilou : 46.
Kouilou, bassin du : 255.
Kouyou : 216, 227, 228, 269, 322, 323.
Léfini : 216.
Likendzi, « canal » de : 222.
Likouala : 215, 218, 221-224, 269, 322, 323.
Likouala-aux-Herbes : 115, 141, 218, 221.
Likouala-Mossaka : 115, 218, 321.
Mbamou, île : 346-350, 355, 450-462, 466.
Mbei : 818, 819, 822.
Ndéko : 222.
Ngoko : 115.
Niari : 115, 586, 587.
Nkémé : 222.
Nkéni : 215, 216, 218.
Ntem : 819, 820.
Nyanga : 115.
Ogooué : 102, 115, 140, 737-740.
Oguémoué : 720, 738.
Okano : 819, 822.
Onangué : 720, 739.
Oubangui : 115, 218, 221, 231.
Sangha : 115, 141, 218, 221, 222, 224, 284.
Stanley Pool : **339-356**, 442.
Woleu : 819.
Zaïre : 358.

ETHNIES

Adouma : 727.
Akélé : 237, 743-744, 749, 750, 783, 789-800.
Akula : 431-432, 450-466.
Ambéré : 236.
Andjini : 247.
Atégué : 198, 236, 247, 252, 432.
Babembé : 621-623, 626-628.
Babinga : 80, 81, 242.
Bacongo : **467-582**.
Bacongo-Ntséké : 474, 481, 530, 456.
Bacougni : 586, **605-636**.
Badondo : 21, 621.
Badzomo : 365, 377.
Bafoumou : 364.
Bahoumou : 365.
Bakamba : 586, **605-636**.
Bakongo : 28, 64, 161, 388, **467-582**, 628.
Bakota : 26-28, 68, 237, 245, 977-978.
Bakouélé : 21.
Bakouo : 365, 384.
Balali (*voir aussi :* Bafoumou) : 384-385, **467-582**.
Baloumbou : 174.
Bambamba : 627.
Bambana : 364.
Bambinou : 364.
Bandjabi : 169, 627.
Banga Ngoulou : 28, 236, 247, 248, 249, 252, 254, 451.
Bankoli : 365, 366.
Bapounou : 68, 169-170, 621.
Bassoundi : **467-582**.
Balari. *Voir :* Balali.
Batéké : 44, 161, **235-237**, **364-385**, 419, 454, 460, 476-477, 504, 513, 520, 572, 627.
Batéké-Alima. *Voir :* Atégué.
Bayaka : 170-171, 621.
Betsi : 830.
Bingomo. *Voir :* Akélé.
Bondjo : 167, 434-435.
Bonga : 238, 451.
Boubangui : 239, 243-245, 378, 388.
Bouégni : 238.
Djikini : 236.
Enenga : 727.
Eschira : 171, 727, 773.
Fang : 68, 82, 161, 169, 735, **745-748**, 749, 750, **825-868**, 879, 882, **951-961**, 997.
Galoa : 727, **741-742**, 749, 750, **769-802**.
Kouyou : 238, 240, 252, 259, 269, 324.
Libindza : 451.
Likouala : 68, 238, 240, 249, 252, 255, 259-264, 268-269, 319, 450, 451.
Likouba : 238-239, 244, 248, 252, 259-271, 274, 279.
Makeï : 830.
Makoua : 238, 276.
Mangala : 239.
Manyanga : 451, 456.
Mbéti (*voir aussi :* Ambéré) : 246, 252.
Mbochi : 28, 161, 237, 239, 245-254, 259, 572.
Mboko : 245, 252.
Mongo : 66, 245.
Mongomo. *Voir :* Akélé.
Moye : 244-245, 249, 255, 259, 451.
Mpongwé : 741.
Myéné : 169-170.
Ngaré : 238, 252.
Obamba : 727.
Okandé : 727, 977.
Orougou : 726, 727, 741, 742.
Pahouins. *Voir :* Fang.
Pygmées (*voir aussi :* Babinga) : 80-81, 242, 245.
Vili : 621.

UNITÉS ADMINISTRATIVES, CHEFS-LIEUX

Abala : 306.
Adouma : 188, 191.
Alima-Léfini : 185, 190, 200.
Bacongo : 187, 483.
Bacongo-Ntséké : 478, 483.
Bacougni : 187.
Bakongo : 191.
Balari : 478, 483.
Bassoundi : 478, 483, 514.
Batéké : 56.
Batéké-Alima. *Voir :* Alima-Léfini.
Boko : 55, 68, 192, 469, 481-483, 521, 566, 567.
Boko-Songho : 21, 185.
Bouenza-Louessé : 21, 187, 192, 200.
Bouenza : 187.
Boundji : 185.
Brazzaville : 187.
Bitam : 867, 894, 899, 900, 903, 924, 930, 932, 940, 942, 960.
Chemin de fer : 187, 192.
Djambala : 47.
Djouah : 188, 190.
Djoué : 47, 188, 192.
Dongou : 80.
Épéna : 80.
Essonne : 859.
Estuaire : 186, 191.
Ewo : 191, 284, 306.
Franceville : 24.
Gamboma : 47, 54.
Haut-Ogooué : 42, 186, 288.
Haute-Sangha : 21.
Ibenga-Likouala. *Voir :* Likouala.
Impfondo : 24.
Kango : 68.
Kellé : 284.
Kinkala : 521.
Kouilou : 187, 190, 191, 192.
Kyé Nyé : 838, 885.
Lambaréné : 796.
La Lara : 859, 867.
Lékana : 185.
Likouala : 80, 186.
Likouala-Mossaka : 42, 186.
Lokakoua : 249, 254.
Louessé : 187.
Madingou : 192, 635.
Makoua : 27, 238, 252, 259, 284, 301.
Mayama : 88, 579, 580.
Médouneu : 24, 894.
Mimongo : 31.
Minvoul : 867, 894, 899, 900, 903, 930, 942, 960.
Mitzic : 859, 867, 894, 900, 903, 942, 943, 960.
Moanda : 57.
Mossaka : 24, 191, 255, 284, 322.
Mossendjo : 627.
Mouyondzi : 192.
M'Vouti : 187.
Ngabé : 185.
Ngounié : 186, 189.
Ngounié-Nyanga : 186, 192, 953.
Niari : 187, 192.
Niari-Bouenza : 187.
Niari-Ogooué : 186, 187.
Nyanga : 186.
Nyanga-Louessé : 187, 192.
Ogooué-Ivindo : 44, 188, 190.
Ogooué-Lolo : 188, 191.
Ogooué Maritime : 186, 192.
Ogooué (Moyen-) : 186.
Okano : 187.
Oubangui-Alima : 186.
Ouroungou : 191.
Oyem : 894, 900, 903, 930, 932, 940, 942, 960.
Pangala : 185.
Pool : 187, 190, 191, 192.
Sangha : 47, 186, 190.
Sibiti : 627.
Woleu-Ntem : 187, 812-813.
Zanaga : 627.

ESPACES ET REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

Afrique centrale : 987.
Afrique orientale : 986.
Afrique de l'Ouest : 986.
Albert, pic : 591.
Alima : 105, 109, 146, 152, 255, 272, 273.
Atlantique, Arrière-Côte : 106, 109.
Bakongo : 61.
Bamba, monts : 122.
Bangu, plateau du : 334.
Bassoundi : 525, 526, 528, 544.
Batéké, pays : 146, 148-149.
Batéké, plateaux : 106, 126, 127, 152, 176, 306, 973-976.
Boko : **467-582**.
Boko-Songho : 591.
Cataractes, plateau des : 126, 149, 591.
Chaillu, massif du : 122, 125, 127, 143, 147-148.
Chinois, montagne des : 450.
Comba, chaîne de : 591.
Como : 864.
Congo, bas- : 146.
Congo méridional : 105, 109, 151.
Congo septentrional : 106, 109, 155.
Couloir (du Congo) : 149.
Cristal, monts de : 126, 821.
Djoué, pays du : 337.
Djoué, vallée du : 334.
Eschira, dépression des : 150.

Ezanga : 760.
Foulakary, basse- : 514.
Gabon, bassin du : 122.
Gabon, bas- ou maritime, ou plaine gabonaise : 143, 147, 154, 719, 804.
Gabon, central et oriental : 106, 109, 154.
Gabon, centre-sud : 105.
Gabon, estuaire du : 105, 109.
Gabon, septentrional : 122, 820.
Gabon, sud-oriental : 153.
Guinée espagnole : 856.
Iboundji, mont : 125.
Ikoundou, chaîne d' : 149.
Ikoye, bassin de l' : 122, 148.
Ivindo, bassin de l' : 147.
Kongo, royaume de : 471, 472, 545, 980-981.
Kouilou-Niari : 642.
Koukouya, plateau : 46, 149, 152, 579.
Koumouna-Bouali, massif du : 150.
Lacs du Sud : **715-808**.
Lagunes : 261, 264, 973.
Léfini, bassin de la : 149.
Likouala-Mossaka, bassin de la : 61, 146, 283.
Likouala-Mossaka, moyenne : 255.
Likouba, lagune de : 284.
Loango : 151.
Loudima, plaine de la : 150.
Mayombe, chaînes : 122, 673, 674.
Mayombe, congolais : 150.
Mayombe, gabonais : 150.
Mayombe, revers du : 150.
Mbamou, île : 346-348, 420-422.
Mbé, plateau de : 126, 148, 334.
Mbéti : 253.
Mindouli, bassin de : 126.
Moye : 973.
Ndjili-Nsele : 337.
Ngomo : 740.
Ngouédi, montagne de : 591.
Ngounyé-Nyanga-Niari, couloir : 150.
Niari : 46, 586.
Niari, boucle du : 150, 585, 586, 619, 636, 637.
Niari, plaine du : 189, **583-714**.
Niari, vallée du : 150, 585, 586, 597, 598, 600, 612, 618, 619, 637.
Niger, delta intérieur du : 658, 659.
Ntyankolo, monts : 150.
Ogooué : 61, 146, 149, 850, 859.
Ogooué, bassin de l' : 123, 719, 720, 953.
Ogooué (bas) : 105, 109, 799, 800, 801, 811, 859.
Ogooué (haut) : 105, 109, 147.
Okano : 864.
Pangala : 559.
Stanley Pool : 146, **327-466**.
Tanganyika : 659.
Tchibanga, plaine de : 150.
Woleu-Ntem : 55, 61, 105, 147, 154, **809-961**.

INDEX ANALYTIQUE

Accroissement de la population : 483, 632, 637, 661, 839, 960-961, 1016-1017.
Administration. *Voir :* Carte administrative, contrainte, organisation de l'espace, postes administratifs, recensements administratifs.
Agriculture, systèmes agricoles, plantes cultivées : 261, 272-274, 500-510, 532-533, 606-613, 774-780, 861, 906, 946-948, 978-980. Agriculture moderne : 639-662, 687-695, 1010. Agriculture urbaine et périurbaine : 414-417, 421-422, 450, 1025.
Agrumes : 522, 259.
Anthropophagie : 314.
Arachides : 502, 507, 606-607, 611, 614, 616 (n. 4), 651, 654-655, 947-948.
Artisanat : 239, 527-528, 917.
Aubeville : 646, 657, 676-677.
Auto-subsistance : 311.

Bantou (origine du) : 990-991.
Bassins hydrographiques : 190, 818-821.
Bilaba : 836-837.
Bilharziose : 975.
Bois divers : 760.
Budgets publics : 1012.
Buttes de culture : 262-264.

Cacao, cacaoyers : 887-888, 893-894.
Café, caféiers : 306-307, 894-895, 899, 905.
Campements : 322-325, 453-459, 479, 779-780.
Canne à sucre : 668-671.
Cantons : 87-89.
Caoutchouc : 291-292, 729, 731, 832, 849, 1003.
Capitation. *Voir :* Impôt.
Capitaux. *Voir :* Investissements.
Caravanes : 370-372, 379, 477, 615 (n. 5), 625.
Carte administrative, circonscriptions : 177-200, 812-813, 846-847.
Cases. *Voir :* Habitations.
Cauris : 363, 994.
Centres secondaires : 63, 79, 194-198, 1019, 1027-1028.
C.F.H.B.C. (Compagnie Française du Haut et Bas-Congo) : 256, 269-270, 279-311, 315-320.
C.G.O.T. (Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux) : 645, 656-657, 701, 708-710.
Chantiers forestiers. *Voir :* Exploitation forestière.
Chasse : 504-505, 605, 742-743.
Chemin de fer. Comilog : 413, 586 (n. 1), 675, 714, 1006-1007 ; Congo-Océan : 301, 478, 615-616, 625, 642, 856, 1004-1005 ; Matadi-Léopoldville : 282, 383, 477-478, 482.
Chikouangue : 521.
Chômage, emploi : 1022-1023, 1026. A Brazzaville : 396-400, 403, 405-410, 421, 465. A Léopoldville : 400-401.
Circonscriptions. *Voir :* Carte administrative, postes administratifs, organisation de l'espace.
Climat : 128-133, 220, 343, 491-493, 600-604, 777. Climat et développement : 1002-1003. Climat et production agricole : 132-133, 988.
Collusion de l'administration et des intérêts privés : 295-297.
Colonisation. *Voir :* Carte administrative, exactions coloniales, occupation coloniale, organisation de l'espace, postes administratifs.
Colons européens, colonisation agricole : 639-647, 689-690, 704-707.
Comilog. *Voir :* Chemin de fer.
Commerce de détail : 307, 405-406, 547-548, 556. Commerce extérieur : 1011. Commerce moderne : 323-324, 379-383, 546-547, 664, 732-733, 765, 895, 928-931. *Voir aussi :* Échanges traditionnels, sociétés concessionnaires.
Commercialisation des produits agricoles : 320, 616-617, 927-931. *Voir aussi :* Ravitaillement des centres, traite, troque.
Communications faciles : 283-288, 520, 616, 720; difficiles : 288-289, 579-580, 615, 721, 900, 902 (n. 1), 1001-1002, 1007-1008, 1021 ; à travers un pays étranger : 887-891, 927.
Compensation matrimoniale. *Voir :* Dot.
Complexes pathogènes. *Voir :* Insalubrité.
Comportement sexuel, mœurs : 253-256, 482, 630 (n. 1), 753-755, 801, 956.
Congo-Océan. *Voir :* Chemin de fer.
Consommation. *Voir :* Dépenses.
Contrainte administrative : 296-297, 307-308, 311 (n. 1), 402, 903-904, 1004 (n. 2). *Voir aussi :* Prestations.
Coopération rurale (centres de) : 700 (n. 7).
C.P.K.N. (Compagnie Propriétaire du Kouilou-Niari) : 279 (n. 4), 642-643.
Crue (du Congo) : 341 (n. 1)

Cueillette : 504, 861-862.
Culture en association : 708-711.
Cultures de case : 261, 509-510, 779, 948. Cultures arbustives : *Voir :* Cacao, café.
Cycles de culture : 651-652, 654-655.

Défrichage. *Voir :* Préparation des champs.
Démographie. Établissement des taux et indices : 48-49. Approche empirique : 66-70. Comportement démographique des populations : 70-71, 249-256, 481-484, 630-632, 753-755, 799-802, 866-868, 959-961. Évolution démographique : 1016-1017.
Densité de la population. En Afrique tropicale : 7, 986-991. Représentation cartographique : 85-93. Pondération : 90-91. Classement statistique : 95-101. Arrangements géographiques : 104-110. Densité linéaire : 91, 102-104, 883-884. Au Gabon : 100-101. Au Congo, 100-101. Au niveau régional : 214, 257, 443-444, 483-484, 491, 619-620, 751-752, 825-827, 865, 877-878. Densité de population et semis du peuplement : 103-104 ; et parallèles : 111-112 ; et végétation : 112-113 ; et distance à l'océan : 114 ; selon l'éloignement ses fleuves : 114-116 ; et espaces naturels : 151-156 ; et ethnies : 173-174 ; et circonscriptions administratives : 199-200 ; et démographie : 965-968, 1016-1017 ; et développement : 282-283, 302-305, 575-580, 828, 837, 871-873, 875, 1001-1015. Interprétation de la densité de population : 965-999.
Dépenses, consommation : 372, 377, 461-462, 536-542, 735, 916-917, 957.
Dépeuplement, dépopulation : 70-71, 259-260, 318-319, 751-755, 796-802, 843, 864-865, 867, 871-873, 960 (n. 1), 983-986, 996, 1021.
Développement régional : 299, 311, 519, 543, 571-572, 575-581, 811-813, 828, 902-903, 917-918, 1027. *Voir aussi :* Communications, densité de la population, investissements.
Disette. *Voir :* Famine.
District. *Voir :* Carte administrative, organisation de l'espace, postes administratifs.
Division du travail entre les sexes : 273, 612-613, 906-907, 923, 995.
Dot : 254, 735, 790, 801, 835-836, 923-926.

Eau (manque d') : 141, 618, 973.
Ébène : 729, 731, 748, 848.
Échanges traditionnels ou locaux : 265-271, 369-378, 419, 546-551, 555-556, 615, 730, 732, 748, 833, 837, 840-841. *Voir aussi :* Marchés, monnaies anciennes, traite, troque.
Échantillonnage régional : 9-10, 201.
Effort de guerre : 27, 402-403, 985.
Élevage du petit bétail : 509-510, 615 ; des bovins, cultures fourragères : 420, 534, 664-665, 680-686, 693-694, 697-699, 1010.
Émigration (vers l'étranger) : 483, 857-858, 951-953. Émigration vers les villes, *voir :* Exode rural.
Emploi. *Voir :* Chômage.
Enclavement. *Voir :* Communications (difficiles).
Enfants. Rapport enfants/adultes : 67-70, 249, 481, 799-800, 960. Rapport enfants/femmes : 69-70, 253, 481-482, 630, 799-800, 959-960.
Enseignement, scolarisation : 542, 952.
Entreprises agricoles. *Voir :* Agriculture (moderne).
Épargne : 559-563.
Épidémies : 753, 968-969. *Voir aussi :* Maladie du sommeil, fièvre jaune, variole.
Esclaves. Traite (et trafic intérieur) des esclaves : 247, 313-314, 370-371, 622-624, 632, 723-728, 752, 831, 991-995. Esclavage domestique : 273, 372, 725.
Espaces régionaux. *Voir :* Régions.
État civil : 41.
Ethnies : 157-176. Carte ethnique : 77. Noms : 165. Nature et signification : 163-166. Apparentements : 169-173. Fausses ethnies : 166-167. Énumération, localisation : 168-169, 235-242, 247-248, 364-368, 421-423, 586, 620-623, 741-748, 772-773. Ethnies et milieu naturel : 175-176. Devenir des ethnies : 157-162. Regroupements : 64, 160-162, 169-170, 198, 389-390. Rôle dans les villes actuelles : 159-161, 390-394. Tribalisme, particularisme et antagonismes : 237, 789-791, 891. *Voir aussi :* Migrations.
Évolution des chiffres de population : 53-59, 636, 983-986. *Voir aussi :* Accroissement de la population, dépeuplement.
Exactions coloniales : 297, 985.
Exode rural, attraction des villes : 61-64, 315-320, 387-388, 396-398, 401-403, 410-411, 447-449, 483, 565-569, 634, 797-799, 952-953, 1023, 1026.
Exploitation forestière : 672-679, 696-697, 720-721, 757-774, 803-808, 853, 1009-1010. *Voir aussi :* Mécanisation.
Explorations, missions, voyages : 215, 357-359, 587, 730-732, 845.

Famine : 129 (n. 5), 473, 859-864, 995-996.
Fécondité : 49, 252, 481, 800-802, 867, 959, 961, 965.
Fièvre jaune : 970-971.
Filarioses : 515, 958, 975.
Flottage : 764, 768-769, 805.
Fluctuations et stabilisation des prix : 907-908, 926-927.
Forêt : 134-136, 494-495, 758, 822-823. Forêt marécageuse : 224-225 ; refuge : 976 ; et vie sociale : 997 ; et démographie : 997-998 ; et migrations : 996-997. Insalubrité : 974-976. *Voir aussi :* Mosaïque.

Géologie : 119-124, 333-338, 493-494, 588-591, 815-818, 822.
Greniers : 615.
Groupes de culture : 502-503, 612.
Guerres, insécurité : 994-995.

Habitat rural : 238-240, 478-480, 539-541, 632, 634-636, 749-750, 792-794, 880-885, 935-945, 1018-1022. *Voir aussi :* Villages, campements.
Habitations : 238-240, 261, 393-394, 457-458, 462, 538, 750, 919. Maisons modernes : 240, 527-528, 539-540, 919-922, 945.
Huile de palme, noix de palme, palmistes : 282, 288-289, 292-302, 307-308, 524-525, 527, 531.
Huileries : 285-286, 302-305, 525-526, 530-532, 663, 667-668.
Hydrographie, rives et îles : 218-219, 230-231, 331-332, 346, 348, 737-740.
Hydrologie, régime fluvial : 216-218, 220, 234, 339-343, 781-782.

Identité : 34-35.
Impôt personnel (capitation) : 20-21, 30-31, 297, 615, 1011.
Industrie, industrialisation : 669, 804 (n. 6), 1014-1015.
Insalubrité : 973-976, 987-988. *Voir aussi :* Épidémies, maladie du sommeil, paludisme, etc.
Investissements productifs : 398, 541-542, 917-918, 1014, 1038.
I.R.C.T. (Institut de Recherches du Coton et des Textiles) : 645, 693-694.
Isolats : 997-998.
Ivoire : 291, 370, 379, 729, 731, 832, 848.

Jachère : 507-510, 617-618, 946-949, 979.
Jacinthe d'eau : 465.

Kikongo (langue) : 390, 474.
Kitémo : 561-563.
Kouilou (barrage) : 714, 1015.

Laissez-passer (registres) : 42, 60-61.
Limba : 672-673. *Voir aussi :* Exploitation forestière.
Lingala : 390.
Localisation des habitants : 76-84, 102-104.

Main-d'œuvre (pénurie) : 302, 654, 661-662, 669, 769-774, 895, 1003-1007. *Voir aussi :* Recrutements.
Maisons. *Voir :* Habitations.
Maladie du sommeil : 255-256, 260, 482, 621, 624-625, 799, 866-867, 958, 969, 974, 988.
Maladies vénériennes : 252-253, 800-801, 867-868, 958.
Malafou. *Voir :* Vin de palme.
Malaki : 535, 560,
Malaria. *Voir :* Paludisme.
Manioc. Culture : 273-274, 500-501, 606, 775-779, 947, 979-980. Préparation : 272-273, 521, 529-530, 777-779.
Marais : 140-141, 220-225, 259-264, 592, 973, 976-977.
Marchés : 266-267, 549-556, 837, 939.
Mariage, échange des femmes, situation de la femme : 535-536, 746, 800, 834-835, 924-926, 956-957. Mariage de fillettes : 27. Polygamie : 254, 732, 753-754, 954-956. *Voir aussi :* Dot.
Matadi-Léopoldville. *Voir :* Chemin de fer.
Mécanisation : 1005-1007. Dans l'agriculture : 639, 648-650, 653-654, 656-660, 699-703, 713 ; la foresterie : 675, 769 ; les travaux publics : 1006-1007.
Migrations ethniques : 60, 243-246, 472-477, 621-622, 740-748, 752, 828-833, 839, 850-852, 969-972, 977-978, 989-991, 996-999. Autres migrations, *voir :* Esclaves, exode rural, mobilité individuelle.
Mines : 643, 803 (n. 3), 1009.
Missions religieuses : 237, 358-359, 475, 524, 542-545, 727, 801, 836. Autres missions, *voir :* Explorations.
Mobilité individuelle : 28-29, 60-64, 247, 451-452, 487.
Monnaies (anciennes) : 278, 373-375, 561.
Monographies de village : 23, 30, 35-36, 41-42, 60.
Monokoutouba : 390.
Mortalité : 67, 480, 753, 799, 859-860, 866-867, 961, 968.
Mosaïque forêt-savane : 138-139, 226, 229, 495, 499.
Mpindi. *Voir :* Campements.

Navigation fluviale (moderne) : 214-218, 234, 286-287, 421, 730-732, 787.
Nkunku. *Voir :* Reboisements.
Noix de palme. *Voir :* Huile de palme.
Noms de personnes : 28.

Occupation coloniale : 21, 364, 587, 732, 845-846.
Office des Bois : 767 (n. 7), 804 (n. 6).
Okoumé : 751, 759-760. *Voir aussi :* Exploitation forestière.
Onchocercose. *Voir :* Filarioses.
Organisation de l'espace ancienne : 236-237, 239, 471-472, 840, 980-982 ; moderne : 17, 24, 177-179, 195, 936, 1012. *Voir aussi :* Carte administrative, postes administratifs.
Ozigo : 806.

Palmier à huile : 292-293, 300-301, 514, 523-524, 603, 895. Palmeraies villageoises : 300-301, 532. Plantations industrielles : 301-302, 305, 308-309.
Palmistes. *Voir :* Huile de palme.
Paludisme : 255, 866, 957, 974-975, 987.
Parasitisme urbain : 407.
Parenté (systèmes et unités de, relations familiales) : 240, 473-474, 478, 555, 569, 571, 611-612, 741, 838, 880, 997.
Paysannats : 411, 699-703, 893, 949.
Pêche. Techniques et engins : 267 (n. 1), 274-276, 321, 324, 419-420, 424-443, 461, 466, 488-489, 605, 784-785. Pêcheurs : 321-325, 443-444, 447-449, 466, 783. Migrations saisonnières : 321-325, 444, 446, 466, 783, 861. Droits sur les lieux de pêche : 323-324, 445-446, 489, 861. Surexploitation : 324, 444-446, 785.
Pénétration commerciale, repli des maisons de commerce : 291, 379, 730-733, 833-834, 843, 848-849.
Permis forestiers : 761-762, 803 (n. 5), 805.
Petite saison sèche : 132.
Pestes animales et végétales : 650-651, 688-689.
Pian : 866, 957, 975.
Pirogues : 323, 369, 461-462, 749, 763.
Plaines du bas Ogooué. *Voir :* Savanes.
Planteurs, plantations : 901-902, 932-934. Plantations européennes : 895. *Voir également :* Palmier à huile.
Pisciculture : 311 (n. 3), 533-534, 605.
Poison d'épreuve, sorcellerie : 159, 753 (n. 9)-754, 797, 995.
Poissons. Espèces, écologie : 350-352. Commercialisation. (*Voir aussi :* Ravitaillement des centres urbains) : 307, 321-325, 460-461.
Population. *Voir :* Accroissement de la population, démographie, densité, dépeuplement, évolution des chiffres, ethnies, localisation des habitants, migrations.
Portage : 288-289, 304, 308, 371-372, 383, 477, 625, 854, 862. *Voir aussi :* Caravanes.
Postes administratifs : 179, 185, 194-196.
Postes à bois : 287, 420.
Poterie : 277-278, 527-528, 554.
Préhistoire : 359-363, 620-621.
Préparation des champs (techniques de) : 508-509, 608-609.
Prestations : 26-27, 1003-1005.
Produit national : 1013.
Pygmées : 80-81, 242.
Pyramides des âges : 49-50, 62, 249, 569, 630, 798-800, 952-953.

Races, anthropologie : 157-158.
Ranch. *Voir :* Élevage (des bovins).
Raphiale, huile de raphia : 225, 277.

Ravitaillement des centres urbains et entreprises rurales : 322-324, 385 (n. 1), 460-461, 520-523, 551-558, 571, 617, 786-787, 834, 850, 854, 951.
Rébellions, hostilité à la colonisation : 21, 282 (n. 3), 476 (n. 2), 477, 502, 544.
Reboisements : 501.
Recensement : 20-40, 45-46. Villes : 38-40, 45-46, 58, 63-64. Historique : 19. Valeur : 26-35, 51, 56-59. Méthodes : 23-25. Fichiers : 36-37. Contamination fiscale : 20, 22, 30. Critères de présence : 30-31, 50, 55-56. Détermination de l'âge : 31-34, 49-50. Limite enfants/adultes : 32-34. Dissimulation : 26-28.
Recrutements de travailleurs : 769-771, 853-856, 869, 951-952, 1004-1006.
Refuges : 976-977.
Régime foncier. *Voir :* Terre.
Région : 117-201, 205-207, 211-214, 331-332, 469-470, 585-586, 719-721, 811-813 (*voir aussi :* Échantillonnage régional). Régions naturelles, combinaisons régionales de faits naturels : 142-150, 211, 213, 470. Régions administratives : *voir :* Carte administrative, organisation de l'espace, postes administratifs.
Regroupement des villages. *Voir :* Villages (regroupements, villages-centres).
Relief : 125-127, 220-229, 333-338, 353-356, 498-499, 585-593, 719-720, 738-740, 818-823. Relief karstique : 592-593. Cirques, ravinements : 498, 739-740. Aplanissements : 126-127, 227, 499, 592, 738. *Voir aussi :* Terrasses.
Remblais routiers : 219, 227.
Revenus individuels, diffusion de l'argent : 294-295, 299, 308, 311, 325, 376-377, 409-410, 413, 462-463, 521-522, 527, 616-617, 734-735, 766, 787, 797, 916-917, 932-934, 1013-1014, 1023.
Retour en milieu rural : 404-405, 410-413, 448, 571-574.
Révolution démographique : 961.
Rickettsioses, typhus : 975-976, 987.
Rideaux forestiers : 500-501.
Routes : 287-288, 520, 575-578, 629, 635, 676, 769, 888-891, 1007-1008. Routes et carte administrative : 197 ; et densité : 576-577, 885 ; et semis du peuplement : 577-578, 635-636, 882-885, 935-936, 1012, 1018-1019. *Voir aussi :* Remblais, transports routiers.
Royaume de Kongo : 471-472.

SAFEL (Société Africaine d'Élevage) : 681-684, 705-706.
Safoutier, nsafou : 510 (n. 1), 862 (n. 2).
Saisons sèches et pluvieuses : 132-133, 220, 343, 491-493, 505-506, 601-603, 777, 804. *Voir aussi :* Petite saison sèche, climat.
Salaires, salariés : 294, 397, 917 (n. 3).
Savane : 136, 495, 498, 758, 823. Origine : 510-515, 599. Évolution : 514-515. *Voir aussi :* Mosaïque.
Scolarisation. *Voir :* Enseignement.
Sel végétal potassique : 276-277.
Services de santé : 42-43.
S.H.O. (Société du Haut-Ogooué) : 279 (n. 4), 282, 734, 833.
S.I.A.N. (Société Industrielle et Agricole du Niari) : 644, 646, 663, 667-671, 692-693, 695, 706, 713.
Sociétés concessionnaires : 279-282, 284, 295-297, 311, 383, 734, 761-763, 833-834, 848-849, 1012. *Voir aussi :* C.F.H.B.C., C.P.K.N., S.H.O., collusion de l'administration et des intérêts privés, exactions coloniales.
Sociétés de Prévoyance : 699-700.
Sols : 140, 493-494, 499, 594-597, 740, 972. Érosion des sols : 515, 651.
Sondages statistiques : 46-51.
Sorcellerie. *Voir :* Poison d'épreuve.
Stabilisation des prix. *Voir :* Fluctuations.
Statistiques médicales : 42-44.
Stérilité : 252, 256 (n. 1), 959.
Surfaces d'érosion. *Voir :* Relief (aplanissements).
Sylviculture : 678-679, 805-806. *Voir aussi :* Exploitation forestière.

Tensions sociales : 908-909, 925.
Terrasses : 227, 230, 344-346, 592, 739.
Terre (appropriation, location, transactions) : 240, 385 (n. 4), 484-489, 536, 559, 612, 637, 839, 944-945.
Tilapia. *Voir :* Pisciculture.
Tombes : 537-538.
Traite (*voir aussi :* Troque) : 300-301, 370, 372, 848-849, 939. Des esclaves, *voir :* Esclavage.
Transferts de population, déplacements vers les régions attractives : 264, 585, 626-628, 851-852, 876-878, 937, 1020-1022.
Transports routiers : 310, 557, 571, 936.
Troque : 729-735. *Voir aussi :* Échanges, traite, caoutchouc, ébène, ivoire.
Trypanosomiase. *Voir :* Maladie du sommeil.

Variabilité des pluies : 129-130, 602-603, 909.
Variole : 753, 968, 996.
Végétation : 134-139, 224-225, 231, 347-348, 494-499, 501, 598-599. Limite forêt-savane : 113, 136-139, 978. *Voir aussi :* Forêt, savane, mosaïque, reboisement.
Villages (*voir aussi :* Habitat, habitations). Villages administratifs et villages réels : 77, 83. Noms : 82, 789. Plan, paysage villageois : 239-240, 261, 479, 750, 879-880. Gros villages : 243, 259, 624, 635, 880-881, 1018. Fractionnement : 636, 793-794, 882, 938, 943-944, 1018-1019. Regroupement : 239-240, 540-541, 578, 634-636, 794, 879-885, 1018-1019. Mobilité/fixité : 261, 479-480, 744, 746, 751, 792-794, 838-841, 943-945, 1018. Villages-centres : 938-942, 1019. Villages de gares : 79-80, 628-629, 636 ; de travailleurs : 628, 771 ; d'étrangers : 772-774.
Villes (*voir aussi :* Agriculture urbaine, ravitaillement des centres, chômage, ethnies, exode rural, retour en milieu rural, recensement). Croissance géographique : 383-384, 394, 398 (n. 3), 404 (n. 4). Paysage urbain : 392-394. Accroissement numérique : 396-397, 403-404 (Brazzaville) ; 404-405 (Léopoldville) ; 415 (Pointe-Noire) ; 669 (Jacob) ; 1022-1028 (vue d'ensemble). Origine des habitants : 388-389, 394-395 (Brazzaville) ; 389 (Léopoldville). Solidarité des citadins : 405-408, 413-414. Villes animatrices du milieu rural : 520-523, 565-574, 581-582.
Voie nationale (politique de) : 891.
Vin de canne : 613, 617, 774.
Vin de palme : 406, 523-524, 527, 556.
Voyages. *Voir :* Explorations.

TABLES

TABLE DES CARTES ET GRAPHIQUES

Les villages gabonais à la veille de la guerre 72
Les grands domaines géologiques 120-121
Les combinaisons régionales de faits naturels 144
Divisions administratives du Congo (fig. 1 à 8) 180-183
Divisions administratives du Gabon (fig. 1 à 4) 184
Localisation des échantillons régionaux 204
Le pays des Rivières 212
Régime des principaux cours d'eau de l'éventail de Mossaka 217
Le Marais congolais au nord de Mossaka (carte Von Stein) 220
La région des Lagunes. 223
Région comprise entre les rivières Likouala et Opa (1913-1914) 228
La confluence de Mossaka et les îles du Congo 231
Le district d'Ewo en 1922 241
Pyramides des âges des populations de la Cuvette congolaise 250-251
L'approvisionnement en manioc du marais congolais 266
Les concessions territoriales au pays des Rivières 281
Carte des terrains accordés en toute propriété à la C.F.H.B.C. 285
Le « domaine » de la C.F.H.B.C. à son apogée 303
Le Stanley Pool 328
La Cuvette du Stanley Pool (coupe géologique) 337
Variations du niveau du Congo à Brazzaville. 340
Les variations du niveau du Congo et de ses grands affluents 341
Le Stanley Pool en 1911 348
Brazzaville en 1898 380-381
Brazzaville en 1908 382
Carte des abords de Brazzaville (1911) 384-385
Le Stanley Pool à l'époque des explorations 418
Secteur aval du Stanley Pool : le peuplement des îles 455
Niveau du Stanley Pool et rapport de la pêche 463
Le pays de Boko : esquisse géomorphologique 496-497
Le pays de Boko : couverture forestière et localisation des villages 516-517
Le pays de Boko : repères et données de l'économie 552-553
Pyramides des âges des populations de Boko. 570
La plaine du Niari : le cadre naturel 588
Du Niari au Congo : relations du relief et de la structure géologique 590
La plaine du Niari : l'encadrement administratif, économique et ethnique 593
Pyramides des âges des populations de la plaine du Niari et de ses abords 631

La plaine du Niari de Loudima à Loutété 640-641
Les lacs du Sud dans leur contexte régional 716-717
Bas-Ogoué 728-729
Bas-Ogoué (depuis le confluent de la Ngunié jusqu'à l'embouchure de l'Obando . . 760-761
Situation des permis en 1953 762
Regroupement des villages de la subdivision de Lambaréné (1935) 773
Régime du fleuve Ogooué 782
Les lacs du Sud : situation des groupements en 1953 795
Pyramides des âges des populations des lacs du Sud 798
Situation des permis en 1960 808
Exploitation de l'okoumé au Gabon 814
Le Woleu-Ntem 816-817
La subdivision de Mitzic (1912-1913) 881
Le cacao au Woleu-Ntem 901
Nombre d'enfants pour cent femmes au Gabon et au Congo 966-967
Les migrations historiques 970-971
Nombre de femmes pour cent hommes au Gabon et au Congo 1024-1025

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Entre pages

Paysages naturels 132-133

1. L'Ogooué – 2 et 3. Mosaïque forêt-savane – 4. Hautes Terres – 5. Piste de Mayama – 6 Rives du « Couloir ».

Cuvette congolaise 280-281

7. Accès à Loboko II – 8. Le marais à raphias – 9. Convoi de pirogues – 10. Le lac Libéla – 11. Pêche au filet – 12. Village mbochi – 13. Huilerie de la C.F.H.B.C. – 14. Habitation traditionnelle des Likouala – 15. Buttes de culture dans les Lagunes.

Stanley Pool 408-409

16. La passe nord – 17 à 20. Étapes de la croissance de Poto-Poto – 21-22. L'ancien et le nouveau Poto-Poto – 23. Brazzaville et Léopoldville.

Cuvette congolaise et Stanley Pool 440-441

24. Panoplie d'armes likouba (Bohoulou) – 25. Poteries des lagunes (Boka) – 26. Les falaises de Douvres – 27. La banquette submersible de la rive nord – 28-29. Vues aériennes – 30-31. La rive submersible en amont de Mpila – 32. Empilement de sable et d'argile – 33. Bivouac pour le week-end – 34-35. Batéké en partie de pêche à Mbamou – 36. Un pêcheur et sa case transportable – 37. Campement de basses eaux – 38 Campement permanent sur pilotis – 39 Maisons de cultivateurs – 40 Le chenal longeant la rive haute de Mbamou – 41. Enceintes (ndouka) à la phase préparatoire – 42 Nasses souples de hautes eaux (bikéti) – 43 Nasses rigides à antichambre de fabrication moye (mikogni) – 44 Provision de lignes flottantes (mpéta) – 45 Nasses à clapet des Libinza (mitambou) – 46 Fabrication d'un épervier entre « camarades » – 47. Pêche au panier-cloche – 48. Engins de jet – 49. Fumage du poisson – 50. Après la pêche – 51. Enceinte à la phase terminale – 52. Grande nasse yanga des Yakoma.

Boko 528-529

53. Vallonnements et boisements – 54. Collines pelées et érosions sommitales – 55-56. Deux aspects tranchés du pays bakongo – 57. Les hautes surfaces au nord-est du chef-lieu – 58. Plongée vers les gorges du Congo – 59. Bosquet-relique près de Nkola – 60. Culture en savane – 61-62. Pêche en dessous de Tombo – 63. Huilerie artisanale de Nzaza – 64. Transport de l'huile – 65. L'artisanat du bois – 66. Rien n'est trop beau pour les morts – 67-68. Maisons de notables – 69. Hameau venu s'installer sur la route – 70. Marché de Mpika-Moulenda – 71. Marché de Louingui – 72. Mpika-Moulenda : le marchand de tabac – 73. Le coin du malafou – 74. Un mets de choix.

Plaine du Niari 600-601

75. Le plateau des Cataractes – 76. Le village de Kindamba et ses champs – 77. La ville-champignon de Jacob – 78. Parcelles cultivées par les Congolais – 79. Champ de cannes à sucre.

Entre pages

Plaine du Niari 648-649

80. Le cours surimposé du fleuve – 81. La vallée alluviale de la Nkenké – 82. Vue prise du bord septentrional de la Plaine – 83. Le village de Kiniadi – 84. Paysage de la boucle du Niari.

Plaine du Niari 664-665

85. Bosquet de manguiers – 86. La tranchée du Congo-Océan – 87. Labour mécanique à la station de Loudima.

Lacs du Sud 744-745

88. A Ngomo, le débarcadère – 89. Maison moderne – 90. Cases d'écorce – 91-92. Aspects caractéristiques du paysage lacustre – 93-94. Le chantier Louvet-Jardin en 1953.

Lacs du Sud et Woleu-Ntem 880-881

95-96. Fabrication de la « farigna » de manioc – 97-98. L'agriculture fang dans le bas-Ogooué – 99. Le séchoir à cacao – 100. Habitation d'homme – 101. Case décorée – 102. Route de Medouneu à Mitzic – 103-104. Le marché de cacao d'Oyem – 105. L'habitat et les routes au nord d'Oyem.

CARTES HORS TEXTES

(Pochette en fin de volume)

1. La population rurale au Congo et au Gabon. Carte de localisation par points.
2. Densité de la population rurale au Congo et au Gabon par carrés pondérés (carte à trame géométrique).
3. Densité de la population rurale au Congo et au Gabon par plages délimitées en fonction des particularités locales du peuplement (carte à trame irrégulière).
4. Les pluies au Congo et au Gabon.
5. Le Stanley-Pool en eaux moyennes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

Première Partie

LA POPULATION ET LES ESPACES

CHAPITRE I. — LES CHIFFRES DE POPULATION 15

1. Les documents disponibles 19

A. — *Les recensements administratifs* 19

a) Historique des recensements, 19 – *b*) Les méthodes employées, 23 – *c*) Valeur des résultats, 26 – *d*) Documents issus du recensement, 35 – *e*) Le cas particulier des agglomérations urbaines, 38.

B. — *Autres sources de données chiffrées* 41

a) L'état civil, 41 – *b*) Les documents relatifs aux déplacements individuels, 41 – *c*) Les statistiques établies par les médecins, 42 – *d*) Les études monographiques, 44 – *e*) Les enquêtes mises sur pied par les services statistiques, 45.

2. L'exploitation des données numériques : règles et limites 53

A. — *Le nombre des habitants et ses variations dans le temps* . . . 53

B. — *Données concernant les déplacements de population* 60

C. — *Données sur le « mouvement naturel »* 65

CHAPITRE II. — LA RÉPARTITION DES HABITANTS 73

1. Les techniques de représentation 75

A. — *La carte de localisation des habitants* 76

a) Revue des cartes existantes, 76 – *b*) Les conventions adoptées, 77 – *c*) La documentation utilisée, 81.

B. — *Les cartes de densité de la population* 85

a) Le problème de la trame, 86 – *b*) Les solutions retenues, 89.

2. L'analyse des cartes 95
A. — *Classement statistique des densités* 95
B. — *Les arrangements dans l'espace* 102
a) Le semis du peuplement, 102 – *b*) Régions « excédentaires » et « déficitaires », 104 – *c*) Aires de peuplement « concentré » et « dilué », 107.
C. — *Densités et repères géographiques* 111
a) Densités et parallèles, 111 – *b*) Densité en savane et densité en forêt, 112 – *c*) Classement des densités par rapport à la côte, 114 – *d*) Classement des densités selon l'éloignement des fleuves, 114.

CHAPITRE III. — CADRES D'UNE INVESTIGATION RÉGIONALE 117
1. Les articulations fondées sur le milieu naturel 119
A. — *Nature et disposition des terrains* 119
B. — *Le relief* 125
C. — *Le climat* 128
D. — *La végétation* 134
E. — *Autres composantes naturelles* 140
F. — *Les combinaisons régionales de faits naturels* 142
G. — *Espaces naturels et densités* 151
2. Nature et portée des discriminations ethniques 157
A. — *La persistance des ethnies* 157
B. — *L'ethnie, base d'investigation* 163
C. — *L'ethnie principe d'articulation de l'espace* 168
D. — *Ethnies et milieu naturel* 175
3. La carte administrative : découpage artificiel ou réalité géographique ? 177
A. — *Les « constantes » de la carte administrative* 178
B. — *L'arrière-plan physique et humain* 189
C. — *L'emprise géographique des unités territoriales* 194
D. — *Circonscriptions administratives et densités* 199
Conclusion : Le choix d'un cadre 201

Deuxième Partie

ÉVOLUTIONS RÉGIONALES ET AJUSTEMENTS ÉCONOMIQUES

Introduction aux études régionales 205

CHAPITRE IV. — LA CUVETTE CONGOLAISE AU SUD DE LA GRANDE FORÊT : LE PAYS DES RIVIÈRES 209
1. Un pays tourné vers le Congo 215
A. — *Les rivières* 215
a) Des artères navigables, 215 – *b*) Un dispositif en éventail, 218 – *c*) Des obstacles au franchissement malaisé, 218.

B. — *Les interfluves* 220

a) Les marécages, 220 – *b*) Le pourtour de collines, 225 – *c*) Les basses surfaces de la zone intermédiaire, 226.

C. — *Le Congo* 230

a) Un monde à part, 230 – *b*) Une ligne de départ, 231.

2. Le découpage ethnique dans ses relations avec le peuplement . . 235

A. — *La diversité ethnique* 235

a) Les populations périphériques, 235 – *b*) Les ethnies majoritaires, 237 – *c*) Les correspondances géographiques, 242.

B. — *La mise en place des groupes humains* 243

a) Le remplissage initial : les migrations, 243 – *b*) Les remaniements secondaires, 247 .

C. — *Groupes ethniques et démographie* 249

a) La variété des situations, 249 – *b*) Quelques données biologiques et sociologiques, 252 – *c*) Les influences géographiques, 255 – *d*) Les répercussions sur la densité de population, 257.

3. Un marais singulièrement peuplé 259

A. — *L'adaptation in situ* 261

a) Un habitat surélevé, 261 – *b*) Des buttes monumentales, 262 – *c*) Un essai manqué de transplantation, 264.

B. — *Un trafic à grande échelle* 265

a) La voie de terre, 265 – *b*) L'Alima, 267 – *c*) Les autres rivières, 268 – *d*) Le commerce des rivières depuis la colonisation, 269 – *e*) Les connexions avec le grand commerce congolais, 271.

C. — *L'offre et la demande* 272

a) Le manioc, 272 – *b*) Le poisson, 274 – *c*) Le sel, l'huile, la poterie, 276 – *d*) Marchandises liées au grand commerce congolais, 278.

4. Une entreprise édifiée sur l'eau : la C.F.H.B.C. 279

A. — *Des voies d'eau habilement utilisées* 283

a) La constitution du « domaine », 283 – *b*) La mise en œuvre du dispositif hydrographique, 284 – *c*) La contre-épreuve : l'échec sur Franceville, 288.

B. — *Un concours d'éléments favorables* 290

a) L'action personnelle des frères Tréchot, 290 – *b*) L'absence de concurrence, 293 – *c*) Le soutien de l'administration, 295.

C. — *Une réussite de portée limitée* 298

a) Des résultats médiocres, 298 – *b*) Une « traite » sans envergure, 300 – *c*) Une reconversion manquée, 301 – *d*) L'impossible industrialisation, 302 – *e*) Les tendances actuelles, 305.

D. — *La Compagnie dans le nouveau Congo* 306

5. Les exportations d'hommes 313

A. — *La traite des esclaves* 313

B. — *L'émigration contemporaine* 315

C. — *La Likouala-Mossaka, vivier de Brazzaville* 321

CHAPITRE V. — LE STANLEY POOL 327

Introduction 331

1. Le milieu physique 333
A. — *Le cadre* 333
B. — *Le régime du Congo* 339
C. — *Les éléments du paysage* 344
a) Les rives de terre ferme, 344 – *b*) Les îles, 346 – *c*) Les eaux, 349.
D. — *Essai d'interprétation* 353

2. Le passé du Stanley Pool 357
A. — *Des antécédents lointains* 359
B. — *La carte ethnique au temps des exploitations* 364
C. — *Les intérêts traditionnels des riverains* 369
D. — *L'effritement des positions batéké* 379

3. Les nouveaux riverains 387
A. — *Des immigrants de toute origine* 387
B. — *Des citadins en surnombre* 396
C. — *L'échappatoire des activités péri-urbaines* 409

4. L'exploitation du sol et des eaux 419
A. — *Trois parties prenantes* 420
B. — *Une confrontation générale des techniques congolaises* . . . 424
a) Les engins ferrés, 426 – *b*) Les nasses, 427 – *c*) Enceintes et barrages, 429 – *d*) Les lignes, 432 – *e*) Les filets, 434 – *f*) Pêches diverses, 439 – *g*) Un arsenal complet, 440.
C. — *Une mise en coupe réglée* 442
a) Des techniques trop efficaces, 442 – *b*) Des effectifs trop importants, 443 – *c*) La surexploitation et ses conséquences, 444.

5. Le Stanley Pool, annexe des cités 447
A. — *Pêcheurs et cultivateurs : des « supercitadins »* 447
B. — *Des contacts étroits avec la ville* 450
C. — *Les campements, cellules urbaines* 453
a) Leur localisation, 453 – *b*) Leur taille, 454 – *c*) Leur contenu humain, 454 – *d*) Leur aspect, 457 – *e*) Leur instabilité, 458.
D. — *Une économie typiquement monétaire* 460
a) Les transactions, 460 – *b*) Les revenus, 462.

En guise d'appendice 465

CHAPITRE VI. — LE PAYS DE BOKO 467

1. L'expansion des Bakongo 471
A. — *La poussée au nord du fleuve* 472
B. — *Le moteur démographique* 481
C. — *Le partage du sol* 485

2. Le problème agricole 491
A. — *Le milieu naturel* 491
a) Le rythme climatique, 491 – *b*) La qualité des sols, 493.
B. — *L'exploitation du milieu* 500
a) Champs de forêt et champs de savane, 500 – *b*) Sommets, pentes et bas-fonds, 503 – *c*) L'échelonnement des cultures, 505 – *d*) Le rôle capital de la jachère, 507.
C. — *Conservation ou dégradation du milieu ?* 511

3. Les échanges monétaires : tenants et aboutissants 519
A. — *L'éventail des activités productives* 520
a) Le ravitaillement de Brazzaville, 520 – *b*) L'exploitation des palmiers à huile, 523 – *c*) La production artisanale, 527 – *d*) Changements et perspectives, 528.
B. — *L'usage des revenus* 535
a) Les dépenses de contenu sociologique, 535 – *b*) Une consommation accrue et diversifiée, 536 – *c*) Les tombes et les maisons, 537 – *d*) Les investissements productifs, 541.

4. L'aptitude des hommes au développement 543
A. — *Une société ouverte aux nouveautés* 543
B. — *Une vieille tradition commerciale* 546
C. — *Un réseau organisé de marchés* 549
D. — *Des procédures d'épargne* 559

5. Les chances offertes par le peuplement 565
A. — *La symbiose avec les cités du Stanley Pool* 565
a) L'émigration vers les centres, 565 – *b*) Fraction citadine et fraction rurale : leurs relations suivies, 569.
B. — *Les bons effets d'une densité correcte* 575
a) Densité locale et desserte routière, 575 – *b*) Densités interposées et relations extérieures, 578.
C. — *Signification et limites de l'exemple de Boko* 581

CHAPITRE VII. — LA PLAINE DU NIARI 583

1. Les avantages naturels 587
A. — *Une belle étendue de surfaces planes* 589
a) Le relief dans ses relations avec la structure, 589 – *b*) Le détail du relief, 592.
B. — *Des sols intéressants* 594
C. — *Une savane facile à défricher* 598
D. — *Un climat séduisant* 600

2. Une agriculture africaine productive 605
A. — *Facteurs humains de la production* 605
a) Une large gamme de culture, 606 – *b*) Les techniques agricoles, 608 – *c*) Des facilités d'ordre sociologique, 611.
B. — *Bilan de l'utilisation du sol* 614
a) De larges excédents de production, 614 – *b*) Terres exploitées et terres en réserve, 617.

3. Une densité de population médiocre au départ 619
A. — *La mise en place des ethnies* 620
B. — *Les crises contemporaines de la colonisation* 624
C. — *Les formes nouvelles de l'immigration* 626
D. — *Les gains imputables au mouvement naturel* 630
E. — *La ponction opérée par les villes* 633
F. — *Le semis du peuplement et ses avatars* 634
Conclusion 637

4. Une expérience agricole de grand style 639
A. — *Les acteurs : entreprises et colons* 642
a) Jusqu'en 1947 : des initiatives isolées, 642 – *b*) Depuis 1947 : le « rush » sur la Vallée, 644.
B. — *Les solutions techniques* 648
a) L'emploi des machines, 648 – *b*) Les « pestes » animales et végétales, 650 – *c*) L'érosion des sols, 651 – *d*) La question des « cycles », 651 – *e*) La conservation de la fertilité, 652 – *f*) Les variétés cultivées, 653 – *g*) Essai de bilan, 653.
C. — *L'avenir de la culture mécanisée* 656
a) Le problème de la rentabilité, 656 – *b*) Les surfaces disponibles, 660.
D. — *Les activités de rechange* 663

5. Huit ans d'évolution 667
A. — *La canne à sucre* 668
B. — *Le bois* 672
C. — *L'élevage des bovins* 680
a) Le ranch de la SAFEL, 680 – *b*) Les troupeaux de la Plaine, 684.
D. — *Les avatars de la grande culture* 686
a) Persistance des difficultés, 688 – *b*) L'effort de redressement, 690.
E. — *La participation des Congolais aux activités nouvelles* . . . 696
a) Le bois, 696 – *b*) Les vaches, 697 – *c*) La culture mécanisée, 699.
F. — *Les perspectives* 704
a) L'avenir des exploitations européennes, 704 – *b*) Les possibilités de reconversion, 707.
Conclusion 713

CHAPITRE VIII. — LES LACS DU SUD 715

1. Le commerce de traite 723
A. — *La traite des hommes* 723
B. — *La troque des produits* 729

2. La formation du peuplement 737
A. — *Les lacs, « rias » d'eau douce* 737

B. — *Les Galoa, premiers occupants* 741
C. — *L'entrée en scène des Akélé* 743
D. — *La venue des Fang* 745
E. — *L'implantation des villages* 749
F. — *La faible densité de la population* 751

3. L'exploitation des bois 757
A. — *La forêt* 758
a) Valeur économique, 759 – *b*) Statut juridique, 761.
B. — *L'exploitation commerciale* 764
C. — *L'exploitation industrielle* 767
a) L'évolution technique, 768 – *b*) La main-d'œuvre des chantiers, 769 – *c*) Les « étrangers » des lacs, 772.

4. La production et le trafic des vivres 775
A. — *Le manioc* 775
a) Culture du manioc, 775 – *b*) Préparation du manioc, 777 – *c*) Les mpindi, 779.
B. — *La pêche* 781
a) Les eaux, 781 – *b*) Les pêcheurs, 783 – *c*) Les techniques, 784.
C. — *Le commerce vivrier* 786

5. L'évolution moderne du peuplement 789
A. — *La persistance du cloisonnement ethnique* 789
B. — *Un « nomadisme » invétéré* 792
C. — *Une dépopulation inquiétante* 796
a) L'émigration, 797 – *b*) Le marasme démographique, 799.

Appendice : Nouveaux développements 803

CHAPITRE IX. — LE WOLEU-NTEM 809

I. — *LES BASES DU DÉVELOPPEMENT MODERNE* 815

1. Le support physique 815

2. Les atouts d'ordre humain 825
A. — *Une densité de population supérieure à la moyenne* . 825
B. — *Une population à fort potentiel économique* 828
a) La venue des Fang, 828 – *b*) Une vocation commerciale affirmée, 831 – *c*) De puissantes motivations sociales, 834.
C. — *Une mobilité héritée des migrations* 838

II. — *LE WOLEU-NTEM AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE* 843

1. La liquidation du passé 845
A. — *Les Fang mis en tutelle* 846
B. — *La décrépitude du commerce de traite* 848
C. — *Suite et fin des migrations traditionnelles* 850

2. Les prestations fournies au bas Gabon 853

3. De multiples facteurs de dépeuplement 855

A. — *La disparition des engagés* 855

B. — *Les « départs en Guinée espagnole »* 857

C. — *La famine des années 1920* 859

D. — *Une démographie préoccupante* 866

III. — *REMÈDES ET PALLIATIFS AUX FAIBLESSES DU PEUPLEMENT* 869

1. Une situation détériorée 871

2. La redistribution de la population 875

A. — *La contraction du peuplement* 876

B. — *Les « regroupements » administratifs* 879

3. Le rattachement de fait à l'économie camerounaise . . . 887

IV. — *L'ÉCONOMIE NOUVELLE FONDÉE SUR LE CACAO* . . . 893

1. La production de cacao 897

A. — *Le problème de la quantité* 897

a) Le gradient nord-sud de la production, 899 – *b*) L'extension régulière des surfaces, 903 – *c*) L'insuffisance flagrante des rendements, 909.

B. — *Le problème de la qualité* 913

2. Cacao et développement 915

A. — *L'enrichissement (relatif) des planteurs* 916

B. — *Une révolution dans l'habitat* 919

C. — *Les fuites du circuit monétaire* 923

a) Les sommes englouties dans la masse dotale, 923 – *b*) Les ponctions gouvernementales, 926 – *c*) Le coût du service commercial, 928.

D. — *L'inégale distribution des revenus* 932

V. — *RÉACTION DU PEUPLEMENT A L'ÉCONOMIE DE PLANTATIONS* 935

1. Le cacao et la localisation des hommes 935

A. — *Habitat et routes : un lien devenu organique* 935

B. — *Les unités de peuplement : deux tendances contradictoires* 937

a) Vers une dispersion linéaire, 938 – *b*) Les nouveaux regroupements, 938.

C. — *Un peuplement stabilisé* 943

D. — *Les perturbations dans le domaine agricole* 946

a) Cultures et jachères sur le plateau, 946 – *b*) Surfaces nécessaires et surfaces disponibles, 948.

2. La population du Woleu-Ntem : redressement d'une situation compromise 951

A. — *Une émigration au ralenti* 951

B. — *Autour du mouvement naturel : un contexte modifié* . 954

a) Des planteurs polygames, 954 – *b*) Des mœurs plus libres qu'autrefois, 956 – *c*) Une population mieux protégée, 957.

C. — *Ce que disent les chiffres* 959

CHAPITRE X. — CONCLUSIONS 963

1. La densité de population : interprétation d'ensemble 965

A. — *L'inégale répartition des habitants* 965

a) L'explication par le passé démographique, 965 – *b*) Le rôle de la géographie physique, 972 – *c*) La hiérarchie des techniques et des formes de production, 978 – *d*) L'ancienne organisation de l'espace, 980.

B. — *L'indigence générale du peuplement* 983

a) L'évolution durant la période coloniale, 983 – *b*) Les faits à l'échelle du continent, 986 – *c*) La traite des esclaves et ses effets sur le peuplement, 991 – *d*) Insuffisance des défenses sociales, 994 – *e*) Deux hypothèses, 996.

2. Les interactions entre peuplement et développement 1001

A. — *Les effets de la rareté des hommes sur l'économie* 1001

a) Les mécanismes dépressifs découlant du sous-peuplement, 1003 – *b*) Un tri parmi les formes de production, 1008 – *c*) De la pauvreté à l'aisance nationale : la médaille et son revers, 1012.

B. — *Réactions et adaptations du peuplement* 1016

a) Vers un accroissement substantiel de la population, 1016 – *b*) L'évolution au niveau du village, 1018 – *c*) Un changement d'assiette du peuplement rural, 1020 – *d*) La croissance trop rapide des centres urbains, 1022.

BIBLIOGRAPHIE 1029

Note liminaire 1031

I. — *Bibliographie d'ensemble.* 1033

1° Répertoires bibliographiques, 1033 – 2° Périodiques, 1033 – 3° Généralités, synthèses, annuaires, 1034 – 4° Missions photographiques aériennes, 1035 – 5° Cartes et atlas, 1036.

II. — *Bibliographie par régions* 1037

6° Cuvette congolaise, sociétés privilégiées, 1037 – 7° Stanley Pool, préhistoire, pêche, 1041 – 8° Pays de Boko, ethnie kongo, marchés africains, 1045 – 9° Plaine du Niari, grand Niari, agriculture mécanisée, « paysannats », élevage et agrostologie, 1047 – 10° Lacs du Sud et bas Ogooué, exploitation forestière, okoumé, 1052 – 11° Woleu-Nten, ethnie fang, plantations arbustives, 1055.

III. — *Bibliographie par questions* 1059

12° Structure géologique, roches, gîtes minéraux ; relief ; géographie physique en général, 1059 – 13° Climat ; hydrographie, régime des cours d'eau ; flore et groupements floristiques, paysages végétaux ; plantes utiles ; sols, 1060 – 14° Préhistoire ; histoire documentaire pré-coloniale ; relations, témoignages et compilations d'époque ; traite des esclaves, 1062 – 15° Ethnies, ethno-histoire, migrations anciennes ; organisation sociale ; faits culturels ; anthropologie physique ; réactions des sociétés au changement, dynamique sociale contemporaine ; formes actuelles du tribalisme ; monographies de populations, 1063 – 16° Récits d'explorations et de voyages (à partir du milieu du XIXe siècle) ; souvenirs, reportages ; descriptions géographiques par des non-spécialistes, 1065 – 17° Mise en place, fonctionnement et abus des pouvoirs coloniaux ; développement historique de la « mise en valeur » ; le nouveau contexte politique ; organisation administrative ; frontières, 1066 – 18° Recensements, démographie, 1067 – 19° Documentation médicale, état sanitaire ; difficultés alimentaires, facteurs influençant la mortalité et la fécondité, 1069 – 20° Densité et localisation de la population ; habitat rural ; peuplement en général ; monographies régionales ; signification géographique de la région, 1071 – 21° Villes et centres secondaires, urbanisation ; migrations modernes, 1073 – 22° Économie de subsistance ; formes anciennes de l'échange ; exploitation du sol, plantes cultivées ; activités secondaires ; régimes alimentaires ; enquêtes, inventaires et monographies agricoles, 1074 – 23° Économie de marché ; infrastructure et transports ; main-d'œuvre ; problèmes techniques ; encadrement et développement rural ; activités et entreprises modernes ; économies nationales, planification, 1074.

INDEX DES NOMS PROPRES 1079

INDEX ANALYTIQUE 1083

TABLE DES CARTES ET GRAPHIQUES 1089

TABLE DES ILLUSTRATIONS 1091

Vu, le 13 novembre 1964 :

Le Doyen de la Faculté des Lettres
et Sciences Humaines de l'Université de Paris,

G. DURRY.

Vu et permis d'imprimer :

Le Recteur de l'Académie de Paris,

J. ROCHE.

IMPRIMERIE NATIONALE

65 0645 0 67040 4